LE LIVRE D'OR

DE

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

ET

INTERNATIONALE DE 1905

IMP. AUG. BÉNARD, LIÉGE

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lelivredordelexp01drez

S. M. LÉOPOLD II, ROI DES BELGES.

LE LIVRE D'OR DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE 1905

HISTOIRE COMPLÈTE DE L'EXPOSITION DE LIÉGE

PAR

GUSTAVE DRÈZE

E 185
C. F. E.

TOME I

Cet ouvrage est publié sous le patronage du Comité Exécutif de la Société Anonyme de l'Exposition de Liége. – – – – – – – –

Le Comité Exécutif de l'Exposition de Liége, voulant se conformer aux précédents posés par les organisateurs des Expositions antérieures, avait décidé de publier un rapport circonstancié sur l'entreprise.

Mais M. Drèze, directeur du journal LIÉGE-EXPOSITION, *ayant pris l'initiative de publier le* LIVRE D'OR DE L'EXPOSITION, *le Comité Exécutif estima préférable qu'un seul ouvrage réunît tous les renseignements officiels sur l'organisation de celle-ci et sur ses résultats.*

M. Drèze accepta de développer le programme de son livre conformément à ces vues, et s'assura la collaboration de personnalités spécialement compétentes pour la rédaction des chapitres dans lesquels devaient être traités les sujets d'ordre technique.

Dans ces conditions, le Comité Exécutif décida d'accorder son patronage à l'œuvre ainsi comprise et mit ses archives à la disposition de M. Drèze.

En octroyant ce patronage et en participant à l'élaboration du LIVRE D'OR *dans les limites qui viennent d'être exposées, le Comité n'entend d'ailleurs assumer aucune responsabilité quant aux appréciations émises dans l'ouvrage, lesquelles doivent être considérées comme personnelles à l'auteur ou à ses collaborateurs.*

LE COMITÉ EXÉCUTIF.

S. A. R. Mgr LE COMTE DE FLANDRE.

LE PONT DE FRAGNÉE.

AVANT-PROPOS

L'EXPOSITION de 1905 a été pour la Patrie Belge l'occasion d'un triomphe qui fut presque une apothéose.

Elle a permis de glorifier le règne de deux Rois qui surent être grands en guidant un petit peuple vers un idéal de paix et de liberté.

Elle a mis tout à la fois en vedette et le génie de la race wallonne et l'unité de l'esprit national belge.

Elle a le plus heureusement influé sur l'avenir et sur la renommée de la Cité liégeoise.

Aussi importe-t-il de ne point oublier les énormes difficultés qui furent rencontrées et qui ne purent être vaincues que par la collaboration constante et puissante de tous, des Flamands et des Wallons.

C'est pourquoi, mettant à exécution un projet que depuis longtemps nous avions annoncé, nous avons voulu publier cet ouvrage pour la rédaction duquel nous nous sommes aidés non seulement de nos souvenirs personnels, exacts et impartiaux, mais encore et surtout de documents officiels et authentiques.

Notre travail a été dicté par la pensée unique qui détermina l'élaboration et le développement de notre plan. Le *Livre d'Or* ne pouvait présenter la forme sèche et aride d'un rapport administratif, mais il devait contenir tous les renseignements susceptibles d'éclairer l'Histoire et ceux de nature à faciliter la tâche des initiateurs et des organisateurs des Expositions ultérieures. D'autre part, il devait rappeler l'importance de la Manifestation mondiale qui eut lieu à Liége et, pour en affirmer le succès, il devait en transmettre un récit documenté aux générations futures.

Sous l'empire de ces considérations, nous avons groupé en un premier ensemble les chapitres relatifs aux origines de l'Exposition, à son influence sur le développement de la Ville de Liége, et à son organisation générale, en ayant soin, afin de faire œuvre documentaire durable, de départir les mesures qui durent être prises par le Comité organisateur, et celles qui, par suite du caractère national de l'œuvre, furent du ressort du Gouvernement.

Puis, après avoir rapporté sommairement la série des manifestations qui donnèrent à la Ville de Liége, au cours de l'an 1905, une vie spécialement intense et extraordinaire, nous avons donné une description de toutes les sections de la World's Fair.

A cette fin, nous avons fait appel au concours d'hommes de science, de techniciens et d'écrivains plus particulièrement versés dans certaines questions. S'il suffisait, en effet, de vues d'ensemble pour la plupart des Sections étrangères, il en était autrement pour la section française et pour la section belge dont les exposants appartenaient à tous les groupes de la classification générale.

Or, ces groupes embrassent la plénitude des connaissances du Génie humain et la plupart d'entre eux présentent un tel caractère technique, scientifique ou artistique, qu'ils ne peuvent être traités avec une réelle compétence que par des spécialistes.

D'autre part, tout en accordant à chaque pays une notice distincte pour sa section et tout en examinant les participations française et belge d'une façon détaillée, selon l'ordre du catalogue, nous avons estimé que certains groupes devaient être envisagés à un point de vue international et faire de la part de nos collaborateurs l'objet de chapitres spéciaux.

Inspiré par le programme que nous venons d'exposer, nous avons divisé notre ouvrage en deux tomes.

Le premier contient l'histoire et l'organisation de l'Exposition depuis son origine jusqu'à sa clôture, ainsi que la description des sections étrangères.

Le second tome comprendra la description de la Section belge et les notices relatives aux expositions spéciales : l'Exposition Internationale des Beaux-Arts, l'Exposition de l'Art Ancien, le Pavillon des Métiers Bourgeois et le Pavillon du Petit Outillage.

Il contiendra de plus, sous le titre de « Partie Technologique et Scientifique », les chapitres techniques dont nous avons parlé.

Enfin quelques documents, se rapportant à l'organisation proprement dite de l'Exposition et à son exploitation, n'offrant peut-être qu'un intérêt rétrospectif, mais d'une grande valeur pour les entreprises futures, viendront s'ajouter en annexe.

Nulle œuvre n'est parfaite et notre ouvrage ne peut certes échapper à la critique, mais comme il constitue la première tentative de l'espèce et comme il n'a été inspiré que par une pensée patriotique, c'est avec confiance que nous le livrons au jugement du public.

G. DRÈZE.

NOS COLLABORATEURS

MM. Léon BECKERS, Directeur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, à Bruxelles.

Fernand COURTOIS, Inspecteur de l'Enseignement primaire, à Liége.

Joseph DESTRÉE, Conservateur-Adjoint des Musées Royaux des Arts décoratifs et industriels, à Bruxelles.

François DEWALQUE, Professeur à l'Université de Louvain.

Victor FIRKET, Ingénieur principal au Corps des Mines, Répétiteur de Métallurgie à l'Université de Liége.

Gustave GÉRARD, Préfet des Etudes de l'Athénée Royal de Namur.

Olympe GILBART, Publiciste, à Liége.

Herman HUBERT, Inspecteur général des Mines, Professeur à l'Université de Liége.

Paul LAMBOTTE, Chef de division au Ministère de l'Agriculture et des Beaux-Arts, à Bruxelles.

Charles LAURENT, Ingénieur à la Compagnie des Chemins de fer du Nord-Belge.

Paul LOHEST, Ingénieur civil, à Liége.

Félix MÉLOTTE, Ingénieur honoraire des Mines et Ingénieur-Electricien A. I. Lg. et A. I. M.

Jules POLAIN, Commissaire du Gouvernement chargé de la Haute Surveillance des Armes à feu dans le Royaume; Directeur du Banc d'Epreuves des Armes à feu, à Liége.

Georges PHILIPPE, Ingénieur, Inspecteur général-adjoint de la Compagnie du Chemin de fer du Nord-Belge.

Mlle SAVELBERG, Inspectrice de l'enseignement professionnel au Ministère de l'Industrie.

MM. Alfred TILMANT, Publiciste, à Liége.

Louis VANDENSCHILDE, Secrétaire du Conservatoire Royal de Musique à Liége.

Pierre VERHAEGEN, Avocat à la Cour d'Appel de Gand.

S. A. R. Mgr LE PRINCE ALBERT DE BELGIQUE.

HISTORIQUE ET ORGANISATION

DE

L'EXPOSITION

LES ORGANISATEURS DE L'EXPOSITION

MM. J. Gody | R. Lamarche | J. Desoer | J. Noirfalise | P. Forgeur | A. Dumoulin | E. Digneffe | P. Van Hoegaerden | Ch. Berryer | Fr. Nyst | J. Dallemagne | N. Goblet | Fl. Pholien | G. Simonis

LIÉGE. LE QUAI DE LA BATTE.

LA

GENÈSE DE L'EXPOSITION

PRÉLIMINAIRES

Dix-huit cent quatre-vingt-dix-sept, le 23 Mai.

L'Exposition de Bruxelles marche vers le succès : déjà, elle attire les foules, légions innombrables de Belges, auxquels vient se joindre la multitude des étrangers, des touristes qui chaque été parcourent l'Europe, et qui sont attirés vers la grande cité brabançonne, non point uniquement parce que capitale renommée, mais cette fois parce que siège d'une Exposition Universelle et Internationale, autour de laquelle a été faite une habile et intelligente réclame.

Par son étendue, par son ordonnancement, par son ensemble varié, artistique autant qu'original, cette Exposition est au reste bien digne d'attirer l'attention ; ses organisateurs, au premier rang desquels on citait : MM. Emile De Mot et Georges Dupret, recueillent des éloges, d'ailleurs très mérités.

Les participations étrangères sont assez nombreuses ; certaines d'entre elles, telle la Section française, sont brillantes ; et la Belgique tient une place importante. La Wallonie contribue, par le nombre et la qualité de ses exposants, à rehausser l'éclat de la World's Fair, de même qu'elle coopère au succès par le contingent de ses visiteurs.

Les débuts de cette entreprise n'avaient cependant pas été faciles. Dès 1892, Anvers et Bruxelles briguaient l'honneur d'organiser une exposition ; mais on ne fut pas long à se mettre d'accord.

Anvers eut son exposition en 1894 et la Capitale prit date pour 1897.

A cette occasion, une discussion avait eu lieu dans la presse et dans le public, et le nom de Liége était apparu, mais ce n'avait été qu'un incident, un effet du hasard. Il semblait qu'en Belgique, seules, la Métropole et la Capitale étaient villes d'Exposition, et si quelque Liégeois, trop amoureux de sa cité, avait eu l'esprit hanté par la pensée qu'un jour sa ville serait le siège d'une Exposition Internationale véritable, ce devait n'être qu'un rêve, que nul, même parmi ses concitoyens, ne prendrait au sérieux.

L'idée en avait été lancée, et le projet plusieurs fois préconisé n'avait pas même eu les honneurs d'une discussion.

Cependant, tandis que tous s'entretenaient des merveilles de l'Exposition de Bruxelles, un simple fait-divers de quelques lignes provoqua, si pas un bouleversement dans la population du moins un profond étonnement.

Un quotidien annonçait qu'une Exposition aurait lieu à Liége; il ne s'agissait ni d'une expositionnette, ni d'une exposition spéciale, mais d'une vraie, d'une grande Exposition.

Puis de nouveaux articulets, enfin un article complet, un article de fond, furent publiés.

La nouvelle fit son chemin. Dans les cercles, dans les familles on discuta non de la possibilité de réaliser le projet, mais déjà de ce que serait l'Exposition «*universelle*» de Liége.

Ce qualificatif, personne ne l'avait prononcé, mais il était dans l'esprit de tous.

Ce fut une sorte de réveil.

La Liége antique, trop ignorante jusque-là de sa force, de sa grandeur, de la beauté de ses sites, allait-elle secouer sa torpeur et s'affirmer grande ville?

Que s'était-il passé?

Le dimanche 23 mai, au local du Cercle privé du Commerce, en présence de diverses personnes, parmi lesquelles leur Président M. E. de Marneffe, deux membres, MM. Victor Dumoulin et Florent Pholien devisaient. M. Victor Dumoulin, un habitué des World's Fair, rentrait d'un voyage à Bruxelles, où il était exposant. Parcourant les Halls, notant la valeur des exposants wallons, il avait dit : *Pourquoi Liége ne ferait-elle pas une grande Exposition?*

Un fonctionnaire ministériel, qui avait entendu cette interrogation, avait répondu: Marchez!

Et, au lendemain de ce jour, Victor Dumoulin était heureux de confesser sa pensée à Florent Pholien, qui lui, était depuis longtemps tourmenté de l'idée d'organiser quelque chose qui mettrait en évidence la valeur des Liégeois et la vieille cité wallonne.

Pholien avait, en mars 1895, élaboré un projet d'exposition partielle pour mai 1896. Ce projet n'avait pu être réalisé pour des causes diverses. Mais son auteur avait annoncé son intention de revenir à la charge avec un projet nouveau.

Aux premières paroles de Dumoulin, Pholien s'enthousiasma; les deux amis, en communion d'idées, résolurent d'aller de l'avant; et pour qu'il demeurât une preuve

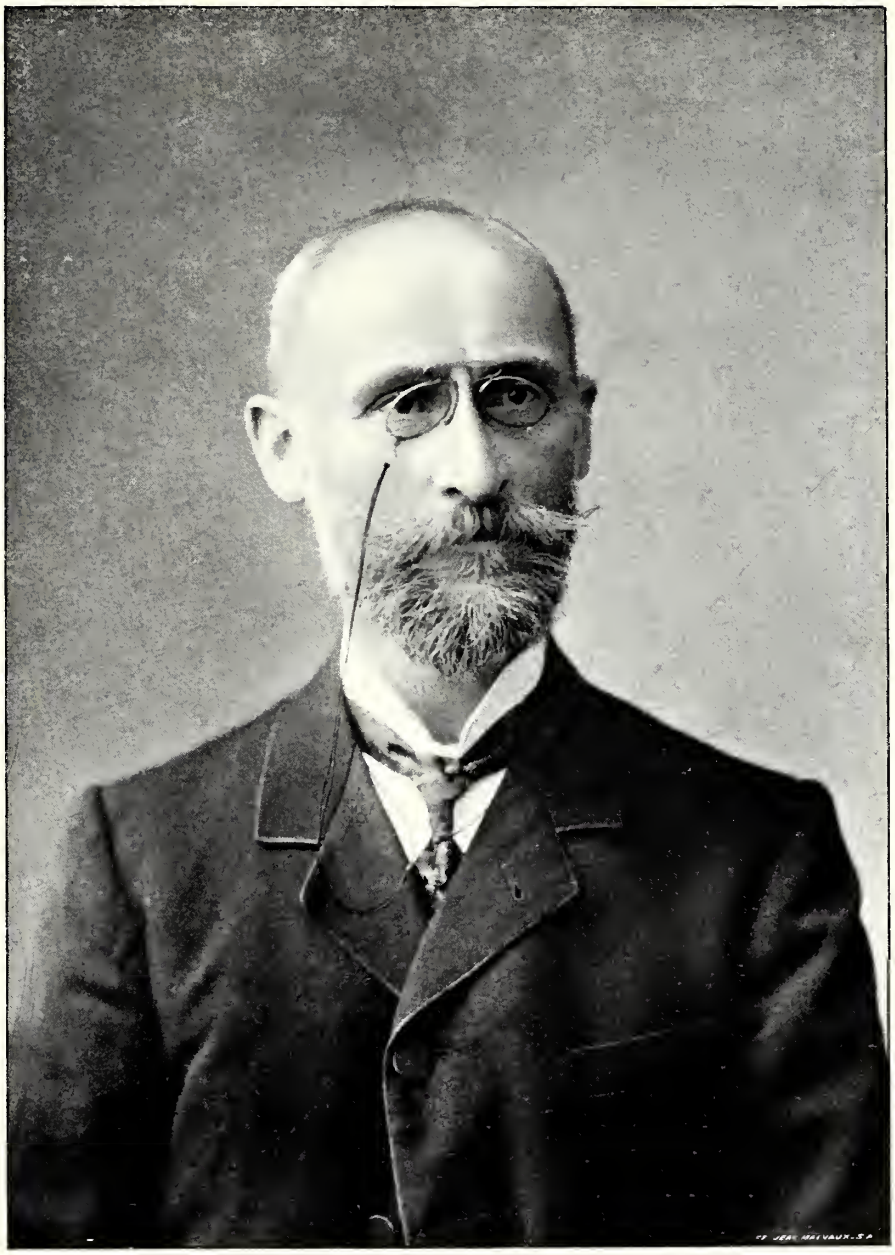

M. VICTOR DUMOULIN.

indiscutable de la genèse de la future Exposition, ils rédigèrent séance tenante un procès-verbal, que le Président du Cercle signa en même temps qu'eux.

Le pacte était conclu, pacte inspiré par le civisme le plus pur. Convaincus de la grandeur de leur initiative, pénétrés des plus légitimes espérances, les deux apôtres se mettaient en campagne. Ils voulaient persuader l'opinion, créer dans la population un courant favorable, un mouvement d'enthousiasme, en même temps qu'ils poursuivraient la constitution d'un Comité d'action.

La Presse liégeoise leur accorda son appui, et presque chaque jour l'un ou l'autre journal faisait paraître un article de propagande, dont la rédaction anonyme laissait encore ignorer au public l'action des deux audacieux protagonistes.

L'un de ces articles dû — il est permis de le dire à présent — à la plume de M. Florent Pholien, fit grand bruit dans notre Landerneau; en termes sommaires, mais nets, il indiquait, en faveur du projet, une série d'arguments des plus probants. Ceux-ci n'étaient d'ailleurs pas neufs; la plupart avaient été produits précédemment, mais cette fois, le terrain étant mieux préparé, la semence jetée avec habileté devait germer et la récolte, — les événements l'ont prouvé — ne pouvait manquer d'être abondante.

« Il est vraiment décevant, écrivait l'honorable M. Pholien, que Liége, la troisième » ville de Belgique, ville que tous les grands personnages officiels étrangers n'ont pas » manqué de visiter lors de leur passage dans notre petit royaume, il est décevant, » disons-nous, que les Liégeois n'aient pas encore eu le feu sacré nécessaire pour » organiser une Exposition, une vraie, une Universelle.

» Est-il vraiment impossible d'aboutir à ce résultat?

» Rien ne manque cependant dans notre riche contrée pour ce faire : constructeurs, » ingénieurs, matériaux, intelligences, gens d'action, capitaux, tout est sous notre main.

» Quelle richesse apporteraient l'étranger et la province visitant notre Exposition! » Nous organisons des trains de plaisir pour entraîner les Liégeois hors de Liége; » mais on ne fait rien en été pour y amener ou y retenir les foules. Le commerce » local aurait bien droit à cette sollicitude.

» Il faut bien admettre que si les expositions n'étaient pas très profitables, des » villes comme Paris, Bruxelles, Anvers, etc., ne recommenceraient pas ce jeu plus » souvent qu'à leur tour ».

Et plus loin, il concluait:

« Il nous revient que cette idée d'une Exposition Universelle à Liége travaille en » ce moment quelques esprits et qu'on n'est pas éloigné de chercher à réunir prochai- » nement les présidents de quelques sociétés commerciales importantes afin d'examiner » ce projet ».

La question était donc posée devant la population liégeoise.

Les deux protagonistes sentirent qu'il fallait sans retard obtenir pour leur projet, le parrainage de notabilités influentes ainsi que le patronage des Pouvoirs publics.

A cet effet, ils commencèrent leurs démarches en prenant conseil, dès le 23 mai, de M. Nicolas Goblet, avocat à la Cour d'Appel, conseiller communal.

Celui-ci les approuva et leur conseilla de rechercher le concours de personnalités dont il indiquait les noms et qui personnifiaient en quelque sorte les différentes influences politiques à Liége.

Ils s'en furent alors trouver M. Ernest Nagelmackers.

Portant un vieux nom liégeois, banquier, sénateur, ancien conseiller provincial, M. Ernest Nagelmackers était connu par l'autorité qu'il tirait de sa situation dans le monde des affaires, par la justesse de ses avis, par la clairvoyance de ses raisonnements. C'était un jugement pondéré, discutant minutieusement, prévoyant les objections, en recherchant le bien fondé ou l'inanité; caractère énergique, travailleur infatigable, possédant les plus hautes relations même bien au-delà des frontières, il jouissait dans toutes les classes de la société de la considération et du respect.

Un tel homme devait être un guide sûr et dévoué.

M. Ernest Nagelmackers entendit les deux promoteurs; il dut admirer leur audace et louer leur initiative. Il leur fit voir les multiples difficultés qu'il leur faudrait surmonter; cependant, loin de les décourager, il leur promit son appui et son concours, confiant qu'il était dans l'ardeur de ses concitoyens et dans les grandes ressources de notre province.

M. Max Doreye, également consulté, estima que le projet, quoique hardi, était viable. Il accorda son patronage, mais également il manifesta le désir de voir les promoteurs recueillir les adhésions d'hommes d'opinions opposées, afin qu'il fût, dès l'origine, établi que la future Exposition ne pouvait être qu'une œuvre d'intérêt général, ayant un caractère vraiment patriotique. M. Max Doreye ajoutait qu'il était à tous les égards désirable que M. Ernest Nagelmackers consentît à prendre la direction du mouvement; de plus, il estima que M. Auguste Dumoulin lui semblait devoir être pressenti sans retard, et il exprima le vif désir de voir M. Jules Dallemagne accorder également son concours. Aussi voulut-il personnellement intervenir auprès de ce dernier.

M. Auguste Dumoulin, sollicité, donna son acceptation, se ralliant aux opinions déjà émises.

Ainsi donc, il était d'ores et déjà établi que l'Exposition de Liége serait une grande œuvre d'intérêt général destinée à mettre en évidence l'importance de notre région, susceptible de contribuer au développement et à la prospérité de la ville, mais qu'elle resterait absolument étrangère aux querelles des partis.

Disons, dès à présent, que cette ligne de conduite ne cessa d'être scrupuleusement suivie.

Nous avons dit ce qu'était M. Ernest Nagelmackers.

Voyons ce qu'étaient ses premiers collaborateurs.

M. Max Doreye était le chef incontesté du parti catholique; Liégeois de vieille souche, épris des choses et des traditions de son terroir, il occupait une haute situation industrielle; membre du Conseil provincial, il fut en 1900 appelé à représenter au Sénat l'arrondissement de Liége.

Fils de feu Alexandre Doreye, premier président de notre Cour d'Appel et membre du Congrès national de 1830, M. Max Doreye avait été élevé à l'école de la tolérance et du patriotisme.

Aussi était-il très estimé même de ses adversaires.

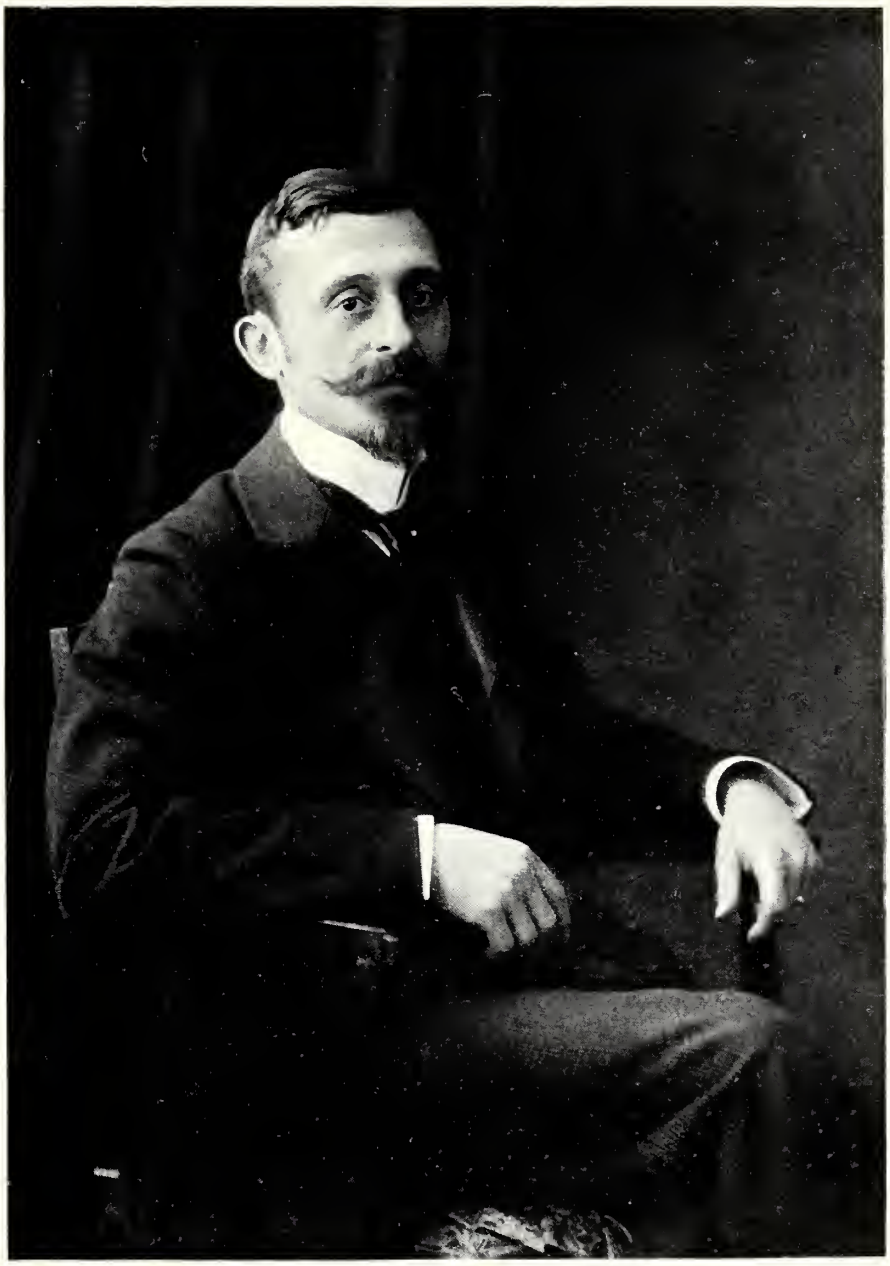

M. FLORENT PHOLIEN.

M. Auguste Dumoulin, comme ses ancêtres, s'occupait de notre antique industrie, la fabrication des armes. Possédant une situation industrielle des plus importante, il avait été précédemment Président du Tribunal de commerce et s'était vu appelé à la présidence de la Chambre de Commerce, Union commerciale et industrielle; de plus membre autorisé du parti progressiste, il occupait au Conseil Provincial le fauteuil présidentiel.

Tres faciunt collegium, dit un vieil adage.

Trois hommes suffisent pour composer une assemblée; les promoteurs d'une Exposition à Liége étaient six déjà: cependant ils ne se jugeaient pas encore assez nombreux pour se constituer en Comité initiateur.

MM. Victor Dumoulin et Florent Pholien continuèrent donc leurs démarches, multiplièrent leurs instances, et, s'ils ne reçurent pas partout un accueil favorable, ils eurent pourtant la satisfaction de recueillir de nouvelles et très importantes adhésions.

Au nombre de celles-ci, nous tenons à citer celles de MM. Jules Noirfalise, conseiller communal, dont M. Nicolas Goblet avait expressément signalé le nom pour représenter l'élément libéral modéré; Charles Berryer, qui avait été parmi les organisateurs de plusieurs expositions antérieures, ainsi que celles de MM. Emile Digneffe qui, par la suite, devait devenir le dévoué président définitif de l'entreprise et Jules Dallemagne, dont le concours contribua grandement à la réalisation du projet.

Le 21 juin 1897, un Comité Provisoire se réunissait pour la première fois à l'Hôtel-de-Ville.

Un mois à peine s'était écoulé depuis la décision prise le 23 mai par les deux premiers promoteurs.

C'est au cours de cette période que MM. V. Dumoulin et Fl. Pholien furent, le 14 juin, présentés par MM. N. Goblet et J. Noirfalise, à M. le Bourgmestre Léo Gérard et à M. Louis Fraigneux, alors échevin de l'état civil.

Ceux-ci assurèrent les deux promoteurs de leurs plus vives sympathies et promirent que l'Administration communale ne manquerait point d'encourager leurs efforts.

L'affaire semblait ainsi déjà revêtir un caractère officiel.

LE COMITÉ PROMOTEUR

La réunion du 21 juin 1897 eut une véritable importance; elle rompit devant le public le mystérieux anonymat qui entourait l'affaire naissante et fit entrer celle-ci dans une phase nouvelle.

La lettre qui convoquait à cette assemblée était explicite : elle posait nettement la question d'une **Exposition Universelle** et indiquait les noms des premiers adhérents.

Voici le texte de ce document :

« Liége, le 18 juin 1897.

» Monsieur,

» Les démarches que nous avons faites pour nous rendre compte de l'oppor-
» tunité qu'il pouvait y avoir à provoquer l'organisation d'une Exposition Universelle
» à Liége, ne paraissant laisser aucun doute sur la suite à donner à ce projet; l'accueil
» si chaud et si sympathique que nous avons reçu, tant de la part des industriels
» désireux d'établir la force et la vitalité de notre industrie nationale, que de l'admi-
» nistration communale désireuse de saisir cette occasion d'être utile au commerce
» liégeois, nous prouvent que nous sommes allés au devant du désir général.

» Dans ces conditions, nous croyons utile de réunir à bref délai les premiers
» adhérents pour examiner de commun accord la question de principe d'abord, et,
» pour former un Comité d'études qui aurait pour mission de réunir les adhésions, et
» d'élaborer ensuite un avant-projet.

» Nous vous prions en conséquence de vous réunir le lundi 21 courant,
» à 4 heures, dans la Salle des Commissions de l'Hôtel-de-Ville, que l'Administration
» communale a bien voulu mettre à notre disposition.

» LE COMITÉ PROVISOIRE. »

» *Adhésions à ce jour:*

» MM. E. Nagelmackers, sénateur; F. Braconier-Lamarche, sénateur; Max Doreye; Saint Paul de Sinçay; H. Doat; P. Van Hoegaerden; Ch. Beer; A. Dupont-Rucloux; H. Lepersonne; A. Habets; A. Dumoulin; A. Bouvy; N. Goblet; J. Dallemagne; J. Noirfalise; A. de Lamine; Ch. Berryer; L. Lafontaine; X. Neujean; L. Timmerhans; V. Dumoulin; F. Pholien. »

Toutes les personnes ci-dessus nommées, ainsi que MM. Fréd. Nyst, F. Timmermans et G. Dewandre assistèrent à la réunion.

La séance se tint sous la présidence de M. Ernest Nagelmackers. Les promoteurs exposèrent leur projet qui fut très discuté et sur l'issue duquel se manifesta un scepticisme très marqué.

Cependant le Comité provisoire, considérant que quelque chose était à tenter, estima que l'on pouvait aller de l'avant. Trois sections, ou plutôt trois groupes de membres furent constitués et investis de missions diverses et M. Pholien fut nommé secrétaire.

Les uns pressentiraient le Gouvernement, tandis que d'autres recueilleraient l'avis du monde industriel et que MM. Victor Dumoulin et Florent Pholien entreraient en rapport avec les représentants du commerce local.

Entretemps, MM. Dumoulin et Pholien sont reçus le 2 juillet par le baron de Favereau, Ministre des Affaires Etrangères, qui les engage à persévérer.

Le premier encouragement d'une personnalité officielle était donc obtenu!

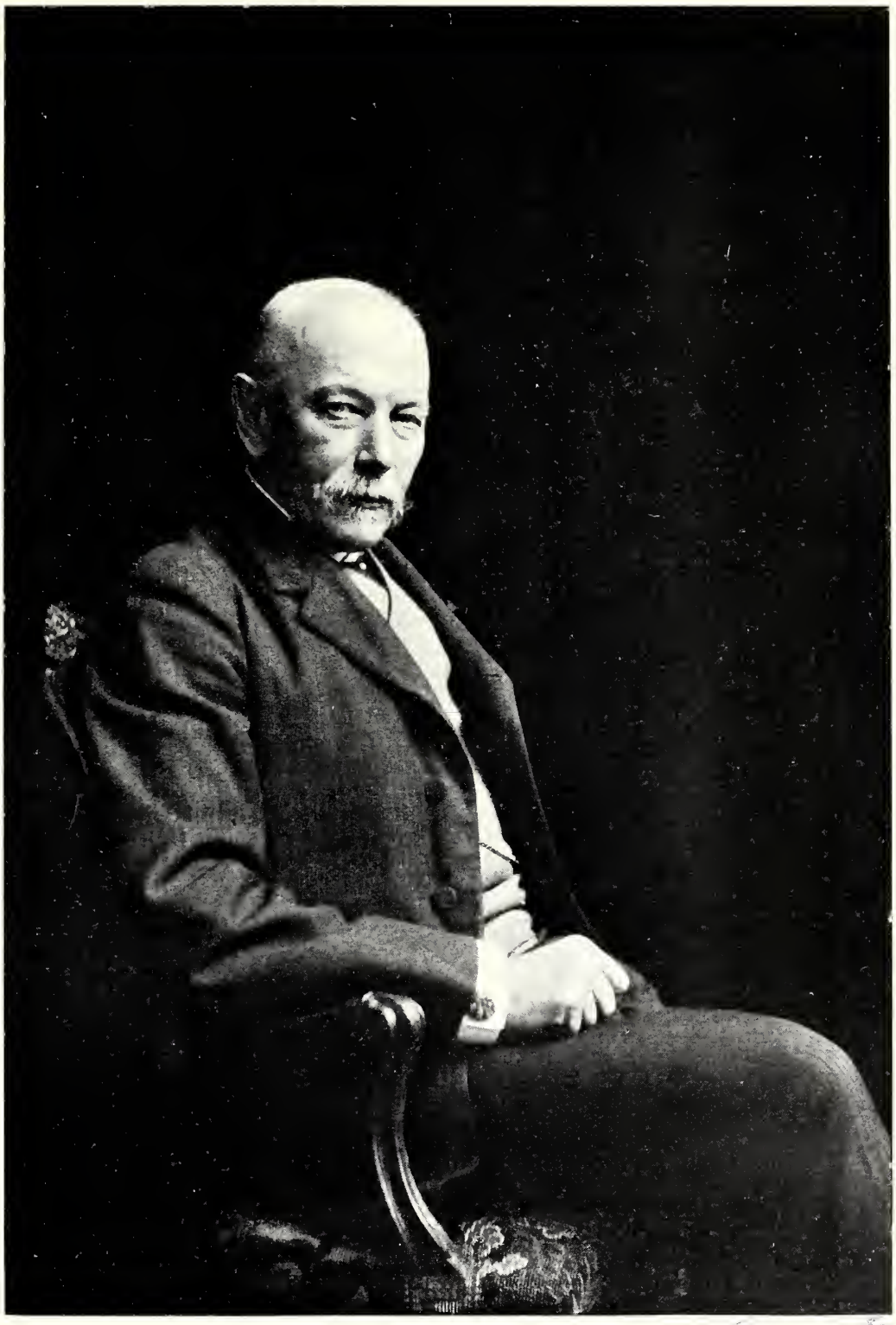

M. LE SÉNATEUR ERNEST NAGELMACKERS.

D'autre part, les délégués de toutes les sociétés liégeoises avaient été réunis, le 1er juillet, à l'Hôtel-de-Ville.

MM. Victor Dumoulin et Fl. Pholien siégeaient au bureau en qualité de président et de secrétaire; MM. Micha et Thimister, conseillers communaux, acceptèrent de les assister.

M. NYSSENS.

La discussion fut très animée et parfois même confuse. Les délégués n'avaient en vérité aucune résolution effective à prendre; ils devaient manifester leur sentiment sur le projet d'organiser une Exposition Universelle à Liége; c'est à l'unanimité qu'ils s'y déclarèrent pleinement favorables.

Quatre semaines se passèrent et le Comité provisoire, qui s'était accru de huit membres, s'assembla de nouveau: c'était le 30 juillet.

Les nouvelles étaient bonnes. D'après les rapports de plusieurs personnalités, l'industrie du bassin ne manifestait aucune hostilité, au contraire. Puisque l'ère des Expositions n'était pas close et qu'inévitablement il ne s'écoulerait pas dix années avant que la Belgique n'eût une nouvelle World's Fair, il était naturel de mettre tout en œuvre pour qu'elle se fît à Liége.

De leur côté, MM. Jules Dallemagne et Paul Van Hoegaerden avaient conféré avec le Ministre de l'Industrie et du Travail, M. Nyssens. L'honorable ministre s'était montré sympathique au projet, avait admis la justesse des arguments qui lui étaient présentés et reconnaissant que Liége prenait date, déclarait qu'elle pourrait compter sur le concours du Gouvernement.

Ces engagements éventuels, le Ministre les confirmait et les précisait par une lettre dont nous ne croyons pas inutile de reproduire la teneur.

Voici cette lettre:

« Bruxelles, le 29 juillet 1897.

» Messieurs Dallemagne et Van Hoegaerden,

» Vous avez bien voulu, le 7 juillet, venir m'entretenir du projet d'une Exposition à organiser dans quelques années à Liége.

» J'apprends que vous êtes appelés à rendre compte demain, à l'Hôtel-de-Ville de Liége, des résultats de cette démarche.

» Afin de préciser la situation, je crois bon de vous écrire le résumé de notre entretien.

» J'ai tout d'abord déclaré qu'avant dix ans, on ne pouvait songer à organiser une nouvelle Exposition Universelle et Internationale. J'ai eu l'honneur de vous en dire les multiples raisons déduites notamment des difficultés qu'a rencontrées à l'étranger l'entreprise de Bruxelles-Exposition et de la lassitude que produira la colossale Exposition de Paris en 1900.

» A propos du projet d'Exposition seulement nationale, j'ai bien dû vous faire » remarquer qu'après l'effort et les sacrifices faits par nos industriels en 1897 pour » Bruxelles, et en 1900 pour Paris, il sera très difficile AVANT 1903 d'amener l'industrie » nationale à s'imposer des frais pour une Exposition dans laquelle elle n'aurait guère » de perfectionnements ni de progrès à faire constater.

» J'ai reconnu néanmoins qu'au point de vue de cette Exposition nationale, Liége » avait, en sa qualité de grande ville et d'important centre industriel, des titres incontes- » tables à prendre rang. Sans vouloir engager le Gouvernement, j'ai exprimé le sentiment » que si l'entreprise se présentait dans de bonnes conditions et au moment opportun, » l'appui de l'Etat ne ferait pas défaut aux organisateurs.

» Veuillez agréer, etc. (s.) NYSSENS. »

De tous les adhérents d'alors, aucun ne se faisait certes la moindre illusion sur les difficultés qui ne tarderaient pas à surgir, mais tous étaient résolus à faire les plus énergiques efforts pour poursuivre la réalisation de l'idée.

Les Trente, se constituant en COMITÉ PROMOTEUR, assumaient la lourde tâche de préparer et d'étudier les moyens de faire l'Exposition.

Ils décidèrent tout d'abord qu'une souscription serait immédiatement ouverte pour la formation du capital d'une Société anonyme, qui devait être fondée à bref délai.

En même temps, un appel devait être adressé à la population liégeoise.

Ce document parut le 30 septembre: il constituait un aperçu exact de la situation, il disait l'initiative prise par le Comité Promoteur et ne cachait ni les hésitations ni les appréhensions qui agitaient l'esprit de quelques-uns.

Nous n'avons pas l'intention d'abuser des citations et des reproductions, mais l'impartialité nous commande de ne point laisser dans l'oubli des documents ou des faits dont nul ne peut méconnaître l'importance.

Voici donc intégralement le texte de cet appel-programme du Comité Promoteur:

« Liége, le 30 septembre 1897.

» M

» Les Expositions de Bruxelles — 1880 et 1897 — et d'Anvers — 1885 et 1894 — » ont fait connaître au monde entier les progrès merveilleux du commerce, de l'industrie » et des arts belges.

» Notre région a contribué si puissamment à leur succès, elle dispose de ressources » si vastes qu'il n'a pas paru téméraire de revendiquer pour Liége l'honneur d'organiser » à son tour une Exposition.

» Sa situation géographique, ses environs pittoresques, l'éclat de son industrie » sont autant d'éléments qui lui permettent de rivaliser avec Bruxelles et Anvers, et lui » donnent le droit de continuer leur œuvre dans un cadre nouveau.

» Les encouragements de l'opinion publique et de la presse, l'adhésion empressée » des Associations commerciales et industrielles, l'accueil favorable que l'idée a reçu » auprès du Gouvernement et des autorités provinciales et communales, autorisent à » considérer comme acquise la question de principe: Liége aura la prochaine Exposition!

» Il s'agit maintenant d'entrer résolument dans le domaine de la pratique.

M. LE SÉNATEUR MAX DOREYE.

» A cet égard, tenant compte de l'ensemble des impressions recueillies, le Comité » Promoteur — qui s'est chargé des études et des démarches préliminaires — estime » qu'il ne faut pas risquer de compromettre le succès, en poursuivant des conceptions » hors de proportion avec les éléments d'exhibition et les moyens financiers que l'on peut » raisonnablement espérer rassembler.

» A notre sens donc, l'Exposition de Liége doit être surtout une Exposition » nationale; mais plusieurs sections pourront être développées et prendre un caractère » international.

» D'autre part, étant donnée l'importance des Expositions actuellement ouvertes » ou décidées dans d'autres villes (Paris 1900, — Turin 1898), il ne nous semble pas » possible de compter sur un contingent sérieux d'exposants et de visiteurs avant cinq » ou six ans.

» Aussi bien, il faut tenir compte du temps que demanderont les travaux indis- » pensables pour édifier et approprier les locaux et terrains destinés à faire face aux » nécessités complexes d'une Exposition importante. On ne sera prêt, en 1902 ou 1903, » qu'en se mettant dès maintenant à l'œuvre, et en donnant sans tarder un corps et » une existence propre à l'organisme administratif chargé de mener à bien l'entreprise.

» Il est nécessaire enfin, pour solliciter officiellement l'intervention des autorités » publiques, de pouvoir invoquer, auprès d'elles, l'importance de l'effort fait par la » population liégeoise; et par conséquent, il est urgent de constater si les sympathies » témoignées par tant de nos concitoyens à l'idée de l'Exposition sont susceptibles de » se traduire par l'octroi du concours financier indispensable à la réussite de celle-ci.

» Le moment est donc venu de chercher à constituer une Société anonyme, » laquelle assumerait la direction, la dépense et la responsabilité de l'étude détaillée de » l'œuvre et éventuellement de sa réalisation.

» Dans notre pensée, cette Société serait constituée sur la base des Statuts, dont » le projet est joint en annexe à la présente.

» Son capital devrait être au minimum de 2.000.000 de francs que nous pro- » posons de diviser en 4.000 actions de 500 francs chacune.

» (Le souci d'éviter une dépense de 8.000 francs pour droit de timbre nous » oblige à renoncer à l'émission de titres d'un moindre import, mais le Conseil d'admi- » nistration pourra ultérieurement autoriser des coupures de 100 francs).

» Sur le montant de chacune de ces actions, 10 °/°, soit 50 francs (minimum » imposé par la loi), seraient immédiatement versés.

» Le solde, soit 450 francs, serait appelé au fur et à mesure des besoins et de la » mise en train des travaux.

» Ce serait le Conseil d'administration de cette Société, élu par l'assemblée générale » des actionnaires, qui prendrait seul en mains la direction des études et des négocia- » tions nécessaires.

» A ce Conseil, composé d'hommes ayant la confiance des souscripteurs, incombe- » raient dès ce jour la charge et la responsabilité de faire réussir l'entreprise et de » sauvegarder les intérêts des souscripteurs.

» En soumettant ces conclusions au public, nous considérons comme un devoir » de faire remarquer que, dans l'éventualité où l'Exposition ne pourrait pas être réalisée, » les 10 °/° par action, qui formeront le montant du premier versement, constitueraient » en majeure partie une mise à fonds perdus.

» En effet, par le seul fait de sa constitution, la Société aura à supporter en frais » d'actes, d'honoraires de notaire, d'impression et de timbrage des actions, une dépense » de plus de 6.000 francs.

» D'autre part, il sera indispensable d'engager immédiatement les services d'un » personnel de techniciens de diverses catégories, assisté de bureaux expressément montés » à cette fin, auxquels devra être confié le soin de faire des études approfondies sur les » emplacements proposés, d'élaborer les plans et de dresser les devis de la future » Exposition.

» Ces études détaillées devront être faites en tout état de cause; et il serait puéril » de se dissimuler qu'elles coûteront cher.

» C'est sous le bénéfice de ces considérations que nous adressons le présent appel » à nos concitoyens.

» De l'accueil que ceux-ci feront à nos propositions dépendra la poursuite ou » l'abandon définitif du projet.

» Un referendum est en quelque sorte ouvert.

» A la population de décider si notre belle ville entrera dans le cycle des Expo- » sitions, si elle veut affirmer brillamment en 1902 ou 1903, la renommée du vieux nom » Liégeois!

LE COMITÉ PROMOTEUR :

MM. Ernest NAGELMACKERS, sénateur, *Président;*
Florent PHOLIEN, négociant, *Secrétaire;*
Frédéric BRACONIER, sénateur;
Max DOREYE, industriel, ancien membre du Conseil provincial;
Gaston SAINT-PAUL de SINÇAY, directeur général de la Société anonyme de la Vieille-Montagne;
Henri DOAT, directeur de la Compagnie générale des Conduites d'eau;
Paul Van HOEGAERDEN, président du Syndicat des Charbonnages liégeois, ancien membre de la Chambre des Représentants;
Charles BEER, industriel;
Adolphe DUPONT-RUCLOUX, industriel;
Henri LEPERSONNE, directeur de la Société pour l'exploitation des Etablissements G. Dumont et frères, à Sclaigneaux;
Auguste DUMOULIN, industriel, président du Conseil provincial;
Alex. BOUVY, tanneur;
Nicolas GOBLET, avocat, conseiller communal;
Jules DALLEMAGNE, industriel;
Jules NOIRFALISE, négociant, conseiller communal;
Adolphe de LAMINNE, industriel;
Charles BERRYER, industriel;
Lambert LAFONTAINE, directeur de la Société linière de St-Léonard;
Xavier NEUJEAN, avocat, ancien membre de la Chambre des Représentants;
Louis TIMMERHANS, ingénieur, inspecteur général des mines;
Victor DUMOULIN, négociant;
Armand STOULS, directeur de la Société anonyme d'Espérance-Longdoz;
François TIMMERMANS, directeur de la Société anonyme des Ateliers de construction de la Meuse;
Georges DEWANDRE, industriel;
Frédéric NYST, industriel;
Emile DIGNEFFE, avocat, conseiller communal;
Léon NAGANT, fabricant d'armes, conseiller communal;
Charles FRANCOTTE, fabricant d'armes;
Gustave FRANCOTTE, avocat;
Octave NEEF, Président de la Société des Aciéries d'Angleur et de la Compagnie internationale des Wagons-Lits, ancien membre de la Chambre des Représentants.

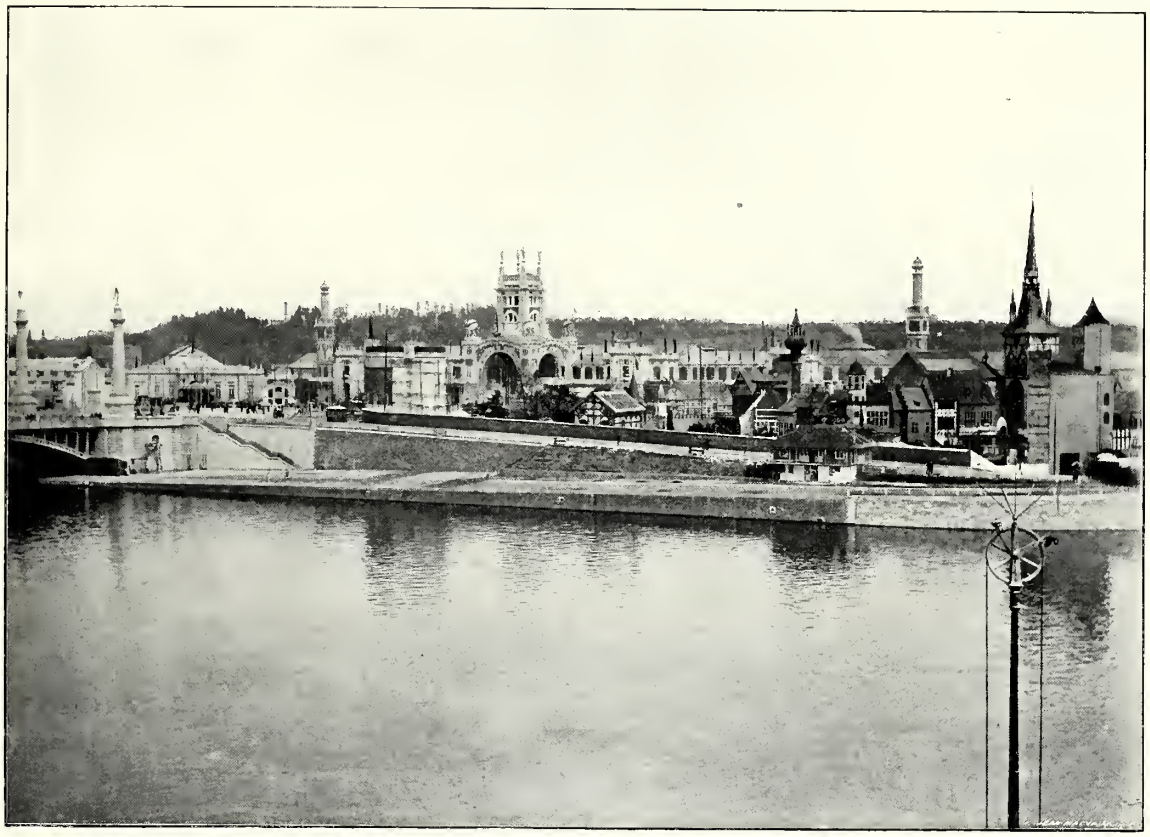

LA MEUSE ET UNE VUE PERSPECTIVE
DE L'EXPOSITION PRISE A FRAGNÉE.

Le 7 octobre, nouvelle réunion du Comité Promoteur : il approuve les statuts rédigés en avant-projet par MM. E. Digneffe et N. Goblet, et décide les mesures d'organisation de la souscription.

Celle-ci est bientôt ouverte, mais ne marche guère! Malgré le concours apporté par toutes les Banques de la Ville, l'opinion publique continue à discuter vivement de la future Exposition qui, pour beaucoup, n'est qu'une chimère.

Le Liégeois, s'il s'enthousiasme vite, manque parfois d'audace. Il a l'esprit frondeur. Cette fois encore, trop peu conscient de la merveilleuse situation de la cité et de l'attrait que peut exercer sur l'étranger la puissance de ses industries, il hésite à prendre au sérieux les hommes qui s'attellent à la réalisation de l'Exposition ; il se plaît à croire, et malheureusement à répéter, que les grandes choses qui se réalisent ailleurs n'ont chez lui aucune chance de réussite.

Cette attitude, découlant du caractère wallon, ne fut pas sans causer aux adhérents de la première heure de très sérieux ennuis ; elle ne les a certes point aidés, comme nous le constaterons plus loin, à vaincre les obstacles. Il est d'ailleurs juste de tenir compte de ce que rien n'ayant jusqu'alors été tenté pour attirer à Liége les visiteurs étrangers, la population était dans une réelle ignorance des bienfaits d'une Exposition, et se faisait au sujet de son organisation et de son exploitation les idées les plus fausses.

Les sceptiques et les détracteurs eurent à ce moment beau jeu. Tous se déclaraient partisans de l'Exposition, mais au lieu de s'unir pour l'action, ils s'ingéniaient à découvrir des arguments pour en démontrer l'impossibilité: le Comité Promoteur n'indiquait pas l'emplacement, comme si celui-ci eût pu être désigné sans études préalables! Puis le Comité Promoteur manquait de confiance, puisqu'il invitait les souscripteurs à un premier versement à fonds éventuellement perdus!

Puis encore l'Exposition, affirmée **universelle** dans la convocation du 21 juin, se trouvait transformée aujourd'hui en Exposition **nationale** avec des sections internationales!

Enfin, le Comité Promoteur voulait émettre des actions de cinq cents francs, ce qui dénotait un incontestable manque de démocratie, puis...

De la sorte, interminables étaient les discussions.

Chacun, examinant la question à sa façon ou à son point de vue personnel, voulait que l'on fît choix de l'emplacement qu'il préconisait comme pouvant seul convenir. Ainsi, il se découvrit bientôt que la future Exposition, qui dans le principe n'était point aisée à loger, pouvait être installée à cinq endroits différents et que chacun de ceux-ci, — ceci n'est pas sans vérité, — offrait de réels avantages.

Néanmoins, le Conseil communal crut que le moment était venu d'encourager l'œuvre naissante. Sur la proposition de M. le bourgmestre Léo Gérard il décida, par un vote unanime, d'inscrire au budget de 1898 un premier subside de cent mille francs.

Sur ces entrefaites, le lundi 29 novembre eut lieu, dans la salle du Casino Grétry, une sorte de meeting auquel le Comité Promoteur avait convié les représentants de toutes les associations et de toutes les sociétés de la Ville.

L'assemblée, qui réunit plus de trois cents personnes, était présidée par M. Ernest Nagelmackers, entouré de MM. Ch. Beer, Ch. Berryer, J. Dallemagne, G. Dewandre, M. Doreye, Aug. Dumoulin, V. Dumoulin, Ch. Francotte, N. Goblet, J. Noirfalise et assisté de Fl. Pholien faisant fonction de secrétaire.

Inutile de rapporter les débats qui se produisirent à cette assemblée, où beaucoup de personnes nous parurent venues en simples curieux, peu disposés à se laisser convaincre. Il y fut d'ailleurs déclaré que la future Exposition devrait être universelle et non point nationale.

D'autre part, en suite des observations présentées, le Comité Promoteur déclara qu'il modifiait les conditions de souscriptions insérées dans son appel du 30 septembre, en réduisant à cent francs la valeur nominale des actions à souscrire et qu'il s'engageait à rembourser intégralement les versements effectués si la Société organisatrice ne se constituait pas faute d'un nombre suffisant d'adhérents.

Quant au choix de l'emplacement, il fut entendu que les souscripteurs pouvaient manifester leurs préférences, mais qu'une décision définitive à ce sujet ne pourrait être prise que plus tard à la suite d'études dont serait chargée une Commission de techniciens, que l'on espérait pouvoir instituer bientôt.

Avec l'année 1897, qui avait vu éclore le projet d'Exposition à Liége, semblait se terminer la période des premiers tâtonnements. Mais l'entreprise demeurait quelque chose de mal défini, de peu précis, dont la mise sur bon pied exigeait encore un travail considérable.

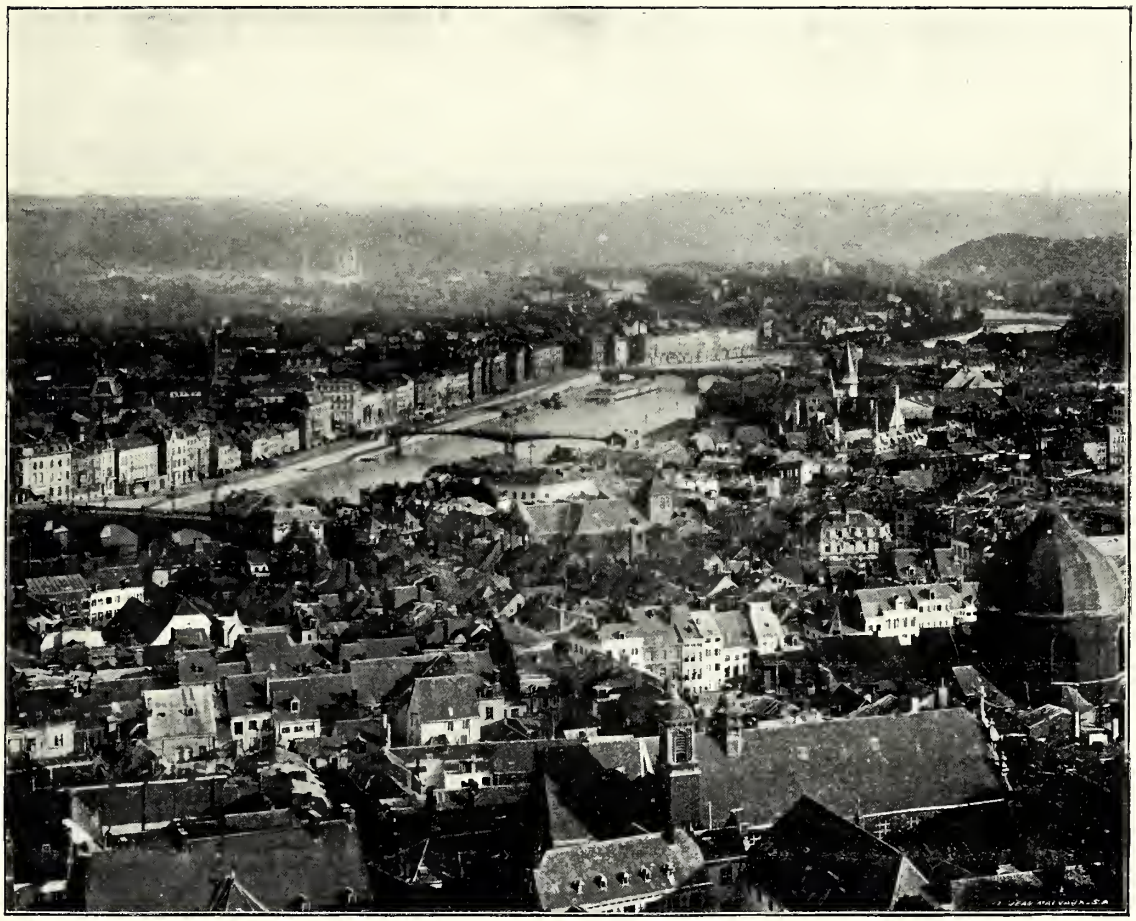

LE PANORAMA DE LIÉGE ET L'EXPOSITION.
VUE PRISE DU PARC DE LA CITADELLE

LE COMITÉ DE PROPAGANDE

Les trente promoteurs avaient formulé un programme d'action se résumant en deux points :

1° Souscription préalable d'un capital de deux millions pour que la Société organisatrice de l'Exposition puisse être créée.

2° Institution d'un Comité technique chargé d'étudier la question de l'emplacement le plus favorable pour y installer la World's Fair.

Nous allons voir comment, par l'établissement d'organismes nouveaux, furent réalisés ces desiderata.

La future Exposition, avait-on dit, pour être essentiellement liégeoise, ne pouvait se faire qu'au moyen de capitaux liégeois ; c'était le point à régler tout d'abord.

Dans cet ordre d'idées, M. Dalimier, agissant comme président de l'Association des Hôteliers, Cafetiers et Restaurateurs et sur la suggestion des Présidents de différentes Sociétés commerciales de la ville, réunit chez lui, le 6 janvier 1898, les délégués de la plupart des associations industrielles et commerciales.

A cette réunion, M. Dalimier exposa que le sort de l'Exposition était entre les mains des commerçants liégeois, que ceux-ci pouvaient, par la combinaison des moyens

d'action dont ils disposaient, par la réunion de toutes les influences qu'ils possédaient, assurer dans un court délai, la souscription des deux millions reconnus nécessaires.

M. Paul Van Hoegaerden-Braconier examina la question au point de vue des industriels du bassin; il affirma que ceux-ci apporteraient leur concours et leur part contributive au succès, en s'imposant les frais d'une participation grandiose, mais il ajouta que le capital de la Société devait être souscrit surtout par le Commerce local.

M. Paul Forgeur développa ensuite cette opinion que l'Exposition était en réalité une affaire, au moins par ses conséquences, et que c'était comme telle qu'il fallait l'examiner au point de vue de la souscription du capital à réunir.

MM. Ch. Francotte, E. Baar, Benoît Lance, François Halleux, Bomboir et d'autres appuyèrent ces considérations au nom des associations dont ils étaient les représentants.

Le résultat de la discussion fut que l'assemblée se constitua, séance tenante, en *Comité Général de Propagande* et se donna pour unique mission de hâter la souscription du capital de deux millions; il était au surplus décidé d'ores et déjà que le Comité serait dissous de plein droit le jour où les promoteurs jugeraient suffisantes les sommes recueillies.

Nous donnons ici la liste des membres du Comité de Propagande et des Sociétés dont ils étaient les représentants.

N° D'ORDRE	MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS	SOCIÉTÉS
1	Charles FRANCOTTE	Maurice BRACONIER	Union des Fabricants d'Armes.
2	Alphonse BENOIT-FALAISE	Robert GILLARD	Association des Bateliers.
3	Marcel ORTMANS	Arthur BERTRAND	Association des Brasseurs.
4	Auguste HACKEN	Emile SCHWEITZER	Bourse aux Cuirs.
5	Olivier PONCIN	Jules DEWANDRE	Bourse Industrielle.
6	Jules NOIRFALISE	Paul LHOEST	Chambre de Commerce Huy-Waremme.
7	Jules MAGIS	Gustave LHOEST	Chambre de Commerce (Union Commerciale et Industrielle).
8	Edmond BAAR	Emile DUPONT	Chambre Syndicale des Entrepreneurs.
9	Jules WODON		Commission des Agents de Change.
10	Edmond VANDEN BOORN	Joseph DESAIT	Syndicat des Assureurs Liégeois.
11	Paul VAN HOEGAERDEN	Eugène KELECOM	Union des Charbonnages, Mines et Usines Métallurgiques.
12	Joseph VAN ZUYLEN	Joseph MARCOTTY fils	Union syndicale des Négociants en Denrées Alimentaires.
13	L. BOMBOIR	Victor MALLIEUX	Association du Commerce et de l'Industrie de l'arrondissement de Liége.
14	Benoît LANCE	Fernand HALLEUX	Syndicat des Marchands-Tailleurs.
15	Gilles WALEFFE	J. P. RAMACKERS	Corporation des Bouchers.
16	Edouard DE MARNEFFE	H. LIÉTART	Cercle privé du Commerce liégeois.
17	Victor VIVARIO	A. DAYWAILLE	Union des Pharmaciens.
18	J. DELAITE	Ch. J. COMHAIRE	Ligue Wallonne.
19	L. PHILIPS	Henri DUMONT	Syndicat des Négociants en Tabacs.
20	L. GAUSSET	A. SCHOONBROODT	Chambre Syndicale de l'Ameublement.
21	A. DELVAUX	JANSSENS.	Société Fraternelle des Patrons Boulangers.
22	DEWEZ-DOSSIN	E. ROUIR.	Société des Patrons Boulangers.
23	F. MARÉCHAL	LAROCK	Syndicat des Louageurs de Voitures.
24	S. PORTAL	G. DELEVAL	Cercle Commercial et Industriel de l'Ouest.
25	H. DOAT		Comité consultatif du Commerce français.
26	Henri GERMAY	CHEVAU	Chambre syndicale des Marchands de Bois de l'arrondissement de Liége.
27	François NANDRIN	G. COUMANS	Syndicat des Liquoristes et Marchands de Vins
28	G. BECKER	J. DEMOULIN	Association des Coiffeurs.
29	Em. BODSON	A. BAUDART	Association des Patrons Peintres.
30	Denis LINCHET	J. VERSCHUEREN	Chambre syndicale des industries se rattachant à la Carrosserie, Sellerie et Maréchalerie de la province de Liége.
31	J. MOREAU	WINANTS	Société des Charcutiers.
32	Paul COMBLEN		Société des jeunes Architectes.
33	L. C. BEGASSEAU	Paul TOMBEUR	Société centrale d'Architecture, Sect. liégeoise.
34	Richard SCHOUTTETEN	M. FRANCOTTE	Société des Voyageurs de Commerce.
35	Charles DALIMIER	A. VERLIHAC	Association des Cafetiers, Hôteliers, Restaurateurs de la province de Liége.
36	Emile TILMAN	DEBRUCHE	La Sauvegarde du Commerce.
37	N. RECULEZ		Syndicat des Employés, Voyageurs et Patrons.

Délégués du Comité promoteur : MM. Victor DUMOULIN et Florent PHOLIEN.

Le bureau de ce Comité de propagande fut formé comme suit:

Président, M. Van Hoegaerden, Président de la Fédération des Associations commerciales et industrielles liégeoises;

Vice-Président, M. Dalimier, Président de l'Association des Hôteliers;

Vice-Président, M. Bomboir, Président de l'Association du Commerce et de l'Industrie;

Secrétaire, M. Forgeur, avocat à la Cour d'appel;

Trésorier, M. Delaite, Président de la Ligue wallonne.

Ce Comité général de propagande se mit aussitôt à l'œuvre. Composé de soixante-quatorze membres, représentant trente-sept sociétés importantes, il était en bonne posture pour agir sur l'opinion et pour disposer d'influences multiples.

Tous ses membres apportèrent à l'accomplissement de la tâche commune un véritable dévouement et contribuèrent sérieusement à établir les fondements de l'œuvre liégeoise.

Appliquant le principe de la division rationnelle et méthodique du travail, ses membres se répartirent en sections et sous-sections, conformément aux divisions des quartiers de la Ville, et organisèrent des réunions et des conférences. Nous ne pouvons entrer dans des détails à ce sujet, mais nous tenons à noter que c'est le 8 janvier que la première de ces conférences eut lieu, organisée à l'Hôtel-de-Ville, par les soins de notre Chambre de Commerce.

L'orateur, causeur adroit et persuasif, était M. l'architecte Hasse, le promoteur de la première Exposition d'Anvers (1885). Le fait est à rappeler, parce que depuis ce jour, M. Hasse, qui d'ailleurs est d'origine verviétoise, n'a cessé d'apporter un concours actif à notre Exposition, à la réussite de laquelle on peut dire qu'il a puissamment coopéré.

De même, il n'est point permis de ne pas dire que c'est en qualité de secrétaire général de ce Comité de propagande que M. Paul Forgeur fit ses premières armes comme organisateur: c'est lui qui, en une brochure: *Des chances de réussite d'une Exposition à Liége*, condensa très habilement tous les arguments pouvant être invoqués en faveur de l'entreprise.

Cet opuscule sans prétention servit longtemps de thème à la propagande et fut certes, pour les membres du Comité, d'une incontestable utilité.

La mission des propagandistes fut ardue: ils allaient isolément ou par groupe, et auprès de chaque personne sollicitée, ils avaient à tenir une conversation, toujours longue et, comme partout, revenaient les mêmes objections, les mêmes discours devaient être renouvelés sans cesse, ce qui rendait leur besogne des plus fastidieuses.

Le Comité de propagande vécut pour ainsi dire jusqu'au jour de la constitution de la Société anonyme de l'Exposition; il recueillit plus d'un million et demi de francs. Il tint de nombreuses réunions plénières, toujours présidées par M. Paul Van Hoegaerden.

Dans ses fonctions présidentielles, M. Van Hoegaerden apporta ses grandes qualités d'organisateur, et sous son impulsion, l'activité de ses collaborateurs ne se démentit pas un seul instant.

LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

Tandis que les membres du Comité de Propagande s'occupaient de la formation du capital, le Comité Promoteur entamait l'étude de l'affaire au point de vue technique, et naturellement il devait envisager d'abord la question de l'emplacement. Le choix de celui-ci devait être subordonné à un ensemble de considérations dont la solution ne pouvait sortir que de recherches minutieuses, d'études comparatives et raisonnées, à faire faire par des spécialistes qu'il faudrait rémunérer.

Jusqu'à ce jour, M. Fl. Pholien avait assumé seul la charge du secrétariat; mais la correspondance augmentait, les séances se multipliaient, les archives commençaient à s'entasser, la nécessité d'un personnel et d'un local se faisait sentir.

Le Comité Promoteur donc estima qu'il fallait sans délai créer un organisme pour les études techniques à entreprendre et fournir à cet organisme les ressources qui lui étaient indispensables.

C'est pourquoi fut constituée, à son intervention, suivant acte passé le 26 février 1898, par devant le notaire Albert Kleinerman, une Société anonyme dont le titre: *Société d'Etudes pour l'organisation d'une Exposition à Liége*, définissait le but.

Les actionnaires étaient tous des membres du Comité Promoteur auxquels avaient tenu à se joindre certains dirigeants du Comité de Propagande.

Le Conseil d'administration de cette Société fut composé de vingt-cinq membres, comprenant les personnalités suivantes:

M. Ernest Nagelmackers, comme président; Max Doreye et Auguste Dumoulin, comme vice-présidents; Florent Pholien, comme secrétaire; Victor Dumoulin, comme secrétaire-adjoint.

Les autres administrateurs étaient MM. Ed. Baar, Ch. Beer, Ch. Berryer, A. Bouvy, J. Dalimier, J. Dallemagne, J. Delaite, G. Dewandre, E. Digneffe, P. Forgeur, Ch. Francotte, N. Goblet, E. Hargot, J. Magis, L. Nagant, J. Noirfalise, F. Nyst, H. Pieper, A. Stouls, P. Van Hoegaerden.

A ces noms, il faut ajouter en qualité d'actionnaires, ceux de MM. G. Saint Paul de Sinçay, industriel; H. Doat, industriel; A. Dupont-Rucloux, industriel; X. Neujean, avocat; A. Nyssens, entrepreneur; Evrard et C°, marchands de bois; Waleffe-Dabin, négociant; H. Liétart, négociant; F. Nandrin, distillateur; J. Van Zuylen, industriel; L. Bomboir, négociant; B. Lance, négociant; J. Nagelmackers, banquier; A. Philippe; A. Janssens, industriel; F. Dumoulin, industriel; E. Dupont, sénateur; O. Hauzeur; A. Hauzeur, industriel; J. Hauzeur; J. Marcotty, fils, meunier; E. Dupont, entrepreneur; A. Benoît-Falaise, armateur; L. Nagelmackers, banquier; Ad. de Lamine, industriel; G. Francotte, avocat; G. Coumans, distillateur.

A ces particuliers s'étaient jointes la Banque du Crédit Général Liégeois, la Banque générale, la Banque Nagelmackers et fils, la Banque liégeoise, la Banque Dubois, la Banque d'Escompte et de Comptes-courants, la Banque Meuffels, la Banque Oury, la Banque Frésart, et la Société du Gaz.

Aussitôt installé, le Conseil d'administration de la Société d'Etudes fit connaître à l'édilité communale la nouvelle phase dans laquelle venait d'entrer l'étude de l'Exposition et faisant état des sentiments absolument désintéressés des fondateurs de la nouvelle Société, il sollicitait de l'administration une subvention de cinquante mille francs pour porter au double les fonds qu'il comptait affecter aux études.

Ces sentiments désintéressés ressortaient d'ailleurs manifestement de deux articles des statuts ainsi conçus:

« S'il se constitue ultérieurement une Société pour l'entreprise de l'Exposition de » Liége, la Société fera apport de tout le résultat de ses travaux à la dite Société.

» Si la Société de l'entreprise de l'Exposition de Liége ne se constitue pas, la » Société d'Etudes fera abandon à la Ville de Liége de tous plans, devis et études géné- » ralement quelconques qu'elle aura effectués ou fait effectuer relativement au projet de » l'Exposition de Liége. »

D'urgence, le Conseil communal examina la requête; à l'unanimité, il vota le subside.

LE COMITÉ TECHNIQUE

La question financière étant ainsi solutionnée, le Conseil d'Administration de la Société d'Etudes s'occupa de réunir les éléments techniques indispensables pour l'étude à entreprendre.

Il institua à cet effet une sous-commission d'études composée de sept de ses membres, MM. Berryer, Dallemagne, Digneffe, Goblet, Noirfalise et Van Hoegaerden, avec M. Auguste Dumoulin comme président, et obtint de la bienveillance des Pouvoirs Publics le concours des quatre fonctionnaires dont les noms suivent:

MM. Beaulieu, ingénieur provincial;

Jacquemin, ingénieur principal des Ponts et Chaussées;

Mahiels, ingénieur en chef des travaux de la Ville de Liége;

Remouchamps, architecte provincial.

M. BEAULIEU,
ingénieur en chef provincial.

Ces quatre fonctionnaires, hommes d'une indiscutable compétence, ayant chacun une réelle connaissance des intérêts à ménager ainsi que des questions spéciales à élucider, représenteraient auprès de cette commission d'études les administrations publiques dont le concours deviendrait nécessaire par la suite.

Le cinquième technicien était M. Hasse, architecte à Anvers.

La Société d'Etudes avait tenu à s'assurer la collaboration de ce dernier, parce que M. Hasse était, en matière d'Exposition, une personnalité qui possédait compétence, expérience, puisqu'il avait été l'architecte des Expositions d'Anvers de 1885 et de 1894.

Dès le 15 mars, ce nouvel organisme entrait en fonctions et le 22 avril, le Conseil d'administration de la Société d'Etudes arrêtait définitivement comme suit le programme qui devait servir de base aux travaux de ce Comité technique.

Il avait à faire l'étude comparative des différents emplacements proposés, et à dire, en justifiant son opinion, celui qui convenait le mieux pour l'installation d'une Exposition éventuelle.

Dans ce travail de sélection, il devait tenir compte des desiderata suivants:

1° Il devait se préoccuper des besoins d'avenir de la Ville et de son embellissement et, pour autant que cela soit compatible avec les intérêts ci-dessus, tenir compte de la nécessité d'être, par les travaux à réaliser, le plus directement utile à la prospérité et au commerce de la Ville;

2° Certains bâtiments pourraient avoir un caractère définitif; un grand local devrait subsister dans un parc;

3° La première Exposition ouverte à Anvers (en 1885) serait choisie comme base de comparaison, eu égard à l'importance à donner à celle de Liége. Comme superficie, il était indiqué 12 à 15 hectares.

4° Après étude des divers emplacements proposés, le Comité ferait un rapport général et détaillé sur ceux-ci. Ce rapport conclurait à l'adoption d'un seul emplacement: celui réunissant le plus d'avantages dans l'ordre d'idées émises aux paragraphes 1 et 2 qui précèdent.

M. E. REMOUCHAMPS,
architecte provincial.

Cinq emplacements étaient préconisés:

Le parc de la Citadelle;
La plaine de Droixhe;
La plaine des Vennes;
Le plateau de Cointe;
Le plateau de Belleflamme.

La tâche, ainsi imposée aux membres du Comité technique, fut accomplie par eux avec un dévouement remarquable, une compréhension exacte de la situation et un ardent souci des intérêts de la Ville de Liége. Non seulement ceux qui la menèrent à bien ont largement préparé les voies au succès, nous pourrions dire au triomphe d'aujourd'hui, mais par des études comparatives et documentées, ils ont ébauché un avant-projet de développements futurs de la cité liégeoise et tracé les voies pour une seconde Exposition Universelle.

Le cadre de notre récit ne nous permet point d'entrer dans les détails de la marche pratique que le Comité technique imprima à ses travaux.

Néanmoins, il est de notre devoir d'historien de faire remarquer combien il fut sage et prévoyant en s'occupant spontanément d'obtenir des options pour l'achat éventuel des terrains des deux emplacements — Vennes et Droixhe — qui lui parurent avoir le plus de chance d'être adoptés. Il contribua de la sorte à empêcher la spéculation, à éviter des procès d'expropriation et à hâter les événements.

Les négociations qu'impliquait l'accomplissement de cette tâche supplémentaire n'étaient pas sans soulever de délicates questions de droit. C'est pourquoi ils sollicitèrent le concours d'un juriste. Le 8 octobre, M. Marcel de Puydt, directeur du service du Contentieux de la Ville de Liége, fut autorisé à se joindre aux membres du Comité. En cette occurrence, ce fonctionnaire rendit de signalés services à la cause de l'Exposition.

Enfin, le 25 janvier 1899, le rapport du Comité technique fut déposé.

LE RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE

C'était un document consciencieusement étudié, mûrement réfléchi. Six plans principaux l'accompagnaient et l'expliquaient.

Les techniciens avaient considéré chacun des cinq emplacements préconisés, et pour chacun d'eux, ils avaient envisagé de multiples hypothèses, parmi lesquelles:

Les travaux publics préalables indispensables à leur réalisation et la possibilité de leur exécution à bref délai;

UN PANORAMA DE LIÉGE VU DE COINTE.

Leur appropriation en vue de l'installation de l'Exposition Universelle;

Les moyens d'accès pour le service de la manutention par rails et par axe;

Les moyens de communications pour les visiteurs, l'étendue, le site, le voisinage, etc.

Deux emplacements, Droixhe et Vennes étaient seuls demeurés en compétition, mais chacun exigeait la réalisation préalable des très importants travaux de rectification du cours de la Meuse et de l'Ourthe; d'autre part, il importait de se conformer, pour ces travaux, au plan général qui depuis 1886 avait été élaboré par l'Administration des Ponts et Chaussées.

Cependant, les Vennes, à différents point de vue, l'emportaient sur les Prés de Droixhe.

La conclusion s'imposait donc: l'Exposition devait être établie sur les terrains dénommés Ile des Aguesses, mais à la double condition de la réalisation immédiate de la rectification du cours de l'Ourthe et de la construction d'un nouveau pont sur la Meuse.

Le rapport ajoutait qu'une annexe de la World's Fair pouvait être établie au plateau de Cointe pour les installations éventuelles des sections coloniales, agricoles et sportives.

A l'appui de leurs conclusions, et afin de montrer le parti qu'il était possible de tirer des terrains, les techniciens avaient dressé une esquisse du dispositif d'une Exposition, dispositif qui après des études ultérieures fut d'ailleurs abandonné et remplacé par celui dont l'étude fut faite par la conférence des chefs de service de la Société de l'Exposition sous la présidence de M. Frédéric Nyst.

Ce rapport du Comité technique constitue un document d'une extrême importance; il marque une étape dans les annales liégeoises et il sera vraisemblablement dans l'avenir le point de départ d'une série de travaux nouveaux et de futurs agrandissements.

Il serait long et inutile, dans l'occurrence actuelle, de reproduire intégralement ce document, mais le chapitre qui traite de l'installation de l'Exposition aux Vennes et les conclusions qui en découlent ont ici leur place indiquée.

Voici comment le rapport s'exprimait à ce sujet:

LES VENNES

Situation. — Cet emplacement est constitué aujourd'hui par la presqu'île dite: Ile des Aguesses, située au confluent de la Meuse et du bras principal de l'Ourthe, appelé Fourchu Fossé. Il est disposé en un vaste terrain, légèrement vallonné, livré aux oseraies ou à la petite culture.

Dans son état actuel, l'Ile des Aguesses ne pourrait convenir à l'emplacement d'une Exposition parce qu'elle est exposée aux inondations et parce qu'elle est séparée du quartier de Fétinne et des Vennes.

Pour que les terrains de la plaine des Aguesses se prêtent à l'établissement des installations d'une Exposition universelle, il est indispensable que la rectification projetée de l'Ourthe et les aménagements de voirie qui en sont le complément soient, sinon devenus un fait accompli, tout au moins entrés dans la phase d'exécution.

Il est permis de supposer que le déplacement du cours d'eau entraînerait une délimitation nouvelle de notre ville, dans ce cas, le champ d'exposition serait, tout entier, sur le territoire de Liége. Il comporterait une étendue totale de 21 hectares, largement suffisante pour l'installation complète d'une Exposition.

Voies d'accès existantes. — Les voies conduisant de la Ville à l'emplacement de l'Exposition sont, d'une part, le quai Mativa et la rue de Fétinne qui prennent naissance au pont suspendu de la dérivation, auquel on accède par les ponts de Commerce et de la Boverie existant sur la Meuse; d'autre part, la rue des Vennes, qui est reliée à la rue Natalis et Simonis et qui aboutit à l'extrémité S.-E. de l'emplacement.

En projet. — *Construction d'un pont sur la Meuse, en face des terrains maraîchers du Vieux-Mayeur.* — Sur la rive gauche de la Meuse, de l'Ile de Commerce, le boulevard Frère-Orban, l'avenue d'Avroy rattachent d'une part les boulevards d'Avroy et de la Sauvenière, au quai et à la rue de Fragnée par l'avenue Blonden et de là au nouveau pont sur la Meuse et à l'Exposition. Depuis la place du Théâtre jusqu'à la Chapelle du Paradis, ces magnifiques artères, pouvant comprendre sur leur parcours des allées pour piétons, voitures et cavaliers, seraient certes des avenues dignes d'une ville importante comme Liége, pour conduire l'étranger jusqu'au seuil même de l'Exposition.

D'autre part, la création d'avenues longeant la Meuse et la nouvelle dérivation, avenues raccordées dans toutes les directions aux voies existantes, placeraient l'Exposition au milieu de toute la région essentiellement industrielle du bassin, au centre d'une population très dense.

Tramways. — *Sur la rive gauche.* — 1° La ligne venant de Vivegnis pourrait être prolongée jusqu'à la rampe d'accès du pont nouveau de Fragnée.

2° La ligne des boulevards pourrait, par la rue du Saint-Esprit, être soudée à celle ci-dessus.

3° Le tramway à vapeur fait arrêt devant l'emplacement où s'amorcerait la rampe du pont projeté.

4° Le tramway de la rue Ste-Véronique à Cointe pourrait continuer son itinéraire à travers le Parc, l'avenue des Thermes et la place nouvelle de Fragnée.

Rive droite. — 1° Le tramway de la place du Théâtre pourrait se souder, rue Grétry, près du pont de Longdoz, à une ligne qui, longeant le quai Orban, gagnerait le terrain de l'Exposition par la rue des Vennes et la rue de Fetinne.

2° La nouvelle ligne décidée de la rue Basse-Wez aboutira à proximité du terrain de l'Exposition.

Les routes nouvelles vers Angleur et Chênée, dont la création sera la conséquence de la rectification de l'Ourthe, sont susceptibles également de recevoir des tramways.

Bateaux a vapeur. — Les bateaux à vapeur aborderaient à un débarcadère situé près du nouveau pont et mettraient les visiteurs au cœur même de l'Exposition.

Raccords par chemins de fer. — La ligne ferrée, traversant le champ même de l'Exposition, aboutit à la gare de Longdoz et est, par ses courbes de raccordement aux gares des Guillemins et d'Angleur, en relation directe avec tout le réseau belge.

DISPOSITION D'UNE EXPOSITION AUX VENNES

Ayant examiné les ressources qu'offriraient les terrains des Vennes définitivement appropriés, les ouvrages d'art nécessaires et les moyens d'accès, il nous reste à chercher la meilleure utilisation de cet emplacement et la possibilité de disposer, sur sa surface découpée en trois ou quatre sections, d'inégale importance, les divers groupements résultant d'une Exposition.

Sans préjuger l'avis du Conseil d'administration sur le caractère définitif de l'entreprise, il nous a semblé que l'Exposition liégeoise, à côté de la part faite dans des proportions suffisantes au commerce, à la petite industrie, au Génie civil, aux diverses administrations publiques, aux groupes d'études divers, aux Beaux-Arts et aux Sciences, enfin aux installations d'agrément ou simplement utiles, il y avait lieu de réserver une place largement comptée, à ce qui fait la vitalité même de notre pays de Liége, c'est-à-dire à la grande industrie.

Il nous a paru que, dans cette manifestation de la puissance économique du pays, la grande industrie devait être mise en relief, à cause de sa grande variété et de sa réputation si méritée. Nous avons pensé aussi, que nos chefs d'industrie pouvaient s'affranchir de l'Exposition banale de la « Galerie des Machines », tant vue, et donner au monde des visiteurs, en même temps qu'une impression de grandeur, une véritable leçon de choses, en montrant, par une disposition spéciale, le travail en pleine activité. La division même du terrain, par le railway du Nord et par la Dérivation, se prêterait, on ne peut mieux, à la réalisation d'un tel programme, comme on peut s'en assurer par l'examen des plans sur lesquels nous avons esquissé un projet d'installation.

Ce projet, hâtons-nous de le dire, n'a d'autre prétention que de montrer l'utilisation possible, dans cet ordre d'idées, du terrain dont il s'agit, tout en prévoyant les dispositions les plus larges qu'on se plairait à réaliser par la suite.

Telle serait l'idée sommaire de ce projet:

1° En deça de la voie ferrée, les locaux pouvant servir aux Beaux-Arts, aux industries diverses, au génie civil, etc.

2° Au delà, les bâtiments réservés à la grande industrie, tracés suivant deux grands axes en équerre. Sur ces axes, se développerait une galerie des machines de 60 mètres de portée, de laquelle se détacheraient normalement des galeries secondaires, de 25 mètres de largeur environ, qui pourraient être aménagées en ateliers de travail. On y aurait vue des balcons entourant la galerie principale. Ces deux groupes de bâtiments entourés de jardins et communiquant par les viaducs sous le chemin de fer du Nord, signalés plus haut. En avant de l'entrée principale, vers le quai Mativa, serait réservé un rond-point de plus d'un hectare de superficie, nécessaire au dégagement des fortes cohues, à l'intense circulation des véhicules de toutes espèces et au stationnement des tramways. Des refuges spacieux pour les piétons seraient ménagés au milieu de ce grand espace.

Dans la partie disponible entre l'Ourthe et la Meuse, d'une superficie de trois hectares environ, sur le territoire d'Angleur, on pourrait, indépendamment des voies de raccord, trouver un espace largement suffisant pour y créer, par exemple, un quartier des 32 métiers, sorte de Vieux-Liége, où s'établiraient les maisons de corporations et où se manifesteraient les réminiscences intéressantes des us et coutumes de la Wallonie.

Un pont provisoire en bois, jeté sur la Dérivation, au sud du Parc public de la Boverie, permettrait encore, le cas échéant, d'annexer ce parc à l'Exposition et de relier directement celle-ci au Jardin d'Acclimatation.

Enfin, il y aurait lieu d'examiner, ainsi que l'idée en a été émise, si la houillère des Aguesses pourrait être incorporée dans le champ même de l'Exposition, ce qui constituerait un précieux élément d'attraction.

En adoptant la division plutôt favorable des groupements divers, on s'inspirerait, toute proportion gardée, empressons-nous de le dire, de l'exemple de ce pays sans rival, en ce qui regarde le grand art, le sentiment vraiment décoratif qu'il sait apporter dans les belles dispositions d'ensemble de ses expositions, après l'expérience qu'il en a acquise. Paris en 78, en 89, s'était plu à en élargir le cadre; en 1900, la dispersion des bâtiments, en des endroits distincts, reliés par des avenues bordées de pavillons, se développant d'une façon riante le long de la Seine, sera complète et formera un panorama admirable.

Le pont sur la Meuse, à l'emplacement indiqué, ne nuirait en rien, pensons-nous, à l'aspect de notre beau fleuve. Il serait composé de trois arcs métalliques de 55 mètres de portée environ, à mailles très ouvertes, avec viaduc métallique sur le quai de Fragnée de plus de 5 mètres d'élévation sur 12 de largeur.

Quant à la vue d'ensemble de l'installation complète d'une Exposition aux Vennes, nous avons essayé d'en rendre l'aspect, par une perspective cavalière, mais nous sommes restés, malheureusement, bien en dessous de ce que pourrait être le spectacle, vu du quai de Fragnée, d'un quartier riche et élégant pendant toute la durée des fêtes de l'Exposition, encadré magnifiquement par la nature si pittoresque du voisinage immédiat des bords de la Meuse.

En résumé, l'emplacement des Vennes, ainsi approprié, répondrait-il aux conditions du programme qui nous a été tracé?

On nous dit: « (a) *Dans le choix de l'emplacement, il faut se préoccuper de l'avenir de la Ville et de son embellissement, et pour autant que cela soit compatible avec les intérêts ci-dessus, de la situation la plus utile à la prospérité de la Ville* ».

Nous répondrons par l'énumération des différents avantages que présente cet emplacement:

1° Réalisation des travaux de dérivation de l'Ourthe dont il serait oiseux de refaire l'historique, travaux d'utilité publique et d'avenir, à charge de l'Etat, de la Province et des Communes intéressées.

2° Construction d'un pont sur la Meuse, reliant deux quartiers importants de la Ville et appelé à donner aux terrains nouveaux une plus value considérable. Ce pont, déjà prévu en 1881, a encore été réclamé en 1898 au Conseil communal de Liége.

3° Construction d'un pont sur le Fourchu Fossé redressé à Fétinne et d'un pont sur le bras secondaire séparant le quai Orban du quai Mativa. Ces ponts donneraient aux quais de la rive droite de la Dérivation actuelle la continuité qui leur manque et les prolongeraient sans interruption jusqu'au nouveau pont sur la Meuse et le Rivage en Pot.

4° Création d'avenues larges, au profil favorable, donnant à la Ville des issues vers les communes industrielles suburbaines, vers la vallée de l'Ourthe, vers des bois et des promenades presque inaccessibles aujourd'hui ; formant la liaison naturelle et indispensable de nos beaux boulevards, jusqu'ici interrompus à la Chapelle du Paradis, aux nouveaux boulevards de circonvallation décidés par la Ville, et livrant enfin aux cavaliers, aux voitures légères, aux cyclistes des communications faciles et nombreuses vers l'intérieur.

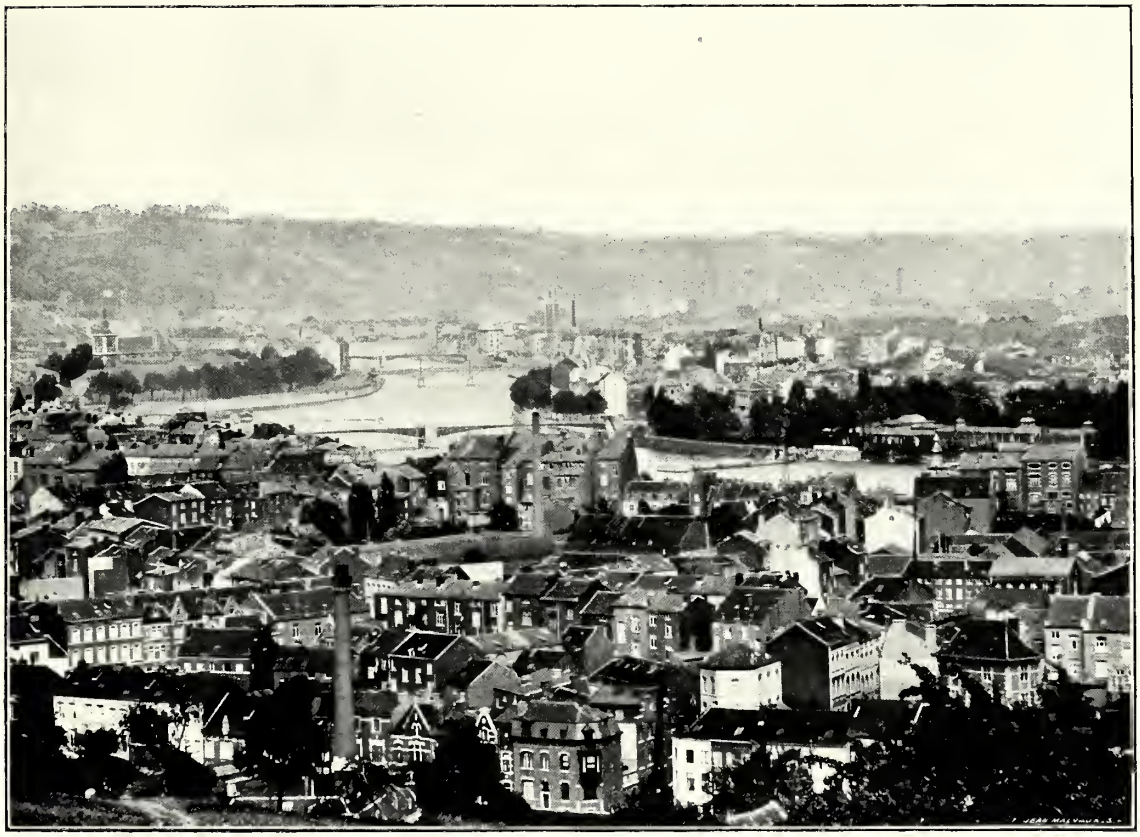

UN PANORAMA DE LIÉGE VU DE COINTE.

5° Apport d'un terrain de 21 hectares à livrer, après l'Exposition, à la bâtisse, au milieu de l'agglomération industrielle. L'appropriation à la bâtisse de ce terrain constituerait une source de revenus communaux qui viendraient alléger les charges considérables dont la Ville, notamment, devrait se couvrir en partie et elle aurait encore cet autre effet, utile et hygiénique, d'arrêter les empiétements incessants de la grosse industrie et de son cortège noir et enfumé sur le territoire de Liége.

6° Un trafic rémunérateur des lignes actuelles des tramways prolongées, reliant les points importants de la Ville à tous les centres industriels suburbains, si populeux, à toutes les promenades qui l'environnent.

« (b) *Certains bâtiments devraient avoir un caractère définitif et un grand local dans un parc devrait rester à l'état permanent* ».

Rien ne serait plus aisé sans qu'il en coûtât beaucoup, de greffer l'ensemble des constructions temporaires d'Exposition, sur un bâtiment solide, plus ou moins spacieux, qui pourrait être conservé et destiné à un Musée de l'Industrie, des Arts industriels et de l'Art décoratif dont a été privée, jusqu'ici, notre ville essentiellement industrielle, ainsi qu'à des Expositions partielles périodiques de natures diverses.

Ce musée, situé favorablement au milieu de la région industrielle, malgré son éloignement relatif de la Ville, pourrait être le point d'attache d'un nouveau quartier.

VENNES ET COINTE

L'emplacement des Vennes dans la supposition, nous le répétons, où les travaux de rectification du Fourchu Fossé seraient exécutés, présente toutes les conditions voulues pour recevoir une Exposition complète.

Il n'en est pas de même pour l'emplacement sur les hauteurs de Bois-l'Evêque où l'on trouve la superficie nécessaire, mais qui, située à une altitude de soixante mètres environ au-dessus de la vallée, avec des voies d'accès insuffisantes, laisse à désirer au point de vue du transport des matières pondéreuses de l'Exposition et du mouvement des grandes affluences. L'inconvénient devient négligeable si l'on se borne à placer à Cointe les sections coloniales, agricoles et forestières, un palais et des concessions diverses. Ces dernières installations formeraient un ensemble occupant la partie de notre emplacement appartenant au territoire de Liége et sur laquelle la Ville se propose d'établir un parc grandiose.

L'Exposition-annexe mesurerait une superficie de neuf hectares environ.

A l'emplacement des Vennes qui se trouve au centre de l'agglomération liégeoise industrielle, à proximité de la grande gare de formation de Kinkempois, auquel aboutit le réseau des voies ferrées belges et qu'il est facile de relier au réseau général de nos lignes de tramways, serait établie l'Exposition de la grande et de la petite industrie, de l'armurerie, de l'électricité, du commerce, du génie civil, de la navigation fluviale.

On pourrait, en outre, y édifier un quartier Vieux-Liége. On ménagerait enfin, le long du fleuve, une esplanade pour les fêtes nautiques.

L'Exposition aux Vennes et son annexe sur les hauteurs de Bois-l'Evêque seraient reliées entre elles par le pont à construire sur la Meuse, à hauteur de l'avenue projetée un peu au-delà de la rue du Vieux-Mayeur. Si cette combinaison pouvait se réaliser, l'Exposition serait assurée d'un immense succès et nous estimons que c'est celle qui contribuerait le plus à l'avenir et à l'embellissement de la Ville.

Le bâtiment d'entrée de l'Exposition des Vennes pourrait avoir un caractère permanent et être affecté, après l'Exposition, à la création d'un Musée des Arts industriels. Sur ce bâtiment principal, viendraient se greffer les ailes-annexes des différents groupes d'exposants. Après l'Exposition, le reste des terrains serait loti et réservé à la bâtisse. La Ville entrerait, après l'Exposition, en possession : *a*) du parc qu'elle projette au Champ des Oiseaux; *b*) du palais permanent, pour fêtes et expositions coloniales et autres, qui serait édifié dans l'axe de la rue des Guillemins sur les terrains de la fondation Delatte. Enfin, il resterait à la Ville de Liége; *c*) le pont de Fétinne sur la nouvelle dérivation de l'Ourthe; *d*) le nouveau pont sur la Meuse à proximité de la rue du Vieux-Mayeur.

Au point de vue de l'avenir de la Ville de Liége, ce dernier point présente une somme d'avantages immédiats, plus considérables et plus importants que celui projeté à la hauteur de l'Abattoir. Le premier reliera à la Ville de Liége les importantes communes de Grivegnée, d'Angleur et de Chênée; il donnera une belle voie de communication vers les vallées de l'Ourthe et de la Vesdre, en faisant disparaître les inconvénients multiples que présente, pour les voitures, le pont du Val-Benoît. Il formera le prolongement des grands boulevards projetés par la Ville et il suppléera au pont de Commerce. Enfin, il assurera, en le complétant, un trafic important au réseau des tramways liégeois que la Ville reprendra l'année prochaine en grande partie.

Le pont à l'Abattoir ne nous paraît guère répondre à un besoin aussi urgent; il favoriserait bien plus que Liége les communes de Jupille et de Bressoux et il faut reconnaître que le pont de la rue des Bonnes-Villes leur suffira pendant de longues années encore. Ce pont, s'il était construit, donnerait inévitablement une plus-value sensible aux terrains du Champ des Manœuvres actuel lorsque la Ville en aura créé un nouveau, mais d'un autre côté, celle-ci devrait intervenir largement dans les frais de construction du pont. Faisons encore remarquer que les terrains nécessaires à l'installation d'une Exposition aux Vennes, sont susceptibles d'être acquis par voie d'expropriation par zones et qu'il serait même possible d'adopter une combinaison qui les mettrait gratuitement à la disposition de l'Exposition.

En ce qui concerne les terrains de Bois-l'Evêque réservés à l'Exposition-annexe, ils sont également susceptibles d'être acquis par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, ces terrains étant destinés à la création d'un parc public.

En résumé, nous présentons comme emplacement pour la future Exposition, les Vennes, avec, comme annexe, les terrains voisins de Cointe vers la Ville, compris entre Bois-l'Evêque et Saint-Maur.

Toutefois, si l'hypothèse dans laquelle nous nous sommes placés, de la création, par la Ville, d'un parc public, sur ces derniers terrains, ainsi que l'établissement du boulevard de ceinture, amorcé tout au moins entre la place de Cointe et la rue des Wallons, ne devait pas entrer, en temps utile, dans la phase de la réalité, nous estimons que le seul emplacement qui répondrait aux conditions du programme qui nous est tracé serait celui des Vennes.

Liége, le 25 janvier 1899.

Le Comité technique :

Ed. BEAULIEU, A. MAHIELS,

Em. JACQUEMIN, E. REMOUCHAMPS.

LA MISE EN MARCHE

Le rapport du Comité technique connu, aucun temps ne fut perdu. La sous-Commission nommée par le Conseil d'administration de la Société d'Etudes réunie le 30 janvier 1899 sous la présidence de M. Aug. Dumoulin, en examina les conclusions qui furent définitivement adoptées dans la séance du 3 février suivant. La décision fut prise à l'unanimité, ainsi qu'il en résulte de l'extrait que nous faisons au procès-verbal de cette séance.

« M. le Président résume les débats après avoir réitéré ses remerciements et ses » chaleureuses félicitations au Comité technique pour son remarquable rapport, met aux » voix l'adoption des conclusions de celui-ci.

» L'adoption des conclusions est votée à l'unanimité moins une abstention.

» Il est décidé immédiatement après, de nommer d'urgence une Commission » spéciale qui sera chargée de faire les démarches nécessaires auprès des Pouvoirs » publics afin d'obtenir leur intervention pécuniaire respective et de faire hâter la mise » en train des travaux de rectification de l'Ourthe, dont seul l'achèvement permettra de » mettre sur pied le projet d'Exposition aux Vennes.

» Cette Commission est immédiatement composée de MM. Ernest Nagelmackers, » Max Doreye, Auguste Dumoulin, Charles Berryer, Jules Dallemagne, Emile Digneffe, » Nicolas Goblet, Jules Noirfalise et Paul Van Hoegaerden. Elle pourra d'ailleurs » s'adjoindre d'autres membres ».

Un lien de connexité intime, indissoluble, se trouve donc désormais établi entre ces travaux considérables de la rectification de l'Ourthe et ceux de l'Exposition. Leur fortune est commune ; ils connaîtront les mêmes vicissitudes, et pour vaincre les

difficultés énormes qui, à certains moments, surgiront de toutes parts, il faudra l'inébranlable courage, l'inlassable fermeté des quelques hommes qui bientôt vont assumer le périlleux honneur de mener à bon port, à travers orages et tempêtes, le char de la Grande Œuvre liégeoise.

La Société d'Etudes estimant suffisantes les souscriptions recueillies à ce moment par le Comité de propagande, résolut de procéder sans retard à la constitution de la Société anonyme définitive de l'Exposition de Liége. Dès lors, elle se préoccupa de solliciter les Pouvoirs Publics relativement aux travaux de l'Ourthe.

Le Conseil communal, informé des diverses décisions qui venaient d'être prises, s'en occupa dans sa séance du 27 février et ne ménagea point ses félicitations et son approbation.

Le Gouvernement fut aussi officiellement saisi de l'affaire: M. Léon de Bruyn, à cette époque Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, reçut, en audience, le 30 mars, la délégation du Comité Promoteur et donna les meilleures assurances pour la rapide exécution des travaux publics indispensables.

L'affaire prenait décidément excellente tournure: elle affirmait non plus sa viabilité mais sa vitalité. Le projet, de vague et informe qu'il était tout d'abord, s'est défini, les idées se sont fixées. La chronique de partout s'en préoccupe; l'accueil est encore froid ou tout au moins réservé, surtout en pays belge, mais du dehors arrivent pour la première fois des encouragements.

Les Français établis en Wallonie, où ils vivent fraternellement avec les Liégeois, ont fait connaître le projet à leurs compatriotes de Paris.

Grande est donc la surprise, mais plus grande encore la satisfaction quand, au mois d'avril 1898, parut dans le journal officiel de l'Exposition de Paris 1900, un article des plus sympathiques que nous croyons devoir analyser ci-après:

« La province de Liége occupe au point de vue industriel la première place en Belgique et une situation importante en Europe.

» Comme preuve à l'appui, il suffira de citer les grands établissements de Cockerill, d'Ougrée-Marihaye, du Val Saint-Lambert, de la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre, de nombreux charbonnages, etc.

» De plus, le niveau des études scientifiques de son Université et de ses écoles spéciales est tel, que partout son enseignement est justement apprécié.

» Sa population a toutes les qualités de la race wallonne. Elle est active et intelligente; elle forme, avec celle des localités importantes qui l'entourent, une agglomération de 450.000 âmes, occupée tout entière dans le commerce et l'industrie, dont les branches principales sont la métallurgie, la fabrication des armes, la verrerie, l'industrie charbonnière, etc.

» Mais cette ville ne se contente pas d'être un grand centre industriel; elle est assise au confluent de la Meuse et de l'Ourthe, dans un site charmant, et les touristes qui s'y arrêtent sont agréablement surpris par le charme de son panorama et l'agrément des excursions à faire dans ses environs. En outre, on peut de là rayonner vers les grottes de Han et de Rochefort, vers Spa, la ville d'eaux si coquette, les Ardennes belges aux aspects à la fois sauvages et variés.

» Dans de telles conditions, il n'y avait rien d'étonnant à ce que Liége voulût avoir, après Bruxelles et Anvers, son tour d'Exposition. »

Le Sénateur Baron ANCION. M. Alfred BAAR. M. Edmond BAAR.

M. Ch. BEER. M. BENOIT-FALAISE.

M. BOMBOIR. M. CHANTRAINE.

M. N. COUMANS. M. G. COUMANS.

M. Ch. DALIMIER. M. J. DELAITE. M. Ed. de MARNEFFE.

LA SOCIÉTÉ DÉFINITIVE

Le notaire Albert Kleinerman, voulant, en sa qualité de Liégeois et d'ancien mandataire des Liégeois au Conseil provincial, contribuer à la formation de l'entreprise, avait revendiqué l'honneur de dresser l'acte de constitution de la Société et ce à titre gracieux, ainsi qu'il l'avait fait pour la Société d'Etudes.

Enfin, moment solennel, le 15 juillet 1899, les souscripteurs ou leurs mandataires prirent possession de la Salle des Mariages et de la Salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville et l'acte constitutif de la *Société anonyme de l'Exposition de Liége* fut dressé. La date de la World's Fair n'était pas indiquée dans l'acte, mais elle était fixée implicitement à 1903, puisque la durée de la Société était limitée à six années.

M. LE NOTAIRE ALBERT KLEINERMAN.

Le capital souscrit était de 1.723.100 francs, réparti en 17.231 actions de cent francs souscrites par 2.114 actionnaires; liberté était laissée au Conseil d'Administration de porter ce capital à deux millions.

Les signataires de l'acte comme actionnaires et mandataires furent au nombre de cent quarante-cinq.

L'acte étant passé, les actionnaires tinrent immédiatement une assemblée extraordinaire dont le procès-verbal fut également dressé par Me Albert Kleinermann. Il y fut procédé à la nomination du Conseil d'administration, qui fut ainsi composé:

MM. Alfred Baar, négociant; Edmond Baar, entrepreneur; Charles Beer, industriel; Benoît-Falaise, armateur; Charles Berryer, industriel; Laurent Bomboir, négociant; Joseph Chantraine, industriel; Charles Dalimier, rentier; Nicolas Coumans, négociant; Jules Dallemagne, industriel; Julien Delaite, négociant; Henri D'Heur-Favette, négociant; Edouard de Marneffe, négociant; Saint Paul de Sinçay, industriel; Georges Dewandre, industriel; Emile Digneffe, avocat; Henri Doat, industriel; Max Doreye, industriel; Auguste Dumoulin, industriel; Victor Dumoulin, négociant; Charles Francotte, fabricant d'armes; Gustave Francotte, avocat; Paul Forgeur, avocat; H. Germay, négociant; Nicolas Goblet, avocat; Elisée Hargot, entrepreneur; Henri Lepersonne, industriel; Jules Magis, négociant; Victor Mallieux, négociant; Ernest Nagelmackers, sénateur; François Nandrin, distillateur; Jules Noirfalise, industriel; Frédéric Nyst, industriel; Marcel Ortmans, brasseur; Armand Philippe, inspecteur général du Chemin de Fer du Nord; Florent Pholien, négociant; Henri Pieper, industriel; Léopold Soubre-Fléchet, industriel; Armand Stouls, industriel; François Timmermann, industriel; Paul Van Hoegaerden, avocat.

A ces noms, il convient d'ajouter ceux de MM. le baron Ancion, Guillaume Coumans, Alfred Moyano-Lhoest et Nicolas Wiser, qui furent élus, le premier en 1904, les trois autres en 1905, en remplacement des administrateurs décédés.

Le Collège des Commissaires était formé de: MM. François Maréchal, expert-comptable; Benoît Lance, marchand-tailleur, et Georges Guillemin, industriel.

L'acte constitutif fut publié au *Moniteur belge* des 5 et 6 août; il comprenait plus de deux cents pages. A titre documentaire nous estimons qu'il y a lieu d'en publier ici le texte officiel.

L'ACTE

L'an mil huit cent nonante-neuf, le quinze juillet, par devant Maître Albert Kleinermann, notaire à la résidence de Liége,

En présence de Messieurs Jean Pâques, receveur communal, domicilié à Grivegnée et Joseph Balaes, employé, domicilié à Liége, témoins requis,

Sont comparus, soit personnellement, soit par porteurs de mandats qui seront tous enregistrés en même temps que les présentes auxquelles ils demeureront ci-annexés, les associés ci-après dénommés et qualifiés lesquels désirant constituer la Société Anonyme de l'Exposition de Liége, dont ils se sont préoccupés, en ont arrêté les statuts ainsi qu'il suit:

CHAPITRE I.

DÉNOMINATION, OBJET, SIÈGE, DURÉE DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 1. — La Société prend le titre de Société anonyme de l'Exposition de Liége.

Art. 2. — La Société a pour objet l'étude, l'entreprise et l'exploitation d'une Exposition à organiser à Liége.

A cette fin, la Société pourra:

Entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant à l'objet social.

Acheter, prendre en location, revendre et affermer tous immeubles.

Sous-traiter pour tout ou partie de l'entreprise.

Etablir et percevoir tout droit d'entrée, toutes redevances ou droits d'occupation.

Organiser toutes cérémonies ou festivités.

Organiser des tombolas ou loteries moyennant les autorisations légales nécessaires.

Art. 3. — Le siège de la Société est à Liége.

Art. 4. — La durée de la Société est fixée à 6 années, qui prendront cours à partir de ce jour.

La Société pourra être prorogée ou dissoute avant l'expiration de son terme, par décision de l'Assemblée générale votant à la simple majorité et quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

CHAPITRE II.

CAPITAL SOCIAL, ACTIONS.

Art. 5. — Le capital social est fixé à 1.688.500 francs, divisé en 16.885 actions de 100 francs chacune.

500 de ces actions serviront à rémunérer les apports comme il sera dit à l'art. 6 des présentes.

Les 16.385 actions restantes sont souscrites par les comparants dans les proportions suivantes:

(*Suivent ici 2.038 souscriptions variant de 1 à 490 actions*).

Art. 6. — La Société anonyme pour l'étude d'une Exposition à Liége, ici représentée par deux de ses administrateurs, MM. Ernest Nagelmackers, banquier, et Florent Pholien, négociant, domiciliés à Liége, et agissant en conformité de l'article 33

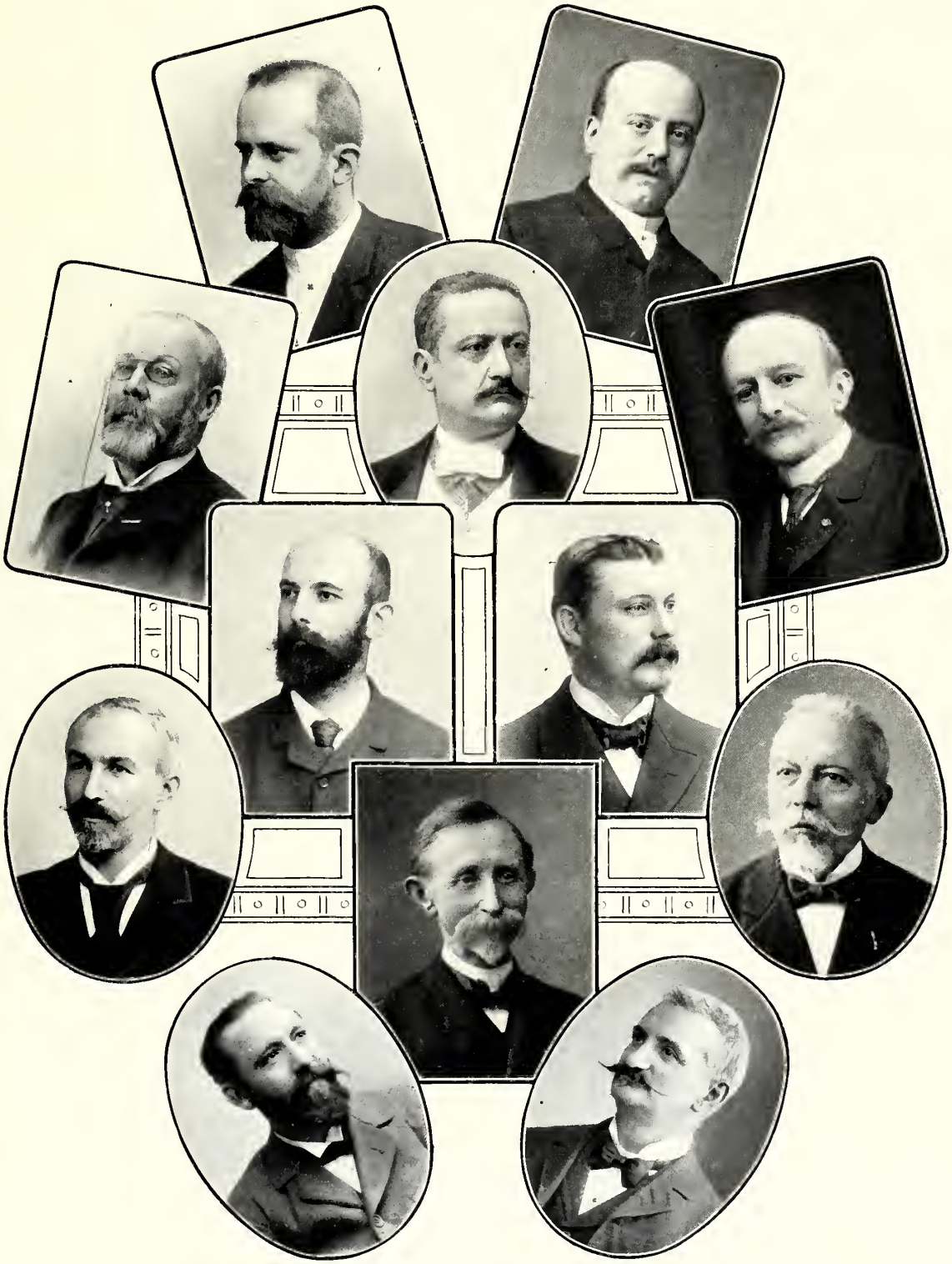

M. G. DEWANDRE. M. H. D'HEUR.

M. A. DUPONT-RUCLOUX. M. H. DOAT. M. Ch. FRANCOTTE.

M. Gust. FRANCOTTE. M. H. GERMAY.

M. H. LEPERSONNE. M. J. MAGIS.

M. E. HARGOT.

M. V. MALLIEUX. M. A. MOYANO.

de ses statuts, fait apport à la Société anonyme de l'Exposition de Liége de tout le résultat de ses études, de ses travaux, ainsi que de tout son actif à charge pour la Société anonyme de l'Exposition de Liége, de couvrir tout son passif.

En rémunération de cet apport, il est remis à la Société apportante 500 actions entièrement libérées de 100 francs chacune.

Art. 7. — Il a été versé à l'instant, à la vue du notaire et des témoins soussignés, sur chacune des actions souscrites, 10 p. c., soit ensemble une somme de 163.850 frs., laquelle sera versée au crédit de la Société, les 90 °/° restant seront appelés par décision du Conseil d'administration, au fur et à mesure de la mise en train des travaux de l'Exposition.

A défaut des versements des sommes appelées aux époques fixées, l'intérêt sera dû de plein droit et sans mise en demeure, à raison de 6 °/° l'an.

Si les versements appelés ne sont pas opérés dans les dix jours de leur exigibilité, le Conseil d'administration pourra faire procéder à la vente, à la Bourse de Liége, des titres appartenant aux retardataires.

La déclaration de transfert au nom de l'acquéreur des titres ainsi vendus sera inscrite sur le registre d'actionnaires et signée au nom du retardataire par un délégué du Conseil d'administration.

Des certificats seront délivrés aux nouveaux titulaires des actions et ceux qu'ils remplacent annulés de plein droit.

Le retardataire restera néanmoins solidairement tenu de l'intégralité de sa souscription.

Art. 8. — Les actions sont nominatives et ne peuvent être l'objet d'un transfert sans l'assentiment du Conseil d'administration.

Art. 9. — Tout actionnaire doit, en souscrivant, élire domicile à Liége ; ce domicile élu entraînera attributions de juridiction aux tribunaux compétents de Liége.

A défaut par l'actionnaire de faire l'élection de domicile ci-dessus imposée, celle-ci sera censée faite à l'Hôtel-de-Ville de Liége.

Art. 10. — Les actions sont indivisibles.

Le Conseil d'administration pourra, jusqu'à ce que les copropriétaires d'une même action se soient fait représenter par un seul d'entre eux, suspendre l'exercice des droits afférents à celle-ci.

Art. 11. — Les actionnaires s'interdisent pour eux, leurs héritiers ou ayants-cause à un titre quelconque, toute apposition de scellés sur les biens ou valeurs de la Société; toute demande de licitation ou de partage.

Ils sont tenus de s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux délibérations de l'Assemblée générale pour l'établissement de leurs droits respectifs.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE.

Art. 12. — La Société est administrée par des administrateurs élus par l'assemblée générale pour toute la durée de la Société.

Une assemblée qui se tiendra immédiatement après la constitution de la Société procédera à la nomination des membres du Conseil d'administration et en fixera le nombre. Une autre assemblée générale pourra modifier ce nombre par un vote à la simple majorité.

Art. 13. — Le Conseil ne pourra délibérer si un tiers au moins de ses membres n'est présent à la séance. Si une première séance n'a pas été en nombre, une seconde séance sera convoquée qui pourra se prononcer sur les objets ayant figuré à l'ordre du jour de la première séance, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 14. — Le Conseil d'administration élit dans son sein un Président, des Vice-Présidents et Secrétaires.

Art. 15. — Le Conseil est convoqué par le président, l'un des vice-présidents ou par un administrateur délégué.

Il doit être convoqué si cinq membres en font la demande.

Art. 16. — Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 17. — Les procès-verbaux des délibérations du Conseil d'administration sont signés par la majorité des membres présents à la réunion.

Art. 18. — Les copies ou extraits des procès-verbaux du Conseil d'administration à délivrer aux tiers sont signés par le président ou un vice-président.

Art. 19. — Le Conseil d'administration a les attributions les plus étendues pour l'administration et la gestion des affaires sociales.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou les statuts, est de la compétence du Conseil d'administration, lequel peut notamment:

Acheter, revendre tous immeubles;

Contracter tous emprunts par voie d'obligation ou autrement;

Passer tous traités pour l'aménagement, la construction et la démolition des locaux; pour l'achat, la location et la revente des matériaux, pour la concession et la location de tout ou partie des locaux;

D'une manière générale, il organise tous les services de l'Exposition, règle le prix et les conditions d'admission, nomme et révoque tout le personnel, fixe les traitements et les attributions de chacun des membres de celui-ci; décide l'emploi des fonds disponibles; transige et compromet, intente ou soutient toutes actions judiciaires, poursuites et diligences de ceux qu'il désigne.

Art. 20. — Le Conseil d'administration pourra choisir dans son sein un Comité exécutif et un ou plusieurs administrateurs délégués auxquels il pourra attribuer tout ou partie de ses pouvoirs.

Il pourra également nommer des directeurs et des sous-Comités dont il déterminera les attributions et les émoluments, s'il y a lieu.

Art. 21. — Les opérations de la Société sont surveillées par un Collège de trois à cinq commissaires.

Sont appelés aux fonctions de commissaires: 1° M. Georges Guillemin, négociant, demeurant à Liége, avenue d'Avroy; 2° M. Benoît Lance, marchand-tailleur, demeurant à Liége, rue Pont-d'Ile; 3° M. François Maréchal, comptable, demeurant à Liége, rue Fond-Pirette.

Art. 22. — Les commissaires transmettent au Conseil d'administration, quinze jours avant l'assemblée générale, leurs rapports et leurs propositions à l'assemblée.

Art. 23. — Les fonctions d'administrateurs et des commissaires sont gratuites, sauf ce qui est dit aux articles 31 et 32 ci-après.

Art. 24. — Chaque administrateur doit affecter par privilège 25 actions et chaque commissaire 15 actions à la garantie de sa gestion.

CHAPITRE IV.

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

Art. 25. — Les assemblées générales sont présidées par le président du Conseil d'administration ou par un vice-président, à défaut de ceux-ci, par un administrateur.

Le président désigne le secrétaire et les deux scrutateurs.

Art. 26. — Nul ne peut se faire représenter aux assemblées générales que par un autre actionnaire, muni d'un pouvoir écrit, lequel restera annexé au procès-verbal.

Le Conseil d'administration pourra déterminer la forme des mandats et exiger le dépôt de ceux-ci au siège social, cinq jours avant l'assemblée.

M. M. ORTMANS.

M. F. NANDRIN.

M. A. STOULS.

M. H. PIEPER.

M. L. SOUBRE.

M. A. PHILIPPE.

M. F. TIMMERMANS.

M. G. SAINT-PAUL DE SINÇAY.

M. N. WISER.

M. GUILLEMIN.

M. BENOIT LANCE.

M. F. MARÉCHAL.

C F E

Art. 27. — L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année, le quatrième mardi du mois d'avril, à 3 heures de relevée.

Art. 28. — Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont signés par le bureau.

Les copies ou extraits des procès-verbaux à délivrer aux tiers sont signés par le président ou par un vice-président.

Art. 29. — Les assemblées générales ne peuvent délibérer que sur les objets à l'ordre du jour. Toute proposition n'émanant pas du Conseil d'administration devra, pour être portée à l'ordre du jour et mise en discussion à l'assemblée, parvenir au Conseil d'administration un mois au moins avant l'assemblée générale.

CHAPITRE V

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET LIQUIDATION

Art. 30. — Le Conseil d'administration arrête le bilan au 31 décembre de chaque année.

Art. 31. — La répartition des bénéfices n'aura lieu qu'après liquidation de la Société concurremment avec le partage de l'avoir social.

Art. 32. — Le bénéfice sera réparti de la façon suivante:

On prélèvera d'abord la somme nécessaire pour donner aux actionnaires un intérêt de 2 1/2 p. c. l'an sur toutes les sommes versées par eux depuis le jour du versement de celles-ci jusqu'à la mise en liquidation de la Société.

Le surplus sera réparti comme suit:

20 p. c. au Conseil d'administration et au Collège des commissaires, en telles proportions que chaque commissaire touche le tiers de ce que recevra un administrateur.

Le solde, soit 80 p. c., sera réparti également entre toutes les actions.

Art. 33. — La liquidation de la Société sera effectuée par les membres du Conseil d'administration encore en fonctions, à moins que l'assemblée générale ne décide à la majorité absolue des voix, qu'il y a lieu de nommer d'autres liquidateurs.

Le produit de la liquidation sera réparti entre toutes les actions en tenant compte des sommes versées.

CHAPITRE VI

CLAUSE SPÉCIALE

Art. 34. — Le capital social ci-dessus fixé pourra être étendu jusqu'à concurrence de deux millions de francs par simple décision du Conseil d'administration.

Dans ce cas, ce dernier indiquera les conditions de souscription.

Dont acte:

Fait et passé à Liége, en la salle des Mariages de l'Hôtel-de-Ville, date que dessus.

En présence des dits Messieurs Jean Pâques et Joseph Balaes, témoins requis.

Et après lecture faite, ces derniers ont signé avec nous, notaire et tous les comparants en telles qualités qu'il est dit, à l'exception de Messieurs Gérard Grimbérieux et Bartholomé Delhomme qui, de ce requis séparément, ont déclaré ne savoir signer.

LE ROI

Il nous souvient avoir lu quelque part dans une harangue royale que la Couronne ne peut rester indifférente aux grandes initiatives privées, qu'elle doit les faire naître, et quand elles se produisent les favoriser et les encourager.

Rien d'étonnant donc à ce que Sa Majesté Léopold II se soit intéressée au hardi projet des Liégeois. Notre Souverain est un esprit large, entreprenant, accessible aux plus hautes conceptions. Il possède au plus haut degré la connaissance des hommes et des choses. Belge de cœur, il est profondément attaché à la grandeur de la Patrie. Il devait donc percevoir d'emblée quelle influence bienfaisante la réalisation d'une Exposition universelle à Liége exercerait sur l'avenir de la cité ainsi que sur la prospérité de la Wallonie et du pays tout entier.

Avec sa coutumière clairvoyance, Léopold II dut deviner les difficultés qui se préparaient, mais aussi prévoir l'apothéose finale et ses grandioses conséquences, si ces difficultés pouvaient être surmontées.

Il connut l'enfantement de l'idée, il suivit d'un œil attentif et discret les efforts et les tentatives du groupe des promoteurs, et, sans que nul ne le soupçonnât, il exerça sur toute l'affaire une influence, qui pour être demeurée officieuse n'en fut que plus efficace.

Les promoteurs en sont toujours au chapitre des préliminaires, période qui perdure, provoquant dans le public une explosion de scepticisme. Le Roi veille, et, avec une finesse toute diplomatique, il envoie aux Liégeois la bonne parole qui réconforte les cœurs et réchauffe les ardeurs.

En effet, à la manifestation congolaise d'Anvers, il aperçoit l'un des trente, M. Jules Noirfalise; aussitôt il l'entretient quelques instants des progrès de l'entreprise.

Un autre jour, au Palais de Bruxelles, de nouveau le Roi dit au même promoteur quelques paroles sympathiques pour l'œuvre liégeoise, tandis qu'à notre ingénieur communal, M. Albert Mahiels, il parle des grands travaux qui devront être faits à Liége en vue de l'Exposition; parmi ceux-ci il ne manque pas de citer le boulevard circulaire, qu'avec un réel à-propos il dénomme le boulevard de la Corniche.

Puis à l'occasion de la glorification de l'œuvre congolaise, titre de gloire pour le Règne, la Chambre de Commerce de Liége a fait parvenir au Souverain une adresse de respectueux loyalisme. Léopold II fait répondre au président, M. Jules Magis, par une lettre de remerciements dans laquelle il fait introduire la phrase:

« Sa Majesté me charge, Monsieur le Président, de vous offrir ses meilleurs » vœux pour la grande Exposition qui se prépare à Liége et pour le succès de laquelle il » est, dès maintenant, utile que toutes les bonnes volontés s'employent. »

La publication de cette lettre produit le meilleur effet.

Plus tard, dans les moments les plus difficiles, l'action de Sa Majesté se manifeste encore et l'on constate qu'elle n'a pas peu contribué à donner à notre Exposition ce caractère de grandeur, cet aspect extérieur merveilleux que tous sont unanimes à lui reconnaître.

Des guides, aux conseils sûrs et experts sont nécessaires. Ces guides apparaissent, apportant une collaboration précieuse.

M. ÉMILE DIGNEFFE

Des concours dévoués ne demandent qu'à se produire, mais ils ont besoin d'un appui certain; subitement ces bonnes volontés peuvent agir avec une extraordinaire efficacité.

N'est-il point permis de trouver là de réels indices de l'influence royale?

Dès maintenant nous pourrions rappeler l'intervention du Roi auprès des puissances étrangères, citer la participation de tous les membres de la Famille Royale à notre Exposition et tout spécialement la collaboration effective de S. A. R. le Prince Albert.

Reprenons notre récit.

Le 15 juillet 1899, la Société de l'Exposition est formée; le lendemain une délégation de son Conseil d'Administration est reçue par le Roi au Palais de Laeken.

L'entrevue dure plus de trois quarts d'heure.

Sa Majesté se fait présenter tous les administrateurs, Elle leur affirme catégoriquement ses sympathies, promettant d'accorder à l'Exposition Son Haut Patronage.

Les organisateurs reviennent fortifiés dans leur foi et le récit de l'audience royale rapporté par les journaux n'est pas sans exercer une très salutaire impression.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Les quelques semaines qui suivirent la constitution de la Société de l'Exposition furent consacrées à des dispositions d'organisation intérieure. Le Conseil d'Administration se réunit plusieurs fois à peu de jours de distance; il nomma son bureau, qui fut ainsi formé:

Président: Ernest Nagelmackers;
Vice-Présidents: Max Doreye, Auguste Dumoulin;
Secrétaire: Florent Pholien;
Secrétaire-adjoint: Victor Dumoulin.

Puis estimant que, composé de quarante membres, il formait un collège trop nombreux pour agir utilement par lui-même et s'inspirant de l'exemple de ce qui avait été fait pour toutes les Expositions antérieures, il délégua tous ses pouvoirs à un Comité Exécutif, composé de 10 membres choisis dans son sein.

Ce Comité Exécutif fut ainsi composé:

Président: Emile Digneffe;
Vice-Présidents: Charles Berryer, Auguste Dumoulin, Paul Van Hoegaerden.
Secrétaires: Paul Forgeur, Florent Pholien;
Membres: Jules Dallemagne, Nicolas Goblet, Jules Noirfalise, Frédéric Nyst.

Ici se termine la période préparatoire, c'est-à-dire la genèse de l'Exposition.

Un premier résultat était acquis: grâce aux efforts constants, au travail persévérant du Comité Promoteur, grâce à la collaboration du Comité de Propagande, du Comité technique et de la Société d'Etudes, l'entreprise entre dans la voie de la réalisation.

Au Comité Exécutif, qui en l'occurrence agira dans la plénitude de pouvoirs presque souverains, il appartiendra d'assurer la réussite et de conduire à la victoire.

Nous aurons à constater que l'accomplissement de cette mission fut chose des plus graves et qu'il fallut une remarquable énergie, une volonté opiniâtre pour triompher de la multitude des obstacles qui vont en s'accumulant former bientôt un inextricable fouillis.

Nous montrerons la façon méthodique, logique et rationnelle avec laquelle le Comité Exécutif sut accomplir sa tâche pour le plus grand bien de la cité liégeoise.

Nous constaterons que, si chacun des membres de ce Comité apporta le concours de ses influences, de ses aptitudes ou de ses connaissances spéciales, tous firent preuve en toutes circonstances du plus absolu dévouement; nous aurons parfois à citer particulièrement le nom de l'un ou l'autre d'entre eux; mais le plus souvent, nous aurons à signaler la magnifique énergie, l'opiniâtreté intelligente, l'inébranlable confiance, la surprenante activité de tous ses membres.

Nous verrons que les membres de ce Comité, appliquant avec une excessive extension la pensée primitive « que l'Exposition soit la cause d'un embellissement certain pour la Ville de Liége », furent les vrais auteurs de toutes les améliorations, de toutes les transformations qui ont été réalisées au cours des dernières années.

Il en résulte donc que tracer l'historique de notre première Exposition, c'est écrire les annales de la Ville de Liége pendant les deux lustres qui viennent de s'écouler.

L'emplacement de l'Exposition avait été déterminé: l'Ile des Aguesses et une annexe au plateau de Cointe.

Ce n'était en vérité qu'une décision de principe, puisque l'utilisation de ces terrains n'était possible qu'après l'exécution de grands travaux publics, parmi lesquels, en tout premier lieu, la rectification du cours de l'Ourthe.

Le Comité Exécutif devait tout d'abord traiter cette affaire, dont l'historique fait l'objet du chapitre subséquent.

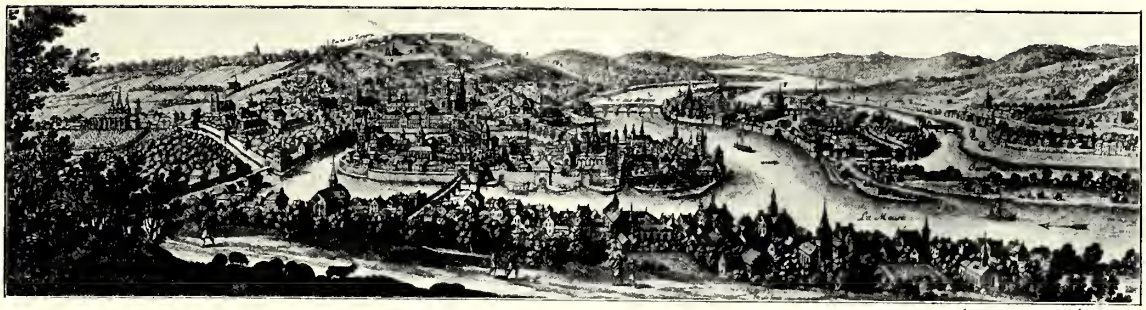

LIÉGE AU XVIIIe SIÈCLE.

L'EXPOSITION

ET LES GRANDS TRAVAUX PUBLICS

DE LA VILLE DE LIÉGE

LA RECTIFICATION DU COURS DE L'OURTHE

RÉTROACTES ET CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La question des travaux à réaliser pour améliorer et même pour unifier le cours de l'Ourthe n'était pas neuve: depuis près d'un siècle, elle préoccupait les Pouvoirs.

Déjà, ainsi que nous le dirons, la création de la Dérivation de la Meuse avait eu pour conséquence de réunir en un lit unique les nombreux biez qui morcelaient le quartier d'Outre-Meuse.

Mais au Sud-Est de la Ville, la situation, bien que souvent examinée, n'avait été aucunement modifiée.

L'Ourthe, opérant aux Grosses-Battes, entre Chênée et Grivegnée, le partage de ses eaux, se divisait en deux bras: l'un, autrefois navigable, se subdivisant lui-même, découpait de multiples îlots; l'autre, le Fourchu-Fossé, décrivant deux larges boucles, s'en allait à la Meuse, après avoir, par un biez sinueux, actionné le moulin des Aguesses ou moulin Marcotty.

Entre ces bras, se trouvaient les hameaux de Fétinne et des Vennes, jadis peu habités, mais qui, dans la seconde moitié du XIXe siècle, s'étaient développés et formaient ensemble une agglomération populeuse, comprenant d'importants établissements industriels.

Du fleuve à la rive gauche du Fourchu-Fossé, s'étendait la vaste plaine des Aguesses, formée de terrains incultes, marécageux, couverts d'oseraies, très souvent inondés.

Rivière capricieuse, d'un régime torrentueux, sujette à des crues fréquentes très violentes, l'Ourthe, en s'évacuant par le Fourchu-Fossé, avait, de tous temps, envahi les terrains des Vennes et de Fétinne, où elle causait les plus sérieux dommages.

De là, une situation critique que nous trouvons exposée dans un rapport fait le 30 Prairial, an XII (19 juin 1804), par M. Lejeune, ingénieur en chef du Service des Ponts et Chaussées de l'époque.

« C'est, écrivait M. Lejeune, à une époque très reculée, dont la date est perdue, » que l'Ourthe a rompu sa rive gauche aux Grosses-Battes et formé le Fourchu-Fossé.

» Ceci devait effectivement arriver, si, dans ce temps, le cours ancien et naturel » de l'Ourthe, divisé en plusieurs bras, dont l'un sert à la navigation et dont les autres » sont couverts d'un grand nombre d'usines, n'était pas mieux entretenu qu'aujourd'hui; » si une police sévère et éclairée, en s'opposant à toute entreprise illicite, ne veillait » pas à la distribution bien entendue des eaux, à répartir à chaque propriétaire d'usine » la section qui peut lui être due; si le cours, en un mot, était tellement engorgé et » si peu en rapport avec le volume qu'il devait recevoir lors des crues, qu'il fallait » nécessairement que, dans ces circonstances, elles se frayassent un autre chemin.

» Quoiqu'il en soit, la rupture une fois faite, il a fallu pourvoir à l'entretien » du Fourchu-Fossé, et l'on voit que, sous les gouvernements, il a été l'objet d'une » attention spéciale.

» Un édit du 9 juin 1653 prescrit les mesures à prendre par les riverains pour » le libre écoulement des eaux, et des mandements d'une date plus récente renou- » vellent les mêmes injonctions.

» Les moyens de défense employés n'ont pas été assez suffisants pour préserver » la rive droite des corrosions des glaces et des hautes eaux; elle a été constamment » entamée, à tel point que le village de Fétinne, établi sur cette rive, a été presqu'en- » tièrement détruit dans le siècle dernier (XVIIIe siècle).

» Cette portion de lit a éprouvé beaucoup de changements dans sa direction; » elle est aujourd'hui très éloignée de celle qu'elle suivait autrefois, et les divers chan- » gements qu'elle a subis ne se sont opérés que par l'envahissement des terrains » précieux, qui ont été remplacés sur la rive opposée par des bancs de gravier stériles, » ou propres tout au plus à la végétation de quelques osiers. Les terrains voisins qui » n'ont pas encore été endommagés, sont menacés de l'être, et il est certain que si » on ne s'y oppose incessamment, les terres très productives de la belle vallée qui se » trouve entre les rivières de Meuse et d'Ourthe, connues sous le nom de Boverie, » seront ravagées sous peu de temps; que la culture perdra un terrain vaste et inap- » préciable, et que beaucoup de propriétaires seront absolument ruinés. »

Comme conclusions à ces opinions alarmistes, ce fonctionnaire indiquait le remède dans les termes que voici:

« Pour prévenir ces fâcheux événements, on pense qu'il convient d'écarter le » bras de rivière dont il s'agit, des terres qu'il menace d'envahir; pour cet effet, de » lui creuser un nouveau lit, suivant une direction plus courte que celle actuelle et en » ligne droite; par ce moyen, et en donnant à ce nouveau lit une largeur capable de » contenir les plus grandes crues, celles des débordements exceptés, et réglant son » fond sur une pente uniforme, qui sera d'autant plus forte que sa pente sera moindre, » les eaux se rendront avec célérité dans la rivière de Meuse, et les terres qui n'ont » point encore été envahies seront garanties de leur courant destructeur. »

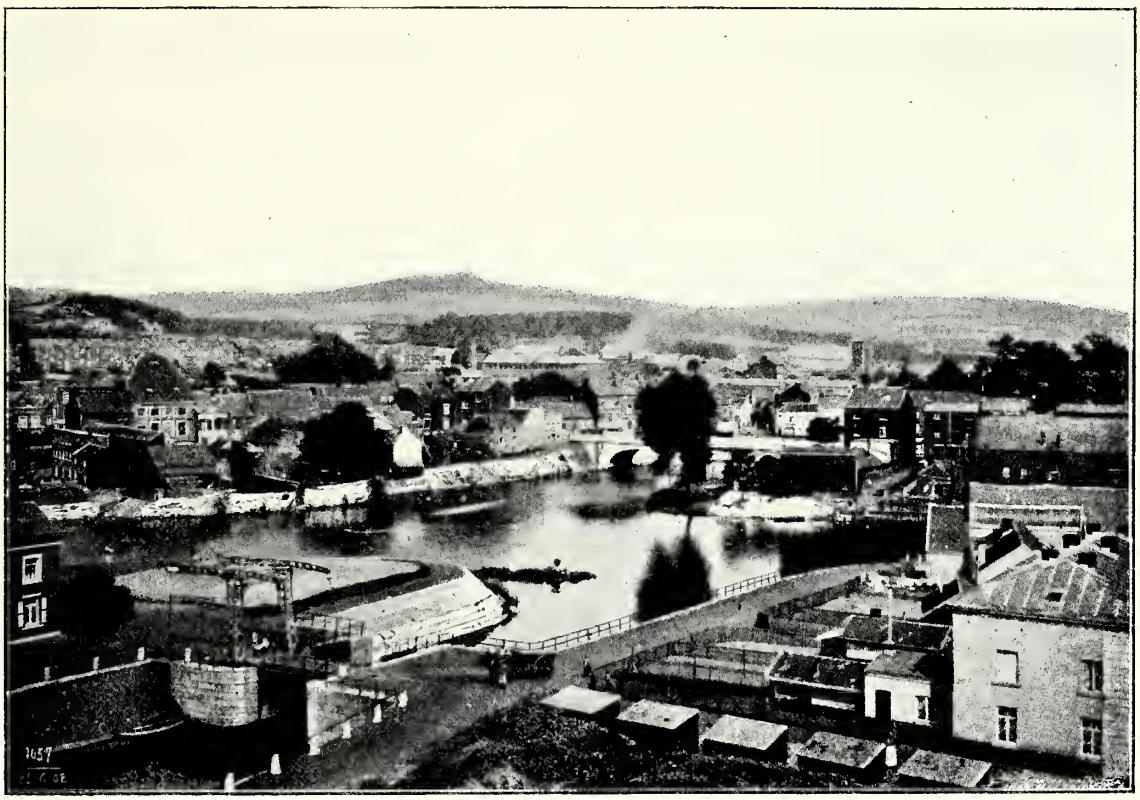

CONFLUENT DE LA VESDRE ET DE L'OURTHE
A CHÊNÉE EN 1900

L'an 1807, le successeur de M. Lejeune, M. l'ingénieur en chef Deschamps, reprenant l'examen de l'affaire, déclarait indispensables la suppression de l'usine et du moulin des Aguesses et le redressement du Fourchu-Fossé:

« Ce moyen, disait M. Deschamps, consiste dans l'ouverture d'un nouveau lit au » bras de l'Ourthe, dit le Fourchu-Fossé, afin de conduire dans la Meuse les eaux sura- » bondantes que ce bras est destiné à recevoir. Mais, afin que ce nouveau bras remplisse » complètement son objet, il faut que, une fois établi, il ne puisse plus varier ou au » moins qu'avec un entretien peu dispendieux, on puisse le maintenir dans la direction » qui lui aura été donnée. Pour cela, il sera nécessaire que ce nouveau canal s'em- » branche sur l'ancien cours, dans une partie où il n'a pas changé depuis longtemps » et où il paraît fixé; que de là, en suivant des contours aussi doux et allongés que » faire se pourra, il soit conduit dans la Meuse, sous l'angle le plus aigu que » possible. »

MM. Lejeune et Deschamps préconisaient donc tous deux le redressement du Fourchu-Fossé, mais selon des systèmes différents: tandis que le premier conseillait de conduire les eaux de l'Ourthe à la Meuse par le chemin le plus court, suivant une pente rapide, en ligne droite, l'autre, envisageant également le régime de la navigation du fleuve, pensait que le nouveau lit du Fourchu-Fossé devrait tracer une courbe en suivant les contours les plus doux et les plus allongés, selon l'angle le plus aigu possible.

Les rapports de MM. Lejeune et Deschamps firent l'objet de discussions à l'assemblée municipale; ils donnèrent lieu à un échange de correspondances entre le Préfet du Département de l'Ourthe, le baron Micou, le Gouvernement Impérial et l'Edilité liégeoise, mais ils n'eurent aucune suite pratique. Ce n'est qu'en 1886, que la question fut définitivement posée par l'Administration des Ponts et Chaussées d'aujourd'hui.

Dans l'intervalle cependant, les Pouvoirs Publics s'inquiétèrent des déprédations causées par le Fourchu-Fossé et parfois même firent exécuter des ouvrages qui, parce qu'il fallait une solution radicale, ne furent que des expédients et n'apportèrent qu'une amélioration partielle et à peine appréciable.

Mais à la suite des calamiteuses inondations de 1880, le Gouvernement avait institué à l'Administration des Ponts et Chaussées un nouvel organisme, le *Service Spécial de la Meuse et de ses affluents*, à la tête duquel fut placé en qualité de Directeur, un ingénieur éminent, M. A. Debeil, aujourd'hui Directeur Général des Ponts et Chaussées.

La mission première de ce service fut de rechercher les améliorations qu'il importait d'apporter au régime de la Meuse et aux cours de ses affluents dans le but d'empêcher que de nouvelles catastrophes puissent se produire.

La région de Liége avait constamment souffert du régime de ses rivières, la Meuse et l'Ourthe.

La multiplicité des bras de celles-ci non seulement constituait une entrave à la navigation, mais était aussi une cause de crues fréquentes dont quelques-unes eurent le caractère de véritables fléaux.

Sans rappeler les désastres de 1571, de 1643 et de 1740, dont les chroniqueurs du temps nous ont transmis l'émouvant récit, nous mentionnerons la crue de 1850, au sujet de laquelle l'ingénieur de la Ville, feu Blonden, écrit ces lignes typiques:

« L'inondation de 1850, une des plus désastreuses de toutes, a envahi près de » 350 hectares de terrain, comprenant près de 1,500 maisons, et recouvert les pavés » des églises Saint-Jacques, Saint-Paul, Saint-Christophe, Saint-Denis, Sainte-Foi, situées » sur la rive gauche du fleuve.

» On peut hardiment estimer à un million et demi les pertes que cette inondation » a occasionnées.

» D'un autre côté, on conçoit aisément que ces inondations périodiques et » souvent prolongées ne pouvaient que compromettre gravement la salubrité publique » et entraîner les conséquences les plus funestes. »

Le terrible événement émut profondément les Pouvoirs Publics qui sans plus tarder s'occupèrent de faire exécuter une série d'importants travaux, dont le plan d'ensemble avait été dressé par deux ingénieurs des Ponts et Chaussées, MM. Kummer et Houbotte.

Sans entrer dans le détail de ces travaux, disons qu'ils eurent pour effet, en ce qui concerne la traverse de la Ville de Liége, d'unifier en le redressant le bras principal de la Meuse, de lui donner 140 mètres de largeur minimum, de le rendre ainsi navigable, et de supprimer au quartier d'Outre-Meuse une série de biez et de cours d'eau tortueux et fétides, qui furent remplacés par un second bras, large de 60 mètres, servant depuis Fétinne, à l'évacuation des eaux de l'Ourthe et à la décharge, en cas de crue, du trop plein de la Meuse.

L'exécution du programme Kummer et Houbotte, complété par l'accomplissement de multiples travaux conçus dans un but d'hygiène ou d'embellissement, avait transformé l'aspect de la Cité et singulièrement favorisé son développement.

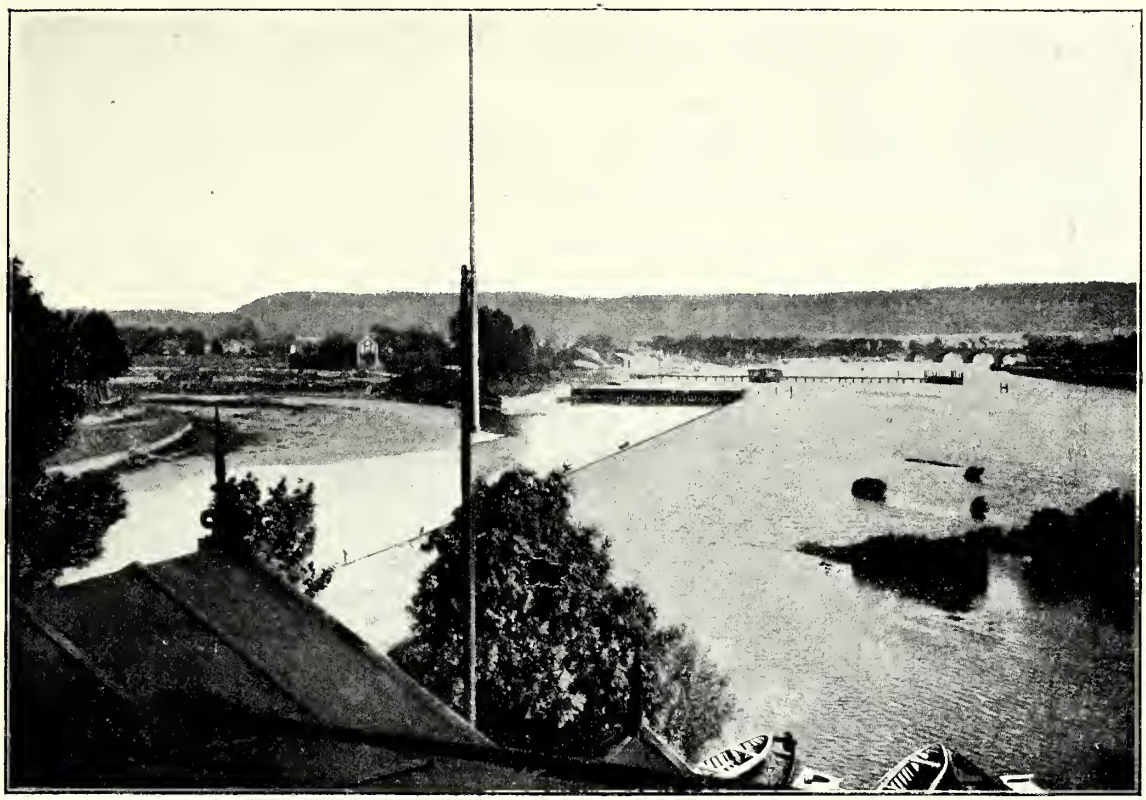

CONFLUENT DE L'OURTHE ET DE LA MEUSE
A FÉTINNE EN 1900

Mais — et peut-être en raison de cette dernière circonstance — on ne tarda pas à constater que, si la situation se trouvait grandement améliorée, le danger n'était pas conjuré et que le régime de nos eaux n'était pas encore parfait.

Les inondations de 1880 en fournirent la preuve.

La ville de Liége, bien que dans une situation autrement favorable qu'en 1850, grâce aux travaux préconisés par Kummer et Houbotte, eut cependant encore grandement à souffrir des eaux qui l'envahirent. Mais la situation fut terrible surtout pour les agglomérations situées à l'amont et à l'aval de la ville.

C'est pourquoi, aussitôt institué, le Service de la Meuse se mit en devoir d'étudier le régime général du fleuve dans toute la région.

Cet examen minutieux, basé sur des données techniques et comparatives, appuyé de faits précis, tenant compte des circonstances nouvelles, amena l'élaboration d'un programme d'ensemble très complet, qui fut, de la part de l'Administration des Ponts et Chaussées, l'objet d'un rapport signé par MM. Debeil, Ingénieur en chef, Directeur du Service de la Meuse, de Groote, Ingénieur Principal et Vaillant, Ingénieur.

L'importance de ce document est énorme: non seulement il a été l'origine de profondes améliorations réalisées au cours du fleuve, mais il a fait sortir des cartons la question de la Rectification de l'Ourthe, de même qu'il a indiqué une série de nouveaux travaux dont l'exécution s'impose et dont le Gouvernement d'ailleurs se préoccupe actuellement.

Nous estimons devoir donner ici un aperçu sommaire de ce rapport qui n'appartient pas encore totalement au domaine de l'histoire rétrospective.

LE PROGRAMME DE 1886

M. Debeil et ses ingénieurs eurent d'abord à se rendre compte des causes de la situation constatée en 1880, à rechercher de quel concours de circonstances celle-ci était le résultat, afin de pouvoir déterminer exactement le programme qu'il faudrait réaliser pour y porter remède et fixer la manière dont ce programme pourrait être exécuté.

C'est donc après avoir envisagé les transformations successives amenées par l'accroissement de la population et par le développement normal et rationnel de l'industrie dans les vallées de la Meuse et de la Vesdre, que ces ingénieurs dressèrent, comme préambule explicatif de leur programme, le bilan que voici:

« Les riverains de la Meuse et de l'Ourthe, disent-ils, ont été cruellement éprouvés » par la crue désastreuse survenue en décembre 1880.

» Les localités situées en amont du confluent de l'Ourthe et de la Meuse ont été » spécialement atteintes par cette venue d'eau aussi rapide qu'extraordinaire.

» Le débordement s'étendit sur tout le fond de la vallée et le niveau des eaux » dépassa en moyenne de plus de $0^{m}70$ les hauteurs constatées pendant les plus fortes » crues de ce siècle.

» La situation présenta une gravité exceptionnelle dans les agglomérations indus- » trielles de Flémalle-Grande, Seraing, Jemeppe, Tilleur, Ougrée et Angleur. La zone de » débordement envahie progressivement par les constructions et les remblais ne fonctionna » plus comme lit auxiliaire; les eaux concentrées dans une cunette trop étroite s'élevèrent » à un niveau notablement supérieur à celui qu'elles auraient atteint jadis pour le même » débit.

» Dans la traverse de Liége on constata une situation relativement plus favorable » qu'en amont. A l'entrée de la ville, les eaux s'élevèrent, en 1880, à un niveau moindre » que pendant la plus forte crue de ce siècle (1850), et, à l'extrémité aval de la ville, elles » ne dépassèrent pas sensiblement le niveau de cette dernière crue.

» Néanmoins, des quartiers très importants de la ville furent submergés, et les » communications furent coupées en plusieurs points de la rive droite de la Meuse, » tandis que la rive gauche n'échappa à une submersion complète que grâce à des » travaux d'endiguement provisoires effectués en pleine crue. Cependant les points bas » de la voirie et bon nombre de caves furent envahis par le reflux d'égout que le collecteur » ne parvint pas à évacuer.

» A l'extrémité aval de la ville, des moyens de protection provisoires préservèrent » également de l'invasion des eaux l'importante commune de Herstal, et, d'une destruc- » tion certaine, les ouvrages d'art et les digues du canal de Liége à Maestricht.

» Ces mesures prévinrent ainsi de grands dommages et une longue interruption » de nos relations par eau avec Anvers et la Hollande.

» A l'aval de Liége, où le niveau de la crue de 1880 ne dépassait guère que de » $0^{m}40$ en moyenne l'altitude atteinte par la crue de 1850, les dégâts furent également » considérables.

» Les villages situés entre le canal et le versant de droite furent atteints par les » eaux, les terres ravagées, les digues coupées ou submergées et les communications régu- » lières interrompues pendant plusieurs jours.

» Dans ce désastre général, la ville de Liége occupait en somme une situation pri-
» vilégiée quant à la hauteur atteinte par les eaux.

» Cette situation est due spécialement aux travaux de rectification effectués au lit
» de la Meuse dans la traverse de Liége, et à la substitution d'un lit unique de 170 à
» 180 mètres de largeur entre quais.

» Les maximums de crues de ces deux rivières ne coïncidant presque jamais, elles
» utilisent ainsi tour à tour une partie du lit de la rivière voisine, ce qui provoque dans
» la traverse un abaissement du profil général des hautes eaux.

» Il n'en reste pas moins vrai que la situation de Liége reste toujours éminemment
» critique.

» En effet, les événements de 1880 peuvent se produire et se compliquer d'accidents
» de tout genre. D'autre part, la crue de la Meuse peut atteindre une importance ana-
» logue à celles de 1643 et 1740, et l'Ourthe elle-même peut grossir davantage.

» Ces éventualités pouvant amener à Liége un niveau plus élevé qu'en 1880, ce
» qui équivaudrait à un véritable désastre, il est du devoir de l'Administration de recher-
» cher le remède à cette situation.

» Cette question ainsi que celles relatives à l'amélioration générale de la rivière
» entre Flémalle et Visé ont fait l'objet des études des ingénieurs du Service Spécial
» de la Meuse institué à la suite de la catastrophe de 1880. »

Il résulte de cet exposé que si, dans le désastre général, Liége s'était trouvée dans une position relativement privilégiée et que si l'on avait pu préserver plusieurs parties de la ville, ainsi que la populeuse commune de Herstal, par des moyens de protection provisoires, par des digues construites à la dernière minute, néanmoins la situation demeurait extrêmement grave. On reconnaissait, en effet, que la Cité et toute la vallée en amont de Liége restaient exposées à un danger qui pourrait devenir une véritable catastrophe dans une éventualité telle qu'une crue simultanée des eaux de la Meuse et de l'Ourthe.

Il était également constaté, circonstance aggravante, que, par suite de l'édification incessante de constructions de tous genres, la Meuse et l'Ourthe ne disposaient plus, chacune, que de leur lit mineur.

De même, il était établi que l'inondation totale du quartier de l'Est et de la commune de Bressoux provenait particulièrement de l'Ourthe, soit par un débordement en deça du barrage des Grosses-Battes, soit par l'arrivée torrentielle de ses eaux à travers la Dérivation.

M. DEBEIL.

Quant à l'aval de Liége, la Meuse longeant une suite de campagnes et de prairies submersibles et y disposant encore de tout son lit majeur, le danger y apparaissait moins imminent

Cette dernière constatation doit être mise en évidence, car elle explique et justifie l'ordre d'exécution arrêté par l'Administration des Ponts et Chaussées pour la réalisation de son programme.

En effet, les auteurs du Rapport de 1886 divisaient en quatre groupes — dont nous reproduisons ci-dessous les intitulés — les améliorations qu'ils estimaient devoir être apportées au régime de nos rivières. C'étaient:

1° les travaux à exécuter en amont de Liége;

2° les travaux à réaliser dans la traverse de Liége, à la Meuse et à la Dérivation de la Meuse;

3° les travaux à exécuter au fleuve en aval de Liége jusque Visé;

4° les travaux ayant pour but de rectifier le cours de l'Ourthe entre Fétinne et les Grosses-Battes, notamment par la suppression de ses multiples bras et biez.

De l'ensemble des faits indiqués et des explications données pour chacun des groupes de travaux, il était démontré, que, contrairement à ce que certains pouvaient croire logique, il importait de dégager d'abord le fleuve en amont et de laisser la réalisation des travaux en aval de Liége pour l'époque où aurait été effectuée la Rectification du cours de l'Ourthe.

Le rapport-programme de MM. Debeil et consorts ne fut rendu public qu'au mois de juin 1888.

Déjà, à ce moment, les deux premiers points étaient écartés de la discussion: les travaux qu'ils formulaient étaient en voie d'achèvement, le Gouvernement, soucieux des grands intérêts en cause, ayant agi avec diligence.

Quant à la question de la rectification du cours de l'Ourthe, elle avait fait, de la part du Service de la Meuse, l'objet d'un examen approfondi et un projet complet d'exécution avec plans mètrés et devis estimatif avait été dressé par MM. Debeil et de Groote.

LE PROJET DE GROOTE ET LA COMBINAISON NOBLET

Le projet formulé en 1886 ne fut pas réalisé. Mais par les études de tous genres dont il était appuyé, on peut dire qu'il a ouvert les voies et servi de base au plan définitif. A ce titre donc, il y a lieu d'en faire ici un exposé sommaire.

MM. Debeil et de Groote estimaient de toute urgence un ensemble de travaux qui peuvent être répartis en deux groupes:

A. — La suppression ou l'unification des divers bras secondaires et biez de l'Ourthe, travail d'intérêt exclusivement communal, formant le complément de ce qui avait été fait de 1860 à 1870, et dont l'opportunité d'exécution devait être laissée à l'appréciation de la Ville de Liége.

Ce travail était complété par l'établissement d'une ventellerie de garde à placer à l'origine du bras devant remplacer les bras secondaires unifiés; ce bras nouveau continuerait de la sorte à être alimenté d'eau, mais uniquement pour les besoins des usiniers établis sur ses rives, et ne servirait plus à la décharge des eaux d'inondation.

B. — La suppression du Fourchu-Fossé et son remplacement par un lit unique et direct de l'Ourthe entre les Grosses-Battes et Fétinne, travail incombant à l'Etat à raison de son caractère d'intérêt général.

Pour l'exécution de cette seconde partie du programme général, ils préconisaient la création, à travers les terrains Fétinne-Aguesses, d'un nouveau lit, dont la cunette serait d'une section suffisante pour satisfaire à l'évacuation des eaux des plus fortes crues: ce lit, qui formerait en quelque sorte le prolongement-amont de la Dérivation de la Meuse, se raccorderait à l'Ourthe à quelque distance en aval du barrage des Grosses-Battes, à cet endroit où la rivière se divise en deux parties, le Fourchu-Fossé et l'ancien bras navigable.

L'exécution de ce lit rectificatif, en réduisant d'un tiers le parcours de l'Ourthe et en lui assurant un passage suffisant, préserverait le quartier Est de la Ville et de plus, avantage sérieux, réunirait au quartier des Vennes, les terrains des Aguesses, qui, de la sorte, pourraient être mis en valeur.

UN COIN DE FÉTINNE, AU DÉBUT DES TRAVAUX, EN 1903.

Par l'exécution de ce dernier travail, la Municipalité liégeoise non seulement pourrait étendre son réseau de canalisation souterraine, mais encore serait amenée à bref délai à solutionner la question des biez secondaires visés au 1° du programme général.

Quant aux communes de Chênée et d'Angleur, elles jouiraient, par contre-coup, d'avantages équivalents à ceux assurés à la Ville de Liége; d'autant plus que certains travaux complémentaires, tels que le dégagement des abords du pont de Chênée, le curage de l'Ourthe et l'approfondissement de son lit en amont des Grosses-Battes devaient être effectués sur leur territoire. Au reste, comme le travail de rectification ne s'étendait pas au-delà de ce dernier endroit, MM. Debeil et de Groote conservaient la boucle supérieure du Fourchu-Fossé pour servir en cas de besoin de déversoir aux eaux débordées à Sauheid dans la campagne d'Angleur.

Le devis de la dépense totale des travaux formant la seconde partie du programme général montait, d'après le Service spécial de la Meuse, à 3.200.000 francs.

Ce projet ayant été examiné et approuvé par le Conseil Permanent Consultatif des Ponts et Chaussées, le Gouvernement se préoccupa d'en assurer la réalisation.

Le Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics, le chevalier de Moreau, fit parvenir les plans et la notice explicative à M. le Gouverneur de la Province de Liége.

Par sa dépêche du 6 mars 1886, il le priait de saisir immédiatement de la question le Conseil provincial et les Administrations des communes intéressées. Le Ministre, en indiquant les divers avantages qui résulteraient des travaux projetés, se demandait si, « eu égard au nombre et à la diversité des intérêts en cause, la solution » de cette question complexe ne résidait pas dans la constitution d'une société immo- » bilière qui serait chargée d'exécuter les travaux dans des conditions à déterminer. »

Le 19 juillet 1888, dans une nouvelle lettre à M. le Gouverneur, l'honorable Ministre discutait la quotité de la participation financière qui devait incomber à chacun des Pouvoirs intéressés et disait vouloir l'établir en tenant compte de ce qui s'était passé dans d'autres provinces, et en s'inspirant de l'importance respective des intérêts des administrations en cause. Il concluait en disant que le coût prévu des travaux étant de trois millions cent vingt-cinq mille francs, le Gouvernement assumait la charge des deux tiers de la dépense, le surplus devant être couvert par la Province, la Ville, les communes d'Angleur, de Grivegnée et de Chênée.

Cependant, grâce à l'autorisation qui serait donnée d'exproprier par zones, il serait possible à l'entrepreneur de retirer, par la revente des terrains des Aguesses, un bénéfice supplémentaire évalué à un minimum de cinq cent mille francs, de sorte que la dépense occasionnée pourrait ainsi être réduite à deux millions six cent mille francs. Dans cette occurrence, la dépense devant être moindre, le Gouvernement accepterait d'augmenter sa part d'intervention, la fixant, non plus aux deux tiers, mais aux trois quarts.

« Si une société immobilière, disait le Ministre, se constituait dans le but d'exé- » cuter les travaux projetés, d'approprier et de vendre les terrains devenus disponibles, » et si elle ne réclamait pas, à cette fin, un subside supérieur à 2.620.000 francs, il » serait tenu compte, dans ces conditions, des bénéfices à réaliser par la revente des » terrains à provenir de la plus-value donnée aux zones améliorées, je consentirais alors » à ne réclamer à la Province, à la Ville de Liége et aux communes d'Angleur, Gri- » vegnée et Chênée, que le quart de la somme précitée demandée par la société pour » la réalisation du projet. »

Le 19 septembre suivant, le projet de répartition financière proposée par le Gouvernement était transmis pour avis à la Ville de Liége. Celle-ci, après avoir fait étudier le dossier par l'Echevin des Travaux Publics, qui était alors M. Stévart, adressa, le 22 avril 1888, par l'organe de son Collège échevinal, ses observations à M. le Gouverneur.

Si la réponse de l'édilité liégeoise ne constituait pas une fin catégorique de non-recevoir, les termes dans lesquels elle était conçue semblaient néanmoins presque une protestation. L'ancien bras navigable de l'Ourthe était qualifié de « coup d'eau absolument salubre, bordé d'habitations champêtres et de prairies » et sa suppression qualifiée de « travail de luxe auquel on ne voulait pas être entraîné ».

Quant à la Rectification entre Fétinne et les Grosses-Battes, elle serait, disait-on, surtout profitable aux communes voisines, et, bien que le projet parut sérieusement étudié, la Ville n'y souscrirait qu'à la condition d'intervenir faiblement et en répartissant sa quote-part sur plusieurs exercices.

A ce moment, l'intervention de M. Albert Noblet, ingénieur civil à Liége, fit entrer l'affaire dans une nouvelle phase. Par deux requêtes en date du 31 décembre 1888 et du 20 juin 1889, cet ingénieur saisissait le Gouvernement d'une demande aux termes de laquelle il entreprendrait les travaux de suppression de l'ancien bras navigable et ceux du redressement du cours de l'Ourthe, moyennant l'obtention, en toute propriété, d'une zone de terrains à exproprier dans le périmètre des travaux.

M. Noblet, dans ses plans, tenait compte des desiderata des divers intéressés et s'efforçait de refuter les appréhensions antérieurement manifestées par la Ville de Liége.

Le Gouvernement ayant déclaré vouloir donner son accord, le Conseil provincial, sur le rapport fait par M. Paul Van Hoegaerden-Braconier, au nom de la cinquième section, vota le subside de deux cent mille francs sollicité.

Par convention du 30 octobre 1892, approuvée le 31 décembre suivant, par M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics, le Gouvernement accorda la concession demandée, à la condition que les conventions qui seraient conclues par M. Noblet avec les communes intéressées, fussent soumises à l'approbation de l'Etat. Mais les négociations entamées à cette fin par M. Noblet avec la Ville de Liége n'aboutirent pas, et le 24 octobre 1894, M. Noblet déclara renoncer à sa concession.

La renonciation de M. Noblet, survenue après six années de lutte et d'efforts, allait marquer un nouveau temps d'arrêt dans la réalisation du bel ensemble de travaux conçus par l'Administration des Ponts et Chaussées. Ce n'est que par la coalition des dévouements et des bonnes volontés de quelques hommes d'action réunis et alliés à l'occasion du projet — enfin pris en considération — d'une Exposition Universelle à Liége, ce n'est, disons-nous, que sous l'empire de cette circonstance nouvelle que l'affaire fut remise à l'ordre du jour et put, en dépit d'obstacles encore suscités, aboutir à cette solution qui doit être pour la Cité le point de départ d'une ère de prospérité, d'une période de développement et de considérables embellissements.

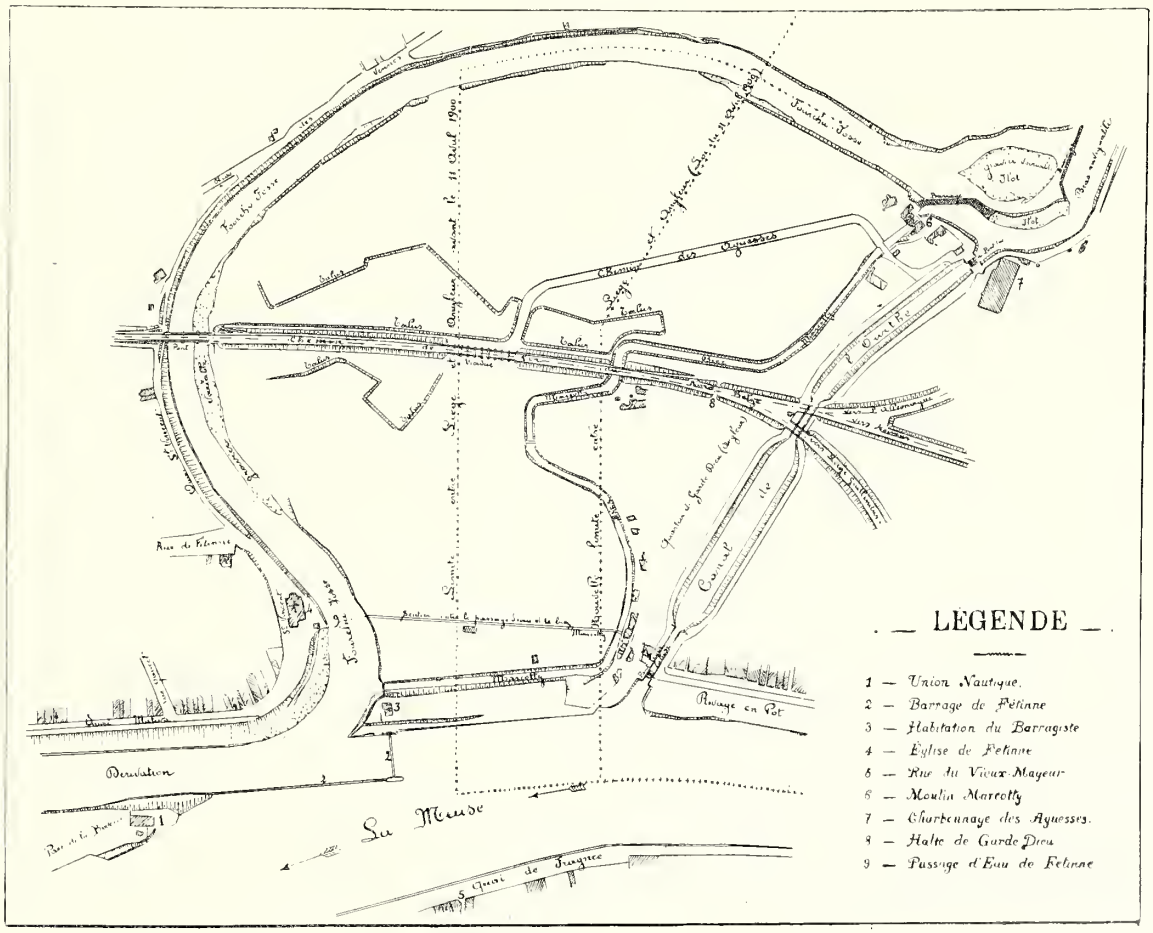
LEGENDE
1 — Union Nautique.
2 — Barrage de Fétinne
3 — Habitation du Barragiste
4 — Église de Fétinne
5 — Rue du Vieux-Mayeur
6 — Moulin Marotty
7 — Charbonnage des Agnesses.
8 — Halte de Garde-Dieu
9 — Passage d'Eau de Fétinne
Dérivation
La Meuse
Quai de Jemeppe
Rivage en Pot
Rue de Fétinne
Marotty
Canal
Ile
Ile
Ile

Si le projet, enfin définitif d'une Exposition Universelle fut la cause déterminante qui fit solutionner la question du redressement du cours de l'Ourthe, il est néanmoins juste de reconnaître qu'il trouva dans cette dernière affaire un adjuvant précieux, un auxiliaire qui contribua puissamment à lui rallier les populations et à lui concilier tout de suite les sympathies et les faveurs du Pouvoir.

NOUVELLES DÉMARCHES

Malgré l'échec de la combinaison immobilière proposée par le Gouvernement et que M. Noblet voulait exécuter, l'Administration des Ponts et Chaussées n'avait pas renoncé à l'exécution de cette partie de son programme, mais l'affaire demeurait dans l'expectative. Vers la fin du mois de décembre 1896, quelques habitants du quartier des Vennes se constituèrent en *Comité de la Rectification de l'Ourthe*, sous la présidence de M. L. Soubre-Fléchet. Leur but était d'obtenir la réalisation complète du plan de 1886, en vue de tirer le quartier des Vennes de son isolement et de mettre toute la partie Est de la ville à l'abri des inondations.

Cependant, certaines personnalités, qui représentaient la Ville de Liége au Sénat, à la Chambre et au Conseil provincial, continuaient à se préoccuper de la question et cherchaient à mettre sur pied une combinaison consistant à faire exécuter le projet par l'Etat avec le concours de la Province et de la Commune en abandonnant l'idée de l'opération immobilière, dont les études, faites à l'occasion du projet Noblet, avaient fait ressortir le côté très aléatoire.

A l'intervention des membres du Comité de la Rectification de l'Ourthe, un meeting fut tenu le 6 mai 1897, à la salle de la Société d'Alimentation économique, rue Libotte. Il réunissait plus d'un millier d'auditeurs et parmi les nombreuses personnalités présentes, on signalait MM. Gustave Francotte, Henri Schindeler, Rutten, Charles Magnette, Paul Heuse, Elisée Hargot, Dreye; d'autres notabilités, telles MM. Paul Van Hoegaerden et Alfred Magis, s'excusaient de leur absence, mais adhéraient au meeting. De vibrants et très documentés discours furent prononcés, notamment par MM. G. Francotte et Ch. Magnette; l'envoi d'une pétition aux Chambres législatives fut décidé et ce document, bientôt couvert de 1.700 signatures venait d'être adressé, quand surgit le projet d'Exposition.

Le Comité de la Rectification de l'Ourthe comprit immédiatement que la situation nouvelle qui se produisait pouvait avoir pour l'avenir de ses projets une extrême importance; aussi prit-il de suite position et par une propagande ardente, continue, il sut démontrer que la plaine des Aguesses était le seul emplacement convenant à tous égards pour l'installation d'une World's Fair.

C'est dans ce sens que des conférences furent organisées, des brochures publiées, et que des souscriptions furent recueillies pour l'œuvre.

M. Paul Tombeur dressa même un avant-projet de dispositif d'une Exposition pour laquelle il utilisait non seulement les terrains situés au-delà du Fourchu-Fossé, mais encore les Parcs de l'Acclimatation et de la Boverie qu'il réunissait directement au quai Mativa par le voûtement de la Dérivation de la Meuse.

Le choix de cet emplacement fut vivement combattu au début, mais, lors de la constitution du Comité de Propagande dont nous avons parlé, ses partisans en prirent vigoureusement la défense et ils eurent bientôt la satisfaction de voir le Comité Promoteur s'y ralier en adoptant les conclusions du Comité Technique. A ce moment, d'ailleurs, le Comité Promoteur poursuivait activement ses démarches auprès du Gouvernement.

M. LE COMTE DE SMET DE NAEYER,

Ministre des Finances et des Travaux Publics.

FÉTINNE ET L'ÉGLISE SAINT-VINCENT EN 1899.

M. Léon de Bruyn, Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics, répondant à la Chambre et au Sénat, à des interpellations de MM. Charles Magnette, député, et Dupont, sénateur, affirmait formellement son désir d'arriver à une prompte solution de la question.

Aussitôt après cet échange de vues, le Ministre invitait l'Administration des Ponts et Chaussées à reprendre l'examen de la question des travaux de l'Ourthe et à procéder à une revision, s'il y avait lieu, du projet Debeil-de Groote.

Cette mission fut confiée à M. Emile Jacquemin, ingénieur des Ponts et Chaussées, attaché au Service Spécial de la Meuse à Liége.

On était le 6 août 1897. Quelques mois plus tard, le Conseil d'Administration de la Société d'Etudes appelait M. Jacquemin à faire partie du Comité Technique, chargé par lui de faire l'étude des emplacements possibles pour l'installation d'une Exposition.

LE PROJET JACQUEMIN

Il n'y avait pas lieu de remettre en discussion les bases essentielles du projet Debeil-de Groote, c'est-à-dire la suppression du bras navigable de l'Ourthe et le redressement du cours de cette rivière entre Fétinne et les Grosses-Battes; mais, par une étude nouvelle, par l'introduction d'éléments précédemment négligés, ce projet pouvait être complété, amplifié.

Ce fut le but poursuivi par M. Jacquemin.

Envisageant la question sous des aspects nouveaux, celui-ci estima qu'il fallait élargir considérablement le programme de 1886; et traiter à la fois la question des inondations de l'Ourthe, celle des communications entre la Ville et les localités d'amont et celle de la situation spéciale résultant du développement des quartiers Est de la Ville et particulièrement des Vennes.

Au reste, depuis la parution du programme général du Service Spécial de la Meuse, des faits nouveaux s'étaient produits, qui justifiaient pleinement de nouvelles études et parmi eux l'éventualité de la reconstruction ou du dédoublement du Pont du Val-Benoît et le projet d'une Exposition Universelle.

Dans ses études faites sous la direction de M. Fendius, Directeur du Service Spécial de la Meuse, aujourd'hui Inspecteur Général, M. Jacquemin s'occupa cependant en ordre principal du régime de l'Ourthe et du remède qu'il s'agissait d'opposer à ses débordements en accélérant l'évacuation de ses eaux. Mais tandis que dans le projet primitif, la Rectification prenait naissance aux Grosses-Battes, il jugea que les travaux devaient s'étendre jusqu'au hameau de Streupas, et comprendre la suppression ou l'unification des biez distribués aux Vennes par l'ancien bras navigable.

M. JACQUEMIN.

Cependant, par une tactique administrative, appuyée sur une très exacte observation des faits et des circonstances, il partagea en trois points son programme en ce qui concernait la rivière.

Se conformant à la thèse jadis formulée par le Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics, il reconnut que tout changement à la situation existant dans l'ancien bras navigable était du domaine exclusif de l'Administration communale de Liége: il devait donc, en sa qualité de fonctionnaire agissant pour le Gouvernement, se borner à conserver à cette partie de la rivière ses effets utiles tout en l'empêchant d'être par la suite une cause de calamité.

De plus, pour des motifs divers, il réserva les ouvrages à réaliser entre le pont de Chênée et de Streupas, et assigna pour objet immédiat de ses études le plan de Rectification du cours de l'Ourthe depuis son confluent avec la Vesdre jusqu'à son embouchure dans la Meuse à Fétinne. Il y comprit du reste l'utilisation au profit de la Ville de Liége, des terrains de la plaine des Aguesses et la création de nouvelles voiries qui, par l'édification de plusieurs ponts sur l'Ourthe et sur la Meuse, donneraient non seulement des communications directes avec les vallées de l'Ourthe et de la Vesdre, mais encore uniraient le quartier des Vennes à celui de Fragnée-Guillemins.

Ces considérations, nous les dégageons nous-mêmes des faits accomplis.

AU QUAI SAINT-VINCENT — 1899.
PONT SUR L'ANCIEN FOURCHU-FOSSÉ

LES NÉGOCIATIONS EN VUE DE LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION ENTRE L'ÉTAT ET LA VILLE DE LIÉGE

Dans l'accomplissement de la double mission dont il était investi, M. Jacquemin fit preuve d'une extrême diligence, d'une science technique profonde et d'un sérieux souci des intérêts en cause.

Quand il fut convaincu que la première Exposition ne pouvait être établie qu'aux Vennes, il est vraisemblable — et c'est une opinion qui résulte de nos souvenirs personnels —, qu'il ne prit aucun repos, qu'il ne s'accorda plus le moindre loisir avant d'avoir achevé l'étude dont le Gouvernement l'avait chargé.

De la sorte, il put remettre à son Département, le 31 décembre 1898, son projet de Rectification du cours de l'Ourthe et de création d'une nouvelle voie de communication entre Liége et Angleur, tandis que les conclusions du Comité Technique que nous avons rapportées, quant à l'emplacement de l'Exposition, étaient officiellement connues le 25 janvier suivant.

L'historien, soucieux de faire œuvre utile, ne se borne pas à de sèches et fastidieuses énumérations; par un système de déductions et de conclusions, il s'efforce de tirer des enseignements pratiques: à cette fin, il recherche l'enchaînement des faits ainsi que les causes et les circonstances qui les ont provoqués.

Nous procéderons de semblable manière. En constatant les travaux effectués, en considérant les avantages qu'ils procurent et les conséquences qu'ils ne peuvent manquer d'entraîner, nous verrons par quelle suite d'idées M. Jacquemin a dû se laisser guider.

Saisi de l'affaire des travaux de l'Ourthe, il eut à tenir compte de ses rétroactes, notamment du premier examen qui en avait été fait et du projet Debeil-de Groote qui en était résulté.

Combien les temps étaient changés!

Aussi bien dans le domaine des faits purement matériels que dans l'ordre économique, les idées les meilleures, les plus conformes à l'intérêt de tous subissent souvent au début des échecs qui rendent par la suite leur triomphe plus éclatant.

En 1890 (1), une Exposition Universelle dans la Cité de Saint Lambert, c'est une pensée d'idéaliste, un rêve dont l'évocation n'amène, sur les lèvres des Liégeois, qu'un ironique sourire. A la même époque, la combinaison Debeil-de Groote, moins vaste et moins hardie que le projet Jacquemin, laisse indifférents, si pas hostiles, nos mandataires communaux.

Neuf ans ne sont pas encore écoulés.

De vastes conceptions ont vu le jour et tous, mandataires publics plus encore que simples citoyens, s'enthousiasment et veulent ne plus perdre un jour.

Une idée les subjugue: l'Exposition.

Une idée abstraite et si mal définie cependant que ce n'est encore qu'un mot, mais un mot qui déjà prend un aspect magique et qui bientôt, pour l'obtention de toutes les faveurs, pour l'accomplissement de toutes les transformations, pour la solution de toutes les questions, sera un *Sésame, ouvre-toi*, auquel nul ne pourrait résister.

Cependant le grand projet rencontre encore à Liége même, sinon des adversaires de principe, du moins des hésitants que leur scepticisme rend hostiles et qui créeront aux hommes qui poursuivaient malgré tout la réalisation du projet, des difficultés, des obstacles dont ceux-ci ne triompheront qu'à force de vaillance et d'opiniâtreté. Parmi ceux qui luttèrent alors le plus vigoureusement pour cette affaire de la Rectification de l'Ourthe, il en est plus d'un dont le nom mériterait d'être conservé.

1903 devait être l'année de l'Exposition, l'année qui serait pour la Wallonie le point de départ de sa rénovation.

Cette date s'était imposée à l'esprit de tous, d'une façon implicite, et puisque 1903 était admis, puisque l'Exposition était subordonnée à l'exécution d'un ensemble de travaux publics, il fallait se hâter.

---

(1) Le projet d'une Exposition universelle à Liége, fut, pour la première fois, formulé par nous, *le 23 août 1890*, dans le premier journal *Liége-Exposition*, où nous écrivions notamment:

« Ainsi que nous l'avons dit, l'Exposition actuelle de la Renommée ne devait être qu'un jalon pour l'organisation d'une vaste Exhibition Internationale et Universelle. Cette entreprise devait être considérée par les Liégeois comme une expérience. Celle-ci a réussi et fait prévoir quel grand bienfait une Exposition Universelle serait pour notre commerce.

» Bruxelles et Anvers ont eu leurs grandes Expositions et l'on sait quel profit les négociants bruxellois et anversois en ont retiré.

» Pourquoi la ville de Liége n'aurait-elle pas la sienne?

» Elle se trouve, à tous les points de vue, en excellente situation pour la réussite d'une pareille entreprise. Géographiquement, elle est merveilleusement située; possédant les moyens de transport les plus sûrs et les plus rapides et au centre d'une des principales voies ferrées du continent. Chef-lieu d'un bassin industriel étendu, fécond et connu dans le monde entier, elle possède les premiers établissements métallurgiques et les fabriques d'armurerie les plus renommées.

» Cette idée d'une Exposition Universelle rencontrerait, nous en sommes persuadé, de nombreuses sympathies et les pouvoirs publics ne pourraient guère se refuser à prêter, pour sa réalisation, un appui moral et même financier.

» La place manque-t-elle à Liége pour une Exposition Universelle? D'aucuns le disent, mais c'est là une opinion erronée et qui connaît notre cité pourrait indiquer des espaces suffisamment vastes et se prêtant facilement à semblable destination. »

Nous avons plus tard développé le même thème dans l'*Echo des Expositions*, numéros du 20 novembre 1896, du 3 janvier, du 16 mai et du 6 juin 1897.

D'ailleurs, si même l'Exposition devait être retardée ou abandonnée, les travaux de l'Ourthe en eux-mêmes méritaient qu'on se hâtât.

Et l'on se hâta.

Le Conseil permanent consultatif des Ponts et Chaussées approuva le projet Jacquemin.

Les conclusions du Comité technique et l'achèvement des études de M. Jacquemin se produisant en même temps, constituaient un réel événement et marquaient nettement aux promoteurs et aux organisateurs de l'Exposition la voie qu'ils devaient suivre et le but auquel leurs efforts devaient tendre.

Les membres du Comité Promoteur et les administrateurs de la Société d'Etudes comprirent du reste, que par l'exécution préalable des travaux publics que nécessitait le choix de l'emplacement, l'un des principaux desiderata de leur programme se trouvait réalisé, à savoir que l'Exposition *soit pour la ville de Liége la cause d'un embellissement et d'un développement.*

Ils se mirent donc à l'œuvre; ils reconnurent que le premier rôle qu'ils avaient à remplir consistait à se faire les intermédiaires entre le Gouvernement et la Municipalité liégeoise, à exercer sur l'un ou sur l'autre une influence efficace, prépondérante. C'était une mission délicate qui exigeait une intelligente tactique et une habile diplomatie: cette mission, le Comité Exécutif, continuateur du Comité Promoteur, sut la mener à bien parce que chacun de ses membres mit au service de l'entreprise commune son dévouement, son activité, ses relations et ses influences.

M. LE MINISTRE LÉON DE BRUYN.

D'autre part, chacune des parties intéressées, Gouvernement et Ville de Liége, apporta dans l'examen de la question et dans les discussions préalables à l'entente, un ferme désir d'aboutir promptement.

Le 1er mars 1899, M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics, M. Léon de Bruyn, recevant les délégués du Comité Promoteur, les assurait de ses sympathies et leur promettait les faveurs de l'Etat; il disait sa volonté de faire aboutir à bref délai le projet Jacquemin, non seulement en ce qui concernait la Rectification du cours de l'Ourthe, mais aussi relativement aux travaux de voirie et à l'édification des ponts sur la Meuse et sur l'Ourthe.

De son côté, bien qu'il ne fut encore saisi officiellement d'aucune proposition, ni d'aucun projet, le Conseil communal eut à cœur de faire une démonstration de

principe qui parut comme l'affirmation de sa volonté de voir s'exécuter au plus tôt les travaux de rivière, parce que de leur réalisation dépendait le sort de l'Exposition.

De l'exposé, fait par M. le bourgmestre Léo Gérard, nous détachons certains passages, qui sont des déclarations catégoriques, manifestant un sentiment que l'assemblée tout entière partagea.

« Le choix du Comité technique et de la Société d'études s'est porté sur le » terrain des Aguesses, joint au plateau de Cointe. Je n'entrerai pas dans des détails » à cet égard, les journaux d'ailleurs vous ont déjà renseignés. Ce sera à mon collègue » des travaux publics qu'il appartiendra, lorsque nous serons saisis officiellement, de » mettre sous les yeux du Conseil tous les éléments d'information nécessaires. Je me » borne à rappeler simplement que l'Exposition serait dans sa partie principale installée » aux Aguesses, et qu'il y aurait une annexe au plateau de Cointe. Les deux parties » seraient reliées entre elles.

» Je m'occuperai d'abord des Aguesses.

» Pour que l'Exposition soit possible de ce côté, il est nécessaire que le travail » si important de la rectification de l'Ourthe, soit chose accomplie. Il faut aussi ménager » des accès à l'Exposition. Ils consistent dans l'établissement d'un pont sur la Meuse » un peu en amont de la rue du Vieux-Mayeur et débouchant sur l'autre rive, vers le » Rivage-en-Pot. Là, commence la dérivation de l'Ourthe qui part des Grosses-Battes. » Un autre pont est établi au débouché aval de la nouvelle dérivation, et, sur la rive » droite de cette nouvelle dérivation, se trouve une avenue, un quai si vous voulez, d'une » grande largeur, qui va jusqu'aux Grosses-Battes. Là, il y a un nouveau pont sur » l'Ourthe, donnant la jonction avec les routes établies déjà par la commune d'Angleur, » de manière que cette voie soit la communication nouvelle entre la ville et les vallées » de l'Ourthe et de la Vesdre.

» Si j'indique toutes ces considérations, c'est que je pense qu'en ce moment, la » question de l'Exposition se trouve entre les mains du Gouvernement.

» S'il est décidé à agir tout de suite et d'une manière large envers la ville qui n'a » pas vu grand chose se faire depuis un certain temps par les soins de l'Etat, eh bien, » la ville interviendra de façon à seconder son action pour que l'Exposition puisse s'éta- » blir sur les terrains qui deviendront disponibles, et nous arriverons ainsi à un résultat.

» Le Comité de l'Exposition, vous ne l'ignorez pas, a entamé des démarches » actives auprès du Gouvernement, pour obtenir la rectification de l'Ourthe et l'interven- » tion de l'Etat dans la question de l'Exposition. Ce n'est un mystère pour personne, » les journaux en ont parlé, qu'une délégation de la Société d'Etudes sera reçue » mercredi par le Ministre des Travaux Publics. Eh bien, je crois que c'était le moment » utile pour indiquer les motifs qui militent en faveur d'une intervention très large et » très rapide de la part du Gouvernement. Je ne doute pas, quant à moi, que le Ministre » des Travaux Publics ne saisisse avec empressement cette occasion de faire grand, bien » et vite, à Liége.

» Si ce résultat est obtenu, l'Exposition sera donc en majeure partie installée sur » les terrains devenus disponibles aux Aguesses. »

Par dépêche du 23 avril 1899, M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics faisait officiellement connaître au Gouverneur de la Province, M. Pety de Thozée, le nouveau projet de Rectification du cours de l'Ourthe. En indiquant les avantages qui le différenciaient du plan de 1886, il insistait spécialement sur le fond du projet et il faisait connaître ses intentions quant à la répartition de la dépense: le Gouvernement

LA PLAINE DES AGUESSES ET LES ARCHES
— DITES D'INONDATION — 1899.

en assumerait les trois quarts, le surplus devant être couvert par la Province et les Administrations de Liége, d'Angleur, de Chênée et de Grivegnée.

Ainsi la discussion s'ouvrit immédiatement.

Un premier résultat fut bientôt acquis: le Conseil communal de Liége, adoptant les conclusions du rapport de son échevin des Travaux Publics, M. Gustave Kleyer, approuvait le projet présenté et décidait d'intervenir mais jusqu'à concurrence d'un dixième seulement dans le montant de la dépense.

Quelques semaines plus tard, le Conseil provincial fixait également au dixième le chiffre de sa subvention et chacune des communes suburbaines intéressées déterminait sa quote-part contributive.

La délibération du Conseil communal de Liége du 26 juin ne constituait à vrai dire qu'un vote de principe manifestant des intentions. Il ne s'agissait encore d'ailleurs que de la Rectification du cours de l'Ourthe: les propositions Jacquemin relatives à une nouvelle voirie et à la construction des ponts n'étaient pas en discussion, bien que l'honorable M. Kleyer en reconnût l'impérieuse nécessité et bien que le Comité Technique de l'Exposition en proclamât l'urgence.

Opinant dans le même sens que l'échevin, M. le conseiller Rutten se félicitait de ce que la combinaison Noblet n'eût pas abouti, puisque l'affaire pouvait être envisagée dans des conditions plus favorables pour la Ville que précédemment.

Les négociations amorcées par le Comité Promoteur, entamées officiellement dès le mois de mai, par la Société d'Etudes, se poursuivirent donc. Elles furent longues et laborieuses, à cause de la complexité et de la connexité des multiples questions soulevées comme aussi à cause de la proximité de cette date de 1903 qui exigeait une très rapide solution. Par les péripéties qu'elles subirent, il est permis de partager ces négociations en deux périodes. La première qui aboutit à la conclusion d'une convention

entre la Ville de Liége et le Gouvernement. La seconde, au cours de laquelle la grande œuvre de l'Exposition faillit sombrer, fut suscitée par la mise à exécution de cette convention même.

Puisque l'Exposition était, on le croyait fermement, fixée à 1903, il était indispensable que les travaux publics préalables fussent commencés au printemps de 1900 et fussent continués sans désemparer. Pour ce faire, l'accord devait être établi entre la Ville et l'Etat: une convention entre ces deux Pouvoirs devait être conclue.

Réaliser cette entente, provoquer la passation de ce contrat, fut la mission première du Comité Exécutif. Dans le but de répondre à certaines observations présentées par les Administrations communales, afin aussi de satisfaire autant que possible à des desiderata formulés par le Bureau des Travaux de Liége et par le Comité technique de l'Exposition, M. Jacquemin revit ses projets et les compléta, surtout en ce qui concernait l'utilisation des terrains des Aguesses, et de la sorte put donner à son programme une ampleur plus conforme et plus favorable aux développements de l'agglomération liégeoise.

M. LÉO GÉRARD.

C'est, au reste, ce qui semble résulter de son rapport du 8 juillet 1899 quand il écrit très justement, en réponse à une observation de la Ville, que « si la rivière *est du domaine de* » *l'Etat*, » dans l'occurrence « *il ne* » *s'agit pas uniquement du redresse-* » *ment et de la normalisation d'un* » *cours d'eau*, » mais d'un vaste projet d'ensemble « *dont l'agglomération liégeoise retirera les plus considérables* » *avantages* ».

Des améliorations qui avaient été, par son auteur, apportées au projet de la Rectification de l'Ourthe, du renchérissement de prix que subissaient les matériaux de toutes espèces, des exigences que manifestaient déjà les propriétaires dont il faudrait acquérir les immeubles, il résultait que le chiffre de la dépense à couvrir devait être sensiblement augmenté. Nonobstant cet accroissement des frais, le Gouvernement persistait à vouloir aller de l'avant et maintenait aux trois quarts de la dépense le quantum de son intervention; la Province avait définitivement décidé; les communes voisines se refusaient à augmenter la participation qu'elles avaient indiquée.

C'était donc à la Ville de Liége à qui d'ailleurs le projet, tel qu'il était définitivement formulé, offrait de sérieux avantages, à revenir sur sa délibération de principe du 26 juin, en élevant du dixième au huitième, le chiffre de sa participation. De plus, la Ville étant appelée à effectuer elle-même l'opération immobilière qui résulterait de la revente des terrains des Aguesses, elle devrait acquérir par voie d'expropriation par zones tous les terrains nécessaires à l'exécution des travaux, et qui se trouvaient situés sur les territoires de Liége et d'Angleur. Un règlement de compte ultérieur établirait au surplus la part que l'Etat aurait à rembourser de ce chef.

LA PLAINE DES AGUESSES ET LE PASSAGE D'EAU
A L'ÉGLISE SAINT-VINCENT — 1899.

Quant à la nouvelle voie de communication à créer entre la gare d'Angleur et Liége-Fragnée, notamment par la construction d'un pont sur la Meuse et de deux ponts sur l'Ourthe rectifiée, le Ministre des Finances et des Travaux Publics, le comte de Smet de Naeyer estimait, contrairement à l'avis de l'édilité liégeoise, que cette affaire était unie à celle de l'Ourthe par de tels liens qu'elle formait avec celle-ci un ensemble indissoluble.

Lier ces deux questions était bien évidemment le meilleur système à suivre dans l'intérêt de la réalisation et de la réussite de l'Exposition. Le Comité Technique l'avait déclaré et les membres du Comité Exécutif avaient opiné dans le même sens puisqu'ils poursuivaient à la fois l'exécution des travaux de rivière et l'édification des ponts.

Cette question de voiries nouvelles et de ponts soulevait d'ailleurs une double interrogation: comment en serait répartie la dépense et quelle Administration s'occuperait de l'entreprise des travaux?

Quant à ce second point, l'Administration communale de Liége se prétendait incompétente; quant à sa participation dans la dépense, elle voulait faire prévaloir cette thèse qu'il était de règle que les ouvrages de ce genre fussent intégralement à charge du Trésor Public.

Le cadre de notre récit ne nous permet pas d'entrer dans le détail des discussions qui eurent lieu à propos de ces différents objets, pas plus que sur d'autres points d'ordre secondaires, entre la Ville de Liége et le Gouvernement.

Quoi qu'il en soit, dans sa réunion du 6 octobre 1899, le Conseil communal, continuant l'examen de l'affaire, vota l'augmentation de participation nécessaire pour les travaux de l'Ourthe, mais il déclarait ne pouvoir se charger des expropriations par zones, à moins qu'une loi ne vînt modifier les limites séparatives des communes de Liége et d'Angleur.

Si par cette déclaration, un nouveau pas venait d'être fait dans la voie de l'entente, la seconde partie du projet Jacquemin demeurait en suspens.

C'est dans cette situation que l'honorable Chef du Cabinet reçut, le lundi 11 décembre 1899, en audience, les délégués de la Ville de Liége, MM. Léo Gérard, bourgmestre, Gustave Kleyer et Maurice Falloise, échevins. Les Administrateurs liégeois exposèrent par quels arguments ils justifiaient leurs prétentions; le Ministre, d'autre part, manifesta de réels sentiments de conciliation, mais prenant texte de l'avenir de la Ville et de la réalisation prochaine de la World's Fair, il maintint qu'aucune disjonction n'était possible, travaux de rivière et de voirie formant un ensemble qu'il fallait traiter dans la même convention. Néanmoins il voulut faire les plus larges concessions sur les points en litige. Il dit:

que l'Etat, supportant la moitié de la dépense dans les travaux de la nouvelle voirie entre Angleur et Fragnée, l'Administration liégeoise aurait donc à solder une charge égale, mais qu'en fait celle-ci se trouverait réduite par le subside de 10 p. c. qui serait vraisemblablement accordé par la Province;

que l'Etat abandonnerait à la Ville, à titre à demi-gratuit, le lit du Fourchu-Fossé;

que le Gouvernement proposerait au Parlement le changement de limite sollicité;

enfin que l'Etat ferait procéder sans retard et à ses frais exclusifs à l'élargissement du pont de la Boverie, travail dont l'évaluation se montait à plus de deux cent mille francs.

Par une dépêche du 15 décembre, à laquelle il joignait un avant-projet de convention, le comte de Smet de Naeyer confirmait ces conditions à l'Administration communale, et voulant s'efforcer d'aplanir dans la plus large mesure toutes les difficultés, il ajoutait:

« Si votre Administration communale en exprime le désir, je suis disposé à » rechercher avec elle un mode de remboursement par à-comptes des avances faites » par chaque partie. »

Les propositions ministérielles furent l'objet de nouvelles discussions au Conseil communal: on s'effrayait généralement de la somme des dépenses qui allaient être imposées aux finances communales et l'on s'imaginait volontiers qu'en l'occurrence le Gouvernement se montrait moins généreux pour la Cité wallonne qu'il ne l'était pour les autres régions du pays. C'était pourtant une erreur que le Conseiller, M. Nicolas Goblet, put faire ressortir à la séance de la Commission des Travaux Publics du 22 décembre, en montrant que des travaux analogues avaient été réalisés à Gand et qu'à cette occasion le Gouvernement avait contribué pour un subside de 25 p. c. dans l'établissement d'un pont sur la Lys et par une intervention de 33 p. c. dans les frais de la voirie qui en étaient résultés.

Quant aux sentiments sympathiques du Ministre à l'égard des Liégeois et de la grande entreprise projetée, sentiments que certains aimaient à révoquer en doute, ils ressortaient une fois de plus d'une lettre personnelle dont M. Goblet fit lecture au cours de la dite séance.

M. NICOLAS GOBLET

(C. F. E.)

L'ANCIEN BIEZ MARCOTTY

Finalement, les Commissions du Conseil communal marquèrent leur accord sur les grandes lignes de la convention proposée; elles ne formulèrent que certaines observations de détail qui furent, dès le lendemain, 23 décembre, portées à la connaissance du Ministre, par une lettre du Collège échevinal.

Ces observations tendaient à obtenir:

A. qu'une clause de la convention réglât le mode de remboursement des avances faites par la Ville, stipulation à laquelle le Ministre s'était d'ailleurs déclaré favorable dans sa lettre du 15 décembre.

B. que les travaux des ponts et des voiries nouvelles fussent également exécutés par les fonctionnaires du Gouvernement.

Le Chef du Gouvernement n'hésita pas à satisfaire aux vœux qui lui étaient ainsi exprimés. Le 8 janvier 1900, il adressait au Collège échevinal le texte définitif du projet de convention, document qu'il accompagnait d'une lettre explicative, dont voici la teneur:

« Messieurs,

» J'ai l'honneur de vous soumettre le texte amendé du projet de convention à » conclure entre l'Etat et la Ville de Liége, au sujet de la rectification de l'Ourthe depuis » Chênée et de l'établissement d'une voie de communication vers la gare d'Angleur.

» Quelques changements, de nature à préciser les engagements réciproques, ont » été introduits à la demande de M. l'Ingénieur en chef Fendius, directeur du Service » spécial de la Meuse et de ses affluents. D'autres ont pour but de donner satisfaction » aux vœux exprimés dans votre lettre du 23 décembre 1899, n° 17860, quant à la parti- » cipation de la Ville dans les dépenses afférentes à la dérivation de la rivière et à la » création de la voirie.

» Je consens, en outre, Messieurs, à entrer dans les vues de votre Collège, en » confiant au Corps des Ponts et Chaussées la mise en adjudication et la surveillance » de l'entreprise de la construction de trois ponts dépendant de la voie nouvelle; les » travaux de terrassement et de pavage de celle-ci seraient seuls exécutés par vos soins.

» Tel qu'il est libellé, l'article premier du projet suppose une entente préalable » entre la commune d'Angleur et la Ville de Liége, aux fins de permettre à cette dernière » d'exproprier au besoin, à ses frais, et pour son compte, les terrains situés sur le territoire » de la dite commune. A défaut d'entente, la loi qui modifiera très prochainement les » limites de la Ville de Liége vous permettra d'agir.

» Finalement, j'ai rédigé une clause qui prévoit le règlement périodique des » avances respectives (article 9).

» Veuillez, Messieurs, après examen de ce nouveau texte, me faire savoir, par » télégramme, si vous estimez que l'entrevue fixée à mercredi est encore nécessaire.

» Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre,

P. de SMET de NAEYER.

» *A Messieurs les Bourgmestre et Echevins de la Ville de Liége.* »

Cette lettre, nous avons jugé devoir la reproduire en raison de son importance, car elle est la preuve manifeste des sentiments bienveillants dont les membres du Gouvernement ont toujours été animés pour la réussite de l'Exposition de Liége.

Le projet amendé ayant été examiné et approuvé par ses Commissions réunies, le Conseil communal discuta l'affaire en sa séance du 12 février. Les propositions de M. le Ministre des Finances et des Travaux Publics furent acceptées et par un vote unanime le Collège reçut mandat d'engager la Ville par la convention *a quo.*

LA CONVENTION

L'importance de ce document est telle au point de vue de l'histoire de la Ville de Liége et des communes qui l'avoisinent que nous jugeons sa place marquée dans notre ouvrage.

En voici le texte officiel:

M. LIEBAERT

Ministre des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes

Entre l'Etat Belge, représenté par Monsieur Paul de SMET de NAEYER, Ministre des Finances et des Travaux publics, et par Monsieur Julien LIEBAERT, Ministre ad-intérim des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, d'une part,

Et la Ville de Liége, représentée par Monsieur Léo GERARD, Bourgmestre, et Monsieur J. COIRBAY, Secrétaire communal, agissant en exécution d'une délibération du Conseil communal du 12 février 1900, approuvée par la Députation permanente du Conseil provincial, dans sa séance du 21 du même mois et par arrêté royal du 12 avril dernier (Moniteur du 14, n° 104), *d'autre part.*

A été convenu ce qui suit:

Article premier. — La Ville de Liége s'engage à acquérir, en son nom et pour son compte, tous les immeubles figurés par une teinte rose et par une teinte jaune au plan ci-joint, paraphé par les parties.

Ces immeubles seront acquis, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation par zones, conformément aux lois du 1er juillet 1858 et du 15 novembre 1867.

La Ville de Liége et la Commune d'Angleur seront autorisées à ces fins, et les acquisitions seront entamées immédiatement et poursuivies avec diligence.

Pour les achats à l'amiable des parcelles rentrant dans les tracés teintés en rose, les prix convenus entre la Ville et les vendeurs devront être préalablement agréés par le Ministre des Finances et des Travaux publics.

Art. 2. — La Ville de Liége cédera à l'Etat Belge les terrains nécessaires à l'établissement de la Dérivation de l'Ourthe et de ses dépendances, depuis l'extrémité du territoire de cette ville aux Grosses-Battes jusqu'au confluent de la rivière et de la Meuse à Fétinne, ainsi qu'au détournement du chemin de fer du Nord dans la zone d'expropriation.

Ces terrains, teintés en rose au plan ci-annexé, seront mis à la libre disposition de l'Etat à mesure des acquisitions et après qu'il aura été procédé, par les soins de l'Administration communale, à la vente publique, à charge de démolition, des bâtiments construits sur ces terrains.

L'Etat remboursera à la Ville de Liége:

1° pour les emprises à faire dans les immeubles de la Société anonyme de Grivegnée et dans ceux de la Compagnie générale des conduites d'eau établie aux Vennes, le coût en principal et accessoires de ces emprises, tel qu'il aura été fixé dans les actes de vente ou les jugements d'expropriation, défalcation faite, le cas échéant, du produit net de l'aliénation des bâtiments à démolir,

2° pour l'ensemble des autres emprises, un prix moyen par mètre carré, calculé sur la base des sommes avancées par la Ville pour l'acquisition de toutes les parcelles comprises intégralement ou en partie dans les tracés teintés en rose au plan, après déduction, comme ci-dessus, du produit net de la vente des bâtiments à démolir.

Art. 3. — La Ville mettra gratuitement à la disposition de l'Etat les terrains de l'île des Aguesses, teintés en jaune au plan visé ci-dessus, dès qu'elle en aura fait l'acquisition, avec faculté d'y déposer provisoirement ou définitivement les déblais à provenir du creusement de la dérivation de l'Ourthe, et de les affecter aux usages temporaires que comportent l'exécution de ce travail et de ses dépendances, le détournement du chemin de fer du Nord, et le comblement d'un section du Fourchu-Fossé.

L'Etat restituera ces terrains à la Ville, dès que cette mesure sera possible sans nuire à l'exécution des dits travaux.

Art. 4. — L'Etat s'engage à effectuer dans le plus court délai possible:

a) la rectification du cours de l'Ourthe entre Chênée et la Meuse, y compris tous les ouvrages reconnus nécessaires et convenus ou imposés comme condition de l'acquisition des emprises à faire dans les immeubles de la Société anonyme de Grivegnée et de la Compagnie générale des conduites d'eau aux Vennes;

b) la construction d'un pont-route sur la dérivation, aux Grosses-Battes;

c) le détournement du chemin de fer du Nord, dans les limites prévues au plan annexé à la présente convention.

La Ville de Liége interviendra à concurrence d'un huitième dans le coût total de ces travaux y compris les prix et accessoires d'acquisition ou d'expropriation des emprises et la dépense à résulter de la suppression du coup d'eau de l'usine Marcotty, aux Aguesses.

Art. 5. En exécution de l'article trois de la loi du 9 avril 1900 (Moniteur du 11, n° 101, page 1597), l'Etat abandonnera à la Ville de Liége:

1°) L'assiette actuelle de la ligne du chemin de fer du Nord qui deviendra disponible après déblaiement, par la déviation entre le nouveau lit de l'Ourthe et le quai Saint-Vincent.

La valeur de cette assiette sera calculée sur la base des trois quarts du prix moyen auquel l'Etat aura acquis les emprises nécessaires à la déviation du railway, entre le nouveau lit de l'Ourthe et le quai Saint-Vincent:

2°) La partie à remblayer du Fourchu-Fossé située à droite de la dérivation de l'Ourthe, sauf ce qui aura été empris pour le détournement du chemin de fer.

La valeur de cette partie sera établie, eu égard à sa contenance totale, sur la base de la moitié du prix moyen auquel l'Etat aura acquis les emprises nécessaires à la dérivation de l'Ourthe, dans la traverse de l'île des Aguesses.

Art. 6. — Une nouvelle voie publique sera construite depuis la rue de Fragnée jusqu'à la gare.

Cette voie prendra la direction indiquée au plan ci-joint par des hachures noires, depuis son point initial jusqu'à la Meuse et depuis ce fleuve jusqu'au nouveau lit de l'Ourthe; elle sera établie sur la digue droite de l'Ourthe jusqu'au pont des Grosses-Battes, et suivra, à partir de ce pont, le tracé hachuré noir jusqu'à son raccordement avec la grande voirie, à proximité de la gare d'Angleur.

Elle comprendra un pont sur la Meuse, un pont sur la Dérivation de l'Ourthe à Fétinne, et un pont sur le canal de l'Ourthe, dans le prolongement de l'axe du pont sur la Dérivation de l'Ourthe aux Grosses-Battes.

Sauf ces ponts, qui seront construits par l'Etat, la nouvelle voie publique sera établie par les soins de la Ville.

L'Etat mettra à la disposition de celle-ci la digue droite de la Dérivation de l'Ourthe, dès l'achèvement des travaux de cette dérivation, ainsi que les terrains à emprendre pour le tracé de la dernière section vers Angleur: toutes les autres emprises seront acquises par la Ville.

L'Etat, de son côté, pourra disposer, pour la construction du pont sur la Meuse, des emprises destinées à former l'assiette des raccordements de la voie publique de part et d'autre de cet ouvrage d'art.

Les plans définitifs, ainsi que le cahier des charges de l'entreprise des travaux d'établissement de la dite voie à effectuer par la Ville de Liége, seront soumis à l'approbation du Ministère des Finances et des Travaux publics.

La dépense totale résultant de l'acquisition des terrains à incorporer dans la voie, depuis la rue de Fragnée jusqu'à la Meuse, depuis le fleuve jusqu'à la Dérivation, et depuis le pont des Grosses-Battes jusqu'à la gare d'Angleur, de même que le coût des ouvrages d'art visés ci-dessus et des travaux de terrassements et de pavage de toute la voie, seront supportés pour moitié par l'Etat, le surplus devant être payé par la Ville, sous déduction du subside à allouer par la Province

La Ville restera chargée exclusivement des frais de construction des égouts et de ceux des canalisations pour l'eau, le gaz et l'électricité, sauf l'allocation éventuelle des subsides auxquels elle pourrait avoir droit selon les règles admises par le Département compétent.

Un an après la réception définitive des travaux incombant à la Ville, la dite voie publique sera classée dans la grande voirie de l'Etat. Celui-ci deviendra, à partir de ce moment, propriétaire du sol sur lequel sont établis la section sise entre la rue de Fragnée et la Meuse, et le raccordement du pont sur le fleuve avec celui de la Dérivation à Fétinne.

Art. 7. — La superficie des terrains respectivement abandonnés sera établie au moyen d'un mesurage contradictoire, auquel procéderont un fonctionnaire de l'Administration des ponts et chaussées, commis à cet effet, et un délégué de la Ville de Liége.

Art. 8. — La Ville de Liége aura la faculté d'exécuter à ses frais la construction d'un siphon-égout sous le lit de la Dérivation, près du pont de Fétinne, en même temps que l'Etat procédera aux travaux de la rectification de l'Ourthe et ce, sous réserve pour la Ville de soumettre au préalable le projet détaillé du dit siphon-égout à l'approbation de M. le Ministre des Finances et des Travaux publics, qui délivrera l'autorisation aux conditions ordinaires.

Art. 9. — Il sera établi, à l'expiration de chaque trimestre, un décompte avec pièces justificatives des avances respectivement faites par l'Etat et par la Ville pour compte de l'autre partie contractante. Ces avances seront éteintes par compensation à due concurrence, et le surplus sera remboursé dans le mois, au Trésor ou à la Caisse communale, selon le cas.

M. PETY DE THOZÉE

Gouverneur de la Province de Liége.

Art. 10. — La Ville de Liége traitera, au besoin, de concert avec la Province et les autres communes qui sont intervenues par voie de subside dans les travaux de la Dérivation, toutes les questions relatives à l'utilisation provisoire et à l'affectation définitive des terrains visés dans la convention, à l'exclusion des emprises nécessaires à l'Etat, et elle s'entendra, s'il y a lieu, avec ses co-intéressés, au sujet de leur participation respective dans les résultats financiers des opérations et aliénations auxquelles se prêteront les terrains disponibles.

Art. 11. — Tous les frais des présentes seront supportés par l'Etat.

Fait en triple à Bruxelles, le douze mai mil neuf cent et à Liége, le quinze du même mois.

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes,

(s) Jul. LIEBAERT.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics.

(s) P. de SMET de NAEYER.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Liége:

Le Secrétaire,

(s) J. COIRBAY.

Le Bourgmestre,

(s) Léo GERARD.

LE COMITÉ EXÉCUTIF A L'ŒUVRE

La mission dévolue au Comité Exécutif, à son entrée en fonction, le 12 août 1897, était particulièrement ardue. Elle aurait dû consister uniquement dans l'organisation de l'Exposition; or, cette tâche ne fut pour l'instant qu'un objectif subordonné à l'obtention d'autres résultats essentiels. Par le fait qu'il devait assurer les emplacements de l'Exposition et leur faire ménager de nombreux et larges accès, il allait devoir s'immiscer dans l'administration de la Chose publique, y jouer un rôle pour lequel sa compétence n'était d'ailleurs pas établie.

Prévoyant qu'aucun temps ne pourrait être perdu, il eut à cœur de se préoccuper de tout ce qui importait à son but final; il partagea donc son activité et dirigea ses efforts dans deux ordres d'idées: la mise en train des travaux publics indispensables et l'organisation proprement dite de la World's Fair. A ce dernier point de vue, à peine constitué, il jeta les bases de son administration; et, afin de profiter de l'expérience d'autrui, il fit une rapide étude comparative des différents services des Expositions de Bruxelles et d'Anvers. De cette étude, il retira la conviction que, pour la réussite de l'entreprise, il fallait lui rallier le concours d'hommes expérimentés à des titres divers: à cet effet, il admit en principe l'institution d'une série de Commissions consultatives, dont nous parlerons au chapitre relatif à l'organisation de l'Exposition.

A l'initiative et sur les conseils de l'un de ses vice-présidents, M. Ch. Berryer, le Comité sollicita la collaboration d'un spécialiste, dont la compétence en la matière est universellement appréciée. Nous avons nommé M. Jean Gody, Directeur de Service au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

M. Gody accepta. Le 7 novembre 1899, il était installé en qualité de membre-adjoint au Comité Exécutif, titre officieux qu'il échangea quelques mois plus tard contre celui de Délégué du Gouvernement auprès du dit Comité.

A partir de son installation, M. Gody s'occupa de l'œuvre liégeoise avec une inlassable énergie, lui apportant sans cesse le concours des plus précieuses connaissances. Il fut à ce point l'une des chevilles ouvrières de l'Exposition, qu'à des assemblées d'actionnaires, M. Paul Forgeur put dire de lui:

LA MEUSE ET L'OURTHE A FÉTINNE
— AVANT LES TRAVAUX EN 1899 —

« Il nous a rendu d'éminents services, il a guidé notre inexpérience, nous conduisant quasi par la main à travers ce dédale de difficultés qui surgissaient constamment dans notre travail préparatoire de l'organisation de l'Exposition. »

Les membres du Comité Exécutif comprirent qu'ils auraient à répartir leurs attributions en plusieurs groupes, parmi lesquels les Travaux, l'Exploitation, la Manutention, le Service Administratif, le Contentieux, le Service des Finances, la Propagande et la Publicité; mais c'était l'avenir. A cette époque, ce qui paraissait de toute urgence, c'était d'entamer des négociations avec la Ville et le Gouvernement. Dès 1897, le Conseil communal, entraîné par cet enthousiasme qui se manifeste à Liége au début de toute grande idée, avait voté une subvention de cinq cent mille francs, couverte par l'inscription d'un crédit de cent mille francs au budget extraordinaire de cinq années consécutives.

Le Gouvernement, on le savait, et M. Gody ne pouvait manquer de le répéter, est le maître absolu pour l'organisation d'une exposition. Celle-ci naît de l'initiative privée, mais quelque grands que soient les efforts de ses organisateurs, ils resteront stériles et sans aboutissements si l'Etat n'accorde pas son patronage qui, dans l'espèce, n'est pas une démonstration platonique, mais consiste dans la participation réelle, effective, constante de la plupart des organismes des grands services publics.

Le Roi avait, en plusieurs occasions, encouragé les initiateurs; les Ministres, et plus spécialement le Chef du Cabinet et le Ministre de l'Industrie et du Travail, avaient

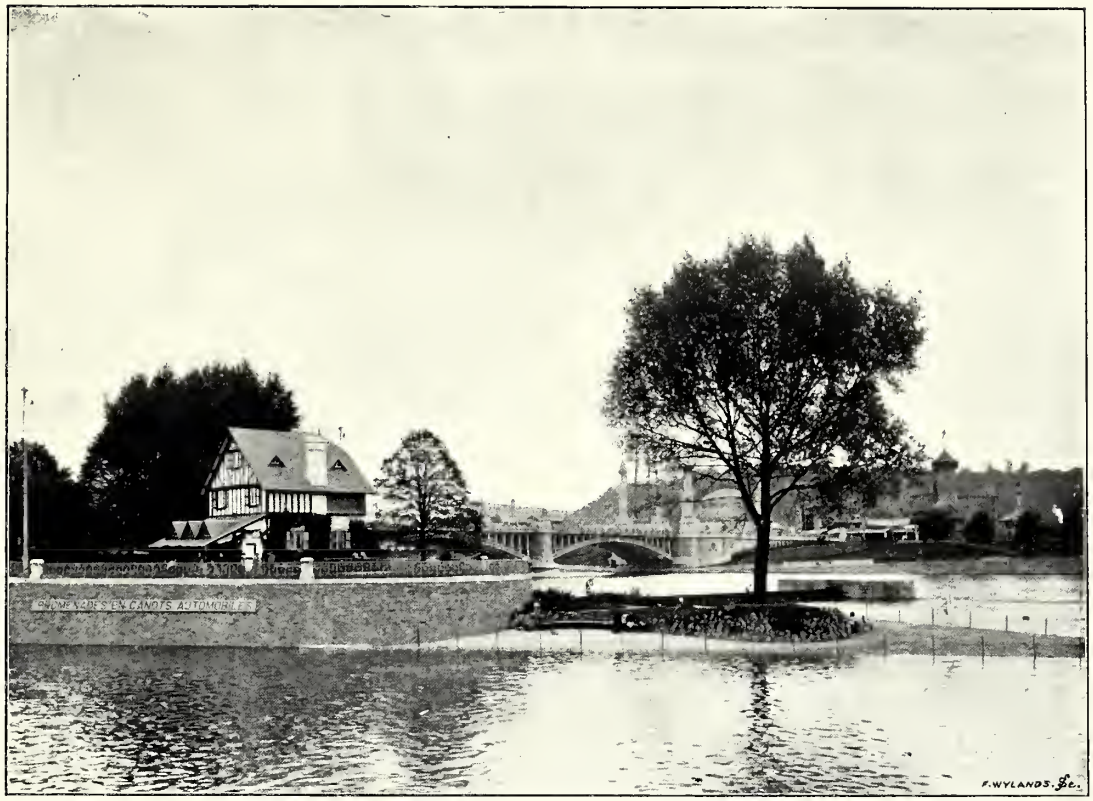

LA MEUSE ET L'OURTHE A FÉTINNE
— APRÈS LES TRAVAUX EN 1905. —

affirmé leurs sympathies à l'œuvre naissante, mais dans quelle limite était-il permis d'escompter les faveurs gouvernementales, surtout quand on songeait que l'entreprise était subordonnée à l'exécution préalable d'importants et dispendieux travaux publics? Le Comité Exécutif pouvait donc avoir des appréhensions, d'autant plus qu'à l'origine de l'affaire, M. le Ministre Nyssens, tout en s'y déclarant pleinement favorable, avait émis cette opinion qu'aucune Exposition Universelle et Internationale ne pouvait se faire en Belgique avant au moins dix ans. Dix ans, c'était 1908.

Or, les Liégeois prétendaient que l'Exposition fixée pour 1903, fût, comme celles de Bruxelles et d'Anvers, Internationale et Universelle!

Il importait donc de ne point tarder et d'obtenir du Ministre des Finances et des Travaux Publics, le comte de Smet de Naeyer, des assurances formelles quant aux avantages, qui, d'une manière générale, seraient accordés à l'Exposition.

Mais il fallait pouvoir présenter au Ministre des documents établissant qu'on était sorti de la période des préliminaires et que déjà la réalisation était commencée.

A cet effet, partant de cette hypothèse que l'Exposition de 1903 équivaudrait à celle d'Anvers par son importance et par le nombre de ses exposants belges et étrangers, il fut dressé par le Comité technique, un projet de dispositif des Halls, des locaux et des jardins à établir sur la Plaine des Aguesses. De plus, une Commission, nommée dans le sein du Comité Exécutif et présidée par M. Ch. Berryer, tint de

nombreuses et longues réunions, qui eurent pour résultat l'élaboration d'un avant-projet de programme général et d'un avant-projet de budget, deux documents très étudiés, appuyés de calculs précis, inspirés de ce qui s'était passé précédemment.

Ainsi le Comité Exécutif se trouvait en situation de poursuivre son double but: l'accord entre la Ville et l'Etat relativement aux travaux et l'obtention pour l'Exposition d'un concours sérieux de la part du Gouvernement.

Les négociations furent sans doute activement menées par ceux que le Comité avait spécialement chargés de cette mission, à savoir: MM. Nagelmackers, Doreye, Dallemagne, Digneffe et Van Hoegaerden.

Dans des sphères diverses, chacun de ceux-ci apporta la plus dévouée collaboration, mais ce serait une flagrante injustice de ne pas reconnaître que leur prompt aboutissement fut dû à l'intervention particulièrement active de MM. Nagelmackers et Dallemagne, lesquels, dès les premiers jours, avaient été de fervents adeptes de l'entreprise liégeoise.

A l'appui de nos affirmations, nous prenons comme un incontestable témoignage le rapport fait par M. Digneffe, le 26 mars 1902, au Conseil d'Administration de la Société, rapport dans lequel nous sommes vraiment heureux de détacher l'hommage que voici:

« Nous nous bornons donc à citer devant vous les résultats obtenus sans y » ajouter de commentaires. Votre Comité considère cependant comme un devoir de » rendre spécialement hommage devant vous à deux de ses membres, qui, dans ces circons- » tances difficiles et ingrates, ont tout particulièrement fait preuve de dévouement à » l'œuvre commune. Nous voulons parler de MM. Nagelmackers, Président du Conseil » d'Administration et Jules Dallemagne, Membre de notre Comité Exécutif, lesquels se » sont littéralement prodigués durant cette longue période.

» On peut dire que les résultats que nous enregistrons aujourd'hui sont dus » surtout à la ténacité inlassable, à l'énergie persévérante, de nos deux collègues ».

. Nous avons dès les premières pages de cet ouvrage indiqué le caractère intègre de M. Nagelmackers et son dévouement à l'entreprise de l'Exposition. C'est ici le moment d'accorder quelques lignes à cette autre personnalité que nous venons de citer, qui depuis 1897 ne cessa de mettre son activité et ses grandes relations au service de l'œuvre liégeoise, nous avons nommé M. Jules Dallemagne.

Ingénieur connu dans le monde des affaires, considéré dans le monde politique, ami du comte de Smet de Naeyer, M. Dallemagne sut, auprès de celui-ci, plaider avec succès la cause de l'Exposition et faire valoir les intérêts de la Ville de Liége dont il est maintenant un des mandataires au Parlement.

Il avait, au surplus, rendu les affaires liégeoises si sympathiques à l'honorable Ministre des Finances et des Travaux Publics, que ce fut sans la moindre opposition que celui-ci consentit à ce que Liége célébrât par une Exposition Universelle le soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Patrie.

Mais l'activité et l'influence de M. Dallemagne ne se bornèrent pas seulement à faire aboutir la convention entre l'Etat et la Ville.

Bientôt les difficultés apparaîtront, les obstacles se multiplieront, les complications de tous genres se produiront formant un chaotique fouillis, jetant le désarroi, provoquant avec le découragement de la population, le triomphe des pessimistes dont le scepticisme n'avait jamais désarmé.

Au cours de cette situation critique, l'intervention influente de M. Dallemagne fut quotidienne: il agit partout à la fois, auprès des Administrations publiques, auprès des propriétaires d'immeubles frappés d'expropriation, auprès des entrepreneurs, auprès du Gouvernement.

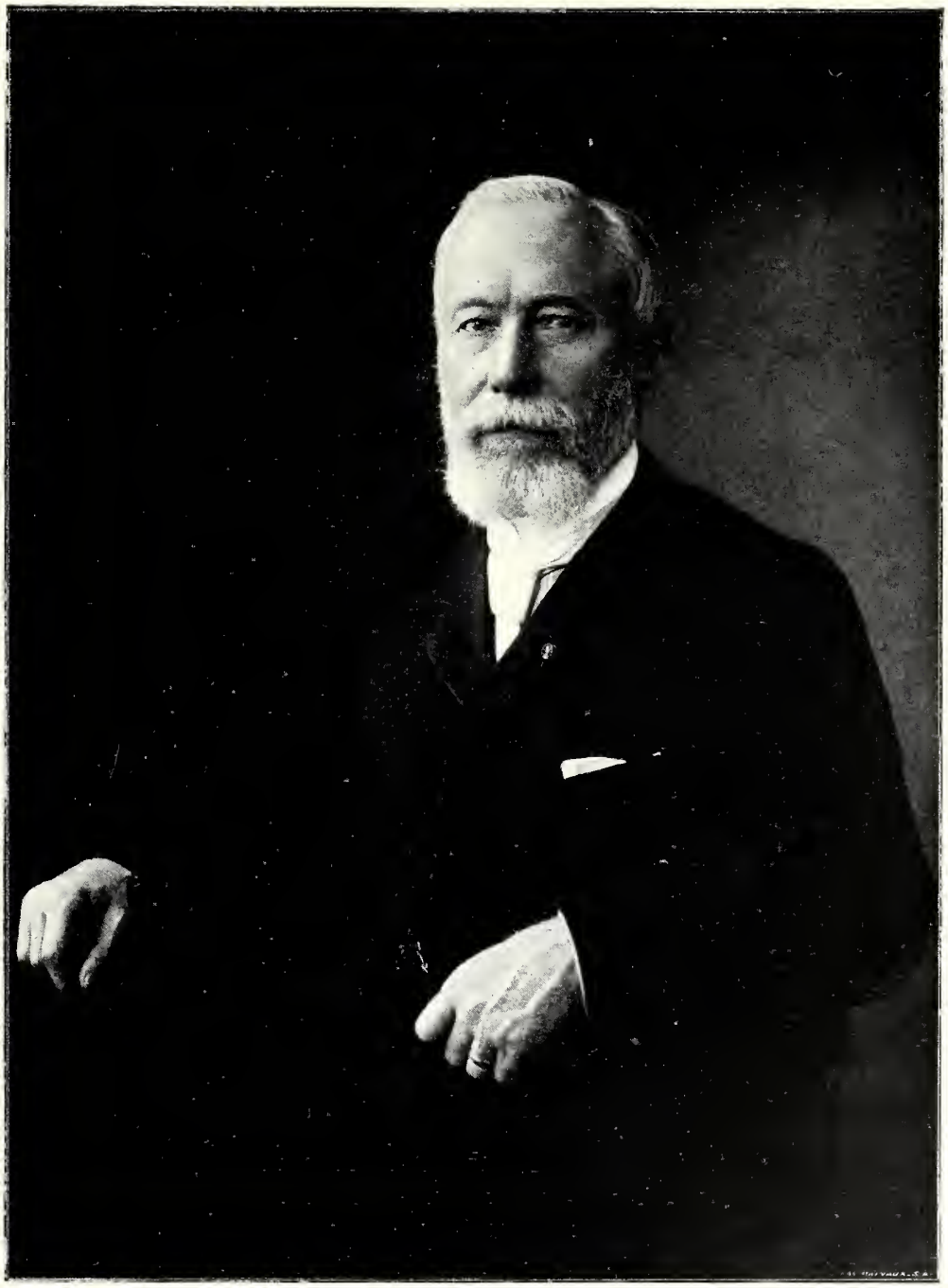

M. JULES DALLEMAGNE

Nous rendons un légitime hommage à la vérité en disant que c'est pour une grande partie, grâce au dévouement et aux efforts opiniâtres de M. Jules Dallemagne que les travaux des Vennes ont pu finalement être réalisés avec cette largeur de vue qui permit de donner à l'Exposition Universelle de 1905, ce caractère grandiose qui en a imposé le succès.

Nous devons cependant ajouter que M. Dallemagne trouva toujours une collaboration sérieuse auprès de M. Gustave Francotte, qui n'était pas encore le Ministre dont nous parlerons plus loin.

M. Francotte n'intervenait, il est vrai, que dans les circonstances importantes où son concours pouvait être particulièrement utile, car selon son expression, « il se trouvait ainsi associé pour l'honneur à une entreprise dont son ami assumait la lourde charge. »

Nous avons dit comment fut conclue la convention qui décida de l'exécution de la Rectification de l'Ourthe et de l'établissement de la nouvelle voie de communication d'Angleur avec Liége. A ce propos, nous pensons qu'il n'est pas inutile de transcrire ici l'intéressant tableau d'éphémérides que voici:

Année 1899: M. Jacquemin ayant parachevé son projet de Rectification de l'Ourthe, le Ministre de Bruyn fait transmettre celui-ci aux communes intéressées qui déterminent leur intervention. Le Conseil provincial délibère également.

26 juin, 6 août, 2 octobre: Le Conseil communal de Liége fixe sa participation et formule des desiderata.

25 octobre: Le Collège échevinal sollicite une audience du Ministre des Finances et des Travaux Publics.

15 novembre: Le Ministre fait répondre que la date de l'audience sera fixée dès que l'Administration des Ponts et Chaussées l'aura mis en possession de tous les dossiers.

29 novembre: Le Ministre reçoit les dossiers.

7 décembre: Le Ministre propose de recevoir les délégués de la Ville de Liége le 11 du même mois.

11 décembre: Entrevue du Ministre des Finances avec les délégués liégeois.

15 décembre: Le Ministre confirme l'entretien du 11 et adresse au Collège un projet de convention.

23 décembre: Le Collège demande au Ministre des modifications à ce projet.

Année 1900. — 8 janvier: Dépêche ministérielle de M. de Smet de Naeyer acceptant les modifications demandées et faisant parvenir un nouveau projet de contrat.

12 janvier: Le Conseil provincial, convoqué en Session extraordinaire, vote sa participation dans les travaux du pont de Fragnée et dans les travaux s'y rapportant.

12 février: Le Conseil communal de Liége autorise le Collège à traiter avec le Gouvernement.

28 mars: Publication de la loi modifiant, selon les désirs de la Ville, les limites séparatives de Liége et d'Angleur.

12-15 mai: La Convention entre l'Etat et la Ville est signée.

Par le rapprochement de ces dates, il est aisé de constater que l'affaire fut traitée avec une célérité inaccoutumée, impossible même quand on doit scrupuleusement observer les formalités de la pratique administrative.

D'ailleurs, le Comité put bientôt inscrire à son actif un autre fait d'une extrême importance: l'adhésion absolument catégorique du Gouvernement non pas simplement à une Exposition à Liége, mais à l'*Exposition Universelle et Internationale de Liége.*

En effet, dès que les avant-projets de dispositif, de programme et de budget eurent été transmis au Ministère, les délégués du Comité purent examiner avec les membres du Cabinet les chances de la réussite de l'Exposition Universelle et Internationale projetée; en se basant sur les considérations géographiques et économiques particulières à notre région, ils établirent les titres nombreux de notre Ville à se trouver en l'occurrence classée sur un pied d'égalité avec Anvers et Bruxelles.

Le 6 avril 1900, le Chef du Cabinet, ratifiant les promesses verbales qu'il avait faites, écrivit au Comité Exécutif une lettre de laquelle nous retenons ce passage:

« Vous avez demandé que les avantages énumérés dans le relevé que vous m'avez » envoyé et qui ont été accordés par le Gouvernement aux Expositions d'Anvers et de » Bruxelles, en 1894 et en 1897, fussent également concédés à la Société anonyme qui » s'est constituée en vue de la création d'une Exposition Universelle et Internationale à » Liége, en 1903.

Après examen de votre demande par les différents départements compétents, j'ai » l'honneur, Messieurs, de vous faire connaître qu'en principe il est admis qu'il sera » satisfait à votre désir. Le Gouvernement accordera donc les avantages dont il s'agit à » la Société de l'Exposition Universelle et Internationale de Liége, bien entendu dans les » mêmes conditions qu'aux Expositions prérappelées d'Anvers et de Bruxelles. »

La portée de cette déclaration était très significative: elle marquait une étape; dans les heures sombres qui peu de temps après surgirent, elle dut contribuer à raffermir la foi, à relever les courages; c'était un premier bulletin de victoire à présenter à la population liégeoise. Aussi, M. Emile Digneffe, dans son rapport à l'assemblée des actionnaires, le 24 avril 1900, le fit-il ressortir en termes éloquents.

L'AJOURNEMENT DE L'EXPOSITION

L'accord qui assurait à l'Exposition la libre disposition de la Plaine des Aguesses, pouvait être considéré comme réalisé, par la dépêche du Ministre des Finances et des Travaux Publics, le 8 janvier 1900 et par le vote unanime du Conseil communal, le 12 février suivant, mais il ne fut légalement parfait qu'après l'échange des signatures, qui se fit les 12 et 15 mai 1900, MM. les Ministres de Smet de Naeyer et Liebaert, agissant au nom de l'Etat, MM. le bourgmestre Léo Gérard et le secrétaire communal J. Coirbay, signant au nom de la Ville. Cependant les Administrations intéressées et le Comité de l'Exposition n'avaient pas attendu l'accomplissement de cette formalité pour se préoccuper des mesures préparatoires à l'exécution de la Convention.

Le Gouvernement avait, au reste, prêché d'exemple: il avait fait convoquer en Session extraordinaire le Conseil provincial de Liége qui, le 12 janvier, détermina le *quantum* de sa participation dans le coût des travaux du Pont de Fragnée et de la voirie s'y rapportant; en outre, il avait immédiatement soumis aux enquêtes légales la question de la modification des limites des communes de Liége et d'Angleur, de telle sorte que, le 28 mars, le *Moniteur* publiait la loi, donnant sur ce point satisfaction au désir de l'édilité liégeoise.

L'Administration des Ponts et Chaussées qui, depuis longtemps, avait reçu des instructions formelles d'agir avec la plus extrême diligence, traitait sous la direction de

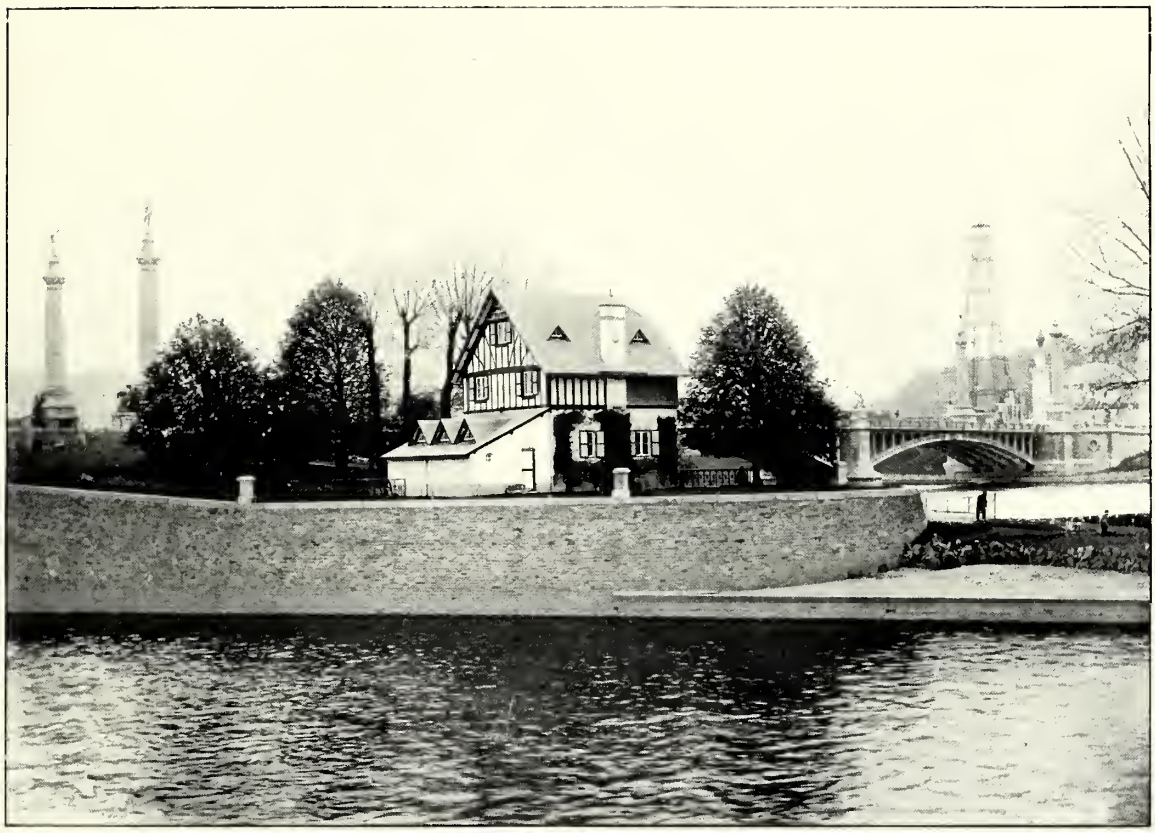

LE PONT DE FÉTINNE ET L'OURTHE RECTIFIÉE — 1905.

M. Debeil, des nombreuses questions relatives à la mise à exécution des travaux de la Rectification de l'Ourthe; M. l'ingénieur Jacquemin rédigeait le cahier des charges d'une première adjudication, qui comprenait environ quatre mille cinq cents mètres cubes de maçonnerie et qui eut lieu le 20 juillet: M. Peduzi, entrepreneur à Namur, fut déclaré adjudicataire provisoire.

Quant aux affaires d'expropriation, on s'en occupait concurremment à la Société de l'Exposition, à l'Hôtel-de-Ville et aux Bureaux des Ponts et Chaussées.

Le Comité Technique de l'Exposition poursuivant son système primitif, obtenait des options d'achat, qui par la suite purent être traitées par le chef du Contentieux communal, M. Marcel De Puydt.

Les bureaux de l'Echevin des Travaux publics dressaient les plans des emprises à faire et préparaient le lotissement du quartier, qui, après l'Exposition, devrait être établi sur les terrains utilisables. Le 12 juillet, un arrêté royal approuvait ces plans et accordait à la Ville l'autorisation de procéder par voie d'expropriation par zones à l'acquisition des terrains nécessaires.

Mais, dans cet ordre de choses, certaines expropriations présentaient de sérieuses difficultés: elles avaient trait à la suppression du biez actionnant le moulin Marcotty, à la déviation de la ligne du Chemin de fer Nord-Belge, aux emprises à faire dans les immeubles de la Société de Grivegnée et dans ceux de la Compagnie générale des Conduites d'Eau. Leur importance était si considérable que, dès le principe, M. le Ministre

Léon de Bruyn avait, dans sa dépêche du 22 avril 1899, à M. Pety de Thozée, estimé qu'il était nécessaire « d'arrêter l'accord — à intervenir avec la direction de l'usine des » Vennes — avant l'approbation définitive des plans pour faire disparaître un des aléas » importants du projet soumis aux Pouvoirs publics ».

Aussi, lors de la conclusion de la convention, M. de Smet de Naeyer avait-il consenti à décharger la Ville de la tâche de solutionner ces affaires, réservant cette mission aux fonctionnaires de son département.

Il ne nous appartient pas d'apprécier les exigences des propriétaires en cause; cependant nous devons constater qu'elles parurent à ce point onéreuses que le Ministre crut devoir les discuter et les transmettre pour avis à l'Administration communale, dont elles devaient augmenter la quote-part de dépense. Il s'en suivit une série de négociations nouvelles qui firent encore perdre beaucoup de temps.

Finalement, pour le biez Marcotty, un accord intervint, la Ville faisant un léger sacrifice, et l'Etat prenant à sa charge une part plus importante que celle qui avait été stipulée d'abord, en raison des procès auxquels cette transaction mettait fin.

L'entente avec la Compagnie du Nord-Belge et avec la Société de Grivegnée s'établit promptement. Il en fut tout autrement pour la Compagnie des Conduites d'Eau, qui se trouvait dans cette position singulière que le nouveau cours de l'Ourthe en traversant des terrains qui étaient ses dépendances, devait séparer ses installations en deux tronçons.

Aussi cette Société se jugeait-elle fondée à formuler et à soutenir des prétentions que l'Etat ne voulait pas accepter. Il en résulta que les négociations, poursuivies depuis 1899, furent quasiment rompues, et que le Ministre des Finances et des Travaux Publics se vit, à regret, dans la nécessité d'infirmer l'adjudication préparatoire du 20 juillet.

On était aux derniers jours du mois d'août 1900. La situation prenait un caractère aigu; en effet, si les travaux n'étaient pas immédiatement commencés, il était impossible que l'Exposition pût se faire en 1903!

La population, impressionnée par les menées des pessimistes, se désintéressait peu à peu de cette Exposition dont la réalisation lui semblait au moins problématique. A ce moment le Comité organisateur eût pu déclarer tout aboutissement impossible: l'Histoire impartiale aurait enregistré que le vaisseau de l'Exposition avait sombré, au milieu d'une tourmente, en dépit des énergiques efforts de ses pilotes, en dépit du concours le plus absolu du Gouvernement et de l'appui de la Municipalité.

Mais l'abandon de l'affaire, c'était plus que l'avortement de la Grande Idée rêvée, c'était l'ajournement indéfini de ces grands travaux d'où dépendait l'essor de la Cité, c'étaient de désastreuses conséquences morales: le découragement, la torpeur, l'abattement gagnant les esprits; il s'affirmerait en triomphateur, le préjugé que Liége ne convenait point pour les grandes entreprises. La vieille capitale wallonne en était à un tournant de son histoire: ou bien les circonstances contraires seraient vaincues, les obstacles les plus insurmontables seraient anéantis, et Liége prendrait rang parmi les grandes villes du Continent. Ou bien, épuisée de lassitude, incapable de progrès, Liége resterait ville bourgade, dédaignée de l'étranger, friande tout au plus de vulgaires kermesses.

L'instant était critique, décisif: l'avenir était entre les mains des membres du Comité Exécutif. Ils délibérèrent; ils considérèrent les solutions qui permettraient d'atteindre le but; et pénétrés de l'importance de leur mandat, dans l'intérêt de l'organisation d'une Exposition Universelle, ils résolurent de s'attacher à lever les difficultés qui s'opposaient à l'exécution des travaux décidés. Que ceux-ci fussent quelque peu différés, ce serait un fait regrettable mais non pas un mal irrémédiable, pour autant qu'ils eussent reçu un commencement d'exécution qui en rendît inéluctable le parachèvement immédiat.

LA MEUSE, RIVE DROITE.
PANORAMA VERS LE SUD.

Telle est, à notre sens, la pensée maîtresse qui dut inspirer les décisions du Comité Exécutif.

Déjà précédemment, envisageant combien les diverses négociations traînaient en longueur, M. Dallemagne avait suggéré l'idée de faire exécuter les travaux de rivières en une série d'étapes distinctes et indépendantes l'une de l'autre. La première eût comporté la Rectification du cours de l'Ourthe depuis Fétinne jusqu'au moulin Marcotty et la déviation de la voie ferrée avec les ouvrages d'art y relatifs, c'était la seule qu'il importait de réaliser pour l'Exposition. M. le Ministre de Smet de Naeyer avait admis cette façon de procéder pour autant qu'elle obtînt l'approbation du Service des Ponts et Chaussées; or, celui-ci, après examen, la repoussa estimant qu'il en résulterait un bouleversement complet dans l'économie financière du projet Jacquemin.

Ce système devant être abandonné et l'adjudication Peduzy se trouvant non avenue, il devenait avéré qu'en aucune hypothèse, les travaux publics ne pourraient être suffisamment avancés pour que l'Exposition pût se tenir aux Vennes en 1903.

Un dilemme se posait : discuter à nouveau l'emplacement ou postposer l'Exposition.

Cette seconde partie du dilemme fut d'abord rejetée *a priori :* prenant texte des paroles prononcées dès 1897 par MM. De Mot et Dupret, on admettait généralement comme une certitude l'organisation d'une quatrième World's Fair à Bruxelles, en 1905.

Pour cette raison, la date de 1903 paraissait devoir être absolument maintenue et le Comité Exécutif, de commun accord avec son Comité Technique et le Service Spécial de la Meuse, discuta à nouveau de la possibilité d'installer l'Exposition à Bressoux-Droixhe.

Il ne put être longtemps délibéré à ce sujet : le rapport si documenté du Comité Technique, en 1899, était catégorique. De ce côté s'imposaient également de grands travaux préalables : la Rectification du cours de la Meuse et l'édification d'un pont aux confins nord de la ville.

Or, de l'avis de M. l'inspecteur Debeil, il ne pourrait être permis d'utiliser dans leur état actuel les terrains de Droixhe qui constituaient le lit majeur de la Meuse; quant à la construction d'un pont en cet endroit, elle exigerait plusieurs années d'études.

Dans cette conjoncture, le Comité estimant qu'il fallait s'en tenir au projet des Vennes et décidé à faire tout ce qui serait en son pouvoir pour assurer son exécution, entama des pourparlers, à titre purement officieux, avec les administrateurs de la Compagnie générale des Conduites d'Eau. Celle-ci, cédant aux instances de MM. Nagelmackers et Dallemagne, fit certaines concessions qui furent, le 20 septembre, portées à la connaissance du Ministre et qui servirent finalement de base à un arrangement définitif. Les termes de ce dernier furent arrêtés dans une suite de conférences qui eurent lieu dans les bureaux de l'Exposition et auxquelles prirent part M. Doat, pour la Compagnie, M. Jacquemin, pour l'Administration, et M. Digneffe agissant entre ces deux personnalités comme conciliateur.

Les organisateurs liégeois nourrissaient encore un faible espoir de voir réaliser le programme définitif, car, moyennant une prime qu'ils promettaient de lui faire payer par la Société de l'Exposition, ils avaient obtenu de l'entrepreneur Peduzy qu'il s'engageât à terminer son travail bien avant la date prescrite par le cahier des charges, si l'adjudication infirmée était déclarée valable.

Cet arrangement ne fut pas admis par l'Administration des Ponts et Chaussées, mais son éminent inspecteur général, M. Debeil, qui portait à l'Exposition le plus vif intérêt, proposa une solution mixte, consistant dans l'utilisation de la plaine des Aguesses telle qu'elle se trouvait, en procédant simplement au remblaiement du biez Marcotty et en faisant en sorte que le nouveau pont sur la Meuse fut mis en service pour la fin de l'année 1902. Evidemment, dans cette solution certaines dispositions

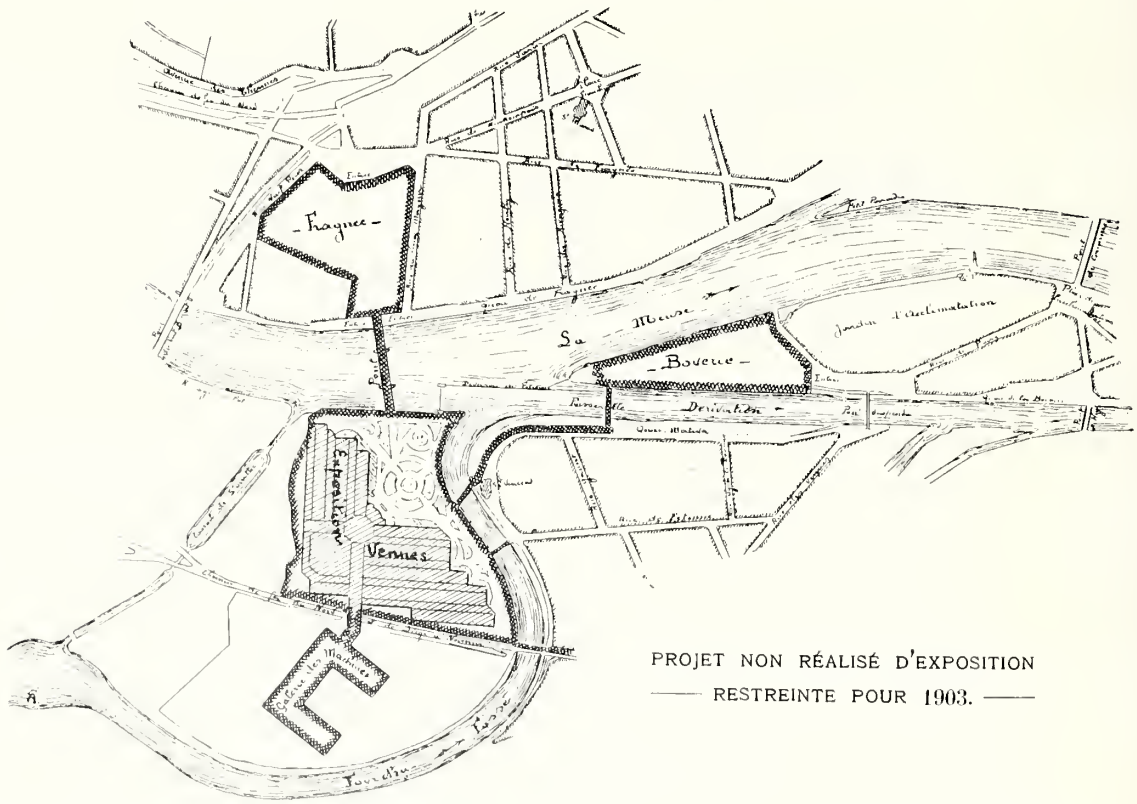

PROJET NON RÉALISÉ D'EXPOSITION
—— RESTREINTE POUR 1903. ——

M. Ch. BERRYER.

seraient à prendre, en prévision de crues éventuelles pour mettre à l'abri de tous dangers les installations de la World's Fair et pour protéger les riverains, car les dix arches d'inondation ménagées sous la voie ferrée, deviendraient inutilisables et les terrains des Aguesses cesseraient d'être zones submersibles. Il faudrait donc exécuter au Fourchu-Fossé divers travaux, qui se chiffreraient par une dépense supplémentaire de quatre cent cinquante mille francs à supporter par la Société de l'Exposition, ou, ce qui ne semblait guère possible, par la Ville de Liége.

Non seulement, par ce moyen le budget de l'Exposition allait être grevé d'une forte dépense extraordinaire, mais encore les terrains, dont on disposerait aux Aguesses pour l'établissement des installations, seraient beaucoup moins étendus que ceux que l'on prévoyait disponibles par l'exécution du programme primitif de l'Administration des Ponts et Chaussées.

Néanmoins, le Comité Exécutif ayant obtenu du Ministre des Finances et des Travaux publics son adhésion éventuelle à cette façon de faire, prit l'avis de sa Commission de Techniciens, en les priant d'établir le plan d'un nouveau dispositif de l'Exposition pour l'hypothèse où la dite solution serait admise.

M. L'INGÉNIEUR ALBERT MAHIELS.

Les membres du Comité Technique se rallièrent à la solution proposée mais, sur les conseils de M. l'architecte Remouchamps, ils estimèrent qu'il était nécessaire, pour maintenir à la World's Fair une superficie utile suffisante, de lui annexer le parc de la Boverie ainsi que quelques hectares de terrains maraîchers qui se trouvaient situés à Fragnée et que la Ville aurait à acquérir pour se créer les accès vers le nouveau pont.

Le désir de chacun de ne pas entraver l'audacieuse entreprise liégeoise avait encore une fois, provoqué un ensemble de volontés concordantes, que nous qualifierons de *légitime et très excusable moment d'égarement.*

En effet, la solution préconisée par les chefs les plus autorisés de l'Administration des Ponts et Chaussées, avait toutes les apparences d'un expédient. Aussi, sa réalisation eut-elle donné une Exposition étriquée, formée de parties mal agencées, sans harmonie comme sans ensemble, présentant, malgré l'habileté de talentueux architectes, le coup d'œil d'un bizarre délabrement et l'aspect d'une foire dont tous les morceaux seraient disséminés sur les places publiques d'un grand village.

Il est vraisemblable que, dès avant l'inauguration, les espérances de succès si longtemps caressées se seraient écroulées et que serait apparue l'inévitable assurance d'un gigantesque fiasco.

Au reste, il est juste de dire que cette solution fut adoptée par le Comité Exécutif sans enthousiasme, comme un pis-aller nécessaire. Le Comité Technique n'avait au surplus pas été unanime: de vives protestations avaient été formulées par deux de ses membres, MM. Mahiels et Hasse.

C. F. E.

Ce dernier, qui persistait à proposer l'emplacement de Droixhe, faisait surtout valoir des considérations relatives à l'organisation d'une exposition en général.

M. l'ingénieur en chef des Travaux de la Ville de Liége, M. Albert Mahiels, tout en ne négligeant point le succès final à recueillir, se plaçait plus spécialement sur le terrain technique, déclarant « ne pouvoir se rallier au projet de la fermeture pendant plusieurs années, des arches d'inondation des Aguesses ».

De son côté, le Comité de la Rectification de l'Ourthe, craignant que l'ajournement des travaux de rivière jusqu'en 1904 ne devint une postposition *sine die*, se mit à protester véhémentement par voie de meeting et de pétitionnement.

Emu des considérations indiquées par M. Mahiels, peu rassuré sur l'issue finale, à cause des réserves du Comité Technique et des conseils de M. Hasse, hanté probablement par des appréhensions que ne pouvaient manquer de susciter les réflexions que nous venons de faire, le Comité Exécutif prit une résolution extrême.

Il réunit le Conseil d'administration et lui proposa l'ajournement de l'Exposition; cette décision fut unanimement adoptée après un exposé de la situation que fit M. Emile Digneffe, en un magistral rapport qui restera l'un des plus précieux documents de l'histoire de notre World's Fair.

LA DISCORDE A LIÉGE

La nouvelle de l'ajournement fut diversement appréciée. Tandis qu'à l'étranger et dans la capitale on y voit de la part des organisateurs liégeois un acte de sagesse, une preuve d'habileté et de réflexion, à Liége, l'esprit local, railleur, sarcastique, reprend le dessus avec une ardeur d'autant plus grande qu'il a été plus longtemps contenu.

LE MINISTRE
BARON SURMONT DE VOLSBERGHE.

L'entreprise est en péril; d'aucuns la qualifient déjà de piteux échec, d'avortement, et nient toute possibilité d'aboutir.

Le Comité Exécutif conserve la foi; il sait que, sans forfaire aux intérêts de la population, le Pouvoir communal ne pourrait l'abandonner; il sait que le Chef de l'Etat approuve ses efforts et les soutient; il sait que le Gouvernement lui maintient ses sympathies et son concours, aussi il continue à agir.

Le Ministre des Finances a été pressenti; de ses déclarations, le Comité Exécutif a retiré la conviction que l'Exposition de Liége, même ajournée, conservait son droit de priorité. L'honorable comte de Smet de Naeyer a fait connaître qu'il n'a pris pour Bruxelles d'autres engagements que celui de nommer une Commission d'études, laquelle n'était pas même encore composée. La date de 1905 n'était donc point acquise à la Capitale.

Il importe à présent de signaler certains faits qui, dans cette situation troublée, durent au moins être regardés comme des gages d'un sérieux encouragement.

Tandis que M. Pety de Thozée, gouverneur de la province de Liége et M. Gustave Kleyer, bourgmestre, acceptaient respectivement la présidence d'honneur du Conseil

- LA MEUSE A LIÉGE -
PANORAMA VERS L'EST.

d'Administration et du Comité Exécutif de la Société de l'Exposition, le Gouvernement donnait un témoignage non équivoque de sa volonté d'aider les Liégeois.

Le Ministre de l'Industrie et du Travail d'alors, le baron Surmont de Volsberghe, après en avoir conféré avec le Chef du Cabinet, se rendait à l'invitation du Comité Exécutif et consentait à venir au siège de la Société de l'Exposition.

La visite eut lieu le 31 janvier 1901; MM. Nagelmackers et Doreye s'étaient joints aux membres du Comité Exécutif qui tous étaient présents; M. Gustave Francotte accompagnait le Ministre. M. le baron Surmont de Volsberghe examina longuement les plans, entendit toutes les explications, acta les chances nombreuses de réussite de la World's Fair projetée et, en félicitant les organisateurs de leur initiative courageuse, il les engagea à persévérer, leur promettant que les faveurs de l'Etat ne leur feraient point défaut.

Si nous considérons aujourd'hui les faits qui se sont passés, nous constatons que ni le retard apporté à la mise en train des travaux de la Rectification de l'Ourthe, ni l'ajournement de l'Exposition ne constituaient une situation anormale; il en résultait simplement une sorte de perturbation dans un ordre de choses que l'on avait imaginé pouvoir réaliser avec une précision presque mathématique, en vue d'un objectif qui lui-même était commandé par la date fatidique de 1903.

Tout avait été combiné, réglé dans ce but; comme le temps pressait, les aléas avaient été négligés: les Pouvoirs en cause avaient, dans la discussion de tous les points de principe, pris un tel souci des intérêts de leurs commettants, que, l'accord étant acquis, ils méritaient les plus vifs éloges. Cependant pour entrer dans la voie de la réalisation, restaient des questions d'ordre secondaire, en apparence, mais en réalité d'une importance d'autant plus capitale, que leur solution ou bien dépendait de la volonté de tiers, ou bien était susceptible de graves controverses.

Si le Comité Exécutif, pénétré des assurances que le Ministre lui avait données, demeurait à bon droit confiant, la population perdait tout sang-froid; le scepticisme se transformait en une hostilité réelle qui se manifestait dans la presse par des

polémiques acerbes, irritantes, presque malveillantes pour la douzaine d'hommes qui, depuis des années, se consacraient à cette grande œuvre d'intérêt public. Un vent de folie, pendant plusieurs mois, souffla rageusement sur notre vieille cité: la tourmente était devenue tempête; ce n'est que par l'abnégation et le grand bon sens des hommes de l'Exécutif, ainsi que grâce à la longanimité des Ministres, que l'entreprise de l'Exposition put demeurer victorieuse et, qu'avec elle, purent triompher définitivement les grands projets auxquels son existence était attachée.

Estimant donc que le sort de l'entreprise dépendait de l'exécution simultanée de ces travaux de rivière, de ponts et de voirie, qui, dans la convention de 1900, forment un ensemble indissoluble, M. l'ingénieur Jacquemin avait élaboré, conformément aux instructions de son Département, un programme de réalisation qui permettait de conduire de pair le travail proprement dit de la Rectification de l'Ourthe, la construction des ouvrages d'art dans la plaine des Aguesses et l'édification du pont de la Meuse. Or, relativement à celui-ci, se présentait encore une complication: c'était à l'Administration communale qu'il appartenait de créer les voies d'accès de la rive gauche; à ce sujet, aucune résolution n'avait été prise. L'affaire était cependant des plus urgentes, car la hauteur de l'élévation du pont était subordonnée à la solution qui interviendrait et, tant que ce point ne serait pas élucidé, le programme des Ponts et Chaussées ne pourrait être exécuté et partant, aucune adjudication ne pourrait se faire.

Les bureaux de l'Echevinat des Travaux publics s'occupèrent de la question dès les premiers jours de 1901; bientôt furent formulés une série de projets qui tous procédaient de l'un ou de l'autre de ces systèmes:

Ou bien le quai de Fragnée serait enjambé par un large viaduc d'aspect monumental.

Ou bien le quai susdit serait raccordé au pont par des rampes assez longues qui s'étendraient en amont et en aval.

Chacune des solutions préconisées comportait évidemment une appropriation particulière des dix hectares que la Ville devait exproprier en cet endroit.

Plusieurs mois durant, la question resta pendante, d'autant plus ardue à solutionner, qu'une campagne violente était presque quotidiennement menée dans le journal *La Meuse* par l'un de ses principaux écrivains. Sous le pseudonyme un *Vieux-Liégeois*, ce polémiste partit en guerre tout à la fois contre les travaux de l'Ourthe, contre la construction du pont, et même contre le projet d'Exposition.

Il criait à la dilapidation des finances communales;

Il reprochait au Gouvernement d'avoir, par la Convention de 1900, imposé à la Ville de Liége des charges pécuniaires excessives et injustifiées;

Il protestait contre l'emplacement du pont sur la Meuse, le trouvant mal choisi, le prétendant uniquement indiqué par les intérêts de l'Etat, qui, selon lui, voulait « *en l'occurrence faire une affaire aux dépens de la Ville* ».

Le projet d'Exposition était l'objet des plus acerbes critiques, et ses organisateurs n'étaient pas épargnés, car, disait d'eux le polémiste, ils avaient exercé sur les Pouvoirs Publics, et sur les mandataires liégeois en particulier, une influence fascinatrice telle que l'on pouvait se demander si les délégués de la Commune, en acceptant la convention du 12 mai 1900, étaient « *encore dans leur plein sens* ».

Puis le *Vieux-Liégeois* en arrivait à conclure que la Convention *a quo*, se trouvant « *entachée de caducité* », il importait de renoncer à tous ces travaux publics, trop hâtivement admis, d'abandonner « *les idées de grandeur* » et ce rêve d'Exposition, « *une niaiserie, une plaisanterie* », d'où venait tout le mal.

QUAI DE FRAGNÉE. — GROUPE DE MAISONS DÉMOLIES
— POUR L'ÉTABLISSEMENT DES ACCÈS AU PONT. —

Errare humanum est.

L'adage s'est vérifié, puisque le succès final a démontré l'inanité des attaques du Vieux-Liégeois de 1901. Disons de suite que celui-ci, Wallon de race, toujours heureux de ce qui peut arriver de grand à son pays s'est réjoui bien sincèrement de ce que les éléments lui ont donné tort, et depuis l'a proclamé en maintes circonstances.

Quoi qu'il en soit, cette campagne, menée de bonne foi par un homme de talent, eut de désastreux effets: de même qu'elle acheva de discréditer l'entreprise vis-à-vis des Liégeois, elle ne fut pas étrangère aux longueurs que subirent devant le Conseil communal les délibérations relatives aux affaires d'expropriation et de voies d'accès au pont, délibérations dont le retard frappait d'immobilité le Département des Travaux publics.

Ce n'est que vers la fin du premier semestre de l'année 1901 que l'horizon s'éclaircit. Dans ses réunions des 17 et 24 juin, le Conseil communal émit des votes de la plus haute importance. Il adopta pour les abords et les accès du pont de la Meuse, le projet des rampes, présenté par M. l'ingénieur A. Mahiels, plan dont la réalisation, accomplie aujourd'hui, va transformer le quai de Fragnée de la plus heureuse façon, en faisant de celui-ci la continuation de ces belles et luxueuses artères, l'avenue Rogier, le boulevard Frère-Orban, l'avenue Blonden.

Mais afin que dans les esprits aucune arrière-pensée ne put demeurer, qu'aucune suspicion ne pût être portée à la loyauté de chacun, le Conseil, qui avait été expressément avisé par le Gouvernement du devis exact et définitif du coût de tous les travaux, fut unanime pour approuver l'ordre du jour suivant présenté par M. Emile Digneffe:

« LE CONSEIL

» Prend acte de la lettre adressée au Collège par le Gouverneur de la Province » sous la date du 22 avril, et, persévérant dans ses résolutions antérieures quant aux accords » intervenus entre la Ville de Liége et l'Etat au sujet des travaux des Vennes et de » Fragnée, décide de participer aux dépenses supplémentaires annoncées par la lettre » susvisée dans les proportions convenues pour l'ensemble des dépenses à résulter de » l'exécution des travaux susmentionnés. »

Cet ordre du jour constituait une nouvelle ratification de la Convention, en affirmant la volonté de la voir exécuter sans délai.

Bref, par ses délibérations successives en date des 15 et 29 juillet, l'assemblée municipale marquait son accord avec l'Etat pour la passation des contrats, avec la Compagnie générale des Conduites d'Eau, avec la Société de Grivegnée, avec le propriétaire Marcotty et la Compagnie du Nord-Belge.

Cette fois enfin, toutes les difficultés administratives étaient levées!

Nous avons estimé devoir rémémorer cette période sombre de l'histoire de notre première Exposition, parce que le souci de l'impartiale Vérité l'exigeait, mais nous l'avons fait le plus succinctement possible.

C'est pourquoi nous n'avons point reproduit ni les longues et documentées correspondances échangées entre le Gouvernement, la Ville et le Comité de l'Exposition, ni les pétitionnements adressés à l'édilité en faveur de l'exécution *ne varietur* de toutes les clauses de la Convention, ni les protestations adressées au journal *La Meuse* par les membres du Comité Exécutif et par M. Paul Tombeur au nom du Comité de la Rectification de l'Ourthe.

Nous n'avons point cru que nous trouvant personnellement en cause, nous puissions rappeler nos vives mais toujours courtoises polémiques avec le Vieux-Liégeois, bien que nous ayions quelques titres à affirmer que seul dans la Presse nous soutînmes en cette année terrible la grande œuvre liégeoise; le concours de notre organe *Liége-Exposition* a d'ailleurs été de quelque utilité, puisque naguère, M. Paul Forgeur a pu écrire à son propos: « il maintint l'idée de l'Exposition contre la population qui n'en voulait plus ».

Cependant le désir de faire l'oubli sur les dissensions passées, ne doit point conduire à l'ingratitude: c'est ici le moment de rendre hommage au zèle, au dévouement des membres du Comité Exécutif.

Pendant cette période troublée, ils mirent au service de l'entreprise toute leur intelligence, leur énergique volonté, leur inlassable opiniâtreté.

Ceux de ses Membres qui siégeaient au Conseil communal s'appliquèrent à faire voir que l'avenir de la cité était étroitement uni à la réalisation et à la réussite de l'Exposition. Aussi est-il permis de dire que c'est pour beaucoup grâce à l'inspiration du Comité Exécutif que furent accomplis dans la Ville d'autres travaux publics que nous indiquerons plus loin.

L'EMPLACEMENT DE L'EXPOSITION — LA PLAINE DES AGUESSES

AVANT. — 1900.

PENDANT. — 1905.

APRÈS. — 1906.

PROPRIÉTÉ DU LIVRE D'OR DE L'EXPOSITION DE LIÈGE 1905 REPRODUCTION INTERDITE

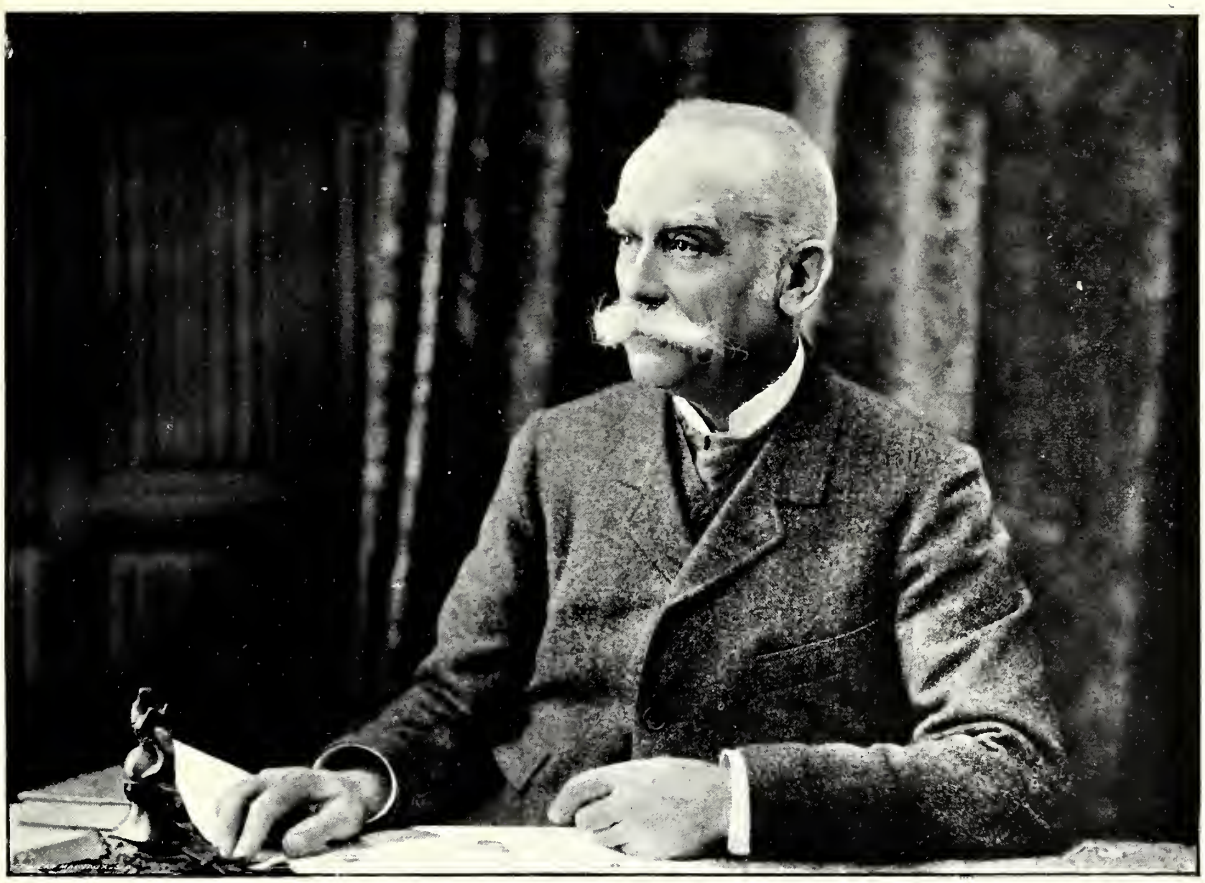

M. AUGUSTE DUMOULIN.

LA DATE DÉFINITIVE

Les grosses difficultés se trouvaient aplanies, les travaux de rivière et de voirie allaient être entrepris, il ne restait qu'à déterminer l'année de l'Exposition. De même que 1903 avait été admis implicitement dès le principe par l'accord unanime de tous, comme une conséquence de la lettre de M. le Ministre Nyssens, de même ce fut par le consentement tacite des organisateurs et du Gouvernement, de l'édilité et de la population, que l'année 1905 fut adoptée.

Le Comité Exécutif arrêta cette date après avoir acquis, dans une conférence qui eût lieu le 4 février 1902 avec les hauts fonctionnaires des Ponts et Chaussées, la conviction que les travaux pouvaient être terminés en temps utile.

Cette date, qui s'imposait par le développement logique des raisonnements précédemment tenus, était aussi dictée par un concours de circonstances heureuses.

Jadis on avait dit: *Si les travaux publics sont commencés le 20 août 1900, l'Exposition se fera en 1903;*

Puis, l'ajournement s'étant produit, on avait poursuivi: *Retard d'un an, donc 1904 remplace 1903.*

Instruits par l'expérience, tous comprirent à présent combien il était dangereux, dans des ouvrages de l'espèce, de ne tenir compte que du temps réduit, strictement nécessaire, sans prévoir aucune éventualité fâcheuse.

Puis le programme du Comité Exécutif paraissait dès ce moment devoir s'élargir; au cours de ses vicissitudes, l'œuvre avait acquis de multiples sympathies; de nombreux concours lui venaient du pays et de l'étranger. Il faudrait faire plus grand!

De plus, les initiateurs d'une nouvelle World's Fair à Bruxelles, grâce à l'intervention personnelle du comte de Smet de Naeyer, avaient postposé la réalisation de leur projet jusqu'en 1908 ou même jusqu'en 1910.

C'est ainsi qu'interpellé à la Chambre des Représentants, au sujet des intentions du Gouvernement pour l'organisation d'une World's Fair dans la capitale à l'occasion du Jubilé National, le Chef du Cabinet, le comte de Smet de Naeyer, n'avait pas hésité à répondre dans les termes que voici:

UNE VUE DES CHANTIERS DES TRAVAUX DE L'OURTHE.

« La Ville de Liége a pris les devants en vue de l'organisation d'une Exposition » internationale dans le courant de 1905. Ce projet s'encadre dans un ensemble de » grands travaux connexes, qui intéressent à la fois l'Etat et la Ville et qui comportent » de la part de celle-ci une somme de dépenses très considérable tant par son inter- » vention dans certains travaux à effectuer par l'Etat que par l'aménagement de tout » un quartier.

» La préférence au point de vue de l'organisation d'une exposition revient donc » à la Ville de Liége en considération des sacrifices qu'elle s'est imposés; d'autre part, » son importance, sa notoriété de ville historique ainsi que sa situation industrielle com- » mandent de lui laisser prendre son tour dans la succession des grandes expositions. »

Cette déclaration très nette, ne laissait place à aucune équivoque quant à l'appui que le Gouvernement ne manquerait pas d'accorder à l'œuvre liégeoise: elle fit grande sensation et produisit dans le pays et à l'étranger la plus heureuse impression.

Enfin, l'année 1905 marquait un jubilé pour la patrie; la célébration du 75e anniversaire de l'Indépendance nationale: l'Exposition de Liége pourrait être de la sorte la principale et la plus importante des manifestations qui seraient organisées à cette occasion dans tout le Royaume.

Le choix de cette année 1905 avait, au reste, été précédemment envisagé; nous ne citerons point les chroniques que nous écrivîmes sur ce point, mais nous rappellerons qu'au mois d'avril 1901, lors des assemblées des actionnaires, M. Emile Digneffe en indiqua la possibilité avec une telle conviction que chacun en *estimait* la quasi certitude.

Cependant, au début de l'année 1902, une circonstance nouvelle se produisit, qui vint apporter une sanction au consentement tacite que nous avons remémoré, en même temps qu'elle fournit l'irréfragable témoignage de la sollicitude du Gouvernement et qu'elle montra la sage prudence du Comité Exécutif et la vigilance de son Président.

L'administration des Ponts et Chaussées s'occupait de la mise en marche des travaux; le cahier des charges pour l'adjudication de l'entreprise générale de la Rectification de l'Ourthe était presque achevé : c'est alors que, par une dépêche du 30 janvier, M. le Ministre des Finances et des Travaux Publics fit savoir au Comité de l'Exposition qu'afin de hâter l'exécution des travaux préparatoires à l'Exposition et pour rendre plus certaine l'organisation de celle-ci aux Vennes, en 1905, il consentait à ce que certains travaux de remblais, auxquels nous avons fait allusion plus haut, fussent compris dans l'adjudication que préparait son Département, à la condition que ceux-ci se fissent pour le compte de la Société de l'Exposition, à laquelle seulement ils étaient indispensables.

Ces travaux consistaient dans le nivellement de la plaine des Aguesses, à l'endroit qui devait servir d'assiette à la World's Fair, ainsi que dans le remblai nécessaire pour établir le raccordement de celle-ci avec la ligne du Nord-Belge: leur coût était évalué à 440.000 francs. C'était une dérogation aux usages habituellement suivis en matière de travaux publics, mais au point de vue du temps à gagner, c'était à l'égard de la Société une faveur appréciable.

Cependant, accepter cette clause qui constituait un décaissement à fonds perdu du quart du capital social à un moment où l'Exposition n'était encore rien moins que certaine, c'était faire courir un gros risque aux actionnaires.

Il n'est pas douteux que le Comité Exécutif eût pu, de par le mandat dont il était légalement investi, agir *proprio motu* et acquiescer spontanément à cette proposition, si complètement utile aux intérêts de l'entreprise. Mais tout en les considérant comme

improbables, il craignait le retour de circonstances contraires. Aussi voulut-il, avant de s'engager, obtenir l'approbation des actionnaires. Une réunion extraordinaire de ceux-ci fut tenue le 22 mars.

Entre temps, comme il avait été reconnu qu'au moins une notable partie de ces travaux de remblai était dans l'avenir nécessaire pour l'établissement des artères du futur quartier, le Comité Exécutif avait cru pouvoir demander à la municipalité de prendre à son compte la totalité de cette dépense pour le cas où l'Exposition n'aurait pas lieu.

Et le Conseil communal, après un exposé fait par M. Digneffe, et un rapport favorable de son Echevin des Finances, M. Maurice Falloise, avait consenti à faire l'avance intégrale de la dépense à la condition, qu'en tout état de cause, le coût de la partie spécialement afférente à l'Exposition, soit 270.000 francs, serait remboursé à la Ville par la Société organisatrice.

A son tour, l'assemblée des actionnaires émit un vote pleinement approbatif et sur l'acceptation immédiate de ce risque et sur l'adoption de la date de 1905.

Le rapport dont, à cette réunion, M. Digneffe donna lecture, doit être signalé : il présentait, sans aucune subtilité oratoire, la situation vraie, il disait la grande confiance des organisateurs, sans manquer de faire voir qu'il pouvait survenir des mécomptes qui, détruisant des espérances bien fondées, rendraient inutiles et sans objet la dépense qu'il fallait dès maintenant engager.

L'argumentation de l'honorable Président fut hautement approuvée pour sa loyale sincérité, et le vote unanime qui en fut la conséquence, fut, pour le Comité, comme l'octroi d'un blanc-seing pour l'inciter à poursuivre ses efforts.

L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Nous n'entendons point écrire à propos de l'exécution des travaux publics d'inutiles chroniques rétrospectives. Nous devons cependant indiquer le plan méthodique et rationnel qui fut formulé par M. l'ingénieur Jacquemin en vue d'en assurer l'achèvement en temps opportun pour que l'Exposition pût se tenir en 1905.

Travaux de rivière, de voirie, d'édification des ponts et autres ouvrages d'art, furent combinés pour être conduits simultanément. Ils furent toutefois l'objet de plusieurs adjudications.

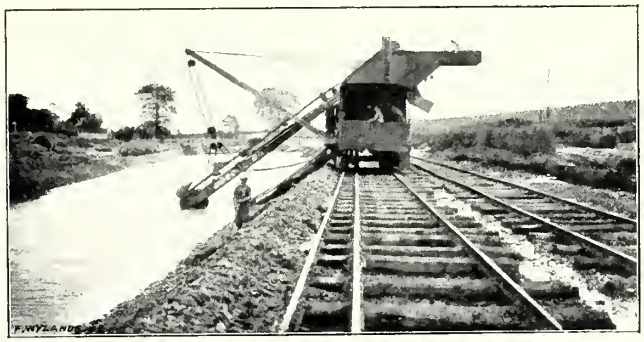

L'excavateur.

La première de celles-ci eut lieu le 4 octobre 1901 ; elle constituait en vérité une sorte d'entreprise préparatoire ; elle comprenait la construction des supports en maçonnerie des divers viaducs et du pont-rail à établir aux Aguesses pour le passage de la voie ferrée déviée, ainsi que la construction des culées du pont de Fétinne, de la culée droite du pont de Fragnée et l'établissement de deux piles de ce pont en rivière. Le tout formait un ensemble de dix-sept mille mètres cubes de terrassement et de quatorze mille cinq cents mètres cubes de maçonnerie.

Les entrepreneurs, concessionnaires de ces travaux, MM. Joseph et Victor Cousin, apportèrent à leur exécution une telle dilligence qu'ils eurent terminé avec une notable avance sur les délais assignés, à savoir: le 1er juillet, le 1er août et le 1er septembre 1902.

La seconde adjudication se fit le 20 juin 1902; elle avait trait à l'entreprise générale de la Rectification du cours de l'Ourthe entre Liége et Chênée et à l'établissement de la nouvelle voie de communication. C'était un travail considérable dont l'exécution exigeait plusieurs années; mais l'ingénieur avait eu soin de le sectionner en plusieurs groupes pour chacun desquels était fixé un délai d'achèvement qui, tout en tenant compte du temps nécessaire à son exécution, assurait la disponibilité en temps utile des terrains qui devaient former l'assiette de la future Exposition.

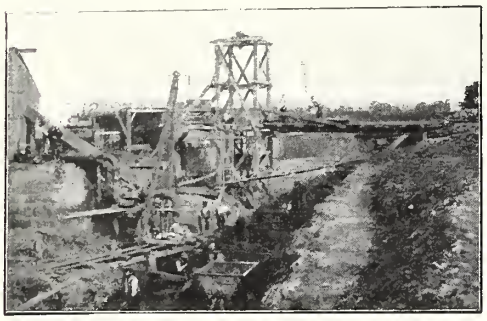

L'élévateur.

La grille à vapeur.

C'est dans cette seconde entreprise qu'étaient intercalés les travaux de nivellement et de remblai dont nous avons parlé et qui devaient s'effectuer pour le compte de la Société de l'Exposition.

CHANTIERS.

Construction de la pile droite du pont de Fragnée.

Travaux de la rectification de l'Ourthe.

Les entrepreneurs, MM. H. et R. Hottat de Bruxelles, déclarés adjudicataires, se mirent sans retard à la besogne; bientôt les anciens prés marécageux des Aguesses se trouvèrent transformés en de vastes chantiers sur lesquels étaient méthodiquement réparties des cohortes d'ouvriers.

Ingénieur : EMILE JACQUEMIN. Architecte : PAUL DEMANY.

LE PONT DE FRAGNÉE.

En poursuivant ainsi l'exécution des diverses parties de l'entreprise, en procédant sur plusieurs points à la fois, au creusement du nouveau lit de la rivière, en employant à cette fin des appareils mécaniques d'un rapide rendement, tels l'excavateur, la griffe à vapeur et l'élévateur, MM. Hottat se mirent en mesure de terminer en temps voulu. Aussi apparut bientôt à tous la certitude de pouvoir réaliser l'Exposition en 1905.

Quant au pont de Fragnée, il était entré dans la voie de la réalisation par l'adjudication du 4 octobre 1901; de plus, MM. Cousin avaient obtenu par après la concession de certains autres travaux de maçonnerie: l'installation de la culée gauche et la continuation de l'élévation des piles. Le 16 janvier 1903, une autre adjudication vint confier à la Société John Cockerill l'édification de toute la partie métallique de l'ouvrage.

Ce pont de Fragnée, dont l'importance et l'utilité sont aujourd'hui manifestes, constitue, par l'ensemble de sa technique et de son architecture décorative, un véritable monument qui impose l'admiration: il met en évidence la science de l'ingénieur et le talent de l'architecte, M. Paul Demany, à qui le Gouvernement confia la mission d'élaborer ce magnifique ensemble d'œuvres architecturales et décoratives qui donnent à l'ouvrage son caractère monumental.

La bonne marche des travaux justifiant la confiance de tous, des manifestations officielles de la plus haute signification purent se produire au cours de l'année 1903: telles furent les visites successives aux chantiers de plusieurs Ministres, de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Albert et de Sa Majesté Léopold II. Ces visites, dont nous parlerons, constituèrent trois cérémonies qui eurent le plus grand retentissement.

Auteurs du Pont :
Ingénieur : ÉMILE JACQUEMIN. Architecte : PAUL DEMANY

L'EXPOSITION A L'ENTRÉE
- DU PONT DE FRAGNÉE -

LE COUT DES TRAVAUX

Afin d'être complet, nous nous faisons un devoir de publier ci-après un tableau officiel donnant le relevé des participations supportées par l'Etat, la Province de Liége, la Ville de Liége et les communes d'Angleur, de Grivegnée et de Chênée, dans le coût des dépenses nécessitées par l'exécution des travaux publics indispensables à la réalisation de l'Exposition.

Cependant, pour obtenir le montant exact de la dépense effectuée à charge du Trésor Public, il y a lieu d'ajouter quatre cent et vingt mille francs à la somme de sept millions quatre cent seize mille neuf cent quatre-vingt six francs soixante-sept centimes, du chef des subsides alloués par le Gouvernement pour le rachat de la concession des péages du pont de Commerce et pour la construction du pont en béton armé du quai Mativa.

Nos d'Ordre	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	PART D'INTERVENTION				COUT TOTAL
		DES COMMUNES	DE LA PROVINCE	DE LA VILLE	DE L'ÉTAT	
1	Rectification de l'Ourthe entre Chênée et Liége et déviation de la ligne du Nord; y compris la construction du pont des Grosses-Battes (1) :					
	a) Terrains acquis par l'Etat . . .	43.000 »	172.000 »	190.000 »	1.315.000 »	1.720.000 »
	b) Terrains acquis par la ville de Liége	pour mémoire	pour mémoire	pour mémoire	200.000 »	pour mémoire
	c) Travaux.	110.000 »	440.000 »	640.000 »	3.310.000 »	4.500.000 »
2	Construction du pont de Fétinne (2).	—	—	250.000 »	250.000 »	500.000 »
3	Construction du pont de Fragnée (2)	—	—	1.400.000 »	1.500.000 »	2.900.000 »
4	Viaduc accolé au pont du Val-Benoit	—	—	—	200.000 »	200 000 »
5	Elargissement de la plate-forme du pont de la Boverie	—	—	—	225.000 »	225.000 »
6	Construction d'un pont en remplacement du pont suspendu de la Boverie	—	—	235.000 »	318.000 »	553.000 »
7	Terre-plein du monument Gramme et maison du barragiste de Fétinne	—	—	—	135.000 »	135.000 »
8	Port à charbon de Renory	—	—	—	125.000 »	125.000 »
9	Remblais du Fourchu-Fossé (3) . .	—	—	8.986.67	8.986.67	26.960 »
10	Pavages et divers	—	—	—	30.000 »	30.000 »
		153.000 »	612.000 »	2.723.986.67	7.416.986.67	10.905.973.34

(1) Une partie des terrains nécessaires aux travaux ont été acquis à l'intervention de la ville de Liége par voie d'expropriation par zone. Un accord spécial fixe les conditions dans lesquelles s'effectuera le remboursement du coût de ces acquisitions. Le compte n'est pas réglé à l'heure actuelle. La somme de 200.000 francs représente une avance faite par l'Etat à la ville.

(2) Il a été entendu que les subsides accordés éventuellement par la province viendraient en déduction de la part de la ville.

(3) Un tiers de la dépense a été soldé par la Société Anonyme de l'Exposition.

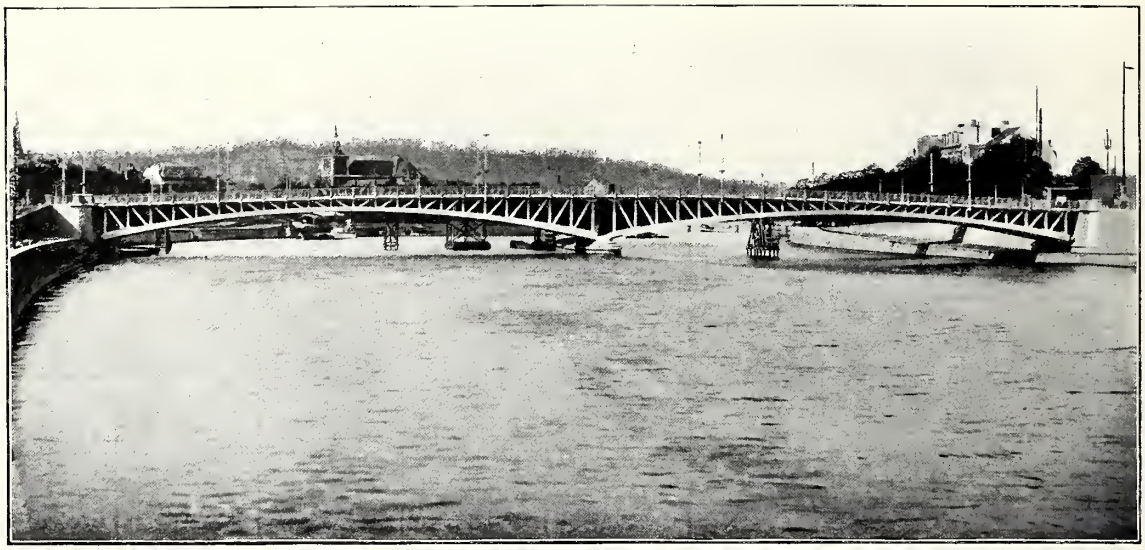

— LE NOUVEAU PONT DE COMMERCE —
CONSTRUIT PAR LA SOCIÉTÉ COCKERILL.

LES AUTRES TRAVAUX PUBLICS A LIÉGE

La Rectification du cours de l'Ourthe allait transformer l'aspect d'une partie de la Ville, et assurer la création d'un superbe quartier Sud-Est.

C'était un fait que les organisateurs de l'Exposition pouvaient d'ores et déjà noter à l'actif de leur entreprise.

Ce ne fut pas le seul.

L'élan était donné; plus la date de la World's Fair approchait, plus le succès paraissait certain. Désormais chacun subissait presque inconsciemment l'impulsion bienfaisante partie du Comité Exécutif.

Aussi, les années 1903 et 1904 furent-elles employées à la réalisation de travaux de tous genres, pour la plupart depuis longtemps préconisés ou décidés, mais dont l'urgence apparaissait tout à coup imminente.

Notre honorable bourgmestre, M. Gustave Kleyer, et le sympathique ingénieur de la Ville, M. A. Mahiels, avaient conçu le vaste projet d'un boulevard circulaire qui, serpentant le long des collines qui enserrent la ville, formerait à celle-ci comme une promenade de la corniche de notre agglomération: l'amorce de ce boulevard devait être l'installation au plateau de Cointe, d'un parc public, d'où le promeneur découvrirait une série de panoramas sans cesse renouvelés.

Malheureusement, la question financière paraissait devoir remettre à bien longtemps l'exécution de ce projet.

M. PAUL VAN HOEGAERDEN

MM. Digneffe et R. Lamarche ayant le sentiment que l'Exposition pouvait être le levier qui ferait entrer ce grandiose projet dans la phase d'exécution, après de nombreuses démarches auprès du Chef du Cabinet, obtinrent de celui-ci la promesse d'un subside d'un million de francs à verser par l'Etat à la Ville de Liége si celle-ci voulait entamer immédiatement la création de ce boulevard circulaire.

Forts de cette promesse ainsi obtenue, MM. Digneffe et Lamarche se firent, au Conseil communal, les champions de l'idée et la question vivement poussée par eux, vint à l'ordre du jour de l'assemblée municipale.

Par ses délibérations du 12 mai et du 26 juillet 1899, le Conseil communal décidait l'établissement de ce parc, le long duquel courrait en balcon une avenue arborée, de 25 mètres de largeur; le Roi, grand admirateur de l'idée, lui donna son approbation le 26 février 1900; les travaux, confiés au début de 1903 à l'entrepreneur liégeois Reynartz-Riguel, furent activement poussés, de telle sorte qu'ils étaient presque achevés au mois de juin suivant.

Depuis le 6 juillet 1885, l'élargissement de la rue du Pont d'Avroy avait été décrété, mais, en dépit d'une urgente nécessité, ce travail demeurait en suspens ; l'Administration reprit l'affaire dans le courant de 1903, les expropriations furent assez vite réalisées, et l'étranger, qui vint à l'inauguration de la World's Fair, put admirer une artère nouvelle, de grande allure, bordée de nombreuses constructions modernes, élégantes, luxueuses.

Le travail de démolition, d'élargissement et d'édification des immeubles nouveaux avait duré moins d'un an.

Les dix-neuf hectares qui composaient le parc public de Cointe devaient servir d'annexe à l'Exposition; c'est là que se tiendraient les nombreux concours agricoles, que se donneraient les festivités hippiques, aérostatiques et sportives: il semblait désirable qu'une communication directe, qui fut en même temps pour l'avenir une promenade estivale, vînt relier le plateau de Cointe au champ de l'Exposition. A l'initiative de MM. Digneffe et Richard Lamarche qui, ici encore négocièrent au préalable les accords nécessaires avec le Gouvernement et avec les propriétaires des terrains à emprendre, la Ville décréta la construction d'une avenue en pente douce, qui, quittant le quai de Fragnée, à angle droit, en amont du chemin de fer vers l'Allemagne, aboutit à l'avenue des Thermes, après avoir enjambé, par un pont en béton armé, la rue du Val-Benoît et les voies ferrées du Nord-Belge.

Ce travail, y compris le pont sur le chemin de fer du Nord, fut fait aux frais de la Municipalité, mais la famille Hauzeur céda gratuitement les terrains nécessaires et le Gouvernement fit exécuter à ses frais le viaduc de 18 mètres de largeur qui assura le passage sous les chemins de fer, près de la Meuse.

Le pont sur le chemin de fer du Nord constitue un intéressant ouvrage d'art. Il fait honneur à la Société de fondations par compression mécanique du sol, qui l'a exécuté en six mois et sans la coopération de laquelle le problème qui se présentait eut été insoluble.

Une autre avenue que la Ville exécuta également pour rectifier le thier du Chera, unit l'artère que nous venons d'indiquer à l'avenue de vingt-cinq mètres du nouveau parc.

Le Gouvernement ne se borna pas non plus aux travaux qui s'accomplissaient aux Vennes en vue de l'Exposition: en 1903, il avait fait procéder, par l'entrepreneur M. Edmond Baar, à l'élargissement du Pont de la Boverie.

— PANORAMA DE LIÉGE —
RIVE GAUCHE DE LA MEUSE.

Faisant droit à des desiderata souvent manifestés, le Ministre des Finances et des Travaux Publics fit étudier par l'Administration des Ponts et Chaussées le remplacement du pont suspendu, ouvrage étroit, peu solide et dangereux, qui mettait en communication les diverses rues des Vennes et de la Boverie. Ce fut encore M. l'ingénieur Emile Jacquemin qui dressa les plans d'un pont de grande allure et large de vingt mètres; la dépense évaluée à quatre cent quatre-vingt-dix mille francs fut supportée par parts égales par l'Etat et par la Ville. L'adjudication fut favorable à MM. Sacré-Nottermans et Van den Busche, entrepreneurs à Liége; malgré de grandes difficultés d'exécution, ce pont fut terminé dans l'espace de quelques mois.

Lors de la discussion qui surgit à propos de l'emplacement du pont de Fragnée, il avait été grandement question des défectuosités du pont du Commerce. C'était un pont à péage, qui enjambe la Meuse entre le boulevard Frère-Orban et le Jardin d'Acclimatation. Mais, grief autrement sérieux, c'était un pont au tablier de planches, d'une solidité

— PANORAMA DE LIÉGE —
RIVE GAUCHE DE LA MEUSE.

à ce point douteuse qu'il nécessitait de continuelles réparations et que son accès était interdit aux véhicules d'un certain tonnage.

Il en résultait une situation vraiment préjudiciable pour une grande partie de la population. Le Comité Exécutif crut pouvoir s'occuper de la question. M. Frédéric Nyst eut plusieurs entrevues avec M. Greiner, Directeur général de la Société John Cockerill et M. Seyrig, ingénieur à Paris, pour discuter la possibilité de reconstruire le pont dans le court espace de temps qui restait avant l'ouverture de l'Exposition. Ces conférences firent reconnaître la possibilité de cette reconstruction et dès lors, grâce aux négociations entreprises par son président, M. Digneffe, une entente s'établit entre le Gouvernement, la Ville, la Société concessionnaire du pont, la Société des Tramways liégeois et la Société John Cockerill.

L'Etat consentait à racheter la concession de péage, l'Administration liégeoise intervenant pour 50 p. c. dans le montant de l'indemnité.

Comme l'administration des Ponts et Chausssées déclarait ne pouvoir assurer endéans le délai de temps qui restait disponible, avant avril 1905, la démolition du pont existant et l'étude de la construction d'un nouveau pont, la Société John Cockerill s'engageait à entreprendre tout le travail. La Ville en supportait la charge, mais la Société d'Entreprise générale des Travaux lui remboursait en un certain nombre d'annuités 1.200.000 francs de la dépense, car sa filiale la Société des Tramways liégeois pourrait utiliser le pont pour le passage d'une nouvelle ligne.

Nous tenons à rendre hommage ici à l'énergie de la direction de la Société John Cockerill qui, cédant aux instances du Président du Comité Exécutif, accepta d'entreprendre d'effectuer, en moins de quatre mois, l'énorme travail de la démolition de l'ancien ainsi que de l'étude et de la construction du nouveau pont.

Ce nouveau pont, construit sur les données de l'ingénieur Seyrig de Paris, constitue en Belgique une nouveauté au point de vue technique. Il fait l'admiration des connaisseurs.

La liste des grands travaux qui furent exécutés en vue de l'Exposition n'est cependant pas close ; nous avons dit les principaux, mais il en est d'autres qui, par suite de leurs caractères permanents, ont une réelle importance; ce sont:

A. — Les ouvrages édifiés à titre définitif par la Société de l'Exposition, dont nous aurons à parler dans un autre chapitre, tels le Palais des Beaux-Arts, le pont Mativa, l'Entrée et la Terrasse du Parc d'Acclimatation;

B. — Les travaux spéciaux qui, bien que réalisés par le Gouvernement pour l'usage et l'exploitation de certains de ses services, n'en constituent pas moins pour la Cité des causes de développements, notamment la construction de la gare monumentale Liége-Palais, les agrandissements de la gare des Guillemins, l'établissement du réseau téléphonique souterrain, etc.;

C. — De nombreuses améliorations apportées par l'édilité communale à la plupart de ses services, comme le renforcement de l'éclairage public, l'asphaltage de nombreuses rues, etc.

D. — La revision de la concession des Tramways liégeois qui assura à la fois à la Ville un développement considérable du service, et une large augmentation de la participation de la Caisse communale dans les bénéfices de l'exploitation de l'entreprise.

Nous ne pouvons cependant clore cette sommaire énumération sans rappeler que c'est encore à l'Exposition que Liége est redevable d'extensions considérables dans des tramways suburbains, extensions qui ont été si bien comprises par les sociétés exploitantes que la Ville se trouve, dès maintenant, pourvue de moyens de communication excellents, non pas seulement avec les communes immédiatement voisines, mais avec les agglomérations rurales et industrielles situées à des distances de plusieurs lieues.

Nous n'entendons point entrer dans des détails des concessions nouvelles ou des suppléments des concessions qui furent octroyés par les Pouvoirs publics; nous mentionnerons simplement à ce sujet quelques points saillants.

La Société des Railways Liége-Seraing a pu réaliser une série d'excellentes améliorations, — excellentes pour tout le public — par suite de la prorogation de sa concession et du prolongement de ses lignes, elle a pu substituer à la traction par la vapeur un service intensif au moyen de la traction électrique; elle a renouvelé complètement son matériel et par la reconstruction du pont de Seraing elle a pu pousser ses lignes jusqu'aux marches du Condroz.

LA MEUSE, RIVE GAUCHE.
PANORAMA VERS LE NORD.

La société de l'Est-Ouest est parvenue, par une suite de groupements successifs, à se former un réseau d'une extrême longueur, qui, prenant naissance à la station d'Ans, est aujourd'hui sur le point de se souder dans les campagnes du plateau de Herve aux tramways verviétois.

Jadis, le réseau déjà très important des tramways de Liége et de la banlieue pouvait être cité comme un modèle d'exploitation à raison de son intensité, de la durée de ses services, du confortable de son matériel et de la modicité de ses tarifs: à l'heure présente, par suite des développements extraordinaires qui lui furent donnés pour assurer les moyens de transport vers l'Exposition, il est devenu tout à fait remarquable; il peut avec avantage soutenir la comparaison avec les réseaux des plus grandes villes de l'Europe.

CONCLUSIONS

L'AVENIR DE LA CITÉ

L'œuvre de l'Exposition avait été le puissant levier qui, dans le domaine strictement et directement matériel, assura les résultats que nous venons de faire connaître. A un autre point de vue que nous qualifierons de domaine moral, son influence ne fut ni moins efficace, ni moins bienfaisante.

Le contact qui s'établit pendant cette période entre les Liégeois et les étrangers de toutes races, de tous rangs, aura certainement exercé sur toutes les classes de la population l'action la plus utile. Ce n'est toutefois que dans un avenir plus éloigné que les effets de ce contact se manifesteront de tangible façon.

L'Exposition fut une victoire remportée sur l'inertie de certains Liégeois; elle fut pour beaucoup d'entre eux une véritable révélation. Les opinions, sincèrement et franchement émises par nos hôtes, auront appris à plus d'un Wallon trop sceptique la beauté grandiose de la région qu'il habite, la force de son industrie, la richesse de son sol, et le profit qu'il en peut tirer.

La Ville de Liége était, si pas absolument inconnue, assurément mal connue à l'étranger et par beaucoup mal appréciée: à l'extérieur, elle était généralement considérée comme ville quelconque de province. L'Exposition l'a mise en évidence, son nom a été prononcé dans tous les pays du Globe; les chroniques ont partout célébré le succès de sa World's Fair; en même temps elles ont exalté le pays, elles ont loué les qualités de ses habitants. Puis ceux qui furent les hôtes de la Cité wallonne, où ils ont même noué des relations d'amitié, sont retournés, emportant de leur séjour ici cette impression favorable qu'ils transmettront à leurs compatriotes et qui seront la source de nouvelles sympathies.

Au lendemain de sa première Exposition, la Ville de Liége se trouve dans une situation nouvelle assurément favorable, mais qui impose des devoirs sérieux à sa population et à ses mandataires.

Le caractère casanier et exclusif d'autrefois doit être à jamais banni: l'esprit public doit être désormais ouvert aux conceptions hardies, aux grandes initiatives. Tous doivent se persuader que la prospérité générale est la résultante des progrès matériels et moraux, et que ceux-ci sont d'autant plus appréciables, d'autant plus réels, d'autant plus productifs, qu'ils sont la conséquence de développements, d'embellissements bien compris, réalisés d'après un programme rationnel, inspiré d'idées larges.

Dans cet ordre d'idées, nombreux sont les travaux qui peuvent être encore faits et qui sont l'œuvre ininterrompue de plusieurs générations.

Nous n'avons point la prétention de formuler un programme, nous voulons esquisser des idées personnelles.

Les travaux de l'Ourthe livrent à l'Administration communale une suite d'hectares dont l'appropriation est à faire: combien l'hygiène y gagnerait, combien la santé publique y trouverait de force et de vigueur, si, dans les décisions qui seront prises, la parcimonie, sœur de l'économie, pouvait ne pas faire entendre sa voix funeste.

Nos mandataires communaux songent, avec raison, à réaliser sans retard la suppression des derniers biez qui partagent les Vennes; combien ils feraient œuvre sage s'ils se rendaient acquéreurs de ce magnifique et vaste bois de Kinkempois, s'ils y traçaient des routes, des promenades, ménageant les points de vue incomparables que l'on y découvre sur les plus beaux sites du pays.

Semblable résolution serait unanimement approuvée et l'Etat ne pourrait manquer de participer à une œuvre qui semble être, par les moyens de communication actuellement existant, la suite logique, l'indispensable complément du parc de Cointe et du boulevard de la Corniche.

Si nous nous éloignons de l'Est, pour nous transporter aux confins nord, après avoir parcouru nos rues commerçantes, nos quartiers populaires, où vit, ruche bourdonnante, une si nombreuse population ouvrière, nous sommes dans cette plaine de Droixhe, plaine de quelque cent hectares, baignée par le fleuve, entourée de verdoyantes collines. Le pittoresque de l'endroit, la grandeur du paysage, et son cadre lui-même ne sont pas ordinaires; il nous semble offrir plus d'analogie avec ce décor merveilleux que présentent les anciennes Aguesses.

Nous croyons voir ici l'assiette de la future Exposition universelle, dont le patriotisme liégeois a déjà fixé la date, vers l'année 1915. Nous nous remémorons les études du Comité technique de 1899, qui fait voir les obstacles. Mais du même coup nous nous rappelons le programme de l'Administration des Ponts et Chaussées en 1886. Nous constatons que le moment est arrivé d'accomplir la dernière partie de ce plan d'ensemble, et un secret espoir nous vient, que nos concitoyens finiront de nouveau par obtenir du Gouvernement l'exécution immédiate des travaux de rivière, déclarés nécessaires en cet endroit, travaux dont une seconde World's Fair viendrait célébrer l'achèvement.

Dix ans se sont donc écoulés; Liége est en fête et en liesse, ces plaines du Nord-Est sont couvertes de nombreux palais, de multiples constructions aux architectures les plus originales; une foule cosmopolite parcourt nos rues, peuple le champ de l'Exposition; chacun reconnaît que le succès de 1905 a fécondé, qu'il a été pour la Wallonie le signal d'une marche ascensionnelle constante, qui ne peut manquer de s'accentuer encore, à raison même de la prospérité dont elle est la cause.

Tandis que nous entrevoyons une seconde manifestation mondiale, notre pensée se complaît à rêver de l'avenir de notre Cité : nous imaginons la prison déplacée, reportée à nos limites, et sur son emplacement un rond-point où vient aboutir une large avenue qui en un sinueux zig-zag dévale du parc de la Citadelle. Nous nous représentons, heureusement transformée, cette partie du quartier du Nord qui s'étend de l'Hôtel-de-Ville au pont Maghin.

La rue du Pont-d'Avroy est de nouveau devenue d'une circulation difficile, l'élargissement qui a été fait des rues parallèles n'a produit qu'une amélioration tout à fait momentanée; les Pouvoirs publics ont fini par adopter une mesure radicale: le boulevard de la Sauvenière a été très intelligemment modifié, à l'imitation des boulevards bruxellois: ses rangées d'arbres n'ont point disparu, mais son terre-plein est une superbe artère carrossable et le long de ses trottoirs, disposés en vastes terrasses, se succèdent des établissements commerciaux de tous genres.

D'autre part, le boulevard Frère-Orban, dont l'importance, comme voirie, n'a cessé de croître depuis l'établissement du pont de Fragnée et la reconstitution du pont de Commerce, a été mis en communication directe avec le plein centre de la Ville par la création d'une voie nouvelle qui trouve son terminus au square de la Cathédrale.

Si Liége, désormais citée au nombre des belles et grandes villes continentales, est un lieu de rendez-vous, un but d'excursion pour les touristes des deux hémisphères, elle est demeurée un foyer industriel, un centre intellectuel où le travail est en honneur et sa population a conservé dans leur intégrité les qualités de cordialité, de franche hospitalité et de patriotique indépendance, qui distinguent la race wallonne.

L'HOTEL DES POSTES. LA PASSERELLE SUR LA MEUSE.

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'EXPOSITION

Les multiples rouages qui devaient concourir à l'organisation de l'Exposition et la conduire au succès, émanèrent à Liége, comme partout ailleurs, les uns du Comité Exécutif de la Société organisatrice, les autres du Gouvernement, ou, pour être plus exact, du Ministère de l'Industrie et du Travail, département auquel ressortissent toutes les questions relatives à cette matière.

A ce dernier incomba notamment le soin d'assurer une brillante représentation belge et, avec l'intervention du Ministre des Affaires Etrangères, agissant d'ailleurs concurremment avec le Comité Exécutif, celui de provoquer l'organisation de nombreuses participations étrangères, officielles ou non officielles.

Au Comité Exécutif échu la tâche de créer et de faire fonctionner tous les services administratifs, techniques et financiers de l'entreprise, d'assurer l'exécution des travaux d'édification des halls, des palais, des pavillons, ainsi que la création des jardins, enfin d'organiser l'exploitation de l'Exposition, c'est-à-dire le service d'ordre, les festivités et les réceptions, la propagande et la publicité.

Pour atteindre ce but, Comité organisateur et Gouvernement doivent d'ailleurs constamment marcher d'accord et s'épauler mutuellement.

En effet, le Comité Exécutif, pour accomplir sa tâche, a besoin du concours constant du Gouvernement; de plus, comme la réussite sera d'autant plus certaine que le nombre de visiteurs sera considérable, il n'est pas téméraire de dire que plus l'appui du Gouvernement est manifeste, plus importantes et plus complètes seront les diverses sections, nationales et internationales, et que, par conséquent, plus nombreuses sera la foule des visiteurs qui se laisseront attirer par une habile réclame.

C'est pourquoi nous estimons devoir accorder à l'organisation générale de l'Exposition deux chapitres: le premier traitera des services créés par le Comité Exécutif, le second s'occupera des organismes établis par le Ministère de l'Industrie et du Travail.

Dans l'un et l'autre de ces chapitres, nous parlerons des moyens mis en œuvre pour assurer un fonctionnement fructueux de tous les organismes et leur faire produire un maximum de résultats. Nous aurons à constater l'action commune des services relevant du Comité Exécutif, et de ceux constitués par le Ministère. Nous aurons à faire voir que les faveurs et les libéralités de l'Etat aidèrent puissamment le Comité Exécutif à réaliser ses plans avec cette largeur de vues qui a donné à la World's Fair son ampleur, son éclat, son caractère grandiose.

I. - LE TRAVAIL DU COMITÉ EXÉCUTIF.

Si, dès son entrée en fonctions, le Comité Exécutif s'était préoccupé de l'organisation proprement dite de l'Exposition, il est cependant compréhensible qu'il n'ait voulu lui consacrer toute son activité qu'à partir du jour où, les diverses adjudications des travaux de l'Ourthe ayant eu lieu, il n'eut plus de doute quant à la réalisation même de l'entreprise. Jusqu'à ce moment il fit des études, il sollicita des collaborations, il obtint des concours, il prit des décisions de principes. Mais ces préliminaires furent posés avec un esprit si méthodique que, la période d'action étant venue, ils produisirent de suite les plus féconds résultats.

Le Comité Exécutif savait qu'il avait à créer de toutes pièces une organisation; mais, s'appuyant sur les conseils éclairés et prudents de M. J. Gody, il sut s'inspirer de ce qui s'était fait précédemment, et profiter de l'expérience d'autrui, établir tous les services nécessaires, solliciter dès l'abord l'octroi de toutes les faveurs gouvernementales auxquelles des précédents lui donnaient une sorte de droit acquis, prendre enfin les mesures efficaces pour assurer une intense propagande en faveur de l'entreprise.

Ce fut dans les derniers mois de l'année 1902 que le Comité Exécutif entama définitivement le travail de l'organisation générale de la World's Fair, et posa les fondements de ses grands services généraux.

Il décida, à ce moment aussi, d'organiser un concours d'architecture pour la façade principale des grands halls et de faire appel aux artistes pour la composition d'une première affiche réclame. Il lança un *premier appel aux exposants* et s'occupa de de la constitution d'une série de Comités consultatifs ainsi que de l'élaboration du *Règlement général de l'Exposition*. En même temps il sollicitait l'octroi du Patronage de Sa Majesté le Roi et des Membres de la Famille Royale et il négociait avec le Gouvernement et la Ville de Liége la conclusion de conventions lui accordant les avantages nécessaires.

Au cours de son travail d'organisation, le Comité dut plusieurs fois examiner la question de l'extension de son programme. En effet, le succès allant en augmentant, le nombre des adhésions, belges et étrangères, s'annonça si considérable et les participations de chacun prirent une telle importance, que la Plaine des Vennes parut insuffisante et qu'il fallut songer à donner à l'emplacement primitivement arrêté de sérieuses annexes. Le plan d'ensemble dut donc être remanié successivement et après de multiples négociations, le Comité obtint la disposition du Parc de l'Acclimatation, du Parc de la Boverie et des dix hectares de terrains situés à Fragnée. De plus, afin

M. GUSTAVE KLEYER

Bourgmestre de la Ville de Liége.

AU PARC DE L'ACCLIMATATION — LES ÉTANGS.

que ces diverses parties de l'Exposition fussent réunies en un ensemble, le Gouvernement autorisa l'incorporation dans son enceinte du pont de la Meuse, à Fragnée, et du pont de Fétinne, la Ville autorisa l'emprise de la promenade du quai Mativa. En suite de l'adoption de ces nouvelles dispositions, le Comité Exécutif qui avait projeté de faire construire une passerelle sur la Dérivation pour mettre ce quai et la Plaine des Vennes en communication avec les installations des parcs de la Boverie et de l'Acclimatation, décida d'édifier, non plus une passerelle provisoire, mais un pont définitif, qui resterait la propriété de la Ville de Liége.

Le fait que l'exécution des travaux de l'Ourthe était assurée réalisait la pensée primitive *que l'Exposition soit la cause d'un nouveau développement pour la cité.* Mais le Comité Exécutif envisageant l'avenir de la Ville, voulut qu'il demeurât de son œuvre quelque chose qui en perpétuât le souvenir et qui constituât pour la Ville un sérieux embellissement. C'est dans cet esprit qu'au Parc de l'Acclimatation il fit construire une nouvelle entrée et édifier le long de la Meuse une terrasse-promenade, d'où l'œil jouit d'un superbe point de vue et, qu'ayant obtenu le concours financier de l'Etat et du Conseil Communal, il décida d'édifier au Parc de la Boverie ce magnifique Palais des Beaux-Arts, qui restera la propriété de la Ville de Liége.

Enfin, désireux de mettre en évidence le passé et la valeur de l'art mosan, le Comité Exécutif avait décidé l'organisation d'une *Exposition spéciale de l'Art ancien au pays de Liége*, pour l'installation de laquelle il fit ériger un palais provisoire au parc de la Boverie.

Telle fut la genèse du plan qui fut finalement réalisé.

Disons ici que le Comité Exécutif peut revendiquer l'honneur d'avoir introduit dans l'organisation des Expositions une institution nouvelle, le *Bureau Commercial*, dont le monde des affaires apprécia si bien l'importance et admira si généralement le fonctionnement, que nous croyons pouvoir affirmer qu'aucune Exposition universelle ne sera plus organisée sans qu'on y reproduise ce nouvel organisme, inauguré à Liége.

LES SERVICES GÉNÉRAUX.

Rappelons ici que ce ne fut qu'environ trois ans après sa constitution que le Comité Exécutif put s'occuper de l'organisation proprement dite de ses divers services techniques et administratifs.

Cependant, deux services qui sont la base de l'organisation de toute entreprise de quelque importance avaient dû être institués dès le début : le Secrétariat et le bureau de la Comptabilité. Le 7 août 1899, le Comité en nommant son Bureau, délégua au Secrétariat MM. Paul Forgeur et Florent Pholien et au service de la Comptabilité et de la Trésorerie, MM. Jules Dallemagne et Auguste Dumoulin.

Nous donnons ici le texte des délibérations relatives à ces nominations. Mais, interrompant notre exposé, dans le but d'être complet, nous ferons précéder ces décisions de celles du Conseil d'Administration concernant l'organisation des pouvoirs du Comité Exécutif lui-même.

Voici ces documents :

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 28 JUILLET 1899.

Nomination du Comité Exécutif.

Le Conseil procède à la nomination du Comité Exécutif. Sont nommés :

Président : M. Emile DIGNEFFE;

Vice-Présidents : MM. Charles BERRYER, Auguste DUMOULIN et Paul VAN HOEGAERDEN,

Membres : MM. Jules DALLEMAGNE, Paul FORGEUR, Nicolas GOBLET, Jules NOIRFALISE, Frédéric NYST et Florent PHOLIEN.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE 7 AOUT 1899.

Pouvoirs du Comité Exécutif.

Le Conseil décide :

Tous les pouvoirs donnés au Conseil d'Administration par l'art. 19 des statuts sont expressément délégués, en vertu de la présente délibération au Comité Exécutif, lequel pourra déléguer à son tour tout ou partie des dits pouvoirs.

Le Comité Exécutif fera rapport sur sa gestion au Conseil d'Administration tous les trois mois.

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 7 AOUT 1899.

Délégation à certains membres du Comité.

En exécution de la délibération du Conseil d'Administration en date de ce jour, dont copie ci-après, et par laquelle tous les pouvoirs du dit Conseil d'Administration sont délégués au Comité Exécutif, le Comité appelle aux fonctions d'administrateurs délégués : au *Secrétariat :* MM. Florent PHOLIEN et Paul FORGEUR; aux fonctions d'administrateurs-délégués à la *Comptabilité* et la *Trésorerie :* MM. Auguste DUMOULIN et Jules DALLEMAGNE.

Quelques mois plus tard, le Comité Exécutif confia la conduite des bureaux à M. Schoemans, sous-chef de bureau à la Division des Finances de l'Administration communale de Liége. M. Schoemans, qui, depuis le 1er janvier 1900 demeura à la tête des bureaux et cumula ultérieurement ces fonctions avec celles de Secrétaire du Président du Comité Exécutif, fut pour les organisateurs de l'Exposition un auxiliaire précieux, un collaborateur exceptionnellement intelligent, et qui apporta à l'étude et à l'expédition de toutes les affaires de son service un zèle, un esprit d'initiative, une activité, un dévouement auxquels il est juste de rendre hommage dans ce livre.

M. SCHOEMANS.

Ce fut à ces organismes que se réduisit de 1900 à 1902 les services administratifs de la Société.

Ultérieurement, par suite de l'augmentation de la besogne, des modifications durent être introduites dans le personnel des Bureaux.

Lorsque M. D. Schoemans devint secrétaire-adjoint du Comité Exécutif tout en conservant ses fonctions de secrétaire du président, M. J. Truffaut, premier commis de l'Administration communale, fut nommé chef des bureaux et fut chargé de la conduite de tout le service intérieur de la Direction centrale.

Par les qualités d'ordre et de méthode qu'il eut l'occasion de mettre en évidence, M. J. Truffaut s'est révélé un fonctionnaire d'élite aux qualités duquel le Comité Exécutif tint aussi à rendre hommage.

Quand, en 1902, il fut certain que l'Exposition se ferait en 1905, et contribuerait à commémorer le soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale, le Comité Exécutif reconnut que l'organisation générale devait être créée sans plus de retard. Il comprit aussi que celle-ci devrait répondre à des besoins d'ordres si variés et si nombreux, qu'il fallait pour décentraliser et répartir le travail, créer des services séparés ayant chacun une unité de direction et d'inspiration, mais demeurant subordonnés aux décisions et au contrôle du Comité Exécutif chargé de la responsabilité générale de l'entreprise.

M. TRUFFAUT.

C'est dans cet esprit que, par une délibération du 27 décembre 1902, il adopta le *Règlement organique des Services généraux de l'Exposition*, règlement dont voici la teneur :

Le Comité Exécutif,

Attendu qu'il y a lieu d'organiser les Services généraux de l'Exposition,

Arrête:

Art. I. — Il est créé:
1° Une Direction générale des Services administratifs;
2° Une Direction générale des travaux d'installation;
3° Une direction générale de l'Exploitation et de la Manutention.

Art. II. — A la Direction des Services administratifs se rattacheront la comptabilité ainsi que le contrôle général des recettes et des dépenses de la Société; à la Direction générale de l'Exploitation ressortiront les services des entrées et des abonnements, de la loterie, des fêtes et attractions, des concours, de l'organisation des Congrès et des Conférences.

Art. III. — Les directeurs généraux des différents Services créés par l'art. Ier de la présente délibération relèvent directement et exclusivement du Comité Exécutif et sont sans rapports hiérarchiques entre eux.

Art. IV. — L'organisation de chacune de ces directions générales, ainsi que celle des services spéciaux qui s'y rattachent, font l'objet de règlements organiques spéciaux.

Art. V. — Les fonctions de Directeur général des travaux d'installation sont rétribuées, celles des autres directions sont gratuites.

La répartition des Services généraux en trois groupes étant établie, le Comité Exécutif s'occupa de l'élaboration des règlements organiques de chacun de ceux-ci, et il décida que chacun de ces départements serait placé sous la direction de l'un de ses membres.

Cependant, plus la date de 1905 approchait, plus nombreuses, plus difficiles et plus urgentes étaient les affaires qu'il fallait solutionner: comme il importait en toutes choses, d'aller vite, le Comité Exécutif estima que, tout en conservant son homogénéité et en continuant à exercer la plénitude de son autorité, il devait se sectionner et déléguer une partie de ses pouvoirs à des Commissions, formées dans son sein, mais qui fonctionneraient sous le contrôle de l'assemblée plénière du Comité, laquelle restait souveraine. Il répartit donc ses membres en cinq sections constituant chacune en quelque sorte le Conseil d'Administration du Service général auquel elle était rattachée.

Le 27 février 1904, le Comité Exécutif adopta définitivement cette organisation nouvelle par la délibération que voici:

Le Comité Exécutif,

Revu ses délibérations des 27 décembre 1902 (Organisation des services généraux de l'Exposition), 4 avril 1903 (Règlement du service des Travaux), 10 octobre 1903 (Règlement du service de l'Exploitation) et 17 octobre 1903 (Règlement du service administratif),

Considérant qu'il y a lieu de réorganiser son mode de fonctionnement en vue d'activer la marche de ses travaux,

Décide:

Art. I. — Il est formé au sein du Comité Exécutif des sections dont le nombre, la dénomination, les attributions, les pouvoirs, le mode de fonctionnement, la composition sont réglés comme il est dit ci-après.

Art. II. — Chaque section délibère et statue, dans les conditions qui seront ci-après déterminées sur toutes les questions dont le règlement lui est dévolu.

Art. III. — Il est créé cinq sections qui sont dénommées:
1° Section des Finances;
2° Section des Travaux;
3° Section de l'Exploitation;
4° Section de la Publicité et de la Propagande;
5° Section des Participations étrangères.

AU PARC DE L'ACCLIMATATION. - LES ÉTANGS.

Art. IV. — La première section statue sur toutes les questions d'ordre financier et notamment sur: 1° le budget; 2° la comptabilité; 3° le contrôle des recettes et des dépenses.

La deuxième section statue sur toutes les questions ressortissant aux travaux de l'Exposition et notamment sur:

1° Les plans, cahiers des charges et devis;

2° Les adjudications et les contrats d'entreprises ou autres;

3° La vérification et la réception des travaux;

4° Les mesures relatives à l'organisation du travail, notamment aux points de vue de la sécurité et de l'assurance des ouvriers, ainsi qu'à la police des chantiers.

La troisième section statue sur toutes les questions ressortissant au service de l'Exploitation et notamment sur:

1° La location des emplacements;

2° Les contrats avec les concessionnaires;

3° La préparation des adjudications pour l'Exploitation;

4° L'entretien, la surveillance et le gardiennat de jour et de nuit;

5° Les expositions spéciales et les installations particulières;

6° Le service de l'entrée, de la sortie et de la manutention des objets exposés;

7° Les règlements concernant les entrées et les abonnements;

8° Les fêtes et attractions;

9° Les concours divers;

10° La police intérieure;

11° Le service d'incendie;

12° Le service des logements.

La quatrième section statue sur toutes les questions relatives à la publicité et à la propagande.

La cinquième section statue sur toutes les mesures à prendre en vue d'assurer l'organisation des participations étrangères.

Art. V. — Chaque section se compose de trois membres, dont un président.

La première section est présidée par le président de la Commission du budget, M. BERRYER.

La deuxième section est présidée par M. NYST, directeur général du service des Travaux.

La troisième section est présidée par M. DUMOULIN, directeur général du service de l'Exploitation.

La quatrième section est présidée par M. FORGEUR, délégué du Comité Exécutif au service de la publicité et de la propagande.

La cinquième section est présidée par M. VAN HOEGAERDEN.

Art. VI. — Les sections se réunissent sur la convocation de leur président ou du président du Comité Exécutif.

Art. VII. — Elles peuvent délibérer si deux membres seulement sont présents, à charge pour ceux-ci d'obtenir la ratification de leurs décisions par le troisième membre.

Art. VIII. — Les décisions des sections prises à l'unanimité de leurs membres sont définitives et exécutoires. Les décisions qui ne réunissent pas l'unanimité des voix sont soumises au Comité Exécutif, dans la plus prochaine réunion de celui-ci.

Art. IX. — Aucune section ne peut engager des dépenses pour les mêmes objets qui sont de sa compétence, que dans la limite des crédits inscrits au budget arrêté par le Comité Exécutif.

Art. X. — Lorsque des affaires sont de la compétence de plusieurs sections, celles-ci se réunissent, délibèrent et statuent en commun, en suivant les règles ci-dessus établies.

Art. XI. — Les présidents des différentes sections rendent compte au Comité Exécutif, à la plus prochaine réunion de celui-ci, de toutes les décisions prises par leurs sections respectives.

Art. XII. — Le Président du Comité Exécutif ou celui des Vice-Présidents qui le remplace et le Secrétaire général sont convoqués et peuvent assister à toutes les réunions des sections.

Ils n'ont pas voix délibérative dans celles des sections dont ils ne font pas partie.

Art. XIII. — Le Président du Comité Exécutif ou celui des Vice-Présidents qui le remplace, peut évoquer devant le Comité Exécutif, à condition de le faire à la plus prochaine séance de celui-ci, toutes questions sur lesquelles une ou plusieurs sections auraient statué.

Art. XIV. — Le Président de chaque section peut inviter un membre quelconque du Comité Exécutif aux réunions, lorsque l'ordre du jour de celles-ci comprend des questions pour l'examen desquelles la présence du dit membre lui paraît devoir être utile.

Ce membre étranger à la section n'y a pas voix délibérative.

Art. XV. — Le Commissaire Général et le Commissaire Général Adjoint du Gouvernement seront invités à assister à toutes les réunions des sections.

Art. XVI. — Les convocations et les procès-verbaux des séances des différentes sections sont rédigés par le Secrétaire-adjoint du Comité Exécutif à la diligence du Président de chaque section.

Art. XVIII. — La première section est composée de MM. Berryer, Noirfalise et Pholien.

La deuxième section est composée de MM. Nyst, Dallemagne et Goblet.

La troisième section est composée de MM. Dumoulin, Goblet et Noirfalise.

La quatrième section est composée de MM. Forgeur, Berryer et Dumoulin.

La cinquième section est composée de MM. Van Hoegaerden, Berryer et Forgeur.

Il est intéressant de voir comment fonctionnèrent ces différents rouages créés successivement par le Comité Exécutif.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADMINISTRATIFS.

A. LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Ce département ne fut définitivement organisé que par le règlement organique adopté le 11 mars 1903, par le Comité Exécutif. En fait pourtant, il fonctionna depuis le jour où le Comité Exécutif, en composant son bureau, avait désigné, en qualité de secrétaires, MM. Paul Forgeur et Florent Pholien, c'est-à-dire depuis le 7 août 1899. Dès cette date, de par la nature même des opérations et des relations qui dérivaient du but de la Société, le Secrétariat comportait deux branches distinctes: le Secrétariat administratif proprement dit et le Secrétariat des Finances. Celui-ci fut, dès le principe, attribué à M. Pholien, tandis que M. Forgeur s'occupa du premier.

Quand le cadre des Services généraux fut arrêté par le Comité Exécutif, celui-ci confirma un ordre de choses depuis longtemps existant en fait, en appelant, le 18 février 1903 et le 28 mars suivant, M. Paul Forgeur aux fonctions de *Secrétaire général*, *Directeur des Services administratifs*, et en désignant, en qualité de *Secrétaire des Finances*, *Directeur général de la Comptabilité*, M. F. Pholien auprès duquel M. Jules Noirfalise ferait fonction de *Contrôleur général des Finances*.

Depuis 1899 aussi, M. Forgeur avait été spécialement investi de la mission de traiter les affaires relatives à la presse, à la propagande et à la publicité. Aussi la décision du 27 février 1903, qui le délégua à la présidence de la section de Propagande et de Publicité, n'était-elle non plus que la reconnaissance d'un fait accompli. Il en est de même de sa désignation comme membre de la *section des Participations étrangères*, car M. Forgeur avait eu souvent à examiner les questions se rapportant à cet objet.

La tâche du Secrétaire général ne consista pas seulement dans la haute direction de tous les services administratifs; son action s'exerça un peu partout d'après les besoins qui apparaissaient et d'après les nécessités qui se produisaient. En effet, dans toute entreprise, le Secrétariat général est l'organisme central vers lequel, en définitive, tout vient converger. Ainsi, l'honorable Secrétaire général eut, non seulement la direction supérieure des bureaux, mais il dut encore s'occuper du contentieux, de la presse, de la publicité, et même des sections internationales.

Esprit prompt, homme d'initiative, M. Paul Forgeur apporta dans la solution de toutes les questions dont il eut à s'occuper, les vues les plus larges, le souci constant du bien de l'œuvre commune.

Convaincu que le succès d'une affaire est en raison de la réclame qui lui est faite, M. Forgeur sut mettre habilement à profit tous les moyens de publicité qui lui furent signalés.

Il entra en relations suivies avec les membres de la Presse belge et étrangère et il sut leur rendre l'œuvre de l'Exposition de Liége si sympathique, que le Comité Exécutif eut le plaisir de recevoir, à plusieurs reprises, même avant l'ouverture de l'Exposition, les représentants des principaux journaux du pays et du dehors, et de lire dans les journaux des comptes-rendus de l'œuvre en préparation.

Dans un paragraphe subséquent, nous exposerons en détail, du reste, l'organisation du service de la propagande et de la publicité. Il en sera de même pour le service du contentieux.

Dans sa lourde tâche, M. Forgeur eut comme collaborateur deux personnalités liégeoises, MM. Jacques Desoer et Georges Simonis, à qui le Comité Exécutif confia le 21 février 1903, les fonctions de *Secrétaires adjoints au Secrétaire général.*

Un hommage spécial est du à ces deux hommes qui, du jour où ils furent appelés à collaborer au travail du Comité, ne ménagèrent ni leur temps ni leurs peines et apportèrent à l'exercice de leurs fonctions un dévouement qui n'eut d'égal que leur absolu désintéressement.

M. Georges Simonis fut spécialement l'organisateur et le vaillant directeur du *Bureau Commercial;* M. Jacques Desoer se consacra particulièrement aux questions des participations étrangères et notamment à celles de l'Etat Indépendant du Congo.

LES MOYENS DE PROPAGANDE.

Indépendamment de ses attributions d'ordre purement administratif, le Secrétaire général, M. Paul Forgeur, eut à s'occuper des moyens de propagande, et, d'accord avec le Comité Exécutif et avec les Représentants du Gouvernement, il eut à présider à l'exécution des mesures destinées, soit à faciliter la mise en mouvement des autres services généraux, soit à provoquer la participation des producteurs belges et étrangers.

Ainsi, dans le premier semestre de 1903, deux concours furent organisés: le concours d'architecture, dont il sera parlé dans notre chapitre relatif à la *Direction générale des Travaux*, et un concours pour la confection d'une première affiche-réclame.

Ce dernier concours réunit trente-trois projets, parmi lesquels beaucoup dénotaient chez leurs auteurs un réel sentiment artistique et une sûre compréhension du but que l'affiche doit atteindre. Trois projets furent primés; un premier prix fut partagé entre M. Auguste Donnay, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liége, et M. Emile Dupuis, dessinateur à Liége; un second prix fut encore accordé à M. E. Dupuis pour un second projet.

Ensuite, deux proclamations furent successivement rédigées et publiées, l'une le 1er janvier 1903, l'autre le 10 juin suivant; le Secrétariat dut en assurer la rédaction et l'envoi.

Voici le texte de ces deux documents:

I.

APPEL AUX EXPOSANTS

Liége, le 31 décembre 1902.

Une Exposition Universelle et Internationale s'ouvrira à Liége au mois d'avril 1905

Sa durée sera de six mois.

Elle comprendra, en ordre principal, des Sections artistique, scientifique, industrielle, commerciale et coloniale.

La Section artistique se composera d'un salon des Beaux-Arts, et, selon toute probabilité, d'une Exposition de l'Art ancien au Pays de Liége. Les richesses inestimables que renferment les musées, les monuments publics et les collections privées de notre antique Principauté permettront de faire de cette dernière Section un ensemble remarquable, qui sera complété par un compartiment de reproductions photographiques des anciens monuments de la Belgique.

La Section coloniale comprendra une Exposition de l'Etat Indépendant du Congo, dont l'importance répondra au puissant intérêt qu'inspire aujourd'hui l'œuvre grandiose due à l'initiative du Roi.

M. PAUL FORGEUR

Le programme comprend aussi des Expositions temporaires d'agriculture et d'horticulture, des Congrès, des Conférences, des Fêtes artistiques et sportives, des Concours de tous genres.

Il entre enfin dans les intentions des organisateurs de réserver un emplacement spécial à la reconstitution de la ville des Princes-Evêques.

L'Exposition sera installée dans le cadre pittoresque que forme la vallée de la Meuse au confluent de l'Ourthe. Elle aura pour annexe le parc de Cointe déroulant ses verdoyantes perspectives sur les collines qui entourent la ville.

Ces deux emplacements, distants seulement de 1,500 mètres, seront reliés par divers moyens de communication.

Le champ de l'Exposition aura une superficie totale de 45 hectares, dont une importante partie sera réservée aux Sections étrangères. Il sera raccordé aux lignes des chemins de fer de la Compagnie du Nord-Belge et de l'Etat-Belge

Le Palais principal et les halles de l'Exposition seront construits en fer et recouverts en matériaux durs: la surface couverte sera d'au moins cent mille mètres carrés.

La galerie des machines comprendra de nombreux ateliers, tenus en activité sous les yeux du public.

Un vaste parc entourera les palais; de nombreuses attractions y seront installées.

Les mesures nécessaires seront prises pour la protection des inventions brevetables, des dessins ou modèles industriels, des marques de fabrique ou de commerce qui figureront à l'Exposition.

Le Gouvernement accordera aux produits nationaux envoyés à l'Exposition la gratuité du transport sur les lignes de l'Etat à l'aller et au retour, et, aux produits étrangers, la gratuité au retour.

L'Exposition sera constituée en entrepôt réel : les produits étrangers destinés à l'Exposition seront importés en franchise provisoire des droits d'entrée, à la condition d'être exportés.

Le Comité Exécutif s'occupe dès maintenant d'arrêter le règlement général, la classification des produits et les conditions d'admission.

Le principe de la division par compartiments nationaux, c'est-à-dire le groupement des œuvres et des produits de chaque pays, combiné avec un système de classification générale, a d'ores et déjà été adopté.

Le prix de location des emplacements comprendra les frais de décoration générale et de manutention: les exposants pourront ainsi connaître exactement et d'avance les charges qui leur incomberont.

Une tombola pour laquelle la plupart des lots seront acquis parmi les objets exposés, sera organisée avec l'autorisation et sous la surveillance de l'Etat.

Un jury international, nommé à l'intervention du Gouvernement, sera chargé de l'attribution des récompenses.

Les villes de Bruxelles et d'Anvers ont organisé naguère des Expositions universelles qui ont pleinement réussi; notre grande cité wallonne, par sa situation, l'importance de sa population, les trésors d'Art qu'elle a accumulés depuis des siècles, les nombreuses et importantes industries dont elle est le centre, les relations commerciales qu'elle a su établir dans le monde entier, peut aspirer à un égal succès.

Le bassin industriel qui l'entoure est à même de donner aux groupes de la métallurgie, des mines, de la mécanique, de l'armurerie, de l'électricité, de l'automobilisme, un caractère et une importance qui n'ont peut-être pas été atteints aux Expositions précédentes.

Dès maintenant, d'importantes collectivités liégeoises sont en formation, des participations considérables de toute la Belgique sont assurées, et des adhésions de principe sont reçues de grands pays voisins, dont les relations commerciales avec notre pays sont des plus suivies. Rappelons ici que le commerce général de la Belgique s'est élevé en 1901 à sept milliards de francs, dont 1.421.204.362 fr. avec l'Allemagne, 1.224.992.763 fr. avec la France, 1.068.160.217 fr. avec l'Angleterre, 635.705.495 fr. avec les Pays-Bas, 589.344.991 fr. avec les Etats-Unis d'Amérique.

Afin d'augmenter l'attrait du voyage à Liége pour les étrangers, le Comité Exécutif s'efforcera de faciliter à tous ceux qu'intéresse l'étude des questions industrielles, la visite des grands établissements métallurgiques et des charbonnages qui ont contribué à faire du Bassin de Liége un des centres industriels les plus réputés du monde. Cette nouveauté en matière d'Exposition, constituera certainement une attraction très appréciée.

D'autres considérations encore attireront les visiteurs à Liége en 1905.

De grandes fêtes sont projetées dans les principales villes du pays en vue de célébrer le 75e anniversaire de l'indépendance nationale avec lequel coïncidera l'Exposition de Liége.

D'autre part, notre ville est un centre tout indiqué d'excursions vers les pittoresques localités situées le long de la Meuse et de ses affluents, telles que Spa, Chaudfontaine, Tilff, Esneux, Argenteau, Namur, Dinant et les Ardennes.

Quelques heures de chemin de fer seulement la séparent des autres grandes villes du pays. Or, les billets circulaires de l'Administration des chemins de fer de l'Etat offrent de grandes facilités au public pour se rendre successivement à Bruxelles, ville capitale, remarquable par sa vie intense et par ses monuments; à Anvers, la métropole commerciale du pays, si justement célèbre par les œuvres des grands peintres flamands qui y sont conservées; à Gand, bien connue par ses industries textiles et par ses établissements horticoles; à Bruges, l'ancienne Venise du Nord, dont les richesses artistiques sont incomparables, de même qu'aux plages du littoral dont Ostende est la reine.

Bien qu'elle soit une œuvre due uniquement à l'initiative privée, l'Exposition de Liége est assurée du concours effectif du Gouvernement ainsi que de l'appui de la Ville et de la Province de Liége.

Elle est placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi des Belges et sous la Présidence d'Honneur de S. A. R. Mgr le Comte de Flandre.

S. A. R. Mgr le Prince Albert de Belgique a accepté la Présidence effective de la Commission gouvernementale de l'Exposition.

Un Délégué officiel du Gouvernement siège dès maintenant au sein du Comité organisateur en attendant l'institution prochaine du Commissariat général du Gouvernement.

L'Exposition n'est d'ailleurs pas organisée dans un but de lucre: ses promoteurs n'ont d'autre objectif que de fêter l'achèvement de grands travaux d'utilité publique dont la réalisation doit donner à la ville de Liége le cadre élargi que réclame son importance sans cesse grandissante, et de célébrer dignement le 75e anniversaire de l'indépendance nationale.

Ils obéissent aussi à cette pensée plus haute de faire appréeier leur pays par l'étranger et de contribuer à lui concilier la sympathie et l'estime des autres peuples, dans lesquelles la Belgique trouvera toujours la sauvegarde la plus efficace de son indépendance et de ses libres institutions.

Le Comité Exécutif adresse donc à tous un chaleureux appel, persuadé que le caractère et le but de l'Exposition de Liége lui vaudront de nombreuses et puissantes adhésions.

LE COMITÉ EXÉCUTIF :

Le Président d'honneur, Gustave KLEYER, bourgmestre de la Ville de Liége.
Le Président, Emile DIGNEFFE, banquier, Conseiller communal, ancien Echevin de la Ville de Liége.
Les Vice-Présidents, Charles BERRYER, industriel, Vice-Consul du Danemark;
Auguste DUMOULIN, industriel, ancien président du Conseil provincial, ancien président du Tribunal de Commerce;
Paul VAN HOEGAERDEN, industriel, ancien président de la Fédération des Associations commerciales et industrielles liégeoises, ancien Membre de la Chambre des Représentants.
Les Secrétaires, Paul FORGEUR, avocat à la Cour d'Appel;
Florent PHOLIEN, négociant, membre du Comité de la Chambre de Commerce de Liége.
Les Membres, Jules DALLEMAGNE, ingénieur, industriel, Membre de la Chambre des Représentants.
Nicolas Goblet, avocat à la Cour d'Appel, bâtonnier de l'Ordre des avocats, Conseiller communal et Conseiller provincial;
Jules NOIRFALISE, industriel, Président du Tribunal de Commerce, ancien Président de la Bourse industrielle;
Frédéric NYST, ingénieur, industriel, Président de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liége.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Président d'honneur, Léon PETY de THOZEE, Gouverneur de la Province de Liége.
Le Président, Ernest NAGELMACKERS, industriel, Membre du Sénat de Belgique.
Les Vice-Présidents, Max DOREYE, industriel, Membre du Sénat de Belgique;
Auguste DUMOULIN, industriel, ancien Président du Conseil provincial, ancien Président du Tribunal de Commerce.
Les Secrétaires, Florent PHOLIEN, négociant, membre du Comité de la Chambre de Commerce de Liége;
Victor DUMOULIN, négociant, Juge au Tribunal de Commerce.

Vu :
Le Délégué du Gouvernement,
J. GODY,
Ancien Secrétaire général du Gouvernement aux Expositions universelles de Bruxelles et d'Anvers.

II.

CIRCULAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF AUX PRODUCTEURS

Liége, le 30 juin 1903.

Ainsi que nous avons eu l'honneur de vous le faire connaître dans notre appel du 31 décembre 1902, une Exposition universelle et internationale s'ouvrira à Liége, au mois d'avril 1905, pour une durée d'environ six mois. Elle étendra ses palais et attractions de toutes sortes dans la vallée pittoresque de la Meuse, au confluent de l'Ourthe, site accidenté et verdoyant, et pourra se prolonger jusqu'aux hauteurs du Parc de Cointe, l'un des plus admirables du pays.

Ces deux emplacements, distants de 1.500 mètres seulement, seraient reliés par des voies multiples et par de nombreux modes de locomotion. Peu d'Expositions auront déployé leurs attractions dans un cadre plus poétique.

On s'explique ainsi l'accueil évidemment favorable qu'a reçu, en Belgique et à l'étranger, l'annonce de cette Exposition. L'intérêt et la sympathie l'ont entourée immédiatement et, sans optimisme, on peut croire que la World's Fair liégeoise sera couronnée de l'éclatant succès qu'ont remporté les quatre Expositions universelles organisées dans notre pays en ces quinze dernières années.

La renommée de Liége n'est d'ailleurs plus à faire; sa situation presque unique, l'importance chaque jour accrue de sa population, les nombreuses et importantes industries dont elle est le centre, les relations commerciales qu'elle a su établir dans le monde entier, sont bien connus. Chaque jour embellie, plus attirante et plus coquette, dans son cadre souriant, Liége vit dans l'esprit de tous ceux qui l'ont vue.

Le succès viendra à son Exposition comme lui sont venus, dès le premier moment, la protection éclairée du Roi et le concours du Gouvernement.

Celui-ci a fait notifier aux Cabinets étrangers l'organisation de cette Exposition et les a invités à y participer et à s'y faire représenter officiellement par la nomination de Commissaires ou de Commissions.

Dès à présent, d'importantes Collectivités sont en formation; des participations considérables de toute la Belgique sont assurées et des adhésions de principe sont reçues des grands pays voisins.

L'Exposition universelle et internationale de Liége comprendra, en ordre principal, des Sections artistique, scientifique, industrielle, commerciale et coloniale. Elle recevra les œuvres d'art, les produits industriels et agricoles et, généralement tous les objets entrant dans la classification annexée au règlement général.

La Section artistique se composera d'un Salon international des Beaux-Arts et d'une Exposition d'art ancien au pays de Liége, assurée d'un succès considérable par les richesses inestimables que renferment les musées, les monuments publics et les collections privées de notre antique Principauté. Elle sera complétée par un compartiment de reproductions photographiques des principaux monuments anciens de la Belgique.

La Section scientifique embrassera à la fois les divers degrés de l'enseignement, les instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.

La Section industrielle comportera tous les produits, procédés et matériel, tant industriels qu'agricoles.

Une grande importance sera donnée aux groupes spéciaux des mines, de la métallurgie, de la mécanique, de l'électricité, de l'armurerie et des locomotions mécaniques.

La Section commerciale et coloniale comprendra entre autres une Exposition de l'Etat indépendant du Congo, dont l'importance répondra au puissant intérêt qu'inspire aujourd'hui l'œuvre grandiose due à l'initiative du Roi.

Le programme comprendra aussi des expositions spéciales, des concours temporaires d'agriculture et d'horticulture, des congrès, des conférences, des fêtes artistiques et sportives.

Il entre enfin dans les desseins des organisateurs de réserver un enseignement spécial à la reconstitution du Vieux-Liége où seraient reproduits des monuments et des spécimens d'architecture de la Ville des Princes-Evêques. On sait le succès qu'ont obtenu partout ces réédifications de vieux quartiers, d'un pittoresque si suggestif et si évocateur.

Comme aux autres Expositions enfin, il sera établi des compartiments nationaux où les œuvres, produits et travaux d'un même pays seront répartis en groupes et en classes suivant un système de classification générale.

La superficie totale de l'Exposition sera de cinquante hectares environ. Une importante partie en sera réservée aux Sections étrangères. Les installations seront raccordées aux lignes des Chemins de fer de la Compagnie du Nord-Belge et l'Etat-Belge, de telle manière que tous les produits pourront être amenés à pied d'œuvre au moyen de voies ferrées qui vont être établies dans les halles et les jardins.

Le palais principal et les halles de l'Exposition seront construits en fer et recouverts en matériaux durs: la surface couverte sera d'au moins cent mille mètres carrés.

La galerie des machines comprendra de nombreux ateliers tenus en activité sous les yeux du public.

Un vaste parc entourera les palais: de nombreuses attractions y seront répandues.

Le Comité Exécutif joint à la présente circulaire le programme général de l'Exposition, comprenant: le règlement général, la classification détaillée des produits, un plan d'ensemble de l'Exposition, trois bulletins différents, et en double, de demandes d'admission, enfin une formule destinée aux indications nécessaires à la rédaction du catalogue officiel.

L'attention des exposants est spécialement appelée sur ce fait que les prix de location des emplacements attribués à des exposants isolés comprennent la décoration générale des compartiments et les frais de manutention (Article 25 du règlement général). Dans ces conditions les exposants pourront évaluer exactement et d'avance les charges qui leur incombent.

Suivant les clauses insérées aux articles 18 et 27 du règlement général, des arrangements spéciaux pourront être conclus pour la concession de grands emplacements, ainsi que pour toutes les opérations de manutention et pour l'enmagasinage des caisses vides, mais avec les pays officiellement représentés seulement.

En ce cas les prix seront fixés séparément:

1° Pour la location d'emplacements dans les halles, frais de décoration non compris;

2° Pour la manutention;

3° Pour l'enmagasinage des caisses vides.

Ces conventions, pour les pays officiellement représentés, seront rédigées à l'intervention du Commissaire général du Gouvernement belge.

Une partie des produits de certains pays, figurant à l'Exposition universelle et internationale de Saint-Louis en 1904, seront enmagasinés par les soins et aux frais de la Société dans les halles de l'Exposition et autant que possible à leurs emplacements définitifs.

Le Gouvernement accordera aux produits belges envoyés à l'Exposition la gratuité de transport sur les lignes ferrées de l'Etat, à l'aller et au retour, et aux produits étrangers, la gratuité au retour.

L'Exposition sera constituée en entrepôt réel; les produits étrangers lui destinés seront importés en franchise provisoire des droits d'entrée à la condition d'être réexportés.

Les mesures nécessaires seront prises par le Gouvernement pour protéger, en Belgique, les inventions susceptibles d'être brevetées, les dessins ou modèles industriels, ainsi que les marques de fabrique ou de commerce qui figureront à l'Exposition.

En outre, le Gouvernement belge a autorisé l'organisation d'une tombola comprenant plusieurs séries d'un million de billets chacune. Les lots seront acquis parmi les objets exposés ou à exposer.

Il sera institué un Jury international des récompenses dont les opérations seront dirigées par le Commissaire général du Gouvernement belge. Les membres du Jury seront désignés par le Gouvernement de leurs pays respectifs.

Le règlement général spécifie la nature des récompenses à attribuer aux exposants; elles consistent en diplômes ou médailles.

Enfin, le Comité exécutif se propose de donner des fêtes de tous genres, de multiplier les attractions en vue de rehausser l'éclat de l'Exposition et d'accroître le nombre des visiteurs.

Le Conseil d'administration de la Société anonyme de l'Exposition de Liége est placé sous la présidence de M. Ernest Nagelmackers, ancien sénateur. Il a investi de tous ses pouvoirs un Comité exécutif présidé par M. Emile Digneffe, banquier, conseiller communal et ancien échevin de la Ville de Liége.

Le Comité Exécutif détermine les mesures d'organisation et d'administration proprement dites; il a compétence exclusive pour toutes questions de recettes et de dépenses.

Bien qu'elle soit une œuvre uniquement due à l'initiative privée, l'Exposition de Liége est assurée du concours effectif du Gouvernement et de l'appui de la Ville et de la Province de Liége. Elle est placée sous le Haut Patronage de S. M. le Roi des Belges et sous la Présidence d'Honneur de S. A. R. Monseigneur le Comte de Flandre.

S. A. R. Monseigneur le Prince Albert de Belgique a accepté la Présidence effective de la Commission gouvernementale de l'Exposition.

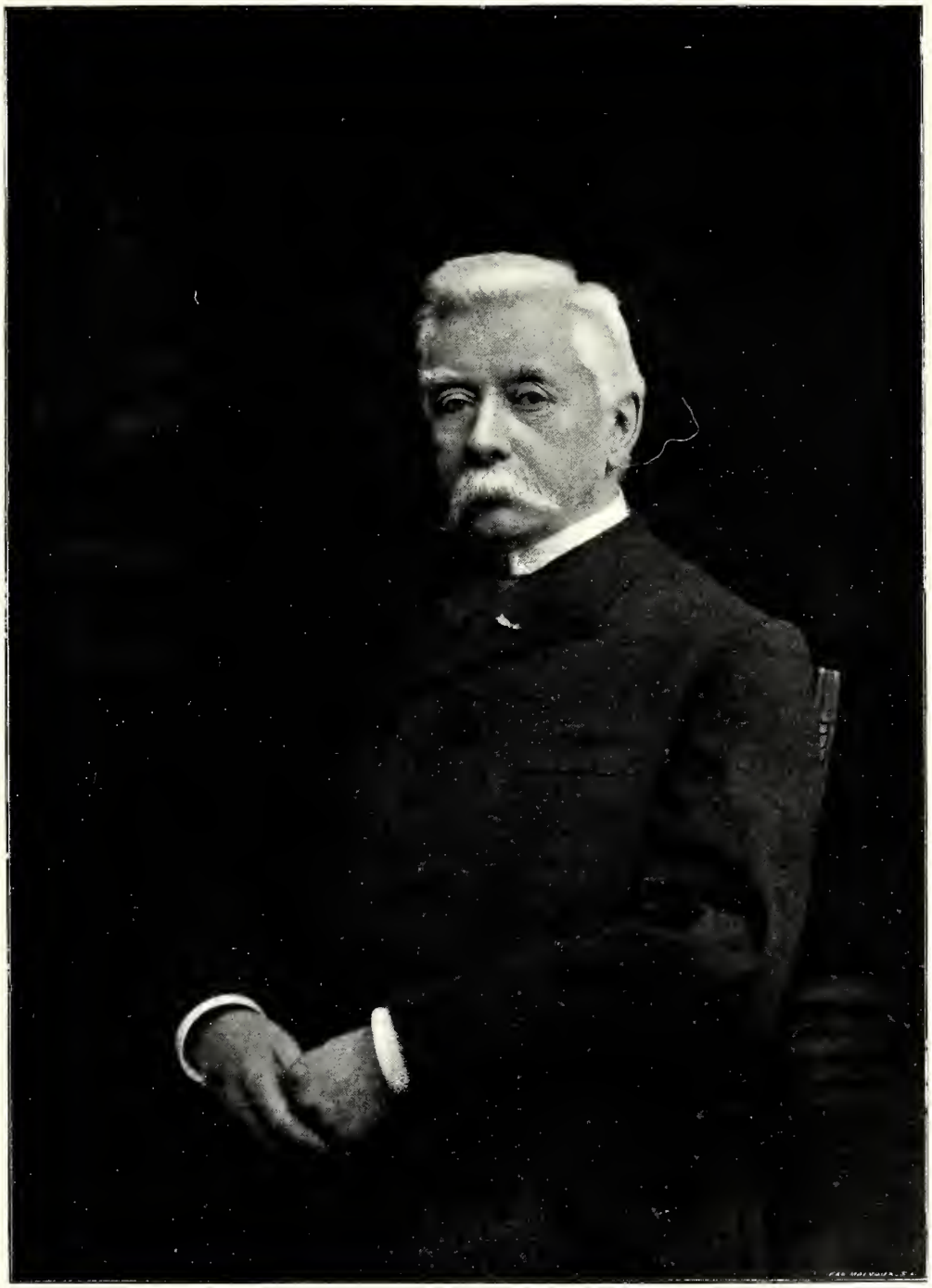

M. JULES NOIRFALISE

M. Richard Lamarche, conseiller communal et provincial, sénateur suppléant, a été investi des fonctions de Commissaire général du Gouvernement près de l'Exposition de Liége, et M. J. Gody, qui a siégé pendant plusieurs mois au sein du Comité organisateur, en qualité de Délégué officiel du Gouvernement, a été nommé Commissaire général adjoint.

Telle est l'œuvre pour laquelle il est fait appel à votre concours, et qui, dans l'esprit des organisateurs, doit non seulement fêter l'achèvement de grands travaux d'utilité publique dont la réalisation doit donner à la Ville de Liége le cadre élargi que réclame son importance sans cesse grandissante, mais encore de célébrer dignement le 75e anniversaire de l'Indépendance nationale.

L'Exposition n'est pas organisée dans un but de lucre; ses organisateurs veulent faire apprécier notre pays par l'étranger en affirmant à nouveau ses forces productives et ses progrès industriels.

Le Comité Exécutif adresse donc à tous un chaleureux appel, persuadé que le caractère et le but de l'Exposition de Liége lui vaudront de nombreuses et puissantes adhésions.

LE COMITÉ EXÉCUTIF :

Le Président d'honneur, Gustave KLEYER, bourgmestre de la Ville de Liége.

Le Président, Emile DIGNEFFE, banquier, Conseiller communal, ancien échevin de la Ville de Liége.

Les Vice-Présidents, Charles BERRYER, industriel, Vice-Consul du Danemark;

Auguste DUMOULIN, industriel, ancien Président du Conseil provincial et ancien Président du Tribunal de Commerce;

Paul VAN HOEGAERDEN, industriel, ancien Président de la Fédération des Associations commerciales et industrielles liégeoises, ancien membre de la Chambre des Représentants.

Le Secrétaire général, Paul FORGEUR, avocat à la Cour d'Appel.

Le Secrétaire délégué aux Finances, Florent PHOLIEN, négociant, membre du Comité de la Chambre de Commerce de Liége.

L'Administrateur délégué à la Trésorerie, Jules NOIRFALISE, industriel, Président du Tribunal de Commerce, ancien Président de la Bourse industrielle.

Les Membres, Jules DALLEMAGNE, ingénieur, industriel, membre de la Chambre des Représentants;

Nicolas GOBLET, avocat à la Cour d'Appel, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Conseiller communal et Conseiller provincial;

Frédéric NYST, ingénieur, industriel, Président de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liége.

Vu:

Le Secrétaire général du Commissariat général du Gouvernement

J. GODY.

Le Commissaire général du Gouvernement,

Richard LAMARCHE.

Ce fut vers l'époque même où fut lancé ce deuxième appel, que le *Règlement général de l'Exposition* put être rendu public. Ce règlement, qui divisait l'Exposition en vingt et un groupes, formant un ensemble de cent et soixante classes, fut rédigé par la collaboration de tous les membres du Comité Exécutif et des membres du Commissariat que le Gouvernement venait d'instituer, c'est-à-dire de MM. Richard Lamarche et J. Gody.

Dans des chapitres suivants, nous examinerons la question relative à la Presse et à la Publicité.

LE CONTENTIEUX

En organisant les grands services de l'Exposition, le Comité Exécutif eut la judicieuse pensée de créer un service spécial du Contentieux auquel devaient être soumis, avant leur adoption définitive, tous les contrats à passer par le Comité, ainsi que la correspondance relative à ceux-ci, comme aussi l'examen de toutes les questions litigieuses auxquelles la mise sur pied de l'Exposition pouvait donner naissance.

M. ALFRED LOYENS.

Ce service fut confié à Mes Forgeur et Goblet, membres du Comité Exécutif, auxquels consentirent à s'adjoindre gracieusement deux maîtres du barreau liégeois, MM. Clochereux et Van Marcke.

Les fonctions de Secrétaire du Comité du Contentieux furent dévolues à Me Alfred Loyens, avocat, qui apporta dans l'exercice de son mandat une activité, une intelligence, un soin, un esprit méthodique qui ne se démentirent pas un instant.

Pour apprécier le rôle éminemment utile de ce Comité du Contentieux et le soin qu'il apporta dans l'élaboration des contrats multiples et de nature si différente dont l'organisation de l'Exposition nécessita la conclusion, il suffira, pensons-nous, de signaler que les affaires litigieuses furent exceptionnellement peu nombreuses. La Société ne dut recourir aux tribunaux que trois ou quatre fois et, dans ces quelques instances, MM. Forgeur et Goblet comparurent à la barre pour la Société de l'Exposition.

LA PUBLICITÉ

Après avoir institué le Comité de la Presse, le Comité Exécutif décida l'organisation d'un service spécial de la Publicité et, pénétré de l'importance de cet organisme, il en confia la direction à M. Forgeur, Secrétaire Général, qui était déjà son représentant près du dit Comité

La Publicité a, en effet, une importance considérable dans une Exposition et l'on peut affirmer que le succès de l'entreprise dépend d'elle en grande partie.

Il ne suffit pas, en effet, de décider l'organisation d'une Exposition, d'édifier de vastes halls et des palais, il faut y amener les exposants de tous les pays et de toutes les industries; il ne suffit pas de créer de magnifiques jardins; il faut y provoquer l'installation de restaurants et d'attractions multiples susceptibles d'y retenir le public après sa visite de l'Exposition proprement dite et de lui offrir « l'agréable » après lui avoir fourni « l'utile ».

Il faut, enfin, amener à l'Exposition des visiteurs en nombre suffisant pour lui donner la vie et l'animation, pour que les exposants aient l'occasion de se faire une réclame profitable, pour que les concessionnaires d'attractions et d'installations diverses fassent des affaires et enfin pour que la Société de l'Exposition enregistre un nombre d'entrées qui réponde à ses prévisions budgétaires.

Il y a lieu de remarquer aussi que la publicité de l'Exposition se divise en deux branches bien distinctes et bien différentes, c'est-à-dire en publicité au point de vue « Exposants » et en publicité au point de vue « Visiteurs ».

La tâche assumée par M. Forgeur était donc extrêmement importante et elle était d'autant plus difficile et ardue que, il faut bien l'avouer, Liége était complètement inconnue à l'étranger en dehors du monde industriel.

Nous nous faisons un devoir de proclamer que M. Forgeur, d'accord avec ses collègues de la section de la Publicité, MM. Berryer, Dumoulin et Noirfalise, organisa la propagande dans des conditions telles que celle-ci a été incontestablement pour beaucoup dans les résultats obtenus.

Affiche Aug. Donnay. — Premier prix.

L'esprit toujours en éveil, variant sans cesse le genre et l'importance de la publicité suivant les circonstances, l'époque, les mœurs ou les usages des pays et des régions où elle s'effectuait, M. Forgeur employa plusieurs modes de publicité qui furent de véritables innovations.

C'est à lui qu'on doit cette heureuse pensée d'avoir convié successivement les journalistes français, anglais, allemands et hollandais à venir se rendre compte par eux-mêmes de l'importance et du succès de l'Exposition. Etonnés et émerveillés de ce qu'ils virent, enchantés de la réception cordiale qui leur fut faite, ces journalistes s'empressèrent de publier la relation de leur visite à Liége et de signaler à leurs lecteurs que l'Exposition vaudrait d'être vue.

Affiche Em. Dupuis. — Premier prix.

C'est à lui aussi qu'on doit l'idée de constituer à Liége un Comité flamand qui eut pour mission de favoriser la visite de l'Exposition aux habitants des provinces flamandes du pays.

Ce Comité fit distribuer dans ces provinces, sous le couvert du Comité Exécutif, des documents de propagande concernant l'Exposition, en annonçant que ses membres se tenaient à la disposition de leurs compatriotes pour leur fournir tous renseignements utiles au point de vue de leur visite à l'Exposition et de leur séjour à Liége.

Nous ne croyons pas devoir détailler les multiples mesures de publicité qui furent prises, mais nous en indiquerons cependant les plus importantes :

Dès 1900, c'est-à-dire aussitôt que le Gouvernement eut accordé son patronage à l'entreprise liégeoise et eut assuré à ses organisateurs des avantages analogues à ceux octroyés aux Expositions d'Anvers et de Bruxelles, M. Forgeur entama une publicité générale.

Il fit tirer, à un nombre considérable d'exemplaires, une jolie brochure de propagande qui fut distribuée dans les principaux hôtels du littoral belge et des grandes villes étrangères, dans les voitures des trains internationaux, dans les cabines des grands transatlantiques, etc.

Quand l'heure de la publicité pour exposants arriva, le règlement général de l'Exposition, le plan de celle-ci et un appel aux exposants, furent imprimés en diverses langues, et, grâce au concours de nos consuls belges à l'étranger, ces documents furent distribués le plus judicieusement possible dans tous les pays du monde, spécialement aux industriels et aux producteurs.

D'autre part, des affiches illustrées furent apposées à l'étranger avec texte dans la langue du pays où elles étaient placées, par l'intermédiaire d'agences spéciales et avec le concours des représentants de l'Administration des Chemins de fer belges à l'étranger.

Autre affiche de M. Em. Dupuis.

Il convient ici de rendre hommage à l'empressement et au dévouement avec lesquels ces représentants se mirent à la disposition des organisateurs de l'Exposition de Liége. M. Libouton, à Paris, et M. Defrance, à Londres, notamment, furent, à cet égard, remarquables d'esprit d'initiative et d'action.

D'autre part, le journal *Liége-Exposition* fut régulièrement envoyé à l'étranger aux personnalités dont le concours et les sympathies pouvaient être utiles pour l'Exposition, c'est-à-dire aux Ministres, Ambassadeurs et Consuls, ainsi qu'aux associations commerciales et industrielles, et à des centaines d'autres personnalités.

Le Comité Exécutif de l'Exposition avait confié à MM. Hecq et Rotiers, qui occupent tous deux la situation que l'on sait dans le journalisme belge, le service si important et si délicat des rapports avec la Presse belge et la Presse étrangère.

Lors de la réunion convoquée par le Comité Exécutif, le 6 novembre 1905, le Président déclara « que ces Messieurs s'étaient acquitté de leur tâche » avec un tact, une correction et un esprit d'initia- » tive auxquels il convient de rendre hommage. » Leurs relations dans la grande Presse internationale, ajouta le Président, leur » compétence, leur autorité personnelle ont été pour beaucoup dans le concours si » bienveillant que les journaux de tous pays ont accordé à l'Exposition. »

La publicité dont nous venons de parler eut lieu parallèlement à celle que firent les Commissaires généraux eux-mêmes en vue d'arriver chacun à former une section aussi importante que possible.

Signalons, sous ce rapport, que le Comité d'organisation de la section française n'hésita pas à faire les frais d'une superbe affiche représentant la France participant officiellement à l'Exposition de Liége, affiche dont des milliers d'exemplaires furent apposés dans toutes les villes du pays.

Signalons aussi l'intelligente publicité que fit M. Dujardin, Directeur de la section allemande en vue d'attirer l'attention des producteurs allemands sur l'importance qu'il y avait pour eux à participer à l'Exposition de Liége. M. Dujardin répandit à profusion dans toutes les provinces de l'Empire et spécialement dans les provinces rhénanes, des notices techniques sur les principales industries de la Belgique et spécialement sur celles du bassin de Liége. La meilleure preuve que cette publicité fut efficace, c'est que la section allemande fut la plus importante de toutes les sections étrangères dans la galerie des Machines.

La publicité que nous venons d'indiquer fut continuée jusqu'en 1904.

A ce moment, la publicité pour « exposants » pouvant être considérée comme terminée, celle relative aux « visiteurs » fut vigoureusement menée.

De nouvelles brochures et plaquettes illustrées, avec texte approprié au but à atteindre, furent imprimées en plusieurs langues et distribuées à profusion tant en Belgique qu'à l'étranger, dans les hôtels, dans les voitures de chemins de fer, sur les bateaux de plaisance, et sur les transatlantiques. Des affiches illustrées furent également apposées de nouveau dans toute la Belgique et dans d'autres pays, spécialement dans les gares et aux endroits les plus en vue.

M. HECQ.

Des cartes postales et des timbres-réclame illustrés comprenant un grand nombre de types ainsi que des plans panoramiques de l'Exposition furent mis à la disposition des grandes firmes industrielles et commerciales à prix très réduits et même gratuitement

Il fut traité avec un grand nombre de publications illustrées, de journaux spéciaux et d'autres, de la Belgique et du dehors, ainsi qu'avec les principaux guides de voyages, pour l'insertion de clichés des palais et des installations de l'Exposition.

Au nombre des villes qui furent spécialement desservies, indépendamment de la publicité générale faite dans les différents pays: nous citerons notamment: Paris, Bruxelles, Anvers, Gand, Londres, Berlin, Cologne, Lille, Aix-la-Chapelle, Spa, Ostende, Blankenberghe, Madrid, Milan, Neuchâtel, Amsterdam, Nice, Genève, Boulogne-sur-Mer, Calais, Douvres, Munich, Dusseldorf, Rotterdam, Maestricht, Belgrade, les villes frontières allemandes, françaises et hollandaises, etc., etc.

M. FRITZ A. ROTIERS.

Un grand nombre de panneaux-réclames furent placés en Belgique et à l'étranger le long des lignes de chemins de fer, ainsi qu'aux ports d'arrivée des grands transatlantiques.

Il fut traité avec des agences de voyages pour que celles-ci comprissent, moyennant certains avantages leur concédés, la visite de Liége et de son Exposition dans leurs itinéraires.

Citons encore les réclames sur les rideaux de théâtre, les réclames lumineuses, les insertions dans les programmes des établissements de plaisance les plus fréquentés.

Comme on le voit, tous les genres de réclame furent utilisés et l'on peut affirmer que si l'Exposition de Liége a enregistré près de sept millions de visiteurs, c'est incontestablement à la publicité qu'on le doit pour une bonne part.

LA PRESSE.

Sachant combien l'action de la Presse est puissante et combien son concours est nécessaire pour assurer la réussite d'une exposition, les organisateurs de la World's Fair liégeoise songèrent, dès que leur projet eut pris corps, à constituer un Comité de la Presse.

Evidemment, au moment où l'entreprise fut lancée, il ne pouvait s'agir que de la constitution d'un Comité provisoire de la Presse liégeoise, aussi ne fut-il fait appel, pour la constitution de ce Comité, qu'aux directeurs des journaux quotidiens de notre ville qui existaient à cette époque.

Ces directeurs répondirent avec empressement et un premier Comité fut en conséquence composé de feu le chevalier Léon de Thier, directeur de *La Meuse;* de M. Joseph Demarteau, directeur de la *Gazette de Liége;* de M. Auguste Francotte, directeur du *Journal de Liége;* et de M. Georges Masset, directeur de l'*Express.*

Plus tard, au cours de l'année 1903, lorsque l'Exposition eut obtenu le patronage du Gouvernement, le Comité Exécutif créa un Service spécial de la Publicité, dont nous venons de parler, et constitua définitivement le Comité de la Presse.

La composition en fut arrêtée comme suit:

Président: M. Léon de Thier, Directeur de *La Meuse.*

Vice-Présidents: M. Joseph Demarteau, Directeur de la *Gazette de Liége;* M. le Directeur du *Journal de Liége;* M. Georges Masset, Directeur du journal l'*Express;* M. Somville, Directeur du journal *La Dépêche;* M. Vinche, président de la section des journalistes des provinces de Liége et de Luxembourg.

Trésoriers: MM. Alberti, administrateur du journal *La Meuse;* M. Thuillier, rédacteur au *Journal de Liége;*

Secrétaires: MM. Charles Bronne, de l'*Express;* et Drion, de la *Gazette de Liége.*

Membres du Comité: les journalistes faisant partie de la Section Liége-Luxembourg de l'Association de la Presse belge.

Membres Conseillers:

1° les Directeurs des journaux quotidiens de Belgique;

2° le Président de l'Association de la Presse belge;

3° le Président et le Secrétaire de l'Union de la Presse périodique belge;

4° le Président du Syndicat de la Presse d'Informations;

5° le Président de l'Association catholique de la Presse belge;

6° Les personnes dont le Comité Exécutif jugerait utile de s'assurer le concours à quelque titre que ce soit.

DIRECTEURS DE JOURNAUX LIÉGEOIS

MAURICE DE THIER
(La Meuse).

JOS. DEMARTEAU
(Gazette de Liége).

GEORGES MASSET
(L'Express).

FEU LÉON DE THIER
(La Meuse).

G. THUILLIER
(Journal de Liége).

EM. HOTTERMANS
(National Liégeois).

GUSTAVE DRÈZE
(Liége-Exposition).

A ce moment, le Comité Exécutif délégua, pour le représenter auprès du Comité de la Presse, son Secrétaire Général, M. Paul Forgeur, qui, de par ses fonctions, s'était trouvé dès le début en rapports constants avec les journalistes.

L'installation officielle de ce nouveau Comité de la Presse eut lieu le 23 juin 1903, le jour même où quatre Ministres vinrent visiter les travaux de l'Ourthe. M. J. Liebaert avait eu la gracieuseté d'inviter les journalistes étrangers à la ville de Liége à prendre place dans le train spécial qui transportait les membres du Gouvernement.

M. MALLIÉ.

M. HEINZMAN-SAVINO.

Tous les journalistes accompagnèrent les Ministres dans leurs visites aux emplacements de l'Exposition, mais entretemps ils furent reçus au siège de la Société par l'un des vice-présidents du Comité Exécutif, M. Paul Van Hoegaerden, qui, en installant le nouvel organisme, prononça le discours suivant:

MESSIEURS,

Le président de notre Comité Exécutif, M. Digneffe, obligé de reeevoir les hauts personnages qui viennent d'arriver pour visiter les travaux de notre future Exposition, m'a prié de remplir la mission très agréable de vous souhaiter la bienvenue à Liége et d'installer définitivement le Comité de la Presse.

Nous vous remercions d'abord d'avoir bien voulu vous rendre à notre appel et nous savons trop combien votre concours nous est précieux pour ne point augurer de vos adhésions à notre œuvre les pronostics les plus favorables.

Dès le début de nos travaux, nous avons constitué un « Comité provisoire » de la Presse; nous avons été heureux de voir tous les journaux de notre provinee y adhérer et nous prêter sans hésitation leur sympathique concours.

Celui qui préside aux destinées de notre pays nous a assurés de sa haute protection: les pouvoirs publics, Etat, Province, Commune, nous aecordent leur « concours »; les efforts, le labeur, la bonne volonté de tous les Liégeois sont aequis à notre entreprise; il ne nous reste plus qu'à conquérir votre puissant appui, sans lequel, nous le savons, notre œuvre restera stérile.

La puissante influence de la presse ne fait que s'accroître: nous savons combien votre concours doit être utile au succès de l'Exposition de 1905.

Montrer dès maintenant aux industriels et aux commerçants les avantages qu'ils doivent retirer d'une Exposition dans une ville industrielle comme Liége et dont la position géographique est excellente, c'est attirer de nouveaux et nombreux adhérents.

Ainsi que vous le verrez tantôt, c'est au centre de nos usines, dont plusieurs sont implantées depuis des siècles dans notre bassin et dont l'outillage se perfectionne sans cesse, que nous convions Belges et Etrangers à venir exposer les progrès qu'ils ont réalisés en ces dernières années.

Ils pourront voir ainsi à quel haut degré de perfectionnement sont arrivées nos industries métallurgiques du zinc, du cuivre, du fer ou de l'acier, l'industrie houillère, dont l'exploitation première date du XIIIe siècle; la verrerie, les armes anciennes et nouvelles; puis des industries plus récentes: l'électricité, la bicyclette, l'automobile, etc.

Puis nous vous demanderons votre précieux concours pour tenir au courant de nos travaux vos innombrables lecteurs, dont nous espérons que vous ferez des visiteurs pour l'Exposition de 1905; et c'est alors, Messieurs, en cette année où nous célébrerons le 75e anniversaire de l'indépendance nationale, que votre zèle nous sera le plus nécessaire, nous espérons que vous « voudrez », que notre Exposition, dans son plein épanouissement, soit un merveilleux succès, aussi flatteur pour la Belgique que pour notre industrielle province.

Pendant les deux années qui nous séparent de cette époque, nous espérons vous voir souvent parmi nous; vos conseils amicaux nous seront de haute utilité et ne feront que resserrer les liens d'estime et de sympathie qui nous unissent déjà

Marchant la main dans la main, dans un but commun, notre désir le plus cher est que vous emportiez de l'hospitalité liégeoise le souvenir le plus agréable et le plus doux.

Puis un déjeuner, offert par le Comité Exécutif, eut lieu au Grand Hôtel, où la réception fut faite par M. Paul Forgeur, avec une cordialité telle, qu'à l'heure des toasts l'enthousiasme était général.

D'accord avec ce Comité de la Presse, M. Paul Forgeur organisa le service des communiqués à faire insérer dans tous les journaux du pays pour tenir le public au courant de l'organisation de l'Exposition, lui fournir tous les renseignements susceptibles de l'intéresser.

C'est ici le moment de rappeler que la Presse liégeoise, fait unique dans les annales d'une Exposition, déclara dès l'origine vouloir faire gratuitement dans ses organes toute la publicité que l'entreprise nécessiterait,

Il importe aussi de mentionner le zèle, l'activité et l'endurance dont firent preuve pendant plusieurs années, et spécialement pendant la période de 1905, les rédacteurs et les reporters désignés par les directeurs des journaux liégeois pour le service de l'Exposition. Ce furent MM. Bronne, de Gobart, Delchevalerie, Drion, Gilbart, Louette, Souguenet et Thuillier, après lesquels il convient de citer aussi M. Rotiers, qui fit pour le journal *La Chronique*, de Bruxelles, la chronique journalière de l'Exposition.

Quant à la Presse belge, elle avait compris aussi que l'entreprise liégeoise était une œuvre d'intérêt national et elle lui accorda non moins largement son concours. Au nombre des journalistes belges qui se montrèrent particulièrement sympathiques et dévoués à

JOURNALISTES LIÉGEOIS

G. ALBERTI
(La Meuse).

CH. BRONNE
(L'Express).

A. DE GOBART
(Journal de Liége).

CH. DELCHEVALERIE
(Express).

JULES DE THIER
(Délégué du Comité de la Presse).

DÉSIRÉ DRION
(Gazette de Liége).

OL. GILBART
(La Meuse).

JOS. LOUETTE
(La Meuse).

LÉON SOUGUENET
(Journal de Liége).

l'Exposition, il y a lieu de citer notamment: M. Heinzman Savino, aujourd'hui président de l'Association de la Presse belge, M. Mallié, alors président de cette Association, ainsi que M. Fritz Rotiers, président de l'Association de la Presse bruxelloise.

Signalons enfin que la Presse étrangère fut généralement bien disposée à l'égard de l'Exposition de Liége et qu'elle lui accorda sa publicité dans des conditions extrêmement avantageuses.

Plus tard, au cours de l'année 1904, le Ministre de l'Industrie et du Travail institua un Comité officiel de la Presse, dans lequel entrèrent toutes les personnalités qui avaient composé le second Comité dont nous venons de parler.

Mais depuis lors, le chevalier Léon de Thier étant décédé, ce fut M. Joseph Demarteau, Directeur de la *Gazette de Liége*, qui fut appelé à la présidence de ce Comité officiel.

Dès que l'Exposition fut ouverte, le fonctionnement du service journalier des renseignements à la Presse fut assuré par MM. Hecq et Rotiers, ainsi que, en ce qui concernait les organes locaux, par le chevalier Jules de Thier.

Le Comité Exécutif avait fait installer, à l'entrée des Halls, un bureau spécial pour la Presse; les journalistes belges et étrangers y avaient constamment accès et y recevaient tous les renseignements de nature à les intéresser.

En 1904, le Comité Exécutif avait prié les journalistes belges délégués au Congrès international de la Presse qui se tenait à ce moment à Vienne, d'inviter leurs collègues à tenir leurs assises de 1905 à l'Exposition de Liége. La demande fut introduite par M. F. Rotiers et chaleureusement appuyée par MM. Ch. Bronne, Heinzman-Savino, ainsi que par M. Taunay, secrétaire général des Associations de Presse à Paris et par le Délégué de l'Association de la Presse Néerlandaise.

Bien que l'honneur de recevoir les journalistes lui fût disputé par plusieurs grandes villes étrangères, Liége eut la satisfaction de voir son invitation favorablement accueillie.

Le Congrès réunit à Liége plus de quatre cents journalistes et publicistes de toutes les contrées du monde et on peut dire qu'il jeta le plus grand éclat sur l'Exposition.

Il convient à ce sujet de rendre hommage à M. Charles Bronne, qui fut la cheville ouvrière de l'organisation du Congrès et auquel cette organisation occasionna une besogne réellement écrasante.

Ajoutons que les Congressistes furent reçus par le Comité Exécutif et par leurs confrères de la Presse belge dans des conditions qui ne le cédèrent en rien aux brillantes réceptions qui leur avaient été faites dans les autres grandes villes où ils avaient tenu leurs précédentes assises.

Pour être complet, nous devons signaler dans ce chapitre consacré à la Presse, que le Comité Exécutif nous accorda, pour notre journal *Liége-Exposition*, le titre de *Seul Organe Officiel de l'Exposition de Liége*. Cette délibération prise, dit le procès-verbal des séances du Comité, « en raison des grands services rendus à l'œuvre liégeoise », n'était, en vérité, que la reconnaissance officielle d'une situation qui depuis des années existait en fait.

Il ne convient pas de nous juger nous-même; cependant, si nous estimons devoir taire même les flatteuses appréciations qui furent, en la circonstance, émises par de nombreux confrères, nous pensons pouvoir publier un fac-simile de la lettre qui, au mois d'avril 1906, nous fut adressée par le Comité Exécutif.

EXPOSITION UNIVERSELLE
ET INTERNATIONALE
DE LIÉGE
1905

Comité exécutif

Liège le 26 avril 1906

A Monsieur Gustave Drèze
Directeur du Journal "Liège Exposition"
à Liège

Monsieur le Directeur

Au moment où se termine l'Exposition et où prennent fin nos relations avec ceux qui se sont dévoués pour en assurer la réalisation et le succès, nous tenons à rendre hommage au concours actif et infatigable que vous nous avez apporté, sans interruption, depuis 1897, par la publication de votre journal Liège Exposition.

Il nous est agréable de rappeler que dès l'époque où fut lancée l'idée de l'Exposition et alors que cette idée ne rencontrait encore que scepticisme et indifférence, vous avez défendu le projet avec une énergie et une persévérance qui ne se sont pas démenties un instant.

Aussi nous est il particulièrement agréable aujourd'hui de rendre hommage à l'esprit d'initiative et à l'intelligence dont vous n'avez cessé de faire preuve dans votre propagande en faveur de notre oeuvre.

Désireux de vous marquer notre reconnaissance pour cette collaboration, nous vous prions Monsieur le Directeur, de trouver ici avec l'expression de nos remerciements réitérés, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour le Comité exécutif.

Le secrétaire général
Paul Forgues

Le Président
Diquelle

B. LE SECRÉTARIAT DES FINANCES.

Ce n'était pas une charge minime que les fonctions de *Secrétaire des Finances* et de *Directeur Général de la Comptabilité* qui furent assumées par M. Florent Pholien, mais celui-ci, par son esprit d'ordre et son entendement dans les affaires, les dirigea de manière impeccable.

Pendant les deux années qui précédèrent la constitution de la Société définitive, M. Pholien avait déjà pris soin de la partie financière, pour laquelle il semblait plus particulièrement désigné à cause de ses aptitudes professionnelles.

Parmi les opérations du service des Finances, nous citons l'appel de fonds et leur remboursement ainsi que le service des recettes et des dépenses, conformément aux budgets votés par le Comité Exécutif.

Les versements par les actionnaires furent ainsi effectués:

A la souscription du capital, de 1897 à 1899: 10 p. c.; en juin 1903, 20 p. c.; en octobre 1904, 20 p. c.; en février 1905, 25 p. c.

Le soin d'effectuer les dépenses, d'encaisser les recettes de tous genres, comme la mission de veiller à la Comptabilité générale de l'Exposition, — cette dernière besogne devint d'autant plus ardue que chacun des grands services généraux avait sa comptabilité spéciale qui devait être vérifiée puis confondue dans celle du Secrétariat des Finances.

Pour être bien déterminées, les attributions du *Service des Finances* n'en étaient pas moins des plus délicates. Elles exigeaient une vigilance constante et une régularité parfaite.

On se rendra compte de l'importance de ce service quand on saura que les dépenses totales dépassèrent quatorze millions et les recettes quinze millions de francs.

M. Pholien trouva d'ailleurs un précieux collaborateur en la personne de son collègue, M. Jules Noirfalise.

M. Jules Noirfalise, qui depuis 1897 avait apporté à l'œuvre liégeoise une coopération continue, efficace et dévouée, avait accepté la mission de *Contrôleur Général des Finances*. Ce fut avec une ponctualité, une précision et une minutie vraiment remarquable, qu'il vérifia, six années durant, jusque dans leurs moindres détails, toutes les opérations financières de la Société.

Enfin, aux côtés de M. Pholien, M. F. Maréchal, expert-comptable, l'un des commissaires de la Société, joua dans le service financier un rôle des plus actifs, pendant six années, apportant le concours de sa grande expérience et de sa vigilance pour l'organisation et la marche régulière de la Comptabilité générale, dont les rouages finirent forcément par être des plus compliqués.

Afin d'assurer l'ordre et la régularité de sa gestion financière et surtout de maintenir constamment un équilibre satisfaisant entre les Recettes et les Dépenses de l'entreprise, le Comité avait constitué dès l'abord une commission spéciale du Budget, dont il sied de parler ici.

LA COMMISSION SPÉCIALE DU BUDGET.

Comme nous l'avons déjà dit, le *Budget général des Recettes et des Dépenses* fut élaboré et revisé périodiquement par une Commission spéciale. Cette Commission était présidée par M. Ch. Berryer, et composée de:

MM. Paul Van Hoegaerden, Florent Pholien et Jules Noirfalise. A ces membres du Comité furent adjoints: MM. J. Gody, J. L. Hasse, A. Mahiels, ainsi que MM. Emile Jacquemin et D. Schoemans, ces deux derniers remplissant les fonctions de Secrétaire et de Secrétaire-adjoint.

Cette Commission du Budget, instituée en 1900, dut fonctionner jusqu'en 1905, car plusieurs projets de Budget général durent être successivement dressés. En effet, les prévisions des recettes et des dépenses se modifiant en raison de l'extension que prenait l'entreprise et des besoins nouveaux qui résultaient de cette extension, le Budget général subissait chaque fois d'importants remaniements.

En fait, au projet primitif qui s'équilibrait, en 1900, par cinq millions à l'actif et au passif, était substitué, au mois d'avril 1905, c'est-à-dire au moment de l'ouverture de la World's Fair, un projet prévoyant douze millions de recettes et une somme égale en dépenses. Enfin, par suite de nombreuses et considérables dépenses, qui furent d'ailleurs contrebalancées par des recettes chaque jour grossissantes, le bilan final atteignit au chiffre de quatorze millions et demi de recettes et d'une somme équivalente de dépenses. C'est du reste ici le lieu de constater que la Société soldera ses comptes en bénéfices, et que l'Etat et la Ville de Liége, qui s'étaient engagés à combler le déficit éventuel jusqu'à concurrence de six cent soixante mille francs, ne devront verser ensemble qu'une somme d'environ cinq cent mille francs. Le bénéfice net sera le coût de ce Palais des Beaux-Arts, ainsi que celui des autres travaux d'embellissement qui furent exécutés aux frais de la Société et dont bénéficiera la Ville de Liége.

LE RÈGLEMENT ORGANIQUE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Nous terminerons l'exposé que nous venons de faire de la *Direction des Services Administratifs*, en reproduisant le texte du *Règlement organique* qui servit de base à leur fonctionnement.

Le Comité Exécutif,

Revu l'art. 4 de sa délibération relative à l'organisation des services généraux de l'Exposition,

Arrête:

Comme suit le règlement organique des services administratifs de la Société.

CHAPITRE I.

Du Secrétariat Général.

Art. I. — Le Secrétariat général comprend tous les services généraux de la Société qui n'auront pas été organisés en services séparés sans direction spéciale d'un Membre du Comité Exécutif.

Art. II. — La Direction du Secrétariat général est confiée à un Membre du Comité Exécutif qui prend le titre de Secrétaire général.

Art. III. — Le Secrétaire général a la direction de tout le personnel administratif.

Art. IV. — Il propose au Comité Exécutif la nomination et la révocation du personnel des bureaux; toutefois, en cas de manquement grave, il peut suspendre et renvoyer des bureaux tous fonctionnaires ou employés quelconques, à charge par lui de faire immédiatement rapport au Comité Exécutif sur les causes de la suspension ou du renvoi.

Art. V. — Il exécute les décisions du Comité Exécutif.

Art. VI. — Il propose au Comité Exécutif toutes les mesures qu'il croit utiles concernant les divers services.

Art. VII. — Il signe la correspondance de la Société avec le Président du Comité Exécutif ou celui qui remplace ce dernier, il pourra toutefois signer seul par délégation du Président.

Art. VIII. — Le Secrétaire général est assisté d'un ou de plusieurs adjoints qui prendront le titre d'adjoints au Secrétaire général et dont les attributions seront fixées par ce dernier.

Art. IX. — Le Secrétaire général est chargé de la réception, du classement et de l'expédition de toute la correspondance de la Société.

Toutes les lettres provenant, soit au Comité Exécutif, soit aux divers Comités auxiliaires doivent être transmises au Secrétariat général qui assume la responsabilité des réponses à y faire après avoir pris connaissance des projets de réponses lui proposés par les divers services dont il s'agit, et dont il aura sollicité l'avis.

Art. X. — Le Chef de bureau est chargé de la direction de tous les bureaux sous les ordres du Secrétariat général.

Art. XI. — Le Chef de bureau fait au Secrétaire général des propositions quant à la nomination et à la révocation du personnel des bureaux, il lui signale toutes mesures qui lui paraîtraient pouvoir être prises dans l'intérêt du service.

CHAPITRE II.

Du service des Finances et de la Comptabilité.

Art. XII. — La Direction et la surveillance du service des Finances et de la Comptabilité est confiée à un membre du Comité Exécutif qui prend le titre de Secrétaire des Finances, Directeur général de la Comptabilité.

Le Chef de bureau visé aux articles IX et X du dit règlement remplit auprès du Secrétaire-Trésorier des fonctions analogues à celles qu'il exerce auprès du Secrétaire général.

Art. XIII. — Le Secrétaire des Finances a la direction de tout le personnel de la Comptabilité.

Art. XIV. — Il délivre les bons de commande, approuve les factures et autorise les payements à faire. Il signe les chèques conjointement avec le Trésorier.

Art. XV. — Il vérifie et règle les subsides alloués aux Comités spéciaux dont les postes ont été portés au budget général par le Comité Exécutif.

Art. XVI. — Il tient un état permanent de la situation financière de la Société et prépare les bilans annuels.

CHAPITRE III.

Du Contrôle général des Recettes et des Dépenses.

Art. XVII. — Le contrôle général des Recettes et des Dépenses est confié au Membre Trésorier du Comité Exécutif.

Art. XVIII. — Le Contrôleur général contrôle et approuve les comptes mensuels du service des Finances ainsi que les bilans annuels.

Art. XIX. — Il signe les chèques conjointement avec le Secrétaire des Finances.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX.

Dans l'organisation d'une Exposition, la Direction générale des travaux constitue certes, au moins pendant la période préparatoire, une charge véritablement lourde. Elle impose à celui qui accepte ce poste une énorme responsabilité, et, partant, elle requiert de lui, non point seulement du dévouement, mais encore des connaissances techniques spéciales, un travail assidu, une surveillance de tous les instants sur les chantiers.

Les membres du Comité Exécutif ne l'ignoraient point, c'est pourquoi ils avaient stipulé, dans le Règlement organique des Services généraux, que les fonctions de *Directeur général des Travaux* seraient rétribuées. Peut-être aussi craignaient-ils qu'aucun d'entre eux ne voulût assumer le fardeau et envisageaient-ils l'éventualité où ils devraient nommer à ces fonctions une personnalité étrangère à leur Comité.

Cependant, le 27 décembre 1902, M. Frédéric Nyst consentit à assumer la charge de cette direction, mais provisoirement et parce qu'il y avait urgence. Ce n'est qu'au mois de mars suivant que M. Nyst, cédant aux instances pressantes de tous ses

LE PORTIQUE CENTRAL DE LA FAÇADE PRINCIPALE DES HALLS.

collègues, accepta définitivement ce mandat en stipulant d'ailleurs qu'il exercerait sa mission, exemple rare de désintéressement et de dévouement à l'intérêt public, à titre absolument gratuit.

Avant de donner un aperçu du fonctionnement de la *Direction générale des Travaux*, nous pensons devoir publier ici le texte du *Règlement organique*, qui fut adopté par le Comité Exécutif, le 14 mars 1904, au sujet de cette Direction Générale des Travaux.

LE COMITÉ EXÉCUTIF,

Revu l'article 4 de sa délibération relative à l'organisation des services généraux de l'Exposition,

Décide:

La Direction générale des Travaux d'installation de l'Exposition est confiée à un Directeur général qui prendra le titre de Directeur général des Travaux d'installation.

Le Directeur général des Travaux d'installation est assisté de deux architectes, de un ou de plusieurs ingénieurs et d'un architecte des jardins.

Les pouvoirs et la responsabilité du Directeur général, des architectes, des ingénieurs et de l'architecte des jardins sont déterminés comme suit:

CHAPITRE I.

Du Directeur général et de ses attributions.

Art. I. — Le Directeur général des Travaux d'installation a la direction, la surveillance et la responsabilité de tous les travaux de l'Exposition. Les architectes, les ingénieurs et l'architecte des jardins lui sont directement subordonnés sans rapports hiérarchiques entre eux.

Art. II. — Il exécute les décisions du Comité Exécutif en ce qui concerne les travaux.

Art. III. — Il instruit toutes les affaires relatives à ceux-ci.

Art. IV. — Il a la direction de tout le personnel des travaux.

Art. V. — Il a la police des chantiers des travaux.

Art. VI. — Il engage et révoque tous ouvriers, hommes de service et autres agents dont le salaire journalier est inférieur à 5 francs.

Art. VII. — Il propose au Comité Exécutif la nomination et la révocation de tous employés, ingénieurs ou autres fonctionnaires.

Toutefois, en cas de manquement grave, il peut suspendre et renvoyer des chantiers tous ouvriers, employés et autres agents, à charge par lui de faire immédiatement rapport au Comité Exécutif sur les causes de la suspension ou du renvoi.

Art. VIII. — Il soumet au Comité Exécutif tous les projets de plans et de cahier des charges relatifs aux travaux. Il a la responsabilité de l'exécution de ces travaux après leur adoption par le Comité Exécutif.

Art. IX. — Il fournit à la Direction du Service administratif tous les renseignements nécessaires à la préparation des adjudications, à la passation de tous contrats, à l'achat de tout ce qui est nécessaire aux travaux; il donne son avis sur toutes commandes, traités ou marchés à conclure par le Comité Exécutif.

Art. X. — Pour tout marché dont l'importance se chiffre par moins de mille francs, le Directeur général peut conclure, par l'entremise du Secrétariat général, sans l'autorisation du Comité Exécutif, sauf à en faire rapport à celui-ci dans sa plus prochaine séance.

Art. XI. — Il procède à la vérification et à la réception de toutes livraisons faites à la Société. Il donne son avis sur toutes les factures, états, bordereaux ou pièces comptables quelconques, se rapportant aux travaux d'installation.

Art. XII. — Il fournit à la Direction générale du contrôle, tous les renseignements généralement quelconques nécessaires à celle-ci concernant le contrôle des dépenses des travaux.

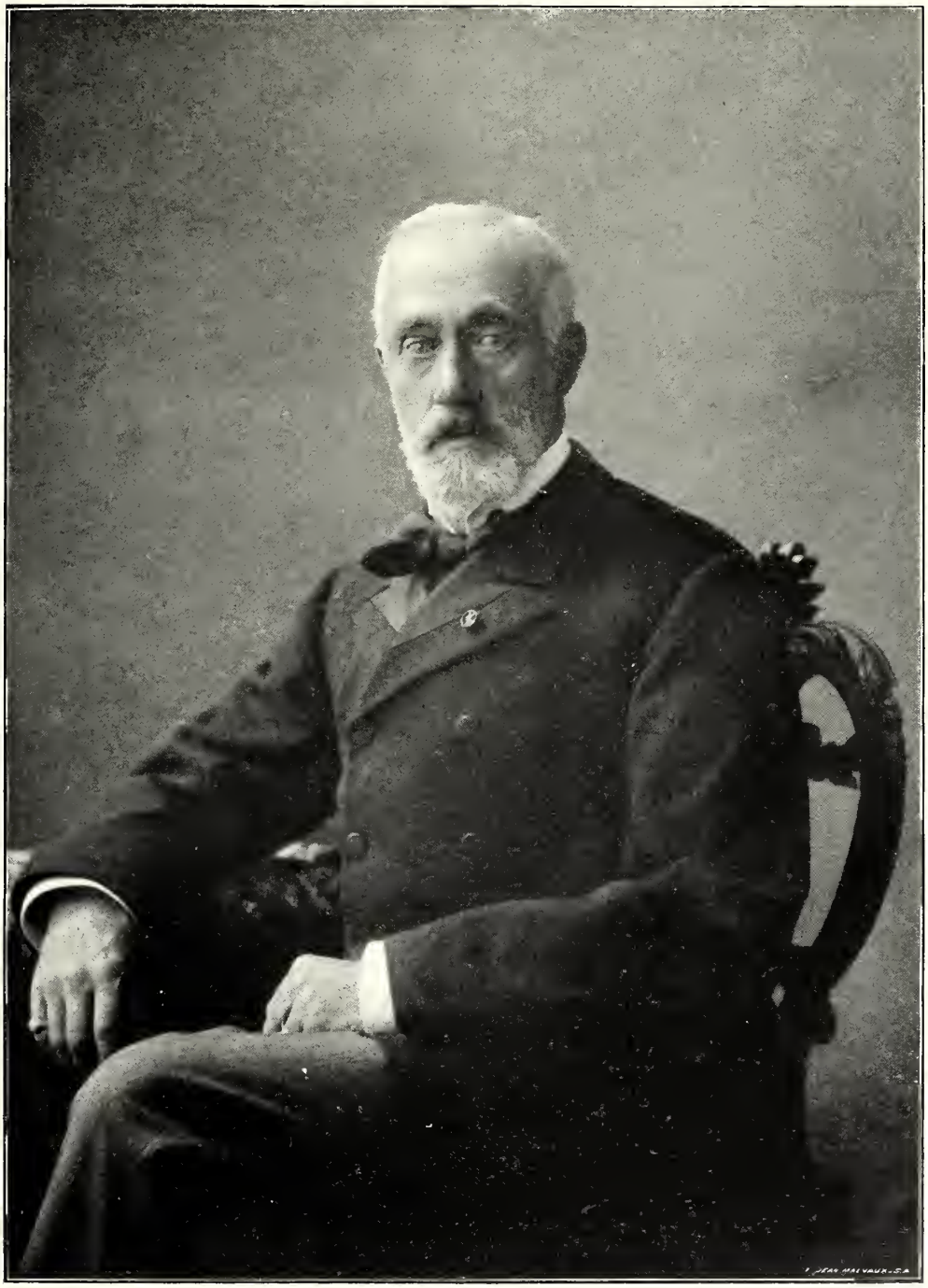

M. FRÉDÉRIC NYST.

Art. XIII. — Il propose au Comité Exécutif toutes les mesures qu'il croit utiles concernant l'organisation du travail et spécialement la sécurité et le bien-être des ouvriers, ainsi que l'assurance de ceux-ci contre les accidents.

Art. XIV. — Il fait chaque mois au Comité Exécutif un rapport sur la marche et sur l'état d'avancement des travaux, ainsi que sur toutes autres questions susceptibles d'intéresser le Comité.

CHAPITRE II.

Des Architectes, des Ingénieurs, de l'Architecte des jardins, et de leurs attributions.

Attributions des Architectes.

Art. XV. — Les architectes ont la direction de toute la partie architecturale et décorative, intérieure et extérieure des constructions de la Société de l'Exposition.

Art. XVI. — Ils proposent au Directeur général en ce qui concerne leur service, la nomination et la révocation de tous ouvriers, hommes de service et autres agents.

Art. XVII. — Ils font, quand le Directeur le leur demande, un rapport sur la marche et sur l'état d'avancement des travaux dont ils sont chargés et lui signalent toutes mesures qui leur paraîtraient pouvoir être prises dans l'intérêt du service des travaux.

Attributions des Ingénieurs.

Art. XVIII. — Les ingénieurs ont la direction de toutes constructions, installations ou organisations présentant un caractère technique suivant la répartition qui en est faite entre eux par le Directeur général.

Art. XIX. — L'ingénieur de l'Exposition a la direction de la construction des halles, égouts, voiries, ponts, passerelles, distributions d'eau, de gaz et d'électricité.

Il prendra, au besoin, l'avis de l'Ingénieur-Conseil de l'Exposition qui a plus spécialement dans ses attributions les terrassements ainsi que les travaux confiés par l'Etat, pour le compte de l'Exposition, à l'entrepreneur Hottat.

Le chef de service de la manutention dirigera l'établissement d'un réseau de voies ferrées dans l'enceinte de l'Exposition (gare de voyageurs, gare de triage de wagons) et l'organisation de leur exploitation.

Enfin, un ingénieur désigné par le Directeur général s'occupera spécialement de l'organisation des halles des machines.

Art. XX. — Les ingénieurs, chacun en ce qui concerne son service, proposent au Directeur général la nomination et la révocation de tous ouvriers, hommes de service ou autres agents.

Art. XXI. — Chacun des ingénieurs fera, quand le Directeur général le demandera, un rapport sur la marche et l'état d'avancement des travaux dont il est chargé, en lui signalant toutes mesures qui lui paraîtraient pouvoir être utilement prises dans l'intérêt du service ou des travaux.

Attributions de l'Architecte des jardins.

Art. XXII. — L'architecte des jardins a la direction des travaux relatifs à l'établissement et à l'entretien des jardins, parcs et squares de l'Exposition.

Art. XXIII. — Il propose au Directeur général, en ce qui concerne son service, la nomination et la révocation de tous ouvriers, hommes de service et autres agents.

Art. XXIV. — Il fait, quand le Directeur général le lui demande, un rapport sur la marche et l'état d'avancement des travaux dont il est chargé, et lui signale toutes mesures qui lui paraîtraient pouvoir être prises dans l'intérêt de son service ou des travaux dont il a la direction.

En exécution de cette délibération, se trouvèrent rattachés à la Direction générale des travaux, une série de services annexes dont les chefs, sans rapports hiérarchiques les uns avec les autres, devaient conduire chacun leurs travaux sous leur responsabilité personnelle, mais d'après un même plan d'ensemble arrêté par le Comité Exécutif. Pour assurer l'unité de conception et de direction nécessaire dans ces travaux d'ordres différents, ces chefs de service se réunissaient sous la présidence de M. F. Nyst. Ce fut la *Conférence des Chefs de Service*, qui joua pendant toute la période préparatoire un rôle des plus heureux et des plus importants et tint des séances hebdomadaires pendant près de deux années.

Le Comité Technique d'autrefois ayant été dissous, ses membres furent appelés, à siéger, à titre consultatif, à la Conférence des chefs de service et plusieurs d'entre eux, MM. Mahiels et Jacquemin notamment, prirent une part active aux travaux de cette assemblée.

Les différents services techniques, ainsi organisés, ne tardèrent pas à fonctionner simultanément sous la direction de leurs chefs respectifs.

Tandis que M. l'ingénieur Jacquemin demeurait spécialement chargé de la surveillance des travaux de terrassements et de nivellement, exécutés pour le compte de la Société de l'Exposition par divers entrepreneurs, M. l'ingénieur Maurice Bada était chargé de traiter tout ce qui se rapportait à l'édification des halls et d'en diriger la bonne exécution. M. Bada, qui avait fait ses débuts dans la carrière aux Aciéries d'Angleur, était tout naturellement désigné par son passé pour cette tâche de constructeur. Ultérieurement, M. Bada fut investi des fonctions de Secrétaire de la Direction Générale des Travaux. Dans l'accomplissement de cette double mission, il se fit apprécier par ses connaissances scientifiques, par son jugement sûr, par son énergie au travail.

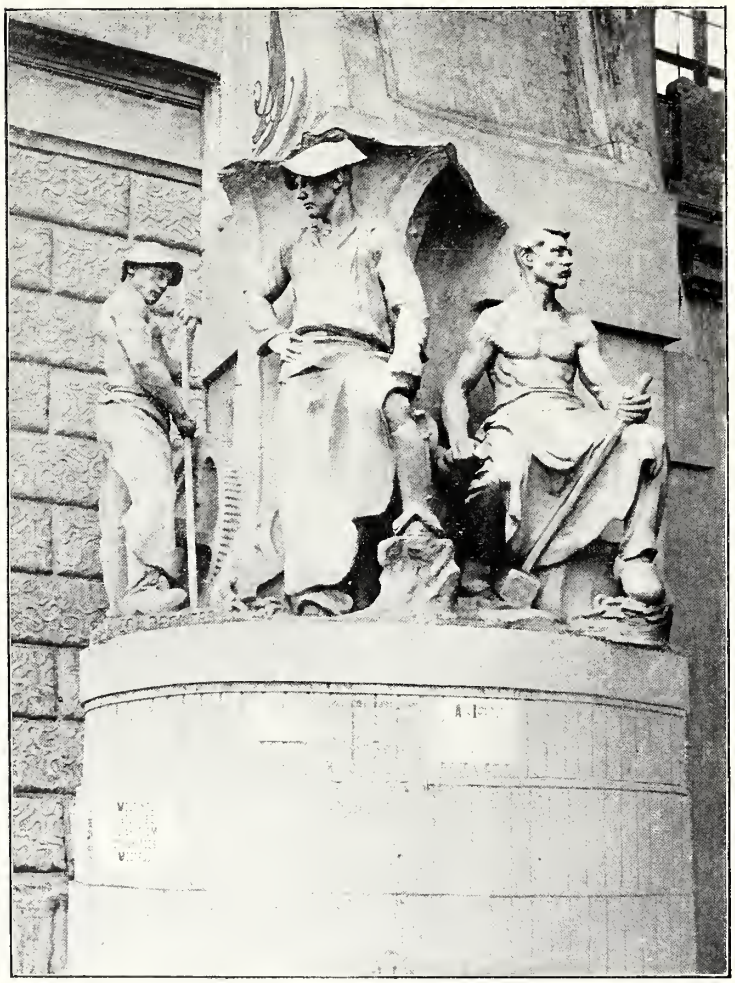

Groupe de travailleurs décorant le portique central.

La partie architecturale de l'entreprise fut confiée à deux architectes, M. J. L. Hasse et Ch. Soubre qui se recommandaient par des titres divers au choix du Comité.

M. J. L. Hasse avait été l'architecte principal de l'Exposition d'Anvers 1885; depuis 1898, sa participation aux études du Comité Technique avait apporté à l'œuvre liégeoise une utile collaboration.

M. Ch. Soubre, professeur à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Liége, était connu pour son talent artistique et par l'exécution de maints travaux importants.

Ces deux architectes eurent à dresser nombre de plans et de devis, pour tous les palais et les pavillons que le Comité Exécutif dut faire construire dans les jardins; ils durent aussi diriger et surveiller l'exécution de tous ces travaux.

Parmi les bâtiments conçus et élevés par eux, nous tenons à signaler le Palais des Beaux-Arts, du plus pur style Louis XVI, et la Palais de l'Art ancien, résurrection très sincère de la vieille architecture mosane.

L'idée de reconstituer « la Violette du XVIIIe siècle », avait été suggérée par le baron R. de Selys-Fanson, Commissaire Spécial de l'Exposition de l'Art ancien, qui contribua également à déterminer la disposition intérieure de ce Palais.

C'est ici le moment de parler du concours d'architecture, parce qu'il eut pour objet une entreprise qui fut séparée du Service Général de l'Architecture, la construction de la façade principale des halls des Vennes.

Le concours d'architecture fut organisé à la fin de l'année 1902, suivant un programme arrêté par le Comité Technique du Comité Exécutif. Il visait, en réalité, deux objets.

L'un comportait l'élaboration d'un projet pour la façade principale des halls des Vennes, ceux-ci étant supposés exécutés d'après un plan provisoire dressé par le Comité Technique.

L'autre visait la construction d'un Palais définitif au plateau de Cointe. Disons tout de suite que malgré sa valeur, le projet primé dans ce second concours ne fut point réalisé, le Comité ayant résolu dans la suite d'édifier au parc de la Boverie le palais permanent destiné à conserver le souvenir de l'Exposition.

A la fin du mois de mars 1903, les décisions du jury furent connues. Pour le palais éventuel à Cointe, un seul prix fut décerné.

Parmi les projets présentés pour la façade principale des halls, trois furent primés : celui de M. Michel de Braey, architecte à Anvers, fut classé premier, et celui de M. François Jacob, de Verviers, second.

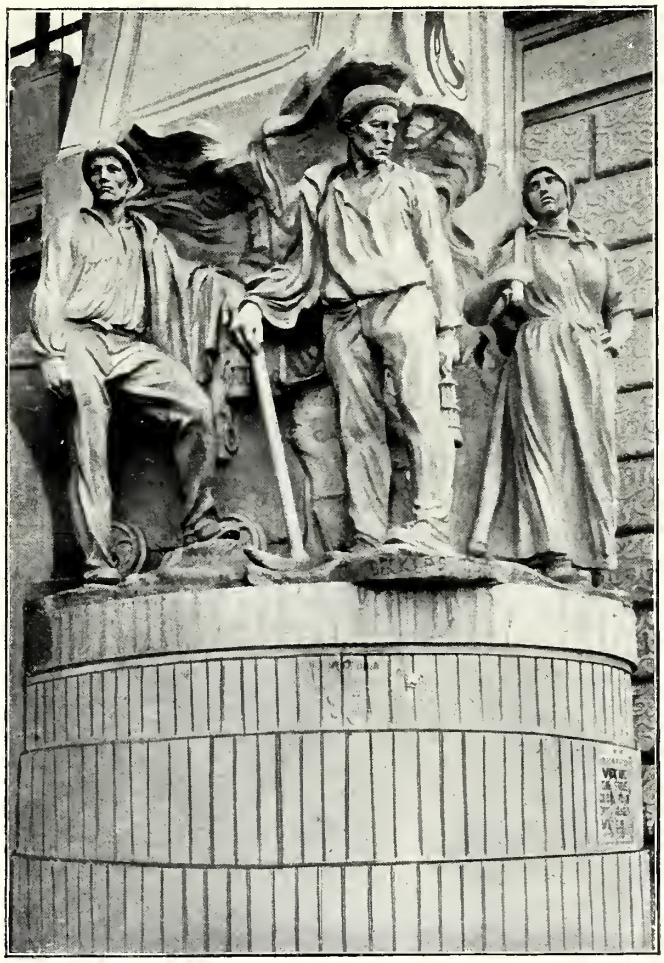

Groupe de travailleurs décorant le portique central.

Chacun des projets primés se distinguait par des qualités de pittoresque et d'originalité. Le Comité Exécutif, suivant le jury, décida l'exécution du projet de M. de Braey, lequel comportait une dépense de cent quatre-vingt-cinq mille francs.

A cette époque, conformément aux prévisions du Comité Technique quant à la surface et au dispositif des halls, la façade comprenait un développement de cent et dix-huit mètres en façade principale et de cent quatre-vingt dix-sept mètres en façade latérale, soit un développement général de trois cent et quinze mètres. Mais le Directeur Général des Travaux estimant que la façade principale devait avoir un développement beaucoup plus grand, de façon à cacher entièrement le talus du Chemin de fer du Nord, soumit un avant-projet conçu dans ce sens au Comité Exécutif, qui

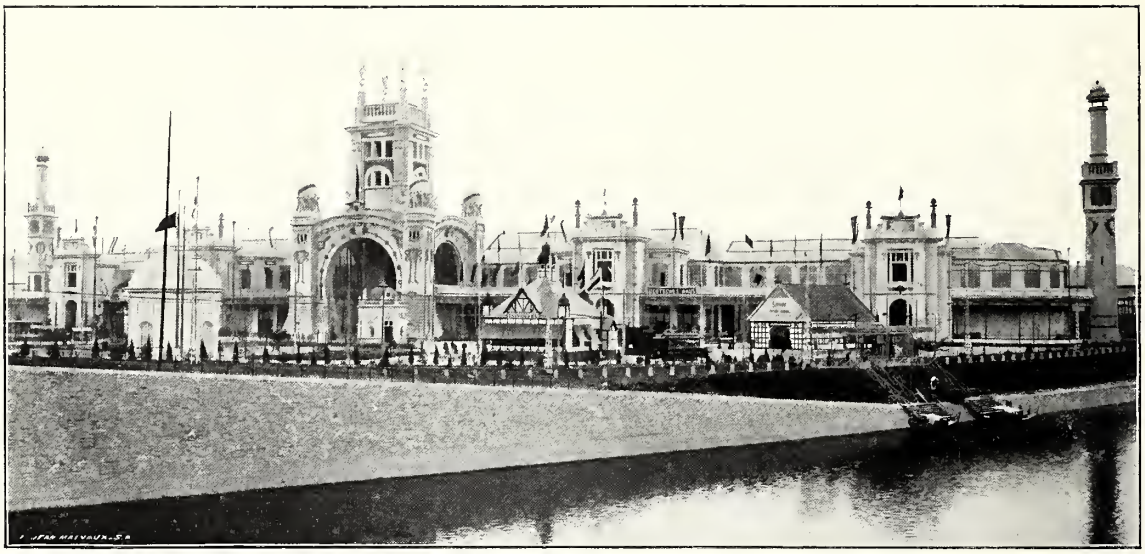

LA FAÇADE PRINCIPALE DES HALLS.

l'adopta à l'unanimité. De là résultèrent des modifications et des extensions au projet de M. de Braey, de telle sorte que la façade eut quatre cent trente-neuf mètres de développement répartis en trois cent soixante-quinze mètres de façade principale et soixante-quatre mètres de façade latérale.

Le nombre de pavillons secondaires flanquant le motif central, qui était de deux dans le projet primitif, avait été porté à quatre; ces pavillons étaient tous disposés sur la grande largeur de façade.

Le portique composant le motif central de la façade était formé d'une vaste arcade d'entrée, et d'une lanterne supérieure couronnée de statues de Victoires. Il avait une hauteur de cinquante-cinq mètres et une largeur de trente mètres. Aux côtés de l'arcade d'entrée, se trouvaient des groupes de travailleurs métallurgistes et d'ouvriers de la mine. Aux angles de la façade s'élevaient des pylones sur lesquels des mascarons représentaient la Meuse et l'Ourthe.

Ce fut M. de Braey lui-même qui dirigea l'exécution de son œuvre.

La construction de toute la façade, en bois et en staff sur une ossature métallique, fut exécutée par la *Participation Baume et Marpent* et *Victor Berteaux et Cie.*

La statuaire fut confiée au sculpteur Ed. Deckers ; l'entreprise des peintures décoratives fut remise à M. Geo. Elliot. MM. S. Stynen et Vermeulen d'Anvers, exécutèrent la sculpture de tout le staff des revêtements.

Les travaux de fondation furent commencés au mois d'août 1904; le montage de la partie métallique, entrepris le 1er octobre se termina au mois de février suivant. La partie décorative en staff et la statuaire préparées à l'atelier furent installées en moins de deux mois, de telle sorte que le jour de l'ouverture de l'Exposition, la façade des halls était complètement achevée.

Le fait est assez rare pour pouvoir être noté.

L'installation de la galerie des Machines et de l'Industrie, ainsi que celle du Service Mécanique et du Service Electrique, devaient être confiées à un homme expert et d'une compétence particulière. Le Comité Exécutif eut la bonne fortune d'obtenir le concours

précieux de M. Florent Lonneux, ingénieur au Ministère des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes, qui fut détaché à cette fin par M. le Ministre J. Liebaert. Il est permis d'affirmer que, si l'Exposition eut une Galerie des Machines digne de la puissance industrielle de la région, et telle qu'aucune World's Fair belge n'avait encore pu en réaliser, c'est au talent de M. Lonneux qu'il faut en savoir gré. Le sympathique et trop modeste ingénieur eut deux collaborateurs: MM. G. Wurth, ingénieur de l'Institut Electro-Technique Montefiore pour le Service électrique et M. Barnard, chef de division au Ministère des Chemins de Fer, pour le Service méeanique.

La Direction Générale des Travaux devait veiller également à la création et à l'arrangement des jardins, parmi lesquels seraient disséminés les pavillons de tous genres, dont l'originalité et le pittoresque seraient mis en évidence par la joliesse du cadre où ils se trouveraient placés. Les jardins de la plaine des Vennes étaient concédés au groupe français de l'Horticulture. Mais il restait au Comité Exécutif à faire aménager, pour en faire un ensemble, le parc de l'Acclimatation, celui, si délabré, de la Boverie et les berges du quai Mativa; il fallait, d'autre part, qu'il transformât en un vrai jardin de plaisance ce terrain de Fragnée, qui allait, six mois durant, être le centre de toutes les attractions; il fallait, enfin, qu'il fît créer de toutes pièces le parc de Cointe qui, lui, était livré à l'état de terrain nu et non aménagé. Cette tâche, d'autant plus difficile qu'elle dut s'accomplir en l'espace de quelques mois, fut menée à bien par M. Louis Van der Swaelmen, architecte-paysagiste, à Bruxelles.

M. l'Architecte MICHEL DE BRAEY.
Premier prix au concours d'architecture.

D'une manière générale, on peut dire que tous les services techniques rattachés à la Direction Générale des Travaux d'installation de l'Exposition ont accompli chacun un travail d'une extraordinaire importance, qui, très sensiblement, dépassa les prévisions du début; ce fait résulta de la faveur même que rencontra l'Exposition dans le monde des producteurs de tous les pays. Ce succès eut pour conséquence d'imposer une augmentation considérable de la superficie des halls, de rendre nécessaire la construction d'une série de pavillons supplémentaires qui durent être édifiés sur les plaines des Vennes et de Fragnée notamment, ainsi que d'étendre, en en accroissant les difficultés, le champ d'action du Service Mécanique et Electrique, et aussi de compliquer le fonctionnement du Service de la Manutention.

C'est pouquoi nous croyons devoir indiquer sommairement la tâche qui fut fournie par chacun de ces organismes. Cependant le Service Mécanique et Electrique, et celui de la Manutention, relevant à la fois des Administrations de l'Etat et du Comité Exécutif de la Société de l'Exposition, nous paraissent être des services dont il ne convient de parler qu'après avoir dit les mesures organisatrices adoptées par le Ministre de l'Industrie et du Travail.

L'ÉDIFICATION DES HALLS

La Société anonyme de l'Exposition de Liége mettait en adjudication, en mars 1903, la fourniture en location des halls à construire pour abriter les machines et produits divers de l'industrie exposés en amont de la ligne du Nord.

Il ne fut pas question, en ce moment, de la fourniture des halls d'aval, pour les raisons suivantes :

1° La réunion de ces deux entreprises, en un seul lot, aurait pu écarter un grand nombre d'entrepreneurs, vu l'importance d'un tel travail qui nécessitait pendant deux ans une immobilisation de capitaux considérables ;

2° Les projets de dispositif à donner à la façade, pour tirer de la plaine des Vennes le meilleur parti possible, n'étaient pas suffisamment étudiés pour permettre de fixer une distribution définitive des halls à y accoler.

Un seul soumissionnaire se présenta à l'adjudication du 15 mai 1903 : les Usines de Baume et Marpent, et la firme Victor Berteaux et Cie, réunies en participation pour cette entreprise.

M. l'Ingénieur MAURICE BADA.

La commande comportant une surface de 44.124,46 mètres carrés leur fut confirmée par contrat passé le 18 juin 1903 au prix moyen de fr. 23,62 par mètre carré couvert.

Le budget prévoyait pour ces halls un prix unitaire de 27 francs.

En présence de ce résultat d'adjudication, la Société de l'Exposition préféra traiter directement avec les mêmes entrepreneurs spécialistes de constructions d'expositions, pour la fourniture des halls d'aval.

Par contrat passé le 11 août 1903, la « Participation pour les travaux de l'Exposition » s'engageait à fournir les 24.850,73 mètres carrés de halls d'aval à raison de 21,50 francs par mètre carré.

Ce prix était supérieur de un franc à celui fixé pour les halls de même type à construire en amont ; mais cette majoration était due à une surélévation de un mètre, des colonnes de la charpente et des chevalets de support des planchers.

Les fondations en béton des colonnes de la charpente furent commencées le 23 novembre et ce travail avança normalement au fur et à mesure de la mise à la disposition du Comité de l'Exposition des terrains que lui délivrait l'Administration des Ponts et Chaussées.

Le 23 février 1904, les premières pièces de charpentes arrivèrent sur les chantiers et le 8 mars, à quatre heures, la première colonne de la galerie des machines était dressée.

Le 1er juin, les 16.000 mètres carrés de halls de machines étaient couverts et 3.650 mètres de halls de l'industrie montées.

Le 1er juillet, un espace de 31.250 mètres était couvert et le 1er août, 43.605 mètres carrés de halls d'amont étaient dressés.

PROJET DE FAÇADE DE M. L'ARCHITECTE JACOB, DE VERVIERS.
Deuxième prix au concours d'architecture.

Mais, pendant ce temps, les participations belges et étrangères ayant demandé des extensions d'emplacement, la Société de l'Exposition dut demander à diverses reprises, des halls supplémentaires.

Ces commandes furent faites successivement au fur et à mesure des demandes, le Comité Exécutif ne voulant pas commander des galeries sans être assuré de leur occupation par des exposants.

Vingt commandes d'extension de halls furent faites aux entrepreneurs, la première le 2 mai 1904, la dernière le 9 février 1905, en sorte que la surface couverte par les halls fut portée, de 68.975,19 mètres carrés à 98.462,12 mètres et le prix total de l'entreprise atteignit ainsi la somme de 2.240.308,89 francs, ce qui porte le prix moyen des halls à fr. 22,77 le mètre carré.

Toutes les extensions furent commandées aux mêmes prix unitaires que les halls similaires de l'entreprise primitive, majorés de légers suppléments dus à la hausse de prix du verre et du zinc, et aux difficultés plus grandes du travail à faire en hiver.

Mais, à ces suppléments normaux, vinrent s'ajouter des extras assez considérables, qui rentrent dans la catégorie du poste « imprévus » dont les budgets avaient tenu compte dans la proportion de 5 p. c. de la valeur des halls et dont il était impossible de préciser le détail au début de l'entreprise.

Tous ces travaux supplémentaires furent exécutés aux prix du bordereau annexé à la soumission du 15 mai 1903, sauf quelques travaux spéciaux qui firent l'objet d'adjudications restreintes entre les entrepreneurs travaillant déjà à l'Exposition: ces travaux furent d'ailleurs de peu d'importance.

Le 5 novembre, 73,375 mètres étaient couverts; le 1er février 1905, 86,665 mètres étaient achevés et l'ensemble de l'ossature métallique était complet le 22 février. La participation V. Berteaux et Moyeaux mérite de grands éloges pour la rapidité avec laquelle toutes les constructions furent réalisées dans des conditions particulièrement difficiles.

Après l'épuration des comptes, le montant des dépenses relatives à l'édification des halls a pu finalement être déterminé comme suit:

Partie métallique des Halls	Fr.	2,240,308.89
Imprévus	»	70,189.75
Couverture et décoration du passage sous la voie ferrée du Nord-Belge	»	11,418.60
soit au total	Fr.	2,321,917.24

Il convient de noter que le budget général allouait, pour les quatre postes cités plus haut, une somme de 2.341.502 francs; le service des travaux clôture donc ses comptes avec un boni de francs 19.584,76.

LE SERVICE D'ARCHITECTURE

Les architectes, MM. J. L. Hasse et Ch. Soubre, eurent à dresser les plans de tous les bâtiments destinés à l'Exploitation et ceux de toutes les constructions décidées par le Comité Exécutif, soit pour recevoir les installations des exposants, soit pour être des causes d'embellissement et rester acquises à la Ville de Liége, à titre définitif.

Parmi les ouvrages de cette catégorie qui furent exécutés par le service d'architecture, nous citons le Palais des Beaux-Arts, l'entrée du Jardin d'Acclimatation avec le mur ornemental vers la Meuse, les terrasses de la pointe du promontoire situé à Fétinne, au confluent des deux rivières. Ce dernier travail fut élaboré et réalisé en collaboration avec l'Administration des Ponts et Chaussées.

M. l'Architecte J. L. HASSE.

Certains de ces travaux, spécialement ceux du Palais des Beaux-Arts, présentaient de très sérieuses difficultés d'exécution. Voici de quelle manière s'expriment, à leur sujet, MM. Hasse et Soubre dans leur rapport:

« Sans tenir compte de leur importance, » écrivent-ils, qui n'est pas à négliger cependant, puisque nous y avons employé 190 » mètres cubes de pierres bleues et 1.184 » mètres cubes de pierres blanches, nous avions » à résoudre deux graves problèmes, que » nous pouvons exposer en deux mots. Nous » avions d'une part à faire nos fondations à » environ 3m50 sous le plan d'eau constant » de la Meuse, dans un terrain constamment » traversé par des infiltrations allant de la » Meuse à l'Ourthe ou de l'Ourthe à la Meuse. » Nous avions d'autre part à terminer des » travaux dans un temps excessivement court, et qui ne pouvait sous aucun prétexte être » prolongé, le bâtiment devant être affecté pendant la durée de l'Exposition à l'exposition des Beaux-Arts, et le Commissaire Général des Beaux-Arts, M. le baron de » Beeckman, exigeant avec raison que le bâtiment fut absolument sec avant de s'y » installer.

» Pour résoudre le premier de ces problèmes, nous avons adopté un système » inusité encore en Belgique, le système Dulac de fondations par compression du sol.

» Ce système, qui avait permis la construction de nombreux édifices le long de » la Seine pour l'Exposition de Paris, venait d'être employé sur une grande échelle » pour les fondations de l'Imprimerie nationale de Paris et pour les fondations de

» l'Abattoir de Maestricht. Il nous a permis d'exécuter en plein hiver, du 1er décembre » 1903 au 1er février 1904, et par des froids qui ont atteint jusque 8 et 9° sous zéro, » toutes nos fondations, et ce, dans des conditions de régularité, de sécurité et d'éco- » nomie qu'aucun autre système n'aurait pu nous donner. En ce qui concerne plus » spécialement la question d'économie, il nous suffira de rappeler l'adjudication publique » des fondations du Palais, qui amena entre les prix demandés par les soumissionnaires » employant les systèmes habituels de fondations par maçonnerie en moëllons avec » blindages et épuisements, et le prix demandé par la Société de fondations par » compression du sol système Dulac, une différence du simple au double.

» Pour résoudre le second problème, nous avions besoin du concours d'un entre- » preneur habile, maître dans l'art d'organiser ses chantiers et de bien choisir ses » fournisseurs.

» Avec M. Monnoyer et ses fils, les entrepreneurs bruxellois bien connus, nous » eûmes ce recours sans réserves, sans accrocs, et nous avons eu ce plaisir bien rare » d'arriver à terminer les constructions d'un édifice aussi important que le Palais des » Beaux-Arts sans avoir eu de difficultés avec l'entrepreneur et avant le délai fixé pour » l'achèvement. »

Quant aux constructions de tous genres élevées par les architectes et qui ne devaient être que provisoires, elles comprenaient surtout cette suite de palais et de pavillons érigés dans les jardins pour l'installation de groupes de la section belge qui ne pouvaient trouver place à l'intérieur des halls.

Au point de vue architectural, MM. Hasse et Soubre s'efforcèrent — et nous pouvons dire qu'ils réussirent à merveille —, d'imaginer des pavillons bien proportionnés, de style approprié aux genres de produits qu'ils devaient abriter, en harmonie avec le site où ils étaient placés.

Parmi ces diverses constructions, nous tenons à signaler particulièrement le *Palais des Fêtes*, le *Palais de l'Art ancien*, le *Palais de l'Agriculture*, le *Palais des Eaux et Forêts*, le *Palais de l'Horticulture*, érigé à Cointe, et enfin les deux autres pavillons si coquets, qui formèrent ensemble le *Palais de la Dentelle et des Travaux de la Femme*.

M. l'Architecte CH. SOUBRE.

Parmi les artistes qui apportèrent leur collaboration à des titres divers aux architectes de l'Exposition, nous devons nommer les sculpteurs Jef Lambeaux et Charles Samuel dont les groupes ornent l'entrée de l'Acclimatation, Oscar Berchmans, auteur des groupes d'enfants du Palais des Beaux-Arts et de Mathelin, qui fit les groupes du Palais des Fêtes.

Nous ajouterons que les architectes furent également secondés par des entrepreneurs dont ils font l'éloge en ces termes :

« C'est une constatation que nous avons le devoir d'enregistrer au début de ce » rapport, tous les entrepreneurs que nous avons eu sous nos ordres, sans aucune

» exception, pour toutes les constructions que nous avons eu à ériger dans l'enceinte » de l'Exposition de Liége, ont mis à exécuter leurs travaux une honnêteté et une » rapidité dignes de tous les éloges. C'est avec un réel plaisir que nous enregistrons » leurs noms dans la nomenclature suivante :

» MM. Berteaux et fils, qui ont construit le Palais de l'Art ancien et le Palais des » Fêtes; M. Van der Cruyssen, au nom de la Société la Décoration artistique de Gand, » qui a construit le Palais de l'Agriculture et le Pavillon des Eaux et Forêts, à Fragnée, » l'Entrée monumentale de Fragnée, le Palais de l'Horticulture, à Cointe (5.000 mètres » carrés de surface couverte en six semaines), qui a entrepris la Décoration générale de » la section belge, la fourniture et l'entretien des drapeaux et oriflammes, la Décoration » du pont-viaduc, la décoration de la Salle des Fêtes, et qui nous a rendu tant et de » si signalés services chaque fois que nous avons eu à organiser des réceptions ou » cérémonies, souvent à l'improviste; à MM. Counet et frères, qui ont construit » en deux mois le Palais de la Dentelle et le Palais des Travaux de la Femme, » qui ont construit deux de nos kiosques, le restaurant de Fragnée et établi toutes » nos clôtures ; M. Aidans, de Huy, qui a construit la cantine la plus connue, » sous le nom de restaurant Emmel; M. Merckx-Verellen, qui construisit le Vieux-» Liége et le grand kiosque des Vennes ; MM. Laminier, Van Overloop, Verhoeven » et Buisseret, Clain et Cie, Hanson, qui construisirent les bâtiments d'Administra-» tion, les corps de garde de l'armée, de la police et des pompiers, les entrées » du parc et de Fétinne; MM. Andrien frères, qui ont construit les annexes de » l'Exposition des Beaux-Arts et les tribunes de Cointe; M. Reinartz, qui construisit » tant d'installations temporaires parmi lesquelles nous devons citer les installations pour » la distribution des décorations industrielles et pour la fête des travailleurs, le 5 novembre; » MM. Toussaint frères et Sacré, qui ont construit l'Entrée monumentale du Jardin » d'Acclimatation; MM. Lemaire, Roland-Duvivier, Rosel et Renard, qui nous aidèrent » à meubler et à décorer les divers locaux dans tant de circonstances qu'il serait fasti-» dieux de les énumérer toutes; tous, depuis le premier jusqu'au dernier, ont droit à » tous nos remerciements et à tous nos éloges. Ils ont fait vite et bien, et dans des » conditions financières telles que nous pouvons dire que l'Exposition de Liége a été » favorisée entre toutes, en trouvant à son service une pléïade d'entrepreneurs honnêtes » qui n'ont jamais fait peser sur elle et sur ses finances le fléau du prix d'exposition. »

Quand nous traiterons du rôle du Gouvernement dans l'organisation générale de l'Exposition et des nombreuses mesures qui furent prises en vue d'assurer la réalisation d'une brillante et importante Section belge, nous aurons à rappeler que MM. Hasse et Soubre furent aussi désignés par M. le Ministre Gustave Francotte, en qualité d'architecte du Commissariat Général Belge.

LE SERVICE DES JARDINS

Les jardins d'une Exposition Universelle ont une grande importance; ils enlèvent aux pavillons, au milieu desquels ils sont édifiés, leur air de constructions provisoires; ils s'harmonisent encore avec leurs teintes claires et joyeuses. Et ainsi l'Exposition qu'ils ornent, au lieu de paraître une extension distincte et éphémère de la ville, semble plutôt un nouveau quartier de celle-ci.

Aussi, comprend-on l'importance qui s'attache à l'intelligente érection de cette partie décorative d'une Exposition et le souci qu'ont ses organisateurs de la confier à un artiste compréhensif qui se double d'un architecte-paysagiste au courant de tous les secrets de son art.

L'installation de ces jardins à l'Exposition de Liége fut confiée à M. l'architecte-paysagiste L. Van der Swaelmen, de Bruxelles. M. Van der Swaelmen, qui avait, du reste, fait déjà ses preuves en la matière, réunissait en outre tous les titres qui, en la circonstance, pouvaient militer en sa faveur.

Membre du Conseil supérieur des Forêts, Inspecteur des plantations de l'Etat pour l'avenue, le parc et les jardins de Tervueren, Inspecteur des squares et jardins d'Ixelles-Bruxelles, tels étaient certains des titres qui constituaient, en sa faveur, le plus sûr brevet de talent et d'expérience, tandis que son titre plus modeste de trésorier de la « Ligue des Amis des Arbres » indiquait un artiste et un poète.

M. VAN DER SWAELMEN.

Avec une vive compréhension de l'harmonie à établir entre les pavillons et les jardins, entre les rives et l'eau qu'elles bordent, M. Van der Swaelmen termina, en un an, les magnifiques jardins établis au Jardin d'Acclimatation, au parc de la Boverie, à la plaine de Fragnée et au plateau de Cointe.

Nous ne nous étendrons pas ici sur la magnificence de ces jardins, sur la parfaite eurythmie qui s'avérait entre eux et le grand décor naturel environnant, réservant ces constatations pour un chapitre de notre ouvrage qui leur est spécialement consacré.

Cependant, nous tenons à constater ici l'importance considérable des travaux effectués par le Service des Jardins, et que les quelques chiffres suivants pourront mettre en relief.

Les jardins s'étendaient sur une superficie d'environ soixante-cinq hectares. Il y fut employé deux cent mille végétaux de tous genres, arbres, arbustes et arbrisseaux, indigènes et exotiques, parmi lesquels soixante-trois mille plantes aux fleurs les plus variées.

La dépense globale, nécessitée pour l'aménagement général des jardins et pour l'exécution de certains travaux d'art qui s'y trouvaient étroitement liés, tels que la balustrade monumentale à Fragnée, atteignit la somme de deux cent quarante mille francs

Si on considère l'importance de ces travaux et l'état des lieux dans lesquels ils devaient être entrepris, on en concluera que M. L. Van der Swaelmen apporta dans l'accomplissement de la tâche qu'il avait assumée une science, une compétence, une autorité et un dévouement remarquables.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION.

Celui des organismes généraux qui, dans toute Exposition, est appelé le dernier à fonctionner, est naturellement le Service de l'Exploitation. En effet, sa mission ne peut guère commencer avant l'époque où les bâtiments sont en bonne voie d'édification, où les espaces affectés aux jardins sont approximativement délimités et où la propagande entreprise, portant ses fruits, les participations s'annoncent et les premières demandes de concession se produisent. Mais, dès qu'il est entré dans la période d'activité, le Service de l'Exploitation s'étend rapidement et ses départements vont se multipliant sans cesse. Il se trouve le plus directement en contact avec le public, et ce contact ne prend fin qu'avec la fermeture de la World's Fair.

Il en résulte que le Directeur général de l'Exploitation d'une Exposition est comme l'administrateur-gérant de la partie commerciale de l'entreprise et comme c'est de lui que semble dépendre l'octroi des avantages, des faveurs que réclament les visiteurs, les exposants et les concessionnaires, c'est vers lui que vont les réclamations de tous genres et sur lui que s'accumulent tous les mécontentements.

Cette rude mission, M. Auguste Dumoulin, sollicité par tous ses collègues du Comité Exécutif, l'accepta le 25 juillet 1903; il apporta dans l'accomplissement de ses fonctions une énergie infatigable, une fermeté que guidait toujours un esprit de correction et d'équité.

Les opérations effectuées par la Direction générale de l'Exploitation, se sont manifestées dans tant de domaines, que nous estimons faire œuvre sage en publiant intégralement le Rapport général de M. Auguste Dumoulin. Ce document, tout administratif, montrera mieux que d'élogieuses phrases le rôle important du Service de l'Exploitation et, conservé dans le *Livre d'Or*, il sera pour les organisateurs des futures expositions un renseignement précieux. Nous joindrons donc le susdit Rapport en annexe au second volume de notre ouvrage, mais pour que notre esquisse sommaire de l'organisation générale soit sans lacune, nous expliquerons ici, en quelques lignes, le fonctionnement du Service de l'Exploitation, le troisième des grands services généraux de l'Exposition.

Si son installation ne remonte, en vérité, qu'à la date du 10 novembre 1903, ses attributions avaient été déterminées dès le mois de mars précédent, par un *Règlement organique* dont voici le libellé:

Le Comité Exécutif,

Revu l'art. IV de sa délibération relative à l'organisation des services généraux de l'Exposition.

Décide:

La Direction générale de l'Exploitation de l'Exposition est confiée à un Directeur général qui prend le titre de Directeur général de l'Exploitation.

Les attributions, les pouvoirs et la responsabilité du Directeur général de l'Exploitation sont déterminés comme suit:

Art. I. — Le Directeur général de l'Exploitation a la direction, la surveillance et la responsabilité des services auxquels ressortissent les affaires suivantes:

1° Location des emplacements;
2° Contrat avec les concessionnaires;
3° Préparation des adjudications pour l'exploitation;
4° Entretien, surveillance et gardiennage de jour et de nuit;
5° Expositions spéciales et installations particulières;

6° Service de l'entrée et de la sortie des objets exposés;
7° Manutention;
8° Entrées;
9° Règlements-abonnements;
10° Concours divers;
11° Fêtes et attractions;
12° Police intérieure;
13° Service d'incendie.

Art. II. — Le Directeur général de l'Exploitation exécute les décisions du Comité Exécutif en ce qui concerne les affaires énumérées ci-dessus.

Art. III. — Le Directeur général de l'Exploitation a notamment sous ses ordres:

1° Le Directeur du service des Fêtes et des Attractions;
2° Le Directeur du service de la Manutention;
3° Le Directeur du service des Entrées;
4° Le Directeur du service de la Surveillance.

Art. IV. — Il engage et révoque tous ouvriers, hommes de service et autres agents dont le salaire journalier ne dépasse pas 10 francs.

Art. V. — Il propose au Comité Exécutif la nomination et la révocation de tous employés de son service.

Toutefois, en cas de manquement grave, il peut suspendre et renvoyer tous ouvriers, employés ou autres agents, à charge par lui de faire immédiatement rapport au Comité Exécutif sur les causes de la suspension ou du renvoi.

Art. VI. — Il soumet au Comité Exécutif les projets de plans et de cahiers des charges relatifs aux fournitures ou travaux nécessités par l'Exploitation; il a la responsabilité de l'exécution de ces travaux dès que ceux-ci ont été décidés par le Comité Exécutif.

Art. VII. — Il soumet au Comité Exécutif les projets de règlement divers que nécessite le service de l'Exploitation. Il veille à l'application de ces règlements après leur adoption par le Comité Exécutif.

Art. VIII. — Il fournit à la Direction du service administratif tous les renseignements nécessaires à la préparation des adjudications, à la passation de tous contrats, à l'achat de tout ce qui peut être nécessaire au service de l'Exploitation, il donne son avis sur toutes commandes, traités ou marchés à conclure par le Comité Exécutif.

Art. IX. — Pour tout marché dont l'importance se chiffre par moins de mille francs, le Directeur général de l'Exploitation peut conclure par l'entremise du Secrétariat général, sans l'autorisation du Comité Exécutif, sauf à en faire rapport à celui-ci dans sa plus prochaine séance.

Art. X. — Il procède à la vérification et à la réception de toutes les livraisons faites à la Société pour le service de l'Exploitation.

Art. XI. — Il donne son avis sur toutes factures, états, bordereaux ou pièces comptables quelconques se rapportant à l'Exploitation.

Art. XII. — Il instruit toutes les réclamations qui peuvent se produire concernant les affaires qui rentrent dans ses attributions et émet son avis sur chacune d'elles.

Art. XIII. — Il fournit à la Direction générale du Contrôle, tous les renseignements généralement quelconques nécessaires à celui-ci concernant le contrôle des dépenses.

Art. XIV. — Il propose au Comité Exécutif toutes les mesures qu'il croit utiles concernant l'organisation du travail et spécialement la sécurité et le bien-être des ouvriers ainsi que l'assurance de ceux-ci contre les accidents.

Art. XV. — Il fait chaque mois au Comité Exécutif un rapport sur la marche et sur l'état d'avancement des travaux, ainsi que sur toutes questions qui lui paraîtraient susceptibles d'intéresser le Comité.

Par la lecture de ce règlement, on aura pu se convaincre de la multiplicité des attributions du Service général de l'Exploitation de l'Exposition.

A l'origine, un gardiennage réduit, le service de quelques entrées dominicales sur les travaux, le service médical, mais surtout la location des emplacements dans les jardins et les contrats avec les concessionnaires constituaient les seules besognes de la Direction générale de l'Exploitation.

Mais, l'espace couvert de constructions augmentant et surtout l'arrivée dans les halls, vers mars 1905, des premiers colis contenant les envois d'exposants, nécessitèrent, avec une augmentation très forte des gardes de jour et de nuit, la nomination d'un chef-garde auquel fut donné le titre d'Inspecteur de la surveillance et auquel on adjoignit finalement deux sous-chefs.

Même développement à cette époque du service des abonnements: tout d'abord très rares, les demandes d'abonnement se firent plus fréquentes vers le début de 1905, pour devenir, en mars, avril et mai de la même année, extraordinairement abondantes. Aussi, fallut-il nommer un Directeur des entrées qui mena cet important service en ayant sous ses ordres nombre d'employés et d'employées.

Ce fut à cette époque que dut être créé un service particulier de nettoyage, surtout pour le plancher des halls. Dans la suite, ce service occupa une des trois brigades de la surveillance qui y vaquait le matin, en tenue de travail.

La surveillance fut assurée pendant l'Exposition par 315 gardes, 20 contrôleurs, 2 sous-chefs et un inspecteur. Les dépenses nécessitées par ce service s'élevèrent à 259.529 francs 66.

M. MAX NEUMANN.

Les recettes données par la visite des travaux, les dimanches et jours fériés, produisirent une somme de 35.285 francs 90.

Il y eut 53.999 abonnements pour une somme nette de 720.942 francs 55.

Enfin, s'ajouta à ce chiffre le total général des entrées pour une somme de 2.036.028 fr. 02, qu'augmentait encore une somme de 234.902 francs 47, les entrées spéciales aux Palais des Beaux-Arts, de l'Art ancien, à l'Aquarium, au Diorama militaire, etc.

Si on tient compte du nombre relativement considérable de personnes jouissant de l'entrée gratuite permanente, des entrées gratuites et temporaires accordées aux membres de nombreuses sociétés, aux membres de tous les congrès (et il y en eut près de 100), des entrées à prix réduits accordées notamment à des groupes d'ouvriers, aux enfants de nombreuses écoles, on arrive à cette constatation que l'Exposition a été visitée par plus de sept millions de personnes.

Ces chiffres donnent une idée de l'importance prise par le Service des Entrées.

Aussi bien pendant la période des travaux que pendant l'Exposition, le Service médical fut assuré par le Comité liégeois de la Croix Rouge de Belgique. Vu le nombre très grand d'ouvriers occupés sur les chantiers, les accidents, généralement peu graves d'ailleurs, furent assez fréquents. Puis, lors des grandes affluences de visiteurs par les chaudes journées d'été, se produisirent les inévitables syncopes, les coups de chaleur, les saignements de nez, et d'autres indispositions.

Le Comité liégeois de la Croix Rouge, sous la direction de M. le docteur Snyers, aidé de plusieurs médecins, de brancardiers et brancardières, fut appelé à donner ses soins à 1.934 personnes.

Comme nous l'avons dit, la grosse et délicate besogne assumée principalement, avant l'ouverture de l'Exposition par le Service de l'Exploitation, fut la location des emplacements et les contrats à passer avec les concessionnaires. Comme partout, l'annonce d'une Exposition à Liége eut pour résultats de faire affluer les demandes de

concessions, les exposés de projets mirifiques ou d'inventions à exploiter, parmi lesquelles il en était bien des fantaisistes.

Avec une sage prudence, le Service de l'Exploitation examina les unes et les autres, retint celles qui lui parurent sérieuses et s'occupa ensuite de traiter avec leurs auteurs. L'élaboration intelligente et prévoyante, avec le concours du Service du Contentieux, des contrats à signer, évita bien des désagréments entre les concessionnaires et la Société de l'Exposition.

Outre le prix des concessions, la Société de l'Exposiiton perçut encore un droit spécial de vente à charge des exposants vendant leurs produits; ce droit produisit une somme totale de 46.291 francs 50.

L'ouverture de l'Exposition donna lieu à une recrudescence d'activité de tous ces services et fit entrer en fonctions différents d'entre eux, tels que les services de la garde militaire de la compagnie spéciale et de la police, le service des incendies, le service des expositions temporaires, des concours, des fêtes et des attractions, enfin le Comité des logements.

Afin de lui donner plus de prestige et de lui accorder un caractère national, le Gouvernement avait décidé que l'Exposition de Liége serait, comme les précédentes, gardée par des délégations des différents corps d'armée.

A cet effet, le Ministre de la Guerre désigna des officiers qui furent chargés de la direction de ce service. Les sous-officiers et les soldats qui en devaient faire partie furent choisis parmi les sujets d'élite des différents corps.

Le cadre de la Compagnie fut composé d'un commandant, le capitaine Ivens, du 14e de ligne, et de trois adjoints, le lieutenant Janssens du 2e régiment de lanciers, le lieutenant Mozin, de l'artillerie de forteresse de la position fortifiée de Liége, le lieutenant Houbion, du 12e régiment de ligne. Ces officiers avaient sous leurs ordres huit sous-officiers et douze caporaux ou brigadiers et cent et deux soldats auxquels furent adjoints douze gendarmes.

Cette compagnie avait notamment pour mission la surveillance de la section belge et la participation au service d'honneur, lors des visites royales ou princières.

D'autre part, une garde militaire spéciale ayant pour objet la surveillance de jour et de nuit de l'enceinte de l'Exposition et de ses abords, fut fournie par la garnison de Liége. Elle se composait d'un poste commandé par un officier assisté d'un sous-officier, de 3 caporaux ou brigadiers et ayant un effectif de 40 soldats. Pendant la nuit, cette garde se renforçait de 2 caporaux ou brigadiers et de 40 soldats.

Enfin, un service de police, placé sous la haute direction de M. J. Mignon, commissaire en chef de police de la ville de Liége, et composé en outre du personnel de la brigade de sûreté et de celui de la brigade des mœurs comportant deux officiers de police, trois agents inspecteurs, et 45 agents, constitua le complément officiel, indispensable, des divers services de surveillance de l'Exposition.

La nécessité de veiller à toute heure de jour et de nuit sur l'Exposition au point de vue du danger d'incendie et l'utilité de pouvoir éventuellement prendre les mesures immédiates d'extinction, déterminèrent la Direction de l'Exploitation à créer un service d'incendie, établi à demeure dans l'enceinte de l'Exposition.

A cet effet, un poste spécial de pompiers, placé sous la direction de M. Marteau, commandant du corps des pompiers de la ville de Liége, occupa, d'une façon permanente, un bâtiment situé derrière le Palais des Fêtes. Ce poste, qui était composé d'un premier sergent, d'un cocher, de 7 pompiers et de deux chevaux, était complété par un sous-officier, un caporal et quatre pompiers, de garde, jour et nuit, à l'intérieur des

halls. Pour les autres parties de l'Exposition, un caporal et deux pompiers étaient en permanence à l'hôtel-de-ville du Vieux-Liége et deux pompiers au Palais des Beaux-Arts.

Enfin, l'installation de 209 bouches d'eau, de 80 pompes à main, de 10 avertisseurs électriques d'incendie et de nombreux extincteurs devait permettre de porter secours immédiat partout où un sinistre se déclarait et de donner l'alarme au corps des pompiers.

Les douze incendies qui se déclarèrent à l'Exposition furent heureusement d'importance minime. Ils furent généralement éteints au moyen de pompes à main, voire d'extincteurs. Le plus important d'entr'eux fut celui qui détruisit, le 22 mars, une partie de la charpente du pavillon de l'armée.

Enfin, le Comité officiel des logements, qui s'était tout d'abord mis en rapport avec les différents hôteliers et avec des particuliers désireux de louer une partie de leur habitation, rendit de très grands services en indiquant aux étrangers à la ville, soit par lettre, soit verbalement, les endroits ou à des prix établis d'avance, ils pourraient trouver un logement pour la nuit.

Ce Comité reçut en tout 1.473 demandes écrites alors que celui d'Anvers n'en avait reçu que 328 en 1885 et 354 en 1894; il distribua 15.009 tickets.

L'utilité de ce Comité fut mise spécialement en relief lors de l'arrivée à Liége de congressistes qui devaient y séjourner plusieurs jours.

Tels furent les principaux services annexes ressortissant au Service général de l'Exploitation de l'Exposition. Tous fonctionnèrent très bien et ce résultat est d'autant plus remarquable que ceux qui l'assumèrent en ces circonstances avaient droit d'invoquer, en leur faveur, l'inexpérience inhérente à tout début.

L'ORGANISATION DU COMITÉ DES FÊTES

La création du Comité des Fêtes coïncida avec celle de la plupart des Comités consultatifs mis sur pied par le Comité Exécutif. Cependant, ce Comité général des Fêtes, par l'importance et la nature spéciale de la mission dont il fut chargé, fut un véritable organisme d'initiative et d'exécution rattaché à la Direction générale de l'Exploitation.

M. LÉON JACQUES.

Ce Comité des Fêtes dut, en effet, d'abord élaborer un programme général des festivités, lequel fut revisé, amendé et définitivement arrêté par le Comité Exécutif. Puis le programme ainsi arrêté et les crédits mis par le Comité Exécutif à sa disposition, le Comité des Fêtes dut assurer l'exécution de ce programme, tâche souvent ingrate et ardue entre toutes.

Heureusement, pour la formation de ce Comité des Fêtes, on eut la bonne fortune d'obtenir le concours de gens dévoués, actifs, experts et ayant des relations dans le monde des Arts, des Sports et de la Musique. En effet, la présidence en fut acceptée par M. Louis Fraigneux, une figure liégeoise des plus sympathiques, qui, à la suite de son élection par le Conseil communal aux fonctions d'Echevin des Travaux publics, avait été nommé vice-président d'honneur du Comité Exécutif.

M. LOUIS FRAIGNEUX,

Echevin de la Ville de Liége.

Président du célèbre orphéon *La Légia*, Président de la Société *Liége-Attractions*, M. L. Fraigneux était tout désigné pour diriger les travaux de la Commission organisatrice des fêtes de l'Exposition, et l'on peut dire qu'il donna tout ce qu'on avait attendu de lui.

Parmi les nombreuses personnes qui apportèrent leur collaboration au Comité des Fêtes, nous tenons à tirer hors pair, à côté du président Fraigneux, le Secrétaire général effectif, M. Léon Jacques, que l'on vit quotidiennement au poste et qui avec un zèle infatigable se prodigua pendant toute la durée de l'Exposition. Il n'est que juste de citer, après M. Léon Jacques, la collaboration active du Délégué du Comité Exécutif près du Comité des Fêtes, M. Fl. Pholien, à l'initiative duquel fut due plus d'une idée intéressante et heureuse en matière de festivités et d'attractions.

Nous donnons à notre chapitre, *La Vie intérieure à l'Exposition*, une description des nombreuses festivités qui eurent lieu pendant l'année 1905, tant dans l'enceinte de la World's Fair qu'en ville. Mais dans cette partie de notre ouvrage consacrée à l'Organisation générale, il importe de dire comment fonctionna le Comité général des Fêtes. C'est pourquoi nous transcrivons ici certains extraits du rapport rédigé par le Secrétaire général de cet organisme, M. Léon Jacques.

Ce fut en mai 1903 que le Comité Exécutif de l'Exposition constitua le Comité des Fêtes.

Celui-ci, aux termes de son règlement organique, compta quatre sections ayant pour objet respectif. *a)* les fêtes musicales; *b)* les fêtes sportives; *c)* les fêtes militaires; *d)* les fêtes diverses.

Ces quatre sections furent elles-mêmes divisées en de nombreuses classes ou sous-sections qu'il nous paraît utile d'énumérer ici.

Section I. — Fêtes musicales et artistiques. — Trois classes: Fêtes chorales, instrumentales et dramatiques.

Section II. — Fêtes sportives. — Six classes: Fêtes hippiques, fêtes nautiques, fêtes cyclistes-automobiles, fêtes de gymnastique et d'escrime, tournois de foot-ball et de lawn-tennis, fêtes colombophiles.

Section III. — Fêtes militaires. — Deux classes: Armée et Garde civique.

Section IV. — Fêtes diverses. — Trois classes: Cortèges et corsos, feux d'artifice et illuminations, réjouissances diverses.

Le Comité général des fêtes eut à sa tête un bureau composé comme suit:

Président: M. Louis Fraigneux.

Vice-Présidents: MM. le chevalier de Sauvage, le lieutenant-général Pierre Londot; Léon Ortmans; J.-Th. Radoux, directeur du Conservatoire Royal de Musique; le général Vent, gouverneur militaire de la position de Liége; le docteur A. Von Winiwarter, professeur à l'Université; Président de la Société royale du Sport nautique.

Secrétaires: secrétaire-général, M. Léon Jacques; secrétaires de section, MM. le lieutenant-colonel Algrain; Georges Dupont; Paul Frédérix; Louis Vandenschilde.

Trésorier général: M. Victor Dumoulin.

Le Comité Exécutif avait délégué l'un de ses membres, M. Florent Pholien, pour le représenter auprès du Comité des fêtes.

Installé officiellement le 15 mai 1903, le Comité central des fêtes se mit immédiatement à la besogne. Les sections et les sous-sections se réunirent pour proposer et étudier des avant-projets.

Ces avant-projets furent ensuite examinés par le Comité central, et soumis le 19 mars 1904 au Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif choisit parmi tous ces projets ceux qui furent exécutés et en arrêta le programme général sous la date du 12 juillet 1904.

On pourra se convaincre de l'importance des fêtes données à l'Exposition par le chiffre des sommes qui furent consacrées à leur organisation, le Budget général du Comité des Fêtes atteignit, en effet, un total de dépenses de plus de 300.000 francs.

LES COMITÉS CONSULTATIFS

Dès sa constitution, le Comité Exécutif, voulant assurer à l'œuvre naissante la collaboration et le concours de personnalités notables dont l'influence et l'activité pouvaient s'exercer dans des domaines divers et dont la participation pouvait être utile en maintes circonstances, avait résolu d'instituer une série de commissions consultatives.

Le but de ces organismes était d'aider à la réussite de l'Exposition en la rendant sympathique au monde industriel et commercial du pays, en attirant sur elle les regards de l'étranger, en agissant par voie de recommandations autorisées auprès des Pouvoirs publics, auprès de la population, en vue d'obtenir que des améliorations et des embellissements importants fussent apportés à la situation de la ville pour l'année de l'Exposition.

Comme le cadre de notre ouvrage ne nous permet point de fournir des renseignements détaillés sur le fonctionnement de chacun de ces comités, nous nous bornerons à rappeler l'objet de chacun d'eux et à indiquer la date de leur installation.

Ces organismes, successivement constitués dans cet ordre d'idées, furent:

Le *Conseil Consultatif Technique*, présidé par M. Adolphe Greiner, qui fut installé le 3 mai 1900;

La *Commission des embellissements de la Ville*, présidée par M. Aug. Dumoulin et installée le 14 janvier 1903;

Le *Comité Consultatif d'Horticulture*, présidé par M. le baron de Rosen, et installé le 16 février 1903;

Le *Comité des Logements*, présidé par M. N. Wiser, et installé le 18 mars 1903;

La *Commission de propagande internationale*, présidée par M. Auguste Gillon de Robaulx, consul de S. M. le Roi d'Italie, à Liége, et installée le 10 avril 1903;

Le *Comité de patronage du Commerce et de l'Industrie*, présidé par M. Lepersonne, et installé le 10 mars 1903;

Le *Comité général des Fêtes*, présidé par M. L. Fraigneux, et installé le 13 mai 1903.

Le titre de chacun de ces organismes indique clairement leurs attributions respectives. Par le fait qu'il ne s'agissait que de Commissions consultatives, il va de soi que la plupart d'entre elles n'ont eu à exercer qu'une action toute temporaire.

Cependant, certains de ces comités eurent un autre caractère. Ils reçurent mission d'organiser, sous le contrôle du Comité Exécutif, certains grands services. Nous citerons notamment, à cet égard, le Comité de propagande internationale, le Comité des Logements et le Comité général des Fêtes.

Ces deux derniers Comités, par la nature de la tâche qui leur était assignée, devinrent en réalité des sections de la Direction générale de l'Exploitation; c'est pourquoi, au chapitre qui traite de cette direction, nous exposons sommairement l'organisation et le fonctionnement du Comité général des Fêtes. Quant aux résultats si dignes d'éloges obtenus par le *Comité des Logements*, ils sont indiqués dans le Rapport général de M. Aug. Dumoulin.

Quant au *Comité de propagande internationale*, c'est ici qu'il convient de lui consacrer une notice parce que son action fut d'une extrême importance.

Ce Comité fut constitué dès que le Gouvernement eut accordé son patronage à l'Exposition et qu'il eut décidé de solliciter officiellement la participation des pays étrangers.

Le Comité de Propagande internationale reçut la mission de préparer le terrain en créant dans les différents pays étrangers un mouvement en faveur de l'Exposition de Liége. C'est en vue d'arriver à ce résultat que, pour le composer, on sollicita notamment le concours des différents consuls et vice-consuls accrédités à Liége et de personnalités du monde industriel et commercial ayant des relations à l'étranger.

Nous nous hâtons de dire que tous répondirent avec le plus grand empressement à l'appel qui leur était adressé. Sous l'impulsion du président, M. Gillon de Robaulx, consul d'Italie et de M. Paul Forgeur, délégué du Comité Exécutif, les membres de ce Comité, qui compta plus de 50 personnes, firent de nombreuses démarches pour obtenir la promesse de participation de producteurs étrangers, et l'on peut affirmer que lorsque M. le baron de Favereau, Ministre des Affaires Etrangères, sollicita officiellement cette participation, il trouva généralement les Gouvernements déjà documentés et disposés à accepter à raison de ce qu'ils étaient, dès ce moment, certains que nombre de leurs nationaux étaient décidés à exposer dans la section de leurs pays respectifs.

Nous croyons devoir reproduire ici, à titre documentaire, le texte du règlement organique d'un des Comités consultatifs, celui du Conseil consultatif technique:

Le Comité Exécutif,

Attendu que pour surveiller dans les meilleures conditions possibles l'organisation et l'exploitation de l'Exposition, il y a lieu de recourir aux avis de personnalités spécialement versées dans les diverses questions techniques dont l'étude devra être successivement abordée, décide l'institution d'un « Conseil Technique consultatif », il arrête comme suit le règlement organique du dit Conseil.

1. — Le Conseil se compose de membres désignés par le Comité Exécutif;

2. — Il forme son bureau;

3. — Il se réunit sur la convocation de celui-ci

4. — Il donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par le Comité Exécutif et spécialement sur les questions d'ordre technique relatives à l'organisation de l'Exposition. Ces questions techniques visent notamment:

L'aménagement général de l'Exposition;
Les parcs et les jardins;
Les constructions en général;
Les façades, portiques, etc.;
Les clôtures;
Les égouts, les distributions d'eau, de gaz, d'électricité, etc. (Types, plans, cahiers des charges, devis estimatifs, adjudications);
L'organisation des services des eaux, du gaz, de l'éclairage en général, d'incendie, etc.;
L'organisation du service de surveillance de jour et de nuit;
Le réseau des voies ferrées et leur exploitation (gare de voyageurs, gare de triage de wagons),
Le service de la manutention des wagons et des produits;
Le remisage des caisses vides et emballages;
L'organisation du hall des machines et de l'électricité;
La force motrice (vapeur et électricité);
Les expositions techniques spéciales;
L'Exposition militaire;
Les concessions;
Le règlement général de l'Exposition et les règlements spéciaux, au point de vue technique,
Les litiges techniques.

5. — Le Conseil Technique Consultatif pourra se diviser en sections;

6. — Les fonctions de membre du Conseil Technique Consultatif sont gratuites;

7. — Les membres du Comité Exécutif pourront assister aux séances du Conseil Technique Consultatif. Ils n'y auront pas voix délibérative;

8. — Le service administratif du Conseil Technique Consultatif sera fait par les bureaux de la Société de l'Exposition.

LE BUREAU COMMERCIAL

A côté et en dehors des diverses directions générales, des multiples services et des divers Comités spéciaux que le Comité Exécutif eut à créer pour assurer l'organisation générale de l'Exposition, le Bureau Commercial apparaît comme un rouage complémentaire qui n'avait jamais existé à aucune des World's Fair antérieures, mais qui rendit cependant les plus grands services à Liége.

Par cette création, le Comité Exécutif a eu en vue de faciliter l'établissement de rapports entre le producteur et le consommateur, de diminuer, pour l'exposant, dans de très notables proportions, les frais de réclame et de représentation. Il a voulu, en même temps, chercher à mettre en évidence la valeur et l'importance de nos industries nationales et particulièrement de celles qui sont spéciales au bassin de Liége.

M. GEORGES SIMONIS.

L'expérience de ce rouage nouveau, conçu tout d'une pièce, fut hardiment tentée; elle a pleinement réussi; il y eut un concert de voix concordantes pour louer l'institution nouvelle, pour en admirer le parfait fonctionnement, pour en acter les résultats considérables. Les plus chaleureuses félicitations sont dues à celui qui assuma le poids de l'organisation du Bureau Commercial et de sa Direction pendant tout le temps qu'il fonctionna, M. Georges Simonis. Celui-ci doit être rangé au nombre des travailleurs infatigables de l'Exposition de Liége. Secrétaire général adjoint du Comité Exécutif, il s'attacha tout spécialement à la question du Bureau Commercial; il alla faire dans divers voyages les études relatives à son établissement. Puis le plan général une fois arrêté, il se mit en relations avec quantités d'industriels du pays et avec les grandes firmes des deux continents. Nous ajouterons qu'il trouva auprès de l'un de ses adjoints, M. Adolphe Orban, un collaborateur assidu, intelligent et appliqué.

Rappelons que tout en s'occupant activement du Bureau Commercial et en s'acquittant des multiples devoirs que lui imposait son rôle de Secrétaire général adjoint du Comité Exécutif, M. Georges Simonis contribua grandement à provoquer la participation de la Roumanie dont il fut le Commissaire délégué.

Pour exposer clairement et complètement le fonctionnement du Bureau Commercial et montrer les résultats obtenus à son intervention, nous tenons à reproduire intégralement ici le Rapport que M. Georges Simonis adressa au Comité Exécutif et dans lequel se trouvent condensés tous les renseignements que nous désirons mettre sous les yeux du lecteur.

Voici la teneur de ce document:

« L'idée de créer le Bureau Commercial fut suggérée au Comité Exécutif par la préoccupation qu'il eut d'assurer aux exposants et aux visiteurs de l'Exposition un maximum d'avantages pour un minimum de dépenses ou de pertes de temps.

Ce programme était séduisant, mais sa réalisation était rien moins que mal aisée.

M. Georges Simonis, l'un des Secrétaires généraux adjoints du Comité Exécutif, ayant accepté d'assumer la charge de la création de cet organisme, entreprit, dès le mois de juin 1903, une campagne d'études et de documentation. Il visita de nombreux musées commerciaux et plusieurs écoles commerciales de l'étranger, il s'enquit de tout ce qui avait été fait dans un ordre d'idées analogues au projet conçu par le Comité Exécutif, et arriva après de nombreuses démarches à élaborer le programme détaillé d'une organisation qui constituait une véritable innovation et dont la mise sur pied apparut immédiatement comme devant être féconde en résultats de tous genres.

Le projet présenté par M. G. Simonis, à la suite de cette étude, fut adopté par le Comité Exécutif et immédiatement celui-ci désigna l'un de ses membres, M. Jules Noirfalise, pour le représenter auprès du dit bureau et en nomma M. Georges Simonis, directeur général et M. Adolphe Orban, directeur adjoint.

Le travail préparatoire de l'organisation commença en septembre 1903.

La besogne à accomplir apparaissait d'autant plus grande qu'aucun précédent n'existait pour nous guider et que le nombre de renseignements, qu'il était indispensable de réunir et de classer, était formidable.

Un total de 121.800 fiches de renseignements dut, en effet, être établi en quelques mois.

Tout d'abord, il importait d'adopter un système de classification méthodique, assurant le groupement rationnel de toutes les données relatives aux diverses branches de l'activité industrielle et commerciale, et susceptibles d'intéresser le public.

Après mûr examen, notre choix se fixa sur la méthode de classement dite décimale.

Ce système consiste dans l'établissement d'une vaste table des matières dans laquelle tous les sujets de connaissance sont repris par classes, sous-classes et divisions, en passant du général au particulier, du tout à la partie, du genre à l'espèce.

Chacune des rubriques de cette table est représentée par un nombre classificateur composé de un ou de plusieurs chiffres, suivant le degré de généralité de la rubrique. Ces nombres sont décimaux en ce sens que chaque chiffre inscrit à la droite du nombre ne modifie pas la valeur originale des chiffres qui le précèdent, mais correspond à une subdivision de la matière représentée par les chiffres précédents.

Cette classification est universelle, internationale et encyclopédique à la fois, elle est documentaire en ce sens qu'elle peut s'appliquer au classement de toutes espèces de documents, elle s'exprime en une notation concise indéfiniment extensible.

Le protagoniste de ce système de classement en Belgique, est l'Institut intertional de bibliographie de Bruxelles, association exclusivement scientifique créée en 1895 pour développer les études bibliographiques érigées en service public par le Gouvernement belge par arrêté royal du 12 septembre 1895 et dont tous les services sont placés sous la direction de M. Otlet, ingénieur à Bruxelles.

En suite d'un accord conclu avec les dirigeants de l'Institut, ceux-ci s'engagèrent à nous prêter leur concours; cette collaboration nous permit d'établir d'emblée, d'une façon rigoureusement scientifique, le répertoire de tous les documents successivement rassemblés par nous.

La formation de la collection que nous possédons actuellement nous occasionna énormément de recherches et nous imposa une dépense importante à raison du personnel nombreux qu'il fallut employer, mais nous croyons pouvoir dire que cette collection a aujourd'hui une réelle valeur.

Voici d'ailleurs comment nous procédâmes pour sa composition : pour constituer les fiches de renseignements qui la composent, nous envoyâmes à tous les producteurs de la province, exposants ou non, un questionnaire destiné à recueillir les renseignements à communiquer aux visiteurs de l'Exposition.

3.000 de ces questionnaires furent lancés par nous. Malheureusement, relativement peu de réponses nous parvinrent. Nombre d'industriels nourrissaient à notre égard de véritables préventions ; ils ne pouvaient comprendre que les services que nous cherchions à leur rendre fussent désintéressés !

Quoi qu'il en soit, après des démarches personnelles, longues et laborieuses, nous arrivâmes à recueillir environ 600 réponses.

Nous devons payer ici un tribut mérité de reconnaissance au Ministre de l'Industrie et du Travail, qui, approuvant et encourageant notre initiative, nous accorda la collaboration de ses fonctionnaires pour ce travail ingrat de documentation. En ce qui concerne les producteurs de la province de Liége spécialement, nous fûmes puissamment aidés par M. Henri Dupont, inspecteur du Travail, et par M. François Géron, son adjoint à Verviers, et la participation de ces fonctionnaires à notre travail nous fut d'autant plus profitable qu'elle contribua à faire tomber les préventions dont nous avons parlé plus haut et qui nous paralysèrent si longtemps.

Le Bureau Commercial poursuivait un double but :

1. Faire connaître l'industrie du bassin de Liége.

2. Faciliter les rapports entre consommateurs et producteurs.

A) Pour réaliser le premier objet, nous fîmes rédiger une série de monographies traitant de l'histoire et faisant la description de l'état actuel des principales industries du bassin de Liége.

La direction du Bureau Commercial pensa, en effet, que l'Exposition se faisant à Liége, il était assez logique d'en profiter pour faire connaître à l'étranger, dans tous les détails, les industries qui font la richesse de la province de Liége.

La mise sur pied de cette collection de monographies avait été entreprise préalablement à l'envoi du questionnaire aux producteurs.

Chacune de ces brochures fut rédigée par des spécialistes, suivant un plan uniforme dont les grandes divisions comprennent :

L'historique de chaque industrie ;
L'étude successive :
Des matières premières ;
Des procédés de fabrication ;
Des produits obtenus ;
Un exposé du côté économique de l'industrie et de son rôle dans la production générale ;
Un répertoire des principaux producteurs de la province.

Nous sommes redevables de ce plan aux fonctionnaires du Ministère de l'Industrie et du Travail qui, dans ce domaine, nous prodiguèrent les conseils de leur expérience.

Voici l'énumération détaillée des monographies composant notre collection :

I. — *Les Carrières*, par M. Lodez, directeur de carrières, 50 pages, 3 clichés, une grande carte hors texte.

II. — *La Sidérurgie*, par M. H. Detaille, 120 pages, 24 clichés, 2 graphiques hors texte.

III. — *La Fonderie de seconde fusion*, par MM. d'Andrimont et Masson, ingénieurs honoraires des Mines, 54 pages, 5 clichés.

IV. — *L'Industrie du Zinc*, 56 pages, 6 clichés.

V. — *L'Electro-technie et les Machines-Outils*, par M. L'Hoest, ingénieur en chef, inspecteur de la direction de l'Administration des chemins de fer de l'Etat, 43 pages, 11 clichés.

VI. — *L'Armurerie*, par M. Polain, directeur du Banc d'épreuves, 80 pages, 11 clichés et un graphique hors texte.

VII. — *Le Cycle et l'Automobile*, par M. Kelecom, ingénieur électricien, 59 pages, 11 clichés.

VIII. — *L'Industrie laitière*, par MM. Soubre et Masson, professeurs à l'Ecole des textiles de Verviers, 80 pages, 7 clichés, 2 gravures hors texte.

IX. — *La Tannerie*, par M. David, avocat à Stavelot, 59 pages, 6 clichés.

X. — *L'Industrie du bois*, par M. Evrard. } Réunies en une brochure
XI. — *L'Industrie du tabac*, par M. Van Zuylen. } de 35 pages.

XII. — *L'Industrie chimique*, par M Ledent, ingénieur des Arts et Manufactures, inspecteur adjoint de l'Industrie et M. Ledent, docteur spécial en chimie, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales et Consulaires de Liége, 150 pages, 5 clichés.

XIII. — *Le bois de Spa*, par M. Ch. Hault, directeur de l'Ecole de dessin de Spa, 40 pages, 6 clichés.

XIV. — *La Monographie du Hall des Machines à l'Exposition*, par M. Van der Haegen, ingénieur, 221 pages, 138 clichés.

Sauf cette dernière qui fut tirée à 2.000 exemplaires, ces diverses Monographies ont été éditées à 1.000 exemplaires.

Elles paraissent avoir été bien accueillies par le public, car nous en avons vendu un bon nombre et leur vente n'a cessé d'aller en augmentant jusqu'à la clôture de l'Exposition.

S. M. Léopold II et S. A. R. le Prince Albert ont bien voulu accepter l'hommage d'une collection de ces monographies.

Le Ministère des Affaires étrangères qui fut également pour nous un collaborateur précieux, et qui n'a pas cessé de seconder notre propagande par tous les moyens en son pouvoir, a bien voulu se charger d'adresser une collection complète de ces monographies à chacun des agents consulaires belges à l'étranger.

D'autre part, l'Université de Liége, la Ville de Liége, l'Ecole des Hautes Etudes de Liége, celle de Mons, l'Institut polytechnique de Berlin, la Ville de Paris, le Ministère de l'Industrie et du Travail, etc., etc., nous ont pris des collections complètes de nos brochures, assurant ainsi la vulgarisation de leurs données.

B) Pour atteindre le second but poursuivi par le Bureau Commercial et qui consistait à faciliter l'établissement de relations entre consommateurs et producteurs, voici quel fut notre programme d'action :

Dès le mois de février 1905, nous avions adressé à tous les exposants une circulaire-questionnaire leur expliquant le fonctionnement du Bureau Commercial. Nous les engagions à nous confier en un dossier aussi complet que possible tous les renseignements qu'ils désiraient voir communiquer au public.

600 exposants répondirent d'emblée à notre appel et nous sommes finalement arrivés en usant des documents recueillis par nous à l'Exposition même à réunir une collection de catalogues et documents relatifs à plus de 2.000 exposants.

D'un autre côté, nous avions catalogué sur fiches tous les objets exposés, ce qui nous mit à même de renseigner immédiatement les visiteurs et d'une façon absolument certaine sur tout ce qui figurait à l'Exposition. En effet, ces fiches étaient classées dans deux répertoires, les premières portaient comme mention principale, un nom d'objet exposé, les secondes un nom d'exposant.

Le premier répertoire répondait à la question: Tel objet est-il exposé? A quel endroit? Par qui?

Le second à la question: Que fabrique ou qu'expose tel exposant? A quel endroit?

Le classement du premier répertoire était fait suivant l'ordre classificateur des tables de la classification décimale de l'Institut international de Bibliographie, et par ordre alphabétique pour chaque nom d'objet.

Le classement du répertoire par nom d'exposant se faisait d'après l'ordre alphabétique de ces noms, complétés au besoin d'après certaines règles.

Quand l'exposant possédait un dossier, nous inscrivions le nom de ce dossier sur chacune des fiches qui le concernaient. Chaque dossier était mis sous les yeux du visiteur qui en faisait la demande.

Le dossier de chaque exposant adhérant au Bureau Commercial se composait donc:

a) d'une feuille de renseignements de 6 pages contenant toutes les réponses au questionnaire adressé par nous;

b) d'une collection de catalogues à laquelle quelques exposants avaient joint des échantillons peu encombrants et des prix-courants.

c) d'un cahier où nous inscrivions le nom et l'adresse des personnes ayant consulté les dits dossiers pendant la durée de l'Exposition.

Nous avons eu à nous féliciter de cette façon de procéder, car il nous a toujours été très facile de répondre immédiatement à toutes les demandes de nos visiteurs et ceux-ci venaient d'autant plus volontiers à notre bureau que la réponse était rapidement obtenue et parfaitement adéquate à la demande.

D'autre part, comme tous les produits figurant à l'Exposition de Liége et dans les catalogues particuliers des exposants ont été mis par nous sur fiches avec pour chacun d'eux un numéro décimal de classification, nous avons actuellement dans nos archives un véritable dictionnaire de mots techniques classés méthodiquement.

A côté du Bureau Commercial proprement dit et organisé comme il vient d'être exposé, fonctionnaient différents *services accessoires de renseignements* qui tous furent au point dès le mois de mai.

A) *Bureau de renseignements généraux de la classe 116.*

Il faut citer en tout premier lieu, ce bureau qui fut constitué par l'Exposition de la classe 116. La cheville ouvrière de ce bureau et son organisateur fut M. Capelle, Envoyé extraordinaire, Ministre plénipotentiaire, directeur du Commerce et des Consulats au Ministère des Affaires étrangères, Vice-Président de la classe 116.

Dès que M. Capelle eut connaissance de la création du service officiel de renseignements organisé par le Bureau Commercial de l'Exposition, il se rendit compte de l'importance pratique d'une semblable institution et résolut à contribuer pour sa part à en assurer le succès; il proposa d'installer l'Exposition de la classe 116 dans les locaux mêmes du Bureau Commercial, ce que nous acceptâmes avec reconnaissance.

Une salle entière fut réservée à ces collaborateurs. Cette salle renfermait les objets et documents intéressant le commerce en général; cet ensemble, qui forme l'importante collection appartenant au Ministère des Affaires étrangères, constitue un véritable musée commercial.

Le Ministère confia la direction de cette section à un de ses fonctionnaires d'élite, M. Casteur, Vice-Consul de Carrière. La compétence, l'érudition, l'habitude des affaires et le dévouement de M. Casteur ont fait de lui le plus précieux de nos collaborateurs, et l'on peut dire que les services qu'il a rendus au commerce et à l'industrie belge, pendant ces quelques mois, méritent d'être appréciés.

B) *Bureau de Frêts et Transports.*

Ayant reconnu l'utilité d'avoir auprès de nous un bureau qui fut à même de donner des renseignements concernant les questions de transports, de frêts et de douane, nous confiâmes ce département à la Compagnie française des transports internationaux.

Pendant toute la durée de l'Exposition, un délégué de cette firme se mit gratuitement à la disposition des visiteurs et des exposants et étant très complètement documenté, put donner à ceux-ci tous les renseignements qui pouvaient leur être nécessaires pour la conclusion d'une affaire.

Ici encore, le Ministère des Affaires étrangères nous prêta un concours précieux en mettant à notre disposition une collection de documents statistiques, de tarifs douaniers des pays étrangers et de publications économiques du Département, ainsi que beaucoup de dossiers de renseignements commerciaux qui furent de la plus grande utilité à ceux qui eurent à les consulter.

C) *Bureau des Brevets.*

Une section chargée de donner gratuitement au public des renseignements sur tout ce qui concerne les brevets, fut également organisée. Elle était confiée à la firme Raclot et C°. Elle fut dirigée par M. Van der Haegen, ingénieur. Ce bureau fut organisé d'une façon réellement remarquable. Les exposants et visiteurs pouvaient s'y renseigner immédiatement sur l'état des brevets couvrant les machines exposées, leur durée, etc., chacun pouvait s'y procurer gratuitement les renseignements et documents nécessaires au dépôt d'une demande de brevets pour tous pays, et y recevoir communication des listes complètes des brevets délivrés dans les principaux pays du monde.

Un des résultats de la collaboration de cette firme à notre service de renseignements mérite d'être signalé spécialement: c'est l'entente intervenue entre le *Journal des Brevets*, émanation de la firme Raclot, et l'Institut international de Bibliographie.

Cette entente a donné naissance à la publication dans chaque numéro du *Journal des Brevets* d'une liste systématique, classée suivant le système décimal, des brevets délivrés en Belgique.

Cette innovation est la première manifestation de la décision prise par l'Institut international de Bibliographie d'élaborer un répertoire universel des brevets d'invention.

D) *Bureau de Législation industrielle et commerciale.*

La Société coopérative l'Union commerciale et industrielle avait organisé ce bureau destiné à donner sur place et gratuitement au public des consultations sur les lois et règlements régissant la propriété industrielle et les marques de fabrique en tous pays.

E) *Bureau de Bibliographie industrielle et commerciale.*

Une succursale de l'Institut international de Bibliographie était installée dans nos locaux sous la direction d'un ingénieur. On pouvait s'y renseigner gratuitement toujours, sur tout ce qui a été écrit jusqu'ici dans tous les pays, relativement aux sciences appliquées et au commerce.

La riche collection des 813.800 fiches relatives aux sciences appliquées que possède l'Institut pouvait y être consultée par le public.

Enfin la *Revue internationale d'Economie politique* exposait une collection de ses publications dans un local que nous lui avions réservé.

En outre de ces divers bureaux de renseignements, nous avions institué les services annexés suivants:

Service des Visites aux usines.

Le Bureau Commercial s'était également donné comme tâche de faciliter aux étrangers la visite des usines des environs de Liége.

Une liste de 95 usines dont la visite était autorisée par leurs directions respectives était affichée bien en vedette dans la salle du public.

153 visiteurs étrangers ont utilisé nos cartes d'introduction.

Il faut bien noter que ces visites n'étaient assurées qu'aux personnes ayant un intérêt sérieux à visiter ces usines.

La visite n'avait lieu qu'après entente préalable avec l'usine intéressée et sous la conduite de personnes à même de faire profiter les étrangers de ces visites.

Service de Banque.

Enfin, le service de banque et de change de monnaie organisé avec le concours de la Banque Liégeoise, et installé dans nos locaux également, traita une moyenne de 125 opérations par jour pendant la durée de l'Exposition et fit, en six mois, un mouvement de plusieurs millions.

Les guichets se rapportant à tous ses services étaient concentrés dans une grande salle de 72 mètres carrés dans laquelle le public était admis et où était installée notre bibliothèque publique comprenant une quantité de livres traitant du commerce et d'industrie; le livre d'adresses du monde entier et une remarquable collection de périodiques techniques.

Etalés sur de grandes tables de lecture, plus de 300 journaux étaient réunis dont 154 de langue française, 53 anglais, 73 allemands et 30 de langues diverses.

Deux parloirs mis gratuitement à la disposition des personnes désirant conférer à la suite de réunions provoquées par nous, complétaient l'ensemble de nos installations.

Le personnel attaché au Bureau Commercial, en plus du directeur général et du directeur adjoint, se composait:

D'un chef de bureau; de douze employés; de quatre dactylographes; d'un huissier; d'un chasseur.

Chacun de nos employés parlait couramment l'une ou l'autre des langues commerciales usuelles, un Allemand, un Anglais, un Italien, un Espagnol, un Russe, un Roumain et un Néerlandais. On pouvait donc s'adresser chez nous avec certitude d'être compris.

L'organisation du Bureau Commercial occasionna au Comité Exécutif une dépense de 43.554,05 francs.

Par contre, celui-ci reçut pour cette organisation un subside spécial de 7.500 fr. du Ministère de l'Industrie et du Travail et un subside de même import du Conseil provincial de Liége; d'autre part, le Bureau Commercial réalisa des recettes à concurrence de 10.255,99 francs.

Le solde de la dépense fut couvert par les ressources générales de l'Exposition.

Voyons maintenant le résultat du fonctionnement du Bureau Commercial au point de vue des services rendus par lui à la masse des visiteurs ou des exposants.

Rappelons que la base des renseignements destinés au public était en premier lieu la collection des dossiers dont nous avons parlé plus haut et ensuite l'ensemble des renseignements que nous avons recueillis à l'Exposition. Tous ces renseignements étaient catalogués sur 121.800 fiches dressées et répertoriées par nos soins.

Pour la période comprise entre le 7 mai et le 31 octobre, le nombre de dossiers consultés spécialement dans nos bureaux par des visiteurs venus expressément dans ce but, a été de 1.837.

D'autre part, ces mêmes dossiers nous ont servi à donner des milliers de renseignements à des personnes qui nous écrivaient ou ne désiraient pas les feuilleter elles-mêmes.

Nous avons en outre répondu à 6.156 demandes écrites de catalogues et de prospectus concernant les exposants ayant adhéré au Bureau Commercial.

Et nous croyons pouvoir conclure que les catalogues ainsi distribués par nous devront avoir un effet utile bien plus grand que ceux qui, comme cela se pratique généralement dans les Expositions, sont distribués dans les stands à la foule des passants et manquent leur but.

A la clôture de l'Exposition, nous avons adressé à chacun des titulaires d'un dossier un cahier mentionnant la liste des visiteurs qui s'étaient intéressés à leurs produits.

La progression constante des visiteurs du Bureau Commercial a prouvé combien l'institution avait sa raison d'être. Le tableau de cette progression pour l'établissement duquel nous n'avons tenu compte que des demandes signées, se présente comme suit:

Mai	172	soit	environ	1 %	du	total	exactement	1 % 665
Juin	326	»	»	3 %	»		»	3 % 156
Juillet	899	»	»	9 %	»		»	8 % 702
Août	1398	»	»	14 %	»		»	13 % 535
Septembre . .	2871	»	»	28 %	»		»	27 % 799
Octobre . . .	4662	»	»	45 %	»		»	45 % 193
Total	10328			100 %				100 % 000

Le tableau suivant donnera une idée de l'ensemble des demandes signées que nous avons reçues:

SPÉCIFICATION	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCTOBRE
Demandes d'autorisation de visites d'usines	3	2	4	81	46	17
Communication de dossiers.	3	7	159	268	515	667
Demandes de catalogues et prospectus .	46	112	272	548	1494	3098
Demandes de renseignements non spécialement spécifiés	120	205	464	501	816	880
Total des demandes par mois	172	326	899	1398	2871	4662

Soit pour la durée de l'Exposition, les six jours de novembre non compris, 10.328 demandes.

Pendant les six jours de novembre seuls, nous avons répondu à 1.010 demandes.

Le rapprochement du nombre des entrées à l'Exposition avec celui du nombre de demandes adressées au Bureau Commercial est non moins concluant. Toutefois, avant de lire ces derniers chiffres, il faut se rappeler que nos renseignements n'intéressaient que les gens d'affaires, comme le témoignent d'ailleurs les noms des souscripteurs de demandes de renseignements classées dans nos dossiers.

MOIS	NOMBRE D'ENTRÉES A L'EXPOSITION	DEMANDES ADRESSÉES AU BUREAU COMMERCIAL	PROPORTION PAR 10.000 ENTRÉES
Mai	731.691	172	3.350
Juin	803.374	326	4.058
Juillet	1.044.864	899	8.604
Août.	1.089.657	1398	12.839
Septembre	1.270.465	2871	22.598
Octobre.	866.870	4662	69.908

Constatons en terminant qu'une des plus grandes causes du succès de notre organisme a été la gratuité absolue et la stricte impartialité des renseignements communiqués au public par notre intermédiaire.

Chose digne d'être relevée également, le Bureau Commercial auquel le Jury international des Récompenses a octroyé un grand prix, a reçu de nombreuses lettres de remerciements et jamais aucune réclamation.

Comme conclusion, il nous paraît légitime d'affirmer que le Bureau Commercial restera parmi les souvenirs d'initiatives heureuses prises à l'Exposition de Liége.

Nous croyons même pouvoir dire qu'à l'avenir on ne pourra plus s'abstenir de donner à l'organisation commerciale des Expositions l'importance que nous lui avons donnée et qu'il convient de lui donner, pour que ces grandes manifestations du commerce et de l'industrie rendent le maximum d'effets utiles aux exposants et aux visiteurs.

L'Exposition de Liége aura eu l'honneur d'avoir été la première à établir et créer de toutes pièces cet organisme original à ce point de vue.

Souhaitons que les résultats remarquables obtenus dans ce premier essai servent d'encouragement à ceux qui voudront imiter l'initiative du Comité Exécutif de Liége lors des Expositions futures. »

Le Directeur du Bureau Commercial,

GEORGES SIMONIS.

G. Simonis. J. Desoer. P. Forgeur. Fl. Pholien.

J. Gody. Richard Lamarche. J. Noirfalise. A. Dumoulin. E. Digneffe. Ch. Berryer. P. Van Hoegaerden. J. Dallemagne. F. Nyst N. Goblet.

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF.

Leur tâche.

Après avoir indiqué dans ses grandes lignes le travail d'organisation générale réalisé par le Comité Exécutif et après avoir dit la charge considérable que s'imposèrent les membres placés à la tête des services généraux, nous tenons à faire remarquer qu'aucun des organisateurs ne se départit jamais un seul instant du dévouement et du désintéressement dont tous avaient fait preuve en entrant dans le Comité Promoteur.

Membres de celui-ci, ils avaient ensemble combattu devant le public pour assurer l'aboutissement du projet; puis, quand ils furent investis de la charge de réaliser l'entreprise de l'Exposition, ils ne reculèrent devant aucune difficulté, quelqu'insurmontable qu'elle parût, et ne ménagèrent aucun effort pour assurer à leur cité mosane, en même temps que l'Exposition Universelle, l'exécution des grands travaux auxquels nous avons consacré notre précédent chapitre.

Ils créèrent les services généraux, mais ils ne cessèrent de se réunir en séances plénières presqu'hebdomadairement, et ils examinèrent toutes les mesures d'organisation et tous les moyens susceptibles d'augmenter le succès final. Aussi, peut-on dire qu'il n'est pas une question qui n'ait fait l'objet des études de chacun des membres.

Quand le Comité se fractionna, comme nous l'avons dit, les membres se répartirent selon leurs aptitudes personnelles, leurs relations et leurs influences, mais ils continuèrent à se réunir souvent, maintenant la participation de chacun dans le travail commun.

Tandis que M. Emile Digneffe se prodiguait partout à la fois, centralisant entre ses mains la direction générale de l'entreprise, et tandis que MM. Dumoulin, Forgeur, Nyst et Pholien traitaient chacun leur direction générale, les autres membres du Comité leur apportaient une constante coopération.

M. Ch. Berryer qui, depuis 1900, avait dirigé avec autorité les travaux de la *Commission du budget et du programme*, en présidant la section des Finances, apporta une quote-part dans la gestion financière; de même il fut de grand et utile conseil à la section des participations étrangères, de même aussi, avec M. Auguste Dumoulin, il assista M. Paul Forgeur dans les affaires de propagande et de publicité.

Nous avons montré le rôle important de M. Jules Dallemagne dans les questions des travaux publics et dans toutes les circonstances nécessitant une intervention auprès du Gouvernement. M. Dallemagne consentit encore à faire partie de la section des Travaux, dans laquelle entra M. N. Goblet. Ce dernier, qui s'était attaché à l'œuvre de l'Exposition depuis sa conception, à ce point qu'il peut être placé parmi ses premiers initiateurs, fut d'une grande influence auprès des pouvoirs publics, et notamment auprès de l'édilité communale. Au service du Contentieux, comme à la section des Travaux et à celle de l'Exploitation, il apporta le concours d'un esprit large, clairvoyant et d'une science juridique incontestée.

M. Jules Noirfalise, qui est également l'un des fervents de la première heure, mit au service des sections des Finances et de l'Exploitation son expérience et sa parfaite connaissance des affaires commerciales.

Enfin, M. Van Hoegaerden qui, avec M. Ch. Berryer, suppléait parfois M. Digneffe à la présidence, s'occupa de multiples questions. On le vit toujours mettre son influence au service de l'œuvre dans les démarches qui durent souvent être faites; on le vit organisateur de grandes réceptions, de fêtes et de cérémonies; on le vit instigateur et organisateur du concours des maisons ouvrière dont il sera parlé au groupe de l'Economie sociale et dans la question des participations étrangères dont il présida la section. Il peut revendiquer une part sérieuse de réussite.

De plus, aux noms de tous les membres du Comité Exécutif, l'équité commande de joindre celui de l'un de leurs collaborateurs de la première heure, celui de M. J. Gody, qui, pensons-nous, s'est acquis des titres exceptionnels à la reconnaissance des Liégeois.

De même aussi, il convient d'y ajouter le nom du distingué Commissaire général du Gouvernement, M. Richard Lamarche. Mais nous aurons l'occasion de parler de MM. Richard Lamarche et J. Gody au chapitre suivant en faisant connaître l'importance de l'action du Gouvernement dans l'organisation de l'Exposition.

Nous tenons encore à constater ici que la meilleure entente et un constant accord n'ont cessé de marquer les rapports journaliers que les membres du Comité Exécutif eurent, soit entre eux, soit avec les chefs du Commissariat Général.

LA MEUSE ET L'ÉCLUSE D'AVROY.

II. — L'ACTION DU GOUVERNEMENT.

VUES GÉNÉRALES.

M. Gustave Francotte, devenu Ministre, examina les desiderata du Comité Exécutif et y donna satisfaction d'après les nécessités du moment et le caractère d'urgence que chacun d'eux présentait. Les avantages qui furent ainsi successivement accordés à l'entreprise furent plus tard consignés tous dans une Convention qui intervint entre l'Etat et la Société anonyme de l'Exposition, et dont nous publions plus loin le texte.

Il importait que l'Exposition revêtit aux yeux du monde des producteurs le caractère d'une œuvre quasi gouvernementale: à cette fin, en attendant que le Commissariat Général fût institué et organisé, le Ministre, par un arrêté du 13 octobre 1902, accrédita M. J. Gody auprès du Comité Exécutif en qualité de Délégué du Gouvernement.

M. Francotte donnait ainsi une consécration officielle aux témoignages non équivoques de sympathie que le comte de Smet de Naeyer et les membres du Gouvernement avaient toujours manifestés pour l'Exposition liégeoise.

En même temps, le Ministre de l'Industrie et du Travail sollicitait et obtenait pour l'Exposition le Haut Patronage du Roi et celui des Membres de la Famille Royale. Ce fut également à son intervention, que le Conseil des Ministres autorisa l'émission d'une tombola placée sous le contrôle du Gouvernement.

C. F. E.

Pénétré de la pensée qu'il fallait affirmer le caractère national et patriotique de l'Exposition, le Ministre, dès les premiers mois de 1903, proposa au Roi la nomination du *Commissariat Général Belge* et l'institution d'une *Commission Supérieure de Patronage* dont les membres furent choisis parmi les notabilités de l'industrie, de la finance, des arts, des sciences et de la politique de toutes les parties du pays. Cette Commission fut l'origine des Comités des groupes et des classes de la Section Belge.

D'autre part, les autres membres du Gouvernement, à la demande de M. Gustave Francotte, apportaient leur concours à l'entreprise: ainsi le baron de Favereau, Ministre des Affaires Etrangères, intervenait par voie diplomatique auprès des Chefs d'Etat; M. J. Liebaert, Ministre des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes, prêtait la collaboration de ses fonctionnaires; les autres Ministres préparaient la participation de leurs départements respectifs à titre d'exposants.

Tandis que M. Gustave Francotte poursuivait activement la mise sur pied de toutes les mesures d'organisation ressortissant à son Département, les travaux de l'Ourthe, à Liége, avançaient si rapidement et la situation apparaissait si favorable, que le Comité Exécutif crut pouvoir inviter les Ministres, le Prince Albert et le Roi, à visiter les chantiers et se rendre compte de visu de ce que seraient les emplacements de l'Exposition.

Le Ministère de l'Industrie et du Travail s'occupant spécialement, par l'intermédiaire de son *Commissariat Général*, de tout ce qui se rapportait à la Section belge, retint ferme une série d'emplacements dans les halls dont la superficie, d'abord fixée à trente mille mètres carrés, dut finalement être portée à quarante-six mille mètres carrés.

Cependant le nombre des exposants belges ne cessant d'augmenter et les nombreuses Sections étrangères réclamant de si vastes emplacements que le Comité Exécutif avait porté jusqu'aux extrêmes limites la construction d'extensions aux grands halls, le Ministre de l'Industrie estima qu'il y avait lieu d'installer certains groupes de la Section belge dans des pavillons spécialement édifiés pour eux, mais dont les frais seraient remboursés par le Gouvernement au Comité Exécutif.

Il se fit ainsi que certains groupes, qui, placés dans les halls, eussent été réduits à d'étroites proportions et n'eussent point montré le caractère de leur importance sociale, ont pu former des expositions spéciales qui constituèrent des attractions de l'Exposition. C'est ainsi que, grâce à l'initiative du Ministre, il y eut, à Liége, au sein de la World's Fair, un Pavillon des Métiers Bourgeois, un Pavillon du Petit Outillage, un Palais de la Dentelle, un Palais du Génie Civil, qui formèrent des ensembles particulièrement attrayants et instructifs pour les visiteurs.

Dans le domaine artistique, l'action du Gouvernement ne manqua pas non plus de se manifester : le Ministre de l'Industrie et du Travail accorda sa collaboration influente à l'Exposition de l'Art ancien, et il seconda le Département de l'Agriculture dans l'organisation de l'Exposition internationale des Beaux-Arts.

Le Ministre ne se borna pas d'ailleurs à prendre les mesures d'organisation générale, il suivit personnellement de près les travaux de tous les organismes qu'il avait créés. Quand l'Exposition fut ouverte, il vécut de sa vie, il fut de toutes les cérémonies et il considéra comme un devoir de présider les opérations du Jury Supérieur des Récompenses.

Après avoir esquissé dans son ensemble le travail d'organisation réalisé par le Ministère de l'Industrie et du Travail, nous devons entrer dans plus de détails sur certains côtés caractéristiques de cette organisation.

M. GUSTAVE FRANCOTTE

Ministre de l'Industrie et du Travail.

C F E

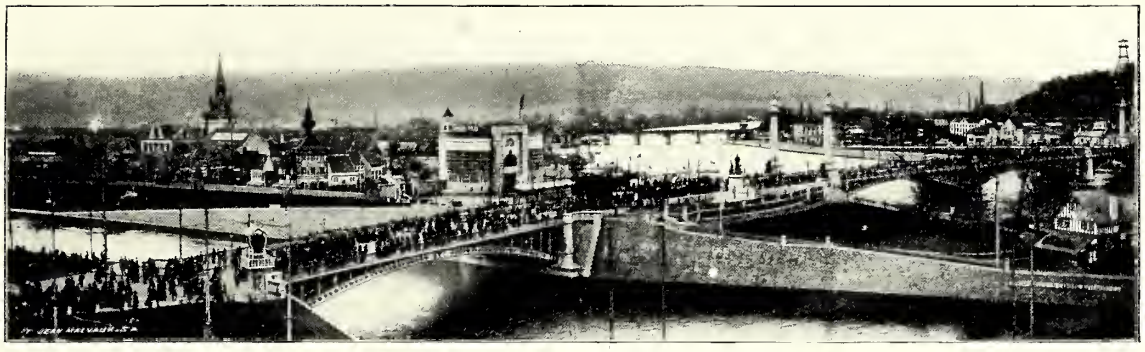

LES PONTS DE FÉTINNE ET DE FRAGNÉE.

M. GUSTAVE FRANCOTTE.

Le 22 août 1902, M. Gustave Francotte fut nommé, par le Roi, Ministre de l'Industrie et du Travail.

L'entrée de notre distingué concitoyen dans les conseils de la Couronne devait avoir pour l'œuvre liégeoise les plus heureuses conséquences, d'autant plus qu'à ce moment l'ère critique prenait fin par la mise à exécution des travaux de l'Ourthe.

Nous citant nous-même, nous estimons intéressant de reproduire ici l'appréciation que nous formulions à cette occasion.

« Nous pouvons, écrivions-nous, sans faire la moindre incursion dans le domaine » de la politique, constater que la nomination de M. Gustave Francotte en qualité de » Ministre de l'Industrie et du Travail, a été accueillie en notre ville avec infiniment » de plaisir. En effet, M. Gustave Francotte est Liégeois de cœur et d'origine; son » caractère aimable et serviable lui ont, dans tous les partis, créé de nombreuses sym- » pathies; de plus, mêlé depuis longtemps à nos affaires publiques, il doit bien connaître » les aspirations et les desiderata de notre commerce et de notre industrie.

» Au Ministère de l'Industrie et du Travail ressortit spécialement l'organisation » des Expositions. La World's Fair liégeoise de 1905 peut escompter d'ores et déjà le » concours le plus complet et le plus dévoué du nouveau ministre. En effet, dès que » fut lancée l'idée d'une Exposition à Liége, M. Gustave Francotte fut un des premiers » à s'y intéresser et ne cessa de s'employer, concurremment avec MM. Jules Dallemagne, » député, Max Doreye, sénateur, Ernest Nagelmackers et Emile Digneffe, à l'aplanisse- » ment de toutes les difficultés.

» A l'heure présente, au reste, M. Gustave Francotte fait encore partie du Conseil » d'administration de la Société de l'Exposition de 1905.

» A la fin des vacances actuelles, le Comité organisateur de notre Société devra » contracter avec l'Etat: la tâche du nouveau ministre en sera d'autant plus facile » qu'il trouvera dans les dossiers des Ministères nombre d'antécédents qui le mettront » à l'aise, nous n'en doutons pas, avec ses préférences personnelles. »

Les faits ont confirmé pleinement les espérances que tous les Liégeois fondèrent avec nous sur le dévouement du nouveau ministre; ils ont démontré d'incontestable façon que M. G. Francotte sut s'affirmer à la fois mandataire de toute la nation et Liégeois épris de sa cité, par le souci constant qu'il eut d'aider et de collaborer à la réalisation et au succès de l'Exposition. Il contribua ainsi à accroître la renommée

de la Wallonie et à mettre en évidence la vitalité et l'industrieuse activité du peuple belge dans tous les domaines.

En s'occupant personnellement de l'organisation de l'entreprise, en ne négligeant aucune occasion de prendre part à ses manifestations de tous genres, il a donné aux Expositions une portée qu'elles n'avaient pas eue précédemment et qu'elles devront désormais conserver toujours sous peine de ne plus présenter le caractère de grandes manifestations patriotiques.

Son action fut à Liége si prépondérante, elle s'exerça d'une façon si constante, que, d'un accord unanime et tacite, Etrangers et Belges, le qualifièrent de *Ministre de l'Exposition.*

C'est au cours de cette inoubliable période de 1905, que, traduisant les sentiments que nous entendions exprimer de tous côtés, nous avons esquissé de M. Gustave Francotte le portrait-biographie que voici:

« De lui, une biographie! Point besoin. Notre concitoyen Gustave Francotte est à » l'heure présente universellement connu et il jouit de tous côtés d'universelles sym- » pathies.

» Liégeois d'origine, M. G. Francotte est profondément attaché à la terre » wallonne et à sa ville natale; il la rêve belle, grande et Cité de premier ordre. Aussi » voudrait-il voir ses concitoyens ne s'éprendre que d'idées larges, n'entreprendre que » des choses de haute envergure, afin que pour toujours soit supprimée du vocabulaire » usuel l'antique appellation: Liége-Province, que d'aucuns se sont parfois plu à » traduire en Liége-Village.

» Nous n'étonnerons point en rappelant que, dès que fut définitivement lancée » l'idée de l'Exposition, en juin 1897, notre sympathique concitoyen n'eut pas la » moindre hésitation et accepta de faire partie du *Comité Promoteur;* puis, quand la » Société organisatrice fut constituée, du Conseil d'administration de celle-ci.

» Nous pensons même qu'à l'heure actuelle M. G. Francotte est encore membre » du dit Conseil. Peut-être le Ministre l'a-t-il oublié?

» Nous n'allons point rappeler que M. G. Francotte fut toujours un zélé de l'en- » treprise, ni dire en longues phrases combien il fut heureux, devenu Ministre de » l'Industrie et du Travail, d'apporter un puissant et dévoué concours à l'Exposition » de Liége, dont il fit une œuvre nationale et patriotique.

» Au cours de cet été, M. G. Francotte s'est réellement prodigué et, allongeant » presque les journées, il s'est partagé entre les travaux de son Département et de » multiples visites à notre World's Fair.

» Il a été de toutes les cérémonies, de toutes les inaugurations et partout, avec » un remarquable talent, a improvisé des discours remplis d'à-propos et parfaitement » appropriés aux circonstances et aux situations.

» A cause de l'Exposition liégeoise, il fut, l'an dernier, pendant les vacances » parlementaires, visiter Saint-Louis et il en est revenu quelque peu *Citoyen américain.*

» A cause toujours de notre Exposition, il fut souventes fois l'hôte de la France » et, là-bas, dans la Ville-Lumière, il fit acclamer son talent, ovationner sa sympathique » et merveilleuse éloquence, augmenter encore la considération de la Belgique à » l'étranger.

» Mais il n'y a pas que l'Exposition, et notre Ministre a un passé des mieux » rempli.

» En 1874, l'Université lui confère le diplôme de docteur en droit et le voilà » au Palais où il ne tarde pas à se distinguer, à briller et à recueillir l'unanimité des » sympathies de ses confrères.

» Gustave Francotte est un véritable homme de robe; c'est un esprit juridique. » Au tribunal de première instance, il fut juge suppléant, et ces fonctions, M. le Ministre » les affectionnait tout particulièrement.

» D'une haute intelligence, d'un tempérament nerveux, combattif, ignorant » la fatigue, ne connaissant le repos que par le travail, M. Gustave Francotte » était fait pour les luttes politiques. Il fut naturellement vite en évidence et ne tarda » pas à être placé au rang des chefs du parti catholique liégeois.

» En 1895, il fut élu conseiller communal de Liége; en 1898, conseiller pro- » vincial pour le canton de Louveigné et, en 1900, l'arrondissement de Liége l'envoyait » siéger à la *Chambre des Représentants*, où il sut vite prendre une place marquante.

» Nous ne pourrions indiquer toutes les fonctions que notre concitoyen a » occupées: membre de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, » membre de la Commission administrative du Conservatoire Royal de Musique, pré- » sident du Conseil particulier de l'œuvre de Saint-Vincent de Paul, etc.

» En 1902, Sa Majesté Léopold II appela M. Gustave Francotte à faire partie » du Gouvernement; mais peu de temps auparavant, en juillet, le Barreau liégeois lui » avait confié la dignité de bâtonnier. Avant de démissionner, M. G. Francotte voulut » se trouver encore au Palais, au milieu de ses confrères, et on le vit, quoique Ministre, » revêtir la robe le 1er octobre 1902, pour présider à la séance solennelle de rentrée.

» Ministre, M. Gustave Francotte ne s'occupa point uniquement de l'Exposition » et il fut un vrai Ministre de l'Industrie et du Travail dans toute la force du terme; » il s'entoura de collaborateurs de valeur, tels que MM. Dubois, Mommaert, Stevens, » Lambrechts, De Walque; il fait des voyages d'études en Allemagne et s'applique » à créer ici des institutions nouvelles pour le relèvement des classes moyennes.

» Il fortifie l'Office du Travail; il créera l'Office de la Petite Bourgeoisie; à Gand, » il organise une Exposition de Petit Outillage; à notre Exposition Universelle, il fait » rapidement organiser un superbe Pavillon des Métiers Bourgeois et du Petit Outillage.

» Et s'il faut dire notre pensée, nous avons l'espoir qu'il sera, d'ici quelques » deux ou trois ans, le protagoniste ou le protecteur d'une Exposition spéciale en notre » Ville, celle, bien complète et bien importante, du Petit Outillage.

» Quelqu'un a dit de lui, *C'est le Ministre de l'Exposition*, et le mot a fait » fortune. On le dit, on le répète, de même que dans les halls, où on rencontre souvent » le Ministre, on se le montre, on le salue avec plaisir, et lui, Ministre du Roi, » s'approche, vous donne une bien cordiale poignée de mains et vous entretient affec- » tueusement des choses qu'il sait vous intéresser.

» Des bribes de conversations, ainsi saisies par hasard, combien nous pourrions » en citer.

» *Le Ministre de l'Exposition*, oui il l'est, mais aussi il est le *Ministre de la Petite* » *Bourgeoisie et des classes ouvrières.*

» Il est plus que tout cela: il est le *Ministre de toute la Nation*, le Ministre qui » veut sa Patrie grande et prospère.

» Il n'est plus à présent le mandataire de son parti, il est le mandataire et le » Ministre de tous.

» Le nom de Gustave Francotte semble aujourd'hui planer au dessus de tous les » partis.

Cette page, écrite au moment où les événements se précipitaient, unanimement approuvée, devait être placée à l'introduction du chapitre dans lequel nous allons retracer les mesures d'organisation prises par le Ministère de l'Industrie et du Travail.

LES PATRONAGES.

En acceptant que l'Exposition fut placée sous son haut patronage, Léopold II avait exprimé le formel désir que le Gouvernement ne négligeât rien « pour que l'Exposition de Liége fût particulièrement brillante ». Sa Majesté avait en outre fait comprendre que chacun des Membres de la Famille Royale avait à cœur de travailler à sa réussite.

Ces espérances ne tardèrent pas à se réaliser. En effet, ce fut non sans quelque orgueil que les organisateurs liégeois apprirent bientôt que la Commission Supérieure de Patronage aurait pour Président d'honneur Son Altesse Royale Monseigneur le Comte de Flandre et comme Président effectif Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Albert.

L'Exposition de 1905 fut ainsi la première qui eut l'honneur d'être présidée en fait par un membre de la Famille Royale.

Au demeurant, S. A. R. le Prince Albert, en assumant la présidence effective, ne voulut point faire une démonstration purement platonique de sa sollicitude ; il entendit apporter à l'organisation de l'Exposition un concours personnel et réel : aussi prit-il une part active à la mise en marche, présidant les séances du Comité central permanent, y prenant part aux débats, faisant maintes visites aux chantiers des travaux ; de même quand l'Exposition fut ouverte, Son Altesse Royale eut à cœur d'en visiter toutes les sections et d'en parcourir tous les compartiments.

Son Altesse Royale Madame la Comtesse de Flandre, dont le sens artistique et la grande compétence en la matière sont justement appréciés, consentit à prendre sous sa présidence d'honneur le groupe II, qui constitua la brillante exposition internationale des Beaux-Arts.

Enfin les gracieuses Princesses de Belgique voulurent bien également être les présidentes effectives de certains groupes, tenant à témoigner ainsi leur volonté patriotique de participer à notre activité nationale.

Son Altesse Royale Madame la Princesse Albert se mit à la tête du groupe XVII, qui établit le Palais des Travaux de la Femme et le Palais de la Dentelle, deux installations qui contribuèrent singulièrement à rehausser l'éclat de la World's Fair.

Son Altesse Royale Madame la Princesse Clémentine eut la présidence du groupe des Arts décoratifs, dont les installations, placées à l'entrée même des grands Halls, mirent si bien en évidence le talent et la valeur artistiques de nos grands fabricants.

Enfin, le Commissariat général belge et la Commission supérieure de Patronage, qui devaient organiser la Section Belge, furent créés par des arrêtés royaux du 3 mars et du 15 juin 1903. Des arrêtés ministériels, pris en conformité de ces arrêtés royaux, parachevèrent l'organisation et réglementèrent le fonctionnement de ces deux organismes.

Si ces deux institutions étaient dépendantes l'une de l'autre, leur action devait être parallèle. En fait les travaux de la seconde furent parallèles presque toujours à ceux du Commissariat général.

Nous allons voir comment ces deux organismes surent mener à bien la lourde mission dont ils étaient chargés.

LA COMMISSION SUPÉRIEURE DE PATRONAGE.

L'arrêté royal du 15 juin 1903 instituait la *Commission Supérieure de Patronage*, « dans le but d'encourager et de favoriser la participation des producteurs belges ». Il en nommait les membres, au nombre de trois cents, et désignait en même temps que les membres du bureau, les présidents des groupes de la section belge.

Cet arrêté était précédé d'un rapport que le Ministre de l'Industrie et du Travail adressait au Roi pour expliquer la raison d'être de cet organisme et qui était conçu en ces termes:

SIRE,

Une heureuse inspiration fait coïncider l'Exposition Universelle et Internationale de Liége avec la célébration du 75e anniversaire de l'Indépendance nationale.

Organisée en vue des fêtes jubilaires de 1905, cette Exposition trouve le gage de son succès dans le dévouement patriotique de ses promoteurs; grâce au concours de tous les travailleurs d'élite, elle affirmera une fois de plus la prospérité et les incessants progrès de notre libre Patrie.

La ville de Liége, par sa situation, par la beauté des sites qui l'entourent, par l'activité de son commerce et de son industrie, par l'habileté professionnelle de ses artisans et de ses ouvriers, offre pour une entreprise de ce genre des ressources précieuses; il n'y a pas à attendre moins de l'intensité d'un mouvement scientifique hautement apprécié et de la puissance des traditions d'art remontant à un passé glorieux. Les importantes usines du Bassin de Liége, les grands tissages de Verviers, les belles exploitations agricoles, répandues dans toutes les parties de la province, assurent à l'initiative liégeoise de brillantes collaborations.

Le programme de l'Exposition embrasse, d'ailleurs, toutes les sources de richesse matérielle, intellectuelle et morale. Quel que soit l'objet propre de leur activité, toutes les régions du pays tiendront à honneur d'y être représentées. Vingt-et-un groupes divers comprennent dans leur organisation tous les domaines de l'art, de la science, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie:

1. Education et enseignement;
2. Œuvres d'art;
3. Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts;
4. Matériel et procédés généraux de la mécanique,
5. Electricité;
6. Génie civil, moyens de transport;
7. Agriculture;
8. Horticulture et arboriculture;
9. Forêts, chasse, pêche, cueillettes;
10. Aliments;
11. Mines, métallurgie;
12. Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations;
13. Fils, tissus, vêtements;
14. Industrie chimique;
15. Industries diverses;
16. Economie sociale, hygiène, assistance publique,
17. Enseignement pratique, industries et travail manuel de la femme;
18. Commerce et colonies;
19. Armées de terre et de mer;
20. Sports;
21. Congrès et conférences.

Les promoteurs de l'Exposition ont fait appel aux nations étrangères; plusieurs d'entre elles ont annoncé déjà l'intention de ne pas manquer au rendez-vous. Comme les Expositions universelles d'Anvers et de Bruxelles, celle de Liége provoquera entre les producteurs de tous les pays une heureuse émulation, et c'est au milieu du concours des nations que la Belgique devra soutenir son vieux renom de laborieuse et féconde activité.

Le comité de l'Exposition a reçu l'appui des autorités publiques. Une série de mesures d'encouragement et de protection ont marqué la sympathie du Gouvernement, son adhésion à une œuvre d'intérêt national. Tout en laissant à la Société Liége-Exposition la responsabilité financière et la direction de son entreprise, il convient de favoriser la réalisation de son projet en instituant une Commission supérieure de patronage de la section belge et en organisant d'une manière définitive le Commissariat général du Gouvernement.

Le but principal que poursuivent les initiateurs de l'Exposition est de faire apprécier de plus en plus dans le monde entier les produits de notre industrie et de contribuer ainsi à l'expansion commerciale de la Belgique. Ces aspirations répondent aux vœux les plus chers de Votre Majesté. Dès le début, Elle a daigné suivre avec une attention particulière les études du Comité exécutif de l'Exposition et montrer, à plusieurs reprises, un intérêt tout spécial pour ses travaux.

Je prie Votre Majesté de vouloir bien accorder à l'Exposition de Liége un nouveau et très précieux gage de Sa Royale bienveillance en conférant à S. A. R. Mgr le Comte de Flandre, la présidence d'honneur de la Commission supérieure de patronage; à S. A. R. Madame la Comtesse de Flandre, la présidence d'honneur du groupe « Œuvres d'art », à S. A. R. le Prince Albert de Belgique, la présidence de la Commission supérieure; à S. A. R. Madame la Princesse Albert de Belgique, la présidence effective du groupe « Enseignement pratique, industries et travail de la femme » et à S. A. R. Madame la Princesse Clémentine de Belgique, la présidence effective du groupe « Arts décoratifs ».

C'est dans ce but que j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté les projets d'arrêtés ci-joints.

Je suis, Sire, avec le plus profond respect, de Votre Majesté, le très dévoué et très fidèle serviteur,

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,
FRANCOTTE.

Le Bureau de la *Commission supérieure de Patronage* fut par l'arrêté dont nous parlons, combiné avec d'autres arrêtés royaux de la même date, composé de la manière suivante:

Président d'honneur:

Son Altesse Royale Monseigneur le Comte de Flandre.

Présidente d'honneur du groupe II:

Son Altesse Royale Madame la Comtesse de Flandre.

Président effectif:

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Albert de Belgique.

Présidente du groupe XVII:

Son Altesse Royale Madame la Princesse Albert de Belgique.

Présidente du groupe XII:

Son Altesse Royale Madame la Princesse Clémentine de Belgique.

Vice-présidents d'honneur:

MM. le duc d'Ursel, président du Sénat, à Bruxelles;
R. Schollaert, président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles;
le comte P. de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux Publics, à Bruxelles;
le baron P. de Favereau, Ministre des Affaires Etrangères, à Bruxelles;
le baron M. van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture, à Bruxelles.
G. Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail;
Liebaert, J., Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à Bruxelles.

Présidents adjoints:

MM. Léon De Bruyn, ancien Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics, ancien président de la commission de la section belge à l'Exposition universelle d'Anvers 1894, membre de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.
Frédéric Braconier, ancien sénateur, à Liége.

Vice-présidents:

MM. Alfred Simonis, premier vice-président du Sénat, ancien commissaire général de Belgique à l'Exposition de Chicago, ancien président de groupe à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Verviers.
Emile Dupont, vice-président du Sénat, ancien vice-président du jury supérieur à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Liége.
le baron Alfred Ancion, sénateur, à Liége.
Max Doreye, sénateur, vice-président du Conseil d'administration de l'Exposition universelle et internationale de Liége, à Liége (1);

---

(1) M. Max Doreye, décédé, a été remplacé par:

M. Dallemagne, Jules, membre de la Chambre des représentants, ingénieur et industriel, vice-président du Conseil d'administration et membre du Comité exécutif de l'Exposition de Liége, à Liége. (Arrêté royal du 31 janvier 1905).

MM. le comte Adrien d'Oultremont, ancien commissaire de Belgique aux Expositions universelles de Philadelphie 1876, de Paris 1878 et 1881, ancien commissaire de la section de l'Industrie et des Arts rétrospectifs à l'Exposition nationale de Bruxelles 1880, ancien commissaire général du gouvernement aux Expositions d'Anvers 1885, de Bruxelles 1888 et 1897, à Bruxelles.

Ernest Nagelmackers, ancien sénateur, président du Conseil d'administration de l'Exposition Universelle et Internationale de Liége, à Liége.

Auguste Raze, administrateur délégué de la société anonyme d'Ougrée-Marihaye, président de l'Union des charbonnages, mines et usines métallurgiques de la province de Liége, à Liége.

Secrétaires généraux:

MM. Emile Digneffe, banquier, conseiller communal, ancien échevin de la ville de Liége, président du Comité exécutif de l'Exposition universelle et internationale de Liége, à Liége;

Gody, J., commissaire général-adjoint du gouvernement près l'Exposition Universelle et Internationale de Liége, ancien secrétaire général du gouvernement aux Expositions universelles d'Anvers 1885 et 1894, de Bruxelles 1888, ancien commissaire pour le jury et les récompenses à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, etc., à Bruxelles.

Secrétaires:

MM. le baron Jules d'Anethan, conseiller de légation, à Bruxelles;

Paul Forgeur, avocat à la cour d'appel de Liége, secrétaire général du Comité exécutif de l'Exposition Universelle et Internationale de Liége, à Liége;

Octave Mavaut, ingénieur, chef de division à la Direction de l'Industrie, à Bruxelles.

L'article 3 de l'arrêté royal fixait comme suit la liste des membres de la Commission Supérieure de Patronage:

MM. Acker, E., directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts et de l'Ecole des Arts décoratifs, ancien architecte de la section belge à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Bruxelles.

Allo, N., directeur général de la Marine au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à Bruxelles.

Amelin, A., directeur général au Ministère de l'Industrie et du Travail, ancien secrétaire général de la Commission belge à l'Exposition universelle de Paris 1900, etc., à Bruxelles.

Ancion, Jules, fabricant d'armes, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Liége.

d'Andrimont, L., sénateur, ancien vice-président de la Commission des sections étrangères à l'Exposition universelle d'Anvers 1894, à Dolhain-Limbourg.

Audent, J., sénateur, bourgmestre de Charleroi

Baar, Ed., président de l'Association des Entrepreneurs de travaux publics, à Liége.

Baltus, L., négociant, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, à Saint-Trond

Banneux, P.-J., directeur général à l'Administration des Télégraphes, à Bruxelles.

Barbier, A., président de la Commission médicale provinciale, à Liége.

Bauters, B., brasseur, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Gand

Bauduin, V., industriel, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de Tirlemont.

de Beauffort (le marquis), sénateur, président de la Commission consultative pour l'organisation de la tombola de l'Exposition de Liége, à Bruxelles.

Beco, E., secrétaire général du Ministère de l'Agriculture, à Bruxelles.

Bède, E., ingénieur, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Beer, Ch., industriel, à Jemeppe-sur-Meuse.

Beernaert, Aug., Ministre d'Etat, ancien président et membre de la Chambre des Représentants, ancien président de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Bénard, A., imprimeur, à Liége.

Berryer, Ch., industriel, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition de Liége, à Liége.

Bertrand, R., administrateur des Chemins de fer de l'Etat, au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à Bruxelles.

de Biolley (le vicomte R.), membre de la Chambre des Représentants, à Verviers.

Blancquaert, I.-P.-F., conseiller des Chemins de fer au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à Bruxelles.

Boël, G., sénateur, maître de forges, à La Louvière.

Boiteux, J., président de la Bourse des métaux et charbons, directeur-gérant de la Société anonyme des hauts-fourneaux et fonderies de La Louvière, à La Louvière.

MM. Bollinckx, A., administrateur délégué de la Société anonyme des ateliers de construction H. Bollinckx, à Anderlecht.

Borboux, A., membre de la Chambre des Représentants, à Verviers.

Bordiau, G., membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, ancien membre du Comité exécutif et ancien architecte en chef du commissariat général du gouvernement à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, etc., à Bruxelles.

Bormans, S., administrateur-inspecteur de l'Université de Liége, à Liége.

Borremans, A., malteur et brasseur, président de la Chambre syndicale des grains et farines, à Forest.

Bouvy, A., tanneur, membre du Conseil supérieur du Travail, ancien membre du jury à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Liége.

Braconier, M., administrateur de la Manufacture liégeoise d'armes à feu, président de l'Union des fabricants d'armes, à Liége.

Brants, V., professeur à l'Université catholique de Louvain, membre du Conseil supérieur du Travail, à Louvain.

Braun, E., membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de Gand.

Bruneel, Oct., échevin de la ville de Gand, président du Comité permanent de la Chambre syndicale des Horticulteurs belges, à Gand.

Burnell (le colonel), aide de camp commandant du Palais de LL. AA. RR. le Comte et la Comtesse de Flandre, à Bruxelles.

Buysse, A., industriel, membre du Conseil supérieur du Travail, à Gand.

Cambier, L., industriel, membre de la Chambre des Représentants, à Ath.

Canon-Legrand, L., industriel, ingénieur honoraire des mines, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, à Mons.

Capelle, L., envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, directeur général du Commerce et des Consulats, à Bruxelles.

Carels, G., industriel, ancien vice-président de groupe à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Gand.

Carlier, Jules, vice-président du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, président du Conseil d'administration de la Société anonyme « La Métallurgique », ancien commissaire général de Belgique à l'Exposition universelle de Paris 1889, etc., à Bruxelles.

Cartuyvels, C., (Mgr), vice-recteur honoraire de l'Université catholique de Louvain, doyen du Chapitre, à Liége.

Casier, Jos., président de l'Association belge de photographie, à Gand.

Chainaye, L., ingénieur, bourgmestre de Huy.

Chaudoir, Ch., administrateur de la Société anonyme des usines à cuivre et à zinc de Liége, à Liége.

de Chestret de Haneffe (le baron J.), membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à Liége.

Clément, C., sénateur, à Liége.

Clément, E., administrateur délégué de la société anonyme « La Dendre », à Termonde.

Coetermans, L., négociant en diamants, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, à Anvers.

Cooreman, G., ancien Ministre de l'Industrie et du Travail, membre de la Chambre des Représentants, président du Conseil supérieur du Travail, président de la Commission nationale de la petite bourgeoisie, etc., à Gand.

Cornélis-Lebègue, président du Cercle belge de la librairie et de l'imprimerie, à Bruxelles.

Corty, C., négociant, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du Commerce, président de la Chambre de Commerce, à Anvers.

Cousin, J., ingénieur honoraire des ponts et chaussées, vice-président de la Société belge des ingénieurs et des industriels, à Bruxelles.

Daelman (le lieutenant général), chevalier d'honneur de S. A. R. Mme la Princesse Clémentine de Belgique, à Bruxelles.

Dallemagne, J., membre de Chambre des Représentants, ingénieur et industriel, membre du Comité exécutif de l'Exposition de Liége, à Liége

Davignon, J., membre de la Chambre des Représentants, ancien secrétaire général-adjoint du commissariat général du Gouvernement à l'Exposition universelle d'Anvers 1894, ancien commissaire-adjoint à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Pepinster.

de Bary, A., consul général d'Italie, à Anvers

De Becker-Remy, A., membre de la Chambre des Représentants, administrateur-président des Usines Remy, à Wygmael.

Debeil, A., inspecteur général des ponts et chaussées, avec rang de directeur général, à Bruxelles.

M. SCHOLLAERT
Président de la Chambre des Représentants.

Feu LE DUC D'URSEL
Président du Sénat.

MM. De Boeck, A., brasseur, ancien vice-président de groupe et membre du jury à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Bruxelles.
De Bruycker, Th., président de la Chambre syndicale du vêtement, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, à Bruxelles
de Burlet, C., directeur général de la Société nationale des chemins de fer vicinaux, à Bruxelles.
de Cock-Le Grelle, A., président de la Société royale d'Horticulture et d'Agriculture, à Anvers.
de Damseaux, A., bourgmestre de Spa.
Degive, A., directeur de l'Ecole de médecine vétérinaire de l'Etat, à Bruxelles.
Dejace, Ch., professeur à l'Université de Liége, membre du Conseil supérieur du Travail, à Liége
De Jaer, J., directeur général des Mines au Ministère de l'Industrie et du Travail, à Bruxelles.
Dekien, L., industriel, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, ancien membre du jury à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Courtrai.
Delacenserie, L., architecte, membre de la Commission royale des Monuments, à Bruges.
Deladrière, G., directeur-gérant de la Société anonyme du Charbonnage d'Hornu et Wasmes, à Wasmes.
Delannoy, E., sénateur, président du Tribunal de commerce, à Bruxelles.
Delarge, J.-H., directeur général des Télégraphes, à Bruxelles.
Delbeke, A., membre de la Chambre des Représentants, membre du Corps académique d'Anvers, à Anvers.
Delcuve, N., administrateur délégué de la Société anonyme des Ateliers Nicaise et Delcuve, à La Louvière.
Delhaye, H., entrepreneur de travaux publics, président de la Chambre syndicale de la maçonnerie, à Bruxelles.
De Ligne-Verlat, E., peintre décorateur, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.
Delvaux, H., membre de la Chambre des Représentants, à Cierreux.
Demarteau, J., commissaire d'arrondissement, à Liége.
De Mot, E., sénateur, bourgmestre de Bruxelles ancien président du Comité exécutif de l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.
Mme De Naeyer, Louis, à Willebroeck.
MM. de Ponthière, Ch., membre de la Chambre des Représentants, à Liége.
Deprez, G., directeur général des Cristalleries du Val-St-Lambert, à Seraing.

MM. De Rote, L., directeur général des Ponts et Chaussées, ancien membre du jury supérieur à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Bruxelles

Derneville, A., président de la Chambre syndicale de la pharmacie, à Bruxelles.

De Rudder, E., administrateur des Chemins de fer de l'Etat au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à Bruxelles.

De Ruytter, O., président de la Chambre syndicale de la carrosserie, à Bruxelles.

De Sadeleer, L., ancien président et membre de la Chambre des Représentants, ancien président de groupe à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Bruxelles.

de Savoye, G., ingénieur, ancien membre du Comité exécutif de la Commission belge à l'Exposition universelle de Paris 1889, ancien commissaire général de la section belge à l'Exposition universelle d'Anvers 1894, à Bruxelles.

Descamps (le chevalier Ed.), sénateur, Ministre d'Etat de l'Etat Indépendant du Congo, ancien président de la commission organisatrice de l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Louvain.

De Somer-Van Genechten, J., industriel, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, à Turnhout.

De Vestel, F., président de la Société centrale d'architecture de Belgique, à Bruxelles.

Devolder, J., Ministre d'Etat, sénateur, directeur à la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale, à Bruxelles.

De Vriendt, J., directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers.

De Walque, Fr., professeur à l'Université catholique de Louvain, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Louvain.

De Winter, J., membre de la Chambre des Représentants, à Anvers.

De Witte, A., professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liége.

Doat, H., directeur de la Compagnie générale des Conduites d'eau, membre du Conseil supérieur du Travail, ancien vice-président de groupe à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Liége.

Donny (le lieutenant général), aide de camp du Roi, inspecteur général de l'artillerie, président de la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, à Bruxelles.

Dubois, A., directeur général des eaux et forêts, à Bruxelles.

Dujardin, Fr., industriel, ancien membre du jury aux Expositions de Bruxelles 1897 et de Paris 1900, à Leuze.

Dulait, J., administrateur-gérant de la Société anonyme « Electricité et Hydraulique », ancien membre du jury à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Charleroi.

Dufourny, A., ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées, président de la Société belge des ingénieurs et industriels, à Bruxelles.

Dumon de Menten, A., malteur, membre du Comité directeur de la Fédération des Sociétés d'Horticulture, ancien membre du jury à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Bruges.

Dumont, A., ingénieur, professeur à l'Université catholique de Louvain, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Louvain.

Dumont, E., sénateur, à Marbais.

Dumoulin, Aug., industriel, vice-président du Comité exécutif et du Conseil d'administration de l'Exposition de Liége, à Liége.

Dumoulin, V., négociant, secrétaire du Conseil d'administration de l'Exposition de Liége, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Liége.

Dupret, G., sénateur, ancien directeur général et membre du Comité exécutif de l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Du Toict, P., industriel, à Bruxelles.

Dwelshauwers-Dery, V., recteur de l'Université de Liége, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Liége

Eloy, E., industriel, ancien membre du Comité exécutif de la Commission belge à l'Exposition universelle de Paris 1889 et du Comité exécutif de l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Falloise, échevin des finances de la ville de Liége, à Liége.

Fétis, E., membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles.

Firket, A., inspecteur général des mines, à Liége.

Fléchet, A., sénateur, à Verviers.

Fourcault, E., maître de verreries, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Lodelinsart.

M. EMILE DUPONT
Vice-Président du Sénat.

M. ALFRED SIMONIS
Premier Vice-Président du Sénat.

MM. Francotte, Ch., fabricant d'armes, ancien vice-président de groupe et membre du jury à l'Exposition de Paris 1900, à Liége.

Franeotte, H., professeur à l'Université de Liége, membre du Conseil supérieur de l'Agrieulture, président d'honneur de la Fédération des sociétés d'assurance mutuelle du bétail, eonseiller provincial, bourgmestre, à Dalhem.

Frenay, H., ingénieur, directeur général de la Fabrique nationale d'armes de guerre, à Herstal.

Fris, V., sénateur, président du Conseil d'administration de la Société Nationale des Chemins de fer vieinaux, à Malines.

Garnir, J.-L., administrateur des Chemins de fer de l'Etat au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à Bruxelles.

Garot, J., industriel, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, président de la Chambre de Commeree de Verviers, à Verviers.

Gérard, Erie, professeur à l'Université de Liége, direeteur de l'Institut éleetro-technique Montefiore, à Liége.

Gevaert, J.-A., direeteur du Conservatoire royal de Bruxelles, membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles.

Gillis (le major L.), chargé de la direetion de l'Institut eartographique militaire, à Bruxelles.

Gillemon-Decock, A., fabricant de dentelles, à Bruges.

Gillon, A., professeur émérite à l'Université de Liége, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Liége.

Giroul, J., membre de la Chambre des Représentants, à Huy.

Goblet, N., bâtonnier de l'Ordre des avocats à la eour d'appel de Liége, membre du Comité exécutif de l'Exposition, à Liége.

Mme Godefroy, présidente de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

MM. Gody, L., professeur de chimie appliquée à l'Eeole militaire et à l'Eeole de guerre, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Godin, Léop., industriel, à Huy.

Goffin, F.-E., conseiller des Chemins de fer de l'Etat au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à Bruxelles.

de Grand Ry, Ed., président de la Société d'apiculture du Bassin de la Meuse, à Chokier.

Graux, Ch., ministre d'Etat, administrateur-inspeeteur de l'Université libre de Bruxelles, à Bruxelles.

Grégoire, G., membre de la Députation permanente du Conseil provineial, à Liége.

MM. Greiner, Ad., directeur général de la Société anonyme John Cockerill, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, ancien vice-président de la Commission organisatrice de l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, etc., à Seraing.

Habets, A., professeur à l'Université de Liége, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Liége.

Hacken, Aug., président de la Bourse aux cuirs, à Liége.

Hamman, A., armateur, président de la Commission de la pêche maritime, à Ostende.

Hanquet, F., fabricant d'armes, membre du Conseil supérieur du travail, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Liége.

Hanssens, C., président de l'Union du Crédit, à Bruxelles.

Harzé, E., directeur général honoraire des Mines, membre du Conseil supérieur du travail, à Bruxelles.

Hebbelynck (Mgr), recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain, à Louvain.

Helbig, J., artiste peintre, vice-président de la Commission royale des monuments, à Liége.

Helleputte, G., membre de la Chambre des Représentants, professeur à l'Université catholique de Louvain, ancien président de groupe à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Louvain.

Hellebaut (le lieutenant général), directeur général du matériel d'artillerie au Ministère de la Guerre, à Bruxelles.

de Hemptinne, F., administrateur de la « Florida », ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Gand.

de Hemptinne, P., administrateur délégué de la Société anonyme « Le Phœnix », à Gand.

de Hemricourt de Grunne (comte), sénateur, à Hamal.

Henricot, E., sénateur, industriel, à Court-Saint-Etienne.

Herry, L., ancien secrétaire général de la section belge à l'Exposition universelle d'Anvers 1894, ancien directeur général de la section belge à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Hertogs, Alph., ancien directeur général de l'Exposition universelle d'Anvers 1894, à Anvers.

Heuse-Lemoine, E., fabricant d'armes, à Nessonvaux.

Heyndrickx, Th., président de l'Association générale des brasseurs belges, à Lodelinsart.

Hirsch, L., industriel, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Hovine, D., vice-président du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, administrateur des Usines de la Providence, président de l'Association des maîtres de forges du bassin de Charleroi, ancien vice-président des commissions belges pour les Expositions de Melbourne, de Barcelone, de Chicago, ancien membre du jury à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Marchienne-au-Pont.

Houget, F., administrateur de la Société anonyme verviétoise pour la construction de machines, à Verviers.

Hubert, C., directeur de l'Institut agricole de l'Etat, à Gembloux.

Hubert, L., membre de la Chambre des représentants, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, à Chimay.

Isaac, L., directeur-gérant de la Compagnie des Charbonnages belges, membre du Conseil supérieur du Travail, à Frameries.

Janlet, E., architecte, membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles.

Janssen, L., ingénieur, administrateur-directeur général de la Société anonyme des Tramways bruxellois, ancien commissaire de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Jungbluth (le général-major d'état-major), aide de camp de S. A. R. le Prince Albert de Belgique, à Bruxelles.

Kelekom, E., directeur de la Société anonyme des Charbonnages réunis de la Concorde, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, à Jemeppe-sur-Meuse.

Keppenne, J., sénateur, à Liége.

de Kerchove de Denterghem (le comte Oswald), sénateur, ancien président de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, président de la Fédération des sociétés d'Horticulture, président de la Société royale d'Agriculture et de Botanique, à Gand.

Kleyer, G., bourgmestre de Liége, président d'honneur du Comité exécutif de l'Exposition, à Liége.

Koch, J., industriel, vice-président de la Commission nationale de la petite bourgeoisie, ancien vice-président de groupe et membre du jury à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Anvers.

Kraft de la Saulx (le chevalier J.), ingénieur en chef à la Société anonyme John Cockerill, à Seraing.

LE BARON ANCION
Sénateur.

M. FRÉDÉRIC BRACONIER
Ancien Sénateur.

MM. Lagasse, Ch., inspecteur général des Ponts et Chaussées, avec rang de directeur général, président de la Commission royale des monuments, membre du Conseil supérieur du Travail, à Bruxelles.
de Lalieux de la Roque, J., président de la Chambre syndicale belge d'Apiculture, ancien commissaire de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Feluy.
Lamarche, Emile, industriel, à Liége.
Lambert (le baron), ancien membre de la Commission belge à l'Exposition universelle de Paris 1878, ancien président de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.
Lambert Louis, administrateur-gérant des Verreries des Hamendes, à Jumet.
Lamboray (le général-major), directeur général du matériel du génie, au Ministère de la Guerre, à Bruxelles.
Lavalette, A., président de la Chambre syndicale des dentelles, à Bruxelles.
Le Grelle, Ch., ingénieur, commissaire des monnaies, à Bruxelles.
Lejeune, C., bourgmestre de Waremme.
Lejeune, Vincent, sénateur, industriel, à Dison.
Lelong, E., membre du Conseil supérieur du travail, directeur-gérant de la Société anonyme de Marcinelle et Couillet, à Couillet.
Lemonnier, M., membre de la Chambre des Représentants, ancien membre du Comité exécutif de l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.
Lepreux, O., directeur général de la Caisse générale d'épargne et de retraite, à Bruxelles.
Lepersonne, H., ingénieur, vice-président du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, à Liége.
Levie, M., industriel, membre de la Chambre des Représentants, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce et du Conseil supérieur du travail, président de l'Association belge des fabricants de ciments, à Charleroi.
Leurs, J.-M., échevin de la ville de Bruxelles, ancien commissaire de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.
Lhoest, P., industriel, vice-président de la Chambre de Commerce de Liége-Huy-Waremme, à Liége.
Libbrecht, Ch., directeur de la Poudrerie royale, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Wetteren.
Libbrecht (le colonel d'état-major), directeur général du Cabinet du Ministre et du Secrétariat au Ministère de la Guerre, à Bruxelles.

MM. Londot, P. (le lieutenant général), commandant de la garde civique des provinces de Liége, Limbourg et Luxembourg, à Liége.

Loumaye, E., président du Conseil provincial, à Huy.

Mabille, V., industriel, membre du Conseil supérieur du travail, ancien président de la Commission des sections étrangères à l'Exposition universelle d'Anvers 1894, à Mariemont.

Macoir, Ed., administrateur directeur de la Société Niel-on-Rupell, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Maes, J., président de l'Union internationale de photographie, à Anvers.

Magis, A., sénateur, à Liége.

Mahillon, V., président de la Chambre syndicale des facteurs d'instruments de musique, à Bruxelles.

Malvoz, E., directeur du laboratoire provincial de bactériologie, chargé de cours à l'Université de Liége.

Maquet, H., architecte, membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles.

Marchal (le chevalier Edm.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles.

Marcotty, J., membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, président de l'Association générale des meuniers belges, bourgmestre d'Angleur.

Mativa, H., directeur-gérant de la Société anonyme des Produits, à Flénu.

Masy, Th., administrateur, directeur-gérant des Charbonnages de Bonne-Espérance et Batterie, à Liége.

Maus, Oct., directeur de la *Libre Esthétique*, ancien membre du jury à l'Exposition universelle de Paris, 1900, à Bruxelles.

Meeus, Eug., industriel, ancien vice-président du Comité exécutif de l'Exposition universelle d'Anvers 1885, à Anvers.

Melen, J., industriel, ancien membre du jury aux Expositions de Bruxelles 1897 et de Paris 1900, à Verviers.

Melot, Ern., ancien Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, sénateur, bourgmestre de Namur.

de Mérode (comte W.), sénateur, vice-président du Conseil supérieur des forêts, à Loverval.

Mignot-Delstanche, A., ancien commissaire de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, ancien président honoraire de l'Union syndicale, à Bruxelles.

du Monceau de Bergendal (le comte F.), ancien directeur du commissariat général du gouvernement à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Mondron, Léon, maître de verreries, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, à Jumet.

Monnoyer, L., entrepreneur, président de l'Union syndicale, à Bruxelles.

Montefiore-Levi, L., ancien sénateur, à Bruxelles.

de Moreau (le baron), ancien Ministre des Affaires étrangères et de l'Agriculture et des Travaux publics, président du Conseil supérieur de l'Agriculture, à Bruxelles.

Morel de Boucle Saint-Denis, H., vice-président du Conseil supérieur du Travail, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, administrateur de la Société anonyme « La Lys », à Gand.

Morisseaux, Ch., directeur général de l'Office du Travail au Ministère de l'Industrie et du Travail, à Bruxelles.

Moyaux, Léon, ingénieur honoraire des mines, directeur-gérant de la Société anonyme des Usines et Industries de Baume et Marpent, à Haine-Saint-Pierre.

Mullendorff, E., membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de Verviers.

Nagelmackers, G., président de la Chambre de Commerce belge à Paris, directeur général de la Compagnie des wagons-lits, à Paris.

Naveau, L., sénateur, à Waremme.

Neef, J., président de la Commission provinciale d'Agriculture, à Tilff.

Nélis, E., président de la Chambre syndicale des vins et spiritueux, à Bruxelles.

Nerincx, Edm., vice-président de la Chambre des Représentants, ancien membre du Comité exécutif de l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Neujean, X., membre de la Chambre des Représentants, à Liége.

Noirfalise, J., industriel, président du tribunal de commerce, membre du Comité exécutif de l'Exposition de Liége, à Liége.

Nothomb (baron G.), administrateur de la Société anonyme Boch frères, ancien membre du jury à l'Exposition universelle de Paris 1900, à La Louvière.

MM. Nyssens-Hart, J., ingénieur en chef honoraire des ponts et chaussées, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Nyst, Fr., industriel, président de l'Association des ingénieurs sortis de l'Ecole de Liége, membre du Comité exécutif de l'Exposition, à Liége.

Orban de Xivry, J., vice-président de la Commission de la pêche maritime, à Grivegnée.

d'Ottreppe de Bouvette (le baron J.), membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, président du syndicat agricole liégeois, à Aineffe.

d'Oultremont (le comte Eug.), ancien commissaire de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Mme d'Oultremont (la comtesse John), commissaire de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

MM. Paquot, R., président du Conseil d'administration de la Compagnie des mines et usines d'Escombrera-Bleyberg, à Liége.

Parmentier, Gustave, industriel, président du Conseil d'administration de la Société anonyme des usines cotonnières de Gand, Zele, Tubize, à Bruxelles.

Passelecq, Ph., président de l'Association charbonnière des bassins de Charleroi et de la Basse-Sambre, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, à Dampremy.

Pavoux, Eug., ingénieur et industriel, ancien vice-président de groupe à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Bruxelles.

Peltzer-de Clermont, Ed., industriel, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, à Verviers.

Peny (le général-major C.), commandant l'Ecole de Guerre, à Bruxelles.

Pety de Thozée, L., gouverneur de la province de Liége, président d'honneur du Conseil d'administration de l'Exposition, à Liége.

Philippe, A., inspecteur général des Chemins de fer du Nord-Belge, à Liége.

Pholien, Fl., négociant, secrétaire du Comité exécutif et du Conseil d'administration de l'Exposition de Liége, à Liége.

Pieper, H., administrateur délégué de la Compagnie internationale d'électricité, ancien membre du jury à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Liége.

Pitsaer, J., membre de la Chambre des représentants, à Rumsdorp (Landen).

Polain, J., ingénieur, directeur du Banc d'épreuves des armes à feu, ancien membre du jury aux Expositions de Bruxelles 1897 et de Paris 1900, à Liége.

de Pret Roose de Calesberg (le comte), ancien président du Comité Exécutif à l'Exposition universelle d'Anvers 1894, à Anvers.

Prins, A., inspecteur général des prisons avec rang de directeur général, professeur à l'Université de Bruxelles, membre du Conseil supérieur du travail, à Bruxelles.

Proost, A., directeur général de l'Agriculture, à Bruxelles.

Puissant, A., administrateur délégué de la Société anonyme de Merbes-le-Château, à Bruxelles.

Radoux, J.-T., membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, directeur du Conservatoire royal de musique, à Liége.

Ramaeckers, C., secrétaire général du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à Bruxelles.

de Ramaix, M., sénateur, ancien commissaire général de la section belge à l'Exposition universelle de Bordeaux, ancien secrétaire général à l'Exposition universelle d'Anvers 1894 et à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Anvers.

Raze, A., constructeur de machines et instruments agricoles, ancien commissaire de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Esneux.

Renkin, Fr., fabricant d'armes, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, à Liége.

Reusens (le chanoine E.), membre de la Commission royale des monuments, professeur à l'Université catholique de Louvain, à Louvain.

de Ribaucourt (le comte), sénateur, ancien président de groupe à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Perck.

Robert, E., président de l'Union belge et vice-président de la Chambre de Commerce belge à Paris, ancien commissaire général-adjoint de la Section belge à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Paris.

Rombaut, Eug., inspecteur général de l'enseignement industriel et professionnel, avec rang de directeur général, ancien commissaire général de la section belge à l'Exposition universelle d'Anvers 1885, à Bruxelles.

Rosel, F., industriel, ancien membre du jury à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Bruxelles.

de Rosen (le baron A.), président de la Société royale d'Horticulture de Liége, à Liége.

MM. Rousseau, E., professeur à l'Université libre de Bruxelles, ancien président de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

de Royer de Dour (le baron), ancien commissaire général-adjoint de la section belge à l'Exposition universelle d'Anvers 1894, à Bruxelles.

Rutten, L., industriel, ancien échevin, à Liége.

Ryziger, J., négociant en diamants, président de la Chambre syndicale des métaux précieux et de l'horlogerie, à Bruxelles.

Sauveur, M., secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, à Bruxelles.

Sainctelette, H., sénateur, bourgmestre de Mons.

Saint-Paul de Sinçay, G., administrateur, directeur général de la Vieille-Montagne, à Angleur.

Schmidt, J., président de l'Association des maîtres de verreries, à Dampremy.

Schneider, G., administrateur de la société « Le Foyer de l'Ouvrier », à Liége.

Sengier, Paul, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, administrateur délégué de la Société anonyme des laminoirs du Ruau, à Monceau-sur-Sambre.

Smits, A., fabricant de soieries, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Forest.

Soupart, A., directeur-gérant de la Société anonyme des Charbonnages réunis, à Charleroi.

Spinnael, Ch., membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce et du Conseil supérieur du travail, ancien président de groupe à l'Exposition universelle de Paris 1900, directeur de la Manufacture royale des bougies de la Cour, à Bruxelles.

Steenackers, R., sénateur, ancien président de groupe à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Anvers.

de Steenhault de Waerbeek (le baron), sénateur, président de la Commission provinciale d'Agriculture du Brabant, ancien commissaire de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Vollezeele.

Sterpin, J., directeur général des Postes au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à Bruxelles.

Strauss, L., négociant, président du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, à Anvers.

Strickaert-Deschamps, J., président de la Chambre syndicale des imprimeurs, à Bruxelles.

Surmont de Volsberghe (le baron A.), ancien Ministre de l'Industrie et du Travail, sénateur, à Ypres.

Tack, P., Ministre d'Etat, ancien président et membre de la Chambre des Représentants, à Courtrai.

Tasson, J., peintre décorateur, ancien commissaire de la section belge aux Expositions internationales de Liverpool et d'Edimbourg, membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Tasté, J., fabricant de tissus, président de la Société industrielle et commerciale, à Verviers.

't Kint de Roodenbeke (le comte Arnold), sénateur, président de la Commission permanente des sociétés mutualistes, membre du Conseil supérieur du Travail, à Bruxelles.

Thys (le colonel d'état-major A.), officier d'ordonnance du Roi, ancien membre du Comité exécutif de l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Thorn (le lieutenant général), commandant la 3me circonscription militaire, à Liége.

Timmermans, Fr., ingénieur, directeur des Ateliers de la Meuse, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, ancien président de groupe et membre du jury supérieur à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Ougrée.

Tinchant, Ed., industriel, à Anvers.

Trasenster, G., directeur général de la Société anonyme d'Ougrée-Marihaye, à Ougrée.

Trasenster, P., ingénieur, membre de la Chambre des Représentants, membre du Conseil supérieur du Travail, à Liége.

Troost, P.-J., inspecteur général des Ponts et Chaussées, avec rang de directeur général, à Bruxelles.

Serstevens, Ed., industriel, à Stavelot.

Urban, Ad., administrateur délégué de la Société anonyme des carrières de porphyre de Quenast, à Bruxelles.

d'Ursel (le comte H.), ancien commissaire général du Gouvernement à l'Exposition universelle d'Anvers 1894, à Boitsfort.

Van Acker, Paul, industriel, ancien vice-président de groupe et membre du jury à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Gand.

van den Bossche, L., ancien sénateur, ancien vice-président de groupe à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Tirlemont.

Vanderborght, Alexandre, industriel, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Schaerbeek.

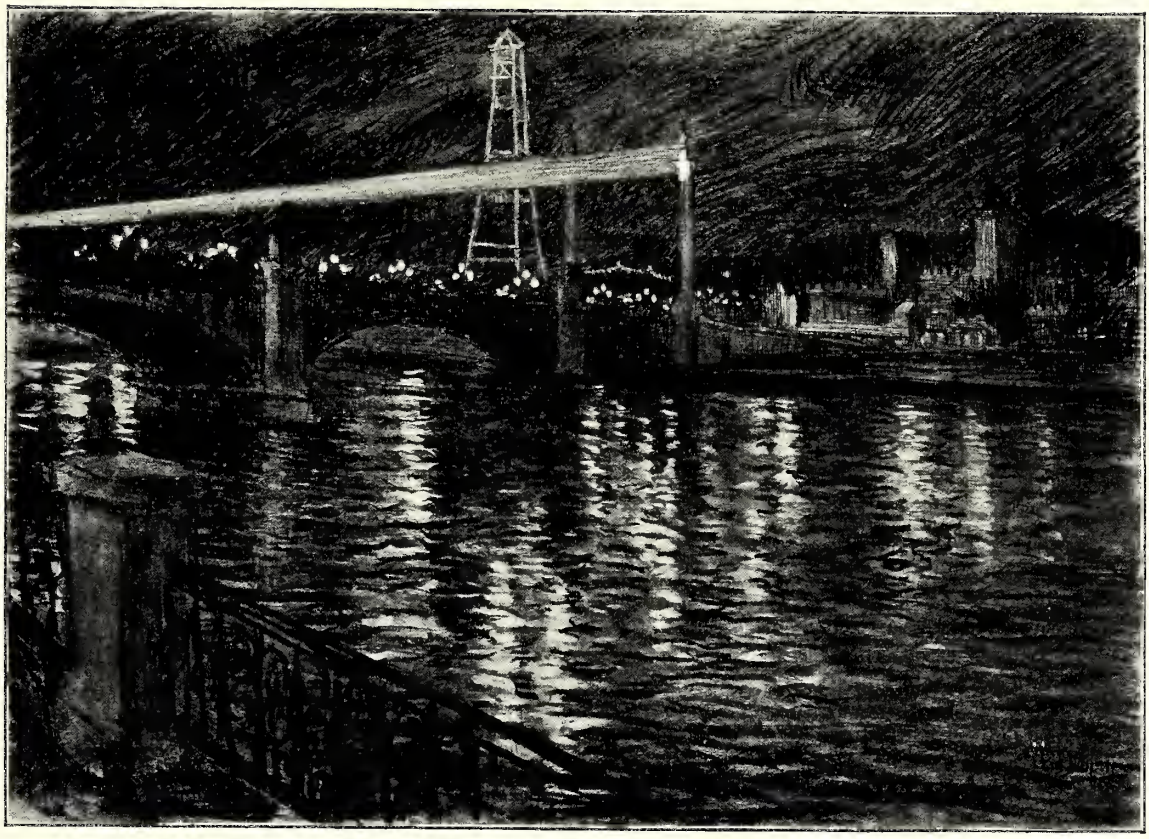

Dessin de M. Em. Dupuis.

L'EXPOSITION, LA NUIT.

MM. van der Straeten-Ponthoz (le comte F), président fondateur de l'Automobile-Club de Belgique, à Bruxelles.

van Derton, E., ancien président de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles

Vandevelde, A., sénateur, maître de carrières, à Lessines.

van Eetvelde (le baron), ministre d'Etat de l'Etat Indépendant du Congo, à Bruxelles.

Van Hoegaerden, F., vice-président de l'Union syndicale, président de la Chambre syndicale des fils et tissus, à Bruxelles.

Van Hoegaerden, Paul, industriel, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition, à Liége.

van Marcke de Lummen, Cl., président de la Chambre syndicale des fabricants de chaussures, à Bruxelles.

Van Oye, Albert, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, vice-président de l'Union syndicale, président de la Chambre syndicale des industries diverses, à Bruxelles.

Van Roggen, M., maître de carrières, à Sprimont.

Van Ryswyck, J., membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre d'Anvers.

Van Zuylen, Jos., industriel, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, président de l'Union commerciale et industrielle, à Liége.

Vaxelaire, Fr., industriel, ancien membre du jury aux Expositions de Bruxelles 1897 et de Paris 1900, à Bruxelles.

Velge, J.-B., membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, président de la Chambre syndicale des Exploitants de carrières de petit granit, à Bruxelles.

Verbeke, C.-A., industriel, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, à Gand

MM. Vercruysse, A., sénateur, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, ancien président de la Commission belge à l'Exposition de Chicago, ancien commissaire général des sections étrangères à l'Exposition universelle d'Anvers 1894, ancien commissaire général du Gouvernement à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Gand.

Verbrugghe, Th., directeur d'administration à la marine, ancien président de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Verhaegen, A., ingénieur, membre de la Chambre des Représentants, membre du Conseil supérieur du travail, à Gand.

Verlant, E., directeur des Beaux-Arts, ancien membre du jury à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Tervueren.

Vinçotte, Th., artiste-statuaire, membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles.

Visart de Bocarmé (le comte A.), membre de la Chambre des Représentants, président du Conseil supérieur des forêts, ancien président de groupe à l'Exposition universelle de Paris 1900, bourgmestre de Bruges.

Warocqué, R., administrateur délégué de la Société des Charbonnages de Mariemont et Bascoup, membre de la Chambre de Représentants, membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, à Morlanwelz.

Washer, Ch., industriel, président de la Chambre syndicale de la menuiserie, à Bruxelles.

Wauters, A.-J., professeur à l'Académie Royale des Beaux-Arts, à Bruxelles.

Weissenbruch, P., imprimeur du Roi, ancien vice-président de groupe et membre du jury à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Bruxelles

Whettnall (le baron), sénateur, à Zeelhem.

Winckelmans-Delacre, V., ancien membre du jury aux Expositions d'Anvers 1894 et de Bruxelles 1897, à Schaerbeek.

Wittouck, Félix, industriel, président de l'Association des distillateurs industriels de Belgique, à Leuw-Saint-Pierre.

Zech-Dubiez, G., éditeur, ancien membre de jury aux Expositions de Bruxelles 1897 et de Paris 1900, à Braine-le-Comte.

Zurstrassen, L., industriel, membre du Conseil supérieur du travail, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Verviers.

Quant aux présidents de groupes, ils furent choisis parmi les membres de la Commission et répartis:

GROUPE I. — *Education et enseignement.*

M. Bormans, S., administrateur-inspecteur de l'Université de Liége, à Liége.

GROUPE II. — *Œuvres d'art.*

M. le duc d'Ursel, président du Sénat, à Bruxelles. (1)

GROUPE III. — *Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.*

M. le lieutenant-général Peny, C., commandant l'Ecole de guerre, à Bruxelles.

GROUPE IV. — *Matériel et procédés généraux de la mécaniqne.*

M. Greiner, Ad., directeur-général de la Société anonyme John Cockerill, membre du Conseil supérieur de l'industrie et de commerce, ancien vice-président de la commission organisatrice de l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Seraing.

GROUPE V. — *Electricité.*

M. Rousseau, E., professeur à l'Université libre de Bruxelles, ancien président de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

GROUPE VI. — *Génie civil, moyens de transports.*

M. Helleputte, G., membre de la Chambre des représentants, professeur à l'Université catholique de Louvain, ancien président de groupe à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Louvain

(1) Le duc d'Ursel étant décédé, fut remplacé par le marquis de Beauffort.

GROUPE VII. — *Agriculture.*

M. le baron de Moreau, ancien ministre des affaires étrangères et de l'agriculture et des travaux publics, président du Conseil supérieur de l'agriculture, à Bruxelles.

GROUPE VIII. — *Horticulture et arboriculture.*

M. le comte de Kerckhove de Denterghem, Oswald, sénateur, ancien président de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, président de la Fédération des sociétés d'horticulture, président de la Société royale d'agriculture et de botanique, à Gand.

GROUPE IX. — *Forêts, chasse, pêche, cueillettes.*

M. le comte de Mérode, W., sénateur, vice-président du Conseil supérieur des forêts, à Loverval.

GROUPE X. — *Aliments.*

M. Vercruysse, A., sénateur, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, ancien président de la commission belge à l'Exposition de Chicago, ancien commissaire général des sections étrangères à l'Exposition universelle d'Anvers 1894, ancien commissaire général du gouvernement à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Gand.

GROUPE XI. — *Mines, Métallurgie.*

M. Van Hoegaerden, Paul, industriel, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition de Liége, à Liége.

GROUPE XII. — *Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations.*

Présidente: S. A. R. Madame la Princesse Clémentine de Belgique.

Président-adjoint: M. de Savoye, G., ingénieur, ancien membre du comité exécutif de la Commission belge à l'Exposition universelle de Paris 1889, ancien commissaire général de la section belge à l'Exposition universelle d'Anvers 1894, à Bruxelles.

GROUPE XIII. — *Fils, tissus, vêtements.*

M. Simonis, A., premier vice-président du Sénat, ancien commissaire général de Belgique à l'Exposition de Chicago, ancien président de groupe à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Verviers

GROUPE XIV. — *Industrie chimique.*

M. Lepersonne, H., ingénieur, vice-président du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Liége.

GROUPE XV. — *Industries diverses.*

M. Pavoux, Eug., ingénieur et industriel, ancien vice-président de groupe à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Bruxelles.

GROUPE XVI. — *Economie sociale, hygiène, assistance publique.*

M. de Sadeleer, L., ancien président et membre de la Chambre des représentants, ancien président de groupe à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Bruxelles.

GROUPE XVII. — *Enseignement pratique, industries et travail manuel de la femme.*

Présidente: S. A. R. Madame la Princesse Albert de Belgique.

Présidente-adjointe: Mme la comtesse d'Oultremont, John, commissaire de section à l'Exposition universelle de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

GROUPE XVIII. — *Commerce et colonies.*

M. Corty, C., négociant, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, président de la Chambre de commerce, à Anvers.

GROUPE XIX. — *Armées de terre et de mer.*

M. le lieutenant général Donny, aide-de-camp du Roi, inspecteur général de l'artillerie, président de la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, à Bruxelles.

GROUPE XX. — *Sports.*

M. le lieutenant-général Londot, P., commandant de la garde civique des provinces de Liége, Limbourg et Luxembourg, à Liége.

GROUPE XXI. — *Congrès et conférences.*

M. Francotte, H., professeur à l'Université de Liége, membre du Conseil supérieur de l'agriculture, président d'honneur de la Fédération des sociétés d'assurance mutuelle du bétail, conseiller provincial, bourgmestre, à Dalhem.

Les membres du bureau de la Commission supérieure de Patronage et les Présidents des groupes, formèrent, en vertu de l'article 5 de l'arrêté royal précité, un *Comité central permanent.*

Un *Règlement d'ordre intérieur et d'attributions*, élaboré de commun accord par les intéressés, fut approuvé par M. le Ministre G. Francotte. Les pouvoirs du Comité central permanent étaient délimités et les rapports de celui-ci avec le Commissaire Général et avec le Commissaire Général adjoint étaient déterminés spécialement par les articles II, VI et VII de ce règlement, articles ainsi libellés:

II. — En conformité de l'article 5 de l'un des arrêtés royaux prémentionnés, il est formé, au sein de la Commission supérieure de patronage, un *Comité central permanent* se composant des Membres du Bureau de cette Commission et des Présidents de groupes.

Ce Comité central est présidé par S. A. R. Monseigneur le Prince Albert de Belgique, Président de la Commission supérieure de patronage et, en son absence, par l'un des Présidents-adjoints ou par l'un des Vice-Présidents de cette Commission.

Les fonctions de Secrétaires seront remplies par les Secrétaires de la Commission supérieure de patronage.

Le Comité central permanent, d'accord avec le Commissariat général du Gouvernement, préparera les règlements pour l'organisation de la Section belge, dressera le budget des dépenses à résulter de cette organisation, statuera sur les mesures urgentes, décidera en dernier ressort au sujet de l'admission des produits, organisera les collectivités, adoptera les plans d'installation et de décoration des salles des Compartiments belges.

La désignation des Jurés belges aura lieu sur la proposition du Comité central permanent.

VI. — Le Commissaire général du Gouvernement est chargé de l'organisation et de la direction générale de la participation belge à l'Exposition.

Il est le Représentant officiel du Gouvernement auprès de la Commission supérieure de patronage, du Comité central permanent, des Comités de groupes et de classes ainsi que des Comités locaux.

Il a la direction générale de la Section belge et il est chargé d'assurer l'exécution des mesures arrêtées par le Comité central permanent et par la Commission.

Il assiste de droit, avec voix délibérative, à toutes les réunions de la Commission, du Comité central permanent, des Comités de groupes et de classes ainsi que des Comités locaux.

Il s'adjoint, sous l'approbation du Ministre, les auxiliaires dont il a besoin.

Le personnel administratif et technique lui est subordonné.

VII. — Le Commissaire général adjoint du Gouvernement seconde le Commissaire général du Gouvernement dans ses attributions. Il signe la correspondance que le Commissaire général ne s'est pas réservée.

Il assiste de droit, avec voix délibérative, aux réunions de la Commission, du Comité central permanent, des Comités de groupes et de classes, ainsi que des Comités locaux.

Il remplace pendant une absence prolongée, le Commissaire général du Gouvernement.

LE COMMISSARIAT DU GOUVERNEMENT.

Ce fut le 3 mars 1903 qu'un arrêté royal décida la constitution du Commissariat général du Gouvernement et en nomma les deux principaux titulaires:

M. Richard Lamarche, industriel à Liége, conseiller communal, conseiller provincial et alors premier sénateur suppléant, en qualité de Commissaire Général;

et M. Jules Gody, déjà Délégué du Gouvernement auprès du Comité Exécutif, en qualité de Commissaire Général adjoint.

En outre, M. J. Gody était chargé des fonctions de Secrétaire général du Commissariat général belge.

Les attributions du Commissaire Général et de son Adjoint devaient s'exercer dans de multiples domaines, leur mission était, en effet, comme l'indiquait le considérant motivant leur nomination, « d'encourager et de favoriser la participation des producteurs belges et étrangers. »

Ainsi donc, à la différence de la Commission supérieure de patronage, instituée parce qu'il y avait lieu « d'encourager et de favoriser la participation des producteurs belges », le Commissariat général ne devait pas uniquement borner son activité à la section belge, mais devait également se préoccuper de la participation des producteurs étrangers.

MM. Lamarche et Gody apportèrent à l'accomplissement de leur mission une vigilance et un dévouement extraordinaires, et il est juste de rappeler qu'ils eurent leur grande part de coopération dans la constitution des nombreuses sections internationales.

Auprès des organisateurs de celles-ci comme auprès du Comité Exécutif, ils furent d'ailleurs les représentants permanents du Gouvernement belge.

MM. Lamarche et Gody, dès leur nomination, assistèrent aux réunions plénières du Comité Exécutif et prirent régulièrement part à tous ses travaux. Officiellement, ils n'intervenaient que par voie de conseils sans prendre part aux votes. En fait, ils marchèrent la main dans la main avec les membres du Comité Exécutif dans une entente continue et parfaite avec eux, animés comme eux de l'unique souci de travailler au plus grand succès d'une œuvre commune.

M. Richard Lamarche, qui est Liégeois, apportait au service de l'œuvre sa haute situation industrielle et politique.

Déjà, nous avons eu l'occasion de faire voir quel guide précieux M. Gody fut dès l'origine pour les organisateurs liégeois, et nous avons dit avec quelle remarquable assiduité il apporta, depuis 1899, pour l'éclaircissement et la solution de toutes les questions ainsi que pour l'établissement de tous les services, le concours de son exceptionnelle compétence.

Les deux chefs du Commissariat entrèrent immédiatement aussi en fonctions pour le rôle spécial qui leur était dévolu à côté du Comité Exécutif. Il n'est pas douteux qu'ils participèrent, conjointement avec les bureaux du Ministère de l'Industrie et du Travail, à la désignation des membres de la Commission supérieure de Patronage dont nous avons parlé et qu'ils contribuèrent au choix des personnalités appelées par les arrêtés royaux et ministériels du 15 juin 1903, à compléter l'organisme du Commissariat.

Ce fut, en effet, par un arrêté de cette date, rendu sur la proposition du Ministre de l'Industrie et du Travail, que le Roi nomma les Commissaires spéciaux, les Secrétaires généraux adjoints au Secrétaire général et les Chefs des services techniques.

Tandis que les titulaires du Secrétariat et les chefs des services techniques auraient à s'occuper avec le Commissaire Général et son Adjoint de toute l'organisation générale, à chacun des Commissaires spéciaux incombait la mission de traiter plus particulièrement, sous le contrôle et la direction du Commissaire Général, l'organisation et l'installation de l'exposition du groupe auprès duquel il se trouvait placé.

L'arrêté royal dont il s'agit, nommait:

COMMISSAIRES SPÉCIAUX.

Enseignement et arts libéraux. — M. Vanderlinden, J.-F., administrateur inspecteur de l'Université de Gand, à Gand.

Œuvres d'art. — M. le baron de Beeckman, F., ancien membre du jury à l'Exposition universelle d'Anvers 1894, ancien commissaire de la section des beaux-arts à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Arts rétrospectifs. — M. le baron de Selys Fanson, Robert, à Liége.

Arts décoratifs et industriels. — M. Van Overloop, Eug., conservateur en chef des Musées royaux des arts décoratifs et industriels, ancien commissaire de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Industrie. — M. Timmermans, Fr., ingénieur, directeur des Ateliers de la Meuse, ancien président de groupe et membre du jury supérieur à l'Exposition universelle de Paris 1900, membre de Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Liége.

Electricité. — M. Gérard, Eric, professeur à l'Université de Liége, directeur de l'Institut électro-technique Montefiore, à Liége.

Agriculture et Horticulture. — M. Cartuyvels, J., inspecteur général de l'Agriculture, ancien commissaire spécial à l'Exposition universelle d'Anvers 1894, à Bruxelles.

Economie sociale. — M. Dubois, J., directeur général à l'Office du travail, chef de cabinet du Ministre de l'Industrie et du Travail, à Bruxelles.

Hygiène et assistance publique. — M. le docteur Putzeys, F., professeur à l'Université de Liége, membre du Conseil supérieur d'hygiène, ancien rapporteur-instructeur du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Liége.

Enseignement, industries et travail manuel de la femme. — Commissaire: Mme la baronne de Pitteurs de Budingen. Commissaire-adjoint: M. Wauters, Paul, inspecteur de l'enseignement industriel et professionnel, à Bruxelles.

Art militaire. — M. le lieutenant-colonel d'Etat-major comte de T'Serclaes, directeur au ministère de la guerre, à Bruxelles.

Commerce et colonies. — M. Janssen, L., ingénieur, administrateur-directeur général de la Société anonyme des Tramways bruxellois, ancien commissaire de la section du commerce et des colonies à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Sports. — M. le chevalier Schellekens, Léon, ancien commissaire adjoint à l'Exposition universelle d'Anvers 1894, ancien commissaire de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

Congrès et conférences. — M. Mahaim, E., professeur à l'Université de Liége, ancien membre du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Liége.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT (EN SERVICE GÉNÉRAL).

M. Storms, John B., ancien secrétaire du commissariat général des sections étrangères aux Expositions de Bruxelles 1888 et d'Anvers 1894, ancien secrétaire de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT POUR LES SECTIONS ÉTRANGÈRES.

M. le chevalier de Wouters d'Oplinter, Ferd., conseiller provincial, ancien secrétaire du commissariat général du gouvernement à l'Exposition universelle d'Anvers 1894, ancien secrétaire de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles.

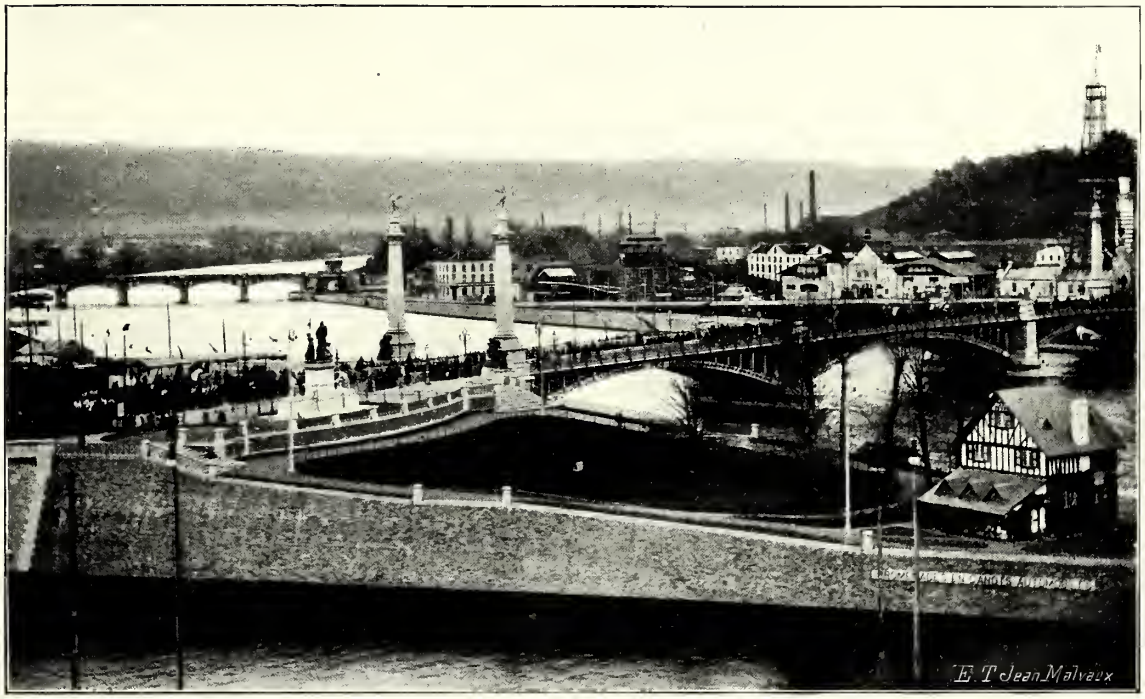

LA MEUSE ET LE PONT DE FRAGNÉE
—— PENDANT L'EXPOSITION ——

CONSEILLERS AU CONTENTIEUX.

M. de Ro, Georges, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, ancien commissaire de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, ancien conseil du commissariat général de Belgique à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Bruxelles.

M. Dupont, Constant, avocat à la cour d'appel de Liége, conseiller provincial, à Liége.

M. Neujean-Dubois, Xavier, avocat à la cour d'appel de Liége, à Liége.

CHEFS DES SERVICES TECHNIQUES.

Ingénieur en chef-directeur du service mécanique et électrique. — M. Lonneux, Florent, ingénieur principal à l'administration centrale des chemins de fer de l'Etat, ancien chef de service des installations mécaniques et électriques à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897 et de la section belge à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Bruxelles.

Directeur du service des transports et de la manutention des produits. — M. Hamaide, F., chef de division au ministère des chemins de fer, postes et télégraphes, ancien directeur du service des transports et de la manutention des produits aux Expositions de Bruxelles 1880, 1888 et 1897, d'Anvers 1885, et de la section belge à Paris 1889 et 1900, à Bruxelles.

Directeur adjoint du service des transports et de la manutention. — M. Philippe, Georges, ingénieur, chargé du service actif des lignes du Nord-Belge, à Liége.

Conformément aux divers arrêtés royaux, M. le Ministre G. Francotte, par un arrêté, également en date du 15 juin 1903, désignait comme *Secrétaires du Commissariat général du Gouvernement:*

A. — *En service général.*

MM. Bastin, Ch., sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur et de l'instruction publique, ancien secrétaire de section à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897, à Bruxelles;
De Boeck, G., avocat, ancien secrétaire du bureau des congrès à l'Exposition universelle de Paris 1900, à Bruxelles;
le baron del Marmol, Joseph, avocat, à Liége;
Francotte, Philippe, avocat, à Liége.

B. — *Pour la section belge.*

MM. Bastenier, F., docteur en droit, chef de bureau à la direction de l'industrie, à Bruxelles;
le vicomte de Biolley, Pierre, ingénieur, à Louvain;
Chaudoir, G.-J., industriel, à Liége;
Davignon, H., avocat, à Bruxelles.

C. — *Pour les sections étrangères.*

MM. Orts-Peltzer, P., secrétaire de légation, à Paris;
le baron d'Huart, René, attaché de légation, à Bruxelles.

Enfin, au mois de février 1905, de nouveaux arrêtés ministériels attachèrent également au Commissariat belge:

en qualité de trésorier général: M. Crols, L., directeur au ministère de l'Industrie et du Travail, à Bruxelles.
en qualité d'architectes: MM. Hasse et Soubre, architectes de l'Exposition de Liége;
en qualité d'architecte des jardins: M. Vander Swaelmen, architecte des jardins à l'Exposition de Liége;
et comme secrétaire adjoint du commissariat général (en service général): M. Jaspar, ingénieur, à Liége.

Ces dernières nominations venaient compléter la liste des personnalités constituant chacun des rouages du Commissariat général.

L'INSTALLATION DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE DE PATRONAGE.

La cérémonie d'installation de la Commission supérieure de Patronage fut, non seulement pour l'entreprise de l'Exposition mais pour tout le pays, un événement sensationnel. Pour la première fois, le Prince Albert de Belgique, en présidant cette assemblée, venait prendre directement contact avec les représentants les plus autorisés de toutes les branches de l'activité nationale.

La séance eut lieu le 8 juillet 1903, à Bruxelles, au Palais des Académies. Plusieurs centaines de personnes étaient présentes.

A onze heures et demie, le Prince Albert, accompagné de M. le Ministre Gustave Francotte et du général Jungbluth, fit son entrée et prit aussitôt possession du fauteuil présidentiel.

A la droite du Prince, se trouvaient: MM. le duc d'Ursel, président du Sénat; De Bruyn, ancien ministre; le baron Ancion, sénateur; le comte Ad. d'Oultremont, ancien commissaire général du Gouvernement à l'Exposition internationale de Bruxelles, en 1897; Raze, administrateur de la Société d'Ougrée-Marihaye; Richard Lamarche-Braconier; Amelin, directeur général de l'Industrie; Paul Forgeur.

LE PONT MATIVA.

A la gauche du Prince Albert, se trouvaient: MM. G. Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail; Emile Dupont, vice-président du Sénat; Ernest Nagelmackers; Max Doreye, sénateur; Emile Digneffe; le général Jungbluth, aide de camp de S. A. R. le Prince Albert; J. Gody; Dubois, directeur général, chef de cabinet du Ministre de l'Industrie et du Travail; Mavaut, chef de division au Ministère de l'Industrie et du Travail.

On remarquait parmi les notabilités liégeoises présentes à la réunion: MM. le bourgmestre Gustave Kleyer; Jules Dallemagne, membre de la Chambre des Représentants; Paul Van Hoegaerden; Nicolas Goblet; Auguste Dumoulin; Florent Pholien; le baron Robert de Selys Fanson; Timmermans, directeur général de la Société de la Meuse; F. Nyst, ingénieur; F. Renkin, vice-président de l'Union des fabricants d'armes; A. Philippe, inspecteur général des Chemins de Fer Nord-Belge; Alfred Magis, sénateur; Falloise, échevin de la ville de Liége; Armand Fléchet, sénateur; Davignon, député de Verviers; Naveau, sénateur pour l'arrondissement Huy-Waremme; Giroul, député de Huy; ainsi que MM. le baron J. del Marmol et G. Chaudoir, la comtesse John d'Oultremont, la baronne Leo de Pitteurs de Budingen.

M. Gustave Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, prend la parole et prononce le discours inaugural dont nous publions un résumé sténographique.

MONSEIGNEUR,

MESDAMES, MESSIEURS,

Lorsque le Gouvernement a constitué la Commission supérieure de patronage de l'Exposition Universelle et Internationale de Liége en 1905, il s'est appliqué à y faire entrer tous ceux que leurs hautes fonctions ou les services rendus à des Expositions antérieures signalaient à son attention.

Il a voulu que les grands intérêts du commerce et de l'industrie y fussent représentés, mais aussi les intérêts plus généraux, ceux de tout le monde, ceux dont l'ensemble constitue vraiment la chose publique.

Ainsi s'est formé un groupe d'hommes initiés aux affaires, conscients des besoins moraux et matériels, attentifs au rôle économique et à la vie sociale du pays.

Ces hommes sont en ce moment réunis dans un élan généreux en faveur d'une entreprise qui ne peut manquer d'exercer une action efficace et profonde sur les destinées de la Nation.

Je leur remets avec confiance le patronage de l'Exposition Universelle de Liége et je les remercie, au nom du Gouvernement, d'accorder leurs sympathies, de consacrer leur talent, leur savoir, leur expérience à une œuvre de bien public.

Vous y êtes encouragés, Messieurs, par l'exemple de S. A. R. le Prince Albert de Belgique. L'Exposition de Liége a cette bonne fortune qu'un prince de la Maison Royale consent à accepter la présidence effective de la Commission. On sait quelle importance le Prince Albert attache à bien connaître toutes les ressources du pays, avec quel soin il s'initie aux progrès de l'industrie. Tous les Belges se réjouissent de le voir s'assimiler de plus en plus les éléments de la vie nationale. Ils lui sauront gré de préluder dans la collaboration présente à la tâche plus haute que l'avenir lui réserve pour le bonheur de tous.

Nos Rois ont toujours eu le souci de s'élever au-dessus des divisions et des partis. Leurs efforts ont constamment tendu à unir les citoyens dans les hautes et nobles préoccupations qui doivent leur être communes.

C'est par là qu'ils ont — service inappréciable — consolidé les droits du Peuple Belge à une existence nationale. Par là leur règne est glorieux

L'Exposition de Liége, elle aussi, sera une œuvre de concorde. A ceux qu'elle appelle, elle ne demande que la fidélité aux institutions que le Pays s'est librement données, qu'un effort de bonne volonté pour la conquête de ce qui fait la Patrie et plus grande et plus belle. Plus on travaille ensemble et mieux on arrive à comprendre avec certitude combien il est souvent facile de suivre des sentiers communs et quels avantages considérables naissent pour tous de la bonne intelligence et de l'entente,

Je vous assure, Monseigneur, que l'Exposition de Liége méritera le grand honneur que Vous lui faites. Mon assurance trouve des gages, autant dans les hautes protections qui entourent l'œuvre naissante que dans les ressources que, non sans amour-propre, je me flatte de reconnaître dans mon pays natal.

Le Comte et la Comtesse de Flandre m'ont fait exprimer leurs regrets de ne pouvoir assister à cette réunion. Leurs Altesses Royales me prient de dire à l'assemblée les vœux qu'elles forment pour la réussite de ses travaux.

Quand la Princesse Elisabeth a accepté la présidence effective du groupe de l'enseignement et du travail manuel de la femme, elle n'a pas pu ne pas se souvenir de l'accueil enthousiaste reçu par elle dans la ville où six princes de la maison de Bavière ont régné. Elle renoue les relations étroites qui existèrent jadis entre sa patrie d'hier et sa patrie d'aujourd'hui.

Comme présidente effective du groupe des arts décoratifs, la Princesse Clémentine n'aura qu'à s'inspirer des leçons et des exemples d'une Reine profondément regrettée; son nom honore les traditions toujours vivantes d'un long et glorieux passé.

Personne ne me reprochera de mettre ma confiance dans le zèle des valeureux Liégeois: personne ne s'en étonnera. Mes compatriotes sauront prouver leur vaillance autrement que par des chansons: le passé en fait foi comme le présent en est la promesse.

Liége réunira sans peine de précieuses collections, qui rediront les efforts des générations disparues, elle étalera les trésors grâce auxquels se sont élaborés déjà d'innombrables progrès et qui, je veux l'espérer, recèlent encore d'abondantes découvertes à venir. Ce sont là des trophées qui doivent encourager les Liégeois à ne pas démériter de leurs aînés et je me plais à constater l'ardeur qui les anime, l'entrain qu'ils apportent au travail.

Le Comité exécutif ne négligera rien pour procurer le succès; il a mis la main à la charrue, il poussera le soc jusqu'au bout du sillon.

Vous, Messieurs, votre rôle sera de les seconder, de leur amener le renfort de tous les Belges, d'appeler à leur aide les nations étrangères.

Les régions de notre pays sont profondément différentes par leurs habitudes et par leurs productions; mais elles sont pareillement actives et laborieuses, elles sont toutes également belges.

De quelque côté qu'on jette les yeux, on ne voit nulle inquiétude ni pour les intérêts matériels ni pour les intérêts moraux. Le crédit de la Belgique est solidement assis; la richesse se développe, le bien-être croît sans cesse sous la tutelle d'administrations publiques soucieuses du lendemain.

Mais qui dira que le bonheur matériel des individus soit le dernier mot de la civilisation? Les phénomènes sociaux ne sont pas indépendants, ils agissent les uns sur les autres. Le progrès, les mœurs, les institutions et les lois se pénètrent et s'influencent.

L'Exposition de Liége doit présenter le spectacle de la richesse publique croissant sans cesse en harmonie avec toutes les œuvres de la paix, parallèlement avec toutes les œuvres du vrai, du bien et du beau.

Il faut attendre d'autres avantages encore d'une exposition universelle et internationale: je veux dire le raffermissement des sympathies internationales, le resserrement des liens entre les Peuples. Pour les Nations comme pour les individus, le moyen d'arriver à l'entente c'est d'entretenir des relations personnelles. Il y aura toujours des rivalités commerciales, il faut même les souhaiter aussi longtemps qu'elles ne s'abaissent pas à de mesquines jalousies. Une exposition universelle sera pour nos concitoyens l'occasion d'un examen de conscience; elle leur fournira des moyens d'investigation et de contrôle, les éléments d'une comparaison d'où naîtra une émulation nouvelle.

L'année 1905 marquera le 75me anniversaire de notre indépendance nationale.

Au Roi, l'Exposition s'offrira en témoignage de reconnaissance; elle lui présentera le tableau d'ensemble de deux règnes qui n'ont été remplis que de l'amour de la Patrie et du souci de rendre les Belges heureux.

Aux Nations étrangères qui ont contribué à fonder notre neutralité et qui la garantissent encore, l'Exposition fera voir que la confiance de l'Europe a été bien placée.

Et nous tous, citoyens Belges, sans distinction de races ni de partis, encouragés par l'évocation du passé, stimulés par les nécessités du présent, nous reprendrons avec plus de joie et de courage la tâche féconde des œuvres pacifiques.

Son Altesse Royale le Prince Albert de Belgique se lève et répond en ces termes:

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai écouté avec une vive satisfaction, qui est certes aussi la vôtre, les paroles élevées par lesquelles M. le Ministre de l'Industrie et du Travail a caractérisé l'importance et la grande utilité de l'Exposition de Liége. Il a eu pour moi quelques mots trop aimables dont je le remercie sincèrement.

Croyez, Messieurs, que je considère comme un grand honneur d'avoir été nommé Président effectif de votre Commission.

Je suis fier et heureux de voir mon Nom associé à cette grande manifestation et de pouvoir collaborer aux travaux d'hommes aussi compétents.

On a déjà organisé beaucoup d'Expositions, mais celle-ci a un caractère particulièrement solennel, puisqu'elle est appelée à célébrer une date qui marquera dans la vie de la Belgique: celle du 75me anniversaire de son indépendance.

Tout le monde se rappelle la belle et grande Exposition qui a commémoré notre Cinquantenaire et affirmé notre vitalité. Mais depuis ces vingt-cinq dernières années, à quel merveilleux essor n'avons-nous pas assisté? Il a dépassé l'attente des plus optimistes.

Il faut donc que l'Exposition témoigne avec éclat de ce que nous sommes devenus et du chemin parcouru, afin d'inspirer à tous confiance dans l'avenir et de nous pénétrer de reconnaissance et de respect pour les hommes et les institutions sous l'égide desquels nous avons vécu depuis 1830.

La Belgique offre pour la réussite d'une Exposition des conditions favorables.

Y a-t-il un petit pays où autant d'activités diverses se déployent, activités dont les produits peuvent être aussi utilement exposés pour nous renseigner sur nous-mêmes et nous faire connaître aux autres.

Les voies de communication ne sont-elles pas si nombreuses, si faciles, si économiques qu'un semblable concours est une leçon de choses mise à la portée de tous les Belges — un examen de conscience — a si bien dit le Ministre? Enfin, notre pays ne se trouve-t-il pas au carrefour des voies qui relient les plus puissants pays d'Europe?

Deux de nos villes jusqu'ici se partageaient le privilège envié d'organiser ces expositions. Maintenant, il échoit à l'ancienne et prospère cité de Liége de célébrer, par un concours international, cet anniversaire patriotique.

Celui-ci en tirera de sérieux éléments de succès. A côté des nombreux établissements industriels, de toutes les manipulations de la vie moderne la plus intense, subsistent les merveilles qu'un passé tant de fois séculaire a léguées et qui assurent à la ville qui les possède un attrait tout particulier. Il y a aussi un beau fleuve coulant dans une charmante vallée, des collines verdoyantes formant un cadre pittoresque. Ce sont là autant de dons de la nature dont il faudra tirer le meilleur parti possible.

Unissons tous nos efforts, Messieurs, pour fêter le 75me anniversaire de notre existence nationale par une Exposition digne d'un pays de progrès et capable de nous faire figurer avec honneur parmi la société des nations luttant à ce concours pacifique.

Il faut affirmer davantage notre nationalité en montrant à tous notre remarquable expansion. Vous pouvez compter, Messieurs, que mon dévouement le plus entier vous est acquis et que je me ferai un agréable devoir de suivre tous vos travaux.

Je termine en formant des vœux pour que toutes nos bonnes volontés unies assurent le succès le plus grand possible à l'Exposition de Liége.

De chaleureux applaudissements soulignent la fin de ce discours que le Prince a prononcé avec vigueur et décision.

LES COMITÉS DES GROUPES ET LES COMITÉS DES CLASSES.

Les organismes du Commissariat institués et la Commission supérieure installée, il fallait agir avec habileté et rapidité pour provoquer une sérieuse participation des producteurs. Les événements ont montré avec quels succès surprenants cette tâche, si difficile, fut accomplie.

A cet effet, de multiples mesures furent prises; la plus efficace d'entre elles fut assurément la création des Comités de groupes et des Comités de classes, dont le principe se trouvait inscrit dans l'arrêté royal du 15 juin 1903, par l'article 4 que voici:

Art. 4. — Sur la proposition de la Commission supérieure de patronage, Notre Ministre de l'industrie et du travail nommera des comités de groupes et de classes, conformément à la classification adoptée pour les produits, ainsi que des comités locaux représentant les intérêts des principales industries belges.

Ces comités se composeront de membres de la commission précitée et des personnes dont l'adjonction sera reconnue nécessaire.

Quant aux formalités à suivre en la circonstance et quant aux attributions de ces Comités, elles avaient fait l'objet de l'article III du *Règlement d'ordre intérieur et d'attributions*, article dont voici le texte:

III. — En conformité de l'article 4 de l'un des arrêtés royaux prémentionnés, les Membres de la Commission supérieure de patronage se répartiront immédiatement entre les divers groupes de la classification des produits, en vue de la constitution définitive des Comités de groupes et de classes.

Ces divers Comités provisoires de groupes, convoqués successivement à l'intervention du Commissaire général du Gouvernement par leurs Présidents respectifs, assistés par les Commissaires spéciaux intéressés, s'adjoindront, par cooptation et ce suivant l'importance des groupes, les personnes dont le concours sera reconnu nécessaire pour la formation des divers Comités de classes.

Les listes de ces personnes devront être préalablement soumises au Commissaire général du Gouvernement.

Chaque Comité de groupe étant ainsi provisoirement constitué, se divisera en Comités de classes pour chacune des classes composant ce groupe ou, s'il y a lieu, pour deux ou trois classes de ce groupe.

Chaque Comité de classe nommera, dans son sein, un Président, un ou deux Vice-Présidents, un Secrétaire et un Trésorier.

Les Comités de groupes et spécialement les Comités de classes seront ensuite définitivement constitués.

Chaque Comité de groupe se composera du Président nommé par l'un des arrêtés royaux du 15 juin 1903 et des divers Présidents et Vice-Présidents de Comités des classes appartenant à ce groupe.

Chaque Comité de groupe désignera, dans son sein, un ou plusieurs Vice-Présidents, un ou plusieurs Secrétaires et un Trésorier.

Chaque Président de groupe et chaque Commisaire spécial aura le droit de s'adjoindre un Secrétaire.

Les Comités de groupes et de classes auront pour mission de provoquer les adhésions des producteurs, de se rendre compte de l'importance et des nécessités de chaque classe d'exposants, de réunir et de consulter les intéressés, de proposer la formation de collectivités, de préparer d'accord avec le Comité central permanent et le Commissariat général du Gouvernement, les projets d'installation des produits et de leur outillage, l'aménagement et la décoration spéciale des compartiments, de fournir les renseignements nécessaires pour la rédaction des catalogues, de proposer certaines mesures d'ordre et de surveillance, en un mot, de veiller aux intérêts de leurs exposants.

L'institution de cette multitude de Comités et de sous-Comités avait évidemment pour but d'intéresser à l'Exposition un nombre considérable de producteurs, en les incitant non point seulement à y prendre part personnellement, mais à user de leurs influences pour assurer une représentation imposante des exposants de leur catégorie.

Mais la difficulté consistait à organiser le travail de ces Comités, à les mettre en mouvement et à leur faire exercer une action véritablement utile. Il faut louer et admirer la tactique intelligente qui, en l'occurrence, fut mise en œuvre par le Commissariat, sous l'impulsion et la direction vigilante de M. J. Gody.

Les membres de la Commission supérieure de Patronage furent d'abord, conformément aux dispositions ministérielles prérappelées, répartis entre les Bureaux des vingt-et-un groupes de la section belge.

Ces bureaux, réunis successivement, s'adjoignirent des personnalités marquantes, étrangères à la Commission, puis se subdivisèrent en Comités de classes. Chacun de ces Comités de classes s'étant lui-même complété par l'appel de membres supplémentaires recrutés au dehors, commença son travail d'organisation et de recrutement.

Chacun de ses membres s'efforça de recueillir les adhésions d'exposants individuels, et de constituer des collectivités, dans lesquelles les exposants d'une même catégorie se groupaient afin d'installer, à frais communs, des sections offrant un caractère harmonique et un aspect d'ensemble artistique.

La réussite de ces démarches fut telle que l'Exposition comprit vingt-quatre collectivités, dont la bonne organisation contribuait pour beaucoup à l'éclat de l'Exposition. Nous pensons qu'il y a lieu de donner la liste de ces collectivités et d'indiquer les noms de leurs organisateurs. C'étaient:

GROUPE III. — *La Collectivité des Imprimeurs*

MM. Strickaert-Deschamps, président de la classe 11;
Lesigne, A., secrétaire de la classe 11;
Cornélis-Lebègue, président de la classe 13,
Vandeveld, secrétaire de la classe 13.

La Collectivité de la Musique.

MM. Mahillon, président de la classe 17;
Closson, E., secrétaire de la classe 17.

GROUPE VI. — *La Collectivité du Génie civil.*

MM. Cousin, J., président de la classe 28;
Delleur, J., secrétaire de la classe 28;
Debeil, A., président de la classe 29;
Hachez, F., secrétaire-trésorier de la classe 29.

La Collectivité de la Carrosserie.

MM. De Ruytter, O., président des classes 30 et 31 réunies;
Snutsel, V., secrétaire des classes 30 et 31 réunies.

La Collectivité de l'Automobilisme.

MM. Frenay, H., président de la classe 30;
Remy, O., secrétaire de la classe 30.

La Collectivité de la classe 33.

MM. Allo, N., président de la classe 33;
Ortmans, M., secrétaire de la classe 33.

GROUPE VII. — *La Collectivité de la Ferme démonstrative.*

M. Dumont, Eugène, président de la classe 35.

GROUPE IX. — *La Collectivité de l'Armurerie.*

MM. Braconier, M., président de la classe 51;
Hanquet, P., Polain, A., Schoemans, D., secrétaires de la classe 51.

GROUPE X. — *La Collectivité des Vins.*

MM. Nélis, président des classes 60 et 61 réunies;
Maréchal-Mercier, vice-président des classes 60 et 61 réunies;
Vanden Bussche-Nihoul, F., secrétaire des classes 60 et 61 réunies.

La Collectivité de la Brasserie.

MM. Heyndrickx, Th., président de la classe 62;
De Boeck, A., vice-président de la classe 62;
Bertrand, A., secrétaire de la classe 62.

GROUPE XI. — *La Collectivité des charbonnages.*

MM. Warocqué, R., président de la classe 63;
De Lattre, L., Kersten, J., Lamort, L., Mestreit, E., Neef, H., secrétaires de la classe 63.

La Collectivité des Maîtres de Forges de Charleroi.

MM. Sohier, A., président;
de Nimal, secrétaire.

GROUPE XII. — *La Collectivité du Mobilier. Les Collectivités de la Verrerie et de la Glacerie.*

MM. Rosel, président de la classe 69;
Mondron, L., président de la classe 73;
Vander Elst, Ch., secrétaire-trésorier de la classe 73.

GROUPE XIII. — *La Collectivité verviétoise (Machines).*

MM. Melen, J., président des classes 76 à 79 réunies;
Tasté, A., secrétaire des classes 76 à 79 réunies.

La Collectivité des Tissus de coton.

MM. Van Hoegaerden, F., président de la classe 80,
Eloy, E., secrétaire-trésorier de la classe 80

La Collectivité des Tissus de lin, chanvre, etc.

MM. Morel de Boucle St-Denis, H., président de la classe 81;
Casier, A., secrétaire de la classe 81.

La Collectivité des Tissus de laine.

MM. Garot, J., président de la classe 82;
Doreye, A., secrétaire-trésorier de la classe 82.

La Collectivité du Vêtement.

MM. Vaxelaire, F., président de la classe 85;
Frickx, J., secrétaire de la classe 85;
Dumoulin, V., président de la classe 86,
Larroque, E., fils, secrétaire de la classe 86.

GROUPE XIV. — *La Collectivité des arts chimiques.*

M. De Walque, F., président des classes 87 et 90 réunies.

La Collectivité des Cuirs et Peaux.

MM. Bouvy, A., président de la classe 89;
Hogge, J., secrétaire de la classe 89.

La Collectivité des Tabacs.

MM. Delannoy, E., président de la classe 91;
Lamarche, G., secrétaire de la classe 91;
Philips (en qualité de président de la Collectivité).

GROUPE XV. — *La Collectivité des bronzes.*

MM. De Coene, Ch., président de la classe 97,
Van Aerschot, A., secrétaire de la classe 97.

La Collectivité de la Bijouterie.

MM. Ryziger, J., président des classes 94, 95 et 96 réunies;
Ayguesparse, A., secrétaire des classes 94, 95 et 96 réunies.

L'établissement et le fonctionnement de cette longue série de Comités de groupes, de Comités de classes et de Comités organisateurs des collectivités nécessitèrent plusieurs centaines de réunions, qui, pendant près de deux ans, préoccupèrent le monde des industriels autant que les hommes de sciences et les artistes. Chacun fut de la sorte entraîné à donner à l'Exposition un concours permanent et actif. Puis, les organes de la Presse d'informations et de la Presse spécialiste publiant régulièrement les comptes-rendus de toutes ces assemblées, l'Exposition de 1905 ne cessa d'agiter les esprits et

M. LE SÉNATEUR RICHARD LAMARCHE

CFE

devint dans tout le pays le sujet de toutes les conversations. Ainsi se fit une intense propagande qui provoqua les adhésions des exposants et qui, par la suite, eut pour effet d'augmenter l'affluence des visiteurs.

Le Ministre de l'Industrie et du Travail, par un arrêté du 16 août 1904, ratifia les propositions du Commissariat et nomma membres des Comités de groupes et des Comités de classes, les personnalités que les premiers nommés s'étaient adjointes.

Par d'autres arrêtés, le Ministre institua également trois Comités de Patronage, le *Comité de la Dentelle*, le *Comité du Petit Outillage des Métiers bourgeois* et le *Comité de la Presse.*

Précédemment déjà, il avait encore nommé deux Commissions de Patronage, l'une pour l'Exposition internationale des Beaux-Arts, l'autre pour l'Exposition spéciale de l'Art ancien.

Indépendamment du travail dont nous venons d'esquisser à grands traits le résultat, le Commissariat général et le Comité central permanent eurent à rédiger un *Appel aux Producteurs* que nous reproduisons plus loin et une série de règlements organiques. Enfin, le Commissariat collabora à l'élaboration des divers règlements que le Comité Exécutif dut édicter, soit en vue de son exploitation, soit pour assurer la bonne marche des services coopérant à l'exploitation de la World's Fair.

LES CHEFS DU COMMISSARIAT.

Nous estimons qu'il convient d'interrompre ici notre exposé pour consacrer quelques lignes aux trois hommes qui furent placés à la tête du Commissariat général du Gouvernement belge et qui s'efforcèrent d'assurer le succès de la part qui leur était dévolue dans l'organisation de cette œuvre nationale que fut l'Exposition; nous voulons parler du Commissaire Général, M. Richard Lamarche, du Commissaire Général adjoint, M. J. Gody, et du Secrétaire Général du Commissariat, M. John Beaufroy Storms.

Ces trois hommes surent, au Commissariat, s'unir étroitement pour l'action commune; non seulement ils furent les organisateurs avisés de la section belge, mais ils apportèrent un sérieux concours pour la mise sur pied des participations étrangères et contribuèrent largement à côté du Comité Exécutif au travail de l'organisation générale.

M. RICHARD LAMARCHE.

M. Richard Lamarche est une figure bien liégeoise; il appartient de par ses ancêtres à une vieille famille des plus considérées de la cité et est alliée à une autre lignée liégeoise, non moins honorée, la famille Braconier. M. Richard Lamarche est un homme excessivement répandu dans la société et dans le monde des affaires et de la politique. Depuis très longtemps, en effet, il s'occupe de multiples affaires industrielles et est un des membres du *Comptoir d'Escompte de la Banque Nationale.*

C'est devant le corps électoral consulaire qu'il affronta pour la première fois les hasards d'un scrutin. Il réussit et, huit ans durant, il siégea parmi les juges de notre *Tribunal de Commerce.*

Plus tard, il se soumit aux suffrages de ses concitoyens, devant des collèges électoraux politiques. La fortune lui fut encore propice.

En 1895, il était appelé à siéger au Conseil communal, mandat qu'il remplit encore avec zèle, étudiant et s'intéressant à tout ce qui peut contribuer à l'embellissement et au développement de la ville. Nous avons dit, dans notre chapitre « Les Grands Travaux publics », que c'est à son initiative que l'on doit la création de cette nouvelle et magnifique avenue qui, passant par dessus la rue du Val-Benoît et la ligne du chemin de fer de Namur, relie le quai de Fragnée à l'avenue des Thermes et aux promenades du Plateau de Cointe.

M. Richard Lamarche fut ensuite élu Conseiller provincial pour le deuxième canton de Liége, puis, en 1900, il fut choisi comme sénateur suppléant. Par la mort du si sympathique et regretté M. Max Doreye, il est devenu sénateur effectif.

Lorsque M. Richard Lamarche fut nommé Commissaire général du Gouvernement, c'était son début dans les affaires d'Exposition. Dans ces nouvelles et souvent délicates fonctions, il fit preuve d'une réelle volonté de bien faire. Rares, certes, sont les jours où sa présence ne fut pas constatée à l'Exposition. Jadis, il était régulièrement sur les chantiers, puis dans les compartiments en voie d'arrangement et, enfin, l'Exposition étant ouverte, on le trouvait partout à l'Exposition, dans les halls, dans les palais, à toutes les cérémonies.

M. Richard Lamarche, dont tous connaissent la courtoisie de gentleman et la cordiale bienveillance, s'est attiré, de la part de tous ses concitoyens et de tous les étrangers, de multiples sympathies. Sincèrement, on peut affirmer qu'il a rempli ses fonctions de *Commissaire général du Gouvernement* avec un tact et un dévouement qui sont un garant des services qu'il pourra rendre encore dans l'organisation des futures Expositions.

Depuis lors, nous l'avons vu apporter son concours à l'Exposition de Milan, en acceptant d'être membre de la *Commission organisatrice* de la section belge; il sera certainement un des enthousiastes de la deuxième Exposition universelle de Liége.

M. J. GODY.

Nous avons signalé déjà de quel puissant concours M. J. Gody fut pour l'Exposition; son nom apparaît dans l'histoire de celle-ci dès la fin de 1899; aussitôt qu'il consentit à s'en occuper, il y remplit un rôle prépondérant. Il est plus qu'un conseiller, plus qu'un inspirateur; c'est un guide précieux et expert qui fait écouter ses avis et admettre son opinion.

Aussi, quand le Gouvernement prend officiellement position dans l'affaire, le Ministre de l'Industrie et du Travail le nomme son Délégué auprès du Comité Exécutif, puis, successivement, lui confie les charges de Commissaire général adjoint, de Secrétaire général de la Commission supérieure de Patronage et de Secrétaire général rapporteur du Jury.

Est-il besoin de dire que M. J. Gody montra dans l'accomplissement de ces différentes missions, non point seulement son exceptionnelle compétence, mais un remarquable dévouement et une infatigable activité.

Il s'était d'ailleurs tellement identifié avec l'Exposition de Liége, que celle-ci paraissait faire partie intégrante de sa vie, et qu'on le vit, en 1904, décliner les fonctions de Secrétaire général de la section belge du jury international de l'Exposition de Saint-Louis, qui lui avaient été conférées par le Gouvernement, pour ne pas abandonner l'affaire de Liége pendant trois mois.

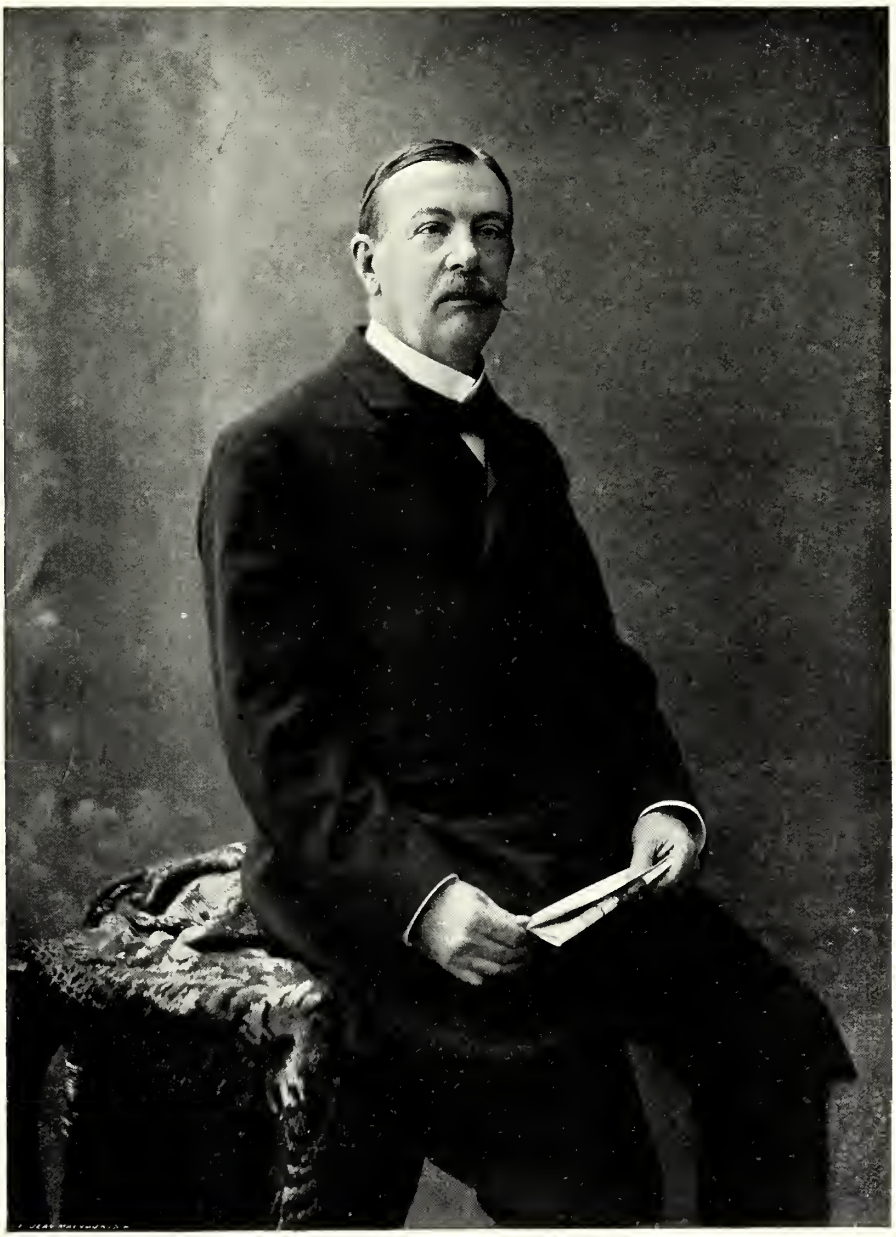

M. J. GODY

C F E

Si M. Gody possède sur l'organisation des Expositions universelles des connaissances aussi complètes que précises, à tel point qu'elles semblent être presque chez lui une science originelle, il y a lieu de reconnaître qu'elles sont le fruit d'une longue expérience, d'une pratique continuelle de la matière, d'une observation méthodique des faits ainsi que des personnalités qui constituent le monde des Expositions.

En effet, M. J. Gody fut mêlé aux choses d'Expositions presqu'à son entrée dans la carrière de fonctionnaire.

Diplômé de l'Ecole du Génie Civil de Gand, M. J. Gody entra, en 1865, au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, où il occupe aujourd'hui les fonctions de *Directeur du Service des Bâtiments des Postes et Télégraphes.* Quelques années plus tard, il commença à s'occuper de l'organisation d'Expositions en Belgique et à l'étranger.

En effet, après avoir été délégué à l'Exposition universelle de Vienne, en 1873, il fut envoyé à Philadelphie en 1876, en qualité de Secrétaire du Commissariat général de Belgique, dont le chef fut M. le comte Adrien d'Oultremont.

Il séjourna en Amérique pendant près d'une année et, malgré ses multiples occupations, il réunit les éléments de plusieurs rapports importants pour son Ministère, sur diverses questions techniques, notamment sur les applications du fer et de l'acier aux Etats-Unis.

Ensuite, M. J. Gody fut successivement Secrétaire du Commissariat général de Belgique à Paris, en 1878, où il fut notamment chargé de la rédaction du rapport sur les instruments de précision; Secrétaire du Comité Exécutif et de la Section de l'Industrie de l'Exposition Nationale de Bruxelles, en 1880; Secrétaire de la Commission belge et membre du jury à l'Exposition internationale d'électricité en 1881, à Paris; Secrétaire du Comité technique, Secrétaire général du Commissariat du Gouvernement et Secrétaire du jury supérieur des Récompenses à l'Exposition universelle d'Anvers, en 1885; Secrétaire général du Commissariat du Gouvernement au Grand Concours international de Bruxelles, en 1888; Secrétaire général du Comité Exécutif et Secrétaire du jury de la Section belge à l'Exposition universelle de Paris, en 1889; Secrétaire général du Commissariat général du Gouvernement et du jury supérieur à l'Exposition universelle d'Anvers, en 1894, et Commissaire du Gouvernement pour le jury et les Récompenses près de l'Exposition internationale de Bruxelles, en 1897, mission dans laquelle, comme le déclara M. le Ministre de l'Industrie et du Travail d'alors, feu M. Nyssens, dans un discours prononcé à la cérémonie officielle de la distribution des Récompenses: « son expérience et son infatigable dévouement ont été appréciés de tous ».

Depuis, et indépendamment de sa magnifique coopération à notre World's Fair, M. J. Gody a fait partie, et non sans y travailler, des Commissions organisatrices de la Section belge aux Expositions de Paris 1900, de Saint-Louis 1904 et de Milan 1906.

Dans toutes ces missions toujours difficiles et laborieuses, qui représentent une période de travail de plus de trente années, M. J. Gody a fait preuve d'une connaissance approfondie des intérêts de l'industrie nationale, d'un dévouement et d'une activité qui ne se sont jamais démentis. Le fait est d'autant plus méritoire que pendant qu'il assumait toutes ces missions, M. Gody s'est astreint à assurer simultanément la marche de son service à l'Etat.

M. JOHN B. STORMS.

Encore un ancien dans la carrière des Expositions. Il s'occupa quelque peu de l'Exposition d'Anvers 1885, mais c'est en réalité au grand Concours de Bruxelles 1888 qu'il fit ses premières armes, en qualité de *Secrétaire des Sections étrangères.* Ces fonctions, qui demandent de la part de leur titulaire, du tact et des qualités toutes spéciales de savoir-faire, M. Storms s'en est acquitté de façon à mériter les plus grands éloges.

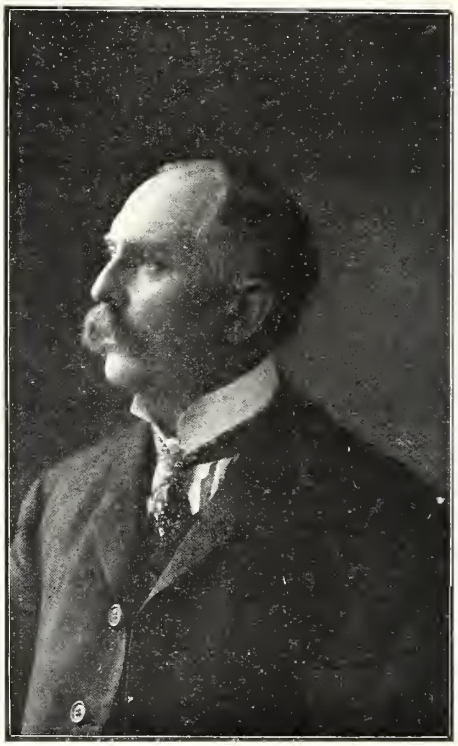

M. JOHN B. STORMS.

Aussi, le retrouvons-nous à toutes les Expositions organisées depuis lors. Il fut *Secrétaire des Sections étrangères,* à Anvers en 1894; *Secrétaire général de la Section belge* à Bordeaux en 1895, puis à Bruxelles en 1897 *Secrétaire de la 13e Section.*

M. J. B. Storms apporta sa collaboration à l'œuvre de l'Exposition de Liége, en acceptant, dès 1902, de faire partie du Comité de Propagande internationale. Il prit tout de suite dans ce Comité une place marquante, et ses conseils furent certes des plus utiles au Comité Exécutif.

L'année suivante, le Gouvernement le désigna comme Secrétaire général du Commissariat général belge, puis il le chargea des délicates fonctions de Secrétaire du Rapporteur général du Jury.

Par ses manières accueillantes, par sa complaisance, sa serviabilité et son exquise urbanité, M. Storms s'est créé à Liége, comme partout, de nombreuses et durables relations. Il est permis d'assurer que tous ceux qui ont eu des rapports quelque peu suivis avec lui sont devenus ses amis sincères et véritables.

M. Storms, qui s'occupe d'industrie, est bourgmestre de la commune de Oirbeck, près de Tirlemont. Dans le monde des exposants, M. Storms est très connu, sa compétence est des plus appréciées et beaucoup ont souvent eu recours à ses excellents conseils.

L'APPEL AUX PRODUCTEURS BELGES.

En même temps qu'ils durent prendre des mesures en vue d'assurer l'organisation de la Section Belge, le Comité central permanent, le Commissaire général et le Commissaire général adjoint eurent à s'occuper ensemble de la rédaction d'une série de documents, parmi lesquels des Règlements divers, des circulaires et une proclamation aux producteurs.

Nous estimons utile de transcrire ici le texte de cet appel, au bas duquel la signature de Son Altesse Royale le Prince Albert apparut comme une attestation publique, péremptoire de l'intérêt que le Roi portait à la réussite de l'Exposition.

Voici donc le texte de ce document:

L'EXPOSITION VUE DU PONT DE FRAGNÉE.

Bruxelles, le 10 décembre 1903.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joints le règlement général de l'Exposition avec la classification adoptée pour les produits, ainsi que le règlement spécial de la Section belge accompagné de formules de demandes d'admission.

Vous remarquerez que les prix des emplacements pour la participation belge sont notablement moins élevés que ceux réclamés par la Société organisatrice, grâce à l'intervention du Gouvernement qui sollicitera de la législature les crédits nécessaires pour réaliser ces réductions.

Les prix de ces emplacements, réduits conformément au tarif annexé au règlement spécial de la Section belge, comprennent les dépenses résultant des services ci-après:

Administration centrale;

Décoration générale des halls;

Transport des produits à l'aller et au retour, sur les lignes de l'Etat;

Manutention des colis et frais de réception à Liége;

Retour et renvoi des appareils d'emballage;

Inscription au catalogue spécial de la Section belge;

Surveillance générale des compartiments.

L'exposant aura à payer les autres frais afférents à son installation et qui comprennent notamment:

La fourniture ou la location et la décoration des meubles d'étalages;

L'assurance des meubles et produits, s'il juge nécessaire de recourir à cette garantie;

La fourniture et le placement de tapis, etc., et éventuellement la décoration spéciale arrêtée pour le compartiment;

Le gardiennage particulier;

Les menus frais de camionnage résultant de la prise et de la remise à domicile;

Les dépenses concernant les fondations de machines, etc., la force motrice, l'eau, le gaz, l'électricité;

Les dégradations aux locaux résultant des installations.

Le Gouvernement a traité avec la Société de l'Exposition universelle et internationale de Liége pour le choix de la partie des halls destinée aux produits belges.

Ces compartiments sont avantageusement situés et comportent des galeries centrales.

Les constructions dont les fondations sont entamées seront solidement établies et seront recouvertes en zinc sur voliges.

Les compartiments belges auront une superficie de 20.000 à 30.000 mètres carrés.

Les plans d'ensemble, auxquels les intéressés devront se conformer, ne pourront leur être fournis que lorsque nous connaîtrons l'ensemble des inscriptions.

Les demandes d'admission avec les indications pour la rédaction du catalogue belge dont vous trouverez des exemplaires annexés au règlement spécial doivent être adressées, en double exemplaire, au plus tard le 1er mars 1904, au Commissariat général du Gouvernement, rue Royale, nº 65, à Bruxelles.

Toutefois, en ce qui concerne les machines, appareils et outillages de l'industrie, ces demandes d'admission doivent parvenir au Commissariat général du Gouvernement avant le 15 janvier 1904.

Un dessin, mentionnant les types et les dimensions des installations projetées par les exposants, doit accompagner leur bulletin d'adhésion.

Si les demandes excèdent l'emplacement disponible, nous nous réservons de les réduire proportionnellement.

Nos efforts tendront à obtenir, dans tous les services, des conditions avantageuses aux exposants sans assumer, toutefois, aucune responsabilité par suite de l'accomplissement de notre mandat.

Nous ne doutons pas que vous ne contribuiez par votre adhésion, au succès de l'Exposition, vous rappelant les paroles suivantes, qui furent la péroraison du discours prononcé par M. G. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail, à la séance d'installation, tenue le 8 juillet dernier, de la Commission supérieure de patronage:

« L'année 1905 marquera le 75e anniversaire de notre indépendance nationale.

» Au Roi, l'Exposition s'offrira en témoignage de reconnaissance; elle lui présentera le tableau d'ensemble de deux règnes qui n'ont été remplis que de l'amour de la patrie et du souci de rendre les Belges heureux.

» Aux nations étrangères qui ont contribué à fonder notre nationalité et qui la garantissent encore, l'Exposition fera voir que la confiance de l'Europe a été bien placée.

» Et nous tous, citoyens belges, sans distinction de races ni de partis, encouragés par l'évocation du passé, stimulés par les nécessités du présent, nous reprendrons avec plus de joie et de courage la tâche féconde des œuvres pacifiques ».

C'est en s'inspirant de ces patriotiques paroles que la Belgique, se recueillant en un solennel effort, fournira une fois de plus la preuve éclatante de la situation qu'elle a su conquérir et conserver avec tant d'énergique intelligence au premier rang des peuples producteurs.

Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE DE PATRONAGE :

Le Président,

ALBERT DE BELGIQUE.

Les Vice-Présidents,

A. SIMONIS, E. DUPONT, Bon A. ANCION,
Cte AD. D'OULTREMONT,
E. NAGELMACKERS, A. RAZE.

Les Présidents-adjoints,

L. DE BRUYN, FRÉD. BRACONIER.

Les Secrétaires,

Bon J. D'ANETHAN, P. FORGEUR, OCT. MAVAUT.

Les Secrétaires généraux,

E. DIGNEFFE, J. GODY.

Le Secrétaire général du Commissariat général du Gouvernement,

J. GODY.

Le Commissaire général du Gouvernement,

RICHARD LAMARCHE.

LE BARON DE FAVEREAU

Ministre des Affaires Etrangères.

C F E

LES PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES.

Dans une autre partie de notre ouvrage, les sections étrangères feront l'objet de descriptions spéciales, mais dans ce chapitre, où nous traitons de l'organisation générale, il importe de dire quel concours de bonnes volontés leur mise sur pied nécessita et surtout de faire voir que les résultats obtenus furent dus à l'action directe du Gouvernement et aux habiles efforts du Comité Exécutif.

Le Ministre des Affaires Etrangères, le baron de Favereau qui, nous l'avons dit, avait en 1897 donné d'emblée une sympathique approbation au projet liégeois, se fit un devoir, quand celui-ci eut pris tournure, d'encourager et d'aider les organisateurs.

Au cours de l'année 1903, le Ministre intervint, par voie diplomatique, auprès de tous les Gouvernements, sollicitant leur participation à la future Exposition.

Il donna aux représentants diplomatiques et aux agents consulaires belges à l'étranger des instructions répétées d'agir dans ce sens, et les incita à s'employer énergiquement à bien faire connaître, dans les pays où ils étaient accrédités, la grandeur et l'importance de la manifestation économique que la Belgique préparait pour 1905.

L'appel du baron de Favereau fut presque partout entendu et le Comité organisateur de l'Exposition de Liége put compter au nombre de ses collaborateurs les plus ardents tous les représentants diplomatiques et consulaires du Ministère des Affaires Etrangères.

Chacun de ces fonctionnaires, usant de ses relations et de ses influences, apporta aux organisateurs liégeois une aide aussi efficace qu'empressée et dévouée.

Parmi eux, il y a lieu de citer spécialement les ministres du Roi à Paris, à Londres, à Berlin, à La Haye, à Saint-Pétersbourg, à Vienne, à Bucarest, à Tokio, à Pékin et à Washington, M. Leghait, le comte de Lalaing, le baron Greindl, le baron Guillaume, le comte de Grelle Rogier, le baron de Borchgrave, le baron Beyens, le baron d'Anethan, le baron de Gaiffier et le baron Moncheur.

Parmi les consuls belges à l'étranger qui se dévouèrent particulièrement à cette propagande, il y a lieu de citer spécialement: M. F. von Mendelsohn, consul général de Belgique à Berlin; M. Steub, consul général de Belgique à Munich; M. Bure, consul général de Belgique à Tokio; M. Sève, consul général de Belgique à Londres; M. Schols van Beethoven, consul à Maestricht.

D'autre part, le Ministre de l'Industrie et du Travail, M. Gustave Francotte, voulut apporter son concours personnel à son collègue des Affaires Etrangères et, dans ce but, il intervint souvent pour faciliter la constitution de l'une ou l'autre des sections internationales.

Nous dirons, en parlant des origines de la section française, les démarches que M. Francotte fit à Paris, où il sut exciter en faveur de l'œuvre liégeoise un tel élan d'enthousiasme que, non seulement l'adhésion officielle de la France fut obtenue, mais que la participation de ce pays prit une extension extraordinaire et revêtit un caractère particulièrement brillant.

Quant à l'Empire d'Allemagne, quoiqu'il n'ait point accordé sa participation officielle, la section allemande fut remarquable, spécialement dans sa partie technique et industrielle, et par le nombre et la valeur des exposants qui la composaient.

Ce résultat fut dû, pour une bonne part, aux efforts d'un Comité de Patronage formé à Berlin par de hautes personnalités, à l'initiative du Consul général, M. F. von Mendelsohn, et dont la constitution fut la conséquence des démarches de ce haut fonctionnaire ainsi que des voyages que firent successivement à Berlin notre Ministre de l'Industrie et du Travail, MM. Richard Lamarche, Gody et Digneffe.

Nous devons mentionner d'autres interventions personnelles de M. G. Francotte, et notamment ses voyages à Vienne et à Saint-Louis, en 1904, lesquels ne furent pas sans exercer une heureuse influence pour la création d'une section autrichienne et pour la participation officielle des Etats-Unis d'Amérique.

Le Commissaire général et le Commissaire général adjoint ne furent d'ailleurs pas non plus inactifs dans le domaine des participations étrangères; tous deux mirent ici encore leurs relations au service du Comité Exécutif de l'Exposition et M. Gody apporta un concours particulièrement précieux pour la constitution des sections étrangères non officielles et pour la conclusion des contrats avec les Commissariats de tous les pays.

Quant à l'action du Comité Exécutif, elle fut non moins active dans ce domaine et s'exerça partout concurremment avec celle du Gouvernement.

En effet, quand en 1904, le Comité Exécutif se fractionna en sections, en vue de permettre à tous ses membres de travailler plus activement encore à mener à bien l'œuvre entreprise, il eut soin de former une section dite des « participations étrangères ».

Cette Commission fut chargée de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'obtenir la participation du plus grand nombre possible de pays à l'Exposition et de déterminer les bases sur lesquelles il pouvait être traité avec leurs représentants en ce qui concernait les questions d'emplacement et autres.

Cette section fut composée de M. Van Hoegaerden, comme président, de M. Berryer, vice-président du Comité Exécutif et Vice-Consul du Danemark, et de M. Forgeur, qui avait été le délégué du Comité Exécutif auprès de la Commission de propagande internationale et qui connaissait parfaitement bien l'état de la question à ce moment dans les différents pays.

M. Van Hoegaerden, secondé dès le début par M. Forgeur, puis par M. Jacques Desoer, secrétaire général adjoint, apporta, dans l'accomplissement de la mission qui lui avait été confiée, un dévouement et une activité qui furent pour beaucoup dans les résultats obtenus.

Sans aucun doute, à côté des interventions officielles dont il vient d'être parlé, la Commission de Propagande internationale avait pleinement réalisé le programme qui lui avait été assigné en cherchant à recruter dans tous les pays des exposants importants et en préparant le travail d'organisation par la mise sur pied, dans différentes capitales, de Comités d'études et d'initiative. Mais quand l'adhésion officielle ou officieuse d'un Gouvernement était obtenue, il restait à élaborer le contrat à intervenir entre la Société de l'Exposition et les représentants de la section, à fournir ensuite aux comités organisateurs de ces sections des documents de propagande et tous les renseignements susceptibles de faciliter le recrutement des exposants.

Pour les pays où l'adhésion officielle ne pouvait être obtenue, la mission de MM. Van Hoegaerden, Forgeur et Desoer était plus difficile et plus ardue. Ils durent se rendre à plusieurs reprises à l'étranger, créer dans les principaux centres

GROUPE DE COMMISSAIRES GÉNÉRAUX.

des groupements de personnalités qu'ils avaient su préalablement intéresser à l'Exposition de Liége, former des comités de patronage favorables à la participation des industriels à l'Exposition et pousser à la formation de Comités organisateurs des sections.

C'est ainsi qu'ils durent successivement faire plusieurs séjours à Paris, à Londres, à Berlin, à Amsterdam, à La Haye et à Vienne, aux fins que nous avons exposées.

Dans ces voyages, leur délégation fut à diverses reprises conduite par le Président, M. Digneffe en personne, et accompagnée par MM. Richard Lamarche et Gody.

Nous nous faisons d'ailleurs un devoir de déclarer que les résultats de tous ces efforts combinés ont dépassé les plus légitimes espérances, puisque le nombre et l'importance des sections étrangères à notre Exposition furent de beaucoup supérieurs à ceux de ces participations étrangères aux précédentes Expositions internationales organisées en Belgique.

En effet, l'Exposition compta 38 pays étrangers représentés, alors qu'il n'y en avait que 32 à l'Exposition d'Anvers 1894, et 26 à celle de Bruxelles 1897. Ces participations officielles furent au nombre de 12 et l'Exposition de Liége réunit plus de 15.000 exposants contre 10.613 à Bruxelles et 12.095 à Anvers.

Avant de clore ce chapitre, nous voulons rappeler que, pour assurer le succès de la partie internationale de notre World's Fair, on avait fait appel à l'intervention de

nombreuses personnalités étrangères résidant en Belgique et à des Belges résidant à l'étranger, et qui, par les situations qu'ils y avaient acquises, pouvaient exercer une influence heureuse en faveur de l'entreprise.

Ainsi les Consuls des pays étrangers à Liége apportèrent aux organisateurs de l'Exposition le concours le plus empressé, et il faudrait les citer tous pour être certain de n'omettre aucun des noms de ceux qui se dévouèrent à l'entreprise liégeoise.

En ce qui concerne les pays non représentés par un consul à Liége, il fut fait appel à leurs Consuls généraux en Belgique, et il convient de rappeler que l'appel adressé à M. Coetermans, Consul général de Perse à Anvers, à M. Goldzieher, Consul général de Perse à Bruxelles, à M. Halot, Consul du Japon à Bruxelles, et à M. t'Hoen, Vice-Consul de Perse à Bruxelles, ne resta pas sans écho.

Signalons enfin que plusieurs des personnalités étrangères fixées à Liége mirent avec empressement au service du Comité Exécutif le concours de l'influence et des relations qu'elles avaient conservées dans leur pays d'origine. Nous citerons spécialement à ce point de vue M. Ernest Larroque, président de la Société française de Bienfaisance, et M. Crozier, le sympathique Consul général de France à Liége, à l'initiative desquels on dut de voir s'établir entre le Comité Exécutif et le Comité Français des Expositions à l'étranger, des rapports de sympathie et d'amitié qui furent pour beaucoup dans l'obtention de la participation officielle de la France à Liége et dans l'importance même de la participation de ce grand pays. Citons aussi MM. Louis Reblé, directeur de la Manufacture liégeoise d'Armes à feu, Hansgraeve, sous-directeur de la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre, et Engelmann, industriel, qui se dévouèrent, eux, en faveur de la participation allemande à l'Exposition.

Enfin, il est juste de rendre hommage à notre concitoyen M. Ed. Guérette, ingénieur, ancien Commissaire à l'Exposition universelle de Barcelone, que le Comité Exécutif nomma aux fonctions de Commissaire général de la section internationale et qui apporta dans l'exercice de son mandat une activité et une expérience auxquelles on dut incontestablement d'avoir une section internationale ne comprenant que des firmes importantes, bien que M. Guérette eût assumé seul la charge de l'organiser.

LE CONCOURS DES MINISTÈRES.

Si le Ministère de l'Industrie et du Travail assuma tout le poids de l'organisation de la Section Belge, s'il partagea la charge de l'organisation générale avec le Comité Exécutif, il est juste de reconnaître que chacun des autres Départements ministériels eut à cœur d'apporter également, dans la limite de ses pouvoirs et des moyens dont il disposait, sa quote-part de coopération à la réussite et au succès.

Nous avons dit avec quelle sollicitude le comte de Smet de Naeyer envisagea, dès le début, le projet d'une exposition à Liége et nous avons montré dans notre chapitre précédent comment, par l'exécution rapide de grands travaux publics dispendieux, il assura la réalisation de l'entreprise et contribua au développement, à la prospérité et à l'embellissement de la ville de Liége.

Mais là ne se borna point l'intervention du Chef du Cabinet : quand l'Exposition fut définitivement en voie d'organisation, il ne cessa de s'y intéresser et ne perdit aucune occasion de lui apporter son concours. Aussi, M. G. Francotte trouva-t-il toujours auprès de lui un appui précieux, quand il s'agit d'affaires qui, comme celle de la Tombola, durent être délibérées en Conseil des Ministres.

Les principales administrations de chacun des Ministères devaient participer à la World's Fair en y exposant ou en lui apportant la collaboration de leurs services.

Là aussi, le comte de Smet de Naeyer donna l'exemple: son Département des Finances organisa le service des douanes dans des conditions remarquables, et son Département des Travaux publics fut l'initiateur et l'organisateur du superbe pavillon du Génie Civil, dans lequel l'Administration des Ponts et Chaussées exposa un ensemble d'installations de travaux publics du plus haut intérêt et une collection complète des matériaux du pays.

Nous avons indiqué l'intervention personnelle et l'activité diplomatique du baron de Favereau pour la constitution des sections internationales. Ce fut également un des Bureaux du Ministère des Affaires Etrangères, la Direction générale du Commerce et des Consulats, qui prit le soin d'organiser la classe 116, *Commerce et Colonisation*, et qui seconda activement l'organisation du Bureau Commercial.

Un affiche du Ministère des Chemins de Fer.

De son côté, le Ministre des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes, M. J. Liebaert, eut à s'occuper longuement et longtemps de l'Exposition: sans rappeler que M. J. Gody est l'un des Directeurs de son Département, mentionnons qu'il détacha auprès du Comité Exécutif certains de ses fonctionnaires pour assurer la Direction de plusieurs Services techniques: MM. Lonneux, Hamaide et Barnard.

D'autre part, pour faciliter l'éclairage électrique des jardins, il consentit à prêter au Comité Exécutif un ensemble d'installations neuves, qui venaient d'être construites pour la nouvelle gare de Malines.

De plus, M. Liebaert, après avoir favorisé la participation des grands constructeurs belges en leur faisant de très importantes commandes de matériel, fit exposer plusieurs des services de son ministère: l'Administration des Chemins de Fer, l'Administration des Télégraphes et des Téléphones, la Direction générale des Postes ainsi que celle de la Marine.

Enfin, l'honorable Ministre fit installer, dans l'enceinte de la World's Fair, des bureaux postaux, télégraphiques et téléphoniques à l'usage du public.

Le Ministre de la Guerre, le général Cousebant d'Alkemade, procura le concours de l'armée dans toutes les circonstances et créa la garde militaire de l'Exposition: en outre, ce furent des officiers de son Département qui, sous la direction du Lieutenant général Donny, organisèrent le Diorama Militaire, l'une des plus belles attractions de l'Exposition, et qui installèrent la section d'Art militaire.

Puis le baron van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, prêta son concours au Ministre de l'Industrie et du Travail pour l'organisation de

l'Exposition internationale des Beaux-Arts et de l'Exposition spéciale de l'Hygiène. De plus, les expositions du Palais de l'Agriculture et du Pavillon des Forêts et de la Chasse furent, de même que les concours temporaires de Cointe, organisées avec le concours de plusieurs hauts fonctionnaires du Département de l'Agriculture.

Enfin, le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, M. De Trooz, voulut que son Département eût aussi à la World's Fair liégeoise, une place marquante: c'est pourquoi il y fit organiser par son Département les compartiments réservés à l'Enseignement public aux trois degrés, primaire, moyen et supérieur, et l'ensemble de ces installations forma une synthèse vraiment remarquable de l'enseignement officiel en Belgique.

Bien que les services qui constituent le Ministère de la Justice ne paraissent guère susceptibles d'avoir des installations dans une Exposition universelle, M. Van den Heuvel voulut, lui aussi, contribuer à l'œuvre commune et organiser une très intéressante section de l'Assistance publique.

Enfin, bien qu'il apparût partout dans les halls et même dans les jardins, comme grand organisateur, le Ministère de l'Industrie et du Travail eut, à l'intérieur des halls, ses installations propres.

M. G. Francotte voulut, en effet, que le public se rendît compte de l'intérêt que les Pouvoirs portent en Belgique aux questions sociales.

A cette fin, le groupe de l'Economie sociale, à la tête duquel M. Jean Dubois fut placé en qualité de Commissaire spécial, fut organisé d'une manière absolument méthodique, scientifique et complète, tandis que la Direction de l'enseignement professionnel faisait voir le développement constant et considérable donné à cette branche de l'enseignement national.

Nous n'avons fait que signaler dans ce chapitre la part de collaboration que chacun des Départements ministériels apporta à l'œuvre de l'Exposition et nous nous sommes abstenus d'entrer dans des détails. En effet, dans la description qui sera faite de chacun des groupes de la Section Belge, au second volume de cet ouvrage, chacune des installations qui viennent d'être énumérées fera l'objet d'une notice spéciale.

LE SERVICE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE.

Le rôle du Directeur du Service mécanique et électrique, M. l'Ingénieur Fl. Lonneux, fut des plus délicat et des plus absorbant. En effet, il ne dut pas seulement s'occuper de l'installation du hall des Machines et des halls de l'Industrie, mais il eut aussi à créer et à diriger dans ceux-ci un service très compliqué d'exploitation. En effet, le hall des Machines et les halls de l'Industrie constituaient une gigantesque usine, dans laquelle une multitude de machines devaient être mises en mouvement, dont plusieurs devaient coopérer à la production et à la distribution de la force.

Cette double mission, M. Lonneux sut la remplir grâce à sa science technique et à ses qualités d'homme d'action.

Après avoir élaboré le plan général de cette partie importante de l'Exposition qu'il importait de disposer de manière à former un bel ensemble, il avait fallu s'assurer la disponibilité des moyens de production de vapeur et d'électricité.

A cette fin, M. Lonneux dut négocier pour obtenir le concours de plusieurs industriels-exposants. Ceux-ci installèrent, dans le hall des chaudières, vingt générateurs, qui furent maintenus en constante activité. La vapeur produite par ces générateurs était distribuée à plusieurs puissantes machines, lesquelles actionnaient des

dynamos productrices d'énergie électrique. Celle-ci, distribuée par des câbles souterrains, dans toutes les directions, servait à actionner l'éclairage électrique de toutes les parties de l'Exposition, ainsi que les ponts-roulants, et de multiples installations disséminées à l'intérieur des halls et au dehors.

Cette disposition ingénieuse permit au Comité Exécutif de résoudre à des conditions avantageuses pour lui-même et pour tous les exposants, l'un des problèmes les plus délicats qui se soient posés à ses ingénieurs.

En effet, avoir dans les halls beaucoup de machines en mouvement c'était y assurer cette impression de vie intense et d'activité remarquable qui captivait au plus haut point l'attention des visiteurs. Or, les exposants ne devaient consentir à mettre leurs machines en mouvement que si la force leur était donnée à un prix modéré.

De cette façon, le Comité Exécutif pourvoyait aux besoins de l'éclairage général en évitant une dépense qui eut pu compromettre l'équilibre de son budget, si le concours des exposants n'avait pu être obtenu, comme il le fut grâce aux démarches de M. Lonneux.

Quelques chiffres permettront d'apprécier l'importance du service dont M. Lonneux eut la direction et la responsabilité et qu'il établit sur les bases ci-dessous indiquées:

Les dépenses d'installation et d'exploitation furent les suivantes :

Installation et service de la force motrice		281.101,38
Installation de l'éclairage		235.766,60
Indemnité aux exposants pour machines en service		53.265,97
Ristourne à divers exposants		1.140,90
Personnel		53.574,38
Dépenses diverses		1.350,00
		626.199,23

Les recettes soldèrent comme suit :

Vente de vapeur	27.180,60	
Vente de courant électrique	95.743,47	
Produit de la location des ponts-roulants	22.085,00	
		145,009,07
La dépense finale du service mécanique et électrique fut donc de		481.190,16

La dépense eut été certainement trois ou quatre fois plus forte si la Société de l'Exposition eut dû établir à ses frais toutes les machines qui lui furent nécessaires.

Grâce aux démarches de M. Lonneux, l'Administration des Chemins de Fer de l'Etat mit à la disposition de l'Exposition une usine centrale de production d'énergie et de multiples appareils furent fournis par les exposants eux-mêmes, tels que les cheminées, les chaudières, les ponts-roulants, les groupes électrogènes, les tableaux de distribution, les canalisations de vapeur et d'électricité, les poteaux-lignes, les moteurs et les appareils d'éclairage.

Pour apprécier l'économie que valut à l'Exposition l'adoption des combinaisons de M. Lonneux, il suffira de rapprocher du chiffre de 481.000 francs ci-dessus, l'exposé des installations qui furent mises en service.

La surface totale occupée par les générateurs, les machines et le matériel des Chemins de Fer, était de 31.078 mètres carrés, se répartissant comme suit:

Hall des générateurs	1.824	mètres carrés
Hall des machines	21.666	»
Hall du matériel des chemins de fer	7.588	»

Le hall des générateurs était desservi par plusieurs cheminées, dont une de 40 mètres de hauteur et 2 mètres 50 de diamètre. Il abritait 20 chaudières dont 18 en activité et 7 gazogènes, tous en activité.

La batterie des chaudières en activité comportait une surface de chauffe de 2.700 mètres carrés. Elle a vaporisé 42.000 tonnes d'eau pendant la durée de l'Exposition.

M. l'Ingénieur F. LONNEUX.

La vapeur était distribuée par une conduite générale mi-partie aérienne et mi-partie souterraine, d'un développement de 500 mètres.

L'eau nécessaire à la condensation de la vapeur et au refroidissement des moteurs était prise dans l'Ourthe, au-dessus du barrage des Grosses Battes. Elle était amenée, par écoulement naturel, dans un aqueduc réservoir, par un embranchement du grand égout de la Ville qui servait de canal d'amenée et avait une longueur de 460 mètres.

Le Hall des Machines était desservi par 8 ponts-roulants en activité, dont 4 de trente tonnes de puissance et de 25 mètres de portée, et 4 de 12 tonnes et de 15 mètres.

Ce hall renfermait 85 machines motrices d'une puissance totale de 28.800 chevaux, se répartissant en 47 machines à vapeur, 9 moteurs à pétrole et 29 moteurs à gaz. 69 de ces machines étaient en activité; 37 d'entre elles actionnaient les dynamos génératrices avec lesquelles elles constituaient autant de groupes électrogènes. 5 de ces groupes électrogènes avaient chacun 600 chevaux de puissance. Le courant produit par ceux-ci et transporté au tableau de distribution par des câbles souterrains, était envoyé dans toutes les parties de l'Exposition pour l'éclairage et la force motrice.

Cette distribution du courant électrique était assurée dans les halls et dans les jardins de l'Exposition au moyen d'un réseau de câbles souterrains de 25 kilomètres de développement et d'un réseau de lignes aériennes de plusieurs centaines de kilomètres de longueur.

Le courant électrique alimentait en ordre principal l'éclairage général et les éclairages particuliers de l'Exposition, qui comprenait ensemble 800 lampes à arc et 7.000 lampes à incandescence, établies aux Vennes et à Fragnée.

Quant au parc de la Boverie, son éclairage, réservé pour le gaz, était assuré au moyen de 165 becs intensifs de 240 bougies et de douze grands foyers de 1.800 bougies chacun. Cet éclairage était complété par 18 foyers à pétrole de 800 et 1.000 bougies.

La cheminée de 40 mètres de hauteur.

D'autre part, le courant électrique actionnait les moteurs électriques des exposants et des concessionnaires, tant dans l'intérieur des halls que dans les jardins. Ces moteurs étaient au nombre de 321; ils actionnaient les machines et les appareils les plus divers; leur puissance individuelle variait entre 1/4 cheval et 100 chevaux, et leur puissance totale était de plus de 4.000 chevaux.

LE SERVICE DE LA MANUTENTION.

La manutention, dans une Exposition, comporte l'organisation complète des moyens de transport et de la mise à pied d'œuvre de tous les matériaux pour la construction et de tous les produits des exposants. La manutention s'occupe, en outre, des rapports entre la douane et les exposants et les facilite; ce service s'occupe aussi du remisage et du gardiennage des caisses vides appartenant aux exposants étrangers, de la réexpédition des caisses vides aux exposants belges, enfin, de la réexpédition de tous les colis et des matériaux après la clôture de l'Exposition.

Cet énoncé, qui ne prend que quelques lignes, vise, on le comprend aisément, un travail énorme et l'importance de l'organisation d'une telle entreprise ne peut échapper à personne.

Un des mécomptes qui survient presque toujours aux grandes Expositions et que le service dut chercher à prévenir à Liége, est l'encombrement de la dernière heure, le coup de feu inévitable provoqué par les nombreux exposants retardataires.

A Liége, pour l'arrivée des matériaux et produits, il avait fallu construire un réseau de voies ferrées relié au chemin de fer de la ligne du Nord-Belge, qui comportait plus de 10.000 mètres de voies. Tous les matériaux, pour la construction des halls, les fondations et l'installation des machines, ainsi que ceux nécessaires aux travaux de la dérivation de l'Ourthe en cet endroit avaient été amenés par les voies de l'Exposition.

M. FÉNELON HAMAIDE.

Le remisage et le gardiennage des caisses appartenant aux exposants étrangers, en raison de leur nombre et de leurs volumes souvent encombrants, furent organisés à peu de distance des halls, dans l'enceinte même de la World's Fair. Le service de la Manutention avait aménagé un emplacement suffisamment vaste, sur la partie remblayée du Fourchu-Fossé, situé derrière la galerie des Machines.

Des montagnes de caisses furent accumulées et recouvertes de bâches pour les mettre à l'abri des intempéries.

Ces nombreuses caisses furent soigneusement rangées par pays, par groupe et par classe, de sorte qu'à la fin de l'Exposition il fut facile de mettre chaque exposant en possession de celles qui lui appartenaient.

Un tel service exigeait des directeurs compétents et un personnel d'élite. L'un et l'autre avaient été trouvés par le Commissariat général et le Comité Exécutif.

En effet, la direction de ce service compliqué avait été confiée à un spécialiste en matière d'Exposition, M. Hamaide, chef de division au Ministère des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes.

Depuis l'Exposition nationale de 1880, où il avait fait ses premières armes et où il s'était montré à la hauteur de la tâche importante qui lui avait été confiée, ce fonctionnaire d'élite fut chargé successivement de la direction de la manutention générale aux Expositions d'Anvers 1885, de Bruxelles 1897, et de celle de la Section belge de Paris 1900 et de Saint-Louis 1904.

Par l'organisation de la Manutention générale à Liége, il clôturait sa carrière administrative après 49 ans de service et 25 ans de participation aux différentes expositions.

M. GEORGES PHILIPPE.

M. Hamaide était secondé à Liége par M. Georges Philippe, ingénieur et inspecteur principal adjoint de la Compagnie du Nord-Belge. M. Philippe, fonctionnaire très expérimenté en fait d'exploitation de chemin de fer, fut appelé par le Comité Exécutif aux fonctions de Directeur-adjoint du service de la Manutention.

Quoique jeune, M. Philippe est déjà une personnalité marquante et d'une grande expérience. Sorti en 1894 de l'Université de Liége avec le diplôme d'ingénieur, il a occupé successivement, à la Compagnie du Nord-Belge, les fonctions de sous-inspecteur de l'Exploitation à Charleroi, et d'ingénieur chargé du service en chef à Liége, puis, le 1er janvier 1905, il fut promu au grade d'inspecteur général adjoint.

Liégeois d'origine, M. G. Philippe ne pouvait se désintéresser de l'Exposition. Aussi ne cessa-t-il de lui apporter un concours actif et dévoué: c'est ainsi qu'il fit partie du Conseil technique consultatif, du Comité de la classe 32 (Matériel du chemin de fer et tramways), tout en continuant le concours qu'il apportait à M. Hamaide en sa qualité de Directeur adjoint du Service de la Manutention.

La partie du service spécial des transbordements et du factage était assurée par M. Henri Lemaire, premier chef facteur aux chemins de fer de l'Etat-Belge et qui, en sa qualité de chef de section, apporta l'appui de son expérience pratique à M. Hamaide, avec lequel il débuta aux Expositions en 1880 et dont il était resté le loyal et fidèle lieutenant.

Le Secrétariat du Service de la Manutention avait été confié à M. Fritz Hamaide avocat près de la Cour d'appel de Bruxelles.

Quant à la direction du bureau spécial de Bruxelles, la tâche en avait été assumée par M. Eugène Abbeloos, attaché à l'Administration des Chemins de Fer.

Composé de chefs aussi experts et dévoués, secondés par des agents actifs et intelligents, le délicat service de la Manutention accomplit de véritables prodiges.

Non seulement il réalisa dans la perfection le programme que nous avons exposé au début de ce chapitre, mais il mit encore tant d'activité et tant d'ordre dans sa tâche de réexpédition des colis, provenant de milliers d'installations, qu'il termina toute cette besogne moins de deux mois après la clôture de l'Exposition.

Si l'on tient compte qu'il n'avait pu s'occuper de cette dernière partie de ses attributions avant le 15 novembre, on restera étonné devant la rapidité avec laquelle s'accomplit une besogne aussi considérable.

Son importance sera mise en relief par les chiffres véritablement éloquents résultant des tableaux récapitulatifs suivants, indiquant, l'un, le nombre de wagons et de colis, le poids de ceux-ci, pour les matières, marchandises et machines entrées à l'Exposition jusqu'au 30 juin 1905, et l'autre, le nombre total de wagons entrés à la gare de l'Exposition.

Tableau récapitulatif.

PUISSANCES	WAGONS NON DÉNOMMÉS	WAGONS DONT LES COLIS SONT DÉNOMMÉS EN LETTRES DE VOITURE	WAGONS DE MATÉRIAUX DE FONDATIONS	NOMBRE DE COLIS	POIDS
Belgique.	1714	1145	1769	42888	23.882.286 kil.
Fondations pour puissances étrangères	»	»	1005	»	5.737.717 »
France	376	728	»	22670	3.882.652 »
Allemagne	289	302	»	7035	2.617.188 »
Etats-Unis, Angleterre, Suède, Japon, Italie	98	179	»	5258	1.039.502 »
Hollande, Autriche, Russie, Suisse, Chine, Hongrie, Luxembourg	66	179	»	3432	596.677 »
Espagne, Section internationale, Perse, Turquie, Grèce, Serbie, Danemark, Canada .	»	2	»	1361	373.418 »
Bulgarie, Monténégro, Norwège	»	»	»	»	»
	2543	2535	2774	82644	38.129.501 kil.

A la fin de l'Exposition, 8.792 colis furent réexpédiés aux exposants belges; ils occupèrent 228 wagons non dénommés, 121 wagons dont les colis étaient dénommés en lettres de voiture; leur poids total atteignait 732.172 kilogs. Quant à l'emmagasinage des caisses vides des nations étrangères, il représentait un volume total de 14.455 mètres cubes.

A ces différents transports, s'ajoutait encore l'entrée à l'Exposition des combustibles et des cendrées pour les chemins.

Du 1er juillet au 5 novembre, 343 wagons de combustibles, pour un poids total de 3.127.000 kilogs et 101 wagons de cendrées pesant globalement 1.010.000 kilogs entrèrent à l'Exposition.

Avant l'ouverture, le Service de la Manutention avait la charge des transports nécessités par les travaux de l'Exposition, constructions et remblais, machines, marchandises et colis de toute nature.

Le relevé général s'établit comme suit:

NATURE DES TRANSPORTS	NOMBRE DE WAGONS	TONNAGE
Exposants	8.644	42.988
Terres et cendrées pour remblais venant de Renory, Vivegnis, Herstal, et de diverses gares	15.443	194.370
Terrils de Vivegnis	4.524	48.992
Terres de Herstal et Renory	10.246	145.952
Déblais de gare N.-B.	1.819	18.969
Entrepreneurs des constructions des halls	3.118	20.019
Entrepreneurs Hottat	3.179	33.850
Voies et travaux E.-B.	498	3.923
Totaux généraux	47.471	509.063

Mieux que tout commentaire, ces chiffres donnent une idée de l'importance du Service de la Manutention et de la lourde tâche qu'assumèrent, avec tant de compétence et d'activité, ses chefs, MM. F. Hamaide et Georges Philippe.

LA DOUANE.

Ce service, qui ressortissait du Département des Finances, était d'une nature vraiment délicate par suite de l'importance des intérêts en cause: il fallait, en effet, sauvegarder les droits du Trésor Public et la responsabilité de la Société de l'Exposition, en même temps qu'il y avait à procéder avec tact pour éviter les froissements et les difficultés avec les exposants étrangers.

Cette mission fut organisée avec une grande intelligence et un sérieux à propos par M. Camille Emonds, contrôleur des douanes à Liége, qui, à l'occasion de notre World's Fair et en raison de circonstances spéciales, innova un système nouveau qui fonctionna d'une façon irréprochable et produisit les meilleurs résultats.

Voici à ce sujet quelques renseignements qui montreront l'importance du Service et feront l'éloge du fonctionnaire qui le dirigea et des agents qui le secondèrent.

Le service des douanes était assuré par: M. Emonds, contrôleur chef de service; M. Lambert, lieutenant; MM. Ansiaux, Ledent, Renson et Vandevelde, vérificateurs; M. Prijot, comptable, et par quarante-huit agents inférieurs qui exerçaient leur surveillance sur les produits étrangers admis au régime de l'exemption temporaire des droits d'entrée.

Ces produits ont été importés en 2.089 wagons, 176 paniers et 9.235 colis plombés, représentant un nombre total de 57.923 colis pour un poids de 9.440.234 kilos. Ils consistaient principalement en machines, vêtements, tissus, tapis, bijouterie, bronzes d'art, statuettes en marbre, instruments de musique, bimbeloterie, cristaux, conserves alimentaires, jouets, etc.

Un bureau de recettes était établi dans l'enceinte de l'Exposition, les droits y perçus sur les objets non réexposés se sont élevés à 129.300 francs; si l'on y ajoute ceux payés au bureau de l'Entrepôt sur les marchandises destinées à l'Exposition, non susceptibles d'être admises au bénéfice de la franchise provisoire, on constate que le produit des droits d'entrée résultant de l'Exposition, a atteint 500.000 francs.

M. CAMILLE EMONDS.

Si ce résultat est dû à l'importance de l'Exposition, on peut aussi l'attribuer à la parfaite correction des relations des exposants avec les agents de la douane, et à la manière aussi discrète que bien comprise avec laquelle ces derniers ont rempli la mission spéciale dont ils étaient chargés; aucune contestation ne s'est élevée, aucune difficulté n'a surgi, aucun froissement ne s'est produit.

La surveillance douanière ne sauvegardait pas seulement les intérêts de l'Etat, elle était aussi un appoint sérieux à la garde organisée tant par le Comité Exécutif que par les exposants eux-mêmes.

Aux Expositions antérieures, l'Administration des Douanes exerçait un contrôle aux issues des locaux et visait les bons de sortie; elle n'a pas jugé devoir en agir ainsi à Liége; le grand nombre de portes donnant accès dans les halls et les nombreux pavillons disséminés dans les jardins, auraient exigé, pour la surveillance, la présence continuelle d'un nombre trop considérable d'agents; elle a adopté une autre organisation donnant toutes les garanties voulues et dont les résultats ont été très satisfaisants: la Société de l'Exposition, qui s'était rendue garante des droits dus sur les objets enlevés irrégulièrement, n'a pas eu à intervenir dans le règlement des comptes.

Les opérations de réexpédition se sont effectuées avec une régularité et une célérité que les exposants se sont plu à reconnaître.

LA TOMBOLA.

Parmi les multiples rouages qui contribuèrent au succès de l'Exposition, il en est un qui, par son organisation et par l'importance des résultats qu'il donna, présente un intérêt exceptionnel: c'est celui de la Tombola.

Le 31 décembre 1902, en guise d'étrennes à la population liégeoise, un arrêté signé par cinq ministres autorisait, en principe, l'institution d'une Tombola et nommait une Commission chargée d'en discuter les bases et d'en préparer le règlement organique.

LA COMMISSION CONSULTATIVE

Voici le texte de l'important arrêté qui a institué cette Commission:

Le Ministre des Finances et des Travaux Publics,

Le Ministre de la Justice,

Le Ministre de l'Agriculture,

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

Le Ministre des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes,

Vu la lettre, en date du 10 septembre 1902, par laquelle le Comité Exécutif de la Société anonyme de l'Exposition Universelle et Internationale de Liége en 1905 sollicite du Gouvernement l'institution d'une Commission consultative pour l'organisation d'une tombola, dont le reliquat éventuel servirait à subventionner des concours et des expositions spéciales ou à subventionner des œuvres d'utilité publique,

Arrêtent:

Article premier. — Il est institué une Commission chargée de faciliter l'organisation de la tombola que la Société anonyme de l'Exposition Universelle et Internationale de Liége, en 1905, est autorisée à constituer à ses risques et périls, mais sous la surveillance de l'Etat.

Art. 2 — Sont nommés membres de cette commission:

M. le marquis de Beauffort, Albert, sénateur, à Bruxelles;
M. Balser, Ch., banquier, à Bruxelles;
M. Crols, L., chef de division au Ministère de l'Industrie et du Travail, à Bruxelles;
M. D'Aoust, G., banquier, à Bruxelles;
M. le baron del Marmol, Ch., banquier, à Liége;
M. le comte d'Oultremont, Adrien, ancien commissaire général de l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1897, à Bruxelles;
M. Garnir, J.-L., administrateur au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à Bruxelles;
M. Remy, L., directeur général au Ministère de la Justice, à Bruxelles;
M. Sterpin, J.-E., directeur général des Postes, à Bruxelles;
M. Stouse, J.-A., directeur au Ministère de l'Agriculture, à Bruxelles;
M. Van Cutsem, G., directeur général au Ministère des Finances et des Travaux Publics, à Bruxelles;
M. le baron Lambert, banquier, à Bruxelles,
M. Wodon, L.-W.-L., directeur d'administration des Postes, à Bruxelles.

Art. 3. — Les fonctions de président seront remplies par M. le marquis de Beauffort; celles de vice-présidents par MM. le Comte d'Oultremont et Sterpin; celles de secrétaire par M. Crols et celles de secrétaire-adjoint par M. Dropsy, A., attaché à l'administration centrale des Postes.

Art. 4. — La société intéressée sera représentée au sein de la Commission consultative par MM. Digneffe, E., Berryer, Ch., Dumoulin, A., Van Hoegaerden, P. et Dallemagne, J., respectivement président, vice-présidents et membre du Comité Exécutif de la dite société.

Art. 5. — M. Gody, J., directeur de service au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, Délégué du Gouvernement auprès du dit Comité Exécutif, fera de droit partie de la Commission précitée.

Bruxelles, le 31 décembre 1902.

Le Ministre des Finances et des Travaux Publics,
P. de SMET de NAEYER.

Le Ministre de la Justice,
J. van den HEUVEL,

Le Ministre de l'Agriculture,
Baron van der BRUGGEN.

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,
G. FRANCOTTE.

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes,
J. LIEBAERT.

Il n'est pas nécessaire, pensons-nous, de faire ressortir l'excellente composition de cette Commission, dont le président, M. le sénateur marquis de Beauffort, et plusieurs membres, notamment: MM. le comte Ad. d'Oultremont, Gody, Wodon et Crols, étaient des vétérans des Expositions antérieures et connaissaient à fond le fonctionnement d'une Tombola.

Après plusieurs séances, au cours desquelles divers systèmes furent examinés, la Commission consultative se mit d'accord sur un projet qui reçut l'approbation du Gouvernement et servit de base aux deux arrêtés suivants, organisant définitivement la Tombola.

LES ARRÊTÉS ORGANIQUES.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la loi du 31 décembre 1851, aux termes de laquelle peuvent être autorisées les loteries exclusivement destinées à des actes de bienfaisance, à l'encouragement des arts et de l'industrie, ou à tout autre but d'utilité publique;

Considérant que l'Exposition de Liége, à organiser en 1905, présente un caractère d'utilité publique,

Sur la proposition de Nos Ministres des Finances et des Travaux Publics, de l'Industrie et du Travail et des Chemins de fer, Postes et Télégraphes,

Nous avons arrêté et arrêtons:

Article premier. — La Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Liége est autorisée à constituer à ses risques et périls, sous la surveillance du gouvernement et dans les limites déterminées ci-après, une tombola à l'occasion de la dite Exposition.

Elle pourra céder de gré à gré ou par voie d'adjudication, mais sous son entière responsabilité et sous réserve d'approbation du gouvernement, tous les billets d'une ou de plusieurs séries de cette tombola.

Art. 2. — La tombola comprendra au maximum quatre séries comportant chacune deux cent mille feuilles de cinq billets que le concessionnaire débitera par feuilles complètes ou par billets séparés au gré du public.

Le prix du billet est fixé à 1 franc.

Art. 3. — L'émission qui pourra être faite et annoncée au public dans tout le royaume, est autorisée à dater de la publication du présent arrêté.

Tous les tirages au sort devront être effectués, au plus tard, dans un délai de six mois francs après la clôture effective de l'Exposition.

Le colportage et la vente des billets resteront autorisés jusqu'au jour du dernier tirage.

Art. 4. — Tous les lots devront être choisis parmi les objets exposés ou à exposer dans les diverses sections, tant belge qu'étrangères, de l'Exposition.

Art. 5. — La moitié de la recette brute de chaque série, sous déduction de 10 p. c. pour frais d'administration, sera consacrée à l'achat des lots.

Dans le prix d'achat seront compris les droits de douane des objets acquis dans les sections étrangères.

Les remises à accorder pour la vente des billets seront déduites de l'autre moitié de la recette.

Art. 6. — Les billets seront confectionnés à l'intervention et sous le contrôle immédiat du commissaire général du gouvernement.

Un conservateur, relevant du commissariat général du gouvernement et qui sera nommé à cette fin par le Ministre de l'Industrie et du Travail, de concert avec le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, sera chargé de la garde et de la délivrance des feuilles et des billets.

Art. 7. — La société concessionnaire a la faculté de recourir à l'administration des postes pour le placement des billets de la tombola; si elle use de cette faculté, les billets seront vendus dans tous les bureaux de poste et de télégraphe du royaume.

Ils seront livrés aux comptables à l'intervention du conservateur précité.

Les agents des administrations des postes et des télégraphes recevront une commission de 7 p. c.

Art. 8. — Toutes les sommes qui seront encaissées du chef de la tombola par l'administration des postes, devront être versées par elle en compte courant à la Banque Nationale de Belgique, sous un poste spécial à ouvrir au nom de la Société anonyme de l'Exposition Universelle et Internationale de Liége (service de la tombola).

Art. 9. — Le conservateur chargé de la garde des feuilles et des billets pourra également en remettre à la société concessionnaire ou, éventuellement au concessionnaire délégué par elle, mais seulement contre justification par le preneur du versement de 50 p. c. de la valeur des dits billets à la banque ci-dessus désignée.

Art. 10. — Tous les versements faits à la dite banque en vertu des articles précédents y seront immobilisés, en garantie des lots et du payement des frais d'administration, à concurrence d'une somme de 50 centimes par billet débité.

Art. 11. — Le porteur d'un billet gagnant un lot d'une valeur de 5,000 francs au moins, pourra en obtenir le montant en espèces dans un délai à déterminer, sous déduction d'une remise de 10 p. c. au profit de l'exposant vendeur.

Art. 12. — Les lots qui ne seraient pas réclamés dans un délai de trois mois, à dater du jour fixé pour leur délivrance après la fermeture de l'Exposition, seront vendus publiquement; les prix de vente, sous déduction des frais resteront pendant trois mois encore à la disposition des porteurs des numéros gagnants.

Passé ce nouveau délai, les dits porteurs seront déchus de leurs droits et les prix de vente écherront à la société préindiquée.

Art. 13. — Le commissariat général du gouvernement sera constitué gardien des lots achetés définitivement aux exposants vendeurs et désignera, à cette fin, un conservateur-adjoint qui exercera ses attributions sous la direction du conservateur des billets.

Une somme de 10.000 fr., à prélever sur les frais d'administration, sera mise à la disposition du commissaire général du gouvernement pour frais de manutention, de gardiennage et d'assurance des lots. Le versement de cette somme aura lieu au plus tard au moment où la commission dont il s'agit à l'article suivant, commencera ses opérations d'achat. L'excédent de ces 10.000 francs sera, le cas échéant, ristourné au concessionnaire.

Art. 14. — Une commission spéciale, à nommer par arrêté ministériel, sera chargée de procéder aux opérations des tirages au sort, d'acquérir les lots et de les répartir; elle pourra s'adjoindre des experts.

Toutes les contestations auxquelles les opérations de la tombola pourraient donner naissance seront tranchées par cette commission, sauf recours, s'il y a lieu, au Ministre de l'industrie et du travail, qui statuera définitivement et en dernier ressort.

Art. 15. — Le contrôle et la surveillance des opérations de comptabilité relatives à la tombola seront confiés à un commissaire spécial à nommer par le Ministre de l'industrie et du travail.

Toutes les entrées de fonds seront justifiées à ce fonctionnaire et il ne pourra être disposé d'aucune somme sans son intervention.

Art. 16. — La confection des billets et des imprimés, de même que le payement des traitements, indemnités ou salaires, du commissaire spécial, du conservateur, du conservateur-adjoint, du personnel nécessaire au service de la tombola et, en général, tous frais quelconques sont à la charge exclusive de la société; ces dépenses seront prélevées sur la somme prévue à l'article 5 pour frais d'administration. Le reliquat éventuel sera ristourné au concessionnaire.

Art. 17. — Des règlements ministériels détermineront les autres conditions et opérations concernant la tombola.

Art. 18. — Nos Ministres des finances et des travaux publics, de l'industrie et du travail et des chemins de fer, postes et télégraphes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 15 mai 1903.

LÉOPOLD.

Par le Roi,

Le Ministre des Finances et des Travaux Publics,
P. DE SMET DE NAEYER.

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,
G. FRANCOTTE.

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes,
J. LIEBAERT.

Le Ministre des Finances et des Travaux Publics,

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

Le Ministre des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes,

Vu les articles 17 et 18 de l'arrêté royal de ce jour concernant la tombola à organiser à l'occasion de l'Exposition de Liége en 1905.

Arrêtent:

Article premier. — Chaque série de billets de la tombola sera représentée par 200.000 feuilles numérotées de 00000 à 199999 sans interruption, comprenant chacune 5 billets numérotés de 1 à 5 réunies en cahiers de 20 feuilles. Chaque cahier devra porter un numéro d'ordre continu par série.

Les billets seront revêtus de la signature du président du Comité Exécutif de la Société anonyme de l'Exposition de Liége apposée à l'aide d'une griffe et contresignés, de la même manière, par le Commissaire Général du Gouvernement.

Ils ne pourront porter, le cas échéant, aucune mention relative à une cession quelconque.

Art. 2. — Dans chaque série une somme de 450.000 francs sera consacrée à l'achat des lots. La répartition en sera faite par voie de tirage au sort entre les porteurs des billets de la série.

Pour les achats effectués chez les exposants étrangers qui n'auraient pas acquitté les droits de douane à leur arrivée à l'Exposition, ces droits devront être compris dans les prix de vente et les objets seront dédouanés directement par les vendeurs.

Art. 3. — Les feuilles 00000 à 99999 et celles 100000 à 199999 de chacune des séries feront l'objet de tirages au sort distincts.

Art. 4. — Pour chaque demi-série il y aura:

A. 1 lot d'une valeur de 100.000 francs;

B. 1 lot d'une valeur de 15.000 francs;

C. 1 lot d'une valeur de 10.000 francs;

D. 3 lots d'une valeur de 5.000 francs;

E. 1.000 lots d'une valeur totale de 85.000 francs.

Si la totalité des billets émis n'est pas placée, la valeur et le nombre de lots annoncés pourront être réduits à une quotité proportionnelle au nombre des billets vendus et, dans ce cas, ceux-ci prendront seuls part au tirage au sort.

Art. 5. — Les tirages au sort des feuilles de chaque demi-série et des numéros des billets des feuilles sortantes se feront publiquement par les soins de la commission instituée en vertu de l'article 14 de l'arrêté royal susvisé; ils pourront avoir lieu dès que la vente des billets de la demi-série sera terminée. Les dates des tirages seront annoncées par la voie du *Moniteur Belge*.

Art. 6. — Les tirages au sort se feront de la manière suivante:

A. Six roues contiendront, les cinq premières placées à gauche du public, chacune les chiffres 0 à 9; la sixième, les numéros 1 à 5.

B. Pour les tirages de la première moitié de chaque série, comprenant les feuilles 00000 à 99999, la feuille gagnante sera déterminée par la succession des chiffres sortis des cinq premières roues.

On procédera de même pour les tirages de la seconde moitié de chaque série comprenant les feuilles 100000 à 199999, outre qu'en vue de constituer l'unité représentative des centaines de mille, l'ensemble des chiffres 0 à 9 sortant des cinq premières roues sera invariablement précédé du chiffre 1;

C. Le numéro sortant de la sixième roue désignera le numéro gagnant de la feuille sortie;

D. Chaque numéro de la feuille et du billet sera immédiatement proclamé par un membre du bureau. A mesure de la proclamation des numéros gagnants, il en sera dressé une liste en triple expédition.

E. A chacun des tirages, le premier numéro sortant aura droit au lot de 100.000 francs; le deuxième numéro au lot de 15.000 francs; le troisième numéro, au lot de 10.000 francs; les quatrième, cinquième et sixième numéros à l'un des lots de 5.000 francs, selon l'ordre dans lequel la commission de la tombola les aura catalogués.

Les autres lots (art. 4, catégorie E) seront attribués aux 1.000 derniers numéros sortants. Pour la répartition de ces lots entre les gagnants, il sera procédé à un second tirage au sort, soit pendant la durée, soit après la clôture de l'Exposition. Ces 1.000 numéros seront reproduits sur des billets dûment roulés; ceux-ci seront ensuite comptés à haute voix et versés dans une roue d'où ils seront retirés successivement; le premier numéro retiré gagnera le numéro 1 du catalogue des lots de la

demi-série correspondante; le deuxième numéro sortant gagnera le numéro 2 du catalogue et ainsi de suite. Il sera également dressé une liste en triple expédition pour ce tirage supplémentaire:

F. Un numéro ne peut gagner qu'un seul des lots affectés à un tirage. Les lots éventuellement attribués aux numéros faisant double emploi avec des billets déjà proclamés deviendront disponibles et feront l'objet d'un nouveau tirage.

Art. 7. — Les listes officielles des numéros gagnants, ainsi que le catalogue des lots, pourront être mis en vente dans tous les bureaux de poste et de télégraphe du pays.

Art. 8. — Tout détenteur d'un billet gagnant un lot d'une valeur de 5.000 francs au moins qui voudra user de la faculté prévue par l'article 11 de l'arrêté royal organique de la tombola, devra, pour faire valoir ses droits, s'adresser, par lettre recommandée, au commissaire général du Gouvernement, dans un délai d'un mois prenant cours le lendemain de la date du tirage correspondant. Il devra faire connaître son nom et son adresse.

Art. 9. — Les lots, sauf ceux de 5.000 francs au moins, dont le montant serait réclamé en espèces, ne seront délivrés, contre présentation des billets gagnants, qu'après la clôture de l'Exposition; ces lots devront être acceptés par les détenteurs des billets en l'état où ils se trouveront au moment de leur délivrance; ces détenteurs auront à faire connaître leurs noms et adresses.

Art. 10. — La Commission de la tombola prendra les autres mesures qu'elle croira utiles pour les opérations des tirages au sort et pour l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 15 mai 1903.

Le Ministre des Finances et des Travaux Publics, P. DE SMET DE NAEYER.

Le Ministre de l'Industrie et du Travail, G. FRANCOTTE.

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, J. LIEBAERT.

L'article 2 de l'arrêté royal organique qui précède fixait à quatre millions le nombre de billets à émettre, avec un tirage pour chaque demi-série comprenant 500.000 billets. Mais le succès de la Tombola fut tel que plusieurs mois avant l'ouverture de l'Exposition les quatre millions de billets se trouvaient émis. Un arrêté royal du 12 janvier 1905 autorisa alors l'émission de trois séries supplémentaires.

Le Sénateur Marquis DE BEAUFFORT.

Le nombre total des billets émis fut donc de sept millions, divisés en sept séries d'un million chacune, cotées A, B, C, D, E, F et G. Les séries E et F se composèrent, comme les précédentes, de deux demi-séries, avec des lots répartis de la manière indiquée à l'art. 4 de l'arrêté ministériel ci-dessus. Quant à la septième et dernière série (G), elle fit l'objet d'un tirage au sort unique, ce qui permit d'instituer, pour cette série un gros lot de 200.000 francs. Elle comporta en outre un lot de 15.000 francs, trois de 10.000, sept de 5.000 et 1.770 lots secondaires d'une valeur totale de 170.000 francs.

L'organisation de la Tombola était fondée sur trois principes essentiels: 1° abandon de tous les bénéfices à la Société de l'Exposition, dont ils étaient destinés à former une des principales ressources; 2° achat de tous les lots chez les exposants, auxquels on fournissait ainsi l'occasion de récupérer une partie de leurs frais d'installation; 3° surveillance étroite du Gouvernement de manière à donner toutes garanties aussi bien aux exposants qu'au public acquéreur de billets.

Pour prévenir tout abus, des règles précises furent tracées, les précautions les plus minutieuses furent prises. Toutes les opérations importantes: la manutention et la vente des billets, l'achat et la conservation des lots, les tirages, la comptabilité et la gestion des fonds, furent placés sous la direction de fonctionnaires ou de délégués du Gouvernement.

LA GESTION DES FONDS

En vertu de l'article 5 de l'arrêté royal organique, quarante-cinq pour cent de la recette brute de chaque série, soit quarante-cinq centimes par billet, devaient être consacrés à l'achat de lots. Cette quotité qui s'élevait à 3.150.000 francs pour l'ensemble des sept séries, constituait, pour ainsi dire, le patrimoine des porteurs de billets, à qui elle appartenait par une sorte de contrat. Il était donc de la plus haute importance qu'elle reçût intégralement sa destination.

Le Comte ADRIEN D'OULTREMONT.

D'autre part, il fallait donner au Gouvernement, qui s'était réservé la surveillance de la Tombola, les moyens de pourvoir aux frais d'administration. Une autre quotité, représentant cinq centimes par billet, devait servir à cette fin.

Mais comment obtenir la garantie que ces deux quotités, équivalant ensemble à 50 p. c. de la recette, resteraient intactes jusqu'au moment de leur emploi?

On atteignit ce but, en stipulant, dans les articles 8, 9, 10 et 15, que tous les fonds seraient versés à la Banque Nationale et qu'il ne pourrait en être disposé sans l'intervention d'un Commissaire du Gouvernement, faisant office de Trésorier. M. le Ministre de l'Industrie et du Travail désigna, pour ce poste de confiance, un fonctionnaire d'une intégrité et d'une compétence reconnues, M. Crols, Directeur de la Comptabilité générale à son Département.

Ce Commissaire immobilisait la partie des recettes destinée à l'achat des lots ainsi qu'aux frais d'administration et mettait le surplus, par acomptes successifs, à la disposition de la Société de l'Exposition.

Disons ici que les frais d'administration ne s'accrurent pas proportionnellement au nombre des séries émises. Le fonds réservé à cette fin, qui s'élevait en tout à 350.000 francs, laissa un excédent considérable (fr. 225.000 environ), qui constitua un bénéfice supplémentaire pour la Société.

LA COMMISSION D'EXÉCUTION

Pour acquérir les lots et procéder aux tirages, — missions difficiles et délicates, — il fut institué une Commission, sous la présidence de M. le sénateur marquis de Beauffort, homme d'une droiture proverbiale et d'un tact parfait. Les autres membres, choisis avec soin, inspiraient également, à raison de leur caractère et de leur position sociale, une entière confiance au public. Les importantes fonctions de Secrétaire furent dévolues à M. Crols, déjà investi de celles de Trésorier, comme on l'a vu plus haut.

Nous reproduisons ci-dessous in-extenso l'arrêté du 25 juin 1903 nommant cette Commission.

Le Ministre des Finances et des Travaux Publics,

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

Le Ministre des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes,

Vu les articles 14 et 18 de l'arrêté royal du 15 mai 1903 concernant la tombola à organiser à l'occasion de l'Exposition universelle et internationale de Liége en 1905.

Arrêtent:

Article Premier. — Sont nommés membres de la commission spécialement chargée de procéder aux opérations des tirages au sort, d'acquérir les lots et de les répartir:

MM. le marquis de Beauffort, sénateur, à Bruxelles;
Berryer, Ch., vice-président du Comité Exécutif de l'Exposition de Liége, à Liége;
Crols, L., chef de division au Ministère de l'Industrie et du Travail, à Bruxelles;
Dallemagne, J., membre de la Chambre des Représentants, membre du Comité Exécutif de l'Exposition de Liége, à Angleur;
Davignon, J., membre de la Chambre des Représentants, à Pepinster;
de Savoye, G., ingénieur, à Bruxelles;
Digneffe, E., président du Comité Exécutif des Beaux-Arts, à Liége;
Dumoulin, A., vice-président du Comité Exécutif de l'Exposition de Liége, à Liége;
Drion, P., directeur de l'Académie royale de l'Exposition de Liége, à Liége;
Eloy, E., industriel, à Bruxelles;
Garnir, J.-L., administrateur au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes;
La Barthe, M.-A., chef de service des Postes, à Liége;
Mabille, V., industriel, à Mariemont;
Mommaert, J., directeur au Ministère de l'Industrie et du Travail, à Bruxelles;
le vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe, A., à Anvers;
Noirfalise, J., membre du Comité Exécutif de l'Exposition de Liége, à Liége;
le comte d'Oultremont, Ad., ancien commissaire général du Gouvernement près l'Exposition internationale de Bruxelles en 1897, à Bruxelles;
Stouse, J.-A., directeur au Ministère de l'Agriculture, à Bruxelles;
le comte d'Ursel, H., à Boitsfort;
Van Hoegaerden, P., vice-président du Comité Exécutif de l'Exposition de Liége, à Liége;
Vercruyse, A., sénateur, ancien commissaire général du Gouvernement près l'Expositon universelle et internationale de Paris en 1900, à Gand;
Wodon, L., directeur d'administration au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à Bruxelles.

Art. 2. — M. Lamarche, R., commissaire général du Gouvernement, et M. Gody, J., commissaire général adjoint du Gouvernement, font partie, de droit, du bureau de cette commission.

Art. 3. — Les fonctions de président seront remplies par M. le marquis de Beauffort; celles de vice-présidents, par MM. Vercruyse, A., le comte d'Oultremont, Ad., Digneffe, E., et Wodon, L., celles de secrétaire, par M. Crols, L., et celles de secrétaires adjoints, par MM. Dropsy, A., conservateur des billets de la tombola, et Mignon, P., avocat à la cour d'appel de Liége.

Art. 4. — M. le comte de Beauffort, A., est nommé secrétaire du président.

Bruxelles, le 25 juin 1903.

Le Ministre des Finances et des Travaux Publics, P. DE SMET DE NAEYER.

Le Ministre de l'Industrie et du Travail, G. FRANCOTTE.

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, J. LIEBAERT.

Par un arrêté en date du 7 juillet suivant, M. le baron Lambert, de Bruxelles, fut également nommé membre de cette Commission.

LES ACHATS

Pendant trois ans, cette Commission fut sur la brèche. Tous les jeudis, les visiteurs de l'Exposition purent la voir à l'œuvre, se divisant en plusieurs groupes, circulant de stand en stand et s'acquittant de sa mission avec un zèle infatigable. On aura une idée du labeur accompli par elle, quand nous aurons dit qu'elle procéda à l'acquisition de 84 lots principaux, d'une valeur totale de 1.960.000 francs, et de 13.770 lots secondaires s'élevant ensemble à une valeur de fr. 1.190.000. L'importance totale de ses achats fut donc de 3.150.000 francs.

Les 84 lots principaux, c'est-à-dire ceux qui pouvaient être réclamés en espèces, sous déduction de 10 p. c. au profit de l'exposant vendeur, furent répartis conformément au tableau inséré ci-après.

Il résulte de ce tableau que 73 des lots principaux furent achetés en Belgique et 11 à des exposants étrangers; l'import de ces dernières acquisitions fut de fr. 275.000.

La somme de 1.190.000 francs, affectée à l'achat de lots secondaires, fut répartie entre les diverses sections, en prenant pour élément principal d'appréciation la surface occupée. La somme attribuée à chaque section, une fois arrêtée, ainsi que le nombre de lots à fournir, MM. les Commissaires généraux étaient invités à faire une sous-répartition entre leurs exposants et faisaient des propositions dans les limites qui leur étaient tracées. Ce travail préparatoire servait ensuite de base pour les opérations de la Commission.

Voici le tableau indiquant les proportions dans lesquelles les achats furent répartis:

Lots principaux.

SECTIONS	NOMBRE DE LOTS				
	DE 200.000 FR.	DE 100.000 FR.	DE 15.000 FR.	DE 10.000 FR.	DE 5.000 FR.
Allemagne	—	1	—	—	—
Belgique	1	10	11	13	38
Chine	—	—	—	—	1
France	—	1	—	—	1
Hongrie	—	—	—	—	1
Italie	—	—	—	1	—
Japon	—	—	1	—	—
Pays-Bas	—	—	—	1	—
Perse	—	—	1	—	—
Russie	—	—	—	—	1
Turquie	—	—	—	—	1
Totaux	1	12	13	15	43

Lots secondaires.

SECTIONS	NOMBRE DE LOTS SECONDAIRES ACHETÉS PAR SECTION	SOMME AFFECTÉE A L'ACHAT DES LOTS SECONDAIRES PAR SECTION
Allemagne	1,045	74,048.00
Autriche	326	17,716.50
Belgique	4,779	470,154.49
Bulgarie	200	14,985.85
Chine	262	22,319.50
Congo	292	25,960.00
Etats-Unis d'Amérique	288	15,349.50
France	2,916	232,781.76
Grande-Bretagne	304	17,522.00
Grèce	15	2,069.00
Hongrie	193	9,208.50
Internationale	138	13,544.50
Italie	403	26,216.40
Japon	363	33,344.00
Luxembourg (Grand-Duché de)	64	4,910.00
Maroc	117	7,657.00
Monténégro	69	2,120.00
Norwège	80	5,639.00
Pays-Bas	291	15,321.00
Perse	189	19,006.00
Roumanie	126	5,845.00
Russie	322	26,810.00
Serbie	174	11,998.00
Suède	117	11,490.00
Suisse	318	23,016.00
Turquie	328	21,303.00
Beaux-Arts	51	59,665.00
Totaux	13,770	1,190,000.00

LES TIRAGES

La Commission eut à procéder en outre à un grand nombre de tirages qui eurent lieu publiquement, soit à l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles (avant et après l'Exposition), soit à l'Hôtel-de-Ville de Liége (pendant la durée de l'Exposition).

Il fallut treize tirages pour désigner les gagnants des sept séries de billets qui furent émis. Ces tirages se firent aux dates suivantes:

Série A, première émission, le 7 octobre 1903.
Série A, deuxième émission, le 25 novembre 1903.
Série B, première émission, le 19 janvier 1904.
Série B, deuxième émission, le 4 mars 1904.
Série C, première émission, le 6 avril 1904.
Série C, deuxième émission, le 24 mai 1904.
Série D, première émission, le 26 septembre 1904.
Série D, deuxième émission, le 8 mars 1905.
Série E, première émission, le 2 mai 1905.
Série E, deuxième émission, le 28 juin 1905.
Série F, première émission, le 13 septembre 1905.
Série F, deuxième émission, le 8 novembre 1905.
Série G, les 22 janvier et 6 février 1906.

Les douze premiers de ces tirages (séries A à F) eurent lieu avant que les lots secondaires eussent pu être achetés, pris en réception et catalogués. La confection du catalogue, à elle seule, nécessitait un vrai travail de bénédictin, surtout à cause de la nécessité d'assigner à chaque demi-série un nombre exact de 1.000 lots valant ensemble 85.000 francs. Il s'ensuivit qu'il fallut procéder, conformément d'ailleurs au règlement organique, qui avait prévu le cas, à douze nouveaux tirages pour répartir les lots entre les gagnants. Ces tirages de répartition eurent lieu pendant les mois de février et mars 1906.

M. WODON.

La septième série (G) fut la seule pour laquelle il n'y eut qu'un seul tirage désignant à la fois le gagnant et l'objet gagné.

Le nombre de tirages que la Commission eut à organiser fut donc de vingt-cinq.

Nous croyons utile de donner quelques renseignements sur la manière dont s'effectuaient les tirages principaux.

Deux groupes composés chacun de six orphelines opéraient tour à tour.

Les enfants du groupe qui opérait étaient placés devant un appareil consistant en six tambours fixés sur un même axe et mis en mouvement au moyen d'une manivelle. Celle-ci était destinée à imprimer à ces tambours, avant et après chaque extraction de numéros, un mouvement de rotation, en vue de mélanger les chiffres.

Les cinq premiers tambours — ceux placés à gauche du public — contenaient chacun dix boules numérotées de 0 à 9; le sixième ne renfermait que les chiffres 1 à 5.

Chaque enfant, au commandement du président, prenait une boule dans le tambour qui lui faisait face et la montrait au public. La succession des chiffres inscrits sur les boules donnait le billet gagnant.

Le résultat, proclamé par un membre du bureau, était aussitôt inscrit sur une liste dressée en triple.

Les boules étaient ensuite réintégrées dans leurs tambours respectifs et retirées autant de fois qu'il y avait de lots (1.006 par demi-série).

Pour les tirages de la première émission d'une série (feuilles 00000 à 99999), la feuille gagnante était déterminée par la succession des chiffres retirés par les cinq premières orphelines, tandis que la sixième fillette faisait sortir du dernier tambour, le numéro gagnant de cette feuille.

Exemple :

Orphelines . . .	1	2	3	4	5	6
N° de feuille . .	8	9	9	0	8	N° de billet. . 1

Le billet 89908 — 1 était donc gagnant.

Il était procédé de la même façon pour le tirage des feuilles 100.000 à 199.999 de la seconde émission en faisant, toutefois, précéder les numéros sortis du chiffre 1 représentant invariablement les centaines de mille.

Comme on le voit, les opérations s'effectuaient méthodiquement, sous le double contrôle de la Presse et du public.

LE SERVICE DES BILLETS

La vente des billets de la Loterie nécessita l'établissement de tout un service à la tête duquel fut placé, en qualité de conservateur, M. Dropsy. Ce fonctionnaire dirige à l'Administration centrale du Ministère des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes, la section des mandats et des bons de poste. En 1897, il avait été adjoint à M. Vercauteren, conservateur de la Tombola de l'Exposition de Bruxelles. A cette occasion, il acquit une expérience dont il fit profiter la Tombola de l'Exposition de Liége. Son intelligente habileté, sa vigilance et son travail furent pour beaucoup dans la bonne organisation de la vente des billets.

M. CROLS.

Mais comment était-il procédé? C'est ce que nous allons établir.

Dès la réception des billets transmis par l'imprimeur, le conservateur soumettait les carnets à une vérification minutieuse. Il utilisait, à cette fin, pour chaque demi-série, les services de 10 employés travaillant pendant 10 jours à raison de 5 heures par jour. Toutes les irrégularités constatées dans l'impression étaient signalées et les billets défectueux étaient renvoyés à l'imprimeur pour être remplacés.

Au début des opérations, les bureaux postaux et télégraphiques, ainsi que les comptables des téléphones, avaient reçu, à titre d'avance, un certain nombre de billets. Lorsque la vente atteignait 100, 200, 300, 400 ou 500 billets, selon l'importance des

bureaux, ceux-ci en liquidaient le produit — déduction faite d'une remise de 7 p. c. en faveur des agents vendeurs — par l'envoi de mandats-poste au conservateur. Celui-ci complétait alors l'approvisionnement à l'aide des carnets tenus en réserve, de sorte que les bureaux avaient toujours à justifier de la quantité de billets dont ils avaient reçu le dépôt. Des expéditions variant de 6.000 à 30.000 billets avaient lieu chaque jour.

Lorsque la réserve d'une demi-série était sur le point d'être épuisée, on s'assurait, par voie de circulaires, si les bureaux pourraient ou non placer *tous* les billets dont ils étaient détenteurs. Il en résultait de nombreux transferts qui exigeaient une grande attention pour ne pas compromettre le résultat final et accélérer autant que possible le moment du tirage.

M. DROPSY.

On peut juger par cet exposé que les fonctions du conservateur constituaient une charge délicate et absorbante.

Bon nombre de personnes se sont demandé comment, aux séances de tirage, M. Dropsy pouvait indiquer immédiatement quels étaient les bureaux postaux ou télégraphiques qui avaient débité les billets favorisés par le sort.

Il avait recours, dans l'occurrence, à un procédé très simple. On sait que les 100.000 feuilles de chaque demi-série étaient réunies en 5.000 cahiers brochés de 20 feuilles ou de 100 billets. Chaque cahier portait sur la couverture un numéro d'ordre composé de quatre chiffres (0000 à 4999 ou 5000 à 9999, selon le cas). Ce numéro était reproduit sur un calepin que le conservateur formait pour chaque tirage, numéro en regard duquel il mentionnait le nom du bureau qui avait restitué les souches correspondantes. Il suffisait alors de diviser par 20 le numéro sorti pour connaître le numéro du carnet qui avait contenu la feuille primée et savoir, en même temps, quel était le bureau qui avait vendu le bon billet.

Soit, par exemple, le numéro 89908 — 1, qui gagna le lot de 100.000 francs au tirage du 6 avril 1904. En divisant 89908 par 20, on obtenait 4495, nombre en regard duquel figurait, dans le calepin du conservateur, la mention « Wervicq ». Et c'est le bureau de cette localité qui, en effet, avait vendu le billet sorti.

Les services des Postes et des Télégraphes prêtèrent à la Tombola une aide puissante et efficace. Cependant les sept millions de billets émis ne furent pas tous vendus par leur intermédiaire. Le Comité Exécutif se chargea également d'en placer un certain nombre.

Voici comment les ventes se répartirent:

Vendus par les bureaux postaux ou télégraphiques	5.545.846
Placés par les soins du Comité Exécutif	1.430.770
Conservés par ce dernier	23.384
Ensemble. . .	7.000.000

LES GAGNANTS

La Tombola de l'Exposition de Liége fut une grande bienfaitrice; la Fortune, que l'on se plaît à représenter aveugle, fut, en la circonstance, des plus clairvoyantes.

En effet, les lots, d'une valeur de 100.000 francs, des séries A à F échurent, le premier à un machiniste; le deuxième à la fille d'un cultivateur; le troisième, à dix mécaniciens de la Société anonyme de Constructions mécaniques de Longdoz; le quatrième à un employé de banque; le cinquième à un cabaretier; le sixième à un droguiste; le septième à un architecte; le huitième à un machiniste; le neuvième et le dixième à des employés; le onzième à un boucher et enfin, le douzième, à un clerc de notaire et à son patron.

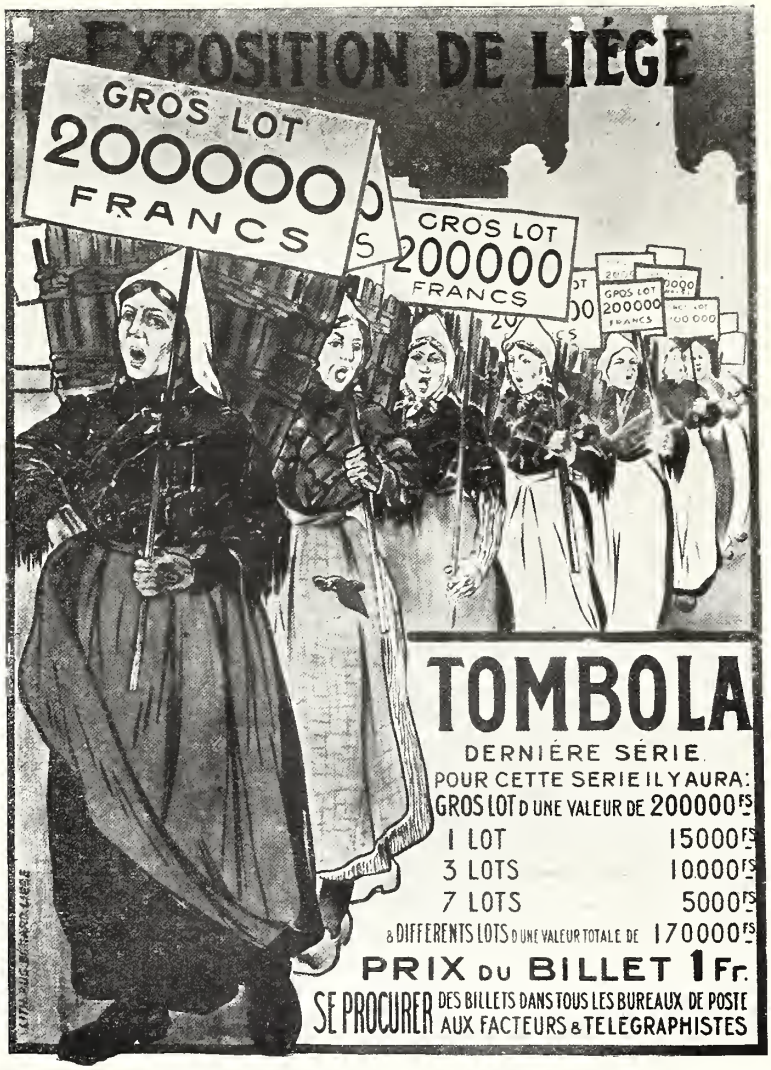

Affiche éditée en vue de la dernière série.

Quant au lot principal de 200.000 francs de la série G, il fut gagné par le personnel de la scène du Théâtre des Galeries Saint-Hubert, de Bruxelles.

On constate avec plaisir que la plupart de ces gros lots échurent à des personnes de condition modeste ; cette circonstance fut pour beaucoup dans le succès moral de la Tombola.

Vu la persistance de la fortune à favoriser des ouvriers, il ne fut si petit atelier qui n'eût son groupe, possesseur de billets de la Tombola. Un certain nombre de ces travailleurs se réunissaient et formaient, au moyen de cotisations, ce qu'on nomme vulgairement une « cagnotte ». Ce sont de semblables associations qui furent favorisées par les tirages du 19 janvier 1904 et du 22 janvier 1905.

LE SUCCÈS

Le succès de la Tombola de notre Exposition dépassa toutes les prévisions. On reste étonné lorsqu'on compare le résultat obtenu à ceux des loteries organisées lors des Expositions précédentes.

A l'occasion de l'Exposition nationale de Bruxelles, en 1880, on émit un million et demi de billets et ce ne fut pas sans difficulté qu'on les plaça; tous les lots étaient en nature.

En 1885, lors de la première Exposition d'Anvers, un million de billets seulement fut mis en circulation et la vente en fut si médiocre, qu'après la clôture il fallut faire au Palais des Beaux-Arts, à Bruxelles, une exposition spéciale des lots; le tirage n'eut lieu qu'en 1886.

Une troisième loterie eut lieu à l'occasion du Grand Concours de 1888, et bien que le nombre des billets ne fut que d'un million, elle ne réussit pas.

En 1894, pour la deuxième Exposition d'Anvers, les bases d'organisation furent modifiées. Un million de billets fut mis en vente et réparti entre trois tirages: à chacun des deux premiers, cinq cent mille billets prenaient part, et, au troisième, tous les billets participaient ensemble. Il y avait, pour ce troisième tirage, un lot de cent mille francs; pour chacun des deux premiers, le lot principal était de vingt mille francs.

Enfin, en 1897, la loterie de l'Exposition de Bruxelles fut organisée sur les mêmes bases et les mêmes principes que ceux de l'Exposition de Liége; son succès fut grand et surprit beaucoup; mais il fut surpassé par celui de la Tombola liégeoise.

Le nombre des billets émis, qui fut de quatre millions en 1897, atteignit presque le double en 1905.

Les bénéfices procurés à la Société de l'Exposition de Liége s'élèvent à la somme colossale de trois millions et demi. S'il est vrai que l'argent est le nerf de la guerre, on peut dire que la Tombola fut pour une part importante dans le succès de l'Exposition.

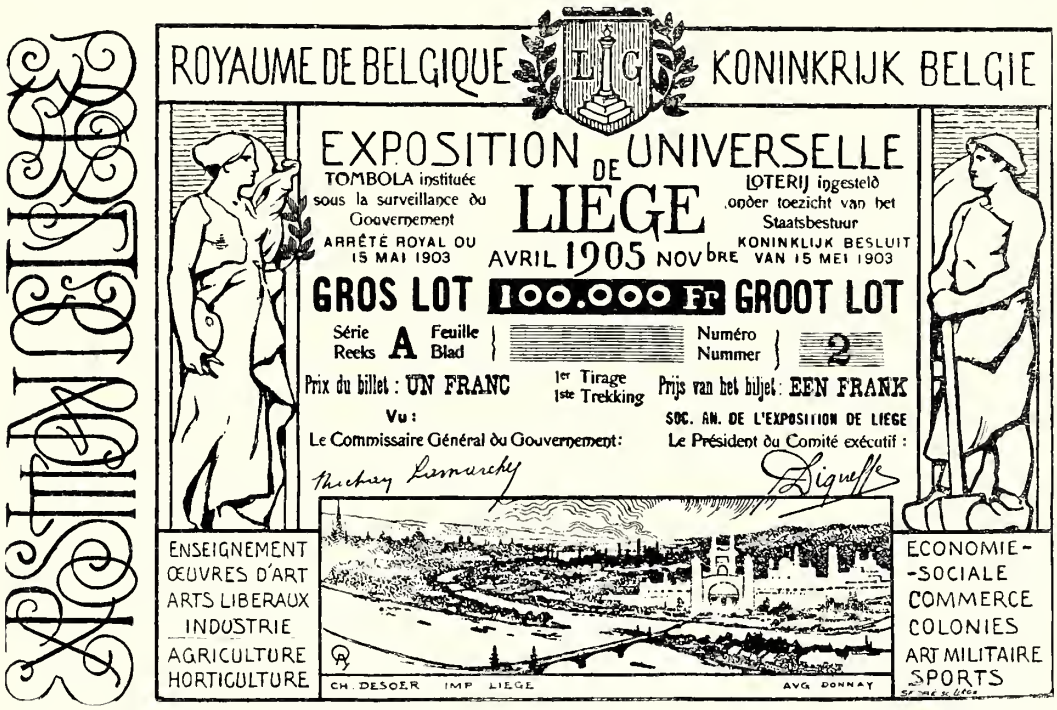

Fac-similé du billet de la tombola. Dessin de M. Aug. Donnay.

LA DÉLIVRANCE DES LOTS

A la fermeture de l'Exposition, les 13.770 lots secondaires furent enmagasinés au Palais des Beaux-Arts où le conservateur s'occupa de les classer et de les étiqueter.

En vue de prévenir toute confusion ou hésitation de la part du personnel préposé à leur délivrance, on prit la précaution de munir chaque objet d'une étiquette spéciale, de la couleur du billet gagnant et mentionnant outre le littera et le chiffre de la demi-série, le numéro du catalogue correspondant. Tous ces lots se trouvèrent ainsi groupés dans un ordre parfait.

En cette circonstance, M. Dropsy fut secondé par M. Vilene, attaché à la direction provinciale des postes à Liége, lequel fut, pour lui, un collaborateur intelligent et dévoué.

La délivrance des lots secondaires commença le 15 février 1906 et se continua jusqu'à l'expiration du troisième mois après le dernier tirage, lequel eut lieu le 21 mars.

LA VENTE DES LOTS NON RÉCLAMÉS

Les lots qui n'avaient pas été réclamés le 23 juin furent vendus publiquement, au Palais des Beaux-Arts à Liége. Il en restait environ 4.000.

Cette vente, qui dura près de trois semaines, devint un événement mondain ; elle fut suivie par la société la plus élégante, venue non seulement de Liége et de Bruxelles, mais d'autres localités du pays et de l'étranger.

Au surplus, bon nombre d'objets étaient d'une richesse et d'un goût très réels; on remarquait des bijoux, des chronomètres, des dentelles de prix, des pianos, des meubles de style, des bronzes, des tableaux de peintres réputés, plusieurs voitures ainsi qu'une automobile.

Le produit total de la vente, abstraction faite de l'augmentation de 10 p. c. pour les frais, atteignit la somme de fr. 159.004-50, au profit de la Société de l'Exposition. Ce chiffre représente 40 p. c. environ du prix d'achat des objets mis en vente.

Nous ne voulons pas terminer cette notice sur la Tombola de l'Exposition de Liége sans rendre un hommage mérité à tous ceux qui l'organisèrent et la menèrent à bonne fin, notamment à MM. le marquis de Beauffort, Wodon et Crols, respectivement Président, Vice-Président et Secrétaire de la Commission, ainsi qu'à MM. Dropsy et Vilene, conservateur et conservateur adjoint des billets et des lots.

Le plus bel éloge qu'on puisse faire de leur dévouement, c'est de constater que cette longue et difficile mission fut accomplie sans une irrégularité et qu'elle ne donna lieu à aucune espèce de contestation.

LE JURY INTERNATIONAL DES RÉCOMPENSES

En conformité de l'arrêté royal du 15 juin 1903 et du Règlement d'Ordre Intérieur et d'Attributions, le Commissariat général et le Comité central permanent, avec l'approbation de M. le Ministre de l'Industrie et du Travail, adoptèrent, le 8 avril 1905, un règlement déterminant la nature des récompenses et organisant les jurys chargés de les répartir.

Le jury international, chargé d'attribuer les récompenses, comportait trois degrés de juridiction: le jury de classe, le jury de groupe et le jury supérieur.

Le nombre minimum de membres du jury international pour chaque pays était déterminé sur la base d'un titulaire par 35 à 40 exposants; il était d'ailleurs tenu compte également de l'importance des expositions des diverses nations participantes.

Enfin, il était encore nommé un certain nombre de membres suppléants, chargés de remplacer éventuellement les membres titulaires absents ou empêchés.

Pour les nations étrangères représentées officiellement, de même que pour la Belgique, les membres titulaires et suppléants du jury international furent désignés par leurs Gouvernements respectifs.

UN GROUPE DES MEMBRES DU JURY.

Quant aux jurés chargés de représenter les exposants des pays dont la participation n'était pas officielle, ils furent nommés par les délégués des exposants de la participation.

Chaque jury de classe devait, pour fonctionner, être au moins composé de 4 membres. Dans sa première séance, il nommait un président, un vice-président et un secrétaire-rapporteur.

Les opérations de jury de classe devaient être terminées le 12 août, afin d'être soumises, pour rectification, aux jurys de groupe, lesquels étaient composés des présidents, vice-présidents et secrétaires rapporteurs des jurys de classe.

Pour chaque jury de groupe, il était nommé un président, deux vice-présidents et un secrétaire-rapporteur.

Le rôle du jury de groupe était de reviser et d'arrêter les listes de classement fournies par les jurys des classes composant le groupe.

Enfin, les diverses listes de classement devaient être soumises au jury supérieur, dont les décisions étaient sans appel.

Donnons à ce sujet, vu son importance plus spéciale, l'article du règlement des récompenses déterminant la composition et les attributions de ce jury supérieur.

Art. 26. — Le Jury supérieur se réunit pour la première fois le 24 août 1905.

Il est présidé par le Ministre de l'Industrie et du Travail, qui en fait partie de droit.

Il comprend vingt membres nommés par le Gouvernement belge, dont dix-neuf sont désignés sur la proposition des Gouvernements participant à l'Exposition, dans la proportion de l'importance de la participation des différents pays; un membre est en outre choisi au sein du Comité exécutif de l'Exposition.

Les autres membres de ce Comité ont voix consultative au Jury supérieur.

Le Commissaire général du Gouvernement belge ainsi que le Commissaire général adjoint, en leur qualité de Délégués du Conseil du Commissariat général du Gouvernement, font partie, de droit, du bureau du Jury supérieur.

Le Jury supérieur nomme dans son sein un ou plusieurs vice-présidents et un secrétaire.

Le Commissaire général adjoint remplit les fonctions de Rapporteur général auprès du Jury supérieur. A son défaut, le Commissaire général du Gouvernement belge désigne le Rapporteur général du Jury supérieur.

Les convocations à toutes les séances du Jury supérieur sont faites par le Commissaire général du Gouvernement: elles le sont de son initiative ou à la demande du président.

L'article premier du même règlement précité déterminait la nature des récompenses à accorder.

Article premier. — Les récompenses qui peuvent être décernées aux œuvres, produits et travaux rangés dans les diverses classes de la classification générale, à l'exception de celles du deuxième groupe qui comporte une organisation spéciale, consistent en

Diplômes de Grand Prix;
» d'honneur;
» de médaille d'or;
» » d'argent;
» » de bronze;
» de mention honorable.

Le diplôme des cinq premières catégories de récompenses est accompagné d'une médaille de bronze.

Il est en outre accordé suivant les prescriptions indiquées au titre II:

1° Des diplômes de collaborateur aux personnes ayant prêté leur concours intellectuel à la production des objets exposés auxquels il est accordé un diplôme de l'une des trois premières catégories précitées:

2° Des diplômes de coopérateur aux contremaîtres et ouvriers ayant donné leur concours matériel à la production des objets exposés auxquels il a été accordé un diplôme de l'une des trois premières catégories précitées.

L'article 14 spécifiait, en outre, les conditions d'attribution du diplôme de grand prix:

Art. 14. — Les diplômes de Grand Prix sont destinés à récompenser soit le mérite des inventions ou travaux, soit des perfectionnements qui ont apporté une amélioration considérable dans la qualité des produits ou dans les procédés de fabrication, soit encore les expositions collectives dont l'ensemble démontre un mérite ou un progrès exceptionnels.

Comme l'indique l'article premier du règlement (article que nous avons reproduit), le deuxième groupe (Beaux-Arts), comportait, quant à l'attribution des récompenses, une organisation spéciale.

Des arrêtés royaux, en date des 19 juin et 20 juillet, nommèrent respectivement les membres belges et ensuite les membres étrangers chargés de faire partie du jury international pour les Beaux-Arts.

Le 28 juillet 1905, un arrêté royal nommait les membres belges du jury international des Récompenses pour l'Exposition elle-même. Cet arrêté désignait M. J. Gody en qualité de Commissaire du jury et M. J.-B. Storms était chargé des fonctions de Secrétaire.

L'INSTALLATION DU JURY INTERNATIONAL

Le mardi matin, 1er août, eut lieu la séance d'installation du jury.

La grande Salle du Palais des Fêtes était comble; les jurys des cent vingt-huit classes des vingt-et-un groupes occupaient les sièges au nombre de près de 700.

Au bureau que présidait M. Gustave Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail, siégeaient: le Ministre de Chine, MM. G. Kleyer, Richard Lamarche, J. Gody, J.-B. Storms, E. Digneffe, P. Forgeur, J. Dallemagne, A. Micha, baron Ancion, N. Goblet, Fl. Pholien, A. Dumoulin, Eric Gérard, F. Chapsal, de Bilbassoff, E. Keppel, A. Uttini, le Jonkheer de Geer, M. Braconier, G. Simonis, J. Hogge-Fort, A. Greiner, le Commissaire d'arrondissement Demarteau, enfin les nombreux chefs de service attachés à l'Exposition et au Commissariat général.

M. le Ministre de l'Industrie et du Travail prit la parole et constata le succès considérable de l'Exposition de Liége.

« Les Belges, ajouta l'éminent Ministre, se réjouissaient de pouvoir montrer au » monde leur pays dans toute la beauté de sa nature et de son activité. Et ils ont » réussi, puisque nous voyons que tant de nations s'accordent pour tenir à Liége leurs » assises internationales.

» Les Belges sont heureux de voir tous ces étrangers leur témoigner leur » confiance qui est pour notre pays la garantie de sa sécurité dans l'avenir. Je remercie » tous ceux qui ont participé à l'œuvre commune et, spécialement, ceux qui, ne ména- » geant pas leur temps, ont fait preuve de dévouement personnel.

» Quant à mes compatriotes, ils ont obtenu déjà mieux que mes remerciements. » Toute Exposition nécessite des efforts et nous devons constater ici que les sacrifices » faits ont été largement récompensés. »

M. le Ministre insista ensuite sur la tâche des membres du jury:

« Je n'ai pas besoin, dit-il, de vous recommander les intérêts qui vous sont » confiés. Les membres du jury agiront avec conscience et fermeté. Leur expérience » du passé est le plus sûr garant de leur loyauté.

» Le Gouvernement a fait des promesses. Il les tiendra. On peut compter sur » son appui. Et je forme des vœux pour que les opérations se poursuivent sans laisser » de regret ni d'amertume à personne. »

Après ce discours très applaudi, M. J. Gody fit communication à l'assemblée des divers renseignements se rapportant spécialement aux opérations du jury.

Il fut ensuite donné connaissance des règlements relatifs à l'élection des bureaux des jurys de classe et à ceux de groupes, à la répartition des présidences et des vice-présidences.

LES RÉUNIONS DU JURY

Les jurys de classe commencèrent leurs opérations dès le 2 août. Leurs rapports furent déposés le 12 août.

Les membres des jurys de groupe commencèrent leurs travaux dans la grande salle du Palais des Fêtes, le jeudi matin 17 août.

Une réunion préalable avait eu lieu, afin de donner les instructions nécessaires aux secrétaires-rapporteurs des jurys de groupe et de classe.

Les jurys de groupe, constitués des personnalités les plus éminentes de Belgique et de l'étranger, avaient pour mission de donner la suite la plus équitable aux réclamations qui avaient pu se produire après les décisions prises en premier ressort par les jurys de classe.

Cette importante séance fut dirigée avec infiniment de tact et d'expérience par M. J. Gody, Commissaire du jury.

Enfin, le mardi 5 septembre, eut lieu la séance d'installation du jury international supérieur dans un des salons-annexes du Palais des Fêtes.

Au préalable, l'importante besogne de centralisation et de préparation des rapports et travaux avait été faite par M. J. Gody.

A cette séance, que présidait M. le Ministre de l'Industrie et du Travail, étaient présents les Commissaires généraux de toutes les Sections, les secrétaires et les chefs de groupes, les jurys de groupe et de classe, les présidents et les secrétaires des jurys ayant des exposants réclamants.

En quelques paroles de bienvenue et de remerciements, M. Gustave Francotte salua les jurés.

Le jury supérieur procéda ensuite à la nomination de deux vice-présidents. Furent élus par acclamations, MM. Emile Dupont, vice-président du Sénat belge et Lourties, ancien ministre français.

Immédiatement, les travaux du jury supérieur commencèrent et se poursuivirent le matin et l'après-midi, huit jours durant.

LES RÉCOMPENSES

Les hautes récompenses attribuées aux exposants de la World's Fair liégeoise furent nombreuses.

Si on considère les conditions de leur attribution, on doit conclure que le nombre de ces hautes récompenses prouve péremptoirement l'importance prise par l'Exposition universelle et internationale de Liége comme nombre et comme valeur des Exposants.

Le tableau récapitulatif des récompenses, que nous donnons ci-dessous, en témoignera hautement.

Tableau récapitulatif des Récompenses

décernées aux exposants par les jurys des groupes I et III à XX

Numéro d'ordre	PAYS	Nombre des exposants y compris les dédoublements	Nombre des exposants à titre nominatif	Hors concours Membre du Jury	Diplômes de Grand Prix	Diplômes d'Honneur	Diplômes de Médaille d'Or	Diplômes de Médaille d'Argent	Diplômes de Médaille de Bronze	Diplômes de Mention Honorable	TOTAUX
1	Allemagne	437	405	6	60	58	149	121	60	12	466
2	Angleterre	109	65	4	24	18	38	23	12	1	120
3	Autriche. . . .	105	98	12	7	12	31	26	14	3	105
4	Belgique. . . .	3898	3193	328	446	453	716	727	451	269	3390
5	Bulgarie	944	630	6	18	30	135	181	192	50	612
6	Canada (Exposition collective du Gouvernement) . .	—	—	—	12	1	—	—	—	—	13
7	Chine.	97	63	2	29	10	13	26	9	11	100
8	Congo	97	97	14	15	19	32	20	8	1	109
9	Etats-Unis	211	208	5	20	18	52	47	26	6	174
10	France	7341	5831	493	864	619	1318	1444	768	249	5755
11	Grèce.	108	108	—	1	1	14	27	18	2	63
12	Hongrie	103	48	4	8	4	15	15	5	1	52
13	Italie	121	110	5	16	28	39	22	5	4	119
14	Japon.	330	275	9	44	32	103	79	28	1	296
15	Luxembourg	103	92	12	3	7	6	10	3	1	42
16	Maroc	5	1	—	1	1	1	2	—	2	7
17	Monténégro.	8	4	—	3	—	3	1	1	—	8
18	Norwège.	53	48	12	4	5	11	6	9	4	51
19	Pays-Bas.	113	101	14	9	14	19	42	8	4	110
20	Perse	70	52	2	6	8	30	12	6	6	70
21	République Dominicaine	69	75	1	—	4	20	25	13	4	67
22	Roumanie	11	11	3	5	1	2	2	1	1	15
23	Russie	396	334	10	30	22	85	61	73	49	338
24	Serbie	218	186	1	7	8	27	36	69	10	157
25	Suède	49	44	—	17	14	9	14	3	—	51
26	Suisse	158	155	16	5	16	36	36	27	15	153
27	Turquie	61	33	3	4	4	10	6	4	2	36
28	Section Internationale .	103	64	4	4	7	27	21	5	8	70
	Totaux . . .	15318	12331	966	1662	1414	2941	3032	1818	716	12549

LES MÉDAILLES ET LE DIPLOME

Deux médailles devaient être frappées pour être remises, l'une, aux lauréats de l'Exposition internationale des Beaux-Arts, l'autre aux lauréats de l'Exposition Universelle.

A cette occasion, le Ministre de l'Industrie et du Travail fit appel au talent des artistes belges et institua deux concours. Un jury, présidé par le savant numismate Alphonse de Witte, examina les projets présentés et fit connaître ses décisions au mois de décembre 1904.

Pour la médaille de l'Exposition des Beaux-Arts, deux projets furent couronnés; celui de M. Godefroid Devreese obtint le premier prix et fut exécuté; l'auteur du projet classé second, était M. Paul Dubois.

Avers.

Revers.

MÉDAILLE DES BEAUX-ARTS

par G. Devreese.

Avers.

Revers.

MÉDAILLE DE L'INDUSTRIE

par Paul Dubois.

La médaille de M. Devreese présente, au droit, une composition aussi élégante qu'harmonique. L'artiste a symbolisé les arts du dessin par trois femmes vêtues de longs vêtements aux plis heureusement indiqués. L'Architecture au Centre, déplie le plan

de la façade du futur Palais des Beaux-Arts et en donne connaissance à la Sculpture et à la Peinture, qui, par leurs productions, auront à assurer le succès de l'Exposition que le Palais est appelé à contenir.

Le jury avait demandé aux concurrents un revers des plus simples, ayant pour motif le cartouche destiné à recevoir le nom des artistes primés.

La composition fournie par M. Devreese, d'une grande finesse de touche, est parfaite et rappelle par sa grâce le faire du célèbre Théodore van Berché.

Au concours pour la médaille de l'Exposition universelle, trois projets furent primés: c'étaient ceux de MM. Paul Dubois, Godefroid Devreese et Louis Dupuis, qui se virent respectivement accorder le premier, le deuxième et le troisième prix.

LE DIPLOME. Dessin de M. Emile Berchmans.

La médaille, modelée par M. Paul Dubois, est d'une pureté de lignes fort agréable à l'œil. On y voit l'Industrie et le Commerce couronnés par une femme personnifiant l'Exposition.

Le revers en était moins heureux, aussi le jury avait-il demandé à M. de Witte de prier l'artiste de le modifier. M. Dubois ayant déclaré être prêt à satisfaire à ce désir, M. de Witte a eu l'heureuse idée, applaudie par tous, de demander à M. Dubois de donner pour revers à sa médaille de l'Exposition le droit, la Renommée claironnante, de sa médaille des Beaux-Arts, pour laquelle, ainsi que nous l'avons dit, il avait obtenu le second prix.

M. Dubois y consentit le plus aimablement du monde, et ainsi complétée, la médaille de l'Exposition de Liége fut vraiment parfaite.

Quant au diplôme qui fut remis aux exposants comme attestation de la récompense qu'ils avaient obtenue du jury international, il est l'œuvre d'un artiste liégeois, de très grande valeur, M. Emile Berchmans, à qui M. Gustave Francotte en avait confié la conception.

Au premier plan d'un paysage léger où se distinguent l'architecture de l'Exposition et la Meuse enjambée de ses ponts, le dessinateur plaça une composition décorative d'une heureuse inspiration et qui rencontrait les sympathies des artistes par l'harmonie de sa conception et l'émotion qu'elle traduisait.

Délicatement souriante et comme charmée par les spectacles qu'elle vient d'entrevoir, une femme tend deux couronnes vers les groupes qui se trouvent à sa gauche et à sa droite, d'un côté un groupe de forgerons représentant le Travail, de l'autre, trois femmes, l'une assise, aux yeux durs d'être pensifs et représentant la Science, l'autre claire, aux ailes blanches épanouies, à la figure illuminée, laissant errer ses doigts sur une lyre, une troisième assise, ayant à côté d'elle une palette, personnifiant l'émotion à la fois réfléchie et spontanée, propre à ceux qui se vouent aux arts plastiques.

On retrouvait avec plaisir dans cette œuvre les qualités du faire de M. Berchmans: son « modelé » délicat et velouté, son sens de l'harmonie des attitudes et son bonheur à traduire symboliquement des émotions humaines.

LES CERÉMONIES AVANT L'EXPOSITION

Tandis que le Comité Exécutif et le Ministère de l'Industrie et du Travait s'occupaient de l'organisation générale de l'Exposition et qu'ils combinaient ensemble les moyens propres à en assurer le succès, tandis que les nombreux services créés à cet effet se mettaient à l'œuvre avec ardeur, les chantiers des travaux de l'Ourthe d'abord, puis ceux de l'Exposition même devenaient l'objet de l'attention générale et reçurent successivement la visite des plus hautes personnalités du pays et de représentants autorisés des nations étrangères.

Ces visites d'inspection commencèrent au mois de juin 1903 et se continuèrent jusqu'à la veille de l'inauguration, témoignant de l'intérêt que l'entreprise liégeoise excitait dans le monde des producteurs de tous les pays ainsi que de la sollicitude dont elle était l'objet, en Belgique même, de la part des Pouvoirs publics, et à l'étranger où la propagande entamée de toutes parts commençait à porter ses fruits.

Parmi ces visites d'inspection, il en est quatre que nous devons mentionner tout spécialement parce qu'elles constituèrent de véritables cérémonies et parce qu'elles apparurent, à bon droit, comme la plus catégorique et la plus officielle affirmation du patronage et du concours sans limite que le Roi et son Gouvernement entendaient apporter à l'Exposition liégeoise.

Suivant l'ordre chronologique, ces quatre cérémonies sont la visite des membres du Gouvernement qui eut lieu le 22 juin 1903, celle de Son Altesse Royale le Prince Albert qui eut lieu le 21 juillet suivant et celle que Sa Majesté Léopold II fit le 7 novembre de la même année; enfin, la remise des Halls aux Commissaires généraux et aux Commissaires spéciaux qui fut faite avec apparat par Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Albert, constitue la dernière des solennités officielles qui eurent lieu avant l'ouverture.

Nous allons de chacune d'elles donner un court aperçu.

La visite que les Ministres comte de Smet de Naeyer, Liebaert, Francotte et le baron de Favereau firent, le 22 juin 1903, aux chantiers des travaux des Vennes, constitua un sensationnel événement; c'était la première affirmation publique du concours du Gouvernement, et cette affirmation prenait un caractère d'une exceptionnelle importance par ce fait, qui jamais ne s'était vu, que quatre Ministres se déplaçaient à la fois et se rendaient ensemble sur les travaux.

Conduits par le Président et tous les membres du Comité Exécutif, accompagnés par le Commissaire général du Gouvernement et par le Commissaire général-adjoint, MM. Richard Lamarche et Gody, par le Gouverneur de la Province, par le Bourgmestre de la Ville et par la plupart des Membres du Conseil communal et par des autorités liégeoises, escortés par les représentants d'une cinquantaine de journaux belges et par des délégués des grands quotidiens de Paris, de Londres et de Cologne, les Ministres visitèrent tous les emplacements destinés à l'Exposition, parcoururent les chantiers des travaux en cours d'exécution et étudièrent sur place la question de travaux publics nouveaux, dont la réalisation à bref délai apparaissait très désirable: parmi ceux-ci nous citerons la question du rachat et de la reconstruction du Pont du Commerce que le comte de Smet de Naeyer promit d'examiner et qui fut solutionnée si avantageusement peu après.

Le soir, au Foyer du Conservatoire Royal de Musique, un banquet, auquel assistaient les membres du Gouvernement, réunit plus de deux cent cinquante convives.

De nombreux discours y furent prononcés. Nous tenons à conserver dans cet ouvrage, ceux de MM. Ernest Nagelmackers et Emile Digneffe, ainsi que la réponse qui fut faite, au nom du Gouvernement, par M. le Ministre Gustave Francotte.

Ce fut M. Ernest Nagelmackers qui, en sa qualité de *Président du Conseil d'Administration de la Société de l'Exposition*, prit le premier la parole. Il s'exprima ainsi:

MESSIEURS,

Les travaux de redressement du cours de l'Ourthe, qui doivent nous donner l'assise de l'Exposition, sont aujourd'hui assez avancés pour qu'on puisse en distinguer les grandes lignes.

Nous sommes persuadés que votre visite de ce matin vous aura permis d'apprécier l'importance de l'œuvre entreprise et que les résultats acquis à ce jour, vous ont donné pleine confiance dans la bonne fin de l'ensemble de nos projets

Nous vous remercions, Messieurs, d'avoir bien voulu répondre aussi nombreux à notre appel; car l'appui moral que vous nous apportez aujourd'hui est pour nous un précieux encouragement, qui nous engagera non seulement à travailler avec plus d'énergie encore que par le passé, à la réalisation de notre programme, mais qui fortifiera notre espoir dans le succès final.

Messieurs, je céderai dans quelques instants la parole au Président du Comité Exécutif, qui a accepté la lourde responsabilité de diriger l'organisation de l'Exposition, de manière que celle-ci soit prête à la date fixée; mais avant cela, Messieurs, j'ai un devoir à remplir, un devoir de reconnaissance envers Celui qui préside aux destinées de la Belgique, envers l'homme éminent dont la préoccupation constante est d'assurer la grandeur matérielle et morale de notre pays, dont l'énergie, la haute intelligence et le dévouement absolu aux intérêts généraux de la Belgique, font l'admiration de l'Europe entière.

Je suis heureux, Messieurs, de pouvoir rappeler ici que le Roi s'est intéressé dès la première heure à l'Exposition de Liége.

En 1897, il a bien voulu nous dire qu'il était favorable à notre entreprise, il s'est fait rendre compte de nos avant-projets; il nous a encouragés, à ce moment où plusieurs d'entre nous hésitaient ou doutaient encore; et il a cherché à nous inspirer son ardeur, ainsi que la grandeur de vues qui le caractérise.

Je veux confondre dans une même pensée de reconnaissance les membres de la Famille Royale qui ont bien voulu nous montrer l'intérêt qu'ils portent aussi à l'Exposition en nous apportant l'appui de leur concours personnel.

Je cite S. A. R. Monseigneur le comte de Flandre, président d'honneur de la Commission supérieure de Patronage; S. A. R. Mme la comtesse de Flandre, présidente du groupe *Œuvres d'Art;* S. A. R. Monseigneur le prince Albert de Belgique, président effectif de la Commission supérieure; S. A. R. Mme la princesse Albert de Belgique, présidente effective du groupe *Enseignement pratique, Industries et Travail manuel de la Femme;* S. A. R. Mme la princesse Clémentine de Belgique, présidente effective du groupe *Arts Décoratifs.*

Nous leur adressons nos plus vifs remerciements et l'expression de nos sentiments de reconnaissance.

Je veux aussi profiter de ce qu'un grand nombre des notabilités commerciales et industrielles du pays se trouvent réunies autour de nous, pour rappeler l'immense service que le Roi a rendu à la Belgique par la création de l'Etat Indépendant du Congo; pour flétrir les attaques qui se sont produites contre cette œuvre qui constitue incontestablement l'œuvre de civilisation et de colonisation la plus extraordinaire dont l'histoire fasse mention.

Vous savez tous, Messieurs, ce qu'était l'Afrique à l'époque où Stanley fit sa mémorable trouée au centre du continent noir; cette contrée presqu'impénétrable, dont les populations misérables et sauvages, toujours en guerre entre elles, étaient décimées par les Arabes, qui y faisaient des razzias régulières pour se procurer la chair humaine, dont ils faisaient commerce.

Il y a à peine vingt ans de cela! Aujourd'hui le pays est silloné de routes et de chemins de fer, et ses fleuves puissants sont parcourus par de nombreux bateaux qui portent la civilisation jusqu'au cœur de l'Afrique.

Des relations commerciales se sont établies peu à peu entre le Congo et la Belgique, et le mouvement d'affaires qui se fait actuellement entre les deux pays atteint plus de 80.000.000 de francs.

Ce chiffre me dispense de tous autres commentaires et montre, à lui seul, l'importance et l'utilité de l'œuvre civilisatrice entreprise par le Roi.

Je suis heureux, Messieurs, d'avoir à acclamer à la fois, le créateur de l'Etat du Congo, le roi des Belges, qui ne cesse de travailler à la prospérité industrielle et commerciale de la Belgique.

Au Roi, Messieurs, et à la Famille Royale.

La salle entière est debout et applaudit pendant que l'orchestre exécute l'hymne national.

Puis ce fut le Président du Comité Exécutif, M. Emile Digneffe, qui prononça le discours très documenté que voici:

MESSIEURS,

Je m'excuse d'interrompre quelques instants le feu des conversations particulières, pour me permettre de porter la santé de nos hôtes de ce soir.

Je voudrais lever mon verre tout d'abord en l'honneur des Membres du Gouvernement qui, par les initiatives qu'ils ont déjà prises, par la visite qu'ils sont venus nous faire, témoignent de l'intérêt qu'ils portent au succès d'une entreprise à laquelle ils ont dès maintenant accordé leur patronage officiel.

Je voudrais m'adresser ensuite aux représentants du Conseil Provincial, et aux Magistrats de la Ville de Liége, grâce aux appuis desquels notre œuvre a pu prendre corps, et atteindre à la période de réalisation dans laquelle elle est dès à présent engagée.

Je voudrais encore saluer la présence parmi nous des Membres du Sénat et de la Chambre, des Hauts fonctionnaires des diverses Administrations ainsi que des personnalités éminentes du Commerce et de l'Industrie qui en acceptant de siéger à la Commission Supérieure de Patronage nous apportent l'aide précieuse de leur collaboration.

Je réserve enfin mon dernier mais non moins sympathique hommage, pour les Représentants de cette Presse belge qui, appréciant combien la réussite de l'entreprise liégeoise est d'intérêt national, est venue à nous avec une belle spontanéité, et se déclare résolue à nous seconder de toute la puissance de son autorité sur l'opinion publique.

A tous ceux que je viens de nommer, à vous tous Messieurs qui acceptez d'être les parrains et les protagonistes de l'Exposition de Liége, je souhaite cordialement la bienvenue parmi nous, et j'adresse, au nom des organisateurs de la grande manifestation qui se prépare, l'expression de notre profonde gratitude pour les encouragements déjà reçus et pour ceux que nous croyons pouvoir escompter encore.

C'était peut-être chose hardie, Messieurs, audacieuse même que de prétendre organiser dans une ville comme la nôtre une Exposition à laquelle seraient conviés non seulement les producteurs belges mais ceux des pays étrangers.

Aussi, au début, l'incrédulité et le scepticisme surgirent-ils de toute part, sur le chemin des Promoteurs de l'idée.

Mais la ténacité des Wallons que nous nous enorgueillissons d'être, ne s'effraya pas des difficultés à vaincre.

Mesurant l'effort à faire à la grandeur du but à atteindre, nous allâmes énergiquement de l'avant, nous appliquant à répondre par des faits et par des actes aux objections des hésitants, aux critiques des détracteurs, aux railleries des incrédules, résolus à conquérir les appuis nécessaires, persuadés qu'avec de la volonté nous forcerions les sympathies de tous.

Et c'est ainsi, Messieurs, que nous sommes parvenus au point où nous en sommes.

A quoi ce premier succès fut-il dû?

Il faut le dire bien haut: à l'union intime absolue des Liégeois de toutes les opinions dans l'effort commun.

En un temps où, hélas! tant et de si graves désaccords nous divisent, et nous séparent parfois si profondément sur le terrain des problèmes politiques, économiques et sociaux, dans la sphère des intérêts moraux et matériels, quelques hommes se sont trouvés, qui, animés du seul désir de faire une chose utile à leur pays, ont sincèrement cherché et ont heureusement réussi à se donner la main pour travailler dans une pensée commune et d'un même élan, à la réalisation d'une entreprise destinée à célébrer une date mémorable des fastes de notre pays, et dont notre vieille cité liégeoise, sinon la Belgique entière, pourront retirer quelque bien et même quelque gloire.

Et c'est vraisemblablement le spectacle de cette union scellée entre les Liégeois d'opinions les plus opposées, qui frappa les Pouvoirs publics, et les décida à nous accorder ces appuis et ces avantages, grâce auxquels nous sommes aujourd'hui à même de mener à bien, si nous savons faire l'effort final nécessaire, l'entreprise dont nous avons pris l'initiative.

Les résultats déjà acquis sont, je pense, trop connus pour qu'il faille les rappeler bien longuement.

Liége, sous les différents ministères qui se sont succédé depuis trente ans, n'avait guère été favorisée au point de vue des interventions gouvernementales: on peut rappeler ce fait sans mettre spécialement en cause l'un ou l'autre des partis politiques qui arrivèrent au Pouvoir.

Certaines questions relatives aux grands travaux d'intérêt général à exécuter sur son territoire, dormaient dans les cartons des administrations depuis un grand nombre d'années.

Celle des travaux de l'Ourthe notamment avait son dossier dès 1804, depuis près d'un siècle! et après l'échec de la tentative faite à l'occasion du projet Noblet, il y a dix ans, la solution en apparaissait à beaucoup encore fort problématique, en tous cas très lointaine encore.

Le projet d'Exposition lancé, c'était en 1897, un Comité fut formé. Ce Comité se mit à l'œuvre en 1898. La Société fut constituée en 1899. Moins de deux ans après, grâce à des démarches dont nous pouvons revendiquer l'initiative, et dont la persévérance eut raison des oppositions les plus obstinées, les nombreuses administrations en cause étaient d'accord pour entreprendre de concert un ensemble de travaux dont la dépense globale peut être évaluée à 15 millions de francs, et dont le résultat sera:

De mettre l'une des parties les plus importantes de la ville et plusieurs des communes suburbaines à l'abri des désastreuses inondations de l'Ourthe;

D'assurer à notre population, sans cesse grandissante, une zone d'expansion nouvelle en rapport avec nos besoins d'avenir;

D'établir des communications faciles et rapides entre les agglomérations séparées par la Meuse;

De permettre enfin la création de larges voies de circulation et de belles promenades publiques dignes de ces grandes villes, au rang desquelles Liége doit avoir l'ambition de parvenir.

Telle est, Messieurs, l'œuvre d'hier des Liégeois unis!

Celle de demain sera d'organiser cette Exposition Universelle que nous espérons grande et belle et qui sera à la fois l'affirmation de la puissance créatrice du Bassin industriel de Liége, de l'esprit

d'initiative de ses habitants, et aussi l'exhumation d'un passé riche en souvenirs intéressants, dont le tableau pourra ressusciter quelques-unes des belles pages de notre histoire nationale.

Est-il besoin de répéter, Messieurs, qu'en nous attachant à cette grande œuvre, nous ne nous inspirons pas seulement de l'intérêt purement liégeois; nous avons une ambition plus haute; celle de contribuer à faire mieux connaître et apprécier la Belgique tout entière, celle de travailler à accroître le beau renom de notre nationalité auprès de l'Etranger, ce beau renom qui, aux heures de crise ou de danger, serait la sauvegarde la plus sérieuse de notre indépendance et de nos libres institutions!

Certes, Messieurs, la tâche qui nous reste à accomplir est lourde et l'effort devra être considérable.

Mais la volonté nécessaire pour réussir ne manquera pas aux Liégeois, j'en suis convaincu et ce qui les engagera, je m'en porte garant, à persévérer jusqu'au bout, c'est le sentiment qu'ils ont d'être encouragés et soutenus par les personnalités éminentes qui nous entourent et nous secondent.

Aussi, suis-je certain, Messieurs, d'être l'interprète et l'organe de tous les Liégeois en leur disant, en leur nom,

Merci à ceux qui nous aident;

Merci à ceux qui nous patronnent.

Messieurs, je bois, et je convie l'assemblée à boire avec moi, aux membres du Gouvernement, aux membres du Parlement, aux représentants de l'Administration Provinciale, aux magistrats de la Ville de Liége, aux membres de la Commission Royale de Patronage de notre Exposition, à la Presse belge, aux représentants de la Presse étrangère, à tous ceux, en un mot, qui, dès maintenant, travaillent avec nous au succès de l'Exposition de Liége.

Le discours de M. Digneffe fut vivement applaudi. Le Ministre de l'Industrie et du Travail prononça l'improvisation suivante:

MESSIEURS,

Je fais accueil et le plus cordial accueil, au nom de mes Collègues et en mon nom propre, aux paroles aimables que Monsieur le Président du Comité Exécutif vient de prononcer à l'adresse du Gouvernement.

Je lui dois un remerciement, mais ce remerciement sera bref, tant j'ai hâte, Messieurs, de vous dire l'impression que cette journée m'a laissée. Et cette impression, je la résume en un mot, celui qui, me semble-t-il, répond le mieux à mon sentiment et celui qui doit vous satisfaire davantage, le mot de Confiance.

Le Gouvernement a confiance, il est assuré que vous saurez faire l'effort final dont parlait il y a un instant Monsieur Digneffe; il est assuré que vous triompherez dans votre entreprise.

Vous avez eu raison, Messieurs, d'exagérer l'importance de cette manifestation qui vous a valu la visite de quatre Ministres. Il n'est peut-être pas commun, en effet, Messieurs, qu'une cérémonie comme celle de ce jour soit le rendez-vous de quatre Ministres.

Si j'insiste, Messieurs, sur la valeur de cette manifestation, c'est qu'il faut y voir un encouragement en même temps qu'une promesse.

C'est là, Messieurs, ce que je tenais à vous dire. Et maintenant, permettez-moi de me remettre au pas des Liégeois.

Je puis dire, Messieurs, que nous avons eu une belle journée, une très belle journée; le soleil l'a réchauffée de ses rayons, l'a embellie par sa lumière et tous, nous avons été très heureux de montrer à nos hôtes notre chère Ville de Liége dans le cadre charmant de ses montagnes verdoyantes, parée de tous ses attraits et de toute sa beauté.

Nous sommes très heureux aussi, Messieurs, de voir se dessiner avec précision, avec assurance, cette œuvre dont Monsieur Digneffe rappelait tout à l'heure les débuts. Elle fut accueillie, en effet avec quelque scepticisme, avec quelque incrédulité. Et tout à l'heure encore, Messieurs, au cours de notre promenade, j'ai recueilli des confidences qui m'ont frappé. Nous n'aurions jamais cru, disait-on, que l'Exposition Universelle de Liége aurait lieu. Voilà, Messieurs, une confidence précieuse à retenir et qui en dit long sur l'état des esprits. Si l'on a été sceptique, si l'on a été incrédule autrefois aujourd'hui, Messieurs, je suis heureux de constater que la foi est entière, cordiale et généreuse dans tous les cœurs. *(Applaudissements.)*

Monsieur Digneffe disait avec raison que si votre entreprise sollicitait les sympathies du Gouvernement, c'est tout d'abord parce que nous constatons dans cette œuvre l'union intime de tous les Liégeois dans un effort commun.

Il a dit aussi que l'Exposition de Liége profiterait au pays tout entier. En effet, Messieurs, il n'est pas assez connu et il importe de le faire connaître. Et pour cela, Messieurs, qu'y a-t-il de mieux qu'une Exposition Internationale et Universelle? L'Exposition fera connaître Liége à ses fils eux-mêmes, elle leur révèlera des ressources que peut-être ils ignorent.

Si l'Exposition de Liége a cet avantage d'étendre les limites de la Ville et de lui faire conquérir dans le domaine matériel de nouveaux territoires, elle lui ouvre aussi dans les domaines industriel, artistique et commercial des horizons nouveaux, des perspectives grandioses.

S'il importe que notre Ville soit connue de ses enfants, il n'importe pas moins qu'elle soit connue des étrangers et c'est là qu'apparaissent les intérêts d'ordre moral, patriotique et national que signalait tout à l'heure Monsieur Digneffe. Il faut que nous montrions aux étrangers que nous n'avons pas démérité du passé et qu'il y a encore chez nous des sources de fécondité et de prospérité. *(Applaudissements.)*

Messieurs, si le Roi et la Famille Royale, comme le disait il y a un instant M. le Président du Conseil d'Administration, n'ont cessé de montrer pour l'Exposition Universelle de Liége un intérêt qui n'a pas perdu une occasion de s'exprimer, permettez-moi de vous dire aussi que le Gouvernement est également attaché à cette œuvre et partage avec vous le sentiment de confiance que vous avez dans le succès de l'entreprise.

Et comment n'aurait-on pas confiance, Messieurs, quand on voit l'union intime de tous, quand on voit la cohésion de tous vos efforts! Nous avons confiance, Messieurs, parce que nous connaissons les hommes entre les mains desquels la Direction se trouve.

Et maintenant, Messieurs, avant de boire au succès de l'Exposition, permettez-moi de boire à la santé du président du Conseil d'Administration, M. Nagelmackers, et à la santé du président du Comité Exécutif, M. Digneffe, et, en buvant à leur santé, je bois à tous ceux qui ont travaillé, au couronnement de leurs efforts, et je bois au succès grandiose et complet de l'Exposition Universelle et Internationale de Liége. *(Applaudissements prolongés.)*

Les paroles d'encouragement et d'espoir du Ministre produisirent une profonde impression et furent saluées par les acclamations unanimes de l'assemblée.

La visite des membres du Gouvernement eut un profond retentissement dans tout le pays et l'écho s'en répercuta au loin jusque dans les organes les plus éloignés de la Presse d'Outre-frontières. Dès ce jour l'Exposition de Liége était entrée dans le domaine des choses dont la réalisation apparaissait certaine.

Un mois était à peine écoulé quand la population apprit avec un véritable sentiment de joie et de reconnaissance que S. A. R. le Prince Albert allait lui aussi venir sur les chantiers de l'Exposition.

Cette visite eut lieu le 21 juillet 1903 et eut un caractère essentiellement intime. Son Altesse Royale s'intéressant immédiatement aux travaux en cours et à ceux qui étaient projetés, prit contact avec les nombreuses personnalités du grand événement national et considéra, en un mot, l'Exposition à la fois comme Président et comme homme d'études.

Le Prince Albert arriva le matin à la gare des Guillemins. Il était accompagné de M. Gustave Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail et de quelques hauts fonctionnaires.

Après avoir été reçu par les autorités locales et les personnalités de l'Exposition, le Prince Albert se rendit directement au local de la Société de l'Exposition où se trouvaient réunis les membres du Comité, les chefs de service, les ingénieurs, les architectes.

S. A. R. y passa une heure à écouter, avec le plus vif intérêt, l'histoire générale de l'œuvre, qui fut exposée par M. Emile Digneffe, Président du Comité Exécutif et

LE PASSAGE DU FOURCHU-FOSSÉ PAR LE PRINCE ALBERT.
21 JUILLET 1903.

suivit ensuite, sur les plans déjà dressés, les explications techniques que lui fournirent MM. F. Nyst, Directeur général des travaux et de Braey, architecte, auteur du projet couronné de la façade principale des halls.

Après avoir été mis ainsi au courant de tous les détails de l'entreprise, au double point de vue historique et technique, le Prince Albert partit pour la visite des travaux en cours.

Le cortège princier se dirigea vers Fétinne par le Jardin d'Acclimatation, délicieux à cette époque, puis, empruntant le quai Mativa, se rendit au passage d'eau situé auprès de l'église Saint-Vincent et qui constituait alors le seul accès à l'île des Aguesses.

Une promenade de près de deux heures eut lieu; S. A. R. prit le plus vif intérêt à tout, examinant attentivement chaque chose, demandant fréquemment des explications, et s'arrêtant de temps à autre pour jouir d'un coup d'œil plus particulièrement prenant, soit sur le fleuve animé et joyeux, soit sur l'immense plaine où se dressaient ça et là des remblais sur lesquels couraient les locomotives et où gesticulaient les grands bras des grues à vapeur.

L'événement significatif de la journée, au point de vue historique, fut la pose de la première pierre de la façade des grands halls par Son Altesse Royale. Ensuite le Prince procéda au rivetage du premier boulon de la partie métallique du pont de Fragnée, puis examina les plans de M. l'architecte Paul Demany, relatifs aux œuvres architecturales et décoratives destinées à ce pont.

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE PAR LE PRINCE ALBERT.
21 JUILLET 1903.

Après avoir déjeuné chez M. Richard Lamarche, le Prince Albert fit, l'après-midi, une longue promenade sur le plateau de Cointe. C'était encore là-bas la nature fruste, les chemins rustiques, mais sur tout cela régnait la fraîcheur des ombrages et flottait la délicieuse brise des hauteurs.

Après avoir écouté les explications fournies sur l'utilisation projetée de cette partie extérieure de la World's Fair, le prince prit un plaisir très vif à l'examen du panorama de la ville, s'étalant dans toute son ampleur avec les vagues figées de ses toits, le scintillement de son fleuve barré de ses ponts noirs et se perdant dans les lointains brumeux.

Le Prince s'intéressa si vivement à ce prestigieux panorama qu'il était près de quatre heures et demie quand il revint en ville pour prendre part à un lunch servi dans les bureaux du Comité de l'Exposition.

Avant de quitter la ville wallonne, le Prince Albert se promena dans les rues du centre, répondant, avec la plus gracieuse aménité, aux nombreux et respectueux saluts qui lui étaient adressés.

Les Liégeois purent ainsi goûter ce vif plaisir de voir l'héritier de la dynastie prendre part directe à leur vie, sans que le cortège ordinaire de fonctionnaires chamarrés et de soldats l'isolât d'eux par une barrière solennelle et infranchissable.

Cette visite vraiment cordiale de l'héritier du trône ne put que renforcer les sympathies qui lui étaient déjà acquises, en leur ajoutant ce caractère d'intimité, profondément respectueux, qui unit les habitants de la capitale à tous les Membres de la Famille Royale.

Environ quatre mois après cette visite de caractère si encourageant, S. M. le Roi vint à son tour examiner les travaux de la future World's Fair.

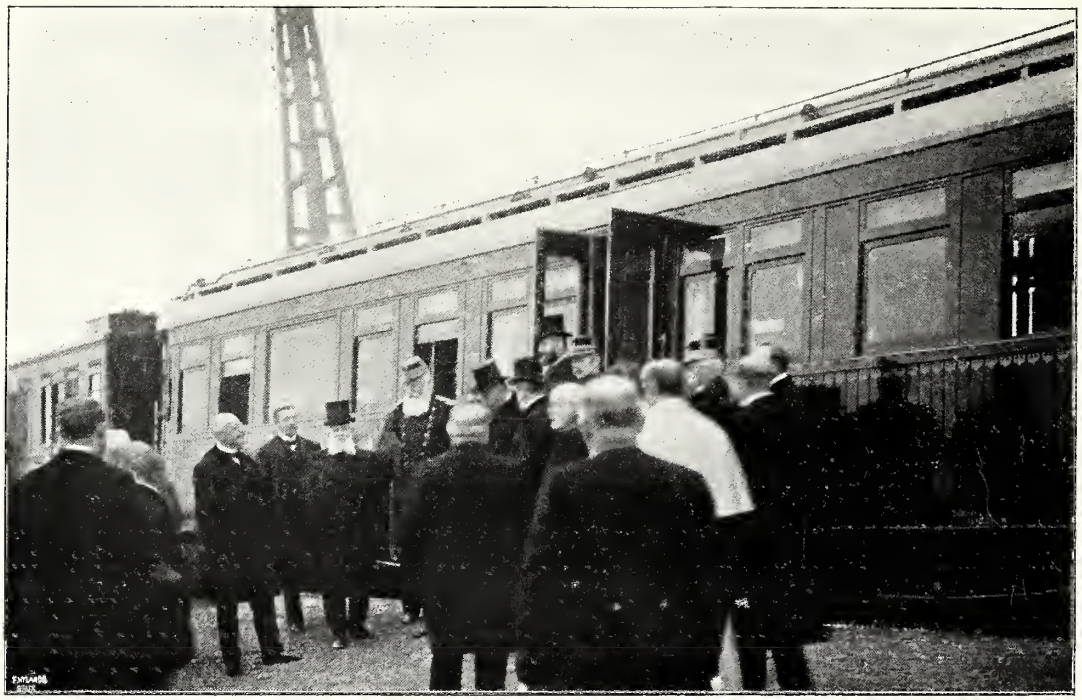

L'ARRIVÉE DE S. M. LE ROI. — 7 NOVEMBRE 1903.

C'était le 7 novembre 1903; le temps était brumeux; le paysage revêtait un aspect de mélancolie.

Cependant, la journée était heureuse, puisqu'elle donnait, d'une façon si frappante, une sorte de prémice du succès qui, deux ans plus tard, devait auréoler l'Exposition d'un nimbe de gloire.

Accompagnée du comte de Smet de Naeyer, ministre des Finances et des Travaux publics et de M. Gustave Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail, Sa Majesté débarqua sur l'emplacement de la future gare de l'Exposition, puis se rendit dans un kiosque dressé au-dessus du viaduc central de la ligne du Nord-Belge.

Les représentants de l'Exposition — membres du Comité Exécutif, du Conseil d'Administration, du Comité de Propagande, des Comités consultatifs, — les autorités civiles et militaires, les plus hautes personnalités du monde industriel se groupaient autour de S. M. le Roi, en un ensemble de plusieurs centaines de personnes représentant l'élite de la société liégeoise et témoignant à Sa Majesté les marques du plus respectueux et du plus vif attachement.

Sa Majesté consulta les plans préparés dans le kiosque, puis examina longuement l'aspect de la plaine, les nombreux ouvriers à moitié ensevelis dans les tranchées, les locomotives traînant de longs trains de matériaux, dans un bruit de coups de sifflets, de vapeur fusant, de chocs métalliques.

Le Roi se fit ensuite présenter les principales personnalités s'occupant de l'Exposition et se fit donner par elles les explications ressortissant de leurs attributions.

En une longue conversation qu'Il eut avec des personnalités de la Ville, le Roi témoigna une fois encore de son désir, si souvent exprimé, de voir faire de nos villes des cités vraiment modernes et belles, et exprima son espoir de voir la vieille ville mosane revêtir, à l'occasion de la future World's Fair, une toilette nouvelle de fleurs et de verdures.

LE ROI ET LE COMTE DE SMET DE NAEYER AU JARDIN D'ACCLIMATATION.
7 NOVEMBRE 1903.

Après avoir examiné les travaux du Pont de Fragnée, le Roi se rendit au Jardin d'Acclimatation ou Il désigna ça et là un coin plus particulièrement susceptible de recevoir des appropriations, en vue d'un effet décoratif à produire. Sur le passage de Sa Majesté, une foule de plusieurs milliers de personnes se pressait, dans une attitude respectueuse. Les Liégeois savaient la grande part que le Roi avait prise dans les projets d'érection de la future World's Fair et ils lui en gardaient une vive reconnaissance.

Du Jardin d'Acclimatation, le cortège royal se dirigea vers le plateau de Cointe.

Une longue halte eut lieu au rond-point, où quelques mois auparavant, s'était attardé le Prince Albert; le Roi admira également le panorama de la ville, à présent un peu dissimulé sous la brume.

Il approuva ensuite le projet de construire sur le plateau un groupe de maisons ouvrières et insista particulièrement sur l'importance d'y créer un boulevard.

Enfin, après avoir affirmé encore la satisfaction que lui procurait l'œuvre en cours et en avoir auguré le succès, Sa Majesté reprit le train pour la capitale, laissant, dans le cœur de tous, le plus vif espoir en l'avenir.

Cette visite de S. M. le Roi eut une importance très grande. Elle décida les derniers hésitants, stimula l'ardeur des convaincus et donna le sentiment que l'Exposition de Liége serait une œuvre vraiment nationale.

C. F. E.

LA SORTIE DES HALLS. — 12 JANVIER 1905.

Enfin, le 12 janvier 1905, pour la dernière fois avant l'ouverture de l'Exposition, S. A. R. le Prince Albert venait visiter les travaux de la World's Fair et procéder à la remise des halls aux Commissaires généraux et aux Commissaires spéciaux.

Par son apparat, par la foule de fonctionnaires et de hautes personnalités qu'elle amena dans la ville wallonne, cette visite prit un caractère à la fois solennel et joyeux.

Sous le gai soleil d'une journée froide et claire, les drapeaux éclataient aux façades des maisons citadines, au fronton des palais déjà érigés, le long des halls complètement achevés. Du fait de sa solennité, cette visite eut encore un immense retentissement; la présence dans la cité des princes-évêques de nombreux journalistes, venus tant de Belgique que de l'étranger, montrait avec quelle attention le public suivait les progrès de la World's Fair et quelle importance il accordait aux solennités qui y avaient lieu.

Les plus hautes notabilités du monde industriel, les personnalités de l'Exposition, tous les Commissaires étrangers parmi lesquels se remarquait une importante délégation de la Commission organisatrice de la section française, nombre de présidents des Comités de groupes et de classes, se remarquaient dans une foule de plusieurs milliers d'invités.

Pour le public, le passage, par les rues de la ville, de nombreux uniformes chamarrés et d'une foule d'habits noirs marquait bien le caractère de la journée.

Le Prince arriva en train spécial sur l'emplacement de la future gare de l'Exposition où se trouvaient réunis, pour le recevoir, avec le Comité Exécutif, M. Gustave Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, M. Liebaert, Ministre des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes, M. Gérard, Ministre de France à Bruxelles et les plus hautes notabilités civiles et militaires de la Province, de la Ville, de l'Armée et de l'Exposition.

Le Prince Albert descendit immédiatement vers les halls. Dans la galerie centrale de ceux-ci eut lieu la présentation de nombreux invités. Le Prince se rendit dans la galerie des machines où fonctionnaient déjà les ponts-roulants. Sortant des halls et traversant l'esplanade des Vennes, S. A. R. se rendit au « Vieux Liége », puis passant le pont de Fragnée, elle s'arrêta aux Arènes Liégeoises et en admira l'aspect.

Revenant ensuite vers la plaine des Vennes, le cortège princier, empruntant le quai Mativa, accéda dans le Parc de la Boverie par le pont de service de la Société Dulac, tandis que la foule des invités s'engageait sur un pont militaire, établi par les pontonniers du Génie.

Le Prince Albert pénétra successivement dans les Palais de la Ville de Liége, de l'Art ancien et des Beaux-Arts, complimenta les organisateurs et les architectes, puis, à travers le Jardin d'Acclimatation, Elle se rendit au pont de Commerce.

Une foule énorme se pressait à ses abords. Dès que le Prince parut, d'immenses acclamations retentirent tandis que les chapeaux se levaient en signe de joyeux accueil.

Le cortège princier emprunta le nouveau pont de Commerce en construction et dont les travaux étaient déjà très avancés, puis le Prince Albert monta en voiture pour se rendre au banquet donné au Conservatoire Royal de Musique.

LE MINISTRE DE CHINE.

Ce fut une fête somptueuse et animée.

Plus de deux cent cinquante convives se pressaient autour de la table d'honneur, toute rutilante d'argenterie, de cristaux et de fleurs. A l'heure des toasts, M. Emile Digneffe, président du Comité Exécutif, S. A. R. le Prince Albert, M. F. Chapsal, Commissaire général de la France, parlant au nom des Commissaires généraux étrangers, prononcèrent successivement des discours très applaudis.

Ce fut tout d'abord M. Emile Digneffe qui prit la parole en ces termes:

MONSEIGNEUR,

MESSIEURS,

Une vieille coutume veut que lorsque des Belges s'assemblent en un banquet, ils boivent à la santé de leur Roi.

Permettez-moi de vous convier à nous conformer à cette tradition à laquelle nos hôtes étrangers seront heureux, j'en suis sûr, de s'associer.

Le Roi s'est acquis des titres spéciaux à la reconnaissance des organisateurs de l'Exposition de Liége.

A l'heure où nous ne rencontrions encore partout qu'incrédulité, défiance et scepticisme, il fut de ceux qui eurent foi dans notre réussite et il ne craignit pas de nous donner publiquement son appui.

Mais ce serait rapetisser sa personnalité que de nous borner à l'envisager dans son rôle de Haut Patron de notre Exposition.

Celui auquel je vous propose de rendre hommage, c'est l'homme qui, en toutes circonstances, montre qu'il a des intérêts matériels et moraux de la Belgique, les vues les plus hautes; qui chaque jour témoigne du souci constant de ses progrès à l'intérieur, de son bon renom à l'étranger.

C'est l'homme en un mot qui donne à tous les Belges l'exemple du plus pur patriotisme, du dévouement le plus absolu à la nation dont il vise, il l'a dit lui-même un jour en une phrase mémorable, à être le premier citoyen.

C'est aussi, Messieurs, l'homme qui s'étant attaché avec une admirable ténacité à l'œuvre du relèvement de la race africaine trop longtemps privée des bienfaits de la civilisation, a forcé l'attention et l'estime du monde en se posant en champion de la plus noble des causes.

Et lorsque j'évoque ces deux aspects du grand rôle joué par le Roi Léopold II, est-il un seul d'entre vous, Messieurs, Belge ou étranger, qui ne sente vibrer en lui un sentiment de reconnaissant

attachement ou de sincère admiration pour cette grande figure qui fait honneur au nom belge et dont on peut dire qu'elle est dès maintenant marquée pour occuper une page glorieuse de notre histoire.

Au Roi, Messieurs!

Par une transition toute naturelle, ma pensée va du Souverain que nous venons d'acclamer, aux Princes et aux Princesses de la Maison royale qui, tous, ont bien voulu nous accorder leur concours.

Elle s'arrête naturellement aussi sur vous, Monseigneur, auquel il me tarde d'adresser l'hommage respectueux des sentiments de très profonde reconnaissance qu'éprouvent tous ceux qui savent combien vous avez contribué à un succès auquel il semble permis de croire aujourd'hui.

En acceptant la présidence effective de notre Commission supérieure de Patronage, vous avez fait reconnaître le caractère patriotique de notre entreprise, vous avez proclamé l'accord nécessaire de toutes les bonnes volontés dans l'effort commun.

Vous avez par là assuré le succès de notre Exposition.

Vous aussi, Monseigneur, en montrant l'importance que revêt à vos yeux toute manifestation qui peut avoir pour résultat de mettre en valeur l'importance de la Belgique, de grandir son autorité morale et de faire en sorte que son rôle et sa renommée ne se mesurent pas à la seule étendue de son territoire, vous avez touché le cœur de tous les patriotes charmés de vous voir acquérir des titres chaque jour plus nombreux à l'estime et à l'affection de tous les Belges heureux de voir se nouer, plus étroits et plus forts, les liens qui attachent la nation au Prince de qui elle attend avec confiance un avenir digne de son présent, en qui elle met ses plus chères espérances.

Messieurs, à S. A. R. Monseigneur le Prince Albert!

Je veux aussi, Messieurs, boire aux membres du Gouvernement, à tous les fonctionnaires des diverses administrations, à toutes les autorités ici présentes et leur dire combien nous leur sommes reconnaissants du puissant appui qu'ils nous ont apporté.

Je veux tout spécialement témoigner notre reconnaissance envers le Commissaire Général et le Commissaire Général Adjoint, délégués auprès de nous par le Gouvernement et avec lesquels nous avons marché et continuons à marcher dans une communauté constante d'efforts et d'intentions.

Même dans un pays de *self-help* comme le nôtre, à une entreprise d'initiative privée comme la nôtre, l'appui des pouvoirs publics était indispensable.

Cet appui, nous l'avons obtenu lorsque nous l'avons sollicité et si l'Exposition de Liége est aujourd'hui entrée dans le domaine des faits, il faut, je le dis bien haut, en faire remonter la cause aux appuis que nous avons réussi à obtenir de partout.

Messieurs les membres du Gouvernement et tout spécialement vous, M. le ministre de l'Industrie et du Travail, Messieurs les fonctionnaires des diverses administrations d'Etat, et spécialement de l'Administration des Ponts et Chaussées et de celle des Chemins de fer, enfin, Messieurs de l'Administration communale de Liége, tous vous nous avez puissamment et libéralement secondés.

Je vous en rends grâce à tous, car vous n'avez pas obligé des ingrats, et en vous disant à tous du fond du cœur merci, je vous déclare que nous ferons l'impossible pour justifier la confiance que vous nous avez témoignée.

Mais il est d'autres personnes encore envers lesquelles nous avons contracté une dette de reconnaissance.

Le concours de nos seuls compatriotes ne pouvait nous suffire puisque, avec une hardiesse qui fut peut-être téméraire, nous avons inscrit à notre programme que notre Exposition serait internationale.

Mais la fortune, justifiant une fois de plus l'antique adage, a souri à notre audace, et nous avons le très vif plaisir de voir aujourd'hui assis à cette table les ministres ou les représentants officiels ou officieux des pays d'Europe et d'outre-mer qui ont accepté de participer à notre Exposition.

A vous tous, Messieurs, qui représentez ici des pays étrangers et qui êtes venus parfois de si loin, j'adresse un très cordial salut et je vous dis au nom des Liégeois: Soyez tous les bienvenus parmi nous. Je fais des vœux bien sincères pour qu'après ces quelques mois de collaboration active, des rapports plus intimes s'établissent entre chacun des pays que vous représentez et le nôtre, et je souhaite ardemment que lorsque vous repasserez nos frontières, vous emportiez d'ici ce sentiment que notre petite Belgique a droit à quelque confiance et à quelque estime de la part des autres nations et que, dans le champ de l'activité universelle, notre pays s'efforce de contribuer pour sa large part au développement de cette culture intellectuelle et morale par laquelle les races s'imposent surtout de l'histoire, et qui forment le patrimoine le plus précieux et le plus noble de l'humanité

Mais, Messieurs, à côté de nos participants étrangers, je ne puis oublier ceux de nos compatriotes qui, en dehors de toute attache officielle, nous ont apporté un concours aussi actif que généreux.

Dans notre pensée, l'Exposition de Liége devait être essentiellement une œuvre d'entente, de concorde, d'union entre tous les Belges.

A cette condition seulement elle pouvait devenir l'œuvre nationale, que nous ambitionnions qu'elle fût. .

La pensée qui nous inspirait a heureusement été comprise.

Oubliant ou faisant taire momentanément toutes préoccupations de parti politique, toute considération d'intérêt local ou particulier, nos compatriotes des autres villes et des autres provinces sont venus à nous avec un élan que nous sommes heureux d'avoir su provoquer et c'est, j'aime à le redire, ce groupement sans dissidence qui nous permet d'espérer que le résultat de nos efforts sera vraisemblablement celui dont vous avez pu entrevoir tantôt l'importance et dont un avenir prochain verra s'affirmer la grandeur.

A tous ceux d'entre vous, Messieurs, qui représentez ici la participation belge, j'adresse donc aussi nos chaleureux remercîments et je souhaite une cordiale bienvenue.

Et à propos de vous aussi, j'ai un vœu à formuler: celui que de cette collaboration entre les Liégeois et tant de leurs compatriotes des autres provinces, et spécialement des provinces flamandes, il résulte des rapprochements qui laissent des souvenirs de sympathie et d'estime, il subsiste des relations qui ne soient pas sans lendemain, et d'où l'union de tous les citoyens d'un même pays sorte grandie et fortifiée!

Messieurs, si les vœux que j'émettais tout à l'heure à propos de nos hôtes étrangers, si celui que je viens d'exprimer en parlant de nos hôtes belges peuvent être exaucés, ce jour-là les organisateurs de l'Exposition de Liége pourront se dire que leurs ambitions les plus chères se sont réalisées et ils auront la grande joie de penser que leurs efforts ne furent pas vains, que leurs labeurs ne furent pas stériles, que leur œuvre n'a pas failli à son programme et qu'il restera peut-être d'elle le souvenir d'une chose qui ne fut pas inutile.

Messieurs, je vais donc lever mon verre en l'honneur de tous nos hôtes d'aujourd'hui.

Mais avant que je ne le vide, je veux m'adresser à ceux qui sont les chevilles ouvrières de notre organisation, à ceux qui ont une part de responsabilité dans la marche de nos travaux et je veux leur dire:

Moins de quatre mois nous séparent encore de la date fixée pour l'ouverture de notre Exposition.

Ce temps suffit pour que nous soyons prêts, mais pas une heure n'est à perdre et un grand effort reste à faire.

Tous donc, Messieurs, à l'ouvrage plus énergiquement que jamais!

Devant ceux qui ont mis leur confiance en nous, je prends en votre nom à tous l'engagement que chacun ici saura faire son devoir!

Une chaleureuse ovation accueillit ces dernières paroles, puis le silence s'étant rétabli, le Prince Albert s'exprima comme suit:

MESSIEURS,

Dans le beau discours qu'il vient de prononcer, M. Digneffe a eu pour moi des paroles vraiment aimables. Je l'en remercie. Je suis très sensible à l'accueil que votre assemblée vient de faire à ce toast.

La réunion de ce jour est la première étape vers l'achèvement de notre Exposition Internationale et le prompt achèvement des travaux préparatoires témoigne du zèle pour lequel il m'est agréable de féliciter chaleureusement tous ceux qui ont mené à bien cette grande entreprise.

L'Exposition sera, je l'espère, une manifestation éclatante du développement national pendant la longue période de paix féconde que nous venons de traverser.

Pouvait-on mieux célébrer ce développement que par une vaste fête du travail, offrant aux travailleurs manuels et du commerce, aux travailleurs de la pensée, aux agriculteurs, aux commerçants, industriels, artistes, hommes de science, le spectacle des progrès réalisés dans toutes les branches de l'activité humaine.

Une Exposition internationale n'est-elle pas la meilleure des choses, n'est-elle pas une vaste école de l'enseignement mutuel, la synthèse particulière de l'instruction, de l'activité dans son ensemble.

De nombreux congrès vont tenir ici leurs assises. Liége deviendra le centre de rendez-vous de personnalités éminentes de toutes nations, un rendez-vous où la rencontre de toutes les forces et leur réunion produiront un éveil plus puissant de solidarité sociale.

J'applaudis tout particulièrement à l'organisation des nombreuses assemblées qui ont pour objet la mutualité, la philanthropie et la prévoyance.

Vingt-quatre pays se sont fait représenter à l'Exposition Universelle et Internationale de Liége. C'est là, pour la Belgique et pour la Ville, un grand honneur et c'est, pour l'Exposition, un gage de succès. Cette participation si nombreuse des nations nous attire une légitime fierté et elle est, pour les artisans de cette patriotique entreprise, le meilleur des encouragements.

En remerciant ici les commissaires étrangers de leur concours si fécond, je suis, au nom de tous, l'interprète reconnaissant envers les Souverains, les Chefs d'Etat, les Gouvernements, dont la bonne grâce a accueilli avec tant d'empressement notre invitation.

Nous souhaitons aujourd'hui la bienvenue à MM. les commissaires étrangers. Le vœu que je forme spécialement à leur égard est que, de leur séjour en Belgique, ils emportent le même bon souvenir que toujours nous laissera leur aimable collaboration.

Pour répondre à des participations aussi empressées, nous aurons à observer des devoirs hospitaliers. Ce matin, nous avons pu constater, Mesieurs les Commissaires généraux, que les travaux sont très avancés et que les locaux sont prêts. La place est ouverte aux exposants qui, souhaitons-le, confirmeront cet entrain et cette exactitude caractéristique des travaux. Cette Exposition, la première qui s'ouvre à Liége, mettra à profit la beauté des sites entourant la vieille cité et les améliorations et embellissements que laissera après elle l'Exposition, donneront à Liége un renouveau d'activité et ouvriront des voies d'accès plus nombreuses et plus larges, plus belles, faisant la ville plus grande encore, plus prospère. Quoi de mieux pour une Exposition que ce beau cadre de l'ancienne cité si hospitalière avec ses monuments historiques, avec son fleuve et ses vallées fécondes et riches, ses vues panoramiques charmantes, ses collines évoquant un passé dont l'histoire atteste l'activité.

En visitant l'Exposition, on pourra se convaincre que, héritière des traditions de travail et de liberté, la Belgique Indépendante, digne du passé, confiante en l'avenir, veut montrer à tous que le peuple belge est un peuple laborieux pénétré de sa mission de progrès.

Je lève mon verre, Messieurs, à l'achèvement à date fixe et à la réalisation brillante de l'Exposition de 1905 à Liége.

La salle tremble sous les applaudissements. Le prince paraît très touché de ces marques de sympathie. Debout, les convives écoutent la *Brabançonne.*

Enfin, M. Chapsal, commissaire général du Gouvernement français, au nom des Commissaires généraux, prononce le discours ci-dessous:

MONSEIGNEUR,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

Mes premiers mots seront pour prier Son Altesse Royale d'agréer l'expression très respectueuse de mes remerciements pour m'avoir fait le grand honneur de me donner la parole, au nom des représentants des participations étrangères, en cette première réunion solennelle de l'Exposition de Liége.

A toutes les Expositions où la Belgique a organisé une de ces fêtes internationales du travail, comme celle qui va se dérouler dans ce site pittoresque que nous venons de parcourir, les puissances étrangères, répondant à ses appels, se sont efforcées, dans une noble émulation, d'y participer de la façon la plus brillante.

Ces manifestations ont apparu, surtout à nous, Français, comme un moyen de fortifier nos rapports économiques avec nos voisins, en même temps qu'une occasion d'apporter au peuple belge un témoignage de notre vieille et inaltérable amitié.

Ceux qui ont pris part aux Expositions de Bruxelles et d'Anvers, avec le souvenir de l'hospitalité la plus cordiale, ont, à la suite de chacune de ses solennités, éprouvé pour vous, Messieurs, une estime plus raisonnée, une sympathie plus profonde; les relations se sont multipliées et les liens d'affection resserrés.

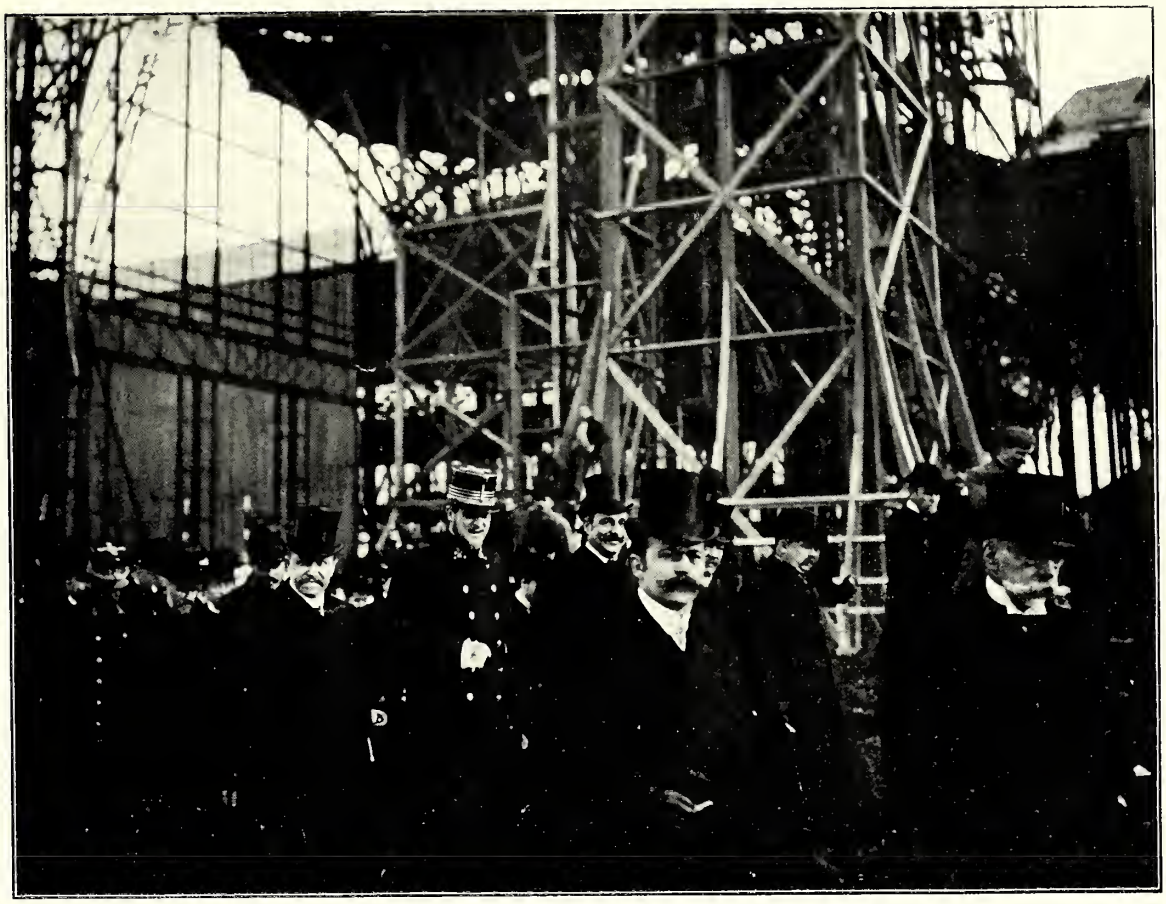

S. A. R. LE PRINCE ALBERT A L'INTÉRIEUR DES HALLS.
12 JANVIER 1905.

C'est pourquoi la République française, dès qu'elle a été conviée à cette Exposition de Liége, placée sous le haut patronage de S. M. le Roi Léopold, s'est empressée de donner son adhésion, heureuse d'être la première à offrir sa participation à tous ces valeureux Liégeois qui, après avoir eu l'honneur de concevoir cette grande œuvre, en sont devenus, avec le concours éclairé et efficace de leur Gouvernement, les persévérants réalisateurs.

En prenant cette résolution, le Gouvernement français ne faisait qu'être l'interprète fidèle des sentiments qui animent nos populations.

Ceux de mes compatriotes qui collaborent si utilement à l'organisation de notre section, soit au Comité français, soit dans les autres groupements, pourraient attester que partout nous n'avons rencontré que des sentiments de vif intérêt, d'enthousiaste attachement pour votre Exposition, pour votre vieille cité de Liége dont la renommée est faite autant par ses institutions scientifiques et sa célèbre Université que par son activité industrielle.

Grâce à cet élan de bonnes volontés, grâce à ce désir de prouver que le temps ne peut rien contre une entente fondée sur des affinités de race comme sur l'intérêt bien entendu des deux pays, nous avons pleine confiance que la participation française sera digne de ses devancières; rivalisant de zèle et d'ardeur avec les sections étrangères, elle contribuera, à côté d'elles, à l'éclat de l'Exposition.

Mais ce qui est surtout destiné à provoquer les louanges de tous les étrangers dans ce merveilleux panorama des bords de la Meuse, ce sera la Section belge, à laquelle Votre Altesse a daigné accorder sa précieuse collaboration. Une fois de plus il nous sera donné de constater que, sous l'égide de son souverain, la Belgique, tout en s'attachant à faire progresser ses institutions d'utilité sociale, se maintient au premier rang des nations économiques. C'est l'œuvre féconde d'une paix ininterrompue pendant trois quarts de siècle que vous montrerez à l'admiration de vos rivaux.

Mais si l'Exposition de Liége doit marquer un pas nouveau dans la voie de l'activité matérielle et morale, elle sera aussi l'occasion entre les nations participantes d'utiles rapprochements. Ce n'est jamais en vain, en effet, que des hommes de nationalités diverses se réunissent, fût-ce même pendant quelques mois pour poursuivre un idéal.

C'est ainsi que votre œuvre constituera une nouvelle affirmation de la fraternité internationale et, en donnant satisfaction à nos aspirations pacifiques, laissera apercevoir le moment où il n'y aura plus que des luttes glorieuses du travail entre les peuples guidés par la foi vivace dans le progrès.

C'est sur cette pensée de concorde internationale que je veux terminer et souhaiter à tous les pays représentés de communs succès et, à la nation belge, plus de grandeur et plus de prospérité.

Je vous convie à lever votre verre en l'honneur de M. Richard Lamarche, commissaire général, M. Gody, commissaire général adjoint; M. Digneffe, président, et de tous les membres du Comité Exécutif de l'Exposition Universelle et Internationale de Liége.

Indépendamment des quatre grandes visites qui eurent lieu avant l'ouverture et dont nous avons donné une relation étendue, S. A. R. le Prince Albert, plusieurs Ministres belges revinrent visiter à diverses reprises les travaux de l'Exposition. Parfois encore, le Comité Exécutif de l'Exposition saisit l'occasion de l'arrivée à Liége de hauts personnages étrangers pour donner, à ces visites d'études, un caractère de cérémonie.

M. LE MINISTRE FRANCOTTE VISITANT LES MAISONS OUVRIÈRES A COINTE.
MARS 1905.

Parmi les visites gouvernementales, si pleines d'encouragement, citons tout d'abord celle du Prince Albert, le 15 décembre 1904. Visite sans faste, toute d'études mais qui permit aux membres du Comité de l'Exposition, aux ingénieurs, aux architectes, de causer avec S. A. R. et de Lui exposer longuement leurs projets.

Puis ce fut tout d'abord M. Gustave Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, qui prouva quels liens l'unissaient à sa ville natale en venant, soit comme homme

d'études participer aux travaux du Comité Exécutif, soit comme Ministre s'intéresser aux installations ressortissant de ses fonctions officielles, et dont quelques-unes étaient dues à son initiative.

Le sympathique Ministre vint ainsi, le 27 octobre 1904, examiner la partie métallique des halls complètement terminée et le 13 mars 1904, visiter le groupe des maisons ouvrières établies à Cointe.

Le 5 juillet 1904, le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics et M. J. Liebaert, Ministre des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes, montrèrent, par leur visite, avec quel intérêt ils suivaient les progrès des travaux de la World's Fair.

Enfin, nombre de hautes personnalités étrangères vinrent, au nom de leur Gouvernement, étudier sur place les dispositions à prendre en vue de l'érection de leur section.

Citons d'abord les visites de différents délégués français, le 10 janvier 1903, le 11 avril et le 27 octobre 1904. Puis le 24 octobre de la même année, le comte Bonin-Longare, Ministre d'Italie, vint prendre les dernières dispositions en vue de la participation de son pays. Une semblable mission fut remplie par S. E. Mihran-Effendi, Ministre de Turquie et S. E. Yang Tsao Yun, Ministre de Chine, dans leur visite des 17 et 26 novembre 1904. Vers la même date, l'arrivée de délégués japonais, persans, et canadiens, ajouta encore à ce premier caractère de cosmopolitisme que venait de revêtir l'Exposition.

Mentionnons enfin la visite, au début de 1905, de deux importants groupes de journalistes: le 19 mars, les journalistes allemands et hollandais et le 14 avril, les journalistes anglais.

Les visites de ces différentes personnalités furent l'occasion de fêtes, de banquets, réunissant déjà, en joyeuses agapes, organisateurs et participants.

DERNIÈRES CONSIDÉRATIONS

A ce sommaire et impartial exposé de l'historique et de l'organisation générale de la première Exposition liégeoise, une conclusion s'impose. Celle-ci ressortira lumineuse et édifiante du tableau ci-dessous lequel résume les principaux renseignements statistiques comparatifs des diverses Expositions universelles et internationales qui furent organisées jusqu'ici en Belgique.

L'Exposition de 1905 est la cinquième de la série, cependant la comparaison ne peut s'établir, pensons-nous, qu'avec celles qui se tinrent à Anvers, en 1885 et en 1894, et à Bruxelles, en 1897. En effet, la manifestation qui eut lieu à Bruxelles, en 1888, sous le titre de *Grand Concours*, présenta bien le caractère d'une Exposition universelle et internationale, mais, par suite d'un ensemble de circonstances sur lesquelles il est inutile de s'étendre, chacun sait qu'elle n'obtint guère le succès que ses organisateurs en avaient espéré. Au surplus, les renseignements usuels n'ont pas été publiés à propos de ce Grand Concours.

Quant aux World's Fairs de 1885, de 1894, de 1897 et de 1905, elles ont entre elles tant d'analogie au point de vue des principes qui ont présidé à leur organisation, qu'il est tout naturel d'en mettre en regard les résultats.

Ceci dit, voici le tableau dont il s'agit:

	Anvers 1885	Anvers 1894	Bruxelles 1897 *	Liége 1905
Superficie totale en mètres carrés.	220.000	290.000	900.000	700.000
Superficie couverte » »	90.000	109.950	100.000	135.000
Nombre des participations étrangères. . .	—	32	26	39
Nombre des participations étrangères officielles	—	12	—	13
Nombre total des exposants	14.472	12.095	10.668	17.004 { Industrie 15.318 / Beaux-Arts 1.144 / Art Ancien 542 } 17.004
Superficie des halls en mètres carrés.	—	102.250	—	105.000
Nombre d'abonnements délivrés	15.000	—	44.913	53.999
Nombre de tickets d'entrée vendus . . .	1.537.000	—	2.142.250	3.400.000
Nombre des cartes de service	8.850	—	—	9.992
Recette totale produite par les abonnements et les entrées payantes	—	2.115.811	2.808.039	2.982.676
Nombre d'entrées	3.500.000	5.000.000	6.000.000	7.000.000
Produit des locations des emplacements aux exposants	—	1.516,062,87	—	1.977.766,12
Produit des concessions et des droits divers.	—	380.138.95	—	730.337,00
Nombre des récompenses décernées par le Jury	8.661	—	—	12.549 **
Ouverture.	—	5 mai	24 avril	27 avril
Clôture	—	5 novembre	8 novembre	6 novembre
Durée en jours	—	185	199	194
Budget équilibré par-.	4.000.000	4.500.000	7.039.908	14.451.813 ***

* Tous les chiffres indiqués dans cette colonne concernent les installations de l'Exposition de 1897 à Bruxelles et à Tervueren.

** Ce chiffre ne comprend pas, à l'Exposition de Liége, les récompenses attribuées aux beaux-arts.

*** Ce chiffre, qui est celui du bilan au 31 décembre 1905, pourrait être quelque peu modifié lors de la liquidation finale.

De la comparaison des chiffres ci-dessus indiqués, il appert péremptoirement que l'entreprise de l'Exposition de Liége a obtenu, à tous les égards, le plus grand succès qu'une Exposition ait encore atteint dans notre pays.

S'il nous plaît de mettre ce résultat en évidence, ce n'est pas, est-il besoin de le dire, par un mesquin amour-propre de Liégeois, mais parce que la victoire dont nous rédigeons le bulletin et dont nous dressons le tableau, fut avant tout une victoire nationale et parce que nous serons heureux de voir servir d'enseignement à ceux qui, dans notre cité, ou dans quelque autre ville belge ou étrangère, seront appelés quelque jour à devenir les protagonistes ou les organisateurs de nouvelles manifestations économiques de ce genre.

Nous ne répéterons point ici, ce que nous écrivions en 1890, que, par sa position géographique, par sa situation économique et industrielle, par son passé historique, Liége pouvait justement prétendre à devenir le siège d'une Exposition Universelle. Ce fait, tout patent qu'il apparaisse, n'expliquerait pas à lui seul le succès. Une situation si éminemment favorable soit-elle, en effet, ne suffit pas pour assurer le succès d'une entreprise de ce genre. Pour que celle-ci réussisse, il faut qu'elle soit bien organisée et bien exploitée.

Or, à Liége, les organisateurs et leurs collaborateurs se révèlent gens adroits et franchement dévoués à l'œuvre commune. S'élevant au-dessus de toutes préoccupations de parti, oublieux de toute divergence d'opinion politique, ils s'étaient loyalement unis dans la pensée commune de travailler à la prospérité et à l'extension de leur ville, ainsi qu'à la grandeur de la patrie et jusqu'au bout ils restèrent fidèles à ce programme de désintéressement et de dévouement au bien public. C'est dans cet esprit que, dès le début, ils se présentèrent au Chef de l'Etat, et ce fut grâce à cela que, tout de suite, ils trouvèrent auprès du Roi le plus ferme appui, les encouragements les plus précieux.

C'est dans ce même esprit qu'ils s'adressèrent au Gouvernement; et grâce à cela aussi qu'ils obtinrent que tous les Ministres apportassent à l'entreprise liégeoise une coopération telle que celle-ci fut en vérité considérée presque comme une œuvre gouvernementale.

Les organisateurs de l'Exposition de Liége, en vrais Belges, avaient fait appel au concours de tous les Belges, et, électrisés par le même sentiment patriotique, Belges de Flandre comme Belges de Wallonie répondirent avec empressement et enthousiasme à cet appel.

Enfin, les organisateurs liégeois, se soumettant avec raison aux lois d'évolution auxquelles toutes choses sont assujetties en ce monde, s'appliquèrent à faire leur profit de toutes les expériences antérieures. Ainsi ils surent modifier et transformer heureusement les organismes qui avaient fonctionné aux Expositions antérieures, ils amplifièrent les programmes, ils n'eurent pas peur d'innover en beaucoup de matières. S'inspirant de l'exemple des faits de Paris, en 1900, ils ne crurent point que leurs installations devaient se borner à un amoncellement immense mais monotone de halls uniformes, ils voulurent, au contraire, qu'en dehors de l'ensemble des grands halls une multitude de palais et de pavillons fussent édifiés au hasard des caprices du site dans lesquels purent s'installer largement, pour le plus grand bien des participants et des visiteurs, les exposants de certains groupes rétifs à la monotonie d'installations toujours semblables.

C'est à cette largeur de vue, à cette hardiesse de conception, pensons-nous, que l'on doit attribuer le fait de l'élévation extraordinaire du budget de l'entreprise liégeoise. Le Comité de Liége ne s'effraya pas d'aller jusqu'à quinze millions de dépenses, alors que quatre millions avaient constitué le total du budget de chacune des deux expositions d'Anvers et que le budget de l'Exposition de Bruxelles, en 1897, ne s'était pas élevé à sept millions et demi.

Mais cette augmentation des frais d'installations d'ailleurs complètement couvertes par des recettes de tout genre, adroitement assurées, dès le début, par des combinaisons ingénieuses et souvent nouvelles, n'aura pas été inféconde, puisqu'en même temps qu'elle a marqué le point de départ d'une nouvelle étape dans l'organisation des Expositions, elle a montré le parti que des hommes entreprenant et d'imagination fertile pouvaient en tirer et puis elle a permis d'enregistrer un résultat qu'on peut qualifier de triomphe et de montrer excellemment à quel point le peuple belge avait su, en trois quarts de siècle d'existence autonome, tirer parti de toutes les ressources de son génie pour son développement économique, intellectuel, scientifique et moral!

LA VIE INTÉRIEURE

DE

L'EXPOSITION

ARRIVÉE DU CORTÈGE PRINCIER.

LA VIE INTÉRIEURE

Une Exposition universelle et internationale, c'est une ville temporaire dans la ville permanente où elle siège; c'est une sorte de campement peuplé des représentants de toutes les nations du monde et journellement visité par une foule variée et cosmopolite. Dans cette ville provisoire, dont l'édification a demandé tant de travail et dont l'existence ne dépasse guère les six mois, règne l'animation la plus bruyante, la vie la plus intense, traversée des manifestations les plus diverses.

La ville provisoire agit encore hors de son enceinte: elle a sur la grande cité qui l'enclôt une magique influence, et souvent y produit de puissantes répercussions.

Ce sont ces manifestations de tous genres que nous avons jugé devoir narrer sommairement et par groupes sous la dénomination qui forme le titre du présent chapitre.

L'Exposition fut inaugurée le 27 avril 1905 par Leurs Altesses Royales Monseigneur le Prince et Madame la Princesse Albert de Belgique. Quinze jours plus tard, le 11 mai, Sa Majesté Léopold II venait visiter officiellement la World's Fair, à la réalisation de laquelle il avait si puissamment aidé.

A six mois de là, le 22 octobre, une solennité, semblable par son apparat à la fête inaugurale et présidée encore par Leurs Altesses Royales, réunit de nouveau dans la vaste salle du Palais des Fêtes plusieurs milliers de personnes, tandis que dans les halls et dans les jardins déambulaient des cohortes de visiteurs, avides de clamer au passage des Princes leurs sentiments de profond loyalisme.

Puis arrive le 6 novembre, et lorsque sonna la sixième heure du soir, et retentit le dernier appel des clairons annonçant l'évacuation, il sembla qu'un glas funèbre,

subitement entendu, attrista l'âme des cent mille personnes qui se pressaient une dernière fois aux Vennes, à Fragnée, à l'Acclimatation.

La première Exposition de Liége avait vécu!

A ce moment, au Palais des Fêtes, M. Emile Digneffe, ému, tel un père qui voit s'éteindre son enfant, prit la parole et, en quelques phrases éloquentes remercia nominativement tous ceux qui, à quelque titre, avaient été les auxiliaires, les collaborateurs ou les soutiens du Comité Exécutif.

Deux fêtes inaugurales, une Distribution des Récompenses, une clôture, ce sont certes des contrastes, mais qui sont à ce point dépendants l'un de l'autre que nous en faisons un premier groupe, celui des *Grandes Cérémonies.*

D'autre part, le Roi, le Prince et la Princesse Albert ne se bornèrent pas aux visites officielles; ils voulurent voir l'Exposition dans ses détails et plusieurs fois ils revinrent. Le Comte et la Comtesse de Flandre, la fille du souverain, la Princesse Clémentine la visitèrent également.

Puis d'autres hauts personnages parcoururent successivement les installations liégeoises: ce furent Sa Majesté le Shah de Perse, Leurs Altesses Impériales le Prince et la Princesse Arisuzara, cousins de Sa Majesté l'Empereur du Japon; Son Altesse Impériale le Prince Eitel Frédéric, fils de l'Empereur d'Allemagne; puis quatre Ministres français, deux Ministres canadiens, les Ministres belges et plusieurs notablités étrangères.

Nous en faisons un second groupe.

Après avoir rappelé ces *grandes visites*, auxquelles nous joindrons les inaugurations et les nombreuses réceptions qui se prolongèrent pendant toute la période de la World's Fair, nous donnerons un aperçu de la longue séries des festivités qui s'y déroulèrent et dans cet exposé, nous montrerons, par une mention spéciale, que la musique est restée en honneur dans la cité des Grétry et des Ysaye.

Enfin, pour clore notre chapitre, *La vie intérieure*, nous dirons que si les Liégeois furent longtemps sceptiques quant au succès de la grande œuvre, ils ne furent pas ingrats et qu'ils surent en deux grandes manifestations témoigner leur reconnaissance aux organisateurs de la victoire: l'une fut faite en l'honneur du Comité Exécutif et spécialement de son Président, M. Emile Digneffe, la seconde eut lieu en l'honneur du Ministre de l'Industrie et du Travail, M. Gustave Francotte, du Commissaire Général belge, M. Richard Lamarche et du Commissaire Général Adjoint, M. J. Gody.

LES GRANDES CÉRÉMONIES

L'INAUGURATION DE L'EXPOSITION

La veille, dans le silence subit d'une ville qui attendait l'annonce de sa prochaine apothéose, vingt-et-un coups de canons avaient été tirés par la batterie de la Citadelle. Ce fut comme un dernier rappel dans la vie fiévreuse des préparatifs : la ville entière s'était remise à son travail, les jardiniers ratissant les allées et arrangeant un dernier parterre, les tapissiers hissant partout drapeaux et banderolles, cependant que là-bas, à l'Exposition, c'était la chamade folle des coups de marteaux, des ordres brefs, dans l'affolement de la fin.

Et la nuit qui précédait fut, pour beaucoup, agitée, telle pour les enfants la nuit qui précède la Saint-Nicolas.

Le matin du bienheureux jour, ce fut le dernier regard, le dernier coup d'œil donné à l'œuvre, puis les uniformes sortirent des tiroirs, les dames s'occupèrent à leur toilette, les badauds consultèrent le ciel et le virent incertain.

Les deux heures qui précédèrent l'arrivée des Princes parurent angoisantes; on voyait dans les rues des gens affairés, des uniformes inconnus dont les ors et les broderies faisaient s'exclamer les enfants, des messieurs en habit noir et cravate blanche... puis une annonce courut sur la foule massée rue des Guillemens: voici l'armée! C'étaient ensuite quelques équipages en grande livrée; derrière leurs vitres étincelaient des uniformes, des chamarrures. Le tout s'arrêta à la gare des Guillemins où des agents s'occupaient à frayer, aux invités, un passage dans la masse envahissante des curieux.

La gare avait reçu une décoration de gala, des palmes vertes et comme frise, à la galerie intérieure, une succession d'oriflammes clairs.

Sur le quai de la gare, non loin du bataillon du 14e de ligne, rangé avec son drapeau et sa musique, se trouvaient les notabilités de la Ville et de la Province; M. Kleyer, bourgmestre de la Ville, M. Pety de Thozée, gouverneur de la Province, le Président du Comité Exécutif et les Membres du Comité Exécutif, le Commissaire Général et le Commissaire Général Adjoint et les représentants de la Presse, belge et étrangère.

Tout-à-coup, un mouvement se dessina dans l'attitude des personnes qui attendaient: un train descendant la rampe du Haut-Pré, s'avançait toujours plus proche...

Il y eut un grand silence... les tambours battirent aux champs; un commandement bref succéda: « Présentez, armes! », et tandis que le train s'immobilisait au ras du quai, la Musique militaire, comme en une expansion de joie, jetait sous le hall vitré une vigoureuse et martiale *Brabançonne*.

La porte du compartiment s'ouvrant, on vit apparaître S. A. R. le Prince Albert, en grand uniforme de général, S. A. R. la Princesse Elisabeth, rose comme la Fée de printemps, puis Mme la comtesse d'Oultremont, M. le baron de Woelmont, chevalier d'honneur de la Princesse, M. le général Jungbluth, M. le lieutenant du Roy de Blicquy, officier d'ordonnance de S. A. R. le Prince Albert.

Après une rapide revue des troupes massées sur le quai, le couple princier sortait de la gare, cependant qu'éclataient les décharges de canons de la Citadelle se mêlant aux sonneries des cloches de toutes les églises de la Cité.

Dès qu'on vit apparaître les Princes, il y eut dans l'immense foule massée sur la place des Guillemins, un mouvement d'exhaussement. On vit apparaître des têtes d'enfants que des pères complaisants soulevaient au-dessus de la foule, les curieux se massèrent aux fenêtres, les photographes juchés sur les fiacres apprêtèrent leurs appareils. Sur toute cette foule, ondulait un mouvement de vague, puis des chapeaux comme une bande d'oiseaux qui prend son vol, s'agitèrent; un immense cri de bienvenue les accompagnait: « Vive le Prince Albert! Vive la Princesse Elisabeth! »; les drapeaux claquant aux fenêtres, au faîte des toits, semblaient participer eux-mêmes à l'allégresse générale.

Le cortège se forma, composé successivement des voitures du Président du Comité Exécutif et du Commissaire Général, puis de celles des personnages officiels, celles-ci étaient suivies d'un demi-escadron des chasseurs à cheval de la garde-civique, après lequel venaient les voitures de la Cour attelées à la Daumont, précédées de deux piqueurs en casaque rouge, et encadrées d'un escadron des lanciers qui fermait le cortège.

Dans la rue des Guillemins, toute noire de monde, aux fenêtres garnies de curieux, se manifestait, sur le passage du couple princier, le plus bel enthousiasme, que se chargeait de rendre presque touchant de naïveté, le cri des femmes du peuple: « Vive Albert! Vive Elisabeth! »

Le cortège pénétrait dans l'enceinte de l'Exposition par le quai de Fragnée, salué par les drapeaux inclinés d'une centaine de sociétés, rangées sur son passage, depuis la porte de Fragnée jusqu'au monument Gramme.

Le cortège imposant, passant sur le pont de Fragnée, doré et neuf, lui donna un instant une impression de vie intensifiée, puis il apparut au haut de la rampe qui dominait légèrement l'Esplanade des Vennes.

Dans la foule qui occupait l'Esplanade, ce fut comme dans la ville la même explosion d'enthousiasme, le même mouvement de curiosité intense; mais déjà les voitures se rangeaient devant le Palais des Fêtes, cependant que la dernière boîte d'artifice éclatait, que la musique des chasseurs jouait la *Brabançonne*.

Longtemps avant la cérémonie, aux abords du Palais, il y avait eu un défilé d'habits noirs, d'uniformes, de claires toilettes de dames, les invités. Sur le boulevard Emile de Laveleye, une longue file de voitures s'étendait.

A l'extérieur et à l'intérieur du Palais des Fêtes, le service d'honneur était fait par le bataillon des chasseurs à pied de la garde-civique et par la division d'artillerie de la garde-civique commandés respectivement par le major Van Hoegaerden et par le major baron de Sélys-Longchamps.

Puis les cent-soixante drapeaux des sociétés qui avaient fait la haie sur le parcours du cortège princier, pénétraient dans le Palais des Fêtes avec des cliquetis de médailles, des froissements de soie et de velours et venaient encadrer les trois mille invités massés dans la grande salle. Et le Prince et la Princesse, après avoir reçu dans le Salon royal les hommages des membres du corps diplomatique et des hautes autorités présentes, pénétraient à leur tour dans la grande salle, introduits par le Président du Comité Exécutif et par le Commissaire général et prenaient place au trône d'honneur cependant qu'une *Brabançonne* clamée par les huit cents exécutants de la cantate, semblait le cri de bienvenue des milliers de personnes qui se pressaient dans le palais; toilettes fleuries de dames, uniformes constellés, chamarrés, de généraux, de ministres, de diplomates, formaient l'ensemble le plus chatoyant et le plus solennellement pompeux.

L'estrade à droite de la loge royale était occupée par le corps diplomatique.

Sur l'estrade, à gauche, était assis, dans l'ordre protocolaire: le cardinal-archevêque, les présidents des Chambres législatives, les ministres d'Etat, les ministres du Congo, le président et le procureur général de la Cour de Cassation, le président de la Cour des Comptes, l'inspecteur général des gardes-civiques du Royaume, le président de la Cour militaire, l'auditeur général de la Cour militaire; le président du Conseil des Mines, le lieutenant-général commandant la circonscription militaire, le premier président de la Cour d'Appel de Liége, le procureur général de la Cour d'Appel de Liége, le lieutenant-général commandant supérieur de la garde-civique de Liége, le gouverneur de la province de Liége, le gouverneur de la position fortifiée de Liége, l'évêque et le bourgmestre.

En face de la loge royale, vers la gauche, étaient assis les membres du Comité Exécutif et tous les chefs de service. Vers la droite, le Conseil communal de Liége, ayant à sa tête les Echevins. Ensuite des places étaient réservées aux Commissaires généraux étrangers et à leurs adjoints et à tous les organisateurs de la section belge.

Près de l'orchestre étaient groupés les attachés des maisons royales, les ministres plénipotentiaires belges, les lieutenants-généraux, les anciens ministres, les présidents et les procureurs généraux des Cours d'Appel de Bruxelles et de Gand, et de la Cour de Cassation, les secrétaires généraux des Ministères, les gouverneurs des provinces, les présidents des Conseils provinciaux, les présidents de Chambres aux Cours d'Appel,

les chefs de cabinets des Ministres, les directeurs généraux et les inspecteurs des départements ministériels, le haut personnel de l'administration du Congo, les délégations des Tribunaux et des Cours d'Appel de Bruxelles et de Gand, les membres de la Cour des Comptes, des députations des divers régiments de l'armée et de la garde-civique du Royaume, le gouverneur de la Banque Nationale, de la Société générale, le directeur de la Caisse d'Epargne et de Retraite, les ministres résidents belges, les consuls généraux.

Enfin le restant de la salle était occupé par des fonctionnaires divers du Gouvernement, des personnalités du monde industriel, du commerce et des arts.

Les témoignages de sympathie se multipliaient, et tandis qu'à la *Brabançonne* succédait, à l'orchestre, le *Menuet*, de Grétry, un groupe de vingt-cinq jeunes filles choisies parmi les familles liégeoises venait apporter des fleurs à la toute gracieuse Princesse Elisabeth.

Un silence... on regardait. M. Emile Digneffe, président du Comité Exécutif, venait de se lever et, d'une voix forte, prononçait le très patriotique et très documenté discours suivant:

MONSEIGNEUR,

MADAME,

MESSIEURS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT,

MESSIEURS LES REPRÉSENTANTS DES NATIONS ÉTRANGÈRES,

MESDAMES ET MESSIEURS,

La Belgique fête cette année les 75 ans d'un régime sous l'égide duquel elle vit, depuis 1830, libre, heureuse, prospère.

De toutes les manifestations destinées à commémorer cette ère de félicité, nulle n'affirmera sans doute avec autant d'éclat que l'Exposition de Liége, de quel pas la Belgique rendue à elle-même a marché dans la voie du Progrès; nulle ne mettra en lumière de façon plus frappante l'ampleur de l'évolution accomplie depuis le jour où la Nation put conformer sa vie à ses aspirations, à son caractère, à ses traditions, et donner libre essor à son énergie créatrice.

Cette manifestation n'aura d'ailleurs toute sa portée que si elle consacre la part considérable du Roi et des Princes de la Maison Royale dans l'œuvre nationale, et met une fois de plus en relief l'union intime scellée entre la Belgique et une dynastie qui, profondément dévouée à l'existence du Pays, confond sa vie avec la sienne.

Et c'est pourquoi nous saluons avec tant de joie la venue de VV. AA. RR., en ce jour solennel où l'élite de la Nation assemblée célèbre cette première fête de l'année jubilaire.

Au moment où vous allez inaugurer cette Exposition qui résume et synthétise pour nous six années d'un labeur qui fut souvent ingrat et qui, pour aboutir, dut être irréductiblement persévérant, qu'il me soit permis d'évoquer le souvenir des années du début, années de luttes longues et difficiles au cours desquelles nous connûmes plus d'une fois les heures amères de la désespérance, dont notre foi dans la grandeur du but poursuivi nous fit sortir vainqueurs.

Ce que j'en veux rappeler fera mieux apprécier les sentiments qui nous animent aujourd'hui à l'égard de ceux qui répondirent à notre appel, alors que notre cause n'avait pour séduire que sa hardiesse: de ceux dont nous obtînmes les premiers encouragements d'autant plus précieux qu'ils frappèrent plus vivement l'opinion encore sceptique et incrédule; de ceux qui rendirent réalisables des desseins que nous avions conçus pour le plus grand bien de nos compatriotes et de nos concitoyens.

Quand fut lancée l'idée de faire une Exposition à Liége par deux hommes dont il importe de rappeler aujourd'hui les noms: MM. Dumoulin et Pholien, la difficulté parut à tous insurmontable, au point que la peur du ridicule arrêta plus d'un de ceux auxquels s'adressèrent ses promoteurs.

Quelqu'un eut alors le courage d'engager son nom et son autorité personnelle dans ce que d'aucuns qualifiaient d'aventure, et osa prendre ouvertement la tête d'un mouvement dans lequel tant d'autres appréhendaient de se compromettre.

J'ai nommé M. Ernest Nagelmackers.

Véritablement initiateur du groupement d'hommes et de capitaux que comportait l'entreprise à son point de départ, il sut rassembler autour de lui tous ceux qui, séduits par le côté patriotique du projet, résolurent d'en tenter la réalisation.

Et c'est sous sa conduite que depuis 1897 nous avons été de l'avant, insensibles aux railleries qui accueillirent nos débuts, soutenus par cette pensée que si nous ne parvenions pas à surmonter les obstacles entrevus, il resterait à tout le moins de notre tentative le souvenir d'un grand effort fait pour une belle idée!

Successivement, il fallut nous concilier l'opinion publique, convaincre le Conseil communal de Liége et le Gouvernement, décider ce dernier à prendre vis-à-vis de l'Etranger la responsabilité morale de notre entreprise, amener les diverses administrations publiques en cause à réaliser ou à laisser réaliser par l'initiative privée, un ensemble de grands travaux, dont la dépense globale atteint 20 millions, et qui présentaient ce côté caractéristique que certains d'entre eux, comme la rectification de l'Ourthe, sortaient de cartons vieux d'un siècle, que tous devaient être exécutés simultanément et achevés pour une date irrévocable sous peine de faire tout avorter.

La tâche fut ardue!

Pour vaincre l'indifférence du plus grand nombre, pour venir à bout du scepticisme persistant de quelques-uns, pour galvaniser les inerties, pour briser les résistances auxquelles nous nous heurtâmes parfois, il fallut une volonté inlassable.

Mais du jour où s'affirme la victoire, on perd le souvenir de ceux contre qui la lutte fut nécessaire.

Ma pensée ne va plus qu'à ceux qui nous aidèrent, à qui il me tarde de dire notre reconnaissance.

Qu'aurions-nous pu sans l'aide de S. M. le Roi, qui, appréciant nos projets avec son ordinaire hauteur de vues, se fit à l'heure des démarches décisives, notre champion auprès des hautes autorités du pays, notre répondant vis-à-vis des chefs d'Etats étrangers.

Un appui non moins puissant nous vint de S. A. R. Monseigneur le Comte de Flandre et de vous, Monseigneur!

Quelle autorité nous valurent aussi les adhésions de LL. AA. RR., Mme la princesse Clémentine, Mme la comtesse de Flandre et la vôtre, Madame!

Je dois rappeler au même titre le large concours que nous accorda le Gouvernement et tout spécialement le Ministre des Finances et des Travaux publics, et son collègue des Chemins de Fer, ainsi que certains fonctionnaires éminents des divers départements.

J'ai réservé, pour le citer spécialement, le nom du Ministre de l'Industrie et du Travail: Une mention particulière est due à l'aide vraiment puissante qu'il nous prodigua personnellement, et que nous apportèrent, en son nom, le Commissaire général du Gouvernement et le Commissaire général adjoint que je confonds avec lui dans un même sentiment de reconnaissance.

C'est spécialement aussi que je tiens à parler de l'Administration communale de Liége qui, du jour où elle eut formé sa conviction sur le sérieux de nos efforts, ne nous marchanda pas les très importants subsides que nous réclamions d'elle en échange d'avantages dont nous lui assurions d'ailleurs le bienfait immédiat et inespéré.

Mais, je n'ai point encore épuisé la liste de ceux auxquels il faut faire remonter, pour une part, l'honneur de notre réussite, envers lesquels doit se marquer notre gratitude.

L'étranger participe à notre Exposition comme jamais encore il ne l'avait fait à une Exposition en Belgique.

Aux nations qui nous accordèrent ce témoignage de confiance, d'estime et de sympathie, nous devons un tribut de reconnaissance, dont je prie ceux qui les représentent ici, de vouloir bien trouver dans mes paroles d'aujourd'hui, l'expression sincère et empressée.

A tous ceux que je viens de citer, j'adresse au nom des Liégeois, des remerciements chaleureux, je souhaite cordialement la bienvenue dans notre cité et je les convie à acter aujourd'hui des résultats que l'on peut considérer maintenant, je pense, comme dûment acquis.

La Ville de Liége s'est transformée: Parée des séductions de son site pittoresque, animée de cette fièvre d'activité que lui imprime le mouvement de son commerce et de son industrie, vivifiée par un courant intense d'intellectualité et d'art, fière des souvenirs d'un passé qui ne fut pas sans gloire et dont des soins pieux ont fait revivre des vestiges remarquables, elle s'apprête à faire accueil au grand public, elle souhaite de donner à tous la sensation d'une cité en pleine voie de développement.

Pour l'Exposition, proprement dite, nous avons édifié, dans une enceinte de 70 hectares, plus de 100 Palais, Pavillons ou Installations diverses, représentant un ensemble d'espace couvert de plus de 130.000 mètres carrés.

Dans ceux-ci, la participation belge et les divers compartiments formés par 37 nations étrangères rassemblent plus de 16.000 exposants!

Ces résultats dépassent toutes nos espérances: Ils autorisent peut-être les visées d'une envolée plus haute que celles du début.

Nous nous étions donné pour tâche de travailler dans l'intérêt de la Ville de Liége.

Nous voudrions aujourd'hui que celle que nos ancêtres s'énorgueillissaient d'entendre appeler la Noble Cité de Liége, s'efforçât de devenir plus grande, plus belle, mieux connue, mieux appréciée au dehors.

Aurons-nous réussi à inculquer à nos concitoyens ce sentiment?

Puissent-ils, puissent les hommes qui présideront à leurs destinées futures, ne pas rester réfractaires à ces suggestions!

Nous avions ambitionné de donner à notre œuvre un caractère vraiment national.

Nous croyons qu'elle pourrait contribuer à rapprocher nos deux races, à faire disparaître des préventions que tous les patriotes déplorent.

Puissent les souvenirs de ces jours de fraternisation ne propager entre Flamands et Wallons que des sentiments de sincère estime, de durable sympathie.

Nous avions rêvé de faire mieux connaître et apprécier notre pays par delà ses frontières.

Puissions-nous, au lendemain de ces jours mémorables, voir se fortifier dans l'esprit de nos voisins le bon renom de la Belgique, ce bon renom auquel nous tenons pour la satisfaction morale qu'il nous procure et aussi pour la sauvegarde que nous croyons pouvoir y trouver si jamais l'événement venait quelque jour mettre en péril notre indépendance ou nos libres institutions.

Puissent ces vœux, que je forme aujourd'hui, être exaucés comme le furent ceux d'autrefois, et que ce soit sous l'empire de tous ces sentiments, Monseigneur, qu'il plaise à Votre Altesse Royale de déclarer ouverte l'Exposition de Liége.

Monseigneur,

En vous exprimant tout à l'heure le plaisir que nous cause votre présence, je n'obéissais pas au seul sentiment de la reconnaissance.

Ceux que préoccupe l'avenir de la Patrie, ne demeurent point insensibles aux témoignages d'intérêt que porte à toutes les manifestations du progrès national, un Prince appelé dans l'ordre de la nature et de par la loi du pays, à jouer un rôle prépondérant dans ses destinées.

En des circonstances comme celles-ci, tous ceux qui ont ces destinées à cœur, sont heureux de voir se nouer plus étroits et plus forts les liens formés entre la nation et Vous.

C'est de ce sentiment surtout que je prie Votre Altesse Royale d'agréer l'expression et de garder le souvenir.

Madame,

Le jour où Votre Altesse Royale, elle aussi, daigna accepter de collaborer à notre entreprise, elle nous apporta le talisman du succès.

La Princesse qui depuis sa venue porte bonheur à la Belgique, devait être la bonne fée de l'Exposition de Liége.

Mais les Liégeois, comme tous les Belges, Madame, ne voient pas seulement en vous la Princesse qui auréole toute œuvre qu'elle protège de l'enthousiasme que suscitent ses grâces de femme.

Ils considèrent aussi la mère qui, en assurant à la Patrie une nouvelle lignée dans la descendance de ses Rois, a illuminé notre horizon d'un rayon de jeunesse et d'espérance, et rendu plus vive dans le cœur de tous, la foi dans l'avenir.

C'est dans cette double pensée, Madame, que je prie Votre Altesse Royale de daigner me permettre de déposer à ses pieds l'hommage respectueux des sentiments qu'Elle a eu le don de faire si spontanément éclore autour d'elle depuis le jour où Elle a fait de notre pays sa patrie d'adoption.

Et puisque c'est par Vos Altesses Royales que l'Exposition de Liége va être inaugurée, puisque nous célébrons la réussite de l'œuvre dont vous fûtes les premiers, Monseigneur et Madame, à percevoir l'importance et à seconder le succès, que tous ceux qui pensent ce que je viens de chercher à exprimer, unissent maintenant leurs voix à la mienne, pour pousser d'un seul élan ce cri qui longtemps encore, je le souhaite et je l'espère, fera vibrer le cœur de tous les Belges: « Vive le Prince Albert! Vive la Princesse Elisabeth! »

La brillante assemblée s'unit à ce cri de bienvenue avec un enthousiasme frénétique. Puis M. Gustave Francotte se leva et, d'une voix ferme qui portait jusqu'aux extrémités de la salle, le distingué Ministre de l'Industrie et du Travail lut ce vibrant discours :

MONSEIGNEUR,

MADAME,

MESSIEURS,

Un grand homme de talent a tenté d'exprimer les joies de la vie, et tour à tour son pinceau a glorifié le mouvement et la lumière, l'art et le travail.

Quand la Belgique s'est résolue à rendre témoignage des clartés de son génie, en même temps que de l'activité de son labeur, elle a eu pour dessein de dévoiler sa vie; en plaçant côte à côte les produits de son industrie et les œuvres charmantes ou vigoureuses de ses artistes, c'est la joie de vivre qu'elle proclame, c'est la fierté d'avoir vécu.

Nul ne prendra ombrage d'une ambition si légitime et, au moment où la Belgique va se montrer parée de tous les joyaux dont ses fils l'ont enrichie, tandis qu'elle descend dans un champ clos où la valeur ne se mesure pas à la puissance des armées, elle sent autour d'elle les sympathies fidèles à ses destins.

Le vrai danger pour les petits pays comme le nôtre, c'est que, dans le vaste monde, ils ne restent ignorés ou méconnus; à eux de justifier leurs droits à une existence nationale et, dans les occasions où les peuples se rencontrent, à eux de prendre et de garder leur place.

La prétention serait vaine si elle ne se fondait sur l'assentiment des esprits, sur l'accord des volontés, si elle ne réunissait dans la pensée et dans l'action les diverses classes de la société

Les Belges font trève aux controverses passionnées; en ce moment, ils n'ont d'autre souci que d'affirmer le caractère indépendant d'une race qui sait vivifier les traditions du passé; et s'ils pensent en deux langues, ils n'ont qu'une voix pour dire leur attachement à la patrie, leur fidélité à ses institutions, leur foi dans les destinées communes de la nation et de ses rois. Ils veulent qu'en des jours mémorables le passé se révèle tout entier, qu'il se dresse debout agissant et vivant.

Le Gouvernement a été heureux de se rencontrer dans cette pensée avec les promoteurs de l'Exposition. En accordant son patronage à une entreprise hardie, il savait que les hommes venus à lui étaient les mieux qualifiés pour la mener à bonne fin; il ne s'est mépris ni sur leur clairvoyance, ni sur leur savoir-faire; et l'assurance non plus n'a pas été déçue que lui inspira dès le premier jour le concours du Commissariat général.

La vieille cité des Princes-Evêques rompt ses barrières : devant la grande ville industrielle s'ouvrent, dans l'ordre intellectuel et moral, de nouvelles et plus vastes perspectives. Nul plus que moi ne désire sa prospérité et sa grandeur; et lorsque dans le cadre de ses collines baignées d'eau et de verdure elle m'apparaît renouvelée par des travaux grandioses, je sens quelque fibre en moi qui tressaille d'espérance et d'émotion.

Les hommes ont beaucoup de choses à apprendre des uns des autres; ils aiment à connaître ce qui s'achète et ce qui se vend, mais leur souci est plus encore de profiter de ce qui n'a pas de prix: des idées, des conseils et des exemples.

Nous sommes touchés de l'empressement et de la confiance que tant de peuples accourus à notre invitation, témoignent à ce pays. C'est d'une main amie que la Belgique leur tend le vert laurier, sachant bien que l'hommage est peu de chose si la cordialité ne s'y mêle avec la reconnaissance.

Le peuple honoré de leur présence les honorera à son tour en s'inspirant de leurs leçons; il ne peut déplaire à personne que la graine échappée au semeur aille fleurir dans le jardin d'autrui.

Fidèle évocation du passé, image vivante du présent, l'Exposition ouvre ses portes; elle sera le mouvement et la lumière; elle sera l'art et le travail.

Aux humbles et aux puissants, qu'elle fasse goûter la douceur de vivre; qu'elle soit pour tous une distraction et un repos.

Et que, bien longtemps encore après le terme des spectacles éphémères, cette émanation de l'âme belge étende au loin son rayonnement.

UN PANORAMA DE LIÉGE, VU DE SAINT-MARTIN.

Ces belles paroles firent courir sur l'assemblée tout entière un frisson sympathique. Tout-à-coup, un énorme silence se fit, si grand qu'on entendait les froissements d'habits et que chacun semblait écouter le bruit de sa propre respiration. S. A. R. le Prince Albert s'était levée et prononçait le discours que voici:

MESSIEURS,

Le devoir qui m'incombe aujourd'hui me remplit de joie.

En présidant à l'inauguration solennelle de l'Exposition universelle et internationale de Liége, je suis heureux de me solidariser avec les collaborateurs de cette manifestation brillante de nos activités nationales.

C'est avec empressement que la Princesse et moi nous avons accepté de prendre rang parmi les membres du Comité de l'Exposition.

Nous avons une ambition, celle de pouvoir toujours nous associer à tous les efforts qui tendent à rendre la Patrie plus heureuse, plus prospère et plus grande.

L'époque contemporaine se caractérise par le souci que partout l'on apporte aux intérêts économiques.

La situation particulière de la Belgique donne à ces intérêts une importance prépondérante.

La Belgique est le pays le plus peuplé de l'univers par rapport à son étendue.

Son industrie, favorisée par un riche sous-sol, a acquis, grâce à beaucoup d'initiative, à un travail assidu, une place primordiale.

La vie de la Nation est indissolublement liée à ses destinées économiques.

Celles-ci doivent être l'objet des préoccupations de tous, et c'est un devoir patriotique que de veiller à l'avenir de notre industrie.

Il faut être prévoyant et vigilant, s'armer de tous les perfectionnements possibles, améliorer les conditions du travail et la situation des travailleurs, s'assurer la paix et la force en faisant profiter harmoniquement du progrès tous les facteurs de la production.

Réjouissons-nous de l'influence bienfaisante que pourra avoir l'Exposition.

On y trouvera le beau et l'utile, on pourra y admirer les productions artistiques du passé et du présent, s'initier au côté pratique des sciences comme à tout ce que la culture et la civilisation réalisent dans les différentes parties du monde.

Puissent les millions de visiteurs qui bientôt afflueront ici profiter de cet enseignement mis à leur portée!

Puisse-t-il en ressortir un grand encouragement pour nos activités!

Quel cadre pouvait être mieux approprié à ce tableau de vie intense que celui que représente la ville de Liége, la doyenne de nos cités industrielles, la cité ardente, dont les habitants sont les continuateurs infatigables d'un passé de labeur et de vaillance séculaires?

En glorifiant le travail, cette manifestation unit les habitants du pays dans un même sentiment de mutuelle confiance; elle leur fait sentir davantage les liens de la grande famille patriale.

Elle resserrera par une cordialité nouvelle les rapports avec les nombreux pays qui ont bien voulu se faire représenter ici.

Nous avons été heureux de voir les étrangers répondre en si grand nombre à notre appel et nous saluons ici avec joie les représentants de toutes les nations qui prennent part à ce concours.

J'adresse à MM. les Commissaires étrangers l'expression de notre reconnaissance pour le précieux appoint qu'ils nous ont apporté avec un aussi gracieux empressement.

Nous connaissons tous et nous tenons à honneur de pratiquer nos devoirs à l'égard des nations dont la confiance et l'estime nous ont permis de prospérer et de progresser depuis trois quarts de siècle.

Le président du Comité Exécutif a parlé en termes heureux de l'élaboration de cette grande entreprise dont nous fêtons aujourd'hui l'achèvem

En rendant hommage aux hommes qui ont contribué à mener à bien l'Exposition de Liége, je suis certain d'être l'interprète de ceux qui les ont vu à l'œuvre, qui savent ce qu'ils ont déployé de patient et de tenace labeur.

Le grand succès de l'Exposition, objet de tous nos vœux, sera l'éloge le plus éloquent de leurs efforts.

Ces discours finis et au milieu d'un enthousiasme dont les manifestations ne s'apaisaient que lentement, M. Radoux levait le bâton directorial et le *lento grandioso* du début de la cantate planait sur l'assemblée.

Confiée, pour les paroles, à M. Jules Sauvenière qui avait, à cette mission, tous les titres, et pour la musique, à l'éminent directeur de notre Conservatoire royal de Musique, M. Radoux, ce maître dans le maniement des masses chorales et orchestrales, la Cantate inaugurale, remarquablement composée, trouva dans la cohésion d'éléments puisés dans nos robustes sociétés orphéoniques: *La Légia*, *Les Disciples de Grétry*, *Liége-Choral*, dans le dévouement des dames chanteuses amateurs liégeoises et dans le groupement de nos meilleurs instrumentistes, une prodigieuse et irrésistible réalisation artistique.

Le dernier applaudissement se mourait quand l'orchestre attaquant la *Marche des Nobles* du « Tannhauser », LL. AA. RR. et leur nombreuse suite comprenant les membres du Comité Exécutif, du corps diplomatique, les ministres à portefeuille et les ministres d'Etat sortaient du Palais des Fêtes pour prendre le thé dans le salon royal, et se diriger ensuite vers les Halls.

Le ciel était devenu clair, un gai soleil brillait sur les façades blanches, les parterres rafraîchis redressaient les tiges de leurs plantes ornementales.

L'auguste cortège visitait les sections française, italienne, hollandaise, turque, autrichienne, et pénétrait ensuite dans le hall des machines, cependant que les volants se mettaient en marche et, qu'au-dessus, les ponts-roulants circulaient.

La visite se continua par les stands de la Fédération maritime, de l'Automobile, par les sections suédoise, allemande, japonaise, américaine et anglaise.

ALBUM COMMÉMORATIF. Dessin de Paul Renouard LA VISITE DE SA MAJESTÉ LÉOPOLD II. 11 MAI 1905.

A leur sortie dans les jardins, le couple princier fut acclamé par les milliers de personnes qui s'y pressaient. Il prit place ensuite pour se rendre à Fragnée dans des voitures des Tramways liégeois, tout ornées de fleurs, admira le fleuve, sa filée lointaine, son cadre de verdure, puis s'embarqua dans un bateau à vapeur qui le conduisit au parc de la Boverie.

M. Kleyer lui fit les honneurs du Palais de la Ville, puis LL. AA. RR. pénétrèrent dans le Palais de la Dentelle et des Travaux de la Femme où la plus grande activité régnait.

Mais l'heure du départ avait sonné. Le Prince, la Princesse et leur suite prirent place dans les voitures de gala, et se dirigèrent vers la gare des Guillemins.

Dans l'immense foule qui encombrait les ponts, les rues, les quais, ce fut, au passage de la voiture princière, un enthousiasme indescriptible, des mouchoirs, des chapeaux agités, des cris de bienvenue. Tous les cœurs étaient grisés par cet air de fête, ce présage de bonheur qu'on saluait en la personne des très aimés héritiers du trône.

L'épilogue de cette inoubliable journée devait être le banquet offert par le Comité Exécutif aux hautes autorités belges et étrangères qui avaient assisté à la cérémonie du matin.

A sept heures, 650 convives étaient réunis dans la vaste salle du Conservatoire superbement ornée de fleurs et de drapeaux, ruisselante des feux d'un éclairage électrique considérablement renforcé pour la circonstance.

La table d'honneur installée au haut de l'estrade, dominait toutes les autres rangées de convives dont certaines étaient même installées dans les loges et aux balcons.

M. Digneffe, président de la table d'honneur, ayant à sa droite Son Eminence le Cardinal Goossens, puis M. Schollaert, président de la Chambre, M. de Trooz, ministre de l'Intérieur, M. Simonis, vice-président du Sénat, le général Pioch, commandant de la circonscription militaire, M. Pety de Thozée, gouverneur de la province, et à sa gauche le comte de Mérode de Westerloo, président du Sénat, puis M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail, M. Dupont, deuxième vice-président du Sénat, Monseigneur Vico, nonce apostolique, Monseigneur Rutten, évêque de Liége, M. Kleyer, bourgmestre de la ville de Liége.

A cette même table d'honneur, étaient encore assis le Commissaire général et le Commissaire général adjoint du Gouvernement, les Commissaires généraux des 37 pays exposants, les membres du Comité Exécutif et diverses autres autorités belges et étrangères.

A la fin du banquet, un seul toast fut porté au Roi et aux Souverains et Chefs des Etats prenant part à l'Exposition.

L'honneur en revint à M. Digneffe qui s'exprima ainsi:

Je me lève pour vous proposer un double toast en l'honneur de S. M. le Roi Léopold II, Haut Patron de l'Exposition de Liége et en l'honneur des Souverains et Chefs des Etats étrangers qui participent à celle-ci.

Une œuvre comme la nôtre est essentiellement une œuvre de paix, une œuvre consacrée à la glorification du travail dans toutes ses manifestations, à la glorification du Culte de l'art et de la pensée humaine dans ce que ces deux expressions ont de plus noble et de plus élevé.

Comme ses devancières, notre Exposition marquera, je l'espère, une étape appréciable dans l'histoire de la fraternisation des peuples, dans la marche du Progrès général des Choses et des Idées.

Elle sera, je le souhaite, le point de départ de rapprochements plus intimes entre des peuples que des situations géographiques, des résultats historiques ou des conceptions politiques diverses séparent peut-être, mais que des raisons économiques et sociales chaque jour plus nombreuses, plus pressantes, tendent à mettre plus fréquemment en contact.

Travailler aux œuvres fécondes de la Paix, pousser à l'expansion de la Belgique au dehors, aider au développement de ses relations extérieures, fut, peut-on dire, et continue à être la grande pensée du règne de Léopold II.

Honneur au Souverain qui comprend aussi admirablement son rôle!

Ce fut sans doute dans le même désir de travailler au progrès général, de contribuer à développer entre les peuples qu'ils représentent, des idées de concorde et de lutte sur le seul terrain du travail productif, que les Souverains et les Chefs d'Etats étrangers ici représentés ont répondu à l'invitation du Roi des Belges et donné leur adhésion à l'Exposition de Liège.

En se rencontrant dans cette belle pensée avec notre Roi, ces Souverains, ces Chefs d'Etats étrangers, s'acquittent de la tâche la plus noble de leur rôle de conducteurs d'hommes!

Honneur à eux aussi!

Je lève mon verre, Messieurs, à la santé du Roi Léopold II, à la santé des Souverains et Chefs des Etats ici représentés, et je bois à la grande pensée de paix, de concorde, de fraternité internationale dont ceux-là se sont faits les apôtres en patronant et en participant à l'Exposition de Liége!

Les convives debout acclament ces paroles tandis que l'orchestre attaque la *Brabançonne*.

Le banquet terminé, les invités du Comité Exécutif se rendent à l'Hôtel-de-Ville où le bourgmestre Kleyer, entouré des Echevins et des membres du Conseil communal, les reçoivent à leur tour. Pendant ce raout les salons somptueux du vieil

Hôtel-de-Ville de Liége sont éblouissants de lumière et des flots d'harmonie bercent l'oreille de la nombreuse assistance, tandis qu'au dehors tous les bâtiments publics et nombre de maisons particulières s'illuminent de mille feux.

Bien tard dans la soirée, l'animation en ville fut grande; tous participaient à la joie ambiante, commençant avec le premier sourire du printemps.

Ce soir-là, le couchant fut beau. Une immense draperie pourpre frangée d'or vaporeux s'étendit sur le ciel et teignit majestueusement, de ses couleurs de gloire et d'apothéose, la Ville et l'Exposition.

LA VISITE SOLENNELLE DE SA MAJESTÉ LÉOPOLD II.

Après la visite inaugurale de LL. AA. RR. le Prince Albert et la Princesse Elisabeth, apportant à l'œuvre jeune et bellement prometteuse d'avenir, le charme de jeunesse et de grâce qui émane de leurs augustes personnes, il restait à obtenir l'approbation de Sa Majesté le Roi, dont on connaît les vues élevées et la profonde connaissance en matière d'Exposition.

Il y avait aussi dans ce désir un légitime orgueil. En effet, dès que fut décidée l'érection d'une World's Fair dans la capitale wallonne, Sa Majesté s'intéressa à l'entreprise. Elle vint, par un matin brumeux, examiner les travaux: Elle parcourut du commencement à la fin la plaine des Vennes, se fit expliquer toute la configuration générale de l'œuvre projetée et promit, avec son fin sourire, de venir la revoir afin de pouvoir constater ainsi *de visu*, la réalisation des idées enthousiastes qu'on lui soumettait

Le jeudi 11 mai, jour auquel Sa Majesté vint visiter la World's Fair, Elle put voir que le Comité avait tenu parole, que les Liégeois avaient réalisé le programme annoncé et que l'Exposition internationale et universelle de Liége était, de tous points, une œuvre digne d'admiration.

A midi et demi, le train royal stoppa au ras du quai de la gare des Guillemins: S. M. le Roi et S. A. R. le Prince Albert en descendirent, accompagnés de plusieurs ministres, de dignitaires de la Cour et d'aides de camp. Après la revue des troupes massées sur le quai, S. M. et S. A. R. sortirent de la gare, saluées par une sonnerie de trompettes. La foule énorme manifesta son attachement aux Augustes visiteurs en agitant chapeaux et mouchoirs, tandis que se croisaient les cris de « Vive le Roi! » et « Vive le Prince Albert! »

Bientôt le cortège se forma. Venaient en tête les équipages du gouverneur et du bourgmestre, précédant la voiture de gala où avaient pris place le Roi et le Prince Albert. Une escorte de lanciers encadrait les équipages royaux. D'autres voitures suivaient, dans lesquelles avaient pris place les Ministres, des généraux et d'autres personnages.

Le cortège royal suivit l'itinéraire déjà parcouru par le Prince et la Princesse, le jour de l'inauguration. Partout, la foule énorme, respectueuse et enthousiasmée, manifesta son dévouement à la Dynastie ; les balcons étaient couverts de monde ; de partout palpitaient, en signe d'accueil, les mouchoirs blancs, les drapeaux, les ombrelles des dames.

Le cortège passa, dominant la foule massée sur les trottoirs du pont de Fragnée, et dans les jardins des Vennes, et tandis que le canon tonnait encore, Sa Majesté pénétrait dans le Palais des Fêtes.

A l'Exposition, le service d'honneur était fait cette fois encore par les chasseurs-éclaireurs et les artilleurs de la garde-civique.

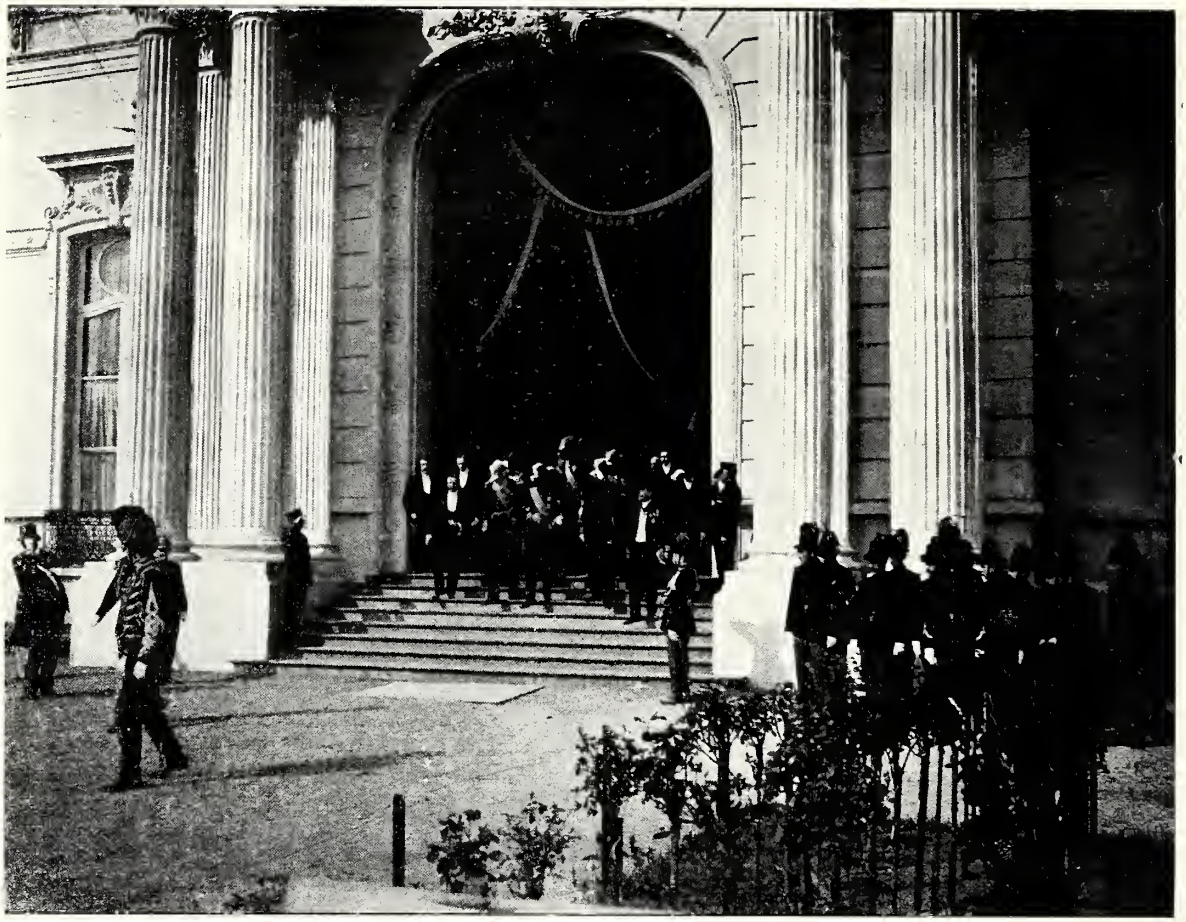

LE ROI SORTANT DU PALAIS DES FÊTES.

Sa Majesté y reçut d'abord dans le salon royal une délégation allemande, conduite par le général baron Von Deines qui venait lui présenter ses vœux au nom de S. M. l'Empereur Guillaume et une délégation hollandaise, conduite par le Gouverneur du Limbourg hollandais et venant remplir, auprès de S. M. le Roi, le même office, au nom de la gracieuse reine Wilhelmine des Pays-Bas.

Sa Majesté pénétra ensuite dans le salon du Comité Exécutif et du Commissariat général où l'attendaient toutes les personnalités de l'Exposition et les Commissaires généraux étrangers. Puis M. Emile Digneffe prononça l'éloquent discours suivant:

SIRE,

Au moment où Votre Majesté franchit pour la première fois le seuil de ces palais élevés pour l'Exposition de Liége, qu'il me soit permis de saluer respectueusement sa venue, au nom de tous les collaborateurs et de tous les participants que l'œuvre a fini par grouper autour d'elle.

Notre entreprise fut lourde et lente à mener à bien!

Maintenant qu'il semble que le succès s'en affirme, et qu'il apparaît que la Belgique pourra retirer quelque profit du grand mouvement d'hommes, de choses et d'idées que nous avons réussi à provoquer, notre pensée reconnaissante va à Celui qui, le premier et longtemps le seul, comprit toute la portée du but poursuivi par nous, nous témoigna, en dépit du scepticisme général, une confiance qui fut notre plus grande force, et nous accorda un patronage sans lequel nous ne nous faisons pas l'illusion de croire que nous eussions pu réussir!

Aussi est-ce aujourd'hui pour nous une satisfaction profonde que de pouvoir faire à Votre Majesté les honneurs de nos installations, et de voir acter par Elle les résultats auxquels ont abouti nos efforts.

L'Exposition de Liége affirme la puissance créatrice de la Belgique.

Elle montre le développement harmonique de toutes les classes de la nation.

Elle atteste le perfectionnement de son organisation économique.

Elle marque sa fécondité dans les œuvres de la pensée.

Elle éclaire l'efflorescence de son génie dans le domaine des Arts.

Elle témoigne que de nombreuses et très puissantes nations d'Europe et d'Outre-Mer nous jugent dignes d'entretenir avec elles des relations dont nous sentons l'importance pratique et la valeur morale.

Elle contribuera vraisemblablement ainsi à nous classer au rang des peuples qui peuvent aspirer à jouer un rôle honorable dans le monde.

La marche du progrès provoque dans la situation des nations des transformations inattendues.

Pendant des siècles ce fut à la seule étendue du territoire, à la seule puissance des armées que s'apprécia l'importance des Etats.

Aujourd'hui, la lutte entre les peuples se concentre sur le terrain économique, et d'autres criteriums d'appréciation entrent en jeu.

L'équilibre des rapports entre les classes sociales, le développement de l'organisation économique, la puissance des capitaux, l'habileté de la technique, la fécondité intellectuelle et la valeur morale de cette élite qui, en dépit de conceptions parfois vaines de la politique, concentre et concentrera toujours en elle seule toute la force d'une nation, sont les facteurs modernes de la puissance des Etats.

Il est acquis que, grâce à leur action, dans le « struggle for life » international, d'autres que les grandes nations armées pour la guerre, peuvent survivre, prospérer et grandir.

Dans ces conditions de vie nouvelle, les qualités propres d'un peuple, son énergie au travail, son esprit d'initiative, sa virilité de caractère, les impulsions qu'il reçoit de ses dirigeants, constituent les éléments prépondérants de sa valeur, ceux qui l'imposent surtout au respect de l'étranger, qui donnent la véritable mesure de l'estime dans laquelle il sera tenu, du souvenir qui en survivra.

C'est vraisemblablement pour avoir compris assez tôt cette vérité et s'en être suffisamment imprégnée, que la Belgique a pu au cours de cette ère heureuse dont nous fêtons une étape mémorable atteindre à un haut degré de félicité, et s'assurer cette bonne renommée dont l'Exposition de Liége est une consécration éclatante.

Ces résultats, Sire, le pays les doit pour beaucoup (ce n'est pas faire œuvre de courtisan, je pense, que de le dire, dans la circonstance actuelle) au Souverain qui depuis tantôt quarante années, inspiré et préoccupé du seul et constant souci du bien de la nation, a su l'acheminer d'une main toujours sagement avisée dans un magnifique épanouissement de toutes ses forces économiques, vers des destinées chaque jour plus belles.

Pour concevoir et réaliser une œuvre qu'ils crurent utile à la Patrie, les organisateurs de l'Exposition de Liége n'eurent qu'à méditer vos paroles, à s'inspirer des enseignements de votre exemple.

Leur entreprise est le fruit des préoccupations dont Votre Majesté se montra constamment imbue, et dont Elle s'est donné pour mission d'inculquer à tous les Belges le noble et patriotique souci.

C'est pour rendre hommage aux grands desseins de Votre Majesté que nous avons voulu tenter de mettre en lumière les progrès de la Belgique, et d'apporter notre pierre à l'édifice de son expansion au dehors.

C'est en vue de populariser des idées qui sont Vôtres, que nous nous sommes appliqués à développer dans notre Exposition l'importance des participations étrangères, et spécialement celles de certains Etats d'Outre-Mer, dans l'espoir d'ouvrir les yeux à nos compatriotes sur des pays qu'ils ne connaissent pas encore suffisamment, et de leur suggérer la pensée que par delà l'Océan, sur des continents lointains vers lesquels la mer leur assure une route que nul ne pourra leur barrer, des débouchés abondants s'offrent à eux, des champs féconds sollicitent l'activité de ceux que menace de paralysie, le désordre économique grandissant du vieux monde.

SIRE,

A un point de vue peut-être moins général, mais particulièrement cher aux Liégeois, l'Exposition qui doit sa réussite au patronage de Votre Majesté, fut un immense bienfait pour la Ville de Liége.

Au lendemain de cette grande manifestation, notre vieille cité apparaîtra transformée, agrandie, embellie. Elle ira le regard désormais tourné vers un avenir auquel beaucoup n'avaient pas osé songer pour elle!

En nous aidant à vaincre les obstacles, à briser les résistances qui si longtemps s'accumulèrent sur notre chemin, Votre Majesté a puissamment contribué à nous ouvrir ces horizons nouveaux.

Les Liégeois qui Vous reçoivent aujourd'hui, rendent grâce à Votre Majesté de cette intervention bienfaisante, et la satisfaction qu'ils ressentent d'avoir coopéré à une œuvre d'intérêt national se double chez eux de la reconnaissance qu'ils gardent au Souverain qui sut prendre si énergiquement en mains la cause de leur avenir.

C'est sous l'empire de tous ces sentiments que je prie Votre Majesté de bien vouloir agréer, avec l'hommage réitéré de notre gratitude, nos très respectueux souhaits de bienvenue.

De chaleureux applaudissements saluèrent ces dernières paroles; S. M. le Roi remercia, puis, à très haute voix, s'exprima en ces termes:

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai écouté attentivement le discours que vous avez bien voulu m'adresser.

Je remercie M. Digneffe de l'avoir émaillé de paroles aimables, trop élogieuses à mon égard.

Ce qu'il y a de certain, c'est que votre entreprise était œuvre fort hardie et qu'il fallut beaucoup de courage, de zèle, de dévouement, de persévérance, de foi pour la mener à bonne fin.

Je m'y suis toujours intéressé, et mon gouvernement a fait tout ce qui dépendait de lui pour en faciliter la réussite.

Il est inutile de vous dire que je suis impatient de voir ce que vous êtes parvenus à réaliser, mais avant cela, j'ai à remercier les Belges et les étrangers pour ce qu'ils ont fait en s'associant à vos efforts.

Je forme des vœux pour le succès de votre Exposition.

Mais j'ai aussi à vous demander de me présenter tous ceux qui m'entourent, artisans de ce succès, afin que je puisse faire personnellement leur connaissance.

Je n'ai pas besoin de vous dire quels sentiments m'unissent à votre valeureuse population. Je sais la part qu'elle a prise à la fondation de notre indépendance; je sais qu'elle sera toujours à l'avant-garde de ceux qui veulent fortifier cette indépendance et travailler à la prospérité et à l'expansion du pays.

Ce discours fut ovationné avec enthousiasme, puis eut lieu la présentation au Roi de toutes les délégations étrangères ainsi que celle des nombreuses personnes ayant contribué à l'érection de l'Exposition ou y occupant des fonctions officielles.

Sa Majesté le Roi eut un mot aimable pour chacun, s'exprimant autant en allemand et en anglais qu'en français et fit à nouveau preuve d'une belle mémoire des hommes et des choses.

Cette cérémonie finie, la visite des halls commença. La foule, qui avait attendu la sortie de Sa Majesté, l'accueillit par des acclamations nourries de « Vive le Roi! ».

S. M. et S. A. R. visitèrent successivement les compartiments des Arts décoratifs, les sections allemande, anglaise, américaine, japonaise, chinoise, italienne, la section internationale, les sections hollandaise, russe, turque, autrichienne, hongroise, luxembourgeoise, suédoise, le compartiment de l'hygiène, la section persane, les télégraphes et téléphones belges, les charbonnages de Mariemont et passant par le stand d'Ougrée-Marihaye, s'attardèrent dans le hall des machines.

Pour chaque commissaire étranger, pour chaque président de groupe, pour nombre d'exposants, S. M. le Roi eut une bonne parole.

La visite des halls se termina par la section française, dans le salon d'honneur duquel se trouvaient groupés les membres du Commissariat français, ayant à leur tête M. Chapsal, Commissaire général, et M. Pinard, président du Comité organisateur de la section.

Le Roi, le Prince Albert et leur suite sortirent ensuite des halls en passant par le Salon de la Ville de Paris. Il était 6 heures du soir.

Dès que le Roi parut, un immense cri de « Vive le Roi » retentit dans l'énorme foule massée sur l'esplanade des Vennes. Au fur et à mesure que la voiture royale avance, les chapeaux s'agitent frénétiquement, les mouchoirs s'élèvent au bout de mains féminines.

Le Roi se dirigeait vers le Parc de la Boverie par le quai Mativa et le pont Hennebique.

Au Palais de la Ville de Liége, Il fut reçu par le Bourgmestre, entouré des membres du Conseil communal et des hauts fonctionnaires de l'Administration. Puis Il salua au passage les Commissaires de la Serbie, du Montenegro, du Canada, et fit enfin une visite assez longue aux Palais de l'Art ancien et des Beaux-Arts.

Il était sept heures moins vingt minutes quand le Roi descendit les degrés du Palais des Beaux-Arts, souriant et enchanté, répondant par des saluts aux acclamations de la foule.

Les voitures du cortège sortirent par la place de l'Acclimatation, suivirent le Pont de Commerce, l'avenue Rogier et la rue des Guillemins.

ARRIVÉE DE SA MAJESTÉ DANS LES JARDINS.

A 7 heures 15, tandis que les clairons sonnaient aux champs, le train royal s'ébranlait.

Telle fut cette visite de notre Souverain à l'Exposition. Les Liégeois, en cette circonstance, manifestèrent franchement leur fervent loyalisme. Partout, un véritable enthousiasme saluait la haute et noble figure de S. M. Léopold II.

Le Roi fut vraiment touché de ces manifestations spontanées de la foule.

Au moment du départ, il réitéra à M. Kleyer ses remerciements pour l'accueil enthousiaste dont il avait été l'objet de la part de la population liégeoise.

Ce fut ainsi, pour tous, un jour inoubliable et de belle et patriotique émotion.

LA CÉRÉMONIE DE LA DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

La proclamation des récompenses décernées par les jurys fut la dernière solennité officielle: ce fut une cérémonie véritablement grandiose, malgré le regret qu'inspirait à tous la pensée de la clôture prochaine.

Les invitations avaient été faites comme pour la cérémonie de l'inauguration.

Les trains qui amenaient à l'Exposition les notabilités étrangères à la Ville et Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse Albert, se succédèrent à peu d'intervalle.

Le train princier arriva le dernier à la gare de Liége-Exposition; il était deux heures.

Sur le quai de la gare, Leurs Altesses Royales furent reçues par les membres du Comité Exécutif, les autorités de la Ville, de la Province et de l'armée.

Le cortège s'achemina par les halls, la princesse portant quelques orchidées que venait de lui offrir le président du Comité Exécutif.

Dans les halls et au Palais des Fêtes, le service d'honneur était assuré par le bataillon des chasseurs de la garde-civique. Sur le passage de Leurs Altesses Royales, la foule massée laissa déborder à nouveau son enthousiasme, conquise par l'auguste caractère des visiteurs princiers et par le prestige de jeunesse et d'avenir qui émanent de leurs sympathiques personnes

Le Prince et la Princesse, accompagnés de Madame la comtesse d'Oultremont, du général Jungbluth et du lieutenant du Roy de Blicquy, pénétrèrent dans le salon royal où les reçurent les membres du Comité Exécutif et où vinrent les saluer les membres du corps diplomatique, les Ministres et les hauts fonctionnaires présents.

Puis Leurs Altesses Royales, conduites par le Président du Comité Exécutif et le Commissaire général, pénétrèrent dans la Salle des Fêtes archi-comble, tandis que s'élevait une majestueuse *Brabançonne* et que dans la foule des habits noirs, des uniformes et des claires toilettes, s'avérait un enthousiasme accueillant et sincèrement patriotique.

Le Prince Albert était en grande tenue de général, la poitrine barrée du grand cordon de l'Ordre de Léopold. La Princesse portait une délicieuse toilette en mousseline blanche, incrustée de petites fleurs roses; sur les épaules, étaient jetés un manteau de soie gris perle et un boa en plumes rosées. Le chapeau de tulle blanc était garni d'une plume verte, du plus gracieux effet. Les princes prirent place dans la loge royale dominant l'immense assemblée qui se pressait dans la salle superbement décorée.

Le long de la gorge entourant le plafond, les écussons des nations étaient accrochés et soutenaient un velum blanc.

Reliant ces écussons, des guirlandes de fleurs rattachées à des nœuds de rubans aux couleurs pareilles à celles des écussons nationaux, formaient d'élégants festons.

Les grands murs des côtés de la salle étaient cachés par des cartouches immenses supportant de somptueuses tentures de velours vert et portant cette inscription: 1830-1905.

La conque qui dominait l'orchestre était garnie d'un magistral trophée de drapeaux liégeois, au centre duquel un Lion Belge tenait dans ses griffes la hampe du drapeau aux trois couleurs.

Au-dessus des portes donnant accès dans la salle étaient drapés les étendards des nations ayant participé à l'Exposition.

La loge royale était tendue de velours rouge et garnie d'écussons dorés.

A cette décoration s'ajoutait une profusion de plantes vertes, un grand luxe de tapis et, comme décor vivant, trois mille assistants, dames en toilettes claires, uniformes et habits noirs des fonctionnaires et des exposants.

Aux côtés des Princes avaient pris place et dans le même ordre que lors de l'inauguration, les hautes personnalités qui rehaussaient de leur présence l'éclat de cette imposante cérémonie.

Dès que le Prince et la Princesse eurent pris place dans la loge royale, le défilé des nations commença. Les délégations des pays ayant exposé officiellement ou officieusement, se suivaient dans l'ordre alphabétique. Chaque groupe était précédé du drapeau de la section, derrière lequel marchaient le Commissaire général, ses adjoints, puis une délégation de nationaux.

Chaque cortège s'arrêtait devant la loge royale, et, aux applaudissements de l'assistance, le drapeau s'inclinait devant les Princes et le Commissaire général et les membres des députations saluaient profondément.

Défilèrent d'abord l'Allemagne, puis l'Angleterre, puis l'Autriche, la Bulgarie, le Canada. Les Chinois et les Japonais furent très remarqués, ainsi que la délégation américaine.

Mais le défilé des Français fit sensation, la France avait tenu à faire luxueux et joli.

Venaient en tête du groupe deux muses exquises, portant des palmes; suivait une sphère portée à bras d'hommes et sur laquelle une France plantureuse glorifiait le Travail et les Arts. Puis défilèrent dix bannières de soie, portées chacune par quatre hommes. Sur ces bannières, M. Bellery-Desfontaines, le talentueux décorateur français, avait peint les emblèmes des métiers de France.

La délégation française se composait de M. Chapsal, Commissaire général et de MM. Dedet, Dop, Dumesnil, Estieu, Du Bousquet, Douarche, Ancelot, Layus, Hollande, Grodet, Bourgin, J. Caen, Jozon, Commissaire général de France à Milan, Michaud, Estieu père, Donckèle, Violet, Delaître, Compère, Pfeiffer, Brunel, Lahure, Pichot, Ch. Follot.

Par une attention d'une rare délicatesse, M. Hollande, membre du Comité de direction de la section française, vint déposer aux pieds de la Princesse Elisabeth, une corbeille de fleurs, ornée de rubans tricolores.

Ce défilé français fut particulièrement applaudi.

Ensuite défilèrent les Grecs, puis les Hongrois, dont le Commissaire général et ses adjoints avaient revêtu la tenue des Magyars. Derrière le Commissaire hongrois, M. Andor Saxlehner, marchaient MM. Paul Elek de Malamszeg, conseiller aulique; André de Thek, conseiller royal, Bartholemy Fürts de Maroth, Paul Barber et Emile Ehrenreich. Cette délégation obtint également un grand succès.

Venait ensuite la Hollande et deux drapeaux: celui des Orange-Nassau et celui des Pays-Bas. Derrière les étendards se trouvaient M. le sénateur Schoolten, en grand uniforme et le Jonkheer de Geer.

On remarqua le drapeau du Maroc, en velours, et la délégation persane, aux uniformes superbes; enfin le drapeau belge, escorté par un soldat de chacun des régiments de notre armée, fermait la marche.

Le défilé était passé. Les drapeaux allèrent se ranger en face de la loge royale, tandis que les Commissaires généraux prenaient place dans la salle.

Le silence se fit rapidement et M. le Ministre de l'Industrie et du Travail prononça ce discours:

MESDAMES,

MESSIEURS,

Les Belges aiment leur pays; mais savaient-ils combien ce pays leur est cher, à quel point la Dynastie est mêlée à leur vie? Etaient-ils assez fiers de la Belgique, de ses traditions, de ses vertus? Etaient-ils assez sûrs de sa puissance économique et sociale?

La patrie n'est pas seulement un coin de terre enserré dans des frontières plus ou moins étendues. c'est l'ensemble des affections, des travaux, des intérêts d'un peuple; c'est tout ce qui rattache les hommes à un passé commun, tout ce qui les réunit dans le souci du même avenir.

Oui, tout cela c'est la patrie, et nous l'avons senti à chaque moment de ces fêtes inoubliables où les âmes se sont confondues dans une émotion solennelle, et où, par instant, elles ont touché au sublime.

L'Exposition, elle aussi, fut une évocation de la patrie: elle en a été la vivante image: et ceux qui l'ont voulue, et tous ceux qui y ont travaillé firent œuvre vraiment de bons citoyens. Quel contentement remplit leurs cœurs! Comme ils se réjouissent d'avoir exalté le pays dans la beauté de ses paysages, dans la fertilité de ses campagnes, dans le génie de ses habitants!

Il était nécessaire d'affirmer que l'industrie belge ne s'est pas laissée devancer par ses rivales. Grâce à de bons citoyens, nos usines ont pu prouver qu'elles étaient prêtes à aborder, de front, ces problèmes qui, toujours, se renouvellent; elles sont de taille à se mesurer avec les difficultés qui attendent les exploitations charbonnières du Limbourg, à réaliser les innombrables applications que l'électricité tient en réserve; elles se disposent à seconder l'effort génial que le Roi poursuit sur les mers et au-delà des mers.

Aux artisans, aux petits bourgeois, il était bon de faire voir les ressources que l'art industriel détient encore, les puissants moyens de défense que fournit un outillage perfectionné. Le passé, dans ce domaine, est glorieux et le Palais de l'Art Ancien justifie notre fierté; mais ils sont nombreux encore les artisans qui perpétuent la séduisante originalité d'autrefois; ils sont légion les habiles ouvriers qu'une longue pratique a familiarisés avec les engins modernes.

Les richesses de la nature ni les prestiges de l'art n'ont manqué au tableau. L'agriculture n'a pas cessé de mériter l'hommage que lui rendait Emile de Laveleye: elle est la plus avancée qui soit; et, dans le Palais des Beaux-Arts, qui restera pour les Liégeois le monument commémoratif de leurs fêtes, l'Ecole belge a glorieusement tenu sa place. Ce n'était pas assez d'étaler le génie et la richesse: il restait à prouver que le peuple belge est humain, dans le sens large du terme. Dans le Palais si heureusement placé sous le patronage de la princesse Elisabeth, les femmes ont réuni ce qu'elles ont fait pour leurs semblables, pour assurer leur dignité, pour donner à celles qui doivent gagner leur pain un travail libre et indépendant.

Les sections de l'enseignement et de l'économie sociale disent à leur tour que rien de ce qui touche à l'humanité n'est étranger à l'homme de bien.

Quelle bonne fortune pour notre pays, que cette Exposition, puisqu'en le faisant connaître davantage, elle incite à l'aimer plus encore et à le mieux servir!

Quelle heureuse fortune aussi, puisqu'elle a permis aux Belges d'épancher la cordialité qui est en eux et de faire connaître leur antique renom d'hospitalité!

Sans doute, une Exposition entend l'écho de la concurrence qui agite toutes les nations du monde. Certains hommes considèrent la vie comme une lutte où il n'y a place que pour le plus fort, d'autres, heureusement, y voient un continuel échange qui emprunte au plus faible comme au plus fort la sève qui circule partout et partout vivifie.

Ils veulent vivre et laisser vivre.

Non! les hommes ne peuvent exister les uns sans les autres: les peuples non plus ne se passent pas facilement des ressources que chacun d'eux récèle pour le profit commun de l'humanité.

L'histoire, depuis des siècles, enseigne cette vérité; l'Exposition la fait toucher du doigt. Nous lui devons une démonstration qui sera utile à tous ceux qui souhaitent une plus complète entente et ce sera la plus belle de ses victoires si elle donne plus de prix à ces deux biens inestimables: la paix qui enfante la richesse, la liberté des échanges qui en répand partout le bienfait.

Nous ne voyons d'un peu loin, disait Fontenelle, qu'en montant sur les épaules les uns des autres.

L'horizon s'est élargi; le regard embrasse de plus vastes espaces. Et s'il est vrai que chaque fois que s'apprend une nouvelle langue, on vit une nouvelle vie, n'est-il pas vrai aussi que nous vivons autrement, d'une vie plus abondante, depuis que tant de peuples ici inconnus nous ont révélé des âmes pareilles aux nôtres, depuis que nous avons pénétré la grâce et l'animation de leurs cités, le charme des souvenirs dont elles sont peuplées, depuis que nous connaissons les fruits de leur sol, les produits de leur industrie, les œuvres de leurs artistes! Nous sommes touchés de la confiance qui nous est marquée, de l'honneur rendu à notre sagesse, quand nous voyons ainsi les nations étrangères s'accorder pour faire de la Belgique le lieu d'une rencontre internationale; ne devons-nous pas sentir une foi plus grande dans l'avenir de notre pays et dans la sécurité de ses destinées?

Que l'Exposition de Liége soit un succès, la voix universelle le proclame. Elle a réuni plus de 16.000 exposants; cinq millions six cent mille visiteurs lui sont venus de toutes parts, et ces chiffres ont leur éloquence aussi.

La distribution des récompenses est la consécration finale d'un succès éclatant. Rien n'a troublé l'harmonie des travaux qui l'ont préparée; les jurys ont accompli leur œuvre dans l'estime et le bon vouloir réciproques; leur décision ne laissera, j'espère, ni amertume ni regrets.

Cette journée dernière marque le terme d'une entreprise qui fut hardie, qui connut les jours difficiles et qui n'a triomphé qu'aux prix d'efforts sans nombre et de sacrifices généreux.

Nous n'oublierons jamais ce que nous devons à tous ceux qui y ont pris part.

L'automne vient et fait penser aux choses qui passent; pensons aux choses qui demeurent. Les bons sentiments qui s'y donnèrent carrière ne s'effaceront pas; les amitiés qui s'y sont formées dureront toujours!

De longues salves de chaleureux applaudissements saluèrent ce discours.

Le président du Comité Exécutif prit ensuite la parole et s'exprima en ces termes:

MONSEIGNEUR,

MADAME,

MESSIEURS LES REPRÉSENTANTS DES NATIONS ÉTRANGÈRES,

MESSIEURS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT,

MESDAMES ET MESSIEURS,

Il y a cinq mois, Vos Altesses Royales venaient dans un apparat solennel inaugurer l'Exposition.

Les splendeurs rassemblées dans ce cadre que la nature avait fait magique, brillaient de l'éclat des choses inattendues.

Fasciné, le visiteur contemplait cette cité de rêve que nous avions bâtie comme pour un acte de féerie, resplendissante sous la parure d'un printemps prometteur.

Et les Liégeois rêvaient de succès qui paraissaient ne pouvoir se réaliser qu'au royaume des chimères.

Aujourd'hui, Vos Altesses Royales nous reviennent pour acter des résultats qui dépassent toutes nos espérances.

Et les Liégeois, Madame, vont répétant que c'est sans doute à la bonne fée apparue au berceau de leur Exposition qu'ils doivent tous les bonheurs, toutes les chances heureuses qui leur échurent!

Mais ce jour où s'affirme le triomphe entend aussi sonner l'heure de la fin.

Au déclin d'un beau jour, le soleil descendant sur l'horizon empourpre de ses feux rougeoyants les sommets qu'atteignent encore ses rayons. Ainsi, l'Exposition, sous l'éclat de la réussite, s'illumine au moment de se clore, de lueurs d'apothéose!

Pour ceux qui y travaillèrent, cette fin se voile cependant de la mélancolie des choses qui passent

Ce merveilleux ensemble va disparaître!

Ces chefs-d'œuvre de l'art, de la science et du travail vont être dispersés!

Ces palais vont tomber et comme le dit un vieux poète wallon: « leurs ruines vont périr! »

Toutes ces choses qui longtemps alimentèrent nos rêves n'occuperont plus que nos souvenirs.

Mais ces souvenirs vivront parce que notre cité vient de vivre des jours inoubliables!

Son nom a retenti de par le monde.

Drapée dans le retentissement de sa renommée nouvelle, elle a vu passer dans un grand bruit de surprise, d'admiration et de louanges, des millions de visiteurs venus de partout.

La beauté de son site, la puissance de son industrie, la valeur de ses artistes ont été célébrées comme une révélation.

Puis, maintes fois, en cette année mémorable, elle fut l'endroit du monde vers lequel l'élite des penseurs se tourna, attentive au spectacle de ces Congrès où des hommes éminents se rencontrèrent comme en un champ clos ouvert à la bataille des idées pour y faire germer la semence féconde du Progrès, pour y marquer la date de résolutions destinées à faire époque, d'initiatives peut-être décisives dans le domaine de la Science, du Droit, de la Culture générale ou de l'Art.

La mémoire de tous ces faits restera parce qu'elle se vivifiera au spectacle des progrès dont l'histoire inscrira la date d'origine à la page de cette année heureuse.

Elle vivra aussi, Monseigneur, Madame, parce qu'elle restera indissolublement associée dans la pensée des Liégeois, au souvenir ineffaçable de l'aide qu'apportèrent à la réalisation de leurs desseins, le Roi et Vos Altesses Royales!

Quoi que l'avenir réserve, les Liégeois n'oublieront jamais que, pour cette grande entreprise qui, aujourd'hui, tourne si heureusement à la gloire de leur cité, ce fut auprès du Souverain, ce fut auprès des Princes de la Famille Royale qu'ils trouvèrent les premiers encouragements.

Ils n'oublieront jamais, Monseigneur, que pour beaucoup de ceux dont la coopération était indispensable, ce fut l'impulsion partie de Votre Altesse Royale qui décida leur intervention.

Ils n'oublieront jamais, Madame, que lorsque notre demande de concours parvint à Votre Altesse Royale, à peine devenue Princesse belge depuis quelques mois, tout de suite elle fut accueillie et que par la seule vertu du rayonnement de sympathie que Votre Altesse Royale a l'art de faire naître autour d'Elle, son appui, sitôt annoncé, nous valut d'inespérées adhésions.

La reconnaissance que Vous ont vouée les Liégeois devait se manifester au jour où se proclame un succès dont Vos Altesses Royales peuvent revendiquer une grosse part, éprouver personnellement quelque fierté.

C'est pourquoi je vous demande, Monseigneur, d'accepter les remerciements chaleureux que je me permets de formuler à l'adresse de Votre Altesse Royale.

C'est pourquoi, Madame, je prie Votre Altesse Royale de souffrir que je dépose à ses pieds l'hommage de la reconnaissance enthousiaste de mes concitoyens.

Dans la cérémonie d'aujourd'hui, je n'ai d'autre rôle que celui de formuler l'expression des sentiments dont je viens de m'efforcer de me faire l'interprète, et qui devaient se manifester en cette occasion solennelle.

Ma tâche sera terminée lorsque j'aurai constaté que de toutes les manifestations organisées pour célébrer cette année jubilaire, l'Exposition de Liége aura mieux que toute autre peut-être montré la nation unie à ses Princes, s'engageant avec confiance et courage dans les voies qui doivent l'acheminer au centenaire de son indépendance.

Fortifiée des impressions d'un passé dans l'évocation duquel elle s'est retrempée, consciente de la puissance de son énergie créatrice, la Belgique envisage avec sérénité les champs nouveaux qui sollicitent ses efforts et aborde sans arrière-pensée, cette nouvelle épreuve.

Confiante dans le Pilote dont elle sent la main si sûre gouverner ses destinées, elle s'oriente hardiment vers de nouveaux labeurs.

Et comme sur le champ de bataille les soldats courant au combat acclament le chef aimé qui a su gagner leur confiance, ainsi la Nation belge, au seuil de cette étape nouvelle de sa carrière, se serre autour de ses Princes et Les salue d'un cri qui dit sa confiance et affirme son attachement:

« Vive le Prince Albert!

Vive la Princesse Elisabeth! »

Pendant la lecture de la liste des récompenses, les Commissaires généraux viennent tour à tour recevoir des mains du Prince le diplôme spécial qui leur était conféré ainsi que le palmarès de leur section.

Lorsque les Commissaires généraux passaient devant la Princesse, ils lui baisaient la main et saluaient le Prince. Des acclamations éclatèrent particulièrement chaleureux quand vint le tour du Commissaire général de France.

Puis, tandis que l'orchestre jouait le *Tannhauser*, Leurs Altesses Royales quittèrent la salle qui se vida peu à peu. La dernière grande cérémonie de l'Exposition était finie!

Les Princes demeurèrent encore près d'une demi-heure dans le salon royal où une collation leur fut servie, puis traversant la section française, ils se dirigèrent vers la gare

La foule massée sur leur passage dans les halls acclamait chaleureusement les augustes visiteurs.

Le train était en gare; la nuit tombait. Une dernière fois le Prince remercia les organisateurs de l'Exposition et les félicita du magnifique succès de leur entreprise. Bientôt le train s'ébranla, disparut. On apercevait au loin comme une braise incandescente, la lanterne de l'arrière, tandis que se mourait le dernier écho des cris tant répétés: « Vive le Prince Albert! Vive la Princesse Elisabeth! »

LA CÉRÉMONIE DE CLOTURE

Le 6 novembre devait être le dernier jour de l'Exposition. Le Comité Exécutif n'avait pas voulu laisser passer cette date sans témoigner publiquement sa gratitude à tous ceux qui l'avaient aidé à assurer la réussite de l'œuvre.

Ce jour-là donc, tandis que la foule immense qui, pour la dernière fois, avait parcouru les grands halls, emplissait encore les jardins, tandis que non loin du grand portique, des cloches placées par un exposant ébranlaient les airs comme un glas funèbre, et tandis que se préparait la retraite militaire qui allait se dérouler par la ville pour sonner le couvre-feu et reconduire en cortège le dernier flot des visiteurs, plus de mille personnes répondant à l'invitation du Comité Exécutif, s'assemblaient dans la vaste salle du Palais des Fêtes.

Le Comité avait convié, à cette dernière réception, accompagnés des dames de leurs familles, tous ceux qui, d'une manière quelconque, avaient participé au travail d'organisation de la World's Fair ou avaient contribué à lui donner ses six mois de vie heureuse et prospère.

A l'entrée de la grande salle, les invités étaient reçus par M. Emile Digneffe, entouré de tous les membres du Comité Exécutif. Le Commissaire général belge et le Commissaire général adjoint étaient également présents.

Quand la sixième heure du soir sonna, M. Emile Digneffe, montant sur l'estrade avec tous les membres du Comité, les représentants du Commissariat général et plusieurs Commissaires généraux ou représentants des pays étrangers, prit la parole pour adresser à tous les collaborateurs de l'œuvre les remerciements des dirigeants de l'entreprise.

Il prononça le discours que voici:

MESDAMES, MESSIEURS,

Hier, les Liégeois en grand nombre s'assemblaient en cette même salle pour fêter le succès de l'Exposition, et par la voix du Président de la Fédération des Associations commerciales et industrielles du bassin de Liége remerciaient et félicitaient le Comité Exécutif des résultats obtenus.

Au nom de mes collègues et au mien, je répondais que ces félicitations n'allaient pas toutes à leur véritable adresse, attendu que seuls nous n'eussions rien pu, et que si nous avions réussi, il fallait pour une bonne part en reporter le mérite sur les hommes de bonne volonté qui en nombre très considérable avaient spontanément apporté leur concours au Comité Exécutif.

Pour prouver la vérité de cette remarque, j'aurais dû convier tous ceux qui étaient ici hier, à être présents à la réception de ce jour. En effet, nous avons invité aujourd'hui tous ceux envers qui nous estimons avoir contracté à des titres divers, une dette de reconnaissance pour le concours qu'ils ont apporté à l'œuvre commune, et voyez le nombre de personnes auxquelles nous avons dû adresser cet appel: la salle est bondée!

Nous vous avons priés d'être nos hôtes aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, parce que nous désirions avant que se ferme notre Exposition, avant que prenne fin notre mandat, trouver l'occasion de vous dire à vous tous qui avez été nos collaborateurs, combien nous vous sommes reconnaissants de ce que vous avez fait chacun pour nous aider à mener à bien l'œuvre entreprise!

Vous confondant dans un égal sentiment de reconnaissance, je dis à tous ceux qui sont ici, je dis au nom du Comité Exécutif dont vous avez été les soutiens actifs et dévoués: merci du fond du cœur de l'aide puissante, décisive que vous nous avez apportée, merci d'un concours dont nous avons apprécié le prix et dont le souvenir mérite d'être conservé!

J'estime même, Mesdames et Messieurs, que je ne puis me contenter de vous adresser ce remerciement collectif.

Les services que beaucoup d'entre vous nous ont rendus sont tels, en effet, qu'ils méritent une mention spéciale, un hommage particulier; et c'est ce que je vais faire ou du moins essayer de faire aussi scrupuleusement, aussi complètement possible, en m'efforçant de n'oublier personne.

Au surplus, à l'adresse de tous ceux auxquels je m'adresserai, je me permettrai d'ajouter à l'expression de la gratitude de mes collègues, l'assurance de ma reconnaissance personnelle! Celle-ci est d'autant plus sincère et d'autant plus grande, qu'ayant été de par mon rôle de Président, mêlé au fonctionnement de tous les services, j'ai pu personnellement apprécier plus que tout autre, la nature et la valeur du concours que chacun de vous nous apporta.

Mesdames et Messieurs, nous avons vu travailler à un moment donné sur nos chantiers, de 7 à 8.000 ouvriers, et depuis l'ouverture jusqu'aujourd'hui plus de 7.000.000 de visiteurs ont pénétré dans l'Exposition!

Des accidents devaient fatalement se produire en présence de ce grand nombre de travailleurs et de curieux.

En fait, plus de 2000 personnes, ouvriers ou visiteurs, sont tombés victimes d'accidents ou d'indispositions dans l'enceinte de l'Exposition; ce furent donc 2000 personnes auxquelles des soins sur place furent nécessaires.

Pour donner ces soins, les membres de la section liégeoise de la Croix Rouge de Belgique, avaient bien voulu se mettre à notre disposition, et ils ont accompli la mission qui leur avait été dévolue, avec un dévouement auquel je veux, en tout premier lieu, rendre hommage. Je tiens à vous citer les noms de plusieurs de ces dévoués qui nous rendirent cet inappréciable service de tenir à l'Exposition même un lazaret constamment ouvert, desservi jour et nuit par un personnel admirablement stylé

Les premiers noms qui me viennent sur les lèvres à propos de ce service sont ceux de M. le docteur Snyers, directeur-général du service, et de ses deux aides, MM. Delcourt et Delsemme.

Puis ensuite ceux des médecins chefs de service, MM. Closset, Dallemagne, Delsaux, Dohet, Genicot, Gillain, Henvaux, Lacomble, Menten, Nimal, Robert, Raymond, Stenebruggen, Viatour et Schuind

Je veux aussi signaler devant tous la conduite des pharmaciens ainsi que de leurs suppléants au nombre de 21, et des brancardiers et des brancardières qui, au nombre de plus de 200, se dévouèrent à la bonne marche de ce service ingrat et pénible entre tous. *(Applaudissements).*

Un autre service d'intérêt général, Mesdames et Messieurs, dont l'organisation nous a rendu d'innombrables services, dont tout le monde a pu constater les heureux effets sur nos résultats et dont il convient que je fasse mention de suite après le service du sauvetage, c'est celui de la Presse.

L'aide que celle-ci nous apporta dès le début fut, nous en sommes convaincus, la raison déterminante de cette affluence de visiteurs qui nous vint de partout! Cette affluence fut le fruit du travail des journaux qui commencèrent dès avant l'ouverture une propagande intense, et ne l'interrompirent jusqu'à la clôture.

Il faut rappeler aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, que le premier Comité qui se fonda en dehors de la Société de l'Exposition, pour seconder nos efforts, fut le Comité de la Presse.

Il se composa de feu le chevalier Léon de Thier de regrettée mémoire comme président, de MM. Paul Trasenster, Joseph Demarteau, Georges Masset, directeurs des grands journaux quotidiens de Liége, et de M. Vinche, président de la section régionale de l'Association de la Presse belge, comme membres.

Aux quatre grands journaux qui prirent l'initiative de mouvement: la *Meuse*, le *Journal de Liége*, la *Gazette de Liége* et l'*Express*, s'ajoutèrent bientôt deux autres journaux quotidiens liégeois: la *Dépêche* et le *National*.

Eh bien, ces six journaux quotidiens liégeois, fait unique dans les annales d'une Exposition, déclarèrent, dès le début, vouloir faire notre publicité avec le désintéressement le plus absolu. Or, si vous avez tous pu voir, Mesdames et Messieurs, combien cette publicité nous a aidés à faire connaître nos projets, à préparer l'opinion publique, à lui faire prendre au sérieux notre entreprise, vous devez comprendre sans peine à quel travail ces Messieurs ont dû se livrer et quelle rémunération leur eût été très légitimement acquise s'ils avaient voulu se faire payer!

Je le répète et vous ne pourriez le redire assez, c'est une aide des plus puissante que la Presse Liégeoise nous a apportée, c'est avec le plus absolu désintéressement qu'elle l'a fait. Aussi tous les Liégeois doivent-ils lui en être profondément reconnaissants. *(Applaudissements)*

Au nom des directeurs que je viens de citer, je demande à joindre pour les confondre dans un même sentiment de gratitude, ceux des rédacteurs ou des reporters, qui assumèrent cette besogne écrasante de raconter au jour le jour, l'histoire de l'Exposition. Ce sont MM. Souguenet, de Gobart, Bronne, Delchevalerie, Thuillier, Louette, Gilbart et Drion.

Il importe que je mentionne spécialement ici le directeur de notre organe officiel, *Liége-Exposition*, M. Gustave Drèze. Celui-ci, depuis 1897, ne cessa de se consacrer à la défense de notre cause avec une énergie et une activité remarquables, et, durant ces huit années, mena une propagande qui dut certainement aussi influer grandement sur l'opinion publique, et dont nous lui sommes très sincèrement reconnaissants. *(Applaudissements)*.

Nous sommes également heureux de saisir l'occasion qui se présente aujourd'hui de témoigner publiquement notre gratitude à la Presse Belge tout entière, qui, à côté de la Presse Liégeoise, nous prêta, elle aussi, un très large concours.

A propos de la Presse Belge, je dois citer en première ligne les noms de MM. Rotiers et Hecq, qui furent nos intermédiaires attitrés auprès de tous leurs collègues, et ceux de M. Maillé, président de l'Association de la Presse Belge, de MM. Patris et Heinzman Savino qui s'employèrent aussi à assurer nos bons rapports avec tous les journalistes. A ces Messieurs j'ajoute en bloc tous les directeurs et rédacteurs des journaux français et flamands du pays qui, je le répète, ont rendu des services inappréciables à notre Exposition en accordant à notre œuvre l'appui d'une publicité intense.

Je considère cependant que nous avons contracté une dette de reconnaissance spéciale envers le journal bruxellois la *Chronique*, dont la direction nous envoya gracieusement un chroniqueur qui s'installa à titre permanent à Liége et qui six mois durant parla dans son journal de la physionomie quotidienne de l'Exposition.

J'ajoute que dans la personne de cet envoyé spécial de la *Chronique*, M. Rotiers, nous eûmes le plaisir de trouver non seulement un gentleman de relations charmantes, mais un homme qui fort d'une expérience de plus de vingt années en matière d'expositions, put nous donner maintes fois des conseils avisés, dont nous fûmes heureux de faire notre profit et dont nous appréciâmes la sérieuse valeur.

Je ne puis pas en terminer avec la Presse Belge, sans vous parler de la presse technique, de la presse périodique et des journaux illustrés, qui furent tous aussi des plus aimables pour nous.

Quant à la Presse Etrangère qui nous fit une magnifique réclame en Europe et en Amérique, elle nous marqua un intérêt tout spécial, d'abord en nous envoyant à diverses reprises, avant même l'ouverture de l'Exposition, d'importantes délégations de représentants chargés de se documenter sur notre entreprise, puis en venant tenir ici son congrès international.

Nous conserverons toujours à la mémoire le souvenir des relations en tous points charmantes que nous eûmes le plaisir d'établir à cette occasion avec les représentants de la grande presse de France, d'Allemagne, d'Angleterre, de Hollande, d'Autriche, d'Espagne, d'Italie et d'Amérique. La bienveillance de cette presse qui fit vraiment connaître l'Exposition de Liége dans le monde entier, fut extraordinaire, le mot n'est pas de trop, et nous avons contracté vis-à-vis d'elle une dette de reconnaissance dont je m'acquitte de bien faible façon en rappelant aujourd'hui devant cette assemblée les services que ces Messieurs nous rendirent.

Je passe maintenant, Mesdames et Messieurs, aux chefs et aux hautes personnalités des différentes administrations au concours desquelles nous dûmes recourir et chez lesquelles nous trouvâmes une aide empressée autant qu'efficace.

La caractéristique d'une Exposition, en effet, c'est que pour la mener à bien, ses organisateurs doivent faire appel au concours de toutes les administrations du Pays.

Aucune de celles-ci, j'aime à le dire, ne nous refusa son aide ni son appui; toutes se sont mises avec empressement à notre disposition.

A la Ville, à côté du Bourgmestre, des Echevins, des membres du Conseil communal et de M. Rigo, le secrétaire communal, je citerai tout d'abord l'ingénieur M. Mahiels.

C'est, en effet, ce fonctionnaire éminent, Mesdames et Messieurs, dont le nom doit rester attaché, en premier lieu, à l'histoire de l'étude et de l'organisation des grands travaux publics que l'Exposition de Liége a fait concevoir et réaliser! Je suis heureux de proclamer ici le dévouement, la largeur de vues et la fertile intelligence que M. Mahiels apporta à l'étude des multiples problèmes qu'il eut à résoudre.

Je m'en voudrais d'ailleurs, de ne pas citer immédiatement après M. Mahiels, M. de Puydt, directeur du Contentieux, qui s'est merveilleusement dépensé et dévoué pour faire aboutir le plus rapidement possible toutes les expropriations de la prompte terminaison desquelles nous dépendions.

A côté de ces deux fonctionnaires, je dois citer, encore MM. les ingénieurs Mottard, Henrion et Bindels, qui dans le ressort de leurs départements respectifs, nous apportèrent également un actif concours.

Et j'ai réservé pour les citer les derniers des fonctionnaires communaux, mais pour les citer spécialement, M. le commissaire en chef Mignon et son adjoint M. Laurent, qui en toutes circonstances ont su prendre avec tant de tact et d'intelligence les mesures d'ordre, et organiser avec tant de sagacité toutes ces mesures de précaution dont vous avez pu voir les effets, et pour lesquelles nous tenons à exprimer publiquement notre vive reconnaissance à ces hommes d'élite. *(Applaudissements).*

J'aurai fini de vous parler des fonctionnaires communaux, lorsque j'aurai cité le commandant des pompiers, M. Marteau.

Nous avons eu à l'Exposition plus de 15 commencements d'incendies et M. Marteau, grâce aux excellentes mesures qu'il avait prises, nous a évité des désastres qui eussent pu être lamentables. Grâce lui en soit rendue à lui et à ceux qu'il commande avec tant de distinction!

A la province, en dehors de M. le Gouverneur auquel il y aura lieu de rendre hommage, mais dans une autre occasion qu'aujourd'hui, nous avons été en rapports fréquents avec M. Remouchamps, l'architecte provincial, qui dès le début nous a rendu les plus grands services, ainsi qu'avec M. Beaulieu, l'ingénieur principal. Ces deux fonctionnaires ont droit à de chaleureux remerciements que je leur renouvelle aujourd'hui devant tous.

Mesdames et Messieurs, nous avons eu naturellement de nombreux rapports avec la garnison de Liége. D'abord nous avons été en rapport avec le regretté général Vent, gouverneur militaire de la place de Liége, puis avec son aimable successeur, le général Georges, qui secondé par ses aides, le colonel Halet, le major Palante, le capitaine Ivens, et les lieutenants Houbion, Janssens, Mozin et Michel, nous a assuré dans l'Exposition un service d'ordre absolument parfait. J'en remercie profondément ceux dont je viens de citer les noms.

Pour le corps des pontonniers, nous avons été en rapport avec le colonel Algrain et avec le major Missonne, qui ont droit aussi à toute notre reconnaissance pour les services qu'ils nous rendirent à diverses reprises.

Dans le corps de gendarmerie, nous devons rappeler les noms du major Danthine et du capitaine Balestrie, qui en de nombreuses circonstances nous ont rendu les plus signalés services dans l'organisation du service d'ordre à l'intérieur et à l'extérieur de l'Exposition.

Nous tenons également à exprimer notre bien vive reconnaissance aux chefs des corps spéciaux de la Garde civique, qui, vous le savez, nous ont puissamment secondés pour les services d'ordre et d'honneur lors de différentes cérémonies, notamment lors de l'ouverture, lors de la visite du Roi et du Shah de Perse, lors de la distribution des récompenses et en d'autres occasions dont j'omets, en ce moment, de rappeler la série.

A côté des diverses personnalités officielles que je viens d'énumérer à propos des services d'ordre, je dois citer aussi les membres de la section liégeoise de la Société des Sauveteurs de Belgique, qui ont assumé la charge d'assurer un service de sauvetage le long des rives de la Meuse et de l'Ourthe pendant toute la durée de l'Exposition

Il faut à ce propos nous souvenir des noms de MM. Chaumont, Moussoux et Van den Born, les organisateurs dévoués et autorisés de cet important service.

A propos du fonctionnement d'autres organismes officiels, nous devons aussi vous citer celui de la douane. C'est M. le contrôleur Emonds qui, avec un lieutenant et ses vérificateurs, a assuré la marche du service si important de la douane à l'Exposition, et a réussi à le faire à la satisfaction générale de tous les exposants.

Ensuite, je dois signaler le personnel tout entier du service des Postes et Télégraphes de l'Exposition, lequel a fait preuve pendant toute la durée de celle-ci d'une activité et d'une urbanité remarquables, dont le public a fait son profit et apprécié le bienfait.

Le personnel de l'Administration du service de la Meuse, lui aussi a droit à des remerciements spéciaux aujourd'hui, et je dois une mention particulière à M. Jacquemin, dont j'engage tous les Liégeois à retenir le nom *(Applaudissements)*, comme celui du fonctionnaire à l'intelligence et au labeur persévérant duquel ils peuvent dire qu'ils doivent l'achèvement en temps voulu des travaux de la rectification de l'Ourthe.

Pour la partie de ces travaux pour lesquels fut requise la participation de l'Industrie, nous devons aussi retenir plusieurs noms et spécialement celui de la Société Cockerill et ceux des ingénieurs Seyrig et Galopin. C'est bien grâce à cette puissante société et grâce à ces Messieurs que furent solutionnées en temps voulu les questions si complexes des nouveaux ponts sur la Meuse, du Pont de Fragnée et du Pont de l'Acclimatation.

Vous vous rappelez, Mesdames et Messieurs, qu'il s'agissait de démolir et de reconstruire le pont de Commerce et qu'il restait pour cela 18 mois. La haute Administration prétendait qu'on ne pourrait pas arriver à terminer ce travail pour l'ouverture de l'Exposition et se refusait à l'entamer. C'est alors que nous nous sommes adressés directement à la Société Cockeril. Cette Société accepta de faire le travail; et accomplit ce tour de force, Mesdames et Messieurs, de démolir le pont de Commerce et de le reconstruire dans le délai de 14 mois, c'est-à-dire qu'elle termina le travail, juste pour la date d'ouverture de l'Exposition. Tout cela fut fait sous la direction des deux ingénieurs dont j'ai cité tantôt les noms. C'est pourquoi je les propose à la reconnaissance des Liégeois.

Un autre ingénieur qui nous a rendu de grands services, c'est l'ingénieur français Hennebique.

La direction du Service de la Meuse ne voulait pas non plus entreprendre la construction du pont devant relier le quai Mativa à la pointe du parc de la Boverie. Elle prétendait qu'on ne pourrait pas terminer ce travail pour l'ouverture de l'Exposition.

Entreprenant l'affaire à ses risques et périls, à notre demande, M. Hennebique fit construire en quatre mois, en plein hiver, le pont que vous connaissez et qui sert à relier les deux parties si importantes de notre Exposition.

Vous savez, Mesdames et Messieurs, qu'il fut prêt pour la date d'ouverture de l'Exposition.

Merci encore à M. Hennebique du service immense qu'il nous a rendu en réalisant ainsi ce problème.

Je rappellerai aussi que c'est parce que M. Hennebique a su construire à temps, dans des conditions très difficiles, le viaduc qui enjambe au Val-Benoît le route d'Ougrée et la ligne du chemin de fer du Nord, que nous avons pu réaliser le boulevard qui constitue le nouvel et magnifique accès de Cointe que l'on sait, et qui reliait si heureusement notre annexe de là-haut à la plaine de Fragnée.

Quant à l'Administration locale des Chemins de fer de l'Etat, nous avons eu de fréquents rapports avec MM. Motte, Van Peteghem, Crocius et l'aimable chef de la gare de Liége, M. Groenen.

J'aime à dire devant cette assemblée qu'auprès de tous ces Messieurs, nous avons toujours trouvé l'accueil le plus empressé et le désir le plus sincère de nous aider.

En ce qui concerne d'autre part, la Compagnie du Nord-Belge, j'aime aussi à acter devant vous que nous avons trouvé auprès de M. l'inspecteur général Philippe, de M. l'ingénieur Georges Philippe ainsi qu'auprès de tout leur personnel, l'accueil le plus empressé, l'aide la plus efficace. Je n'hésite pas à dire que la Compagnie du Nord a été pour beaucoup dans le succès de notre Exposition, par la largeur de vue avec laquelle elle a secondé la mise à exécution de tous nos projets et la promptitude avec laquelle elle a contribué à réaliser tout ce qui dépendait d'elle. A ce propos, je considère que je dois aussi une mention spéciale à M. Laurent, chef de la gare de l'Exposition, qui nous a rendu les plus grands services, comme du reste tous ses subordonnés, par une organisation parfaite du service des arrivées et des départs à notre gare intérieure.

C'est aussi l'occasion de constater combien l'Administration de la Compagnie du Nord entend pratiquement l'exploitation de ses lignes.

Dès le début, le service de notre gare de marchandises et notamment l'arrivée des 48.000 wagons qui durent être amenés à cette gare furent organisés de façon impeccable.

Dès le début aussi de l'Exposition, le Nord émit dans toutes les gares de ses 3.600 kilomètres de réseau, des billets à prix réduits, avec ticket d'entrée, pour se rendre à Liége, organisa de nombreux trains spéciaux, venant de Paris, du Havre, de Reims, de Lille, etc. Tout cela annoncé par une publicité intense, nous amena plus d'un million de visiteurs du Nord de la France.

Si cet exemple avait été suivi par l'Administration des Chemins de fer de l'Etat-Belge, nous aurions eu encore bien plus de visiteurs à l'Exposition de Liége *(Applaudissements)*, mais hélas! là nos efforts se butèrent trop souvent à la routine des administrations officielles.

Telle fut la collaboration des administrations locales publiques ou privées, auxquelles nous eûmes à recourir et tels sont, Mesdames et Messieurs, les noms des fonctionnaires à l'égard desquels nous avons contracté une dette de reconnaissance, et auxquels les Liégeois doivent garder un souvenir reconnaissant. Si dans cette revue j'ai fait des omissions, elles sont bien involontaires, et je m'en excuse!

Je passe maintenant aux personnalités de l'Administration centrale.

Je ne veux pas parler aujourd'hui du Roi, des Princes, des Princesses de la Maison royale, et des Ministres.

Dans d'autres circonstances plus solennelles, nous avons exprimé à ces hautes personnalités nos remerciements, et nous avons dit bien haut, que nous considérons Sa Majesté comme le vrai Promoteur, toutes les autres comme les plus fermes soutiens de notre œuvre.

Mais dans le haut personnel des Administrations ministérielles, il est plusieurs fonctionnaires dont les noms méritent d'être cités ou rappelés aujourd'hui.

Nous pensons d'abord à certaines personnalités du Ministère de l'Industrie et du Travail, dont relève le Commissariat Général et aux chefs duquel MM. Lamarche et Gody, nous avons déjà exprimé hier, et dans d'autres occasions, en tous cas à plusieurs reprises, toute notre reconnaissance

Ces Messieurs me permettront sans doute de citer aujourd'hui les hommes du Commissariat général qui ont travaillé à côté d'eux, et qui nous ont si puissamment aidés également.

Dans cet ordre d'idées, il faut citer, d'abord M. Storms *(Applaudissements)*, leur aimable et zélé secrétaire général, et avec lui, MM. Van Male de Ghorain, de Boeck, de Biolley, Philippe Francotte, Bastin, del Marmol, Chaudoir, Davignon, Orts, les attachés au Secrétariat du Commissaire Général

Puis au Ministère même, MM. Dubois, Amelin, Mommaerts, Stévens, Lambrecht, Crols, Dropsy: Tous ces fonctionnaires dès le début montrèrent pour notre œuvre une bienveillance qui jamais ne se démentit.

Passant au Ministère des Travaux Publics, nous devons citer MM. Debeil et Lagasse de Locht qui, dans les questions relatives aux travaux de la Meuse et de l'Ourthe ont été les champions les plus dévoués des intérêts de la ville de Liége, en donnant en temps voulu les impulsions décisives au travail des bureaux.

Au Ministère des Finances, nous avons trouvé en M. Van Cutzem un fonctionnaire des plus aimables, qui toujours fit tout ce qui dépendait de lui pour nous aider, notamment pour la mise au point de notre convention avec l'Etat Belge.

Au Ministère des Affaires étrangères, nous avons trouvé en MM. van der Elst, Secrétaire général; Capelle, Directeur des Consulats; Van der Straeten-Pontoz, Directeur général du Contentieux et du Protocole et Van den Steen de Jehay, chef de Cabinet du Ministre, des hommes des plus dévoués, dont l'intervention se manifesta dans les négociations avec l'Etranger.

A propos de ces négociations avec les pays étrangers, je considère comme un devoir de citer spécialement aujourd'hui MM. Le Ghait, ministre du Roi, à Paris; le comte de Lalaing, ministre du Roi à Londres, le baron Greindl, ministre du Roi à Berlin; le baron Guillaume, ministre du Roi à La Haye; le comte de Grelle-Rogier, ministre du Roi à Saint-Pétersbourg; le baron de Borchgrave, ministre du Roi à Vienne; le baron Beyens, ministre du Roi à Bucharest; le baron d'Anethan, ministre du Roi à Tokio; le baron de Gaiffier, ministre du Roi à Pékin; lebaron Moncheur, ministre du Roi à Washington

Tous ces Messieurs ont été les premiers négociateurs, les artisans dévoués de la participation des différents pays à notre Exposition. Vous savez tous quelle importance, quel éclat eurent certaines d'entre elles, combien elles contribuèrent à notre succès. Nous savons, nous, quelles peines ces Messieurs durent se donner, que de persévérantes démarches ils durent faire, quelle diplomatie habile ils durent parfois mettre en œuvre, pour arriver au résultat désiré; et nous sommes heureux de pouvoir leur en témoigner publiquement aujourd'hui notre reconnaissance.

Au Ministère de l'Intérieur, M. Sauveur, secrétaire général du Département, nous a rendu également de signalés services en nous aidant de ses lumières, en nous guidant de ses conseils, en des domaines où des questions fort délicates devaient être solutionnées et ou des fautes commises par notre inexpérience pouvaient être irréparables!

Au Ministère des Chemins de fer, nous devons une mention spéciale à M. l'administrateur Garnir, qui en faisant connaître notre œuvre à l'étranger, par une active publicité faite par l'entremise des Agences Commerciales des Chemins de fer de l'Etat-Belge à l'Etranger, nous rendit les plus appréciables services.

Au Ministère de l'Agriculture, il m'est particulièrement agréable de rappeler que nous avons aussi été puissamment aidés par Messieurs Beco, secrétaire général, et Maes, inspecteur des Eaux et Forêts.

Enfin, au Ministère de la Guerre, nous avons bénéficié de la grande bienveillance du colonel comte de t'Serclaes.

Et puisque je parle de l'armée, je m'en voudrais de ne pas signaler ici les grands services que nous rendit le général Donny, aide de camp du Roi, en se dévouant à la mise sur pied du Diorama militaire qui fut un des clous de notre Exposition.

Voilà, Mesdames et Messieurs, pour les Ministères.

En vous citant tous ces noms, j'ai peut-être commis certains oublis et je m'en excuse; mais j'ai certainement voulu signaler toutes les personnes de l'Administration centrale auxquelles va notre reconnaissance et auxquelles doit aller celle de tous les Liégeois.

Il y a lieu, pour moi, de rappeler maintenant certains comités spéciaux, constitués par des arrêtés royaux ou ministériels dont la collaboration nous fut précieuse et auprès de certains membres desquels nous trouvâmes une aide particulièrement puissante.

Il faut citer, tout d'abord, la commission supérieure de patronage qui fonctionna si utilement sous la direction du Commissaire du Gouvernement.

Il serait trop long, Mesdames et Messieurs, de vous citer les noms des présidents et membres des différents groupes de cette commission et des commissaires spéciaux qui lui furent adjoints. Je craindrais d'abuser de votre temps. Qu'il me suffise de dire que tous ces Messieurs nous ont rendu d'importants services et qu'envers tous nous gardons une sincère reconnaissance.

Le côté financier, vous le savez tous, Mesdames et Messieurs, est la question difficile dans l'organisation d'une Exposition. A ce point de vue, le Comité institué pour l'organisation de la tombola de l'Exposition nous a été d'un très grand secours puisqu'il nous assura des recettes extrêmement importantes. Or, il faut dire que si cette tombola a si bien réussi, c'est grâce aux hommes qui se trouvaient à la tête de ce Comité et parmi lesquels je dois vous citer surtout: le président marquis de Beauffort, puis, MM. Wodon, Crols, Mommaert, Dropsy, Stouse, Van Gutsem, de Savoye, Valère Mabille, le baron Lambert, MM. Eloy, Garnir, Labarthe, le vicomte de Nieulandt, le comte d'Oultremont, M. Vercruyse-Bracq.

C'est grâce à ces Messieurs que nous avons pu rassembler les ressources qui devaient nous permettre de faire beau et grand. A eux tous, donc, nous devons dire un retentissant merci.

Le joyau de l'Exposition de Liége était certainement le Palais de l'Art Ancien. Il a fallu pour rassembler toutes les richesses qui y furent exposées un travail de l'importance duquel les initiés peuvent seuls se rendre compte.

Une Commission de Patronage de l'Exposition de l'Art Ancien avait été instituée par le Gouvernement. Parmi ceux de ses membres qui ont contribué le plus à réunir tous ces objets précieux et auxquels je désire adresser publiquement nos remerciements, je citerai en première ligne, le baron Robert de Selys-Fanson, qui fut le Commissaire spécial de cette exposition et le duc d'Arenberg qui fut le président de la dite Commission de Patronage.

Dans la section de l'art religieux siégeaient comme président, Mgr Schoolmesters et comme secrétaires, MM. Paul Lohest et le baron Louis de Crassier. Dans la section de l'art civil, siégeaient comme président, M. Demarteau, qui fut assisté de MM. Jamar et G. Ruhl, comme secrétaires. A côté de ces noms, il faut encore se souvenir de ceux des personnes suivantes: le baron de Chestret, MM. Kurth, Schuermans, Mgr Rutten, évêque de Liége, MM. Brahy-Prost, Van Zuylen, Baar, Henrijean, Jaspar, Van Overloop, Helbig, Naveau, Peltzer, le baron de Pitteurs, le baron Maurice de Sélys, MM. Baar, Brassine, et enfin M. Terme, qui collaborèrent tout particulièrement à la réussite de l'œuvre commune.

Le Gouvernement avait également institué une Commission de Patronage de l'Exposition des Beaux-Arts. En premier lieu, parmi les membres de celle-ci, il faut citer le baron de Beeckman, commissaire général de la section et MM. Maurice Lambotte, Rassenfosse, Soubre et Carpentier, membres du Comité organisateur.

Qu'il me soit aussi permis à propos de l'Exposition des Beaux-Arts dans laquelle la section française occupait une place si remarquable, de citer trois personnes qui ne sont pas belges, mais qui ont acquis des titres spéciaux à notre reconnaissance par le dévouement qu'elles apportèrent à l'organisation de la si importante participation française, j'ai nommé Monsieur et Madame Pol Neveux et M. Heurteloup. *(Applaudissements)*

Nous avons eu ensuite un Comité du Palais des Travaux de la Femme et de la Dentelle, institué également par arrêté royal.

Parmi les dames de ce Comité auxquelles doivent aller nos remerciements et qui se sont le plus dévouées, il faut citer surtout la comtesse John d'Oultremont et la baronne de Pitteurs de Budingen, qui avaient été appelées par le Gouvernement aux fonctions de présidente et de commissaire spécial.

A côté de ces dames, je citerai encore MM. Wouters, Lemaire et Amelin, et Mesdames Paul Trasenster, Emile Dupont, Marie Terwagne, Maurice d'Andrimont, la comtesse de t'Serclaes, Mesdames Jenny Minne, Grisard del Marmol, Bonmariage, Bégasse, Lavalette, Martin, Bastenier et Leva. *(Appl.)*

Enfin, puisque j'en suis aux Comités officiels, je rappelle qu'il y eut également un Comité officiel de la Presse nommé par arrêté royal et qui fut présidé par M. Joseph Demarteau.

Tous ces Messieurs nous prodiguèrent un actif concours. Mais ce que j'ai dit tout à l'heure du rôle de la Presse et les noms que j'ai cité alors me dispense d'y revenir plus longuement maintenant.

A côté de compartiments visant surtout l'agrément et la distraction des visiteurs, nous nous étions aussi préoccupés de compartiments ayant un but d'utilité plus pratique et notamment nous avions organisé un concours d'habitations ouvrières.

Pour l'organisation de ce concours, nous sommes spécialement obligés envers MM. Lepreux, Hankart, Van Billoen et Dubois, qui, constitués en Comité de l'Exposition des Habitations à bon marché surent mener à bien l'organisation de ce concours d'habitations ouvrières et qui y travaillèrent fort activement aux côtés de certains membres du Comité Exécutif et spécialement de notre vice-président M. Paul Van Hoegaerden et de notre collègue M. Goblet.

Mais, Mesdames et Messieurs, il y eut encore d'autres Comités à l'Exposition que ceux institués à titre officiel par le Gouvernement. Si l'énumération que j'en fais aujourd'hui peut paraître longue, cela prouve, soit dit en passant, combien il a fallu rassembler de gens de bonne volonté, pour mener à bien une œuvre comme la nôtre.

Le Comité Exécutif, en dehors des Comités constitués par le Gouvernement, institua successivement une série de Comités Consultatifs dont le concours lui fut précieux à plus d'un titre et dont il importe que je parle maintenant.

Il y eut d'abord le Conseil Technique Consultatif, à la tête duquel se trouvaient, comme président d'honneur, le comte Adrien d'Oultremont; comme président, M. Adolphe Greiner; comme vice-présidents, MM. Gérard, Habets, Kraft, Fendius, Quinaux, et comme secrétaires généraux, MM. Deschamp et Lousberg.

Puis nous avons eu le Comité Consultatif de l'Industrie et du Commerce, à la tête duquel se trouvaient comme président, M. Lepersonne, comme vice-présidents, MM. Doat, Dumoulin, Francotte et van Zuylen, comme secrétaire MM. d'Andrimont, Dupont-Crahay, Lohest, Nyst, comme trésoriers MM. Bégasse et Germay.

On peut dire surtout de ces deux comités qu'ils nous ont rendu l'immense service de faire voir au monde industriel et commercial du pays et de l'étranger que notre Exposition était une entreprise absolument sérieuse, et à ce titre ils ont droit à la reconnaissance du Comité Exécutif, reconnaissance dont je leur adresse en ce moment la nouvelle expression.

Je vous parlerai ensuite du Comité de Propagande Internationale. Celui-ci avait à sa tête comme président, M. Gilon, comme vice-président, M. Crozier; ce Comité eut encore trois autres vice-présidents que la mort malheureusement a enlevé depuis. Ce furent MM. d'Andrimont, Menzies et Neuman. Les secrétaires furent MM. Guerette, Halot, Hogge, Simonis et Storms et le trésorier M. Ch. Regout.

Puisque le nom de M. Crozier me vient sur les lèvres, permettez-moi de dire bien haut aujourd'hui, que si la participation française fut le grand succès de notre Exposition, nous le devons surtout aux efforts de M. Crozier et de son compatriote, devenu Liégeois d'adoption, M. Larroque.

Ce sont là deux noms, Mesdames et Messieurs, qui doivent toujours rester gravés dans le cœur de tous les Liégeois, et auxquels, je le déclare, tous les membres du Comité garderont un reconnaissant souvenir.

Nous avons encore constitué le Comité consultatif d'hygiène, présidé par M. le docteur Barbier, et composé notamment de MM. Bindels, Lousberg, Coirbay, Mallieux, Lilien, Remouchamps.

Il y eut aussi le Comité consultatif des incendies composé de MM. Marteau, Béduwé, Delame, Debast et Gérard.

Pour ces deux Comités, quoi qu'ils aient eu un rôle plus obscur, celui-ci n'en doit pas moins être apprécié, puisqu'ils réussirent à nous éviter les dangers ou les inconvénients contre lesquels ils étaient chargés de nous prémunir.

Permettez-moi de vous citer encore le Comité consultatif d'Horticulture, à la tête duquel se trouvaient, comme président, le baron Arthur de Rozen, comme vice-président, M. Hyacinthe Polet et comme Secrétaires, MM. Gravis et Closson.

Enfin, nous eûmes le Comité des Fêtes, auquel nous sommes redevables de la gaîté et de l'animation qui n'ont cessé de régner à l'Exposition pendant les six mois de sa durée, et sur l'œuvre duquel il est juste que je m'étende quelque peu.

Ce Comité avait à sa tête un homme que tout le monde avait désigné pour remplir les fonctions de président, je veux parler de M. Louis Fraigneux. Les vice-présidents étaient MM. de Sauvage, Londot, Ortmans, Radoux, von Winiwarter et feu le général Vent. Les secrétaires-généraux furent: MM. Algrain, Dupont, Frédérix, Jacques et Vandenschilde. Le trésorier général fut M. Victor Dumoulin.

Mesdames et Messieurs, pour vous faire apprécier l'énorme travail que ces Messieurs ont accompli, il me suffira de vous rappeler les fêtes si brillantes et si diverses qui ont été organisées pendant la durée de l'Exposition.

Nous avons eu d'abord, les fêtes nautiques, placées sous la direction de MM. Polain et Masson

Puis le concours hippique, organisé par MM de Sauvage, Dupont, Baar, le colonel Saillez et les officiers du 2me régiment de Lanciers.

Puis ce furent les fêtes automobiles organisées par l'Automobile-Club Liégeois, lequel avait à sa tête, MM. Gillard, Dewandre, Frenay, Rocour, Roland, Jamar et le chevalier de Thier.

Puis vint la fête d'escrime, dont l'un des principaux organisateurs fut M. Delaite.

Puis ce fut le tournoi de foot-ball, principalement organisé par le baron de Laveleye et M. Nagelmackers.

Le tournoi de tennis, dont M. Jacques Desoer fut l'un des plus actifs organisateurs.

La fête colombophile, dont s'occupèrent MM. Duchêne et Pirlot.

Puis enfin, les fêtes diverses pour lesquelles il faut citer les noms de MM. Snyers, Ortmans, Limbourg, Mathieu, Linchet, Jacques, Pholien, Vandenschilde et du commandant Fourez.

Bien entendu, je ne rappelle pas les noms des membres du Comité Exécutif qui se sont joints à ces Messieurs, dans les divers Comités, mais je tiens à faire cette déclaration personnelle que certains de nos collègues délégués auprès de ces divers Comités, prirent leur large part du travail.

A propos de ce Comité des fêtes de l'Exposition, Mesdames et Messieurs, j'ai réservé pour la fin les noms des hommes qui méritent, je pense, d'être le plus loués; je veux parler de ceux qui se sont occupés de la partie musicale de nos réjouissances.

La bonne musique n'a pas manqué à l'Exposition, je crois pouvoir le dire, et pour vous rappeler quel succès elle a obtenu, il me suffira de vous signaler que pour assister aux concerts de symphonie qui se donnaient dans cette salle, on se battait réellement à l'entrée. *(Rires)*

Parmi les personnes qui se sont occupées des fêtes musicales, je citerai d'abord M. Radoux, directeur du Conservatoire et l'auteur de la belle cantate inaugurale, que vous avez tous entendue, et dont M. Sauvenière a écrit le poème.

Puis doivent être cités MM. Baivy de Lexhy et Mativa, qui se donnèrent tant de peine pour le festival permanent.

Ensuite, M. Vandenschilde, le dévoué et zélé secrétaire général du Comité des Fêtes musicales. Depuis le commencement de l'Exposition, M. Vandenschilde a attesté un zèle sans bornes qui mérite

une mention spéciale. C'est à lui notamment qu'on doit surtout ces superbes concerts dont je vous ai parlé tout à l'heure, et qui se donnaient ici sous l'habile direction de MM. Lejeune et Dossin, et des chefs des différentes musiques militaires et de garde civique de la ville. A tous ces Messieurs doit se marquer notre particulière gratitude!

Mesdames et Messieurs, je vous disais que j'avais réservé pour la fin le nom de M. Vandenschilde, comme celui des autres personnes qui se sont occupées des fêtes musicales. Mais il en est un que je dois encore citer en tout dernier lieu, c'est celui de M. Léon Jacques qui, lui, fut de l'organisation de toutes les fêtes.

Nous lui devons vraiment une énorme reconnaissance à M. Léon Jacques! car depuis le 1er mai jusqu'à la date d'aujourd'hui, il n'a pas cessé de consacrer tous les jours plusieurs heures de son temps à s'occuper de l'organisation des fêtes de l'Exposition. *(Applaudissements)* Et le Comité Exécutif lui adresse aujourd'hui par ma voix ses remerciements particulièrement chaleureux.

Ensuite, nous eûmes des concours temporaires qui furent aussi des fêtes et pour l'organisation desquels il faut citer:

Pour la gymnastique: MM. Van den Berg et Hovegnée.

Pour le concours de ballons: le comte d'Oultremont, au dévouement duquel une mention spéciale est due, puis MM. Jacobs, Mathieu, de la Hault et Raymond Braconier.

Pour les concours d'horticulture, d'aviculture et d'apiculture, il faut rappeler les noms de MM. van Male de Ghorain, André Chaudoir et Gravis.

Pour les fêtes cyclistes, il faut citer le nom de M. Remy.

Il faut parler ensuite du Comité des logements présidé par M. Wiser, avec MM. Verlhac et Jaminet comme vice-présidents; MM. Mélon, Mohren et Bodson comme secrétaires, M. Ogez, comme trésorier.

Le Comité des logements nous a rendu un très grand service en prenant à tâche de faire en sorte qu'un grand nombre d'étrangers pussent se loger à Liége, chose qui paraissait pour beaucoup un problème insoluble, avant l'ouverture de l'Exposition.

Mesdames et Messieurs, j'ai fini, je pense, la revue de tous les organismes qui ont travaillé à l'Exposition à côté du Comité Exécutif.

Si j'en ai oublié, ce qui est possible, tant la liste en fut longue, encore une fois, je m'en excuse et je déclare que je confonds dans l'expression des très sincères remerciements que je leur adresse au nom de mes collègues et en mon nom personnel, tous ceux qui nous aidèrent, tous ceux qui travaillèrent à nos côtés!

Cependant, avant que je termine ce discours de remerciements au nom du Comité Exécutif et avant que ce Comité disparaisse, (car à partir de ce jour, notre Comité n'aura plus qu'à liquider), permettez-moi de citer publiquement les noms des quelques hommes qui dans l'Administration intérieure de notre Société ont travaillé et ont été des collaborateurs dont l'aide nous fut précieuse, et dont le dévouement mérite de vivre dans la mémoire des Liégeois.

Je vous citerai d'abord, MM. Jacques Desoer et Georges Simonis, les secrétaires généraux-adjoints du Comité. Ces Messieurs ont été sur la brèche depuis la première heure, et toutes les personnes qui ont eu à traiter avec eux pour nécessités de service peuvent témoigner de l'activité, du dévouement, de la complaisance et de l'intelligence que ces Messieurs ont apportés dans l'exercice de leurs fonctions souvent difficiles et ingrates.

MM. Desoer et Simonis ont d'autant plus de droit à notre reconnaissance, qu'ils firent tout cela avec le désintéressement le plus absolu. Aussi suis-je heureux de leur exprimer en ce moment en mon nom, et au nom de tous mes collègues du Comité Exécutif, notre très sincère reconnaissance.

J'en arrive maintenant aux chefs de divers services techniques de notre organisation dont notre collègue M. Nyst avait assumé la haute direction.

Il y avait tout d'abord notre service d'architecture à propos duquel je dois citer les noms de MM. Hasse, Soubre et Snyers. Ces trois hommes eurent à faire face à une besogne réellement écrasante, et ils remplirent leur tâche avec un talent, un brio, une intelligence et un dévouement dont nous leur savons un gré infini et dont nous sommes heureux de faire l'éloge devant cette assemblée.

Il y eut aussi notre service des constructions métalliques à propos duquel il faut se rappeler le nom de M. Bada. L'éloge que je viens de faire de MM. Hasse et Soubre doit également être répété à propos de M. Bada.

Enfin, citons M. Vander Swaelmen qui avait été chargé du soin d'arranger et d'entretenir les jardins. Vous avez tous pu constater comment il s'est acquitté de cette besogne, et cela me dispense, je crois, d'en dire plus long au sujet de M. Vander Swaelmen.

En résumé, on peut dire de chacun de ces Messieurs qu'ils furent « The right man in the right place ».

Ayant parlé de MM. Hasse, Soubre, Bada et Vander Swaelmen, j'en ai fini avec l'énumération de ceux qui collaborèrent aux travaux de l'installation générale de notre Exposition.

Mais je dois aussi vous parler de ceux qui eurent à s'occuper de certains services techniques d'ordre plus spécial et de nos divers services administratifs.

Tout d'abord, nous devons signaler le service d'électricité et de mécanique, dont les chefs étaient, MM. Lonneux, Barnard et Wurth.

Puis le service si important de la manutention dirigé par MM. Hamaide et Georges Philippe, secondés par M. Lemaire.

Nous ne pourrions dire assez haut avec quelle autorité, quelle compétence, quel dévouement et quel succès MM. Lonneux, Hamaide et Philippe conduisirent respectivement les services si importants dont la direction leur avait été confiée, et je les prie tous trois d'agréer les remerciements particulièrement chaleureux du Comité et les miens personnels.

Enfin, je tiens à rappeler le service de l'exploitation qui fonctionna sous la haute direction de M. Aug. Dumoulin, notre collègue, et dont MM. Neuman, Janssen et Grade furent les chevilles ouvrières.

D'autre part, le service du contentieux fonctionna sous la haute direction de nos collègues MM. Goblet et Forgeur, assistés d'un Comité consultatif composé de MM. Clochereux et Van Marck, et de M. Loyens, comme secrétaire. Je tiens à rendre spécialement hommage au dévouement de ce dernier.

Nous avions aussi organisé un service pour la réception des 72 congrès qui tinrent leurs assises à Liége cette année. Ce sont MM. Simonis, David et Mawet, qui se sont occupés de ce service. Cet organisme a si bien fonctionné que les 100.000 congressistes que nous avons reçus ont trouvé ici une organisation parfaite, et qu'à diverses reprises on nous a félicités de la façon pratique et agréable dont les congressistes avaient pu travailler à Liége.

Enfin, Mesdames et Messieurs, je me donne cette satisfaction de citer devant vous pour les remercier publiquement et les signaler à la gratitude de tous les Liégeois, trois hommes de notre service administratif, qui, de par les fonctions qu'ils remplissaient, étaient moins mis en évidence peut-être, mais qui jusqu'au bout nous ont rendu les plus signalés services, travaillant jour et nuit pendant cinq ans avec un dévouement inlassable, sans prendre jamais un jour de repos.

Je veux parler de notre dévoué secrétaire, M. Schoemans *(Applaudissements)*, de MM. Joseph Truffaut et François Maréchal du service de la comptabilité. Grâce à ces trois hommes, nos bureaux ont toujours fonctionné admirablement, notre comptabilité fut toujours en règle, *(Applaudissements)* alors que le travail fut à certain moment réellement écrasant. A ces trois hommes, nos collaborateurs, mes collaborateurs à moi de tous les instants, j'adresse avec une réelle satisfaction un cordial merci et je leur donne l'assurance qu'aucun de nous n'oubliera jamais les services par eux rendus!

Il faut cependant qu'avant de finir, je fasse encore mention spécialement d'une innovation que nous avons introduite à l'Exposition; je veux parler du Bureau Commercial dont la mise sur pied exigea un travail extrêmement considérable et dans l'organisation duquel des hommes dévoués nous aidèrent.

Ce Bureau a été tellement apprécié par le public, qu'en quelques mois, il a reçu des demandes de renseignements de plus de 8000 personnes et cela non pas de la part de simples curieux, mais d'industriels et de commerçants que ces renseignements pouvaient sérieusement intéresser.

C'est à M. Georges Simonis qu'est due cette organisation du Bureau Commercial, c'est lui qui a été le véritable initiateur de cette création dans laquelle il a été secondé d'ailleurs par M. Adolphe Orban. Je les remercie tous deux bien chaleureusement de leur dévouement à l'œuvre de laquelle ils se sont consacrés.

J'en ai fini, je pense, avec les personnalités de notre Administration intérieure et j'aborde un autre ordre d'idées.

Mesdames et Messieurs, vers la fin de l'Exposition nous avons eu la pensée d'organiser ce que l'on a appelé les conférences jubilaires. Celles-ci ont réellement obtenu un succès inespéré.

J'espère qu'un assez grand nombre d'entre vous ont pu trouver place dans la salle lors de ces conférences. Ceux-là auront pu juger de la valeur et de l'importance de ces conférences dont l'opportunité fut démontrée par le fait que dès leur organisation les auditeurs sont accourus en foule.

A l'occasion de ces conférences, je dois un hommage de reconnaissance à M. Maurice Wilmotte. Celui-ci assuma la tâche du secrétariat général qu'il fallut créer pour assurer cette organisation et notamment pour recruter les 21 conférenciers belges qui durent être rassemblés pour cette œuvre si intéressante. Je dois aussi remercier MM. Mertens et Lepaige, qui viennent de mettre à notre disposition la salle académique de l'Université pour permettre aux quelques orateurs qui sont encore inscrits de se faire entendre après la fermeture de l'Exposition.

J'ai enfin terminé! Mesdames et Messieurs.

Ce discours a été bien long et je m'excuse auprès de vous de sa longueur.

Mais nous avons considéré comme un devoir de rendre un hommage public à tous ces hommes qui, dans des sphères très diverses, dans une pensée commune de patriotisme et de souci du bien public, pendant de longs mois nous ont secondés de leurs efforts, éclairés de leurs conseils et qui ont tous des titres, je le déclare, à être considérés comme les organisateurs de ce que nous avons le droit d'appeler une victoire.

Mesdames et Messieurs, je l'ai déjà dit et je le répète en terminant, nous les membres du Comité Exécutif, nous avons le sentiment très profond que seuls nous n'eussions pu mener à bien une œuvre aussi gigantesque, que si nous avons réussi dans notre entreprise, c'est grâce au concours et au dévouement de tous ceux que je viens d'énumérer et de remercier devant vous.

Mais c'est aussi comme je l'ai dit hier, l'appui de la population liégeoise qui fit beaucoup pour notre succès, qui rendit ce succès possible. Aussi je tiens à redire une dernière fois qu'à celle-ci, nous sommes profondément reconnaissants d'avoir eu foi en nous, et d'avoir suivi notre drapeau.

Et puisque je parle de la population liégeoise, laissez-moi dire ici en terminant que ce que nous avons tout particulièrement apprécié, c'est la faveur avec laquelle les dames liégeoises sont venues à nous!

Pour réussir dans une entreprise, on l'a dit, il faut toujours avoir les femmes avec soi.

Or, à l'Exposition de Liége, nous avons eu les femmes avec nous!

Nous avons eu ce bonheur de voir les dames liégeoises venir assidument à notre Exposition, en faire un centre d'élégance et d'animation mondaine; aussi avons-nous à cœur de témoigner ici notre vive satisfaction, notre profonde gratitude aux Dames liégeoises.

Et que chacun veuille bien croire que ce dernier merci dit aux dames ne sera de ma part ni moins sincère, ni moins chaleureux, que ceux que j'ai dit auparavant!

C'est sur ce remerciement aux dames liégeoises que je clôrai ce trop long discours en vous conviant tous, Messieurs, à vider à la santé de celles-ci les coupes qui vont vous être présentées. *(Applaudissements).*

Une longue et très chaleureuse ovation accueillit la péroraison de ce discours. L'Exposition devait mourir, comme elle avait vécu, dans la joie et la gaieté. Ce dernier jour devait éveiller dans plus d'un cœur des sentiments de regrets. Au moins, ceux qui, ayant travaillé à l'œuvre commune, voyaient le Comité apprécier leurs efforts et proclamer devant les Liégeois les noms de ceux qu'il proposait à la reconnaissance publique, en éprouvaient une joie profonde par la constatation du triomphe de la grande entreprise qui, après des années de lutte, finissant en apothéose, mettait de la satisfaction dans le cœur de tous.

Ainsi, dans la joie générale, on fraternisa une dernière fois et nombre d'assistants, parmi lesquels beaucoup d'étrangers qui allaient bientôt s'éloigner pour toujours de la cité mosane, se laissaient gagner par l'émotion des souvenirs de ces derniers mois de vie intense, des amitiés nouées, des bonnes relations contractées. En échangeant des poignées de main, on exprimait des sentiments de joie et de regrets. Tous sentaient que l'Exposition de 1905 resterait une page pacifique et glorieuse dans l'Histoire de la Patrie belge et principalement de la Cité liégeoise.

Certains nourrissaient au fond du cœur l'ardent désir de se trouver encore réunis dans dix ans pour une seconde World's Fair wallonne.

Ce désir, nul n'osait ouvertement l'exprimer, mais chacun le ressentait cependant et quand les étrangers se séparèrent des Liégeois, ce n'étaient pas des « adieux! » mais de simples « au revoir! » qu'ils déclaraient vouloir dire.

ALBUM COMMÉMORATIF. Dessin de Paul Renouard.

LA DERNIÈRE RONDE.

Cette cérémonie eut un épilogue immédiat: les Commissaires généraux de toutes les nations participant à l'Exposition, les membres du Comité Exécutif, les autorités civiles et militaires de la ville et de la province, ainsi que plusieurs des principaux membres de la Presse, se réunirent au foyer du Conservatoire Royal de Musique en un dernier banquet. Celui-ci, dépourvu de tout caractère officiel, était présidé par le Ministre Gustave Francotte. La fête, charmante de cordialité, était honorée de la présence de plusieurs dames. Il n'y eut point de toast, point de discours, si ce n'est quelques paroles d'espérance en un futur retour, prononcées par le Général Pioch, mais on chanta, on dit des monologues, et on exprima en même temps la joie de s'être connus et le regret de se séparer peut-être pour longtemps.

LES GRANDES VISITES

LES INAUGURATIONS ET LES BANQUETS

Pendant sa durée, l'Exposition de Liége reçut la visite de plusieurs personnages belges et étrangers de marque. La présence de ceux-ci affirma et rehaussa le prestige de la grande manifestation mondiale; à ce titre, ces visites furent pour les organisateurs un gage de succès et un encouragement. En effet, par le retentissement qu'elles eurent, elles attirèrent l'attention sur nous; aussi la Belgique tout entière et spécialement la Wallonie doivent-elles être profondément reconnaissantes à ceux-là qui manifestèrent ainsi les sympathies qu'ils avaient pour nous.

Tout d'abord, S. M. le Roi, après son officielle et triomphale visite du 11 mai, revint à différentes reprises visiter l'une ou l'autre partie de l'Exposition.

Le 27 juin, le train royal stoppait à la gare de Liége-Exposition. Les notabilités, connues pour avoir été citées maintes fois ici, se trouvaient sur le quai et s'avançaient vers le Roi, quand on découvrit, surprise heureuse, que Sa Majesté était accompagnée de la Princesse Clémentine.

Le cortège royal, conduit par MM. Digneffe et Lamarche, se forma et descendit vers les halls, salué par les cris mille fois répétés de « Vive le Roi! Vive la Princesse! »

Traversant la Collectivité des Verreries et Glaceries, Sa Majesté se rendit tout d'abord au Bureau Commercial où Elle se fit longuement expliquer, exemples sous les yeux, le fonctionnement de cet excellent office.

Le Roi, la Princesse et la suite visitèrent ensuite les compartiments de l'Ameublement, de la Bijouterie, la Collectivité des Diamantaires, le salon des Arts décoratifs, puis se rendirent dans la section française où les reçurent, avec une grâce parfaite, les membres du Commissariat français.

Le cortège royal passa par le compartiment réservé à la Couture parisienne puis se rendit au Salon d'honneur où les accueillit une douce *Brabançonne*, jouée par une harpiste.

On visita ensuite la section française tout entière; on en sortit à 5 heures 1/2.

L'apparition de S. M. le Roi et de la Princesse Clémentine, sous le portique de l'entrée principale, déchaîna, dans la foule des 40.000 personnes massées sur l'Esplanade des Vennes, un enthousiasme superbe.

Ce fut à grand peine que le cortège royal parvint à se frayer un passage au milieu de la cohue qu'un irrésistible sentiment de loyalisme poussait à faire approcher de plus en plus des augustes personnages.

Ce fut au milieu de ces manifestations de patriotique élan que S. M. le Roi et la Princesse Clémentine visitèrent successivement les pavillons de la Vieille-Montagne, de la Société de la Soie artificielle de Tubize, de MM. Mélotte frères et de la Société Solvay.

A leur rentrée dans les halls, le Roi et la Princesse Clémentine s'attardèrent dans la section allemande, puis passèrent dans la section chinoise où le Ministre de Chine leur adressa un discours de bienvenue.

Le cortège royal se dirigea enfin, vers la gare de l'Exposition, en traversant la section japonaise, la section italienne et la section internationale.

S. M. LE ROI ET S. A R. LA PRINCESSE CLÉMENTINE
DANS LES JARDINS DE L'EXPOSITION.

Il était sept heures du soir ; le soleil d'or fauve luisait sur les rails du chemin de fer qui se perdaient au loin. Arrivés à la gare de Liége-Exposition, Sa Majesté et la Princesse Clémentine montèrent dans leur wagon-salon, puis, sous les derniers saluts et les derniers vivats, le train s'ébranla et, carré sans cesse rapetissé, disparut au détour de la voie.

Le dimanche 1er octobre, l'Exposition eut de nouveau l'honneur de recevoir la visite de S. M. le Roi.

Bien que cette nouvelle visite eut été très peu annoncée, l'envahissement du grand vestibule par cent quarante fantassins, quarante gardes de l'Exposition et trente gendarmes, en eut bientôt averti la foule des visiteurs.

Sa Majesté arriva en train spécial et fut reçue à la gare de Liége-Exposition par les membres du Comité Exécutif. Le Roi visita, en détail, le hall des machines, sous la conduite de M. Greiner, directeur général de la Société Cockerill. Au stand de cette société, il reçut les délégués anglais de la City of London International Association, qui étaient alors à Liége et s'entretint longuement avec ces Messieurs. La visite de Sa Majesté fut longue. A 5 heures, saluée par des acclamations nourries, Elle reprenait le train pour Bruxelles, promettant de revenir encore sous peu.

Effectivement, le 28 octobre, l'Exposition reçut de nouveau la visite du Roi, qui débarqua cette fois le matin à la gare des Guillemins.

ALBUM COMMÉMORATIF. Dessin de Paul Renouard.

— AU STAND COCKERILL. —
LE ROI PARLANT A M. GREINER.

Le Roi sortit de la gare, monta en automobile et, suivi par les autos des membres du Comité Exécutif, se dirigea vers Cointe. Il admira le panorama splendide de la ville qui, au fur et à mesure de la montée, allait s'amplifiant, puis, arrivé au plateau de Cointe, visita les maisons ouvrières. Il remonta ensuite en automobile et descendit vers l'Exposition.

A la hauteur du pont de Fragnée, le Roi descendit d'auto et fit à pied le chemin jusque dans les galeries. Il visita la section anglaise et celle des Etats-Unis d'Amérique, puis se rendit au pavillon du Congo où il fit une longue station.

A sa rentrée dans les halls, le Roi retourna visiter la section des Sciences et de l'Enseignement.

Après avoir revu les sections japonaise et chinoise, Sa Majesté reprit le train, à 12 heures 50, à la gare de Liége-Exposition.

A côté des visites de S. M. le Roi, les différents voyages que firent chez nous Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse Albert, laissèrent une impression non moins profonde.

Environ un mois après l'inauguration solennelle de l'Exposition, le 21 mai, Liége revit le couple princier. Arrivées le matin, à 9 heures 50, LL. AA. RR. se rendirent directement au Palais des Beaux-Arts où Elles visitèrent, sous la conduite d'artistes et de notabilités, le hall de sculpture et les compartiments de peinture de la Belgique, de la

France, de l'Allemagne, de la Russie, de la Hollande, des Etats-Unis et de l'Espagne. A cette occasion, M. Pol Neveux, Commissaire spécial des Beaux-Arts pour la France, fit don à la gracieuse princesse, d'un précieux vase de Sèvres.

Tandis qu'ensuite le Prince Albert continuait sa visite aux halls, la Princesse Elisabeth, escortée par M. Digneffe, allait au Palais des Travaux de la Femme. C'était là le vrai domaine de la Princesse. Depuis que la Belgique eut le bonheur de la voir choisie par le Prince Albert pour continuer la glorieuse dynastie, la Princesse Elisabeth ne cessa de s'intéresser à ses humbles sœurs, tant dans le domaine de la charité et des institutions sociales que dans celui des institutions ouvrières ou professionnelles. S. A. R. la Princesse Elisabeth accepta la présidence d'honneur du Palais des Travaux de la Femme et cette présidence fut véritablement active.

LL. AA. RR. LE PRINCE ET LA PRINCESSE ALBERT
— DANS LES JARDINS DE L'EXPOSITION. —

De son côté, le Prince, accompagné du général Jungbluth et de M. R. Lamarche, visitait le compartiment de l'art militaire; il s'attarda longuement aux compartiments des firmes Krupp, de Saint-Chamond, de la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre, de la Fonderie Royale de canons, ainsi qu'aux stands des différentes écoles militaires.

Après avoir déjeuner dans le salon royal du Palais des Fêtes, le Prince et la Princesse, traversant une foule sympathique et enthousiaste, se dirigèrent vers les halls et visitèrent la section allemande et spécialement le grand et intéressant compartiment des charbonnages allemands.

Le cortège princier parcourut ensuite les sections hollandaise, autrichienne et hongroise, et se rendit enfin à la gare où se mêlaient, aux saluts des notabilités, les acclamations de la foule massée dans la galerie centrale des halls.

Le 20 octobre, à 12 heures 50, débarquaient de nouveau, à la gare, le Prince et la Princesse Elisabeth, qu'accompagnait cette fois la Princesse Rupprecht de Bavière, sœur de notre future reine.

Sans faste, sans pompe, le cortège princier se scinda dès sa sortie de la gare.

Accompagné de MM. Lamarche et Gody, le Prince Albert visita les stands d'Ougrée-Marihaye, des Charbonnages Liégeois, de la section française du Matériel des Transports et la section belge des Sciences et de l'Enseignement.

Sous la conduite de M. Digneffe, la Princesse Elisabeth s'en alla par les jardins, saluée de ci, de là, recevant des fleurs, écoutant des compliments, aux Palais des Travaux de la Femme et de la Dentelle.

Elle s'y attarda, heureuse, gaie et bienveillante, puis elle entra au Palais de l'Art ancien et revint ensuite dans la section française des halls où elle fut reçue par les membres du Commissariat français. Dans la section française, Son Altesse Royale s'attarda spécialement aux compartiments si luxueux et si jolis de la Couture parisienne, de la Bijouterie et des Bronzes.

LL. AA. RR. LE PRINCE ET LA PRINCESSE ALBERT
— DANS LES JARDINS DE L'EXPOSITION. —

De son côté, la Princesse Rupprecht de Bavière, accompagnée de Mme la baronne de Woelmont et conduite par M. Paul Van Hoegaerden, visitait la section française, le Palais de l'Art ancien, le Palais des Beaux-Arts et celui des Travaux de la Femme.

Le Prince et les Princesses se retrouvèrent à 3 h. 30 à la gare de Liége-Exposition d'où ils partirent pour la capitale.

Quatre jours après, le 27 octobre, S. A. R. le Prince Albert revenait seul visiter pour une dernière fois l'Exposition. Le Prince Albert revit la section japonaise, la section des Sciences et de l'Enseignement. Il se dirigea ensuite vers le compartiment de l'Armurerie où il s'attarda à manipuler des armes. Puis il sortit le long de la

dérivation de l'Ourthe, examina les installations d'une société pour le forage des puits, de l'Oxhydrique, entra dans le pavillon de MM. Mélotte frères, et se dirigea vers le Palais de l'Art ancien.

A la sortie de celui-ci, il entra dans le palais de la Bulgarie d'où il se dirigea vers la gare de l'Exposition.

La Famille Royale tout entière tint, du reste, à prouver ses sympathies pour la grande œuvre que Liége avait réalisée.

Le 5 juin, l'Exposition reçut la visite de S. A. R. Madame la comtesse de Flandre; arrivée à 1 h. 25 à la gare des Guillemins, la comtesse déjeuna dans le salon royal du Palais des Fêtes puis s'en alla visiter les Palais de l'Art ancien et des Beaux-Arts.

On sait que la comtesse de Flandre, aquarelliste et aquafortiste distinguée, s'intéresse tout spécialement à la peinture et aux arts. Aussi sa longue visite au Palais des Beaux-Arts fut-elle une vraie satisfaction pour les artistes qui se trouvaient en présence d'un juge expert.

Le regretté comte de Flandre, dont la mort fut ressentie par la nation tout entière, vint, lui aussi, visiter l'Exposition. Pendant les heures de sa visite, qui avait commencé à 10 heures du matin, pour se finir à 4 heures de l'après-midi, il ne cessa de circuler, examinant longuement toutes choses et s'intéressant grandement à foule d'objets exposés.

Indépendamment de ces représentants de la Famille royale belge, la World's Fair liégeoise vit dans ses palais nombre de personnages marquants étrangers.

Parmi ceux-ci, il convient de citer en premier lieu, en raison de l'importance prise par sa visite, Sa Majesté le Shah de Perse, Mouzaffer-ed-Dine. L'arrivée de ce monarque, le dimanche 13 août, à 4 heures 50 de l'après-midi, fut pour la ville tout entière un sensationnel événement. Les honneurs royaux qui furent rendus, l'escorte militaire, les drapeaux aux fenêtres, donnèrent à cette visite un faste réjouissant. Sa Majesté était accompagnée d'une suite nombreuse, composée de ses fils et petits-fils et de hauts dignitaires de sa cour. Traversant la ville, ce cortège se rendit au Palais provincial où des appartements avaient été réservés au monarque persan. Le soir, une fête militaire eut lieu sur la place Saint-Lambert, fête à laquelle le Shah assista, installé au balcon du palais. A maintes reprises, de longues ovations partirent de la foule à l'adresse du Monarque étranger qui répondit en saluant très aimablement.

Le lendemain, la visite de l'Exposition se fit en grande pompe. Par la ville et le Jardin d'Acclimatation, les voitures de gala se rendirent sur l'Esplanade des Vennes. Le Shah fut reçu sous le portique des halls par les notabilités de l'Exposition et par des délégations des Commissariats de toutes les sections étrangères.

Le Roi des Rois se rendit directement dans la section persane, puis, continua sa visite en traversant les sections suisse, turque, russe, et arriva dans les halls d'aval. Ensuite, il se rendit au Palais des Fêtes.

Le Shah déjeuna dans le salon royal, en compagnie de ses fils et petits-fils. Pendant ce temps, dans les salons du Commissariat général, fut servi un dîner que présidait le Grand Vizir, ayant à ses côtés les notabilités de la Ville, de la Province et de l'Exposition, les princes, les Excellences, et les hauts dignitaires de la suite du Shah.

La visite des halls recommença à trois heures et fut très courte; le Commissaire général russe présenta au monarque le pain et le sel, puis le cortège se dirigea vers la section française. De là, il se rendit de nouveau dans la section persane, puis visita les salons de l'Automobile, de la Fédération maritime et la Galerie des machines.

S. M. LE SHAH DE PERSE A L'INTÉRIEUR DU SALON DE LA SECTION PERSANE.

Monzaffer-ed-Dine montant enfin en voiture, se rendit directement à la gare des Guillemins où l'attendait un train spécial qui l'emporta vers Vichy.

Quelque temps auparavant, le 23 juin, la World's Fair avait eu l'honneur de recevoir la visite de LL. AA. II. le prince et la princesse Arisugawa, membres de la famille du Mikado.

LL. AA. II., accompagnées d'une suite de notabilités nippones, visitèrent la Galerie des machines, le compartiment de l'Art militaire, la collectivité de l'Armurerie, le salon du Cycle, le salon de la Fédération maritime; de là, elles passèrent dans les halls d'aval et pénétrèrent dans la section japonaise où une petite fille nippone, amusante comme un bibelot, offrit des fleurs à la princesse.

Le cortège pénétra ensuite dans la section chinoise, visita le salon des Diamantaires et termina sa visite par la section française.

Un autre jour, S. A. I. le prince Eitel de Prusse, un des fils de S. M. l'Empereur d'Allemagne, vint à Liége incognito. Il admira longuement le décor incomparable de la World's Fair, visita les halls et s'attarda naturellement dans la section allemande.

La France, qui avait pris part à l'Exposition d'une façon si brillante et si importante, manifesta à nouveau les sympathies qui l'unissent à notre pays en nous envoyant, lors de l'inauguration de la section française, trois de ses ministres à portefeuille: M. Dubief, ministre du Commerce, M. Ruau, ministre de l'Agriculture, M. Clémentel, ministre des Colonies.

C'était le 29 juin, par une journée claire à laquelle ajoutaient de la gaieté les drapeaux français partout arborés. Les ministres débarquèrent à la gare de Liége-Exposition, visitèrent longuement la section française, écoutèrent des discours auxquels ils répondirent avec tact et à propos.

L'après-midi, chaque ministre, individuellement, visita en compagnie de membres du Commissariat français et du Comité de l'Exposition, les installations qui ressortissaient à son ministère.

M. Clémentel, ministre des Colonies, visita les différents palais coloniaux, puis entra au Palais des Beaux-Arts; M. Dubief, ministre du Commerce, parcourut la galerie des machines, les compartiments belges et étrangers, de l'Art militaire et la section belge de l'Economie sociale; M. Ruau, ministre de l'Agriculture, s'attarda particulièrement dans le Palais de l'Agriculture et de l'Horticulture française et monta ensuite au plateau de Cointe.

Le soir, un grand banquet, offert par le Comité Exécutif, eut lieu dans le foyer du Théâtre Royal et des discours chaleureux furent prononcés par M. Digneffe et par les ministres français. Puis les convives assistèrent à une partie de la représentation de la *Tosca*. La *Marseillaise* et la *Brabançonne*, écoutées debout et bissées, suscitèrent le plus grand enthousiasme.

Peu de temps auparavant, le 8 juin, M. Dubief avait fait une longue visite à l'Exposition où il examina spécialement la section française et le Palais de l'Alimentation française.

Enfin, le 25 septembre, M. Bienvenu-Martin, ministre français de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vint présider à Liége, accompagné de hauts fonctionnaires de son ministère, le Congrès des Médecins français; le ministre visita longuement les installations de l'Institut Electro-technique Montefiore et le lendemain, vint à l'Exposition. Le matin, il parcourut les sections française, belge, allemande et anglaise, puis se rendit à la Boverie où il visita les Palais de l'Alimentation, des Beaux-Arts et de l'Art ancien.

L'après-dîner, il écouta une conférence française, présida un banquet le soir, et reprit enfin, à minuit 50, le train pour Paris.

Outre l'appoint de succès qu'elles donnèrent à la World's Fair, les visites de cousin du roi d'Italie, faite dans le plus strict incognito et les nombreuses visites des hautes notabilités de la politique, des arts, du commerce, de l'industrie de la Belgique et de l'étranger, des ingénieurs anglais, allemands, suédois et russes, des officiers de la marine française et de la marine allemande, et enfin des membres de la Conférence interparlementaire de la Paix. Cette dernière visite eut un éclat et un retentissement particuliers.

La Conférence, où siégeaient des illustrations du monde politique de tous les pays était en séance lorsque parut la nouvelle de la conclusion de la paix entre la Russie et le Japon. C'est de Liége que la Conférence lança au Président Roosevelt le télégramme le félicitant de cet immense bienfait dont il avait été l'habile artisan.

Outre l'appoint de succès qu'elles apportèrent à la World's Fair, les visites de ces personnages et de ces hautes notabilités portèrent au loin le renom de notre pays.

Indépendamment des grandes visites dont nous venons de donner un rapide compte-rendu, il est encore d'autres cérémonies qui donnèrent à la World's Fair un aspect brillant et aussi, cette fois, intime: nous voulons parler des inaugurations et des banquets.

Dès que l'érection de sa section était terminée, chaque Commissaire étranger avait à cœur d'exprimer officiellement les sentiments flatteurs qui avaient incité son pays à participer à la World's Fair liégeoise. Ce fut là le but de ces inaugurations, toujours honorées de la présence de M. Gustave Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, qui ne reculait pas devant les fatigues d'un voyage de la capitale, où le retenaient des fonctions officielles pourtant absorbantes, à Liége à laquelle le rattachent de si puissants liens.

Les inaugurations furent des fêtes charmantes, de véritables réunions mondaines où les personnes de la meilleure société, non seulement de Liége mais encore de l'étranger, de la capitale et de différentes villes du pays, venaient nouer connaissance et commencer des relations qui, jamais autant qu'à Liége et dans de semblables circonstances, ne furent aussi intimes et cordiales.

M. Gustave Francotte montra dans ces réunions un esprit d'à-propos particulièrement remarquable. Tous ceux qui l'écoutèrent n'oublieront ni ses improvisations où pétillait l'esprit le plus aimable, ni ses traits charmants qui allaient directement au cœur de ceux à qui ils étaient adressés. Sa chaude et sympathique parole donnait à tous le désir de se rapprocher, par l'application immédiate des sentiments généreux qu'elle exprimait. Aussi peut-on dire que M. Gustave Francotte contribua très vivement à faire régner, entre les Liégeois et les étrangers, l'entente la plus sympathique et la plus intime.

Notre pensée n'est pas de donner ici un compte-rendu distinct de chacune de ces inaugurations, notre désir étant plutôt d'en faire apprécier le charme et de mettre en relief leurs heureux effets.

Un excellent et discret orchestre jouait, après chaque discours, l'air national du pays dont on inaugurait la section et ensuite la *Brabançonne;* enfin, officiels et invités se mêlant, s'approchaient du buffet où, en absorbant un verre de champagne et en grignotant des pâtisseries, bien des relations prirent naissance.

Celles-ci eurent l'occasion de se nouer plus solidement aux nombreux banquets qui furent donnés pendant toute la durée de la World's Fair.

Ainsi se retrouvèrent constamment aux mêmes cérémonies une foule de personnes que les hasards heureux de l'existence faisaient vivre pour quelques mois d'une vie identique.

Inaugurations et banquets les rapprochèrent étroitement; on fit connaissance aux premières, on se revit avec plaisir aux seconds.

LES FÊTES EN 1905

A L'EXPOSITION.

En elle-même, une Exposition constitue une fête perpétuelle, et si, cependant, elle tend surtout à être un enseignement, la préoccupation qu'il en soit ainsi est si bien cachée, si adroitement dissimulée, que tous ceux qui visitèrent la World's Fair en emportèrent une impression de joie, d'allégresse pure.

N'est-ce pas, du reste, un motif de plaisir que l'apothéose d'une ère heureuse qui l'a fait naître? elle est née dans les détonations imposantes des canons, dans le souffle impétueux d'une cantate, dans le claquement multicolore d'une levée de drapeaux, toutes manifestations qui donnaient à cette entreprise la signification de l'œuvre collective d'un peuple ardent et libre, résumant, en un cri unanime, le bonheur de considérer derrière lui une ère glorieuse, avec le bel espoir du présent et la foi dans la continuité triomphante d'une ère nouvelle de prospérité toujours plus grande.

Les édifices, eux-mêmes, résumaient bien la signification créatrice de la World's Fair. La façade principale des halls, resplendissante, toute blonde, toute lumineuse sous l'éclat du soleil, conviait déjà à la joie les regards qui la découvraient, puis de tous côtés, dans les jardins fleuris, dans les halls luxueux, au quartier des Palais, blottis sous les arbres ou réflétés dans la Meuse et dans les lacs, tout amusait, tout charmait les yeux.

Presque sans s'apercevoir du changement d'ambiance, le visiteur finissait la journée dans le quartier des Attractions de Fragnée, dans les cafés à orchestre, et il emportait, de toute sa visite, une sensation intense de joie et de plaisir.

Cependant, pour augmenter la sensation de cette fête perpétuelle, le Comité Exécutif de l'Exposition avait organisé des fêtes spéciales, les unes temporaires, les autres permanentes, qui augmentaient encore l'attrait de l'Exposition et lui donnaient une atmosphère vraiment idéale.

Comprenant à merveille tout l'intérêt qui s'attachait à cette partie importante de l'exploitation d'une Exposition, le Comité Exécutif, pour assurer l'exécution de ce qu'il avait inscrit à son programme, avait décidé la création d'un Comité général des Fêtes et avait mis à sa tête des hommes d'intelligence et de dévouement, capables de l'organiser et d'en conduire le développement avec toute la compétence désirable. Entreprise malaisée assurément, car si les uns aiment les fêtes musicales, d'autres lui préfèrent les joutes sportives, les défilés pittoresques, les fêtes aérostatiques, pyrotechniques, etc.

Dans une ville qui vit naître de célèbres compositeurs comme Grétry, César Franck, Raway, des virtuoses d'une réputation universelle comme nos violonistes Ysaye, Massart, Musin et tant d'autres, la musique devait prendre une importance primordiale, des éléments de tout premier ordre devaient être réunis!

La Grande Symphonie de l'Exposition soutint, à merveille, la réputation musicale de Liége.

Formée de quatre-vingts musiciens, tous lauréats du Conservatoire, et placés sous la direction de deux maîtres liégeois, elle interpréta, avec une maîtrise incomparable, les œuvres inscrites à son programme, lesquelles avaient été choisies de la façon la plus éclectique. La notice relative à ce sujet, que nous publions ci-après et que nous devons à l'amabilité de M. L. Vandenschilde, secrétaire du Conservatoire royal de Musique, le montre documentairement avec une autorité et une compétence que nul ne songera à contester.

Une foule immense et attentive remplissait chaque soir la Salle des Fêtes où la Grande Symphonie donnait ses concerts. Bien avant l'heure fixée, les escaliers étaient assiégés; à l'ouverture des portes, c'était une vive engouffrée et bien que la Salle des Fêtes put contenir 3.000 personnes, la foule ne pouvait y trouver place tout entière.

Cette salle bondée constituait un merveilleux coup d'œil. Pendant qu'à l'orchestre les violonistes accordaient leurs instruments, c'était plaisir de regarder l'assistance élégante; les dames en claires toilettes, animées et rieuses, s'apprêtaient à vibrer sous le charme étreignant de quelque violon magique; les habits noirs ou les vestons clairs étaient plus graves; il y avait comme du recueillement dans cette gravité.

Le soir des chaudes journées estivales, la Grande Symphonie donnait ses concerts en plein air, dans le kiosque central de l'Esplanade des Vennes. La foule, alors, traçait autour de la phalange réputée un cercle noir et dense; on causait, on circulait. Tout à coup le chef d'orchestre levait le bâton directorial; instantanément, un grand silence se produisait, et dans les « silencioso » le son le plus ténu, le plus chuchotant, parvenait jusqu'aux derniers rangs des auditeurs; on ne faisait pas seulement silence, on retenait sa respiration.

Un autre charme musical fut produit par l'exécution des « Vieilles Chansons » dont le maître wallon Albert Dupuis, l'auteur de *Jean Michel*, prit l'heureuse initiative. Dans la grande Salle des Fêtes, un silence reposant de chapelle, les notes de piano prenaient des apparences de sons religieux; il y avait, du reste, de la piété dans cette résurrection de la chanson de nos pères, et les nerfs wallons vibraient sous l'évocation de ce savoureux atavisme.

Mais les auditions précitées constituaient plutôt une partie spéciale des fêtes de l'Exposition et ne se produisaient qu'à certaines heures. Il fallait à la World's Fair un décor musical permanent comme elle avait son décor permanent de bâtisses, d'eau et de feuillage. Le festival permanent fut institué pour réaliser ce desideratum. Non seulement tous les dimanches et les jours fériés, mais encore bien des jours de la semaine, de nombreuses sociétés de musique, urbaines et étrangères, envahirent les nombreux kiosques. Nos excellentes musiques militaires et celles de la Garde-Civique, contribuaient à la joie ambiante, dans les jours où les sociétés civiles étaient absentes. Dès l'entrée, leurs airs joyeux entendus partout, donnaient à l'Exposition un air de lieu de fête. On ne pourrait assez dire combien cette musique entraînante était adéquate à l'apparence joyeuse de la façade principale des halls, baignée de soleil.

Mais c'était surtout le soir que l'Exposition apparaissait à tous comme une immense fête. Dès la nuit tombante, dans le silence apaisant de l'ombre qui descendait, une féerie lumineuse surgissait. Partout, les phares électriques s'allumaient dans les airs comme des lunes bleuâtres; les jardins du Parc de l'Acclimatation s'illuminaient de milliers de lampions multicolores; des clôtures entières, paraissant en feu, se répétaient dans les lacs.

Si l'on se plaçait à l'entrée du pont de Fragnée, du côté du Vieux-Liége, le spectacle était éblouissant, le quartier des attractions, à Fragnée, apparaissait merveilleux. Partout des lampes électriques faisaient surgir avec netteté les multiples attractions; la tour de la Tiefbohr Gesellschaft se dessinait dans les airs par une myriade de lampes électriques, une enfilée de perles lumineuses; les ponts eux-mêmes semblaient des ponts de rêve; les mêmes lampions multicolores leur dessinaient des voûtes irréelles et leur donnaient l'air d'une architecture de pays de Mille et une Nuits.

La Meuse secouait cette féerie sur ses flots dansants, l'éparpillait en mille reflets, en filets aux mailles lumineuses.

UNE PHOTOGRAPHIE DE L'EXPOSITION PRISE LA NUIT

Un grand projecteur, placé à l'entrée du pont de Fétinne, et tournant sur son axe, fouillait les coins les plus lointains et faisait apparaître, sous un gigantesque et subit rayon lunaire, les feuillages, les pavillons, quelque tour lointaine.

Des feux d'artifice, qui se tiraient, non seulement tous les dimanches et les jours fériés, mais souvent encore à l'occasion de quelque congrès ou de quelque visite de personnages de marque, venaient ajouter à cette fête nocturne leurs gaies magnificences. Rien ne pourrait rendre le charme particulier de ces fêtes pyrotechniques; ici, en effet, leur beauté propre s'amplifiait de la beauté particulière du décor.

Dans l'immense foule, réunie sur le pont de Fragnée et sur les rives de la Meuse, ou massée en dehors de l'enceinte de l'Exposition, c'était le silence, le moment d'attente. On entendait au loin, porté sur les senteurs fraîches du fleuve, l'amoroso éperdu des orchestres tziganes. Tout à coup, quelques détonations retentissaient à la pointe de la presqu'île de la Boverie; une immense gerbe épanouissait dans les airs son dessin d'ogive, la Meuse s'approfondissait de son image inverse. Là-haut, c'était un irradiement momentané; des cîmes d'arbres apparaissaient avec un relief stéréoscopique; puis les fusées descendaient, quelques-unes, encore flamboyantes, venant rejoindre dans l'eau leurs reflets déformés.

Le pont Mativa, transformé en cascade lumineuse, faisait sur le spectateur une impression inoubliable. Embrasé soudain, il semblait se dissoudre en un épanchement d'eau opaline; son architecture frêle et gracieuse se dessinait superbement, et l'eau, toujours, buvait avidement cette lumière féerique.

Indépendamment des auditions musicales et de ces réjouissances pyrotechniques, d'autres fêtes furent encore un réel plaisir pour les yeux: parmi elles, nous mentionnerons le Corso fleuri sur la Meuse et les divers cortèges qui se déroulèrent tantôt à travers les jardins, tantôt dans l'enceinte caractéristique du Vieux-Liége.

Lors de l'inauguration officielle de l'Exposition par LL. AA. RR. Monseigneur le Prince et Madame la Princesse Albert de Belgique, plus de cent cinquante sociétés liégeoises, comprenant plus de cinq mille participants, firent la haie sur le parcours des voitures de gala du cortège officiel.

La succession des bannières, des oriflammes, des cartels était splendide; leurs ors, leurs soies et leurs velours chatoyaient au soleil soudain apparu; les médailles, au haut des hampes, luisaient clairement, mettant le feu de leur clarté dans l'éblouissance de leurs reflets.

Apportées dans la Salle des Fêtes, ces bannières ornaient les murs de leur faste, évocatrices de vieux et patriotiques souvenirs pour les augustes personnages rangés sous le groupe formé par elles. Ainsi, dans le passé, les fières corporations se réunissaient autour de leur prince-évêque, autour du magistrat de la cité.

LA FÊTE DES DRAPEAUX.

La fête internationale des sociétés costumées dura trois dimanches et promena la gaieté de ses costumes originaux à travers toute l'Exposition. Dans le soleil, les habits rouges, bleus, blancs, jaunes, éclataient; on pensait à un jardin fleuri dont les parterres se seraient promenés.

Puis la flânerie se mouvant, des sabots de botteresses claquaient en cadence, des moissonneurs effectuant leurs mouvements rustiques et simples donnaient une beauté de symbole à leurs occupations champêtres.

La grande fête internationale des drapeaux fut aussi très réussie; les vieilles bannières fanées attestaient la survivance du passé et voisinaient avec leurs sœurs nées d'hier, bannières neuves, fières de leur gloire et dont la hampe dorée s'accusait dans la lumière du soleil.

Et le Corso fleuri donné sur la Meuse! Les motifs principaux en avaient été dessinés par deux artistes liégeois réputés: MM. Emile et Oscar Berchmans. De gigantesques cygnes, des embarcations archaïques, à la poupe relevée en cous d'oiseaux monstrueux, d'autres, les unes blanches, les autres colorées, se réflétaient dans le fleuve, tandis qu'un orchestre dissimulé dans un grand bateau auquel une décoration de plantes vertes donnait l'apparence d'une île, faisait entendre des airs entraînants et vifs.

Un orage intempestif vint entraver la descente triomphale du nautique cortège, mais l'impression n'en resta pas moins ineffaçable.

Une fête qui, par son caractère, son originalité, sa beauté particulière, eut un très grand retentissement, ce fut la Fête des Arbres.

Organisée en guise de protestation contre les enlaidissements inutiles de nos campagnes, contre la disparition de nos sites dont l'arbre est un élément primordial, cette fête fut simple et belle à la fois.

M. Emile Digneffe, président du Comité Exécutif de l'Exposition, avait exprimé l'idée même de la fête en ces termes:

« Lorsque la Ligue des Amis des Arbres nous manifesta son désir d'organiser » dans nos jardins la fête qui nous rassemble aujourd'hui, notre Comité applaudit avec » empressement à cette initiative, heureux de voir la renommée dont commence à se » parer l'Exposition de Liége servir la propagande en faveur de belles et saines idées.

» Puisque dans des expositions l'on s'efforce d'attirer l'attention sur les progrès » accomplis, sur les conquêtes réalisées dans le domaine du Beau, pourquoi ne pas » prendre à tâche aussi de mettre en lumière toute idée qui relève du Beau moral, » pourquoi ne pas favoriser de même toute manifestation susceptible d'élever, d'affiner » la mentalité du public?

» Nous ne pouvions donc qu'être heureux d'accorder notre concours à une » démonstration en faveur des sentiments qu'il faut cultiver parce qu'ils élèvent la » pensée vers des horizons plus élevés, plus purs, parce qu'ils sont la source d'une » des jouissances, d'une des satisfactions de la vie!

» Et, dès lors, notre aide était tout acquise à ceux qui estimèrent que, pour » rendre aux beautés de la nature un hommage susceptible de faire impression, pour » intéresser à celle-ci la foule trop réfractaire à leurs séductions, pour inculquer aux » enfants, qui seront les hommes de demain, l'amour et le respect de ces beautés, pour » leur en faire comprendre la poésie, nulle occasion n'apparaissait plus belle, nul cadre » ne se prêtait mieux que cette réunion ouverte à tous nos visiteurs dans ce parc pitto- » resque, où l'œil est charmé par la vue de ces frondaisons aux tons puissants que » donne le soleil d'été, mirant dans le miroir des étangs aux eaux dormantes ou dans » le scintillement du fleuve au large cours les contours tourmentés de leurs masses bercées » par la brise, où le promeneur le plus insensible au charme d'un beau site ne peut » se soustraire à la sensation qu'évoque ce paysage délicieux de verdure et d'eau. »

Cette fête, à laquelle assistèrent les membres du Congrès international de la Presse, parmi lesquels se trouvaient plusieurs personnalités marquantes, avait débuté par une magistrale exécution de la *Symphonie pastorale* de Beethoven, interprétée par l'orchestre symphonique permanent de l'Exposition.

Des rondes joyeuses de jolies adolescentes mirent, autour de l'arbre gracieusement enrubanné, un grain de poésie. Puis au discours de M. Emile Digneffe, dont nous venons de donner un extrait, succéda celui de M. Léon Dommartin, alias Jean d'Ardenne, rédacteur en chef de la *Chronique*, président de la Ligue des Amis des Arbres. Cet orateur rappela, une fois encore, le but de la Ligue et la signification spéciale que conférait à la fête elle-même la collaboration de la jeunesse des écoles.

Enfin, Mlle Roch, de la Comédie Française, tout de blanc vêtue comme une prêtresse panthéiste de printemps, descendait les escaliers de l'aile droite du Palais des Beaux-Arts avec une majesté d'idole et vint dire, de sa belle voix sonore et extraordinairement vibrante, le poème *La Nature*, une des plus belles pages de Victor Hugo.

L'exécution de la *Marche internationale*, de Radoux, marqua la fin de la cérémonie et la dispersion d'une foule des plus élégantes, heureuse d'avoir participé par sa présence à une fête où l'idée et la beauté dominaient.

Un souvenir restera de cette fête, qui survivra à l'Exposition: placée à côté de l'arbre planté ce jour-là, une pierre massive, mais ayant parmi les arbres une vie réelle et pittoresque, montre aux promeneurs cette inscription de noble portée, gravée sur la seule de ses faces que l'outil ait polie:

CE CHÊNE
FUT PLANTÉ LE 25 JUILLET 1905
EN COMMÉMORATION
DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE
ORGANISÉE A LIÉGE EN CETTE ANNÉE
ET
DU SOIXANTE-QUINZIÈME ANNIVERSAIRE
DE L'INDÉPENDANCE DE LA BELGIQUE
IL EST CONFIÉ
A LA GARDE DU PUBLIC
LIÉGEOIS
GARDEZ UN PIEUX RESPECT
A
CE SOUVENIR D'UNE ANNÉE QUI FUT GLORIEUSE
POUR LA CITÉ
ET INFLUA DE FAÇON HEUREUSE SUR SES DESTINÉES.

Le lendemain du jour où l'on avait fêté la Nature, on fêtait le Travail, le Travail, honneur du pays dont on voulut célébrer la puissance et accentuer la signification de façon particulière et bien moderne.

Nous voulons parler de la remise solennelle de la décoration industrielle à cinq mille citoyens belges, fête grandiose et qui dut aux personnages qui y assistèrent une grandeur imprévue.

M. Gustave Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, sut encore, en cette circonstance, trouver les termes adéquats à la cérémonie pour glorifier le Travail.

La joie et l'orgueil des décorés, heureux d'être complimentés par une voix aussi autorisée, faisait plaisir à voir.

La cérémonie terminée, on les rencontrait partout, arborant fièrement au revers de leur veston ou de leur habit, la croix scintillante.

Tous, ensuite, furent réunis en un banquet monstre donné dans un hall immense édifié spécialement pour la circonstance, en dehors de l'Exposition. Ils étaient cinq mille convives. Le Ministre de l'Industrie et du Travail présidait encore ce banquet. Au toast chaleureux qu'il proposa à la clôture de cette belle journée, cinq mille voix répondirent par le cri puissant et unanime de « Vive le Roi! »

Vint enfin la dernière fête à laquelle on assista avec le regret et l'attention dernière suscitée à la mort glorieuse d'une grande entreprise, la dernière illumination, et la retraite militaire, parcourant la ville, faisant serpenter dans les rues les transparents lumineux, aux motifs variés.

Il semblait que la population voulut ce jour-là rapporter dans la ville même la gloire et l'éblouissement qui avaient si longtemps resplendi là-bas, aux Vennes!

ALBUM COMMÉMORATIF. Dessin de Paul Renonard

LA FÊTE DES TRAVAILLEURS.

Et cette mort s'entoura des éléments mêmes qui avaient contribué à la naissance; elle fut magnifiée par une autre fête des Travailleurs, celle que l'on dédia à tous ceux d'entre les plus humbles qui coopérèrent obscurément à l'édification de la World's Fair.

S. A. R. Monseigneur le Prince Albert avait tenu à assister à cette dernière et imposante solennité. Plus de 6.000 travailleurs défilèrent devant lui dans les jardins de cette Exposition à l'édification de laquelle ils avaient contribué. Avant de se masser pour ce défilé, ils avaient été réunis en un banquet monstre dans le vaste Palais de l'Agriculture à Cointe et chaque participant y avait reçu en souvenir une médaille commémorative.

Mais aux fêtes musicales et aux diverses réjouissances dont nous venons de décrire les plus marquantes, il faut encore ajouter les diverses fêtes sportives et les fêtes militaires.

Dans ce temps où le sport, ce dérivatif aux travaux intellectuels, est pratiqué presqu'universellement, il était juste que le Comité général des Fêtes accordât à ses diverses manifestations une attention spéciale. On avait fait appel à tous les éléments sportifs pour des joutes internationales: foot-ball, lawn-tennis, escrime, cyclisme, hippique, mais en raison de leur importance et de leur succès particulier, quelques fêtes doivent spécialement être mentionnées, telles les deux fêtes fédérales de gymnastique, la fête colombophile, les concours aérostatiques, hippiques et d'automobiles.

LA FÊTE DES BALLONS A COINTE.

A trois mois d'intervalle, la Fédération belge des sociétés catholiques de gymnastique et d'armes de Belgique et la Fédération belge des sociétés neutres de gymnastique, donnaient à Liége leurs fêtes fédérales si appréciées.

Le défilé, par la ville, de toutes ces sociétés qui groupaient, pour chaque Fédération, plus de cinq mille participants, fut superbe à voir. C'était une jeune armée, ayant comme l'armée elle-même la discipline et l'allure martiale, se distinguant par une aisance et une gaieté dans les mouvements pleins de vie.

De la ville où leurs sociétés de musique donnaient quelques beaux concerts, les gymnastes se rendirent à Cointe, où s'effectuaient, sur la plaine des sports, les exercices d'ensemble. Ceux-ci furent merveilleux et rappelèrent par leur ampleur les jeux olympiques de l'ancienne Grèce.

Au signal du directeur, des milliers de bras se levaient, se tendaient; d'immenses lignes blanches, bleues, noires, se déplaçaient; la ligne des culottes blanches qui tantôt était droite, se divisait soudain en deux lignes formant angle; le simple mouvement de la jambe tendue en avant produisait cette illusion. Il appert donc qu'en dehors de leur but utilitaire, ces fêtes ont une beauté qui leur est propre, en même temps qu'elles incitent à la joie, au bonheur de vivre.

La fête colombophile, dans la ville et le pays des *colèbeus*, devait se marquer d'un relief de tout premier ordre. Le concours national sur Bordeaux qui avait amené à Liége 2.500 pigeons concurrents fut de grande importance, mais il était surtout destiné à intéresser les colombophiles plutôt que les profanes. Ceux-ci, cependant, eurent leur part dans ces festivités spéciales, et tous assistèrent avec le plus vif intérêt au lâcher monstre de 13.000 pigeons, effectué à Cointe le 20 août.

A 12 1/2 heures, 350 paniers furent ouverts simultanément; un rocher palpitant, grouillant, coloré, sans cesse agrandi, surgit soudain du sol, se détacha de la terre, monta dans les airs, puis enfin s'étendit en un voile immense. Un nuage épais et large masqua le soleil; un bruissement incaractérisable descendait jusqu'aux spectateurs; la lumière vibrait dans les intervalles, puis le tout disparut, comme une nuée rapide d'orage.

Les concours de ballons sphériques organisés à la plaine des Sports, à Cointe, sous la direction de M. le comte Hadelin d'Oultremont, délégué de l'Aéro-Club de Belgique, eurent un grand succès et un retentissement tout particulier dans le monde scientifique.

LA FÊTE DES BALLONS A COINTE.

Les aéronautes les plus réputés, non seulement de Belgique mais encore de l'étranger et particulièrement de France et d'Angleterre, prirent part aux différents concours d'atterrissage et de durée, qui, bien que contrecarrés par le temps venteux, réussirent à merveille.

De nombreux spectateurs assistaient au gonflement des énormes masses sphériques, et le solennel: « Lâchez tout! » était prononcé au milieu d'une vraie multitude.

Puis les visiteurs qui se trouvaient dans l'enceinte de l'Exposition voyaient passer au dessus de leurs têtes, les énormes véhicules aériens qui disparaissaient bientôt dans les nuages et se perdaient dans les lointains brumeux.

Les fêtes automobiles qui eurent lieu le lendemain du Circuit des Ardennes, et qui comprenaient des épreuves de vitesse ou de côte, de tourisme ou d'adresse, furent organisées sous la présidence d'honneur de M. le baron Pierre de Crawhez.

Elles eurent une importance toute spéciale. Il en fut de même pour le concours hippique international qui eut lieu à Cointe, sous la présidence de M. le chevalier de Sauvage. Des écuries fameuses y envoyèrent leurs meilleurs éléments et contribuèrent au retentissement de ces épreuves, toujours suivies par le monde le plus élégant.

Les fêtes militaires, auxquelles prirent part l'armée et la Garde-Civique, ajoutèrent à l'impression joyeuse de la World's Fair l'appoint de leur organisation impeccable.

Faut-il rappeler lors de l'inauguration officielle de l'Exposition, cette multitude de cavaliers et de fantassins, aux costumes divers et joyeux, accompagnant les voitures de gala ou se massant sur l'Esplanade des Vennes.

Dans le silence du moment solennel, les trompettes sonnaient; un bref commandement: « Portez... armes! », mille bras se déplaçaient, les canons de fusils brillaient au soleil, les sabres des officiers, saluant, traçaient dans les airs des roues lumineuses; soudain, éclatait une vibrante *Brabançonne*, digne, par son soulèvement impétueux, de la Cité Ardente. Une émotion réelle étreignait les spectateurs, émotion de la solennité du moment et de son interprétation grandiose.

Nous avons déjà rappelé plus haut les retraites militaires qui eurent lieu au début et à la fin de l'Exposition, nous parlons dans notre chapitre traitant des fêtes

données en ville, de l'inauguration du monument Charles Rogier, pour lequel le Comité de l'Union des Anciens militaires avait recueilli les fonds nécessaires; qu'il nous suffise de dire en un mot que, dans toutes les circonstances, la participation militaire apporta l'émotion de l'atmosphère intimement adéquate.

Telles furent les principales fêtes organisées dans l'enceinte de l'Exposition; nous n'avons pu faire voir que bien faiblement leur pittoresque, leur beauté; mais comme elles furent dignes de l'Exposition elle-même, on peut en comprendre l'ampleur.

Cependant, à ces fêtes données dans l'enceinte même de la World's Fair, il faut ajouter les nombreuses festivités organisées dans la ville à l'occasion du 75e anniversaire de l'Indépendance nationale.

Elles font le sujet des pages qui vont suivre.

EN VILLE.

Tandis que l'Exposition de Liége apparaissait à tous comme la célébration d'une ère de paix et de labeur, un Comité provincial, institué à l'initiative du Gouvernement, sous la présidence de M. Pety de Thozée, Gouverneur de la province, avait assumé la tâche de commémorer dans la ville elle-même le glorieux 75e anniversaire de l'Indépendance nationale, et avait élaboré dans ce but un programme de fêtes qu'une sous-commission, présidée par M. Kleyer, Bourgmestre de la Ville de Liége, fut chargé d'exécuter.

Si le but de l'Exposition était surtout la glorification d'une Idée, elle pouvait avoir aussi une haute utilité par ses conséquences si l'on réussissait à attirer l'attention de l'étranger sur nous, à l'intéresser à notre ville elle-même après l'y avoir amené par une œuvre de grand renom.

Déjà, l'étranger était charmé par le décor exceptionnellement séduisant que la World's Fair mettait sous ses yeux. Mais il fallait aussi l'intéresser à la Cité elle-même, la lui montrer joyeuse et accueillante, susceptible de retenir quelques jours le touriste habitué à traverser notre gare pour se rendre en Suisse ou en Allemagne.

Les fêtes données dans la ville de Liége pendant la durée de l'Exposition répondirent à ce programme.

Déjà, nous avons cité, en parlant des fêtes données à l'Exposition, les retraites militaires, le corso nautique sur la Meuse, les feux d'artifice que beaucoup de personnes virent en dehors de l'enceinte de la World's Fair, mais il est d'autres fêtes qui eurent lieu dans la ville elle-même; ce furent l'illumination générale des ponts et des places publiques du Centre, les régates internationales sur la Meuse, le cortège des XXXII bons métiers de la Cité de Liége, les fêtes populaires données dans tous les quartiers, l'illumination du Parc d'Avroy, et enfin ces deux inaugurations grandioses des monuments Charles Rogier et Zénobe Gramme.

L'illumination générale des ponts et des places publiques du Centre constituait un spectacle superbe à voir. Elle donnait à la Ville un air particulièrement joyeux.

La place du Théâtre, la place Verte et la place Saint-Lambert étaient éblouissantes de lumière; la statue de Grétry retenait l'attention; des guirlandes de lanternes multicolores partaient du socle et se répandaient vers les grilles; Grétry, le célèbre compositeur liégeois, apparaissait comme en apothéose.

Une promenade nocturne le long des rives de la Meuse était d'un charme tout particulier.

Le fleuve majestueux, déjà si beau le soir dans le cours ordinaire de la vie de la cité, avec les masses noires de ses ponts profilés sur l'eau, les réverbères alignés le long des quais projetant leurs longues banderoles de lumière dansante, ce fleuve qui résume la cité tout entière, eut aussi alors sa part d'embellissement extraordinaire.

Dès la nuit tombante, des milliers de lanternes électriques jetées à profusion sur la masse des piles des ponts s'allumaient; une prestigieuse palette prodiguait ses rouges, ses jaunes, ses verts, épanchait des traînées de couleurs sur l'agitation des flots.

De loin, le cours entier de la Meuse se dessinait, cordon lumineux strié de bandes éblouissantes, synthèse des mille reflets dont se piquaient les bâtiments noirs, avec des lueurs plus épandues et stagnantes sur les places publiques.

Rappelons encore la magnificence de l'illumination du Parc d'Avroy, l'étang silencieux, baigné de lumière, les bosquets où se nichaient, fleurs nocturnes, les lampions colorés, tandis qu'un orchestre hongrois proche mettait son parfum musical autour de ces fleurs artificielles et charmantes.

Moins solennelles, mais plus caractéristiques, les fêtes populaires exprimèrent la note locale de la joie liégeoise.

Les fêtes populaires, pour très simples qu'elles furent, n'en eurent pas moins une grande signification. En elles, en effet, jaillissait la libre fantaisie du peuple, et les illuminations des rues populaires, par exemple, cette profusion de lampions accrochés aux façades comme des essaims et donnant à certaines ruelles des airs d'embrasement, ne dérivèrent que de l'émulation personnelle des habitants, de leur fierté de bien faire.

Partout, de vieux cramignons ressuscitèrent, des places publiques se couvrirent de kiosques et de manèges de chevaux de bois. C'était, dans chaque quartier, comme une kermesse permanente, mais une kermesse liégeoise, sans brutalité ni goinfreries; c'était la « fête », comme on l'appelle, pour tout dire, fine, spirituelle, chantante.

Trois fêtes extraordinaires, par leur ampleur et leur beauté, par les éléments qui y participèrent, méritent d'être commentées. Ce furent le cortège des XXXII bons métiers de la cité de Liége, l'inauguration du monument Rogier, et enfin l'nauguration du monument Zénobe Gramme.

La fête des XXXII bons métiers de la cité de Liége ne fut ni un prétexte à chatoiement de costumes souvent anachroniques, ni une occasion cherchée de faire passer par la ville une cavalcade quelconque, accompagnée d'orchestre et de groupes d'une fantaisie très savoureuse mais sans valeur au point de vue archéologique.

Le but du Comité, créé spécialement pour réaliser cette fête et présidé par M. Pholien, fut de provoquer, par une collaboration documentée, une reconstitution rigoureusement historique d'une fête d'autrefois; l'événement à commémorer était l'élection des « mayeurs » au XVIe siècle, élection faite par les corporations professionnelles.

Cette fête donna naissance à une heureuse idée, la reconstitution des bannières des anciens métiers liégeois dont aucun vestige matériel n'existait plus.

M. Florent Pholien avait conçu déjà, en 1903, l'idée d'une reconstitution de ces bannières; celles-ci, une fois confectionnées d'après des documents sérieux, seraient exhibées à l'occasion des fêtes publiques, puis elles iraient orner le Musée Archéologique liégeois. Les renseignements puisés dans les documents historiques et notamment dans le manuscrit du célèbre héraut d'armes liégeois, Abry, furent interprétés par

le pinceau d'un artiste liégeois, M. J. Ubaghs, tandis que M. Th. Radoux, l'éminent directeur du Conservatoire, reconstituait de toutes pièces des airs du XVIe siècle.

Les éléments étant ainsi rassemblés, on s'occupa de l'organisation de la fête elle-même.

Le cortège se forma dans la cour du Palais des Princes-Evêques et se dirigea vers l'Hôtel-de-Ville par la rue Royale et la place du Marché où il stationna.

Fiers et décoratifs, les porteurs de bannières, à cheval, dominaient les groupes des hommes à pied. Dans le décor archaïque du Palais des Princes-Evêques et de la place du Marché, l'illusion évocatrice était complète.

Dessin de Maurice Feuillet

LE CORTÈGE DES TRENTE-DEUX MÉTIERS.

Précédés d'un groupe de trompettes à cheval et d'un autre groupe comprenant les chanteurs de cramignons, les XXXII bons métiers se succédaient : c'étaient d'abord les Fèvres ou travailleurs des métaux que suivaient un groupe de joueurs de cloches et de carillons, puis les charliers, les cherwiers, c'est-à-dire les agriculteurs, les meuniers, les boulangers, les vignerons, les houilleurs, les pêcheurs.

Un groupe de fifres et de tambours séparait ces derniers des cuveliers et sclaideurs, porteurs ou portefaix, brasseurs, drapiers, retondeurs, entretailleurs de drap, pelletiers, vieux-wariers ou fripiers.

Les trompettes, les hérauts et timbaliers venaient ensuite, précédant le groupe magistral qui comprenait les gardes du corps des « Dix hommes », le porte-étendard

de la cité à cheval, et enfin, à cheval encore, le porte-étendard des Six Vinâves : le Vinâve d'Isle, Saint-Servais, Marché, Nouvice, Saint-Jean Strée ou Feronstrée, Chaussée des Prés.

Les pages, les greffiers de la cité, des trompettes, les gardes du corps des « Dix hommes » encadraient les Gouverneurs.

D'autres métiers suivaient: les soyeurs ou scieurs, les naiveurs ou bateliers, les mairniers ou marchands de bois de construction, les charpentiers, les couvreurs d'ardoises, les maçons, les corduaniers ou fabricants de chaussures d'hommes, les corbesiers ou fabricants de souliers féminins, les texheurs ou tisseurs, les bureurs et toiliers, les harengiers et fruitiers, les bouchers.

Un groupe musical composé de haut-bois, cors, bassons et trompettes rompait la monotonie du cortège, que complétaient les tanneurs, les chandelons et floqueniers, c'est-à-dire les fabricants et marchands de chandelles et les marchands de flocons, enfin les merciers et les orfèvres.

Les Gouverneurs, quittant alors le cortège stationnant sur la place du Marché, se rendirent à l'Hôtel-de-Ville pour y procéder à l'élection des deux bourgmestres. Le résultat connu, les Gouverneurs, accompagnés des bourgmestres sortants, des gardes du corps des « Dix hommes » ainsi que des bannières des Vinâves et de la cité, se rendirent au local de la Bourse, sensée représenter l'habitation des nouveaux élus.

Ceux-ci, conduits solennellement à l'Hôtel-de-Ville, firent, sur le perron, le salut aux métiers, puis le cortège se remit en marche vers la place Saint-Lambert où, sur une estrade, le groupe Magistral, dans une mise en scène qui impressionna les spectateurs, se déploya avec une rectitude toute militaire. Lorsque les deux nouveaux bourgmestres eurent prêté le serment de fidélité au peuple et aux lois, ils furent investis de leurs pouvoirs par la remise des clefs de la cité et la pose du manteau de pourpre sur les épaules, ce qui fut fait d'après le cérémonial du temps.

Alors les nouveaux élus prirent place dans le cortège en compagnie des bourgmestres sortants et se conformant à la tradition, on simula une visite à la chapelle des maîtres de la cité, à l'église Saint-Jacques: ainsi le cortège des XXXII métiers eut l'occasion de se déployer à travers les principales artères de la ville et partout sur son passage il attira des milliers de spectateurs.

La sortie de ce cortège eut lieu le 26 juillet et fut renouvelée le 30 juillet.

Cette fête fut remarquable par sa puissance évocatrice et par son exactitude historique.

Le vieux passé liégeois venait d'avoir sa part de gloire dans une année qui fut heureuse pour la cité. On allait faire participer à cette glorification un passé plus récent, plus vibrant, le passé de 1830, en la personne du Liégeois Charles Rogier qui, jusqu'ici, n'avait son monument que dans les cœurs belges.

L'initiative partit du Comité de l'Union des Anciens Militaires, présidée par le général de Schepper. L'idée fut si bien accueillie par la population et par les Pouvoirs publics, et la souscription organisée pour la réaliser marcha si rapidement qu'il fallut bientôt songer à l'érection du monument, dont la composition avait, à la suite d'un concours, été confiée au sculpteur Sturbelle, de Bruxelles.

Edifié au carrefour des avenues Rogier et Blonden, ce monument très décoratif se profile sur un fond de verdure du square d'Avroy.

Au sommet du socle, Charles Rogier assis, pensif, semble rêver à la liberté glorieuse que personnifie, à côté de lui, une femme nue, à l'attitude hardie. Sur le soubassement, le lion symbolique, couché, relève la tête, dans une attitude forte et protégeante.

Favorisée par une journée splendide, la fête de l'inauguration prit les allures les plus grandioses.

Quinze mille anciens militaires défilèrent devant le général Cousebant d'Alkemade, Ministre de la Guerre, entouré des autorités liégeoises, tandis qu'aux tribunes réservées, les ors des costumes militaires brillaient à côté des toilettes féminines, claires et joyeuses.

M. le Ministre de la Guerre retraça, dans son discours, la vie de Rogier; nous en extrayons un des passages les plus significatifs:

« En 1830, Liége fut des premières à s'enflammer pour la cause de la patrie. » Rogier fut l'âme du mouvement: il multiplie ses écrits et ses discours, organise un » corps de volontaires et l'entraîne à Bruxelles. Il s'expose au premier rang, reçoit le » baptême du feu à Dieghem, puis, au milieu des coups de fusil et de la mitraille, il » prodigue son activité et, servi par une parole embrasée, communique partout sa » décision, fait partager à tous ses espérances. Le Gouvernement provisoire est institué; » il y prend place et contribue à nous doter des libertés constitutionnelles. C'est l'un » des pères de la Patrie.

» Le nom de Rogier, inséparable de la fondation de notre Indépendance, l'est » aussi, pendant tout le temps qu'il vécut, de notre histoire nationale. C'est sous son » ministère, en 1834, que fut décrété l'établissement de notre premier chemin de fer, et » il compte parmi les signataires de la convention assurant l'affranchissement de » l'Escaut. »

Une cantate, dont M. Mawet avait écrit la musique sur les paroles d'un poème de M. Rodolphe de Warsage, fut chantée par mille exécutants et l'enthousiame des assistants fut encore augmenté par l'impression que produisit la *Brabançonne* exécutée par onze musiques militaires à la fois.

A côté de toutes les fêtes données à l'Exposition ou dans la ville elle-même et qui furent, les unes purement attractives, les autres empreintes de la préoccupation du plus pur patriotisme, celles-là qui pouvaient célébrer la Science elle-même ne furent pas oubliées. On honora la Science belge de la façon la plus grandiose en la personne d'un enfant de la Wallonie, Zénobe Gramme, l'inventeur de la dynamo et comme tel, créateur de toute une industrie.

C'est à l'initiative de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liége, dont Gramme était membre honoraire depuis 1893, et spécialement au zèle de son distingué président d'alors, M. Frédéric Nyst, qu'est due l'érection du superbe monument élevé à la gloire du génial inventeur.

En août 1903, l'Association précitée acclama, en assemblée générale, la proposition de nommer séance tenante le premier noyau du Comité organisateur de cette manifestation et d'en donner la présidence à M. Frédéric Nyst. Diverses personnalités des plus marquantes furent ensuite adjointes à ce Comité, notamment M. Léon Janssen, président de l'Union internationale des Tramways.

La présidence du Comité de patronage qui se constitua dans la suite fut offerte à M. Montefiore-Levi, ancien président de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liége et fondateur de l'Institut électro-technique.

LE MONUMENT ROGIER

C F E

Les démarches du Comité furent couronnées de succès. Le Gouvernement, la Province et la Ville de Liége lui allouèrent des subsides importants, tandis que la souscription publique lui assurait la disposition d'une somme de 47.000 francs.

L'œuvre était au reste placée en excellentes mains; nous avons parlé dans des pages précédentes du dévouement et de l'énergie que M. Frédéric Nyst apporta dans l'organisation de la World's Fair; il nous faut insister ici sur la largeur de vue de l'homme d'études, heureux de travailler à la glorification d'un représentant de cette science.

L'œuvre si heureusement conçue fut pleinement réalisée et aboutit à l'érection de ce superbe et grandiose monument qui ornera désormais le large promontoire, compris entre les ponts de Fragnée et de Fétinne.

La cérémonie de l'inauguration du monument qui eut lieu le 7 octobre, fut grandiose et simple à la fois.

Dans la grande Salle des Fêtes, de hautes personnalités belges les plus marquantes, auxquelles se joignirent de nombreuses notabilités scientifiques de l'étranger, se réunirent sous la présidence de l'infatigable Ministre de l'Industrie et du Travail.

Onze discours furent prononcés. M. Frédéric Nyst prit d'abord la parole et fit en quelques mots justes l'historique du monument. Il rappela que grâce aux libéralités du public, des administrations locales et du Gouvernement, on pourrait, en outre, placer une plaque commémorative sur la maison où naquit Gramme à Jehay-Bodegnée, créer des bourses de voyage pour les élèves de l'Ecole Industrielle de Liége où étudia Gramme et décerner aux lauréats de l'enseignement électro-technique professionnel une médaille exécutée par le regretté sculpteur de Mathelin.

M. Nyst termina par ces paroles:

« Grâce à ces dons, nous avons pu élever ce monument à la mémoire d'un enfant » du pays de Liége, toujours fidèle au sol natal, malgré l'attirance de Paris, la Cité » Lumière, malgré le charme de ses relations dans le beau pays de France.

» Gramme entrait à peine dans la vie, quand fut proclamée l'indépendance de » la Belgique, dont nous fêtons actuellement le 75e anniversaire.

» Ce monument dira que sa géniale invention contribua pour une bonne part à cette » ère de progrès constants, qui est l'œuvre de deux Rois toujours soucieux de la » grandeur et du bien-être de la nation.

» Puisse notre vaillante population ouvrière y voir aussi, non seulement une belle » œuvre d'art, dont je suis heureux de féliciter MM. Vinçotte et Soubre, non seulement » la glorification d'un ardent patriote, d'un pionnier du progrès et bienfaiteur de » l'humanité, mais aussi et surtout, le jeune menuisier Gramme employant ses loisirs, » après de longues heures d'atelier, à s'instruire, à étudier, à penser; sachant prélever » sur son très faible salaire de quoi construire ses modèles et les perfectionner.

» Puisse la classe laborieuse se pénétrer de la stimulante morale de ce monument, » se résumant en cinq mots:

» *Qui voudra, tout seul pourra.* »

M. Kleyer, bourgmestre, accepta ensuite le monument au nom de la Ville de Liége et prononça un discours de remerciements. Puis M. Gustave Francotte prit la parole au nom du Gouvernement et du pays, et M. Eric Gérard, directeur de l'Institut Electro-technique Montefiore, mit en relief, avec toute son autorité, le progrès scientifique réalisé par l'invention de Gramme.

Ce discours constituant un résumé complet de la vie de Gramme, nous eussions été heureux de le reproduire intégralement si la place ne nous était mesurée. Nous le résumerons comme suit:

Zénobe Gramme naquit en 1826 à Jehay-Bodegnée, près de Huy. Son père était employé aux accises. Le peu de goût qu'il semblait avoir pour les études engagea ses parents à lui laisser suivre son penchant pour le travail manuel et ils le mirent en apprentissage chez un menuisier de Hannut. Il y acquit bientôt une grande habileté manuelle et dans le but de se perfectionner et de satisfaire ses goûts pour les arts mécaniques, il suivit avec ardeur les cours du soir de l'Ecole industrielle.

Avide de voir et d'apprendre, Gramme alla travailler ensuite à Bruxelles et à Paris.

C'est à une circonstance fortuite qu'il dut de trouver sa voie dans l'électricité. Il fut admis comme modeleur dans les ateliers de la Société l'Alliance où l'on construisait une machine électrique, inventée par le Belge Nollet et perfectionnée par un autre Belge, Van Malderen. C'est alors que Gramme, se prenant d'une belle passion pour l'électricité, s'adonna, le dimanche, quand les ouvriers étaient absents, à des expériences personnelles, et se fit ainsi une théorie nouvelle des machines électriques qu'il avait sous les yeux. Ayant rencontré peu d'encouragement chez son chef immédiat, à l'occasion d'un perfectionnement sérieux qu'il avait imaginé à la machine de l'Alliance, il s'engagea dans les ateliers Ruhmkorff et alla même travailler chez Disdéri, à Londres.

C'est au cours de ces pérégrinations, vers 1867, que Gramme eut l'idée de la dynamo à courant continu qui porte son nom.

Retiré dans un logement modeste, n'ayant pour laboratoire qu'une cuisine et pour matériaux que quelques pièces de fer et quelques fils de cuivre, Gramme connut alors dans toute sa dureté la vie amère de l'inventeur pauvre.

L'invention terminée, Gramme eut cependant la bonne fortune de rencontrer en M. Hippolyte Fontaine, un bailleur de fonds qui comprit tout de suite la portée de l'invention.

Gramme venait de trouver une machine électrique, à courant presque rigoureusement continu, alors qu'avant lui on ne connaissait que des machines électriques imparfaites, à courants alternés.

Gramme ne tarda pas à voir mûrir la moisson qu'il avait préparée. Son atelier de Paris produisit des modèles variés de machines qu'il étudiait lui-même dans tous leurs éléments; bientôt, les modèles se perfectionnèrent de plus en plus, au point de vue mécanique.

La machine dynamo-électrique a permis la création d'industries nouvelles: l'éclairage électrique, le transport de l'énergie mécanique à distance, avec comme corollaire important la traction électrique, et enfin l'électro-chimie et l'électro-métallurgie, industries dont la production annuelle atteint environ un milliard et demi de francs, ce qui indique toute son importance.

M. Eric Gérard termine par cette belle péroraison:

« Il était juste que notre pays dressât un monument à l'une de ses illustrations » qui fut pour tous un grand exemple. Par son travail et son génie, Gramme s'éleva » de la condition la plus humble à la célébrité la plus enviable. Parvenu au faîte des » honneurs, il resta simple et bon comme à ses débuts.

Autrefois, dans ce lieu qui marque la conjonction de la Meuse et de l'Ourthe, » on n'eut pas manqué de symboliser nos cours d'eau par des figures allégoriques.

LE MONUMENT ZÉNOBE GRAMME

» Aujourd'hui, nous sommes reconnaissants à M. Vinçotte d'avoir, à côté du » buste de Gramme couronné par le Génie de l'Electricité, placé le Travail et la » Science concourrant au progrès de l'Humanité. »

D'autres discours furent encore prononcés par M. Hospitalier, professeur à Paris, par M. Habets, président, pour 1905, de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole des Mines, par M. Janssen, président de l'Union internationale des Tramways et des Chemins de fer d'intérêt local, par M. de Bast, président de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Institut Montefiore, par M. Closset, au nom de la Société belge des Electriciens.

Mlle Gramme, sœur de l'inventeur défunt, remercia tous ceux qui coopérèrent à la glorification de l'illustre savant, en son nom et au nom de Mme Zénobe Gramme et de ses neveux, présents à la cérémonie.

Après cette série de discours, les invités se rendirent, par les jardins de l'Esplanade des Vennes, devant le monument.

Pendant que la musique du 12me de ligne jouait la *Brabançonne*, la toile couvrant le monument tombait, et celui-ci s'étalait, grandiose, devant les yeux émerveillés des assistants.

Deux artistes coopérèrent à l'exécution de cette œuvre. Le statuaire Vinçotte, pour la partie sculpturale et M. l'architecte Soubre, pour la partie architecturale.

Trois larges socles, comme de grands degrés de pierre, supportent trois groupes: au centre, Zénobe Gramme, auquel la fée de l'Electricité tend une palme; aux bas-côtés, à gauche, Gramme, encore adolescent, travaillant à l'établi de menuisier; à droite, Gramme studieux et grave, penché sur un livre et expérimentant un électro-aimant.

Mme Zénobe Gramme, dont on doit comprendre l'émotion, remercia les auteurs du monument.

Cette belle manifestation fut clôturée par la visite de l'usine d'Electricité de Sclessin; le soir, un raout fut offert par l'Administration communale dans les salons de la Violette, brillamment illuminés. Sur le socle du monument, une inscription arrête le regard du passant:

MONUMENT ÉLEVÉ PAR SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A L'INVENTEUR DE LA DYNAMO INDUSTRIELLE

ZÉNOBE GRAMME

NÉ A JEHAY-BODEGNÉE LE 4 AVRIL 1826

MORT A BOIS-COLOMBES, PRÈS PARIS, LE 20 JANVIER 1896.

Simples et belles paroles résumant la noble et glorieuse vie d'un homme au nom désormais immortel.

Telles furent les principales fêtes données en ville pendant la durée de l'Exposition. On peut dire d'elles, qu'indépendamment de leur intérêt propre et de la grandeur des idées qui y furent célébrées, elles eurent pour effet de faire connaître notre ville aux étrangers, d'intéresser ceux-ci à sa beauté et à son caractère.

LE PALAIS DES FÊTES.

LA MUSIQUE A L'EXPOSITION

Nous devons à l'obligeance de M. Vandenschilde la notice suivante relative à la musique à l'Exposition; mais l'honorable et trop modeste secrétaire du Conservatoire, ayant omis de signaler la grande part qu'il a prise dans l'organisation des Fêtes musicales à l'Exposition, nous avons cru de notre devoir de mentionner son nom à la place où il doit se trouver.

Le Comité Exécutif, dès le début de l'entreprise, s'était montré soucieux des festivités qui seraient offertes aux visiteurs de l'Exposition.

Dans cet ordre d'idées, la Musique avait été une de ses premières préoccupations et en fait elle eut un rôle prépondérant, grâce à l'octroi d'importants subsides.

Il ne pouvait en être autrement, dans notre vieille cité wallonne, dont la population reste admiratrice fervente de la musique, soucieuse à justes titres de son passé, au point de vue de cet art, si fière dans le présent de son Conservatoire, réputé dans le monde entier, et des musiciens célèbres, spécialement des violonistes, qui ont répandu sa gloire dans tout l'univers.

En effet, la capitale de la Wallonie brille d'un éclat tout particulier dans l'histoire de l'art musical.

Au XIe siècle, Francon, écolâtre de Liége, fut le musicien le plus érudit de son temps. Sans remonter si haut, signalons au XVIe siècle, Pietkin, auteur des œuvres de musique religieuse qui alimentèrent longtemps le répertoire de l'église Saint-Lambert.

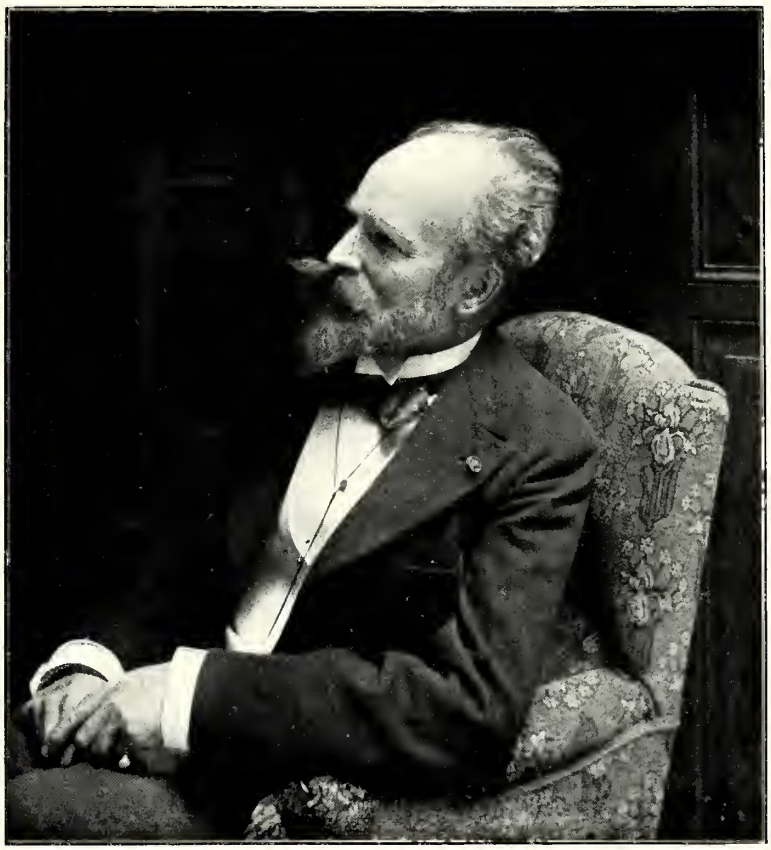

M. J. TH. RADOUX.

Au XVIIe, Henri Dumont, maître de chapelle de Louis XIV, célèbre par ses motets.

Au XVIIIe siècle, Henri Hamal et Jean-Noël Hamal, maître de chapelle des princes-évêques de Liége, compositeurs célèbres, composèrent des messes, des motets, des symphonies, des opéras, dont quelques-uns, tels *Li Voyèg di Chaudfontaine*, *Li Ligeoi ègagi*, etc., sont encore joués de nos jours. Au XIXe siècle, enfin, naquit l'immortel Grétry, dont la gloire brille d'un pur éclat au firmament de l'Art.

Il faut ajouter à ces noms illustres ceux de Gresniek, dont on représenta plus de vingt opéras à Londres et à Paris, de Delange, de Chaumont, de Bassenge, de Teller, de Renotte, de Hodémont, et de tant d'autres.

Il convient de rappeler à ce propos le travail du musicologue Léonard Terry, qui exhuma après des recherches ardues, maints manuscrits de ces auteurs liégeois, et dont il eut été hautement curieux de produire dans les concerts de l'Exposition les ouvrages à titre de musique rétrospective. Mais la mise au point d'œuvre de l'espèce eut exigé des études préparatoires, longues et difficiles, — le temps matériel fit défaut.

Un orchestre merveilleux avait pu être formé grâce aux largesses du Comité Exécutif. Tout ce que le Conservatoire royal de Musique de Liége pouvait donner d'éléments, tous les artistes formant l'orchestre du Théâtre royal et enfin d'autres virtuoses encore appartenant à des orchestres étrangers, avaient été groupés et formaient une pléïade d'artistes comme seules les grandes capitales de l'Europe peuvent en réunir.

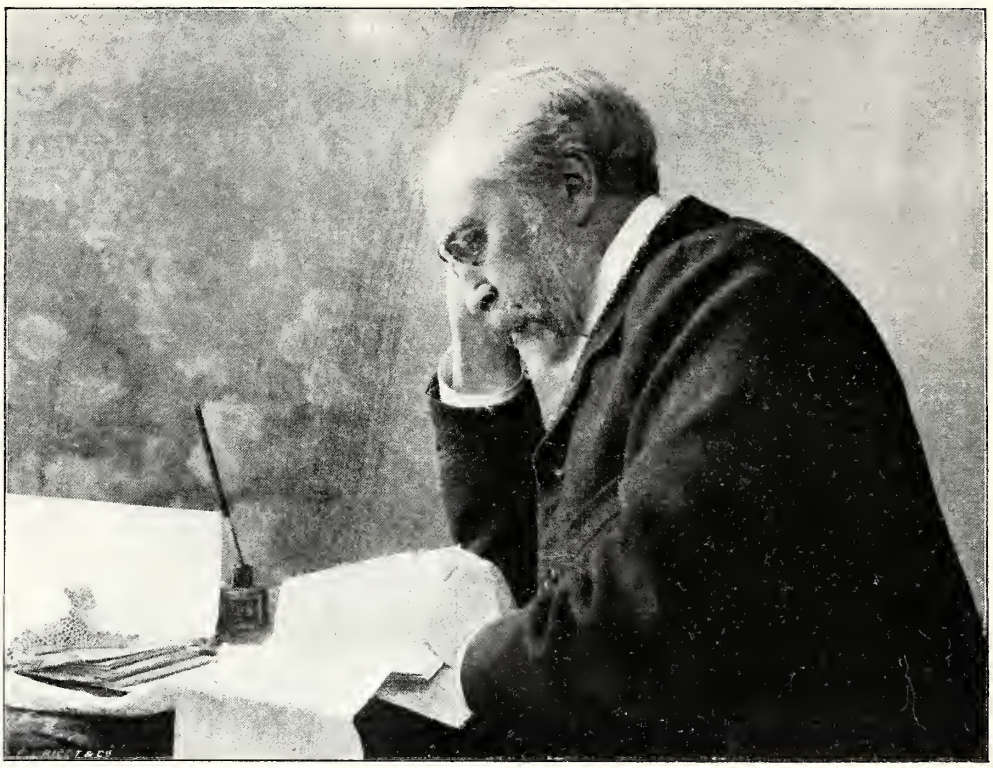

M. JULES SAUVENIÈRE

Cette phalange était placée sous la direction de deux musiciens liégeois qui avaient donné déjà des preuves multiples de talent : MM. Oscar Dossin et Mathieu Lejeune, tous deux professeurs au Conservatoire royal de Liége.

L'orchestre permanent de la Grande Symphonie était composé de 90 musiciens.

Il convient de noter que ces artistes appartiennent tous au Conservatoire de Liége ou y avaient fait leurs études, à l'exception d'un seul: le harpiste, le cours de harpe n'existant pas à notre école.

La composition des programmes fut élaborée avec soin sous la haute surveillance de M. Charles Berryer, vice-président du Comité Exécutif, délégué spécialement auprès du Comité musical; celui-ci était du reste tout indiqué en raison de ses fonctions de membre de la Commission administrative du Conservatoire royal de Musique.

Ce musicien distingué ne cessa de s'occuper, avec la compétence que tous sont unanimes à lui reconnaître, de l'organisation des concerts pendant toute la durée de notre World's Fair.

C'est à M. J. Théodore Radoux, qui dirige à l'heure actuelle les heureuses destinées de cette école célèbre, que le Comité Exécutif demanda la cantate inaugurale avec la collaboration de M. Jules Sauvenière pour le poème.

L'œuvre de belle envergure, composée pour soli, chœurs mixtes, orchestre symphonique et harmonique, fit une impression forte et inoubliable. Et c'est à peine si plusieurs répétitions générales publiques et plusieurs auditions purent donner satisfaction au public avide d'entendre cette partition superbe qui fait le plus grand honneur au compositeur.

M. OSCAR DOSSIN.

M. MATHIEU LEJEUNE.

L'exécution de la cantate inaugurale fut si remarquable que nous croyons devoir citer ici tous ceux qui y participèrent. Ce furent, comme

Soliste: Mme Paquot d'Assy, du Théâtre royal de la Monnaie.

Pour les chœurs:

I. La Société royale *La Légia.*

II. La Société *Les Disciples de Grétry.*

III. La Société *Liége Choral.*

IV. Les *Dames amateurs.*

V. Les classes d'ensemble du Conservatoire royal de musique de Liége.

Comme orchestre: L'orchestre permanent de l'Exposition de Liége.

Comme harmonie: La musique du 12e régiment de ligne.

C'est vers Grétry que les chefs de la Grande Symphonie tournèrent d'abord leurs regards, — n'était-ce pas là une source de fraîche et pure mélodie?

Dans la période moderne, d'autres compositeurs liégeois retinrent également leur attention: César Franck, J. Théodore Radoux, Sylvain Dupuis, Léonard, Eugène Hutoy, Joseph Jongen, Ch. Smulders, Emile Mawet, qui tous firent leurs études à notre Conservatoire.

Le nom de César Franck que nous avons cité en premier lieu, rayonne sur l'art musical de notre époque. Les représentants les plus autorisés de la jeune école française: Vincent d'Indy, Pierre de Bréville, Chausson, Duparc, de Castillon, Fauré, Pierné, Chabrier, Lalo, etc., etc., se réclament du grand maître liégeois qu'ils aiment et qu'ils admirent en disciples fervents.

Parmi les autres œuvres interprétées par l'orchestre symphonique pendant les six mois que dura l'Exposition, nous trouvons les noms de plus de quarante de nos nationaux dont les compositions furent généralement appréciées, savoir:

Andelhof F.; Berleur; Berryer Ch.; Blockx J.; Carman M.; Charlier Théo; Charlier Léopold; Crotto W.; Demerssemann; Dubois Léon; Dupont Aug.; Dupuis Sylv.; Dupuis Alb.; Folville Juliette; Franck César; Gaucet Ch.; Georis E.; Gevaert A.; Grétry A. M.; Haseneier G.; Hutoy Eug.; Jehin L.; Jongen Jos.; Lassen, Léonard H.; Lemaître L.; Martin J.; Mawet F.; Mawet Emile; Mawet Lucien; Michotte; Mouton H.; Radoux J. Théodore; Raway Er.; Riga J.; Rogister F.; Ruffer Ph.; Smulders C.; Soubre L.; Tinel E.; Vieuxtemps H. et Waelput.

Et combien de noms liégeois dans cette liste déjà longue!

Faire l'historique de la musique à l'Exposition, c'est, on le voit, passer en revue les productions de notre grand établissement musical, le Conservatoire royal.

Et si des compositeurs nous passons aux solistes, nous trouvons aussi parmi les virtuoses de marques engagés au Palais des Fêtes, de nombreux artistes appartenant à notre école liégeoise.

Citons d'abord pour les tirer hors pair Ovide Musin, un de nos maîtres du violon qui, avec les Ysaye, les Thomson, les Marsick, tient le sceptre de la virtuosité violonistique dans les deux mondes conquis par la magie de l'archet; puis le jeune et talentueux Jean Gerardy, proclamé naguère encore à Berlin et à New-York le premier violoncelliste de notre époque; puis Adolphe Maréchal, de l'Opéra Comique, dont on connaît la grande réputation; enfin, Théo Ysaye, le compositeur-pianiste au talent si apprécié.

M. LOUIS VANDENSCHILDE.

Citons ensuite: Mlle Jeanne Masson, pianiste; M. Eugène Dejardin, du Grand Théâtre de Nantes; M. Maurice Dambois, violoncelliste; M. Ernest Fassin, violoniste; Mme Fassin-Vercauteren, cantatrice; M. Eug. Henrotte, professeur de chant; M. Jacques Jennotte, baryton; Mme Hortense Derclaye, cantatrice; M. Léopold Charlier, violoniste, professeur au Conservatoire; M. Léopold Piery, violoniste; M. Gustave Schmit, flûtiste, professeur au Conservatoire; M. Albert Ravenel, violoniste; M. Georges Haseneier, clarinettiste, professeur au Conservatoire; M. Henri Leguin, professeur de chant et de déclamation lyrique au Conservatoire; M. Louis Delvenne, violon-solo du Théâtre royal de la Monnaie; Théo Charlier, trompettiste, professeur au Conservatoire; M. Henri Moureau, tromboniste, professeur au Conservatoire; MM. Albert et Joseph Dechesne, violoncellistes-solos de l'orchestre permanent de l'Exposition, etc., etc.

Cependant cet hommage rendu à ceux de *chez nous*, aux anciens comme aux nouveaux lauréats de notre Conservatoire, ne doit point nous éblouir au point d'omettre

ou d'oublier les compositeurs et les virtuoses étrangers qui rehaussaient les concerts de l'Exposition de leur présence.

Disons donc que divers compositeurs belges prirent parfois le bâton directorial pour diriger un concert entier réservé à leurs œuvres.

Tels furent: MM. Gustave Huberti, Léon Dubois, Albert Dupuis, Mlle Juliette Folville, MM. Joseph Jongen et E. Mawet.

Mais une large place fut réservée aussi au superbe épanouissement de talents et de génies de France, d'Allemagne, d'Angleterre, des pays scandinaves, d'Espagne et d'Italie.

En effet, un esprit de compréhension large présida à l'élaboration et au choix des programmes symphoniques, et à côté des auteurs classiques, du Titan de Bayreuth, du profond et du troublant Vincent d'Indy, de Saint-Saëns, de Massenet et de tant d'autres compositeurs modernes, on exécuta des œuvres moins sérieuses et moins sévères.

M. ERNEST GÉROME.

D'autre part, ces concerts furent, comme nous l'avons déjà dit, corsés de la présence de solistes, de virtuoses dont un choix fut fait également en dehors de nos concitoyens.

Des étrangers et des compatriotes actuellement fixés hors de Liége, vinrent nous apporter l'appoint de leur talent; citons: Mme Félia Litvinne, la célèbre cantatrice, l'interprète idéale des drames wagnériens; M. Boucrel, soliste des Concert Colonne, à Paris; Mme Paquot d'Assy, la remarquable pensionnaire du Théâtre royal de la Monnaie; Mmes Georgette Bastien et Eva Simony, également du Théâtre royal de la Monnaie; Mlle Isabeau Catalan, du Théâtre royal de la Monnaie; Mlle Catherine Baux, de l'Opéra Comique de Paris; Mlle Kufferath, harpiste, à Bruxelles; M. Godard, du Conservatoire royal de Bruxelles; M. Emile Engel, de l'Opéra; Mlle Jane Bathori, de la Monnaie; le pianiste Romanowsky, de Saint-Pétersbourg; le pianiste-compositeur anglais J. Clefford qui nous initia aux œuvres de compositeurs de son pays; M. Pol Virly, du Grand Théâtre municipal de Toulon; Mlle Jeanne Delforterie, cantatrice à Verviers; Mlle S. Poirier, cantatrice à Bruxelles; Mlle Holland, cantatrice à Bruxelles; Mlle Alice Cholet, violoniste à Bruxelles; Mlle Berthe Scarceriaux, cantatrice à Verviers; Mlle Jeanne Coryn, violoniste à Bruxelles, etc., etc.

Qu'on nous pardonne de borner là notre énumération déjà si longue, et de rendre seulement un hommage global à tous les talents auxquels nous devons la réussite de nos fêtes.

Enfin, des Sociétés chorales de premier ordre contribuèrent également au succès de nos manifestations musicales. Des concerts extraordinaires furent donnés avec le concours de:

La Société chorale de Pâturages, directeur: M. J. Duysburgh;

La Société chorale *Les Disciples de Grétry*, à Liége, directeur: M. J. Duysburgh;

M. FRANÇOIS DAUDENARD.

M. CHARLES LÉONARD.

La Société royale *L'Emulation*, à Verviers, directeur: M. Weytz;

La Société royale *La Légia*, à Liége, directeur: M. Ernest Gérôme;

La Société chorale du Village de Port-Sunlight (Angleterre);

La Société chorale *La Maestreechter Staar*, à Maestricht, directeur: M. P. Gielen;

La Société royale d'harmonie *des Cristalleries du Val Saint-Lambert*, directeur: M. E. Gérôme;

La Société royale de chant *des Cristalleries du Val Saint-Lambert*, directeur: M. A. Collinet;

La Société d'Amateurs de Huy, directeur: M. J. Duysburgh;

La Société chorale *La Concorde*, à Verviers, directeur: M. F. Duyzings;

La Royale Lyrique de la Bouverie, directeur: M. H. Carpay.

Ici, se placent naturellement quelques réflexions qui pourraient à l'avenir nous être utiles en prêchant par l'expérience et la leçon des choses vécues.

Nous voulons parler de l'organisation même des concerts qui souleva beaucoup d'éloges et relativement peu ou de légères critiques.

Le répertoire de ces concerts fut, en effet, composé avec beaucoup d'éclectisme. Car si les dilettanti se délectent à l'exécution d'une symphonie de Beethoven ou de César Franck, en revanche des amateurs, d'éducation différente, trouvent leur joie à entendre une transcription sur un opéra aimé, voire même en écoutant une valse au rhytme entraînant, à la mélodie facile et agréable. On tint compte de cela et chacun trouva de quoi satisfaire ses goûts, et de la sorte l'intransigeance des uns et des autres désarma devant les concessions que les numéros du programme rendaient réciproques.

Remercions donc MM. Berryer, Oscar Dossin, Mathieu Lejenne et Vandenschilde pour la façon dont ils ont accompli la tâche périlleuse qu'ils avaient assumée; ils l'ont remplie en hommes qui savaient ce qui peut plaire à la masse des auditeurs réunis à l'occasion d'une Exposition.

M. F. BERNAERT.

M. VIVEGNIS.

Le public, du reste, s'est rendu chaque jour aux séances de musique avec une telle persévérance, si considérable fut le concours de monde qui se pressait aux portes du Palais des Fêtes, pris d'assaut parfois, que la salle, malgré ses respectables dimensions, fut souvent trop peu vaste pour recevoir les auditeurs.

Il faut constater avec un très réel plaisir le succès retentissant de ces mémorables auditions qui furent accueillies par le public comme une véritable bonne fortune, et furent suivies avec une attention soutenue par les fidèles qui, en rangs compacts, se rendaient chaque soir comme en un pieux pèlerinage au Palais des Fêtes.

A qui eut douté que le Liégeois aimât la musique, il suffisait de considérer ces salles combles, ou de voir le vaste espace entourant le kiosque des Vennes où se donnèrent, pendant les beaux soirs d'été, les exécutions de la symphonie qui réunirent des milliers d'auditeurs.

Avant de quitter le Palais des Fêtes, disons un mot des Noëls wallons, des airs populaires et des chansons du terroir que ressucitèrent les voix fraîches d'un petit *choral mixte*, dirigé par MM. Albert Dupuis et Charles Radoux. Ces deux jeunes compositeurs eurent la charmante idée de nous restituer, sous ce titre poétique: *Les Vieilles Chansons*, toute la lyre naïve de nos ancêtres, de reconstituer les souvenirs attendris du passé. C'était délicieux d'entendre ces refrains, à la tournure vive, si gaie et si sincère! Aussi les séances des *Vieilles Chansons* eurent-elles un succès qui alla grandissant de jour en jour.

D'autre part, le souci des organisateurs des fêtes musicales sut se porter également sur les auditions à donner en plein air.

Ils s'ingénièrent à multiplier les auditions de corps de musiques, de telle sorte qu'il ne fût jamais possible de traverser les jardins de l'Exposition sans assister à des concerts d'harmonie, de fanfares ou d'orphéons.

Ces auditions eurent lieu dans des kiosques placés au Jardin d'Acclimatation:
devant l'entrée monumentale des Halls, aux Vennes;
devant l'entrée du Vieux-Liége, en face du monument Gramme;
dans les jardins de Cointe.

M. BAIVY DE LEXHY.

M. HENRI MATIVA.

On eut recours, pour les concerts journaliers:

1° aux musiques militaires de la garnison de Liége, à savoir: celle du 12e régiment de ligne, sous la direction de M. F. Dandenard; et du 2e régiment de lanciers, sous la direction de M. E. Bernaert;

2° à la musique du 1er et du 2e régiments de la garde-civique, sous la direction de M. Ernest Gérôme;

3° à la fanfare de l'Exposition, constituée sous la direction de M. Désiré Vivegnis.

Ces corps de musique donnèrent, pendant la durée de l'Exposition, 674 concerts, dont: par les musiques de l'armée: 280; par celle de la garde-civique: 263; par la Fanfare de l'Exposition: 131.

Et voici s'ajoutant à ces phalanges, d'autres phalanges renommées que l'éclat de l'Exposition nous amena et qui se firent entendre en des concerts extraordinaires:

L'Harmonie Delhaize, à Bruxelles, directeur: M. M. Heirwegh;

La Société Philharmonique d'Armentières, directeur: M. E. Mastio;

L'Harmonie des Etablissements Mercier, à Epernay-Luxembourg, directeur: M. A. Petré;

L'Harmonie des Magasins du Bon Marché, à Paris, directeur: M. Wetge;

La Grande Harmonie de Roubaix, directeur: M. J. Koszul;

L'Harmonie du Centre, à Haine-Saint-Pierre, directeur: M. Marchand;

L'Harmonie des Charbonnages de Mariemont et de Bascoup, directeur: M. Théo Charlier;

La Fanfare royale des Chasseurs de Binche, directeur: M. Yvon Jadot.

Il semblerait qu'une liste aussi chargée clôturât le tableau de nos auditions: puisque grâce à elle le Palais des Fêtes d'une part, les jardins de l'autre, furent sans discontinuer livrés au culte de la musique.

Mais on eut plus encore! Les dimanches et jours de fêtes, arrivent drapeau déployé, de nouvelles cohortes: Sociétés d'harmonie, de chant d'ensemble et de fanfares, venues de tous les coins du pays et même d'au-delà des frontières. D'heure en heure, elles iront exécuter leur programme aux divers kiosques des jardins. Le festival permanent ainsi organisé rallia l'adhésion de 835 sociétés représentant plus de 50.000 exécutants qui défilèrent successivement dans l'enceinte de l'Exposition.

En dehors du pays, la France surtout nous envoya des corps de musique excellents qui constituaient des phalanges d'une valeur exceptionnelle. Il n'était pas rare de voir des groupements de 100 à 150 exécutants.

De Hollande, d'Allemagne, du Grand-Duché, nous vinrent des sociétés de tout premier ordre et nous ne croyons pas exagérer en déclarant que jamais festival en Belgique n'obtint d'aussi brillants résultats et ne réunit un nombre pareil de participants.

Terminons en rappelant comment fut assurée l'organisation de toutes ces fêtes musicales pour laquelle le concours de personnalités appartenant au monde artistique était indispensable.

Un Comité général avait été formé et subdivisé en sections. Ce Comité discuta les grandes lignes du programme à réaliser, puis quelques hommes furent chargés de l'organisation décidée, laquelle exigea un travail opiniâtre et ardu.

Que le public juge si leur mission fut bien accomplie et si leurs efforts et leur zèle contribuèrent à augmenter le patrimoine artistique de notre cité.

Avant de donner la liste des membres du Comité musical, rappelons que le Comité Exécutif y avait délégué un de ses vice-présidents, M. Ch. Berryer, membre de la Commission administrative du Conservatoire; celui-ci eut, avec M. J. Théodore Radoux, président du Comité général, la haute surveillance de tout ce qui concernait la *Musique à l'Exposition.*

Le Comité musical était donc composé de:

M. J. Th. Radoux, directeur du Conservatoire royal de musique de Liége, comme président;

M. Baivy de Lexhy, directeur-fondateur de la Fanfare de Jemeppe, comme vice-président;

M. L. Vandenschilde, secrétaire-trésorier du Conservatoire royal de musique de Liége, comme sécrétaire général.

Nous considérons comme un devoir de rappeler ici quel rôle important joua dans cette organisation M. Vandenschilde. Il fut la cheville ouvrière de toute l'organisation musicale de l'Exposition et son dévouement mérite d'être cité ici tout spécialement.

Ce Comité musical fut réparti en deux sections:

Section des fêtes chorales;

Section des fêtes instrumentales.

Cette deuxième section fut subdivisée en:

Sous-section des concerts de symphonie;

Sous-section des concerts d'harmonie.

Enfin, l'organisation du Festival permanent fut confiée à un Comité spécial auquel un hommage est dû à raison du magnifique résultat auquel aboutirent ses efforts.

Ce Comité, présidé par M. Baivy de Lexhy, eut pour secrétaire M. Mativa et pour secrétaire-adjoint M. R. Ledent.

Il est juste de dire que MM. Baivy de Lexhy, Mativa et Ledent apportèrent à l'accomplissement de leur tâche un dévouement, un esprit d'initiative, une science d'organisation qui méritent d'être soulignés et rappelés au souvenir des Liégeois.

LA FOULE A L'EXPOSITION

Une grande œuvre n'est pas seulement grande en elle-même, elle amène autour d'elle nombre de circonstances qui lui donnent l'atmosphère qui lui convient et qui en sont inséparables. Nous pensons, en exprimant ceci, à la foule dense, noire, tumultueuse qui visita l'Exposition; cette foule arriva à son paroxysme dans les jours de grande fête comme à la Pentecôte. Alors, comme l'écrivait si spirituellement un de nos confrères, « on dut ouvrir les portes des halls pour donner de l'air aux jardins ».

Le dimanche matin, aux gares, débarquaient les étrangers et surtout les gens des campagnes. Beaucoup ne verraient qu'une seule fois l'Exposition et ils voulaient lui consacrer la journée tout entière.

Parmi ces campagnards, se trouvaient bon nombre de membres d'orphéons invités par le Comité de l'Exposition à prendre part au Festival permanent; ils étaient naturellement escortés de leurs parents et amis, et des villages entiers déambulaient ainsi dans la grande World's Fair.

Mais la plus grande foule arrivait dans l'après-midi, vers deux heures. Les guichets encombrés avaient peine à satisfaire la cohue des visiteurs sans cesse augmentée; les tourniquets ne cessaient d'enregistrer, et un bruissement formidable, continu, montait des allées.

Les kiosques, surtout le grand kiosque de l'Esplanade des Vennes, étaient entourés d'un cercle noir et dense d'auditeurs, les appareils d'une société anglaise, qui permettaient d'estamper soi-même son nom sur une plaque de zinc ne cessaient de fonctionner, des gens erraient en quête d'une place libre aux terrasses des cafés et restaurants, rien, en un mot, ne pourra faire oublier à ceux qui en furent témoins, cette foule inimaginable qui encombra l'Exposition tout entière certains jours de grandes fêtes.

Un endroit propice à jouir du curieux aspect que présentait l'Esplanade des Vennes, était la montée qui conduisait au pont de Fétinne.

Devant nous, s'étendait l'Esplanade couverte d'une foule noire que fleuronnaient les ombrelles et les vêtements clairs des dames. Ce courant évoluait entre les pavillons particuliers, puis s'engouffrait dans la bouche immense des halls, toujours, toujours, d'une façon inlassable.

Si, descendant vers l'église de Fétinne, on reportait successivement son regard sur le pont de Fragnée, et près de soi, le pont Mativa, on s'apercevait que les ponts eux-mêmes étaient chargés, trottoirs et chaussée, d'une foule aussi intense; les trams électriques avançaient lentement dans cette foule, tandis que le wattman sonnait sans cesse pour faire s'écarter les personnes qui se trouvaient sur la voie.

Pénétrant dans les halls, on était abasourdi; là encore, c'était le même encombrement; on circulait difficilement à travers les sections; certaines vitrines qui intéressaient le gros public étaient inabordables; le hall des machines, entr'autres, était encombré; il y régnait une chaleur intense.

Si des halls on se rendait au Vieux-Liége, au quartier des attractions, à Fragnée ou au quartier des Palais, on s'étonnait à nouveau du monde qui circulait par les allées et dont la marche se marquait par autant d'étapes qu'il y avait de palais rencontrés.

Si l'entrée des halls était curieuse à voir, la sortie ne l'était pas moins. Un courant dense de personnes sortait par le portique central, s'éployait en éventail, parmi les cris confus et des marchands de journaux et des vendeurs de souvenirs de l'Exposition.

La foule, un peu écoulée, se reproduisait le soir, car si le nombre de personnes de la campagne étaient parties, elles se remplaçaient par les abonnés de la ville qui, dans les journées chaudes et tumultueuses, ne venaient à l'Exposition que le soir.

Et toujours, dans les cafés, aux concerts, dans le quartier des attractions, c'était le tohu-bohu, l'encombrement plus supportable cette fois dans la température un peu rafraîchie.

Si les journées des grandes fêtes carillonnées amenèrent surtout à l'Exposition la foule campagnarde ou urbaine, l'élément visiteur, vers les mois des vacances, août et septembre, se transforma bientôt: on eut surtout alors les étrangers.

Gare des Guillemins, en août. Là-bas, sifflant doucement sous le grand vitrage, un express international arrive, glissant de son allure ralentie au ras des quais asphaltés. Tout à coup, détonation sèche du frein à vapeur, arrêt subit. Un garde saute d'un compartiment, court tout le long du train en criant: « Liége-Guillemins »; des portières claquent, les commissionnaires affairés enlèvent les valises, des groupes s'interpellent avec des exclamations joyeuses. Par les souterrains, la foule s'écoule, foule en veston de voyage, dames en jupons trotteurs, petit chapeau de paille clair derrière lequel flotte un voile léger. Large engouffrée cosmopolite qui vient varier de son élément pittoresque le débarquement d'un train de banlieue.

Sur le premier quai où sont postés les portiers d'hôtels, la mélopée interminable commence: « Hôtel de Suède, Grand Hôtel, Hôtel d'Angleterre, Hôtel de l'Europe, Hôtel Vénitien... » bizarre chanson aux tons variés; le premier recommence: « Hôtel de Suède... »

Des interrogations sont lancées: « Vlaamsch? Deutsch? English? » les commissionnaires s'insinuent, enlèvent les valises des mains.

La sortie. Les fiacres arrivent, se rangent; des hommes, des gamins tendent de petites affiches: « Chapeau A! Cigare B! Restaurant G! » etc.; ces multiples réclames parsèment le pavé de la place des Guillemins de taches multicolores.

Les trams électriques sonnent; les uns stationnent, les autres partent, d'autres arrivent; on fait l'assaut des plates-formes bondées; pendant que l'un d'eux se met en marche, un marchand de guides le suit à la course, tendant avec insistance un « guide complet avec plans et notices ».

La place est encore noire de monde; par dessus les têtes, on aperçoit de grandes affiches balancées par des hommes-sandwichs, les toits et les trolleys des tramways, les cochers sur leurs sièges et les drapeaux de sociétés de musique qui débarquent. Tout à coup, sonnerie de clairon ou rappel de tambour. Les sociétés en rangs, se mettent en marche, bannière en tête; derrière, les parents et les amis suivent: le village tout entier va à l'Exposition, seuls, les enfants et les vieilles sont restés au logis.

A peine la foule s'est-elle à moitié écoulée, que de nouveaux trains arrivent; ce sont les mêmes cris, le même tohu-bohu; les commissionnaires affairés, les aboyeurs d'hôtel chantant, le fracas des voitures, la sonnerie des trams: vie fiévreuse, variée et amusante.

C'était l'aspect de la gare des Guillemins, c'était aussi celui des autres grandes gares de la ville.

Telle fut la foule à l'Exposition! Comme nous le disions au début, c'est dans cette atmosphère que vécut, d'une vie inoubliable et grandiose, la World's Fair wallonne.

LES
MANIFESTATIONS DE RECONNAISSANCE

Nous avons, en un nombre relativement restreint de pages, esquissé une description des multiples manifestations qui caractérisèrent les divers aspects de la vie intérieure de l'Exposition.

Quand approcha l'époque de la clôture, les Liégeois, se remémorant la période brillante qu'ils venaient de parcourir, eurent le sentiment de l'auréole de gloire dont serait désormais entouré le nom de leur cité.

Et, reportant plus loin leur pensée, ils se souvinrent des difficultés qu'il avait fallu vaincre, des luttes qu'il avait fallu soutenir parfois contre les Liégeois eux-mêmes, et ils comprirent de quel courage et de quel dévouement avaient fait preuve ceux qui, en dépit de tous les obstacles, avaient finalement assuré le triomphe de l'entreprise.

Aussi, le sentiment de reconnaissance qui germait dans tous les cœurs ne pouvait-il manquer de se manifester. Il se traduisit notamment par les trois grandes démonstrations publiques que nous allons rapporter.

LE BANQUET DU CONSEIL COMMUNAL

L'Exposition de Liége, par les millions de visiteurs qu'elle attira, par le nombre et l'importance des manifestations artistiques ou scientifiques dont elle fut le théâtre, avait fait converger sur la cité elle-même l'attention du monde entier, tandis que par les importants travaux dont elle avait été l'occasion, elle avait contribué au développement et à l'embellissement de la Ville.

Désireux de manifester la reconnaissance de la Ville de Liége envers ceux qui s'étaient dévoués à l'œuvre si féconde pour celle-ci, l'Administration communale offrit, le 1er novembre, dans les magnifiques salons de l'Hôtel-de-Ville, un banquet somptueux en l'honneur des organisateurs de l'Exposition et des notabilités liégeoises, belges et étrangères qui collaborèrent à celle-ci.

A la table d'honneur, que présidait M. Gustave Kleyer, bourgmestre de la Ville de Liége, avaient pris place M. Gustave Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, M. Pety de Thozée, Gouverneur de la province, MM. Emile Dupont, vice-président du Sénat, Magis, sénateur, Neujean, Dallemagne, de Ponthière, Van Marck, députés de Liége, puis encore MM. Richard Lamarche et Gody, du Commissariat, M. Emile Digneffe et tous les membres du Comité Exécutif, M. Chapsal, Commissaire général de la France et tous les Commissaires généraux des différents autres pays participant.

On y remarquait encore MM. Dupret, sénateur, président du Comité belge des Expositions à l'étranger, le comte Adrien van der Burch, Commissaire général de la section belge à l'Exposition de Milan, etc., etc.

Aux autres tables étaient assis tous les membres du Conseil communal, les hauts fonctionnaires et les chefs des divers services de l'Administration communale, etc., etc.

Bientôt, M. Gustave Kleyer prit la parole; il s'exprima en ces termes:

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de porter la santé du Roi.

La nation belge tout entière vient de commémorer, en d'inoubliables manifestations d'allégresse, les grands événements qui, en 1830, ont fait de notre pays un état indépendant et souverain.

L'Exposition Universelle de Liége, à laquelle tant d'autres Etats étrangers ont tenu à honneur de participer, a montré les progrès immenses que le peuple belge, libre désormais et maître de ses destinées, a su accomplir, durant ces trois quarts de siècle, dans tous les domaines de l'activité économique et sociale.

Malgré l'exiguité de son territoire, la Belgique est devenue aujourd'hui l'une des premières puissances industrielles et commerciales du monde entier.

Déjà s'ouvrent pour elle des perspectives plus vastes, des horizons nouveaux, et elle cherche à se préparer des débouchés en rapport avec la force croissante de sa production.

Au moment où le génie de notre peuple s'affirme de la sorte et se déploie dans sa vitalité, dans son originalité et dans ses énergies propres, nous sentons grandir et s'élever en nos âmes l'idée de la Patrie.

Et nous tournons nos regards vers Celui qui, pour nous, représente et personnifie la Patrie, vers Celui qui de par la Constitution que le peuple belge s'est volontairement donnée, est placé à la tête de la nation, et qui fidèle au serment par Lui prêté, veille à la garde de l'indépendance de la Belgique et au maintien de nos libres institutions.

Pendant tout son règne, long de bientôt quarante années, le Roi Léopold II n'a eu d'autre but que la prospérité et la grandeur de son pays.

C'est dans ce constant souci de voir la Belgique toujours plus riche et plus heureuse, toujours plus estimée et plus respectée au-delà des frontières, qu'il a dès le début, accordé à l'Exposition de Liége sa puissante protection.

Grâce à Lui, grâce à son appui, à ses encouragements, à sa haute influence, l'entreprenante initiative de nos concitoyens allait être assurée d'un succès inespéré.

J'associe à ce toast au Chef de l'Etat, la santé des Princes de la Dynastie royale qui, eux aussi, ont si activement et pour une si large part, contribué à la réussite de l'Exposition de Liége.

Au Roi!

A la Famille Royale!

Des applaudissements nourris ratifièrent ce premier toast que l'assemblée écouta debout, puis l'honorable bourgmestre continua:

Avant que se ferme cette Exposition Universelle et Internationale de Liége qui marquera dans les annales de notre cité d'une manière si éclatante, le Conseil communal, représentant officiel de la population liégeoise, a voulu réunir, en son Hôtel de Ville, les organisateurs de cette grande entreprise et leur exprimer la reconnaissance de nos concitoyens.

Lorsque nous constatons les résultats si favorables qu'elle obtint, nous ne faisons qu'obéir à un devoir en adressant nos plus vifs et plus chaleureux remerciements à tous ceux qui ont coopéré à l'organisation de l'Exposition.

Ces remerciements vont, successivement, aux deux premiers promoteurs de l'Exposition, MM. Pholien et Victor Dumoulin, et aux membres du Comité d'études;

Aux membres du Conseil d'Administration de la Société Anonyme de l'Exposition, qui, sous la présidence du regretté Ernest Nagelmackers, ont su réunir les capitaux importants nécessaires à la marche d'une si vaste et si hardie entreprise,

Aux membres du Comité Exécutif, qui ont assumé la plus lourde des responsabilités et consacré à une tâche ingrate, le dévouement le plus absolu, — et, en particulier, à leur président, mon collègue et ami, M. Emile Digneffe, qui, chaque jour sur la brèche, avec une énergie et une ténacité que rien n'a pu lasser, a su accomplir un travail énorme et vaincre toutes les difficultés;

Aux chefs de service de l'Exposition, dont la haute compétence, le talent et le zèle ont fait des prodiges.

Il m'est agréable de citer, à côté d'eux, les fonctionnaires des services techniques de l'Administration communale et les chefs de la police locale, qui, en maintes circonstances, leur ont prêté un concours des plus utiles.

Nos remerciements vont aussi au Gouvernement Belge, qui a voulu favoriser, par une aide efficace, la cause de l'Exposition de Liége, vis-à-vis du reste de la Belgique et vis-à-vis des puissances étrangères.

Nous tenons cependant à mentionner tout spécialement, car il a bien droit à une place à part, Monsieur le Ministre de l'Industrie et du Travail, qui, en bon et vrai Liégeois, a rendu personnellement à l'Exposition d'inappréciables services, auxquels vinrent s'ajouter ceux des membres du Commissariat Général, MM. Richard Lamarche, Gody et Storms.

La Province également a tenu à marquer, par le vote d'une allocation importante, sa sympathie en faveur de l'œuvre de nos concitoyens.

Nous ne saurions non plus trop reconnaître le mérite qui revient à la Presse belge et étrangère, dont la quotidienne propagande a, pendant toute la durée de l'Exposition, attiré vers Liége les foules innombrables des visiteurs.

Enfin, Messieurs, c'est pour nous une profonde satisfaction de redire encore toute notre gratitude envers les représentants des nombreux pays étrangers qui, de tous les coins du monde, nous ont envoyé les produits merveilleux de leurs industries et de leurs arts, et qui ont si grandement contribué à la splendeur de notre Exposition.

Messieurs les Commissaires Généraux ont rempli leur délicate mission avec un tact et une courtoisie auxquels tous se sont plu à rendre hommage.

Les participations étrangères nous ont appris à mieux apprécier les caractères distinctifs des différents pays, et à mieux nous rendre compte de leurs ressources naturelles et de l'activité de leurs habitants.

Quel que puisse être le sort que l'avenir inconnu nous réserve à tous, nous voulons croire que, de ce long contact que l'Exposition de Liége aura provoqué entre les hommes des diverses nations, il subsistera des relations de confiance, d'entente et d'union, dont l'effet se fera sentir pour la paix entre les peuples et le bien de l'humanité.

Au nom du Conseil communal de Liége et au nom de la population liégeoise, je vous propose, Messieurs, de boire avec moi à tous les organisateurs de l'Exposition de Liége 1905.

Après les acclamations qui saluèrent ce discours et la *Brabançonne*, que tous les assistants écoutèrent debout, M. Gustave Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, prit à son tour la parole.

Il rappela que, bien que Ministre de toute la nation, il était avant tout Liégeois et qu'il lui suffisait même d'un petit effort de mémoire pour se rappeler sa présence au Conseil communal de Liége et les bonnes joutes oratoires qui s'y tinrent.

Après avoir rendu hommage à ceux qui consacrèrent leur talent et leur dévouement à la réussite de l'Exposition de Liége, il exprima le souhait que les résultats qu'elle avait assuré à la Ville de Liége, se conservent longtemps.

M. Gustave Francotte leva finalement son verre à la Ville de Liége.

Des salves d'applaudissements ratifièrent ces heureux souhaits, puis M. Emile Digueffe, président du Comité Exécutif, prononça les paroles suivantes:

MONSIEUR LE BOURGMESTRE,

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES DU CONSEIL COMMUNAL,

De tous les éloges, de tous les témoignages de satisfaction que valut jusqu'ici la réussite de l'Exposition de Liége aux hommes qui l'organisèrent, il n'en est certainement aucun, je suis certain d'être l'interprète de tous mes collègues du Comité Exécutif en m'exprimant ainsi, qui nous touche plus que ceux qui viennent de nous être adressés au nom de la Ville de Liége par la bouche de son premier magistrat.

Lorsque nous nous sommes lancés dans cette grande et hasardeuse entreprise, nous avions été inspirés par le seul devoir de travailler au bien de la cité qui nous est chère. Enfants de Liége, sincèrement attachés à cette ville où s'écoule notre vie, soucieux de sa prospérité et de son développement, nous nous étions donnés tout entier à la tâche de faire en sorte qu'elle retirât de nos efforts quelque bienfait, quelques avantages durables. Vous avez bien voulu dire, M. le Bourgmestre, que nous y avions réussi, que notre labeur ne resta pas infécond! C'est pour nous une satisfaction profonde d'entendre dire par

vous que nos concitoyens retireront quelque fruit des peines que nous nous sommes données, et la constatation que vous voulez bien faire aujourd'hui nous paye amplement de toutes nos peines.

J'accepte donc et je vous remercie de tout ce que vous venez de nous dire d'aimable, avec cette seule restriction que je n'admets pas qu'il soit fait au Président du Comité une situation particulière

Au Comité, nous étions dix. Nous y avons tous travaillé avec un dévouement égal; et si de par mes fonctions de Président, mon rôle personnel fut peut-être plus en vue, j'entends dire ici que je n'ai pas travaillé plus qu'aucun de mes neuf collègues, que chacun d'entre nous doit être remercié autant que moi!

Pour bien rendre le sentiment qui nous anime tous, Messieurs, je ne crois pouvoir mieux faire que de vous proposer de lever nos verres en l'honneur de la Ville de Liége et des magistrats qui la représentent si dignement et qui se consacrent avec tant de dévouement à son administration.

Je tiens toutefois à dire qu'en vous proposant la santé des membres du Conseil communal, j'associe à ceux-ci un homme qui ne siège plus aujourd'hui, dans cette assemblée, mais qui a admirablement secondé notre œuvre. Je veux parler de M. Francotte, ancien conseiller communal de Liége, qui n'a quitté nos bancs que parce qu'il a été appelé à diriger le Ministère de l'Industrie et du Travail, et qui dans ces nouvelles fonctions n'a cessé de travailler avec nous au bien de la Ville de Liége!

Je bois donc aussi à la Ville de Liége, je bois à son Conseil communal, je bois à M. le Ministre Francotte.

Ce toast fut unanimement ratifié, puis M. Chapsal, Commissaire général de la section française, en son nom et au nom de tous les représentants des nations étrangères participant à l'Exposition, traduisit à son tour les sympathies que l'œuvre liégeoise avait suscitées et les éloges que tous lui décernaient.

Il s'exprima en ces termes:

Je crois répondre à la pensée des représentants des nations étrangères assis à cette table, en remerciant M. Kleyer des paroles si cordiales qu'il nous a adressées et j'accepte, en leur nom, les souhaits de bonnes relations formulés par le Bourgmestre.

La Ville de Liége est, en même temps qu'un centre intellectuel très actif, la Cité ardente du Travail, à la fois éprise de libertés et point ennemie de la franche gaieté. Je ne vous parlerai pas du site merveilleux dans lequel s'est déroulé cette Exposition, ni des forêts, ni des collines, ni du spectacle grandiose des usines et des houillères. Ce que je veux constater, c'est que l'Exposition a augmenté la réputation de Liége dans le monde, son nom a volé de bouche en bouche et, en même temps qu'elle s'est embellie, à l'instar d'une grande capitale, elle a été chargée de présenter aux étrangers accourus de partout, un résumé de la richesse artistique, commerciale et industrielle de la Belgique.

Cette entreprise, la Ville de Liége l'a accomplie avec un plein succès, grâce à un noyau d'hommes audacieux et tenaces, qui ont montré ce que peut la féconde combinaison de l'initiative privée avec la collaboration des pouvoirs publics. Cette période sera pour la Ville de Liége une page brillante de son histoire municipale et ceux qui ne recherchent pas dans l'histoire le récit de luttes sanglantes ou le choc des passions mauvaises, ceux qui s'attachent à ce qui réunit et non à ce qui divise, devront mentionner cette Exposition comme une œuvre salutaire où la pensée des peuples a été dirigée vers un but économique, tendant à perfectionner les moyens de production et où l'on s'est efforcé de rapprocher les hommes. Car, à l'inverse des luttes dont on parlait tout à l'heure, ce concours international ne laisse pas après lui des regrets amers: il n'y a pas de vaincus, il n'y a que des vainqueurs, ayant les uns pour les autres, une sincère et vive sympathie.

L'Exposition laissera dans nos cœurs et dans nos intelligences des traces durables, des souvenirs précieux et des enseignements utiles.

En terminant, je souhaite que l'Exposition soit pour la Ville le point de départ d'une nouvelle ère de prospérité et qu'elle lui donne de nouvelles forces pour la réussite des institutions sociales qu'elle organise en vue de l'amélioration du sort des travailleurs.

C'est avec cet espoir, au nom des nations étrangères, que je lève mon verre en l'honneur des membres du Conseil communal.

Les paroles de M. Chapsal furent longuement acclamées.

Le banquet s'acheva dans la plus grande cordialité et ce fut un bon souvenir de plus pour tous ceux qui y avaient pris part.

LA MANIFESTATION EN L'HONNEUR DE M. ÉMILE DIGNEFFE,

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF.

Le Commerce et l'Industrie du Bassin de Liége avaient retiré de larges profits du grand mouvement d'affaires qu'avait provoqué l'Exposition. C'est sans doute pourquoi la Fédération des Associations industrielles et commerciales liégeoises, présidée par M. Maurice Braconier, décida de se faire l'interprète du sentiment général de gratitude de toute la population et de prendre l'initiative d'organiser une manifestation de reconnaissance en l'honneur de M. Emile Digneffe, qui, en sa qualité de Président, personnifia le Comité Exécutif, organisateur de toute l'entreprise.

Une souscription publique fut ouverte et se couvrit immédiatement de milliers de signatures données par des hommes appartenant à toutes les classes de la société et à tous les partis politiques.

Mais de même que les organisateurs avaient voulu que l'Exposition fut de leur part une œuvre d'absolu désintéressement, consacrée uniquement au bien de la cité, de même M. Digneffe voulut que la manifestation qui se préparait en son honneur fut marquée par la fondation d'une œuvre utile à ses concitoyens. C'est dans cet esprit qu'il pria le Comité organisateur de consacrer le produit de la souscription à la création de bourses d'études et de voyage en faveur de jeunes gens se destinant aux carrières industrielles et commerciales.

Le Comité organisateur de la manifestation ne put que se rallier aux vues larges et généreuses de M. Digneffe; mais pour que celui-ci conservât quand même un souvenir de l'année glorieuse que fut 1905, il résolut de lui remettre plus tard son portrait, peint par le comte de Lalaing, l'artiste bien connu.

De la sorte, la manifestation qui eut lieu le 5 novembre dans la grande Salle du Palais des Fêtes, se trouva transformée en une cérémonie qui fut simple, mais imposante.

Dès 3 heures, les portes de la grande Salle du Palais des Fêtes étaient ouvertes et le public, excessivement nombreux dans les jardins et les halls, prenait possession de l'immense vaisseau.

A 3 1/2 heures, les gardes étaient débordés. Cinq cents places avaient été neutralisées pour les notabilités. Il fallait bientôt les céder et aussitôt, un flot de manifestants envahissait la salle, prenait possession du moindre coin, voire même de la tribune de la Presse.

Il est exactement 4 heures lorsque paraît M. Digneffe. M. Gustave Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, donne le bras à Mme Emile Digneffe, qui porte une délicieuse toilette saumon.

Le Gouverneur de la Province de Liége et le Bourgmestre précèdent le général circonscriptionnaire, les généraux de la place, des membres de la magistrature, nos conseillers communaux, le Commissariat belge, le Comité Exécutif, les grands chefs d'industrie et beaucoup de dames.

La grande salle est archi-comble et des acclamations enthousiastes saluent M. Emile Digneffe.

La musique des établissements Delhaize joue, avec le grand talent qu'on lui connaît, un morceau de circonstance. Pendant ce temps, chacun se case comme il peut et bientôt M. Gustave Francotte donne la parole au Président du Comité organisateur de la manifestation, M. Maurice Braconier, qui prononce le discours suivant:

MONSIEUR DIGNEFFE,

Au moment où l'Exposition Universelle et Internationale de Liége va fermer ses portes, un hommage spécial et solennel vous est dû.

La Fédération des Associations Commerciales et Industrielles Liégeoises, qui personnifie le commerce et l'industrie, a voulu en prendre l'initiative; c'est ainsi qu'il se fait que, président de cette Fédération, je suis appelé à l'honneur de vous féliciter en cette circonstance mémorable.

La population liégeoise, Monsieur Digneffe, vous doit beaucoup. Depuis de longues années déjà, vous vous êtes dévoué à elle: avocat de talent, au lieu d'aller aux succès qui vous attendaient au Barreau, vous avez préféré consacrer votre intelligence et votre activité aux affaires publiques; et là, vous avez rendu à votre ville natale d'éminents services. Quand, pour la première fois, l'on parla de l'Exposition, ce fut encore à vos hautes capacités que l'on eût recours. Pendant sept années, vous n'avez cessé d'y vouer, sans compter, tout le temps que vous laissaient vos nombreuses occupations, et ce, avec une ardeur telle que, dès 1900, un des membres du Comité Exécutif disait en assemblée générale, aux applaudissements unanimes de tous les assistants: « M. Digneffe est un président admirable; il est sans cesse à la tâche; il est d'un dévouement sans bornes; c'est le modèle des présidents: il fait tout à lui seul! »

En ce temps-là, cependant, l'Exposition projetée n'était accueillie qu'avec le plus grand scepticisme. De tous les côtés, on disait que ce projet n'était qu'une conception utopique; on se refusait même à y croire par crainte d'être accusé de naïveté!

Nous les connaissons maintenant, les résultats de cette utopie; ils ont étonné le monde par leur splendeur!

Vous avez eu, nous devons le dire, la bonne fortune d'être secondé dans votre tâche ardue, par un Comité d'élite, dont les membres, à titre absolument gracieux, ne vous ont jamais marchandé ni leur intelligence, ni leur dévouement. Honneur également à eux d'avoir su, avec vous, créer cette Exposition qui restera pour tous une chose inoubliable.

Pour arriver à ce résultat superbe, que d'obstacles vous avez dû surmonter! Que d'hésitations à secouer! Que de résistances même à briser! Puis, l'idée lancée, quelle opiniâtreté ne vous a-t-il pas fallu pour soutenir la lutte, maintenir les courages à la hauteur de la tâche, empêcher les défaillances de tout compromettre!

Mais vous aviez en vous une vaillance qui ne fléchit pas et vous avez triomphé.

Quand on regarde en arrière, on est stupéfait de vos efforts et du labeur par vous accompli.

A la vérité, heureusement, les encouragements les plus augustes ne vous ont pas manqué et nous avons vu toutes les autorités gouvernementales, provinciales et communales et la Presse, ce puissant levier, vous apporter leur concours avec une générosité sans égale et c'est ainsi que le succès vint couronner vos efforts.

La population liégeoise, disais-je tantôt, vous doit beaucoup. En effet, sans l'Exposition, où en seraient les travaux considérables dont celle-ci a été l'occasion et qui resteront acquis à l'embellissement de notre cité? La rectification du cours de l'Ourthe, les nouveaux ponts, les nouvelles voies de tramway, les rues élargies et enfin ce nouveau quartier qui va germer des ruines de l'Exposition comme le Phénix renaissait de ses cendres.

Liége, de plus, en célébrant de cette glorieuse façon, le 75me anniversaire de notre Indépendance, a fait connaître au monde entier les ressources du pays, sa puissance commerciale, ses richesses industrielles et elle s'est fait enfin sacrer grande ville.

C'est ce qui fait dire à tous, M. Digneffe, que vous avez bien mérité de la Patrie. C'est ce que vous exprime une voix plus haute que la mienne, la voix de la population liégeoise tout entière. Elle vous a traduit son enthousiasme par cette souscription à laquelle toutes les classes de la société — et c'est ce qui en fait le mérite — ont entendu participer.

Devant cette manifestation extraordinaire de reconnaissance attestant l'estime et la sympathie de vos concitoyens, vous êtes resté le même: toujours préoccupé du sort de ceux qui travaillent, par une pensée à laquelle nous sommes heureux de rendre un public hommage, vous avez voulu délaisser les satisfactions de la vanité et vous avez demandé que le produit de cette souscription fût, dans sa majeure partie, affectée à la création de Bourses d'études.

La population n'oubliera pas cette attestation de votre grande âme.

Nous vous en félicitons de notre côté, car les Bourses d'études devront porter le nom d'Emile Digneffe. Elles perpétueront ainsi le souvenir des belles choses que vous avez accomplies et diront à nos descendants ce que doivent la Ville de Liége et la Belgique à votre intelligence, à votre vaillance et à votre inlassable dévouement, à tout ce qui peut faire la grandeur et la prospérité de la Patrie.

De chaleureux applaudissements accueillirent le discours de M. Maurice Braconier, puis M. Richard Lamarche, Commissaire Général du Gouvernement Belge, tint à exprimer en une courte allocution les sentiments d'étroite union et de cordiale entente que les membres du Commissariat avaient toujours entretenus avec le Comité Exécutif et spécialement avec son dévoué Président.

M. Richard Lamarche s'exprima ainsi:

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le Commissariat général du Gouvernement a voulu participer à la manifestation organisée en l'honneur du Président du Comité Exécutif. Il l'a décidé parce que, depuis les deux ans et demi qu'il vit aux côtés de M. Emile Digneffe, il a pu apprécier, mieux que n'importe qui, ses nombreuses qualités.

C'est donc de tout cœur que je m'associe au concert d'éloges que vous venez de lui adresser. Qu'il me soit permis d'ajouter et de croire que dans une entreprise aussi importante qu'une Exposition Universelle et Internationale, le succès dépend non seulement des efforts d'un chacun, mais aussi de l'union qui doit exister entre tous ses collaborateurs.

Si aujourd'hui, Messieurs, nous avons la grande joie, la légitime fierté d'enregistrer un succès sans précédent dans les annales des Expositions belges, nous le devons tout autant au travail de tous qu'à cette bonne entente qui n'a cessé de régner parmi ces multiples éléments de l'Exposition de Liége.

Le Commissariat général du Gouvernement intervient pour une large part dans ses éléments: aussi est-il heureux de proclamer que si la plus franche cordialité a toujours existé entre tous, on le doit à l'intelligence, au tact et à la bonne amitié que le Président du Comité Exécutif a toujours apportés à ses relations.

Permettez-moi donc, M. le Président, au nom de tous les membres du Commissariat général, et au mien, en particulier, de joindre une gerbe de fleurs à la couronne que l'on vous tresse aujourd'hui

Puis, au nom de tous les Commissaires généraux, M. Chapsal, Commissaire général de la France, fit ressortir les bonnes relations d'amitié qui s'étaient nouées entre les Liégeois et les Etrangers; il dit combien les représentants des nations étrangères avaient eu à se louer de leurs rapports quotidiens avec M. Emile Digneffe et avec tous les membres du Comité Exécutif. Il apporta donc au héros de la fête les sympathiques félicitations de tous, en lui adressant un discours dont voici la sténographie:

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les représentants des nations étrangères participant à l'Exposition ont tenu à s'associer à la manifestation organisée par les Liégeois pour rendre hommage à leur concitoyen, M. Emile Digneffe.

C'est pour moi un grand honneur, en même temps qu'une profonde satisfaction, d'avoir été choisi pour proclamer en leur nom les sentiments d'affectueuse estime et de cordiale reconnaissance que nous éprouvons tous pour la personne du Président du Comité Exécutif.

Organiser à Liége une Exposition Universelle et Internationale était une entreprise particulièrement complexe et hérissée de multiples difficultés.

Même décidée en principe, cette entreprise ne pouvait, en effet, entrer dans le domaine des faits accomplis que par la réalisation préalable de divers travaux intéressant plusieurs administrations publiques et atteignant un chiffre de dépenses élevé.

Il fallait, d'une part, mettre l'une des parties les plus importantes de la ville et plusieurs communes suburbaines à l'abri des désastreuses inondations de l'Ourthe; et, d'autre part, il importait d'établir des communications faciles et rapides, de larges voies de circulation entre les agglomérations séparées par la Meuse.

L'exécution d'un programme de cette envergure nécessitait de la part des pouvoirs et des autorités locales un tel enchaînement de délibérations, une telle concordance de volontés que toutes les appréhensions pouvaient être justifiées.

Si l'on ajoute que certaines rivalités s'étaient manifestées pour contester à Liége le droit de prendre rang dans le cycle des villes d'expositions universelles, on ne s'étonnera plus du scepticisme qui régnait au début de l'entreprise.

Mais le but à atteindre était si beau, si plein de conséquences heureuses pour Liége, l'œuvre à réaliser était si attachante pour des hommes courageux, entreprenants, défenseurs ardents des droits de leur cité, comme l'est Emile Digneffe, que plus il y avait de résistance à vaincre et d'obstacles à surmonter, plus leurs muscles se raidissaient, et leurs forces s'accroissaient.

Quel était, en effet, l'enjeu de la bataille? Il ne s'agissait pas seulement de montrer les résultats acquis ou d'exhumer un passé riche en souvenirs intéressants, glorieux même à divers titres, il fallait profiter de l'occasion pour mettre en valeur la puissance économique de la Wallonie; il fallait affirmer l'avenir auquel peut prétendre une ville comme Liége, centre le plus important du bassin industriel de la Belgique: il était utile de rappeler que c'est souvent de son sol que sont sorties ces initiatives qui ont si puissamment contribué à faire connaître le nom belge à l'étranger.

Il fallait enfin accomplir ces travaux toujours ajournés qui devaient transformer l'antique cité en une métropole aux allures modernes et la maintenir au rang que lui assigne sa population sans cesse croissante, sa prospérité toujours grandissante.

L'Exposition apparaissait ainsi comme le couronnement d'un programme grandiose fait pour rebuter les hésitants ou les indifférents, mais de nature à séduire et à entraîner les cœurs généreux et enthousiastes.

Placé par la confiance d'un groupe important de ses concitoyens à la tête du Comité Exécutif et entouré des personnalités les plus éminentes du monde industriel, Emile Digneffe s'attacha dès l'origine à l'exécution de ce projet avec une énergie, une ténacité, une ardeur se retrempant sans cesse dans les luttes quotidiennes.

Soutenu par cette conviction réconfortante que l'Exposition devait être, pour sa cité, le point de départ d'une nouvelle ère de richesse et de bien-être, il n'hésita pas à multiplier les démarches et à accomplir tous les efforts pour le triomphe de la cause qu'il avait mission de défendre.

C'est ainsi que grâce à son incessante propagande, grâce à ses ressources d'esprit et aussi — car il m'en voudrait de ne pas le proclamer aujourd'hui — grâce au concours du groupe d'hommes d'action qui le secondaient, que Liége est arrivée à rallier pour son Exposition les sympathies du Roi et de la Famille Royale, à obtenir l'adhésion et les encouragements du Gouvernement. Du jour où la consécration officielle fut donnée, et où il fut accordé à l'Exposition de Liége les mêmes avantages qu'à celles de Bruxelles et d'Anvers, l'œuvre apparut comme d'une réalisation prochaine, l'ère des vicissitudes était close; on pouvait passer de la pensée aux actes; la période d'organisation féconde maintenant s'ouvrait.

Il me sera bien permis de rappeler que la France eut, dès l'origine, confiance dans les promoteurs de l'Exposition de Liége.

Dès 1900, et alors qu'on pouvait croire qu'après la grandiose manifestation de Paris, il était d'une certaine témérité de se lancer dans une entreprise du même ordre, le Comité français promettait au Président Digneffe son concours le plus complet et sa participation la plus large. Il n'avait point fallu de longs pourparlers à nos compatriotes pour comprendre en face de quels hommes ils se trouvaient.

De suite étaient nés entre eux des sentiments de mutuelle estime qui depuis se sont changés en amitié sincère.

C'est pour nous un souvenir bien agréable à évoquer et dont nous sommes bien fiers, d'avoir été les adhérents de la première heure, de l'heure critique, et d'avoir tendu aux Liégeois, une main amie pour redoubler leur confiance en l'avenir.

Je m'empresse d'ajouter que nous tous, représentants des nations étrangères, pendant la période d'organisation comme au cours de l'exploitation de l'œuvre, nous avons toujours rencontré auprès du Président Digneffe l'accueil le plus bienveillant et la courtoisie la plus cordiale.

Désireux d'aplanir les difficultés inhérentes à pareille entreprise et de faire attribuer à chacun la part qui lui était due, il s'est toujours efforcé de faire triompher les solutions équitables et conciliantes.

Qu'il me permette de lui témoigner en ce jour solennel l'expression de notre vive gratitude. Ce sera un des meilleurs souvenirs que nous emporterons de notre séjour à Liége que celui des bons rapports qui n'ont cessé d'exister avec lui, avec ses collaborateurs et je dois ajouter, pour être complet, avec MM. les membres du Commissariat général belge.

Aujourd'hui que l'Exposition va prendre fin, il nous appartient d'affirmer que ses brillants résultats ont dépassé par le nombre des nations participantes, le chiffre des exposants, l'excellence des produits, les espérances les plus optimistes; et quand on comparera son succès à celui de ses devancières en Belgique, elle pourra, sans contestation possible, être placée au premier rang.

En même temps qu'elle aura constitué l'un des éléments les plus puissants pour commémorer le 75me anniversaire de votre Indépendance, elle est appelée à produire sur votre pays un effet salutaire et bienfaisant.

Il est donc naturel que les Liégeois aient à cœur de fêter le promoteur d'un pareil succès qui augmente dans le monde le renom de leur cité, et d'exprimer leur reconnaissance à celui qui a été l'âme de cette manifestation internationale.

Quant à nous, nous en sortons avec des idées de paix et de confraternité avec l'espérance de nous rapprocher de cet idéal de bonté qui doit être le but suprême de l'homme.

M. le président, témoin de votre quotidien labeur et de la somme de talents et d'efforts que vous avez mis au service de votre pays, je suis heureux de l'attester hautement et de convier tous ceux qui m'entendent à dire avec moi: Honneur au président Digneffe!

Ensuite, le Ministre de l'Industrie et du Travail se leva, et en quelques phrases sympathiques, il congratula le Président du Comité Exécutif et, en termes heureux, il associa Madame Digneffe à la manifestation dont son mari était l'objet.

De sa voix chaude et vibrante, M. Gustave Francotte dit:

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Ceux que nous venons d'applaudir ont dit les qualités de cœur et d'esprit que possède Emile Digneffe, et qui ont fait le succès de l'Exposition de Liége. J'ajoute à ces éloges les félicitations du Gouvernement et la reconnaissance publique pour l'œuvre patriotique accomplie. Mais j'ai mieux à dire, pourtant, que des paroles officielles. Tandis que j'attendais mon tour de parler, vous vous disiez qu'il fallait, au nom des Liégeois et des Liégeoises, saluer et remercier Mme Digneffe.

Nous disons à Madame Digneffe, deux mots: « Bravo et Merci! » Elle fut toujours et partout aux côtés de son mari. Il plaît aux hommes de voir les femmes rehausser les fêtes de leur présence. Vous savez tous quelle influence heureuse peut exercer le charme du sourire et le rayonnement des yeux. Les Liégeoises en savent particulièrement quelque chose et elles excellent dans l'accomplissement de ces actes subtils et délicats. Madame Digneffe y a particulièrement excellé. C'est pourquoi je lui dis Bravo! Je lui dis Merci! parce que nous mesurons aussi l'action de la puissance féminine dans la vie de l'homme.

Nous avons pu mesurer, au cours de ces six mois, la puissance de l'action féminine, qui s'exerce sur la volonté de l'homme, de celui qui décide et agit.

C'est de l'heureuse et forte union des qualités du mari et de celles de la femme qu'est sorti le succès de l'Exposition de Liége.

Puis, offrant à Mme Emile Digneffe une merveilleuse corbeille d'orchidées, le Ministre a dit:

Je me tais, voici des fleurs, je les laisse parler; leur parfum, leur éclat vous diront, Madame, avec plus d'éloquence que je ne pourrais le faire, combien chaleureuse et sincère est notre sympathie. Elles sont également chargées, ces fleurs, de dire la gratitude qui est au fond de nos cœurs.

L'assemblée tout entière ratifia ces dernières paroles par une ovation chaleureuse et prolongée; puis M. Emile Digneffe prit la parole et, très ému, il adressa à tous ses plus vifs remerciements en un discours dont voici la teneur:

MONSIEUR LE MINISTRE,

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous me faites éprouver en ce moment la satisfaction la plus profonde qu'il soit donné, je pense, à un homme d'éprouver: celle de constater qu'une œuvre d'intérêt général à laquelle il a travaillé avec ardeur, peut être considérée comme ayant réussi et d'entendre des hommes qui sont à même d'en juger les résultats, lui donner l'assurance que le but poursuivi a été atteint.

Seulement, parmi les organisateurs de cette manifestation, dans cette assemblée qui m'entoure, au nombre de ceux qui viennent de prendre la parole, je distingue trop de personnes auxquelles m'unissent des liens de sympathie; je reconnais trop d'anciens et de bons amis pour ne pas être persuadé que dans le succès obtenu on est enclin à faire à mes mérites personnels une part qui ne leur revient pas.

C'est une très grande faute d'attribuer au lendemain d'une victoire gagnée, tout le mérite du succès au général qui la commanda.

Le mérite et la gloire du triomphe revient à tous ceux qui y travaillèrent avec lui, et dans le cas présent surtout, il est vrai de dire qu'un chef ne peut rien seul, et que le succès de l'Exposition est dû, non pas seulement à ceux qui y collaborèrent à côté du Comité et que l'on a énumérés et rappelés tantôt: le Roi, le Gouvernement, l'Administration de la Ville, mais à tous les membres de ce Comité Exécutif qui en fut l'âme, et aux deux hommes qui, comme Commissaire général et comme Commissaire général adjoint, furent pour nous des auxiliaires, des soutiens, des protecteurs précieux, et avec qui nous marchâmes depuis le début jusqu'aujourd'hui dans une constante et complète bonne entente, dans une absolue communauté de vues et d'efforts, comme l'a tantôt si heureusement rappelé M. Lamarche.

Aussi, c'est du fond du cœur que je remercie tout d'abord M. R. Lamarche et M. Gody de tout ce qu'ils firent pour nous, de l'aide puissante et dévouée qu'ils nous apportèrent et c'est avec une conviction profonde que je prie l'assemblée de reporter sur eux une large part des éloges qu'elle veut m'adresser.

Après ces deux messieurs, je dois citer mes collègues du Comité.

Et la première chose que je puis dire à leur éloge n'est-elle pas ce fait que depuis huit ans que nous travaillons ensemble dans une collaboration qui fut de tous les jours, au cours de laquelle bien des questions délicates durent être examinées et résolues, jamais la bonne entente n'a cessé de régner parmi nous.

Je veux citer nos trois excellents vice-présidents, MM. Berryer, Van Hoegaerden, A. Dumoulin. Ce dernier surtout, qui eut le courage d'accepter un rôle des plus absorbants et des plus ingrats, un rôle dans lequel il se condamnait à voir retomber sur lui seul le poids de bien des critiques, que les décisions unanimes du Comité motivaient. Puis, mon ami M. Paul Van Hoegaerden, qui si souvent me suppléa ou me remplaça dans la direction ou la surveillance générale de tous les services.

Et M. Paul Forgeur, notre si actif sécrétaire général qui présida si habilement à la marche de tous nos services administratifs, et à nos bons rapports avec la Presse, bons rapports dans lesquels il faut voir un des facteurs les plus effectifs de notre succès.

Et M. Fréd. Nyst, qui, à la direction générale de nos travaux montra la vaillance, l'activité, l'ardeur d'un ingénieur qui vient de sortir de l'école unies à l'autorité que lui donnait son expérience des affaires.

Et M. Pholien, qui, chargé du soin de notre gestion financière apporta à celle-ci un dévouement et une attention dont nos actionnaires seront les premiers à apprécier les résultats.

Et M. Noirfalize, qui assuma la lourde responsabilité de contrôler un mouvement de fonds qui atteindra 14.000.000 en recette et 14.000.000 en dépenses.

Et M. Dallemagne, qui fut si souvent notre actif et sagace intermédiaire auprès du gouvernement.

Et enfin M. Goblet, qui, avec M. Forgeur, apporta à la haute surveillance de tout notre contentieux des soins si attentifs que notre liquidation se terminera presque sans procès.

Les organisateurs de la victoire, les voilà, Mesdames et Messieurs. C'est eux tous qu'il faut acclamer et remercier, c'est sur eux tous qu'il faut reporter l'honneur d'un succès que leur travail à tous prépara et rendit possible.

Puis, en réalité, Messieurs, la poignée d'hommes que nous étions n'eut rien pu si elle n'avait été finalement soutenue, encouragée et aidée par l'opinion publique, de sorte qu'en dernière analyse ce sont les Liégeois eux-mêmes qu'il faut féliciter, car ce furent eux les véritables artisans du succès.

Et la moralité qu'il convient de tirer de cette grande leçon de choses me paraît être celle-ci

Dans la vie d'une grande ville comme Liége, il est bien des problèmes dont la solution doit être profitable à tous, et dont la réalisation ne peut être obtenue que grâce au concours de toutes les bonnes volontés.

Eh bien, nous souvenant de ce que le concours de toutes les bonnes volontés fit pour le succès de l'Exposition de Liége, sachons reconstituer cette union chaque fois que les grands intérêts de la cité seront en jeu! Ce sera le meilleur moyen de travailler au bien de la cité que nous avons tous à cœur. Ce sera pour vous tous, Mesdames et Messieurs, l'occasion d'éprouver l'immense satisfaction que j'éprouve aujourd'hui personnellement.

Je ne veux pas me rasseoir sans adresser un mot de remerciement tout spécial aux étrangers, dont M. Chapsal s'est fait si aimablement l'interprète tout à l'heure.

Des Liégeois avaient songé à se réjouir entre eux du succès de leur Exposition et vous avez voulu, Messieurs, nous donner cette marque de sympathie de prendre part à cette manifestation.

Mes collègues du Comité Exécutif et moi, et j'en suis sûr, tous mes compatriotes, nous sommes profondément touchés de cette démarche et nous y voyons le gage de sentiments d'amitié, sincères et durables, nés entre nous en ces quelques mois de travail en commun et qui se perpétueront au-delà de cette année 1905.

Monsieur le Ministre, en prenant la présidence de cette manifestation, vous m'avez fait un honneur auquel je ne pouvais pas m'attendre. Là aussi — je le considère — l'amitié qui nous lie depuis longtemps vous a entraîné au-delà de ce que les circonstances eussent pu commander. Je vous suis profondément reconnaissant, veuillez le croire, de ce témoignage d'estime.

M. le Président de la Fédération des Associations commerciales, si des éloges pouvaient nous être adressés, ils nous touchent surtout en raison de la personnalité de ceux dont ils émanent, et si, ici encore, l'amitié qui me lie à vous depuis notre enfance ne vous a pas fait voir à travers un verre grossissant les mérites de mon travail, soyez assuré que le fait que vous nous avez parlé au nom des commerçants et des industriels du bassin de Liége nous rend, ces messieurs du Comité Exécutif et moi, extrêmement fiers; car, après tout, dans notre entreprise, c'était le développement économique du pays que nous visions; c'étaient les intérêts du commerce et de l'industrie de Liége que nous avions pris à cœur.

Encore une fois, à tous et du fond du cœur, merci.

Mais j'ai encore un merci spécial à dire.

Dans toutes les affaires, pour réussir, il faut avoir les dames avec soi.

Merci aux Liégeoises que je vois ici et qui, par leur assiduité à l'Exposition, ont certainement contribué à en augmenter le charme aux yeux des Liégeois et des étrangers, par l'attrait et le charme de leur présence.

A tous merci, merci, pour Madame Digneffe et pour moi!

La réponse de M. Emile Digneffe souleva des tonnerres d'applaudissements. On acclama le héros, on agita les chapeaux, tandis que l'harmonie des établissements Delhaize jouait le *Valeureux Liégeois*.

Ce fut une très belle et très grande manifestation qui laissera un impérissable souvenir à Liége.

LA MANIFESTATION EN L'HONNEUR DE M. GUSTAVE FRANCOTTE,

MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL,

ET DE MM. RICHARD LAMARCHE ET J. GODY,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL ET COMMISSAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DU GOUVERNEMENT.

Arrivée presque au terme de son existence, l'Exposition luttait contre l'implacable destin. Elle affirmait sa force, sa grandeur, sa puissance, et, comme par une sorte de fascination magnétique, elle ne cessait de retenir la foule de ses admirateurs; elle attirait encore de nouvelles cohortes de visiteurs. Et, quand le 6 novembre, le glas funèbre retentit, marquant la mort irrévocable depuis longtemps fixée, de cette Exposition qui n'avait pas été un instant agonisante, auprès d'elle, se trouvait une immense multitude de gens venus de partout, qui, dans un superbe élan d'enthousiasme, ovationnèrent la grande œuvre, acclamèrent ceux qui l'avaient conçue, qui l'avaient nourrie, qui en avaient assuré le triomphe.

Ce jour-là, ils n'étaient point parmi les moins ardents, ceux qui, jadis, pendant la période de gestation de la grande entreprise, prédisaient un avortement, ou niaient sa viabilité. Parmi ces sceptiques, aujourd'hui enthousiastes chaleureux, il s'en trouvait même qui prenaient plaisir à s'humilier en confessant leur erreur passée, rappelant quelle courageuse et persévérante ténacité il avait fallu à un petit groupe d'hommes pour imposer l'idée de l'organisation d'une Exposition universelle à Liége, pour la première fois exprimée le 23 août 1890, puis souvent répétée par notre journal.

Alors, chose extraordinaire, quoique naturelle, se manifesta le sentiment de la reconnaissance; des comités se formèrent spontanément, et, comme déjà le Comité Exécutif venait de recevoir, en la personne de son président, l'expression des remerciements de la Cité liégeoise, d'une voix unanime il fut décidé qu'une grandiose manifestation de gratitude serait organisée en l'honneur de ce Liégeois de race, de cet homme populaire, de ce Ministre, à qui Liége, la Wallonie et tout le pays étaient redevables de la réalisation de l'Exposition et de son succès triomphal.

Les étrangers, nos hôtes six mois durant, approuvèrent et voulurent apporter leurs hommages d'admiration et de gratitude à celui qui, à chaque occasion, leur avait témoigné de si vives et de si sincères sympathies.

Il y eut donc deux comités: l'un prit la mission d'offrir à M. Gustave Francotte une médaille commémorative; l'autre s'occupa de la manifestation publique en l'honneur du Ministre, ainsi qu'en l'honneur de M. le sénateur Richard Lamarche, Commissaire général du Gouvernement à l'Exposition, et de M. J. Gody, Commissaire général adjoint.

Ces deux comités eurent vite recueilli de nombreuses adhésions: les souscripteurs à la médaille furent bientôt au nombre de plus de seize cents!

Les deux manifestations eurent lieu le dimanche 7 janvier 1906, confondues en un Banquet monstre, donné à Bruxelles, au Palais de la Bourse, mis obligeamment à la disposition des organisateurs par l'édilité de la capitale.

Par le nombre et la qualité des personnalités présentes, par la cordiale intimité qui se manifesta durant toute la soirée, par la nature et l'élévation des pensées exprimées dans les discours, la cérémonie eut un véritable caractère de solennité patriotique. Ce n'était pas simplement des gens sympathisant les uns avec les autres qui

se trouvaient réunis; c'étaient les représentants les plus autorisés de toutes les branches de l'activité nationale, c'étaient les hommes principaux de tous les partis, c'étaient les membres de la Presse, c'étaient la plupart des Ministres à portefeuille et des Ministres d'Etat, c'étaient les présidents du Sénat, et de la Chambre des Représentants, qui venaient par leur présence témoigner que M. Gustave Francotte incarnait une grande œuvre patriotique et que, par le dévouement qu'il n'avait cessé d'apporter à sa réussite, il avait bien mérité du pays.

Aussi étaient-ils plus d'un millier ceux qui avaient considéré comme un devoir de prendre part à la manifestation du 7 janvier et il est très vraisemblable que, si les dimensions du local l'avaient permis, le nombre en eût été plus grand encore.

Dès cinq heures, les souscripteurs et les invités se pressent à l'intérieur du Palais; ils sont reçus au premier étage, dans le local de la Bourse des Métaux, par les membres de la Commission organisatrice: MM. de Sadeleer, Greiner, Simonis, Pavoux, De Boeck, Strickaert-Deschamps, J. Van Zuylen, etc...; les héros de la fête, MM. Gustave Francotte, Richard Lamarche et Gody, ne tardent pas à venir et, pendant près d'une demi-heure, c'est un long défilé de tous les amis qui viennent leur serrer la main.

A six heures, la *Brabançonne* annonce l'entrée dans la salle de MM. Francotte, Lamarche, Gody, entourés des ministres et des hautes personnalités qui leur font cortège.

La grande et superbe salle de la Bourse présente un aspect féerique: une décoration de bon goût et très artistique lui a été ménagée: partout des trophées formés des drapeaux des nations participantes à notre Exposition, mariés aux couleurs de nos provinces; partout des plantes vertes au feuillage touffu; puis, reliant les arcades, courant entre les colonnes du monument, des milliers d'ampoules électriques forment une série de festons, que relie par le centre une énorme couronne royale, composée de semblable manière. Dans la salle, autour d'une soixantaine de tables, garnies de riche vaisselle, décorées de fleurs électriques, un millier de convives qui, debout, poussent des vivats enthousiastes à l'entrée des héros du jour.

A sept heures, une sonnerie de clairons vient interrompre le dîner; c'est le moment des discours.

Le Président du Comité d'organisation, M. de Sadeleer, ancien président de la Chambre des Représentants, porte en ces termes élevés le toast à Sa Majesté le Roi, puis félicite très éloquemment les héros de la manifestation.

MESSIEURS

Notre premier devoir dans cette réunion, est d'offrir le respectueux hommage de notre loyal dévouement au Roi et à la Famille Royale.

Sa Majesté, dès les débuts de l'Exposition de Liége, a daigné lui accorder son auguste patronage et n'a cessé de lui témoigner sa vive et constante sollicitude.

Les Membres de la Famille Royale lui ont assuré leur haut et bienveillant appui en consentant à y occuper des présidences d'honneur et des présidences effectives.

Le Pays, profondément attaché à ses institutions, considère, à juste titre, la royauté comme une de ses assises fondamentales.

Aussi la Nation a-t-elle toujours tenu à honneur de partager les joies comme les douleurs de la Famille Royale.

Le décès récent du Frère Bien-Aimé de Sa Majesté fut l'occasion d'un deuil national universel, nous avons tenu à nous y associer tout particulièrement en ajournant à l'année 1906 cette manifestation projetée pour le 26 novembre dernier. Et lorsqu'il y a quelques mois, le peuple belge, groupé autour

du Trône, célébrait en des fêtes inoubliables 75 ans d'indépendance, ses acclamations allèrent en même temps à ses Souverains dont l'existence s'est constamment confondue avec la vie nationale pour accroître, par l'effort de tous, la grandeur et la prospérité de la Belgique.

Comme expression de nos sentiments de loyalisme, j'ai l'honneur de vous proposer la santé du Roi et de la Famille Royale. *(Brabançonne. Vives acclamations).*

J'ai maintenant, au nom du Comité, un autre devoir à remplir, celui de vous proposer la santé de M. Gustave Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, de M. Richard Lamarche, Commissaire général du Gouvernement, près de l'Exposition de Liége, de M. Jean Gody, Commissaire général adjoint.

Le projet de leur offrir ce banquet fut à peine connu qu'il fut accueilli avec une vive sympathie; de toutes parts les adhésions arrivèrent nombreuses, elles dépassèrent bientôt le nombre de mille Force nous fût de clôturer les listes, l'espace faisant défaut pour placer les convives, bien que l'Administration de la Capitale, d'accord avec le Comité de la Bourse, eut mis très gracieusement à notre disposition les vastes locaux de ce Palais.

Tout le monde, en effet, avait compris que cette manifestation s'imposait.

Sans doute l'Exposition de Liége fut l'œuvre du pays entier; elle eut l'heureuse fortune de coïncider avec un événement cher à tous les cœurs belges, la célébration du 75e anniversaire de la Belgique libre et indépendante.

Aussi, nous tenons à le faire ressortir, rarement vit-on union plus étroite, émulation plus louable, pour arriver au succès d'une entreprise qui devait ajouter des pages glorieuses au programme de nos fêtes jubilaires et montrer aux étrangers accourus en foule, les progrès réalisés par notre pays dans tous les domaines.

Déjà nous avons applaudi à un grand nombre de manifestations qui ont eu lieu pour reconnaître le mérite des principaux organisateurs de l'œuvre, mais leur présence ici, et je me permets de signaler spécialement celle de M. le Président et de MM les Membres du Comité Exécutif qui ont tenu à participer à cette fête comme simples souscripteurs, la présence de tant d'hommes distingués, venus de tous les points du pays et du dehors, les adhésions unanimes reçues du monde des Exposants prouvent éloquemment qu'un hommage de reconnaissance devait être rendu au Ministre, aux Membres du Commissariat Général, qui ont déployé en toutes circonstances une activité et un dévouement sans bornes et ont contribué pour une très large part au succès grandiose de l'Exposition de Liége.

Dès son arrivée, au mois d'août 1902, au Département de l'Industrie et du Travail, l'honorable M. Francotte prit énergiquement en main la cause de l'Exposition. Après s'être assuré le Haut Patronage du Roi, le bienveillant appui des Membres de la Famille Royale il obtint du Gouvernement le concours le plus généreux pour l'exécution d'importants travaux publics, tels que la rectification de l'Ourthe, la construction du pont de Fragnée, et pour les communications et les transports par chemin de fer.

Ces concours acquis à l'intérieur, l'honorable Ministre se dépensa pour solliciter l'adhésion des nations étrangères.

Je me bornerai à rappeler ici deux faits et tout d'abord la mission qu'il accomplit en 1903 auprès du Gouvernement de la République Française. Au discours que M. Francotte prononça le 23 novembre de cette même année à Paris lors du banquet offert par le Comité français des Expositions à l'étranger, M. le Ministre du Commerce de France fit cette réponse qui transporta de joie les promoteurs de la future Exposition:

« M. le Ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique vient de parler de la prochaine Exposition de Liége et il a sollicité les populations françaises d'y concourir. Je voudrais, Messieurs, que ces populations eussent à leur tête le Gouvernement lui-même et je me propose de lui demander sa participation officielle.

Cette participation fut accordée et nous savons combien elle fut efficace.

L'année suivante — et ici, Messieurs, c'est en témoin que je vous parle — M. Francotte traversa l'Océan pour gagner la sympathie de la grande nation Américaine.

Sa visite à l'Exposition de Saint-Louis, ses entrevues avec M. le Président Roosevelt et d'autres personnalités des Etats-Unis, furent en effet des plus heureuses sur les destinées de l'Exposition liégeoise.

Si M. Francotte fut un des principaux artisans du succès général de l'Exposition, il contribua aussi dans la plus large mesure à donner à la participation belge l'ampleur et la richesse qui ont valu à nos exposants les félicitations des visiteurs étrangers.

M. le Ministre constitua de la façon la plus heureuse la Commission supérieure de Patronage, le Commissariat général ainsi que les Comités de groupes et de classes de la Section belge, faisant appel à toutes les compétences et à toutes les bonnes volontés.

Nous savons combien il se plaisait à assister aux séances d'installation des Comités, communiquant à tous cet enthousiasme et cet esprit d'émulation qui sont les plus sûrs garants du succès.

Il s'est évertué en même temps à donner à l'Exposition de Liége un cachet artistique par la part qu'il prit dans l'édification des Palais de la Dentelle et de l'Art ancien et par l'énergie qu'il déploya pour faire aboutir le projet de construction du Palais des Beaux-Arts.

Aussi la Section Belge occupa-t-elle un emplacement dont la proportion dépassait de beaucoup celle qui avait été constatée aux principales Expositions internationales organisées antérieurement dans notre pays.

Indépendamment de ses nombreuses collectivités, la Belgique compta 4,500 exposants à titre nominatif, soit plus du quart du nombre total des exposants.

La participation des Nations étrangères comprit 37 pays et ne fut pas moins brillante.

Ainsi la France eut 5831 exposants à titre nominatif, soit plus du tiers du nombre total des exposants.

La Bulgarie, 630; l'Allemagne, 405; la Russie, 334; le Japon, 275; les Etats-Unis, 208.

La participation des autres Etats fut également importante.

L'ensemble de l'Exposition réunit plus de 16 000 exposants; près de six millions de visiteurs lui sont venus de toutes parts.

Aussi, M. le Ministre, dans votre discours à la cérémonie de la distribution des récompenses, avez-vous pu dire avec raison « que l'Exposition de Liége soit un succès, la voix universelle le proclame! »

Et vous avez dû éprouver à ce moment la satisfaction qui s'attache à l'accomplissement du devoir. Vous avez en même temps ressenti le bonheur de voir que vos longs efforts n'ont point été stériles, qu'ils ont été utiles à votre chère ville natale et au pays entier!

MESSIEURS,

M. Richard Lamarche prit, au Conseil communal de Liége, une part des plus actives aux délibérations et négociations concernant l'exécution des grands travaux publics qui devaient en quelque sorte constituer le cadre même de l'Exposition: l'élargissement du quai de Fragnée, la construction des ponts de Fragnée et de Fétinne, l'aménagement de l'avenue qui longe la Meuse.

Cette collaboration devait naturellement attirer sur le nom de M. Richard Lamarche l'attention du Gouvernement lorsque vint le moment de soumettre au Roi des propositions pour la désignation du Commissaire général.

Ces éminentes fonctions furent confiées à M. Richard Lamarche par arrêté royal du 3 mars 1903

Entré quelques mois plus tard au Sénat, M le Commissaire général mit au service de l'Exposition l'influence que lui donnait son nouveau mandat, réitérant sans cesse ses démarches et ses arguments pour faire admettre par les différents Départements ministériels les interventions nécessaires au succès de l'Exposition.

Il unit, d'autre part, ses efforts à ceux du Ministre et du Comité Exécutif pour obtenir la participation des principales nations européennes; il fit, à cette fin, plusieurs voyages à Berlin, à Londres et à Paris.

Habitant aux portes mêmes de l'Exposition, M. le Commissaire Général suivit avec la plus grande sollicitude la marche des travaux et fit preuve d'une inlassable activité dans l'organisation de la Section belge. Bienveillant et accueillant pour tous, il examinait avec le plus grand soin les réclamations qui lui étaient adressées et n'avait de relâche que lorsqu'il avait trouvé le terrain d'entente et de conciliation.

Il s'occupa tout particulièrement du Palais du Travail de la Femme, auquel les visiteurs de l'Exposition témoignèrent un si sympathique intérêt

Il s'intéressa également à la construction du Palais de l'Art ancien et du Palais des Beaux-Arts.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, l'Exposition de Liége a eu maints résultats heureux pour notre pays: l'un des plus flatteurs pour notre amour-propre national réside dans la réputation universelle de cordiale hospitalité que nous a value une fois de plus l'Exposition.

Ce renom s'y est affermi par l'accueil si affectueux que Liége fit à ses hôtes, par les superbes réceptions organisées en leur honneur.

Les salons officiels de même que les demeures privées eurent leurs portes toujours ouvertes, le somptueux hôtel de l'Avenue Blonden se distingua entre tous.

M. le Commissaire Général, auquel Mme Richard Lamarche et ses gracieuses filles prêtaient le concours le plus aimable, reçut chez lui les hauts protecteurs de l'Exposition, les organisateurs des Sections, les visiteurs de marque; et dans cette fête qui réunit pour la dernière fois les participants de l'Exposition, je suis heureux de pouvoir lui offrir ainsi qu'à la ville de Liége et à ses habitants, l'hommage de notre sincère gratitude.

Messieurs, que dirai-je de M. Gody, le vaillant Commissaire général adjoint que vous connaissez depuis tant d'années? A la tâche depuis la première heure, il resta jusqu'à la fin la cheville ouvrière de l'Exposition, ne cessant de consacrer à cette grande entreprise ses connaissances techniques, sa longue expérience et sa compétence exceptionnelle. Ses états de service parlent plus haut que les discours les plus élogieux.

Successivement délégué à l'Exposition de Vienne en 1873, Secrétaire du Commissariat général de Belgique à Philadelphie en 1876, Secrétaire à Paris en 1878 et en 1881, Secrétaire du Comité Exécutif à Bruxelles en 1880, Secrétaire général et Secrétaire du Comité technique et du Jury supérieur des Récompenses à Anvers en 1885, il remplit ultérieurement de hautes fonctions aux Expositions de Bruxelles 1888, de Paris 1889, d'Anvers 1894 et de Bruxelles 1897. Depuis lors il fit partie des Commissions organisatrices des Expositions de Paris 1900 et de Saint-Louis 1904, tout en coopérant chaque jour aux préparatifs de l'Exposition de Liége.

Nous le savons, Messieurs, innombrables sont les services qu'il a rendus aux exposants. Toujours ils ont trouvé en lui un guide sûr et éclairé et lorsqu'il fut investi des délicates fonctions de rapporteur général du Jury international supérieur des récompenses, il fit preuve, dans l'étude des affaires qui nous furent soumises, d'une compétence si parfaite que tous, membres belges et étrangers, nous fûmes unanimes à le proclamer.

Ce sont là des témoignages de sincère estime que j'ai tenu à souligner et qui doivent être précieux pour l'homme de travail et de devoir que nous sommes heureux de fêter. Son mérite a été d'autant plus grand qu'il s'est livré à ce labeur incessant pendant des années tout en remplissant avec distinction les fonctions supérieures qu'il occupe au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

Au nom de nous tous, au nom de ceux qui ont participé à des titres divers à la réussite de l'Exposition, j'adresse à M. Gody du fond du cœur nos plus vifs remerciements.

Il est de notre devoir aussi de témoigner notre gratitude à tous les collaborateurs du Commissariat général du Gouvernement, Messieurs les Commissaires spéciaux, Messieurs les Directeurs des différents services, Messieurs les Secrétaires et Secrétaires-adjoints. En toute circonstance, on pût compter sur leur activité, leur zèle et leur dévouement absolu.

Il est enfin une collaboration, Messieurs, qu'on ne nous pardonnerait point d'avoir oublié: c'est celle de la Presse belge dont nous sommes heureux de saluer au milieu de nous de nombreux représentants. Elle a vaillamment secondé les efforts des promoteurs de l'Exposition. Eclairant l'opinion publique et la dirigeant souvent, la Presse, sans distinction de parti, n'a eu en vue que de célébrer une œuvre patriotique et nationale, d'en faire connaître les mérites et d'y amener la foule des visiteurs.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Nous avons voulu qu'il restât un souvenir durable de cette fête. Au nom de 1600 souscripteurs, nous avons l'honneur de vous remettre une médaille à votre effigie, frappée en or, en argent et en bronze. Vous voudrez bien en accepter l'hommage.

Modelée par le sculpteur Godefroid de Vreese, exécutée par le graveur Michaux, vous en apprécierez, nous en sommes convaincus, tout le mérite artistique.

Je tiens, au nom du Comité, à remercier publiquement M. Alphonse de Witte, qui eut l'idée première, applaudie, par tous, de vous offrir ce beau souvenir.

Nous avons l'honneur de vous remettre, en même temps, un album contenant les noms de tous les souscripteurs.

Vous voudrez accepter aussi l'œuvre du sculpteur Libert, représentant le Perron liégeois, que nous avons tenu à faire figurer à cette table d'honneur.

Et maintenant, Messieurs, associant, en une même acclamation, les noms de MM. Francotte, Lamarche et Gody, je vous propose de lever nos verres à leur santé!

M. de Sadeleer fait, au nom des souscripteurs, hommage à M. le Ministre de trois exemplaires, or, argent et bronze, de la médaille qui lui est offerte ainsi que d'un superbe Perron liégeois, dû au ciseau de notre concitoyen Libert.

La médaille, modelée par Godefroid Devreese, est une œuvre parfaite dont nous nous faisons un plaisir de reproduire la photographie. L'exécution, due à l'Hôtel des Monnaies, en a été faite sous la direction de ce maître graveur qu'est M. Michaux, et sous les auspices du réputé numismate M. Alph. de Witte.

Le discours de M. de Sadeleer, souvent interrompu par les approbations de l'assemblée, est couvert par de nombreux applaudissements.

Puis, M. Gustave Francotte se lève et prononce une de ces vibrantes et belles improvisations dont il a le secret.

Les mille convives écoutent sa voix sonore et sympathique qui se répercute dans toute la salle.

Voici comment s'est exprimé l'honorable Ministre:

Monsieur le Président,

Messieurs,

Nous vous devons, MM. Lamarche, Gody et moi, une reconnaissance infinie: et sans prétendre, pour si peu, acquitter notre dette envers vous, j'adresse à tous ceux, présents ou absents, qui ont voulu honorer en ce jour le Ministre de l'Industrie et du Travail et le Commissariat Général de l'Exposition de Liége, de chaleureux remerciements.

L'éclat de cette fête est sans égal dans mes souvenirs. Je retrouve dans l'organisation, la main délicate et ferme, habile et prudente de M. de Sadeleer, comme je reconnais dans son discours les accents d'une amitié dont je m'honore.

Ses collaborateurs verront une juste récompense dans la satisfaction qui se lit sur tous les visages: et M. l'architecte Hellemans, qui a fait merveille dans une décoration improvisée en quelques heures, peut ajouter un succès à tous ceux que lui a valus l'Exposition de Liége.

Mon cœur a tressailli, Monsieur le Président, lorsque vous m'avez remis l'emblème de ma ville natale: le Perron Liégeois, modelé par mon compatriote, le sculpteur Libert; et mes sentiments ont fait écho aux vôtres, quand j'ai reçu de vos mains les exemplaires de la médaille frappée à mon intention. J'y suis pour quelque chose, je le sais bien, puisque j'en ai fourni l'effigie. *(Rires.)* Mais cette collaboration platonique ne m'empêchera pas d'admirer une œuvre du goût le plus élevé et le plus sûr: et j'ose dire que ceux qui, avec un entier désintéressement, l'ont conçue, préparée et réalisée ont le droit de s'en enorgueillir. *(Applaudissements).*

Et cependant, plus encore que M. de Witte, que M. Devreese, que M. Michaux, j'ai des raisons d'être fier. Cette médaille est le témoignage du grand nombre. Seize cents souscripteurs m'ont donné ainsi une marque touchante de leur sympathie et grâce à eux, je garderai, pour moi et pour les miens, des jours passés le souvenir le plus précieux et le plus doux.

De tout ce qui a été dit, je ne récuse rien. M. le Président proclamait tout à l'heure que cette manifestation s'imposait; je le dis à mon tour: cette manifestation s'imposait comme s'imposent les fêtes de famille.

Mes collègues du Gouvernement, les Ministres d'Etat, les membres des deux Chambres, le président et les membres du Comité Exécutif, les présidents des groupes et des classes, les commissaires spéciaux, les représentants de la Presse, les exposants se réunissent autour du Commissariat Général en cette démonstration dernière; ils attestent, une fois encore, l'émulation féconde, l'union étroite qui a confondu tous les Belges dans un effort généreux et qui leur permet à tous de prendre part à la joie et à l'honneur du succès.

Sans doute, j'éprouve la satisfaction qui naît de ce succès; mais qu'est-ce là à côté du bonheur d'avoir vu se réaliser pour le bien de ma ville natale et pour celui de la Belgique, l'union patriotique de tous les bons citoyens. *(Applaudissements).*

Si je n'avais à vous remercier que comme ministre, la récompense serait incomplète et l'encouragement insuffisant. Ma gratitude est plus haute, parce qu'elle exprime le sentiment général du pays, et à mon tour, je vous demande de lever les verres en l'honneur de la Belgique, de la Belgique dans la forme qu'elle revêt aujourd'hui, de la Belgique exposante.

L'Exposition de Liége a mis dans un relief puissant les grands progrès de l'industrie et de la fabrication en général. Ces progrès doivent nous préoccuper autant qu'ils nous réjouissent. Vous savez dans quelles bornes étroites nous sommes resserrés: la population qui augmente sans cesse, la production qui va croissant s'y trouvent mal à l'aise et bientôt y seront à l'étroit.

Notre Souverain, au génie duquel j'adresse à mon tour un respectueux hommage, ne perd pas l'occasion d'appeler l'attention sur la nécessité de développer notre marché extérieur. Il n'y a pas de pays au monde qui, autant que le nôtre, ait besoin d'hommes doués d'intelligence et d'énergie, disposés aux entreprises lointaines, préparés par l'étude et par la pratique à se porter partout où il y a des intérêts belges à maintenir ou à créer. *(Applaudissements).*

Vous êtes de ceux-là, Messieurs, vous êtes des hommes d'Exposition! et je fais des vœux pour qu'à l'occasion des rencontres prochaines, la phalange sacrée se fortifie et se développe, qu'elle accroisse partout et toujours le bon renom de notre pays.

Je bois à la Belgique exposante, je bois aux hommes d'Exposition! *(Applaudissements nourris).*

La musique joue, à nouveau, l'air du *Valeureux Liégeois.*

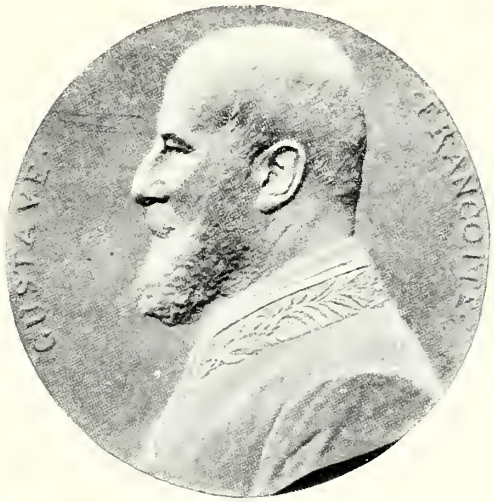

Avers. LA MÉDAILLE OFFERTE A M. LE MINISTRE Revers.

GUSTAVE FRANCOTTE.

D'interminables acclamations éclatent, puis le calme se faisant peu à peu, M. Emile Digneffe se lève, et au nom du Comité Exécutif de la Société de l'Exposition, au nom de tous les Liégeois, prononce le discours suivant:

MONSIEUR LE MINISTRE,

MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL,

MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL-ADJOINT,

L'honorable M. de Sadeleer vient de vous adresser les remerciements du pays entier pour le succès de l'œuvre nationale que fut l'Exposition de Liége.

Qu'il me soit permis de vous apporter, à mon tour, l'expression des sentiments de gratitude des Liégeois, qui plus que tous les autres Belges, profitèrent du bienfait que fut cette Exposition, qui, plus que tous les autres Belges, purent juger et apprécier quel concours vous leur avez apporté pour la réalisation de leur entreprise.

J'avais tellement la pensée que ces sentiments devaient être exprimés ici, aujourd'hui, que je n'ai pas hésité à revenir en droite ligne de Saint-Pétersbourg, où j'étais encore vendredi dernier, pour pouvoir prendre la parole à ce banquet, et vous dire, de la part de ceux qui vécurent avec vous la période de préparation de cette Exposition, combien nous vous sommes profondément reconnaissants de ce que vous avez fait pour nous aider à la réaliser.

Vous avez compris, dès le début, Monsieur le Ministre, que l'œuvre qu'entreprenaient vos concitoyens, intéressait vraiment toute la nation. Il s'agissait d'unir tous les efforts, de grouper toutes les bonnes volontés, pour faire en sorte que la Belgique apparut aux yeux du monde, au jour de la célébration du 75me anniversaire de son indépendance, dans tout l'éclat de son énergie productrice, dans le complet épanouissement de son génie créateur.

Vous avez compris cela, M. le Ministre, et oubliant que parmi ceux qui sollicitaient l'appui du Gouvernement en faveur de l'œuvre liégeoise, il y avait de vos adversaires politiques, oubliant que celui auquel on avait fait le grand et périlleux honneur de confier la direction de toute l'organisation était un de ceux-là, vous nous avez tendu la main, sans arrière-pensée, vous nous avez aidé de toute la puissance que mettaient entre vos mains les hautes fonctions dont vous êtes investi.

Honneur à vous, Monsieur le Ministre, de cette largeur de vue et merci du fond du cœur au nom de tous les Liégeois, de cette patriotique indépendance de caractère.

Votre récompense sera que nous pouvons aujourd'hui vous dire que vous avez été l'auteur fécond d'un succès dont tous les Belges ont le droit de se réjouir parce qu'il aura sans doute contribué à augmenter le bon renom de la Belgique aux yeux de l'Etranger, parce qu'il aura aussi contribué à confirmer chez tous nos compatriotes le sentiment qui seul peut assurer l'avenir de notre nationalité, la confiance de ce que peut leur activité laborieuse.

Monsieur le Commissaire général, Monsieur le Commissaire général adjoint, vous avez été pendant quatre ans les intermédiaires entre le Gouvernement et nous, et dans ce rôle souvent ingrat vous vous êtes montrés les constants et énergiques défenseurs de la cause de l'Exposition de Liége.

Notre succès est dû pour une très large part à votre dévouement à tous deux, Messieurs. Les Liégeois, soyez-en sûrs, ne l'oublieront pas, et confondront dans la reconnaissance du souvenir vos noms à tous deux, M. Lamarche et M. Gody, avec celui de M. Francotte.

Puisqu'aujourd'hui, dans cette circonstance solennelle, en présence des représentants du Gouvernement, dont vous fûtes les mandataires, j'ai l'occasion de vous remercier de ce que vous avez fait pour nous, permettez-moi donc de vous dire un merci, dont la chaleur s'inspire de la conviction que nous avons tous, que l'appui que nous reçûmes de vous fut décisif.

Messieurs, je lève à mon tour mon verre en l'honneur de MM. Francotte, Lamarche et Gody.

Ce sont de nouveaux applaudissements qui prennent fin quand M. Chapsal se lève et, au nom de tous les Commissaires généraux de l'Exposition et au nom du Gouvernement français, parle en ces termes :

MONSIEUR LE MINISTRE,

MESSIEURS,

S'il est naturel que vous vous soyez groupés, Messieurs les Belges, dans un élan de reconnaissant enthousiasme pour fêter M. le Ministre de l'Industrie et du Travail, qui a exercé une action si décisive et si bienfaisante sur la marche de l'Exposition de Liége, personne ne sera surpris que, nous autres étrangers, nous ayons demandé à être associés à cette cérémonie pour offrir l'hommage de notre profonde gratitude au représentant du Gouvernement belge et à MM. les Commissaires Généraux du Gouvernement, qui n'ont cessé de donner des témoignages chaleureux de leur cordiale sympathie à nos pays respectifs.

Lorsque nous évoquons la longue série des inaugurations, des visites des hautes personnalités, des spectacles éphémères qui ont jalonné, comme des haltes, la grandiose manifestation liégeoise, nous revoyons M. le Ministre Francotte, avec une infatigable ardeur, avec le désir de faire connaître l'antique renom de l'hospitalité belge, prononcer des discours pleins de finesse et de bonne grâce, toujours appropriés aux milieux et aux circonstances.

Tantôt sa haute éloquence célèbre les joies de la vie, le mouvement et la lumière, l'art et le travail; elle entraîne les volontés vers l'action fortifiante et virile, vers l'effort inlassé et grandissant.

Tantôt elle exalte le pays belge dans la beauté de ses paysages, dans la fertilité de ses campagnes, dans le génie de ses habitants; elle montre comment cette nation a multiplié sa puissance industrielle, comment elle a augmenté son champ d'action au-delà des mers.

Mais toujours sa philosophie bienveillante voit dans la vie, non point une lutte, mais un continuel échange de services entre les hommes comme entre les peuples et se réjouit des réformes d'ordre social qui ont élevé le niveau moral de vos populations.

Une des thèses qu'affectionne M. Francotte, c'est de prouver que les artisans des petits métiers bourgeois peuvent, mieux que tous autres, perpétuer la séduisante originalité d'autrefois, car ils détiennent encore des puissants moyens de défense avec leur outillage perfectionné.

Ce que l'on aperçoit surtout à travers toutes les paroles de votre ministre, c'est son profond attachement à sa vieille cité et à la terre wallonne, son désir d'accroître sa prospérité et sa grandeur; aussi quand elle lui est apparue transformée par les travaux de l'Exposition, on a senti en lui une fibre qui a tressailli de joie et d'émotion.

Voyant dans l'Exposition comme une émanation de l'âme nationale belge, M. Francotte s'en est servi pour nous mieux faire apprécier les progrès réalisés par les septante-cinq années d'indépendance et de travail, pour nous faire partager sa foi plus grande dans l'avenir de la Belgique et dans la sécurité de ses destinées.

Ce n'est pas seulement dans les cérémonies, que M. Francotte a su nous inspirer ce sentiment de respectueuse estime et de sincère admiration, c'est également au cours des séances du jury supérieur qu'il a présidé avec tant d'autorité. Aussi les décisions de cette haute juridiction n'ont-elles laissé ni amertume, ni regrets et le jury supérieur a-t-il accompli son œuvre à la satisfaction générale.

Sans doute il est bon, il est nécessaire que les Expositions aient pour base des initiatives privées et locales, mais elles ne peuvent dépasser les frontières, prendre toute leur ampleur, atteindre tout leur épanouissement au point de vue international, que si le Gouvernement apporte son précieux concours, avec toutes les conséquences de garantie et de sécurité que confère l'investiture officielle. Alors seulement des rapports peuvent s'établir entre les différents gouvernements dans les conditions les plus propices à favoriser l'organisation des Sections étrangères.

De suite l'attrait est accru par les participations, l'horizon s'élargit; le regard peut embrasser de plus larges espaces et les visiteurs faire des comparaisons plus favorables. Le concours des nations prouve que les peuples sont solidaires et ne peuvent se passer facilement des ressources que chacun d'eux recèle pour le bénéfice commun de l'humanité.

C'est ainsi que l'Exposition de Liége est devenue un lieu de rencontre internationale, une vivante image de nos productions et une évocation de nos patries respectives. Mon pays a été particulièrement heureux d'écouter la bonne parole que M. Francotte est venu porter jusqu'au cœur de la France, à Paris, et il s'est efforcé d'organiser la participation la plus complète et la plus artistique.

Je m'empresse de reconnaître que notre œuvre à nous autres, étrangers, nous a été d'autant plus facilitée que nos rapports ont été empreints de plus de cordialité, grâce à l'intervention de M. Francotte et des membres du Commissariat général, MM. Richard Lamarche et Gody, que je suis heureux de remercier personnellement pour leur activité et leur dévouement.

Comme M. le Ministre a des clartés de tout, il connaît les fruits de nos sols, les productions de nos industries, les œuvres de nos artistes, et aussi il a pu prononcer sur chacune de nos nations des appréciations qui ont frappé vivement et resteront gravées dans nos cœurs.

Au lendemain de ces inoubliables fêtes de l'Exposition, dans cette belle capitale de la Belgique, il nous est infiniment agréable de marquer à M. Richard Lamarche, et M. Gody et surtout à M. le Ministre notre reconnaissance et de dire à ce dernier que, pour nous, il demeurera « *le Ministre de l'Exposition* », ayant su redoubler notre affection pour les Belges, alors que nous avions cru qu'elle avait atteint son expression définitive.

Messieurs, au nom des nations participantes à l'Exposition de Liége, je vous convie à lever vos verres en l'honneur de M. Francotte, M. Richard Lamarche et M. Gody.

Ensuite, M. Richard Lamarche, qui, en sa qualité de Commissaire général du Gouvernement, tient à remercier les manifestants et tous ceux qui ont apporté au Commissariat général leur dévouée collaboration, prononce le discours que voici:

C. F. E.

MESSIEURS,

Je ne saurais assez vous remercier d'avoir associé le Commissariat Général du Gouvernement à cette grandiose manifestation.

C'est un hommage public que vous rendez à nos efforts. Nous vous en sommes profondément reconnaissants. Et quant à moi, Messieurs, je suis tout particulièrement confus des éloges qu'on m'a adressés.

Je n'en veux accepter qu'une bien faible part. Le fait seul d'avoir occupé un poste si élevé dans cette heureuse entreprise m'a largement payé!

Et si parfois il a pu en résulter quelque souci ou quelque fatigue, comme tout cela est bien oublié aujourd'hui!

J'applaudis avec vous à ces succès, et toujours je conserverai un souvenir ému des heures, si pleines de cordialité, passées au milieu de tous mes collaborateurs.

Vous avez bien voulu, M. le Président, insister avec une extrême complaisance sur la part que j'avais prise à la réalisation de certains travaux.

C'est fort aimable à vous, mais mon intervention n'était-elle pas tout indiquée comme Liégeois!

Nous avons eu le bonheur de réussir; mais les remerciements doivent aller tout d'abord au comte de Smet de Naeyer, qui s'intéressa d'une façon toute particulière à l'embellissement de la ville de Liége et à son Exposition, à tous les membres du Gouvernement et tout spécialement au héros de cette fête.

En retraçant si éloquemment ce que M. le Ministre Francotte avait fait pour l'Exposition, vous avez été, M. le Président, l'interprète de tout ce monde d'exposition, et les acclamations qui ont couvert vos paroles témoignent combien ces éloges étaient vrais et avec quelle joie tous s'y associaient.

Qu'il me soit permis, M. le Ministre, moi, que mes fonctions appelèrent si souvent auprès de vous, de vous remercier de tout cœur de votre accueil toujours si bienveillant, de vos bons conseils et de l'aide si puissante que vous m'avez donnée en toutes circonstances.

Mon rôle, cependant, eut été bien difficile si je n'avais eu à mes côtés des travailleurs dévoués et infatigables, si je n'avais été secondé par M. Gody qui, depuis sept ans, a donné à la grande œuvre liégeoise, avec son expérience, tout son temps et tout son cœur; si je n'avais rencontré dans M. Storms le modèle des secrétaires généraux et si je n'avais pu compter, à juste titre, sur la bonne volonté et le travail de tous les secrétaires du Commissariat Général.

Et combien d'autres qui relèvent du Commissariat Général et qui ont droit aussi à tous les éloges, parce que, dès la première heure, l'Exposition bénéficia de leur travail et de leur talent.

Ce sont, Messieurs, les architectes et spécialement M. Hasse, attaché à la Section belge, le Service de la Manutention, dirigé par M. Hamaide, auquel la Société du Chemin de fer du Nord apporta un concours si empressé dans la personne de M. Georges Philippe.

M. Lonneux, ingénieur en chef, directeur du service mécanique et électrique du hall des Machines, et qui réalisa ce problème difficile, d'avoir terminé cette colossale installation pour la date de l'ouverture.

Nos remerciements doivent aller aussi à tous nos commissaires spéciaux qui contribuèrent tant à faciliter notre tâche.

Dans les arts, dans les sciences, dans l'enseignement, dans l'économie sociale aussi bien que dans toutes les branches de l'industrie, on les a vus apporter à l'organisation de leurs sections, leur compétence et leur dévouement.

C'est à eux, que vous, Messieurs les Présidents de groupe et de classe vous avez eu à faire et c'est à votre initiative commune, à vos efforts combinés, à votre entente parfaite que l'on doit la formation de ces nombreuses collectivités qui, par le goût, l'art, l'élégance et la diversité de leurs installations, donnèrent à la Section belge un charme et un intérêt si puissants. Je ne puis oublier ce petit contingent de notre armée, officiers et soldats qui, en apportant à l'accomplissement de leur mission, le tact et la fermeté nécessaires, assurèrent partout l'ordre et la discipline.

Et maintenant, Messieurs, permettez-moi de me tourner vers ces autres collaborateurs, les membres du Comité Exécutif, spécialement son président M. E. Digneffe.

Nous avons, Messieurs, vécu côte à côte pendant de longs mois, nous avons marché la main dans la main, unissant nos efforts pour vaincre les difficultés comme nous sommes unis aujourd'hui pour célébrer la victoire.

Vous avez voulu participer à cette manifestation et votre présence ici est pour nous un précieux témoignage d'estime et de sympathie.

Je désire confondre dans cette même expression de remerciements, les Commissaires généraux étrangers. Avec eux aussi nos rapports ont été journaliers et toujours des plus courtois parce qu'ils apportèrent dans leurs relations, non seulement la plus grande correction, mais cette amabilité qui en a fait le charme.

Merci aussi à la Presse qui ne nous ménagea jamais son concours. Si l'Exposition a pu enregistrer plus de six millions d'entrées, la Presse qui fut toujours sur la brèche contribua pour une bien large part dans ce succès sans précédent dans les annales des Expositions belges.

Il me reste un devoir, Messieurs, devoir bien doux entre tous, celui de vous exprimer, à vous les organisateurs et les participants de cette manifestation, toute notre reconnaissance.

En adhérant, si nombreux à ce banquet, vous avez voulu nous marquer autrement que par des paroles, des sentiments qui nous touchent profondément.

Au nom de tous les membres du Commissariat Général, Merci! et en levant mon verre en votre honneur à tous, je tiens à vous déclarer que parmi tant d'heureux souvenirs que nous conserverons de l'Exposition de Liége, celui que nous laissera cette belle fête, ne sera ni le moins doux, ni le moins durable.

Les paroles de M. Richard Lamarche sont vivement applaudies, puis M. J. Gody, prenant à son tour la parole, exprime ses remerciements à l'assemblée et associe à la manifestation les collaborateurs du Commissariat.

MESSIEURS,

Si, dans ma longue carrière d'expositions successives, j'ai eu à remplir des missions difficiles et laborieuses, combien de satisfactions n'ai-je pas éprouvées en collaborant dans les limites de mes moyens au succès de ces diverses manifestations artistiques et industrielles. Encore aujourd'hui, nous fêtons un grand succès et vous voulez bien m'associer aux félicitations adressées à tous ceux qui y ont si puissamment aidé.

Je vous remercie de tout cœur de ces éloges, mais laissez-moi en reporter tout l'honneur et tout le mérite en ce qui concerne mes attributions spéciales, à mes collègues les Commissaires spéciaux, à mes adjoints, MM. Storms et de Wouters, aux divers chefs de service, si compétents et si actifs, et à leurs adjoints; enfin, aux Secrétaires si dévoués du Commissariat Général du Gouvernement.

Je remercie spécialement les exposants de la Section Belge, qui ont fait un si puissant effort et qui ont constitué une exposition qui a dépassé de beaucoup ses devancières et fait l'admiration des étrangers.

Je bois à la santé de ces exposants, si nombreux ici, et je les félicite des brillants succès qu'ils ont obtenus à Liége.

Enfin, M. Heinzmann-Savino, d'Anvers, porte, en sa qualité de président de l'Association de la Presse belge, la santé de M. le Ministre, de M. Richard Lamarche et de M. Gody, qu'il appelle avec justesse le vétéran de nos Expositions.

Le banquet se termine et quand le moka a fait son apparition, les groupes se forment dans la vaste salle et pendant plus d'une heure, le Ministre, le Commissaire général et le Commissaire général adjoint sont entourés, car chacun veut avant de partir leur apporter personnellement de sincères félicitations et de très méritées congratulations.

Cette manifestation, par l'enthousiasme des participants et par l'éclat de sa réussite, laissera un ineffaçable souvenir dans l'esprit de tous.

Au cours du banquet, le télégramme suivant a été adressé à Léopold II:

« Sire, mille collaborateurs et participants de l'Exposition universelle et internationale de Liége, réunis au Palais de la Bourse de Bruxelles, en un banquet offert à M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail, et au Commissariat général, ont vigoureusement acclamé le toast porté par le président de l'assemblée au Roi et à la Famille Royale. Ils prient Votre Majesté de daigner agréer l'hommage respectueux de leur profond et loyal dévouement.

« *Le Président*, DE SADELEER. »

En réponse, Sa Majesté a fait adresser à M. de Sadeleer la dépêche dont voici la teneur :

« Le Roi est extrêmement sensible à l'accueil que mille collaborateurs et participants de l'Exposition universelle et internationale de Liége, réunis au Palais de la Bourse, à Bruxelles, en un banquet offert à M. Gustave Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, et au Commissariat général, ont bien voulu faire au toast porté au Roi et à la Famille Royale par le président de l'assemblée.

» Sa Majesté vous prie d'agréer et de transmettre à tous ceux dont vous vous êtes fait l'interprète ses plus sincères remerciements.

» *Le Secrétaire du Roi.* »

LA DESCRIPTION

DE

L'EXPOSITION

UNE ENTRÉE DE L'EXPOSITION A L'ACCLIMATATION.

LA

DESCRIPTION-ITINÉRAIRE

Avant d'aborder la description détaillée des Sections étrangères et des diverses classes de la Section belge, nous avons voulu, en une course rapide à travers les jardins et les halls, rappeler le charme et le pittoresque qui, à chaque pas, arrêtait l'œil, tantôt à un coin de palais blanc émergeant des feuillages, tantôt à l'enfilée d'un cours d'eau, remémorer l'imprévu amusant ou trop ignoré d'un côté de la World's Fair, dire enfin, ce que le promeneur pouvait trouver de beau et d'intéressant dans l'Exposition complètement achevée et considérée comme un nouveau quartier de la ville.

Par ses dispositions générales, l'Exposition de Liége se divisait en trois parties: la section comprenant l'ancienne enceinte du Jardin d'Acclimatation et le Parc de la Boverie, que nous dénommerons le Quartier des Palais; la Plaine des Vennes, constituée surtout par les Jardins et les Halls et reliée au Quartier des Palais par le pont Mativa; et enfin, le nouveau lit de l'Ourthe étant franchi, le Vieux-Liége et le quartier des attractions, ce dernier installé dans la plaine de Fragnée, au-delà du grand pont du même nom.

Concentrant nos souvenirs, nous voulons revoir l'Exposition par une belle journée d'été, parée de la verdure de ses arbres, rafraîchie par la brise de la Meuse, mariée aux tons chauds de ses parterres de fleurs. C'est cette heure, si propice à la maturité d'une grande entreprise magnifiant une pensée de joie, que nous ferons apparaître devant le lecteur.

Par souvenir, nous allons donc visiter l'Exposition tout entière, citant au fur et à mesure et sans ordre méthodique tout ce que nous rencontrons sur notre passage, car un peu du charme de la World's Fair provenait de son tohu-bohu. Nous nous bornerons naturellement à signaler l'aspect extérieur d'un palais, sans nous arrêter à ce qu'il contient, puisque nous le décrirons quand il fera l'objet d'une étude détaillée.

Il sied d'envisager un monument pour sa valeur relative dans le cadre du paysage qui l'entoure avant d'en évoquer l'histoire et d'en découvrir les bas-reliefs.

LE QUARTIER DES PALAIS

Quartier des Palais! c'est bien ainsi que mérite d'être dénommée cette partie de l'Exposition comprise dans l'enceinte de l'ancien Jardin d'Acclimatation et le Parc de la Boverie. Là, en effet, s'alignaient ces superbes palais de styles variés, dont la diversité même constituait un intérêt et un charme; palais blancs, blottis dans les feuillages et réflétés dans les lacs, palais somptueux alignés le long de la large voie centrale du Parc de la Boverie, rapprochement de pensées et de mondes.

Le Jardin d'Acclimatation était un des plus beaux parcs de notre ville où la société élégante se réunissait l'été pour y entendre des concerts.

Planté d'arbres superbes, sillonné de beaux chemins, il constituait le rendez-vous des enfants de la classe bourgeoise qui y trouvaient, en toute sécurité, un lieu propice à leurs divertissements.

L'Exposition avait changé profondément l'aspect de ce parc; ce qu'il avait perdu en charme intime, il l'avait gagné en élégance, témoin cette magnifique entrée monumentale remplaçant le guichet d'autrefois. De larges piliers aux lignes architecturales élégantes supportent des groupes d'une grande valeur sculpturale dus aux ciseaux des éminents statuaires Ch. Samuel et Jef Lambeaux.

Pensée excellente, les organisateurs de la World's Fair avaient conservé le superbe et décoratif marronnier de l'entrée, répandant une ombre bienfaisante sur les visiteurs qui attendaient leur tour au guichet Les palais se succédaient ici en deux alignements; l'un côtoyait la Meuse, l'autre bordait l'allée opposée; le milieu était occupé par les anciens lacs bordés de saules et de buissons, et réflétant dans leurs eaux calmes les constructions blanches; des ponts rustiques passaient sur les minces canaux qui les reliaient et permettaient de merveilleux coups d'œil, sur des lointains de légère brume lumineuse.

Le Pavillon du *Guide Remboursable*.

Pénétrant dans l'enceinte de l'Exposition, nous passions entre deux petits pavillons, l'un consacré à la vente du « Guide remboursable », l'autre groupant les cartes, les prospectus et des spécimens de navires de la Compagnie de Voyages, le Great Eastern Railway. Ce dernier voisinait avec le petit pavillon de M. Meyer Leuter, fabricant de pianos mécaniques.

Un peu plus loin, se dressait un gai pavillon carré, surmonté d'un petit dôme et orné du croissant symbolique; c'était un comptoir de vente de la Régie ottomane.

Après avoir laissé à sa gauche le pavillon bas, peinturluré de bleu des Couveuses d'Enfants, on remarquait l'Office colonial français; on y accédait par une allée bordée d'une double rangée de bustes d'amiraux célèbres.

Avant ce pavillon, s'arrondissait, luxueuse et aristocratique, une large terrasse ornée ça et là de grands vases d'où débordaient des fleurs et formaient comme un tapis somptueux de plantes décoratives aux couleurs chaudes et variées. S'accoudant à la balustrade, on jouissait du charme du fleuve. Bordé d'ombre vers la rive, il s'écaillait plus loin, en milliers de petits flots dansants et lumineux; sur l'autre bord, de lourds chalands s'accotaient, portant haut dans les airs les « flammes » de leurs grands mâts.

Le Pavillon des Couveuses d'Enfants.

En poursuivant sa flânerie, on rencontrait le restaurant Lisansky, puis le Palais du Congo. A côté de celui-ci, une légère construction en bois couverte de chaume, un nom frais s'y lisait: Aquarium. Rien n'était amusant et imprévu comme ces théories de poissons, aux yeux arrondis, écarquillés, nageant à dix centimètres des yeux du visiteur. Une terrasse extérieure, s'avançant légèrement au-dessus de la Meuse, invitait au repos.

Traversant un des petits ponts rustiques jetés sur les canaux reliant les lacs, on se rendait dans l'allée opposée où se succédaient les jolis palais des Arts et Métiers et de la Petite Mécanique; de là, il n'y avait qu'un pas à faire pour pénétrer dans le Village chinois, que sa haute pagode signalait de bien loin.

L'Extrême-Orient évoqué là, dans ce temps où il semble se réveiller, n'était nullement farouche ni cruel aux étrangers. Les visages jaunes qui nous regardaient, par dessus les comptoirs chargés de grès sculptés, de dragons, de vases de porcelaine et de paquets de thés, ne laissaient voir que des physionomies placides de vendeurs; un cinématographe installé là près, rappelait ce que la civilisation actuelle offre de plus raffiné.

Le Pavillon de la Régie Ottomane.

Gravissant la butte sur laquelle se juchait la pagode à six étages, on remarquait dans de très belles vitrines, aux angles fouillés de dragons, des Boudhas rêveurs et énigmatiquement souriants ; en contrebas, se trouvait un café chinois où l'on servait des sorbets et du thé glacé. Du haut de la pagode, la vue était merveilleuse. Aux pieds, une succession de lacs luisaient sous le soleil ardent et réflétaient avec une fidélité absolue, les blanches constructions éparses parmi les arbres; ça et là les drapeaux se tendaient au vent; balancées mollement, les cîmes d'arbres ondulaient, dérobaient un morceau d'allée minuscule. Dans celle-ci, les promeneurs semblaient des fourmis

travailleuses, s'écartant de temps en temps de la file mais y revenant bientôt; tout, de là-haut, montrait un air de fête et de joie.

La sortie se faisait par la porte chinoise, grande entrée monumentale, ou pailow, composée, comme en Chine, d'une porte centrale et de deux baies, plus petites, ouvertes sur les côtés. Le tout était surmonté de toits aux arêtes relevées et se couvrait d'inscriptions souhaitant la bienvenue aux visiteurs.

Le jardin japonais voisinait et s'étendait sur la pente douce d'un lac. Rien d'amusant comme ces peupliers, ces chênes, ces sapins en pots; on se croyait transporté soudain dans un pays de Lilliput. Derrière, c'était le petit palais de la Tunisie, puis, continuant l'allée, on rencontrait un pavillon bas, peinturluré de vert, de rouge et de jaune et couvert de masques grimaçants, qui abritait l'exposition des Possessions françaises d'Asie.

Le Pavillon de la Pisciculture.

Passer de ce continent en Afrique, nécessite ordinairement un voyage de quelque durée; ici, la réalité était presqu'aussi rapide que la pensée et il suffisait d'abaisser ses regards sur l'eau d'un lac pour y voir l'image réfléchie du palais des Possessions françaises en Afrique occidentale, adaptation modernisée d'une mosquée de Tombouctou.

A part la galerie qui donnait sur le lac, on remarquait, en effet, les mêmes arêtes vives découpant la partie supérieure des murs, la tour dominante, sorte de tétraède triangulaire, aux lignes arrondies et à la partie supérieure tronquée.

Sur les bords du même lac, en face d'un restaurant allemand et du local du Sport Nautique, se trouvait le pavillon de la Presse coloniale française, maison entièrement construite en bois et que trois hommes pouvaient édifier en quatre jours. Non loin, le Restaurant du Lac déversait jusque sur la berge de l'étang, ses chaises et ses tables.

Le Jardin Japonais.

Un aspect du Village Chinois.

CFE

Regardant le palais des Possessions françaises en Afrique, à l'aspect attirant, par sa galerie à fines colonnettes, remplie de palmiers dans leurs intervalles, évoquait tout de suite ce département français de la côte d'Afrique: l'Algérie.

Derrière, un peu isolée, une maison rustique, faite de troncs à peine équarris, groupait l'exposition de la Norwège.

Plus loin, au milieu d'une large pelouse, quelques grands arbres mettaient un coin de fraîcheur et d'ombre; une petite table de pierre, un chêne-rouvre y rappelaient la Fête des Arbres.

Nous nous trouvions ici dans l'enceinte de l'ancien Parc de la Boverie dont nous dirons quelques mots d'histoire.

Il y a trois ans à peine, le Parc de la Boverie était occupé, presqu'en entier, par un grand vélodrome jadis célèbre et qui vit la plupart des gloires internationales de la bécane; autour, des allées étaient chères aux cavaliers, tandis que les berges en pente douce, bordées d'arbres et la prairie de la pointe de la presqu'île s'animaient, dans les chaudes journées estivales, d'une foule d'enfants, pittoresque, bruyante, grouillante.

Quant à la rive de la Meuse, elle était occupée par un loueur de canots et un établissement de bains; à la pointe de la presqu'île, s'avançait parmi les arbres, l'élégant chalet de l'Union Nautique qui existe encore.

L'Exposition apporta à tout cet ensemble un changement radical et plus rien n'indiquait aux étrangers l'ancienne destination du Parc. En face du visiteur qui arrivait du Jardin d'Acclimatation, s'ouvrait une double rangée de palais d'un effet réellement grandiose.

D'un côté, c'était tout d'abord le Palais des Beaux-Arts, large et imposante construction de style français. Sur l'un de ses côtés, une annexe consacrée aux œuvres du célèbre sculpteur liégeois Léon Mignon, dont la réunion avait été poursuivie à l'initiative du Cercle des Artistes.

Un restaurant à l'Acclimatation, près de la Meuse.

Les grands palais du Canada, de l'Art ancien, le Photorama, le palais de la Ville de Liége, un café japonais se succédaient ensuite, côte à côte.

Enfin, venait le palais de la Ville de Liége, conçu en vieux style mosan, par M. Lousberg, architecte de la Ville de Liége.

On y apprenait, par exemple, que de 1900 à 1904, la population de Liége avait augmenté de près de 11.000 habitants; les registres de l'Etat-Civil indiquaient pour la même année, 3.155 naissances, 1.659 mariages et 2.731 décès.

Parmi les renseignements donnés sur la police, la sécurité, l'hygiène, nous glanons ceux qui pourraient intéresser nos lecteurs.

LE PANORAMA DES PALAIS AU PARC DE LA BOVERIE.

L'éclairage public de la voirie était assuré, au 1er juillet 1905, par 4.228 lanternes à gaz, 76 lampes électriques à arc et 553 lanternes à pétrole; cet éclairage avait coûté en 1904, la somme de 438.520,08 francs.

La même année, la Garde Civique comprenait 161 officiers pour 2.818 hommes, tandis que la production en armes de guerre s'élevait à 2.479.936 pièces; preuve de la belle vitalité de l'industrie armurière et de sa renommée dans le monde entier.

Le service de l'instruction publique nous offrait des documents particulièrement intéressants.

Au lendemain de la Révolution de 1830, Liége ne comptait que 4 écoles primaires communales de garçons; elle possède maintenant 124 écoles, instituts, crèches, écoles professionnelles, etc., avec 1 université, 1 athénée royal, 1 école industrielle, 1 école moyenne de garçons, 2 écoles de demoiselles, et 9 écoles professionnelles.

Le service des Beaux-Arts nous montrait encore les superbes locaux du Conservatoire royal de Musique et de la nouvelle Académie des Beaux-Arts. Si on ajoute à ces établissements officiels une foule d'institutions libres, pour lesquelles les documents exacts nous manquent, on aura une idée du développement de l'instruction publique à Liége.

L'Assistance publique, sans contredit une des plus belles institutions modernes, nous initiait à l'organisation de bien d'œuvres charitables: hôpitaux, hospices, asiles, orphelinats, sociétés de bienfaisance particulières subventionnées par la Ville, englobant des œuvres plus discrètes, mais non moins utiles.

Le service des Travaux publics nous révélait l'organisation compliquée, mais sûre, des sections des eaux, de la voirie et du nettoyage de la voirie, de l'architecture, du gaz et de l'électricité, tandis que les Finances et le Contentieux intéressaient plus spécialement la Ville elle-même.

Le Palais de Ville de Liége.

C'est tout cela que le palais de la Ville de Liége nous montrait; les documents, quelquefois en nature mais surtout en graphiques, y abondaient. Le tout groupé avec un soin judicieux faisait le plus grand honneur aux organisateurs. Beaucoup d'étrangers y étudièrent l'organisation des Services publics de notre ville avec un soin minutieux.

Revenant en arrière, il restait à admirer la belle suite de palais qui bordaient la Meuse. En face du palais des Beaux-Arts, le palais de la Bulgarie; à côté, bas et roses, les pavillons de la Dentelle et de la Femme voisinaient avec l'exquise bonbonnière qu'était le Monténégro; puis la Serbie, reconstitution d'un vieux monastère serbe.

Ensuite, l'embarcadère des gondoles vénitiennes et terminant ce que nous avons dénommé le Quartier des Palais, un restaurant allemand.

Devant nous s'ouvrait, en dos d'âne, un léger pont construit en béton armé par la Société Hennebique, et dénommé le pont Mativa. Par le quai du même nom, il conduisait le visiteur à la Plaine des Vennes, où se trouvaient les jardins et les halls.

Un restaurant allemand.

LA PLAINE DES VENNES

La Plaine des Vennes, sur laquelle s'étalait l'immense construction des halls et une foule de pavillons particuliers, était autrefois une sorte de marécage; l'hiver et l'été, une immense prairie sauvage avec, ça et là, dans les dépressions de terrains, des mares où grouillaient les grenouilles. Au loin, se massait un rideau de peupliers, dérobant en partie une vision fuligineuse et fumeuse de charbonnages et d'usines. Le lieu, triste l'hiver, à cause d'innombrables bandes de corbeaux et de pies qui planaient au-dessus des têtes des rares passants, s'égayait un peu l'été, par la présence d'enfants en vacances venus y chercher un champ immense, propice à leurs jeux.

Le boulevard Emile de Laveleye était constitué alors par l'Ourthe, une Ourthe aux rives irrégulières, mangées par l'eau débordée de l'hiver et parsemée de cailloux. Quelques pêcheurs s'y livraient à leur distraction favorite.

Nous avons rappelé précédemment les grands travaux qui durent être effectués pour niveler et assainir cette vaste plaine; combien l'utilité de ces travaux saute maintenant aux yeux! Un quartier luxueux naîtra sur ce sol affermi, un grand boulevard le traversera, et là où fut la World's Fair s'élèveront d'innombrables constructions où Liége déversera le trop plein de sa population.

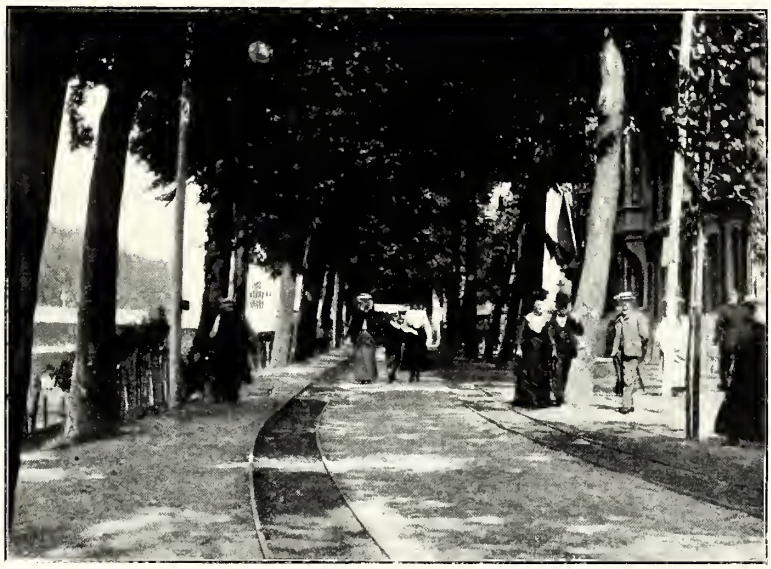

Le quai Mativa.

Le quai Mativa qui y conduisait, bien que amélioré depuis quelques années, était encore d'aspect assez primitif, surtout par ses berges où les lavandières étalaient leur linge et où, en été, des bandes d'enfants du peuple s'ébattaient avec ivresse, dans l'herbe haute.

L'Exposition fit convertir cette berge fruste en une rive régulière, soutenue par des murs d'eau. La pointe, jadis ébréchée, de la maison Monnier, fut consolidée, l'Ourthe comblée vit son cours s'enfermer entre de hautes murailles; tout devenait net, propre et sain, sinon pittoresque!

Le Quartier des Palais, nous l'avons dit, était relié à cette deuxième enceinte de l'Exposition par le pont Mativa et le quai de même nom. Ce pont, merveille de légèreté et de finesse, reliait gracieusement les deux rives de la Dérivation de la Meuse; un peu voûté, il s'agrémentait ça et là d'écussons et de petits drapeaux français.

Du centre de ce pont, on jouissait d'une vue superbe; entre la berge du quai Mativa et la pointe de la presqu'île de la Boverie, s'étalait la dérivation de la Meuse; le pont de Fétinne, la porte d'Amercœur, entrée du Vieux-Liége et les nombreux toits du quartier ancien encadraient ce paysage, tandis que le pont de Fragnée, doré et majestueux, soulignait de ses contours éblouissants les grands bois lointains de Kinkempois.

Faisant volte-face et regardant vers la Boverie, on remarquait la clôture feuillue du Parc que dépassait seule la tour pointue du palais de la Ville de Liége; loin, sur la rive opposée, à l'entrée du nouveau pont dénommé pont des Vennes, se trouvait le pavillon de la Roumanie ; plus près, à droite, l'immense Palais de l'Alimentation française qui se réflétait en partie dans l'eau, puis la « Boucle », une des attractions qui n'avaient pas trouvé place au quartier de Fragnée.

Une promenade en fauteuil roulant.

On connaît la Boucle, plus connue sous le nom de Looping the Loop: un wagonnet descend à une vitesse de train express sur un plan incliné, puis remonte; au point culminant, à un moment donné, les voyageurs se trouvent la tête en bas, mais sont collés contre le plancher du wagonnet, par la force centrifuge; cela dure quelques secondes, déjà le wagonnet redescendait puis remontait sur la plate-forme de débarquement.

Ceux qui expérimentèrent ce plaisir doivent avoir éprouvé pendant la descente vertigineuse, la sensation d'un étouffement, tandis que là-haut le subit afflux de la force centrifuge donnait l'illusion d'un coup de bâton sur la nuque!

Aucun danger n'était à craindre, d'ailleurs, et en fait, pendant l'Exposition, nul accident ne s'y produisit.

Se dirigeant vers le quartier des halls en suivant le quai Mativa sous les arbres, on côtoyait la berge de la dérivation de la Meuse, couverte de petits arbres fruitiers et de fleurs; on passait à côté d'un embarcadère de gondoles et on arrivait bientôt en face du restaurant allemand, puis du pavillon des Wagons-Lits et de la grande construction, simple et heureuse, du Palais de l'Agriculture et de l'Horticulture françaises.

Le Pavillon des Eaux de Chevron.

Si, s'approchant de la rive, on laissait errer ses regards en évoquant ses souvenirs, on avait peine à se remémorer ce que ce coin avait été naguère. A la place même où l'on était arrêté, s'élevait autrefois la mince construction du passeur d'eau Beaujot ; en face, par delà de l'Ourthe — car l'Ourthe primitivement passait ici — la petite maison Monnier, postée sur la pointe de la presqu'île, dont les charmilles, les berceaux,

les tables rustiques ont abrité les escapades dominicales de la Bohême du bon vieux temps. Monnier avait vu sa guinguette mangée de lierre et de glycines, remplacée par une élégante villa modern-style, élevée sur un terrain aplani, régulier, soutenu de hauts murs, bordés d'élégants garde-fous et lui, qui auparavant n'avait pour se révéler le soir que la clarté de la lune ou la douce lueur des étoiles, possédait maintenant un grand phare électrique qui le soir l'inondait de clarté. Seul vestige de l'ancienne situation, on avait conservé un grand arbre entouré d'un parterre bordé de petits rochers.

Un itinéraire ignoré et pourtant intéressant consistait alors à contourner les halls; l'envers d'une Exposition était chose suggestive.

Le Tobogan à l'Extrême-Orient.

Outre les pavillons déjà cités, on rencontrait encore l'élégante construction de l'Eau de Chevron, sorte de grotte artificielle où une Ardennaise, en costume local, débitait l'eau minérale; puis le pavillon du Maroc fouillé d'arabesques, comme un Alhambra, et enfin le quartier de l'Extrême-Orient, la seconde attraction située en dehors du quartier de Fragnée.

L'Extrême-Orient avait le tohu-bohu d'un caravansérail dans lequel se seraient réunies des caravanes venant de pays les plus divers. A sa façade, s'incrustaient de nombreuses échoppes où on vendait des vases en cuivre niellé, des objets exotiques; on y remarquait même une attraction foraine: la pêche miraculeuse.

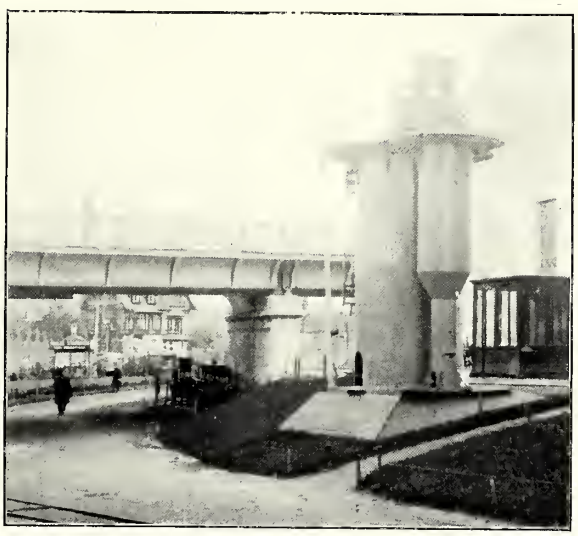

Sous la voie ferrée du Nord-Belge.

Mais l'intérêt de ce quartier résidait plutôt dans les attractions de sa partie intérieure, des nègres jouant interminablement du tam-tam sur une espèce de plate-forme et un superbe hindou, se promenant à l'entrée, indiquaient déjà le genre attractif des spectacles offerts au public.

Le but de l'entreprise avait été de donner la vision d'un coin du monde, merveilleux comme une féerie des Mille et une Nuits. A l'intérieur, se trouvait un théâtre chinois où une compagnie théâtrale anglaise donnait un grand ballet franco-indien; plus loin, un bazar soudanais réunissait des ouvriers venus d'Egypte et d'Abyssinie et qui fabriquaient sur place divers produits, notamment des vases aux lignes très belles.

A côté, on remarquait un harem copié sur celui d'un Radja célèbre, puis une pagode enchantée où les derniers progrès de la machinerie et de l'électricité donnaient l'illusion d'un conte de fée réalisé.

Le Théâtre des Mystères nous initiait aux croyances boudhiques et aux salamalecs des Fakirs; une foire indienne nous montrait des indigènes de Pondichéry et du Chandernagor, enfin, les bosses japonaises, sorte de tobogan, donnaient l'illusion d'une glissade rapide, parmi une foule d'obstacles. En face du visiteur sortant du quartier de l'Extrême-Orient, se dressait le Palais des Fêtes qui abrita une foule de congrès et d'expositions temporaires et servit pour toutes les grandes fêtes, les auditions de la Grande Symphonie et des Vieilles Chansons.

Le Pavillon de la Cidrerie de Thimister.

Au côté droit de ce palais, selon la façade, on trouvait les locaux de la garde militaire de l'Exposition, compagnie formée de sujets d'élite, pris dans nos divers régiments et placée sous le haut commandement de M. le capitaine Ivens, secondé par MM. les lieutenants Houbion, Janssen et Mozin.

Un autre bâtiment léger suivait; il abritait les bureaux des divers services de la Douane, des Entrées, de la Surveillance et de la Manutention.

Le corps de garde des pompiers voisinait avec une pompe à vapeur toujours prête à fonctionner.

Un autre service, qui heureusement eut à soigner plus de blessures légères que de cas graves, fut celui de la Croix Rouge. Dans un hôpital modèle, des infirmiers, des infirmières, des médecins étaient constamment prêts à offrir leurs soins.

Contournant le Palais des Fêtes, on trouvait le long de son aile gauche, la légère construction de la Cidrerie Ruwet, de Thimister; une ardoisière française où deux ouvriers travaillaient sous les yeux du public, enfin, plus proche des halls, une grande grue à vapeur qui n'avait pu trouver place à l'intérieur.

Le Pavillon de la Croix Rouge.

Continuant sa marche, on passait bientôt sous le grand pont du Nord-Belge, et on se trouvait sur une sorte de place publique dont une partie était occupée par une station de garage des tramways Decauville. S'engageant ensuite sous le haut remblai du chemin de fer, on se trouvait réellement en face de l'envers d'une Exposition.

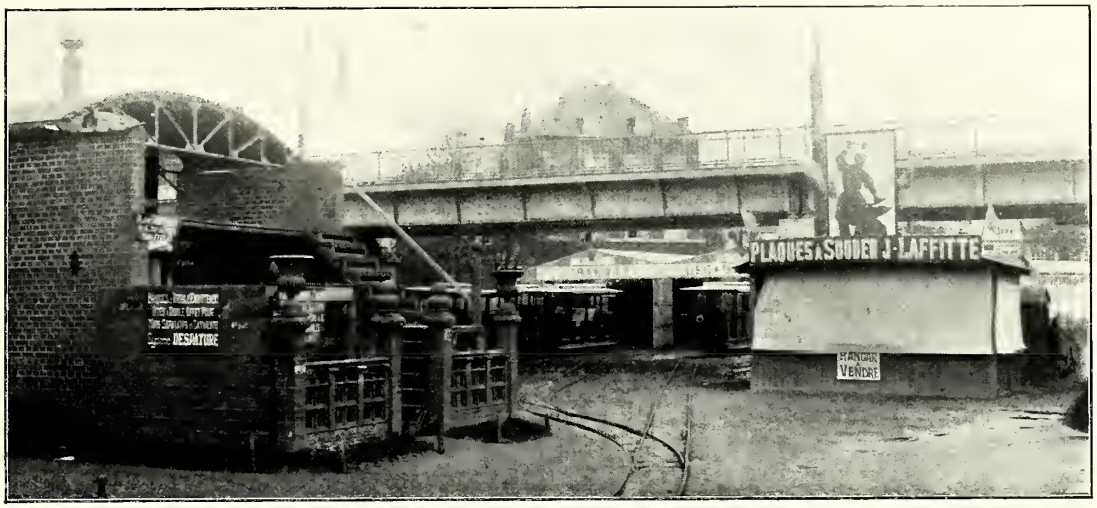

SOUS LA VOIE FERRÉE DU NORD-BELGE.

On remarquait cependant encore deux petites portes vitrées conduisant dans les halls et donnant directement accès à la section hongroise; plus loin se dressait la haute cheminée de l'abri des chaudières.

Au lieu où nous nous trouvions, fonctionnait la station centrale assurant la marche des machines en mouvement dans les halls et répandant partout, par des milliers de lampes électriques, l'éclairage nécessaire.

Partout, des rails chargés de wagons, des magasins, des ateliers, puis d'immenses chaudières emmurées et dont les bouches s'ouvrant à même une galerie vitrée, laissaient échapper de grands jets de vapeur; des ouvriers y circulaient, la figure noire de charbon, sur laquelle la sueur traçait des sillons clairs; des contre-maîtres, des surveillants affairés y donnaient des ordres, donnant l'impression d'un labeur rude. Les visiteurs qui eurent l'inspiration heureuse de venir voir ce coin d'Exposition non inscrit sur les guides n'eurent pas à le regretter.

Plus loin, une sorte de grande esplanade, occupée par des rails et hérissée de signaux divers, constituait l'Exposition pratique des chemins de fer.

Le premier pavillon qu'on rencontrait ensuite sur la rive de la Dérivation de l'Ourthe, opposée au Vieux-Liége, était l'exposition de la Société des Conduites d'Eau, un grand monument fait de tuyaux et de conduites assemblées.

Sur cette rive, une succession de pavillons particuliers s'échelonnaient; ils appartenaient à différents exposants se livrant aux industries les plus diverses. On y trouvait les torréfacteurs de la Torréfaction Barts, du Rapide Idéal F. Gothot, de l'Emmerichertorréfaction; auprès, le public suivait avec intérêt les procédés de la soudure autogène et examinait les appareils pour l'éclairage à l'acétylène de la Photolithe, des appareils de chauffage à vapeur, des filtres à air pour compresseurs, des barattes Victoria.

En face, adossés aux halls, on remarquait le pavillon d'une société allemande de forage, de grandes cloches, un petit pavillon où étaient exposés différents échantillons de guano. Les produits céramiques Kamp et Cie, et des échantillons de pierre provenant de diverses carrières, telles que les carrières de Montfort, les carrières Quérit et les carrières Spinette, d'Andenne terminaient cette série d'installations qui nous acheminaient vers

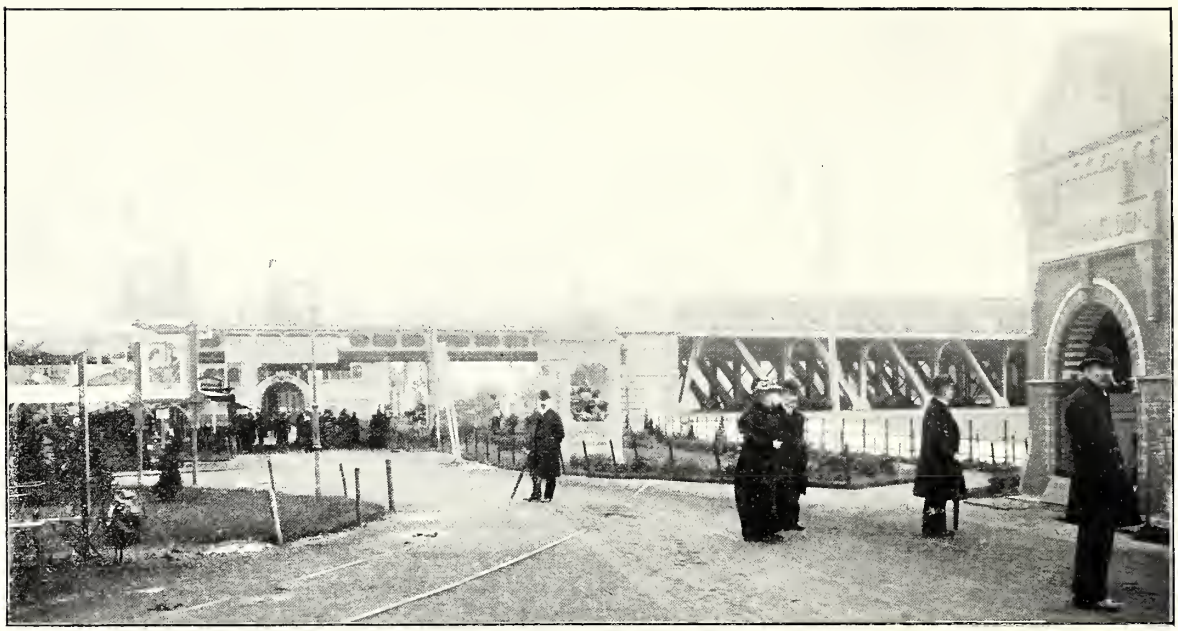

UNE VUE LE LONG DE L'OURTHE RECTIFIÉE.

le grand palais du Génie Civil voisinant avec le restaurant Emmel et le Diorama militaire, à côté duquel se trouvait la petite installation de M. Reymen.

En face les voies du Nord-Belge, déjà signalées précédemment, partageaient les halls en deux parties. On apercevait encore les deux gares édifiées spécialement pour l'Exposition; la gare royale et, plus rapprochée, la gare pour le public.

Le pont laissé derrière soi, on rencontrait encore quatre petites installations: un Trinck-Hall et les expositions de MM. Geldens, Smulders, de l'Eternite qui nous montraient respectivement des broyeurs, des échantillons de grilles, des échantillons de tubes. Venaient enfin des briques de Nieuport et des appareils de la Société Liégeoise pour la construction de machines.

On arrivait ainsi au côté extrême de la partie gauche de la façade. Deux restaurants allemands puis un restaurant flamand occupaient la galerie; à côté d'eux, très modeste, se trouvait le petit bureau de la Télégraphie sans fil et son haut poteau destiné à recevoir les ondes hertzéennes communiquées par l'appareil situé à Cointe.

On débouchait alors sur la grande Esplanade des Vennes, ayant fait le tour extérieur entier des halls. Dans les jardins français, édifiés là par le service des Plantations et des Promenades de la Ville de Paris, se dressaient une foule de pavillons; des allées y conduisaient, ornées de bancs de pierre, de groupes en grès, en bronze ou en plâtre, postés parmi des massifs de fleurs ornementales.

Une maison allemande, aux fenêtres minuscules, aux portes basses couvertes d'inscriptions accueillantes, c'était le « Schlichte », un café; à côté, le Restaurant Universel se logeait dans un élégant chalet.

En passant à côté de l'installation de la Ville de Spa, on pénétrait dans ce grand cercle formé par les pavillons de la Vieille-Montagne, de la Société de la Soie de Tubize, de MM. Mélotte et des établissements Solvay; au centre, se dressait le kiosque central occupé ordinairement, à partir de deux heures de l'après-midi, par des sociétés de musique; le soir des belles journées, la Grande Symphonie, quittant le Palais des Fêtes, y donnait ses concerts si appréciés.

UN ASPECT DES JARDINS.

Le pavillon de la Vieille-Montagne était entièrement construit en zinc; aux quatre points cardinaux, des niches s'approfondissaient et nous offraient dans le même métal que celui du pavillon tout entier, des reproductions de statues célèbres.

A l'intérieur, d'élégantes vitrines groupaient les échantillons de minerais des différentes mines que cette Société possède en Belgique et à l'étranger. On y voyait encore tout ce que l'industrie peut faire produire au zinc, jusqu'à en fabriquer de fines statuettes. De même que la Société avait tenu à nous montrer toute sa puissante organisation minière, elle nous apprenait encore tout ce qu'elle a fait pour le bien-être de ses ouvriers: maisons ouvrières, caisses de retraite, services médicaux, etc.

Le pavillon de la Soie artificielle de Tubize, d'un blanc crème délicieux, était un pur bijou Louis XIV digne d'abriter les merveilleux produits qu'elle exposait. Cette soie artificielle, dont la fabrication est tenue secrète, se révélait ici dans ses teintes les plus somptueuses, les plus chatoyantes, dans ses utilisations multiples: tapis, robes, coussins, prie-Dieu, ornementations de sièges de salon. Le regard des visiteurs était surtout attiré par la reproduction du couvre-lit de la reine Marie-Antoinette à Versailles, merveille de patience et de beauté.

Le large pavillon carré, aux baies claires, de MM. Mélotte frères, attirait surtout les gens de la campagne, cultivateurs ou fermiers, venant s'y initier aux avantages qu'ils pouvaient retirer de l'adoption pour leurs travaux, d'instruments perfectionnés.

Les charrues Brabant et demi-Brabant alternaient avec des écrémeuses; c'était un plaisir pour les yeux de voir ces instruments si perfectionnés et pourtant si simples.

Le pavillon des établissements Solvay était entièrement construit en fer et verre; sorte de serre aux vitres élimées, terminée en rotonde; il s'ornait, à l'extérieur, d'une bordure éclatante de fleurs et de verdure et réunissait à l'intérieur les produits chimiques, d'une réputation mondiale, des établissements Solvay.

Auprès, se trouvaient un comptoir de vente de la firme Ernest Tinchant et une sorte de grand restaurant à deux étages où l'on mangeait ordinairement froid : le Buffet Central.

Pour jouir du coup d'œil le plus beau sur la façade principale et la découvrir dans son ensemble, le meilleur parti à prendre était de gravir cette légère rampe qui conduisait au Pont de Fétinne et près de laquelle on remarquait la reproduction d'un fragment du monument à Victor Hugo, du sculpteur Barau.

De là, la vue était superbe; la façade imposante des halls, toute éblouissante de clarté, se fleurissait ça et là de drapeaux multiples et variés.

Le Restaurant flamand.

Sous la galerie étaient aménagés, d'un côté, les services des Postes, Télégraphes et Téléphones, qui furent appelés à rendre tant de services et dont personne ne se plaignit jamais, chose étonnante pour l'afflux de monde qu'en certaines occasions les employés durent satisfaire le plus rapidement possible; de l'autre côté, étaient établis les salons de la Presse où les journalistes avaient à leur disposition les premiers éléments techniques, susceptibles de les renseigner rapidement sur l'Exposition elle-même; dans la salle de lecture se trouvaient la plupart des journaux belges, tant quotidiens que périodiques; tous les grands journaux parisiens, et les grands journaux français, allemands, anglais, autrichiens, turcs, canadiens, danois, suédois, italiens, russes, etc.

Parmi les journalistes qui fréquentaient ce bureau, nous nous ferions un grief de ne pas signaler notre excellent confrère Albert de Gobart, du *Journal de Liége*, dont les longues jambes et l'insusceptibilité à toute épreuve font le type le plus représentatif du reporter rapide et insinuant, doué parfois du don d'ubiquité.

Saluons encore M. Fritz Rotiers, président de la Presse Bruxelloise qui, chaque jour, venait écrire dans ce bureau un long article consacré à l'Exposition; on le lisait le lendemain dans la *Chronique* de Bruxelles.

Sous le portique central de la façade, à la base des piliers, à droite et à gauche de l'entrée, on admirait les groupes décoratifs du sculpteur Deckers, d'Anvers, représentant des ouvriers d'une belle intensité de vie; ça et là, on remarquait les légers étals des vendeurs de cartes postales; au centre s'érigeait une grande et merveilleuse jardinière de marbre rose, due à la Société anonyme de Merbes-le-Château.

Au-dessus, un beau ciel, clair et joyeux, avait été peint par M. Doneux.

Le Pavillon de la Ville de Spa.

Les halls étaient divisés en deux grandes parties par le chemin de fer du Nord-Belge, parallèle à la façade; en perpendiculaire, une longue galerie centrale courait d'un bout à l'autre des halls et était occupée en son milieu par des groupements qui n'avaient pu trouver place dans la grande section belge.

C'est ainsi que, dans cette allée centrale, on remarquait, dans la première partie des halls, les merveilleuses expositions des Bronzes et Arts Décoratifs, de la bijouterie et de la collectivité des Diamantaires, de l'ameublement et enfin des verreries et glaceries.

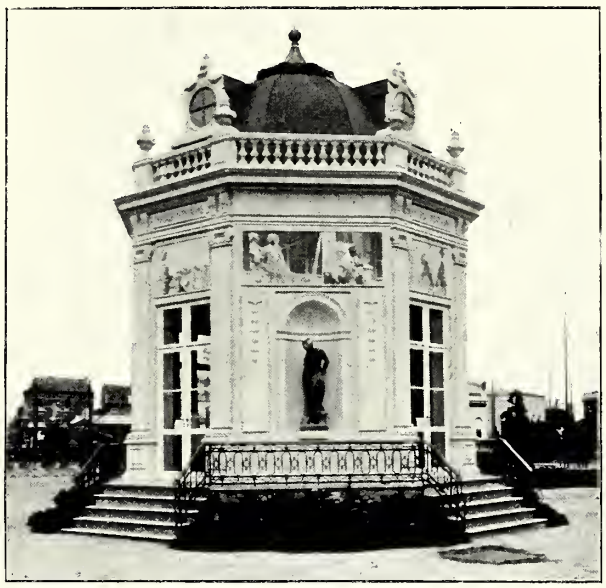

Le Pavillon de la Vieille-Montagne.

Au côté droit de cette allée, le visiteur passait successivement en Allemagne, en Angleterre, Chine, Etats-Unis, Japon, Italie, pour déboucher à nouveau, en traversant la République Dominicaine et la section internationale, en face du Bureau Commercial.

A part ce bureau, le côté gauche des halls d'amont était occupé en entier par la grande section française; dans celle-ci une annexe était réservée à l'Exposition de la Ville de Paris, dont les larges fenêtres donnaient vue sur un tournant de galerie extérieure.

Un passage rafraîchi de plantes vertes, aménagé sous le chemin de fer du Nord-Belge, donnait accès à la seconde partie des halls où étaient installées les dernières sections étrangères et les différentes classes de la section belge.

L'allée centrale était occupée, ici encore, par différents groupes belges: la Décoration des édifices et des habitations; les Fils, les Tissus, Vêtements, l'Electricité, les Mines et Métallurgie et enfin les Charbonnages.

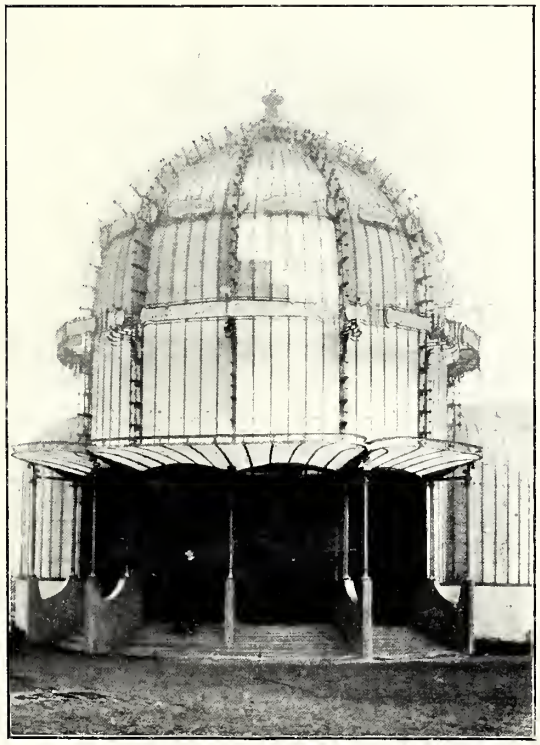

Le Pavillon des Etablissements Solvay.

A gauche, des travées perpendiculaires à l'allée centrale donnant accès à différentes sections étrangères; il en sera parlé en détail plus loin, comme, du reste, des différentes classes de la section belge.

C'étaient la Hollande, la Russie, la Turquie, l'Autriche, la Bosnie et la Hongrie, la Suisse, la Suède, la Perse, la Grèce, le Grand Duché de Luxembourg, et enfin séparées de ces derniers par une grande travée ornée de bustes blancs, les sections belges de l'Hygiène, Economie sociale, Assistance publique, Education et Enseignement.

A droite, on pénétrait par des travées identiques dans les différentes classes de la section belge, voisinant avec la merveilleuse galerie internationale des Machines, l'abri des chaudières signalé précédemment, et dans un approfondissement des halls, la section toujours internationale, du matériel des Chemins de Fer et des Tramways.

Les différentes classes de la section belge comprenaient la Librairie, la Musique, les Instruments de Médecine et de Chirurgie, la Photographie, la Cartographie, les Instruments de précision, le Génie Civil; à côté, se trouvaient la collectivité des Tabacs, des Cuirs et des Peaux, enfin les Armes anciennes, l'Armurerie et l'Art militaire. Dans la travée proche de la Galerie des Machines, on trouvait les classes de l'Alimentation, des industries chimiques, du matériel de la Navigation et du Commerce, et de la Colonisation, les Sports et l'avoisinant naturellement les collectivités de la Carrosserie et de l'Automobile.

Le Pavillon de l'Elixir de Spa.

La Belgique pour une grande part, la France, les Etats-Unis, l'Allemagne et enfin une section internationale se partageaient la Galerie des Machines et l'Exposition du matériel des chemins de fer et tramways.

La visite des halls était dès lors terminée; il restait à voir une troisième et dernière partie qui était le Vieux-Liége et le quartier des Attractions, situés sur la plaine de Fragnée.

Le pont de Fétinne, édifié sur la dérivation de l'Ourthe, établissait une limite naturelle entre ces derniers et la plaine des Vennes.

LE QUARTIER DES ATTRACTIONS

Arrivant sur le large pont de Fétinne, le visiteur découvrait encore un coin superbe. Barrée par son déversoir dont de petits drapeaux rouges montraient le danger aux navigateurs inexpérimentés, la dérivation de la Meuse s'étendait jusqu'au pont Mativa dont on apercevait la sveltesse si bien appropriée aux deux rives vertes et rapprochées qu'il réunissait; à la pointe extrême de la presqu'île de la Boverie, s'avançait, parmi les arbres, le local de l'Union Nautique.

Au débouché du pont de Fétinne, se dressait le monument du célèbre inventeur wallon Zénobe Gramme, faisant face à la massive porte d'Amercœur, entrée du Vieux-Liége.

LE VIEUX-LIÉGE

Dans la plupart des expositions qui se sont succédées durant ces dernières années, il fut de coutume d'édifier, à côté des halls abritant les dernières découvertes faites dans le domaine général des Sciences et des Arts, quelques reconstitutions de la ville elle-même, où se tenait la grande foire mondiale, à une certaine époque de son histoire, ou même à différentes époques marquantes de celle-ci.

L'Exposition d'Anvers 1894, vit se créer le magnifique et savoureux Vieil-Anvers; Amsterdam, l'année suivante, évoqua l'Amsterdam à ruelles sombres, noires, commerçantes, vues par Rembrandt et l'Amsterdam pittoresque, à longues rues à canaux terminées par quelque aile battante de moulin à vent; Bruxelles-Kermesse, en 1897, fut une pure et folle fête et le Vieux-Paris, à l'Exposition de Paris 1900, évoqua le somptueux, le rutilant, le joli siècle de Louis XIV.

LA PORTE D'AMERCŒUR, ENTRÉE DU VIEUX-LIÉGE.

En face de tels précédents, Liége ne pouvait rester insensible; ce fut une Société Anonyme qui conçut le projet d'une reconstitution ancienne et qui s'occupa de la mener à bonne fin. Par son importance, sa beauté, sa valeur documentaire rigoureusement historique, le Vieux-Liége était certes plus qu'une attraction.

Nous en parlerons surtout au point de vue archéologique et artistique.

Le Quartier du Vieux-Liége était édifié entre la Meuse et la dérivation de l'Ourthe. De loin, rien n'était plus joyeux de voir ces tours aiguës ou à bulbes, ces toits à versants inclinés. Ce quartier formait avec la pointe verte de la presqu'île de la Boverie, d'autre part, un joyeux cadre à cette blanche et riante vision qu'était la façade principale des halls et le Palais des Fêtes.

Le Quartier occupait une superficie de près de quatre hectares et se composait de plus de cent maisons, monuments et échoppes; leur reconstitution fut des plus ardues Disséminées ou dénaturées, les vieilles maisons présentant un caractère typique se font rares, il fallut parcourir l'ancien pays de Liége et relever dans les villes, dans les villages et les hameaux éloignés, les éléments les plus intéressants de la vieille architecture wallonne et, au moyen de ceux-ci, édifier et reconstituer des constructions conformément à la pensée de leurs auteurs.

Evocation de la vieille cité, le Vieux-Liége était encore une synthèse de l'architecture wallonne.

Entre les ponts de Fragnée et de Fetinne, regardant par dessus le monument Zénobe Gramme, l'enfilée animée et riante du fleuve, se dressait une haute et massive tour, percée à sa base; c'était l'ancienne « Porte d'Amercœur » qui donnait accès au quartier du Vieux-Liége.

Un escalier monumental qu'on descendait conduisait à la place aux chevaux, dominée par l'Hôtel-de-Ville de Visé, dont le joli campanille à carillon accusait le XIIe siècle.

Affiche de M. Jean Ubaghs. — Premier prix.

Devant nous s'ouvrait le « Vinâve », la rue des Commerçants: on y remarquait la maison du Cornet de Poste (Renaissance) avec son large porche, la maison en ardoises d'Ensival (Renaissance), la maison Batta de Huy, de style Renaissance, ainsi qu'une gracieuse fontaine Louis XV.

La Grande Place du Vieux-Liége évoquait l'ancienne et savoureuse place du Marché. Dominant tous les édifices de sa flèche qui s'élevait à 60 mètres de hauteur, se dressait, au centre de la place, une reconstitution partielle de l'antique cathédrale de Saint-Lambert, avec ses escaliers d'arches construits sous Notger.

Affiche de M. Georges Koister. — Deuxième prix.

Il n'avait pas fallu songer à reconstituer le monument comme il était dans l'origine. En effet, sans les cloîtres, ses dimensions étaient de 600 pieds de long sur 400 pieds de large et sa plus haute tour avait 104 mètres de hauteur.

Auprès de la Cathédrale, se trouvait le vieil Hôtel-de-Ville, tel qu'il avait été conçu à l'origine. On s'inspira pour sa reconstitution de la base d'un ancien hôtel-de-ville bâti en 1493-1497, en suivant les lignes générales d'un autre hôtel-de-ville gothique, celui de Léau.

On remarquait encore, entourant la place, le château gothique de Vêve, la halle aux blés de Durbuy, de style Renaissance, la sacristie de Léau, datant du milieu du XIIIe siècle, pur bijou ogival, remarquable par l'élégance de ses lignes et la finesse de ses détails. Venaient enfin les arcades intérieures de la seconde cour du Palais de Justice dont les entre-colonnes étaient occupées par de pittoresques échoppes.

Au centre de la place, entouré de ces monuments parlants, se dressait le Vieux Perron, symbole glorieux de la cité.

PANORAMA DU VIEUX-LIÉGE,
VU DE LA PLAINE DES VENNES.

Dans plusieurs rues de rustiques échoppes abritaient des ouvriers travaillant sous les yeux du public, à d'anciens métiers. La vieille industrie de la paille de Glons y revivait et mettait un coin d'Italie dans cette évocation d'un pays occidental.

D'autres maisons offraient aux regards des passants de vieilles et savoureuses enseignes d'auberges, d'estaminets; dans nombre d'entre elles le wallon, chanté en chœur sur des paroles de poètes folkloristes, témoignait de sa renaissance brillante; parfois encore, quelques représentations de marionnettes où « Chanchet » assumait le principal rôle, ajoutait à l'intérêt local du quartier.

Après la Grande Place, la Place du Marché était la plus intéressante. On y remarquait la maison rouge de la Neuville-en-Condroz, la maison Wiertz, de Dinant, le Repos de chasse de Grivegnée.

Sur cette place, des centaines de pigeons s'ébattaient et venaient picorer dans la main du visiteur les grains qu'il y avait déposés

Constituant un décor vivant et bien local, ces oiseaux étaient encore beaux de leur blancheur silencieuse parmi les vieilles murailles noires.

A l'extrémité sud du Quartier s'érigeait une houillère en pleine exploitation.

La haute et massive cheminée se dressait là-bas comme elle se dresse sur les hauteurs qui entourent la ville. Les gardes portaient le costume classique des houilleurs: chapeau en cuir bouilli, mouchoir rouge noué autour du cou, blouse bleue; des wagonnets circulaient, la machine haletait; l'illusion était complète.

Prenant place dans la cage de descente, le visiteur entrait tout-à-coup dans le « noir », la pleine et dense obscurité. A en juger par le courant froid qui lui fouettait

la figure, la descente était rapide. Il allait vers l'abîme. Arrivé en bas, il circulait dans les galeries étroites; à la clarté de la lampe qu'on lui avait remise, le mica des couches de charbon scintillait comme du diamant. Au fond, un buffet était installé, d'accortes hiercheuses, la tête petite et vive sous le mouchoir de tête, en prenaient soin.

Affiche.

La sortie du Vieux-Liége s'effectuait ensuite par le quai dénommé « Sur les Remparts », cotoyant la Dérivation de l'Ourthe. C'était plaisir alors de s'asseoir sous quelque tonnelle pour jouir dans un doux repos, de la vie intense de l'esplanade des Vennes, noire de monde, d'un contraste si vif avec la pleine et immobile blancheur de la façade des halls.

Dans le cadre archaïque du Vieux-Liége voisinaient les bourgeois, artisans et hommes d'armes, houilleurs et botteresses aux pittoresques costumes, de couleurs vives. Il y eut dans le Quartier une renaissance des mœurs d'antan, des joyeuses fêtes de jadis.

De ces fêtes, les unes étaient permanentes, d'autres furent occasionnelles; chaque soir, des cramignons déambulaient gaiement dans les rues marquant, par une dernière chanson et un dernier éclat de rire, la retraite et le couvre-feu.

Parmi les fêtes qui furent organisées, quelques-unes initièrent à la vie de plaisir de nos aïeux; la plupart d'entre elles existent encore. C'étaient les fêtes de quartier avec leurs traditionnelles réjouissances, les fêtes de métiers, les concours de chant, de tir, de jeux de quilles, de pinsons, de chants de coq. D'autres fêtes, les cortèges historiques, une Joyeuse Entrée, la fête de Mai, la fête des vendanges, nous montrèrent de belles filles wallonnes, de jolis costumes, en nous faisant entendre les plus gaies et les plus vives chansons que puisse rythmer le geste allègre et endiablé d'un cramignon.

Ce fut là le Vieux-Liége à l'Exposition. Son principal et durable mérite fut surtout de réunir un ensemble de documents sérieux et complets relativement à l'architecture mosane d'autrefois

Nous voulons encore mentionner ici que la Société anonyme du Vieux-Liége organisa un concours d'affiches-réclames auquel participèrent de nombreux artistes. Deux des projets exécutés furent ceux de MM. Jean Ubaghs et Georges Koister, qui obtinrent respectivement le premier et le second prix.

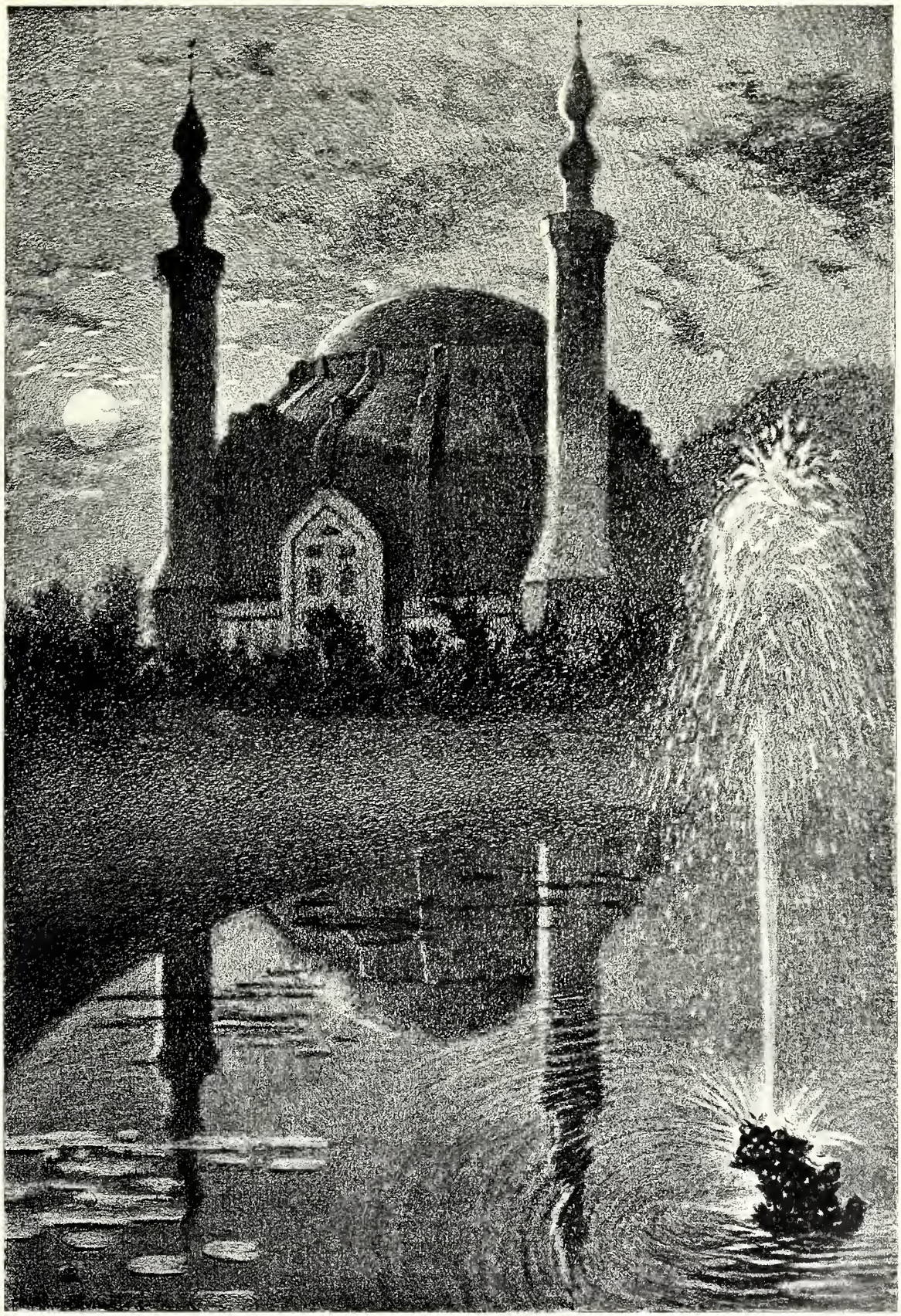

ALBUM COMMÉMORATIF. Dessin de Maurice Feuillet.

L'EXPOSITION LA NUIT

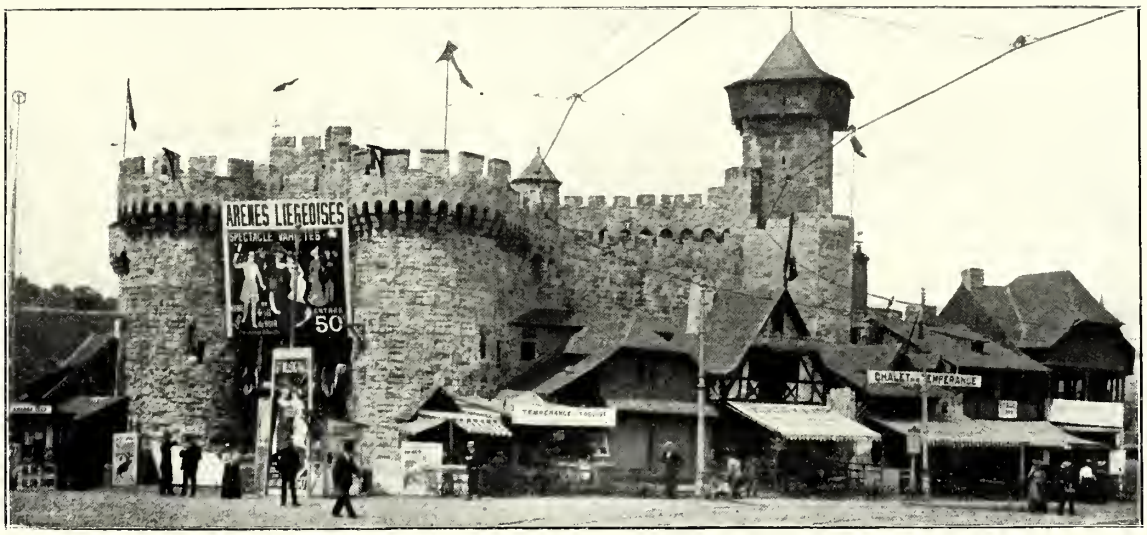

LES ARÈNES LIÉGEOISES.

LE QUARTIER DES ATTRACTIONS PROPREMENT DITES

Ce quartier qui occupait la plaine de Fragnée, n'était pas exclusivement composé d'attractions. Des installations, comme celles de la Société allemande Le Forage des Mines, les pavillons des Forêts et de la Chasse, du Nitrate de Soude, la Ferme démonstrative, les pavillons de l'Agriculture belge et celui des Sauveteurs de Belgique, y avaient été installés, par suite de l'insuffisance de place aux Vennes.

La plaine de Fragnée était séparée du Vieux-Liége par la Meuse, sur laquelle avait été jeté ce magnifique pont de Fragnée, qui peut être comparé au pont Alexandre, édifié à Paris pour l'Exposition de 1900. Les hauts pylones surmontés de Renommées claironnant, les groupes décoratifs, le garde-fou doré lui donnaient un air majestueux.

Au débouché de ce pont, se massaient les imposantes et hautaines Arènes liégeoises; ses murs à balèvres savoureuses, ayant une délicieuse patine de vieillesse, les créneaux qui en dentelaient la partie supérieure, la tour qui la dominait contribuaient à l'évocation du temps féodal où vécut ce « Sanglier des Ardennes » et dont le poète Jules Sauvenière retraça les émouvantes aventures en un drame très bien conçu.

C'était en vue de la représentation de cette pièce historique que les Arènes liégeoises avaient été édifiées; quelques représentations, très brillantes et très réussies, eurent lieu; cependant, par suite de raisons diverses, ce drame disparut des affiches et les Arènes liégeoises virent, à l'abri de leurs murs revêches, s'installer un music-hall tout-à-fait moderne. Aux flancs du château féodal, s'incrustaient de nombreuses échoppes abritant des cafés populaires et des restaurants à bon marché.

En se dirigeant par le quai de Fragnée, que limitait d'une part la porte latérale des Arènes, vers la rue du Vieux-Mayeur, on remarquait l'intéressante exposition de travaux des élèves de l'Institution des Aveugles, et, à la descente de la rue susnommée, le pavillon carré des Sauveteurs de Belgique, flanqué de chaque côté d'un petit escalier et surmonté d'un perron.

Revenant alors sur ses pas, on pouvait jouir à son aise — avant de s'en aller vers les attractions — du prestigieux décor dont se revêtait la World's Fair.

La vue, tout d'abord arrêtée par un massif de roses s'étendant comme un tapis odorant sur la berge, embrassait ensuite le fleuve où se découvrait une si jolie animation.

Ça et là, évoluaient, en se croisant, des canots automobiles, des bateaux à voiles, de petits yachts, des gondoles vénitiennes semblant faire une escorte allègre à un bateau-mouche déchirant l'eau verte et ourlant cette blessure d'une fine bordure d'écume blanche et bruissante.

Le Pavillon des Sauveteurs de Belgique.

Par delà, tremblait, toute lumineuse, la façade des grands halls à laquelle s'opposaient harmonieusement les massifs d'arbres jetés sur les rives du Jardin d'Acclimatation.

Ce décor était d'une beauté très prenante; un petit vent frais et sain venant du fleuve y ajoutait son charme.

Faisant face au pont de Fragnée et auprès des Arènes liégeoises, un escalier offrait un accès prompt dans la plaine de Fragnée.

On contournait alors un étang fleuri de plantes d'eau et on se trouvait à même le charivari et le tohu-bohu amusant des attractions.

On remarquait tout d'abord à sa gauche une tour Eiffel, en réduction bien que de respectable hauteur. Celle-ci dominait le pavillon d'une société allemande de forage des mines; voisin de celui-ci, le restaurant de la Haute-Bavière offrait ses cloisons jaunes où s'étalait sa gigantesque enseigne. L'intérieur de ce restaurant reproduisait la configuration accidentée d'un village bavarois; de solides tables, des bières allemandes servies en de lourdes pintes à couvercle de métal par des serveuses en jupes courtes et au petit chapeau piqué, mutinement, d'une plume verte, y ajoutaient la note locale et pittoresque.

Des danses, très caractéristiques, contribuaient à égayer les consommateurs. Au signal de l'orchestre, un gars solide et vif et une jolie fille, étrange, avec un regard piquant d'Andalouse, se mettaient à danser.

Ils mimaient les espoirs, les timidités et les hardiesses de l'amour.

La rivière souterraine Styx enserrait le restaurant de ses méandres ombreux.

Au sortir du restaurant bavarois, on trouvait le Water-Chute.

Sur un plan incliné, des chaloupes, emplies de passagers, descendaient, avec une vitesse, sans cesse accrue, vers un petit lac. L'eau s'entr'ouvrait, jaillissait blanche,

creusant un sillon où glissait l'embarcation. Celle-ci rebondissait ensuite, au milieu des rires et des cris des passagers, descendus un instant après sur un petit embarcadère.

Les sentiments opposés de la sensation instinctive de la peur et de la sensation raisonnée de la sécurité constituait l'attrait de cette chute vertigineuse dans l'eau.

Le Water-Chute.

A quelque distance, les wagonnets d'une Montagne russe effectuaient, sur plancher solide, les mêmes bonds.

Auprès du lac du Water-Chute, on remarquait l'Osteria-Capri où se servaient des vins italiens, l'établissement Focking et les Aéroplanes Maxim d'une si hardie exécution.

C'était une sorte d'immense parapluie qui, débarrassé de son étoffe, supportait, à l'extrémité de chaque baleine, une chaloupe de forme allongée.

A l'état immobile, les nacelles où prenaient place les passagers, reposaient sur les bords de la plate-forme cachant le mécanisme de l'appareil propulseur; mais dès que celui-ci fonctionnait, les nacelles s'écartaient, se tendaient au bout des baleines, s'élevaient dans les airs, y glissant d'un vol d'oiseau aux ailes étendues et formaient finalement, avec le mât central, un angle presque droit.

C'était là une application très hardie de la force centrifuge fertile en apeurements délicieux.

Auprès, se trouvait le gigantesque panorama de la « Mecque au Caire » dans les flancs duquel s'était niché un café à orchestre, et, en partie derrière celui-ci, une vaste installation, aux cloisons couvertes de fibres de palmiers : c'était le « Village Sénégalais ».

Cent cinquante indigènes parquaient au village noir dont l'appropriation très juste donnait l'illusion de quelque groupement indigène du continent africain.

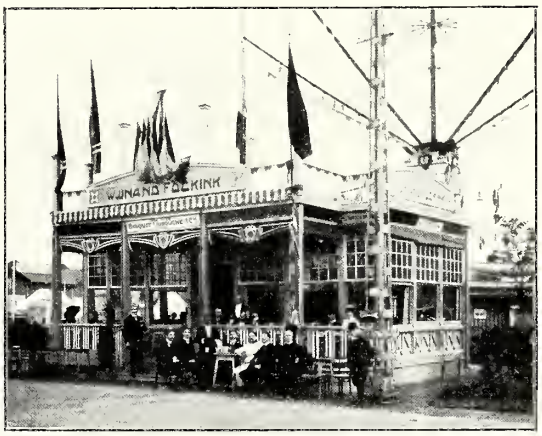

L'Aéroplane.

C'étaient d'abord les petites cases couvertes de paille entre lesquelles serpentaient les ruelles tortueuses; on remarquait ensuite le monument public ou l'édifice national, un simple hangar recouvert de paille. On y donnait des fêtes et les griots chanteurs y venaient exercer leur art. Dans une suite de cases, divers artisans exerçaient leurs métiers; on y voyait le bijoutier, le cordonnier, les tailleurs, les dessinateurs; sous un hangar, un maître d'école tentait d'expliquer une leçon à ses petits élèves, plus occupés à suivre de l'œil les mains des visiteuses.

Un intérieur du Village Sénégalais.

Un intérieur du Village Sénégalais.

Dans un coin, une femme pilait du riz, l'enfant attaché au dos; un Sénégalais accompagnait ses prières de rite mahométan de pratiques étranges. C'était un village noir dans sa vie de tous les jours.

Un panorama de Fragnée.

Vers l'entrée principale de Fragnée, les attractions faisaient place à des installations d'un genre différent.

C'était tout d'abord la saboterie de M. Didier de Grivegnée, où se fabriquaient, sous les yeux du public, les sabots les plus divers.

Puis, aboutissant à la rue de Fragnée, venaient les installations si curieusement intéressantes et attractions du groupe belge des Forêts et de la Chasse: c'était un très original pavillon renfermant des collections des produits de la silviculture, une pépinière expérimentale, une série d'énormes troncs d'arbres, exposés par les firmes les plus connues du commerce du bois.

Du côté opposé de la plaine, on remarquait un petit pavillon couvert de chaume; c'était l'installation du Nitrate de Soude. Puis venait une habitation claire et pimpante, qui représentait, en réduction, une « ferme » idéale.

Enfin, on visitait encore le grand Palais de l'Agriculture belge d'un effet si harmonieux qui voisinait avec une Boulangerie liégeoise et une installation pimpante où se débitaient des « choux » de Paris, et l'on se retrouvait finalement aux Arènes liégeoises.

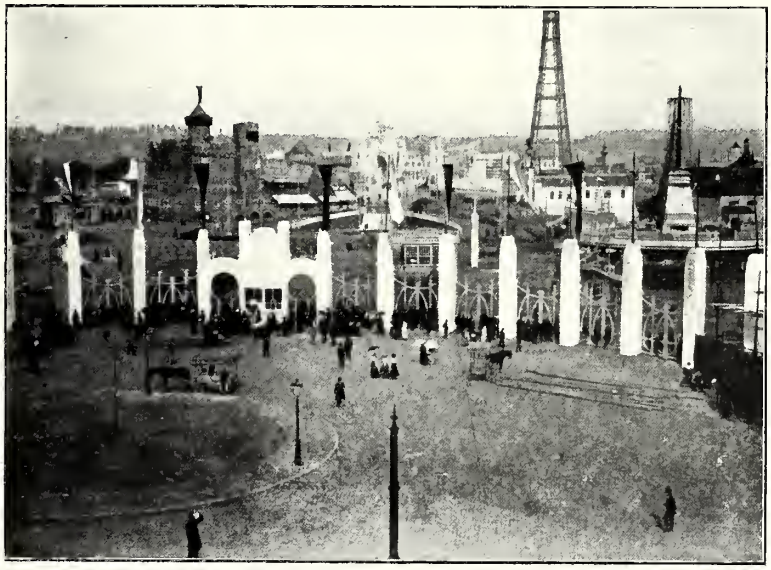

L'entrée de Fragnée.

Les nouveaux jardins, édifiés ici encore, étaient délicieux et disposés avec une belle science de l'effet à obtenir.

Le visiteur avait dès lors parcouru cette immense réunion d'installations de la plaine; la sortie de l'enceinte s'effectuait alors par l'entrée principale de Fragnée, offrant en une courbe harmonieuse, une succession de petits pylones surmontés de drapeaux.

Une excursion à Cointe achevait la visite de l'Exposition tout entière.

ENTRÉE DU JARDIN D'ARBORICULTURE
A COINTE.

L'ANNEXE DE COINTE

Cointe, oasis élégante de verdure et de villas, réunissant en elle le luxe reposant et la rusticité appropriée à nos goûts modernes, ne pouvait que constituer un décor convenant merveilleusement à la destination spéciale qu'on conférait à cette partie un peu extérieure de l'Exposition; c'était à la fois une vaste plaine propice aux jeux sportifs et un décor adéquat aux différentes expositions ou concours agricoles.

De l'enceinte même de l'Exposition, rien de ce qui se trouvait là-haut ne se révélait, sinon un décor verdoyant de montagne boisée, séparée, presqu'en face de la façade principale des halls, par une large dégringolade vert-clair de prairies plantées d'arbres fruitiers.

La voie naturelle qui conduit à Cointe constituait une promenade d'un charme riant et d'une fraîcheur bienfaisante. De partout, à mesure qu'on s'élevait, la Ville se découvrait plus large, plus lointaine; les clochers montaient, l'Exposition apparaissait tout entière; on s'apercevait réellement de la grandeur des édifices publics, fiers et dominants au-dessus des maisons bourgeoises qui se séparaient en deux parties par le large cours de la Meuse.

En suivant la rive de Fragnée, remontant le cours du fleuve, on arrivait bientôt en face du pont de Val-Benoît, puis, passant un viaduc aménagé sous le chemin de fer qui, là-bas, à Angleur, se sépare en deux parties: l'une conduisant en Allemagne, l'autre s'enfonçant en un serpentement capricieux dans les vertes régions de la vallée de l'Ourthe, on accédait à cette avenue légèrement montante qui est le point de départ du vaste boulevard circulaire qui enserrera la Ville de sa large promenade à panoramas grandioses.

Un large pont de béton, jeté sur le Nord-Belge, franchi, et c'était l'Avenue des Thermes, taillée au versant de la colline, au milieu de la déclivité verdoyante.

Déjà, l'atmosphère de silence et la fraîcheur des feuilles se faisaient sentir; un apaisement descendait sur le promeneur arrivant ébloui, abasourdi de la World's Fair.

Se retournant pour jouir, avant de s'enfoncer dans les avenues luxueuses qui encerclent Cointe, de la vue de l'Exposition, on découvrait avec la plus grande netteté, le quartier des attractions, la route glorieuse et flamboyante du pont de Fragnée, conduisant aux halls, le fouillis de clochetons, de toits anguleux, de tours aiguës du Vieux-Liége; la façade principale des halls et le Palais des Fêtes jetant sa large bande éblouissante, fleurie de drapeaux par delà ce quartier sombre; au loin, on aperçoit les grands arbres bordant le plateau de Bois-de-Breux soutenu par la colline de Grivegnée.

Au-dessous de nous, déjà un charbonnage se révélait par son halètement puissant et court, comme le « han » d'un travailleur. Si nous redescendions la montagne, nous aboutirions bientôt à Sclessin, début de cette grande région industrielle qui atteint son apogée à Ougrée et à Seraing.

Ici, au contraire, tout était feuillu; un petit bois de haute futaie se dressait à notre droite; à notre gauche, descendait un taillis; une avenue dans laquelle nous pénétrions les séparait.

Des chalets variés, gais et clairs, avec leurs barrières rustiques, leurs petits berceaux, la bordaient; on lisait avec une envie très légitime: « Villa des Hirondelles, Villa des Frênes, Villa Mon Désir » et on pensait à l'existence paisible des habitants, retirés de leur vie travailleuse et fébrile, et maintenant bien quiets, dans la réalisation de leur rêve.

La façade des halls, vue de Cointe.

Après une courte marche, on arrivait à l'Observatoire; là près, on s'arrêtait devant un petit étang bordé de plantes vertes; au milieu d'elles, se dressait une horloge solaire; plus loin, on rencontrait encore un petit monument abritant divers baromètres et thermomètres, puis enfin, quelques attractions foraines, une barrière claire, des drapeaux, une aubette de contrôleur: c'était une des trois entrées de l'Annexe de l'Exposition à Cointe.

Le vent sain et frais des hauteurs atténuait l'embrasement du soleil, la vue était rafraîchie par des parterres de plantes verdoyantes; on circulait avec bonheur, la poitrine gonflée d'air pur, dans ce large boulevard de Cointe où se déversa quelque fois le trop plein d'une Exposition temporaire, comme ce fut le cas pour le concours de machines agricoles.

Une façade vert clair et rouge, un grand drapeau claquant au faîte d'un toit en angle obtus: on avait devant soi le Palais de l'Horticulture belge.

Ce palais servit à divers usages: il abrita les concours de chrysanthèmes, de fleurs coupées, de beurre, de fromage, de volailles, il servit encore à de grandes festivités, comme le Banquet des Travailleurs. Au fond, une annexe, avec buffet, formait

PANORAMA DE L'EXPOSITION, VU DE COINTE.

la salle des banquets offerts à l'occasion de quelque concours agricole; les aéronautes, lors du concours de ballons sphériques, y remisèrent leurs appareils. En face de ce palais, différents parterres agrestes égayaient de leur verdure sombre ou claire, les lacets bruns des allées et des sentiers; des plantes vivaces croissaient comme dans les grands jardins de nos maraîchers et leurs étiquettes seules révélaient qu'on se trouvait en présence du jardin de l'Horticulture, démonstration vivante et pratique de différents modes de culture.

Non loin de là se trouvait un petit chalet, à côté duquel se dressait un haut mat: c'était le bureau de la Télégraphie sans fil qui communiquait là-bas, avec un bureau semblable, installé au côté des halls et adossé à la section des Etats-Unis.

Une vaste plaine s'approfondissait derrière le Palais de l'Horticulture et s'élargissait jusqu'à un petit bois, c'était la grande plaine des sports, nivelée à souhait. Cette plaine servit aux différents concours et aux fêtes sportives. Au fond, adossé au petit bois cité plus haut, s'étendait une longue tribune couverte.

A côté de celle-ci, on remarquait encore un grand jardin potager modèle, une pépinière très vivace, puis continuant, on arrivait à un rond-point : devant soi s'enfonçait une large avenue bordée de maisons d'une simplicité élégante : c'étaient les maisons ouvrières modèles pour l'érection desquelles M. Paul Van Hoegaerden déploya une si grande activité. Il en sera parlé dans la notice consacrée à l'Economie sociale.

Contournant le couvent de Bois-l'Evêque, une seconde entrée laissée à sa gauche, on suivait le grand boulevard de Cointe entre des massifs feuillus et on arrivait bientôt en face de quelques grands arbres.

Accoudé à la balustrade rustique, aux branches tordues, dans l'encadrement des troncs, on avait sous ses yeux le panorama le plus vaste et le plus varié.

Vagues bleutées et figées des toits, hardiesse élégante des clochers, ruban vert des boulevards, large secouée de soleil, sur la Meuse que les ponts noirs délimitaient en bassins, loin vers Bressoux et Jupille comme vers Grivegnée et la vallée de la Vesdre, le paysage empli d'une brume que des centaines de cheminées, comme des torches éteintes et charbonnant, striaient de bandes fuligineuses, tout indiquait la cité travailleuse, ayant su se créer au milieu de la vision noire de son labeur, les coins joyeux et charmants, susceptibles de contenter la finesse et la sensibilité de la race.

De cette corniche liégeoise qu'on suivait par le boulevard de parterres fleuris, on redescendait par un large sentier en lacets prenant naissance en face du Palais de l'Horticulture, vers l'avenue de l'Observatoire.

La descente de cette belle avenue avait un grand charme; d'un côté, on marchait sous le regard amusé et clair de riantes villas, de l'autre côté, par delà des dégringolades de prairies à pommiers, de jardins, avec ça et là une tour, un coin de villa blanche, un arbre mangé de lierre, on apercevait encore l'Exposition, mais c'est surtout le quartier des Palais que l'on découvrait dans toute sa beauté.

De l'eau et des arbres constituent déjà un charme intense de la nature; ici la beauté de ces deux éléments primordiaux se compliquaient encore du charme vivant du fleuve, du soleil qui en montrait l'agitation.

Des cîmes d'arbres laissaient apercevoir entre elles de blanches visions accroupies, puis, à mesure que l'on descendait l'avenue, les arbres montaient, dérobaient tout sous leur ceinture verte; bientôt, la tour de la grande pagode chinoise dépassait seule, puis les maisons de la ville, à leur tour, s'interposaient entre les regards et le fleuve; à nos pieds, la gare des Guillemins s'étalait avec son grand vitrage enfumé, son sol noir où brillent les rails; des trains arrivaient, partaient; il y avait des sifflets aigus, des hurlements prolongés; des jets de vapeur fusaient; des machines haletaient; tout ce bruit, cet effarement, cette vie intense, en un mot, c'est l'étranger qui nous l'apportait et c'est l'Exposition qui nous l'avait offerte.

LES JARDINS DE L'EXPOSITION

Les jardins et les parcs sont « la participation de la nature à l'Exposition universelle » et ce mot n'a jamais été plus véridique peut-être qu'à Liége.

Le site merveilleux du confluent de la Meuse et de l'Ourthe, aux bords desquelles allait se dérouler la splendeur d'une évocation magique de tous les peuples de la terre, de leurs arts, de leurs industries, formait comme l'arène d'un amphithéâtre naturel, immense enceinte de montagnes enveloppées de verdoyantes frondaisons.

Il ne s'agissait que de coordonner aux beautés sans égales de la grande nature les formes assouplies des jardins-paysagers.

Nous pouvons dire qu'à Liége, en 1905, tout fut mis en œuvre pour que rien ne laissât à désirer à cet égard.

Tout d'abord, l'Exposition de Liége eut l'heureuse fortune de voir la Ville de Paris, en échange de la concession gratuite d'un emplacement dans les galeries pour son exposition particulière, faire établir et entretenir par ses propres services le jardin de la plaine des Vennes, précédant l'entrée monumentale des halls de l'Industrie.

Mais par une promenade à travers les jardins, nous allons nous convaincre du merveilleux attrait qu'ils apportèrent au succès splendide de l'Exposition.

Entrant par la porte du parc de l'Acclimatation, nous voici dans la partie boisée des jardins de l'Exposition. Les éléments naturels préexistants en cet endroit sont venus apporter à l'architecte des jardins les ressources dont il a su tirer le meilleur parti en animant d'une somptueuse décoration florale les verdures sévères de ce parc. Ici, tout concourait à la création d'un site incomparable dont les séductions se succédaient sans interruption à travers le jardin d'Acclimatation raccordé, soudé, confondu à tel point avec le parc de la Boverie, qu'il semble que cela n'a jamais formé qu'un seul tout. Le parc de la Boverie, dernier vestige des prés superbement arborés de ce nom, est de création relativement récente.

Le grand chemin central qui les parcourait en serpentant avec élégance, dans toute leur longueur, révélait aux visiteurs les sites les plus charmants de ces deux parcs merveilleux.

A la boucle de l'étang du Jardin d'Acclimatation, en un site qui s'y prêtait à ravir, se dessinait sur la berge déclive un curieux jardin japonais, exacte reproduction d'un jardin d'Extrême-Orient.

On y voyait des rocailles d'un agencement bizarre, des lanternes sculptées dans la pierre, des statues de jardins, des ponceaux minuscules en bambou, des chemins tortueux pavés de grandes dalles où trottaient menu des « mousmés » vêtues du « kimono » national, de petits arbres nains et pourtant très vieux, et dans sa maison curieuse, le jardinier nippon vêtu de son costume authentique.

Plus loin, se dressaient encadrés d'une végétation appropriée, deux portiques chinois comme on en voit à la Nécropole des empereurs à Moukden.

Celui qui voulait trouver un peu de calme au milieu de l'animation fiévreuse de la World's Fair, pouvait s'égarer là par les nombreux chemins de promenade, dans les bosquets embaumés de fraîcheur et de parfums, ou le long des eaux calmes de la Dérivation qui s'écoulaient en nappe lumineuse entre les deux berges abondamment fleuries du quai Mativa et du parc de la Boverie.

Tout à l'extrémité du promontoire de la Boverie, là où viennent se heurter en vagues qui se pressent et chevauchent les unes sur les autres en déchirant un liseré d'écume, les eaux tumultueuses et confluentes de la Meuse et de l'Ourthe, se déploie sous les yeux du promeneur, toute la splendeur architecturale du pont de Fragnée, rehaussé de balustrades de bronze et d'or et qu'animent ces grandes figures statuaires prodigieuses de mouvement.

Par la berge de la Dérivation de l'Ourthe où croissaient dans l'interstice des pierres, des courges aux flancs rebondis et que bordaient d'immenses parterres où des milliers de rosiers de toutes nuances étalaient une orgie de couleurs chatoyantes, nous nous rendons sur notre pont « Alexandre III », d'où se déroule aux yeux émerveillés le plus grandiose panorama qu'il soit possible de rêver en cet endroit. Le fleuve gronde sous nos pas, sillonné d'embarcations de tous genres et de bateaux-mouches légers et rapides. Au loin, vers la droite, se profilent les grands arbres de la Boverie et de l'Acclimatation qui laissaient deviner entre leurs bras feuillus le Palais des Beaux-Arts dans sa somptuosité classique, celui de l'Art ancien, pittoresque évocation des temps révolus, le pavillon de la Ville de Liége, ceux des colonies françaises aux aspects exotiques et une foule d'autres édifices qui constituaient un assemblage fantastique, déconcertant l'imagination, tel un prestigieux décor de féerie.

Vers la gauche, la Ville apparaît somptueuse, le long de ses admirables quais, et s'étage sur les flancs des montagnes jusqu'aux plus lointains sommets visibles, vers la citadelle et les hauteurs de Sainte-Walburge.

UN ASPECT DU QUARTIER DES ATTRACTIONS
A FRAGNÉE.

Plus près de nous, non loin de la rive droite du pont, les halls de l'Industrie et des sections étrangères, empanachés de drapeaux et d'oriflammes, découpaient sur le ciel leur silhouette colorée, tandis que par delà le Vieux-Liége, coin de vie des époques lointaines, les hauteurs boisées de Kinkempois et de la vallée de l'Ourthe encerclaient l'horizon de leurs verdures profondes.

Le quartier de Fragnée fut celui des multiples attractions animées et bruyantes. Une large allée centrale, bordée d'une double plate-bande de fleurs, appuyée elle-même à un rideau de feuillage, menait à une élégante balustrade en exèdre, taillée dans la pierre éclatante d'Euville et encadrant le double plan incliné semi-circulaire. Ce plan incliné rachetait la différence de niveau entre la plaine de Fragnée et le quai du même nom au bord de la Meuse. Le talus, dont le pied baignait dans un bassin circulaire d'où émergeaient des nénuphars et d'où jaillissait le panache d'un jet d'eau, disparaissait lui-même sous un amoncellement de fleurs.

En dehors du champ principal de l'Exposition, mais non le moins bien situé, s'étage le plateau de Cointe et le parc entièrement nouveau, que M. van der Swaelmen, l'auteur des jardins de notre Exposition et des promenades qui survivront à celle-ci, y a créé.

Un site pittoresque et légèrement accidenté se prêtait à merveille à la conception d'une œuvre d'art en matière de jardins.

Au point de vue Exposition, tout semblait y être disposé déjà par la nature en vue d'y présenter agréablement tout ce qui est du domaine de l'Horticulture. Le plateau adossé vers le nord à une colline boisée, abrité contre les vents froids, présente aux rayons du soleil une vaste plaine légèrement déclive où toute la flore du monde était représentée. Il y avait là des arbres exotiques et indigènes de toutes les essences, des arbustes à fleurs, d'autres à feuillage ornemental, des fleurs de toutes les espèces et

constamment renouvelées. Tout un massif était réservé à la flore japonaise représentée notamment par une incomparable collection de lys, et plus tard de chrysanthèmes. Dans le massif s'élevaient deux lanternes japonaises authentiques, sculptées dans la pierre, massives, curieuses et du plus pittoresque aspect.

Une pièce d'eau était réservée aux plantes aquatiques où s'épanouissaient des nymphéas bleus, blancs, jaunes et rouges. On pouvait y voir un site rocheux où croissaient des plantes alpines, un chemin creux tapissé de toute la collection de fougères. Tous ces aspects les plus variés de la flore étaient coordonnés logiquement de manière à donner l'impression d'un parc conçu d'un seul jet où toutes les séductions florales sont réunies.

Un quartier pour l'installation de serres de divers genres, du matériel horticole et des appareils de chauffage, un autre réservé aux pépinières, aux arbres fruitiers, au jardin potager modèle complétaient cette installation embrassant l'universalité des matières qui concernent le règne végétal. A l'arrière plan du jardin de l'Horticulture était aménagée une vaste plaine où trouvaient place les baraquements et les locaux couverts pour les expositions temporaires d'agriculture, les concours de chevaux et de bétail, les sports et les jeux athlétiques.

Enfin, vers la droite, sur le versant de la colline, appuyée aux grands arbres du bois, la jolie silhouette d'un groupe de maisons ouvrières.

Et, ce qui ne fut pas le moindre attrait du plateau de Cointe, c'est l'admirable point de vue dont on jouit. Un chemin de promenade bordé de fleurs serpente à l'extrême bord du plateau, largement ouvert sur le prodigieux panorama que l'on admire du milieu du fleuve, mais que l'on voit maintenant de beaucoup plus haut, s'étendant à perdre de vue jusqu'aux brumes lointaines de la Hollande, du Pays de Herve et du Condroz; au centre de la vallée, le fleuve déroule son ruban d'argent qu'enjambe toute une enfilade de ponts. Et de la Ville d'où émergent les clochers de ses églises et les tours de ses palais, s'élevait une rumeur de vie intense, les cris de joie d'une foule en fête, des musiques de cuivre, les sirènes des milliers de machines à vapeur, le roulement du tonnerre des marteaux sur le fer dans les forges et dans les usines, et les panaches de fumée s'enroulant à la hampe des hautes cheminées comme les drapeaux multicolores qui flottaient joyeusement sur tous les édifices. C'était chaque soir un attachant spectacle que de voir du haut de la colline s'embraser toute la plaine. Les rues de la ville apparaissaient comme de longs rubans de feu, les édifices illuminés pointaient de partout, le vaste champ de l'Exposition s'irradiait plus lumineux que tout le reste, tandis que plus loin, sur les « terrils » des usines, les coulées de scories incandescentes et les flammes intenses des convertisseurs, tel le chalumeau gigantesque d'un Titan, faisaient penser à des torrents de laves descendant de quelque cratère!

LES SECTIONS ÉTRANGÈRES

LA GARE DES GUILLEMINS.

LES SECTIONS ÉTRANGÈRES

L'ALLEMAGNE

Comité de patronage: *Président, M. HERZ, Président de la Chambre de Commerce de Berlin. — Vice-Président, M. PAASCHE, Vice-Président du Reichstag.*

Comité Exécutif: *Président, M. von MENDELSSOHN, Consul général de Belgique, à Berlin. — Vice-Président, M. LOEWE, Directeur général des Usines Ludw. Loewe et C°, à Berlin.*

Commissaire général: *M. RIESSE, Directeur général de la " Deutsche Waffen und-Munitionsfabriken, „ à Berlin et Karlsruhe que la mort frappa, en janvier 1905, et qui fut remplacé par le colonel KEPPEL, de Berlin.*

Commissaire général adjoint: *M. Louis REBLE, Directeur de la Manufacture Liégeoise d'Armes à Feu.*

Directeur de la Section: *M. P. F. DUJARDIN, Ingénieur, à Dusseldorf.*

Comité local de Liége: *Président, M, L. REBLE, Directeur de la Manufacture Liégeoise d'Armes à Feu. — Membres: M. ENGELMANN, industriel; M. GRAEVE, Sous-Directeur à la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre, à Herstal.*

Elle avait 437 exposants. Elle a obtenu 466 récompenses, dont 60 grands prix, 58 diplômes d'honneur, 149 médailles d'or.

Une façade massive, imposante de force et de majesté avec ses colonnes qui s'enracinent dans le sol et semblent défier les six mois d'éphémère durée qu'elles ont à vivre, son groupe de belle envolée qui symbolise la puissance du travail, ses médaillons enguirlandés d'or arborant fièrement les noms des grandes villes d'Allemagne, ses lourdes bannières constellées d'écussons et de blasons qui descendent des frises, ses masques de Germanie aux yeux absents qui sont comme le sceau dont l'Empire marque sa propriété.

Bien que cette façade soit masquée par la Collectivité des diamantaires, étranglée par l'étroitesse du passage, elle a vraiment grande allure et noble tenue dans la sobriété de ses lignes, l'harmonie de son décor.

Ses baies s'ouvrent largement aux visiteurs. Le Syndicat des Charbonnages Westphaliens fait le premier les honneurs de la section.

Il en a bien le droit, car c'est un seigneur de haute lignée qui a en vasselage tout un peuple d'industries auquel il octroie le pain nourricier de la terre, celui qu'une armée de mineurs arrache d'un sol qui prodigue ses trésors et dont la générosité ne craint pas l'épuisement.

Le Syndicat des Charbonnages Westphaliens est le roi de la province rhénane et sa suzeraineté nous fait envie.

Nous nous croyons riches parce que la Belgique extrait 15 millions de tonnes de charbon par an; lui, il puise dans ses gisements et en ramène 70 millions. Il est toujours un peu humiliant d'avoir comme voisin immédiat un monsieur qui sans grande peine éclipse vos pauvres petits millions.

Un seigneur de cette importance ne pouvait avoir qu'un ajustement digne de lui. Son stand se carre à l'aise dans la section allemande.

Quatre tableaux glorifiant le travail du mineur dominent le stand. Des réductions minutieuses et fignolées comme des pièces d'art initient le profane au chargement avec transport et au déchargement par câbles sans fin. Les wagonnets glissent, dociles et soumis, happés au passage par les pinces qui les mettent dans le droit chemin et les abandonnent à point voulu; des maquettes agencées à ravir font connaître les services que rend l'électricité aux machines des houillères; des modèles présentent des batteries de fours à coke avec pompe aspirante.

M. L. REBLÉ,
Commissaire Général Adjoint.

M. le Colonel KEPPEL,
Commissaire Général.

Et tout cela est si précis, si fouillé, si vivant, que de ce coin de section se dégage un singulier respect mêlé d'admiration pour tous ces joujoux merveilleux qui dans leur délicatesse et leur ingéniosité nous parlent plus éloquemment de l'industrie que bien des in-folio criblés de chiffres, armés de tableaux, parce qu'ils parlent à l'âme des foules en touchant son imagination.

Le Syndicat Westphalien a centralisé une moisson de documents, de plans, de graphiques, de statistiques où il est parlé du volume d'air qu'il lance par dixième de seconde dans les galeries, du charbon qu'il remonte à la surface, de l'eau qu'il extrait, de la construction de ses remblais par la découverte des matériaux pulvérisés (Pulversatz).

Et pour prouver que les veines de Westphalie sont de respectable épaisseur, à côté des reproductions de taille figurent des blocs de charbon qui inspirent la déférence. Dans le fond du stand se joue une tragédie qui, heureusement, ne compte pas de victimes, les acteurs n'étant que des mannequins, la scène, du cartonnage, et les gaz délétères, fiction. Dans une grande galerie, un simulacre d'éboulement.

Des houilleurs, munis d'un appareil respiratoire perfectionné, un masque que deux caoutchoucs relient à une boîte renfermant de l'oxygène, collaborent sans péril au

ENTRÈE EXTÉRIEURE DE LA SECTION ALLEMANDE.
HALLS DE L'INDUSTRIE.

sauvetage. Dans cette taille, la Société Mannröhrenwerke expose des échantillons d'étançons en métal que des leviers peuvent grandir ou raccourcir sans que l'ouvrier ait à redouter l'éboulement.

Et nous ne pouvons que décerner de vifs éloges à ce compartiment si intelligemment compris et si bien ordonnancé. C'est de l'utile, certes, encore de l'utile, du sérieux et toujours du sérieux, mais de l'utile et du sérieux qui ont su se dépouiller de ce qu'ils peuvent avoir de rébarbatif et de scientifique pour instruire et enseigner par une forme légère et compréhensible.

La Section allemande n'est pas l'œuvre du Gouvernement dont l'effort considérable s'était concentré sur Paris, Dusseldorf et Saint-Louis, mais le résultat fécond de l'initiative d'une poignée d'industriels vigoureusement secondés par un Comité liégeois qui fut à la tâche, à la peine dans un élan de vaillance et de volonté.

Un pavillon plaisant est celui de la Société de la Carbonit qui a des appareils très cotés pour l'étude des explosifs et leur façon de se comporter dans leur brève existence.

On note la température dégagée, on étudie la durée des flammes, on calcule la pression et la vitesse, on apprécie la force de l'explosion et ainsi ces méchants engins ont des dossiers bien garnis.

Une poudre brune repose dans une caisse, c'est de la carbonite. Cela ne vous dit rien; dans le monde des explosifs elle détient le record de la violence et du désastre,

elle est, jusqu'à présent, le nec plus ultra d'une série qui cependant ne manque pas de représentants meurtriers. Signalons aussi les installations si intéressantes pour les sondages à grandes profondeurs de « La Deutsche Tiefbohrgesellschaft Nordhausen » et de « l'Internationale Bohrgesellschaft », d'Erkelenz.

C'est un alignement ininterrompu de choses intéressantes : la Westdeustche Steinzeug Chamotte und Deniesweche dresse des cuves et des tuyaux en grès brun de respectable dimension, des produits réfractaires voisinent avec des blocs de ciment écrasés sous une pression énorme, des coffres-forts témoignent qu'ils ont subi sans succomber les assauts de l'incendie ; une fabrique d'appareils téléphoniques et télégraphiques nous assure qu'elle couvre l'Allemagne de ses réseaux, qu'elle est en train de doter Hambourg des derniers perfectionnements du genre en même temps qu'elle soumet à l'appréciation des phonographes nouveau modèle. Des instruments aratoires bien compris font opposition avec des grues, des petits ponts-roulants et des meules d'émeri, un monument s'étage en briquettes de lignite.

Il fut un temps où la grisette de Paul de Kock haussait son ambition jusqu'à la possession d'une armoire en acajou. Cela dura jusqu'au jour où la machine à coudre la détrôna. Ainsi vont les mœurs.

Des maisons allemandes en ont ici à profusion : des silencieuses, des bruyantes, des couseuses, des brodeuses, des modestes, des princesses, tout un système de savantes combinaisons d'aiguilles qui cheminent honnêtement suivant le vieil usage ou qui dessinent des courbes variées, multiformes, capricieuses. Les Gretchen sont femmes heureuses, elles ont pu délaisser la quenouille familiale pour se livrer à plaisir, grâce à ces machines si complaisantes, à ces ouvrages féminins que la mode tient en si grande faveur aujourd'hui.

Un joli travail mécanique qu'accomplissent les machines expertes de M. Jagenberg. Elles taillent le papier et le carton et, en petites fées serviables et bonnes, découpent des étiquettes de bouteilles, créent des boîtes, manipulent des tubes de carton, et en font sortir une succession de jolies choses.

L'art industriel n'est certes pas à dédaigner et l'étain, depuis le bibelot jusqu'à la pièce, est aux mains d'ouvriers habiles et d'artisans distingués qui le soignent avec joie. Crefeld a cette spécialité et la technique des fabricants réussit des trouvailles de formes remarquables.

La céramique d'art a des porcelaines de Copenhague et des biscuits de Sèvres qui, pour n'être ni de Danemark ni de France, ont du cachet et de l'expression, du fini et de la délicatesse. La verrerie est au rang d'honneur avec l'exposition de la Société des Verreries rhénanes, dont les cristaux scintillent, les verres flamboyent, ruissellent de clartés — le grand art du verrier qui enferme de la lumière dans la coulée transparente qu'il tourne, manie, assouplit avec élégance et beauté.

Sont venus de Thuringe coffrets, cadres, boîtes en amadou ayant déserté le briquet devenu inutile, encombrant et le jaune des ornements en cuivre s'apparente très bien avec le fauve du produit.

L'industrie du livre a délégué des plieuses, des presses, des machines à cartonner, à brocher, à composer ; les fabriques de pianos sont présentées avec des spécimens de valeur, la première nous rappelant que le livre plus que l'épée a fait l'Allemagne moderne, les secondes que la musique est en grand honneur dans ce pays qui s'honore légitimement de musiciens géniaux.

Et quand on a fait le tour, musé le long des stands, on ressent quelque contrariété. On avait rêvé d'une section plus vaste, plus étendue et on la trouve exiguë et

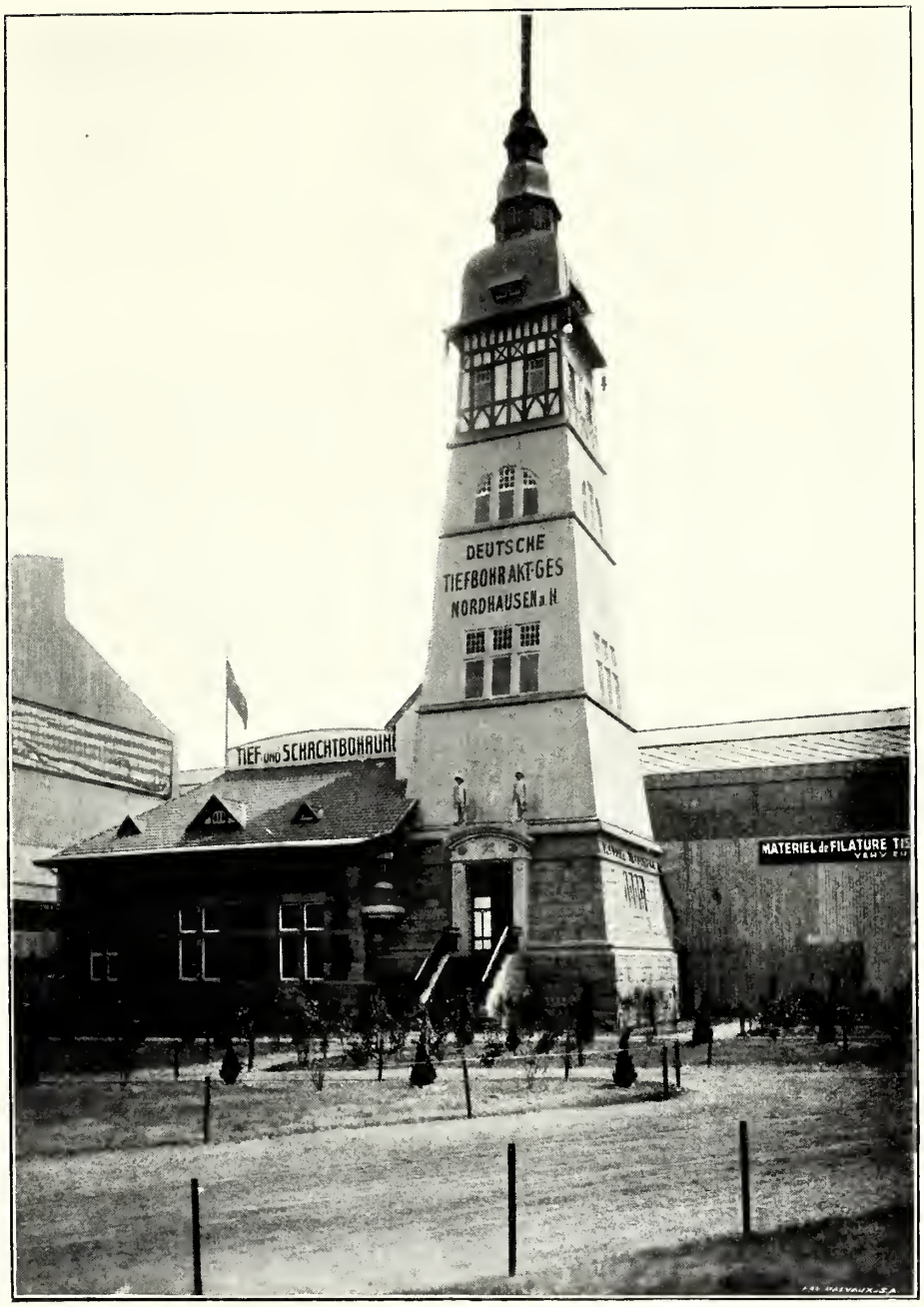

UN PAVILLON ALLEMAND

TIEFBOHR AKTIENGESELLSCHAFT DE NORDHAUSEN.

C F E

rétrécie. C'est une impression première qui s'évanouit vite quand on sait que l'Allemagne s'est divisée, éparpillée, qu'aux halls des machines elle triomphe, elle rayonne dans un emplacement de 5.000 mètres carrés, où elle gagne des batailles pacifiques dans le champ industriel. C'est là que les usiniers livrent ces combats pour lesquels ils se dépensent aux quatre coins du monde, superbes d'audace et d'initiative, enragés de volonté pratique, fouettés par l'ardeur de la concurrence et cherchant partout à prendre nettement les devants.

C'est l'Allemagne d'aujourd'hui qui forge de toute pièce l'Allemagne de demain, enflammée par ces harangues impériales qui sonnent comme des fanfares toutes frémissantes d'énergie, toutes palpitantes de patriotisme et qui semblent faire reculer les frontières de l'empire jusqu'aux confins de l'univers.

Si elle a vécu longtemps, très longtemps repliée sur elle-même, recueillie dans le silence et l'étude, penchée sur le travail lent et austère de sa constitution et de son organisation, c'est qu'elle préparait les voies de ses prochains triomphes, c'est qu'elle ensemençait patiemment et labourait profondément le terrain sur lequel devaient s'épanouir les moissons futures.

Elle n'a que 35 ans de date l'Allemagne contemporaine et sur les registres de l'état-civil où l'histoire inscrit les naissances des nations, elle est presque la dernière venue dans cette Europe qui a vu crouler tant de dynasties et s'effondrer tant de trônes, mais au livre d'or où le progrès parafe son bilan, elle a plus d'un siècle par la rapidité foudroyante de son expansion, par la rigoureuse logique et l'admirable tenacité de ses buts, par la grandeur et la beauté de son émancipation.

Dès qu'elle sortit de sa veillée d'armes, elle secoua d'un coup tout ce qui pouvait entraver sa marche, paralyser son essor. Elle brisa le mur d'enceinte derrière lequel se pelotonnaient les vieilles nations, et s'installa résolument au cœur d'elles avec l'audace de ceux qui ne connaissent que le succès, avec l'assurance de ceux que la destinée a marqués pour un avenir brillant. L'élite de ses savants l'avait éduquée, la légion de ses ingénieurs l'avait façonnée, la pléiade de ses diplomates et de ses militaires l'avait élevée et mûrie. L'œuvre sortit de l'ombre et monte par bonds prodigieux vers le zénith éblouissant.

Sa vie industrielle, intellectuelle, commerciale et sociale déborde d'activité et de passion.

L'Allemagne n'est plus en Allemagne, elle est partout dans l'univers, s'implantant là où il y a une mer à franchir, un domaine à exploiter, une terre à conquérir, plantant orgueilleusement son étendard armé de l'aigle impérial.

C'est cette Allemagne-là que le buste en marbre blanc de Guillaume II, placé au centre de la section, semble encourager, et qu'illustrent à la fois la magnificence de son industrie, l'internationalisme de son commerce et l'éclat de ses philosophes et de ses penseurs.

L'ANGLETERRE

Comité exécutif: *Président, M. Charles GODCHAUX;*
Vice-Président, M. Jules WUIDARD;
Secrétaire, M. Edgard de KNEVETT.
Commissaire général: *M. Imre KIRALFY.*
Directeur de la Section: *M. Russel STANHOPE.*
Comité de patronage *sous les auspices de S. E. le Comte de LALAING, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges à Londres.*
Président, Sir Albert KAYE ROLLIT;
Vice-Président, Sir Alfred JONES.

Elle réunissait 109 exposants. Elle a obtenu 120 récompenses, dont 24 grands prix, 18 diplômes d'honneur, 38 médailles d'or.

Il serait d'une fatuité téméraire, d'une présomption cavalière de songer à présenter l'Angleterre à nos lecteurs et de jouer à leur intention notre petit Christophe Colomb. Ce serait du reste fatigant de présentation, car elle a un don d'ubiquité extraordinaire, se trouvant à la fois en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique, en Océanie, avec 23 millions de kilomètres carrés de domaine éparpillés sous toutes les latitudes, et des millions d'habitants que protège et défend le pavillon britannique. Toutes les mers sont jalonnées de ses navires, tous les continents sont marqués de sa domination; son commerce s'enorgueillit d'un bilan d'affaires qui accapare le cinquième du commerce mondial; son industrie puissante et productrice s'essore vers tous les horizons; son crédit est solidement étayé par une fortune publique, libéralement gouvernée par la prévoyance et l'habileté de ses hommes d'Etat qui, en dépit de leurs divergences politiques, de leurs dissentiments de partis, sont avant tout des patriotes qui mettent en commun leur ambition et leur génie pour agrandir le patrimoine intellectuel et social de la nation.

Nous autres Allemands, nous ne craignons que Dieu, disait M. de Bismarck dans une de ces boutades incisives et cinglantes qu'il jetait comme un gant à la face de l'Europe. Nous autres, pourraient dire les Anglais, nous ne craignons ni Dieu ni diable. Ne vont-ils pas toujours droit devant eux, le regard rivé obstinément vers le but, l'effort bandé vers des fins qu'ils convoitent, et marchant sur tout, à travers tout avec l'assurance et le calme des gens qui savent ce qu'ils font, et qu'ils le font bien?

Ils sont venus à notre Exposition et leur stand, sans être de dimensions grandioses, est remarquable et méritant. On en fait le tour frappé par une variété d'impressions greffées de pratique et d'utilité.

Tel détail suggère plus de réflexions, tel coin incite à plus d'observations que tout un compartiment de section voisine.

Voici Cook Thomas et Son, qui a appris à des millions d'Anglais à connaître les quatre coins du monde avec son organisme solide qui étend en tous lieux son réseau de communications et de renseignements, les modèles de ses bateaux qui, chargés d'excursionnistes, sillonnent le Nil, le paysage en relief du Vésuve sur les flancs duquel serpente un funiculaire lui appartenant en bonne et nette propriété.

Voici de « Kelly's Directorees Ltd » les livres d'adresses de la Grande-Bretagne, de ses colonies et des commerçants du monde entier.

UNE VUE INTÉRIEURE DE LA SECTION ANGLAISE.

Tous deux nous apparaissent un peu comme deux symboles de prise en possession de l'univers par le cycle ininterrompu des voyages d'où l'on rapporte un butin de connaissances, par le développement monstre d'une carte d'indications dressée pour les affaires.

Pays de voyageurs, de colons, d'explorateurs, l'Angleterre devait nous amener en quantité étuis, boîtes et fournitures médicales, antiseptiques, anesthésiques, trousses ingénieusement agencées, tout le bagage sanitaire des expéditions navales et militaires qui ont autant à redouter des fièvres et des pestilences que des armes des indigènes. Il y a des pharmacies de poche ravissantes comme des boîtes à bijoux, à donner envie d'être malade pour avoir prétexte à les utiliser, il y a des trousses de chirurgiens militaires salies, déformées par leur circulation sur les champs de bataille ; et cela serre le cœur malgré soi, dans une évocation rapide de plaintes de blessés, de râles de mourants, de charpies sanglantes et d'uniformes déguenillés.

Mentionnons au passage des machines à composer qui, dès leur première apparition, ont révolutionné l'imprimerie ; des machines à additionner d'une simplicité déconcertante ; des articles de pêche devant lesquels les chevaliers de la gaule restent béats d'admiration ; des bobines perfectionnées et brevetées, à filer, à tresser, à doubler, des navettes en bois de corne de buis allongées comme des bateaux, sont là, nous disant que l'industrie textile est un des éléments prépondérants de la fortune anglaise ; un assortiment de poteries artistiques et monumentales (Elton), de vases en émail flambé et marbré et cristallin, qui retiennent l'attention ; des cloisonnés qui, pour n'être pas japonais, n'en sont pas moins d'une fabrication curieuse.

Les Indes nous apportent des cuivres jaunes de Bénarès, des bronzes de Madras et Delhi, qui décèlent le fini et le talent d'artistes obscurs et ignorés; des broderies aguichantes, de la bijouterie amoureusement fouillée, du thé qu'elles produisent en si grande abondance qu'elles entament sérieusement la suprématie des thés chinois et la battent en brèche sur tous les marchés.

Si l'Anglais dépense sans compter son activité physique et intellectuelle, il aime à se restaurer de choses fortes et substantielles, de saveur relevée, pimentée et de boissons toniques, suggestives, Stout, Pale-Ale, Scotch, triumvirat fameux, dont les brasseries inondent le continent et que nous avons adopté avec ferveur au détriment de nos bières locales, sont prêtes à arroser toutes les viandes conservées qui attendent notre bon plaisir dans le mystère de leur prison métallique, tandis que devant nous brillent, scintillent, rutilent, alignés sur le comptoir, barbotant dans leurs sauces, pickels, oignons, cornichons, qui forment la respectable armée de condiments qui râclent le gosier et galvanisent l'estomac.

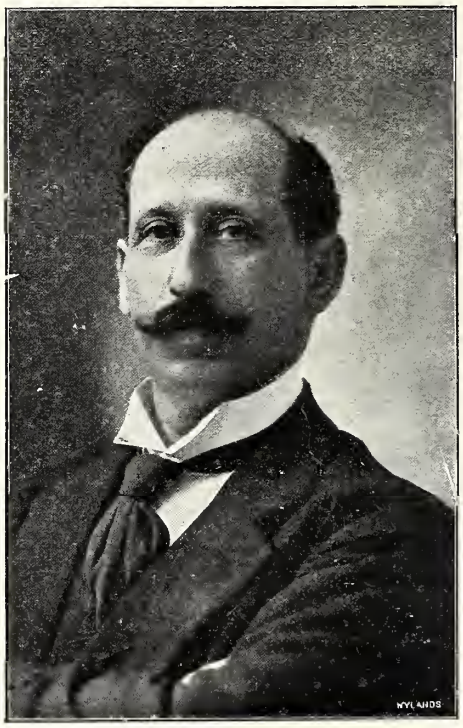

M. IMRE KIRALFY, Commissaire Général.

Les mânes de Gargantua peuvent en tressaillir d'aise. Et ainsi l'exposition de l'Angleterre se présente sous des angles divers, sous des facettes multiples dans une heureuse juxtaposition d'art, de commerce et d'industrie.

Il faut nous féliciter vraiment de ce rapprochement qui scelle d'une nouvelle sympathie des rapports de vieille date, des relations de longue haleine, des liens commerciaux et industriels qui rendent la Belgique et l'Angleterre tributaires l'une de l'autre dans l'incessant chassé-croisé de leurs importations et de leurs exportations respectives et dont l'ampleur se fortifie de jour en jour.

Si la reconnaissance n'est pas un vain mot, nous lui devons de la gratitude pour le bien qu'elle nous a fait en veillant sur notre indépendance à des heures critiques où l'horizon politique s'assombrissait de lourdes nuées. Il lui fallut du courage pour accomplir cette tâche, car les rôles de tutrices ne figurent guère au théâtre dramatique sur lesquels les nations s'arrogent à qui mieux mieux les emplois du capitaine Fracasse pour avoir le droit de se mettre à mal et de chercher à se nuire.

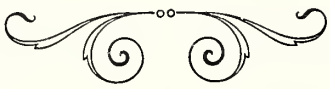

L'AUTRICHE

Commissaire délégué *de la Commission autrichienne : M. Gustave HARTBERGER, commissaire délégué aux Expositions de Bruxelles et d'Anvers ;*

Secrétaires, MM. le baron Maurice FORGEUR et Maurice BEGASSE.

Comité de Patronage :

Président d'honneur : M. le baron GUIDO de GALL de ROSENBURG et KULMBACH, Ministre du Commerce à Vienne ;

Président, M. le chevalier Jules de KINK, à Vienne ;

Président suppléant, M. Léon DORET, Consul général de Belgique, à Vienne ;

Elle comportait 105 exposants. Elle a obtenu 105 récompenses, dont 7 grands prix, 12 diplômes d'honneur, 31 médailles d'or.

L'Autriche s'est mise en grands frais de coquetterie. Elle a de la variété dans le pittoresque, de l'éclectisme dans le choix. Elle est artistique, commerciale, industrielle avec un judicieux discernement. Les envois ont été triés avec un soin jaloux et l'arrangement s'est complu à les disposer avec goût. Si bien que tout un chacun ayant mis du sien et rivalisé de galanterie charmante, la section autrichienne s'est trouvée sous les armes dans un joli défilé de parade.

M. HARTBERGER.

Point de devanture écrasante, de façade tarabiscotée qui blesse et violente le regard ; mais du léger et du pimpant. Un extérieur de bois teinté en rouge clair à peine parsemé d'or sur lequel une guirlande de grappes de raisins court en frise délicate et ajourée. Les drapeaux de l'Empire tombant droits du plafond, lui font une sorte de ciel d'emblèmes bariolés et chatoyants.

Au fond, la ville de Vienne tient salon.

Il y a deux capitales en Europe qui rivalisent d'élégance et de luxe, c'est Paris et Vienne.

Elles ont toutes deux leurs fervents passionnés et leurs admirateurs irréductibles aussi intransigeants dans leur amour, mais nous préférerons les aimer l'une autant que l'autre. Vienne nous apparaît dans tous ses enchantements et les aquarelles signées d'artistes en renom nous la dévoilent à vol d'oiseau, nous révèlent ses hôtels de ville, nous profilent l'architecture de ses églises, de ses édifices, de ses monuments publics.

Des vues curieuses nous parlent de sites fameux : Schoenbrun, le Kahlenberg, la Wachau avec la ruine du château de Durntein-Moedling, le Schneeberg et le Raxalpe qui sèment autour de Vienne la joaillerie de leurs beautés. Les effigies de Beethoven, de Mozart, de Bruckner, de Brahms, de Schubert, de Strauss, en marbre, en bronze, en peinture, sont là comme des témoignages de l'admiration filiale que Vienne a vouée au culte de ses immortels musiciens.

Si Vienne a voulu que nous pénétrions dans le sanctuaire de ses souvenirs avec tout ce qui lui tient au cœur par les choses du passé et les traits du présent, elle nous initie aussi à sa vie intellectuelle et à ses catégories d'écoles dont les albums et les brochures disent éloquemment l'intensité de l'enseignement dans toutes les branches de la science.

INTÉRIEUR DE LA SECTION AUTRICHIENNE.

De quelque côté que le regard se porte, il est arrêté par les verreries. Vases à reflets métalliques qui semblent avoir gardé le feu de la fusion et emprisonnent dans leurs flancs des gerbes de lumière; verres de Bohême, de M. Tschernich et verres de la cristallerie de Carlsbad, taillés, gravés, plaqués d'or, s'irradiant de teintes jaunes, mauves, vertes, séduisantes, élégantes et splendides, une gamme de pierres précieuses serties dans la blancheur du cristal, tous proclamant une suprématie verrière qui remonte le cours des siècles et dont le sceptre n'est pas près de s'abaisser. C'est de l'art transmis par la tradition comme ces fines céramiques d'une facture particulière, ces porcelaines « Vieux-Vienne » si somptueusement décorées de peintures à la main, ces grès aux teintes adoucies, presque effacées, ces terres-cuites qui dénotent une compréhension d'art qui, pour être tournée vers le bibelot, n'en est pas moins de l'art, ces bronzes aux lignes gracieuses, ces cuivres repoussés qui ont du cachet.

La maroquinerie et le mobilier ont été de tous temps l'apanage de l'Autriche. Les fabriques de meubles s'éparpillent nombreuses sur le sol autrichien; on les trouve partout où les chutes d'eau les alimentent gratuitement, où la main-d'œuvre est basse et les matières premières abondantes.

Elles sont très habiles, produisent énormément à bon marché et elles savent à ravir faire ressortir du hêtre rouge ces mobiliers à bois courbé d'aspect si agréable et que l'on a baptisés du nom de mobilier viennois.

LE SALON DE LA VILLE DE VIENNE.

La maroquinerie viennoise en a le monopole sans conteste. C'est un article à elle, bien à elle, depuis le cuir souple que l'on dépose sous une forme de valise dans le filet du wagon, jusqu'au cuir dur, frappé, gaufré, enluminé, imagé de figurines botticellistes ou d'ornementations généralement gothiques.

Les industries sont quelque peu sommaires, le carbonundum et l'électrite, en cristaux, en limes, en meules, triomphent de l'émeri par la dureté; des isolateurs électriques en porcelaine défient l'accumulation des volts; un stand d'appareils et de produits de la laiterie toujours chère aux Viennois; un lot d'instruments de musique rappellent, si besoin était, que la valse fleurit sur les bords du Danube bleu. Le Tyrol a exporté un vieil intérieur tyrolien. Scène de reconstitution toujours intéressante par son mobilier fruste taillé à même le bois, ses acteurs drapés dans d'authentiques costumes, cet archaïsme fleurant les siècles défunts et qui contraste si violemment avec la banalité de nos maisons et la monotonie de nos habits.

Un syndicat de négociants, d'industriels et d'hôteliers, qui a des ramifications dans le pays, invitent les touristes par une active propagande de panoramas et de brochures à péleriner vers la splendeur des sites autrichiens.

L'exposition de l'Autriche, dans son ensemble soigné, instructif et seyant, est bien faite pour inciter la curiosité et diriger nos sympathies vers ce pays florissant, riche de par ses industries, ses manufactures, ses mines, ses forêts, ses vignobles et dont la dynastie des Habsbourg au blason chargé de siècles porte le lourd poids d'une gloire qui fut éclatante, mais assombrie par la mélancolie et la douleur des infortunes.

LA BULGARIE

Commissaire général: *M. G. VERNAZZA.*

Commissaire général adjoint: *M. Georges S. GUINEFF.*

Commissaire général adjoint: *M. V. LASCOFF.*

Secrétaire: *M. BOYADJIEFF.*

La Bulgarie, qui groupait 944 exposants, a obtenu 612 récompenses, dont 18 grands prix, 30 diplômes d'honneur et 135 médailles d'or.

L'ancien royaume bulgare, bien connu dans l'histoire générale du moyen-âge, resta cinq siècles sous la domination ottomane; son indépendance ne date que de 1878.

Celle-ci fut reconnue à la suite de la guerre que, le 12 avril 1877, la Russie déclara à la Turquie. A cette époque, le Gouvernement impérial russe ayant pris en main la cause bulgare, affirmait, dans une note qu'il faisait remettre aux représentants des grandes puissances à Saint-Pétersbourg, avoir épuisé tous les moyens pacifiques pour mettre fin à la situation intolérable des Bulgares sous le joug ottoman et annonçait qu'il déclarait la guerre à la Turquie.

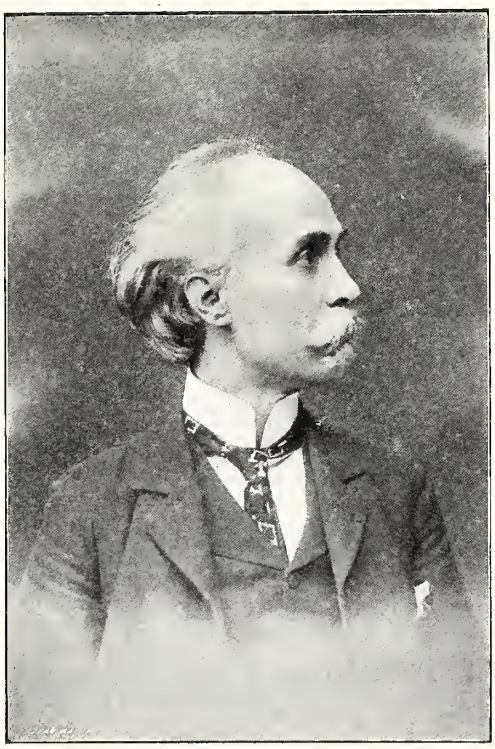

M. G. VERNAZZA, Commissaire Général.

La Turquie vaincue, un premier traité signé à San Stefano, près de Constantinople, reconstitua la Bulgarie dans les limites qu'elle possédait au moyen-âge. Mais le traité de Berlin, signé le 13 juillet 1878, les restreignit considérablement et une importante province, la Macédoine, resta notamment sous la domination turque.

La Bulgarie n'a donc que vingt-cinq années d'existence autonome, et pourtant que de progrès elle a déjà accomplis!

Dans ces contrées où naguère vivaient des raïas attachés à la glèbe, grandit aujourd'hui un peuple dont les aptitudes pour le progrès, pour les sciences et l'industrie ont déjà donné des résultats très appréciables. Des villes entières ont été construites, des chemins de fer sillonnent le pays en tous sens, des routes nationales bien entretenues relient les plus petites bourgades, indices péremptoires de la marche de la civilisation dans tout pays neuf.

Des ports, construits selon toutes les exigences modernes, ouvrent, pour la Bulgarie, les meilleures perspectives de développement du commerce maritime. Près d'un milliard a été dépensé pour ces différents travaux, mais plus encore que l'argent dépensé, la grande somme d'énergie déployée contribua à mettre un pays absolument inculte et arriéré, au niveau de la culture européenne.

En effet, le traité de 1878 ne changea pas seulement la condition politique de la Bulgarie, mais sa vie sociale elle-même. Il fallut créer tout d'une pièce une administration nouvelle, car rien de l'ancienne administration ne pouvait être utilisé. On se heurta tout d'abord à des difficultés sans nombre, par suite de l'effervescence que produisit dans le pays la transformation complète des institutions; on tâtonna, on trébucha, mais finalement la persévérance dans la voie du progrès fut couronnée de succès.

Désireuse de prouver à l'Europe son souci de se mettre au niveau de la culture générale des principaux pays d'Occident, et d'affirmer par là ses droits à une existence nationale, la Bulgarie participe dans la mesure de ses moyens, à toutes les entreprises internationales de progrès.

C'est ainsi que dans notre pays, notamment, elle prit part à l'Exposition d'Anvers 1894. A l'Exposition de Liége, sa participation fut très importante et même une des plus brillantes et des plus remarquées.

Avant d'envisager les différents aspects sous lesquels se montrait à Liége le pays bulgare, donnons quelques renseignements sur le pays lui-même et sa population.

La principauté de Bulgarie représente, au point de vue orographique, une combinaison heureuse de hautes chaînes de montagnes entourant des plaines vastes et fertiles. Au pied de gigantesques montagnes dont les sommets atteignent plus de deux mille mètres d'altitude, s'étendent, à perte de vue, des vallées dont le niveau moyen est de deux cents mètres au dessus de la mer.

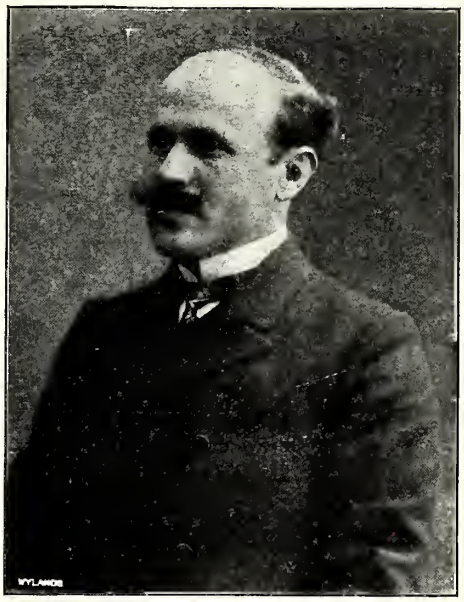

M. GEORGES S. GUINEFF,
Commissaire Général Adjoint.

Sur ces montagnes, la végétation est assez abondante; elle comprend surtout des chênes et des hêtres auxquels viennent parfois se joindre le charme, l'orme, le platane, le sapin, etc.; dans les campagnes ainsi que sur les hauteurs moyennes, il n'existe pas de forêts; on y voit des arbrisseaux, des broussailles, des épines de toutes espèces; les plus caractéristiques de ces sortes de maquis sont d'immenses massifs de lilas.

Depuis quelques années, de sages efforts, en vue du reboisement, sont faits dans le pays.

L'autre aspect de la Bulgarie, c'est la plaine; la plus importante est la plaine du Danube.

Ce fleuve puissant a une largeur de lit variant entre 700 et 1.200 mètres, il possède de nombreux affluents dont un, l'Isker, traverse de part en part la Stara-Planina, formant par les montagnes, une série de cascades du plus riant aspect. Les eaux dévalent de toutes les hauteurs, recueillies par les roues à godets de primitifs moulins qui trouvent là une force motrice peu coûteuse.

Mais les eaux de l'Isker s'avancent bientôt dans la plaine où elles ralentissent leur marche et approfondissent leur lit.

La Maritza est le fleuve de la Bulgarie du sud; tout d'abord impétueux comme l'Isker, il ralentit son cours à partir de Tatar-Pezardjik; on en profite pour y effectuer le transport des bois qui, liés grossièrement, sont conduits comme des embarcations primitives.

LE PAVILLON BULGARE.

Les productions de la Bulgarie sont très variées; la Bulgarie du sud, protégée contre les vents du nord par la Stara-Planina, est riche en plantes méridionales; le mûrier, la vigne, le riz, le maïs y croissent abondamment; dans les autres parties du pays, on cultive le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le millet, l'épeautre, le coton, l'anis, le pavot, ainsi que les roses dont on extrait une essence très réputée.

La faune n'est pas moins variée; c'est ainsi qu'on trouve au milieu des hautes montagnes et des terrains inhabités, des ours, des loups, des chacals, et un peu partout des renards, des sangliers, des chats sauvages.

Le gibier y est celui de nos pays; les animaux domestiques sont les nôtres, sauf cependant le buffle que nous ne connaissons pas et qui est employé là-bas comme bête de somme.

Tel est l'aspect général du pays; voyons à présent quelle est l'origine des peuples qui l'habitent. Lorsqu'on étudie l'histoire des peuples de la péninsule balkanique, la première difficulté qu'on rencontre est la question des races. D'après l'opinion la plus répandue et la plus autorisée, la Bulgarie était habitée primitivement par les Thraco-Illyriens, les Thraco-Macédoniens, et les Thraco-Daces. Au IIIe siècle, les Slaves passèrent le Danube et vinrent s'installer dans la plaine comprise entre le fleuve et les montagnes des Balkans; plus tard, ils s'avancèrent vers le sud et formèrent partout des colonies parmi les Thraco-Illyriens, les Romains et les Grecs. Au VIIe siècle, une tribu de race ougro-finnoise vint s'établir sur les rives du Danube, entre ce fleuve et la

LE GROUPE DÉCORATIF DE L'INDUSTRIE DE L'ESSENCE DE ROSE.

Mer Noire. C'étaient là les Bulgares ou Bolgares, auxquels les Slaves avaient déjà donné leur langue et leurs mœurs, mais qui se distinguaient d'entre ceux-ci par leurs rares qualités d'énergie et leur talent d'organisateurs.

Le royaume ainsi fondé s'agrandit et devint même très puissant. Un événement très important marque la fin du IXe siècle; c'est l'apparition des frères Cyrille et Méthode, les pères de l'alphabet cyrillien adopté de presque tout le monde slave, sans en excepter le peuple russe. Les bases d'une culture nationale se trouvaient ainsi jetées; aussi voyons-nous, à partir de cette époque, se dessiner un mouvement littéraire en Bulgarie.

Le pays atteignit son apogée sous le règne du Tsar Siméon; l'autorité de celui-ci s'étendait non seulement sur la Bulgarie actuelle mais encore sur la Valachie, sur une partie de la Hongrie et de la Transylvanie, sur une partie de l'Albanie, sur l'Epire, la Macédoine et la Thessalie.

UN ASPECT DU PREMIER ÉTAGE DU PAVILLON.

Malheureusement, des luttes intestines divisèrent les forces du pays; de nombreuses guerres eurent lieu; parfois la nation semblait renaître mais bientôt elle retombait sous le joug étranger; enfin, en 1393, la Bulgarie perdit pour longtemps son indépendance politique et devint une simple province ottomane.

Nous venons de dire à la suite de quelles circonstances elle redevint indépendante et quels progrès elle accomplit dès lors, principalement pendant le règne d'un prince éclairé, S. A. R. Ferdinand Ier, prince de Bulgarie.

Nous avons précédemment rappelé que c'est à Anvers, en 1894, que la Bulgarie participa pour la première fois à une Exposition belge.

En venant exposer à Liége les produits de son sol, de son commerce et de son industrie, elle montrait encore les sentiments de sympathie qu'elle a pour notre pays, et témoignait de l'importance qu'elle lui accorde au point de vue du commerce international. Son magnifique pavillon avait été édifié en face du Palais des Beaux-Arts et

du Pavillon du Canada, par une équipe d'ouvriers bulgares envoyés de Sofia. Il occupait un emplacement de 600 mètres carrés et était l'œuvre de M. Anton Torneff, architecte au Ministère des Travaux publics, à Sofia.

Formé des éléments typiques des maisons de Bulgarie, ce pavillon lui-même constituait un objet d'exposition.

Surgissant avec ses couleurs chaudes de bois bruni et sa façade vert d'eau, sur un fond de peupliers au feuillage aminci et grouillant de reflets, il attirait les regards par sa masse un peu trapue, son toit à versants peu inclinés surmontés d'une sorte de belvédère large et bas. On remarquait à sa façade ses balcons en encorbellements, ses fenêtres à trois baies, à vitraux, ses coins de terrasse taillés à même la masse du bâtiment. Le Commissaire général de la Bulgarie à Liége, était M. Georges Vernazza, directeur des affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères et des Cultes à Sofia. Il s'était entouré en qualité d'adjoints de MM. Georges S. Guineff, chef-adjoint de la section du Commerce au Ministère du Commerce et de l'Agriculture, Marino V. Lascoff, directeur du Musée commercial et industriel bulgare à Sofia, et enfin, en qualité d'attaché honoraire, de M. Georges Kousseff, industriel à Sofia.

UN ASPECT DU PREMIER ETAGE DU PAVILLON.

Le Commissariat général avait comme secrétaire M. l'ingénieur Krestu Boyadjieff et M. Georges Tabakoff, comme secrétaire-adjoint.

Dès l'entrée dans ce pavillon, une délicieuse odeur d'eau de rose, fraîche en elle-même et chaude par le paysage ensoleillé qu'elle évoquait, imprégnait le visiteur, en même temps que son regard était attiré par les couleurs vives des tapis et par l'agencement qui avait présidé au groupement des produits agricoles.

La vue d'une frise d'un beau jaune d'or formée de plantes de maïs, l'odeur délicieuse des roses, la clarté de l'intérieur du pavillon suscitant une idée de grand air, contribuaient à donner une impression de bien-être physique, frais et reposant.

Le rez-de-chaussée du pavillon groupait les céréales, les farines, les tabacs, les vins, l'essence de rose, la sucrerie, les peaux et chaussures, le mobilier, les produits des mines et des carrières.

Les céréales, dont l'importance en Bulgarie ressortait objectivement de la décoration de l'intérieur du pavillon, se trouvaient contenues dans des sacs ou dans d'élégants vases posés sur des étagères garnies elles-mêmes d'appliques en paille et entourées de plantes vertes.

On y remarquait le blé dur et tendre, le blé de printemps et le blé d'automne, le seigle, l'orge, l'avoine, les vesces, le maïs, le froment, le millet, les haricots et les lentilles, le colza, le riz, le sésame, les pois, etc.

En Bulgarie, les trois quarts des terres productives sont consacrées aux céréales et un quart seulement aux autres catégories de cultures, dont la plus importante est celle des fourrages. La récolte annuelle des céréales est évaluée à trente millions d'hectolitres.

L'EXPOSITION AGRICOLE.

Le Ministre du Commerce et de l'Agriculture ne cesse d'encourager activement l'introduction des instruments et des machines les plus perfectionnés. Ses efforts sont secondés, sous ce rapport, par la *Banque Agricole Bulgare* et par la *Société Nationale d'Agriculture.*

A côté des céréales, on remarquait des étalages de farines, de tourteaux, d'huiles de diverses provenances.

Puis, les vins et les liqueurs se groupaient en un amusant fouillis de bouteilles réunies en kiosque. Ça et là émergeaient de cet essaim décoratif une grappe de raisin, des feuilles vertes; des rubans, réunissant entr'eux des récipients, donnaient aux liquides qu'ils contenaient un air de chose précieuse et rare. On se figurait ces bouteilles posées pieusement sur la table débarrassée des débris du banquet et savourées, les yeux clos, dans l'apaisement d'une heureuse digestion.

Sur leurs étiquettes élégantes, on lisait : cognac, anisette, absinthe, vermouth, eau-de-vie de cerises, vin « Mavroud », vin Muscat, liqueur de café, eau-de-vie de framboise, chartreuse, bitter, malaga, etc.

Tout un compartiment s'offrait d'ailleurs à l'attention pieuse des gourmets. A côté des liqueurs, les compotes de cerises, de prunes, les pruneaux, les noix, les conserves de piment, de concombres, les saucissons de Bulgarie, des nougats, des sirops, des marmelades, des gelées, des bonbons, des confitures, s'offraient en des étalages très savoureux.

En compagnie de grains de pavot, d'huile de grains, de tourteaux, on notait encore du miel et des cocons de vers à soie. La sériciculture vient de prendre naissance là-bas, et une société, la « Svila », s'est constituée en vue de l'exploitation rationnelle du ver à soie.

A différents endroits du pavillon, des feuilles séchées, du tabac coupé, des cigarettes, incitaient le visiteur à déguster ce produit qui avait ici l'arome délicat des tabacs d'Orient.

La culture du tabac est particulièrement répandue dans les départements du sud et dans les départements de Silistra et de Kustendil. On évalue à 3.000 hectares la superficie totale des plantations de tabac et la production à 1.600.000 kilos. Les trois quarts de cette production sont consommés par la population indigène; le quart seulement est destiné à l'exportation.

Au point de vue de la qualité, les tabacs bulgares peuvent se comparer aux tabacs turcs, de Macédoine et de Enidjé.

Quelque intérêt que puissent offrir les expositions des produits que nous venons d'énumérer, ceux-ci ne pouvaient empêcher le visiteur, flatté par une pénétrante odeur de rose, de se diriger immédiatement vers le lieu d'où semblait provenir ce parfum.

C'était vers le centre du pavillon, sous une grande niche qu'occupait dans un fouillis de roses dont la clarté s'atténuait de palmes vertes, une « Nymphe qui se baigne », de Spiridonoff. Celle-ci, dans un geste alangui, pressait, au-dessus de sa tête, une éponge. Des gouttes d'eau de rose en tombaient, descendaient le long de sa joue, accusaient la courbe harmonieuse du cou, du corps frais pour dessiner ensuite par reflets la ligne voluptueusement assouplie des jambes et tomber enfin, goutte par goutte, dans une vasque à moitié pleine.

Derrière elle, un paysage s'étendait, rose, lumineux, immense. Ça et là, on apercevait le blanc mouchoir de tête d'une moissonneuse ; on pensait à une fantaisie XVIIIe siècle. Cette scène champêtre aurait rencontré les sympathies de quelque Madame de Maintenon

En Bulgarie, la culture des roses, par son importance numérique, vient immédiatement après celle du tabac. Les roses sont employées exclusivement à la distillation de cette fameuse essence bulgare, connue et estimée dans le monde entier.

La culture des roses est limitée à 148 communes des départements de Philippopoli et de Strara-Sagora et occupe une superficie totale de 5.094 hectares.

L'abondance et la qualité de l'essence dépendent beaucoup des conditions atmosphériques au moment de la floraison et de la récolte. La production, en 1900, atteignit 5.346 kilogs pour une valeur de 3.707.943 francs. L'essence de rose, qu'il ne faut pas confondre avec l'eau de rose, se rencontrait dans le pavillon, renfermée en des flacons de cristal taillé à facettes et noués de faveur.

Quelques vitrines en contenaient pour de grandes sommes; la province de Liége, tout entière, aurait pu en être parfumée.

Etranges auprès de ce joli décor qui semblait ravi à quelque tableau de Watteau et au milieu duquel Boucher aurait consenti à faire vivre ses « amours », des minerais se montraient aux visiteurs, groupés en des entassements frustes.

La Bulgarie possède une réelle richesse minière non encore utilisée très activement, mais dont les débuts d'exploitation sont pleins de promesses.

Les gisements miniers qui semblent avoir joué un rôle très important dans les temps anciens, étaient complètement abandonnés jusqu'à ces dernières années. Les recherches auxquelles on a procédé depuis dix ans, ont mis à jour de vieux travaux datant des Romains, des amas considérables et des tas de scories sont les vestiges de ces exploitations d'autrefois; il semble même que quelques-uns des travaux de l'époque romaine ont été repris au XIVe siècle par les Saxons. L'abandon de ces gisements est dû, en partie tout au moins, à l'infériorité des méthodes anciennes de traitement, car nombre d'entre eux actuellement exploités, fournissent du minerai de bonne qualité, en quantité très appréciable.

La première mine, exploitée par l'Etat, le fut en 1879; actuellement, tout en s'étant réservé différentes mines et deux grands bassins lignitifères, l'Etat Bulgare a cédé à des particuliers quinze concessions de charbon de terre ; quatre concessions de minerais de cuivre; deux concessions pour les minerais de manganèse ; quatre concessions pour les minerais de fer; pour les minerais de plomb, de cuivre et de zinc mélangés ; pour les schistes bitumeux.

L'exploitation des carrières suit la même marche.

La vitrine des eaux-de-vie.

Les minerais exposés en échantillons dans le pavillon étaient surtout l'anthracite, les houilles, le fer, le zinc, le cuivre, le manganèse, le plomb argentifère; dans les produits de carrières, on remarquait les pierres lithographiques de Negochevo, des marbres et des calcaires.

Le rez-de-chaussée du pavillon s'augmentait encore de deux pièces, situées derrière le panneau occupé par le groupe décoratif de l'industrie de l'essence de rose.

Elles groupaient les expositions de la métallurgie et du mobilier.

La métallurgie était représentée par quelques vases, quelques plateaux en cuivre battu et en argent, des haches et des ustensiles; c'était la première utilisation pratique des richesses minières du pays.

Actuellement une question de réelle importance pour l'avenir de la Bulgarie est celle de savoir si ce pays doit rester un pays agricole ou s'il est destiné à suivre la voie des pays industriels. Il y a sept ou huit ans que le problème est posé, et les économistes bulgares ne sont pas encore parvenus à le résoudre.

Un grand nombre d'entre eux prétendent cependant que la Bulgarie, ne possédant pas les qualités nécessaires au développement d'une industrie nationale, restera toujours un pays agricole. Néanmoins, les partisans d'une Bulgarie agricole reconnaissent aussi que la force invincible du progrès universel imposera à la Bulgarie la production industrielle, parallèlement avec la modernisation de l'agriculture, ainsi que cela s'est passé dans d'autres pays, tels que la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, etc.

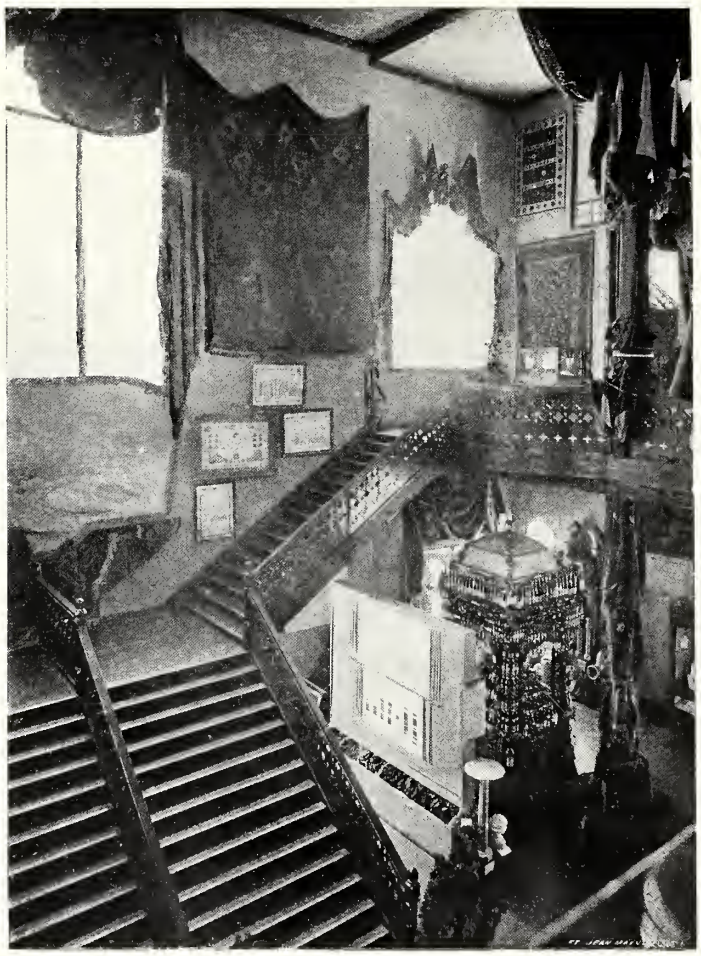

Le double escalier.

Telle est la question qu'évoquaient les quelques instruments de fabrication industrielle bulgare.

L'industrie du mobilier se manifestait par des meubles de luxe et ordinaires, envoyés par le *Musée Commercial et Industriel de Sofia.*

Ce musée, ainsi que les *Musées Commerciaux* établis dans d'autres villes, a pour but de contribuer au développement de l'industrie locale et de faciliter le trafic avec l'étranger. Ceux-ci montrent encore aux commerçants qui lui envoient des échantillons de leurs produits, les perfectionnements dont ils sont susceptibles et de les mettre en relation avec les acheteurs. Les musées se chargent de chercher des acquéreurs pour les produits de qualités supérieures, capables de concourir avec les produits similaires fabriqués à l'étranger. Les collections de machines et d'outils achetés à l'étranger sont toujours à la disposition des intéressés qui peuvent ainsi prendre connaissance des perfectionnements et des facilités à apporter dans leurs spécialités.

En outre, le *Musée Commercial et Industriel Bulgare*, de Sofia, fait des avances aux petits industriels; il achète pour son propre compte certains produits de l'industrie locale, vend aux agriculteurs des machines et autres instruments aratoires, au meilleur marché possible, protège certaines industries telles que la chapellerie, la coutellerie, les tapisseries, etc.

Le *Musée Commercial et Industriel Bulgare*, de Sofia, ressortit au Ministère du Commerce et de l'Agriculture et est, d'ailleurs, dirigé par un fonctionnaire de ce département.

Des tapis, que l'on retrouvait surtout ornant la galerie du premier étage, se montraient également ici; la plupart étaient de genre persan, en laine ou en poils de chèvre ; cependant l'Ecole des Tapisseries exposait un tapis style bulgare d'une exécution et d'un dessin originaux. Enfin, l'examen de quelques galons brodés, de tabliers de couleurs, de chaussures en cuir indigène permettait au visiteur, qui dès lors avait vu le rez-de-chaussée, de se rendre par un double escalier, au premier étage du pavillon. Une grande galerie l'entourait; sa balustrade était découpée originalement. Ça et là des baies s'ouvraient et permettaient de se rendre dans les différentes pièces. La pénétration orientale dans l'élément bulgare s'avérait dans l'une d'elles, par une exposition de soie, de tapis, de passementerie, d'étoffes couvertes de filigranes. Non loin, une belle collection de costumes nationaux nous montrait entr'autres, une jolie fille rieuse et un peu sauvage avec le mouchoir de tête rouge et jaune jeté sur ses cheveux noirs, un corsage largement échancré, d'où sortaient les manches amples d'une chemise à broderies rouges.

EXPOSITION DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE SOFIA

Le groupe de l'Education et de l'Enseignement était largement et clairement représenté par des photographies, des graphiques, des travaux d'élèves. Outre les nombreuses écoles primaires et moyennes, on remarquait l'Université de Sofia, qu'un cartogramme nous indiquait, débutant avec 40 élèves et arrivant rapidement à une fréquentation scolaire de 500 unités.

L'Enseignement spécial d'une si grande importance à l'heure présente, est là-bas très florissant.

L'Enseignement agricole y est donné dans quatre écoles; à chacune d'elles est annexée une ferme destinée à l'enseignement pratique.

Outre les photographies de ces écoles, le Ministère de l'Instruction publique avait exposé à Liége des collections de céréales, de liqueurs et de soies provenant des fermes susdites.

L'Enseignement industriel et commercial est également en pleine prospérité. Outre l'Ecole commerciale de l'Etat, les écoles de menuiserie, de poterie, de modes, de fleurs artificielles, de boiserie, de confection, nous étaient représentées dans le pavillon par des travaux d'élèves exécutés avec soin et ayant un caractère réellement original.

L'Enseignement spécial artistique était représenté par l'Ecole des Beaux-Arts de Sofia; quelques travaux d'élèves étaient remarquables, et il semble que les noms de quelques-uns d'entre eux compteront dans les Expositions internationales d'Art. Ils ne feront du reste que continuer la tradition de leurs aînés dont les toiles occupaient un compartiment spécial du Palais des Beaux-Arts.

Dans toute exposition à laquelle il participe, un pays se révèle dans ses grandes masses, documentairement et objectivement; de l'exposition bulgare, un enseignement émanait limpide: les efforts de la Bulgarie pour se mettre au niveau des premières nations modernes, tout en s'attachant à conserver son caractère nettement national.

C'est là un programme splendide, digne de l'intelligence la plus large et la plus éclectique.

UN STAND DE L'ÉCONOMIE SOCIALE.

LE CANADA

Commissaire général: *Colonel W. HUTCHISON.*
Commissaire général adjoint et Secrétaire général: *M. J. BRODIE.*
Commissaire spécial pour la Province de Québec: *le Baron de l'EPINE.*
Il a obtenu 12 diplômes de grand prix et 1 diplôme d'honneur.

Le Canada a tenu à faire grand et sans exagération ni surcharge apparente, il a réussi; il a tenu à faire beau, et sans grand effort qui trahisse la peine ou la recherche, il a atteint le but.

Il s'est offert le luxe d'un palais, parce qu'il n'avait que des richesses à mettre dedans et le palais couvre 2.000 mètres carrés. Il s'étage superbement, flanqué de quatre tourelles qui s'essorent jusqu'à 22 mètres de haut, tandis qu'une tour de 30 mètres domine l'entrée principale. Sur la façade, il a simplement collé son modeste emblème mais qui est comme le sceau d'un seigneur opulent et fastueux, une feuille d'érable et un castor. Tous deux symbolisent hautement les vertus d'une race hardie et entreprenante, dédaigneuse des obstacles, méprisante des difficultés qui s'épand sur un territoire de six millions de kilomètres carrés et qui appelle à la rescousse tous ceux qui étouffent dans la vieille Europe, rêvent d'horizons infinis dont la borne recule sans cesse.

M. J. BRODIE,
Commissaire Général adjoint
et Secrétaire Général.

Et le flot des émigrants roule sur cette terre féconde et luxuriante. Il en vient de partout, des Etats-Unis qui sont tout proches et des profondeurs de l'Europe; c'est une armée hétéroclite et bigarrée dans laquelle toutes les langues se croisent, tous les idiomes se marient, tous les instincts galopent côte à côte.

M. le Colonel HUTCHISON,
Commissaire Général.

Et tout cela va infatigablement, coule éperdument vers ce grenier d'abondance du monde moderne, aux territoires gigantesques fourrés d'une épaisse toison de moissons, tandis que les richesses minières encore vierges d'exploitation attendent dans le mystère de la terre les forces de l'industrie qui les ramèneront à la surface.

Dès l'entrée, c'est un enchantement et une révélation. Il semble qu'un metteur en scène de premier ordre ait disposé ses ressources pour en tirer de jolis effets de théâtre. C'est clair, vif, pimpant, dans une apparence de fête, de cordialité et de bienvenue. Le drap rouge jette des tons de pourpre sur les murs, les gerbes de toutes nuances et de toutes couleurs dessinent des colonnes, sculptent des arches, s'épanchent en guirlandes, s'étirent en festons. On a la sensation d'une richesse surprenante, insoupçonnée et qui éclate brusquement aux yeux comme surgie de derrière un rideau de féerie. Tout cela savamment groupé, admirablement disposé pour des oppositions de teintes, pour des rapprochements de lumières. Chaque province du Canada, de l'Atlantique au Pacifique, est là, drapée dans la somptuosité de son décor original, dans la magnificence

VUE EXTÉRIEURE DU PALAIS DU CANADA.

de ses produits incomparables, indéfinis, qu'ils viennent des forêts majestueuses que la hache entame à peine, des pêcheries immenses qui sont d'incalculables réservoirs de fortune ou des pâturages du Far-West où la mer d'herbages envahit quarante-cinq millions d'hectares.

Et l'on ne sait par où commencer cette visite, parce que l'étonnement et l'admiration défaillent à chaque compartiment. Au premier plan, les machines agricoles, superbes et imposantes, font une ceinture à un assortiment éclectique de spécimens de gros gibier: l'élan, le buffle, le caribou, le loup de prairie, tous ces nomades qui ont dû fuir et abandonner la place à la civilisation.

A gauche, l'agriculture trône en reine incontestée. Toutes les herbes fourragères du Canada sont là, massées en bataillons drus et compacts; des échantillons de blé, de seigle, de fèves, etc., dorment dans des bocaux, et pour fond de tableau, seize peintures d'artistes canadiens reconstituent la vie de la ferme, la génèse du travail d'un producteur dix ans durant, tandis que des panneaux surchargés de statistiques, épinglés de renseignements, criblés de notes explicatives édifient une sorte de panorama éloquent et de plaidoyer vivant sur la beauté du climat et la fertilité du sol.

Plus loin, au centre, on arrive aux minerais. Ils s'étalent là dans toute leur gloire, ils accaparent l'attention et la curiosité, se dressent en pyramide de nickel ou de plombagine, de cuivre, d'asbeste ou de phosphate, se campent en échantillons de corindon qui dispute au diamant le record de la dureté, d'aluminium dont le Canada est riche à ne savoir presque qu'en faire, d'argent, de cobalt dont il a des approvisionnements considérables.

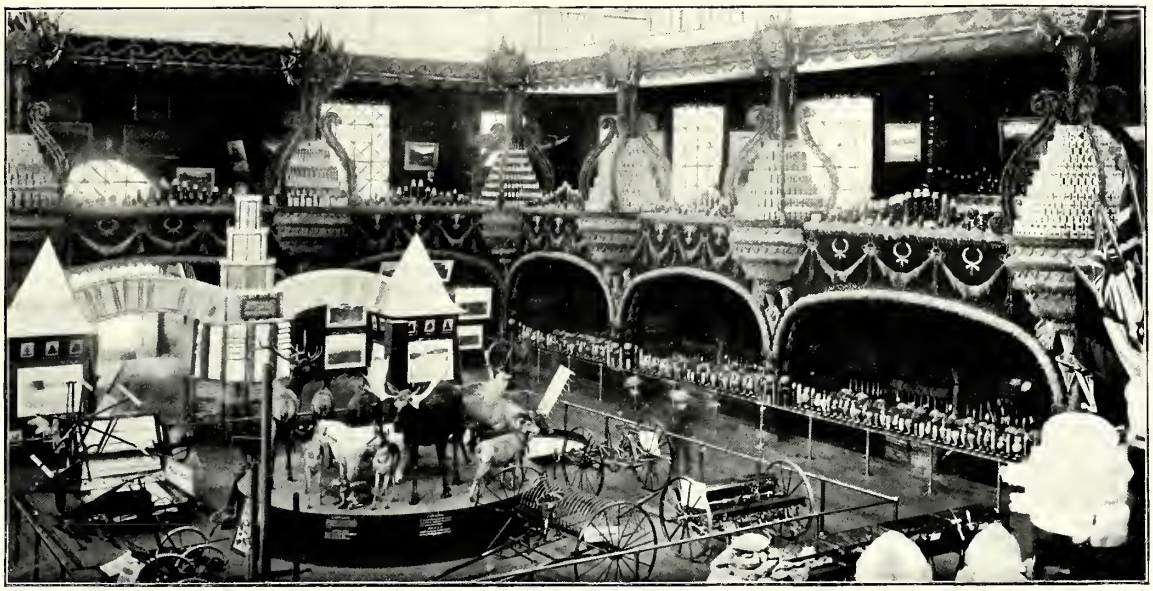

VUE INTÉRIEURE DU PALAIS DU CANADA.

Et voici un pavillon construit en pierres aurifères, quartz, chaléopyrite, sodalite, qui sert de temple à un coffre renfermant 250.000 francs de pépites et de lingots d'or. Cet ensemble exerce sur le passant une fascination particulière, excite une attention respectueuse. On ne saura jamais combien ce vil métal, tant décrié par les poètes, fait rêver de gens!

N'avons-nous pas dit que le Canada a des pêcheries et des forêts dont la renommée est proverbiale? Lacs, fleuves, rivières regorgent de poissons à la chair délectable; forêts ténébreuses et colossales s'enorgueillissent de 123 essences différentes, dont s'étale ici le tableau édifiant.

Et les fruits? L'étage leur sert de domaine, d'empire plutôt. Ces fruits canadiens sont presque irréels. On les dirait pétris dans une belle cire et enluminés par la science d'un retoucheur. Il y a là soixante-quinze variétés de pommes dont la robe a des douceurs de soie et des pâleurs rosées, vraies merveilles qu'on croirait saccager en enfonçant dans leurs quartiers un couteau meurtrier.

Et tout du long de la galerie gelées et confitures de toutes sortes sont rangées en lignes imposantes et originales.

Si le coup d'œil d'ensemble est d'aspect séduisant par la coquetterie, sereine par le but, tout le détail est ravissant par le goût qu'on a déployé, exquis par la minutie et le souci qui ont présidé à leur installation.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que le Pavillon du Canada ait suscité tant d'éloges et trouvé dans le public aussi chaleureux accueil.

Il était difficile de faire mieux, plus démonstratif, plus méthodique, pour prouver que le Canada a le droit de revendiquer la première place parmi les 48 colonies de l'Empire britannique et qu'il la doit autant à la belle vaillance et à la valeur morale d'un peuple laborieux et agissant qu'à la formidable richesse que la nature s'est plu à accumuler dans ses territoires comme si elle avait voulu en faire une perle du Pacifique.

LA CHINE

Commissaire général: *Son Excellence M. YANG TSAO-YUN, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur de Chine auprès de Sa Majesté le Roi des Belges.*

Président ex-officio: *Sir Robert HART, Baronnet, Directeur général des Douanes et des Postes impériales de Chine.*

Commissaire délégué: *M. J. A. VAN AALST, Directeur des Douanes et des Postes impériales de Chine.*

Adjoints au Commissaire général: *M. SHEN SOEU-LING, Secrétaire de la Légation impériale de Chine, à Bruxelles;*

M. SHU KIA SIAN, Secrétaire Interprète de la Légation impériale de Chine, à Bruxelles;

M. LIOU SY TCHANG, Secrétaire Interprète de la Légation impériale de Chine, à Bruxelles.

Secrétaire du Commissariat: *M. D. PERCEBOIS, du Service des Douanes impériales chinoises.*

Elle groupait 97 exposants et a obtenu 100 récompenses, dont 29 grands prix, 10 diplômes d'honneur et 13 médailles d'or.

Le fait que la Section chinoise constituait une participation officielle, la marquait d'un relief particulier. La Chine avait bien pris part à d'autres Expositions belges antérieures, mais ces manifestations, dues à des entreprises privées, ne nous avaient donné qu'une Chine d'opéra-comique, celle que chacun connaît pour avoir bu de son thé, acheté de ses porcelaines ou de ses soies, les unes ou les autres plus ou moins authentiques.

Il est très compréhensible que les relations importantes qui, grâce à l'initiative de notre Roi, se sont créées entre notre pays et le Céleste-Empire, ainsi que la présence parmi nous, en qualité d'étudiants, de Chinois de haut rang et les places de hauts fonctionnaires occupées là-bas par des Belges y aient puissamment aidé.

Assurément, ce n'est point par la visite, même scrupuleuse, d'une installation de 700 mètres carrés, que le visiteur verra se dévoiler les secrets d'un Empire possédant plus de 400 millions d'habitants et une histoire de cinquante siècles.

Un coin du voile cependant a été soulevé; on nous a montré une Chine industrieuse et productive; on nous a fait voir sa civilisation vieille et sage, les ressources de son industrie, de son commerce et de ses arts.

Dans la plupart des dix-huit provinces de la Chine propre, une ou plusieurs villes, en outre de celles stipulées par les traités, sont ouvertes au commerce étranger. Dans chacune d'elles fonctionne un bureau des Douanes Impériales, placé sous la direction d'un Commissaire étranger, qui peut être en même temps directeur des Postes, des Phares, des Octrois ou titulaire de quelque autre fonction officielle. La direction générale des Douanes, établie à Pékin, a été confiée par le Gouvernement Impérial, à Sir Robert Hart, baronnet d'Angleterre, Mandarin du plus haut degré, honoré par l'Empereur de Chine du titre éminent de *Gardien de l'Héritier Présomptif du Trône Impérial* et anobli rétrospectivement de trois générations. Par ordre de Sir Robert Hart, président *ex-officio* de toutes les sections chinoises aux Expositions étrangères, les directeurs des Douanes des divers ports de la Chine, avaient rassemblé des collections de tout ce que leurs districts respectifs pouvaient offrir d'intéressant; des Vice-Rois

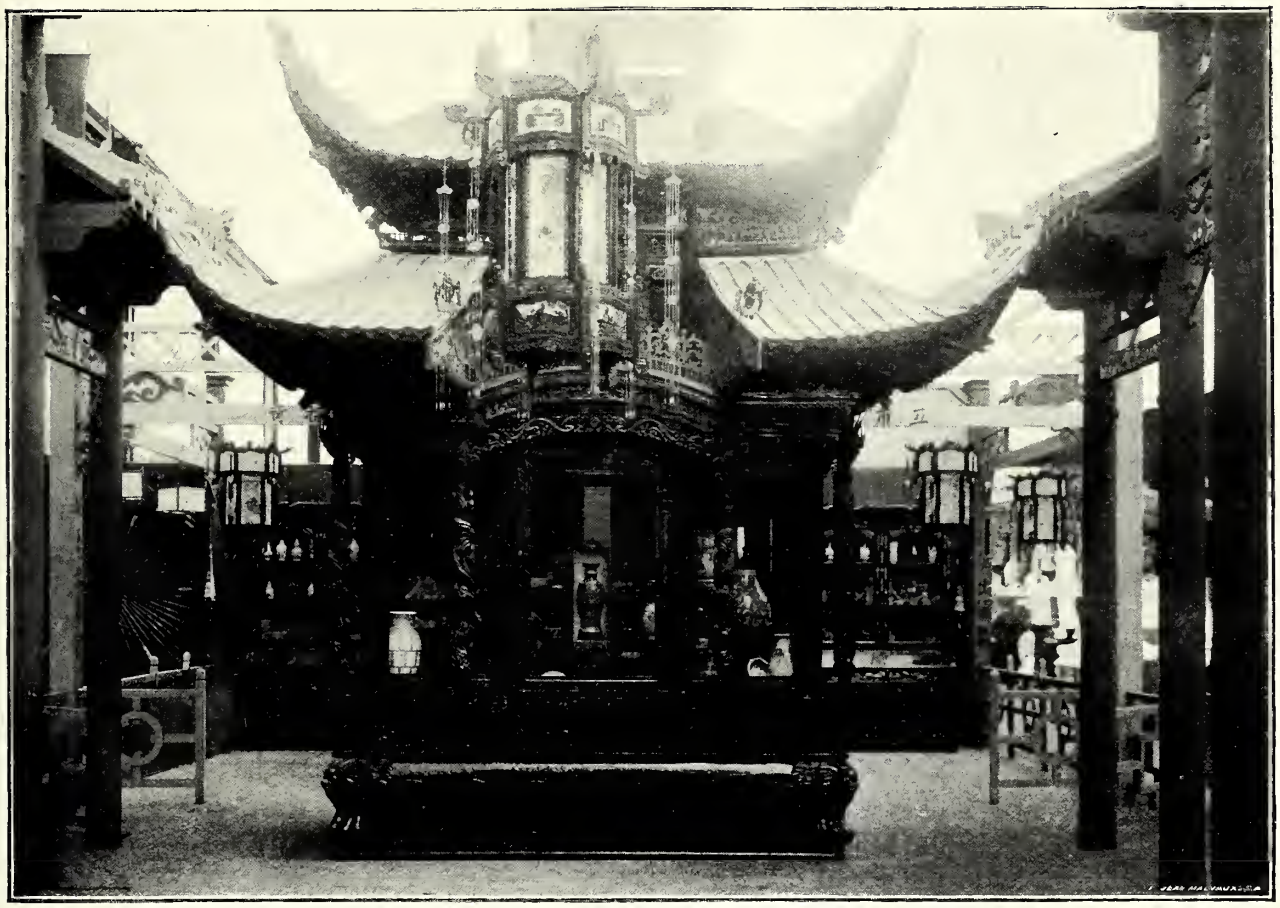

SECTION CHINOISE A L'INTÉRIEUR DES HALLS.

avaient spontanément offert de précieuses collections d'objets d'art et de curiosité; des négociants et des particuliers y avaient joint des articles se rapportant à leur commerce. Telle était la provenance des précieux objets qui furent exposés à Liége. Sa Majesté l'Empereur de Chine avait nommé, pour le représenter, en qualité de Commissaire général à l'Exposition de 1905, son Ministre à Bruxelles, Son Excellence M. Yang Tsao Yun, Mandarin du plus haut degré, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire auprès de S. M. le Roi des Belges, ayant comme adjoints MM. Shen Soeu Ling, secrétaire de la Légation Impériale de Chine à Bruxelles, Shu Kia Sian et Liou Sy Tchang, tous deux secrétaires interprètes à la dite Légation.

Un Commissaire délégué avait été adjoint à Son Excellence le Ministre de Chine.

C'était un Belge, M. van Aalst, directeur des Douanes Impériales, Mandarin du troisième rang, portant le double dragon du deuxième degré. Ce fut lui qui s'occupa spécialement de l'installation et de la direction des sections. Enfin, le Secrétariat du Commissariat avait été confié à M. D. Percebois, du Service des Douanes Impériales chinoises.

La splendide participation de la Chine à l'Exposition de Liége se divisait en deux parties: l'une, surtout documentaire, occupant une partie des halls d'amont, l'autre attractive et commerciale s'érigeant au Jardin d'Acclimatation, sur la butte de l'ancienne Cage aux Ours, et s'étendant jusqu'au lac voisin.

LA SECTION CHINOISE DES HALLS

Le plan de la merveilleuse section chinoise des halls, conçu et élaboré par M. van Aalst, avait été exécuté de la manière la plus heureuse par M. Meringuet, architecte-conseil du Commissariat et ses entrepreneurs: MM. Clerfeuille et Derussy.

Avec ses toits relevés en arêtes, son fouillis de dragons sculptés dans le bois, les embriquements de tuiles jaunes de son pavillon central, la section chinoise constituait un décor approprié et riche aux trésors artistiques que recélaient ses vitrines.

Comprise entre l'Allemagne, l'Amérique et le Japon, la section occupait une superficie de construction de 700 mètres carrés. L'entrée principale se trouvait en face du Japon. Elle consistait en un *pailow* ou arc de triomphe à trois baies, sa partie supérieure richement ciselée et ornée portait un écusson, couvert de caractères indéchiffrables pour nous et qui signifiaient: « Empire de Chine ».

S. E. YANG TSAO YUN, Commissaire Général.

On se trouvait alors sur une sorte de place publique entourée de pailows, réductions de deux places célèbres de Pékin nommées: Place des quatre portiques.

L'un de ceux-ci représentait l'ancienne entrée du Ministère des Affaires étrangères à Pékin, *le Tsoungli Yameu.*

Comme là-bas la même inscription cordiale s'y lisait : « *Waï Ti Fou* », *Que les relations entre la Chine et l'Etranger soient paisibles et heureuses.*

Ce portique donnait accès à un *Yameu*, c'est-à-dire à la résidence d'un fonctionnaire de haut rang. C'était d'abord une première cour d'entrée à droite et à gauche de bâtiments, ceux-ci réservés au bureau du Commissariat, en Chine, de bureaux et de logements pour les divers employés et subordonnés du mandarin. Une nouvelle porte donnait ensuite accès à la cour intérieure, résidence propre du mandarin. Devant se dressait un superbe pavillon, entouré d'une terrasse en simili-marbre. Ses vitraux finement découpés en forme d'arabesques, ses toits aux arêtes embriquées de tuiles

jaunes d'or faisaient de ce pavillon un véritable bijou exotique, dont on eut volontiers possédé une réduction, destinée à orner quelque appartement. Un large escalier conduisait à la pièce centrale du pavillon, élevé d'un mètre au-dessus du niveau de la cour. Un double toit le recouvrait; le premier carré représentait la Terre que les anciens Chinois croyaient de cette forme, le second, de forme ronde, simulait le firmament reposant sur la terre. Copie réduite d'un temple de Pékin, ce pavillon, luxueusement meublé de sièges recouverts de soie aux dossiers originalement découpés, servait de salon de réception pour le Ministre.

Un autre pailow de la place des quatre portiques permettait de se rendre dans la rue chinoise où l'on trouvait une succession de cases dont les devantures en bois découpé étaient peintes et ornées de dessins divers, copiés dans des documents authentiques. Chaque case donnait asile à une vitrine chinoise et à une collection particulière du Gouvernement.

La grande rue chinoise se continuait par une rue plus petite où se trouvaient des boutiques aménagées pour recevoir divers négociants chinois. On arrivait enfin à une double porte en forme de lune par où l'on sortait de la section et entrait en Allemagne.

La participation de la Chine à l'Exposition de Liége pouvait se synthétiser en cette devise, écrite en caractères *K'aï*, sur une paire de banderolles: *Dans une Exposition où toutes les choses rares sont rassemblées, le génie de l'artisan appelle l'admiration des visiteurs.*

C'est en effet dans l'effort individuel, dans le génie et la patience de l'artisan chinois que réside la vie intime du Céleste Empire. Les œuvres d'art, les soies tissées, les porcelaines sont l'œuvre d'un homme travaillant en particulier dans sa maison. La méthode a ses avantages et ses désavantages. Travaillant seul et en toute liberté, l'artisan chinois apporte à l'œuvre conçue toute la libre efflorescence de son génie propre, un amour du bien et du beau qui ne se rencontrent pas chez nos ouvriers qui ne sont souvent que des machines perfectionnées par une longue habitude, mais ignorantes du résultat final. Par contre, ces divisions du travail réduisent considérablement le temps employé à la fabrication.

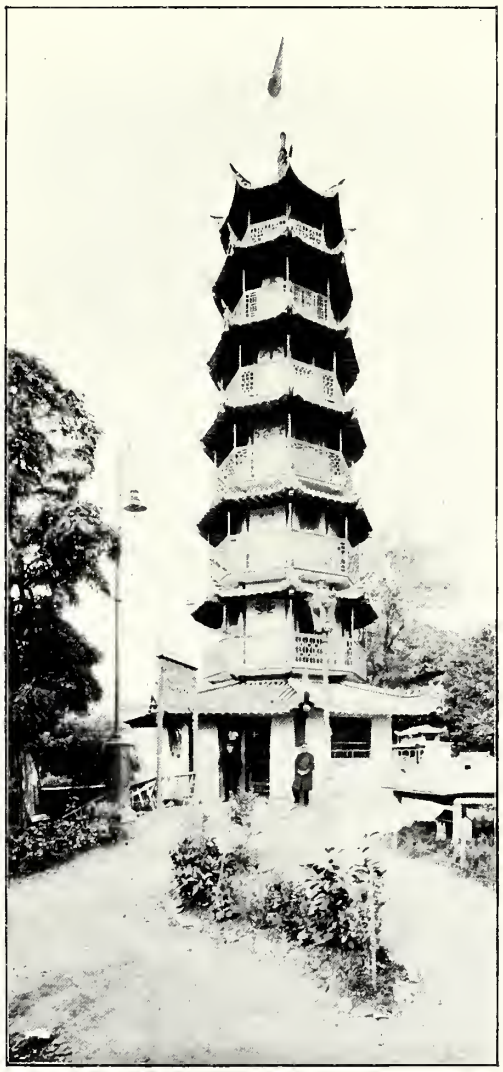

La pagode chinoise au Jardin d'Acclimatation.

Quoiqu'il en soit, la méthode chinoise serait impossible parmi nous; elle est là-bas aisée, un artisan chinois a une rémunération journalière de six sous.

L'individu, mis dans cette obligation de travailler seul et sans maître, cherchera surtout à produire une œuvre qui mettra en valeur son ingéniosité, sa patience, le caractère qui peut le différencier de son voisin et lui faire acquérir sur lui une suprématie. De là, la multiplicité des œuvres d'art en Chine.

Dans la section chinoise à Liége, elles foisonnaient. C'étaient surtout les porcelaines, les statuettes en grès sculpté, les figures en bois sculpté et doré, etc.

Toutes ces œuvres revêtaient un caractère d'utilisation pratique; la chose ressort trop clairement des vases et des récipients en porcelaine ou en cloisonné pour que nous les fassions apparaître; quant aux statuettes, aquarelles sur banderoles de soie, il est à remarquer qu'elles ont toutes un caractère religieux. La valeur décorative que nous leur accordons, très réelle du reste, n'en est qu'une adaptation européenne et non une assimilation intime de goûts.

Parmi les figurines exposées à Liége, trois sont surtout populaires en Chine. Elles représentent « Kwan Ti », le dieu de la Guerre, dont la grande influence est propice au bien de la nation, « Tsao Chun Kong », l'ange tutélaire du foyer, et enfin « Fou Té Yeh », le seigneur de l'heureuse vertu, c'est-à-dire du bonheur selon Boudha et les désirs terrestres.

Un pailow ou porte du Village Chinois

Quelques-unes des œuvres d'art exposées à Liége avaient un grand caractère d'ancienneté ou de rareté.

Son Excellence M. Yang Tsao Yun, le Ministre de Chine, avait confié aux vitrines de la section chinoise plusieurs objets précieux de sa collection partilière. On y relevait un vase antique, en bronze, ayant servi à contenir l'eau ou le vin dans les cérémonies religieuses et datant de la dynastie des Tchow qui régnait sur la Chine septentrionale depuis l'an 1122 jusqu'à l'an 225 avant Jésus-Christ.

La collection la plus riche et la plus précieuse avait été envoyée par le Gouvernement provincial du Houpeh. C'étaient des vases à fleurs en jade, en malachite, en porcelaine, des presse-papier ou autres objets dans les mêmes matières ou en ambre, presque tous datant du temps des Huns, dont le règne, qui commença 206 ans avant notre ère, fut l'époque la plus brillante pour l'activité intellectuelle de la Chine. A cette époque, la grande muraille longue de plus de mille lieues, construite en grosses briques d'une solidité remarquable, existait déjà depuis 25 ans. L'art de faire des briques est donc très ancien en Chine.

Parmi les multiples objets précieux, on notait encore un vase ancien en porcelaine, en cinq couleurs sur fond noir, semé de chrysanthèmes, de mains de Boudha, de

pêches et fleurs de pêcher, de feuilles de bambou, etc., fait pendant le règne de l'Empereur Kangsi (1622 à 1723). Un spécimen du même genre, mais fêlé, avait été vendu à Pékin, en 1900, pour 25.000 francs. Exemplaire unique au monde, d'une perfection idéale, le vase exposé à Liége était d'un prix inestimable.

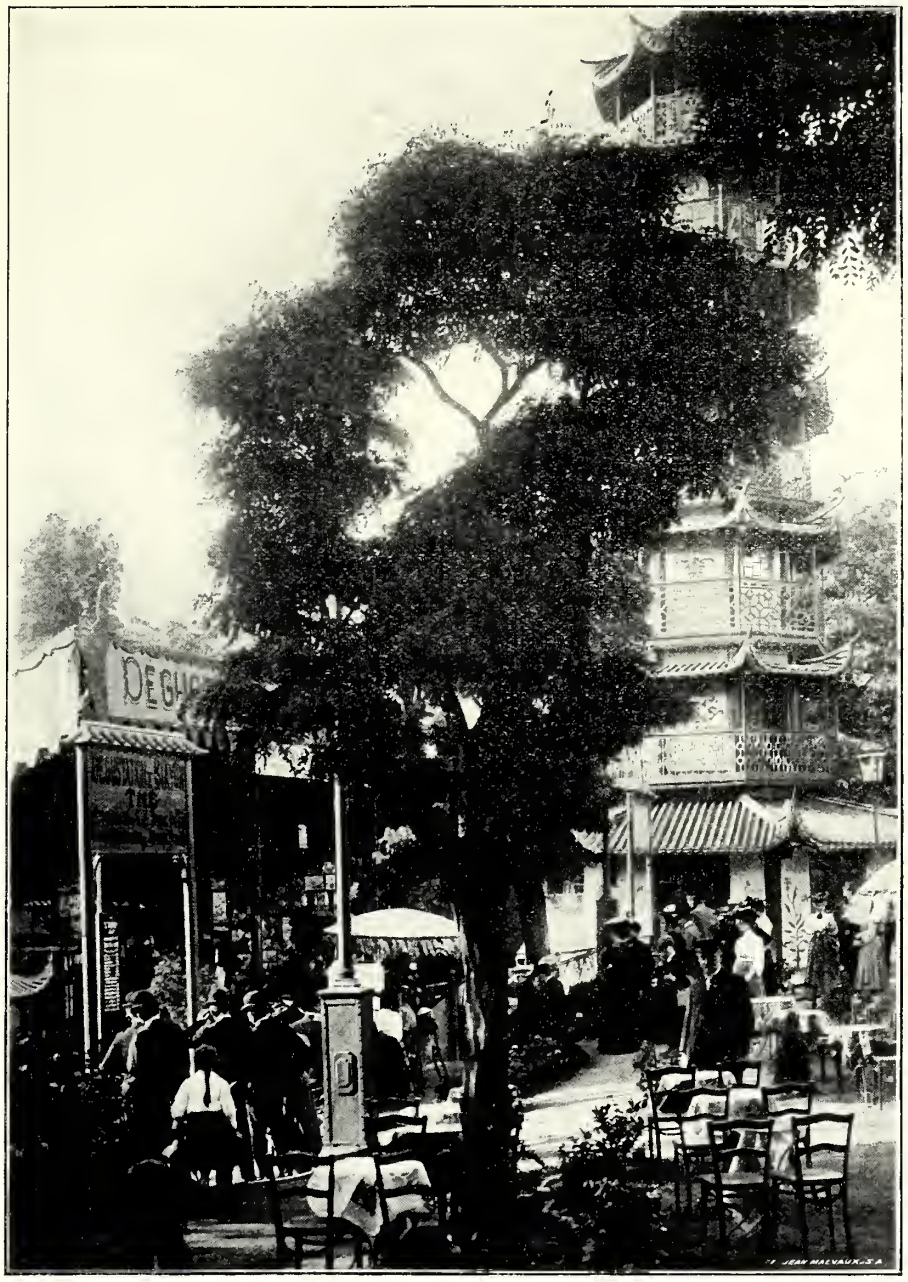

Restaurant au Village Chinois.

Différents documents, envoyés par des directeurs de douanes, initiaient encore l'Européen à diverses manifestations intimes de la race chinoise. Au hasard, signalons les costumes spéciaux portés par les lettrés, une machine à calculer et une boussole chinoise dont l'aiguille marque le sud, à l'encontre des nôtres où l'aiguille est dirigée vers le nord, indices d'une civilisation antique, les modèles de maisons ordinaires et

de magasins, les brouettes remplaçant nos voitures, des modèles de jonques de guerre, d'octroi, de bateaux. Parmi ceux-ci, signalons en raison de la curiosité qu'il a pu susciter, le modèle d'un « bateau de fleuve », au tonnage variant ordinairement de 50 à 150 tonnes, et garni intérieurement de meubles en bois noir, coussins en satin, ainsi que d'autres ornements.

En dehors de ces œuvres d'art et de ces objets de musée, une multitude d'échantillons de produits du sol, les uns miniers, les autres agricoles, indiquaient tout au moins, dans le Céleste-Empire, un réel développement commercial.

En première ligne, venait naturellement le thé, une des principales ressources de la Chine. Indépendamment du thé exporté dans nos pays, le Chinois pauvre emploie, pour son usage personnel, des tablettes et des briques de thé, formées des poussières agglutinées des précieuses feuilles, tamisées pour donner le thé de première qualité. Au point de vue de l'importance commerciale, la culture du ver à soie peut être mise en parallèle. Celle-ci remonte à l'an 750 avant Jésus-Christ, la production de la soie est si considérable que même le Chinois pauvre peut se vêtir du précieux tissu.

Magasins au Village Chinois.

Signalons encore la culture des perles artificielles, la fabrication des parfums dont le musc, le suif, et parmi les produits agricoles, notons le maïs, le chanvre, le ricin, les féverolles, le tabac, dont il est fait un très grand usage en prises, l'anis, le riz, les multiples industries du vêtement et des tissus, les cuirs, les peaux et les fourrures et, enfin, les mines de houille, de fer, de plomb, d'étain, de cuivre, de zinc, de mercure, d'arsenic, d'or en alluvions exploitées par des sociétés européennes, dont quelques-unes, notamment, sont belges.

Telle était la participation de la Chine à l'Exposition de Liége. Une multitude de documents initiaient à sa civilisation antique, à ses mœurs, à son caractère, quand ils s'étaient manifestés dans quelque œuvre créée. A côté de cette Chine atavique, la Chine nouvelle se révélait par les nombreux produits de son sol, utilisé selon les méthodes européennes. C'était l'indication du premier pas de la civilisation dans ce pays immense qui reste encore le mystérieux Céleste-Empire.

LE VILLAGE CHINOIS

L'appel fait aux directeurs des douanes des villes chinoises, ouvertes au commerce étranger, avait rencontré un tel empressement que le Commissariat de Chine à Liége avait vu s'accumuler sur le plancher des halls une quantité d'objets à exposer qui n'auraient pu trouver place dans la section.

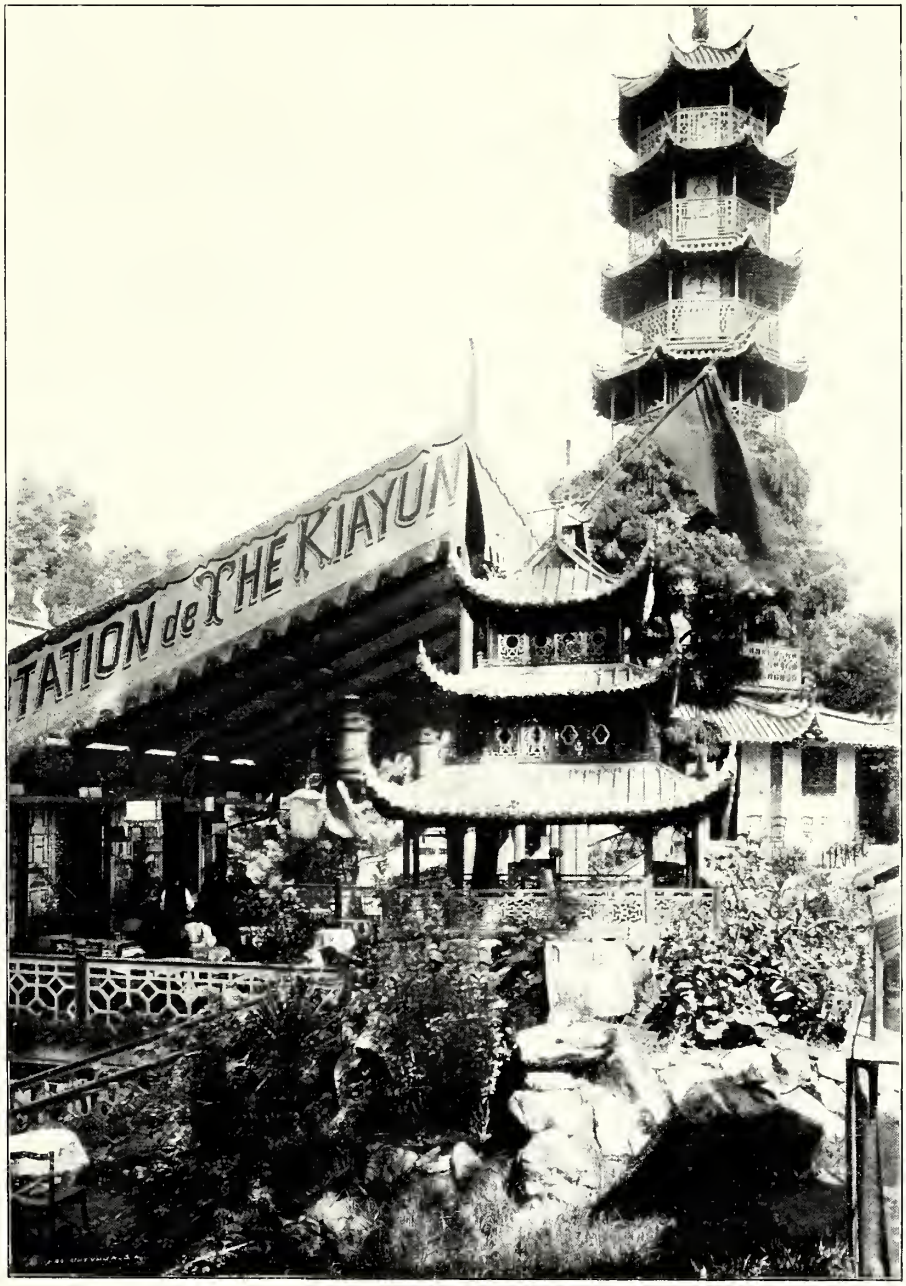

Station de Thé Kiayun au Village Chinois.

Aussi, l'honorable Commissaire-délégué, M. Van Aalst, saisit-il avec plaisir l'occasion qui lui fut offerte de reprendre à M. G. Rutten, un espace de terrain, de 2.000 mètres carrés, lui concédé au Parc de l'Acclimatation.

L'emplacement convenait parfaitement à sa destination nouvelle. Certains objets de Chine parqués dans les halls, ne s'y mettraient en relief que par leur valeur documentaire, leur valeur de musée si on veut, tandis que là-bas, parmi les arbres et près d'un lac, les objets, outre leur valeur individuelle, constitueraient par leur groupement harmonique un merveilleux décor, susceptible de mettre en relief la beauté particulière de l'architecture extrême-orientale.

La pagode de 25 mètres de hauteur, érigée sur la colline de l'ancienne Cage aux Ours, attirait les regards. Avec ses multiples toits relevés, le geste puérilement allègre des arêtes portant vers le ciel, leur air un peu tordu, un peu contorsionné, elle était bien un élément représentatif de l'architecture de Chine, autant qu'une manifestation spontanée d'un sol dont elle révélait l'âme.

La construction de cette pagode et des divers bâtiments du village chinois avait été réalisée par M. Davreux-Collard, de Namur, secondé, pour la partie artistique, par son distingué concitoyen, M. Courtin.

Quant à l'ameublement lui-même, il était rigoureusement authentique. De grandes vitrines contenant des Boudhas, des porcelaines, des ivoires, venaient directement de Chine et étaient elles-mêmes sujets d'exposition. Rien ne pourrait donner une idée du fouillis contorsionné de monstres sculptés aux angles, à même le bois, un bois savoureux d'une belle couleur brune de vieux chêne. Parmi les objets exposés dans ces vitrines, les Boudhas méritaient une attention spéciale, il en était surtout un très grand, en cuivre, qui constituait une réelle œuvre d'art, ayant une certaine parenté avec certaines toiles de primitifs. Dans l'attitude connue du corps affaissé sur les talons, nus jusqu'au ventre, ces Boudhas baissaient les yeux et semblaient rêver doucement. Un sourire vague de contentement, de béatitude, de songerie, excessivement douce et lointaine, errait sur leurs figures frustes. A les contempler pendant un certain temps, on commençait à les craindre, tant on les sentait loin de nous. En eux, résidait la Chine secrète et non cette Chine qu'on nous montrait, la seule susceptible de se manifester dans une Exposition, au reste. Ces vitrines qui se groupaient autour de la pagode chinoise, faisaient face à un café chinois, édifié sur la pente de la butte. On y servait le thé. Lors de l'inauguration du Village Chinois, nous y entendîmes un orchestre composé de quelques musiciens extrême-orientaux. Ceux-ci pinçaient leurs instruments assez semblables à nos guitares et lui faisaient rendre un son aigre, un peu cuivré, mystérieusement sauvage. Ce décor musical mettait en vraie valeur les Boudhas énigmatiques des vitrines et donnait une valeur plus péremptoire à leurs sourires de rêveries béates.

L'ascension de la pagode chinoise, ascension que nous avons déjà décrite lors de notre promenade-itinéraire à travers l'Exposition entière, valait à elle seule la visite de ce quartier.

Après l'avoir faite, on redescendait la butte et on passait ensuite entre des échoppes sculptées à jour et peinturlurées selon les usages de là-bas. On y vendait du thé, des sculptures sur grès, des porcelaines; enfin, anachronisme inattendu, un superbe pavillon de même style donnait asile à une exhibition cinématographique. La sortie s'effectuait par des pailows qui s'agrémentaient d'un délicieux cadre de verdure et d'eau.

L'impression était superbe, les fonds de feuillage mettaient en relief la valeur décorative des portiques à trois baies, surmontés d'un toit aux arêtes relevées, le tout se répétait dans l'eau du lac proche.

L'impression étreignante du Village Chinois, la sortie par les pailows, le jardin japonais voisinant, donnaient à cette eau calme on ne savait quel charme inattendu d'exotisme, de rêverie figée, ayant une parenté étroite avec l'impassibilité souriante et rêveuse des grands Boudhas de cuivre.

L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

Délégué de l'État Indépendant: *M. le Chevalier LE CLEMENT de SAINT-MARCQ, à Bruxelles.*

Il groupait 97 exposants qui ont obtenu 109 distinctions, dont 15 grands prix, 19 diplômes d'honneur et 32 médailles d'or.

Après avoir participé de la façon la plus brillante et la plus remarquée aux Expositions d'Anvers 1894 et de Bruxelles 1897, l'Etat Indépendant du Congo semblait avoir décidé de ne plus se manifester dans les World's Fair.

Son abstention fut vivement regrettée à l'Exposition de Paris 1900 où nombre de Belges et d'étrangers constatèrent, avec déception, l'absence de toute participation coloniale belge.

Mais une manifestation aussi haute, aussi importante que celle de l'Exposition universelle de Liége, son but élevé, *la glorification de trois quarts de siècle d'indépendance et de progrès*, ne pouvait se passer d'une démonstration de la « plus grande Belgique » qui vint y affirmer sa marche vers le progrès. Ce Congo, d'ailleurs, n'est-il pas doublement grand parce qu'il est le résultat merveilleux de l'initiative de S. M. le Roi, et qu'il est encore un admirable exemple de ce que peuvent produire les qualités de travail et d'endurance des hommes de notre pays!

M. LE CLÉMENT DE SAINT-MARCQ, Commissaire.

Aussi, le Comité Exécutif de notre Exposition employa-t-il tous ses efforts pour assurer l'érection d'un pavillon du Congo dans la grande World's Fair. M. Paul Van Hoegaerden, vice-président du Comité Exécutif, spécialement chargé de la mise à exécution du projet, y travailla avec un infatigable dévouement.

Secondé par M. Jacques Desoer, un des secrétaires généraux adjoints du Comité et par les divers services de l'Etat Indépendant, il eut la satisfaction de pouvoir assurer l'organisation d'une très intéressante section coloniale belge. Celle-ci mit en un lumineux relief l'œuvre si hautement humanitaire de S. M. le Roi et montra le gigantesque travail accompli dans ce pays sauvage, encore ignoré et inabordable, il y a trente ans. Travaux d'assainissement de tous genres, institutions de lois sages, répression des féroces coutumes des nègres, tout ce qui, en un mot, constitue le bienfait de la civilisation, fut introduit et répandu sur cet immense territoire.

Avant d'entrer dans des détails concernant le pavillon lui-même, détails qui, présentés de cette façon, n'auraient qu'une valeur de reportage, il nous paraît nécessaire de donner d'abord quelques notes sur l'Etat Indépendant, afin de montrer les efforts énormes qui furent dépensés pour faire d'une contrée inhabitée et sauvage, la colonie florissante que cet Etat constitue à l'heure actuelle.

APERÇU HISTORIQUE

Il y a trente ans, le Congo dont on ne connaissait que la partie voisine de l'embouchure du fleuve du même nom, était une vaste contrée peuplée de sauvages, couverte de forêts impénétrables, domaine d'une faune abondante et féroce; ça et là, des rivières, de grands fleuves impétueux encombrés d'obstacles, marquaient encore l'abandon d'un pays au seul caprice de la végétation et de sa destinée naturelle.

L'état constant de guerre régnait entre les peuplades qui l'habitaient; de tribu à tribu et même de village à village, c'étaient des luttes continuelles avec leurs conséquences les plus terribles: meurtre, rapt, pillage, violence, cannibalisme; vie de perpétuelle alarme ou de défensive constante qui permettait à peine la chasse, la pêche, la cueillette de quelques fruits, la construction de huttes rudimentaires, l'entretien de quelques cultures hâtives.

Dans le village lui-même, la situation n'était pas moins horrible: le droit du plus fort constituait toute la justice et il n'était pas jusqu'aux fêtes qui ne présentassent comme principal attrait, la seule satisfaction de passions grossières et sauvages nées de la férocité instinctive de races non civilisées.

Les habitants humains, féroces comme les animaux de la brousse, rebelles à l'instinct universel de sociabilité, n'avaient d'autre préoccupation que de faire prévaloir sur les faibles le droit de la force brutale.

Cependant, la richesse entrevue de cette contrée, la possibilité d'y créer des débouchés pour nos produits nationaux avait attiré l'attention de Léopold II qui, après tous les progrès réalisés depuis 1830, rêvait pour la Belgique d'une expansion plus grande vers des pays nouveaux. C'était là une idée grandiose que S. M. avait déjà exprimée en 1861, dans un ouvrage intitulé: *Le complément de l'œuvre de 1830.*

Ouvriers travaillant à la voie. — Chemin de fer du Bas Congo.

En 1876, il avait réuni à Bruxelles, de son initiative propre, une conférence géographique à laquelle il fit connaître ses vues. Il exposa un programme de pénétration en Afrique et demanda que l'on mit à l'étude les questions suivantes:

1) Désignation précise des bases d'opération à acquérir sur la Côte de Zanzibar et à l'embouchure du Congo.

2) Désignation des routes à ouvrir et des stations hospitalières à créer.

3) Création d'un Comité international central et de Comités nationaux pour poursuivre l'exécution de l'œuvre une fois bien définie.

Le 14 septembre 1876 fut constituée *l'Association internationale africaine* dont le Roi des Belges fut proclamé Président sur la proposition de Sir Bartle Frère, et qui adopta comme drapeau le pavillon bleu orné d'une étoile d'or. Peu après se constituait le Comité national belge de cette institution internationale.

GARE DE BOMA. — CHEMIN DE FER DU MAYUMBÉ.

Sur ces entrefaites, Stanley, parti trois ans auparavant de Zanzibar et ayant traversé l'Afrique et reconnu le cours du Congo, arrivait à Boma et revenait en Europe.

En février 1879, le célèbre explorateur était engagé par le Comité d'Etudes du Haut Congo, fondé trois mois auparavant. Il retournait aussitôt à Zanzibar, y recrutait le personnel nécessaire à une nouvelle expédition et arrivait au mois d'août suivant à Banana. En février 1880, il commençait le long des chutes de la Stanley-Pool, le transport du matériel de l'Expédition du Comité d'Etudes.

De 1881 à 1884, l'explorateur, dont l'énergie et l'activité furent réellement étonnantes, fonda plusieurs stations, entre autres celle de Léopoldville, découvrit un grand lac qu'il nomma Lac Léopold II, et peu après, procédait au lancement sur les eaux du Pool du premier bateau à vapeur, l'*En Avant*, construit, ainsi que deux autres, par la Société Cockerill, pour ce service spécial.

Déjà une période d'activité se dessinait, le terrain se préparait, et dès 1882, le Comité d'Etudes était remplacé par l'*Association internationale du Haut-Congo*, dont la souveraineté fut successivement reconnue par le Sénat de Washington, la France et l'Allemagne.

Le 3 novembre 1884, cette dernière puissance, d'accord avec la France, invita les représentants des pays à se réunir à Berlin pour régler, par une entente internationale, la question africaine.

Cette conférence, à laquelle 14 puissances participaient, proclamait d'emblée la liberté absolue du commerce dans le bassin du Congo, et après trois mois de travail, elle aboutit à la rédaction de l'Acte Général de Berlin.

Au nouvel Etat, il manquait encore un souverain. Le 1er août 1885, avec le consentement du Parlement belge, Léopold II notifie aux puissances la constitution de l'Etat Indépendant du Congo et son avénement à la souveraineté de celui-ci. Immédiatement le nouvel Etat organise son gouvernement central qui comprend, dès ce moment, trois Départements, Affaires étrangères, Finances, Intérieur, ayant leur siège à Bruxelles.

Types de soldats de l'Etat.

D'importantes mesures politiques et sociales marquent encore l'avénement du Congo au rang de puissance moderne. C'est ainsi que l'Etat Souverain adhère à la convention postale universelle de Paris, crée des bureaux de postes, tandis qu'il met en vigueur, le 10 mars 1886, le décret organisant la justice répressive. Au mois d'août 1887, commence la frappe des pièces de monnaie en argent et en cuivre. Pendant ce temps, de hardis explorateurs pénètrent dans des régions encore vierges de toute trace européenne et ouvrent ainsi la voie à l'élément civilisateur.

Cependant, l'œuvre essentiellement humanitaire de l'Etat Indépendant se trouvait entravée par des adversaires redoutables, les Arabes, vendeurs d'esclaves, qui trouvaient au Congo un champ à d'amples et lucratives récoltes. Déjà, le 28 août 1886, ils avaient pris la station de Stanley-Pool qui, heureusement, put être réoccupée par les troupes de l'Etat, le 5 juin 1888.

Cet échec n'arrêta pas leurs tentatives néfastes; leurs incursions se multipliaient, les troupes de l'Etat étaient harcelées sans cesse. On ne pouvait songer à les attaquer immédiatement si l'on voulait avoir pour soi quelques chances de plein et entier succès. Il fallait se créer une base solide par l'organisation des deux camps retranchés de Basoko et de Lusambo.

Les Arabes furent enfin battus, les chefs ennemis se soumirent, mais dix-neuf mois furent nécessaires pour mener à bonne fin la campagne de Manyema, pendant laquelle l'Etat eut malheureusement à déplorer la perte de trois chefs intelligents et dévoués, Hodister, Emin Pacha et Ponthier.

Cette victoire donna une nouvelle activité au commerce dans l'Etat: le 30 juillet 1889, la première vente publique d'ivoire eut lieu à Anvers; en mars 1890, commencèrent

UN VILLAGE BONDJO, PRÈS DE YUMBI (HAUT-CONGO).

C.F.E.

les travaux de construction du chemin de fer de Matadi, tandis que le Katanga devenait l'objectif de remarquables explorations. Peu à peu, on occupa le Katanga, le bassin de l'Uelle et la partie occidentale de Bahr-El-Ghazal jusqu'au Nil, de Dar-Banda jusqu'aux confins de Darfour et de Kuka, malgré la présence dans la région de Madhistes, vendeurs d'esclaves.

Le 9 janvier 1895 voit s'établir le premier lien de communication moderne et rapide entre la vieille patrie et la grande terre nouvelle; le steamer *Léopoldville*, récemment lancé, effectue la traversée Anvers-Boma, en dix-sept jours et demi.

Enfin, le 17 février 1897, les troupes de l'Etat, sous le commandement du major Chaltin, mirent le siège devant Kedjof et enlevèrent la place de haute lutte, contribuant à la défaite définitive des Madhistes fanatiques et barbares.

Dès lors, sauf les contretemps provoqués par les révoltes de tribus, l'Etat Indépendant du Congo organise partout l'administration de son territoire. A cet effet, un emprunt est contracté et le succès qui l'accueille marque la confiance de tous dans l'Etat Souverain; des tronçons de lignes de chemins de fer, des voies de navigation, des routes carrossables sont créés; dernier venu des pays participant à l'Economie générale du monde, l'Etat Indépendant du Congo s'annonce comme devant être une des colonies les plus florissantes dont puissent s'enorgueillir les vieux pays.

Fruits d'une succession continue d'efforts et de dévouement, les résultats obtenus sont immenses. De quelque côté qu'on les envisage, ils sont dignes d'une œuvre dont l'idée créatrice fut hautement humanitaire et dont le but philanthropique rivalise avec la haute pensée patriotique.

Vouloir citer tous les progrès si rapidement accomplis serait impossible, nous risquerions d'en omettre, même de très marquants. Signalons cependant, au point de vue propre à l'élément indigène, l'abolition de l'esclavage, la suppression de la polygamie, la répression du cannibalisme, l'amélioration marquée des conditions de la vie matérielle, la création d'hôpitaux pourvus de tous les progrès, la prohibition de l'alcool.

Au point de vue belge, les résultats ne sont pas moins appréciables. Nos nationaux trouvent au Congo un débouché, sans cesse accru, des produits belges qu'ils échangent contre les produits naturels dont l'indigène ignorait jusque-là la valeur. En même temps, la découverte des hauts plateaux du Katanga prépare aux Belges un terrain de colonisation par le peuplement digne de retenir l'attention, puisque la Belgique est le pays où la densité de la population est la plus grande.

Dans un ordre d'idées plus spécial, faut-il dire encore que si la vitalité d'un peuple est en raison directe de sa capacité d'expansion, l'œuvre de S. M. le Roi a définitivement poussé les Belges dans cette voie qui est leur avenir. En présence d'un tel fait, n'est-on pas saisi d'admiration pour la largeur de pensée de S. M. Léopold II? et n'est-on pas amené tout naturellement à dire: Œuvre superbe que celle-là qui unit à son côté utilitaire la plus grande portée morale qu'une entreprise humaine puisse avoir.

LE PAVILLON DU CONGO

Le pavillon du Congo à l'Exposition de Liége rappelait aux visiteurs l'histoire presque entière de l'œuvre, la lente et pacifique assimilation d'éléments européens à un pays sauvage. Aucun vestige de construction publique indigène de quelque importance n'existant au Congo, il ne fallait pas y chercher un élément représentatif, susceptible d'adaptation plus ou moins stylisée; aussi jugea-t-on préférable de reconstituer à la

World's Fair wallonne la résidence du Gouverneur général du Congo, à Boma. Celle-ci fut toutefois appropriée aux besoins d'une section d'Exposition par M. l'architecte bruxellois Sneyers.

Le glorieux drapeau bleu, étoilé d'or, flottait sur ce pavilion dont l'agréable teinte blanche perçait à travers le feuillage du parc. Un escalier conduisait au rez-de-chaussée surélevé; celui-ci s'entourait entièrement d'une grande galerie.

Les esprits qui aiment une chose plutôt pour ce qu'elle évoque que pour ce qu'elle représente étroitement, voyaient en ce pavillon un rappel de la vie coloniale dans les pays torrides; ils se plaisaient à évoquer quelque Européen en casque blanc, étendu sous ces longues galeries, dans la fraîcheur des matins ou l'apaisement des soirs.

Les arbres qui entouraient le pavillon pouvaient remplacer le décor local de baobabs et de palmiers géants; certains beaux jours de notre été pouvaient évoquer le grand soleil de là-bas, et il n'était jusqu'au ciel doucement bleuté, miroitant clairement entre les jours dentelés du feuillage, qui ne put aider à l'illusion.

Deux groupes de nègres, dans des attitudes défensives, ornaient l'entrée et se retrouvaient, sous des manifestations plus pacifiques, dans la première pièce du pavillon, sorte d'antichambre où se synthétisait l'œuvre coloniale. Des groupes des sculpteurs Rombaux et Jacques Marin, au nombre de quatre, représentaient: *le Potier Basoko*, *le Chasseur Azandi*, *les Perles Kassai*, et *la Toilette Sango.*

Le Pavillon du Congo au Jardin d'Acclimatation.

Le panneau du fond se couvrait d'une grande fresque symbolique: *L'entrée de la Civilisation au Congo*, dans la manière de Puvis de Chavannes, du Bruxellois Ciamberlani. Ça et là, sous de claires vitrines, les statuettes en ivoire ou les orfèvreries sur ivoire jetaient la note élégante d'un art décoratif d'une somptuosité délicate.

Nous avons particulièrement conservé le souvenir d'un magnifique coffret en ivoire, œuvre de l'orfèvre Wolfers, de Bruxelles.

Le vieil argent des serrures et des plaques s'harmonisait à merveille avec la blancheur laiteuse de l'ivoire. Ce spécimen précieux et unique était acquis par le Musée de l'Etat.

L'ivoire tenta encore d'autres sculpteurs, et pour cause, certains reflets de cette matière précieuse donnent, plus que le marbre, l'idée de la chair elle-même, dans ce qu'elle a de tendre et de lumineux.

Une simple énumération des spécimens exposés dans le pavillon nous est imposée. C'étaient *saint Michel* (ivoire, bronze, pierres, émaux), de Ch. Samuel, *Coquetterie*, (ivoire et onyx), et l'*Inspiration* (ivoire et onyx) du même; l'*Etoile du Soir*, de P. Braecke; *Rêverie*, de Rousseau; *Psyché*, *Jeune Bacchuss;* l'*Offraude*, *Vase à Fleurs; Avant le Bain*, de Van Bemden; l'*Ange du Foyer*, de Lagae; *Captive*, de Herain; *Eva et Merita*, de J. Marin, enfin, *Paudore* (ivoire et bijoux) de J. de Rudder.

La seconde salle du pavillon, à laquelle on accédait par des baies pratiquées dans le panneau du fond, renfermait la plupart des produits à l'usage du commerce d'importation et d'exportation au Congo.

Les articles importés, quelle qu'en puisse être la banalité, avaient leur signification spéciale: ils disaient le besoin de l'Européen au Congo et marquaient l'utilité des produits auxquels nous ne prêtons dans nos pays qu'une importance très secondaire. Il était curieux, par exemple, de voir des clous, de vulgaires clous, prendre une place importante dans ce Musée.

Les produits d'alimentation et leur mode de conservation y occupaient aussi une grande place; la liste, quelque suggestive qu'elle puisse être, serait interminable et deviendrait fastidieuse. Il est cependant intéressant de noter dans cet ordre de choses, le sel, soit pour la consommation, soit pour l'agriculture, les thés, le lait, le chocolat, le jambon, les légumes en conserves: asperges, petits pois, haricots, céleris, épinards, jets de houblon ; enfin les gibiers en pâtés, diverses viandes, les poissons, les fruits et les confitures.

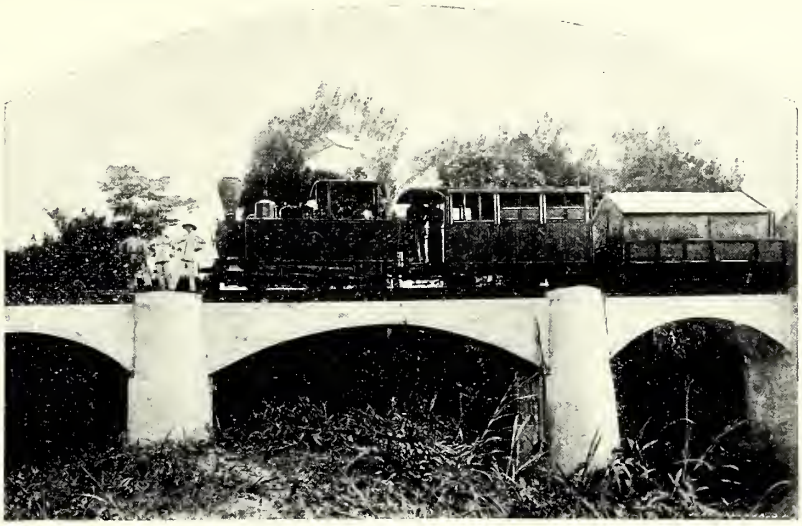

Un train sur le Pont de la Luki. — Chemin de fer du Mayumbé.

A côté des vitrines occupées par ces produits comestibles, d'autres offraient à notre observation les vêtements susceptibles de s'adapter au climat du pays: toiles légères et résistantes, pour la plupart blanches, afin de ne pas absorber les rayons solaires. Venaient ensuite des casques coloniaux, des bâches imperméables destinées à constituer un abri temporaire dans le cas de quelque intempérie surprenant le voyageur dans un lieu éloigné, enfin des pièces de hanarchement pour chevaux.

A côté de l'élément civil et colon, représenté encore par des malles-lits, des valises, des chaussures résistantes, on trouvait l'élément militaire, évoqué par les mêmes vêtements légers couverts de quelques galons ou dorures qui seuls en marquaient la destination.

Des perles orientales, des miroirs à cadre de cuivre poli, des rocailles, divers objets de fantaisie genre bazar, donnaient indirectement un indice amusant du caractère enfantin des nègres.

La parfumerie qui se trouvait représentée par des savons de toilette, des eaux et poudres diverses marquaient déjà une européanisation plus avancée; des allumettes chimiques faisaient penser à l'étonnement des nègres devant ces tisons diaboliques.

Après ces divers hors-d'œuvre — bien peu y rangeront la pipe dont on voyait ici des spécimens respectables — nous retrouvons l'utile: les canifs, les couteaux de table, les coutelas avec gaîne et courroie, les rasoirs, enfin, une amusante olla-podrida d'articles de ménage où la quincaillerie dominait.

L'industrie métallurgique voisinait et nous montrait surtout des clous, de précieux clous sous diverses formes et différentes grandeurs; celle-ci comprenait encore la tréfilerie, des outils de serrurerie, des batteries de cuisine en émail, cuivre, nickel, aluminium, des outils pour les chemins de fer, le Génie civil et militaire.

L'éclairage qui devait surtout se subordonner aux ressources locales, était représenté par des spécimens de lampes, lanternes, suspensions à l'huile de palme; quelques-unes cependant étaient au pétrole.

Voici les parapluies: dans un pays de soleil et de grandes averses, ils sont d'un très grand usage et les nègres en sont particulièrement friands. Ceux-ci le considèrent comme un objet de marque, et qu'il pleuve ou que le soleil luise, ils le portent sous le bras comme un vade-mecum de grande distinction.

Quand nous aurons cité encore du crin animal frisé pour meubles et literies, diverses huiles destinées à différents usages, des câbles et des cordes en chanvre et en acier, une spécialité de la ville de Termonde, nous aurons passé brièvement en revue les différentes catégories de produits d'importation exposés.

Femmes du Village de Sadi (Haut-Congo).

Dans la même salle, l'exportation dont nous avions déjà vu, sous une forme artistique ou brute, un des principaux éléments, se détaillait encore par divers types de caoutchouc à des états divers, des graines de kola, de cacao, de café, du tabac, de la vanille, enfin par différents échantillons de minerais et des spécimens d'une rare beauté de bois pour ébénisterie de luxe. En paquets, sur des étals, des morceaux de lianes nouées, brutes, intriguaient le visiteur; c'était du caoutchouc.

C'est dans la grande forêt centrale où l'enchevêtrement serré des lianes, oppose à l'homme la barrière naturelle la plus infranchissable, que se trouvent la plupart des plantes à caoutchouc de la région congolaise.

Le caoutchouc congolais est produit par différentes lianes, divers arbres et même par des plantes herbacées dont la partie aérienne atteint au maximum une cinquantaine de centimètres de hauteur. C'est souvent loin des yeux du blanc, que l'indigène récolte le caoutchouc brut, tantôt par incisions pratiquées dans la tige, et par lesquelles s'écoule un suc laiteux qu'il coagule, soit par la chaleur, soit par l'action de sucs végétaux variés, tantôt, comme c'est le cas pour le caoutchouc des herbes, par battage de la partie souterraine de la plante ou rhizome. Il obtient ainsi une masse jaunâtre, rougeâtre ou noirâtre; c'est le caoutchouc brut, tel qu'il arrive à Anvers.

Mais la réglementation de la récolte de ce riche produit a permis à l'indigène de coaguler le latex par des moyens plus sûrs et plus rapides et bien que la récolte de caoutchouc soit encore susceptible d'améliorations qui du reste ne manqueront pas de se produire, l'Etat Indépendant du Congo est actuellement le plus grand producteur de gomme élastique, tandis que le port d'Anvers devient l'un des plus importants marchés caoutchoutiers du monde.

Un double escalier conduisait à l'étage; quatre missions, celles de Stanley Falls, de la Compagnie de Desirs, des Frères Rédemptoristes et l'Œuvre des Vieux Timbres, avaient éparpillé sur les murs de la cage de l'escalier des photographies intéressantes: fétiches, sociétés de musique congolaises, types divers d'indigènes, vues du Congo, indigènes récoltant du vin de palme, oiseaux, animaux, etc.

La salle du premier étage était grande, claire, lumineuse; au fond, entre deux baies par lesquelles on accédait à une galerie extérieure, un panneau s'ornait d'une grande fresque décorative.

Les murs s'agrémentaient d'une décoration appropriée et amusante. C'étaient des panoplies d'armes indigènes, des tams-tams, des objets en osier tressé; ça et là de belles photographies aidaient à l'évocation vivante déjà suscitée par des documents en nature, tandis qu'une grande carte murale, à l'échelle de 1/1.000.000, attirait l'examen et le repérage des documents en nature aux lieux dont ils étaient originaires.

Des tablettes entourant la salle à environ un mètre du plancher, supportaient les documents en nature de diverses sociétés coloniales.

La Société des Chemins de fer du Grand Lac africain s'y trouvait représentée par des réductions de locomotives et de wagons; des réductions encore, amusantes de petitesse et de précision, représentaient les bateaux à vapeur, soit à voyageurs, soit à marchandises, qui sillonnent actuellement les grands fleuves navigables. Une collection remarquable de bois indigènes y était encore exposée.

Une carte en relief occupait le centre de la salle; par son ampleur, sa valeur documentaire, concordant avec les découvertes les plus récentes, elle constituait l'élément le plus instructif du pavillon.

Cette carte, qui occupait plus de 100 mètres carrés, avait été dressée par l'Institut cartographique de Bruxelles. Le cours du Congo s'y suivait avec la plus grande facilité, son sillon profond s'alimentait des innombrables veines de ses affluents: le Sukenie, le Kasaï, le Kouango, le Sonori, le Maringo, l'Uelle et combien d'autres; des dépressions bleutées désignaient les lacs, des éminences, les montagnes. On ne pouvait lire cette carte sans avoir un juste sentiment d'admiration pour les civilisateurs. Sans eux, elle n'aurait pu se produire; elle représentait la conquête et les difficultés qui l'entravèrent.

L'élément civilisateur y apparaissait clairement et n'était pas moins curieux à observer; les lignes télégraphiques étaient simulées par de petits poteaux, ils partaient de Boma, atteignant Matadi, remontaient le Congo jusqu'à l'embouchure du Busipa; une seconde ligne reliait la rive du Tanganika aux Portes d'Enfer; de petites locomotives marquaient les points de départ et d'arrivée des différentes lignes de chemin de fer; on les suivait de Boma-Matadi à Léopoldville, de Stanleyville à Ponthierville, de Bulé à Sendive, là où le fleuve n'est pas navigable.

Partout de petits drapeaux tricolores, piqués à même la carte, indiquaient les différents postes et les stations.

Par un retour naturel de la pensée, après avoir ainsi parcouru le pavillon tout entier, le visiteur accordait un hommage d'admiration et de reconnaissance à l'œuvre humanitaire, dont un Roi très actif, accessible aux idées les plus hautes et les plus clairvoyantes, avait pris l'initiative.

Il avait pu voir par les différents objets exposés dans le pavillon, les vestiges de la sauvagerie qui, peu à peu, recule devant la civilisation; sur le passage de celle-ci, il trouvait un pays renouvelé, assaini, sillonné de lignes télégraphiques, de chemins de fer, de fleuves navigables parcourus par de grands bateaux à vapeur.

Il voyait déjà, dans un avenir plus ou moins proche, notre pays débordé par une surproduction intense et par une population enserrée dans des frontières d'un développement minime. Mais la colonie était là pour recevoir tous ceux dont l'énergie individuelle se noyait dans la masse; elle leur livrait son territoire immense, son sol riche et non encore pressuré de toutes les manières. Et là-bas se fondait une seconde Belgique qui livrait à l'ancienne les précieuses matières premières ; l'ancienne, à son tour, lui en renvoyait une partie, transformée diversement.

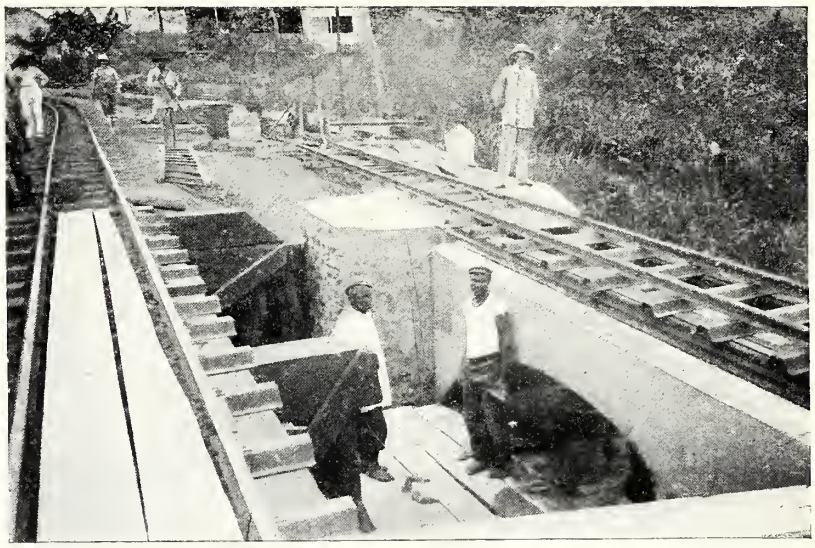

Point de la Lukula en 1904. — Chemin de fer du Mayumbé.

C'était là le côté utilitaire, accompagnant l'idée philanthropique de l'œuvre, qui n'en pouvait paraître que plus grande. C'est, du reste, le propre des entreprises élevées, d'avoir à côté de leur but essentiel, une foule d'heureuses conséquences qui, bien que d'un autre ordre, n'en sont pas moins la suite naturelle.

Le peuple belge, depuis son avènement à la liberté, avait prouvé ses rares qualités d'énergie, sa faculté à suivre le progrès et à en tirer le plus grand parti possible. Le Roi avait voulu que le peuple belge fut ainsi le véhicule de la civilisation dans une contrée que l'on surnommait « La terre des ténèbres ». En même temps, la religion la plus douce, la plus consolante remplaçait peu à peu l'idolâtrie aux rites féroces, aux exigences sanguinaires.

L'histoire perpétuera le nom de Léopold II comme celui d'un prince aux larges conceptions, aux idées élevées, et lui fera peut-être de l'œuvre congolaise l'un de ses plus beaux titres de gloire.

LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Commissaire général: *M. PENSO, Consul de la République Dominicaine, à Bruxelles;*

Secrétaire, M. PETERS d'ELHOUGNE;

Secrétaire-adjoint, M. Adolphe VERMEULEN.

Elle comportait 75 exposants. Elle a obtenu 67 récompenses, dont 4 diplômes d'honneur et 20 médailles d'or.

Tout au fond de la Section internationale, son exposition se dissimule un peu à l'écart comme par une sorte de coquetterie volontaire. Bien curieuse, bien gentille est la petite exposition d'une nation qui vient de loin, mais qui tient à montrer que dans la chaîne de ses montagnes aussi bien que dans ses plaines luxuriantes vit et travaille un peuple libre et actif, intelligent et brave.

Christophe Colomb la découvrit en 1492 et les Espagnols, en 1495, bâtirent San Domingue, qui peut revendiquer la gloire d'être la première ville européenne née en Amérique. L'histoire de cette république est tourmentée et orageuse, car elle connut les heures de gloire et de détresse. Domptée par la domination étrangère, elle en subit toutes les amertumes, mais se barricada dans un patriotisme ardent jusqu'au jour où elle tailla en pièces l'expédition que Bonaparte, premier consul, lança contre elle pour la contraindre à l'obéissance et où elle baptisa sa liberté dans le sang de ses enfants et proclama son indépendance sur les corps de ses héros.

M. PENSO,
Commissaire Général.

Dans l'archipel des Antilles, son pavillon flotte superbement sur 53.344 kilomètres carrés.

Le stand est surtout remarquable par une multiplicité d'échantillons de bois dont la seule nomenclature constitue un catalogue forestier: grenadier, mûrier, cèdre, acajou de rose, palissandre, chêne, mora capa, mancenillier et tous ces jolis bois des îles aux noms exotiques dont l'ébénisterie locale tire si grand profit.

Les Haciendas nous ont expédié leurs florissantes plantations: les cafés de Saint-Domingue qui tiennent à justifier leur réputation, les cacaos dont la culture se généralise fort, les sucres qui font vivre plus de cent usines, les tabacs qui croissent avec une facilité si prodigieuse qu'on en fait deux récoltes par an.

Si la République dominicaine est essentiellement agricole, l'industrie minière nous montre qu'elle participe énergiquement à la prospérité du pays et elle aligne devant nous des sables aurifères, des blocs de sel gemme, de minerais de cuivre, de fer, tandis que la savonnerie et la cordonnerie s'efforcent de nous prouver qu'elles peuvent toutes deux rivaliser avec celles de l'Europe.

Les diverses Chambres de Commerce et les particuliers qui ont eu la louable initiative de nous apporter cette exposition charmante, intéressante et instructive, ont réussi au-delà de toute espérance.

Si la République dominicaine a voulu montrer à la petite Belgique que les petites nations sont capables de grandes énergies et de hautes visées, nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre, puisqu'elle nous a permis de retrouver en elle ces qualités et ces vertus qui font notre mérite comme elles sont le sien.

LES ÉTATS-UNIS

Commissaires généraux: *M. GORE, professeur à l'Université de Washington; M. LEWIS S. WARE.*

Directeur de la Section: *M. Jean VERHAEGEN.*

Ils avaient réuni 211 exposants. Ils ont obtenu 174 récompenses, dont 20 grands prix, 18 diplômes d'honneur, 52 médailles d'or.

Il y a deux âmes de peuple qui s'opposent le plus par la violence de leurs contrastes, l'antithèse flagrante de leurs divergences, la personnalité accusée de leurs caractères, et qui pourtant gardent dans leurs tréfonds la même foi orgueilleuse, la même exaltation de vanité, la même confiance en soi.

C'est l'âme japonaise, compliquée, hermétique, impénétrable, inexplicable, c'est l'âme américaine, nette, tranchante, expéditive et franche.

M. LEWIS WARE,
Commissaire Général.

La psychologie de celle-ci est facilement accessible et M. Roosevelt l'a analysée et mise à nu dans un discours prononcé au Hamilton-Club à Chicago, le 10 avril 1899, sur « la vie intense ». Nous admirons l'homme qui incarne l'effort victorieux, l'homme qui ne fait jamais de tort à son prochain, qui a les qualités viriles nécessaires pour l'emporter dans la sévère lutte de la vie actuelle.

Il est dur d'échouer, mais il est pire de n'avoir jamais essayé de réussir. Dans cette vie nous n'arrivons à rien que par l'effort. Etre affranchi de l'effort dans le présent signifie simplement qu'il y a eu de l'effort amassé dans le passé.

Un homme ne peut être affranchi de la nécessité de travailler que par le seul fait que lui ou ses pères ont travaillé avant lui avec fruit. Si la liberté ainsi acquise est bien employée et si l'homme fait encore un travail actuel, quoique d'espèce différente, il montre qu'il mérite sa bonne fortune. Mais s'il traite cette période où il est affranchi de la nécessité du labeur actuel comme une période non de préparation, mais de simple jouissance, il montre qu'il est simplement un encombrement à la surface de la terre et il se rend sûrement incapable de tenir sa place parmi ses camarades, si le besoin de faire ainsi surgissait de nouveau. Une simple vie d'aise n'est pas à la fin une vie vraiment satisfaisante et, par dessus tout, c'est une vie qui, finalement, rend ceux qui la mènent incapables d'un travail sérieux dans le monde.

Comme sur une table de dissection, l'âme américaine étale ses modèles et ses motifs, ses désirs et ses raisons, ses volontés et ses espérances, telle nous la voyons encore dans « La démocratie triomphante » de M. Carnegie.

Ici, nous la retrouvons à peine, il faut la chercher, courir après, l'exhumer presque de dessous les envois qui, à défaut d'être américains, pourraient être anglais. C'est une question de jeux d'étiquettes.

Elle se blottit au fond des halls, masquée par un fouillis d'étalages. C'est le musée organisé par « l'American Institut of social service » où sont accumulés les faits, les expériences de l'amélioration sociale, où sont enregistrées les lois du travail. Centre d'investigations et de recherches, distributeur des résultats obtenus.

Beaucoup ont passé à côté de cette alvéole, la soupçonnant un peu, l'ignorant peut-être, sans se douter que la vie économique et sociale des Etats-Unis était là, enfermée dans ces armoires qui s'entrebaillent rarement, dans ces casiers qui

s'entr'ouvrent à peine. Il y a là des notes, des tableaux, des panneaux, des photographies, qui constituent le bilan formidable d'une nation qui puise dans l'initiative particulière de ses citoyens les éléments d'un développement moral et matériel incomparable. Les fabriques américaines mettent leur point d'honneur à travailler au relèvement de la classe ouvrière, elles fondent des salles de plaisir, des locaux de réunion, des salles de bains, créent des cours de tous genres, améliorent considérablement tout ce qui apporte un peu de confort, de joie, de salubrité et de sécurité dans la vie, s'efforçant d'élever l'homme au-dessus de sa condition en lui apprenant à se gouverner et à se perfectionner. La fabrique de produits alimentaires de Heinze, de Pittsburg, l'établissement de la « National Cash Register Company », et tant d'autres donnent de bienfaisantes leçons à la vieille Europe.

Les sectes religieuses qui sont là-bas libres et indépendantes, dégagées de toute influence d'Etat, coopèrent de toutes leurs forces à ce mouvement. Elles essaiment sur l'étendue du territoire américain la variété de leurs institutions pratiques, appelant vers elles la multitude des croyants parce qu'elles se savent condamnées à la mort si elles ne parviennent pas à retenir leurs fidèles dans l'armature d'une protection efficace faite de toutes les œuvres de charité et de droit qui assurent, défendent, adoucissent la vie humaine, misérable épave que le malheur et la douleur ballottent et déchiquètent.

L'avons-nous assez bafouée, ridiculisée, chansonnée, cette Armée du Salut qui débarqua un beau jour en Europe, poursuivant sa mission de prosélytisme? Nous sommes-nous assez cruellement moqués de ces pauvres filles qui, sacrifiant leur jeunesse, déambulaient par les rues, engoncées dans une robe bleue sans luxe, ni même de coquetterie, une mesquine pèlerine jetée sur les épaules, la tête emprisonnée dans ce chapeau de paille dont les ailes se rabattent sur la figure et assujetti par un cordon quelconque noué à la diable sous le menton.

Eh bien, l'Armée du Salut livre d'intéressants combats contre la misère. Elle a fondé des orphelinats, des maisons de vieillesse et de secours, des bureaux de placement et des refuges dans 52 villes.

N'est-ce pas que le rire se fige soudain devant cette simple énumération et que l'on se sent puni de quelque remords en songeant à notre cruauté irréfléchie, à notre médisance impudente avec la mauvaise excuse que nous ne savions pas.

Notre âge est sans pitié, eut dit La Fontaine. Et ce trait plus que tout autre nous révèle une Amérique que nous ne connaissons guère, que des passants ou des voyageurs croient posséder, parce qu'ils ont sauté d'un paquebot dans un sleeping et emporté dans leurs souvenirs les vues cinématographiées d'un peuple vibrant, bouillant, trépidant, lancé à corps perdu dans le tourbillon des affaires, fasciné par le gain, hynoptisé par les chiffres et que nous le jugeons uniquement dans les impressions si bien enlevées, soient-elles d'un littérateur comme Paul Bourget qui nous donne « Outre-Mer », d'un reporter comme Jules Huret qui nous rapporte de là-bas son « De New-York à la Nouvelle-Orléans ».

Il ne faut pas la voir dans cet important escadron de machines à compter, à écrire, etc., qui visent à économiser le temps, dans ces bureaux, ces casiers, ces classeurs si intelligemment compris, ces boissons et ces breuvages déconcertants ou s'amalgament tous ces alcools, ces boîtes de conserves qu'elle débite à l'infini, ces lunettes et ces pince-nez dont les marchands exaltent l'excellence, il faut l'aller quérir dans ce musée social où elle se tient silencieuse et vaillante, où elle paye généreusement la redevance humanitaire que sa fortune publique, qui fait pâlir celle des autres nations, doit exclusivement à la constance dans l'énergie, à la virilité dans l'effort, à la témérité dans l'initiative d'une race qui va sans cesse de l'avant, résolument, impérieusement, ruée tout entière à la poursuite d'un but dont sa fière ambition recule toujours la limite.

LA GRÈCE

Directeur de la section: *M. KNOPF.*

Elle comptait 108 exposants. Elle a obtenu 63 récompenses, dont 1 grand prix, 1 diplôme d'honneur, 14 médailles d'or.

Pour visiter la Section grecque, il est inutile de dresser dans notre mémoire les souvenirs qu'une éducation classique a pu y laisser, ni d'évoquer les mânes des illustres guerriers dont les noms emplissaient l'univers.

Ce serait bagage plutôt encombrant et embarrassant.

La Grèce contemporaine a déjà assez de mal de vivre et à faire bonne figure sans qu'on l'humilie à tout propos d'une gloire, défunte depuis des siècles, qui eut ses ensoleillements incomparables et ses splendeurs uniques et dont le rayonnement s'est projeté à travers les temps, pour envelopper de ses lueurs mourantes de déclin la Grèce actuelle, qui ne peut que veiller pieusement au culte d'Achille, d'Hector et d'Hélène, sans songer à les faire revivre.

L'histoire des peuples ne traverse jamais deux fois le même orbe de gloire. Elle ne connaît qu'un jour cette extase indicible faite de toutes les lumières et de toutes les clartés du triomphe, puis l'ombre descend, s'épaissit, la nation quitte le zénith qu'elle avait escaladé, rentre dans le cycle ordinaire dont une autre se détache pour ascensionner à son tour.

Pour juger les hommes d'aujourd'hui, il faut nous délivrer de nos préventions. A travers le prisme de notre imagination et dans le recul de l'histoire, les héros antiques nous apparaissent grandis, démesurés, surhumains.

Nous leur prêtons toutes sortes de vertus qu'ils n'eurent peut-être pas, nous les enrichissons de qualités dont ils ignoraient peut-être l'existence, nous ne les entrevoyons que taillés dans le Paros ou le granit, le front nimbé de lauriers, et non pétris dans la pauvre argile. Si bien que les Grecs d'aujourd'hui en paraissent amoindris, rapetissés, abâtardis, dégénérés presque, alors qu'ils supportent avec une belle vaillance des détresses qui les accablèrent, des revers qui les frappèrent, des désastres qui les culbutèrent.

Il ne faut voir en cette exposition qu'un catalogue de produits: tabacs et cigarettes, huiles d'olives, savons et huiles, broderies et chaussures, chapeaux et cuirs tannés, parfums, tapis et vins, et songez que ce ne sont là que des éléments disparates d'une activité agricole et industrielle qui, sans allure prétentieuse. va doucettement son petit bonhomme de chemin.

La viticulture y est extrêmement florissante, elle constitue même une source inépuisable de richesses, puisqu'elle donne dans les 400 millions de litres bon an mal an. La Grèce a des carrières de marbre qui ont une réputation universelle, des mines de fer et de magnésie très productives, des huileries et des tanneries qui exportent en grande quantité

Il y a surtout chez elle un effort sérieux et méritoire à s'élever, à chercher dans les ruines du passé de quoi établir un présent et préparer un avenir. Lourde tâche qui réclame impérieusement toutes les bonnes volontés.

Le passé n'est qu'un linceul si l'on s'y accroche trop désespérément, c'est l'avenir qu'il faut regarder hardiment et résolument.

C'est vers ce port d'espérance que la Grèce doit appareiller ses voiles.

Là est le salut, là est la vie!

LA HOLLANDE

Commissaire général: *M. le sénateur J.-E. SCHOLTEN;*
Secrétaire général: *M. G. P. BAKKER, Consul de Belgique à Groningue;*
Commissaire délégué: *M. le Jonkheer W. G. de GEER.*
Comité d'honneur:
M. O.-W.-G. BRIEGLEB, membre de la Chambre de Commerce, Amsterdam.
M. J.-T. CREMER, ancien Ministre des Colonies, La Haye.
M. S.-P. van EEGHEN, président de la Chambre de Commerce, Amsterdam.
M. F.-B. S' JACOB, bourgmestre à Rotterdam.
M. Johan LAAN, industriel, à Wormerveer.
M. P.-H.-A. TYDEMAN van LEDE en OUDEWAARD, docteur en droit, à Tiel.
M. H.-C. REHBOCK, membre de la Chambre de Commerce, Amsterdam.
Comité Exécutif:
Président: M. J.-E. SCHOLTEN, sénateur, à Groningue.
Vice-Président: M. E. JONKEER, industriel, à Amsterdam.
Secrétaire-Trésorier: M. G.-P. BAKKER, Consul de Belgique, à Groningue.

Elle comptait 113 exposants. Elle a obtenu 110 récompenses, dont 9 grands prix, 14 diplômes d'honneur, 19 médailles d'or.

On le retrouve un peu partout ce sourire confiant et calme de la jeune souveraine en qui la Hollande a mis tous ses espoirs et ses aspirations. Les portraits d'elle, accrochés ça et là, ou enfermés dans des cadres somptueux, les bustes qui mettent dans le bariolage de la section leur tache claire et frissonnante sont d'époques diverses, mais le sourire reste éternellement le même, ni figé, ni stéréostypé, gardant son infinie douceur et sa radieuse jeunesse, le sourire d'une femme qui se sent entourée d'une solide affection qui monte du cœur même de la race, sourire d'une souveraine dont la pensée vit en communion avec celle de ses sujets.

M. SCHOLTEN
Commissaire Général.

Il semble qu'il plane sur la section, flotte de ce vieux cabaret des Pays-Bas, tout imprégné d'archaïsme où le vieux Batave tire philosophiquement de savoureuses bouffées de sa longue pipe en dégustant béatement, en fin connaisseur, l'eau-de-vie qui scintille en son verre, à cette frégate, pointant ses 70 canons, merveilleuse reproduction en argent délicatement ouvragé du dernier vaisseau que commanda au XVIIe siècle, l'amiral de Ruyter, qui rêvait de conquérir pour sa belle Hollande la suprématie de la mer.

Ce vieux Batave et ce vaisseau sont les deux personnifications de ce peuple pétri des plus nobles traditions de fermeté et de bravoure, fidèle jusqu'à l'héroïsme, qui ne se reprend plus quand il s'est donné et dont la vie se tourne sans cesse vers cette Mer du Nord qui lui sert de frontière naturelle et qu'il aime de ce même amour violent et farouche qui emporta jadis les ancêtres vers de lointaines colonies que la mère-patrie considère comme ses filles.

La Hollande n'est pas franchement industrielle, elle est maritime, agricole. L'industrie s'y est implantée par la force même des choses, surtout parce qu'il fallait mettre en valeur les innombrables produits rapportés des colonies et tirer profit des richesses naturelles du pays; elle est plutôt un accident de nature que la manifestation d'un besoin réel et d'une nécessité économique.

Elle est seyante à ravir cette exposition, si pimpante, si coquette. La minutie et la propreté hollandaise si réputées en sont les grandes ordonnatrices.

La collectivité de la « Chambre frisonne » ressuscite avec un goût parfait une chambre de cette contrée de Frise dont les habitudes et les mœurs se gardent religieusement à travers les vicissitudes des temps et de la mode.

Chef-d'œuvre de mobilier rustique, fouillé au canif avec quel amour! Vieux lustres aux formes si archaïquement jolies! Cuivres martelés, repoussés, qu'on dirait de l'or bruni et, dans une vitrine, bijoux d'or et d'argent dont l'exécution est un modèle et qui sont là comme des reliques aux mains des belles Frisonnes qui aiment à se parer comme des châsses quand les jours de fête épandent leur gaîté sur la nappe féconde de la plaine frisonne.

Une entrée de la Section Néerlandaise

Et voici les faïences à l'imitation de Delft dont le bleu rayonne sur l'émail clair. C'est du moderne, du contemporain que des usines proches de nos frontières livrent chaque jour au commerce. Services de table, vases, colonnades, tout ce que le caprice ou le talent d'artistes crée en porcelaine, étale devant vous la délicatesse de ses pâtes et la finesse de sa décoration. Les potiers d'aujourd'hui valent bien ceux d'hier et les Hollandais progressent toujours dans cet art de la céramique où ils sont des ancêtres, témoins ces panneaux de céramique décorative qui évoquent coins et types de la vie hollandaise.

Majoliques et céramiques de Maestricht décorent superbement le stand et donnent cette impression que les collectionneurs ont peut-être tort de pourchasser de si vieilles choses, quand il leur serait si facile de laisser leur admiration en arrêt devant les majoliques et les céramiques modernes qui font très bravement la nique à leurs aînées et ne redoutent certes aucune comparaison désavantageuse. La Hollande est maritime, disions-nous, quoi de plus naturel que ses colonies exposent la diversité de leurs produits. Les grosses maisons de Hollande étalent à l'envi café, chocolat, sucre, sagou, riz, céréales, tabacs, girofles, muscades, de tous grains, de tous poils, de toutes qualités, de toutes senteurs et de toutes provenances. C'est, en définitive, la richesse exotique du pays. Les fabriques de Schiedam tiennent haut le drapeau de leur vieille réputation et d'autres maisons s'enorgueillissent à juste titre du millésime de leur création. Les beurres de Frise et les fromages rappellent l'excellence de l'agriculture de ce pays; des modèles de dragueurs puissants, disent la technique des ingénieurs hollandais. Il y a aussi des instruments de précision d'une sensibilité remarquable, des instruments de musique provenant d'une fabrique qui se classe parmi les premières du monde, de l'orfèvrerie qui ne manque ni de goût ni de cachet. N'oublions pas un coffre-fort gigantesque, au mécanisme particulièrement ingénieux, quelque chose comme un grand cuirassé dans la flotte des coffres-forts et qui prouve que si le Hollandais est tenace, travailleur, économe, il tient à mettre ses économies à l'abri des pinces-monseigneurs.

Et sur ce charmant assemblage de curiosités, de produits, le sourire de la Reine erre sans cesse et semble dire au passant: « Tu n'as ici que des aperçus solides et sommaires de la vie et de l'intelligence d'un petit peuple, mais son loyalisme et sa probité sont proverbiaux et l'histoire te dira combien est ardent son amour de la liberté et profond le culte de son pays ».

LA HONGRIE

Commissaire général: *M. Andor SAXLEHNER, Consul de Belgique, à Budapest.*
Secrétaire du Comité: *M. DEMETER KOPERLY;*
Directeur chargé de l'installation: *M. Edmond FARAGO;*
Président: *M. Joseph SZTERENYI, Conseiller ministériel.*
Elle réunissait 103 exposants. Elle a obtenu 52 récompenses, dont 8 grands prix, 4 diplômes d'honneur, 15 médailles d'or.

Elle est peut-être trop lapidaire et sommaire cette définition d'un voyageur résumant ses impressions par cette petite phrase simpliste: « De belles femmes, de beaux chevaux, du bon vin et de la musique tzigane, voilà la Hongrie ».

Il y a trois sourires de la vie là-dedans et on se contenterait à moins.

Mais la Hongrie a une littérature passionnée, véhémente, qui chante magnifiquement la gloire et les revers de la patrie, les transports et les navrements du cœur; des hommes politiques en qui s'incarnent le chevaleresque et l'honneur de la nation; un patriotisme ardent, fougueux, intransigeant, qui est son orgueil national et qui lui a fait toujours tenir tête haute quand les invasions balayaient le pays de leurs rafales sanglantes.

Indomptés ils furent, indomptables ils demeurent dans la fierté et le fanatisme de leur liberté.

« Quand ce nom de Hongrie frappe mon oreille, disait Henri Heine, mon gilet de flanelle allemande me devient trop étroit; c'est comme si une mer s'agitait en lui et je crois entendre le son des clairons. Dans mon cœur résonnent de nouveau les exploits légendaires oubliés depuis si longtemps, le chant bardé de fer des vieux âges, le chant de la ruine des Niebelungen ».

C'est le même labeur héroïque, ce sont les mêmes histoires de héros; les hommes sont les mêmes, seulement les noms ont changé.

Il faut les remercier d'avoir apporté leur appoint à notre Exposition et d'avoir érigé pour nous une section particulière qui, pour n'être pas consacrée par la protection officielle, est d'une disposition avenante et intéressante.

A côté de l'exposition de l'Union de Viticulteurs qui dresse une collection de ces crus au bouquet si réputé, les eaux minérales naturelles hongroises qui sont légion, affichent leurs étiquettes diverses et croisent leurs noms multiples: Agnes, Csizi, Malnas, Salvator, Huyandi-Janos, etc.

L'industrie céramique a des vases à reflets métalliques gracieux, des formes coquettes, variées, charmantes et dont l'étalage est un arc-en-ciel. Le rouge, le bleu, le vert se mêlent, se fondent, se succèdent sans transition, sans heurt, tamisant, dégradant leurs lumières dans une sorte de mystère.

C. F. E.

VUE INTÉRIEURE DE LA SECTION HONGROISE.

Beaucoup de broderies. La Hongroise l'aime comme un peu d'elle-même. Il semble qu'il y ait de son âme légère, gracieuse, fantasque dans l'arabesque qui court et se contorsionne décrivant des courbes, emprisonnant des dessins. Et son goût naturel, sa science innée amalgament les couleurs avec une virtuosité surprenante.

Il y a aussi des céramiques, des vitraux, des mosaïques, des maroquineries et des velours flambés, des lustres et du mobilier qui décèlent une jolie note d'art appliqué à l'industrie et au commerce et qui est comme la patine esthétique dont le Hongrois se plaît à décorer le pratique et l'utilitaire.

C'est ainsi que le caractère d'un peuple perce malgré tout en saupoudrant ses produits d'un impalpable vernis qui tombe à son insu de son tempérament même.

L'exposition de la Hongrie porte en soi sa caractéristique de grâce et d'élégance qui contraste singulièrement avec le compartiment de la Suède qui lui fait vis-à-vis et dont l'austérité et la sévérité lui sert d'opposition.

C'est bien l'exposition d'une race fine, nerveuse, amoureuse des arts, fervente de l'agriculture et de l'élevage et dont le tempérament est un rare alliage de chevaleresque et de pratique, d'héroïsme et de probité, de culte dans la tradition et de volonté dans le progrès.

L'ITALIE

Président d'honneur : S. E. le Comte Bonin LONGARE, Ministre plénipotentiaire, envoyé extraordinaire d'Italie à Bruxelles ;

Vice-Président d'honneur: M. GILLON, Consul d'Italie à Liége.

Commissaire général: *M. Alexandre UTTINI ;*

Secrétaire: *M. Joseph DARCHE ;*

Secrétaire-adjoint: *M. le baron Adrien FORGEUR.*

Délégué aux Beaux-Arts: M. Saverio SORTINI ;

Elle a obtenu 110 récompenses, dont 16 grands prix, 28 diplômes d'honneur, 39 médailles d'or.

L'Italie est l'hôtellerie artistique que l'Europe aime à visiter, s'y attardant volontiers, ne s'en détachant qu'à regret. Ce n'est pas l'hôtel américain d'un modernisme aigu, dont les huit étages escaladent le ciel, dont les ascenseurs grimpent et descendent avec leur chargement humain, aux halls vastes et sonores où s'engouffrent des convois de voyageurs — caravansérails de gens auxquels la flânerie est interdite et la musardise refusée.

M. ALEXANDRE UTTINI.

C'est l'hôtellerie du passé douce et paisible que la lumière du ciel baigne voluptueusement, qui s'éveille gaîment dans la clarté du soleil répandant sur elle l'or attendri de ses rayons, qui s'endort dans la splendeur des crépuscules ouatés d'ombre légère et de grâce défaillante, dont les fenêtres regardent un passé qui ne meurt pas et les portes ouvrent sur des voies où passent la beauté des femmes et la joliesse des enfants.

Terre bénie que les poètes ont chantée en strophes divines, que les peintres et les sculpteurs de tous les temps et de toutes les époques ont habitée pour l'interroger et surprendre les secrets de sa munificence, que les musiciens de tous les génies ont célébrée en hymnes fervents, dont les amoureux ont rêvé et rêvent encore, lui demandant d'abriter leurs premières amours et de sceller leurs premiers baisers.

« Bella Italia », chantent les barcarolles. Oh! oui, belle Italie légendaire et classique tabernacle du Beau, devant lequel les générations ont ployé le genou dans une indicible communion d'admiration, somptueux jardin d'Art dont les peuples suivent les allées dans le recueillement pieux et passionné du culte du Beau.

C'est ce caractère qui frappe d'emblée dans la section italienne où le marbre tressaille, frissonne, parle, vit. Florence a vidé ses magasins pour nous envoyer toute une légion de gladiateurs et de centurions, un peuple d'enfants et de femmes, une théorie de nymphes et de vierges issus de ces marbres d'Emilie et surtout de Carrare — ces marbres qui semblent irréels tant ils sont merveilleux d'une blancheur immatérielle, immaculée, faits de sourires et de larmes, de caresses et de tendresses, un poème de cette symphonie en blanc majeur qu'exalte Théophile Gautier dans ses *Emaux et Camées :*

UN INTÉRIEUR DE LA SECTION ITALIENNE.

« Les grandes figures de l'antiquité ressuscitent dans la splendeur du marbre, les grands hommes que vénèrent l'Italie revivent en effigie, les héros qu'elle admire forment une cohorte d'une sereine majesté, tandis que le ciseau du sculpteur fouille l'albâtre en une princière orgie d'imagination et de caprices qui tire de la mièvrerie, de la mignardise, des lignes infiniment élégantes, des contours gracieusement harmonieux.

Des grincheux reprochent à l'Italie de traîner dans les expositions universelles ces sempiternelles imitations et reproductions et s'encolèrent de voir des serpents de pancartes avec la mention « Vendu » s'enroulant presque à tous les socles et les piédestaux.

Critique singulière! Un peuple expose ce par quoi il est vraiment lui-même, ce qui porte un reflet de sa race et l'empreinte de sa personnalité. On en trouvera l'explication dans ce que dit M. Alfred Fouillé, dans une brève étude: *Traits psychologiques du caractère italien.* Ce n'est pas sans vérité que les Italiens d'aujourd'hui s'attribuent d'eux-mêmes comme trait le plus commun peut-être le goût de l'art, le sentiment du Beau dans ses manifestations, surtout dans les manifestations visibles et diverses.

Un tel sentiment se diversifie avec les diverses régions de l'Italie, mais il est toujours celui qui a, avec plus d'intensité que d'autres, unit entre eux les Italiens. L'âme du peuple italien pourrait se définir une manière comme de sentir le Beau. Ce que notre peuple a de spiritualité, il le doit uniquement au sentiment artistique ».

Le goût classique renouvelé a plus d'une fois rapproché les Italiens dans un même sentiment national. C'est qu'en Italie le sentiment du Beau plus que tous les autres a un vrai et propre office social.

A tort, nous reportons un peu sur les sculpteurs italiens de nos expositions, le grief dont nous accablons le marchand ambulant qui, à l'angle des rues, des ponts, débite pour quelques sous des moulages dont les éditions innombrables assiègent les petits logis et les humbles demeures.

Ne soyons pas trop sévères pour cette pacotille qui a remplacé avantageusement la hideur de nos anciennes terres-cuites affreusement modelées et sachons admirer la finesse, l'originalité, l'ingénuosité de l'art italien qui sait descendre à la compréhension des foules sans rien sacrifier à la noblesse de la ligne, à la sveltesse de la forme.

Les Italiens sont maîtres aussi dans les céramiques, les majoliques, les mosaïques. Ils en font des chefs-d'œuvre de coloration intense et subtile, et leur technique savante s'assouplit et se discipline à cette patience inlassable qui fut la qualité dominante de ces Bénédictins qui passaient leur existence courbés sur l'enluminure des missels gothiques.

Venise nous offre de ces mosaïques monumentales; elle triomphe dans ces glaces dont la renommée a franchi les siècles, dans ces lustres de cristal d'une délicatesse sans égale d'où les fleurs vont délacer leur gaîne transparente, dresser leurs corolles, épanouir leurs pétales en un enchantement de lumières que décochent les facettes des cristaux, dans ces cuirs repoussés et dorés, assujettis en reliure, en coffrets ou retombant en lourdes portières et qui défient leurs rivaux de Cordoue.

Puis c'est Naples avec la blondeur de ses écailles et le poli de ses coraux qui se dégradent imperceptiblement en une gamme fondante de nuances du rouge au rose tendre, avec ses mandolines où dorment ses chansons d'amour dont la plainte douce et sentimentale s'égrènera par les beaux soirs d'un ciel criblé d'étoiles. Puis c'est la Vénitie, c'est la Ligurie avec leurs terres-cuites métallisées, aux ombres épaisses, aux couleurs crues et brûlantes comme si elles étaient cuites au four d'enfer ou détachées de la lave incandescente qui coule des hauts-fourneaux. Puis encore c'est Côme avec ses soieries de prix; c'est Milan aux fabriques d'armes à feu, qui ne valent pas les nôtres et ses fabriques de meubles artistiques qui ne sont pas sans cachet.

Des marbres rares, jaunes comme des topazes brûlées ou verts comme des émeraudes, des dentelles au point ravissant, des galeries de cadres dorés d'un dessin charmant, des camées de toute beauté, et, encore des vases, des vasques, des statues, des bustes, des amours qui palpitent, des deuils qui se penchent, des grâces qui s'alanguissent, des bouches qui fleurissent, des regards qui sourient ou se mouillent, voilà l'appoint d'art considérable, distingué et original de cette Italie artiste toutefois, qui fut la mère de la Renaissance, tandis que l'Italie industrielle d'aujourd'hui étale modestement ses échantillons de fibres textiles de Stibium et de revêtement de la Compagnie Villa, contre les déprédations des fleuves e des torrents.

Au fur et à mesure que l'on prend possession de son exposition qui a 1.800 mètres carrés, on aime davantage ce peuple qui, suivant l'appréciation d'un diplomate, a été une de ces nations qui se sont levées pour protester contre la fatalité des dominations illégitimes, pour conquérir la liberté, l'indépendance et qui, plus que toute autre, a été heureuse, a réussi! L'Italie a vécu par la puissance des revendications du droit, par le déchaînement victorieux du sentiment national, par la dextérité de sa politique audacieuse et souple reprenant et repoussant plus loin l'œuvre des armes.

Et tout ce que l'on en voit, tout ce que l'on en apprend dans ces stands établit notre jugement conforme à la conclusion de M. A. Fouillé que nous citions tantôt, quand il dit à juste titre que l'Italien moderne a su traverser toutes les crises sans jamais désespérer de sa patrie, a subi toutes les servitudes en gardant l'amour de la liberté.

Il est arrivé à ses fins qui étaient de nobles fins, il s'est relevé de toutes ses chutes, il a eu assez d'intelligence et de volonté persévérante pour se mettre au niveau de l'Europe moderne, pour s'instruire de toutes les idées scientifiques, pour s'enrichir de tous les procédés industriels. Il a développé toutes les qualités qui, d'une nation naguère abaissée et partiellement asservie, devaient refaire une grande nation.

LE JAPON

Commissaires du Gouvernement: *MM. MINORA OKA, Délégué du Gouvernement Impérial Japonais; HALOT, A., Consul impérial du Japon, à Bruxelles; TOYOSAUKE HADA, Conseiller du Gouvernement, en mission.*

Président d'honneur: *S. E. M. TSUNETADA KATO, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.*

Commissaires de l'Association: *MM. KAHEI OTANI, Président; TAICHE TAKESAWA; le Baron CHAZAL.*

Secrétaires: *MM. MORINOFU HIRATA; YOSHIO TAKANOSSE; RIKIA KOBAYASHI.*

Il réunissait 330 exposants, a remporté 296 distinctions, dont 44 grands prix, 32 diplômes d'honneur et 103 médailles d'or.

L'Exposition de la Section japonaise a été l'un des principaux succès de la World's Fair liégeoise.

La beauté exceptionnelle des produits exposés, leur originalité, leur mérite artistique ont d'emblée conquis les suffrages des visiteurs. Pour quelques-uns, cette exposition a été une véritable révélation; chez tous elle a provoqué un sentiment d'admiration voisin de l'étonnement; M. le Ministre de l'Industrie et du Travail ne l'a-t-il pas qualifiée de « miracle »?

Cette stupéfaction dont s'est nuancé l'enthousiasme du public a son explication naturelle. Aujourd'hui, il est vrai, le Japon nous est à peu près connu et, alors même que les victoires de Tsushima et de Port-Arthur n'auraient pas affirmé au monde sa puissance, les vingt-sept expositions internationales auxquelles il a pris part depuis 1873 suffiraient à établir la supériorité du peuple japonais dans les domaines infiniment variés de l'industrie et de l'art. Mais cette réputation n'a pas encore pénétré dans tous les milieux occidentaux: il ne faut pas oublier, en effet, que, jusqu'en 1868, l'Empire du Soleil Levant, fermé avec un soin jaloux, était demeuré, pour les Européens, le pays par excellence de l'inconnu et du mystère. Son industrie, sa littérature, on ne les soupçonnait même pas; au point de vue artistique, on ne connaissait les Japonais que par quelques produits d'exportation, fabriqués spécialement pour l'Europe; on possédait de rares exemplaires de leur art ancien; encore en attribuait-on la paternité à des influences chinoises. En un mot, le Japon était, il y a quarante ans, généralement compris dans les pays barbares et, aujourd'hui encore, beaucoup de gens, partant de cette vieille idée fausse, sont étonnés, autant peut-être qu'émerveillés, devant les témoignages tangibles de l'activité nipponne; ils sont trop disposés à voir dans l'esprit d'assimilation le principal, sinon le seul facteur de la soudaine expansion des Japonais, et ils ne peuvent encore se persuader que les résultats de cette expansion sont l'aboutissement logique d'une longue et brillante période de formation.

M. MINORA OKA.

En réalité, le Japon est actuellement la nation la plus civilisée de tout l'Extrême-Orient; au point de vue matériel, sa civilisation ne diffère plus guère de la nôtre qu'en ce qu'elle est plus vieille.

Elle a traversé des phases analogues. Basée sur la conquête, elle remonte à plus de 600 ans avant Jésus-Christ. Vers cette époque, un prince indigène, Liumou-Tennô, commença l'œuvre de domination en s'emparant de l'île de Nippon et en refoulant vers le Nord l'antique race des Aïnos; sa dynastie a continué à régner jusqu'à nos jours. La conquête se poursuivit pendant six siècles: ce fut la période de la monarchie absolue. En l'an 33 avant notre ère, Souzin, dixième mikado, ne réussissant pas à venir à bout des Aïnos, divisa le pays en quatre grands commandements militaires, qu'il distribua à ses plus habiles généraux, en les décorant du titre de Shogouns (généralissimes): la féodalité commençait; elle dura jusqu'au milieu du XIXe siècle. La soumission de la Corée (200 ans après Jésus-Christ) marque le début de la belle époque de la civilisation japonaise; grâce au contact avec la Chine, les arts s'introduisent dans l'Empire du Soleil Levant; l'industrie, l'agriculture, l'instruction y progressent; le courage militaire s'y développe de plus en plus. Quelques familles féodales commencent, vers le VIIIe siècle de notre ère, à profiter des services rendus par leurs membres au cours des guerres coréennes pour s'emparer du maniement des affaires: les « maires du palais » entrent en scène et, avec eux, les querelles intestines et les conflits de préséance. Les Shogouns deviennent tout puissants et annihilent l'autorité des mikados, bientôt réduits au rôle de « rois fainéants ».

M. A. HALOT.

A la fin du XVIe siècle, la famille Tokugawa s'empare du pouvoir; pendant plus de 250 ans, elle détient seule le Shogounat. En 1867, l'empereur Komeï étant mort, Moutsou-Hito lui succède et décide de reprendre le pouvoir. Une révolution éclate. Les princes prennent parti pour le nouvel empereur et mettent leurs troupes à sa disposition; la famille Tokugawa est vaincue, le Shogoun contraint d'abdiquer, l'empire restauré. 1868 ouvre l'ère des grandes réformes; à partir de cette époque, le Japon marche à pas de géants dans la voie moderne de la civilisation. Des traités sont conclus par lui avec les puissances étrangères et, pour la première fois, des ports y sont ouverts à l'Europe. Le régime féodal est aboli en 1871; les inventions européennes, chemins de fer, électricité, photographie, sont introduites. Le calendrier grégorien est adopté, des bourses de commerce créées, un code pénal promulgué, l'armée, la marine, l'administration entière complètement réorganisées sur des bases européennes. Pour couronner cette œuvre, l'empereur donne enfin, le 11 février 1889, une constitution à son peuple.

L'innovation était grande: le Japon est le seul pays d'Asie qui ait une constitution; celle-ci est, d'ailleurs, visiblement inspirée des chartes européennes.

La monarchie est héréditaire; le mikado exerce seul le pouvoir exécutif: il partage le pouvoir législatif avec les deux Chambres: la Chambre des pairs et la Chambre des députés. La Chambre des pairs comprend 325 membres, parmi lesquels les princes de sang, de nombreux représentants de la noblesse, des membres nommés à vie par la Couronne, d'autres élus pour sept ans par un corps électoral très restreint; la Chambre des députés se compose de 300 membres âgés au moins de trente ans, élus pour quatre ans par tous les sujets masculins ayant atteint l'âge de vingt-cinq ans et payant annuellement 15 yens (environ 39 francs) d'impôts.

L'empereur gouverne par l'intermédiaire de ses ministres; la justice est rendue en son nom par la cour suprême, les cours d'appel, les tribunaux locaux et les tribunaux de district; l'empereur a le droit de décréter des ordonnances en dehors du Parlement, d'opposer son veto aux lois, de convoquer les Chambres, de clôturer leurs sessions et de dissoudre la Chambre des députés; de déclarer la guerre, de faire la paix, de conclure des traités. Les sujets japonais ont la liberté de la parole, de la presse et des cultes, ainsi que les droits de réunion et d'association, sous certaines réserves. Tous sont astreints au service militaire. L'instruction primaire est obligatoire.

La Constitution a accordé une large autonomie aux pouvoirs locaux. L'Empire est divisé en 43 préfectures ayant chacune un conseil général électif, sorte d'assemblée législative locale, et un collège exécutif. Les villes et les villages sont administrés par des conseils communaux élus, détenant les pouvoirs législatif et exécutif; le maire est élu lui aussi et n'agit qu'en qualité d'organe du conseil communal. Entre les préfectures et les communes se placent les provinces, qui sont au nombre de 541, également pourvues d'assemblées électives.

Esprit d'assimilation! dira-t-on, en comparant ces institutions à celles qui régissent la plupart des nations de la vieille Europe. Mais, n'est-ce pas déjà un trait de génie que d'avoir compris la nécessité des réformes et d'y avoir fait face sans faiblir?

Il fallait que le Japon, sous peine de mourir d'étouffement, développât son industrie, son commerce, se répandît au dehors, s'affirmât comme grande puissance; il lui fallait, pour lutter efficacement sur le marché du monde, s'organiser fortement, prendre exemple sur ses concurrents et greffer sur une civilisation vieillie, les cadres modernes des Etats européens. C'est ce qu'a fait le Japon et on doit l'en louer d'autant plus qu'il ne s'est pas borné à emprunter ailleurs des *formes* nouvelles: il s'est approprié, dans la mesure nécessaire, l'*esprit* de nos institutions, les a adaptés à ses propres conditions d'existence et a su en faire un usage judicieux: la guerre contre la Russie vient de le démontrer péremptoirement.

D'autre part, le Japon, tout en se modernisant, a gardé sa personnalité. Loin de faire fi de son passé, il en glorifie le souvenir et s'en sert pour développer sans cesse, parmi les habitants, l'esprit national. Il a réussi à se maintenir dans des voies originales, et ceci nous ramène à l'Exposition de Liége et aux résultats tangibles de l'activité japonaise.

Dans aucun domaine peut-être, la personnalité des Japonais ne se révèle à nous d'une manière aussi intense que dans leur industrie et, plus particulièrement, dans leurs industries d'art. L'Exposition de Liége l'a prouvé surabondamment, comme aussi elle a mis en relief l'esprit d'organisation et de méthode qui caractérise essentiellement les entreprises des Nippons.

Le Japon avait commencé par décliner l'invitation du Gouvernement belge à participer à notre World's Fair: celle-ci lui fut adressée en 1903, alors que le Japon préparait sa brillante exposition de Saint-Louis.

De nouvelles tentatives furent faites, par notre Ministre à Tokio, M. le baron d'Anethan, et par M. Pierre Bure, notre distingué consul général au Japon; M. le baron Chazal, délégué du Comité Exécutif de l'Exposition, fit, de son côté, des démarches pressantes à la cour du mikado; l'acceptation du Japon arriva enfin, en octobre 1904. Six mois restaient pour tout organiser, pour réunir et transporter à une distance énorme des produits de toute nature, et l'on était en pleine guerre russe et des milliers d'artisans se trouvaient sous les drapeaux... Ces graves difficultés n'arrêtèrent pas un instant les commerçants japonais. M. Oka, conseiller au ministère du Commerce et directeur de l'Industrie, prit la présidence du Comité d'exposition. Une association des exposants fut constituée sous la direction de M. Takesawa, les invitations lancées au public.

Les hésitations du début firent bientôt place à un enthousiasme si grand qu'on dut refuser une foule d'adhésions: la Section ne disposait à Liége que d'un espace de 1.800 mètres; c'était trop peu pour placer le tiers de ceux qui offraient leur concours.

Une sélection fut faite, qui assurait une représentation aux diverses régions et aux principales industries du pays; M. Oka se rendit en Belgique et dressa les plans de la section: celle-ci fut ouverte le 29 mai, — plusieurs semaines avant la plupart des autres.

Si l'installation de la Section japonaise a été un prodige de rapidité, l'exposition elle-même a dépassé l'attente générale. Je ne puis songer à relater ici toutes les distinctions qu'à values au Japon sa participation, encore moins à rappeler tous les noms des exposants: ceux-ci étaient au nombre de 328; ils ont obtenu 44 grands prix, 32 diplômes d'honneur, 103 médailles d'or.

Sans m'attarder à décrire le cadre de la Section, très heureux dans son extrême sobriété, je passe à un examen rapide des principaux produits exposés. Ceux-ci étaient groupés par centres industriels — villes ou provinces, — chaque catégorie de produits ayant sa vitrine dans la collectivité régionale dont il faisait partie; le visiteur de la Section pouvait ainsi faire, en quelque sorte, un voyage industriel au Japon et se rendait immédiatement compte de la provenance des objets exposés.

Les Japonais s'étaient proposé, d'une part, de faire connaître les produits naturels du pays, de montrer que l'on y trouve du cuivre, du camphre, du charbon, de l'antimoine, de la soie, des bambous, et, d'autre part, de prouver, que, pour l'adresse et le goût, les industriels du Japon moderne ne le cèdent en rien à ceux des périodes antérieures.

Parmi les produits industriels proprement dits, il faut citer en première ligne les beaux échantillons de soies brutes, de fils d'or et d'argent, les nattes et les chapeaux en fine paille tressée, les tapis, le thé de Formose, enfin les curieux essais de culture de perles de la maison Mikimoto (Tokio).

Mais, comme je le disais plus haut, ce sont les industries d'art représentées à Liége qui nous ont permis d'entrevoir le Japon d'aujourd'hui, c'est ici qu'apparaissent, dans toute leur force, le tradionnalisme des Japonais et leur respect d'un glorieux passé.

L'art japonais est resté, dans ses tendances et ses formes générales, ce qu'il était aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Moins grandiose et moins noble que l'art grec, moins élevé que l'art ogival, on peut le définir d'un mot en disant qu'il est fait pour le plaisir des yeux.

Tous ses caractères dérivent de là. D'abord, cet art est populaire, parce qu'il est l'image synthétique de la vie et du peuple japonais, parce qu'il est en corrélation intime avec le climat, les aspects, les mœurs, les habitudes du pays, parce que tout en lui est vivant et inspiré de la nature.

Mais, de plus, l'art japonais est aimable et séduisant: profondément réaliste, il est, en même temps, empreint d'une grâce exquise, d'une grâce poussée parfois jusqu'à la mièvrerie.

C'est, avant tout, un art de décor et il n'est point de recherches de formes ou de couleurs, point de raffinements qui lui soient étrangers: tout est ramené à ce but: reproduire la vie, avec son maximum d'intensité expressive, et charmer par l'ordonnace savante de la composition, l'équilibre parfait des lignes, l'harmonie délicate de la coloration.

Pour réaliser cette conception, il ne suffit pas d'avoir des artistes de génie, il faut encore des artisans de premier ordre: à ce point de vue, le Japon est servi à merveille. Les ouvriers d'art ne s'y comptent pas; le sens du décor, le goût, l'habileté de mains sont choses innées dans le peuple, et l'on voit de tout jeunes enfants exceller déjà dans la broderie, dans la confection des émaux, dans la fabrication des porcelaines et des somptueux cloisonnés, dans les précieuses ciselures du métal et les incrustations de nacre et d'or.

Ces ouvriers artistes travaillent tantôt sur les dessins des grands maîtres, tantôt au gré de leur propre inspiration; ils se transmettent leur art de génération en génération et restent fidèles aux procédés anciens. Parfois des formules nouvelles sont introduites dans la fabrication et, de ci de là, l'atelier familial a fait place à l'usine, mais c'est à titre exceptionnel; la plupart des grandes firmes, loin de chercher à « européaniser » l'art national, s'attachent à restaurer les méthodes et les formes esthétiques d'autrefois; à ce point de vue, le siècle qui vient de finir a été le témoin d'une véritable résurrection artistique, et l'on est en droit de considérer l'art moderne, au Japon, comme l'une des plus frappantes manifestations de l'esprit national.

Parmi les objets d'art exposés à Liége, les porcelaines et les cloisonnés attiraient tout d'abord le regard. Beauté du coloris, élégance des formes; tels sont les principaux caractères des célèbres porcelaines Kutani; ce groupe comprenait, au surplus, une assez forte quantité d'objets de second ordre, destinés à l'exportation et médiocrement appréciés, paraît-il, des connaisseurs japonais. A signaler aussi les faïences très décoratives de la maison Rin-Kozan et une série de merveilleux objets en porcelaine Satzuma.

C'est la reine des porcelaines, par la finesse de sa décoration et la richesse des ornements en or buriné qui encadrent ses compositions à personnages; ses fonds d'un bleu profond ont inspiré, il y a trois siècles, la manufacture de Sèvres.

Les cloisonnés japonais ont soulevé l'universelle admiration. La variété en est extrême: tantôt ce sont de fines assiettes, des vases délicats en cloisonné d'or ou d'argent, comme ceux qu'exposent les Maisons Ikéda et Komaï; tantôt ce sont des pièces de grandes dimensions, urnes, vasques, corbeilles, comme celles de la firme Ando.

Remarqué, dans la vitrine Komaï, un plat en bronze incrusté d'or, représentant un Samuraï à cheval, qui menace un fuyard de son épée, composition d'un style superbe; chez Ando, quelques pièces rappelant à s'y méprendre les plus beaux produits anciens, et deux vases énormes, d'un galbe remarquablement pur, décorés de chrysanthèmes et d'autres fleurs sur fond bleu vif.

Outre les cloisonnés, l'orfèvrerie proprement dite est représentée par quelques jolis exemplaires de plats, de boutons et de broches en or damasquiné et par de nombreux bibelots en argent martelé ou incrusté. Depuis quelques années, les objets de laque — une autre industrie d'art, éminemment japonaise celle-ci et remontant jusqu'au moyen-âge — sont également incrustés de figures d'or et d'argent en relief.

Quelques meubles curieux, en ébène orné d'argent et de nacre, fauteuils, cabinets, dressoirs; la plupart sont d'aspect assez lourd et dénotent une destination européenne ou américaine. Quelques-uns ont un vague cachet Louis XV, plutôt déplaisant.

Très remarquable, la section des bronzes et des ivoires. Le réalisme des Japonais s'est donné ici libre carrière. Le naturel de leurs statues est inimitable. Les bronzes ont généralement grande allure. Les ivoires se distinguent surtout par la grâce et la familiarité charmante des sujets traités: dans ce dernier genre on n'a jamais fait mieux que les délicieuses figures d'enfants et de vieillards de M. Watanabe, et l'on dépasserait difficilement le *Paysan au travail*, l'*Aïno attaqué par un Aigle* et la *Paysanne égreuant le riz* du fondeur en bronze Kaneka Kanejiro. A noter encore quelques beaux spécimens de bronzes exposés par M. Shima Sahei, un magnifique *Aigle aux ailes déployées* de la firme Iamanaka, un *Combat singulier de deux Samuraïs* de la maison Miyagawa.

J'ai réservé pour la fin de cette trop sommaire revue l'industrie des tissus de soie et de velours et suis tenté de lui donner la palme; aussi bien est-ce, de toutes les industries japonaises représentées à Liége, la plus décorative au vrai sens du mot, la plus véritablement japonaise par conséquent; et c'est également celle que les grands artistes nippons, dessinateurs et coloristes, ont empreinte le plus fortement de leur originalité.

Observation réaliste de la nature, souveraine élégance, raffinements incroyables dans la recherche des formes et des couleurs, tout l'art japonais est résumé dans ces merveilleux tissus; l'habileté de main de l'artisan y est poussée à un point qu'on n'a pas égalé. Deux procédés sont surtout employés: la broderie de soie au plumetis et le velours épinglé; ce dernier procédé consiste à teindre d'outre en outre une pièce de velours en réservant les contours du dessin; on renouvelle l'opération autant de fois qu'il y a de tons différents à reproduire. La broderie au plumetis est plus vive, plus tranchée, le velours épinglé plus doux et mieux nuancé. Les deux méthodes ont donné des résultats splendides. Trois maisons de Tokio doivent être mises hors de pair: la firme S. Iida Takashimaya, la firme Mishimura Sazaémon et la maison Tanaka Rishichi.

De la première je me bornerai à rappeler un « tableau » en velours épinglé, de quatre mètres de haut, représentant un *Vol de hérons sur la mer*, composition de belle allure, très douce de coloris, très réaliste d'interprétation.

Chez Tanaka, un énorme *Lion au clair de lune*, brodé au plumetis, attirait tous les regards: l'animal est placé de face et gravit une roche escarpée, dont on devine la silhouette dans la nuit: la tête et la poitrine se détachent sur un fond noir; dans un coin, à droite, un buisson couleur de sang. De la même maison, plusieurs autres effets de nuit au plumetis, d'une exécution surprenante: *un Tigre dans les hautes herbes*, une femme à la silhouette à peine estompée, un paravent avec quatre paysages lunaires. Plus loin encore, un autre paravent — des chrysanthèmes jaunes et roses sur fond bleu — et une paire d'admirables rideaux de soie noire également brodés de chrysanthèmes aux tons éclatants.

La maison Mishimura l'emporte toutefois sur ces deux firmes. Son *Tigre dans la neige*, en velours épinglé, est un chef-d'œuvre d'observation et de coloris; la peinture la plus réaliste ne donnerait pas plus de relief, et jamais on n'a mieux fait sentir la vie: trois paysages au plumetis — deux cascades et une lisière de forêt inondée — donnent presque l'illusion de la nature; la troisième de ces œuvres, surtout, est exquise par la finesse de ses tons dégradés.

Que dire enfin des délicates robes d'intérieur — chrysanthèmes d'or sur satin rose, iris jaunes et violets sur soie turquoise, — du magnifique paravent aux paons, des *Pigeons sur des branches de cerisier* et de ces deux petits tableaux au plumetis: le *Faisan* et les *Trois têtes de chevaux?* C'est le dernier mot de l'art décoratif japonais: on ne saurait davantage charmer les regards avec des éléments fidèlement empruntés au monde extérieur.

Je termine par une mention toute spéciale de la maison Kawashima, de Kyoto, et de son *Salon des cent fleurs et des cent oiseaux:* les quatre tentures murales en soie tissée à la main et le velum brodé au plumetis valent, sous le rapport décoratif, quelques-unes des meilleures productions de ce salon. L'exécution, ici encore, ne laisse rien à désirer. Un détail digne de remarque: la décoration florale des murs comporte cent espèces de fleurs différentes, et les oiseaux plafonnants du velum sont, eux aussi, au nombre de cent. Pour exécuter ce magnifique ensemble, — la salle à laquelle il est destiné ne mesure pas moins de 24 pieds de long, sur 20 de large et 10 de haut, — il a fallu des années d'études et de travail; 4.000 espèces de soies ont été employées.

L'examen qui précède n'a pas la prétention d'être complet. J'ai cherché à établir une seule chose: c'est que les Japonais, au milieu des transformations les plus extraordinaires et les plus brusques qu'un peuple ait jamais eu à subir, ont su garder intacte leur personnalité; j'ai montré ce qu'ils ont fait pour rester eux-mêmes dans le domaine des industries artistiques: ils sont restés fidèles aux traditions de leurs aïeux; ils ont gardé avec un soin jaloux leur ancien art national.

Les résultats qu'ils ont obtenu inspireront peut-être de salutaires réflexions aux novateurs à outrance de notre vieille Europe; ils auront eu pour effet, en tous cas, d'impressionner favorablement les Belges et de favoriser des relations plus étroites entre notre pays et l'Empire du Soleil Levant.

LE LUXEMBOURG

Commissaire général: *M. Maurice PESCATORE, directeur des usines de Sept-Fontaines.*

Secrétaires: *MM. NEUMAN Léon, RUPPERT et GILBERT, ingénieurs.*

Il comptait 103 exposants.

Il comptait 103 exposants. Il a obtenu 42 récompenses, dont 3 grands prix, 7 diplômes d'honneur et 6 médailles d'or.

Il y a des coins bénis où la nature dans ses caprices et ses fantaisies semble avoir accumulé la munificence de ses dons, entassé la joaillerie de ses beautés, égrené le romantisme de ses sites, sculpté la sauvagerie de ses vallées, ouvragé le pittoresque de ses coteaux, comme si elle s'était complue dans une besogne qui devait lui faire grand honneur.

Nous avons près de nous une Suisse qui vaut presque l'autre — la vraie — et nous ne nous en doutons guère. Elle a des vallées qui s'étirent sur un lit d'émeraudes et dont les flancs ruissellent de vignes, la Moselle, l'Alzette, l'Attert, la Syre, la Sure, dont la grâce et la coquetterie valent bien celles de leurs sœurs helvétiques, et nous courons au loin à la recherche de ce qui est proche de nous, dans un hallali d'impressions neuves et originales. Le Grand-Duché de Luxembourg est trop à notre portée. Ce doit être son seul défaut.

M. MAURICE PESCATORE,
Commissaire Général.

Heureusement, nous commençons à nous corriger et à nous dépouiller de ce sot préjugé. Nous apprenons chaque année à le mieux connaître et à l'aimer davantage.

Et ainsi, par les crochets de nos voyages, nous nous rapprochons d'un peuple dont le cœur bat à l'unisson du nôtre et dont la vie s'écoule, paisible et heureuse; dans l'exiguïté d'un territoire qui semble se pelotonner sur lui-même comme s'il voulait se faire oublier dans la modestie de son cadre et se remparer derrière sa neutralité contre les tempêtes et les crises diplomatiques qui secouent parfois la carte de l'Europe, la bouleversent, bousculant empereurs et nations.

On ne peut demander à un prince le faste et l'apparat d'un roi. Le Luxembourg n'a eu d'autres ambitions que de figurer en place très honorable dans le cortège des nations et il se présente plein de tact, de correction et de simplicité, avec un air d'élégance et de bel aloi qui lui va à ravir.

Il ne cherche pas à nous apparaître sous des aspects neufs qui nous feraient découvrir un Luxembourg inédit et ignoré. Il nous vient tout simplement avec ses produits qui ont solide réputation, ses vins de Moselle, ses roseraies, ses grès, ses ardoises, ses porcelaines, les unes et les autres présentées avec goût dans un joli ensemble d'une tonalité discrète et distinguée.

Les vignobles luxembourgeois ont très vieille renommée. Ils n'ont peut-être pas des généalogies glorieuses comme certains bourgognes ou certains bordeaux à la pourpre sombre, mais ils chantent clair dans la blancheur du verre, ils coulent limpides dans

l'estomac avec une fraîcheur légèrement acidulée qui invite aux lampées bienfaisantes quand le soleil de l'été flamboie de toutes ses ardeurs et que les treilles épandent sur les buveurs la complicité de leur ombre douce.

Du vin et des fleurs. Toutes les chansons nous les donnent comme les deux grandes joies de l'existence et le Luxembourg nous signale, dans le catalogue de ses rosiéristes, les Ketten, les Lamesch, les Soupert et Notting, les Gemen et Bourg, des collections de 2.600 variétés de roses, de quoi inspirer tous les poètes de l'avenir et donner du courage aux jeunes latinistes qui s'évertuent à décliner « rosa ».

Elles sont là couchées comme dans un armorial. On croit les voir superbes, fières, éclatantes, portant blasons, drapées de velours et de satin, titrées de noms célèbres, frémissantes d'orgueil et de vanité; fleurs altières créées pour le luxe et dont la destinée est de mourir après avoir exhalé leur âme avec leur dernier parfum, par un soir languissant de fêtes dans l'atmosphère chaude et énervée des salons.

L'industrie compte 20 exploitants de ces carrières luxembourgeoises qui se laissent arracher les magnifiques blocs de pierres de taille pour sculpture et constructions, les grès rouges et les grès de Gilsdorf et de Dilligen, les grès blancs de Born que l'on recherche tant pour leurs belles qualités. Il y a aussi des compteurs d'eau, système Stern et la Société des Forges d'Eich expose un système refroidisseur et épurateur de gaz de hauts-fourneaux dont les spécialistes disent grand bien.

L'instruction est représentée par des programmes de gymnases de Luxembourg, Diekirch, Echternach, des écoles professionnelles, industrielles et commerciales de Luxembourg et d'Esch-sur-l'Alzette, des cartes de routes et du réseau téléphonique du Grand-Duché, des ouvrages d'enseignement et de vulgarisation, des rapports de l'inspection du travail. Et tout cela bien précis et bien coordonné, nous montrant que dans ce domaine l'activité ne se ralentit pas un instant et s'efforce de se hausser à tous les progrès.

Un salonnet abrite des meubles fort coquets, des orfèvreries inédites composées avec talent, tandis que des porcelaines blanches et bleues indiquent un art qui n'a pas de servilisme avec les poteries d'autres pays.

Un grand panneau peint nous représente un homme s'arcboutant pour soulever des rocs qui laisseront libre passage à la cascade d'eau bouillante frangée d'écume qui doit guérir notre pauvre humanité; c'est Mondorff-les-Bains, station thermale de l'Etat, dont je n'ai pas mission de vous exalter les vertus et les bienfaits contre des maladies dont on se dispense avec un plaisir dosé d'égoïsme.

Telle quelle, l'exposition du Grand-Duché de Luxembourg vaut d'être louée en toute sincérité. Elle est un peu comme l'image et l'esprit de sa population avenante et honnête, qui n'a d'autre ambition que de vivre dans la paix et dans le travail, certaine que si elle n'y trouvera pas de rêves qui leurreraient sa sagesse et fausseraient son jugement, elle y trouvera le calme, le repos, la quiétude qui permettent de progresser lentement et sûrement. Elle a bonne estime de soi parce que les autres lui confèrent ce droit.

Avec l'intelligence du cœur, elle a l'intelligence du bonheur et elle est pleinement heureuse, puisque suivant le mot du poète:

Tout bonheur que la main n'atteint pas n'est qu'un rêve.

LE MAROC

Commissaire général: *L'Amin CID ABDERRHAMAN BENANI.*
Commissaire adjoint: *M. D. SIFICO.*
Il comptait 5 exposants.
Il a obteun 7 récompenses, dout 1 grand prix, 1 diplôme d'houneur, 1 médaille d'or.

Tanger-la-Blanche est comme la sentinelle avancée de l'Afrique, tandis que Gibraltar, campée à l'extrême sud de l'Espagne, monte la garde de l'Europe; une mer étranglée dans un détroit sépare plus profondément les deux civilisations que des milliers de lieues.

L'Amin Cid Abderrhaman Benani — Commissaire Général.

L'Europe, hérissée de baïonnettes et de canons, mouchetée de fabriques, couverte d'un quadrillé de voies de chemin de fer, plafonnée d'un treillis aérien de fils téléphoniques et télégraphiques, formidable usine et gigantesque arsenal; le Maroc, le plus occidental des pays d'Islam où est venu s'éteindre la grande foulée des Arabes guidés par Mahomet, pays du fatalisme et de l'immobilisme, prosterné sous l'incessante prière que les muezzins laissent tomber des minarets à l'heure fatidique du soir.

Farouchement il s'est gardé de la civilisation comme d'une lèpre, muré dans le mystère dans lequel il s'enfonce depuis des siècles, se calfeutrant dans ses maisons aux portiques dentelés, aux portes festonnées, aux inimitables ogives, voilant ses mœurs, ses traditions, ses coutumes comme le visage de ses femmes.

Voyez ces tapis, ces couvertures lamées d'or et d'argent, ces broderies qui servent à parer les cheveux dénoués, ces armes ciselées, ces fusils à la crosse évasée pour encastrer l'épaule, ces harnachements brodés d'or agrafés d'argent, vous ne pouvez leur assigner aucune date, les frapper d'aucun millésime de fabrication.

Ils sont merveilleux d'art et de coloris, de teintes nuancées et exquises, mais sont-ils d'hier ou d'il y a trois siècles? Les fiers cavaliers qui, au XVe siècle, martelaient le sol du sabot de leurs chevaux nerveux, devaient être équipés comme ces Beni-Hanen, ces Cherarbas, ces tribus qui vivent leur vie nomade en marge du Maroc officiel.

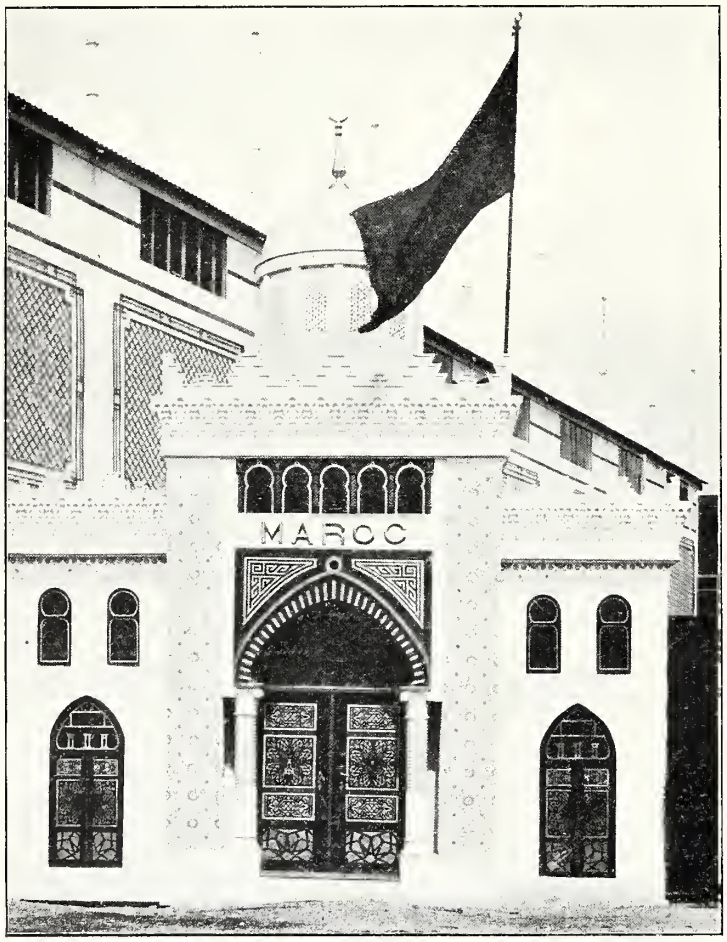

Le Pavillon du Maroc.

Plats bariolés, cuirs rouges, bijoux barbares, sabres à poignées recourbées, poignards méchants, courts, dont la lame donne un frisson, empilement de babouches rouges et jaunes qui s'accumulent dans les échoppes des bazars marocains, dans les petites boutiques obscures miroitant d'armes, de soie et d'or, aujourd'hui comme hier, hier comme il y a des siècles. Et ces objets ne parlent à nos yeux que par leur splendeur ou leur étrangeté. Ils n'ont pas de reflet qui dise un progrès, qui marque une étape, d'empreinte qui précise une époque, ils ont toujours été ainsi. Ils n'ont pas d'âme qui trahisse les oscillations et les soubresauts qui travaillent, mouvementent la destinée d'un peuple et dans lesquels se lisent, comme dans un livre ouvert, l'élan de ses admirations, la crise de ses colères, la marche de ses idées. Ils ne sont que stéréotypés d'âge différent, encadrés dans un même décor immuable et passif.

Et on se remémore en la comprenant mieux la phrase de Pierre Loti : « O Maghreb sombre, reste bien longtemps encore, impénétrable aux choses nouvelles, tourne bien le dos à l'Europe et immobilise-toi dans les choses passées. Dors bien longtemps et continue ton doux rêve, afin qu'au moins il y ait un dernier pays où les hommes fassent leurs prières.

» Qu'Allah conserve au sultan ses territoires insoumis et ses solitudes tapissées de fleurs, ses déserts d'asphodèles et d'iris pour y exercer dans l'espace libre l'agilité de de ses cavaliers et les jarrets de ses chevaux; pour y guerroyer comme jadis les paladins et y moissonner des têtes rebelles.

» Qu'Allah conserve au peuple arabe ses songes mystiques, son immuabilité dédaigneuse, ses haillons gris... »

Et ainsi il sera jusqu'au jour où le Maroc ne sortira de sa léthargie que pour mourir peut-être aux sons des tambourins de ce que la diplomatie appelle élégamment le concert européen. Ils sont là trois ou quatre qui rôdent autour, se penchent à son chevet, l'accablent de prévenances, tout en surveillant attentivement leurs bons soins.

C'est trop de quatre Esculapes, fussent-ils d'Espagne, de France, d'Angleterre et d'Allemagne pour le vacciner de civilisation. C'est un vaccin qui n'est pas une garantie contre les appétits et les ambitions.

Et le Maroc qui se contente de sa vie uniforme et monotone, se trouve trop d'amis empressés et charitables pour l'éduquer à la civilisation européenne.

Il ne se sent ni velléité ni humeur à jouer le rôle du malade par persuasion.

LE MONTÉNÉGRO

Commissaire général: *M. GIUSEPPE VOLPI, Consul de Serbie, à Venise.*

Commissaires généraux adjoints: *MM. J. HOGGE-FORT, Consul de Serbie, à Liége; T'HOEN, Consul général du Monténégro, à Bruxelles.*

Il a obtenu 8 récompenses, dont 3 grands prix et 3 médailles d'or.

Il y a toujours plaisir à voir le pavillon d'un petit pays.

Il semble que les grands pays soient, en quelque sorte, obligés de venir à une Exposition. Ils doivent à eux-mêmes, à leurs nationaux de ne point faire défection en pareille circonstance et ils sont là autant pour eux que pour nous; tandis que les petits, leur participation leur impose de plus lourds sacrifices, aussi leur présence est-elle une marque d'extrême courtoisie et de réelle sympathie. Dans une corbeille d'hommages, les bouquets de violettes à deux sous vous causent souvent une joie aussi intime que les gerbes d'orchidées gaînées de rubans éclatants.

M. GIUSEPPE VOLPI.

Le Monténégro participait pour la première fois à une Exposition. Son pavillon gracieux, frais et élégant, cousinait avec celui de la Serbie, établissant entre leurs architectures des liens de parenté comme il en est entre les deux gouvernements.

Modeste, coquet, il apparaît sous le dôme de verdure que lui font les grands arbres du Parc, d'un style serbe modernisé, arborant sur le clair de sa toiture l'aigrette bariolée de son drapeau sur lequel veille, en son costume de Petiatrik, un superbe soldat, type remarquable de sa race.

Pour décorer intérieurement ce pavillon, œuvre de M. Carbonaro, artiste de Venise, S. A. R. le prince Danilo, héritier du trône, et le Ministre président, le Voivode Petrovitch, ont prêté une superbe collection d'armes orientales digne d'un musée, car on ne la conçoit pas autrement que derrière le rempart fragile de la vitrine, loin du

LE PAVILLON DU MONTÉNÉGRO.

toucher indiscret et faite seulement pour la joie de l'œil. Pièces rares, curieuses, devant lesquelles les amateurs tombent amoureux.

Pour compléter la décoration, il y avait aussi des tapis, des étoffes, des broderies et des costumes attestant que tous ces Orientaux ont un instinct merveilleux pour mélanger les couleurs, les assortir, les combiner, faire jaillir les contrastes, nouer les broderies en arabesques osées et délicates.

La « Régie Co-intéressée des tabacs du Monténégro », organisation nouvellement créée, a apporté des tabacs d'or pâle dont on doit presque avoir le regret de faire évanouir la couleur blonde en volutes bleues et aromatisées.

Et à voir les nuances de ces feuilles et le choix de ces cigarettes bien roulées, on comprend les fumeurs d'Orient qui ont l'air d'observer les rites d'une religion vénérée, quand, s'adonnant au détachement et à la nonchalance du fumeur de Tchibouk, ils déroulent en spirales longues et odorantes ces tabacs dont leurs palais s'enivrent!

Plus loin, des échantillons de pyrètre, de lanioc et de laine représentaient les produits du sol.

Puis, quelques tableaux et des photographies montraient divers aspects de ce pays si caractéristique. Enfin, une brochure de 100 pages sur le Monténégro achevait d'édifier le visiteur.

Et l'on sortait de là en songeant longuement à ce patriarcal Monténégro où les femmes sont si belles et les hommes si farouches, où l'amour de la liberté ne se sent pas jugulé sous un pouvoir large, paternel et débonnaire, où le prince ne veut être qu'un citoyen comme tous les fiers habitants de ses montagnes, avec une grande maison pour palais au lieu de la chaumière de ses sujets!

LA NORWÈGE

Commissaire général: *M. BRACONIER, Vice-Consul de Suède et de Norwège.*
Adjoint au Commissariat général: *M. Ghislain de MACAR.*
Président du Comité Exécutif: *M. NILS VOLL.*

Elle comptait 53 exposants. Elle a obtenu 51 récompenses, dont 4 grands prix, 5 diplômes d'honneur, 11 médailles d'or.

Est-ce par pressentiment d'un divorce subit avec la Suède, avec laquelle elle vivait depuis longtemps en mésintelligence, qu'elle situa son exposition loin de celle de sa compagne? Peut-être bien, car à quelques mois de là, le conflit scandinave s'aiguisait en crise irrémédiable, la Norwège ressaisissait son autonomie et sa personnalité.

Et ce déchirement se fit sans dresser des barricades ni allumer des révolutions, sans tempêtes de bouleversement, ni choc des armes, comme si la Scandinavie avait voulu donner à l'Europe cette fière et sereine leçon de philosophie politique en accomplissant sagement un acte si viril et si décisif qu'en tout autre pays il eut été le prélude d'événements tragiques teintés du sang de nombreux citoyens.

M. GHISLAIN DE MACAR.

Les deux pays ne pouvaient plus être frères, mais ils restaient amis, parce que, malgré les divergences d'opinions et l'acuité de leurs dissentiments, ils ont trop vécu accolés dans la même étreinte pour que leurs deux cœurs n'aient pas à certaines heures des battements communs.

Elle est donc le plus jeune Etat d'Europe avec un territoire plus grand que dix fois la Belgique, maîtresse d'une flotte et d'une armée puissantes, d'un commerce prospère et florissant.

Les Norwégiens sont gens de mer et de forêts; la nature les a taillés pour cela en leur donnant 20.000 kilomètres carrés de baies sauvages et de golfes dentelés, des forêts d'une beauté incomparable dans lesquelles ils puisent la vie à pleine cognée.

Ils sont l'avant-garde de l'Europe vers le Pôle Nord, aussi nous ont-ils apporté tout ce qui rappelle les neiges et les fjords, les forêts et la mer.

Le pavillon norwégien? Une maison en bois, basse, trapue, enluminée de rouge et de vert, toits singulièrement inclinés, fenêtres vers l'extérieur, auvent protégeant l'entrée, toute en défense contre les rafales de vent qui hurlent furieusement et les tourmentes de neige qui se ruent à l'assaut des maisons.

Et si coquette dans sa rustique simplicité!!

Des collections de patins et de skis sont appendues aux murailles. De tous modèles et de toutes élégances; en chêne ou en frêne, en acier ou en alluminium et sans lesquels le Norwégien ne serait qu'un éclopé quand il doit traverser les champs de neige qui déroulent leur désespérante monotonie ou glisser le long des pentes armées de glaces.

C'est un peuple de pêcheurs habitué à jouer son existence sur l'Océan. Tout le proclame ici, fanons et huile de cette baleine qu'il traque depuis des siècles, huiles de morue et de phoque, conserves de sardines, d'anchois, de harengs dont les premières marques s'étagent en hautes pyramides, car les fabriques de conserves qui sont légion là-bas ont fait tous les envois imaginables, depuis les selles de rennes et les truites fumées jusqu'aux confitures d'airelles.

LE PAVILLON NORWÉGIEN.

N'est-elle pas le grenier d'abondance où le monde entier se ravitaille de conserves! Et les bois du Nord que les gigantesques forêts fournissent sans s'appauvrir, ne partent-ils pas vers toutes les destinations en tas énormes ou en pâte de bois qui sera plus tard du papier.

Divers meubles assurent la sûreté du goût de l'ébénisterie norwégienne, deux cheminées en saponite sont curieuses, des tapisseries de valeur sorties des écoles et ateliers appartenant à l'Etat sont d'un dessin et d'un fini remarquables; des minerais de fer, de cuivre et de nickel gracieusement offerts à notre Université et des photographies relatant les phases de l'exploitation des carrières, complètent dignement une installation qui, ramassée sur elle-même, est intéressante à tous les points de vue dans ses coins et ses détails.

Et, par dessus tout, des diagrammes qui sont autant de chants de victoire, nous donnent des renseignements précieux et réconfortants sur le recul nettement marqué de l'acoolisme en Norwège. En 25 ans, la consommation a dégringolé de 9 litres à 2,46 et c'est par là même que le Norwégien se montre incomparablement supérieur, puisqu'il a vaincu ce fléau de l'alcoolisme dont les races sont gangrenées jusqu'aux moelles.

L'exiguïté de ce compartiment a forcé divers exposants à chercher refuge dans les halls. Il y a là un assortiment de traîneaux, des échantillons de fabriques d'allumettes chimiques, des filigranes ravissants et des émaux transparents sertis dans un métal doré qui sont comme du rêve renfermé dans la pâleur des pierres.

Heureuse nation qui n'a pas encore eu le temps d'avoir une histoire; que la rudesse du climat et la détresse du pays condamnent à l'isolement et à la solitude; peuple hardi, entreprenant, économe, ouvert à toutes les idées nouvelles et sachant se les assimiler, dignes fils de ces Vikings au cœur cerclé du triple airain dont parlent les légendes en strophes enflammées et belliqueuses.

LA PERSE

Commissaire général: *M. COETERMANS, Consul général de Perse à Anvers.*
Président délégué: *M. GOLDZIEHER, Consul général de Perse à Bruxelles.*
Secrétaire général: *M. RYZIGER André.*
Elle avait réuni 70 exposants. Elle a obtenu 70 récompenses, dont 6 grands prix, 8 diplômes d'honneur, 30 médailles d'or.

Ce n'est pas dans les « Lettres persanes » de Montesquieu que nous apprendrons à connaître la Perse.

Au temps où le maître d'école défrichait notre cerveau et le meublait de notions historiques, nous savions que la Perse était un des empires dont l'origine remontait bien avant l'origine du Christ.

Les noms de Cyrus et de Darius flamboyaient dans le recul d'un passé de gloire et de sagesse, que Rome n'était pas née, et une longue dynastie de souverains avaient illustré ce trône que les lois de Zoroastre enveloppaient de la vertu de leurs préceptes.

Mais on a désappris tant de choses que c'est à peine s'il est resté dans nos mémoires quelques fragments bien pâles et bien rudimentaires de l'histoire des Perses, tout juste de quoi en savoir à peu près rien.

Le populaire a chargé son imagination de l'instruire sur la Perse. Un grand désert avec des oasis et des chameaux, des cuirs, des armes, des tapis extraordinaires, un Roi des Rois dont il lui est impossible, en dépit de sa bonne volonté, de retenir le nom guttural et emphatique qui, de temps à autre, abondonne ses palais et ses jardins de Téhéran, ses harems et ses favoris pour visiter les capitales d'Europe et qui, comme un héros de mille et une nuits, se meut dans une constellation de pierres, une auréole de diamants. Voilà qui suffit à sa soif de connaissance et satisfait son appétit historique.

Intérieur de la Section persane.

Il y cependant autre chose que cette conception par trop simpliste.

Il y a une Perse qui, depuis 2.500 ans, est toujours là quand tant de nations et de royaumes secoués par des révolutions, foulés par des invasions, volés par les conquêtes, sont rayés de la carte d'Europe, et c'est déjà beaucoup que d'atteindre à l'âge des grands patriarches.

Il y a une Perse qui, durant de longs siècles, est restée figée dans son fatalisme oriental, incarcérée dans l'immobilité de ses traditions, ensevelie dans la léthargie de ses idées, autour de laquelle les bruits de progrès venaient mourir comme les flots de la mer se brisent éperdument contre l'hostilité des rocs, et qui, depuis cinquante ans, repousse cette torpeur qui l'atrophiait, refoule cette paresse qui la minait et la rongeait et retrouve de la vaillance, du courage et de la volonté pour se moderniser, se couvrir de chemins de fer et de routes, accueillir de nouvelles industries, s'ouvrir affablement à l'étranger, se rapprocher insensiblement des autres nations et leur faire cortège dans leur marche civilisatrice.

Et c'est peut-être pour cela qu de tous les peuples d'Orient, vers elle vont les meilleures sympathies et les meilleurs encouragements, parce que l'on sent combien l'effort lui doit être forcément rude, l'étape pénible, l'ascension lente et il y a bien du mérite à se ressaisir par une orientation nouvelle.

La section persane s'ouvre par une porte monumentale minutieusement copiée sur celle du palais de Téhéran, égayée de ces tons verts et bleus, dont la crudité n'est pas outrancière dans ces pays aux clartés irradiantes. Au fronton, le lion persan, le glaive, le diadème impérial. Au fond de la section, un salon minuscule, mais somptueux, que domine un beau portrait du Schah, la poitrine barrée d'un grand cordon bleu clair. Fauteuils et tabourets de satin blanc, semé de broderies or et bleues, tentures et tapis de haut luxe en forment l'ameublement.

M. COETERMANS,
Commissaire Général.

Au centre du compartiment, des échantillons superbes nous parlent de la richesse du pays: Noix de galle, soufre, opium, riz, figues, amandes, raisins, sésame, coton, et l'eau de rose, avec la délicatesse de sa senteur, la suavité de son parfum remémore que la rose est aussi chère aux Persans que le chrysanthème aux Japonais, l'œillet poivré à l'Espagne, l'édelweiss à la Suisse.

Une vitrine enferme lampes, amphores, colliers, coupes, cadres, coffrets, toute une collection de bijoux gravés, ciselés à ravir, avec un amour exquis du détail; la collectivité des manufactures persanes a rassemblé des turquoises de prix inestimable qui gardent éternellement ce bleu énigmatique et presque humain qui fonce vers le vert quand la pierre s'achemine vers la mort, des plateaux parés de dessins ivoirins; des monnaies de la plus haute antiquité et enfoncés dans le sol à des époques lointaines; des cuivres rouges dont huit siècles n'ont pu ternir l'éclat. Et puis, il y a, de M. Sifico, des pièces rarissimes, des morceaux de musée par l'admirable de leur travail et la respectabilité de leur âge, un Coran dont le parchemin se décore d'enluminures d'une exécution extraordinaire, des armes incrustées et damasquinées par des ouvriers qui semblent mettre toute leur âme dans la perfection de leur travail, un gilet du roi Antiochus, des mosaïques et des faïences de toute splendeur, des tapis...

Des tapis! Que peut-on en dire qui n'a été dit cent fois. Des richesses incalculables amassées lentement, jour par jour, comme si des générations successives se transmettaient pieusement comme un héritage sacré la formule d'enfermer le prisme miroitant des couleurs dans le canevas de la laine, la science des combinaisons nuancées et diaprées, le secret des couleurs sur lesquelles l'usure n'a pas de prise et dont un siècle ne peut parvenir à atténuer la vivacité et faner l'éclat; des merveilles dont les mains s'attardent à caresser le velouté comme si elles dégageaient un magnétisme doux et voluptueux de chair laiteuse ou de duvet de ces cygnes noirs dont l'indolente beauté glisse sur les étangs profonds étoilés de nénuphars.

LA ROUMANIE

Commissaires délégués: *MM. Georges SIMONIS, Consul de Roumanie à Liége; Oscar JAUMOTTE, Consul de Belgique à Bucarest, Chargé spécial du Pavillon;*

Charles CORRENI, Président des Commissions;

E. MAVRODI, Ministre de Roumanie à Bruxelles.

La Section Roumaine comptait 11 exposants, elle a obtenu 15 distinctions, dont 5 grands prix, 1 diplôme d'honneur et 2 médailles d'or.

D'égales conditions politiques et la parenté des familles régnantes ont établi entre notre pays et la Roumanie — qu'on dénomme parfois la Belgique de l'Orient — un courant de vives sympathies. La province de Liége, spécialement, est connue là-bas d'une façon très intime. Faut-il s'étonner quand on considère que le nombre de fils des meilleures familles roumaines viennent faire leur études à notre université et que des rapports fréquents s'établissent entre les industriels de Roumanie et les nôtres. C'est ainsi que dernièrement la Société Cockerill fournit le matériel à l'administration des chemins de fer roumains.

De tels rapports commerciaux et moraux devaient inciter les Roumains à participer à notre Exposition universelle. Cependant, malgré les vives sollicitations et un voyage à Bucarest de M. G. Simonis, consul de Roumanie à Liége, l'intervention du baron Beyens, ministre de Belgique à Bucarest, la Roumanie avait décidé de ne pas participer à l'Exposition liégeoise. Des considérations économiques et la nécessité de se réserver pour la possibilité éventuelle d'une Exposition jubilaire en 1906, à l'occasion du XIe anniversaire du règne de S. M. le Roi Charles, l'en empêchaient.

M. ALIMANESTIANO

Le baron Beyens, le distingué et actif ministre belge près le gouvernement roumain, dont on ne pourrait assez faire l'éloge, s'adressa alors aux diverses administrations et rencontra chez M. C. Alimanestiano, directeur de l'Industrie, du Commerce et des Mines au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, du Commerce et des Domaines, l'appui le plus autorisé et le plus actif.

Le baron Beyens pensa alors que si la participation de la Roumanie était limitée à un produit qu'elle avait tout intérêt à faire connaître, puisqu'elle a besoin des capitaux étrangers pour l'exploitation, à un produit digne d'attirer l'attention des financiers et des industriels des autres nations, c'est-à-dire au pétrole destiné certainement à devenir dans le royaume danubien l'objet d'une grande exploitation industrielle, il serait peut-être possible de décider le gouvernement roumain à figurer à l'Exposition de Liége où l'abstention complète de la Roumanie aurait été des plus regrettables.

D'accord avec lui, M. Alimanestiano, qui avait pour la Belgique une admiration que suffirait à expliquer la présence chez nous de deux de ses plus jeunes frères en qualité d'étudiants, l'un à Liége, l'autre à Gembloux, établissait que la Roumanie pouvait participer d'une façon partielle à notre Exposition et y représenter, par exemple, toute l'importance et la vitalité de l'industrie pétrolifère qu'il connaissait plus que tout autre, en sa qualité de président de l'Association des Exploitants et des Fabricants de pétrole de Roumanie.

Ils parvinrent à rallier à leurs vues MM. Bratiano, ministre des Affaires étrangères et Stoicesco, ministre de l'Agriculture, de l'Industrie, du Commerce et des Domaines, qui obtinrent de M. Stourdza, président du Conseil, outre la promesse d'un subside, son consentement à ce que l'Association des Fabricants et Exploitants de Pétrole de Roumanie organisât, avec l'appui du Gouvernement, l'exposition du Pétrole roumain à Liége.

La chose semblait donc décidée, quand, en décembre 1904, le parti libéral fut remplacé au pouvoir par le parti conservateur ; ce changement inattendu paraissait compromettre à jamais le projet d'une participation roumaine à l'Exposition de Liége.

Cependant, dès mars 1905, notre Ministre à Bucharest et M. Alimanestiano qui, fin 1904, avait donné sa démission de Directeur au Ministère, ne se découragèrent pas et reprirent ce projet avec une ardeur dont les Liégeois lui savent gré. Ils menèrent une vigoureuse campagne, obtinrent l'approbation précieuse de M. Take Jonesco, ministre des Finances, de M. J. Lahovari, ministre des Domaines.

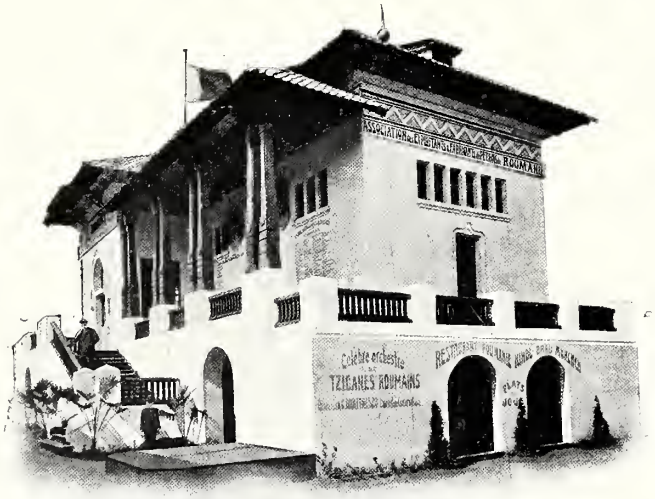

Le Pavillon de la Roumanie.

Grâce à ces hautes influences, la participation roumaine à l'Exposition universelle de Liége fut définitivement décidée, un subside de 25.000 francs accordé et versé à l'Association des Fabricants et Exploitants de Pétrole en Roumanie.

Des compétences et des dévouements s'occupèrent alors de son organisation rationnelle. Citons tout d'abord M. Alimanestiano qui s'aida du puissant concours de M. le professeur universitaire docteur L. Mrazec, membre de l'Académie roumaine, de M. le Dr Edeleano, directeur du Laboratoire de chimie du Ministère des Domaines, des membres de la Commission du pétrole dont il convient de citer spécialement M. V. Bratiano, de tout le personnel de la Commission et du Laboratoire et enfin de M. N. Mancas, secrétaire de l'Association et de notre dévoué Consul à Bucarest, M. Jaumotte.

Le Comité de l'Exposition roumaine était composé de MM. Eugène Mavrodi, ministre de Roumanie à Bruxelles, Georges Simonis, consul de Roumanie à Liége et commissaire de cette Exposition, Max Lohest, professeur à l'université de Liége, baron Forgeur, Alfred Ancion et Fernand Petit, secrétaire du congrès du Pétrole, tous habitant la Belgique; MM. C. Alimanestiano, ingénieur en chef des Mines et président de l'Association, O. Jaumotte, consul de Belgique à Bucarest, également Commissaire de la section, G. Boamba, administrateur-délégué de la Steana Romana, G. Olie, directeur

général de l'Internationale, Max Schapira, administrateur-délégué de la Société Bouschtenari, Joseph Dupont, directeur du Crédit Belgo-Roumain, et N. Mancos, secrétaire de l'Association, tous résidant à Bucarest.

A Liége, ce fut M. G. Simonis qui, avec une activité, un dévouement qu'on ne peut assez admirer quand on songe aux multiples et absorbantes occupations qu'il assuma, s'occupa de l'érection du pavillon roumain et de l'organisation de la section, puissamment aidé par son collègue M. Jaumotte (dans les premiers temps surtout), que ses occupations rappelèrent par après à Bucarest. En quelques semaines, le Pavillon fut édifié! Œuvre du jeune architecte roumain, M. G. Cerchez, il s'érigeait blanc et pimpant à l'entrée du pont des Vennes. Un double escalier conduisait à l'étage où d'élégantes vitrines claires groupaient d'une façon très heureuse les divers produits pétrolifères du sol roumain et leurs différents états; les murs s'ornaient de photographies, de diagrammes, de graphiques, de cartes, de dessins, etc.

Dès l'abord et sans fatigue, on pouvait se rendre compte des utilisations de ce produit si utile, acquérir la notion de son développement en Roumanie, avoir en un mot tous les détails techniques qui pouvaient intéresser les commerçants internationaux, visiteurs de notre Exposition, tandis que pour ceux que la chose intéressait, diverses études dues à des spécialistes compétents permettaient de se rendre compte d'une façon très approfondie du développement pétrolifère.

L'une, due à la Commission du Pétrole dont fait partie MM. Alimanestiano, V. Bratiano et L. Mrazio, rendait compte de la géologie des régions à pétrole et de l'importance des diverses chantiers d'exploitation, tandis qu'une autre, due à MM. L. Edeleano et J. Tanesko, présentait une étude approfondie des qualités technologiques et industrielles des divers pétroles roumains.

Un manuscrit de la nouvelle charte géologique de la Roumanie, une collection de diverses formations géologiques du pétrole, complétée par des échantillons qu'obtinrent des sondages pratiqués dans différents puits et à des profondeurs diverses, une charte spéciale des régions pétrolifères, une collection des pétroles bruts des nombreux chantiers formaient l'élément géologique et savant de la formation du pétrole en Roumanie.

Les commerçants, les industriels pouvaient à leur tour étudier les qualités et les utilisations diverses de ce merveilleux produit du sol, en même temps que se rendre compte de la possibilité éventuelle de rapports commerciaux avec les fabricants de pétrole roumains.

Ce but fut atteint par une expositon intelligemment présentée de chartes industrielles du pétrole indiquant les centres d'exploitation, les pipe-lines, les routes et les lignes de transports, par terre et par eau, les points-frontières d'exportation, les stations de dépôts, etc. Des graphiques donnèrent une idée de la production totale et par chantiers, par formations géologiques depuis 1857, le nombre et l'importance des entreprises, les quantités exportées et les pays d'importation, les capitaux engagés dans cette industrie, le nombre, l'importance et la distribution dans le pays des raffineries à pétrole.

Divers documents s'y ajoutaient encore: photographies des divers chantiers et des principales sources en éruption, collection des produits des plus grandes raffineries, plan et photographies du puits à pétrole de Constantza, collection des brûleurs employés par la direction des chemins de fer et destinés à utiliser comme combustible les résidus du pétrole, dessins de ces brûleurs, photographies des locomotives et des grands bateaux du Danube et de la Mer Noire utilisant ces résidus, diagrammes des économies réalisées sur la dépense en houille par leur emploi, etc.

Enfin, une collection des produits du Laboratoire de chimie du Service des Mines qui exposait également des tableaux représentant les compositions chimiques des divers pétroles bruts ainsi que leur teneur en benzines légères, huiles lampantes, huiles à graisser, résidus et autres sous-produits achevaient de compléter tout ce qu'il était possible d'exposer concernant le gisement pétrolifère de Roumanie, son exploitation, ses utilisations, la facilité des débouchés, etc.

Nous ne pouvons mieux finir cette notice consacrée au pétrole roumain qu'en donnant sur son exploitation quelques renseignements historiques, puisés dans des documents officiels.

Depuis des temps immémoriaux, les habitants de Valachie et de Moldavie utilisent les suintements de pétrole; Monseigneur Bandinus, en 1640, Raicevich, en 1750, le comte A. Déminoff, en 1837, en font déjà mention.

Ce n'est cependant qu'en 1857 que les exploitations régulières commencèrent dans cinq départements: Prahova, Dambovita, Buzen, Râmnik-Sarat, Bacau. Il y eut alors une activité sérieuse: les chiffres de l'exportation en pétrole brut sautant de 41.018 fr. en 1851 à 1.685.545 fr. et en pétrole raffiné de 74.353 fr. en 1861 à 2.398.128 fr. en 1867 en constituent la preuve la plus péremptoire.

Malheureusement, la concurrence américaine et l'état misérable des voies de communication en Roumanie rendirent peu à peu vains les efforts des industriels roumains et l'exploitation, diminuée de plus en plus, devint bientôt nulle. En 1890, seulement, la constitution d'une « première société roumaine pour le commerce et l'industrie du pétrole, au capital de 4.000.000 de lei », marque l'accentuation d'une nouvelle reprise de l'exploitation.

Il y eut encore des tâtonnements, dus à l'inexpérience, mais dès 1900 l'exploitation était sur le pied d'une activité très grande et l'arrivée en Roumanie, en 1904, de 25 grandes banques et institutions financières, marque bien l'importance de l'exploitation des richesses pétrolifères dans la Belgique de l'Orient. Ce n'est du reste qu'un début — très beau, on put en avoir une preuve en visitant le pavillon roumain — et il est permis d'espérer que les produits de provenance roumaine s'assureront bientôt une place de premier rang sur les marchés internationaux.

Outre l'exposition pétrolifère, si complète et intéressante à tous les points de vue, désireux, aussi, de donner à leur très aimée reine Carmen Sylva un hommage très respectueux, les membres de l'Association des fabricants de pétrole avaient réservé une petite place dans leur pavillon à l'exposition d'une société de bienfaisance : « La Furnica » (la Fourmi), placée sous le haut patronage de S. M. la Reine Elisabeth.

Cette société exposait des broderies originales, œuvre de l'industrie domestique de la paysanne roumaine, et celles-ci plurent tant aux visiteurs, et notamment aux Liégeois, qu'un débouché a été créé à Liége même. Il est vrai que des dames d'un beau dévouement pour tout ce qui ressort d'une intelligente philanthropie et d'un patriotisme éclairé, y employèrent toute leur activité persuasive. Ce furent surtout Mmes Bilcesco et Alimanestiano respectivement secrétaire et trésorière de la Société qui vinrent à Liége elles-mêmes pour en organiser l'exposition et furent puissamment aidées par Mme G. Simonis, femme de notre distingué concitoyen, consul de Roumanie, à Liége.

La Régie des Monopoles de l'Etat avait également été admise à exposer dans le pavillon ses tabacs bruts et manufacturés, qui obtinrent en notre ville un succès mérité et furent classés parmi les meilleurs par le Jury, puisque celui-ci lui octroya la plus haute distinction, le diplôme de Grand Prix.

Tel fut ce pavillon roumain qui représenta tant d'efforts, tant d'activités dévouées et dont le Congrès du Pétrole, tenu la même année à Liége, consacra le succès.

Il fait honneur au pays qu'il évoquait et à ceux qui coopérèrent à son érection.

LA RUSSIE

Commissaire général: *M. de BILBASSOFF, fonctionnaire pour missions spéciales au Ministère des Finances.*

Commissaires généraux adjoints: *M. STOYANOWSKY et M. de NIKIPHOROFF, fonctionnaires pour missions spéciales au Ministère des Finances.*

Secrétaire général: *M. E. de WEISS, attaché à la section de l'Industrie du Ministère des Finances.*

Commissaires: *MM. A. PROTOPOPOFF, ingénieur, Ch. Du LOUP, conseiller d'Etat; J. ZAROUBINE, attaché au Ministère de l'Agriculture; APOSTOL, fonctionnaire au Ministère des Finances; SEGUEL, docteur en médecine; W. BREDOFF, chef de bureau au Département des Mines; M. Alexis RAFFALOVICH.*

Attachés au Commissariat: *MM. RONDNITZKY, ingénieur; A. ANDREEVSKY, chef de bureau; G. FOURNIER, secrétaire de la Chambre de Commerce russe à Paris; W. DATT, secrétaire-adjoint de la section russe.*

Secrétaire du Commissaire général: *M. WARSCHAVSKY.*

Collaborateurs: *MM. de KOKOVTZEFF, conseiller privé, secrétaire d'Etat, Ministre des Finances; B. de TIMIRIASEFF, conseiller privé adjoint au Ministre des Finances; N. de LANGOWOY, directeur du Département de l'Industrie au Ministère des Finances.*

Elle comptait 396 exposants.

Elle a obtenu 330 récompenses, dont 30 grands prix, 22 diplômes d'honneur, 85 médailles d'or.

Vingt-deux millions de kilomètres carrés qui s'avancent presque au centre de l'Europe et touchent aux mers de Chine, montent à la conquête du Pôle Nord et plongent hardiment vers le Bosphore et les Indes, formidable empire pétri dans vingt races diverses, sculpté dans la glace et la neige, couché dans les splendeurs du midi, campé sur l'Europe et l'Asie avec le Mont Oural qui lui sert de selle et regardant d'une part l'Europe et sa civilisation qui roulent dans le torrent des siècles et de l'autre l'Asie figée, immobile et hiératique emprisonnée volontairement dans le passé et qui ne s'en détache qu'avec regret et de douloureux déchirements.

M. DE BILBASSOFF
Commissaire Général.

Sur cette terre si grande dont seul un Charlemagne ou un Napoléon pouvait rêver l'étendue, 135 millions d'hommes naissent, vivent, travaillent, meurent, s'ignorant presque dans ces parages infinis, mais sachant qu'il est par là, à Saint-Pétersbourg, un être qui, magnifié de toute la puissance souveraine et pontificale, est le dieu qui protège toutes les Russies.

Toutes les Russies! Ce mot grandiose et émerveillé fut la pensée de ce Pierre-le-Grand quand il quitta secrètement la steppe pour venir en Hollande apprendre le métier de charpentier. Dans les rudes travaux et les longues veillées, cette vision hanta le cerveau du manieur de rabot dominant son règne et il la légua à ses successeurs dans ce célèbre testament politique qui est une sorte d'évangile où la politique russe puise sa force et sa gloire.

VUE INTÉRIEURE DE LA SECTION RUSSE.

Ce n'est qu'en décembre 1903 que Nicolas II consentit à ce que l'Empire participât à l'Exposition de Liége et désigna M. Bilbassof, fonctionnaire pour missions spéciales du Ministère des Finances, en qualité de commissaire général de la section russe.

L'heure était sanglante en Extrême-Orient. Le drame militaire déroulait ses lugubres péripéties, les canons crachaient la mort, les armées s'entrechoquaient comme des ouragans. La vie du pays s'absorbait dans l'œuvre de la mort. C'est dans cette atmosphère d'angoisses poignantes et de tristes préoccupations qu'éclôt la participation de la Russie.

Et il n'y paraît guère. Un spacieux velum étoilé d'une vive rosace, rayé de bandes orange très simples et très artistiques à la fois, abrite la section russe dans un éparpillement de beautés et d'exhibitions qui dénotent une extrême recherche jointe à une entente savante de l'originalité et de l'imprévu.

Au centre, un stand tendu de bleu, un buste de l'Empereur émerge et dont le marbre blanc tranche sur les marbres veinés de mauve, de rouge, de vert, des objets qui appartiennent au cabinet de l'Empereur dès qu'ils sont sortis des fabriques de Kolyvano et d'Ekaterinbourg.

Il y a là toute une collection arrachée aux mines de la Sibérie et de l'Oural, jaspe, malachite, agate, une palette de couleurs magnifiques, une gamme de tons diaprés et nuancés dont le rare travail exige d'infinies précautions de patience et d'habileté. Et

pourtant le vétéran est absent, car il est resté au musée de l'Ermitage, ce vase en jaspe de Renoneff qui a cinq mètres de haut et qu'on considère comme le chef-d'œuvre.

Les manufactures impériales de porcelaine, fondées en 1774, et de cristaux, en 1777, qui appartiennent au domaine impérial, font à ces jaspes une ceinture éclatante de porcelaines et de cristaux du plus somptueux effet et d'un prix inestimable.

Et voici qui nous parle de guerre. Tente avec deux infirmiers, une sœur de charité, un médecin, un blessé. Ailleurs, équipement de camps volants, matériel de pansements pour blessés, sacs pour ambulances, brancards-charrettes pour blessés, trousseaux de linges pour camp volant.

Quand le génie de l'homme perfectionne les engins de mort, on dirait que, poussé par de troublants remords de conscience, il s'ingénie à panser avec plus de douceur, à recoudre avec plus de sécurité.

La Société de la Croix-Rouge russe, fondée en 1867, possédant 895 succursales, a déployé sa bienfaisante bravoure sur tous les champs de bataille depuis sa fondation, ramassant mourants et blessés, confondant vainqueurs et vaincus dans la même commisération, les enveloppant de la même compassion. C'est son matériel qu'elle nous montre avec la fierté de pouvoir faire tant de bien quand les humains se font tant de mal.

Vue Intérieure de la Section Russe.

A côté de la section de la Croix-Rouge sont les œuvres d'assistance publique et de bienfaisance privée de l'Empire russe qui, par leur caractère spécial, jouent un si grand rôle dans la vie sociale russe.

Les institutions de l'Impératrice Marie, comprenant 500 établissements d'assistance et d'enseignement, méritent une mention toute particulière. Le Ministère de l'Instruction publique, avec ses rapports, ses brochures, ses photographies, ses statistiques, nous convie à constater les progrès de l'instruction depuis 20 ans dans toutes les branches de l'enseignement et nous apprend qu'un projet d'instruction primaire accessible à tous est à l'étude.

Le grand duc d'Oldenbourg fait admirer divers produits de ses manufactures et des photographies de ses établissements philanthropiques, dont le grand palais du peuple, à Saint-Pétersboug; une suite de vitrines renferment, les unes des céréales que le midi de la Russie transporte aux quatre coins du monde, d'autres de ces étoffes toutes brochées d'or, lourdes et étincelantes, somptueuses et altières, orgueil des manteaux de cour ou de toilettes de grand apparat. Les flacons de kummel et de vodka s'alignent, une collection de bijoux du Caucase dévoile ses émaux translucides qui arrêtent les regards, le comptoir des cuirs de Russie exhale son parfum caractéristique avec ses fabrications si réputées — une seule usine exporte pour 15 millions.

Il y a pour les petits un assortiment de jouets si joliment gauches, si gentiment naïfs qui nous trahissent l'âme un peu enfantine et simple du bon peuple qui travaille le bois et en fait sortir tout un musée de traîneaux, toute une armée de moujicks; il y a pour les femmes un lot de ces fourrures soyeuses et riches dont la Russie a le monopole; il y a pour les hommes ces tabacs et ces cigarettes au parfum doux dont une seule usine produit pour 130 millions par an. Il y a encore des samovars et s'il n'y avait pas des icônes, ce ne serait pas la Russie.

Et si vous voulez une image vraie et forte, jetez les yeux sur une carte de la Russie d'Europe appendue à une cloison et se dresseront devant vous tous les produits de chaque région. Ainsi, il vous semblera que la Russie consciente de sa force et de sa personnalité, vous apparaîtra dans l'extraordinaire armature de son exportation qui se hausse jusqu'au milliard et demi

Mais quels que soient la meilleure volonté et le vif désir des commettants, il est matériellement impossible d'enfermer dans le cadre étroit d'une section d'exposition la physionomie complète d'une nation aussi puissante que la Russie. Il faudrait toute une exposition. Ici, chaque objet ne peut être qu'un rappel au souvenir, qu'une esquisse d'un tableau aux proportions énormes.

L'ensemble apporte un reflet, une impression, une sensation, et tout cela dégage une note claire et raisonnée de l'indestructive vitalité d'un empire qui apparaît comme un immense réservoir de forces formidables et inconnues.

Si nous n'exportons, en Russie, que pour six millions de roubles, nous avons plus de six millions de bonnes raisons pour nous répéter cette parole antique que rien de ce qui l'intéresse ne saurait nous être étranger.

Si on a pu dire avec infiniment de justesse que la France est le bas de laine dans lequel la Russie a puisé pour des emprunts successifs, la Belgique y a fondé 116 sociétés industrielles, embrigadant l'élite de ses ingénieurs et de ses techniciens et fait dans son actif la large brèche de 450 millions pour enrichir la Russie d'entreprises que celle-ci ne parvenait pas à implanter.

Dans les annales de l'industrie russe, la Belgique peut revendiquer la première place par son industrie et par son courage.

Ce n'est pas trop espérer qu'elle lui en serait reconnaissante et que l'industrie belge trouverait chez elle l'appui et la récompense bien dus à ses lourds sacrifices et dignes du renom d'un grand pays.

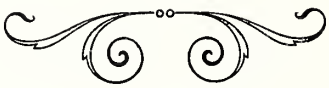

LA SECTION INTERNATIONALE

Commissaire général: *M. GUERETTE-DOUXCHAMPS, Consul d'Espagne, à Liége.* **Commissaires-adjoints**: *MM. A. ANCION-VAN PUT, Vice-Consul d'Espagne à Liége, et Paul DOUXCHAMPS.*

Elle a obtenu 76 récompenses, dont 4 grands prix, 7 diplômes d'honneur, 27 médailles d'or.

Parmi les nombreuses adhésions qui parvenaient au Comité Exécutif, il en était de producteurs appartenant à des pays qui n'avaient pas de participation officielle ou dans lesquels on n'avait pas réussi à former des commissions officieuses d'organisation.

La création d'une Section internationale offrit le moyen de réunir, en un même groupement, tous ces exposants auxquels vinrent d'ailleurs se joindre quelques producteurs appartenant à des pays représentés à l'Exposition, mais qui, pour des raisons diverses, n'avaient pu être classés dans les compartiments réservés à leurs compatriotes.

Tel fut notamment le cas d'une société d'exportation et d'importation de produits chinois, The Belgian Trading Company, d'Anvers, qui, étant belge, ne put être admise dans la section chinoise et dont les produits étant chinois ne purent être acceptés dans la section belge.

M. GUÉRETTE-DOUXCHAMPS.

Le Comité Exécutif plaça à la tête de la Section internationale, en qualité de Commissaire général, M. Guérette-Douxchamps, Consul d'Espagne à Liége. Celui-ci, par sa situation officielle et par ses multiples relations à l'extérieur, avait d'ailleurs été une des chevilles ouvrières du Comité de propagande à l'étranger; le choix du Comité Exécutif ne pouvait être plus judicieux, d'autant plus que M. Guérette-Douxchamps était un vétéran des Expositions. Il fut, en effet, Commissaire officiel du Gouvernement belge aux Expositions de Barcelone, de Liverpool et de Chicago.

Le distingué Commissaire général avait choisi pour collaborateur M. Alfred Ancion-Van Put, vice-consul d'Espagne, à Liége, qui eut le titre de Commissaire général adjoint de la Section internationale.

Grâce au dévouement et à l'activité de ces deux personnalités, qu'aidèrent dans leurs efforts plusieurs notabilités liégeoises ayant des relations à l'étranger, ainsi que nos agents diplomatiques dans les différents pays, la Section internationale revêtit un caractère très important.

Les efforts du distingué Commissaire général se portèrent principalement vers l'Espagne. Il réussit, en effet, à provoquer dans ce pays la création de trois Comités de propagande, dont l'un, celui de Madrid, se signala tout particulièrement.

Il y a lieu de rendre, à cette occasion, un hommage spécial à M. le baron Joostens, Ministre plénipotentiaire de Belgique à Madrid, dont la grande influence fut décisive, en la circonstance. Il convient de joindre à cette haute personnalité M. Emilio Campion, ingénieur et Consul de Belgique à Madrid, qui fut l'un des promoteurs de la Commission espagnole de propagande en Espagne.

Les efforts combinés de ces hautes notabilités eurent pour effet de contribuer à ce que l'Espagne fut, non seulement représentée par différents exposants industriels, mais encore par une commission officieuse des Beaux-Arts, à laquelle le Gouvernement espagnol accorda un subside et qui réussit à amener au Palais des Beaux-Arts quelques bons tableaux de l'Ecole espagnole contemporaine.

La Commission espagnole des Beaux-Arts eut l'honneur d'avoir comme président Son Excellence Don Eduardo Vincenti y Regnera, alcade de Madrid et, depuis 1885, député aux Cortès pour Pontevedra.

Ecrivain distingué, président du Cercle des Beaux-Arts de Madrid, ancien directeur général du Département des Beaux-Arts, S. E. Don Eduardo Vincenti y Regnera ajoutait à ses hautes qualités une connaissance très sûre de l'art espagnol et de ses principaux représentants.

M. ANCION-VAN PUT.

S. E. Don Eduardo Vincenti y Regnera est décoré du Grand Cordon de Villa Vicioza de Portugal.

La vice-présidence d'honneur de la même Commission fut dévolue à M. Emilio Campion, Consul de Belgique à Madrid, dont on sait déjà la part de collaboration en la circonstance. Enfin, désirant donner à M. Guérette-Douxchamps une haute marque de l'estime en laquelle il tenait ses efforts, le Gouvernement espagnol le nomma Commissaire général de cette section espagnole des Beaux-Arts, dont il avait été le promoteur. M. Paul Douxchamps fut choisi comme secrétaire de ce Commissariat spécial.

La Section internationale, située entre la section italienne et la rampe qui conduisait à la gare de l'Exposition, occupait une travée de 42,50 mètres de longueur sur 15 mètres de largeur, soit une surface de 637,50 mètres carrés.

La nécessité de tracer un chemin central au milieu de cette galerie, afin de ne pas dissimuler l'entrée de la Section dominicaine, située au fond de la Section internationale, réduisit la surface utilisable à 492 mètres carrés.

L'aspect de la Section internationale était bien fait pour capter et retenir l'attention du visiteur.

Sur le fronton vieux vert de la façade, s'étalait au-dessus d'une large banderolle portant l'inscription: *Section Internationale*, un grand faisceau de drapeaux réunissant les pavillons de toutes les nations représentées dans la Section.

Des affiches brutales de couleurs et donnant bien l'idée de l'enthousiasme méridional, évoquaient les courses de taureaux de Séville et de différentes villes d'Espagne; le regard était attiré ensuite par des étalages de bibelots d'une réelle valeur artistique, comme les bijoux si bien travaillés de Eibar et de Saint-Sébastien en acier incrusté d'or; par des dentelles d'une finesse ravissante dont la plupart provenaient de Barcelone, par des bronzes et des soies de Bombay, par des parfums et des vases de Monaco, par des bijoux artistiques de Norwège, superbes émaux translucides sur fond d'or et d'argent, par de la vieille argenterie norwégienne, savoureuse de teintes et de formes.

Ces tonalités diversement délicieuses prenaient l'œil et intéressaient vivement les visiteurs, cependant que ça et là, des expositions scientifiques et industrielles s'offraient plus particulièrement à l'attention des techniciens.

Au demeurant, les exposants de la Section internationale appartenaient aux pays suivants: Espagne, Portugal, Danemark, Norwège, Brésil, Roumanie, Monaco, Inde, Egypte, République de Cuba, République Argentine, Chine et Mexique.

Passons rapidement en revue les principaux produits exposés dans les douze compartiments de la Section.

L'ESPAGNE

Des nations de la Section internationale, l'Espagne, nous l'avons déjà dit, était la plus grandement représentée, tant par la surface occupée, que par le nombre des exposants. C'est ce fait qui incita le Commissaire général à placer les stands espagnols en tête de la Section.

A l'entrée de celle-ci, à gauche, se trouvait le luxueux stand de la « Union Espanola de Explosivos », société au capital de 25.000.000 de francs, formée en partie par des Belges, et exploitant un monopole de l'Etat espagnol. La façade du stand était composée d'une jolie série d'arcades Louis XVI, blanc et or.

A l'intérieur du stand, se trouvaient les plans en relief des différentes usines de cette importante société espagnole, des échantillons de tous ses produits et des modèles de quelques appareils qu'elle utilise.

A côté, on remarquait des dentelles espagnoles artistement étalées.

Puis venaient les exposants des îles de Malorca, représentées par leurs broderies fines.

La maison Palos, de Palma, exposait des trousseaux en lingerie d'une grande beauté.

Le Baron JOOSTENS.

Les bijoux, dits « espagnols », étaient exposés dans deux installations élégantes et joliment aménagées par MM. Lopez et Eguiazu.

Ces bijoux, incrustation de fil d'or dans de l'acier, sont très artistiques et très recherchés. On remarquait, à côté d'épingles et de broches, des vases d'une valeur de 10.000 francs et des plats d'une valeur de 20.000 francs, d'un travail absolument remarquable.

Les eaux de Solarès, à Santander, avaient un pavillon important et très joli, où elles exposaient une eau de table et des photographies de leur magnifique établissement balnéaire.

De ce produit de la terre, on passait à un autre produit dont l'importance n'est pas moins grande, la houille, dont les charbonnages de Puertollano, dirigés par un de nos concitoyens, M. Lafleur René, exposaient un bloc de 2 mètres sur 0,70 mètre et pesant 2.100 kilos. Ce charbon était extrait d'une couche de 2,80 mètres d'épaisseur.

Sur ce dernier stand était également étalée une collection de minerais et de lingots de plomb argentifère.

La Société des Eaux potables de Jerez de la Frontera, exposait un tube de sa canalisation, qui intriguait beaucoup de personnes. En effet, le tube présenté donnait l'exposé d'un problème scientifique, intéressant à résoudre: l'eau qui a passé dans la canalisation pendant 35 ans, a laissé dans les tubes un dépôt pierreux d'environ trois centimètres; c'est ce dépôt qu'il s'agit d'enlever. Tel est le problème.

Puis venaient les vins espagnols, largement représentés par les envois de nombreux propriétaires viticulteurs.

Le joli pavillon de M. Sanguineti, or et noir, était de loin le plus important et le plus beau, avec ses colonnettes de cuivre encadrant un luxueux tapis rouge.

Citons encore les stands de MM. Guisande, Ventaso, Egéa et Dignan de Vigo, ainsi que l'élégante installation de la « Compagnie Hollandesa Espanola », qui présentaient des vins doux de qualité supérieure .

M. EMILIO CAMPION.

La fabrication de conserves alimentaires avait groupé une importante collectivité de fabricants de Vigo et des environs.

Enfin, le gracieux pavillon de M. Gilles, l'important fabricant de conserves d'Alicante, attirait l'attention par son originalité.

Plus loin, trois des plus importantes maisons de Barcelone représentaient la manufacture de pianos.

La maison Estela, la plus ancienne fabrique de pianos de l'Espagne, fondée en 1830 par M. Boisselot et continuée par Madame veuve Pierre Estela, se présentait tout d'abord. Cette firme qui a construit le 25.630me piano dans sa manufacture et dont le commerce s'étend jusqu'en Extrême-Orient et en Amérique, exposait des modèles de pianos d'études à cordes verticales, à cadre en fer et un piano à queue.

La maison Chassaigne, l'une des plus importantes d'Espagne, présentait trois jolis pianos: un à queue, un 1/4 queue et un droit; enfin, MM. Ortiz et Cusso exposant un piano vertical et deux pianos à queue complétaient cette exposition spéciale.

A l'important établissement de lithographie de M. Ortéga, artiste très renommé en Espagne, on devait des affiches remarquables par le dessin et le fini du travail, une collection d'affichettes en soie peinte, vraiment charmantes et dont nous avons dit plus haut la puissance d'évocation.

Ensuite, venaient les établissements de la « Suizo-Espanola », présentant, en un stand élégant et garni de plantes vertes, tous les appareils que nécessite l'installation d'une fabrique d'eaux gazeuses.

La machine principale, celle qui sature le liquide d'acide carbonique, était d'un système nouveau. Au lieu de saturer le liquide en battant dans un récipient contenant de l'acide carbonique, ou en le faisant descendre dans une tour contenant du coke, on pulvérise l'eau et ainsi divisée celle-ci est introduite dans un cylindre contenant de l'acide carbonique.

Cette disposition nouvelle permet, paraît-il, une saturation beaucoup plus complète, l'acide carbonique se renouvelant automatiquement dans la cloche au fur et à mesure de son absorption.

L'ENTRÉE DE LA SECTION INTERNATIONALE.

CFE

Cette machine permet de remplir les bouteilles sous une pression beaucoup moindre que celle nécessitée par les appareils d'autres systèmes.

La saturation des liquides au moyen de cette machine serre de très près l'exécution parfaite obtenue dans les laboratoires.

Le satureur étant uni au tube à acide carbonique, le gaz absorbé par le liquide est automatiquement remplacé et le régulateur de pression appliqué au tube, maintient la même pression au liquide et le sature constamment au même degré.

Les robinets de sortie sont ingénieusement placés de manière à pouvoir remplir continuellement deux siphons, ou quatre bouteilles.

Ces appareils sont permutables et peuvent être changés en quelques minutes.

Disons, enfin, qu'une fabrique d'eaux gazeuses, avec machines de la Suizo-Espanola, n'occupe que deux mètres et peut produire 4.000 flacons par journée de dix heures.

Différentes publications, d'ordres et de mérites divers, complétaient l'exposition espagnole: elles avaient trait à la médecine, à la logique, à la comptabilité, à l'histoire et à la géographie, à la navigation aérienne, à la pédagogie, à la psychologie de l'éducation.

LE DANEMARK

Dans ce compartiment, on rencontrait tout d'abord le motocycle danois, système « Elleham », exposé par la banque des brevets de Copenhague.

Ce motocycle, du poids de 55 kilos et pouvant courir dans les côtes 30 et 40 kilomètres à l'heure et sur terrain plat 60 kilomètres, présentait divers avantages, parmi lesquels on peut signaler la simplicité du mécanisme et une stabilité très grande, due à la disposition du réservoir à essence, qui, à l'inverse des autres motocycles, se trouve sous les pieds du voyageur.

DON EDUARDO VINCENTI Y REGNERA.

Dans le même ordre de produits, on notait également les graisseurs de M. Henriksen de Copenhague, d'une grande réputation.

Mais les spécialistes remarquaient surtout dans le compartiment danois une industrie nouvelle qui a grand avenir, non seulement au Danemark, mais encore dans le monde entier: celle du caoutchouc régénéré.

Dans une vitrine isolée, on notait une collection de morceaux de caoutchouc régénéré et différents objets façonnés avec ce produit.

La consommation du caoutchouc augmentant d'année en année et la production ne croissant pas dans les mêmes rapports, il est donc de la plus haute importance de trouver de la matière première ailleurs que dans les nouvelles plantations.

L'industrie du caoutchouc régénéré par le procédé de M. Albert Theilgaard, constitue la solution d'un problème qu'on cherche, depuis une dizaine d'années, à résoudre industriellement.

Venait ensuite l'exposition de la fabrication de la cryolithe.

Bien que des procédés pour l'extraction de l'aluminium de la cryolithe soient connus depuis 45 ans environ, ce n'est que depuis 25 ans qu'on les emploie en grand. C'est surtout depuis l'application de la méthode électrolitique d'Hérault, que cette industrie se répand en Autriche, en France et en Suisse.

La cryolithe est utilisée aussi très couramment depuis 1880, dans les industries du verre opale et de l'émail.

Toutes les usines de ces pays traitent la cryolithe d'Oresunds.

L'Allemagne et la Belgique employent ce produit danois qui a permis de donner des produits excellents et très beaux.

On fait usage de la cryolithe à la dose de 10 p. c. dans la fabrication du verre opale. Ce fluorure double est aussi utilisé avantageusement comme fondant dans l'industrie du fer émaillé; ce fondant est très estimé, parce qu'il remplace les fondants ordinaires qui sont à base de plomb et d'étain.

La Société Oresunds Kemische Fabriker exposait ces produits dont les explications ci-dessus montrent l'importance très grande.

M. Nathanson, de Copenhague, terminait la série des exposants danois en montrant un thermophore électrique, appareil servant à chauffer les lits et à réchauffer les membres rhumatisés et employé à ce titre dans les hôpitaux, pensionnats, instituts, etc., du Danemark.

LA NORWÈGE

La Norwège exposait ses produits nationaux à la fois dans un pavillon situé dans les jardins et dans la Section internationale.

Le compartiment norwégien de la Section internationale se composait de tous les exposants importants dans leur industrie respective.

M. PAUL DOUXCHAMPS.

Nous citerons principalement les maisons Hammer de Bergen, Heffermehl, Nyegaard et C° de Christiania et Trandhjem.

La maison Hammer, fondée en 1812, par le grand-père du propriétaire d'aujourd'hui, a pris, depuis 1870, un développpement considérable. Les objets fabriqués sont des objets d'usage courant, tels que des services de tables, des vases, des jardinières décorés ou unis.

Ses spécialités sont les objets en filigrane complet ou partiel et les bijoux en émaux translucides sur fonds unis ou gravés.

Parmi les objets exposés par elle dans la Section internationale, on remarquait un service à thé émaillé vert avec ornements cloisonnés, une petite jardinière en forme d'ancien navire de guerre, garnie de superbes émaux transparents brûlés à grand feu. Une coupe ornée de chèvre-feuilles fut aussi très remarquée.

A côté de ces pièces importantes, signalons des broches, des colliers, des boucles, des boutons, des épingles, de très belles pièces d'argenterie, parmi lesquelles une grande corne, montée en argent repoussé, ciselée en style romain.

Les œuvres de M. Hammer ne sont pas seulement appréciées par les profanes, mais encore par les sévères conservateurs de musées.

La carrosserie Carl Heffermehl, établie en 1843, par le père du chef actuel, exposait de jolis traîneaux de différentes grandeurs, très élégants et très admirés.

La maison Nyégaard présentait aux spécialistes un Syrupus hyphorphitis Otto, remarquablement pur, préparé dans les laboratoires de M. Otto Oslebye, et largement prescrit par les médecins norwégiens.

La puissante Société Norske Hesteskosomfabrik, de Christiania, exposait une des spécialités de la Norwège, des clous qui sont fabriqués par millions dans ce pays.

L'industrie des allumettes n'appartient pas seulement à la Suède, mais aussi à la Norwège ; la Société Jolsenstoendstikfabrik, établie à Enebak, en 1873, étalait ici ses produits. Cette fabrique exporte des millions d'allumettes soufrées et de sûreté, dites suédoises, qui s'écoulent dans tous les pays du monde et pour une bonne part dans les colonies anglaises.

Enfin, M. Klingenberg Ingvar, l'un des plus grands exportateurs de poissons séchés de Norwège, exposait en une haute pyramide surmontée d'un aigle, une série de différents échantillons de toutes sortes de poissons séchés.

Se présentait, ensuite, une série de pays dont les exposants s'étaient le plus souvent groupés en une seule vitrine. Nous citerons:

LE PORTUGAL

dont les cinq exposants nous montraient des vins fins et ordinaires, des fruits confits de qualité supérieure et divers autres produits analogues.

LE BRÉSIL

Les exposants de ce pays présentaient des cafés, des fruits confits et des liqueurs.

LA RÉPUBLIQUE DE CUBA

Dix-huit fabricants de cigares de Cuba avaient formé une belle collectivité présentant une collection de cigares de prix très variés.

Citons notamment la « The Castaneda Cigar factories Limited », qui présentait une grande variété de cigares de la Havane, exposés dans un grand meuble de marqueterie.

Une distillerie de Cuba exposait différentes liqueurs fines.

LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE

exposait des farines et des laits stérilisés provenant d'une usine des plus importantes; son troupeau comprend 30.000 têtes de bétail.

L'ÉGYPTE

L'Egypte était représentée par une collectivité de douze sucreries exposant des sucres divers de betteraves et de cannes, dont des sucres à champagne.

LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

L'industrie de cette principauté était représentée par une série de divers parfums, par des objets en bois d'olivier, des poteries et des bijoux très originaux.

LE MEXIQUE

Un artiste photographe de Guadaljara exposait une dizaine de photographies d'une beauté artistique et d'un fini supérieur.

LA ROUMANIE

Les objets exposés étaient des minerais, des pierres à bâtir, des pavés, des charbons, des graphites, des ardoises.

Les plans et vues qu'on y remarquait aussi étaient ceux du splendide parc de Bilesco, de la ville de Craïova.

Les grands travaux exécutés à Craïova, par la municipalité de la ville, ont transformé cette cité et l'ont assainie.

Des promenades, des squares, des parcs, des jardins publics, des avenues, remplacent aujourd'hui les anciens quartiers des tziganes.

La Roumanie avait également dans les jardins un important pavillon consacré à l'industrie du pétrole.

LA CHINE

La Belgian Trading Company Limited, société belge d'exportation de produits chinois, exposait aussi dans la Section internationale.

Cette société n'étant pas chinoise n'avait pu exposer dans la section de la Chine.

Les objets présentés n'étant pas belges n'avaient pu être acceptés par le Commissaire Général de la section belge.

Ces conditions spéciales déterminèrent cet exposant à figurer dans la Section internationale dont il constitua une des curiosités.

LES INDES

Dans un pavillon de 36 mètres carrés étaient étalés des soieries diverses et des bronzes de Bombay, ainsi que des étoffes indiennes de différentes provenances.

Cette installation terminait la Section internationale dont elle formait un coin pittoresque entre tous.

LA SERBIE

Commissaire général: *M. HOGGE-FORT, Consul de Serbie, à Liége.*

Secrétaires du Commissariat: *MM. le chevalier R. de WINIWARTER, DOBROSLI ZEBITCH*

Commission en Belgique: *Président d'honneur: S. E. le docteur VESNITCH, Ministre de Serbie, à Paris et à Bruxelles.*

Vice-Président d'honneur: M. Léon CASSEL, Consul général de Serbie, à Bruxelles.

Président: M. G. H. ANTOINE, Consul de Serbie, à Anvers.

Vice-Présidents: MM. le docteur DWELSHAUVERS, à Liége ; GODCHAUX, ingénieur, à Bruxelles.

Elle a obtenu 158 récompenses, dont 7 grands prix, 8 diplômes d'honneur et 27 médailles d'or.

La Serbie adhéra officiellement la première a l'Exposition de Liége.

Elle s'installa, comme le Monténégro, sous les grandes allées du Parc de la Boverie.

J'ignore si tous les monastères serbes sont identiques au pavillon qui enferme l'Exposition de la Serbie ou s'ils ont simplement un air de parenté avec celui-ci. Peut-être nous a-t-on délégué le type le plus achevé et le plus gracieux aux seules fins de nous inciter au regret de n'avoir pas su déserter la bataille de la vie et nous réfugier dans le calme et la douceur du cloître pour y couler ces jours tissés d'or et de soie dont nous parle la sagesse antique.

Le Pavillon de la Serbie.

Le pavillon serbe est le fac-similé d'un monastère du pays. Il a du cachet et du caractère avec ses murs blancs, coiffés d'une tour carrée, étoilés d'œils-de-bœuf, échancrés de fenètres, capuchonnés de tuiles rouges et sa colonnade de marbre formant devanture, sous laquelle deux soldats serbes en faction ajoutent à l'illusion.

On fait le tour de cette exposition avec intérêt, on l'examine avec curiosité, on constate avec satisfaction combien elle contient de choses intéressantes.

Il y a, du capitaine Danilovitch, une carte de la péninsule des Balkans très soigneusement dressée.

On n'est pas fâché de s'en remémorer la géographie exacte, car cette péninsule des Balkans se transforme tous les vingt ans avec une régularité presque mathématique.

La diplomatie européenne et les ferments de races diverses y produisant constamment ces déchirements et ces ébullitions dont l'Orient a la spécialité et le secret.

Ainsi la Serbie a fait beaucoup parler d'elle en ces derniers temps, mais nos esprits occidentaux sont de mauvaise portée pour juger ce qu'il nous plaît d'appeler « tragédie », et ce que la Serbie qualifie simplement « d'incident » qui ride à peine sa vie normale.

La Serbie est grande productrice de céréales et elle a le droit d'être fière de son agriculture qui la pourvoit de ses froments, de ses orges, de ses seigles, de ses avoines, de ses maïs, de ses tabacs de si belle venue et de si bon rendement. Elle produit aussi des vins, des spiritueux célèbres comme la Slivooitza (eau-de-vie de prunes). Ce sont bien là les produits d'un peuple d'agriculture et de paysans, rudes tâcherons pliés sur le sillon et les labours, dont la forte race aime insensément cette terre qui les nourrit, et qui sera leur linceul.

Ils sont ardents à la peine, durs à l'épreuve, courageux à l'extrême et constituent une population rurale qui, en temps de guerre fournit de vaillantes milices, et durant la paix travaillent énergiquement à la prospérité du royaume.

M. J. HOGGE-FORT, Commissaire Général.

Mais la Serbie a d'autres instruments de richesse encore, ses minerais sont variés et nombreux. Elle nous échantillonne des minerais aurifères, des minerais de mercure de plomb, de cuivre, de molybdène, de bismuth, d'antimoine, de chrome avec une prodigalité qui fait envie et qui pourtant ne lui coûte pas beaucoup, car elle possède un sol qui abrite dans ses profondeurs une succession de fortunes industrielles.

Un pays dispose toujours de grandes ressources et de fécondes promesses d'avenir quand il a pour réservoir un sol matelassé de riches gisements et lambrissé de luxuriantes récoltes, et la Serbie possède ces éléments.

Rappelons que plusieurs sociétés belges ont été constituées pour exploiter ces richesses, notamment la Société des Cuivres de Maidenpek, les Charbonnages d'Alesinat.

Qui dit Orient, dit tapis et tissus. En voici de Pirot et d'Ujitze dont les habitants, paraît-il, ont un mystère pour leur garder un coloris éternellement vif et une fraîcheur incomparablement jeune. Ils sont à double face, généralement rouges, et on prétend qu'ils sont vierges de tout machinisme.

Où elle est vraiment la Serbie au cœur national, c'est dans ses costumes régionaux, dans ses étoffes et ses bijoux anciens, dans ses armes particulières, dans ses tabacs exquisement odorants.

C'est là qu'il faut aller la chercher, l'évoquer, parce que là est toute la suite de ses traditions dans le pittoresque de son caractère, dans l'originalité de sa nationalité.

Chez tous les peuples de la terre, l'histoire de ses costumes et de ses armes, c'est l'histoire de toutes ses passions, de ses préjugés et de ses croyances, de ses adorations et de ses haines; elle porte le reflet de la couleur de leur ciel et de leur amour, c'est le miroir où passent en ombres légères et profondes leur vie paisible ou tumultueuse, calme ou sanglante.

Et le Serbe n'échappe pas à la loi commune. Son caractère altier, sauvage, indépendant, a marqué de son empreinte les vêtements qui le protègent, les armes qui le défendent, les bijoux dont il se pare.

Un salonnet artistique que domine un beau portrait du roi Pierre, donne asile à des sculptures et à des tableaux signés d'artistes serbes, et cette galerie qui a de l'attrait appartient au roi Pierre et à la reine Nathalie, veuve de l'ex-roi de Milan.

La destinée a des rapprochements ironiques et inattendus, les expositions de ces voisinages qui ne redoutent pas les incidents diplomatiques.

De la sorte, la Serbie nous fait toucher à son activité et à son particularisme, elle nous confie ses désirs et ses espoirs, ses aptitudes et ses buts.

Longtemps elle a vécu sous les armes, piétinant un sol qu'elle arrosa largement du sang de ses concitoyens chaque fois qu'il lui fallut lutter pour son indépendance et si les moissons poussent si dru sur les champs serbes, c'est peut-être qu'ils ont été tant ensemencés des corps de ses héros.

Une nouvelle Serbie est née du fracas des armes, du tumulte des révolutions, une nouvelle Serbie qui se souvient des leçons du passé pour se tailler un avenir fécond, durable, dont les qualités populaires d'énergie, de bravoure et d'endurance n'ont pas dégénéré, mais s'aiguillent de plus en plus vers ces chemins de paix et de bravoure où les nations trouvent la prospérité et les peuples le bonheur.

Ainsi apparut la Serbie nouvelle à l'Exposition de Liége et cette participation dut gagner bien des sympathies à ce pays trop ignoré encore de beaucoup.

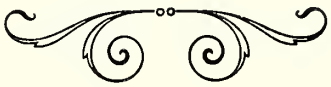

LA SUÈDE

Commissaire général: *M. BRACONIER, Vice-Consul de Suède et de Norwège à Liége.*

Secrétaire du Commissaire général: *M. A. NORDLING, secrétaire du consulat général à Paris*

Commissaire général adjoint: *M. B. Van THILLO, ancien chancelier du consulat général.*

Président d'honneur: *le Prince Royal de Suède et Norwège.*

Présidents: *MM. les barons BONDE, député et Gustaf TAMM, sénateur.*

Comité Exécutif: *MM. Arthur THIEL, président; M. BRACONIER. Consul; G. C. DAHLERUS, John HAMMAR, Gustaf WICKMANN, C. L. BENDIX.*

Secrétaire général: *M. John HAMMAR, directeur général de la Société Générale d'Exportation de Suède.*

Elle comptait 49 exposants. Elle a obtenu 57 récompenses, dont 17 grands prix, 14 diplômes d'honneur, 9 médailles d'or.

Avec une légère variante au vers célèbre, on peut dire que c'est du Nord aujourd'hui que nous vient l'exemple et un exemple de haute bravoure et de mâle fermeté, plus glorieux dans les fastes de l'humanité que cent victoires ternies par le feu, souillées par le sang, éclaboussées d'horreurs, parce que celui-là pétrit des générations fortes et robustes, tandis que celles-ci moissonnent lugubrement tout ce qui est la fleur éternelle des nations, la jeunesse des hommes, l'intelligence des foules, pour les jeter pêle-mêle à la pourriture du charnier.

M. MAURICE BRACONIER.

Tandis que les peuples d'Europe se contentent de regarder le chancre de l'alcoolisme les ronger et les étioler sans se sentir le courage de traquer le fléau meurtrier comme on pourchasse une bête malfaisante jusqu'à ce que mort s'ensuive, le Suédois, pratique et intelligent, l'a enserré dans les mailles d'acier de mesures restrictives, de prohibitions adroites, le forçant à reculer et à limiter ses ravages.

N'eût-elle à son bilan que cette prophylaxie sociale que la Suède aurait déjà mérité les éloges de tous ceux qui pensent, avec le moraliste, que si le premier devoir d'un homme est d'apprendre à maîtriser ses passions, le premier devoir d'une nation est d'apprendre à se gouverner en sagesse et en vertu.

Il ne faut pas chercher dans son exposition rien de mièvre ou de mignard, d'apprêté ou de conventionnel.

Son tempérament ne s'accommode pas du clinquant et de la pacotille, il apparaît sérieux et volontaire dans l'agencement austère et grave à dessein de la section.

VUE INTÉRIEURE DE LA SECTION SUÉDOISE.

Les draperies sont bleues et jaunes, mariant élégamment la clarté de ces deux couleurs favorites des Suédois et, de cinq en cinq mètres, des piliers d'une jolie envolée sont surmontés de bustes d'hommes éminents de la Suède, comme si on avait voulu qu'après avoir été les artisans de la nation, ils la protègent encore par delà la mort et que leurs effigies consacrent le succès de leur œuvre.

Ici le fer est roi. Le portique des Aciéries d'Uddeholm, lames de scies, ressorts de voitures le proclame dès l'entrée et devant vous, étincelantes et rigides, les haches de la Société de Hult se dressent en une panoplie à donner le frisson. Haches, couperets, pics, houes, tout l'étal d'un taillandier qui est passé maître dans son art.

Derrière, la Société de Sandvicken a groupé des aciers d'une minceur incroyable, des tubes gigantesques tordus à froid, des lames de scies de toute dimension. Et roulée comme une cravate, une lame de scie de 24 mètres décrit sa courbe hynoptisant le visiteur qui s'ébahit de la flexibilité et de la souplesse de ce ruban aux dents de fer qui détient le record du monde.

Une pyramide de hachoirs, de moulins à café, de fers à repasser appartient à la Société de Husqvarna. Voici les aciers fabriqués au four électrique, voilà des écrémeuses de la Société Separator qui est peut-être la plus achalandée du monde et qui nous les montre par rang de puissance, dans un alignement qui atteste combien ce pays se préoccupe des questions sociales et agricoles et où le pâturage, l'élevage et la laiterie constituent des ressources précieuses.

La Suède est industrielle et agricole et elle a su concentrer dans son exposition et présenter avec habileté les facteurs les plus intéressants de son activité et de sa propriété; ce bloc de magnétite roulé au bas d'un paysage rappelle la possession d'un minerai dont elle détient l'exploitation, ce carbure de calcium qu'elle possède en abondance et qui la rend maîtresse du marché européen; ces éditions de livres luxueux qui supportent aisément la comparaison avec celles de Paris; ces stout et ces pale-ale qui ne redoutent pas la concurrence anglaise; ces allumettes Jonkopings et Nuleau qui, tassées en petites boîtes, circulent jusque dans la plus infime bourgade; ces porcelaines laiteuses de Rorstrand si distinguées: tout cela ne constitue-t-il pas la démonstration d'une fortune nationale créée par la mise en valeur de l'ingrat domaine conquis sur le Nord et par la volonté d'une race qui refuse de se laisser enfermer dans l'isolement où semble la condamner la nature, pour tenir haut son rang dans le cortège des nations et ne veut être devancée par aucune dans la marche vers le progrès.

Le Comité spécial, que présidait M. Maurice Braconier avec sa compétence et son autorité particulières, a triomphé de toutes les difficultés avec un talent et une aisance remarquables.

Il y a près d'un siècle qu'un cadet de Gascogne, Bernadotte, vérifia par lui-même le vers de Voltaire:

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.

S'il fut surtout un soldat que la destinée marqua pour le trône de Suède, il eut des descendants qui furent les rois aimés et respectés d'un territoire de 448.000 kilomètres carrés portant cinq millions d'hommes, auxquels ils vouèrent un culte si profond qu'on ne saurait dire si la Suède n'était la vraie patrie de ce Bernadotte que le hasard de la naissance incorpora dans les armées du premier Empire.

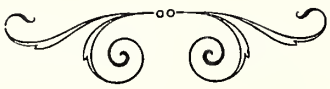

LA SUISSE

Commissaire général: *M. BOILLOT-ROBERT, Consul de Belgique à Neuchâtel.*

Commissaires généraux adjoints: *MM. de SENARCLENS, professeur à l'Université de Liége; DALEMONT, professeur à l'Université de Fribourg; H. BRONNE, à Lausanne.*

Elle groupait 158 exposants.

Elle a obtenu 151 récompenses, dont 5 grands prix, 16 diplômes d'honneur, 36 médailles d'or.

Des cimes neigeuses dressant leur turban argenté, des ravins aux flancs déchirés et meurtris, épinglés de vieux sapins, des amphithéâtres de montagnes s'arcboutant, s'étageant, découpant leurs fines dentelures ou pointant vers le ciel la rudesse et le sauvage de leurs lignes dures et heurtées, des miroirs de rocs abrupts et inviolables dont les noires crevasses abritent les oiseaux de proie, des murailles de granit qui semblent les gigantesques piliers de la voûte céleste, des gouffres insondables qui ouvrent largement la gueule de leurs précipices, des torrents qui gémissent, sanglotent, hurlent dans la profondeur des abîmes, des cascades brusquement arrêtées dans leur élan et qui restent figées contre le rocher, des pics déchirant l'espace d'un jet de javelot.

M. le Professeur DE SENARCLENS, Commissaire Général adjoint.

Des tableaux constellés d'herbage, des coteaux verts marquetés par la couleur des cultures, des hameaux accrochés, suspendus à une arête de la montagne comme s'ils allaient briser l'invisible fil qui les retient et rouler dans la plaine, des lacs reflétant la farouche solitude des glaciers.

C'est la Suisse.

Sur les monts, dans la plaine, dans les vals, un petit peuple vit dans le calme heureux d'une situation géographique qui fut l'invulnérable rempart de sa liberté et l'intangible sauvegarde de son indépendance. Et avec cela, d'une bravoure tranquille, exempte de défi et de provocation, d'un contentement libéré d'ambition, le cœur chaud d'une tendresse altière pour son pays, l'âme franche, loyale et honnête, répudiant la bassesse, l'hypocrisie et la vilenie, d'une rude trempe et d'un loyal levain.

Du petit pâtre, dont la silhouette perdue se profile à peine sur la montagne et qui surveille son troupeau cabriolant et bondissant de chèvres, jusqu'au président de la Confédération Helvétique, l'âme est la même, nette comme une épée.

La configuration de son sol, son mépris de la prédominance trop grande du capital, son hostilité contre la division accusée des classes, la rusticité de sa vie et la simplicité du caractère de ses habitants l'ont sauvée de l'invasion de la grosse industrie. Celle-ci n'y est qu'une exception, un produit de hasard, tandis que les ateliers spéciaux où la vie de famille se poursuit et s'entretient, se disséminent nombreux dans tous les replis de terrains.

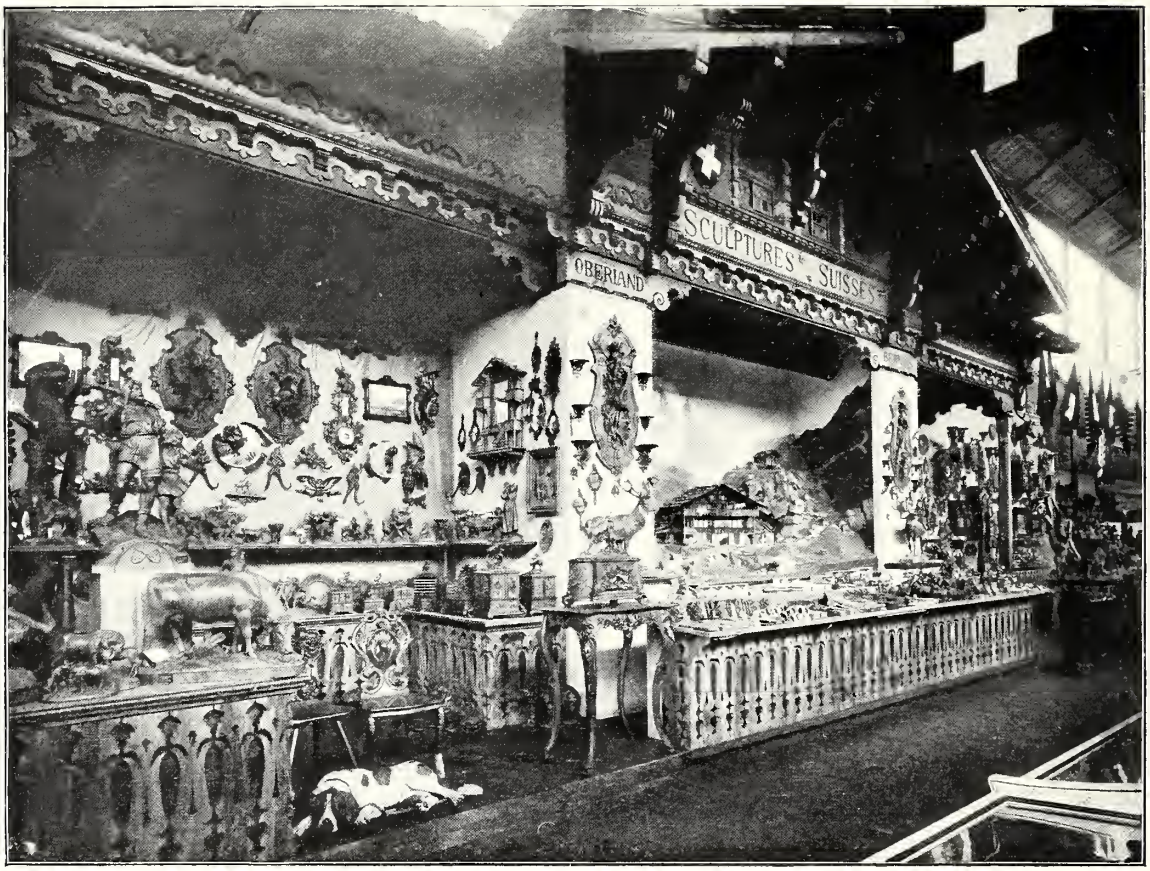

UNE VUE INTÉRIEURE DE LA SECTION SUISSE.

L'horlogerie étant de réputation fort ancienne, il se conçoit qu'elle soit à la place d'honneur, au centre du stand, et que La Chaux-de-Fonds, Soleure, Neuchâtel, Bienne aient amené là, sous le pavillon de 50 exposants, les spécimens rares, curieux, perfectionnés de leur fabrication: chronomètres de poche, échappement à ancre ou à ressort, montres à répétition simples ou à minutes, à sonneries et celles à chronographe, montres de précision extra-minces dont l'épaisseur est réduite à l'impossible, montres de prix qui sont des joyaux artistiques qui ne peuvent tenter que les riches amateurs, montres courantes dont la modicité d'achat est à la portée des petites bourses.

Horloges de toutes spécialités, depuis le coucou traditionnel jusqu'à l'horloge électrique dont la pile assure le fonctionnement.

Le caractère essentiel de l'horlogerie suisse est la connaissance constante de ses ressources et de ses procédés, la variété et la perfection de ses produits, le souci de la valeur de la matière première, la préoccupation de la qualité de la main-d'œuvre.

Introduite au XVIe siècle, la fabrication ne prend son essor et sa vitalité que dans le XVIIIe siècle et elle s'étend insensiblement à tous les cantons, se ramifiant en une infinie division de travail.

En 1750, il y a 800 maîtres horlogers à Genève, tandis que se créaient des centres importants: La Sagne ou le Locle aux montagnes de Neuchâtel, le Chenet ou le Brassus dans le Jura Vaudois confinés surtout dans les montagnes. La rivalité les

aiguillonna, l'émulation les força à viser toujours à la perfection, à accumuler les moyens d'études, à favoriser l'intelligence des ouvriers, à développer les institutions nutrifiant cet art national.

Et c'est ainsi que l'horlogerie suisse, bien que terriblement battue en brèche par l'horlogerie américaine, maintient une supériorité que deux siècles de tradition et de labeur ont lentement échafaudée et consolidée.

Si, comme on peut le dire, chaque hameau a son horloger, il n'en est pas qui n'ait son tourneur de bois dont la patience a doté la Suisse d'une industrie bien spéciale.

La boissellerie est née de ces longs hivers de la montagne, de ces perpétuités de neiges et ces brièvetés de jour qui bloquent dans les cabanes pâtres et bûcherons. Un passe-temps d'abord contre la torpeur des heures et l'inertie des doigts, un bénéfice ensuite comme supplément de gagne-pain.

Des familles entières, de leurs mains industrieuses et habiles, découpent le bois en étuis, couteaux à papier, chevalets, cassettes, baromètres, porte-pipes, sculptent des chalets alpestres où l'on enferme des musiques, des porte-bouquets dans lesquels trempe une fleur d'édelweiss.

Une maison de l'Oberland en a à profusion. Devant un fond de décor ravissant simulant la montagne que le chamois escalade de son pied frêle et sûr, un musée s'aligne: chiens de Saint-Bernard en des attitudes d'appel désespéré, statuettes frustes, ours de toutes tailles si drôles et si comiques dans leur redressement de clown, toute une flore et une faune artistiquement fouillée et dessinée, horlogeries dites de la Forêt Noire dont les coucous pointant de leur cachette ont l'air de nous rappeler ironiquement que nous avons encore vieilli.

Le groupe de l'alimentation est très important. Les vignobles de la Suisse sont considérés et les vins des cantons de Neuchâtel, de Vaud et du Valais forment un contingent respectable encadré par des apéritifs de choix parmi lesquels l'absinthe trône. On ne la débite pas, mais le chocolat suisse au lait des Alpes la remplace à divers comptoirs et c'est tout profit pour la santé.

La Suisse est l'auberge de l'Europe. Tous les touristes s'y donnent rendez-vous. Si nous l'avions oublié, les excellentes photographies des points célèbres exposées nous le rappelleraient ainsi qu'un relief de chemin de fer du Rhighi qu'escalade un train minuscule enveloppé dans des vues splendides des environs de Lucerne, tandis que Leysin et ses plans de sanatoriums disent que la Suisse est aussi l'hôpital vers lequel s'achemine la théorie des souffrants et des mourants qui demandent à la salubrité de son air un réconfort pour leurs poumons exténués, un viatique pour leur organisme ravagé et détraqué.

Saint-Gall a de jolies dentelles et diverses fabriques de condensateurs industriels, de convertisseurs doubles qui méritent mieux qu'une simple mention.

M. Boillot-Robert, commissaire général, a doté la section d'une superbe collection de faunes alpestres en un groupe ravissant et imagé: chamois qui bondissent, aigles qui se déployent, oiseaux aquatiques qui s'ébattent.

Et la Suisse se présente à nous, en des atours charmants, simple et naïve, originale et pittoresque.

Ceux qui l'ont visitée l'ont trouvée avec joie comme une vieille amie qu'on a plaisir à revoir, ceux qui ne la connaissent que par autrui auront appris à l'aimer pour elle-même, pour son peuple aux vertus patriarcales, au bon sens profond et humain, à la sagesse proverbiale dont les gouvernements gèrent le patrimoine social avec le dévouement et la prudence d'un père de famille en qui les fils ont mis toute leur confiance et leur affection.

LA TURQUIE

Commissaire général: *M. MIHRAN EFFENDI CAVAFFIAN, chargé d'affaires de Turquie à Bruxelles.*
Commissaire général adjoint: *M. RAIF BEY.*
Commissaire délégué de la section: *M. AGON BEY THERBETGHIAN.*
Secrétaire général: *M. G. VAXELAIRE, Consul de Turquie à Bruxelles*
Inspecteur de la section ottomane: *M. SEROPE EFFENDI.*
Commissaire délégué: *M. NOUMAN BEY, Consul de Turquie à Liége.*
Elle comptait 61 exposants.
Elle a obtenu 33 récompenses, dont 4 grands prix, 4 diplômes d'honneur, 10 médailles d'or.

Un voyageur qui flana sur le grand pont de Galata qui relie par-dessus la Corne d'Or, Stamboul à Péra, la Constantinople des fils du Prophète, des d'jamis, des turbés à celle des ambassadeurs et de la Banque ottomane, dit que c'est de ce pont, carrefour des races errantes, suprême rendez-vous des nations qui en sont à leurs derniers hommes que l'on a de la Turquie le plus merveilleux tableau du plus grand maître qui soit.

C'est ici, dit-il, où par excellence opère l'enchantement dans la perspective des trois villes qui sur trois avenues de terre forment Constantinople, l'amphithéâtre de Péra où scintillent les jeux de lumière, Stamboul qu'enferment les antiques murailles de Byzance, Scutari d'où l'islamisme s'est dirigé vers l'Europe avec son grand cimetière tout sombre sur le fond clair de Bithynie.

MIHRAN EFFENDI CAVAFFIAN
Commissaire Général.

Sur le pont, le burnous blanc de l'Arabe se frotte à la fustanelle de l'Albanais et du Bulgare, la veste saphir du Monténégrin brodée sur toutes les coutures, flamboie à côté du cafetan chaudron d'un vieux Musulman; le turban de mousseline tordue croise la coiffure d'astrakan en forme de tour du Kourde, l'Arménien, le Géorgien, le Syrien, le Maltais, le nègre de Nubie défilent...

C'est bien une vision d'Orient, de cet Orient sur l'azur profond duquel les mosquées, les minarets découpent leur blancheur immaculée, demeurant les gardiens farouches et les témoins fidèles d'une civilisation qui se laisse à peine entamer par l'assaut de l'Occident et qui, sur un territoire de 3.180.000 kilomètres carrés, pauvrement peuplés de 25 millions d'habitants, vit dans la tour d'ivoire d'une littérature originale et dans la gloire d'une architecture qui n'éclipse pas celle des Grecs et des Romains.

La Turquie est une bonne cliente pour la Belgique. Elle lui achète bon an mal en pour une quarantaine de millions d'acier, de fer, de locomotives, de voitures de chemins de fer et si nous lui rendons une dizaine de millions, ce n'est guère en achats de ces somptueux et royaux tapis qu'elle nous montre dans l'enchantement d'un pavillon blanc à arcades délicates, à colonnades fuselées, une miniature d'architecture ottomane délicieusement fouillée, légère et élégante.

C'est une débauche de couleurs, une symphonie de tons que ces tapis, ces carpettes, ces étoffes qui sont autant de chefs-d'œuvre que l'industrie tapissière a engendrés avec une longanime patience et un génie si particulier.

FAÇADE DE LA SECTION OTTOMANE.

Il semble que ce mot « Tapis d'Orient » désigne la perfection d'un produit dont l'art n'a plus de secret pour les Turcs et sur lequel ils veillent traditionnellement.

Et quelle variété dans cet amoncellement bigarré, quelle magnificence dans cette montagne d'étoffes, quelle gracieuse légèreté dans ces malles et ces babouches qui semblent des écrins de soie piqués de fleurs.

Les joyaux de la tapisserie traînent par terre dans ces carpettes que l'on foule du pied sans vergogne, dans ces merveilleux tapis qui arborent au mur le chatoyement de leur beauté, voisinent avec ces étoffes de soie souple, fine, exquise, mouchoirs menus, boléros tapageurs, rideaux amples semés de broderies d'un goût délicat, d'une insigne adresse. Et les fleurs entr'ouvrent leurs corolles, s'épanouissent, les arabesques décrivent leurs caprices comme si les brodeurs avaient subtilement glissé dans l'écheveau de leur soie la vie et la lumière.

Voilà, avec des meubles superbement incrustés de nacre, des colliers ravissants, des parures de sequins qui font entendre comme un cliquetis de sonnailles, des métaux portant l'empreinte d'un travail artistique très raffiné, des tabacs à l'arome grisant, tout ce qui évoque le plus en notre imagination ce prodigieux sanctuaire du passé qu'est la Turquie.

Des produits de la distillerie d'Omourdja, des farines, semoules et son de la Société anonyme ottomane de Salonique, des spécialités pharmaceutiques et de la confiserie de Constantinople viennent compléter cette section si intéressante.

LA FRANCE

L'AFFICHE OFFICIELLE DE LA FRANCE.

LA FRANCE

L'ORIGINE ET L'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION FRANÇAISE

Le projet d'une participation française remonte à l'époque de la conception du projet définitif de l'Exposition de Liége.

En effet, les membres de la colonie française de Liége, et spécialement M. Larroque, voulant manifester les sentiments d'étroite cordialité qui les unissaient aux Liégeois et désireux d'apporter aux promoteurs de l'œuvre une coopération effective et sérieuse, firent rapidement connaître à leurs compatriotes l'effort qui était tenté à Liége et la grandeur du but poursuivi. Bientôt, l'entreprise liégeoise fut populaire en France et rencontra de la sympathie, non seulement dans le monde industriel et commercial, mais encore dans les sphères gouvernementales.

Cette sympathie se manifesta notamment par la publication de divers articles dans le *Journal Officiel* de l'Exposition de Paris de 1900, et par les encouragements qu'envoyèrent aux Liégeois les dirigeants du Comité Français des Expositions à l'étranger. Il paraissait donc permis de conclure d'ores et déjà à la certitude d'une participation française, laquelle revêtirait peut-être un caractère officiel.

Cette espérance se confirma d'une façon particulière, lors de la célébration du XXVe anniversaire de la fondation de l'Association française de Bienfaisance de Liége.

Au banquet, qui réunit, à cette occasion, nombre de personnalités françaises, dont plusieurs membres du Comité français des Expositions à l'Etranger, et auquel assistèrent les autorités de la ville et de la province et de nombreux délégués du Conseil d'Administration de la Société de l'Exposition, les relations se nouèrent plus étroitement encore.

M. Layus, parlant au nom du Comité français des Expositions à l'Etranger, affirma que le concours dévoué de celui-ci était acquis à l'œuvre liégeoise; le même jour M. Lourties, sénateur, ancien Ministre du Commerce, retenu à Paris, ajouta à l'expression des regrets qu'il formula de ne pouvoir être présent à cette fête, la promesse d'une participation brillante de la France à la World's Fair projetée.

C'est donc grâce à M. Larroque et grâce aussi à l'honorable Consul de France à Liége, M. François Crozier, que s'établirent les relations toutes amicales avec nos voisins du midi, principalement personnifiés, en la circonstance, dans les membres du Comité français des Expositions à l'Etranger.

Organisme d'une importance considérable, ce Comité compte plusieurs milliers de membres, et son Conseil d'administration se compose des sommités du commerce et de l'industrie française.

Ce Comité français, dont l'institution remonte déjà à quelques années, a toujours fait preuve d'une remarquable activité, d'une grande intelligence et d'un réel entendement des choses d'exposition; il rendit de précieux services dans l'organisation de la prodigieuse Exposition de Paris en 1900; depuis lors, son activité ne se ralentit pas un instant. Il assuma successivement l'organisation de la participation française à Glascow en 1901, à Saint-Louis en 1904, et organisa, en 1901, l'Exposition de Hanoï.

M. ERNEST LARROQUE

Appréciant la valeur de cet organisme, le Gouvernement français en consacra l'autorité en le déclarant, par décret, institution d'utilité publique.

Rappelons incidemment ici que c'est à son exemple que deux Liégeois, MM. Auguste Dumoulin et Joseph Van Zuylen fondèrent naguère le Comité belge des Expositions à l'Etranger, et que l'initiative de ces derniers a été suivie encore en Hollande et en Italie.

Depuis 1899, les relations, nouées entre les membres du Comité français et le Conseil d'administration de l'Exposition, se continuèrent régulièrement et se manifestèrent principalement aux banquets donnés annuellement à Paris par le Comité français. On eut chaque fois un mot d'encouragement et de rappel des promesses, précédemment faites au sujet de l'Exposition de Liége. Il en fut notamment ainsi au banquet de 1900, qui, à cause de l'Exposition de Paris, revêtait une particulière solennité. M. Ancelot, parlant au nom du Comité français, adressa un salut sympathique aux délégués liégeois, MM. E. Nagelmackers, Digneffe, Dumoulin et Forgeur. M. Ernest Nagelmackers répondit, en rappelant, avec beaucoup d'à-propos, l'offre spontanée du concours du Comité français depuis longtemps faite et consacrée officiellement au banquet donné à Liége, à l'occasion du XXVe anniversaire de l'Association française de Bienfaisance.

Une période de lutte et de travail opiniâtre succéda à ces déclarations, mais il en sortit finalement la certitude incontestable d'un triomphe pour la participation projetée.

Aussi, le 10 janvier 1903, le Comité Exécutif de l'Exposition saisit-il l'occasion d'une représentation française de Bienfaisance pour inviter à Liége les membres du Comité français et cimenter d'une façon plus étroite les relations déjà existantes.

Plusieurs délégués français, MM. Ancelot, le président du Comité, Layus, Henon, Estieu, Morel, Deboin, Rousselot, répondirent à l'invitation qui leur était faite, et, le 11 janvier, après avoir examiné, au local de la Société de l'Exposition, les plans de la future World's Fair, les délégués se rendirent sur la plaine des Vennes et de là à Cointe où ils marquèrent la plus vive admiration pour le merveilleux panorama qui se déroulait à leurs yeux.

M. A. ANCELOT.

Le soir, un grand banquet réunit non seulement les personnalités de l'Exposition et leurs invités français, mais encore les plus hautes notabilités de la Ville et de la Province.

M. E. Nagelmackers y rappela brièvement l'origine du projet de la participation française et fit notamment allusion aux cordiales paroles prononcées à Paris, en 1900.

M. Ancelot ratifia ses précédentes promesses et se déclara fier, lui Français, d'être de ceux qui les premiers répondirent à l'appel des Liégeois.

Le 23 novembre suivant eut lieu le banquet annuel du Comité français des Expositions à l'Etranger. Ce banquet présentait, pour les Liégeois, une importance tout à fait exceptionnelle en raison d'une récente promesse d'adhésion officielle du Gouvernement français, obtenue à la suite d'une démarche faite par S. M. le Roi.

Au banquet, la délégation belge était particulièrement nombreuse et choisie.

Le Gouvernement belge était, en effet, représenté par M. Gustave Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail et MM. Dubois, Chef de Cabinet du Ministre; Amelin, Directeur général de l'Industrie; Richard Lamarche, Sénateur, Commissaire général du Gouvernement à l'Exposition de Liége et Gody, Commissaire général adjoint.

Les délégués de la Société anonyme de l'Exposition étaient: MM. Ernest Nagelmackers, Président du Conseil d'administration ; Paul Forgeur, Secrétaire général ; Florent Pholien, Secrétaire des Finances; Jules Noirfalise, Contrôleur des Finances et Georges Simonis, Secrétaire général adjoint.

M. Trouillot, Ministre français du Commerce, présidait ce banquet auquel participaient également une foule de hautes notabilités françaises, dont MM. Ancelot, Président du Comité français; Krantz, ancien ministre; Fallières, alors Président du Sénat; Lourties, Sénateur; Gomot, Baudin, tous trois anciens ministres; Pallain, Gouverneur de la Banque de France; Crozier, Consul de France à Liége; Valère Mabille, Vaxelaire-Claes, Larroque et beaucoup d'autres.

Plusieurs discours très importants furent prononcés à ce banquet. Ce fut tout d'abord M. Ancelot qui adressa aux Liégeois des aimables paroles d'encouragement ainsi que M. Lourties, l'ardent protagoniste de la participation française à l'Exposition de Liége. Puis M. Trouillot, ministre du Commerce, qui annonça sa résolution de demander au Gouvernement français, lui-même, une adhésion officielle.

M. LUCIEN LAYUS.

M. Gustave Francotte, en réponse à l'expression de ces sentiments si encourageants, prononça un éloquent discours qui produisit une profonde impression et dont le sens courtois, la suprême élégance et la touchante spontanéité furent soulignés par la presse parisienne tout entière.

Après avoir remercié les orateurs qui s'exprimaient avec tant de bienveillance pour le Gouvernement belge, le sympathique Ministre de l'Industrie et du Travail souligna le fait du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale, en 1905, indépendance qui fut cimentée du sang des soldats de la France et ajouta que si, venant en France, les Belges retrouvent beaucoup de leur pays, les Français venant en Belgique retrouveraient aussi beaucoup de cordialité et d'hospitalité françaises.

Ce discours courtois fut salué d'une longue salve d'applaudissements. Le lendemain eut lieu un déjeuner intime, présidé encore par M. Trouillot, ministre du Commerce.

En des toasts successifs, MM. Maguin, Trouillot, Ancelot rappelèrent notamment les promesses faites, et M. G. Francotte y répondit avec non moins de cordialité et d'à-propos.

Quelques mois après, le 25 mars 1904, M. Lourties présentait au Sénat français, qui l'adopta à l'unanimité, le projet d'inscription d'une somme extraordinaire de 350.000 francs aux budgets des ministères du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, des Colonies, pour la participation officielle de la France à l'Exposition de Liége.

Bientôt après, les décrets suivants parurent au *Journal Officiel:*

Le Président de la République Française,

Sur la proposition des Ministres du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et des Colonies.

Vu la loi du 25 mars 1904 relative à la participation de la France à l'Exposition internationale de Liége (Belgique) et à l'ouverture, sur l'exercice 1904 de crédits extraordinaires pour cet objet,

Décrète:

Article Premier. — L'organisation de la participation française à l'Exposition internationale de Liége est spécialement placée sous l'autorité du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes et dirigée par un commissaire général.

Art. 2. — Le commissaire général est nommé par décret rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes. Le service du commissariat général est compatible avec des fonctions publiques.

Le commissaire général est chargé, en ce qui concerne l'Exposition de Liége, des rapports entre le gouvernement français et le gouvernement belge; il a la haute direction de tous les services et prend toutes les mesures d'administration nécessaires à l'organisation de la participation française.

Art. 3. — Le Comité français des Expositions à l'étranger est chargé, en ce qui concerne les groupes de la classification belge (numéros 3 à 15, 18 et 19), de recruter, d'admettre et d'installer les exposants sous le contrôle du commissaire général.

Il est, en outre, chargé d'assurer la décoration générale de la section française et de supporter les frais de gardiennage.

Il recevra une subvention du gouvernement pour l'aider à cet effet et sera autorisé à solliciter le concours des Municipalités, des Chambres de commerce et des Associations.

Art. 4. — Les Comités d'admission et d'installation correspondant aux groupes mentionnés à l'article précédent, seront composés de membres nommés par le commissaire général, sur la présentation du Comité français des Expositions à l'étranger.

Les membres du jury de ces groupes seront désignés dans les mêmes conditions sur une liste établie par le Comité français des Expositions à l'étranger et comprenant un nombre de présentations double des jurés à nommer.

Les membres de ces Comités et du jury ne pourront être choisis que parmi les exposants.

Art. 5. — Les Comités d'admission et d'installation des membres du jury seront nommés:

En ce qui concerne les Beaux-Arts (groupe 2 de la classification belge), après avis du commissaire général et du directeur des Beaux-Arts par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts;

En ce qui concerne le groupe de la section coloniale, après avis du commissaire général et du directeur de l'Office colonial, par le ministre des Colonies;

Enfin, en ce qui concerne les groupes 1, 16 et 17, 20 et 21, après avis du commissaire général, par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes.

Art. 6. — La correspondance relative au service de l'Exposition de Liége bénéficiera des dispositions des décrets des 24 octobre 1893 et 20 avril 1899, concernant la circulation en franchise de la correspondance de l'Exposition internationale de 1900.

Art. 7. — Les Ministres du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et des Colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 1er avril 1904.

Par le Président de la République: Emile LOUBET.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
Georges TROUILLOT.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
J. CHAUMIE.

Le Ministre des Colonies,
Gaston DOUMERGUE.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du garde des sceaux, Ministre de la Justice, et du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Vu la loi en date du 25 mars 1904, relative à la participation de la France à l'Exposition internationale de Liége, et à l'ouverture, sur l'exercice 1904, de crédits extraordinaires pour cet objet;

Vu le décret en date du 1er avril 1904 portant règlement de la participation de la France à l'Exposition internationale de Liége,

Décrète:

Article Premier. — M. Chapsal, maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur du cabinet, chargé des services du personnel et de la comptabilité au ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, est nommé Commissaire général du Gouvernement français en Belgique, à l'occasion de l'Exposition de Liége.

Il conservera ses fonctions actuelles.

Art. 2. — La garde des sceaux, Ministre de la Justice et le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois* et publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris le 1er avril 1904.

Par le Président de la République: Emile LOUBET.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
E. VALLE.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
Georges TROUILLOT.

A côté de M. Chapsal, dont on vient de lire les titres importants, qui devait consacrer à l'Exposition de Liége un si grand dévouement, allié à de si profondes connaissances, et se signaler dans ses fonctions par son intelligente activité, la sûreté de son jugement et son expérience des affaires, se trouvait M. Alphonse Pinard, qui était un de ces hommes actifs, dévoués, pleins de cordialité, qui devaient rendre à l'Exposition de Liége tant de signalés services et conquérir dès l'abord les sympathies les plus vives et les plus profondément cordiales.

A ces qualités innées, M. Pinard ajoutait tout ce que ses fonctions professionnelles pouvaient lui apporter de connaissances et lui ménager d'heureuses et fécondes influences.

Maître de forges à Sougland (Aisne), M. Alphonse Pinard est président de l'Alliance syndicale du Commerce et de l'Industrie, président du Syndicat général des Fondeurs en fer de France et de la Chambre syndicale du Chauffage, président de la Mutualité industrielle (assurance mutuelle contre les accidents du travail), vice-président de l'Union métallurgique et minière, vice-président du Comité des Expositions à l'Etranger, etc., etc.

Le 7 avril 1904, Liége recevait la première visite du nouveau Commissaire général, accompagné de MM. Alphonse Pinard, Président du Comité d'organisation de la section française à l'Exposition de Liége, Ancelot et Estieu, respectivement Président et Vice-Président du Comité français des Expositions à l'Etranger.

M. F. CHAPSAL

Commissaire Général.

C F E

Les délégués français restèrent trois jours à Liége, préludant avec les membres de la Société de l'Exposition et les notabilités liégeoises à ces relations qui, par la suite, devaient devenir si étroites et si intimes.

Enfin, un grand déjeuner franco-belge qui eut lieu le 20 mai, à Paris, chez M. Trouillot, ministre du Commerce, scella définitivement l'accord intervenu entre les deux Gouvernements.

Il convient de faire remarquer, en la circonstance, que pour la première fois, un Ministre français offrait un banquet à l'occasion d'une Exposition organisée à l'étranger.

Ce banquet, auquel assistait M. Gustave Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, réunissait les plus hautes notabilités de France, MM. Delcassé, Ministre des Affaires Etrangères, Rouvier, Ministre des Finances, Doumergue, Ministre des Colonies, Bérard, sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, Leghait, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges à Paris, nombre de députés, de sénateurs, de personnalités du commerce français; parmi les notabilités que les Liégeois allaient bientôt connaître ou qu'ils connaissaient déjà: MM. Morel, Layus, Pinard, Crozier, de Monzie, Ancelot, Turpin, Chapsal, Dedet, et enfin, représentant l'Exposition de Liége: MM. Richard Lamarche, Gody, Auguste Dumoulin, Forgeur.

Deux discours furent prononcés, l'un par M. Trouillot, qui manifesta son désir de voir bientôt, entre la Belgique et la France, un lien de plus, celui d'une grande et commune victoire et forma, pour S. M. le Roi et le peuple belge les vœux les plus chaleureux; l'autre, par M. Gustave Francotte qui, aux souhaits réciproques pour M. le Président de la République française et pour celle-ci, ajouta, d'une manière tout intime, le vœu que le foyer de l'éminent ministre du Commerce de France soit pour lui ce lieu qu'indiquait une devise inscrite sur le manteau d'une cheminée de son pays: *Locus refrigerii, lucis et pacis* (c'était un lieu de lumière, de rafraîchissement et de paix).

Si, alors, dans le cœur des Liégeois, germait un vif sentiment de reconnaissance envers le Gouvernement français et ses représentants, leur esprit ne pouvait se défendre de faire un retour vers la période difficile et tâtonnante des débuts et se plaisait à trouver dans la joie de l'heure présente la récompense de leurs grands efforts.

Ils se reportaient à ce moment où les promoteurs de la participation française, MM. Crozier et Larroque, unirent leurs efforts à ceux de leurs compatriotes et mettant ceux-ci en relations avec les membres du Comité français des Expositions à l'Etranger, leur apportèrent ce précieux encouragement.

A propos de M. François Crozier, nous nous faisons un plaisir de rappeler qu'il fut, dès le début, un précieux intermédiaire entre le Gouvernement français et le Comité de Liége, attendu qu'il avait été chargé officieusement par les Ministres français de les tenir au courant de tout ce qui concernait la World's Fair de 1905.

Le décret du 1er avril 1904, rendu en exécution de la loi du 25 mars de la même année, plaçait donc la participation officielle de la France sous la haute autorité de M. le Ministre du Commerce et nommait Commissaire général de cette Exposition, M. Chapsal, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, Directeur du Cabinet de M. Georges Trouillot.

Par le même décret, le Comité français des Expositions à l'Etranger était chargé du recrutement, de l'admission et de l'installation des exposants pour les classes industrielles, ainsi que de la décoration générale de la section française.

Des arrêtés ultérieurs nommaient M. le sénateur Viger, ancien Ministre de l'Agriculture, président des groupes 7 et 8 (Agriculture et Horticulture); M. Crozier, Consul de France à Liége, Commissaire spécial des Colonies; M. de Monzie, Directeur du

Cabinet du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Commissaire spécial de l'Enseignement; M. Pol Neveux, inspecteur général des Bibliothèques, Commissaire spécial des Beaux-Arts; et M. Paul Dedet, sous-chef de bureau au Ministère du Commerce, adjoint au Commissaire général.

La collaboration de ces hommes éminents et dévoués, réunis autour de M. le Commissaire général Chapsal, fut particulièrement heureuse. Chacun d'entr'eux, dans le ressort de sa compétence spéciale, contribua à faire de la participation française une œuvre originale et du plus haut intérêt.

Conformément à ses traditions, le Comité français des Expositions à l'Etranger délégua ses pouvoirs à un Comité d'organisation présidé par M. Alphonse Pinard, maître de forges, l'un de ses vice-présidents, dont nous avons déjà dit les rares qualités.

Chacun des vice-présidents et des secrétaires était plus particulièrement chargé de la direction d'un des groupes de la classification générale.

Ce Comité d'organisation était composé de la manière suivante:

PRÉSIDENT :

M. PINARD, Alphonse.

Président de l'Alliance syndicale du Commerce et de l'Industrie; Président du Syndicat général des Fondeurs en fer de France et de la Chambre syndicale du Chauffage; Président de la Société d'Economie industrielle et commerciale: Vice-Président de l'Union métallurgique et minière; Vice-Président du Comité français des Expositions à l'étranger.

Membre de la Commission supérieure et des Comités, Bruxelles 1897; Président des Comités et du Jury, Paris 1900.

PREMIER VICE-PRÉSIDENT :

M. LAYUS, Lucien.

Président de la Commission d'initiative et d'enquête du Comité français des Expositions à l'étranger; Premier Vice-Président de la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie, Vice-Président de l'Association littéraire et artistique internationale.

Secrétaire de la Commission supérieure et Secrétaire des Comités, Bruxelles 1897; Membre du Comité supérieur de revision et du Jury supérieur, Paris 1900.

VICE-PRÉSIDENTS :

M. HETZEL, Louis-Jules.

Ancien Président du Cercle de la Librairie et de l'Imprimerie; Trésorier du Syndicat de la Presse périodique; Vice-Président du Comité français des Expositions à l'étranger.

Membre de la Commission supérieure et Président des Comités et du Jury, Bruxelles 1897; Membre des Comités et du Jury, Paris 1900.

Président du Groupe 3.

M. DEHAITRE, Fernand.

Président honoraire de la Chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs, Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

Membre du Comité technique des Machines et Membre du Jury, Paris 1900.

Président du Groupe 4.

M. SARTIAUX, Eugène.

Président du Syndicat des Industries électriques et de l'Association des Ingénieurs-électriciens.

Membre de la Commission supérieure et des Comités. Grand Prix, Bruxelles 1897; Membre des Comités et du Jury, Paris 1900.

Président du Groupe 5.

M. RIVES, Gustave.

Président des Comités d'organisation des Expositions d'automobiles, de cycles et de sports à Paris; Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

Membre du Jury, Paris 1900; Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Vienne 1904.

Président du Groupe 6.

M. POUPINEL, Paul.

Président de la Chambre syndicale des Bois de sciage et d'industrie; Vice-Président du Syndicat général du Commerce et de l'Industrie.

Vice-Président des Comités et du Jury, Paris, 1900.

Président du Groupe 9.

M. TURPIN, Henry.

Président honoraire du Syndicat national du Commerce en gros des Vins, Spiritueux et Liqueurs de France; Vice-Président de la Chambre de Commerce de Rouen.

Membre des Comités et du Jury, Bruxelles 1897; Membre des Comités et Médaille d'or, Paris 1900. *Président du Groupe 10.*

M. GRUNER, Edouard.

Ingénieur civil des Mines; Secrétaire général du Comité central des Houillères de France et de l'Union métallurgique et minière.

Secrétaire des Comités et Diplôme d'honneur, Bruxelles 1897; Membre de Jury, Paris 1900.

Président du Groupe 11.

M. LEGRAND, Charles.

Ancien Président de l'Association générale des Tissus et Matières textiles; Membre de la Chambre de Commerce de Paris; Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

Président des Comités et du Jury, Bruxelles 1897; Président des Comités et du Jury, Paris 1900. *Président du Groupe 12.*

M. PERDOUX, Léon.

Président honoraire de la Chambre syndicale de la Confection et de la Couture; Vice-Président de l'Association générale des Tissus et Matières textiles; Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

Vice-Président des Comités et du Jury, Bruxelles 1897; Membre des Comités et du Jury, Paris 1900. *Président du Groupe 13.*

M. LEFEBVRE, Georges.

Ancien Président du Syndicat des Produits chimiques; Membre de la Chambre de Commerce de Paris; Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

Secrétaire-trésorier des Comités et Secrétaire rapporteur du Jury, Bruxelles 1897; Secrétaire des Comités et du Jury, Paris 1900. *Président du Groupe 14.*

M. BOIN, Georges.

Ancien Président de la Chambre syndicale de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie; Membre de la Chambre de Commerce de Paris.

Membre des Comités et du Jury, Bruxelles 1897; Président des Comités et Grand Prix, Paris 1900. *Président du Groupe 15.*

M. RICQ, Gustave-Olivier-Julien.

Général de Brigade de la Section de réserve.

Président du Groupe 19.

SECRÉTAIRE GÉNERAL :

M. MOREL, François.

Propriétaire-exploitant de carrières; Fabricant de plâtre et de briques; Docteur en droit, Inspecteur régional de l'Enseignement technique; Secrétaire du Comité français des Expositions à l'étranger.

Hors concours, Paris 1900.

TRÉSORIER :

M. GRODET, Emile.

Président de la Chambre syndicale de la Chaudronnerie; Trésorier de l'Alliance syndicale du Commerce et de l'Industrie.

Trésorier des Comités et Membre du Jury, Paris 1900.

SECRÉTAIRES :

M. REYMOND, Henri.

Vice-Président de la Chambre syndicale de la Photogravure.

Grand Prix, Paris 1900. *Secrétaire du Groupe 3.*

M. COMPERE, Charles.
Ingénieur-Directeur de l'Association parisienne des propriétaires d'appareils à vapeur.
Vice-Président du Jury, Bruxelles 1897, Secrétaire des Comités et Membre du Jury supérieur, Paris 1900.
Secrétaire du Groupe 4.

M. ROBARD, René.
Administrateur-délégué de la Société « L'éclairage électrique »; Administrateur-délégué de la Compagnie des Tréfileries du Havre.
Grand Prix, Paris 1900. *Secrétaire du Groupe 5.*

M. RICHARD, Max.
Ingénieur-constructeur; Président de la Chambre syndicale de l'Automobile.
Médaille d'or, Paris 1900.
Secrétaire du Groupe 6.

M. ROUSSELOT, Edouard.
Secrétaire de la Chambre syndicale des Fabricants de colles et gélatines de France; Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.
Médaille d'or, Paris 1900.
Secrétaire du Groupe 9.

M. CAHEN, Jules.
Secrétaire de la Chambre syndicale de l'Industrie des Conserves alimentaires en France.
Secrétaire des Comités et du Jury, Paris 1900.
Secrétaire du Groupe 10.

M. EISSEN-PIAT, Maurice.
De la Maison A. Piat et ses fils; Secrétaire général du Syndicat des Fondeurs en fer de France.
Trésorier des Comités et Hors concours, Paris 1900.
Secrétaire du Groupe 11.

M. MALESSET, Joseph.
Juge au Tribunal de commerce de la Seine; Fondeur en cuivre; Membre du Conseil supérieur des Colonies.
Médaille d'or, Bruxelles 1897; Membre du Jury, Paris 1900.
Secrétaire du Groupe 11.

M. HARANT, Louis.
Président de la Chambre syndicale de la Céramique et de la Verrerie.
Membre du Jury, Bruxelles 1897; Secrétaire des Comités et du Jury et Membre du Jury supérieur, Paris 1900.
Secrétaire du Groupe 12.

M. VILLEMINOT, Lucien.
Tissage et Manufacture de bonneterie (de la Maison Blais-Mousseron et Villeminot).
Médaille d'or, Bruxelles 1897; Grand Prix, Paris 1900.
Secrétaire du Groupe 13.

M. BEQUET, Henri.
Président de la Chambre syndicale des Dentelles et Broderies.
Grand Prix, Bruxelles 1897; Médaille d'or, Paris 1900.
Secrétaire du Groupe 13.

M. PLASSARD, Louis.
Parfumeur.
Membre du Jury, Bruxelles 1897; Membre des Comités et Médaille d'or, Paris 1900.
Secrétaire du Groupe 14.

M. JABEUF, Robert-Albert.
Président de la Chambre syndicale des Fondeurs en cuivre et en bronze d'art de Paris, Vice-Président honoraire de la Réunion des Fabricants de bronze.
Membre des Comités et Médaille d'or, Paris 1900.
Secrétaire du Groupe 15.

M. AMSON, Arthur.
Fabricant de maroquinerie.
Hors concours, Bruxelles 1897; Hors concours, Paris 1900.
Secrétaire du Groupe 15.

M. ALOMBERT-GOGET.
Contrôleur de 2e classe de l'Administration de l'Armée.
Secrétaire du Groupe 19.

Le Consul Général F. CROZIER

Commissaire spécial des Colonies.

Enfin, il était institué une Commission de Direction, choisie principalement parmi les membres du Conseil de Direction du Comité français des Expositions à l'étranger, qui avaient manifesté l'intention de prendre une part effective à l'Exposition de Liége, et qui comprenait:

M. ANCELOT, Alfred.
Président du Comité français des Expositions à l'étranger; Membre de la Chambre de Commerce de Paris; Membre de la Commission supérieure des Expositions.

M. SANDOZ, G.-Roger.
Secrétaire général du Comité français des Expositions à l'étranger; Secrétaire général de la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie; Vice-Président de la Société d'Economie industrielle et commerciale.

M. KESTER, Gustave.
Président honoraire de la Chambre syndicale des Vins et Spiritueux en gros de la Seine, Membre de la Chambre de Commerce de Paris; Président de la Commission des Comptes et Publications du Comité français des Expositions à l'étranger.

M. AMSON, Georges.
Président d'honneur de la Chambre syndicale de la Maroquinerie, Gainerie et Articles de voyage; Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

M. BELLAN, Léopold.
Membre du Conseil supérieur de l'Eseignement technique; Membre de la Commission supérieure des Expositions; Syndic du Conseil municipal de Paris; Vice-Président du Comité français des Expositions à l'étranger.

M. BLIN, Eugène.
De la Maison Blin et Blin; Industrie lainière d'Elbeuf.

M. BLONDEL, Albert.
De la Maison Erard; Délégué général de la Section française à l'Exposition universelle de 1900; Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

M. DEBAIN, Alphonse.
Président du Syndicat des Fabricants d'Orfèvrerie-argent; Vice-Président de la Chambre syndicale de la Bijouterie; Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

M. DESPRET, Georges.
Administrateur-délégué de la Compagnie des Glaces et Verres spéciaux du Nord.

M. DREYFUS-BING, Paul.
Bibliothécaire du Comité français des Expositions à l'étranger.

M. DUPONT, Emile.
Président d'honneur de la Chambre syndicale de la Brosserie; Président honoraire de l'Union des Fabricants; Conseiller général de l'Oise; Vice-Président du Comité français des Expositions à l'étranger; Président de la Section française de l'Exposition de Glasgow 1902; Président de la Section française de l'Exposition de Saint-Louis 1904.

M. HOLLANDE, Jean.
Importateur de bois exotiques; Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

M. LAMAILLE, Geo.
Ancien Vice-Président de la Chambre syndicale des Négociants-Commissionnaires et du Commerce extérieur; Vice-Président de la Société d'Economie industrielle et commerciale; Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

M. MAGUIN, Alfred.
Conseiller général de l'Aisne; Membre de la Chambre de Commerce de Saint-Quentin et de l'Aisne; Président de la Commission des Fêtes et Réceptions du Comité français des Expositions à l'étranger; Président du Comité central officiel d'organisation de l'Exposition de Hanoï 1902. Président du Comité d'organisation de la Section française pour l'Exposition de Milan 1906.

M. MANAUT, Frédéric.
Directeur de la Société « l'Electrique »; Conseiller général des Pyrénées-Orientales; Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

M. MASCURAUD, Alfred.

Vice-Président honoraire du Syndicat général du Commerce et de l'Industrie; Président honoraire de la Chambre syndicale de la Bijouterie fantaisie en tous genres; Membre de la Commission supérieure des Expositions; Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

M. POULLAIN, Charles.

Président du Syndicat général de l'Industrie des cuirs et peaux de France; Ancien membre de la Chambre de Commerce de Paris; Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

M. SEYNES, Louis de.

Vice-Président de la Chambre syndicale de l'Acétylène et des Industries qui s'y rattachent, Président du Conseil d'administration de la Société « L'Electrique »; Administrateur de la Société commerciale du Carbure de Calcium

M. SIMON, Paul.

Vice-Président de la Chambre syndicale des Tissus et Nouveautés de France; Secrétaire-Archiviste du Comité français des Expositions à l'étranger.

D'autre part, par les soins de M. Chapsal, Commissaire général, des Comités de propagande et des Comités départementaux furent créés dans la plupart des départements en vue de faire appel au concours de tous les producteurs et de faire connaître les règlements et la classification de l'Exposition.

Les Comités d'admission et d'installation se mirent immédiatement à l'œuvre et, en quelques semaines, 7.950 adhésions étaient acquises à la participation française dans les différents groupes correspondant à la classification générale.

La Section française s'étendait dans la Galerie des Machines, sur une superficie de 4.818 mètres et couvrait dans les halls de l'industrie 16.906 mètres, non compris les 200 mètres réservés gracieusement à la Ville de Paris. On sait que celle-ci avait pris à sa charge, sous l'habile direction de M. Vacherot, jardinier principal de la Ville, les plantations et les jardins de l'Exposition situés en avant de la façade principale. De plus, en raison de l'affluence des exposants, l'Alimentation française dut s'installer dans un pavillon spécial de 2.800 mètres carrés, en bordure du quai Mativa, et les groupes de l'Agriculture et de l'Horticulture durent être établis dans un autre pavillon de deux étages, édifié sur la plaine des Vennes. Cet ensemble, en y comprenant les installations à l'air libre dans les jardins, formait un total de plus de 27.000 mètres carrés.

M. PAUL DEDET.

Enfin, si nous relevons le chiffre de la superficie des différents pavillons de l'Exposition des Colonies françaises, ainsi que celle du Palais des Beaux-Arts, on peut estimer à 32.000 mètres carrés l'étendue globale de la participation de la France.

Jamais, dans aucune Exposition belge, participation française n'avait été aussi importante. Dans les halls de l'Industrie, la Section française était répartie par groupes, sur six travées parallèles, aboutissant à la magnifique façade monumentale, située en bordure de la galerie centrale de l'Exposition et construite par les soins de M. de Montarnal, architecte en chef.

LA VISITE DES DÉLÉGUÉS FRANÇAIS, LE 12 JANVIER 1905.

Cette Section française, claire, élégante, disposée dans un ordre méthodique et rationnel, donnait l'impression d'un immense salon où l'on aurait réuni les plus belles choses du pays.

Enfin, complétant et concentrant en eux une bonne partie de ce charme, le salon de France, le salon des Arts industriels, la salle des Conférences et les Salons de la Ville de Paris augmentaient encore l'attrait puissant de cette section sur les visiteurs.

LA SECTION A L'INTÉRIEUR DES HALLS

L'ASPECT GÉNÉRAL

Avant de décrire en détail les divers palais, les différentes classes de la Section française et avant de parler de plusieurs installations dont l'importance et la beauté méritent une mention spéciale, jetons un coup d'œil rapide sur l'ensemble de la section dans l'intérieur des halls, simple impression d'un visiteur vite passant.

Ce qui frappait tout d'abord dans celle-ci, c'était en même temps que son importance, l'ordre et la clarté qui avaient présidé à l'aménagement des différentes classes. Le long de la galerie centrale de la première partie des halls, s'ouvraient de larges travées surmontées d'écussons portant l'indication de la classe.

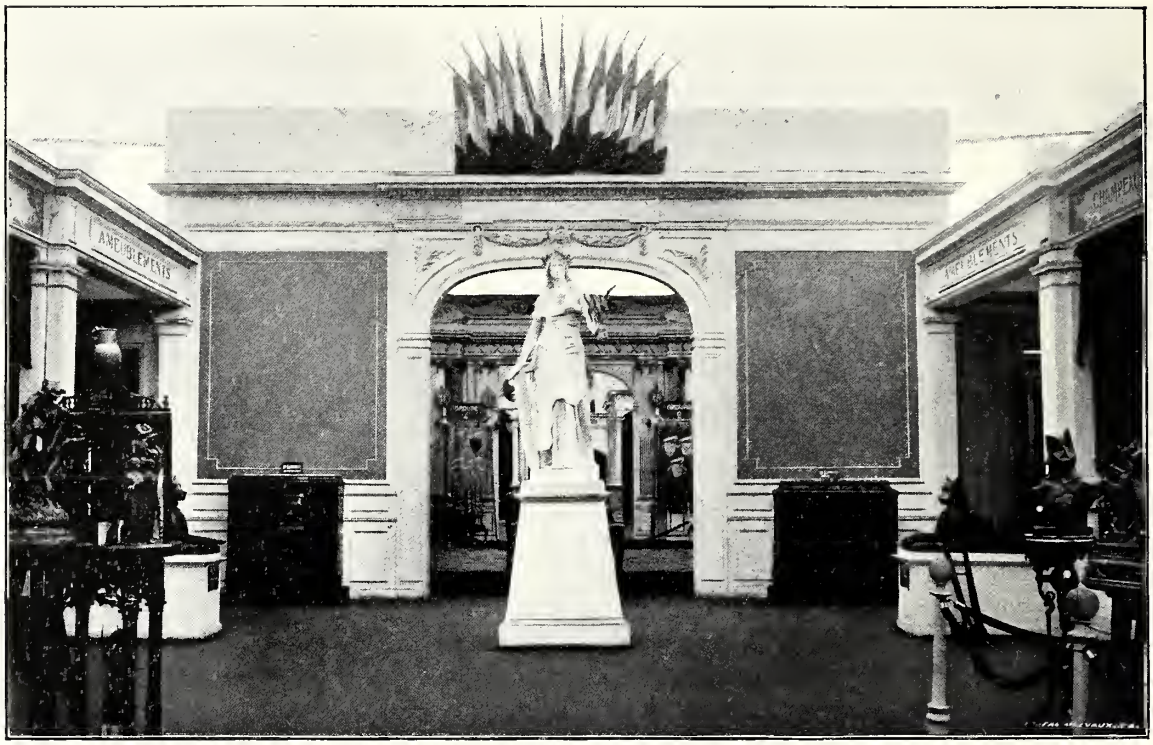

L'ENTRÉE DU SALON D'HONNEUR.

On pénétrait dans la travée. Les claires et élégantes vitrines se succédaient, un tapis assourdissait le bruit des pas; la lumière tombait à flots. Sans effort on jouissait d'un coup d'œil de la beauté des objets exposés; le passage par les différents compartiments laissait plus l'impression d'une libre et joyeuse promenade que d'une visite nécessitant un examen minutieux, attentif et fatigant. La beauté des choses prenait les yeux sans que ceux-ci dussent faire effort pour la découvrir.

Et que de jolies choses attiraient les regards! C'était tout d'abord le compartiment de la couture parisienne où les plus grands faiseurs avaient exposé leurs suggestifs chefs-d'œuvre; puis venaient les fines dentelles, les soieries chatoyantes, les divers produits de l'industrie du vêtement, enfin ce compartiment de l'industrie frêle et précieuse de la plume.

La travée suivante, par un enchaînement logique, nous montrait les parfums contenus dans de clairs flacons noués de faveurs, puis venaient la typographie, la musique, le magnifique compartiment de la librairie et de la typographie où étaient réunis des chefs-d'œuvre, les éditions d'art, les estampes, cependant que çà et là, de superbes affiches de Chéret ornaient les cloisons des compartiments de ces femmes longues, vêtues de légers vêtements, aux couleurs précieusement atténuées.

C'est surtout dans les industries d'art que la France se montrait maîtresse; après l'orfèvrerie, la joaillerie, la bijouterie, venaient les bronzes auxquels succédait ce somptueux salon de France voisinant avec l'ameublement, le tout d'une réelle et discrète élégance. Le salon des Arts industriels, qui suivait, était lui aussi splendide et intime. Bas et voûté, il s'emplissait d'une ombre recueillie, dans laquelle des ampoules électriques faisaient éclater çà et là les pendeloques d'un lustre, l'or d'une frise, l'angle protégé d'un coffret.

A côté de ces éléments de pur luxe, la France avait tenu à montrer les produits de ses autres grandes industries; c'était son automobile d'une réputation mondiale, puis l'électricité, la métallurgie, les cuirs, les engins des sports, etc.

Dans les galeries des machines et de l'industrie, la participation française était aussi des plus importantes. Il en sera parlé en détail et d'une façon autorisée par nos collaborateurs techniques.

Les compartiments de l'Economie sociale, de l'Enseignement, des Sciences, n'étaient pas moins remarquables. Un seul d'entre eux, celui de l'Institut Pasteur, eut suffi à donner à la classe des sciences un puissant intérêt.

Enfin, par une initiative dont il faut la louer grandement, la France, non contente de révéler documentairement la valeur de son enseignement, voulut y joindre des commentaires édifiants en organisant des leçons et des conférences que vinrent faire les professeurs et les savants les plus autorisés de son Université ou de ses grandes Ecoles.

Tel fut, très brièvement exposé, l'apport généreux de la France à l'Exposition de Liége; la participation de la plus grande nation, voisine et amie, répandit autour d'elle une atmosphère d'intellectualité et de beauté qui contribua pour une bonne part au succès de la World's Fair liégeoise.

Reprenons maintenant en détails certaines parties de la section et commençons par:

LE SALON D'HONNEUR, DIT " LE SALON DE FRANCE ".

Entouré des collectivités les plus riches et les plus belles des industries d'art, de la bijouterie, des bronzes, de l'ameublement moderne, le Salon de France apparaissait comme un pur joyau serti dans un ensemble de métaux précieux.

Tout l'art français s'y résumait dans sa somptuosité claire et son goût incomparable. On souhaitait y voir quelque scène d'après Watteau ou Boucher, ou plus proche de nous, quelque fête mondaine qui y aurait brillé d'un éclat merveilleux.

Devant l'entrée principale, la belle statue en marbre de Pierre Granet représentant la République apportant au monde la Liberté, l'Egalité, la Fraternité, attirait tout d'abord le regard.

De style Louis XV le plus pur, le Salon de France, qui occupait une superficie de 160 mètres carrés, avait été exécuté sous la direction de M. l'architecte de Montarnal, par les soins de M. Cruchet, sculpteur décorateur.

Deux grandes arcades se faisant vis-à-vis donnaient accès dans l'intérieur et quatre portes, surmontées de tympans superbement sculptés, le mettaient en communication avec les galeries et les salons de l'ameublement.

Les angles du salon, arrondis, étaient garnis de niches et pilastres et flanqués de deux colonnes ioniques sur socles. Au dessus de la corniche, une voussure décorée couronnait l'ensemble et supportait le velum figurant le plafond. Un regard jeté à l'intérieur du salon donnait immédiatement la sensation de la vraie beauté dans l'ameublement. C'était riche avec discrétion, à la fois clair et intime, joyeux et reposant, et somptueusement décoratif.

Des tapisseries répandaient dans le salon une lueur chaude de rose sombre, que tempérait la blancheur des bustes en marbre et que venaient égayer les reflets joyeux des décorations.

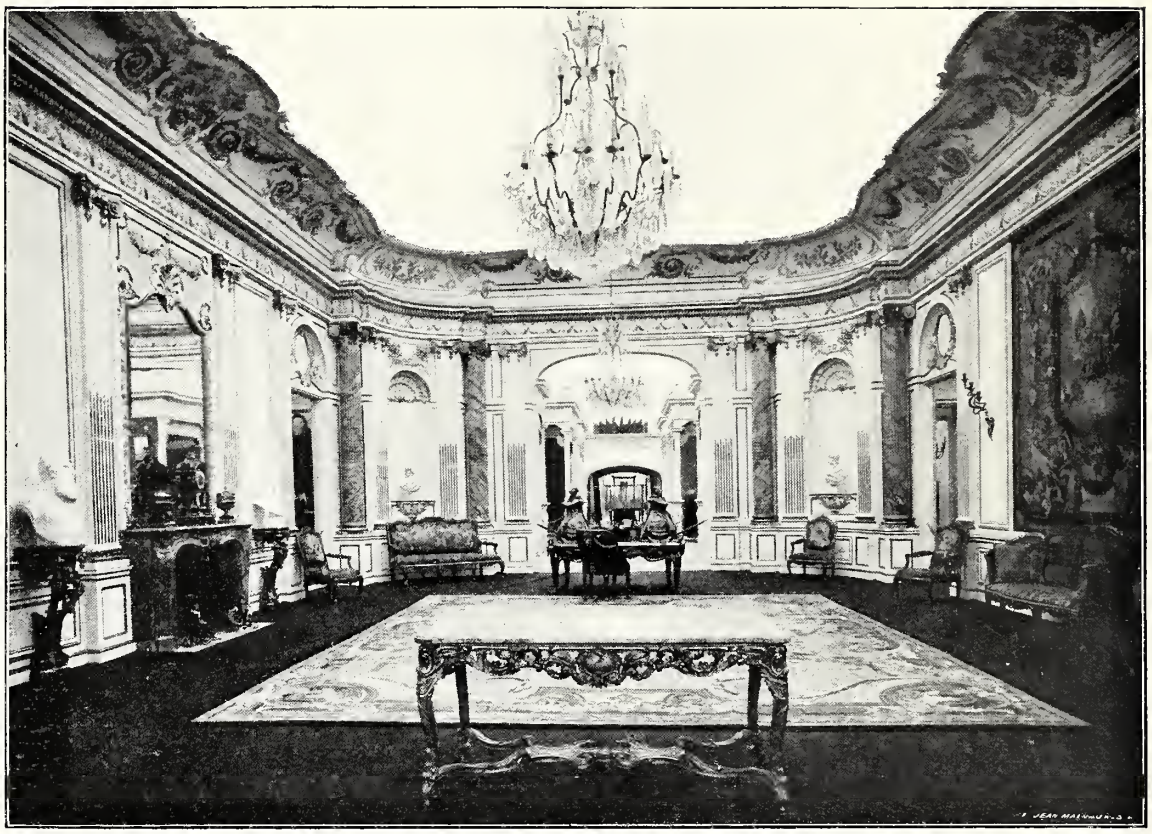

L'INTÉRIEUR DU SALON D'HONNEUR.

Une des faces du salon était occupée par une des plus belles tapisseries du Garde-Meuble national. Elle représentait « Don Quichotte guéri de sa folie par la Sagesse ». Cette pièce de haute lisse, signée Cosette, une des plus belles qui ait été fabriquée à la manufacture des Gobelins, date du milieu du XVIIIe siècle, et fut exécutée d'après les dessins d'Antoine et Charles Coypel.

La cheminée, de style très pur, d'une heureuse discrétion d'ornements, était sculptée en marbre Sarancolin par la maison Benezeck; les deux lustres faisaient scintiller au milieu de l'atmosphère chaude et colorée, les reflets métalliques de leurs pendeloques, la garniture de cheminée de la maison Vian se réflétait dans la glace fournie par la célèbre Manufacture de Jeumont.

Au centre du salon, on remarquait, à côté du mobilier en tapisserie ancienne de la collection Braquenié, un superbe tapis de Savonnerie exécuté spécialement par cette maison dans sa manufacture d'Aubusson, puis le riche bureau sculpté et doré de la maison Linke, la table sculptée de la maison Deumont, les fauteuils de la maison Ternisien et les objets d'art de la collection Hoentschel.

Le Salon de France servait spécialement à la réception d'augustes personnages venant visiter la section française. S. M. le Roi Léopold II, LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Albert, les Ministres français, lors de leur visite officielle à la section française, le Shah de Perse, le Prince Japonais y furent reçus et complimentés par le Commissaire général français, M. Chapsal. Ces augustes personnages s'y attardèrent et ne manquèrent pas de manifester leur vive admiration.

LE SALON DES ARTS DÉCORATIFS APPLIQUÉS A L'INDUSTRIE

Si le Salon de France, par son atmosphère chaude et colorée, paraissait fait pour la pleine lumière de l'été, propice à faire éclater les alternances rutilantes de ses tapisseries et la gaîté de sa décoration claire, le salon des Arts décoratifs appliqués à l'industrie, par contre, évoquait plutôt l'hiver et le charme spécial des chambres sombres, partiellement éclairées, aux pénombres de rêves, aux coins de pleine et discrète intimité.

Ce salon, spécimen et type d'art moderne, avait une superficie de 100 mètres carrés. Situé dans la même travée que celle occupée par le Salon de France, il le suivait presque immédiatement. Deux portes placées dans l'axe de la galerie y donnaient accès. Haut de six mètres et voûté, il était éclairé par des lampes électriques qui y répandaient une lumière tamisée. C'était un charme et un repos pour les yeux de s'y attarder. Le centre du salon, très clair, semblait convier à l'examen des vitrines qui, au milieu de cette pleine lumière, contrastant avec l'ombre des encoignures, prenaient une apparence de choses précieuses sur lesquelles devait se porter l'attention du visiteur. Tout autour brillaient faiblement, avec la douceur d'un coin perdu de chapelle, les cuivres repoussés, les frises d'or, les grès flammés.

Une grande partie de l'ameublement de ce salon avait été dessinée par Bellery-Desfontaines. Près de l'entrée, à droite et à gauche, une fontaine de grès par Bigot et une cheminée également en grès par Gentil et Bourdet, reposaient sur des foyers en grès flammé; celui-ci était léché par de curieux reflets de feux.

La cheminée d'une blancheur de stalactite mouillée d'eau, était surmontée d'un haut-relief en cuivre repoussé, exécuté par Schenk; les reliefs sous la lumière atténuée se dessinaient çà et là par des reflets, piqués comme des étincelles perdues. Tout le soubassement formant lambris jusqu'à une hauteur de 1m80 avait été exécuté par la « Lincrusta Walton française ». Le motif consistait en une haie d'églantiers, accompagnée d'oiseaux, sur un fond doré que la lumière faisait apparaître en saillie tandis que les motifs y semblaient taillés en creux. Au dessus de ce lambris, sur un fond camaïeu, jaune, blanc et or se détachaient en brun, avec une apparence de vitraux assombris, huit panneaux de Bellery-Desfontaines, symbolisant les industries du bois, du fer, du verre, du papier, des étoffes, de la céramique, des métaux précieux et de la couture.

Entre ces panneaux, huit cuivres repoussés par Schenk représentaient les outils de ces industries.

Au dessus de cette frise jusqu'à la voûte, les murs étaient tendus d'une étoffe de soie brochée en trois tons de la maison Cornille de Paris, tandis que sur le sol reposaient deux tapis d'Antoine Jorrand d'Aubusson.

Au plafond, était suspendu un lustre en fer forgé de Robert, décoratif avec discrétion; comme des morceaux de glace que le pâle soleil d'hiver emplit de reflets, huit gros cabochons des verreries de Jeumont l'entouraient. A l'intérieur du salon, sous la pleine et douce lumière des lampes électriques, se trouvaient d'élégantes vitrines. Derrière leurs vitres, des objets divers, harmonieusement groupés, attiraient les regards.

Deux d'entre elles renfermaient les envois de la Fabrique nationale de Sèvres. Ils consistaient en des reproductions en porcelaine fine d'œuvres célèbres, en coupes et vases de toute beauté décorés par des artistes connus, en superbes vases à cristallisation.

D'autres vitrines contenaient encore les livres, superbement édités et enluminés, de l'Imprimerie nationale (cette vitrine était en fer forgé par Pigeat), les médailles de la Monnaie signées par Chaplain, Vernon, Bottée, etc., et par ce délicieux et grand

artiste qu'est Roty, les objets des collectivités de Bronzes d'art, de la joaillerie, les coffrets et les reliures artistiques de Saint-André de Lignereux ainsi que les superbes grès de M. Georges Hoentschel. Les innovations les plus belles et les plus hardies, réalisées dans le domaine de l'art industriel par ces artistes modernes étaient présentées dans ces collections précieuses.

Tel était ce Salon des Arts décoratifs appliqués à l'industrie dont on peut dire qu'il sut, dans cette décoration d'art nouveau, éviter l'écueil de beaucoup de salons de ce genre: l'extravagance et le souci d'une originalité forcée et voulue à laquelle l'art reste étranger.

LES SALONS DE LA VILLE DE PARIS ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

L'Exposition spéciale de la Ville de Paris et du Département de la Seine occupait trois grandes salles de l'aile droite de la section française des halls, à l'une des entrées principales de cette section.

Leurs grandes fenêtres épousaient le coude de la galerie extérieure de la façade droite des halls. Ce coude de galerie était délicieux; de grands palmiers, par les longs doigts de leurs palmes ouvertes sur le ciel, adoucissaient la brusquerie du tournant, des glycines s'enroulaient autour de la balustrade; au-delà, un massif d'arbrisseaux, noisetiers, houx, chênes, rafraîchissait l'atmosphère et jetait une bonne odeur de taillis humide dans la buée chaude qui montait du gravier poussiéreux. Par les trouées du feuillage apparaissaient des morceaux riants de la façade blanche du Palais des Fêtes. On aurait pu se croire sous quelque arcade ombreuse de cour mauresque. Les grandes baies vitrées du salon, formant miroir, reflétaient cette magie d'un coin de nature allié à une création artificielle et cependant charmante.

Le panneau décoratif de l'entrée, ainsi que la frise qui faisait le tour des salons et qui représentait, en imitation de velours ancien, les armoiries de la Ville de Paris, et celles des principales corporations des métiers parisiens, avaient été exécutés par M. Jambon, d'après les dessins de M. Roger Bouvard, avec la collaboration de M. Vincent, architecte, inspecteur de l'Exposition de la Ville de Paris. Les deux premières salles se succédaient d'enfilée; la troisième formait angle droit avec les deux premières. Au milieu de celles-ci, d'élégantes vitrines contribuaient à diminuer cette sensation d'isolement que donnent les pièces vides à leur centre; dans la troisième, des châssis remplissaient cet office. Aux murs, des photographies, des tableaux, des diagrammes, des documents de toute nature permettaient un examen rapide. A chaque angle des deux premières salles, des statues blanches se dressaient, doucement voilées de palmes vertes.

Un heureux silence régnait ordinairement dans ces salles où le bruit des pas s'atténuait grâce à l'épais tapis posé sur le plancher. Dans cette atmosphère propice à l'étude, on aimait à feuilleter longuement quelques livres ou à examiner ces photographies louches du service anthropométrique que l'on s'attardait à considérer avec une terreur inconsciente, rendue délicieuse par la certitude raisonnée de sa parfaite sécurité.

La Ville de Paris et le Département de la Seine auraient pu disséminer dans les différentes classes les curieux éléments qu'ils groupaient ici; telle qu'elle fut comprise, l'exposition de ces deux administrations permettait aux visiteurs, grâce aux dispositions adoptées, de se faire une idée très nette de l'ensemble des divers services qui composent leur énorme organisme.

L'ENTRÉE EXTÉRIEURE DES SALONS DE LA VILLE DE PARIS.

L'organisation et l'installation de cette Exposition très judicieusement, très clairement et très complètement présentée, était due principalement à M. J. Bouvard, directeur des services d'architecture, des promenades et des plantations, de la voirie et du plan de Paris, Commissaire général des Fêtes et des Expositions municipales. M. Bouvard fut secondé par MM. R. Falcon, chef du Secrétariat de la Direction des Services d'architecture, des promenades et des plantations, et Roger Bouvard, architecte diplômé du Gouvernement, et délégué pour les installations à Liége.

Dans la première salle, une vitrine centrale attirait les regards. Le Conseil municipal de Paris était rappelé ici par de volumineux livres, luxueusement édités, contenant les relations des fêtes organisées par la Municipalité de Paris à l'occasion de quelques visites augustes ou de manifestations dont l'ampleur, la signification particulières étaient dignes d'être mises en évidence et immortalisées par le livre pour les générations futures. On y relevait, par exemple, la réception de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie, de S. M. Edouard VII, des savants explorateurs Nordenskiold et Nansen, les fêtes du centenaire de Michelet et surtout cette grandiose manifestation nationale à l'occasion du centenaire de Victor Hugo.

D'autres fêtes, comme celle de l'Adolescence, inaugurant un nouveau mode de réjouissance, d'une beauté antique et moderne à la fois, y étaient aussi relatées.

A côté de ces livres, des casiers vitrés montraient les dos de nombreux volumes dus à divers auteurs, exposés par le service des Travaux historiques et renseignant d'une façon très complète, sur l'histoire générale de Paris et l'histoire de Paris pendant la Révolution.

D'autres livres et documents, provenant du Cabinet du Préfet de la Seine, renseignaient encore le visiteur sur les nombreuses et très riches bibliothèques populaires de la grande ville.

Le service des Beaux-Arts était représenté dans cette salle par des éléments décoratifs seulement. Mais à l'extérieur, dans les jardins, en face du salon, s'érigeait sur le fond de verdure d'un massif les *Premières Funérailles* de Barias, puis, auprès de cette allée montante qui conduisait au pont de Fétinne, on remarquait un *Victor Hugo*, en grès flammé de Georges Bareau, fragment du grand monument *La Vision du Poète*, du même sculpteur.

Mais rentrons dans le salon. Les statues dont nous avons déjà parlé en décrivant son aspect général et qui adoucissaient la dureté des angles des deux premières salles, étaient *La Charmeuse*, de Michel Beguine, *La Source*, de Caussé, *Lully enfant*, de Gaudez, *L'Echo des Bois*, de Plé, et une délicieuse évocation de prime adolescence pleine d'émoi et de fraîcheur, *Le Premier Frisson*, de Roufosse.

Aux murs, des gravures et des eaux-fortes reproduisaient des panneaux décoratifs de Gervex, de J. P. Laurens, de Bonna, de Besnard, de Puvis de Chavannes, etc.

A côté de celles-ci et sur des tablettes disposées contre les murs, le service de l'Enseignement avait exposé de nombreux travaux d'élèves très remarquables. On y notait non seulement des dessins au fusain d'après nature et d'après l'antique, mais encore des travaux d'élèves d'écoles spéciales: application des Beaux-Arts à l'industrie, arts et industrie du mobilier, du livre, du fer, du bois.

La seconde salle à laquelle on accédait immédiatement, était surtout riche en documents, manuscrits, diagrammes, reproductions, tableaux, cartes, etc.

Au milieu, une vitrine en étoile montrait, sur des fonds de velours, les insignes et les écharpes de Conseiller municipal de Paris et de Conseiller général de la Seine, ainsi que des médailles relatives à la Ville et au Département, signées Bottée, Bovy, Chaplain, Degeorge, Dupuis, Lagrange, Levillain, Merly, Prudhomme, Roty, et exécutées par les soins du Services des Beaux-Arts.

Comme dans la première salle, les murs de celle-ci étaient couverts de documents. Différents renseignements étaient donnés sur le service de l'hygiène et sur le service de l'architecture, des promenades et plantations, de la voirie et du plan de Paris. On y remarquait des plans et vues des principaux établissements municipaux, des principales avenues et promenades, des places, des rues, des quais, etc., de Paris, en photographies, en peintures et en dessins au fusain de Pierre Vauthier, le tout complétant le plan et l'atlas de Paris.

Au service des Eaux et de l'assainissement (eau de source, égouts, vidanges), succédait celui des Travaux de Paris avec des plans de machines à fabriquer le pavé de bois, des tonneaux d'arrosage, ainsi que le plan du Métropolitain qui nous montrait notamment les travaux souterrains, si intéressants, exécutés sous les places et les rues et sous la Seine.

Les autres documents complétant l'Exposition comprise dans la seconde salle, étaient d'un intérêt moins général. Ils se rapportaient aux services de l'Assistance publique, du Mont de Piété, des asiles, prisons, etc., ressortissant des attributions du Conseil général de la Seine.

La troisième salle était occupée tout entière par le Service général de la Préfecture de Police.

Parmi les divers services de celle-ci, celui de l'anthropométrie ou de l'identification judiciaire attirait surtout l'attention du visiteur. Bien qu'il eut des rapports très étroits avec les faits divers des feuilles populaires, les feuilletons sensationnels de leur rez-de-chaussée et les mélodrames genre Ambigu, la véracité des documents qu'il exposait, prenait le visiteur le plus blasé. Un grand album mural, de petits albums, un modèle de démonstration, des albums de recherche contenant 1.000 photographies de profil ou de face de récidivistes, groupaient des têtes dignes d'entrer dans quelque collection de cet étrange physiologiste qu'est Lombroso.

Plus loin, un agrandissement photographique en couleurs, initiait à la découverte d'un assassin par la confrontation des empreintes digitales laissées sur les lieux du crime par les doigts tachés de sang. L'examen de ce document provoquait un frisson instinctif; beaucoup ne s'étaient jamais trouvés aussi près de toute l'horreur détaillée d'un crime. A côté de ces documents, une vitrine contenait les appareils de photographie et de mensuration utilisés par le service d'identité judiciaire.

Le laboratoire municipal montrait les appareils destinés à analyser les liqueurs et les denrées alimentaires, le laboratoire de toxicologie, une trompe à mercure et des appareils pour l'extraction des gaz du sang et l'analyse des gaz.

Au centre de la salle, 96 planches mobiles sur 3 pivots fixés au sol se couvraient de photographies relatives aux divers services de la Préfecture de Police. On y remarquait de nombreuses vues d'hôtels de police, d'hôtels de préfets, des sapeurs-pompiers, des gardes républicains, des gardes municipaux en uniforme, dans l'exercice de leurs diverses fonctions. Le service des explosifs était représenté par la photographie d'une voiture servant au transport des engins, par une scène nous montrant l'ouverture de ceux-ci dans des baraquements spéciaux, etc.

On remarquait encore, pour le pittoresque des documents qu'ils exposaient, le service de l'inspection de la circulation et des transports avec omnibus taximètres, tramways, surveillance de la Seine, docks flottants, etc., et le service de l'inspection des halles et marchés. Celui-ci faisait penser au *Ventre de Paris*, à la vie toute particulière des halles et des marchés depuis l'arrivée des maraîchers de la banlieue par l'aube frileuse et grise jusqu'à la jolie animation de la matinée.

On y voyait, en photographies, différents bancs de vente de poissons, de volailles, de beurre, de fromage, puis encore des forts de la halle, des marchandes d'un caractère

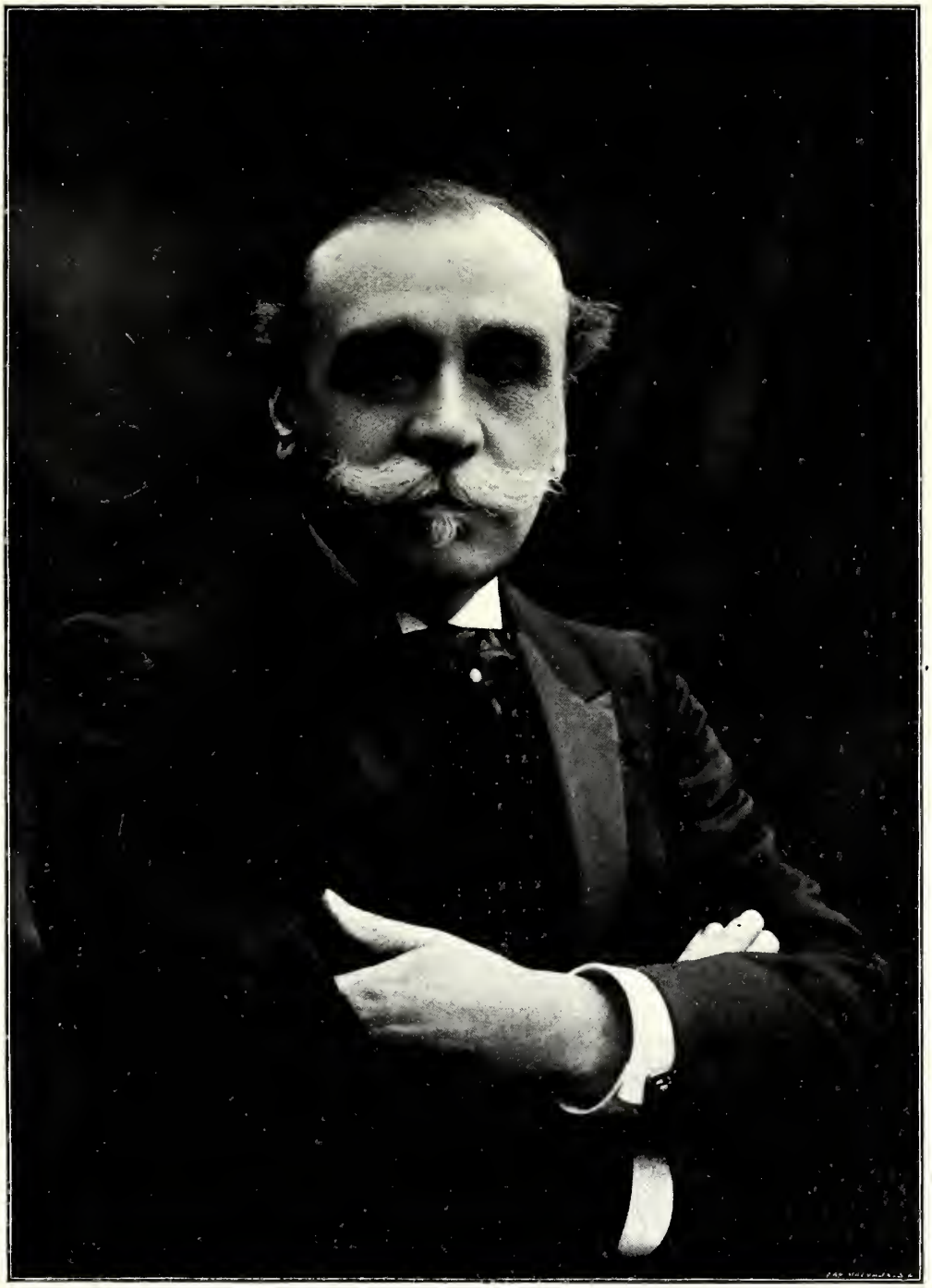

M. A. PINARD

Président du Comité organisateur de la Section.

très pittoresque, puis enfin, ces jolis marchés : « marché aux pommes, marché aux fleurs », dont l'arome délicieux évoqué faisait plaisir après toute la louche et l'horrible vision flottant, comme une buée rouge et fade, au-dessus des documents relatifs au service judiciaire.

Telle était cette exposition de la Ville de Paris et du Département de la Seine. Un étonnement admiratif saisissait le visiteur devant cette machine énormément compliquée qu'est le service administratif d'une des plus grandes villes du monde — service dont on nous montrait le plus petit rouage dans un tableau merveilleusement complet.

Mais à côté de l'organisation de ces salons, la Ville de Paris avait encore entrepris de manifester son initiative sur un autre terrain où l'on peut dire tout de suite qu'elle remporta un triomphe.

Nous voulons parler de ces merveilleux et décoratifs jardins qui furent dessinés et créés devant le grand hall par M. Vacherot, jardinier de la Ville de Paris et jardinier en chef de la Section française. Les végétaux qui servirent à former les massifs de ces jardins furent tous apportés à Liége des établissements horticoles de la Ville de Paris.

Ces salons étaient reposants et instructifs à visiter. Leur décor extérieur de verdure d'une beauté prenante vous charmait. Puis, fertile en impressions variées, ce groupement général des divers services de la grande Ville constituait dans la participation générale de la France une section d'un intérêt tout particulier.

LA SALLE DES CONFÉRENCES.

Le Ministère de l'Instruction publique avait pris à l'occasion de l'Exposition de Liége, une initiative hardie et que l'expérience montra heureuse. Jusqu'alors sa participation aux Expositions avait consisté dans l'envoi de statistiques, de graphiques, de matériel scolaire, d'ouvrages pédagogiques ou scientifiques, de publications savantes, de devoirs d'élèves ou de travaux de maîtres. Il voulut ajouter à cette participation matérielle un nouveau mode de démonstration de la valeur de son enseignement en organisant, à l'Exposition même, des leçons et des conférences.

Ces conférences, dont les sujets furent judicieusement choisis par M. le Commissaire spécial de Monzie et son secrétaire, M. Jacques-Louis Dumesnil, furent faites par les professeurs et les savants français les plus autorisés; elles portèrent sur l'organisation de l'enseignement français et aussi sur les travaux récents ou les travaux inédits des maîtres de la science française.

En vue de celle-ci, une salle de conférences avait été installée au centre de la section française des halls. Elle avait une superficie de 200 mètres carrés environ et pouvait contenir trois cent cinquante personnes assises.

On y accédait par la section des Sports et des Jeux, et par la section de l'Economie sociale.

Cette salle des conférences avait un aspect clair et intime. Au milieu du brouhaha du monde circulant sur les planchers, elle créait, ses portières d'étoffes tirées, un coin d'isolement convenant bien aux choses sérieuses et intéressantes, fines et parfois de portée haute et profonde, qui y furent dites.

La première chose qui frappait dès l'entrée, c'étaient les estampes fixées aux murs. Obéissant à l'une des préoccupations des pédagogues clairvoyants et d'esprit indépendant, on avait voulu montrer ce qu'est et ce que pourrait être l'art à

l'école. Ces estampes, les unes déjà exécutées, les autres inédites, reproduisaient des scènes susceptibles de parler au cœur et à l'âme de l'enfant. L'enfant, en effet, n'a pas encore assez de jugement pour s'intéresser à des choses qui ne se rapportent pas directement à ce qui l'émeut ou le frappe.

Dans les scènes intimes ou de vie extérieure très frappantes que ces estampes reproduisaient, on notait, par exemple, des sujets comme « La sortie de l'école » d'Adler, « La maman », d'Ernest Laurent, la « petite fille au livre » de Henri Martin, « le grand père » de Rafaelli, etc.

On s'était d'ailleurs gardé de tomber dans le genre des gravures qui foisonnent dans les livres de lectures pour enfants, et où les bambins sortant de l'école ont des airs graves, sévères et réfléchis de vieux professeurs. La sortie de l'école, dans l'estampe précitée, se ressentait, au contraire, de la joie, de l'exubérance d'oiseaux qui s'envolent.

Outre ces estampes, on avait placé dans la salle un choix de divers tableaux et photographies envoyés par les trois directions de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Ils étaient destinés à compléter par l'intuition des yeux ce qu'il pourrait y avoir d'incomplet dans l'exposé oral de l'organisation universitaire et scolaire de France.

De plus, plusieurs municipalités de grandes villes (Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Caen, Cherbourg), avaient adressé des photographies représentant l'extérieur ou l'intérieur de leurs plus récents et plus beaux bâtiments scolaires ou universitaires.

Enfin sur la façade extérieure de la cloison qui séparait la salle des conférences de la galerie, étaient accrochés un certain nombre de graphiques et de statistiques dont l'objet était de figurer les progrès réalisés dans ces divers ordres d'enseignement.

La salle des conférences avait été aménagée sous la direction de M. Bliaut, architecte du Gouvernement.

Autour des brillants joyaux que nous venons d'indiquer, étaient réunis les compartiments réservés aux exposants des différents groupes de la classification des produits, propres à participer à la World's Fair.

Nous en donnons une description sommaire.

Quand on parle d'une chose claire et bien ordonnée, il sied d'avoir soi-même de la clarté dans son expression et de l'ordre dans son discours. Ceci nous oblige à écrire quelques lignes liminaires.

Dans notre revue descriptive, nous abordons successivement les différents groupes où était enclos un morceau de la France industrielle, artistique, scientifique, etc., en suivant leur ordre numérique et non l'ordre des travées. Pour le visiteur, cet ordre, capable de charmer les yeux, avait sa raison d'être, qu'il perd ici pour le lecteur.

Nous visitons tout d'abord les installations situées dans les halls, puis, ensuite, les édifices construits dans les jardins. C'étaient les pavillons des Colonies, le Palais de l'Agriculture et celui de l'Alimentation.

Cependant, il est des choses de la pensée pure, humaine, universelle, par conséquent à qui les frontières, enclosant le sol où elles se manifestent, sont indifférentes. Nous voulons parler de la technique et de l'Art, dans leurs différentes incarnations.

Nos collaborateurs spéciaux, particulièrement compétents dans l'une ou l'autre de ces expressions du génie humain, ont jugé, avec une raison à laquelle leur autorité confère une incontestable valeur, qu'elles devaient être envisagées à un point de vue international.

C'est pourquoi les notices relatives aux Beaux-Arts, à la mécanique, à la force motrice, aux mines, à la métallurgie, aux chemins de fer prendront place dans des chapitres spéciaux qui seront publiés dans le second tome de notre ouvrage.

GROUPE I.

L'ÉDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT

En abordant la description de la Section française, nous avons été directement à ce qui frappait principalement comme aspect d'ensemble.

Parcourons maintenant méthodiquement la section afin de ne rien omettre de ce qui méritait d'être vu dans chaque groupe.

Ce groupe, auquel on avait voulu donner dans la section une ampleur qui explique au point de vue français les vues de son gouvernement, était représenté par une collection de statistiques, de graphiques, de travaux d'élèves, de maîtres, etc. Mais son côté le plus intéressant résida surtout dans ces conférences qui firent connaître, par la voix de maîtres écoutés, les méthodes pédagogiques françaises actuelles.

On apprit par elles de quelle manière certains professeurs du Collège de France comprenaient l'histoire, quelle était la marche suivie pour l'enseignement de la philosophie, sous quel point de vue s'envisageait la médecine, quels étaient les principaux éléments psychologiques pour la formation de l'âme enfantine, en général, et ce que devraient être les méthodes pédagogiques, fondées sur l'observation rationnelle de la nature de l'enfant.

De cela, on pouvait conclure que les méthodes françaises d'éducation et d'enseignement reposent sur des principes nouveaux. En effet, ils sont l'application de ces découvertes faites par des hommes qui étaient non seulement profonds observateurs, mais qui eurent assez de scrupules scientifiques pour chercher à se souvenir avec lucidité de leur âme spéciale d'écolier, à se rappeler de ce qui aurait été susceptible de l'intéresser, à reformer en se mettant à ce point de vue réaliste les méthodes d'éducation et d'enseignement.

Cette liberté de jugement, laissée à des hommes dont la raison ne se laisse influencer en aucune façon par l'assimilation de théories déjà fort anciennes, marque un état d'esprit très intéressant dans l'administration française actuellement chargée de la direction de l'enseignement public.

La pédagogie, une des plus importantes sciences qui soit, puisqu'elle tend à former le cœur et l'âme de l'enfant, s'inspire ainsi, actuellement en France, de principes purement humains. Il semble que ceux-ci puissent se résumer dans le souci non plus d'imposer à l'enfant des connaissances qui ne sont pour lui que des mots alignés à la suite des uns des autres, mais de l'intéresser instinctivement à ces connaissances, en cherchant le point de contact qui pourrait mettre en accord celles-ci avec sa sensibilité, encore peu affermie.

La salle des conférences, à laquelle nous avons consacré autre part une notice, montrait une application de ce principe dans les estampes qui couvraient ses cloisons et qui avaient pour mission d'intéresser l'enfant à l'art. L'art, en effet, n'est pas chose qui se comprend après de nombreuses années d'études et à la fin desquelles on confère un diplôme, ce n'est qu'une question de sensibilité. Cependant, pour passer de l'émotion simple et ressentie par tous aux émotions spéciales et subtiles, particulières à certains individus, un programme d'éducation est nécessaire. Ces estampes tentaient de réaliser ce programme.

Près de cinquante conférences faites par les professeurs et les savants les plus autorisés furent donc organisées de juin à octobre.

Les conférenciers traitèrent de l'enseignement supérieur, secondaire, primaire, puis s'aventurèrent dans des questions plus spéciales : le Droit, la Philosophie, la Médecine, l'Histologie, la Physique, la Chimie, l'Astronomie, l'Histoire, la Géographie, la Littérature, la Botanique.

Enfin, une série de quinze leçons fut faite sur l'organisation scolaire universitaire et le fonctionnement des grands services scientifiques en France.

D'autre part, on voulut que les diverses Universités fussent représentées dans la série des Conférenciers par leurs maîtres les plus éminents. Le Ministre de l'Instruction publique avait, dans cet ordre d'idées, demandé des conférences à un certain nombre de savants et de professeurs que leurs découvertes récentes ou leurs méthodes originales désignaient tout naturellement pour être les vulgarisateurs du labeur national.

M. DE MONZIE

On ne leur demandait nullement de donner ainsi un abrégé de l'effort scientifique et intellectuel qui s'accomplit en France, mais de mettre en lumière le progrès de cette évolution qui méritait la grande publicité d'une Exposition universelle et internationale.

Pour terminer ce chapitre, disons encore que nombre de statistiques et graphiques, fixés aux cloisons ou disposés sur des tablettes, renseignaient documentairement sur les établissements français d'enseignement.

La Direction de l'Enseignement primaire, notamment, exposait trois grands graphiques, établis par M. Levasseur, professeur au Collège de France.

Ces graphiques renseignaient le nombre d'instituteurs et d'institutrices par 10.000 habitants, le nombre des élèves des écoles primaires, les dépenses faites pour l'enseignement primaire public et l'instruction des conscrits et des conjoints.

Le Musée pédagogique était représenté par un cadre de photographies d'anciennes écoles et un graphique du service des vues.

Un autre graphique représentait l'expansion de l'Association polytechnique pour le développement de l'instruction populaire, de 1835 à 1905.

Un grand nombre de photographies de lycées et de collèges, provenant de diverses inspections académiques, étaient exposées par la Direction de l'Enseignement secondaire qui avait envoyé, en outre, deux tableaux donnant les plans d'études de l'Enseignement secondaire des garçons et de l'Enseignement secondaire des filles.

L'exposition de l'Enseignement supérieur comprenait les envois de différents services de cette Direction et consistait surtout en photographies.

On notait, dans ce genre de documents, des vues du Laboratoire de Géographie physique, la reproduction d'un tableau employé pour la lecture des cartes, le modèle type des autographies employées pour les excursions, trois photographies du Musée de moulages de la Faculté des Lettres de Lyon et plusieurs photographies de la Sorbonne.

La Faculté des Sciences était représentée par diverses photographies de ses laboratoires et de salles de travail.

On notait aussi, successivement:

le Laboratoire d'anatomie comparée. — Salle de travail;

le Laboratoire de chimie. — Salle de distribution de l'hydrogène sulfuré;

le Laboratoire de recherches physiques. — Salle des recherches;

le Laboratoire d'histologie. — Salle des travaux pratiques;

le Laboratoire de zoologie, anatomie et physiologie comparée. — Salle des travaux pratiques.

De même pour la Faculté des Lettres. Diverses photographies représentaient:

la Bibliothèque Albert Dumont;

la Sortie du cours de M. Lavisse;

le Musée d'art antique;

le Musée d'art moderne;

la Salle d'histoire de l'art;

la Bibliothèque d'histoire.

Une thèse originale, soutenue en Sorbonne au XVIIe siècle, complétait d'une façon savoureuse et assez inattendue l'exposition de la Direction de l'Enseignement supérieur.

A ces graphiques et photographies relatifs aux divers enseignements primaire, secondaire et supérieur, s'ajoutaient encore une foule de documents concernant l'Enseignement spécial industriel et commercial.

L'exposition du groupe occupait une surface de 200 mètres carrés et se subdivisait en deux parties. La première partie était affectée aux établissements d'enseignement technique relevant du Ministère du Commerce et de l'Industrie : le Conservatoire national des Arts et Métiers, l'Ecole Centrale, les Ecoles d'Arts et Métiers d'Aix, Angers, Châlons, Cluny et Lille; les Ecoles nationales professionnelles d'Armentières, Nantes, Vierzon, Voyron; les Ecoles d'horlogerie de Cluses et de Besançon; ainsi que les cinquante et une écoles pratiques de garçons et les huit écoles pratiques de filles.

L'exposition de l'enseignement technique avait groupé dans sa seconde subdivision les établissements et les œuvres dus à l'initiative privée, tels que les cours créés par les Chambres syndicales ouvrières ou patronales, et les diverses organisations destinées à développer et à répandre l'enseignement populaire.

Consulter tous les documents réunis à cette occasion pour en tirer une idée de la direction particulière de l'enseignement technique français eut été un travail considérable, sinon impossible. La seule utilité pratique de cette exposition était de permettre de se documenter sur quelque branche isolée de ce vaste programme de l'enseignement technique.

GROUPE III.

INSTRUMENTS ET PROCÉDÉS GÉNÉRAUX DES LETTRES, DES SCIENCES ET DES ARTS

Le Groupe III se subdivisait en 6 classes dont nous aurons l'occasion de donner plus loin une ample description. Il occupait, sauf l'exposition des machines typographiques et lithographiques placées dans la section française du Hall des machines, la première moitié de la troisième travée de la section.

C'était un étonnement de trouver enclavés dans la participation de la photographie, de la musique, de la librairie, ces appareils effrayants de chirurgie et ces instruments de précision d'un caractère nettement scientifique. Le titre du groupe justifie cette apparente intrusion; et, de plus, un double fait, émanant des conquêtes modernes, aurait pu l'expliquer. C'était la photographie ajoutant à son caractère jusqu'alors scientifique, la qualité d'art et par contre, depuis les travaux de l'illustre Claude Bernard, la médecine, jusqu'alors dénommée un art, s'établissant comme une science de pur raisonnement. Le visiteur, arrivant par la longue galerie centrale des halls, trouvait d'abord la photographie à laquelle succédaient les instruments de musique, puis les instruments de précision, de médecine et de chirurgie, puis la librairie et la reliure et, enfin, clôturant l'espace réservé au groupe III, la typographie.

Cette topographie générale établie, nous suivrons, pour la description de ces diverses subdivisions, l'ordre numérique des classes.

La classe 11 comprenait les typographies et les impressions diverses.

Cette classe se subdivisait en deux parties, l'une documentaire, réunissant divers ouvrages d'imprimeurs et lithographes, occupait le compartiment extrême du groupe; l'autre groupant les grandes machines à imprimer et à lithographier, lesquelles étaient exposées dans le hall des machines, à proximité de la force motrice nécessaire pour les mettre en mouvement.

Le compartiment, réservé aux travaux de la typographie et des impressions diverses, était, non seulement intéressant pour les spécialistes, mais encore pour le visiteur que retenaient surtout les reproductions d'œuvres d'art, d'une beauté souvent prenante.

Outre de nombreux travaux d'imprimeurs, dans lesquels on remarquait tout au moins la netteté de l'impression et le bon goût de la disposition typographique, de nombreuses reproductions lithographiques captivaient les regards.

Dans des compartiments où le souci commercial d'une représentation éclectique et complète, avait réuni des factures, des modèles d'obligations et d'actions, saillaient, avec toute la puissance de leur beauté, de superbes affiches du maître Cheret. On connaît ces longues femmes, aux vêtements légers comme des fumées, roses, bleu opalins, gris, s'envolant autour du corps comme l'émanation propre de la fleur précieuse qu'est son corps de Parisienne, corps déformé par un lointain assujettissement aux modes, qui est à l'anatomie rationnelle ce que la fleur de serre est à la fleur des champs, mais qui cependant, dans son artificialité, possède le charme le plus suggestif, le plus sensuel, le plus raffiné.

Les reproductions d'œuvres d'art, conçues cependant par le peintre sans la pensée de l'éventualité de leur mise dans le commerce de la librairie, serraient, le plus près possible, le charme du tableau original et même parfois le métier personnel de l'artiste. On remarquait des reproductions de tableaux de Guillaume, de G. Doré, de Lucien Simon, de Melle De la Salle, un bon « grand canal » de Ziem, etc.

On notait encore des épreuves définitives d'eaux-fortes, en noir et en couleurs, des albums de caricaturistes connus, des modèles de caractères d'imprimerie, se signalant par le bon goût de leurs types, des plaques gravées, des encres, des autocopistes, etc. Les machines à imprimer et à lithographier possédaient pour le public un intérêt que justifie la popularité actuelle du journal, grand ou petit.

Toutes ces machines fonctionnaient sous les yeux du public émerveillé. On remarquait, parmi elles, les presses à trois couleurs, les grandes rotatives à deux bobines pour journaux, les presses à retiration, à encrage cylindrique, pouvant employer le

papier en rames ou en bobines, les presses en blanc, les presses lithographiques, les petites presses à pédales et enfin une machine coloriant les teintes en un seul passage du papier sous les zincs, découpés suivant la délimitation des couleurs. La plupart de ces machines fonctionnaient activement, soit pour les ouvrages faits ordinairement dans l'usine d'où elles provenaient, soit pour des travaux relatifs à l'Exposition.

La classe 12 groupait tout ce qui avait rapport à la photographie.

Ceux qui se souvenaient de l'Exposition de Paris de 1900 purent constater que, depuis cette époque, la photographie avait fait des progrès susceptibles de provoquer l'étonnement. Deux des inventions les plus remarquables du siècle dernier, le cinématographe et le phonographe s'unissaient pour constituer un appareil merveilleux: le chronophone qui, simultanément et synchroniquement, reproduit avec une régularité et une précision déconcertantes le son et le mouvement.

On remarquait encore le périphote, réduction du grand photorama, des grands inventeurs MM. Lumière de Lyon, appareil pratique, permettant au simple amateur de prendre un panorama complet, c'est-à-dire embrassant le tour de l'horizon entier.

En général, les appareils photographiques marquaient des progrès énormes: leur construction devenait plus rationnelle, plus précise, plus scientifique à mesure que les moyens dont dispose l'industrie moderne permettent d'en réduire le volume et le prix. Ces perfectionnements de chaque jour sont apportés par les Bellieni, les Mackenstein, les Richard, les Demaria, les Korsten, aidés puissamment d'ailleurs par les efforts constants des opticiens dont l'œuvre a été particulièrement féconde dans ces derniers temps.

Dans le domaine de la chimie photographique, les progrès réalisés durant ces dernières années ne sont pas moins considérables. On signalait dans cet ordre d'idées, les plaques orthochromatiques « Integrum » donnant sans écran la gamme complète des couleurs dans leurs nuances les plus subtiles, les plaques « Radio-Brom » corrigeant les écarts de pose, enfin une nouvelle émulsion très rapide et de nouveaux papiers émulsionnés à la base de collodion.

Enfin, la maison Lumière, exposant les résultats de ses essais persévérants, nous montrait ces résultats tels qu'on pouvait, sans optimisme, affirmer que la photographie des couleurs née d'hier sous l'inspiration du savant professeur français Lippmann, sortira demain du domaine du rêve pour entrer dans la pratique journalière, et lutter victorieusement avec la peinture, du moins avec celle qui s'attache à la reproduction exacte et matérielle des formes et des couleurs, ne voyant dans le paysage qu'un décor alors qu'il est une ambiance.

Pour tenir le public des pratiquants de la photographie au courant de tous ces perfectionnements, la publication de revues et d'ouvrages spéciaux s'impose. Cette presse spéciale, on la voyait également représentée à Liége par la *Photo-Revue*, familière à tous les amateurs de photographie, en même temps que les autres publications, spéciales au commerce et à l'industrie photographiques, de M. Charles Mendel: *Photo-Magazine*, l'*Information Photographique*, la *Revue des Sciences Photographiques*, la bibliothèque générale de photographie embrassaient la totalité des connaissances actuelles en matière de photographie.

Le *Photo-Club* de Paris exposait également ses belles publications d'art qui ont eu une si grande influence sur le développement du mouvement artistique en photographie: *La Revue de Photographie*, l'*Esthétique de la Photographie*.

La photographie artistique était représentée par l'exposition collective du Photo-Club de Paris, qui comprenait 45 exposants. C'est à ce groupement d'amateurs que la France doit de posséder une école des plus réputées. Les œuvres exposées

à Liége et signées par MM. Bergon, Bourgeois, Bisson, Bucquet, Demachy, Grimpel, Hachette, Le Bègue, Puys, Roy, Wallon, Mme Binder-Mestro, etc., étaient bien faites pour convaincre de la possibilité de mettre la caractéristique de sa personnalité dans l'œuvre photographique

Les envois des photographes professionnels n'étaient pas moins nombreux ni moins remarquables. On retrouvait les plus belles œuvres des grands maîtres parisiens: Paul Boyer, Pierre Petit, Otto, Nadar, Moreau, Braun et Clément Vallois, l'importante collectivité de la Chambre syndicale de la photographie ainsi que de nombreux et remarquables envois de photographes professionnels moins connus.

A la classe 13, ressortissaient les librairies, les éditions musicales, la reliure, les journaux, les affiches. Une délimitation bien visible ne s'établissait pas entre la classe 11 et celle-ci. Les affiches, par exemple, rentraient indifféremment dans les attributions de l'une ou l'autre classe, suivant le point de vue sous lequel on les envisageait, soit comme exécution exclusivement lithographique, soit comme élément de l'industrie générale de la librairie. Ce que nous avons dit des affiches de Cheret aurait donc dû rigoureusement se trouver à cette place. La représentation de la librairie fut divisée en deux sections d'exposants: les uns désireux de concourir pour des récompenses, exposèrent individuellement, les autres au contraire n'ayant pour but que de donner une preuve de sympathie à l'Exposition, ne figurèrent que collectivement.

Cette participation d'un haut intérêt était comprise, dans une belle salle formant rectangle complet, décorée avec goût, d'une nuance vert clair, gaie et plaisante aux yeux. Les livres étaient présentés dans une série de vitrines adossées aux murs. Un second rectangle, à double face, avait été disposé au milieu et formait, au moyen d'épis, dans la partie centrale, des petits salonnets à trois côtés qui donnaient à l'ensemble un caractère moins uniforme tout en augmentant la surface mise à la disposition des exposants.

Cette classe était chère aux lettres. Parmi toutes les grandes maisons qui y exposèrent nombre de livres édités par leurs soins, on remarquait les noms universellement connus de Hachette, Mame, Plon-Nourrit, Didot, Hetzel, Delagrave, Masson, Belin, Berger, Lévrault, Colin, Chapelot, Carteret Doin, Alcan, Gauthier-Villars, Heugel, Durand, Lemoine, Larousse, Le Vasseur, Schmidt, Magnier, Hautecœur, Engel, et d'autres, sans compter les maisons de création plus récente mais pleines d'avenir.

De superbes éditions d'art étaient serties, ça et là, dans des essaims de livres moins luxueux. C'eût été un vrai régal de bibliophile de feuilleter les livres, édités avec faste, de Gustave Flaubert, Pierre Louys, Charles Baudelaire, Théodore de Banville, Georges Rodenbach, et cette merveille de la libraire française qu'est la « Sainte Bible », illustrée par James Tissot.

De très belles éditions musicales mettaient encore en relief les noms de Massenet, Vincent d'Indy, Gabriel Pierné, Francis Thomé, Claude Debussy, etc.

Parmi les publications d'art, l'une d'entre elles, due à l'éditeur Floury, groupait les meilleures eaux-fortes du maître wallon Félicien Rops; un légitime orgueil de clocher nous faisait encore remarquer de délicieux albums pour enfants du dessinateur Georges Delaw.

De bonnes publications périodiques s'offraient encore ça et là, c'étaient les nouveaux magazines, genre américain: *La Vie au grand air*, *Je sais tout*, *Fémina*, *Musica*, etc., et les anciennes et sévères revues: *La Revue historique*, *La Revue des deux Mondes*, *La Gazette des Beaux-Arts*, *L'Economiste français*, *L'Illustration*, etc.

Dans la participation de la reliure, un seul nom figurait pour les cuirs d'art, M. Saint-André de Lignereux, mais les travaux de celui-ci étaient de toute beauté.

La classe 14 succédait tout de suite à la librairie. Sous ses attributions: cartes et appareils de géographie et de cosmographie, etc., on remarquait les noms des éditeurs Delagrave, Delalain, Hachette, Lebègue, Larousse, Taride, etc.

D'aspect plus sévère et par conséquent intéressant moins le gros public, se présentaient ensuite les classes 15 et 16. Elles comprenaient, l'une, les instruments de précision et les instruments relatifs aux monnaies et médailles, l'autre les appareils de médecine et les instruments de chirurgie. Leur intérêt était donc purement technique et leur description ressortissait étroitement aux journaux scientifiques et médicaux.

Cependant, le souci de la documentation, la plus complète possible, nous contraint de citer certains de ces instruments, eu égard à leur nouveauté ou à leur importance.

La classe 15 groupait, en général, les instruments d'optique, les instruments de précision pour la géodésie et la topographie, les objectifs astronomiques, les cercles à calculer, etc.

On remarquait, parmi ceux-ci, des intégraphes, des statoscopes enregistreurs servant à indiquer la marche des ballons, des galvanomètres thermoélectriques et des lunettes pyrométriques donnant une connaissance précise des températures dans les opérations effectuées dans des fours chauffés; l'électroscope à filament de charbon et l'arc au mercure et au fer, tous deux de Villard, des tachéomètres autoréducteurs, etc.

La classe 16 pouvait se diviser comme suit:

Stérilisation et matériel sanitaire;
Médecins non fabricants et enseignement médical
Chirurgiens non fabricants;
Instruments de chirurgie;
Art dentaire;
Orthopédie et bandages herniaires.

La stérilisation, de si grande importance dans la médecine et la chirurgie modernes, était représentée par une série d'instruments des plus intéressants, tels que ceux destinés à la stérilisation de l'eau dans les salles d'opération, des auto-claves, des ampoules-seringues, des ligatures chirurgicales stérilisées, des boîtes à pansement, etc.

Un groupement nouveau, non encore nettement mis en relief dans les expositions précédentes, figurait à Liége et réunissait les appareils inventés par des médecins, mais non fabriqués par eux. Les grands noms de la médecine moderne, Roux, Molinié, Boix, etc., s'y coudoyaient. M. Zünd-Burget, préparateur, en 1900, du laboratoire de phonétique expérimentale du Collège de France présentait les appareils si ingénieux et si délicats dont il se sert pour l'analyse scientifique du langage aussi bien que pour la correction des vices de prononciation.

Le groupe des chirurgiens non fabricants nous montrait les nouveaux perfectionnements réalisés dans les instruments si ingénieux employés par la chirurgie. Le docteur Harmonic, de Paris, y présentait une série d'instruments de chirurgie génito-urinaire et un nouveau brise-pierre, et M. Saint-Georges Laurens ses appareils d'hémato-inspiration, ingénieuse application du principe du « vacuum-cleaner » aux nécessités de l'hémostase dans l'action respiratoire en général et, en particulier, dans les opérations si minutieuses de la chirurgie oto-rhinolaryngique.

Le docteur Charles Renault exposait ses appareils relatifs au traitement des affections respiratoires, par l'introduction dans l'arbre bronchique complet de vapeurs sèches médicamenteuses.

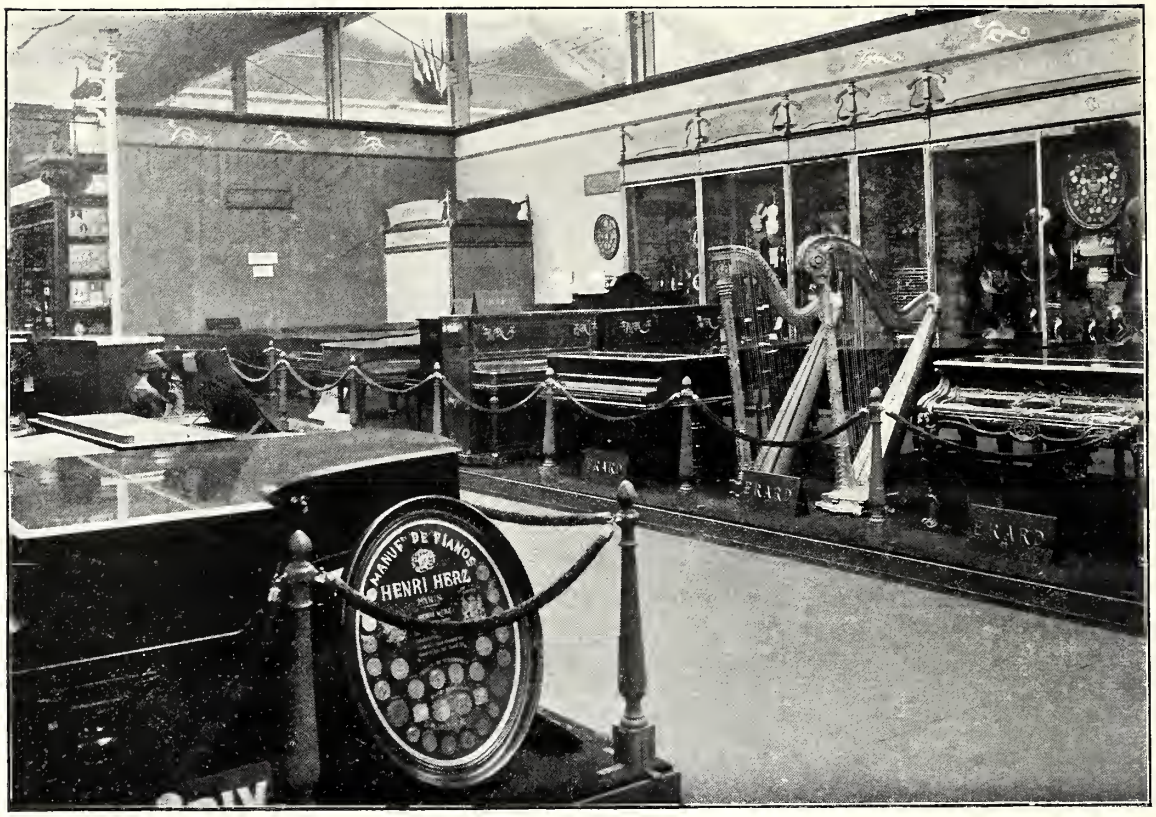

UNE VUE DU COMPARTIMENT DE LA MUSIQUE.

Parmi les divers instruments employés par la chirurgie, les uns sont en métal, les autres en gomme, d'où deux catégories de fabricants. En outre de nombreuses maisons, universellement connues, exposaient divers appareils en gomme; l'une d'entre elles avait même cherché à tirer parti des fils d'araignées de Madagascar pour l'établissement de ses sondes.

L'art dentaire nous montrait les derniers perfectionnements réalisés dans ce domaine récent. Le docteur Chompret, dentiste de l'hôpital Saint-Louis, exposait une collection de moulages établissant l'histoire complète de l'avarie buccale.

Les appareils orthopédiques et les bandages herniaires sont assez connus pour que nous nous dispensions d'insister sur leur participation à la classe 16. Quoique restreinte, celle-ci était au point de vue scientifique de la plus haute importance.

Venait enfin la classe 17 réunissant les divers instruments de musique, avec la subdivision: matériel, procédés et produits. L'aspect de cette classe intéressait au plus haut point le public musicien et profane. Elle se révélait de loin par les sons bruyants de ses orgues-orchestres; c'était un peu l'impression éprouvée à l'approche de quelque fête foraine. Le public aimant la gaieté bruyante y était invinciblement attiré. Adossés au fond de la classe, deux grands orgues-orchestres fonctionnaient; les postures peinturlurées faisaient des gestes secs, frappant des cymbales ou des timbres, un tambourin résonnait d'une vigoureuse et inlassable chamade. Au-dessus de tout cela, les tuyaux d'orgues déversaient leurs sons flûtés, pleins ou déchirés dans les notes graves. Les ors des reliefs éclataient parmi les teintes rouges, jaunes, vertes des boiseries. Malgré

tout, cela possédait un certain charme, peu raffiné peut-être, mais dont la brutalité seyait bien à l'impression de grande fête populaire que donnait l'Exposition.

Dans les intervalles, un grand phonographe « Dutreih » faisait entendre des airs d'opéras ou des chansons de café-concert, des monologues comiques du genre « Dernier cri de Paris ».

Contre les cloisons opposées, s'adossaient des vitrines réservées aux fabricants d'instruments de musique à vent, à cordes, etc. On y remarquait tous les instruments de fanfares, bugles, pistons, trompettes, etc., les violons, altos, violoncelles, contre-basses, basses de violes, avec tous les accessoires de ces instruments, enfin des diapasons divers, l'outillage complet de l'accordeur et du finisseur de pianos; des cordes d'acier pour piano dont la grande résistance leur a valu une utilisation imprévue : celle d'être choisie pour armer le ballon dirigeable au moyen duquel un explorateur américain va tenter d'atteindre le Pôle Nord. Des deux côtés de l'espace réservé pour le passage du public, des surfaces surélevées, limitées par de gros câbles tressés, groupaient les pianos droits et à queue, les harmoniums, les grandes harpes des principaux fabricants français, parmi lesquels on remarquait les célèbres maisons Erard, Gaveau, Pleyel, Staub, etc. Quelques-uns de ces pianos étaient remarquables par leur luxe et la beauté de leur ornementation. On remarquait surtout un grand piano à queue, d'une teinte blanc crème, au panneau supérieur orné d'une peinture genre XVIIIe siècle. Plus sobres, les pianos en palissandre, en acajou, n'étaient pas moins luxueux ni moins décoratifs. Tel était ce compartiment réservé aux instruments de musique, finissant le Groupe III, et dans lequel un musicien aurait éprouvé les sensations les plus variées et les plus contradictoires.

GROUPE V.

L'ÉLECTRICITÉ

La participation française à l'Exposition de Liége a été tellement considérable qu'il nous paraît rationnel de consacrer un chapitre à part à l'examen du compartiment spécial à cette exposition.

On se rendra compte de l'empressement que les exposants français ont mis à nous apporter leur concours quand on saura que sur 181 récompenses attribuées au Groupe V, la France en a remporté 106, soit 28 grands prix, 17 diplômes d'honneur, 24 médailles d'or, 24 médailles d'argent, 8 médailles de bronze et 5 mentions honorables. Il n'est pas possible de citer tous les exposants, ni de passer en revue toutes les pièces montrées par chacun d'eux.

Il nous paraît préférable de faire une promenade à travers le stand de l'électricité, en notant au passage les firmes et les objets intéressants.

Pénétrons dans le compartiment français.

Nous rencontrons tout d'abord la Société anonyme pour le Travail des Métaux qui nous montrait ses produits, plaques à oxydes, plaques Bainville, accumulateurs transportables pour toutes applications.

A l'avant du stand était exposé un appareil fort intéressant: « le détrartreur » dont le but est de nettoyer mécaniquement les tubes à eau des chaudières multitubulaires.

Cet instrument se compose d'une espèce de grattoir à force centrifuge monté sur un électro-moteur d'une construction particulière, que le schéma ci-après nous dispense de décrire. Le moteur, très allongé, comme on le voit, peut pénétrer tout entier dans les tubes à nettoyer et est facilement manœuvré par un seul homme.

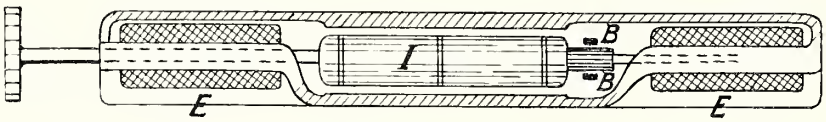

E E Electros
I Induit
B B Balais

Nous passons ensuite devant les produits de la Compagnie française de l'accumulateur l'Aigle, puis nous remarquons l'accumulateur Janteaud à capacité considérable obtenue par l'emploi d'un oxyde de plomb spécial.

L'accumulateur Fredet, au sulfhydrate d'ammoniaque, attire aussi notre attention. Quoique breveté depuis peu, il est déjà assez répandu.

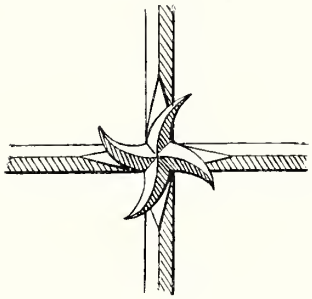

Il faut noter un mode ingénieux de fixation de la matière active; la grille, de forme ordinaire, reçoit un coup de ciseau qui lève une bavure, et cette bavure recourbée maintient très solidement la pâte.

Citons en passant les accumulateurs bien connus de la Société Gramme et ceux de la firme Dinin (automobiles électriques et allumage).

Se rapportant à l'industrie des accumulateurs, nous avons à noter les divers bacs et récipients en verre de la Société anonyme des Manufactures de Saint-Gobain.

MM. Holzschuch et Bonnemaison nous montraient un moteur panchrone triphasé avec transformateur, réalisant la marche en avant et en arrière, l'hypersynchronisme, le freinage et la récupération.

L'exposition de la maison Gramme était des plus brillantes. Son stand comprenait des dynamos, des moteurs à courant continus et polyphasés, des accumulateurs, des instruments de mesure et de contrôle, de l'appareillage, des lampes à arcs et à incandescence; comme on le voit, l'activité de cette maison s'étend à presque toutes les branches de l'industrie électrique qu'elle aborde avec le plus grand succès.

La Société alsacienne d'application industrielle nous donnait, comme nouveautés, le moteur à répulsion compensé (brevet Lehman) et le moteur Compound Heyland asynchrone monophasé. Elle exposait aussi un moteur triphasé à vitesse variable, un survolteur et de nombreuses photographies d'installations.

La Société parisienne pour l'industrie des chemins de fer et tramways exposait des moteurs de tramways et des engrenages; remarqué un moteur de chemins de fer de 175 chevaux, des controllers de différents modèles, etc.

L'exposition de la Compagnie Westinghouse était des plus intéressantes et confirmait le renom de cette société. Ses moteurs et générateurs à courant continu, ses

PORTIQUE DE L'ENTRÉE DU COMPARTIMENT DE L'ÉLECTRICITÉ.

contrôleurs spéciaux pour ponts roulants et engins de levage, compteurs électriques, son matériel de tramways, étaient très admirés, sans oublier la fameuse lampe à vapeur de mercure de Cooper Hewitt dont la lumière blafarde donnait au teint des jolies visiteuses une apparence si inattendue.

La Société égyptienne d'électricité présentait les permutatrices Rougé-Fayet, dont le fonctionnement intriguait bon nombre d'électriciens.

Comme on le sait, les permutatrices, comme les commutatrices et les transformatrices, sont des appareils destinés à transformer en courant continu les courants alternatifs, triphasés.

Supposons deux cylindres en tôle de fer reliés par une denture, de manière à former une pièce rappelant le stator d'un moteur asynchrone, à denture fermée. Si l'on munit ce noyau d'un enroulement triphasé, on obtiendra une sorte de primaire de transformateur, à pôles tournants. Un circuit secondaire bobiné dans les mêmes encoches donnerait également un courant triphasé si les points de captation étaient fixes. Mais si ces points tournent dans le même sens que le champ et à la même vitesse, la captation nous donnera un courant continu. C'est l'inverse de la dynamo où l'induit tourne sous un champ fixe. Ici le champ tourne autour de l'induit qui est immobile, et si cet induit est muni d'un collecteur, ce sont les balais qui doivent tourner avec le champ.

Nous nous bornons à indiquer le principe de l'appareil sans entrer dans des détails qui nous entraîneraient trop loin. Qu'il nous suffise de dire que ces machines, sous un très petit volume, ont une puissannce spécifique considérable : une permutatrice de 150 kilowatts ne pèse que 2.240 kilos, soit 15 kilos par kilowatt.

Mentionnons encore le système original des porte-balais. La force centrifuge était ici l'inconvénient des dispositifs ordinaires. Les inventeurs ont ingénieusement tourné cette difficulté à leur avantage, en utilisant cette même force pour obtenir la pression voulue sur le collecteur.

Le matériel Labour pouvait se voir au stand de la Société d'éclairage électrique de Paris qui montrait, entre autres machines, un alternateur de 450 kilowatts actionné par moteur Delaunay-Belleville.

Les turbines à vapeur commençant à s'imposer à l'attention des industriels, il était intéressant de voir le groupe électrogène exposé par la Maison Sautter-Harlé, dans lequel une turbine à vapeur Rateau actionnait un alternateur triphasé de 400 kw à 3.000 volts, avec excitatrice compoundante Blondel. Ses pompes centrifuges à grande élévation et ses ventilateurs à haute pression, mûs électriquement, attiraient aussi l'attention.

La Française Electrique présentait une dynamo à courant continu conduite par moteur asynchrone triphasé à 3.000 volts et différents petits moteurs.

Les ateliers de constructions mécaniques Aster avaient exposé leurs groupes électrogènes au pétrole, précieux pour les petits éclairages de châteaux, maisons de campagne, partout où il n'existe pas de distribution d'électricité.

Nous avons rencontré dans cette même classe beaucoup d'utilisations mécaniques de l'électricité très intéressantes telles que les appareils de levage électromagnétiques de Gustin fils aîné, les marteaux-pilons, les perforatrices, les freins électriques de Guénée, Albert et Cie, ainsi que les appareils de commande d'aiguilles et sémaphores, les cabestans électriques pour traction de wagons et locomotives de Millairet-Huguet, la riveuse électrique de Piat et ses fils.

Mentionnons encore le matériel de traction de la Compagnie générale de constructions électriques, celui de Cadiat et Cie, et de Bisson, Bergès et Cie.

Il convient de rappeler que plusieurs groupes électrogènes français fournissaient une partie de l'énergie électrique employée à l'Exposition. Citons entre autres le groupe Sautter-Harlé, dont nous avons parlé, le groupe de la Société Egyptienne d'Electricité, un groupe avec moteur à gaz pauvre des anciens établissements Cail, avec dynamo génératrice Westinghouse de 75 kilowatts 250 volts 750 tours, attaquée par courroie, et ceux des ateliers de constructions mécaniques Aster.

Les matières premières étaient montrées par Avtsine et Cie, avec ses micas, micanites et isolants, les fils et câbles par Geoffroy-Delore et par de La Mathe.

Les accessoires, tels que porte-balais, balais métalliques, par Boudreaux.

N'oublions pas les balais de charbon, spécialité de la Société le Carbone, qui exposait en outre des charbons pour piles. Cette société montrait jusqu'où peut aller l'application industrielle d'un produit, en présentant au public toutes espèces de pièces en charbon, et, notamment, des tourillons pour arbres de transmission.

L'art de l'éclairage électrique était né avant la dynamo. Le premier rudiment de lampe à arc date de 1813, lorsque Davy s'aperçut qu'en écartant deux charbons parcourus par un courant provenant de piles, une vive lumière jaillissait dans l'intervalle.

En 1843, Foucault, et après lui Archereau, construisirent des appareils lumineux dits « régulateurs » basés sur cette découverte, mais ce n'est qu'après que Gramme eut créé la dynamo que l'emploi des lampes à arc put s'étendre. Maintenant, qui ne les connaît? quelle est la ville de quelque importance dont les principales artères ne soient illuminées par des lampes à arc? quel est le commerçant qui ne fasse pas briller ses vitrines, et l'industriel qui n'éclaire pas ses halls par des lampes à arc de toutes formes et de toutes espèces — lampe à arc à air libre, en vase clos, à charbons minéralisé, à éclairage indirect? Tout a été tenté. — Tout le monde n'a pas réussi, mais cependant les expositions de MM. Delafond et Leseible, de la maison Bisson-Berger et Cie, de la société Westinghouse, de la société des Téléphones, de la société Gramme, de Vigreux et Brillé, de la Compagnie des lampes Jandus, de Bardon, montrent que beaucoup savent bien faire et que plusieurs s'approchent de la perfection. Avez-vous vu les effets magnifiques que l'on obtient avec les charbons minéralisés dizones, dans les lampes exposées par la Société française d'Incandescence par le gaz?

A côté de tous ses avantages, la lampe à arc a cependant un côté faible. Elle se prête mal à la division de l'éclairage; c'est de là que vient le succès de la lampe à incandescence mise au point vers 1880 par Edison qui imagina le filament de bambou carbonisé, porté à incandescence dans le vide. Depuis cette époque, naturellement, de nombreux perfectionnements ont été apportés à l'invention du célèbre Américain et le prix de la lampe s'est abaissé en même temps que s'améliorait la qualité. Aussi l'emploi en est-il devenu général. Ce n'est pas par milliers, mais par *centaines de mille*, que les usines américaines, anglaises, françaises et allemandes les jettent *chaque jour* sur le marché. Il existe en France plusieurs de ces usines, mais seules la Compagnie pour le Travail électrique et la Société Gramme exposaient ce genre de produits.

Les accessoires des lampes à incandescence étaient mieux représentés.

En lustrerie, nous trouvons H. Beau, Guinier; en fait d'appareillage, citons: Ferrero, Burgunder, Dominguo, Clémançon, Société industrielle des Téléphones, Grivolas Very, Compagnie générale des constructions électriques, Manufacture parisienne d'éclairage électrique et la Maison Gramme.

Comme nouveautés, nous avions les ravissantes perles électriques de Weissman. Proscrivant les affreux conducteurs apparents ou mal dissimulés qui gâtent les plus jolis effets, M. Weissman a créé une lustrerie en perles de cristal taillé qui isolent tout en les masquant, les conducteurs qui les traversent et qui forment des guirlandes brillant de mille feux.

Très remarqué aussi le portique lumineux de Paz et Silva, qui ont acquis un réel monopole des illuminations de toutes les grandes fêtes, grâce à leur système si simple et si ingénieux des bandes souples.

Un Stand de l'Electricité.

Abandonnons maintenant l'éclairage pour nous rapprocher de cette région mystérieuse qui est aux confins de la lumière et de l'électricité, et où nous trouvons la radiographie, les rayons X, la télégraphie sans fil, pour rentrer ensuite dans le monde plus tangible par la télégraphie ordinaire, la téléphonie, les piles, sonneries, les appareils médicaux et de laboratoire. L'énumération des objets exposés serait fastidieuse, d'autant que les appareils qui figurent dans ces catégories, rentrent dans ce que l'on pourrait appeler l'horlogerie de l'électricité et que tel fabricant qui s'occupe de radiographie fait aussi des appareils médicaux, des piles, des appareils de laboratoire. Ainsi Gaiffe, par exemple, nous montre des galvanos-cautères, des lampes pour l'éclairage des cavités, des transformateurs médicaux, des machines à électricité statique, des appareils pour franklinisation, haute fréquence, radiographie, radioscopie, et que sais-je encore. Il en est de même de l'exposition de Radiguet et Massiat.

Dans tout ce compartiment, le public non initié passe sans comprendre grand chose, il entend les pétarades des bobines de Ruhmkorff, voit jaillir d'énormes étincelles entre deux sphères de cuivre, ou sortir une touffe de petites étincelles bleues d'une espèce de goupillon, ce qu'on lui dit être de haute fréquence; il contemple des photographies macabres lui montrant une main ou plutôt un squelette de main, avec une vague ombre de chair tout autour et une grosse bague noire à l'annulaire, ou une pointe d'aiguille enfoncée dans la paume.

La télégraphie sans fil était présentée par les Ateliers Thomson-Hauston, par Ducretet, Mars, Radiguet. En télégraphe et téléphone, il convient de signaler en tout premier lieu l'exposition du Ministère du Commerce et de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, exposition rétrospective du plus haut intérêt.

Nous avons ensuite les appareils télégraphiques Baudot exposés par la Maison Carpentier, le télégraphe Kotyra, très ingénieux, les téléphones et sonneries Mildé, l'exposition de la Société industrielle des Téléphones, celle de la Maison Mambret, et de Ducretet.

Les appareils de laboratoire et de mesure étaient brillamment représentés par des firmes dont la réputation n'est plus à faire : Société Gramme, pour ses appareils industriels, Richard, avec ses enregistreurs, Carpentier, Chauvin et Arnoux, et d'autres.

Bien que l'horlogerie électrique doive être considérée plutôt comme du domaine de la mécanique (l'électricité y entre pour si peu!), citons cependant avec éloges les expositions de Vigreux et Brillié, Paul Garnier, Chateau frères, Henry Lepaule, Sallin.

Quand nous aurons examiné les projecteurs de scène de Barbier, Renard et Turenne, les appareils de projections de toutes natures de Radiguet, les appareils de phare de Henry Lepaule, nous passerons en revue les câbles sous-marins, télégraphiques, téléphoniques de la Société industrielle des Téléphones, les fils nus des Tréfileries du Havre, Geoffroy et Delore, dont nous avons déjà parlé, ainsi que de De La Mathe, et nous quitterons à regret ce compartiment en emportant l'impression que l'industrie électrique y était représentée d'une façon tout à fait remarquable, digne de son passé, digne de sa valeur actuelle, et digne enfin de cette grande nation qu'est la France.

GROUPE VI.

LE GÉNIE CIVIL — LES MOYENS DE TRANSPORT

Dans ce groupe, figuraient les exposants de matériaux, du matériel et des procédés du Génie Civil. Les objets exposés étaient des modèles, plans et dessins de travaux publics, de la Carrosserie, de la Sellerie, du Charronnage, de l'Automobile et des Cycles, du Matériel des Chemins de Fer et Tramways, du Matériel de Navigation de commerce et de Navigation aérienne.

Le nombre des exposants français de ce groupe était de 156; ils occupaient une surface totale de 4.515 mètres carrés, soit à l'intérieur des halls de l'Industrie et des Machines, soit à l'extérieur, à proximité de ces bâtiments.

Au Génie Civil, se trouvaient des vues des grands travaux exécutés au cours de ces dernières années par l'industrie française. La section de l'automobile réunissait, dans une exposition sélectionnée, les modèles les plus nouveaux des marques françaises les plus réputées.

Les grandes Compagnies de chemins de fer avaient réalisé une exposition considérable de leur matériel roulant le plus récent et d'appareils accessoires; leurs installations n'occupaient pas moins de 2.612 mètres carrés à l'intérieur des halls et de 487 mètres carrés à l'extérieur.

Nous n'en parlerons pas plus longuement à cette place, laissant ce soin à notre éminent collaborateur M. Georges Philippe, Ingénieur, Inspecteur principal adjoint des Chemins de Fer du Nord-Belge, qui, avec toute son autorité, traitera cette matière, au point de vue international, dans un autre chapitre de ce volume.

Enfin, les grandes Compagnies de transports maritimes, notamment les Messageries Maritimes, figuraient à la classe 33, dans un compartiment situé à l'extrémité du Palais de l'Alimentation, à côté des spécimens de l'industrie si nouvelle des Canots automobiles.

La classe 28, la première du groupe, comprenait 31 exposants dont 13 producteurs de matériaux de construction, plâtre, ciment, briques, 9 entrepreneurs et enfin 9 constructeurs d'appareils et de matériel divers tels que chemins de fer portatifs, tombereaux, appareils de distribution d'eau, etc.

On n'eut pu espérer que la Franee aurait dans la classe 28 la place prépondérante qu'elle occupa. D'une part, en effet, les fabricants français exportent très peu en Belgique et d'autre part l'industrie belge des matériaux de construction est particulièrement florissante. Néanmoins, la classe 28 était intéressante par suite de la diversité des exposants et les visiteurs pouvaient y trouver d'utiles renseignements.

Les matériaux de construction étaient notamment représentés par les exposants suivants:

M. Morel, à Montreuil-sous-Bois, exposait les outils spéciaux employés pour l'extraction de la pierre à plâtre ainsi que des échantillons de pierres et de plâtre cuit.

M. Aubry-Pachot exposait des échantillons de plâtre de son usine de Gagny (Seine-et-Oise).

MM. Labrousse et Roux, dont les usines et les carrières sont installées à Mériel, près l'Isle-Adam, exposaient diverses choses relatives à celles-ci.

MM. E. Candlot et Cie, fabricants de ciment Portland artificiel, à Dennemont, près Mantes (Seine-et-Oise), exposaient des photographies de leur usine et des échantillons de matières premières, de ciment cuit et de ciment moulu.

Venait ensuite l'installation de la Compagnie nouvelle des Ciments du Boulonnais, qui exposait des spécimens de ce qu'elle a fourni pour les grands travaux des ports, du Métropolitain, pour les bétonnages des forts, etc.

La Société des Ciments artificiels de l'Indo-Chine, installée en 1899 à Haïphong (Tonkin), exposait des matières premières telles que des ciments d'Haïphong employés par les Travaux publics au même titre que ceux des meilleures marques.

MM. Millot et Cie, fabricants à l'Isle-sur-Serein (Yonne), exposaient du ciment à prise prompte, connu sous le nom de ciment de Vassy. Cet établissement montrait dans la reconstitution des ruines du temple de Castor et Pollux, à l'extrémité du parc de la Boverie, une intéressante application du ciment prompt.

Comme matériaux de construction, nous trouvions encore: les constructions en terre cuite de M. Despature-Cousin, à Wez-Macquart (Nord), dans lesquelles on rencontrait des combinaisons ingénieuses d'emboîtement; les produits de M. Fouque, président de la Société générale des Tuileries de Marseille, dont les tuiles, briques et carreaux sont bien connus; les briques à emboîtement de M. Masquelier, de Tourcoing; les produits de la Métalline, à Paris, société qui fabrique un mortier coloré avec lequel on exécute des enduits imitant la pierre; enfin venait la Société E. Muller et Cie, d'Ivry, représentée par un tableau indiquant ses diverses fabrications: tuiles, poteries, etc.

Quelques entrepreneurs de ciment armé exposaient dans la classe 28:

MM. Lang et fils, à Paris, se sont fait une spécialité de la construction des planchers de maisons d'habitation; ils appliquent un système spécial breveté qui leur permet d'obtenir des planchers de faible épaisseur, peu sonores. Ils exposaient des photographies de diverses constructions exécutées par eux à Paris.

La Société générale de Construction en béton armé et de travaux spéciaux en ciment, à Paris, qui a été une des premières à faire, en 1893, une application importante de béton armé, exposait des dessins et photographies de nombreuses constructions exécutées par elle, notamment des appontements sur pieux en béton armé.

MM. Demay frères, à Paris, avaient exposé un échantillon de plancher avec poutres en ciment armé de leur système.

Plusieurs entrepreneurs avaient exécuté des travaux pour l'Exposition même et se trouvaient ainsi exposants dans la classe 28. Ce sont: M. Bézenech, à Paris, qui

C. F. E.

avait exécuté une cheminée monumentale dans les salons de la Section française ; M. Jacquet, à Paris, entrepreneur de maçonnerie; l'importante maison Le Cœur, Moriquand et Cie, à Paris, qui avait contribué à l'exécution des charpentes, ainsi que M. Liard, à Paris.

M. Mathis et Fombaron, à Paris, exposaient des modèles de couverture en zinc, en ardoises, etc.

Puis venait la Société française de l'asphalte armé, à Paris, qui exploite son système spécial de revêtement de chaussées; elle exposait des échantillons montrant les dispositions de ce procédé; elle avait exécuté le revêtement du pont Mativa, en ciment armé.

Parmi les constructeurs d'appareils divers, on notait:

M. Buffet, à Paris, qui exposait des outils utilisés pour la taille des pierres, marbres, granits, etc.

MM. Caruelle et Chêne, à Origny-Sainte-Benoîte (Aisne), qui ont imaginé un appareil ingénieux pour puiser l'eau dans les puits, tout en permettant de tenir le puits toujours fermé et de supprimer ainsi tout danger de chute ou de pollution de l'eau. Ceux-ci exposaient aussi un aéromoteur.

M. Decourt-Lacour, à La Rochelle, exposait un modèle de sa sonnette bien connue pour le battage des pieux; appareil employé dans presque tous les grands chantiers de travaux publics.

M. Durey-Sohy, à Paris, exposait des balayeuses, des tonneaux d'arrosage, etc., et notamment une balayeuse-arroseuse d'un système nouveau ainsi qu'une chaudière mobile pour le chauffage du goudron destiné au goudronnage des routes.

On trouvait ensuite le stand de MM. Garnier, Courtaud et Cie, à Paris, qui ont la spécialité de la construction des appareils pour distribution d'eau et pour le chauffage.

La Société des Fondations par compression mécanique du sol, à Paris, exposait le matériel spécial qu'elle utilise pour exécuter les fondations; ce procédé lui permet de supprimer les pieux et de les remplacer par des monolithes en béton que l'on relie ensuite par des poutres ou semelles en ciment armé.

La Société nouvelle des Anciens Etablissements Decauville, à Petit-Bourg, avait réuni divers types de ses wagonnets et de ses voies portatives qui sont universellement connues.

Mentionnons enfin M. Sanguet, à Paris, qui exposait des appareils construits par lui: tachéomètres autoréducteurs, longi-altimètres, etc.

La classe 29 comptait vingt-deux exposants, constructeurs ou entrepreneurs français présentant les plans des travaux exécutés par eux, non seulement en France, mais encore à l'étranger.

La maison Barbier, Bénard et Turenne, connue pour la construction de ses phares, projecteurs, signaux sonores, etc., exposait les principaux appareils qui ont fait sa renommée, notamment des lentilles anciennes et comme point de comparaison, des lentilles du même genre de construction moderne, des projecteurs électriques, des becs de phare de divers systèmes, un groupe électrogène à vapeur, etc.

MM. Jean et Georges Hersen exposaient des photographies de travaux entrepris par eux et actuellement en cours d'exécution: achèvement du port de Lisbonne, arsenal de Sidi-Abdallah et port de Bizerte, port de Dakar, port du Rosario.

La Société des Ponts et Travaux en fer avait une exposition très remarquable; cette maison, qui compte plus de quarante-neuf ans d'existence, avait choisi des séries

de photographies des principaux travaux exécutés par elle et se rattachant aux entreprises générales de travaux publics, aux constructions métalliques proprement dites et au matériel destiné à l'exploitation des ports.

Venait ensuite la Compagnie de Fives-Lille, fondée il y a plus de quarante ans, et qui est un des plus anciens établissements qui se sont consacrés à l'exécution des constructions métalliques. Son exposition comprenait des dessins de ses ouvrages les plus remarquables et des modèles très intéressants.

Avec la Société des Ateliers Moisant, Laurent, Savey, on entrait dans le domaine de la construction des charpentes métalliques appliquées principalement aux édifices. Cette Société exposait les photographies des gros travaux de construction des Palais de l'Exposition de 1900, des gares de Paris au quai d'Orsay et de Tours pour la Compagnie d'Orléans, de la jetée-promenade de Nice, etc.

MM. Baudet, Donon et Cie qui exécutent également toutes les constructions métalliques telles que ponts, portes d'écluses, charpentes, réservoirs, exposaient de nombreuses photographies de travaux.

Nous devons encore citer la maison Pantz, dont la spécialité est la construction de travaux de charpentes et de hangars métalliques, et la maison E. et A. Sée, qui s'est consacrée surtout à la construction des établissements industriels.

Puis venait M. L. Chagnaud, qui s'est spécialisé surtout dans l'exécution des souterrains et a, le premier, appliqué la méthode du bouclier avec revêtement en maçonnerie. M. Chagnaud exposait de nombreux dessins.

Les constructions en béton armé, dont l'Exposition de 1900 révéla les ressources, devaient avoir à Liége une place importante. L'exposition de M. Hennebique montrait, en effet, le prodigieux développement de ce procédé de construction à peine connu il y a dix ans. L'énumération des principaux travaux exécutés d'après le système Hennebique nous entraînerait trop loin. Le béton armé Hennebique est employé dans tous les pays; il a été utilisé dans tous les genres de constructions et a permis de trouver des solutions économiques dans les cas les plus difficiles.

L'exposition de M. Considère, ancien inspecteur général des Ponts et Chaussées, représentait aussi des travaux en ciment armé. Séduit par les avantages de la construction en béton armé, le savant inspecteur général l'a étudié à fond; ses communications à l'Académie des Sciences sont connues de tous les constructeurs et c'est à lui que l'on doit en grande partie de posséder des méthodes sûres de calcul de béton armé. Ses travaux l'on conduit en outre à la découverte du béton fretté qui possède des propriétés remarquables. A Liége, il exposait les résultats d'un essai sur un pont en béton fretté de 25 mètres d'ouverture.

Venait ensuite la Compagnie du Port de Bizerte qui exposait l'ensemble des travaux entrepris depuis 1883. La création de ce port est un ensemble remarquable de ce que peut réaliser l'industrie privée.

Seuls, deux architectes se trouvaient dans la classe 29: M. Renaud, François, exposait les dessins de l'hôpital construit sous sa direction pour la Ville de Paris à la porte d'Aubervilliers.

M. Arnaud, Edouard, exposait des photographies de nombreuses constructions exécutées d'après ses plans, notamment: un immeuble entièrement en béton armé, le garage Kriéger, à Paris, et des usines de force motrice pour tramways, à Amiens, à Nice, à Saint-Mandé.

M. A. Bécard exposait des photographies des ponts métalliques dont il avait eu à dresser les avant-projets et à contrôler les calculs et les dessins d'exécution à la Compagnie de l'Ouest Algérien, dont il était l'ingénieur.

M. Bergès et ses fils exposaient un modèle en relief des installations créées pour réaliser l'utilisation maxima du bassin de Lancey (Isère). Ces travaux ont permis d'obtenir d'un ruisseau à régime inégal une force hydraulique constante par l'utilisation d'un lac comme régulateur annuel et de bassins artificiels comme régulateurs journaliers.

L'exposition de l'Ecole spéciale de Travaux publics, dirigée par M. Eyrolles, comprenait des collections des cours professés, des travaux et des projets faits par les élèves, ainsi que les vues de l'Ecole de Paris et de l'Ecole d'application d'Arcueil.

La Société des Ingénieurs civils de France exposait les mémoires et comptes-rendus de ses travaux de 1848 à 1904.

Mentionnons encore MM. Leloup et Landry qui ont imaginé un procédé intéressant pour revêtir les poutres métalliques et les mettre ainsi à l'abri de la destruction par la rouille ou les fumées.

La Ville de Paris et le Département de la Seine avaient fait une très belle exposition occupant trois grandes salles; les visiteurs pouvaient ainsi se faire une idée très nette des services qui composent l'organisme de la Ville de Paris; ayant d'ailleurs consacré à l'exposition de la Ville de Paris un chapitre spécial de notre ouvrage, nous n'en parlerons pas ici plus longuement.

Le Ministère des Travaux publics exposait les principaux travaux exécutés par le Service des Ponts et Chaussées et celui des Phares et balises, dans ces dernières années. Il faudrait tout citer dans ces travaux si remarquables de ports, de jetées, de ponts, etc.

Par la revue rapide que nous venons de faire des exposants des classes 28 et 29, on aura pu se faire une idée de l'importance de la participation française dans la classe du Génie Civil. Les objets exposés retenaient l'attention de tous les spéeialistes.

La classe 30, comprenant la carrosserie, le charronnage, les automobiles et les cycles, mais surtout spécialisée dans la grande industrie automobile, occupait un vaste compartiment, situé vers l'extrémité de la quatrième travée.

Au centre du compartiment, se dressait un monument symbolique donnant à l'ensemble de l'exposition un aspect moins « garage ».

Depuis quelques années, l'industrie automobile a fait, en France, des progrès immenses, à tel point que certains de ses représentants ont conquis, dans le monde entier, une notoriété enviable. Parmi ceux qui participaient à la World's Fair liégeoise, on notait les Brillié, les Clément, les Darracq, les Renault, les Mors, les établissements Delaunay et d'autres, groupant, en des stands luxueux, divers spécimens de leur fabrication.

Quelques grandes associations, l'Automobile Club de France, la Chambre syndicale du Cycle et de l'Automobile, la Chambre syndicale de l'Automobile, l'Association générale automobile étaient représentées dans la classe 30. L'Association générale automobile exposait notamment des tableaux, des cartes et des modèles de poteaux indicateurs.

Autour des grands noms de l'industrie de l'automobile et du cycle, se groupaient nombre de fabricants d'appareils accessoires. C'étaient, dans la circonstance, des lanternes et des phares à l'acétylène et au pétrole, des pièces détachées de bicyclettes et de motocyclettes, des lunettes pour automobilistes, des pneus, des pompes, des ressorts, des moteurs divers, etc.

Dans ce genre, on notait nombre de maisons importantes, Baas, Rodiguès et Cie, Brosse et Cie, toutes deux de Paris, la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt, Alfred Dinin de Puteaux (Seine), Falk de Menton, Hallam de Nillis de Puteaux (Seine), Petit et Cie de Paris, Rothschild et fils de Paris, la Société anonyme des Pneumatiques Cuir Samson de Paris, la Société anonyme des Etablissements

LE COMPARTIMENT DE L'AUTOMOBILISME.

Malicet et Blin d'Aubervilliers, la Société Janus de Paris, MM. Emile Vauzelle et Cie de Paris, Vedeine de Neuilly-sur-Seine, Vermot de Paris et d'autres.

A cette représentation assez complète de l'industrie automobile française, succédait la classe 31, dont le programme, sellerie et bourrellerie, était rempli par un seul exposant, avec des arçons de selle.

Venait enfin la classe 33 à laquelle ressortissait le matériel de la Navigation de Commerce. Le matériel se trouvait exposé dans un compartiment situé à l'extrémité du Palais de l'Alimentation. Il groupait un ensemble intéressant de modèles et documents envoyés par de grandes compagnies de navigation maritime et fluviale ; à côté, se trouvaient des spécimens de l'industrie toute récente des canots automobiles. Les moyens de sauvetage, accessoires indispensables de la navigation, y trouvaient aussi leur place.

On remarquait au passage l'envoi très important de la Compagnie générale des Messageries maritimes qui exposait un magnifique modèle du paquebot *La Tourane*, jaugeant 6.054 tonneaux et d'une force de 7.200 chevaux; un modèle d'une de ses machines et celui de sa ligne d'arbre, à double hélice.

L'ensemble de cette exposition était complété par de nombreux dessins et photographies des paquebots *El Kantara*, *Tonkin*, *Magellan*, *Amazone*, *Atlantique*.

La Compagnie de l'Est Algérien présentait un demi-modèle très soigné du *Laos*, cargo-boat d'une longueur de 130 mètres.

La Compagnie générale de navigation Havre - Paris - Lyon - Marseille, la plus importante des Compagnies françaises de navigation intérieure, avait également fait un envoi important comprenant deux beaux modèles, l'un d'un remorqueur à roues, l'autre,

d'un toueur à câbles. Au dessus de ces modèles, étaient placés leurs dessins d'exécution, puis des dessins du *Missouri*, bateau-porteur très long à fonçure plate, puis ceux d'une barque et d'une grue flottante.

Ces différents types, employés sur le Rhône, représentaient des solutions très intéressantes du problème si difficile de la navigation sur le Rhône, fleuve à tirant d'eau très faible et à courants très rapides.

A côté de ces grandes compagnies de navigation, prenait place le sport nautique.

Les établissements Delahaye, qui, grâce aux qualités de puissance, de régularité et d'endurance de leurs moteurs « Titan » verticaux, jouissent d'une grande réputation, exposaient, en un stand bien décoré, deux groupes de moteurs, l'un de 8 HP, l'autre de 16 HP, et de nombreuses photographies de racers et de cruisers, tels le *Dubonnet*, le *Vas-y* et d'autres, vainqueurs des courses auxquelles ils avaient pris part.

M. Arman de Caillaret, yachtman bien connu, montrait un bloc de son côtre *Eva*, d'une coupe incontestablement belle et élancée.

Plus loin, le constructeur Decourt-Lacour exposait une réduction du bateau de sauvetage, système *Henry*, insubmersible et inchavirable, à évacuation d'eau instantanée. Ce bateau, construit dans les ateliers de la Palice et adopté par de nombreuses sociétés de sauvetage françaises et étrangères, navigue tant à la voile qu'à l'aviron ou à l'aide du moteur.

Dans le stand de M. Charles Petit, de Paris, fabricant d'appareils plongeurs, on remarquait un mannequin scaphandrier, revêtu d'un casque sans boulons, permettant, au moyen d'un simple levier, de le fixer instantanément sur la tête au moment de la plongée et de même, à la sortie de l'eau, de rendre le plongeur à l'air libre sans retard et sans qu'il soit nécessaire de dévisser la glace de face.

Dans le stand du même exposant, on remarquait également une pompe à trois corps, manœuvrant par un simple volant, permettant de donner de l'air jusqu'à 40 à 50 mètres de profondeur, sans grande fatigue; cette pompe constitue un important perfectionnement de la pompe à balancier, avec laquelle l'effort à faire était considérable.

Enfin, une vitrine de la Compagnie des Usines de Grenelle renfermait de nombreux échantillons de ses produits, poudres, vernis, etc., dont on pouvait voir l'application sur deux réductions de navires

Tous ces divers objets, exposés dans un cadre gaiement pavoisé, formaient un ensemble d'un réel attrait pour le visiteur.

GROUPE IX.

FORÊTS — CHASSE — PÊCHE — CUEILLETTE

Ce groupe succédait, dans la troisième travée, à la section de la typographie. Il occupait une surface de 820 mètres carrés et comprenait le matériel et les procédés des exploitations et des industries forestières, leurs produits, tels que les bois d'œuvre et de construction, les bois de chauffage, les bois des Iles et d'ébénisterie, la sparterie et la vannerie à côté des armes de chasse, des pelleteries, des fourrures et des autres produits de la Chasse.

L'installation de la classe des cueillettes, au fond de la dernière travée, présentait également une importance et un intérêt exceptionnels.

Les classes 49 et 50 avaient rapport aux produits forestiers, bois des Iles, bois à brûler, chênes-liège et à différentes industries s'y rattachant, sparterie, vannerie, etc.

Bien que les produits forestiers ne se prêtent guère à la décoration, les exposants étaient néanmoins parvenus à organiser une classe fort élégante, grâce aux bois des pays exotiques, présentés en abondance, sous forme de billes ou de merveilleux panneaux de placage.

Ces bois, aux couleurs vives et variées, tranchaient agréablement sur les tons uniformes des bois communs et le tout se fondait dans un ensemble harmonieux du plus heureux effet.

Il faut dire aussi qu'au point de vue subjectif, les bois sont essentiellement décoratifs. Leur odeur sapide, résineuse, amère ou aigre, évoquait, pour les sensitifs, des décors autrement vivants et beaux que les plus gracieuses fantaisies de couleurs et de lignes réalisées par des assemblages ingénieux.

Les bois exotiques, exposés par six importantes maisons parisiennes, représentaient non seulement le commerce des bois bruts, c'est-à-dire en grumes ou en billes équarries, mais également le commerce si important des bois de placage.

L'exposition des bois d'essences originaires de France n'était pas moins intéressante; on remarquait de beaux échantillons de bois de chêne, de sapin, de peuplier, de frêne, de hêtre.

Les industries connexes: bois tressés, sparterie, vannerie, étaient également dignes de capter l'attention du visiteur. La façon très soignée, le curieux coloris des meubles en rotin et en bambou, la forme des meubles et des objets confectionnés attestaient le souci de leurs fabricants de produire des objets à la fois commodes, solides et ayant une certaine beauté décorative.

La classe 51, une des plus importantes du groupe, comprenait le matériel de chasse.

La participation des armuriers français, bien qu'ils eussent hésité à venir à Liége, au centre même des forces vives de cette industrie, n'en fut pas moins remarquable et produisit sur tous une impression de vitalité et de progrès accentué.

La belle ordonnance de cette classe, les gracieuses vitrines sur lesquelles c'était plaisir de se pencher pour admirer quelque canon de fusil serti d'incrustations ou quelque arme de précision, contribuaient à donner cette bonne impression.

Outre différents tableaux statistiques, des plans, des publications armurières ressortissant du Banc d'Epreuves des armes de Saint-Etienne, les nombreux spécimens des travaux d'élèves de deux écoles stéphanoises attiraient l'attention

L'école régionale des Arts industriels, qui comprend des cours de gravure au marteau et à l'échoppe, de ciselure, d'incrustation, de repoussé, avait exposé des spécimens artistiques d'une réelle beauté décorative. Son cours de composition, obligeant les jeunes graveurs à sortir du rôle de copiste et à approprier leurs motifs aux surfaces et aux types d'armes à décorer, attestait une initiative heureuse.

A côté, l'école pratique d'industrie, section de l'armurerie, exposait des spécimens de pièces détachées donnant, depuis le canon jusqu'au fusil complet, le développement progressif de ses études.

Entre ces écoles et occupant une place d'honneur, le Musée d'armes de Saint-Etienne nous montrait une collection remarquable de chefs-d'œuvre d'armurerie de toutes les écoles, et particulièrement de l'Ecole française des XVIIe et XVIIIe siècles. Une semblable collection, intelligemment présentée par M. J. Grivolat, directeur du Musée, aurait pu, à elle seule, donner un puissant intérêt à la section française de l'armurerie. La liaison des belles choses du passé à celles du présent s'y établissait à chaque pas. On restait quelquefois profondément surpris de découvrir les éléments

LE COMPARTIMENT DE L'ARMURERIE.

prototypes des inventions modernes. On pouvait voir, par exemple, des hammerless de cent années d'existence, des fusils-revolvers, des armes à canons fixes, possédant des systèmes d'obturateurs très ingénieux, des armes à répétition, à bascules, à pois fulminants, etc. Une série d'exposants occupaient ensuite les autres vitrines; les fusils les plus divers, depuis le fusil ordinaire jusqu'aux armes de luxe les plus perfectionnées et les plus ornées, les pièces détachées de fusils, les bois de fusil sculptés, incrustés, etc., étaient représentés dans cette participation.

On remarquait encore dans la classe 51, des produits d'artifices, des pièges à animaux nuisibles, et de curieux appareils pour le dressage des chiens de chasse.

Les produits de la chasse ressortissaient de la classe 52. Trois importants métiers relatifs à l'industrie des peaux et des poils y étaient représentés. C'étaient les fourreurs, les lustreurs, les marchands de crins et de laines.

L'industrie de la fourrure a pris un essor considérable dans ces dernières années, tant en France que dans le monde entier et pourtant les fourrures travaillées et confectionnées ont été employées de tous temps. On en parlait déjà chez les Romains. On dit même que les blasons ont été créés, au moyen-âge, sur l'initiative des fourreurs. En fait, certains mots qui ont subsisté en style héraldique, comme vair (ventre d'écureuil gris), hermine, sable (zibeline), semblent justifier cette supposition. Sous le second empire la vogue de la fourrure s'affirma et, de nos jours, elle est devenue un objet de nécessité dans le commerce du vêtement de luxe. Par ce fait, les prix des fourrures ont augmenté dans des proportions incroyables. Les plus belles peaux de zibeline qui, en 1889, atteignaient à peine 700 francs, dépassent parfois actuellement 2.500 francs et les fourrures ordinaires ont suivi cette marche ascendante.

Une collectivité d'une dizaine de fourreurs parisiens et quelques exposants individuels représentaient dignement le métier des fourrures. Dans de hautes vitrines, les précieuses fourrures étaient exposées, soit jetées négligemment sur le sol, lourdes, épaisses, carressantes, soit posées en boas, manteaux, etc., sur des mannequins.

A côté du métier de la préparation des peaux d'animaux, est venu se greffer un autre métier dont l'importance est maintenant considérable, c'est celui du lustreur. Les lustreurs sont chargés de donner à la fourrure une couleur différente de la couleur primitive, soit par des teintures dans les cuves, et dans ce cas la peau et le poil sont imprégnés de la nouvelle teinte et l'aspect en est ainsi complètement changé, soit par une simple couche de teinture à la pointe des poils afin d'imiter la coloration d'une peau de plus grande valeur.

Cette industrie, très florissante en France, était représentée par quatre grandes maisons de Paris.

La classe 53 (engins, instruments et produits de la pêche, aquiculture), était comme son titre l'indique, l'asile de la pisciculture, branche de la production nationale à laquelle on commence à accorder plus d'attention qu'auparavant. Le Gouvernement français avait manifesté l'intérêt qu'il porte au repeuplement méthodique de son domaine aquatique, en exposant dans cette classe des tableaux muraux dressés par les soins de l'Inspecteur général de ce nouveau service et relatifs à cette question.

Trois exposants particuliers achevaient la représentation française dans cette classe par des tableaux de même destination que ceux exposés par le Gouvernement, par des articles de pêche et des pièces automatiques relatives à l'aquiculture.

La classe 54 (engins, instruments et produits des cueillettes), comportait exclusivement des produits végétaux ordinairement obtenus sans culture, avec leurs dérivés.

Outre le caoutchouc, le gutta-percha, le bolata, le liège, des cannes, des manches sculptées, des champignons comestibles, des truffes, des huiles d'olives, l'eau de fleur d'orangers, des pains de beurre de cacao, etc., une foule d'exposants groupaient dans cette classe les médicaments obtenus par la préparation de végétaux de France ou des pays exotiques, tels que de nombreuses pilules et pastilles, des sirops, etc., et enfin le sulfate de quinine obtenu par la préparation des quinquinas, dont on voyait ici même des échantillons.

La classe 54 terminait les attributions du groupe IX dont ces quelques pages auront pu faire connaître l'importance.

GROUPE XII.

DÉCORATION ET MOBILIER DES ÉDIFICES PUBLICS ET DES HABITATIONS

Ce groupe comprenait toutes les industries se rattachant à la décoration et au mobilier des édifices publics et des habitations privées; non seulement à la décoration fixe en marbre, en pierre, de fer, en bois, en mosaïque, en vitraux, mais encore à la décoration mobile: meubles, tapis, tapisseries, papiers peints, tentures, céramique, verrerie. Les appareils de chauffage et de ventilation ainsi que les appareils et les procédés d'éclairage non électrique en faisaient également partie.

Une heureuse disposition adoptée par les exposants du groupe, avait permis de présenter au public des ensembles d'installations particulières: appartements, salles à manger, chambres à coucher, etc., du plus heureux effet et d'un goût très réel.

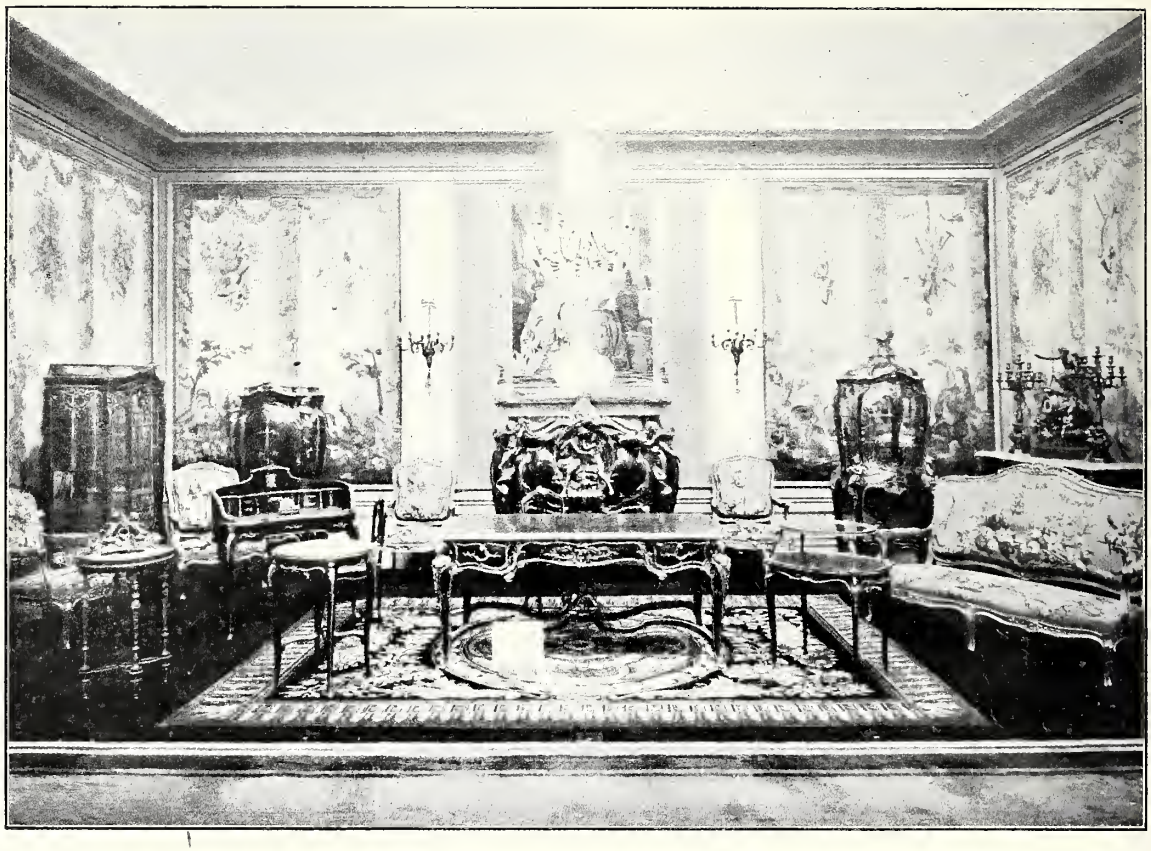

SALON LOUIS XV.

Toutes ces expositions formaient ainsi une sorte de décor complet et bien vivant, qu'accentuait encore le fait qu'autour du salon des Arts décoratifs appliqués à l'industrie et auquel nous avons consacré une note spéciale, avaient été groupés les cristaux et les verreries, la céramique, les vitraux

Le reste des éléments ressortissant au groupe: appareils et procédés du chauffage et de la ventilation, appareils et procédés de l'éclairage non électrique, se trouvaient dans la travée suivante, enclavés entre la bimbeloterie et l'électricité.

Un ordre, bien fait pour contenter les yeux et l'esprit, s'établissait de la sorte.

La classe 66, la première du groupe, avait présenté une variété remarquable de tous les éléments artistiques et industriels s'appliquant à des décorations fixes.

Cette intéressante classe était installée dans les salons se trouvant à droite et à gauche du Salon d'Honneur.

Dans la salle de droite se trouvaient des châssis et des cadres sur cloisons; dans la salle de gauche, exposés à même le sol, se groupaient les objets fabriqués.

Dans la première de ces salles, on voyait des objets d'architecture et des photographies offrant aux visiteurs une grande variété de types de maisons et d'édifices.

Différents architectes y montraient des plans d'hôtels, des projets de villas et de châteaux, des détails d'exécution de façades art-nouveau, des intérieurs de salons, de salles à manger de différents styles.

Les panneaux décoratifs de M. Lameire attiraient l'attention. Ils représentaient la décoration complète de la chapelle Saint-Louis des Français, en Italie, dans la

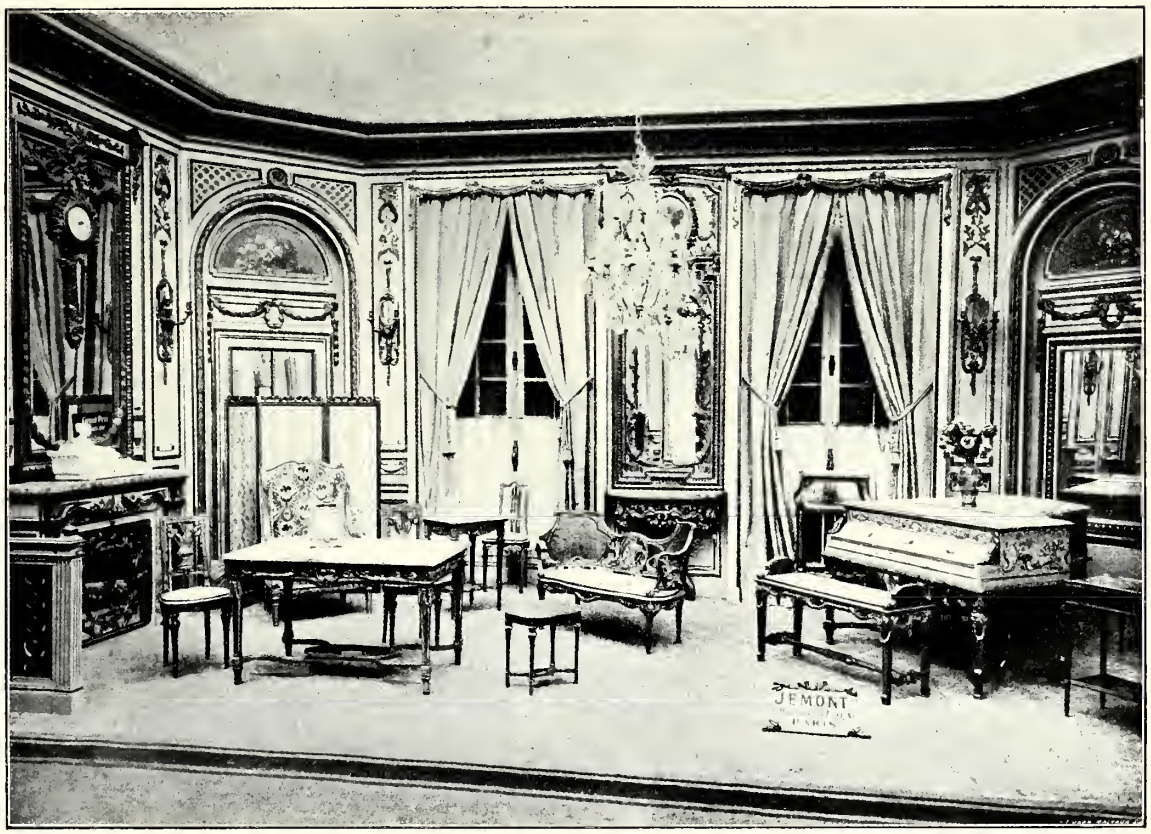

SALON LOUIS XVI.

cathédrale de Loretto; on y trouvait reproduits les principaux faits des Français en Palestine, depuis la bataille de Nazareth, en 1187.

Dans cette exposition très intéressante, on remarquait encore les cartons de mosaïque de la basilique de Fourvières à Lyon, reproduisant la bataille de Lépante, en 1571.

Une autre mosaïque, non moins artistique, représentait le vœu de Louis XIII.

Les objets fabriqués complétaient la leçon de choses donnée par ces documents manuscrits.

On y relevait des objets en pierre taillée ou polie, et en marbre, de merveilleuses rampes, des lanternes avec consoles, des suspensions en fer forgé, des ferrures de cuivre.

Le bois était représenté avec une recherche tout artistique dans un bureau art-nouveau et des lambris délicieusement patinés.

La sculpture figurait encore dans cette classe par l'exposition du sculpteur-décorateur Léon Raynaud qui y présentait, non seulement des spécimens en bois, en pierre, en staff, mais encore une série de photographies de diverses œuvres de grande décoration qu'il exécuta pour des hôtels particuliers ou des monuments publics.

La classe 67 (vitraux) était représentée par quatre exposants qui avaient soumis à l'examen des visiteurs, des verreries d'une belle simplicité de lignes et d'une vraie richesse de coloris, tels « le Lac », « Turenne et le courage militaire », « les deux Paons ».

Les papiers peints formant la classe 68 leur succédaient. On y remarquait non seulement des papiers de luxe mais encore des papiers à bon marché, quoique d'un dessin et d'une teinte ravissants.

Nous citerons, parmi les uns et les autres de grands damas à la planche exécutés en couleurs ou en imitation de peluches, des imitations de cuirs de Cordoue ou de Venise, des frises au lé fabriquées à la machine, des reproductions de faïences, des papiers pour faux vitraux et un grand dessin de un mètre de hauteur, piqué à la machine et représentant tous les monuments de la Belgique.

Outre les papiers peints, cette classe comportait encore les vernis utilisés pour cette industrie.

Deux œuvres françaises s'y rapportaient encore: la *Société de protection des enfants du papier peint* et l'*Ecole professionnelle de peinture et de décoration.*

Les exposants français étaient relativement nombreux dans la classe 69 (Ameublement) quelques maisons de premier ordre y étaient brillamment représentées. Outre des meubles d'une grande beauté de MM. Arnavielhe, Cheminais, Maxime Clair, Derudder, Eugène Hidden, Jeanselme, Sylvain Gémont, Lucas-Maugery, Henri Mercier, François et Paul Soubrier, on notait des marqueteries-mosaïques de MM. Chevrel et Pied-Chevrel, des meubles de bureaux et d'écoles de M. Feret, une chambre à coucher moderne de MM. Hochard frères, des meubles avec cuivres de MM. Jungers et Collignon, de superbes et riches pièces d'ébénisterie d'art de M. François Lincke et enfin des meubles spéciaux pour hôtels, cafés, sanatoria, villas, de la Société Française d'Entreprise pour hôtels.

Ces exposants, réunis avec ceux de la classe 70, avaient composé chacun une pièce complète, entièrement meublée selon sa destination ; le public passait de l'une dans l'autre, de telle sorte qu'il avait l'impression, non pas de visiter une suite de stands coupés par des chemins comme dans les expositions précédentes, mais bien de parcourir les appartements d'une habitation luxueuse.

Après les avoir traversés, un enseignement restait: la persistance des ébénistes français à rester fidèles aux anciens styles, soit en les copiant fidèlement, soit en les adaptant aux exigences des installations modernes.

Il y avait cependant lieu d'observer encore que les époques antérieures au XVIIe siècle étaient à peu près abandonnées et que les styles Louis XIV, Louis XV, Louis XVI étaient seuls représentés.

Si le style moderne est ainsi délaissé en France, la cause en est dans ce fait qu'il ne peut concourir d'une façon suffisante à la décoration des salons somptueux ni s'appliquer à la composition des meubles de luxe.

Il trouve cependant parfois son utilisation dans l'ameublement des pièces secondaires; dans ce genre moderne, l'exposition française nous présentait deux spécimens d'une certaine valeur.

Des tapisseries, des soieries et des velours, des portières et des tentures décorées, ressortissant à la classe 70, complétaient l'ornementation de ces pièces.

MM. Braquenié et Cie, dont le monde entier connaît les splendides tapisseries, chefs-d'œuvre d'art et de goût, fabriquées à Aubusson et aussi à Malines, avaient combiné leur exposition avec celle de M. Lincke. Les riches productions du maître admirable qu'est Lincke et les merveilles artistiques de MM. Braquenié et Cie se complétaient de la façon la plus heureuse.

Les soieries de MM. Cornille frères et les dentelles à la main de MM. Figuès, Guyonnet et Supplice — les dignes continuateurs de M. Warée — se mariaient de la façon la plus heureuse dans deux superbes vitrines. Rien n'était plus séduisant que cet ensemble éminemment harmonieux des riches et chatoyantes soieries et de l'élégante et fine dentelle! C'était là l'ameublement français, le goût parisien par excellence.

Plus sobres en leurs effets, plus classiques, mais non moins remarquables étaient les expositions des autres fabricants.

M. Besselière fils, de Maromme, maintenait avec éclat la réputation justifiée de ses belles impressions parmi lesquelles on remarquait spécialement une délicieuse japonaiserie en tons fondus dont le fini était tel qu'on aurait pu la croire faite au pinceau.

M. Lorthiois-Laurent et fils n'avaient pu, en raison du peu d'emplacement dont ils disposaient, présenter qu'un aperçu de leur fabrication si étendue. Tapis moquette Jacquard 3, 4 et 5 grils, velours et peluches de lin s'imposèrent par l'harmonie des nuances, le goût qui avait présidé à la composition des dessins et le fini de la fabrication.

MM. L. Chanée et Cie avaient accompli ce tour de force de rajeunir l'antique velours d'Utrecht. Par un ensemble parfait de nuances délicates et vives qui s'harmonissaient de la façon la plus heureuse, par une série de dessins de gaufrage du style le plus pur, la fabrication si belle et si soignée de cette puissante maison s'affirma à nouveau. Des panneaux tapisserie au métier mécanique, tissés avec coton grand teint et d'un bas prix extraordinaire donnaient à cette exposition une valeur pratique tout à fait intéressante.

Le stand de MM. N. Piquée et ses fils était consacré uniquement au velours d'Utrecht et à ses dérivés. Aux velours unis, gaufrés, striés, catis et ombrés, MM. Piquée et ses fils avaient ajouté des impressions fort intéressantes par le choix des dessins et une reconstitution très remarquable de vieux velours par le tissage ou par l'impression, ils étaient arrivés ainsi à tirer du velours d'Utrecht une véritable nouveauté.

MM. Legrand frères exposaient les impressions en relief sur velours et sur drap dont il ont fait leur spécialité. La variété des dessins, le choix des nuances, affirmèrent une fois de plus le bon goût et l'habileté industrielle des chefs de cette vieille maison connue de tous les acheteurs du meuble. La haute compétence de M. Charles Legrand et son dévouement inlassable pour la défense des intérêts de ses commettants l'avaient désigné pour les hautes fonctions de président du jury du Groupe XII.

Enfin MM. H. Parison et Cie avaient joint au velours d'Utrecht dont ils fabriquent toutes les variétés, des spécimens de leur nouvelle fabrication mécanique de velours et de peluches de lin, de velours coton à la Jacquard, de velours de Gênes, de soieries unies et damassées.

Les éléments d'exposition présentés par les neuf participants français de la classe 71 concouraient également à la décoration des pièces groupées autour du stand du Salon d'Honneur. Des cadres, des miroirs, des maquettes et des projets de décoration d'intérieurs, étaient fixées, çà et là, sur les cloisons.

L'exposition de l'industrie céramique ressortissant à la classe 72, était des plus intéressantes. Ayant en elle le charme évocatoire de sa parenté avec la terre cuite antique, rappelant les efforts de ce noble Bernard Palissy, elle joint à sa beauté propre une autre beauté plus prenante, parce qu'elle atteint directement l'esprit.

Au surplus, cette branche de l'industrie décorative est très importante et surtout dans ce temps où les exigences modernes veulent allier à la beauté pure le souci de la propreté et de l'hygiène. Or, la céramique réalise pleinement ces desiderata.

On remarquait surtout dans la participation de la France dans cette classe, de magnifiques céramiques appliquées à l'architecture: des faïences stanifères de M. Jules Loebnitz, des émaux d'art dont la vitrification calculée réalisait de superbes effets coloristes, des grès artistiques, des mosaïques, etc.

LE COMPARTIMENT DE LA VERRERIE.

On notait encore des frises composées de motifs assyriens provenant des ruines de Korsabad, de MM. Janin frères et Guérineau qui exposaient également des vasques énormes empruntées aux Romains; des reproductions céramiques provenant des ruines de Ninive, de Babylone, de Byzance. Parmi les produits les plus ordinaires et par conséquent d'une consommation plus grande, on relevait des produits réfractaires, tels les céramiques à base d'amiante pour filtres et accumulateurs électriques, de MM. Méran frères, des tuiles, des carreaux céramiques, des briques émaillées et enfin des couleurs vitrifiables.

La classe 73 avait comme attributions les cristaux et la verrerie.

Leur représentation était des plus variée, allant de la simple bouteille aux verres pour instruments d'optique et aux fins cristaux colorés artistement.

Dans ce qui se rapportait aux sciences, on remarquait des verres pour la microscopie, les études micographiques, la téléphonie, la micro-téléphonie, les analyses chimiques, la conservation des sérums, de MM. Appert frères, et dans un ordre différent, les verres perforés pour la ventilation hygiénique, des verres spéciaux, en tubes, pour niveaux de chaudières à vapeur, à grande résistance et à faible coefficient de dilatation, des verres photophores, des verres colorés pour vitraux et pour phares, de la même maison.

Parmi les objets d'usage courant, on accordait une attention spéciale à une glace de vastes dimensions, aux baignoires en verre, dalles polies, verres spéciaux striés, losangés, martelés, sablés, etc., et aux nombreuses bouteilles de toutes formes et de toutes capacités.

LA POTERIE D'ART.

La plus grande variété s'avérait dans les objets artistiques de verre ou de cristal. C'étaient les frêles vases d'étagère, les verres à boire de teintes et de formes diverses, précieux comme des fleurs, en prenant quelquefois les formes, tous bibelots qui semblaient destinés à être maniés par de légères mains de femme ou à contenir des liqueurs de dessert, brillantes et parfumées.

On examinait encore une série de lampes et de lustres électriques, d'une translucidité recueillie et intime, de MM. Daum frères.

L'industrie du chauffage et de la ventilation participait de la classe 74.

Les principales maisons françaises y exposaient divers appareils de chauffage et de ventilation, dont des réchauds de Chapuis, des chaudières, fourneaux et matériel pour grandes cuisines de la Société des fourneaux Briffault, des chaudières en tôle à sécheur pour chauffage à basse pression, des marmites de cuisine à vapeur, des robinets et appareils spéciaux pour bains et douches, des appareils stérilisateurs pour salles d'opération, etc., de l'ingénieur-constructeur A. Stoft, de Paris.

Venait enfin la classe 74 comprenant les appareils et les procédés d'éclairage non électrique, soit au gaz de houille, soit à l'acétylène.

Parmi les produits les plus connus participant à l'exposition de cette classe, on notait des carbures de calcium, de baryum, de strontium, et différents becs à l'acétylène à jets conjugués et à mélange d'air, des appareils pour l'emmagasinement de l'acétylène dissous, des appareils producteurs d'acétylène, enfin diverses brochures relatives à l'industrie de l'éclairage par le gaz.

Trois exposants, par leurs appareils nouveaux, attiraient spécialement l'attention des techniciens.

La maison Paul Mallet, spécialisée dès son origine dans la partie chimique de l'industrie du gaz de houille, avait perfectionné ses premiers procédés pour la production de l'alcali volatil et du chlorydrate d'ammoniaque au moyen tant des eaux des usines à gaz que des eaux vannes de vidange, en commençant l'étude des colonnes agitées.

Celles-ci permettent la distillation méthodique des liquides épais tout en réalisant une amélioration considérable dans les conditions hygiéniques de l'opération. Effectuée anciennement dans des chaudières, excluant l'emploi de la chaux et nécessitant une décantation prolongée suivie d'une dessication, cette opération était onéreuse pour le fabricant et malsaine pour le voisinage.

L'adaptation de la colonne agitée qui rendait possible l'emploi de la chaux et permettait de traiter simultanément les liquides et les solides, avait transformé le traitement des matières de vidange en une opération simple, économique et inoffensive, tout en rendant un signalé service à la salubrité publique.

Pour l'épuration goudronneuse du gaz d'éclairage, assurée depuis longtemps par les condenseurs à choc, la même maison avait imaginé une disposition spéciale qui permettait le nettoyage continu des cloches perforées de ces appareils et obviait ainsi à toute obstruction provenant des dépôts trop abondants de naphtaline.

Le gaz d'éclairage, livré à la consommation publique, doit, d'après les traités encore en vigueur en France, entre certaines Compagnies exploitantes et les Municipalités intéressées, posséder un pouvoir éclairant minimum. Pour remplir cette condition, malgré les variations dans la qualité des charbons distillés et les aléas de la fabrication, il y a lieu, parfois, d'enrichir en carbures, le gaz obtenu. La Société des Huiles minérales de Colombes, pour répondre à ce desideratum, avait imaginé un appareil qui

résolvait le problème d'une façon économique et rationnelle, en permettant d'ajouter au gaz fabriqué de façon continue et proportionnellement à la production, la quantité de carburant exactement nécessaire.

Un dessin d'ensemble exposé par cette société montrait, en même temps que le fonctionnement de l'appareil, la disposition qu'il est recommandable d'adopter.

Les derniers progrès réalisés dans l'emploi de l'acétylène résident principalement dans l'utilisation qui a été faite de ce gaz pour la soudure autogène des métaux, procédé supérieur à ceux employés jusqu'à présent. La flamme d'un bon chalumeau oxyacétylénique, ne contenant ni carbure libre ni gaz oxydants, est préférable, au point de vue pratique, à la flamme oxydrique qui est oxydante et à l'arc électrique qui est carburant. Quant à la température obtenue, elle est absolument équivalente à celle de l'arc électrique.

Partant de ces données, un ingénieur, M. Fouché, a imaginé un chalumeau qui réalisait les conditions de commodité et de garanties désirables pour la bonne réussite des opérations de soudures autogènes.

La classe 75 finissait le groupe XII qui, dans la majeure partie de ses attributions, sut intéresser la généralité des visiteurs.

GROUPE XIII.

FILS — TISSUS — VÊTEMENTS

Ce groupe, irrésistiblement attirant, occupait toute la première travée et une partie de la seconde travée de la section française des halls. Une longue suite de vitrines se succédaient jusqu'à l'entrée lumineuse de la Collectivité de la Plume. Des divans circulaires, placés au centre des groupements, s'offraient propices au long examen de quelque riche toilette ou au repos. Devant toutes ces merveilles, en effet, devant tous ces scintillements d'étoffes brodées, ces chatoiements de soies, devant la trame invisible des dentelles de prix, une lassitude donnait des envies de fermer les yeux, comme devant un miroitement trop vif et trop varié.

Toujours le long de ces vitrines, c'était une flânerie attentive de femmes, gardant un silence religieux dans ce temple édifié en leur honneur, où se concentrait toute leur puissance, la raison d'être de leur existence.

L'exposition de ce groupe synthétisait plus complètement peut-être que tout autre, le goût français, goût très compliqué, ayant puisé aux siècles qu'il traversa, à l'un la somptuosité, à l'autre l'élégance, à l'autre encore l'esprit délicieusement libertin et joli.

Il était suggestif de découvrir dans les éléments de la mode actuelle, la manifestation de ces divers aspects de l'esprit français. Par ces délicieuses vitrines qui ne furent jamais mieux placées qu'ici, où leurs couleurs claires, leurs lignes élégantes s'harmonisaient avec les luxueuses toilettes y contenues, le groupe XIII attirait invinciblement le visiteur, le faisant pénétrer dans le décor de la société la plus élégante.

Tout le charme de la vie luxueuse et oisive s'y révélait; c'était bien ici le domaine de la Femme, fleur de luxe et chef-d'œuvre raffiné, donnant à la pensée fatiguée l'excitant irrésistible que possède un clair et frais matin sur l'âme encore engourdie des somnolences de la torpeur nocturne. Tout concourait à rehausser le prestige natif de la Femme, sa grâce, sa préciosité délicate et prenante, la beauté de ses gestes

LE SALON DE LA COLLECTIVITÉ DE LA COUTURE PARISIENNE.

harmoniques, le rayonnement ensorceleur de sa figure, accentuée par l'enveloppement nuageux de quelque vêtement, léger comme une plume, se resserrant ensuite pour dévoiler coquettement les mouvements ondulants et câlins de son corps.

En dehors du matériel et des procédés de fabrication des tissus, du blanchiment, de la teinture, de l'impression, de l'apprêt, etc., il convenait d'accorder une mention spéciale aux classes de la soie, de la dentelle, des accessoires du vêtement et surtout de la plume et de la couture parisienne.

Suivant en cela l'ordre numérique des classes, sauf une légère interversion entre les classes 85 et 86, nous parlerons successivement des accessoires généraux du vêtement, des procédés qui les accompagnent pour aboutir enfin à cette magnifique Collectivité de la Couture parisienne qui en était comme l'aboutissement final et l'apothéose, et où figuraient dans un ruissellement de lumière les plus géniales créations des grands couturiers parisiens que se disputent les élégantes du monde entier.

Les classes 76, 77, 78 et 79 comprenaient le matériel et les procédés de la filature et de la corderie — le matériel et les procédés de la fabrication des tissus — le matériel et les procédés du blanchiment, de la teinture, de l'impression et de l'apprêt des matières textiles, le matériel et les procédés de la couture et de la confection.

Sous ces titres un peu barbares, on trouvait des pots et des caisses, en fibres pour peigneuses, des teintures et des apprêts sur tissus, des fils de lin, de chanvre, de jute, de ramie, réunis en tresses, en guirlandes, en lourds écheveaux, des machines à lainer, à teindre les bobines et les cannettes, des presses, des essoreuses, des machines

à coudre, différentes publications relatives à la mode, en un mot, les procédés primaires de la grande industrie de l'habillement. Vu l'importance de la classe 80 (fils et tissus de coton), la participation française y paraissait assez congrue. On y trouvait des tissus blancs et imprimés, des mouchoirs de coton blanc et imprimé, des tabliers divers, etc.

La classe 81, plus largement représentée, avait comme attributions le groupement des fils et tissus de lin, de chanvre, de jute, d'amiante, etc., et les produits de la corderie.

La disposition en longues draperies, ou en amas d'une blancheur froide, ou en chiffonis délicieux, des fils et tissus de lin crèmes, blancs ou teints, des toiles damassées de linge de table, des toiles fines, des mouchoirs de fantaisie, des chemisettes brodées, des toiles et des sacs de jute, etc., excitait à leur examen.

On remarquait encore dans les vitrines réservées à cette classe, de beaux spécimens de fils et tissus d'amiante, des cartons gaufrés, décorés, émaillés à chaud, plaqués de bois pour la marine, des tresses cordes, des calorifuges, enfin divers produits de la corderie en lin, en chanvre, en coton, en jute, destinés spécialement pour la plupart à la pêche maritime et fluviale.

L'exposition de la classe 82 (fils et tissus de laine) était particulièrement remarquable.

Le peignage, la filature et la teinture encadraient les tissus français, présentés avec un goût, une recherche dont l'inspiration, sans aucun doute, avait été puisée à ces étalages dont les grands magasins de Paris détiennent le secret. Tous les grands centres de manutention de la laine, Roubaix, Tourcoing, Paris, Reims, Elbeuf, Sedan, Vienne, Castres, figuraient dans la classe 82, entourés d'un nombre respectable d'industriels isolés.

En tête, se plaçait Roubaix, qui affirmait une fois de plus sa puissance, par le nombre de ses exposants et la variété de ses industries. Grâce à Roubaix, l'industrie française de la laine mettait en ligne ses peignages, ses filatures de laine peignée et de laine cardée, ses tissages de robes et de draperies, ses teintureries.

L'Exposition de Tourcoing, la ville sœur, quoique moins importante, méritait les mêmes éloges, tant par la diversité et l'importance de ses industries que par la perfection de ses produits.

Paris se distinguait par ses tissus artistiques inspirés par le goût le plus raffiné, Elbeuf par ses draps d'une notoriété universelle, Reims par ses cachemires et ses flanelles.

Avec Vienne et Castres qui fabriquent des tissus et des draps ayant une certaine analogie, on entrait dans la catégorie de ces villes où la fabrication du drap, assez récente, témoigne, grâce à des efforts soutenus, d'un progrès marqué.

Autour de ces grands centres, brillait une pléïade d'industriels filateurs et tisseurs, qui, bien qu'isolés dans les localités où ils ont établi leurs industries, ne participent pas moins d'une façon active aux progrès croissants de l'industrie de la laine en France.

Parmi ceux-ci, on relevait certaines fabrications spéciales, telles que celles des tissus imitant les fourrures, des couvertures, etc.

Jusqu'ici les divers tissus et les différentes matières ressortissant aux classes décrites plus haut, semblent plutôt d'une teinte un peu grise, presqu'inadéquate à l'impression de luxe inouï que nous disions être donnée par le groupe XIII tout entier.

Il n'en était certes pas de même de la classe 83 dont les soies et les tissus de soie étaient d'une beauté encore accentuée par la mise en valeur d'un délicieux chiffonnis ou d'une opposition harmonique de teintes.

UNE VUE D'UN COMPARTIMENT DE LA COUTURE.

Un salonnet contenait deux gracieuses vitrines, bien comprises pour mettre en valeur les types des soieries exposées et se faisant vis-à-vis, l'une formait l'exposition de Lyon, l'autre, celle de Paris.

Dans la première, Lyon avait assemblé l'opulente variété de sa production et dans la seconde, Paris, par le groupement collectif de la Chambre syndicale des Soieries et des Rubans, avait réuni la gamme variée des délicieux tissus aux couleurs chatoyantes.

Dans la vitrine lyonnaise, les tissus somptueux, véritables œuvres d'art qui ont consacré dans le monde entier la réputation de cette ville, voisinaient avec les productions nouvelles, imposées par la mode: mousselines vaporeuses, foulards teints et imprimés dont la femme sait tirer un si gracieux parti, rubans froissés avec grâce, etc. Quant à la vitrine parisienne, elle imposait l'admiration par une heureuse disposition des types de tissus et montrait ainsi le parti qu'un goût raffiné peut tirer des choses, même les plus simples.

L'effet était ravissant, les teintes se mariaient si intimement que tout en gardant chacune son propre caractère, chacune ajoutait à l'éclat de sa voisine.

On y notait des types d'impression sur chaîne aux dessins inédits, des tissus brochés aux ors d'une patine délicieuse, des moires antiques, de légères mousselines imprimées, douces aux yeux, enfin des velours souples et des velours dégradés aux teintes harmonieusement fondues, le tout rehaussé de grands nœuds de rubans aux teintes changeantes.

La classe 84 comprenait les dentelles, les broderies et les passementeries.

Rien de plus joli que cette classe dont chaque élément se rapportait intimement à l'une des grâces féminines. Les broderies d'or et d'argent, bien que somptueuses et riches, brillaient de cette délicatesse qu'ont des vieux ors de chasubles fanées; parfois

encore, la broderie se localisait dans des appliques de velours, de gaze, ou de drap, sur des robes dont les longues traînes semblaient moissonner ainsi toute une jonchée de fleurs printanières.

A côté, des tulles légers sur lesquels scintillaient de fines perles, faisaient penser à ces toiles d'araignée alourdies de rosée brillant sur les haies, les matins de mai.

La passementerie, réunie en collectivité, avait formé une élégante vitrine fournissant la preuve que les passementeries peuvent être portées sur des étoffes légères.

Une séduction émanait de l'exposition des dentelles. Une émotion, toute intérieure mais cependant sincère, planait au-dessus d'elles. On ne pouvait s'empêcher d'évoquer ces petites fées, penchées, les yeux baissés, dans la lumière de la fenêtre, emmêlant de leurs frêles doigts les multiples fuseaux et semblant tisser ainsi la candeur de leur âme renfermée, à travers la trame subtile de la dentelle.

Les dentelles à la main, les « Irlande », les points d' « Alençon », de « Chantilly », comme aussi les dentelles fabriquées à la machine de Calais, attestaient la recherche du dessin original et beau et le soin apporté au plus petit détail d'exécution.

C'étaient des dentelles lourdes à grosses fleurs, des dentelles nuageuses, fines comme une brume, destinées soit aux vêtements et donnant ainsi à la femme qu'elles vêtiraient un air de fleur candide et frêle, soit à l'ameublement, pour les rideaux, les stores tamisant la clarté du jour, comme à travers les fins dessins que le gel dépose sur les vitres.

La classe 86, étiquetée « Industries diverses du vêtement », groupait tous les accessoires de la mode qui n'avaient pu être rangés dans les classes précédentes. Elle était au point de vue du nombre des exposants et par le chiffre d'affaires qu'elle représente, la plus importante du groupe XIII.

D'après les statistiques de l'Office du Travail, l'ensemble de ces industries est non seulement considérable par le nombre imposant de personnes auxquelles il procure des salaires (près d'un million) mais par le total non moins éloquent, de sa production (plus de deux milliards).

Réunissant les articles les plus variés, cette classe avait su les grouper avec le meilleur goût.

Elle comprenait respectivement:

La lingerie pour femmes et pour hommes; la chapellerie pour femmes et pour hommes; les Corsets; la Plume; la Bonneterie; la Chaussure; la Ganterie; les Boutons et les Boucles; les Cheveux et les Paillettes; les Cannes, les Parapluies et Ombrelles; les Bustes en cire; les Tissus élastiques.

La lingerie pour femmes et pour hommes occupait le centre de la classe.

Confinée jadis dans la spécialité des dessous, elle a vu son domaine s'étendre aux toilettes de ville, grâce aux chemisettes, blouses et corsages devenus le complément indispensable du costume tailleur, car ils ajoutent à la ligne précise et nette de la coupe du vêtement de drap, un peu du flou des dentelles, des crêpes et des mousselines, et piquent une note de couleur vive dans l'ensemble de la toilette sombre.

Dans la lingerie pour hommes, on remarquait sous les noms connus de la Belle Jardinière, de Schwob, de Guionvar, de Donckele notamment, les faux cols et les cravates d'un goût exquis.

La chapellerie pour hommes avait consacré une place importante aux pailles tressées, aux chapeaux dits de « Panama », aux rotins, etc. On y remarquait également le chapeau de feutre, le chapeau de laine et la casquette qui, grâce à l'automobile et aux sports de toute nature, reprend une importance des plus grandes.

UNE VUE D'UN COMPARTIMENT DE LA COUTURE.

Mais le charme de cette participation résidait surtout dans la chapellerie pour dames qui avait réuni des modèles de formes d'une suprême élégance.

L'industrie du corset s'imposait aussi à l'attention.

Réformant les anciennes coupes, s'inspirant des travaux les plus récents des grands hygiénistes, elle tend à allier dans ses conceptions nouvelles le souci de la grâce de la femme à celui de son bien-être et de sa santé.

A côté des corsets de toute nature, ornés de rubans, garnis de dentelles, on remarquait les fournitures pour corsets.

Auprès, une maison de Paris avait groupé un ensemble de mannequins remarquables dont l'élégance de formes permet de silhouetter d'une façon parfaite les costumes d'hommes et de femmes, et M. Imans, sculpteur-modeleur en cire, avait envoyé, pour un des dioramas de la Plume, une petite gardeuse de volailles donnant l'illusion de la vie même, et qui constituait un spécimen remarquable de son art.

Les exposants de l'industrie de la paillette, qui joue un rôle si important dans la toilette de la femme, avaient présenté leurs produits d'une façon originale et belle

Assemblant par un prodige de patience des millions de paillettes, amalgamant et mariant les nuances avec un goût sûr et délicat, ils avaient su donner à leurs articles l'aspect d'un immense vase dans lequel se trouvaient des poissons fantastiques, d'un éclat et d'une beauté très réels.

Les cheveux et les postiches, les parapluies, les ombrelles et les cannes, les tissus élastiques occupaient des vitrines voisines. Le bon goût dans l'arrangement des objets exposés, le luxe de ceux-ci (cannes incrustées d'or, d'argent, ombrelles de nuances délicates), forçaient l'attention du visiteur.

Des vitrines très élégantes avaient aussi été formées par l'exposition des boutons et de la bouclerie.

Impossible de rêver exécution plus parfaite que celle des boutons de livrée, de chasse et de plaques insignes de service. Ils semblaient être produits par pièce unique, fouillés à même le métal et ornés des ciselures les plus fines, alors que, pour la plupart, on se trouvait en présence de boutons estampés et repoussés, mais d'une exécution si délicate et si précise qu'on se refusait à croire à la production mécanique d'objets aussi travaillés.

Les boutons de passementerie et les boutons de fantaisie pour dames, les boutons de nacre complétaient avec la bouclerie l'industrie précitée.

La bouclerie avait présenté ses produits sous la forme allégorique de la « Semeuse » esquissée à l'aide d'œillets fixés et joints.

La ganterie sous des teintes de peaux les plus diverses et des coupes très élégantes, la chaussure où on remarquait, même dans l'élément de luxe, le souci de formes plus rationnelles, occupaient, avec un égal intérêt, plusieurs vitrines.

Par la diversité de leur fabrication, les exposants de la bonneterie donnaient un aperçu complet et documenté de leur fabrication.

Troyes voisinait avec Santerre et la région de la Somme ainsi qu'avec celle du Gard; Paris, qui synthétise l'ensemble de la fabrication en ce qu'il en est le grand centre d'écoulement, avait envoyé ses représentants les plus autorisés.

La bonneterie la plus fine et la plus élégante, celle qui s'adonne plus particulièrement à la fabrication des bas, des chaussettes, des caleçons, des maillots, voisinait avec les tissus jersey et les tissus pour ganterie, les gilets de chasse et les vêtements en tricot.

La maison Villeminot, de Paris, s'acquit un grand et légitime succès en faisant fonctionner, pendant toute la durée de l'Exposition, un métier circulaire fabriquant un tissu tricot, lequel subissait l'opération du grattage à l'aide de chardons, au fur et à mesure de la production.

Venait enfin l'industrie de la plume, qui eut la bonne fortune de présenter, sous une forme ravissante, une fabrication vraiment parisienne.

Dans un salon doucement éclairé par des lampes électriques, se trouvait réuni tout ce que les mains des ouvrières parisiennes les plus expertes peuvent produire pour ajouter à la grâce et à la beauté féminines.

Les boas, les étoles, les manchons, les parures d'autruche mélangées de grèbe, en blanc, en noir, en dégradés camaïeu, étaient de véritables merveilles; des garnitures obtenues à l'aide de plumes de dindons et d'oies donnaient l'illusion de la véritable fourrure, avec en plus une douceur et une légèreté dont la caresse doit être bien agréable aux gracieux cous féminins.

Des amazones de toute beauté, aux teintes les plus variées, des fantaisies pour mode dont l'élégance n'avait d'égale que l'harmonie des mélanges, des oiseaux de paradis qui semblaient résumer en eux tout ce que la nature a fait de plus éblouissant complétaient cet ensemble admirable.

Mais ce qui ajoutait encore à la beauté de cette section de la classe 86, c'était le diorama de l'industrie de la plume.

Dans trois décors d'une ingéniosité et d'un goût exquis, œuvre du décorateur Jambon, figurait tout ce que la gent ailée fournit à cette fabrication.

La « Ferme française » réunissait dans sa cour intérieure, sous la garde d'une petite fermière modelée par le sculpteur Imans, tous nos animaux de basse-cour.

Le contact immédiat de la matière première à son état d'origine et du produit fabriqué faisait ressortir la valeur des transformations opérées par les fabricants afin de donner, à l'aide de l'unique emploi des plumes d'oies et de dindons, l'illusion de la plus belle et de la plus caressante fourrure.

Le diorama central représentait un coin de « Forêt vierge ». Une variété infinie d'oiseaux les plus rares et les plus divers, aux couleurs les plus éclatantes, se jouaient et volaient au milieu d'un fouillis de plantes, emmêlées, assemblées par des lianes capricieuses et enlaçantes.

Venait enfin un « coin de la Colonie du Cap », où se centralise presqu'exclusivement l'élevage rationnel des autruches qu'une chasse incessante menace de faire disparaître. Un couple d'autruches, entouré de ses autruchons dont l'un venait de sortir de sa coquille, était placé au milieu d'un paysage africain. Les couleurs chaudes de la lumière sur le sable et sur une toile de fond donnaient bien l'illusion d'un soleil torride et brûlant. Elles mettaient aussi en valeur la beauté des deux grands spécimens, les plus beaux de l'espèce du Cap et il était amusant de voir le contraste entre la forme altière du mâle et de la femelle et la beauté de leurs plumes avec l'aspect informe et malheureux des petits autruchons recouverts d'un duvet rudimentaire.

Tel était l'aspect vraiment luxueux et prenant que présentait la collectivité de la Plume. C'est sur le désir exprimé par son président et son premier vice-président, MM. Emile Dehesdin et Georges Donckele, que le Comité de la classe 86 consentit à s'imposer les sacrifices nécessaires pour permettre à cette industrie d'être représentée dignement et pour faire de cette exposition la principale attraction de la classe.

Tous les Liégeois qui savent l'heureux appoint que la France apporta au succès de leur exposition comprennent spécialement dans leur reconnaissance cette collectivité et notamment MM. Mirtill Mayer et Georges Brossard, président du Syndicat des teinturiers en plumes, qui réunirent les éléments nécessaires pour la conduire à bonne fin.

Voici maintenant à présent cette classe de la couture qui réunissait tous ces éléments, les amalgamait, leur donnait la vie pour orner le corps de cette majesté moderne : la Femme.

La couture parisienne parmi toutes ses consœurs jouit d'un incomparable prestige, et les couturiers de la rue de la Paix sont connus des élégantes de tous les pays du monde.

Comme de l'architecture, on pourrait dire de la mode qu'elle est la manifestation spontanée d'un sol. En effet, elle se subordonne aux climats, à la vie générale de la ville, aux goûts de ses habitants.

Cette remarque ne pourrait mieux s'avérer, qu'appliquée à la couture parisienne. Tout ce qu'un peuple raffiné peut créer de beau avec le sens subtil des demi-teintes, se trouvait dans cette classe. Le charme des toilettes résidait moins dans la beauté des étoffes employées que dans un imperceptible chiffonnis, aux lignes harmonieuses, dans tout ce qui en un mot peut vêtir ce corps de Parisienne dont Cheret nous a montré les types.

Dans la conception de la toilette parisienne, il y a moins de métier que d'art et, sous ce rapport, elle peut être aussi significative pour le psychologue que les œuvres du peintre, du statuaire, de l'architecte.

En nous attardant sur ce sujet, nous risquerions de rééditer ce que nous avons écrit au début de ce chapitre; il y a, au surplus, dans la catégorie de mots qui sont à notre disposition pour exprimer notre pensée, trop de pauvreté pour que les mêmes adjectifs ne nous reviennent pas sous la plume. Nous sommes donc contraints de dire que cet « admirable » dont nous qualifions la toilette parisienne a ici sa plus grande signification comme il l'aura également quand nous l'appliquerons au Salon des Arts décoratifs belges.

Les plus grands noms de Paris se retrouvaient dans cette succession de vitrines prestigieuses; on notait tout d'abord les grands magasins: le Bon Marché, Le Louvre, la Samaritaine, les Galeries Lafayette, la Belle Jardinière et ces rois de la mode universellement connus: Paquin, Redfern, Perdoux, Raudnitz, Laferrière, Dœuillet et d'autres.

A côté des toilettes féminines, on remarquait encore des uniformes de militaires, d'académiciens, d'évêques, des livrées de domestiques de grande maison, des habits de soirée, etc. Sur un des côtés de la travée, s'ouvrait un salon où la collectivité de la Couture Parisienne avait placé ses modèles les plus beaux et les plus artistiques en les présentant dans un cadre de nature à donner l'illusion des circonstances pour lesquelles ils avaient été conçus.

Une série de vitrines se groupaient en demi-cercle éblouissantes. Des milliers de lampes électriques, dissimulées, faisaient ruisseler la lumière sur les paillettes d'une robe, donnaient un velouté inappréciable à une longue traîne de manteau de cour, accentuait la légèreté d'un vêtement, tout en vaporeuses dentelles, mettaient dans des cols d'hermine de subtiles lumières bleues, leur donnant l'apparence d'une chose légère prête à s'envoler au moindre souffle.

Et, par delà, les glaces, formant le fond des vitrines, allongeaient jusqu'à l'infini cette profusion de merveilles et donnaient l'illusion d'une grande soirée mondaine ou de quelque bal de cour.

On sentait qu'on venait de pénétrer dans un monde presqu'insoupçonné, au milieu d'un décor de luxe qui tenait de la féeric et donnait au départ ces regrets qui saisissent le dormeur s'éveillant, tout-à-coup, d'un beau rêve.

Telle était bien l'impression laissée par la visite du salon de la Couture Parisienne, avec encore une sensation de chaleur enveloppante, avec un charme puissant au milieu duquel on se serait laissé vivre, en jouisseur insouciant du lendemain et qui synthétisait ce groupe XIII dans lequel la France était le plus elle-même, avec le plus d'ampleur et de supériorité incontestables et incontestées.

GROUPE XIV.

LES INDUSTRIES CHIMIQUES

Ce groupe comportait tout ce qui avait rapport aux produits ressortissant au domaine de la chimie: arts chimiques, pharmacie, fabrication du papier, préparation des cuirs et des peaux, parfumerie et préparation des tabacs.

Sauf le compartiment des tabacs, enclos, entre l'Economie sociale et la bimbeloterie dans la cinquième travée, toutes les autres classes se succédaient dans la seconde travée jusqu'aux tissus, ressortissant au Groupe XIII.

La classe 17, la première du Groupe XIV, réunissait les produits les plus variés, depuis les vernis jusqu'aux substances les plus délicates, tels que les alcaloïdes et les glucosides, en passant par les savons, les colles et les gélatines.

La Société chimique de Paris occupait le centre de la classe, réunissant les découvertes les plus récentes des chimistes français.

Plus de 2.000 flacons, classés par groupes et portant les noms des chimistes inventeurs du produit qu'ils contenaient, étaient rangés sur plusieurs étagères circulaires.

L'énumération de ces produits serait trop longue; nous devons nous borner à dire que près de 80 membres de la société, disséminés dans toutes les Universités, avaient confié au Comité de la classe 87, quelques-uns des produits qu'ils avaient découverts depuis 1900.

L'Institut de chimie appliquée de la Société des Sciences de Paris, dirigé par M. H. Moissan, membre de l'Institut, avait fait, dans cette classe, une fort belle exposition collective de produits découverts par son personnel enseignant.

On y remarquait notamment un modèle de four électrique Moissan, grâce auquel l'illustre chimiste a su pénétrer si avant dans le domaine de la chimie minérale.

Quelques distillateurs d'huiles essentielles avaient rassemblé en une vitrine commune, des échantillons de leurs principaux produits.

Différents industriels isolés exposaient encore des colles et des gélatines, du phosphore et du sesquisulfure de phosphore, des spécimens d'écorces diverses, et leurs dérivés utilisés en thérapeutique.

Une fabrique de soie artificielle, ayant, au milieu de ces produits sévères, un air d'intruse, montrait ses magnifiques tissus, provenant du bois d'abord réduit en pâte à papier et finalement transformé en un fil fin et soyeux.

D'autres exposants réunissaient encore, dans diverses vitrines, de nombreux produits pharmaceutiques d'un intérêt exclusivement technique.

La classe 88 (fabrication du papier) groupait toute une série de produits intéressants. Outre les papiers de qualité ordinaire, on remarquait les papiers de luxe, le papier pur chiffon qui devient de plus en plus rare, les papiers pour journaux illustrés et impressions de luxe, et enfin, des papiers à filigranes pour billets de banque.

Les fabricants de papiers à cigarettes avaient rivalisé de zèle pour présenter leurs produits sous les formes les plus attrayantes. Une série de vitrines groupaient les carnets de papiers en rayons, en fouillis négligents, en essaims, en grandes feuilles ou en longs rubans.

On y notait un échantillon de papier pesant 10 grammes le mètre carré, des bobines pour machines à cigarettes.

Enfin, dans la série des papiers ordinaires, de plus en plus employés actuellement, on remarquait des papiers en rames ou en bobines, des papiers parcheminés, des papiers purs bisulfite, des cartons de toute teinte, et enfin des appareils utilisant les résidus de la papeterie.

Puis, M. Aristide Bergès, ingénieur hardi et entreprenant, avait exposé un superbe plan en relief des montagnes du Dauphiné nous montrant les travaux considérables qu'il avait exécuté pour l'utilisation des hautes chutes et de la houille blanche.

L'espace affecté à la classe 89 (cuirs et peaux), était occupé par des vitrines en acajou d'un goût parfait. L'aspect général de cette classe était sobre et élégant, et le visiteur était attiré et retenu aussi bien par l'ordonnance impeccable de ce vaste salon que par la variété des objets exposés.

On y sentait la manifestation imposante d'une industrie de tout premier ordre et qui occupe, du reste, le troisième rang dans le commerce général de la France.

Le succès de la classe 89 était dû, pour une grosse part, à son ensemble complet et homogène. Tous les genres de cuirs, toutes les spécialités y figuraient: cuirs à

semelles et à courroies; cuirs de harnachement et de sellerie ; peaux de veau cirées, vernies et mégissées; peaux de chevreau et d'agneau, mates, glacées et teintes dans les nuances les plus fines; peaux de chèvres et de moutons maroquinées et de tous grains; pelleteries aux tons chatoyants; journaux professionnels, et pour compléter la leçon de choses, un vaste stand contenant les machines et les outils les plus perfectionnés. Une délicieuse vitrine renfermant des objets d'art: coffrets, reliures, étuis en cuir gaufré, serti, revêtu de peintures délicates offrait aux yeux charmés un attrait inattendu dans ce milieu sévère.

Du rapport dressé par M. Fortuné Quanonne de Tournai, secrétaire rapporteur du Jury international, nous extrayons les lignes suivantes qui caractérisent à merveille l'industrie française de la Tannerie.

La France est et demeure, en tout, le pays du raffinement. S'il arrive, par hasard, qu'elle n'y atteint pas tout de suite et que la qualité de l'article qu'elle offre à la consommation n'est pas tout à fait ce qu'elle désire obtenir, elle sait néanmoins lui donner cet aspect agréable qui séduit l'acheteur, à première vue.

Ce fait que je signale est une exception, je pourrais même dire un accident rare, car, en général, la tannerie française produit non seulement des cuirs superbes, mais aussi excellents.

Sa corroierie est très belle et a toutes les qualités désirables; sa mégisserie est souple, moelleuse et très achevée.

Les cuirs au chrome destinés à l'industrie étaient très bien faits et les moutons, tannés au chrome, en façon chevreaux, admirablement réussis.

Nous ne pouvons nous dispenser d'exprimer notre sincère admiration devant la finesse et la perfection obtenues par nos confrères français qui se sont spécialisés dans la fabrication de la peau pour ganterie.

Le gros cuir pour semelles avait aussi quelques maisons pour le représenter; on y voyait notamment du cuir fort de Givet, d'excellente qualité, du gros bœuf en croûte ou non d'un tannage très bien compris.

En fait de cuirs lissés, nous avons apprécié de beaux types de la fabrication si réputée de Château-Renault ainsi que quelques autres bien finis et de bonne qualité.

C'est la bonne et vieille production française que nous connaissons et que nous apprécions; mais ce n'est pas ce que nous aurions surtout désiré rencontrer dans cette exposition; nous aurions voulu y voir des lissés de tannage mixte ou de tannage rapide, afin de juger l'avance ou le retard de ces nouveaux systèmes sur l'ancien.

Dans cet ordre d'idées, une seule maison, la maison Baudin nous a montré des produits remarquables et qui nous ont prouvé qu'il y avait en France des chercheurs, des tanneurs qui faisaient de louables efforts pour sortir de l'ornière et marcher de l'avant.

Examinant ensuite les produits présentés par les tanneurs français, M. Fortuné Quanonne accorde toute son admiration à la Collectivité des Grands Prix de Paris 1900, comprenant les maisons Fortier et Sauvegrain de Roanne, Harlays-Gentils de Pont-Audemer, Poullain-Beurier de Paris, Prévot-Carrière et fils de Milan, Roux et Cie de Romans, Sorrel frères et Cie de Moulins, Tennesson de Château-Renault, Vilette-Gâté de Nogent-le-Rotrou, le Syndicat général des Cuirs et Peaux de France, la Société Anonyme des Mégisseries et laines de Saint-Junien, enfin la maison Masurel et Caen de Croix-Wasquehal.

En plus des membres de cette brillante collectivité, le compétent rapporteur cite encore les maisons Placide Peltereau de Paris, Trefousse-Goguenheim et Cie de Chaumont, Jossier Gabriel et Cie de Paris, Enault et Cie de Paris, Desselas de Saint-Julien, Goiffon et Cie d'Oullins, Meyzonnier et fils d'Annonay, Tourin de Paris, Aboucaya frères de Paris, Henri Boucher de Givet, Chapal frères de Montreuil-sous-Bois, Chicoineua d'Orléans, Chollet-Neuveu et Cie de Paris, Combe et fils et Cie de Paris, Dolat et Cie de Paris, Dubosc frères du Havre, Floquet de Saint-Denis (Seine), Hervé de

COMPARTIMENT DE LA PARFUMERIE.

Château-Renault, Krempp de Paris, Pédailles et Cie de Paris, Ribes d'Annonay, Rogie de Lille et une foule d'autres maisons que nous ne nommerons pas, limitant notre citation aux maisons hors concours et à celles qui obtinrent des grands prix

Complétant enfin cette exposition, un meuble de grande allure, rehaussé de cuirs artistiques, contenait des documents et des renseignements relatifs aux œuvres d'utilité sociale créées dans l'industrie des cuirs et des peaux: le Syndicat général des Cuirs et Peaux de France, Fédération des 21 Chambres syndicales et syndicats français du Cuir; l'Ecole de Tannerie fondée par le Syndicat général des Cuirs et Peaux de France et dépendant de l'Université de Lyon, enfin différentes œuvres de mutualité témoignant de la solidarité qui unit étroitement tous les membres de cette importante industrie.

C'est avec la plus juste raison qu'on avait placé, au début de la seconde travée, l'exposition de la classe 90, réservée à la Parfumerie.

A la vérité, on l'aurait préférée encore dans le compartiment de la toilette parisienne avec laquelle elle a de si intimes rapports. Car, ce sens du parfum, aussi bien que celui de la toilette, est une exclusive affaire de goût, et de même qu'une femme ne se vêtira pas indifféremment de telle robe, de même il est certains parfums qui semblent se rapporter plus étroitement au caractère spécial du charme de certaines femmes

C'est là un secret, et si nous reconnaissons à la brutale traînée de parfum qu'elle laisse derrière elle, la femme parvenue à la richesse de quelque façon que ce soit, nous jugeons aussi d'après son sillage discrètement parfumé la vraie mondaine au goût sûr.

C'est surtout ces parfums où la douceur s'allie à la tonicité, que la France exposait.

Les minuscules pavillons ouverts, sous lesquels les parfumeurs avaient dispersé leurs frêles vitrines, étaient de toute beauté. Leurs lignes pures, leurs plafonds comme imbriqués, les médaillons placés sous la frise étaient du meilleur goût. Ça et là, quelque vitrine s'agrémentait d'une touffe de fleurs artificielles.

Et, dans les petites vitrines de verre, les flacons de cristal, taillés à facettes, ornés, enrubannés, se succédaient en compagnie des boîtes de poudre de riz, des cosmétiques, des fards, etc.

On y relevait les noms de Pinaud, Piver, Vaissier et d'autres.

La dernière classe du groupe, la classe 91, dont nous avons indiqué la situation, réunissait enfin, en un même compartiment, les tabacs, leur matériel et leurs produits. Les manufactures de l'Etat français y exposaient, par les soins de M. Edouard Tinchant, leur agent spécial dans notre pays, les cigarettes fabriquées par lui en Belgique avec des tabacs français et celles fabriquées en France.

La presse relative à cette industrie était représentée par le journal *Le Tabac*, qui existe depuis vingt-cinq ans.

Diverses machines à cigarettes complétaient enfin la représentation de la France dans cette classe. On y relevait notamment une machine fabriquant 30.000 cigarettes par heure et, du reste, presqu'universellement employée; d'autres machines fabriquant 3.000, 1.200 cigarettes dans le même temps, enfin des appareils à fabriquer les cigarettes et destinés à l'usage des particuliers.

GROUPE XV

LES INDUSTRIES DIVERSES

Le quinzième groupe réunissait les diverses industries que la classification en usage n'avait pu rattacher aux précédents groupements, telles que la Papeterie, la Coutellerie, l'Orfèvrerie, la Joaillerie-Bijouterie, l'Horlogerie, les Bronzes et la Ferronnerie d'art, la Brosserie, la Maroquinerie, la Tabletterie et la Vannerie, les industries du Caoutchouc, les objets de voyage et de campement, la Bimbeloterie.

En dépit de sa dénomination par trop vague et à laquelle la qualification « diverses » semblait donner une importance tout accessoire, ce groupe était l'un des plus riches et des plus luxueux de la section française; les classes de l'Orfèvrerie, de la Bijouterie, de la Joaillerie, notamment, réunissaient les premières maisons de France; leurs vitrines étincelaient des pierreries les plus rares et les plus précieuses, montées en parure, avec un goût délicat et exquis.

La classe du Bronze, en tant qu'industrie, n'était pas moins remarquable, bien qu'on y notât quelques sujets un peu vieillots, tels qu'il s'en trouve sur toutes les cheminées de nos salons « classiques ».

A signaler, à un autre point de vue, l'exposition si amusante, si ingénieuse, des jouets de Paris.

PAPETERIE.

La classe 92 (Papeterie) commençait le groupe.

Ce groupement, qu'il ne faut pas confondre avec la classe 58 à laquelle ressortissait la fabrication du papier, avait, dans ses attributions, de réunir toutes les industries employant le papier comme matière première et celles qui s'y rapportaient, comme les crayons, les encres, les serviettes, etc.

Cette indication suffirait à donner la composition générale de la classe où se trouvaient surtout des registres, des encres, des cires à cacheter, des plumes métalliques, des crayons, des articles de fournitures pour bureaux, de toutes espèces et de toutes qualités.

D'autre part, les papiers-dentelles, les papiers gaufrés, la carte collée, la carte couchée, la carte découpée pour les cartes de visite, les enveloppes de lettres et les papiers façonnés se présentaient sous une variété de formes et de modèles du plus gracieux effet.

Dans l'industrie du cartonnage de luxe et de fantaisie, on reconnaissait le coup de main expert de l'ouvrière parisienne, donnant une grâce originale à un chiffonnis de papier, un nœud se posant avec délicatesse.

Dans ce genre, les créations vraiment artistiques de la France se trouvaient représentées à Liége par des sacs, des boîtes et des coffrets de toutes dimensions. On emploie pour leur fabrication les tissus les plus riches, et des peintures, souvent très fines, en rehaussent l'élégance et le cachet.

De bien jolies évocations émanaient de ces objets. C'étaient les boîtes pour confiseurs, roses et blanches, enrubannées, faisant penser à des baptêmes, à de petites cérémonies où se mêlent le touchant et le gracieux; les délicieux coffrets à ouvrages où s'amuseraient longtemps de fines mains de femmes désœuvrées.

Dans un autre genre, on notait encore des papiers spéciaux pour dessinateurs et lithographes, des étiquettes de tous genres, des calendriers-réclames, actuellement d'un si grand usage, d'autres encore et enfin d'un intérêt particulier, le produit « Papec » à base d'encres sèches, de la maison Jean Plateau, servant à éviter le halo sur les plaques photographiques.

Les travaux divers des élèves de « l'Ecole professionnelle de la Chambre syndicale du papier » attestaient, chez leurs auteurs, une réelle habileté jointe à un sentiment très vif du beau. Cette école perfectionne les jeunes apprentis, garçons et filles, dans les diverses industries de transformation du papier et consacre à la fabrication du cartonnage un enseignement spécial.

ORFÈVRERIE — JOAILLERIE — BIJOUTERIE — HORLOGERIE.

Les classes 94, 95, 96, soit l'Orfèvrerie, la Joaillerie et Bijouterie, l'Horlogerie, occupaient un salon unique, s'ouvrant à même la grande allée centrale des Halls.

Trois grandes baies y donnaient accès, permettant au public de circuler facilement au milieu des merveilles qu'il contenait.

Le milieu du salon avait été réservé au monument: « Via Vitae », de M. Chaumet, et, devant ce monument, dans une vitrine en glaces ajourées, avait été disposée une belle table à thé Empire, œuvre de M. André Aucoc; à droite, se trouvait un îlot de vitrines de joaillerie; à gauche, l'exposition collective de l'Horlogerie, derrière, d'autres îlots de vitrines et de stands, formaient un ensemble à la fois harmonieux et pratique pour le visiteur.

Dans de superbes vitrines, groupés en des stands de style moderne ou de styles classiques, les différents éléments d'exposition de ces classes prenaient le relief spécial, susceptible de leur donner leur vraie valeur décorative.

L'œuvre de M. Chaunet valait, disait-on, un million de francs. Sans cesse, les visiteurs admiraient l'or de ses statuettes, l'hostie en diamant avec incrustation de rubis qui le dominait, sa base en onyx d'Algérie.

L'idée inspiratrice de ce monument était la représentation des forces de la nature dans le chemin de la vie, sous l'impulsion dominatrice de l'Idée du Christ, Rédempteur du Monde, les différentes phases de la vie du Christ y étant représentées par des groupes abrités dans les creux du rocher précieux.

D'autre part, les différentes pièces d'orfèvrerie, en or et en argent, comportaient des jardinières, des services de table, des vases d'une richesse inouïe.

Les plus grands magasins de Paris exposaient dans cette classe. MM. Henry frères et Cie avaient transformé leur stand en un véritable salon, orné de boiseries et de panneaux anciens. Dans ce décor luxueux, leurs belles pièces d'orfèvrerie semblaient sortir du trésor de quelque ancienne famille. La table, en argent massif, présentée par M. André Aucoc, restera une des plus belles pièces d'orfèvrerie du siècle.

MM. Risler et Carré avaient également transformé leur stand en un salon Louis XVI. On y remarquait notamment de superbes jardinières, dans le genre de celle que cette maison fournit à la Ville de Paris, pour l'offrir au Roi d'Espagne.

Enfin, MM. Debain, Boulanger et Cie, Poussièlgue-Rusand, Féau, Feuillâtre et d'autres, contribuaient encore au bon renom de l'orfèvrerie française par de superbes étalages.

La Joaillerie et Bijouterie étaient non moins brillamment représentées.

Sous les glaces translucides, tremblaient les aigrettes de diamant, fines comme des buées soudain figées, brillaient les perles de toutes nuances, les bijoux sertis, les grands colliers d'une valeur inestimable.

On notait le souci des joailliers d'imprimer à leurs fabrications un cachet moderne. En effet, en plus des bijoux de métaux purs et de formes classiques, on en remarquait d'autres, formés d'alliages aux coloris harmonieux, et revêtant des formes décoratives nouvelles et d'une grande beauté.

A côté de ces objets de grand luxe, se trouvait la bijouterie de fantaisie, actuellement de plus en plus recherchée. On sait que l'usage se répand de porter par précaution des perles fausses, à la place des vraies qui sont laissées dans les coffres-forts.

L'Horlogerie française était représentée par les principales maisons de Paris et de Besançon.

Dans l'élégante vitrine, conçue et exécutée d'après les plans de M. Louis Leroy, le célèbre horloger de la Marine de l'Etat, on remarquait des chronomètres de marine, des régulateurs astronomiques, des montres de précision, des pièces pour horlogerie et enfin des chronomètres de luxe, en or, ciselés et sertis de pierres fines.

BRONZES — FONTE ET FERRONNERIE D'ART — MÉTAUX REPOUSSÉS

Les bronzes, la fonte et la ferronnerie d'art, les métaux repoussés formant la classe 97, succédaient à l'Exposition de l'Orfèvrerie, de la Bijouterie-Joaillerie et de l'Horlogerie, et précédaient immédiatement le Salon d'Honneur, dit Salon de France.

La vue d'ensemble de la classe, soigneusement ménagée, donnait au visiteur une impression immédiate provoquant le désir d'un examen détaillé.

Le pourtour occupé par les stands, avec panneaux de fond, servait de cadre à la partie centrale divisée en quatre îlots entièrement dégagés.

On y remarquait les productions les plus diverses, depuis les bronzes d'imitation dont il convient de citer la tendance à éditer des œuvres de mérite jusqu'aux plus beaux spécimens de la fabrication française.

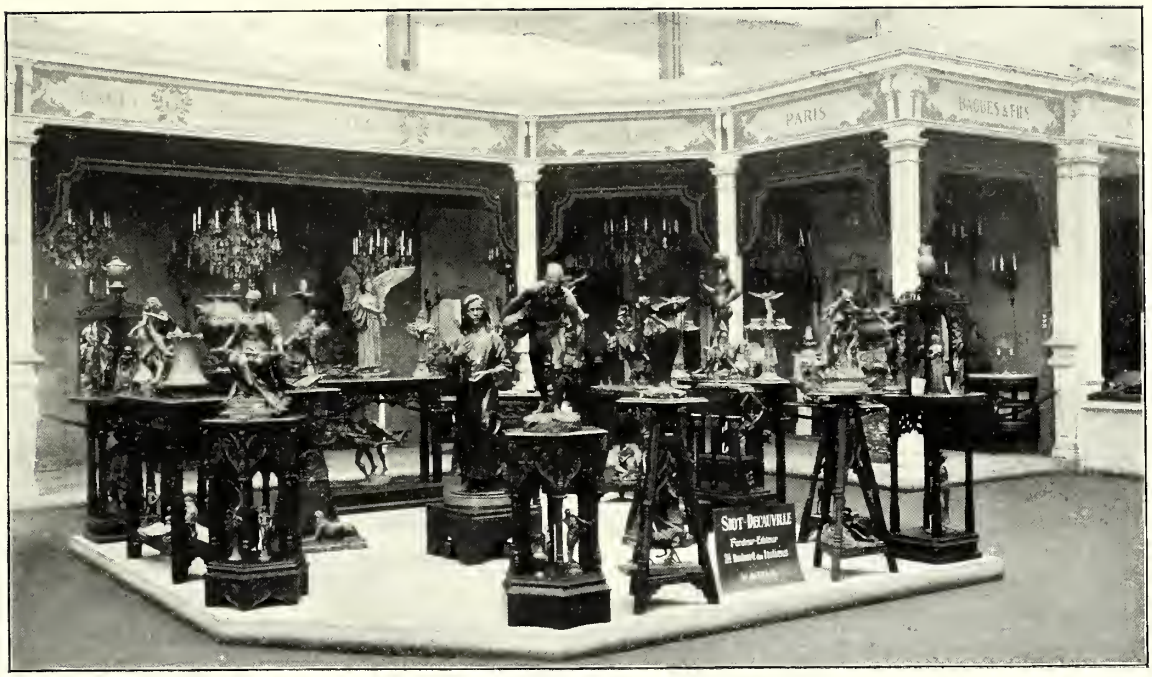

LE COMPARTIMENT DES BRONZES D'ART.

Les maisons Bagnès, Ettlinger frères, Leblanc-Barbedienne, Pinedo, Siot-Decauville et Vian occupaient des stands particuliers où le connaisseur pouvait, sans peine, distinguer nombre de pièces fort belles.

Cependant, cette classe avait tenu avant tout, à une représentation éclectique. Dans les statuettes et pendules fantaisie en bronze d'art et d'imitation, les étains, les groupes, les vases, etc., on démêlait deux tendances: l'une, de nature à plaire aux gens de goût sûr, nous montrait des reproductions d'œuvres d'une réelle beauté, telles des Rodin; et l'autre, désireuse de satisfaire le goût du gros public, se spécialisait dans la production de groupes de cheminée, représentant le « Travail », la « Science », la « Navigation », le « Courage », etc.

Cependant, dans l'un ou l'autre de ces genres de fabrications, il y avait lieu de noter le souci du travail consciencieux de la main d'œuvre et un réel progrès dans la beauté des teintes et le charme raffiné des patines qui couvrent le bronze, à la façon d'une moisissure.

Dans ce fouillis de statuettes, de pendules, d'objets en ferronnerie, d'appareils d'éclairage, c'était, en effet, la beauté des teintes qui prenait tout d'abord. A côté du bronze classique et du bronze vert-de-grisé, on notait les bronzes dorés, les bronzes noircis; d'autres qui avaient des teintes veloutées de fruits, de prunes et de raisins; puis les étains, les noires ferronneries, les terres cuites sur lesquelles volait un reflet de feu.

Ça et là, parmi cet amas sombre, éclatait, comme un coquelicot, quelque abat-jour rouge, destiné, sans doute, à tamiser une lueur chaude dans un intérieur somptueux, plein d'étoffes lourdes.

BROSSERIE — MAROQUINERIE — TABLETTERIE — VANNERIE.

La classe 98 comprenant la Brosserie, la Maroquinerie, la Tabletterie, la Vannerie, se plaçait entre le salon des cristaux, verrerie et céramique et le salon de l'Automobile.

Ses vitrines, peintes en couleur acajou, d'un style Louis XV modernisé, étaient du meilleur effet et s'harmonisaient à souhait avec la tonalité générale des objets exposés.

Le coup d'œil d'ensemble était parfait, élégant quoique sobre.

A côté de l'article de luxe, l'article bon marché occupait une place très importante.

Cette classe comprenait, en résumé, les produits d'un très grand nombre d'industries traitant les matières les plus diverses. La dénomination « Articles de Paris » sert à désigner les produits de ces diverses industries, car presque toutes ont pris naissance dans la capitale de la France.

BROSSERIE.

La Brosserie a une origine très lointaine. La Virga, sorte de baguette flexible qui servait aux Romains à battre leurs toges et leurs tuniques en marque la date. Son usage se répandant, elle donne naissance à l'industrie des « vergettiers », nom qui servit à désigner les fabricants de brosses jusqu'en 1789.

De nos jours, la brosse se fabrique, en grande partie, mécaniquement.

La Brosserie comprend un grand nombre de produits pour tous usages: depuis les brosses à habits jusqu'aux pinceaux pour la peinture d'art.

MAROQUINERIE

L'industrie de la maroquinerie employait à son début, la peau de chèvre du Maroc, de là son nom.

On utilise aujourd'hui toutes les peaux qui peuvent être travaillées. Cette industrie englobe une variété infinie d'articles. Les principaux sont les porte-monnaies, les portefeuilles, les porte-cartes, les trousses de tous genres, les porte-cigares et porte-cigarettes, les porte-musique, les cadres pour photographies, les divers coffrets pour dames, sacs à main, les ceintures, les gibecières, etc.

Enfin, y est également compris, le cuir d'art, enjolivé, repoussé, gaufré, dont la rénovation, en France, est due en grande partie à M. Saint-André de Lignereux.

TABLETTERIE.

L'industrie de la Tabletterie se divise en diverses catégories. Ce sont:

La Tabletterie d'os, d'ivoire, de nacre et d'écaille;

La Tabletterie en bois sculpté: petits meubles de fantaisie, coffrets et nécessaires;

Les pipes en terre, en bois, en écume de mer;

Les peignes de corne, celluloïd et bois;

Les objets de laque;

Les petits bronzes et articles de religion.

Ces sections se subdivisent elles-mêmes en une foule de petites industries fabriquant une multitude d'objets connus et d'usage courant.

LA VANNERIE

Cette industrie est ancienne comme le monde.

Les matières premières employées dans la vannerie sont:

1° L'osier qui comprend quatre espèces: l'osier vert d'un travail facile; l'osier jaune servant à la vannerie fine; l'osier rouge dont les brins fendus servent à la tonnellerie; et l'osier ordinaire utilisé dans la grosse vannerie courante.

2° Le rotin, liane des îles de la Sonde, atteignant souvent une très grande longueur. Arrivé en France à l'état brut, il y est décortiqué mécaniquement pour produire un filament qui sert au cannage des chaises.

3° La paille, le raphia, l'alfa, les joncs, les roseaux, le bambou.

On distingue trois genres de vannerie: la grosse vannerie, la vannerie fine et la vannerie d'ameublement.

On comprend dans la grosse vannerie tous les paniers à usages industriels; dans la vannerie fine, tous les petits paniers et objets de fantaisie. La vannerie d'ameublement, faite principalement en rotin ou en bambou, comprend tous les objets d'ameublement pour la campagne.

Dans toutes ces industries, la France se faisait particulièrement remarquer par la beauté de ses produits et le soin apporté à leur fabrication.

INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA.

Ces deux industries sœurs qui se développent de plus en plus en France étaient représentées ici par des objets de voyage et de campement, ressortissaient à la classe 99.

Les maisons Remi Artus, Alphonse Brévi, Maille-Lavolaille, Louis Vuiton étaient représentées par des malles ordinaires et de luxe; MM. E. Cauvin-Yvose et Léon Porte exposaient, l'un des tentes et accessoires pour jardins, l'autre des paravents de jardins et tentes de bain; M. Robert présentait spécialement des biberons sans tubes; M. Volant des patins en caoutchouc pour chevaux.

Les objets divers en caoutchouc manufacturé provenaient des maisons Boland, Victor le Renard, de la Manufacture générale de caoutchouc L. Edeline, de la Société des Anciens établissements Hutchinson, et des Etablissements Falconnet-Perodeaud.

BIMBELOTERIE.

La Bimbeloterie, ou de son nom plus suggestif l'industrie des jouets, rentrait dans les attributions de la classe 100, laquelle terminait le groupe des industries diverses.

Les jouets, dont l'origine ne peut être déterminée puisqu'ils remontent aux temps les plus reculés, sont l'apanage des enfants de tous les pays; les tribus les plus sauvages comme les peuples les plus civilisés, les enfants les plus pauvres comme les enfants les plus riches, ont toujours adoré les jouets. C'est dans leur choix que les premières révélations du caractère de l'enfant se font jour; ils déterminent des vocations et sans vouloir prétendre que tous ceux qui eurent, dans leur enfance, des prédilections pour les trains en miniature soient devenus des ingénieurs ou des machinistes, il est permis d'y trouver l'indice d'imagination compliquée du sens de l'observation. Les jouets, eux aussi, ont une âme; cette âme, les enfants la découvrent, y appliquant déjà les facultés qui les aideront plus tard à trouver un sens à la vie purement extérieure; de grands hommes furent grands dès leurs jouets; et plus d'un écrivain nous a laissé sur les jouets de son enfance des détails caractéristiques.

Enfin, pour terminer cet éloge des jouets, disons qu'Anatole France, de l'Académie française, félicita jadis notre grand écrivain Camille Lemonnier de leur avoir consacré un de ses livres et qu'après lui, nombre d'autres écrivains de valeur, tels Léo Claretie, ont écrit sur ce sujet bien évocateur.

Dénombrer le nombre de métiers que les jouets occupent, citer ceux-ci, en tirer le charme individuel, nous entraînerait à des développements prolixes.

Il nous est cependant permis de noter les deux tendances qui se faisaient jour dans la classe; l'une était le souci des fabricants de produire des jouets ingénieux et de bon marché; l'autre de fabriquer des jouets scientifiques, perfectionnés, véritables instruments de laboratoire de mécanique.

Dans la première catégorie, on trouvait ces jouets touchants pour ce qu'ils représentent dans les imaginations enfantines: les poupées de treize sous, les mannequins, les polichinelles peinturlurés, les petits automates: la portière, la boulangère, la marchande d'oranges, le pompier, l'avocat gesticulant au bout de ses grandes et larges manches, le pianiste véhément, le cuisinier et combien d'autres encore.

Dans la seconde catégorie, on remarquait des gyroscopes, des locomotives et des moteurs à vapeur, des automobiles, des poupées articulées parlant, chantant, fermant les yeux.

On remarquait encore les jouets frustes qui charmèrent l'enfance de nombre de ceux qui lisent ce livre et de nous-mêmes: les équipements militaires avec épaulettes, shakos, sabres en fer blanc, les bons petits chevaux de carton montés sur des roulettes, les soldats de plomb, les boîtes de construction, de loto, de patience, enfin les boules de caoutchouc, les jeux de tir, les pistons, les trompettes, les flûtes, instruments d'un charivari assourdissant et délicieux.

Comme dans toutes les expositions, la classe des jouets et des jeux fut l'une des plus visitées. Petits et grands s'intéressaient à ces bibelots qui, pour ceux-ci étaient encore des objets de plaisir et de récréation, dont le désir de possession fera réaliser des prodiges et pour ceux-là une provocation à des souvenirs plus ou moins lointains, rappelant les jours heureux où, possesseurs de jouets similaires, ils goûtaient une béatitude que jamais, hélas, même dans les plus heureuses circonstances de la vie, ils ne retrouvèrent.

GROUPE XVI.

ÉCONOMIE SOCIALE — HYGIÈNE — ASSISTANCE PUBLIQUE

Le groupe de l'Economie sociale, de l'Hygiène, de l'Assistance publique revêtait, en France, une importance qui n'avait d'égale que l'ampleur du programme qu'elle assumait.

Seul, un spécialiste aurait pu déduire de ces milliers de documents exposés la caractéristique de l'Economie sociale française. Au surplus, parmi les œuvres de Paris ou de la province qui participaient à ce groupe, au nombre de près de huit cents, s'il en était de nettement modernes, il en était aussi dont la production, sinon l'esprit, remontait à plusieurs siècles.

Elles avaient donc plutôt une valeur individuelle et documentaire; et une façon intéressante de les étudier eut été peut-être d'examiner chacune d'elles et d'en donner l'esprit.

Cette tâche ardue et toute spéciale n'est pas la nôtre; aussi devons-nous nous borner à étudier brièvement chaque classe, et, dans l'occurrence, donner de l'une ou l'autre d'entr'elles, l'œuvre caractéristique en laquelle s'avère une initiative louable ou une direction originale.

Le groupe que nous avons en vue, occupait, au fond de la section française, une suite de compartiments séparés, disposition qui contribuait très heureusement à faciliter la besogne du visiteur, désirant se renseigner sur telle question spéciale de l'Economie sociale.

Ces compartiments avaient une très grande surface d'exposition: leurs cloisons même, des tablettes, des châssis recevaient les uns les cartes, les graphiques, les photographies, les autres les brochures, les volumes, les modèles réduits d'appareils, etc.

La section était divisée en neuf classes.

La classe 110 renfermait les exposants individuels et les sociétés ayant trait au placement et à l'apprentissage des ouvriers, à la sécurité des ateliers et à la réglementation du travail.

Les problèmes concernant les accidents du travail et les assurances étaient également rattachés à cette classe.

On y relevait notamment l'exposition de « l'Association pour le patronage et le placement des orphelins » et celle de la « Société de protection des apprentis et des enfants », toutes deux de Paris.

La classe 102 visait la rémunération du travail et la participation aux bénéfices.

Dans la classe 103-104 était exposé tout ce qui concerne les syndicats professionnels de l'industrie et de l'agriculture. Cinquante associations coopératives de production ou de crédit étaient comprises dans cette classe.

On y notait, pour leur intérêt spécial, les « Midinettes », la « Mine aux Mineurs » et une foule de professions réunies en associations ouvrières de production.

La classe 106 avait pour but de montrer le développement des logements hygiéniques, dus à l'initiative publique ou privée.

En France, comme en Belgique, du reste, un certain nombre de grands établissements industriels possèdent des caisses de crédit destinées à faciliter, à leur personnel, l'achat de maisons spacieuses, saines et agréables.

A côté de ces établissements et d'institutions s'occupant exclusivement de ce programme, on remarquait divers plans de maisons ouvrières, les unes en projet, les autres édifiées.

La classe 107 ne comprenait que les sociétés coopératives de consommation. Leur existence en France ne date guère que de cinquante ans, mais leur développement a été progressif et continu.

On y remarquait notamment les diverses sociétés coopératives des employés du P.-L.-M. à Grenoble, Dijon, Mâcon.

La classe 108-110 embrassait toutes les institutions sur le développement intellectuel et moral des ouvriers et toutes les initiatives en vue du bien-être des citoyens.

La plus importante était la classe 109. On peut dire qu'elle constituait un résumé fidèle des questions de mutualités et de prévoyance : caisses d'épargne, sociétés de secours mutuels, compagnies d'assurances et de retraites y étaient représentées.

Notons, parmi elles, différentes mutualités maternelles, l'Œuvre du Trousseau de Paris et la Société française de Bienfaisance de Liége, dont M. Larroque est le dévoué président.

La classe 111 était celle de l'Hygiène, aussi bien de l'hygiène privée que de l'hygiène publique.

Dans cette classe, se trouvait nombre d'institutions, de caractère très intéressant, soit par leur programme, soit par les documents qu'elles exposaient.

Outre des réductions de nombreux appareils destinés à filtrer l'eau, à épurer l'air, à désinfecter les vêtements, les literies, les chambres, on y relevait des documents relatifs aux recherches sur les maladies contagieuses des Instituts Pasteur de Paris et de Lille et des applications de la bactériologie à l'hygiène, aux industries et à l'agriculture, des œuvres concernant le traitement des tuberculeux, les procédés d'hygiène à appliquer aux maisons ouvrières, etc.

Enfin, la classe 112 était relative à toutes les questions d'assistance publique ou privée.

Citons, en raison de leur originalité touchante, différentes œuvres.: l'œuvre de l'Arbre de Noël de Lille, l'Asile temporaire pour les enfants dont les mères sont à l'hôpital de Paris, les Enfants traduits en justice, de Paris et de Marseille, le Lait maternel, de Paris, la Société générale des prisons.

Rappelons que le groupe de la section française d'Economie sociale était présidé par M. Léon Bourgeois, ancien président du Conseil des Ministres et de la Chambre des Députés, habilement secondé par M. Léon Douarche, secrétaire, délégué du Commissariat général.

GROUPE XIX

ARMÉES DE TERRE ET DE MER

Ce groupe comprenait tout ce qui touche à l'Armée et à la Marine: l'armement, les constructions militaires et maritimes, les travaux hydrauliques, les torpilles, la cartographie, l'hydrographie, l'habillement, l'équipement, les services administratifs, l'hygiène et le matériel sanitaire.

La plupart des fournisseurs de l'Armée et de la Marine exposant leurs produits dans leurs classes industrielles, ce groupe ne comportait qu'un petit nombre d'exposants très spéciaux. Vingt-six exposants occupaient 222 mètres carrés, dont 72 sous une vaste tente qui abritait les services hospitaliers. Cette tente, installée sur un emplacement spécial dans les jardins, renfermait les expositions des sociétés de secours aux blessés (Dames françaises et Union des Dames de France).

Il convenait de considérer, comme appartenant à ce groupe, la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt, dont l'important matériel d'artillerie était détaché dans le Pavillon international militaire belge par suite de sa qualité de fournisseur du Ministère de la Guerre de Belgique.

Dans sa tâche, le jury de l'artillerie se heurta à une difficulté insurmontable.

Ayant à juger des mérites du matériel présenté par la Compagnie susnommée, plus connue sous le nom de Société de Saint-Chamond, ainsi que par diverses autres sociétés de première importance, telles que Krupp, Cockerill, les établissements de fabrication de l'artillerie belge, il ne put attribuer à l'une d'entre elles une cote particulière, le mérite, en artillerie, ne s'établissant qu'après des expériences très longues et peu aisées à pratiquer dans les halls d'une World's Fair. Le jury se borna donc à apprécier l'intérêt d'ensemble de l'exposition des établissements susdits et fut ainsi amené à proposer l'attribution à chacun d'eux d'un diplôme de grand prix.

La classe 120, la première du groupe, avait trait à l'armement et au matériel de l'artillerie.

Ce compartiment, qui groupait le matériel d'artillerie, avait un aspect qui ne laissait de susciter une sorte d'émoi instinctif, que rendait plus prenant encore la terrible guerre dont la fin coïncida presque avec la fin de la World's Fair.

Les armes ordinaires, fusils, pistolets, revolvers, fines, polies, légères, ne révèlent pas par cet aspect la puissance qu'elles confèrent à celui qui les possèdent. Le matériel d'artillerie, au contraire, par ses formes massives, gigantesques, donne bien une idée de sa force, de la puissance de destruction qu'il contient. Le visiteur avait une crainte instinctive à passer devant ces gueules de canon, braquées sur lui, et lui soufflant à la face le noir de leur « âme ».

La France avait été représentée, dans cet ordre de produits, par deux exposants.

La Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt avait réuni en son stand des matériels d'artillerie de 12 pouces, de 24 centimètres, de 10 1/2 centimètres, de 75 et de 70 millimètres. On y trouvait encore des éléments de canon de 12 pouces, des frettes à tourillons pour calibres de 80 millimètres à 28 millimètres, des projectiles divers, obus, boulets de canon, des armes portatives, des pièces détachées, des ressorts et des aciers moulés.

Les munitions les plus diverses pour les armes de guerre de tous systèmes et de tous pays formaient l'exposition de la Société française des Munitions de chasse, de tir et de guerre. On y trouvait des munitions pour bouches à feu, des obus en fonte ordinaires ou à balles, des boîtes à mitraille, des munitions pour canons à tir rapide, des fusées percutantes, système Budin, Nordenfelt, etc., à temps et à double effet.

Des gargousses, des sachets à poudre noire et sans fumée, des étoupilles à friction, des obturatrices à percussion centrale, des obturatrices électriques et des obturatrices électriques de tension, de modèles français et étrangers, complétaient cette exposition formidable.

La Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt participait encore à la classe suivante, à laquelle se rattachaient le génie militaire et les services y ressortissant.

Cette société exposait un disque en tôle et des plaques de blindage, en métal spécial, d'une épaisseur respectable et dans lesquelles s'étaient cependant logés des obus, dont quelques-uns faisaient corps avec le métal du blindage.

M. Farcot fils, de Plaine-Saint-Denis (Seine), présentait des appareils spéciaux destinés à assurer la ventilation des coupoles.

La classe 122, dont le programme comprenait le génie maritime, les travaux hydrauliques, les torpilles, avait réuni six exposants.

C'étaient MM. Barbier, Bénard et Turenne de Paris, avec des projecteurs et diverses photographies d'appareils semblables, la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt avec un disque en tôle, une plaque de fondation en acier moulé pour machine marine, des blindages en acier, des arbres coudés et des réservoirs pour torpilles; les établissements Elwell de Plaine-Saint-Denis (Seine), avec des machines-outils, des compresseurs d'air à haute et basse pression, des stations de sous-marins, des projectiles de rupture de 37 à 305 millimètres, des affûts, des appareils de voie; MM. Garnier, Courtaud et Cie, avec des photographies d'hélices, des gouvernails, des pièces diverses en bronze Roma exécutées pour la marine française; MM. Grille et Cie de Paris, avec des dessins et des photographies de chaudières marines; enfin la Société Anonyme du Temple, de Cherbourg, avec des photographies de chaudières.

A l'encontre des trois premières classes du groupe, les trois dernières avaient un aspect assez inoffensif; la dernière même était essentiellement humanitaire

La première d'entr'elles groupait les livres, les cartes et les divers instruments utilisés par l'armée, tels les lunettes, les jumelles, les viseurs, etc., exposés par M. Krauss de Paris. Pas mal de publications, de brochures, de cartes, s'y trouvaient présentées par MM. Berger-Levrault et Cie de Paris, Chapelot et Cie de Paris, Charles Lavauzelle de Limoges.

L'avant-dernière classe, intitulée: « Services administratifs », nous montrait quelques costumes, quelques effets d'habillement militaires. C'étaient les motifs en broderie d'or, d'argent et de soie pour uniformes, de M. Borrel de Paris, les effets de petit équipement militaire, une scène d'intérieur de chambrée, les casques et les coiffures en liége pour les colonies de M. Jules Chautard de Paris, les vêtements de grand équipement militaire, les accessoires de coiffures, les nombreux articles de bouclerie, de broderie, les boutons, les draps militaires de MM. Hubert de Vautier et fils de Paris.

La dernière classe avait trait à l'hygiène de l'armée et au matériel sanitaire, utilisé en temps de guerre. Il est heureux que certains des objets qui en ressortissaient fussent éloignés des engins de destruction, car ils en auraient augmenté singulièrement l'horreur.

On y trouvait des perforateurs dentaires et chirurgicaux, des auto-masseurs et des ventilateurs de M. Bercut de Paris, des instruments de chirurgie et des bandages en gomme et en caoutchouc de M. Rondeau-Plisson de Paris, des instruments de chirurgie de MM. Simal, Wülfing-Süer, tous deux de Paris.

La Société des Dames françaises, société qui a pour but de donner des secours aux blessés, faisait également partie de cette classe. Elle avait élevé sur le quai qui côtoyait la Meuse, près du « Vieux-Liége », une vaste tente où se trouvait un matériel complet d'hôpital et d'ambulance.

La description du groupe XIX avait débuté par l'énumération d'engins de dévastation et de mort; il nous est agréable de le terminer en signalant cette association au but hautement charitable et profondément humanitaire.

GROUPE XX.

LES SPORTS

Les questions des exercices physiques et des sports ont pris, en ces dernières années, une place considérable dans les préoccupations des peuples qui les considèrent à juste titre comme un facteur important de l'éducation.

Bien que le Groupe XX comportât plusieurs classes, le Commissariat général français avait, avec raison, constitué pour tout le groupe, ainsi qu'il avait été fait à l'Exposition de Saint-Louis, un seul Comité chargé de l'admission et de la distribution des différentes classes.

Comme à Saint-Louis, MM. D. Merillon et Jules Marcadet assumèrent la tâche difficile de mener à bien le programme arrêté par le Comité. Aidés par une sous-commission commerciale, à la tête de laquelle étaient MM. Chanel et Vollant, ils réussirent à grouper près de 60 exposants.

Dans le groupe français, à côté des grandes fédérations de sports, figuraient des savants qui, comme les docteurs Richer et Perigniez, le professeur Demeny, se sont attachés à l'étude spéciale de la physiologie des exercices du corps.

COMPARTIMENT DES SPORTS.

L'exposition des Sociétés embrassait l'ensemble du mouvement athlétique français : gymnastique, tir, tourisme, cyclisme, athlétisme, chasse, instruction militaire, sauvetage.

L'*Union des Sociétés de gymnastique de France*, fondée en 1873, compte mille sociétés avec un total de 150.000 gymnastes. Elle est reconnue d'utilité publique et peut revendiquer la création de nombreuses et utiles institutions : le cours supérieur de l'éducation physique; les tournois internationaux; la loi des gymnastes caporaux, etc. L'Union des Sociétés de gymnastique a obtenu un grand prix à l'Exposition universelle de 1900, à Saint-Louis et à Liége.

L'*Union des Sociétés de tir de France* a été fondée en 1886; elle groupe 921 sociétés représentant plus de 170.000 adhérents. Elle a pour but d'encourager, de soutenir les efforts de toutes les sociétés de tir, de favoriser leur éclosion, d'obtenir des pouvoirs publics les mesures d'intérêt général et, d'une manière spéciale, d'organiser les concours nationaux de tir. Reconnue d'utilité publique en 1897, l'Union des Sociétés de tir a obtenu un grand prix à l'Exposition universelle de 1900, à Saint-Louis et à Liége.

L'*Union des Sociétés françaises de sports athlétiques* a été fondée en 1887 par les deux premières sociétés athlétiques françaises : le *Racing-Club* et le *Stade français*. Cette fédération, qui groupe actuellement plus de 800 associations représentant 80.000 adhérents se trouve à la tête du mouvement sportif et pédagogique. Elle a exercé une utile et heureuse influence sur la jeunesse et on lui doit la création de nombreuses associations scolaires.

L'*Union des Sociétés françaises de sports athlétiques*, qui exposait pour la première fois, a obtenu une médaille d'or à l'Exposition de 1900 et à Saint-Louis. Le grand prix à Liége.

Un grand prix a été également accordé au *Touring-Club de France*, cette grande association fondée il y vingt ans à peine pour encourager le tourisme et aider à son développement. Faire son éloge est superflu. Les statistiques toujours croissantes du mouvement des voyageurs excursionnistes attestent que ses efforts n'ont pas été vains.

L'*Union vélocipédique de France* qui dirige le sport cycliste, amateur et professionnel, compte près de 70.000 membres. Elle a obtenu un diplôme d'honneur.

L'*Union des Sociétés d'Instruction militaire* a été mise hors concours.

A ces fédérations s'étaient jointes d'importantes sociétés sportives:

Le *Stade français*, fondateur de l'U. S. F. S. A. a exercé et exerce encore une très grande influence sur le développement des sports athlétiques en France. C'est une société d'encouragement à l'éducation physique; elle ouvre libéralement ses portes à tous les élèves de l'Université, organise des concours scolaires, etc. Fondé en 1883, le *Stade français* compte près de 1,000 membres. Le Ministre de l'Instruction publique a mis à sa disposition plusieurs hectares dans le parc de Saint-Cloud, et le Stade en a fait un terrain de jeux modèle. Le foot-ball, la course à pied, le lawn-tennis, la longue paume, l'escrime, etc., etc., peuvent y être pratiqués. Il avait obtenu, à Saint-Louis, une médaille d'or et fut mis hors concours à Liége.

La *Société des sports athlétiques* qui, avec le Stade, contribua puissamment au développement de l'éducation physique, le *Racing-Club de France*, dont l'installation au Bois de Boulogne peut servir de modèle, obtinrent un diplôme d'honneur.

En plus des documents graphiques et des ouvrages divers, intéressant les sociétés sportives et les physiologistes, l'exposition française comprenait les divers et multiples objets qui constituent le matériel nécessaire aux sportsmen : costumes de touriste, chaussures et guêtres pour chasse, vêtements fourrés, caoutchoutés pour autos et sports, chapeaux, casquettes, etc.

Au milieu de cette exposition plutôt sévère, les merveilleuses statuettes du docteur Richer jetaient une note d'art des plus intéressantes. Chacun de ces sujets, coureur, foot-balleur, escrimeur, lutteur, était représenté au milieu de l'action, avec la saillie musculaire, indicatrice du mouvement.

Elles étaient le résumé des consciencieuses études physiologiques de l'auteur dont les remarquables traités d'anatomie lui ont valu la chaire d'anatomie à l'Ecole des Beaux-Arts.

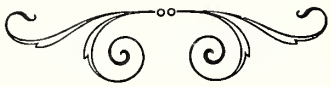

DANS LES JARDINS

GROUPES VII ET VIII

L'AGRICULTURE ET L'HORTICULTURE

Le Gouvernement de la République, dès l'avis officiel d'une Exposition universelle à Liége, nous offrait son appui et son encouragement par la promesse de la participation la plus large et la plus importante. Tandis que répondait à cette initiative gouvernementale, avec un empressement des plus flatteurs pour nous, la France industrielle et artistique, un mouvement identique, d'une spontanéité touchante, se dessinait dans la France agricole et s'étendant du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, conquit tous les terriens français, depuis le propriétaire de l'humble métairie jusqu'aux grands producteurs dont la notoriété dépasse les frontières.

Dès lors, les demandes de renseignements et de concessions affluèrent, et il parut, tout de suite, que la section agricole serait — comme elle le fut du reste — l'une des plus importantes de la section française.

Qu'il fut amené par les sentiments de cordiale sympathie et de fraternel attachement qui unissent les agriculteurs français aux agriculteurs belges ou par la connaissance de la fertilité de notre sol et du grand débouché que pourraient s'y créer les industriels fabricants de machines agricoles, cet élan enthousiaste avait la plus haute signification et il parut utile de créer pour y répondre, à côté du Commissariat général, un Commissariat spécial de l'Agriculture et de l'Horticulture françaises.

M. VIGER.

Il convient de remarquer à ce propos que l'Exposition de Liége fut la première à laquelle l'Agriculture française participa dans des proportions si complètes et si considérables, avec une organisation propre.

A la tête du groupe, était placé, en qualité de président, M. Viger, sénateur, ancien Ministre de l'Agriculture, tandis que M. Louis Dop, chef-adjoint du Cabinet du Ministre de l'Agriculture, assumait les fonctions de Commissaire-adjoint pour l'Agriculture et l'Horticulture.

Tout en continuant ses hautes fonctions au Ministère, M. Louis Dop fit plusieurs voyages à Liége afin d'étudier sur les lieux mêmes l'emplacement propice à faire valoir les produits de ses compatriotes. Il ne recula devant aucune peine, aucune fatigue, aucun effort pour remplir, dans la plus large mesure et avec le plus grand dévouement, la délicate et haute mission qu'il avait assumée.

De l'étude de la question que firent tout d'abord MM. Viger et Dop, ressortit immédiatement la prévision qu'un espace, même de 7 à 800 mètres carrés, dans la section française des halls, serait absolument insuffisant à grouper les produits que les agriculteurs français avaient l'intention d'exposer à Liége.

La construction d'un palais spécial destiné à abriter l'Exposition agricole parut dès lors absolument nécessaire et par suite d'un accord intervenu entre les organisateurs belges et le Commissariat français, la construction de ce palais fut décidée.

En présence de l'importance prise par les expositions des groupes qu'il représentait, M. Louis Dop aurait voulu tout le terrain situé entre l'Entrée de Fétinne et l'église Saint-Vincent. Malheureusement, en raison de concessions primitivement accordées, le Comité de l'Exposition ne put concéder que le terrain situé à côté de l'église Saint-Vincent, d'une superficie de 1.000 mètres carrés.

Cependant, M. Louis Dop obtint, en outre, la concession de cette partie de la plaine des Vennes qui, réservée aux jardins, formait une sorte de triangle entre l'Ourthe rectifiée, l'église de Fétinne et la monumentale façade des Halls.

Plus tard, M. Joseph Ruau, ministre de l'Agriculture, ne ménagea pas ses encouragements à l'œuvre dont il connaissait la valeur et la haute signification. Son existence s'était écoulée au milieu de laborieuses populations rurales, il avait su en pénétrer toute la psychologie et en reconnaître les besoins, grâce à cet esprit de vive compréhension et de réflexion critique qui sont une des caractéristiques du très distingué Ministre.

La sollicitude qu'il portait à la participation agricole de la France se manifesta de nouveau quand il vint visiter lui-même, au cours de l'Exposition, toutes les installations ressortissant directement ou indirectement à son ministère.

Les efforts des Ruau, des Viger et des Dop, experts et compétents, montrèrent, avec une lumineuse évidence, qu'indépendamment de la France industrielle, de la France savante et artistique, il existe une France agricole, puissante, qui travaille, qui pense, qui agit et qui, dans l'occasion présente, avait péremptoirement prouvé quels liens de sympathie unissent, au libre peuple belge, la population agricole de la France aussi bien que la population des centres intellectuels et industriels.

Pour la première fois, la France avait organisé à l'étranger une exposition agricole digne de la grande importance que possède une des branches les plus considérables de sa production nationale. Avec des moyens financiers très modestes, elle était arrivée à construire un palais, à décorer et à orner de superbes jardins, à organiser toute une série de concours temporaires.

En effet, l'Exposition agricole de la France pouvait se diviser en trois parties:

1° Le palais de l'Agriculture;

2° Les jardins qui formèrent l'*Exposition permanente;*

3° Les concours temporaires internationaux qui eurent lieu à Cointe.

Ces trois parties avaient réuni à la fin de l'Exposition plus de 2.000 exposants; l'Exposition permanente comptait, à elle seule, 519 participants.

Ces chiffres justifieront la constatation précédemment faite de l'ampleur de la section agricole à l'Exposition de Liége si l'on considère qu'à l'Exposition de Saint-Louis la surface occupée était de 675 mètres carrés et qu'à Liége elle s'élevait à 2.000 mètres carrés bruts et 1.600 mètres carrés utilisables et qu'à Saint-Louis, en outre, le nombre des exposants n'était que de 102.

Comme nous l'avons déjà noté, l'Exposition permanente se divisait en deux parties:

1° Le palais de l'Agriculture;

2° Les jardins.

LE PALAIS DE L'AGRICULTURE

Le palais de l'Agriculture française était situé dans une place d'honneur, au cœur même de l'Exposition, au centre même des admirables jardins tracés par le talentueux architecte paysagiste Vacherot et ornés des superbes produits des horticulteurs français.

Une unité de conception s'avérait entre son architecture et le dessin des jardins. Le palais, d'aspect gai et pimpant, rehaussait avec harmonie la simplicité de lignes et de couleurs des jardins. Une certaine joie s'affirmait encore dans la façade claire et les statues de valeur dont les jardins étaient parsemés. Rien de tout cela n'aurait choqué Lenôtre.

La façade principale du palais, de ligne très pure et très simple, formait un portique élevé, surmonté de motifs décoratifs en treillage vert-clair de l'effet le plus heureux.

Le panneau central de la façade était également orné de treillages décoratifs, de guirlandes de fleurs, de chutes de fruits, formant un ensemble aussi approprié à la destination du palais qu'à l'effet spécial à produire pour faire suite à la ligne et au dessin artistique des jardins.

Cette parfaite eurythmie existant entre le palais et les parterres qui l'entouraient contribuait à éviter cette sensation de tohu-bohu étourdissant que produit une suite de palais n'ayant entre eux aucune parenté, et autour desquels n'existe aucun décor approprié.

L'architecte de ce palais était M. Henri Guillaume, dont plusieurs expositions précédentes avaient déjà consacré le talent et qui cette fois sut encore affirmer sa valeur.

La surface du palais, de 1.000 mètres carrés, avait été portée à 2.000 mètres carrés par la construction de la large galerie d'exposition du premier étage.

Etudiant l'organisation et l'installation de l'Exposition agricole, l'architecte avait pensé — avec la plus juste raison — qu'il fallait abandonner les procédés empiriques, parfois commodes mais peu méthodiques ; sa préoccupation fut d'obtenir un arrangement rationnel, permettant de tirer le meilleur parti de l'exiguité des emplacements, et de mettre en valeur les produits exposés en les présentant d'une manière scientifique.

M. LOUIS DOP

Une double porte vitrée donnait accès dans le palais, où l'on distinguait tout d'abord un fouillis de machines claires et pimpantes. Le rez-de-chaussée du palais contenait, en effet, tout le matériel utilisé en agriculture : le matériel des usines agricoles, le matériel de la ferme, le matériel de l'horticulture, des plans et dessins d'architectes-paysagistes, en un mot toute la technique, toute la pratique agricole, visée par le programme des classes 35, 36, 37, 40, 41, 43.

La classe 35 comportait le *Matériel et les procédés des exploitations rurales.* Son exposition était assurée par la Chambre syndicale des Constructeurs de Machines agricoles. Celle-ci avait réuni nombre d'exposants dont le matériel occupait près de la moitié de la surface du rez-de-chaussée. Les patrons maréchaux, exposant des ferrures, s'étaient groupés en une collectivité comprenant onze membres. On notait de-ci de-là, soit au milieu du palais, soit sur les côtés, une foule de grands instruments agricoles, d'une belle simplicité de mécanisme, à l'aspect léger et clair, dénotant un sensible progrès sur les instruments en usage il y a une trentaine d'années.

FAÇADE DU PALAIS DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE.

On y remarquait des charrues, des machines à vapeur, des locomobiles, des batteuses, des soufreuses, des trieuses, des semoirs, des pulvérisateurs, des herses, etc.

A la classe 36 ressortissaient le *Matériel et les procédés de la Viticulture.* Moins importante que la précédente, elle groupait néanmoins un nombre respectable de fabricants de pressoirs, de fouloirs, d'égrappoirs, de pompes à vin, de filtres, de machines à rincer, à tirer, à boucher et à capsuler les bouteilles. Parmi ces fabricants, M. Vermorel attirait spécialement l'attention par l'importance de ses instruments, des pulvérisateurs, des soufreuses et divers autres appareils.

On remarquait encore, dans cette classe, de nombreux ouvrages et publications relatifs à la viticulture et différentes cartes de régions viticoles.

La classe 37 comprenait le *Matériel et les procédés des Iudustries agricoles*, groupait des fabricants de pâtées pour oiseaux, volailles et chiens, des couveuses artificielles, des éleveuses, des gaveuses, etc.

Deux expositions importantes s'y faisaient remarquer, l'une était de M. Simon, de Cherbourg, l'autre était de M. Garin.

Venait ensuite la classe 43: *Matériel et procédés de l'Horticulture et de l'Arboriculture.*

Beaucoup plus modeste que ses puissantes voisines, cette classe était surtout intéressante par l'exposition des plans et dessins des architectes-paysagistes qui, dès l'entrée dans le palais, lui donnaient une note artistique.

VUE INTÉRIEURE DU PALAIS - REZ-DE-CHAUSSÉE.

On y relevait encore divers ouvrages et publications horticoles, des appareils de chauffage pour serres, le mastic à greffer de Lhomme-Lefort, des pompes d'arrosage, etc.

Dans la classe 41, la dernière située au rez-de-chaussée du palais, et résumant les attributions de celle-ci, l'*Exposition collective des laines et peaux brutes et lavées de Mazamet-Tarn* méritait, par son importance, une mention toute spéciale.

Cette exposition comprenait 135 participants, soit la presqu'unanimité des négociants et industriels délaineurs, importateurs et exportateurs, représentant une production de plus de cent millions de francs.

Le premier étage du palais réunissait les expositions d'ordre scientifique. La partie gauche concernait l'enseignement agricole, l'agronomie, la statistique, soit les classes 5 et 38; la partie droite renfermait les produits des classes 39, 40, 41 et 42. Dans les classes 5 et 38, on notait tout d'abord l'*Exposition des Services du Ministère de l'Agriculture*, constituée principalement par la Direction de l'Hydraulique et des améliorations agricoles et par le Service du Crédit agricole.

A. — Les diverses sections du service hydraulique étaient représentées, chacune, par un groupe distinct de tableaux et de dessins. Au point de vue général, une carte statistique montrait la répartition des diverses associations syndicales entre les départements.

En ce qui concerne les irrigations, une autre carte statistique faisait ressortir la plus value résultant pour chaque département de la pratique de l'arrosage.

Pour bien montrer l'importance des travaux auxquels donnent lieu les canaux d'irrigation, on avait consacré un cadre spécial à la représentation des prises d'eau de trois d'entr'eux.

Les différences de rives étaient figurées par des tiges d'épis submersibles, l'un en fascinages (rivières des Pyrénées), l'autre en enrochement (Durance).

En ce qui concerne les desséchements, on avait choisi comme type, les travaux exécutés aux portes de Bordeaux pour dessécher les marais.

Au point de vue de l'utilisation industrielle des eaux, l'exposition comportait deux statistiques graphiques, l'une donnant la puissance moyenne des usines hydrauliques par département, l'autre la répartition de ces usines.

Une carte relative à la « houille blanche » (puissance des chutes d'eau à petits débits, sous grandes hauteurs, alimentées par des glaciers) représentait les trois départements où cette force motrice est le plus employée et indiquait, avec leur puissance et leur genre d'industrie, les usines de plus de 100 HP.

En parallèle, une carte consacrée à la « houille verte » (puissance des chutes d'eau à forts débits, sous petites hauteurs, alimentées par les cours d'eau des prairies) indiquait les usines de la région, appelée « Suisse normande ».

L'une des attributions les plus importantes du service, l'adduction d'eau potable dans les communes, était représentée par une nouvelle série de dessins relatifs aux projets d'alimentation des trois communes de Pépieux, Cadillac, Blainville-sur-l'Eau. Ces dessins faisaient ressortir l'avantage du béton armé pour la construction des réservoirs. L'un d'entr'eux montrait comment on a utilisé la puissance de jaillissement d'une nappe artésienne pour actionner un moteur, grâce auquel on surélève une partie du débit de cette nappe à une hauteur suffisante pour atteindre un réservoir supérieur.

Une entreprise considérable est celle de l'alimentation artificielle de la rivière de la Neste et de ses affluents au moyen de réservoirs obtenus par l'aménagement de plusieurs lacs des Pyrénées supérieures. Une série de tableaux formant frise et une collection de photographies montraient ce que sont ces lacs et les travaux spéciaux auxquels donne lieu leur aménagement dans une région sauvage et située à une altitude élevée, où jamais la neige ne disparaît.

B. — *Service des Améliorations agricoles.*

Ce service exposait des dessins correspondant également à ses diverses attributions.

1° Projet d'irrigation de la plaine de Logette;

2° Projet de remise en état d'un ancien moulin à Courtillet (Oise), et sa transformation en station hydro-électrique;

3° Projet de construction d'une cave coopérative;

4° Projet d'établissement de fosse à purin.

C. — *Service du Crédit agricole.*

Le service du Crédit agricole exposait dans un espace de 9 mètres carrés:

1° Une grande carte de France, en couleurs, indiquant par département, l'état de développement du Crédit agricole;

2° Une liste des caisses régionales et des caisses locales au 1er janvier 1905;

3° Un tableau résumant les opérations des caisses régionales et locales en 1904;

4° Un tableau graphique teinté sur le développement du Crédit agricole de 1900 à 1905;

M. RUAU, Ministre de l'Agriculture,
sortant du Palais.

VUE INTÉRIEURE DU PALAIS - REZ-DE-CHAUSSÉE.

5° Deux tableaux donnant, sous forme de graphiques teintés, la monographie d'une caisse régionale et d'une caisse locale;

6° Une brochure intitulée: « Guide pratique pour la création des caisses du Crédit agricole »;

7° Divers documents sur le Crédit.

En outre de la participation du Ministère de l'Agriculture, les classes 5 et 38 contenaient diverses expositions, particulièrement indépendantes, parmi lesquelles il est juste de citer:

Les graphiques et diagrammes de M. René Berge sur l'agriculture de la Seine-Inférieure;

Les graphiques et tableaux de M. Cassez, professeur départemental d'Agriculture de la Haute-Marne, sur les institutions de prévoyance et de mutualité agricole de ce département;

Les cartes agronomiques de la Société d'agriculture de Meaux.

Citons également l'album des races bovines de France de M. Marcel Vacher, les tableaux synoptiques des poissons d'eau douce de France, présentés par la Société centrale d'Agriculture et de Pêche.

Dans la classe 5 (enseignement agricole), se mettait hors de pair l'exposition si intéressante et si importante de l'Institut national agronomique.

Cette institution poursuit un double but:

1° Donner l'enseignement supérieur de l'agriculture;

2° Constituer un foyer d'études et de recherches scientifiques spéciales à l'agriculture.

En dehors des vues de l'établissement, des salles de cours et des laboratoires, l'Institut agronomique n'avait envoyé à l'Exposition que ce qui a trait aux recherches et aux travaux des directeurs des stations annexes, des professeurs et des élèves.

Se signalaient particulièrement:

Les recherches de MM. Muntz et Girard sur le développement des racines;

Les recherches de M. Muntz sur les exigences de la vigne en principes fertilisants;

L'influence de la température sur la vinification, de MM. Muntz et Rousseaux;

La valeur alimentaire de la luzerne et la comparaison entre le foin et la luzerne; l'emploi des aliments sucrés dans l'alimentation du bétail, de MM. Muntz et Girard;

L'ensemble des recherches de M. Muntz sur l'analyse des corps gras;

La recherche des agents de conservation des beurres;

Les appareils de dosage de l'acide carbonique de l'air;

Les exigences du tabac en principes fertilisants;

Des tableaux et graphiques d'échantillons de semences, de M. Schribaux;

Des cultures microbiennes préparées au laboratoire de fermentation, par M. Kayser;

Des plans, travaux, peintures d'instruments concernant la culture de la vigne, par M. Viala;

Des tableaux et des graphiques de MM. Lindet, Ringelmann, Delacroix, Maréchal;

Enfin, une bibliothèque dans laquelle se trouvaient la plupart des ouvrages et des travaux imprimés du personnel et des anciens élèves.

Telle était l'exposition scientifique des groupes VII et VIII et dont l'importance nous a paru valoir ces commentaires un peu longs.

A côté de la science, se trouvait son application; les classes 39 et 41, situées au premier étage et au rez-de-chaussée, constituaient, en effet, un complément et comme une démonstration pratique des procédés et des recherches scientifiques des agronomes.

Les produits exposés dans la classe 39 concernaient:

1° Les produits agricoles alimentaires d'origine végétale;

2° Les huiles alimentaires.

Dans la catégorie des produits agricoles, on notait l'importante exposition de la maison Vilmorin-Andrieux et Cie, avec des céréales, des plantes légumineuses, des tubercules, des racines, etc.

A côté, se trouvait la superbe et élégante vitrine de la maison Louis Dreyfus et Cie, une des plus grosses maisons d'importation des céréales.

On remarquait encore les vitrines groupant des orges et escourgeons, du malt et des semences sélectionnées.

Les huiles alimentaires, groupées sous vitrines au premier étage, provenaient des différentes contrées de production ou d'exportation; Bordeaux était représenté par l'importante maison Garres-Fourche; Marseille, par la maison Rocca, Tassy et de Roux; Nice, par la Société des Huiles d'Olives de Nice; Salon, par l'exposition collective du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie.

Différents producteurs isolés complétaient la représentation de cette classe.

VUE INTÉRIEURE DU PALAIS - GALERIE DU PREMIER ÉTAGE.

L'exposition de la classe 40, à laquelle ressortissaient les produits agricoles alimentaires d'origine animale, consistait surtout en divers instruments de laiterie; on y notait cependant encore des beurres, des fromages, de l'*Exposition collective de la Société française d'encouragement à l'industrie laitière*, de Paris, mais son importance se diminuait du fait d'un concours temporaire de produits laitiers, à Cointe, concours auquel les plus grands producteurs français prirent part.

La classe 41 (*produits agricoles non alimentaires*) se divisait en deux parties: l'une, située au rez-de-chaussée était représentée brillamment par la *Collectivité de Mazamet* dont nous avons déjà parlé; l'autre, placée à l'étage, réunissait, en quelques vitrines, des plantes médicinales et pharmaceutiques, des graines et huiles non comestibles, des plantes à tanin, des levures et ferments, etc.

Venait enfin la classe 42, ayant comme programme *les Insectes utiles et leurs produits*, *les Insectes nuisibles* et *les végétaux parasitaires*. On y remarquait surtout une intéressante exposition d'apiculture.

LES JARDINS. — L'HORTICULTURE.

L'horticulture et les jardins ajoutaient à l'impression de l'Exposition un charme à la fois rustique et élégant. Rustiques, les jardins l'étaient par les arbres fruitiers ou les arbres de forêts qui les composaient; ils étaient élégants par leur groupement, le dessin des allées qui les traversaient.

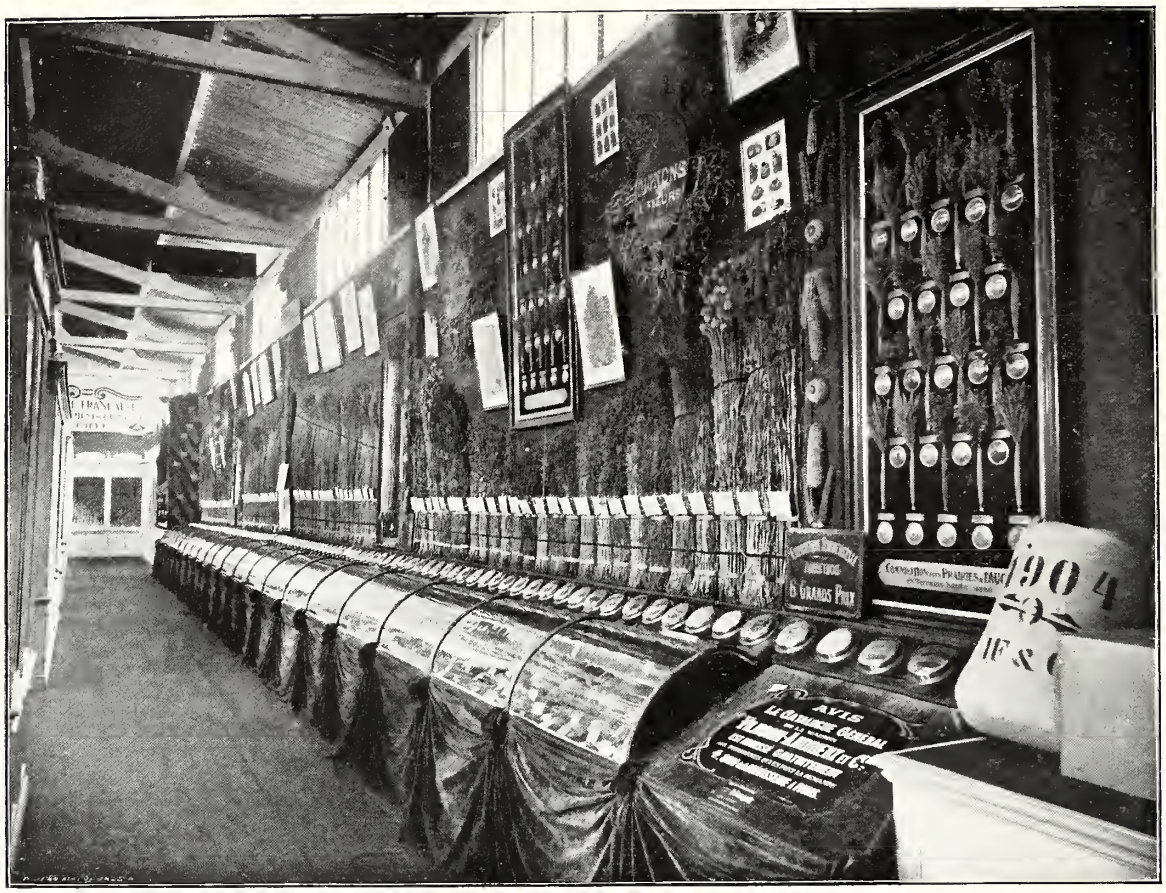

VUE INTÉRIEURE DU PALAIS - GALERIE DU PREMIER ÉTAGE.

Au milieu d'eux, des groupes en grès, en plâtre, des vases en bronze leur donnaient l'apparence d'un très vieux parc public ; çà et là, des bancs de pierre s'offraient aux promeneurs fatigués. Vers le mois de juillet déjà, des abeilles venues, on ne savait d'où, faisaient leurs récoltes sur ces fleurs à l'existence éphémère et des moineaux, émigrés des parcs publics et des rues, venaient boire à même les vasques de bronze où la pluie était restée.

Les jardins français occupaient une surface d'environ 15.000 mètres carrés. Les produits étaient répartis dans le grand jardin d'honneur, tracé par M. Vacherot, au centre même de l'Esplanade des Vennes et dans le prolongement de l'Agriculture. Les lignes simples du style paysager français s'accordaient à merveille avec le style symétrique des palais de l'Exposition.

A la suite des parterres et des buissons, avait été disposé un admirable jardin composé des spécimens les plus magnifiques des arbres fruitiers. Plus loin, des conifères, des groupes de motifs arborescents et arbustifs, placés habilement et avec goût, laissaient voir, entre leurs « jours », les chaudes masses florales des plates-bandes et des corbeilles.

Les principaux exposants étalaient dans ce jardin leurs produits.

Ainsi l'Horticulture française complétait de la façon la plus heureuse et la plus harmonieuse l'Exposition agricole permanente contenue dans le palais.

CONCOURS TEMPORAIRES INTERNATIONAUX.

Cette Exposition permanente et déjà si complète, vit encore son importance s'accroître du fait de la partieipation des agriculteurs français aux concours temporaires internationaux qui eurent lieu à Cointe.

Ceux-ci commencèrent dès le début de l'Exposition et se poursuivirent jusqu'à la fermeture, embrassant toute la variété des produits agricoles : fleurs, plantes ornementales, plantes de serre, légumes, fruits, primeurs, produits laitiers, aviculture, apiculture, enfin tout ce qui se rapporte à la production agricole et horticole.

Dans ces expositions temporaires et qui, parfois, en dehors de leur importance propre, présentaient, comme le concours de fleurs et de plantes ornementales, une réelle beauté, propre à plaire aux yeux, les exposants français nous montrèrent les superbes produits de leurs jardins, de leurs fermes, attestant ainsi la valeur de leurs méthodes de culture, la fertilité du sol de la France et la qualité de leurs animaux agricoles.

On vit à ces concours les superbes fromages de Camembert, de Coulommiers, de Maroille, d'Auvergne, de Roquefort, des laits onctueux, des beurres d'une finesse admirable; les asperges d'Argenteuil et les primeurs du Midi, le miel de différentes régions, etc.

De cet ensemble si varié de produits et de matériels agricoles et des procédés s'y rapportant, se dégageait la constatation d'une France agricole industrieuse et riche, au courant de toutes les conquêtes de la science moderne.

Un juste hommage doit être rendu à MM. Ruau, Viger et Dop qui ne ménagèrent ni leurs efforts ni leurs peines pour répondre, dans la plus large mesure possible, aux sentiments de sympathie qui animaient les agriculteurs français pour les agriculteurs belges.

C'est à ce titre qu'on doit leur être spécialement reconnaissant.

GROUPE X.

L'ALIMENTATION

Le groupe des aliments, tant liquides que solides, avait réuni un nombre si considérable d'exposants, qu'il fut impossible de les grouper dans la section française des halls, pourtant d'une si grande étendue. Les négociations menées par M. le président Pinard avec le Comité Exécutif de l'Exposition aboutirent à la concession d'un vaste terrain sis au quai Mativa.

Sur celui-ci, M. de Montarnal édifia le spacieux et riant Palais de l'Alimentation, d'une si heureuse sobriété d'ornements. D'une longueur de 140 mètres et d'une largeur de 20 mètres, il comprenait par conséquent une surface d'exposition de 2.800 mètres carrés. Grâce à sa hauteur de 14 mètres, il avait permis l'installation des grands appareils de rectification.

Il était situé dans un des plus jolis sites qui embellirent la World's Fair, tout proche du pont Mativa qui, profilant sur la légère buée des lointains de la Dérivation de la Meuse sa silhouette précieusement fine et élégante, reliait le quai Mativa aux frais et touffus ombrages du Parc de la Boverie.

La façade latérale du Palais, avec son long balcon, se réflétait dans l'eau calme où se profilait de temps à autre la silhouette hiératique de quelque gondolier, penché à l'arrière de son embarcation.

Le Groupe X, dont nous donnons plus loin les divisions particulières, était composé des classes 55 à 59 (Matériel et Procédés des industries alimentaires — Aliments solides), de la classe 60 (Vins et Eaux de vie de Vins) et des classes 61 et 62 (sirops et liqueurs, boissons diverses).

Le distingué président du Groupe, M. Henry Turpin, avec son expérience des expositions et sa discrète courtoisie, sut relier les classes entre elles, tout en leur laissant leur individualité et leur autonomie.

M. Jules Cahen, en qualité de secrétaire, lui apporta son précieux concours et de leur collaboration sortit ce remarquable ensemble qu'offrait le Groupe X.

Sur toute la longueur du Palais, la partie centrale surélevée était décorée de pampres de vignes qui se suivaient de ferme en ferme. Les murs étaient tendus de toile grise, égayée à sa partie supérieure d'une frise formée de larges guirlandes de roses.

Avec ses ornementations variées, ses installations ingénieuses, ses savoureuses vitrines, le Palais de l'Alimentation française était réellement intéressant à visiter. Peu à peu, à mesure qu'il avançait dans sa promenade, le visiteur se sentait envahi par un véritable appétit de gourmet. La seule lecture des noms des aliments exposés était une véritable délectation. Les goûts les plus variés, les plus hétéroclites auraient pu trouver ici les aliments qui leur convenaient.

Les champagnes, les vins légers, les biscuits fins, par leurs qualités superficielles, auraient été prisés plus particulièrement, par exemple, par un Parisien de Paris. Par contre, les lourdes conserves de foie gras, les épais et savoureux vins de Bourgogne eussent convenu à de solides estomacs flamands. Ils évoquaient une orgie débridée, dans quelque auberge de Teniers, meublée de sièges lourds. Il en était de même des aliments qu'on eut pu rapprocher pour en tirer des évocations de scènes propres à certains pays.

Telle était l'impression qui prenait l'intellectuel errant dans ce palais. Une grisante odeur de vins, mêlée à des senteurs diverses d'aliments, y planait. On y rêvait de quelque disciple de Gargantua assis à quelque table, le grand couteau en main, la serviette au cou, le gilet ouvert, la face fleurie, dégustant tout ce qui se trouvait sous les vitrines, tout ce qui s'étageait en colonnes, fûts, boîtes, terrines, etc.

Le visiteur aurait choisi peut-être le vin enfermé dans le flacon le plus précieux, le chocolat enveloppé du plus beau papier, le jambon le mieux garni de papier rose, tant il y a entre le contenant et le contenu de secrètes affinités et dont sut si bien convenir celui qui inventa ces longs et frêles verres à champagne, précieux et légers comme la liqueur qu'ils sont destinés à contenir.

Pour épilogue à ces réflexions sans lesquelles la description du Palais de l'Alimentation n'eut été qu'un froid étalage de choses quelconques, rappelons les spirituelles paroles prononcées par M. Gustave Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, lors de l'inauguration du Palais, quand il indiqua plaisamment l'influence des bons mets sur les relations amicales des peuples, et posa, comme axiome, que l'avenir appartient aux peuples qui mangent bien et boivent encore mieux.

Une longue promenade dans ce palais était des plus suggestive et des plus amusante. Nous la ferons en compagnie de nos lecteurs en leur faisant remarquer que les quelques noms d'exposants qui viennent sous notre plume, pris parmi des milliers, ne sont amenés que par l'ampleur de leurs installations, d'où la nécessité d'une mention spéciale.

La classe 60, avec ses vins variés et ses eaux-de-vie de vins, se présentait la première.

Le nombre considérable de ses exposants et l'importance des aménagements de certains d'entre eux nécessitèrent un emplacement de neuf cents mètres de superficie, dans lequel de larges allées, tracées autour des vitrines et des gradins, permettaient de circuler aisément et assuraient le facile accès des classes voisines. Avec ses dioramas brossés par le maître décorateur Jambon, ses tableaux, son arc de triomphe monumental, ses vitrines, ses gradins, ses fûts étagés, le pittoresque de ses dégustations, sa frise décorative, ses drapeaux et ses oriflammes, la classe 60 offrait un savoureux décor bachique.

Après avoir donné dès l'entrée un coup d'œil général, le visiteur trouvait à droite et à gauche de la porte principale les belles installations de la Bourgogne, du Mâconnais et du Beaujolais réunissant les vins des 600 exposants des départements de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire et du Rhône. A droite, s'étageaient autour du diorama représentant une vue intérieure des célèbres hospices de Beaune, les riches collections des vins de la Côte-d'Or envoyées par de nombreux exposants individuels et par différents syndicats et sociétés viticoles.

C'étaient le syndicat du Commerce des vins et spiritueux de Dijon, le syndicat viticole de la Côte Dijonnaise, le syndicat des Propriétaires de Gevrey-Chambertin, les sociétés viticoles du canton de Nuits-Saint-Georges, la société vigneronne de Beaune, le syndicat viticole d'Auxey-le-Grand et la collectivité des Propriétaires viticulteurs de la Bourgogne.

Le diorama cité plus haut, véritable œuvre d'art, encadré de vignes grimpantes aux raisins dorés et de gradins chargés de bouteilles aux étiquettes multicolores, présentait l'aspect de l'une des vastes cours de cet établissement renommé.

Entre les bâtiments aux lignes fuyant en décroissant vers le fond du tableau, le puits élevait sa margelle de pierre et son clocheton en fer forgé. Des acheteurs

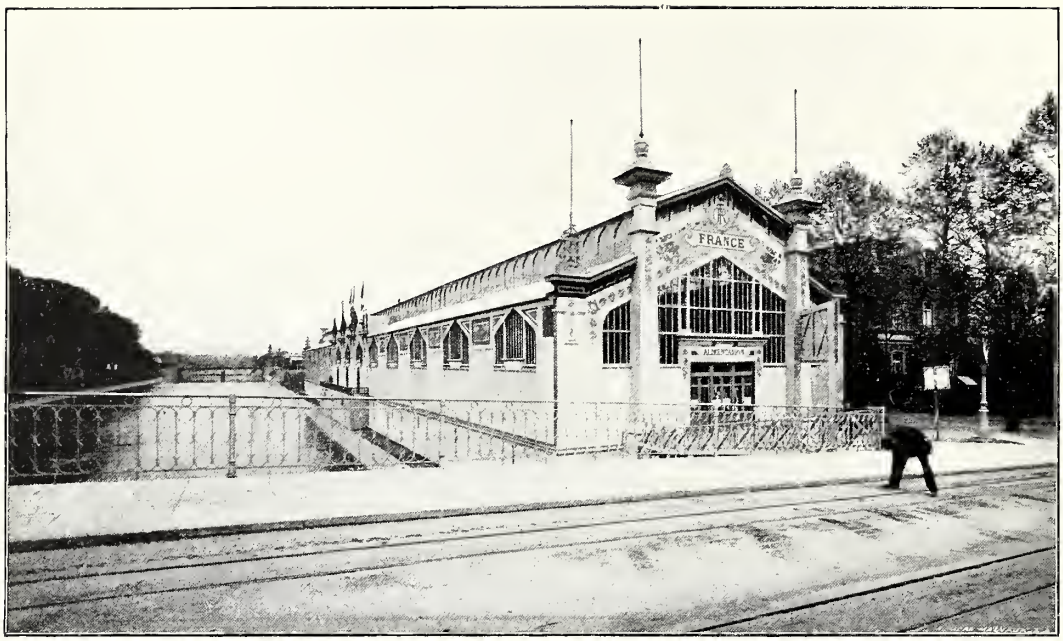

LE PALAIS DE L'ALIMENTATION FRANÇAISE.

affairés parmi lesquels on reconnaissait certaines personnalités, qui, tous les ans, se rendent à ce marché, dégustaient et discutaient en gesticulant.

Cette scène, éclairée par un soleil d'automne, donnait bien l'illusion d'un jour de « Vente des Vins des Hospices de Beaune ».

Un peu plus loin, l'attention était attirée par un remarquable tableau allégorique de la vendange de la Côte-d'Or que symbolisait une jeune femme, assise sur un char attelé de lions, au centre d'un groupe de faunes armés de thyrses, et de génies ailés couronnés de pampres vermeils.

A gauche, sur les côtés du diorama, faisant pendant à celui de la Côte-d'Or, étaient échelonnées les bouteilles des individualités du Beaujolais et du Mâconnais, avec celles des nombreux adhérents de la Chambre syndicale de Mâcon, du Syndicat des Vins et Spiritueux de Lyon et du Département du Rhône.

Le peintre de ce diorama, obéissant à l'idée maîtresse de grouper en une seule toile plusieurs sites renommés du Mâconnais, avait, par une fantaisie d'artiste, rapproché le « Moulin à Vent » et la « Roche de Solutré » de la Ville de Mâcon.

La Saône qui coulait au premier plan, et dont les eaux sillonnées de remorqueurs tirant des chalands chargés de vins, réfléchissaient les maisons bigarrées de son quai pittoresque, complétait ce paysage et lui donnait de la vie.

En face de ce tableau étaient installées deux élégantes vitrines: l'une contenait les vins des négociants de la Bourgogne, de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de l'Oise, ainsi que les échantillons réunis par la Chambre syndicale des Courtiers-Gourmets de Paris autour de la curieuse collection des tasses anciennes à déguster de M. Malaquin, son président; l'autre renfermait des spécimens variés de différentes régions vinicoles envoyés par la Chambre syndicale de Commerce en gros des Vins et Spiritueux de Paris et du Département de la Seine, qui s'était réservé ce stand entièrement et l'avait aménagé avec un goût parfait.

Sur un emplacement situé auprès, M. Vitou, négociant à Paris, avait, à l'aide de décors, reconstitué un « Mas » languedocien.

Cette construction originale et de couleur tout-à-fait locale était percée d'une large voûte. A cheval sur des allées transversales de la classe, cette voûte supportait une terrasse surmontée de perches entrecroisées, sur lesquelles des vignes venant du sol grimpaient et s'enlaçaient.

Le visiteur, passant dessous, avait à sa gauche, en trompe-l'œil, un chai garni de ses fûts et à sa droite le comptoir de dégustation et de vente des produits exposés par le propriétaire du « Mas ».

Non loin de là, il arrivait à un stand dont les côtés extérieurs étaient chargés de bouteilles et au centre duquel MM. Hanier et fils et Cie, négociants à Paris, avaient reproduit, en réduction, un magasin de vins des entrepôts parisiens.

Revenant sur ses pas, il voyait enfermées derrière les mêmes glaces, les bouteilles de formes différentes appartenant aux exposants individuels de l'Hérault, de l'Aube, de Meurthe-et-Moselle et des Vosges, ainsi que celles du Syndicat viticole de Jurançon et de la Cave coopérative de Gaillac, et s'il se retournait, il avait sous les yeux les vins des diverses régions contenus dans les belles vitrines de M. Soualle, négociant à Pont-Sainte-Maxence, et de M. Joninon, négociant à Paris.

Il rencontrait ensuite le kiosque de la « Dégustation » des vins blancs de la Basse-Bourgogne, appartenant à M. de Traynel.

Vis-à-vis de ce kiosque, sur des gradins étaient réunis les vins du Midi de la France présentés par les exposants individuels de l'Aude, du Lot, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Orientales, ainsi que par les Syndicats et les Comités de leurs départements respectifs, ceux du département du Var par les Sociétés d'agriculture de Toulon; ceux d'Hyères et de la Garde du Gard par les Syndicats agricoles du Gard; ceux de Bagnols-sur-Cèze et de la vallée du Rhône; ceux du Tarn, par les Syndicats agricoles de Lavaux et d'Albi, et par le groupement des propriétaires viticulteurs du canton de Saint-Paul; ceux du Cap de Joux des Basses-Pyrénées, par le Syndicat du Commerce en gros des Vins et Spiritueux des Basses-Pyrénées, le Syndicat du Jurançon et le Syndicat agricole de Lembeye, et enfin, ceux des Hautes-Pyrénées par le Syndicat de Madiran.

Au point central de cette exposition méridionale dominait, adossé au mur, le meuble monumental de la Collectivité de l'Hérault. Dans cette transparente verrière, aux lignes harmonieuses, apparaissaient indépendamment des bouteilles exposées deux tableaux allégoriques dressés par les soins de MM. Leenhardt Pomier et Cyprien de Crozals, présidents des Comités de Montpellier-Lodève et Béziers-Saint-Pons.

Ces tableaux reproduisaient, l'un la statistique officielle des livraisons des vins récoltés dans les 77 départements français cultivant la vigne (moyenne des années 1901-1903) et l'autre la comparaison entre les importations françaises et étrangères, montrant cette conclusion que la France exporte en Belgique plus de vins que toutes les autres nations réunies.

Le visiteur passait ensuite devant les vitrines isolées de divers propriétaires de Bordeaux et de Paris-Bercy, de la Société des vins de Banyuls, puis devant les vitrines y adossées, dans lesquelles figuraient les produits des exposants individuels des Charentes, du groupement de la Chambre de Commerce des Deux-Charentes, du Comice agricole de l'Arrondissement de Saintes, du Comice agricole et viticole de l'Arrondissement de Barbezieux, du Comice agricole et viticole de l'Arrondissement de Cognac, du Comice agricole et de la Société d'agriculture de l'Arrondissement de Jonzac, ainsi que ceux des exposants individuels du Bordelais et de la Dordogne.

Cette section, placée sous le patronage du Comité du Département de la Gironde, réunissait 590 exposants dont les adhésions avaient été recueillies par les Comices de Bazas, de Cardillac, de Créon et de l'Entre-deux-Mers, de Libourne, de Podensac de la Réole, par les Syndicats agricoles de Bordeaux, par le Syndicat des expositions de vignobles de la Gironde, des grands crus classés du Médoc, des Graves de Bordeaux, de Cardillac, Podensac et des cantons limitrophes de Saint-Emilion, des Vignerons de Loupiac de Bourg-sur-Gironde, de Saint-André du Cubjac et de Galgon, par l'Association des Propriétaires viticulteurs de la Gironde, par la Société d'Agriculture de la Gironde, l'Union syndicale des Négociants en Vins de Bordeaux et le Syndicat du Commerce en gros des Vins et Spiritueux de la Gironde.

Les vins, aux crus si divers, étaient rangés sur de longues files de gradins au-dessus desquels un immense tableau artistique indiquant les firmes des négociants et les noms des viticulteurs, attestaient l'ampleur de cette coopération.

A ces envois, venaient s'ajouter ceux des exposants individuels qui complétaient ainsi l'ensemble de l'Exposition girondine dont tous les adhérents avaient vraiment rivalisé d'efforts pour contribuer au succès commun.

Cette exposition était agrémentée d'un diorama représentant le « port de Bordeaux ». L'image de ce port, avec ses larges quais encombrés de camions chargés d'innombrables fûts et sa superbe rade où se balançaient les navires attendant leur précieuse cargaison, donnait bien la saisissante impression de la suractivité du commerce bordelais.

A l'une des extrémités de la section bordelaise, M. Larronde, vice-président du Syndicat des vignobles de la Gironde, désireux de faire connaître les vins de ses adhérents, avait installé un très beau stand-comptoir où les promeneurs pouvaient déguster les produits exposés.

Le mur de cette belle installation était orné d'une immense carte de la Gironde désignant les principaux points des vignobles bordelais.

Quittant le Bordelais, le visiteur abordait les grands foudres d'eau-de-vie de MM. Picard fils, négociants à Saint-Jean-d'Angely et parvenait, dans l'allée centrale au pied du majestueux arc de triomphe édifié par la maison E. Mercier et C°, d'Epernay, avec des bouteilles de champagne soutenues par une armature invisible. Contre le pilier droit de ce monument, il trouvait les vins du Syndicat des Agriculteurs de la Vienne.

Arrivé à l'Est de la classe, sur le vaste emplacement affecté à la section charentaise, on se voyait environné de nombreux fûts d'eau-de-vie qui s'y entassaient, gerbés les uns sur les autres, et semblaient menacer d'envahissement les stands voisins. La plus grande partie de ces fûts formait l'exposition de la Société des Propriétaires vinicoles de Cognac, laquelle, dans une vitrine située au milieu de cette enceinte, avait rassemblé les échantillons de ses sociétaires.

Revenant en arrière, le visiteur avait devant lui la claire échappée du diorama de la vallée de la Charente dont le premier plan était formé par des gradins bas sur lesquels s'alignaient les fioles des vieilles eaux-de-vie, merveilles de la production charentaise.

La vue panoramique de cette vallée donnait, dans son immense étendue, la perspective en relief des villes d'Angoulème, Châteauneuf-sur-Charente, Barbezieux, Jonzac, Cognac, Saintes, Saint-Jean-d'Angely, et, se fondant au loin dans les brumes de l'Océan à travers la limpidité de l'atmosphère, le cours de la Charente, où les routes, les chemins de fer, les bois, les champs et les vignes apparaissaient nettement dessinés.

Cette œuvre, conçue par M. le Commissaire général Chapsal, originaire de la Charente (Saintes), avait été exécutée de main de maître par son compatriote M. Jambon.

Voisinant avec les Charentes, le Gers exposait les produits de sa distillation universellement connus sous le nom d'eau-de-vie d'Armagnac. Plusieurs adhérents individuels et le Comice de Condom et de l'Armagnac avaient réuni sur les mêmes gradins des bouteilles de très vieille eau-de-vie et des bouteilles de vins nouveaux rouges et blancs.

En quittant le Gers, le visiteur rencontrait le brillant ensemble des vins d'Anjou, présentés par le Syndicat général des vins d'Anjou, le Comice agricole de Saumur, l'Union des Viticulteurs de Maine-et-Loire et passait devant la « Dégustation » des vins blancs de l'Union vinicole des propriétaires de l'Indre-et-Loire.

Reprenant sa route, il côtoyait les expositions de l'Association des viticulteurs de Clermont-Ferrand, puis la charmante vitrine du Syndicat des vins mousseux de Saumur.

Le visiteur admirait ensuite les expositions de la Champagne artistement groupées au centre de la classe.

Près du stand de M. Gabriel Perrier, négociant à Châlon-sur-Marne, se trouvait une originale construction composée de caisses à champagne. L'ingénieux assemblage de ces caisses, percées de portes et de fenêtres vitrées laissant voir le confort de son aménagement intérieur, formait un bureau de vente dans lequel la maison Veuve Clicquot-Ponsardin, de Reims, avait installé son agent commercial.

En face, s'étendait en longueur et parallèlement au mur, le stand du Syndicat des Vins de Champagne.

Entre les deux jolis meubles Louis XVI formant les ailes de ce stand, et qui contenaient les bouteilles des 34 maisons de ce syndicat, la maquette, en miniature, d'une installation champenoise éveillait la curiosité générale.

La coupe des celliers superposés de cette maquette dévoilait les opérations successives et continues de la préparation des vins de champagne, depuis la vendange jusqu'à l'expédition.

On apercevait au milieu des foudres, des fûts et des bouteilles, des ouvriers occupés aux diverses phases de cette manutention comportant l'assemblage, la mise en bouteilles, la mise en pointe, le dégorgement, le dosage, le bouchage et enfin l'expédition.

A cette amusante et instructive reproduction, était joint un tableau synoptique qui faisait ressortir au moyen de bouteilles de dimensions différentes, l'importance de la production, celle du stock en magasin et celle des expéditions annuelles des vins de champagne.

Auprès, se trouvait une grande vitrine à plusieurs faces dans laquelle des négociants et des propriétaires champenois avaient déposé dans un ordre symétrique, les vins de leurs diverses marques.

Quittant le centre de la classe et revenant vers l'entrée, le visiteur traversait les expositions collectives des syndicats de Meurthe-et-Moselle et du Barrois et passait devant l'originale pyramide de bouteilles des propriétaires de Châteauneuf-du-Pape, et devant le groupe des exposants individuels de Vaucluse, puis, atteignant la vitrine de M. Claude Blanc, négociant à Paris, il terminait son examen à la classe 60 par le châlet de dégustation coquettement installé par la maison E. Mercier et C°, d'Epernay, dont le monumental arc de triomphe, situé au fond du compartiment réservé à la classe 60, donnait accès dans les classes 55 à 59.

Ici se groupaient l'alimentation solide, le matériel et les procédés des industries alimentaires.

De chaque côté des deux entrées principales communiquant, l'une avec la classe 60, l'autre avec les classes 61 et 62, étaient encadrés deux grands panneaux peints représentant des scènes de cueillette de fruits et de fabrication de conserves.

La réunion des divers éléments des classes 55 à 59 avait été amenée tout d'abord par la parenté des produits exposés et que résume du reste la classification générale et ensuite par le fait que la réunion exclusive du matériel des industries alimentaires, très encombrant, eut amené une grande perte de surface d'exposition. Pour y remédier, on avait placé entre les grands appareils, des meubles d'exposition peu volumineux. Les vitrines occupaient donc l'espace laissé entre eux par divers grands appareils formant la classe 55 qui comprenait le matériel et les procédés des industries alimentaires.

Celle-ci réunissait, soit en nature, en réduction ou en plans, les divers appareils utilisés que nous avons en vue.

Au hasard d'une promenade, on remarquait des appareils pour minoteries, une machine pour la confection des boîtes en fer blanc et leur soudage automatique, une machine pour la fabrication des eaux gazeuses, un modèle d'appareil pour la concentration des jus sucrés, divers appareils de distillation, etc.

MM. Ergot Grangé et Cie, de Paris, présentaient, parmi ceux-ci, leur grand appareil à distiller et rectifier tout à la fois, d'une hauteur de près de quatorze mètres. On notait, en outre, un matériel pour sucrerie, des brûloirs à café, des enrobeuses, des passe-purées mécaniques, des pétrins mécaniques, des modèles de tables, de comptoirs, de chaises, etc., pour l'installation des cafetiers et des marchands de vins.

Complétant le groupement de la Classe 55, M. Jacquemin, de l'Institut des Recherches scientifiques industrielles de Malzéville, près de Nancy, présentait différents documents relatifs à ses recherches sur les levures pures sélectionnées et les ferments purs des raisins des pays chauds.

Les produits farineux et leurs dérivés ressortissaient à la classe 56. Les aliments rentrant dans cette catégorie étaient présentés dans d'élégantes vitrines en groupements originaux et ingénieux. On remarquait de nombreuses vitrines de pâtes alimentaires, des amidons, des dextrines, des farines, des blés et leurs issues, des tapiocas, des semoules, des amidons de riz et de maïs, des glucoses, des riz et des farines de riz.

La classe 57, bien que moins bien représentée, était plus tentante et plus savoureuse à visiter pour le gourmet. Elle comprenait des produits de la boulangerie et de la pâtisserie. Les biscuits de luxe, les pains d'épice de Reims, les gaufrettes, les desserts fins, les petits fours, évocateurs des gourmandises féminines, distinguées et jolies.

Tout différent était l'aspect de la classe 58 réunissant les conserves de viande, de poissons, de légumes et de fruits destinées aux solides estomacs de seigneurs campagnards.

La liste de ces aliments est savoureuse à lire. C'étaient les conserves alimentaires, les potages concentrés, les truffes et les foies gras, les saucisses, les jambons, les conserves de foie gras truffé, les salaisons, les légumes desséchés, les conserves de poissons, les pâtés de canards, les truffes du Périgord, etc.

Les sucres et les produits de la confiserie, les condiments et les stimulants formant la classe 59 groupaient mille bonnes choses et ces produits destinés à exciter les estomacs blasés. Au hasard, nous citerons la réglisse, sous ses différentes formes, les confitures, le sel Cérébos, les moutardes, les conserves dans le vinaigre.

La participation de la confiserie était naturellement des plus importantes. C'étaient des dragées, dont d'aucunes très luxueuses pour festins et baptêmes, des angéliques, des amandes, des nougats purs fondants et aux fruits glacés, puis des violettes pralinées, des fruits confits, des marrons glacés, des fruits glacés et à l'eau-de-vie, du miel et des pastilles de miel, des sucres raffinés, etc., etc.

Parmi les nombreux exposants de chocolats réunis sous différentes formes et de qualités diverses, on remarquait la maison Menier, de Paris, dont l'exposition constituait

un véritable monument. Il était formé de piles de tablettes de chocolat, doubles à sa base et réunies à sa partie supérieure par une sorte d'arc du plus grand effet. Outre différents tableaux relatifs à sa fabrication, cette importante maison exposait encore des documents renseignant le visiteur sur ses différentes institutions ouvrières. Cette grande arcade donnait accès dans la classe 61, consacrée aux sirops et liqueurs, aux spiritueux divers et aux alcools d'industrie.

La participation de cette classe était très suggestive. Dans de très jolies vitrines, les bouteilles, les unes taillées à facettes comme des flacons à parfums, les autres cachetées, estampillées, comme si elles contenaient de précieux viatiques, brillaient de tout l'éclat de leurs couleurs translucides. Il y avait de ces liqueurs épaisses et âpres au palais, que l'on ne concevait que dégustées dans de minuscules verres, il y avait les apéritifs les plus connus et enfin ces vieilles liqueurs de province, qui, échappées un jour de l'antique livre à recettes de quelque vieille, s'en sont allées vers l'usine. D'aucunes sentaient les fruits qui en formaient la base, d'autres aux fines herbes de montagnes rappelaient le diabolique élixir du R. P. Gauchez, dont Alphonse Daudet nous conta l'histoire.

Certaines firmes avaient fait des frais considérables pour s'assurer des stands particuliers. Parmi les plus remarqués, il faut citer ceux des maisons Cointreau d'Angers, Cusenier de Paris, Get de Revel, Ricqlès de Saint-Ouen, Violet de Thuir.

Parmi les liqueurs représentées, outre les ordinaires amers, rhum, vermouth, etc., on remarquait les crèmes de moka, de cacao, les liqueurs à la gentiane, à la prunelle, à la verveine, aux merises, au cassis, les caramels, les kirsch, les liqueurs de cloîtres, la fraisinette, le curaçao, l'eau de fleur d'oranger, etc., et différentes liqueurs aux noms particuliers.

La Classe 62, renfermant les boissons fermentées, c'est-à-dire les bières, les cidres et eaux-de-vie de cidres, terminait l'importante participation de l'Alimentation française. La participation de la Brasserie y fut plutôt un acte de courtoisie qu'une exposition proprement dite. Elle n'était qu'une manifestation de reconnaissance pour la participation désintéressée et très importante de la Brasserie belge à l'Exposition de Paris de 1900.

Aussi, l'exhibition de la Brasserie française se fit sous vitrine, sans comptoir de dégustation.

Bien que limitée, sa participation à l'Exposition n'en eut pas moins ce précieux résultat de resserrer encore les liens cordiaux qui, depuis si longtemps et surtout depuis le colossal et inoubliable banquet franco-belge de 1900, unissent fraternellement les brasseurs des deux pays.

Les cidres et eaux-de-vie de cidres, la plupart originaires du Calvados, réunissaient les liqueurs aux noms délicieux: cidres mousseux, cidres champagnisés, nectar de poires, poiré mousseux.

Ce fut dans cette variété d'éléments et dans l'ampleur de la représentation de chacun d'entre eux que résida l'importance de la participation de l'Alimentation française.

Dès le début, nous avons tenté de faire ressortir quel intérêt le visiteur ordinaire pouvait éprouver à la visite du palais édifié spécialement pour la circonstance et qu'une courtoisie de la France dénomma le Palais Mativa.

Pour terminer par des chiffres parlants et dont la signification nous dispensera de la paraphrase, disons que la classe des vins et eaux-de-vie de vins comptait 2.354 exposants, la classe des sirops, liqueurs, alcools et boissons diverses, 334 exposants, qu'enfin, dans les classes du Matériel et des Procédés des Industries alimentaires, des Produits farineux et de leurs dérivés, des produits de la Boulangerie et de la Pâtisserie, des Conserves de viandes, de poissons, de légumes et de fruits, figuraient 121 exposants.

GROUPE XVIII

LES COLONIES ET LES PAYS DE PROTECTORAT

Les Colonies françaises furent représentées pour la première fois à l'Exposition de Paris, en 1889, aux Invalides; elles participèrent ensuite d'une façon très brillante à l'Exposition de 1900, au Trocadéro.

Les Colonies eurent encore une modeste participation aux World's Fair étrangères; l'Exposition de Saint-Louis, entr'autres, vit se grouper sous le drapeau français quelques-unes des provinces lointaines de la nation métropolitaine. La fin de cette Exposition coïncidait précisément avec les derniers préparatifs de l'Exposition Universelle et Internationale de Liége. Malgré la difficulté apportée par ce fait, difficulté que compliquait encore la nécessité pour le Département colonial français de se préparer à l'Exposition coloniale de Marseille en 1906, jamais la participation des colonies et des pays de protectorat à une Exposition internationale et universelle à l'étranger n'avait eu l'importance qui s'affirma à Liége.

En même temps que la participation de la France à l'Exposition de Liége se décidait, la participation coloniale était résolue et l'organisation du Commissariat des Colonies concordait avec celle du Commissariat général.

A la tête du Commissariat spécial des Colonies, se trouvait une personnalité en faveur de laquelle militaient les plus précieuses qualités. C'était M. François Crozier, le distingué Consul de France à Liége, qui eut dans l'adhésion et dans l'organisation de la participation de la France à notre Exposition le rôle que nous avons rappelé précédemment.

Si les nombreuses relations en Belgique et en France de M. François Crozier le désignaient tout spécialement pour servir de trait d'union entre les deux peuples amis, d'autres qualités militaient cette fois en faveur du Commissaire colonial.

Son séjour, en qualité de Consul, dans les pays lointains expliquait sa connaissance de leurs coutumes et de leur beauté. Cette connaissance avait déjà trouvé à se manifester à la section coloniale de l'Exposition universelle de Paris, en 1889, puis en 1900 encore à Paris, où il assuma les fonctions de Commissaire général de Madagascar.

Parti de l'initiative du distingué Consul de France à Liége, le projet d'une large participation coloniale rencontra les sympathies de M. le sénateur Saint-Germain, président du Conseil d'Administration de l'Office colonial.

Son intervention dévouée auprès de M. Gaston Doumergue, Ministre des Colonies, rencontra l'accueil le plus empressé et provoqua officiellement la manifestation la plus large et la plus importante.

Etant sur place, M. Crozier assuma le rôle ingrat et difficultueux de l'organisation proprement dite de l'Exposition coloniale.

M. Georges Schwob, membre du Conseil supérieur des Colonies et membre du Conseil d'administration de l'Office colonial, fut étroitement associé à son œuvre.

Outre les qualités d'administrateur que lui conférait sa qualité de directeur d'importantes sociétés industrielles, M. Schwob apporta à sa tâche l'expérience déjà acquise

lors de l'Exposition de 1900 où il fut adjoint au Commissariat général de l'Indo-Chine et de l'Exposition de Saint-Louis où il était délégué pour les Colonies françaises.

La collaboration de ces hommes de compétence et de dévouement, réalisa une exposition coloniale des plus brillantes et des plus remarquées.

M. MARCEL SAINT-GERMAIN.

Les palais coloniaux contribuaient pour une bonne part à l'impression de charme du Jardin d'Acclimatation, converti en quartier d'exposition. De multiples émotions auxquelles chacun participa attestèrent la beauté du décor que ces palais complétaient. Les matins des chaudes journées, alors que des allées s'évaporait la fraîcheur de l'arrosage, les façades blanches tremblaient lumineuses, à travers la brume du lac qu'encadrait en dentelure, des rameaux feuillus; le midi limpide faisait ressortir, sur le bleu clair du ciel, les arêtes vives et gaies des palais; le lac proche reflétait cette image nette de miniature.

Parfois leur blancheur s'atténuait, le Palais de la Tunisie se veloutait de teintes roses et d'ombres vertes; auprès, le pavillon des possessions françaises en Asie, gaiement peinturluré, attestait le caractère enfantin des Indo-Chinois. Il est certain que cette beauté spéciale des palais français, leur situation si adéquate n'était pas l'effet du hasard. M. François Crozier avait dû remarquer le charme de certains coins du Jardin d'Acclimatation et quand il conçut le projet d'une participation des Colonies à l'Exposition,

il est probable qu'il en avait déjà déterminé l'emplacement. En s'occupant de l'organisation de ces palais, M. François Crozier ne mit pas seulement en valeur les produits coloniaux, il accomplit ainsi une œuvre qui eût le don de réjouir les yeux.

On a répété à satiété que l'Exposition de Liége était une fête; les palais français contribuaient pour une bonne part à faire proclamer cette impression.

Les divers palais des Colonies françaises et pays de protectorat avaient été érigés sur les plans de M. Léopold Decron, architecte du Ministère du Commerce, à Paris; leur aménagement et leur disposition intérieure étaient dus à M. Charles Lefebvre, architecte du Ministère des Colonies à Paris.

Si l'architecture des pavillons était des plus heureuse, leur aménagement et leur disposition intérieure n'étaient pas moins réussis; rappelons la disposition claire des divers objets et documents exposés, leur mise en valeur en vue de faire ressortir ou leur valeur commerciale ou leur valeur en beauté.

Le groupe des Colonies françaises et des pays de protectorat comprenait:

1. Le Palais de l'Afrique, le plus vaste, à la masse imposante et blanche.

2. Le Palais de l'Asie, édifié sur les plans d'une pagode annamite.

3, 4 et 5. Trois maisons coloniales; l'une d'elles groupait l'envoi de la Guyane française.

6. Le pavillon de l'Office colonial.

7. Le Palais de la Tunisie d'un charme bien oriental. En outre les produits peu nombreux de petites possessions d'Océanie et d'Amérique avaient été répartis dans l'ensemble des palais et pavillons; quant à l'Algérie, son exposition organisée par son Gouverneur général formait une partie distincte de la section française.

Les différents objets et documents exposés dans ces palais et pavillons émanaient de deux sources: l'une était officielle tandis que l'autre s'alimentait des produits offerts par des initiatives privées.

La partie officielle de l'Exposition des Colonies françaises et pays de protectorat comprenait:

1° Les services de l'Inspection générale de l'Agriculture aux Colonies relatifs à la préparation et à l'expédition des plantes à acclimater dans nos colonies, ainsi qu'à l'étude des débouchés que l'exploitation de ces produits peut rencontrer dans la métropole;

2° L'inspection du service de santé aux Colonies. Le service de santé donnait par ses statistiques l'état de salubrité des différentes colonies françaises. Il montrait aussi des spécimens d'installations d'hôpitaux ou d'infirmeries aux colonies;

3° L'inspection générale des travaux publics aux colonies, qui donnait la synthèse des grands travaux entrepris dans les différentes possessions, et montrait le réseau si important de voies ferrées qui a été créé dans ces pays;

4° Le Service géographique qui envoyait une intéressante collection de cartes et d'itinéraires;

5° L'Office colonial;

6° L'Exposition des différents services des Gouvernements généraux de la côte occidentale de l'Afrique et de Madagascar, ainsi que celle de l'Indo-Chine.

La partie non officielle de l'Exposition des Colonies françaises et pays de protectorat comprenait les nombreuses expositions particulières des vaillants producteurs français aux colonies et des grandes sociétés qui y sont installées. On y remarquait la grande variété de tous les produits exportés par les possessions et, parmi eux, de

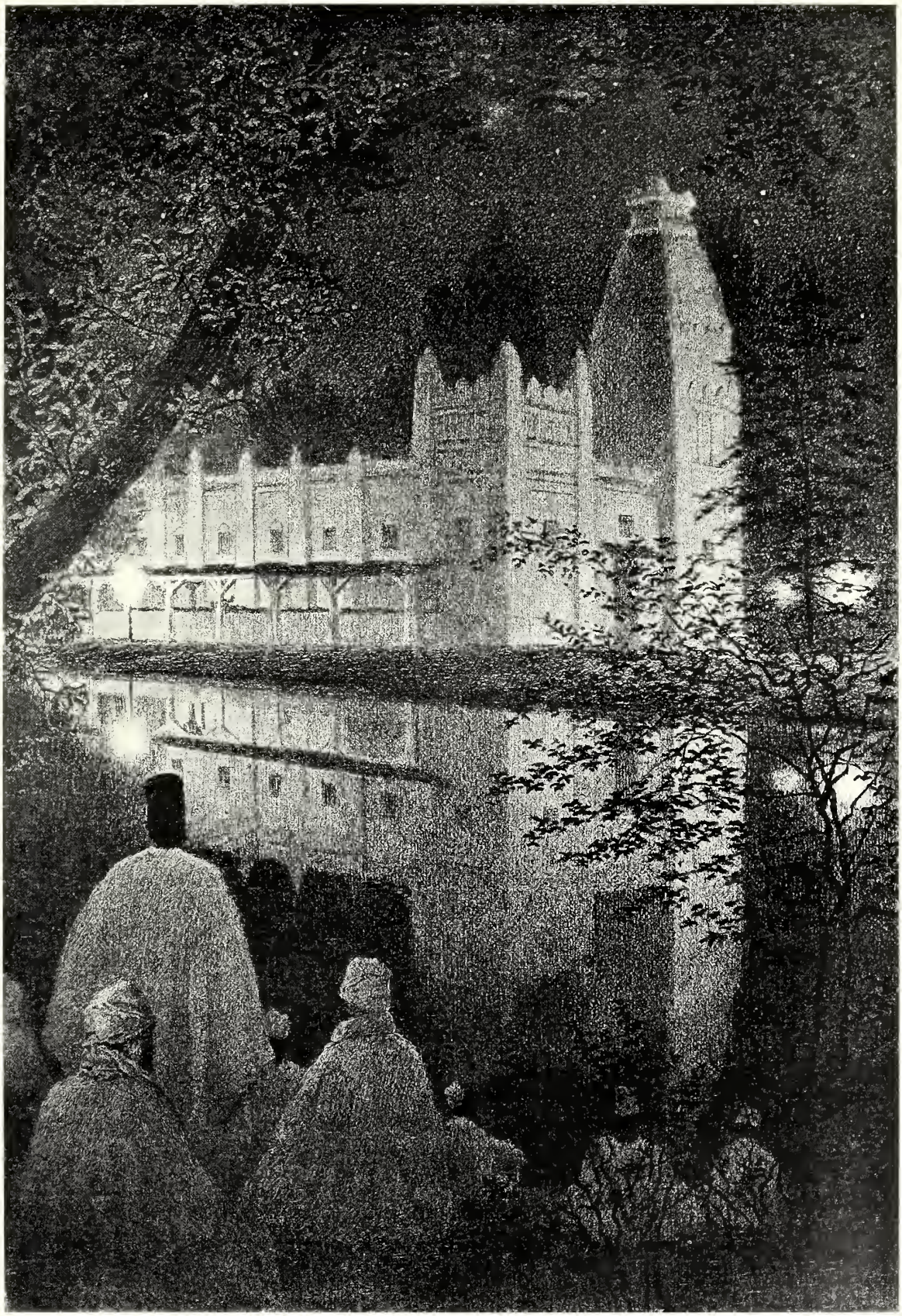

ALBUM COMMÉMORATIF. Dessin de Maurice Feuillet.

L'EXPOSITION LA NUIT. — LE PALAIS DE L'AFRIQUE.

magnifiques spécimens d'ivoire, de bois et de caoutchouc, de gommes, de plantes et graines oléagineuses, de coton, riz, rhum, vin, etc., etc.

Les statistiques et documents exposés par les sociétés françaises de propagande et d'encouragement à la colonisation sous ses différentes formes y figuraient en bonne place.

Cette partie non officielle comprenait, en outre, les produits que l'industrie métropolitaine envoie dans ses possessions et qu'un grand nombre de commerçants et d'industriels avaient tenu à présenter dans cette section de l'Exposition française.

Le nombre des exposants de ce groupe était de 450, tant officiels que privés.

Les envois d'une telle multiplicité de services si différents les uns des autres, nécessitèrent pour leur placement, leur intelligente mise en valeur, des collaborateurs dévoués et de grande compétence.

MM. François Crozier et Georges Schwob furent très heureusement secondés dans leur tâche par les membres du Comité des classes du groupe XVIII, et notamment par MM. Paul Maurel, rapporteur général du groupe et L. Brunet, membre du Conseil supérieur et du Comité consultatif des Colonies. M. Brunet assuma à Liége les fonctions de Secrétaire du Comité de la Classe 117: Procédés de Colonisation.

M. SCHWOB.

Enfin, diverses personnalités remplissaient dans le bureau du groupe, les difficiles fonctions de rapporteur. Ce furent MM. Schnerb pour la Colonisation et Vuillemin pour le matériel colonial, B. Durand, pour les produits spéciaux destinés à l'exportation dans les colonies, du Vivier de Streel et Wolfrom pour les procédés de colonisation appliqués respectivement aux Colonies et aux pays de protectorat.

Cet ensemble de dévouement et de compétence, absolument désintéressés, réalisa pleinement le but poursuivi par le Comité des Colonies: contribuer à la prospérité et à l'extension économique du domaine colonial français par une présentation bien entendue des produits des possessions d'Outre-Mer.

Si tous ceux qui travaillèrent à la réalisation de ce but y ont contribué pour leur part, il est permis de dire que le principal mérite en revient à M. François Crozier, l'initiateur, le Commissaire général de la participation des Colonies à l'Exposition de Liége.

L'AFRIQUE

Une apparition riante saluait le promeneur qui s'attardait sous les ombrages du Jardin d'Acclimatation. De l'ombre où il se trouvait, le palais blanc de l'Afrique dans le soleil épandu, découpé sur le ciel clair, lui apparaissait avec une exaltation précieuse de coloris.

Par sa masse imposante, les arêtes de ses murs extérieurs, sa tour en bulbe allongé et taillé à côtes, il rappelait les rudes mosquées de Tombouctou, la mystérieuse.

Ici cependant, les vieux murs effrités, mangés par la lente désagrégation des siècles, s'étaient couverts de couleurs claires; la mosquée aux rites sanguinaires était devenue une jolie et pacifique vision.

Pavillon de l'Afrique.

Autour de lui, des sentiers se contournaient. Au milieu d'une pelouse, en face de son entrée tournée vers le palais des Beaux-Arts, s'érigeait la statue d'un pionnier de la colonisation, le docteur Ballay, ancien Gouverneur général de l'Afrique occidentale française. Le monument le représentait soutenant un petit nègre dont le regard s'élevait, confiant, vers lui.

Tandis que le côté gauche du long bâtiment se dédoublait dans le miroir uni des eaux d'un lac, l'autre côté, avec sa haute coupole et son drapeau tricolore se profilait, en découpure lumineuse, sur un fond assombri de grands arbres.

Dès l'entrée de ce pavillon, on était saisi par une odeur chaude de miel, de résines, et ce parfum exaspéré dans la chaleur lourde du pavillon lui constituait un décor fictif d'arbres exotiques que l'on s'attendait, à la sortie, à voir éventer la figure un peu lasse du visiteur, de leurs grandes palmes régulières.

Au surplus, la décoration même du pavillon était bien propice à l'illusion. Ça et là, sur les panneaux limitant des travées, s'appliquaient des panoplies d'armes indigènes, au milieu d'un décor de tambours longs, d'instruments bizarres, de statuettes grossières, de pirogues en écorce.

Au début de la travée centrale, un compartiment avait été réservé à des ouvriers indigènes travaillant l'ivoire. De formidables crânes d'éléphants, encore possesseurs de leurs défenses, invitaient, par leur groupement décoratif, le promeneur à s'arrêter. Les ouvriers — deux nègres à la coiffure barbare ornée de plumes — travaillaient avec une patience admirable, cependant que le bronze poli de leur peau luisait sous une légère sueur. Autour d'eux, des coupe-papier, des ronds de serviettes, des gobelets, des manches d'ustensiles ciselés finement attestaient la supériorité de leur métier artistique. Les travées latérales du pavillon groupaient particulièrement les produits différents des colonies. On remarquait spécialement une superbe collection d'oiseaux exotiques, colibris, perruches, merles métalliques, perroquets, etc., et une collection non moins intéressante et belle d'essences de bois pour l'ébénisterie de luxe.

Toutes ces choses constituaient une puissante évocation de l'Afrique torride, productive, aux oiseaux fabuleux, habillés de pierreries et si on découvrait un piano ou des verroteries, on finissait cependant par trouver un charme à ces banalités. Elles avaient du reste leur raison d'être représentées dans le pavillon, en qualité d'objets susceptibles d'exportation.

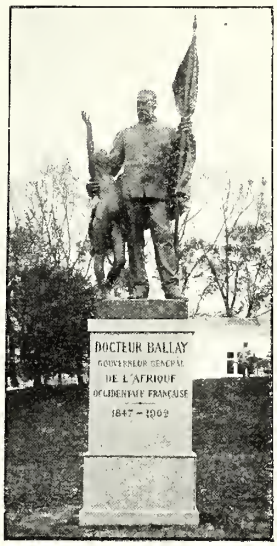

Le Monument Ballay.

Les pays que le pavillon réunissait, bien que de caractère identique, sont nombreux et immenses.

En effet, le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française comprend cinq colonies, commandées chacune par un lieutenant-gouverneur: le Sénégal, la Guinée française, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Haut-Sénégal et le Niger.

Des compartiments spéciaux avaient été réservés dans le pavillon à ces divers pays, auxquels s'ajoutaient la Mauritanie, le Congo français, la Côte des Somalis, les îles de Madagascar, de la Réunion, de la Martinique.

Il n'est pas sans intérêt de passer en revue les différents produits exposés dans le pavillon, surtout quand quelque détail pittoresque, relatif à leur culture ou à leur civilisation s'y ajoutait.

Un simple passage le long des vitrines suffisait à convaincre le visiteur d'une certaine parenté entre les pays qu'ils représentaient. On remarquait que l'arachide, le caoutchouc, le café, le cacao, les bois d'essences précieuses étaient communs à tous les pays. Par contre, certaines se différenciaient par l'importance d'un des produits de culture, mais l'élément pittoresque et indigène les reliait encore entre eux. Le même enseignement psychologique émanait de ces instruments de musique et de ces armes grossières répandues partout. On était en présence de peuples sauvages, aux mœurs enfantines et cruelles, et comme dans le Congo belge, on pouvait en déduire que la pénétration pacifique de l'élément civilisateur pouvait avoir son grand avantage, non seulement au point de vue commercial, mais encore sous le rapport des mœurs.

Quelques mots relatifs aux pays représentés dans le pavillon nous paraissent nécessaires.

Le Sénégal est la plus ancienne de toutes les possessions françaises en Afrique; deux régimes de gouvernement y sont en vigueur, suivant qu'ils s'appliquent à des régions comprises comme possessions directes ou pays de protectorat.

Le compartiment lui réservé nous montrait surtout des échantillons d'arachides qui constituent sa principale production. La gomme, le caoutchouc, les oiseaux vivants, les plumes de parure, les amandes de palme, les dents d'éléphants entrent encore dans le chiffre de ses exportations.

Le régime politique de la Guinée est analogue à celui du Sénégal; ses productions sont sensiblement identiques. Il y a lieu de noter cependant que le caoutchouc récolté sur la région des plateaux y constitue le produit d'exportation. Dans celle-ci, entrent également les palmistes, les arachides, les sésames.

La même forme de gouvernement s'applique encore à la Côte d'Ivoire où la pénétration française, dans le haut pays, se heurte à l'hostilité irréductible des indigènes. Cependant, malgré ces difficultés, des chemins de fer y ont déjà été établis et d'autres lignes sont encore en construction. L'utilité de ces moyens de transport ressort péremptoirement de l'extension considérable du commerce qui s'est élevé de 7 millions en 1894 à 17 millions en 1903.

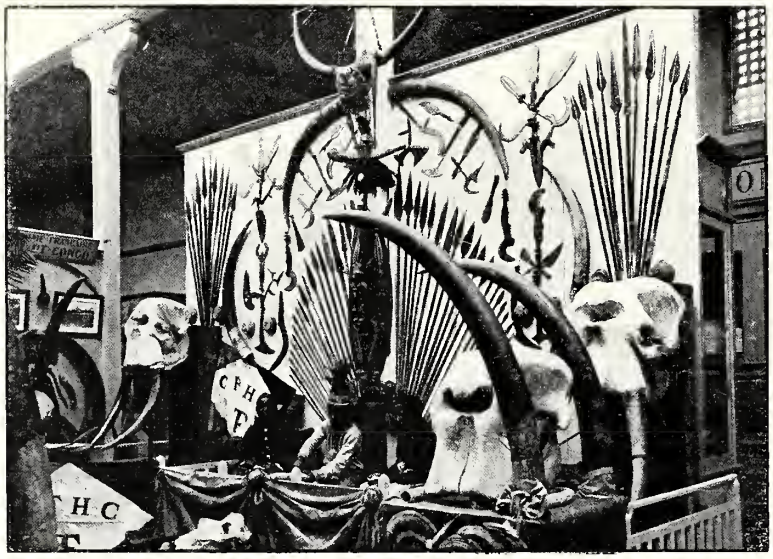

Pavillon de l'Afrique, vue intérieure.

Indigènes de la C. F. H. C. travaillant l'ivoire.

La Côte d'Ivoire nous montrait à Liége les principaux produits constituant son exportation: les amandes et l'huile de palme, l'acajou en planches sciées et polies et le caoutchouc.

Le compartiment du Dahomey succédait à celui de la Côte d'Ivoire.

Au point de vue administratif, le Dahomey est divisé en trois parties distinctes: les territoires annexés, les territoires protégés, les territoires d'action politique.

Le mouvement commercial de cette colonie n'a pas progressé depuis 1894; ce fait provient de ce que le seul produit d'exportation est l'huile et l'amande de palmes qui ne sont récoltées que dans les régions voisines de la côte et ne pouvant l'être ailleurs faute de moyens de transport. Une faible partie du chiffre des exportations porte encore sur différents produits: le coprah, le caoutchouc, l'arachide, le coton, le riz, le maïs.

La colonie du Haut-Sénégal et Niger s'étend de la rivière Falemé au lac Tchad.

Parmi les produits représentatifs de la culture de ce pays, le caoutchouc occupe une place prépondérante. Grâce à la création de fermes-écoles apprenant aux noirs à exploiter rationnellement ce produit et à soigner les plantations qu'une loi ordonne de faire autour de leurs villages, la qualité et la quantité du caoutchouc de cette colonie ne pourront qu'augmenter.

Le coton, la gutta-percha, la gomme, les plumes de parure, le riz, la cire font surtout l'objet d'un commerce intérieur pratiqué par les *dioulas* ou colporteurs qui, venus des centres les plus éloignés, sillonnent sans cesse la colonie et fréquentent les marchés qui se tiennent en divers lieux.

La Mauritanie ne constitue pas un gouvernement distinct, c'est un groupement qui a été organisé en vue de faciliter la pénétration de tout le pays qui s'étend au nord du Sénégal et du Niger, d'établir un contact permanent avec les populations maures, pour la plupart nomades, qui circulent dans la zone désertique du Togant et de l'Adrar et de faire cesser l'état d'anarchie et de guerres continuelles qui régnait dans ces régions et entravait la circulation des caravanes et les opérations commerciales.

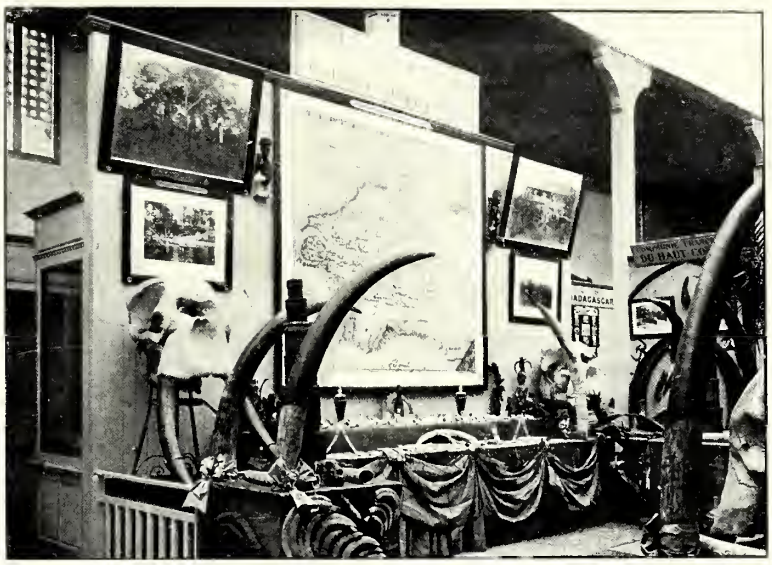

Pavillon de l'Afrique, vue intérieure.

Lorsque la tranquillité y sera définitivement assurée, le commerce pourra y prendre un essor très appréciable.

Telles sont la plupart des colonies de l'Occident africain qui participèrent au groupement des Possessions françaises en Afrique par des échantillons de leurs produits et des collections d'objets locaux. Différentes colonies se succédaient encore dans la pavillon; c'étaient le Congo français, la Côte des Somalis, Madagascar et la Réunion.

Le Congo français et ses dépendances comprend le Gabon, le Moyen-Congo, le territoire de l'Oubanghi-Chari et celui du Tchad; tous ces pays sont placés sous l'autorité d'un commissaire général résidant à Brazzaville.

Le Congo français est, par ses caractères ethnographiques, ses productions, l'état général de son sol assez semblable au Congo belge. Il exposait dans le compartiment lui réservé de l'ivoire, du caoutchouc, des bois d'essences précieuses, des huiles de palme, du cacao, du kola.

Quant à la Côte des Somalis, elle était représentée par des échantillons de cire d'Abyssinie.

Bien que la conquête de Madagascar date de dix ans à peine, les résultats obtenus par les Français dans cette île immense sont vraiment dignes d'être signalés.

L'activité européenne s'est déjà manifestée là-bas par l'installation de sucreries, de rhumeries, de distilleries, de brasseries, de rizeries, de salines, de briqueteries, de tuileries, de fabriques de chaux, tandis que le caoutchouc, les plantes textiles, les graines oléagineuses, l'huile de pistache, le manioc y font l'objet d'un commerce des plus importants.

Voisine de Madagascar, l'île de la Réunion, plus connue sous le nom d'île Bourbon, avait envoyé des échantillons de sucre de canne, de vin fébrifuge, de rhum, de café, de vanille, de sucre, de tabacs, d'eaux minérales, de miel, etc. Sa représentation à Liége était des plus marquantes.

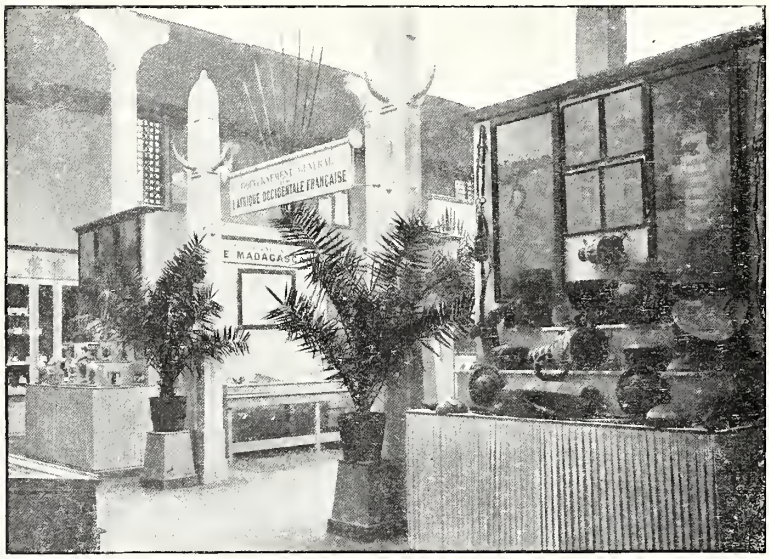

Pavillon de l'Afrique, vue intérieure.

Un dernier compartiment spécial du pavillon avait été enfin réservé à l'Exposition coloniale bordelaise. Celle-ci comprenait divers industriels de Bordeaux, représentés par des dérivés des matières premières fournies par les colonies, telles que huiles et tourteaux d'arachides, huiles d'olives, caoutchouc manufacturé, noix palmistes, gomme arabique.

Il serait peut-être singulièrement présomptueux de donner ici des conclusions après ces quelques notes brèves sur l'œuvre civilisatrice de la France en Afrique.

Il semble cependant que l'on peut affirmer que par une pénétration aussi pacifique que possible, la France a puissamment contribué à relever l'état moral des populations nègres.

Quant au pavillon lui-même, à son arrangement, aux brochures qui le commentaient, outre la constatation identique de la beauté que la France sait imprimer à tout ce qu'elle touche, on en déduisait la grande impartialité de ce pays qui sait avouer ses défaites glorieuses, ses erreurs toujours possibles et qui ne craint pas de déconseiller à ses nationaux leur établissement dans une colonie hostile ou infertile.

Ce dédain du « bluff », d'autant plus horrible qu'il s'impose à des mentalités moyennes, était ici un grand exemple.

L'ALGÉRIE

L'Algérie n'est ni une colonie proprement dite ni un département français dans le sens exclusif du mot; elle participe de l'un et de l'autre en relevant politiquement du Ministère de l'Intérieur et en étant placée administrativement, comme les autres possessions françaises, sous la haute direction d'un Directeur général.

La participation de l'Algérie à l'Exposition de Liége était placée sous la direction de M. Gérard, directeur de l'Office de l'Algérie, délégué du Gouvernement général. Secondé par M. Henri Dupont, il apporta à sa tâche la compréhension la plus haute et la plus éclectique. Tout en s'attachant à mettre dans le meilleur relief les produits algériens, provenant soit de colons, soit d'indigènes, il sut encore intéresser les visiteurs par l'ordonnance superbe des échantillons exposés, par la beauté qu'il sut imprimer à des étalages dont les éléments étaient forcément d'une certaine banalité pour l'œil. Enfin, il s'attacha à faire revivre les vestiges laissés là-bas par la civilisation romaine et les groupa dans une pièce où l'art indigène était également représenté.

La façade du pavillon de l'Algérie regardait le pavillon des possessions françaises d'Afrique et se trouvait lui-même en face du petit pavillon de la Norwège.

Sa blancheur éclatante était rendue plus joyeuse par son architecture aisée et fine, tandis que les palmes vertes éparses parmi les colonnettes de son portique où les tentures d'un rouge chaud rendant intimes les baies qu'elles renfermaient, contribuaient à la rendre plus harmonique.

Aux deux entrées de la façade, des spahis superbes faisaient complète l'illusion évocatoire.

De style mauresque algérien, par certains détails ce pavillon se rapprochait de l'architecture du XIVe siècle, dite tlemcénienne. Il couvrait une surface de 250 mètres carrés et se composait principalement de deux longues galeries, disposées de part et d'autre, d'une salle carrée, précédée d'un portique abrité par un auvent à la mauresque.

Un porche d'entrée rappelant la porte de la mosquée Mohammed-el-Kébir à Oran, donnait accès à la première galerie. Un minaret de même style le surmontait à une hauteur de 18 mètres; il se flanquait, au côté opposé, d'une coupole à lucarnes étroites.

La première salle longue dans laquelle on pénétrait, réjouissait l'œil par la belle couleur d'or répandue partout, en gerbes, en panoplies, en flacons d'huile d'olive.

Ça et là, parmi ce décor s'ouvraient des sacs pleins de céréales; on aurait voulu les faire ruisseler dans la paume de sa main, avec le geste pieux que l'on aurait en soupesant des grains d'or. La lecture des noms, étiquetant chaque sac, n'était nullement fastidieuse, tant elle s'enveloppait d'une imagination de décors sainement agricoles. On lisait: blé dur, orge, graines de lin, blé barbu tuselle, semoule, blé tendre, et on se sentait plein de respect pour cette richesse d'un sol fertile. Etagées en colonnes ou disposées en essaims couchés, des bouteilles de formes et de couleurs diverses attiraient ensuite les regards; elles contenaient des vins d'Algérie et de l'huile d'olive.

LE PAVILLON DE L'ALGÉRIE.

L'industrie oléicole, grâce à une culture plus rationnelle et plus rapide, s'est développée considérablement depuis quelques années.

Quant à la production viticole qui est la première et la plus importante richesse du sol algérien, le fait qu'elle groupait à Liége 285 viticulteurs, dispense de tout commentaire. Diverses liqueurs étaient également représentées par des bouteilles de mandarine, de gentiane, de vermouth, de quinquina, d'amer.

Celles-ci voisinaient avec des flacons de parfums divers: essences de roses, de géraniums, d'eucalyptus.

Les cigarettes, les cigares, les feuilles manufacturés de tabac algérien sont trop connus pour que nous nous appesantissions sur leur participation dans le pavillon; à côté, des articles de brosserie, des cordages, des fibres textiles, des laines, des soies, continuaient la participation des dérivés de produits du sol avec des échantillons de liège, d'alfa, de corbeilles, œuvres de la vannerie indigène.

La salle centrale, carrée, prenant jour sur le portique et par d'étroites fenêtres à vitraux verts, était, au point de vue local, la plus intéressante.

Ça et là, sur des socles, des statues antiques établissaient de quelle empreinte impérissable les Romains avaient marqué leur passage sur le sol algérien. On y voyait notamment une Vénus Aphrodite, un Artémis, un Dyonisios.

LE PAVILLON DE L'ALGÉRIE, VUE INTÉRIEURE.

Au milieu, une lampe de mosquée se balançait doucement; par terre, des tapis lourds, un tabouret incrusté de mosaïques semblaient établir l'existence d'un être dans cette reproduction de l'intérieur d'une maison algérienne.

Une main, artistement négligente, avait jeté ça et là, en décor, un éparpillement de menus objets, vases, plateaux, récipients en cuivre qui contribuaient à rendre cette pièce plus vivante encore.

Les objets de sparterie brodés d'or, les babouches, les étuis à revolvers, les housses, constituaient un résumé charmant de l'art indigène. On évoquait une fantasia où ces objets auraient brillé dans une chevauchée fantastique de petits chevaux fringants parmi une envolée de tissus colorés et les claires sonnailleries des encolures.

La troisième pièce du pavillon, identique à la première, se composait d'une galerie divisée en deux salles réservées à l'Exposition des mines et des carrières.

Dans la première pièce, des cartes en relief de différentes exploitations, permettaient de reporter aux lieux dont ils étaient originaires, différents échantillons miniers, exposés là près, des blocs de sel, de la calamine, de la galène, des phosphates, du pyrite de fer.

Venaient ensuite des marbres d'une rare beauté et des onyx dorés, rouges, agates, du jaspe africain, de l'albâtre oriental, les statuettes originales et fidèlement moulées, échantillons de la perfection réalisée dans la briqueterie à vapeur.

La seconde pièce de la galerie, proche de la sortie, groupait l'exposition de la Société des Onyx de Sidi Haura.

La précieuse pierre qui nous était montrée en utilisation de toute beauté, tels que deux rampes d'escalier, deux cheminées et une table modern-style, très décorative.

Parmi les expositions émanant de l'industrie individuelle ou collective, il en est une que nous ferons spécialement remarquer: c'est celle de la Manufacture des tapis d'Orient, d'Alger, qui emploie uniquement la main-d'œuvre algérienne. Les tapis provenant de cette manufacture étaient répandus, à foison, dans le pavillon, en portières aux baies, par terre ou jetées négligemment sur des coins d'étal, tandis que sous le portique, deux adolescents aux larges pantalons tissaient, de leurs doigts agiles, ces tapis aux nuances chaudes et somptueuses.

Artisan Algérien.

Enfin, en consultant des graphiques et des brochures, on pouvait se rendre compte du nouvel effort tenté par l'Administration pour attirer dans la colonie un contingent de plus en plus nombreux de familles métropolitaines, au moyen de la création de nouveaux centres de population européenne, par l'attribution gratuite et la vente des terres à bureau ouvert.

De l'exposition éparse dans le pavillon corroborant documentairement les renseignements donnés par des brochures, il était facile de constater la place prépondérante que tient, dans les préoccupations du Gouvernement général de l'Algérie, le souci d'une prévoyante et équitable administration des populations musulmanes.

Depuis longtemps, l'Algérie nous est familière de nom ; des livres d'écrivains français nous l'ont fait connaître et apprécier. Aussi, plus d'un visiteur aurait-il voulu exprimer aux organisateurs du pavillon de l'Algérie, la reconnaissance profonde qu'il leur vouait, en raison de la puissance évocatoire qu'ils avaient su faire tenir dans quelques objets, artistement choisis.

Si l'Exposition de Liége était un charme, il est certain que les pavillons blancs des colonies françaises, épars parmi les feuillages, assis au bord des lacs, entraient pour une bonne part dans cette impression flatteuse et parmi ces palais, il n'est pas moins certain que celui de l'Algérie en était, dans cet ordre d'idées, un élément primordial.

L'ASIE

Dans le Jardin d'Acclimatation, sur la rive de la Meuse, un long pavillon bas attirait les regards. Il était coloré comme une image d'Epinal pour enfants chinois, des bambous grillaient ses fenêtres, les versants de ses toits étaient concaves, tandis qu'une longue galerie se taillait à même sa partie latérale et que son entrée s'approfondissait dans sa façade. C'était le pavillon des Possessions françaises en Asie.

Sa situation, proche du Village chinois et du jardin japonais, contribuait à continuer l'impression ressentie à la vue des éléments extrême-orientaux réunis dans ces expositions précitées.

Pavillon de l'Asie, vue d'ensemble.

On entrait. Devant soi, un long hall se limitait par des vitrines; ça et là, des groupes d'indigènes habillés suivant les usages locaux et coiffés ou nu-tête laissaient errer un vague sourire sur leurs visages jaunes.

Le visiteur pressé admirait vite un superbe bât d'éléphant à l'usage des rois du Cambodge, évoquait la rutilance, sous le grand soleil de là-bas, d'immenses parapluies frangés d'or, s'inquiétait de ces visages énigmatiques qui le regardaient passer, avec l'ironie de leur expression figée, puis il souriait devant des masques tragiques de théâtre et devenait rêveur en faisant tinter du doigt, très légèrement, les cloches de pagodes hérissées de dragons fabuleux à leur partie supérieure. Un son frêle, très lointain, un son de cloche morte évoquait des pays mystérieux, concentrés, un peu têtus et hostiles, et il n'est personne de quelque culture intellectuelle qui ne se rappelât, à l'audition de ces sons sacrés, les superbes et nostalgiques pays qu'un capitaine de marine français, Julien Viaud, en littérature Pierre Loti, de l'Académie française, consacra à la conquête de l'Indo-Chine.

Le visiteur s'éloignait un peu ému, avec une langueur qu'il aurait voulu endormir au bercement de quelque orchestre tzigane ou éparpiller dans la chanson monotone du

fleuve; mais soudain, le sourire du pavillon de l'Afrique faisait rentrer en son âme étreinte, toute la joie exaltée de la World's Fair.

L'Indo-Chine, la plus importante des colonies françaises, comprend la Cochinchine, le Tonkin, l'Annam, le Cambodge et le Laos. Leur agglomération en un domaine unifié et solidarisé a exigé 35 ans d'efforts de la part de la France. Ce territoire s'est encore accru en 1898, de l'adjonction de Kouang-Cheou-Ouan, concédé par la Chine.

La Cochinchine est la plus ancienne des colonies françaises en Indo-Chine. Aussi, les progrès économiques et industriels, exemple de la colonisation intelligente de la France, qui y ont été accomplis sont très significatifs. Ce sont les chemins de fer et les routes carrossables dont la longueur d'exploitation s'accroît sans cesse, l'étendue de ses cultures et notamment de ses rizières, l'établissement dans le pays de sociétés d'assistance publique et d'hygiène, tandis qu'un outillage sérieux de défense va être appliqué à Saïgon et au cap Saint-Jacques, qui forment le double point d'appui de la flotte.

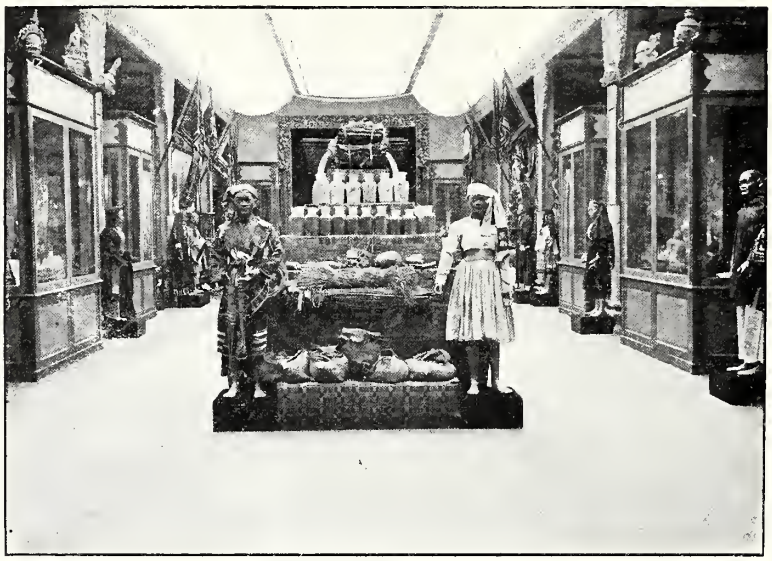

Pavillon de l'Asie, vue intérieure.

Parmi les produits divers, exposés sous bocaux dans le compartiment spécial réservé à la Cochinchine, on notait le paddy, le riz, le poivre, les frisons, le fil frison, les cocons, une espèce particulière d'ouate végétale, les gommes, les noix vomiques, le coprah, l'huile de coco.

La participation du Tonkin succédait à celle de la Cochinchine. Hanoï, la capitale, compte 150.000 habitants, tandis qu'une autre ville, Namm-Dinn, en possède 50.000.

Les industries d'art du Tonkin sont très renommées; leur beauté est du reste très réelle. A côté des sculptures sur bois, des incrustations de nacre sur panneaux d'essences précieuses, des vases en cuivre et en bronze niellé, des broderies sur étoffes, une œuvre merveilleuse, exposée dans le pavillon, synthétisait à elle seule tout le charme de l'art tonkinois. C'était une pièce de bronze, fouillée de dragons, hérissée de leurs griffes, approfondie des cavités tordues et contorsionnantes de leurs gueules. Des défenses d'ivoire, ciselées mêmement, se révélaient en guirlandes et rafraîchissaient la beauté sombre du bronze de leur blancheur lumineuse. Cette œuvre, un peu parente de l'art japonais, constituait un superbe objet de musée.

L'agriculture tonkinoise était représentée par des échantillons de sucre de canne, de coton, de badiane, de manioc, de pavot à opium, de thé, qui commence à être apprécié en France et enfin de soie indigène et de vernis laque.

Un pays qui lutta vingt siècles pour la conquête de son autonomie, lui succédait : c'était l'Annam, qui, placé sous le protectorat de la France, géographiquement relie le Tonkin à la Cochinchine.

L'Annam exposait à Liége des carreaux mosaïques, des boîtes de Hué, sa capitale, divers produits végétaux et enfin la soie qui est sa principale industrie.

Le Cambodge, placé également sous le protectorat de la France, réunissait à l'Exposition quelques échantillons de riz, de soie, de coton, de haricots, de cardamoine, de gomme gutte.

Contrairement à la croyance générale, le Laos est une possession directe de la France. De la cardamoine, de la gomme laque, du benjoin, du thé, du caoutchouc, des bois de teck groupés en « montre » constituaient la représentation documentaire de son agriculture générale, tandis que des bijoux et des tissus indigènes dénonçaient la coquetterie originale des Laotiennes.

Comme nous le disions, un territoire entièrement chinois, le Kouang-Chéou-Ouan, a été concédé à la France en 1898 par le Céleste-Empire. C'est une terre très fertile contenant, notamment, des gisements houillers.

Ce furent là les principales contributions ethnographiques et commerciales apportées par la France dans ce pavillon de ses possessions en Asie.

Outre une légitime admiration pour son bienfaisant génie colonisateur, il en ressortait le double enseignement de sa courtoisie internationale et de son pacifisme intelligent qui sait reconnaître à des peuples de civilisation antique une part de sagesse inassimilable.

La France se contente alors de gouverner avec ce peuple, et tout en introduisant les progrès incontestables de l'élément européen, elle veille encore à laisser intactes les coutumes et les traditions qu'une longue vieillesse a rendu vénérables.

LA TUNISIE

Dans un pavillon, de style arabe, dont le dôme et le minaret étaient inspirés de ceux des mosquées de Tunis et dont l'intérieur reproduisait la disposition typique des palais mauresques, l'Administration du Protectorat avait groupé des documents et des spécimens capables de donner aux visiteurs de l'Exposition une impression sommaire mais exacte des ressources de la Tunisie, de son passé, de son développement économique actuel et de ses progrès sans cesse accrus.

Le but poursuivi était de créer de nouvelles relations entre la Régence et l'Europe ; la participation tunisienne à notre Exposition y aura certes beaucoup contribué. Si l'on tient compte encore de l'accroissement du tourisme, de la rapidité et de la multiplicité des transports, la résultante définitive ne peut être qu'un accroissement très sensible des échanges commerciaux et industriels.

Baignée au Nord et à l'Est par la Méditerranée, située en face de la Sicile, de Malte et de la Sardaigne, la Tunisie touche par sa frontière de l'Ouest à l'Algérie, et par le Sud, au désert saharien ; sous des aspects variés, depuis les montagnes de la Kroumirie jusqu'aux oasis de Djerid et aux steppes qui les environnent, c'est l'Orient aux portes de l'Europe.

Le régime, né du traité du Bardo, a maintenu depuis 1881 à la Tunisie son autonomie administrative sous le protectorat français; au point de vue économique et colonial, la situation est du reste des plus intéressantes. Bien que les relations entre la Belgique et la Tunisie soient en voie de progression constante, comme l'indiquait le graphique placé dans le pavillon sous les yeux des visiteurs, les échanges n'atteignent encore annuellement qu'un chiffre annuel de 4.000.000 de francs.

Pavillon de la Tunisie. — Entrée principale.

Dès l'entrée, accolés aux piliers qui soutenaient la coupole, les échantillons de bois et de liège caractérisaient les produits de la Kroumirie; la Tunisie exporte actuellement pour deux millions à deux millions et demi de liège à l'état brut, râpé ou en planches, les tarifs douaniers français ne permettant pas la fabrication du bouchon au pays des matières premières.

Passons en revue quelques-uns des principaux produits de la faune du pays. Parmi ceux-ci la laine occupe une place prépondérante et l'importance du cheptel ovin tunisien permet d'en exporter de notables quantités expédiées soit en suint, soit lavées en plus de l'utilisation locale pour l'industrie indigène des couvertures et des tapis. Les peaux de divers animaux entrent aussi pour une bonne part dans le commerce tunisien. Ce sont les peaux de chèvres, les peaux grandes, les peaux sèches de mouton, les peaux de bœufs dont la qualité varie suivant les années et la plus ou moins grande abondance de pâturages et dont le prix suit un cours très variable d'après les influences du marché étranger. Les poils de chameau et de chèvres sont assez réputés.

Parmi les produits de la terre, les cultures céréales méritent d'être mieux connues; la Belgique, dont l'immense activité industrielle a réduit à la proportion très congrue l'exploitation agricole, semble ne pas avoir fait encore essai des blés durs tunisiens si appréciés de la minoterie marseillaise. L'orge possède, pour la brasserie, des qualités spéciales qui l'on fait priser jusqu'en Angleterre; l'avoine, le maïs, le sorgho, le millet, les fèves, le lin, le coriandre, le fenouil et le cumin sont également réputés.

Le littoral oriental de la Tunisie est la terre de prédilection des amandiers dont la culture croît d'année en année d'importance; Sfax voit croître dans ses environs la pistache, les dattes et les figues.

Dans un compartiment du pavillon, un plan en relief, protégé par une vitrine, reproduisait intégralement la célèbre oasis de Nefta auprès de laquelle se sont installés récemment des négociants exportateurs. Dans un avenir peu éloigné, elle sera reliée au littoral par le chemin de fer de Gassa.

L'orange et la mandarine sont presqu'en totalité consommées sur place. D'intéressants efforts sont cependant tentés pour développer le commerce de fruits et primeurs, et déjà le citron des environs de Nabeul et d'Hammamet s'exporte dans le Nord de la France.

En certaines régions, le sol de la Régence se couvre de plantes aromatiques (thym, romarin, géranium, passerine), qui parfument le miel indigène, dont les qualités commencent à être appréciées dans les pays étrangers et spécialement en Belgique. L'agriculture s'assimile les derniers perfectionnements réalisés par les Européens.

Les Gardiens du Pavillon de la Tunisie

Bien que la climatologie régionale fasse varier les récoltes d'olives, le sol tunisien continue depuis la plus haute antiquité à se couvrir d'oliviers, au tronc bas et tordu, aux fines feuilles lumineuses. L'industrie oléicole, d'abord pratiquée exclusivement par les indigènes, et par des moyens primitifs, prend d'année en année, grâce aux perfectionnements modernes d'usines européennes installées là-bas, une importance très sensible. Les résidus donnent encore une huile de graissage et du savon. Ces industries secondaires se localisent surtout à Sousse et à Sfax. Au surplus, l'Ecole coloniale d'Agriculture de Tunis, dont les documents occupaient un panneau du pavillon, forme des élèves expérimentés dans la pratique et la théorie des cultures modernes, et leur essaimement sur le sol tunisien vaudra à la brillante colonie une extension considérable de son industrie et de son commerce.

Sur les légers étals qui supportaient les divers produits que nous avons énumérés, venaient ensuite les vins et les eaux-de-vie.

Le climat et la qualité du sol de la Tunisie ont fait occuper une place hors pair à une branche de l'industrie vinicole, celle des vins de liqueur, les vins muscats, et les vins doux et secs. La qualité des cépages a poussé bon nombre de propriétaires à utiliser les produits vinicoles par la distillation; les cognacs et les eaux-de-vie de marque se reconnaissent à leur pureté absolue. Leur prix modique et leur faculté de vieillir rapidement les ont fait apprécier particulièrement.

La ville de Sfax, dont nous avons déjà parlé, centralise le trafic des éponges pêchées sur les côtes et des os de seiches déposés par la mer sur tout le littoral, à une quantité moyenne de 40.000 kilos par an.

L'industrie des salines, qui jusqu'à présent était presque nulle, a pris un développement important.

Une abondante production minière se synthétisait en ces calcaires, ces marbres, ces minerais de zinc, de plomb et de cuivre, ces phosphates de chaux exposés dans le pavillon. Les phosphates, le minerai de plomb et surtout le minerai de zinc constituent presque totalement l'exportation tunisienne en Belgique.

Continuant la série des échantillons industriels, l'alfa retient surtout l'attention. Cette graminée croît spontanément et couvre d'immenses espaces au centre et au sud de la Régence tunisienne. L'alfa est surtout employé par l'industrie du papier, spécialement en Angleterre qui livre sur le marché européen un papier très souple et plus épais que d'autres du même poids. Sa teinte blanc-crème et son reflet velouté conviennent spécialement aux éditions de luxe.

Pavillon de la Tunisie. — Vue intérieure.

Des nattes ovales pour la prière, des coussins, des paniers arabes, des cordes fines, des petits balais, des éventails qui n'avaient qu'une valeur d'objets de musée, provenaient du cœur du palmier-dattier fendu en lanières et tressées ensuite suivant des usages locaux. La sparterie et les émaux méritaient encore de retenir l'attention, par leur somptuosité et leur richesse.

Des essences de géraniums, de fleurs de romarins, de myrthe, de thym, de lavande, provenaient de l'industrie indigène, perfectionnée par des moyens modernes.

Citons encore les savons, les céramiques de Nabeul, les poteries vernissées confectionnées par les artisans indigènes mais conformées à des modèles moins rudimentaires, plus purs de forme et de couleurs.

Enfin, la sériciculture entreprise récemment est en bonne marche. Elle est encouragée, il est vrai, par l'administration de l'agriculture qui distribue gratuitement des cocons de vers à soie.

La partie de la grande salle qui faisait face à la porte d'entrée et que surmontait un portrait de S. A. le Bey Mohammed-El-Hadi, réunissait en quelques types choisis, des documents relatifs à l'archéologie et à l'histoire architecturale et artistique de la Tunisie; s'il est resté de rares souvenirs matériels de cette Carthage, patrie d'Annibal et d'Amilcar, par contre la civilisation romaine jadis maîtresse des bords de la Méditerranée y a laissé de multiples témoignages de sa puissance.

Des moulages de statues et de bas-reliefs antiques, des photographies de l'amphithéâtre romain d'El Djem, du théâtre de Dougga, des temples de cette ville et de Sbeitla, des aqueducs, des mausolées, des mosaïques des villas de Carthage et d'Oudna éveillaient chez l'admirateur l'idée de la prospérité qu'avait atteinte l'ancienne Zeugitance et l'ancienne Bysacène et justifiaient les espérances des colons français y établis. Des spécimens de l'architecture arabe, des stucs ajourés et découpés en capricieuses arabesques initiaient au génie propre de la race musulmane. Aux murs, des photographies d'art; dans une vitrine, des bijoux antiques ou de style moderne, des reliures d'amateur et des spécimens d'édition locale terminaient ce résumé forcément incomplet de cette terre, au double point de vue archéologique et artistique.

Une collaboration bien entendue de l'administration centrale du Protectorat, de la direction des services des antiquités et des arts permettent de poursuivre avec plein succès la recherche et l'inventaire de ces richesses, précieuses en renseignements pour la colonisation présente.

Pavillon de la Tunisie. — Vue intérieure.

Le dernier compartiment du pavillon réunissait quelques documents susceptibles d'intéresser le touriste. On pouvait facilement s'y rendre compte de la situation et de la distance respectives de la Belgique et de la Tunisie, des moyens de transports qui les relient, mettant Tunis à moins de 65 heures de Bruxelles. Un comité d'hivernage institué là-bas, se préoccupe de rendre agréable le séjour des touristes tentés par la douceur d'un ciel toujours pur, au bord des flots bleus de la Méditerranée.

Le peintre y trouve d'inépuisables sujets; le chasseur, pour peu qu'il gagne le sud, des émotions dignes de Tartarin; les eaux thermales et les stations climatériques

prêtent leurs vertus vivifiantes aux malades. Le simple promeneur éprouve un charme sans cesse renouvelé à parcourir les rues étroites, les souks ombreux des quartiers arabes où se fabriquent et se vendent dans une perpétuelle animation les armes, les cuirs brodés, les selles, les vêtements multiformes, les tissus aux nuances chatoyantes parfois lamées d'or et d'argent, tapis de Kairouan ou d'Oudret, couvertures de Gassa et de Djerba, la bijouterie de Mokenine encore imprégnée des méthodes byzantines.

Les meubles peints, les coffrets recouverts d'écaille et de nacre étaient l'œuvre d'habiles ouvriers d'art encore groupés en corporations, ayant leurs règles et leurs hiérarchies, gardant pieusement les traditions d'une époque lointaine.

L'Exposition n'était pas encore à son déclin que déjà le but poursuivi par le Comité colonial de la Tunisie semblait se réaliser.

De fait, l'Administration de la Régence avait reçu quantité de lettres de commerçants belges demandant des détails complémentaires à ceux fournis d'une façon assez générale dans le pavillon lui-même.

Avec un louable empressement, le Résident général avait fait répondre à chacune d'elles; aussi nul doute que nos relations déjà si importantes avec la Tunisie ne s'augmentent encore pour le plus grand bien de nos intérêts respectifs.

L'OFFICE COLONIAL

Non loin de la grande terrasse qui, au début du Jardin d'Acclimatation, arrondissait sa balustrade fleurie sur la rive de la Meuse, d'anciennes serres, converties en pavillon, abritaient l'exposition de l'Office colonial français.

Une double rangée de bustes d'amiraux et d'explorateurs célèbres conduisait à une sorte de palier occupé par un bureau de vente de publications coloniales. De part et d'autre de celui-ci, se trouvaient les entrées de deux salles de l'Office colonial. La première à droite réunissait de très variées collections ethnographiques, de nombreux échantillons de produits d'importation et d'exportation coloniales; l'autre groupait sur des volets mobiles, en cartes murales, en graphiques, tout ce qui se rapporte aux divers services des colonies.

L'Office colonial représenté à l'Exposition de Liége n'était qu'une réduction du grand Office colonial de Paris.

Le programme de celui-ci est des plus vastes.

Inspiré par l'extension considérable du domaine de la France et par le désir sans cesse grandissant de ses nationaux de trouver hors de la mère-patrie un débouché à leur commerce ou à leur initiative personnelle, l'Office colonial donne à ceux-ci des indications certaines, officiellement contrôlées et appuyées par des chiffres, sur toutes les questions concernant la mise en valeur des possessions lointaines de la France.

Au surplus, le décret l'instituant le 14 mars 1899 en précisa la portée en ces termes :

1) Centraliser et mettre à la disposition du public les renseignements de toute nature concernant l'agriculture, le commerce et l'industrie des colonies françaises.

2) Assurer le fonctionnement d'une exposition permanente du commerce colonial.

Plusieurs services s'occupent de réaliser ces desiderata. Ce sont les services du commerce, de la colonisation, de la statistique, de la Bibliothèque.

Le service du commerce s'occupe de toutes les matières relatives au commerce de la métropole avec les colonies. Les attributions de cette section sont des plus nombreuses. Outre des renseignements sur tout ce qui concerne les transports: frêts, assurances, moyens d'embarquement et de débarquement, droits de douane, d'octroi, etc., elle a créé une feuille mensuelle de renseignements donnant des indications détaillées sur tel point encore imprécis, et qui fut auparavant l'objet d'une sérieuse enquête sur place, tandis que les informations générales données également dans ce bulletin en font comme un véritable lien entre la colonie et la mère-patrie.

Pavillon de l'Office Colonial. — Entrée principale.

La section commerciale s'occupe encore de l'organisation temporaire de certains produits coloniaux, spécialement en vue. Ces expositions spéciales constituent une suite d'extension d'une partie du Musée commercial de l'Office où se groupent, d'après leur nature et non d'après leur provenance, les différents produits coloniaux. Les produits de même espèce sont réunis en des vitrines, et subdivisés, naturellement cette fois, d'après leur lieu de provenance.

De cette façon, le visiteur peut, rapidement, avoir une idée nette de la valeur du produit qui fait l'objet de ses recherches et en étudier sur place les différentes qualités.

Le service de la colonisation s'occupe de l'introduction des émigrants aux colonies et des questions qui s'y rattachent comme le régime des impôts, le régime militaire, le placement des jeunes Français dans les maisons commerciales et industrielles et dans les exploitations agricoles.

Un des bons effets de ce service a été, parfois, de dissuader de leurs projets nés d'un enthousiasme irréfléchi, certains Français qui bien que n'ayant aucune des qualités requises pour réussir dans les colonies, s'imaginaient trouver en ces terres lointaines un second paradis terrestre.

Le service de statistique publie chaque année des bulletins donnant des renseignements concernant le commerce et la navigation, la population des terres et les productions de chaque colonie.

L'échange de ses bulletins avec les publications similaires des pays étrangers a permis de créer une collection très intéressante, qui facilite l'étude des statistiques comparées.

Un dernier service de l'Office colonial, celui de la bibliothèque, s'accroît en importance, à ce point qu'en 1904 le nombre de lecteurs était de 3.000.

Ces indications nous dispensent de commenter les objets exposés dans l'Office colonial à l'Exposition.

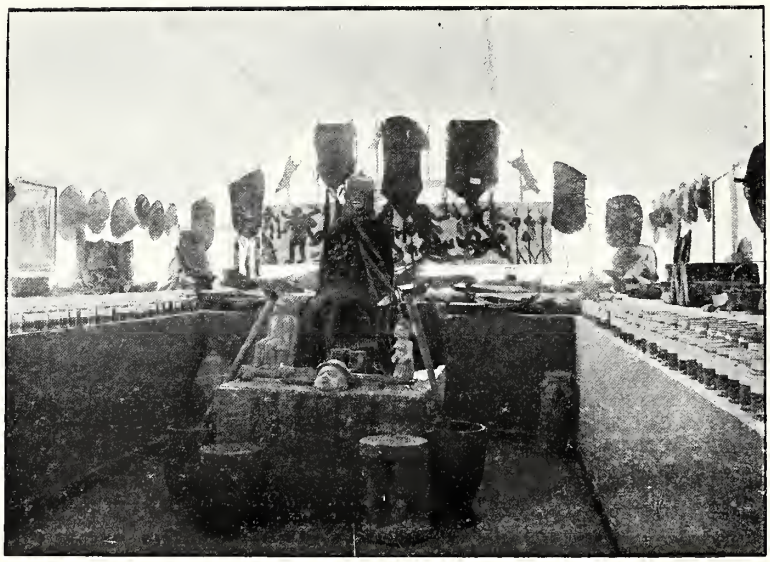

Pavillon de l'Office Colonial. — Vue intérieure.

La pièce de droite contenant les éléments les plus intéressants du Musée commercial dont nous avons fait ressortir l'utilité, groupait encore diverses collections ethnographiques, formant un éparpillement pittoresque d'instruments indigènes, de bateaux en usage sur divers fleuves, de coiffures, d'armes, de meubles, d'instruments de musique, etc.

Le Museum d'Histoire naturelle y exposait également une collection de produits ouvrés et de matières premières des colonies, une collection d'insectes attaquant les produits coloniaux, etc.

La salle de gauche groupait la partie officielle et administrative des colonies. Les différents services des Gouvernements généraux de la Côte occidentale d'Afrique et de Madagascar, l'Indo-Chine y étaient représentés, non seulement par des cartes, des graphiques, des brochures, mais encore par des photographies de coins pittoresques ou des scènes de coutumes locales, aptes à intéresser chaque visiteur.

Il est permis de croire que l'Office colonial français à l'Exposition de Liége aura rendu à quelques-uns de nos nationaux les précieux services qu'il rend dans le pays qui l'a créé, à nombre de Français.

LES MAISONS COLONIALES

Outre ses superbes pavillons groupant, avec une classification judicieuse, les divers produits qu'ils représentaient et l'Office colonial synthétisant le grand mouvement central de l'Administration des Colonies, l'Exposition coloniale française n'eut pas été complète, si à côté de ces éléments, la France n'avait montré des types de maisons coloniales.

L'ingéniosité de ces habitations consiste en ce que, formées d'assemblages numérotés, elles peuvent se construire en quelques jours, voire, comme c'est le cas des plus petites, en quelques heures. Cependant, malgré leur exiguïté, elles sont commodes et leur disposition intérieure est judicieusement adaptée aux besoins du climat et à la nécessité, pour le colon, de trouver en elles un asile assez sûr pour se défendre contre quelque attaque inopinée.

Les bureaux du Commissariat des Colonies et Protectorats.

Les pièces intérieures sont meublées de sièges légers; on y remarque des lits à moustiquaires, des collections des médicaments les plus fréquemment utilisés dans les pays exotiques, en un mot, tout ce que généralement tout colon doit avoir sous la main.

A l'Exposition, ces maisons coloniales étaient au nombre de trois. Deux d'entre elles, situées à proximité du pavillon des Possessions françaises en Asie, abritaient, l'une le Syndicat de la Presse coloniale, l'autre le bureau du Commissariat des colonies.

La troisième habitation coloniale, de dimensions plus vastes, s'érigeait sur la berge herbue du lac, dont les eaux, au côté opposé, réflétaient le large pavillon blanc des Possessions françaises en Afrique occidentale. Trois hommes pouvaient construire en trois jours cette maison de bois légèrement surélevée, s'entourant d'une galerie couverte.

Cette maison, d'apparence plutôt rustique, abritait, dans ses pièces intérieures, l'exposition du Service de la Santé et la participation de la Guyane française.

Par des graphiques, des brochures, le Service de la Santé documentait le visiteur sur l'état de salubrité des différentes colonies et les progrès qu'une hygiène raisonnée et appuyée sur les résultats de l'expérience ainsi que les grands travaux d'assainissement ont permis de réaliser dans ces possessions.

On remarquait encore des dispositifs d'installations d'hôpitaux ou d'infirmeries aux colonies.

Quant à la Guyane française, cette colonie était représentée par des échantillons de bois de gaïac, d'ébène, de bois de fer et d'acajou, de vanille et d'épices. L'absence de main d'œuvre, due à la fausse réputation d'insalubrité et d'infertilité de la Guyane, laisse ces richesses végétales presque complètement inexploitées; l'or, seul, constitue en presque totalité l'exploitation de la Guyane.

Les échantillons de produits végétaux exposés dans le pavillon en compagnie de statistiques auront permis de se convaincre du contraire.

L'EXPOSITION ORALE

LES CONFÉRENCES

Ce n'est pas ici le lieu de dire l'importance, l'éclat et le goût avec lesquels la participation française s'est affirmée dans la World's Fair liégeoise. La France s'était mise en coquetterie de faire grand et somptueux. Mais elle ne s'est pas contentée de nous faire admirer ses progrès industriels et commerciaux, les richesses de ses colonies, l'activité de tous ceux qui contribuent chez elle au développement toujours croissant de sa puissance dans le monde. Elle a voulu ajouter un fleuron à sa couronne. Elle a innové, et son innovation est une trouvaille.

Grâce à des expositions orales, elle nous a fait assister à ses progrès intellectuels et artistiques. Se fiant peu à l'efficacité, parfaitement illusoire, des diagrammes, des tableaux de statistiques, des graphiques de toutes espèces, devant lesquels on hâte le pas, elle a eu l'idée de nous mettre au courant de son évolution scientifique. Pour cela elle a fait appel à ses hommes d'études, à ses savants, à ses écrivains les plus intéressants et les plus documentés.

Dans une Salle de Conférences, clairement aménagée, aux parois ornées d'illustrations riantes, les conférenciers français sont venus nous donner comme une synthèse vivante de la cérébralité de leur pays. Ce fut comme le microcosme de tout l'effort intellectuel de la France.

Faut-il ajouter que ces conférences obtinrent un succès extraordinaire?

Jamais on ne vit réunions plus nombreuses ni plus choisies, et c'est un accueil enthousiaste, où se mêlait de la gratitude, qui fut fait à tous les conférenciers.

L'honneur de cette Exposition orale revient au Ministère de l'Instruction publique qui avait confié le Commissariat spécial de son département à notre Exposition à un homme très distingué, d'un tact parfait et d'une courtoisie exquise, M. Anatole de Monzie, qui sut s'acquitter de sa délicate mission avec un rare bonheur.

M. de Monzie, le jour où fut inaugurée la série des magnifiques conférences qu'il a si intelligemment organisées, avait tenu à préciser le but poursuivi par le Ministre de l'Instruction publique.

La France se propose, a-t-il dit en substance, d'envoyer à Liége quelques savants dont les travaux et les découvertes ont fait progresser les sciences et qui réfléteront la pensée française. Notre tâche est considérablement facilitée par le concours empressé et affectueux que nous avons rencontré auprès des organisateurs de l'Exposition. Ainsi nous sommes certains de pouvoir mener à bien l'œuvre entreprise.

D'autre part, quand M. Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, vint présider la conférence faite par M. Homolle, directeur des Musées nationaux de France et de l'Ecole du Louvre, le Ministre, à son tour, définit le but des organisateurs de cette exposition parlée.

Nous avons tenu à vous montrer en quelque sorte, a dit le Ministre, le bilan de la science française, comment nous avons organisé notre enseignement à tous les degrés et les progrès que nous avons réalisés. A côté des produits du sol et de l'industrie, il y a les produits de l'esprit; à côté de l'échange des intérêts matériels, il y a l'échange des œuvres de l'intelligence. Nous avons voulu pratiquer la solidarité, la solidarité intellectuelle.

On ne pouvait mieux dire, et, ce qui est préférable, on ne pourrait mieux faire. Car la série des conférences instructives, captivantes, traitant des sujets les plus divers, initiant aux découvertes les plus récentes de la science, tout en conservant une unité d'inspiration et de pensées remarquable, qu'il fut donné aux Liégeois de suivre pendant près de quatre mois, constitua une véritable fête de l'esprit dont on gardera longtemps le souvenir charmé.

Il ne peut être question ici de tenter de résumer ces conférences. Mais il convient, pour mémoire, d'en dresser la liste très copieuse:

22 mai. — M. Jules Gauthier, chef du cabinet du ministre de l'Instruction Publique : *Les nouvelles méthodes de l'enseignement secondaire en France.*

3 juin. — M. Périé, inspecteur d'académie, à Blois : *L'Instituteur et l'Education morale.*

6 juin. — M. Pierre Caron, conservateur aux Archives Nationales : *L'Œuvre des Sociétés savantes et du Comité des Sciences historiques.*

10 juin. — M. Anatole Le Braz, professeur à l'Université de Rennes : *La Poésie et la Littérature bretonnes.*

12 juin. — M. Gasquet, directeur général de l'enseignement primaire en France : *L'Œuvre de la République dans l'Enseignement primaire.*

13 juin. — M. A. Aulard, professeur à la Faculté des Lettres, à Paris : *La Révolution française dans ses méthodes et dans ses resultats.*

15 juin. — M. Seligman, avocat à la Cour d'Appel de Paris : *L'Histoire des Tribunaux de la Révolution.*

17 juin. — M. Sagnac, professeur à la Faculté des Lettres, à Lille : *L'Œuvre économique de la Révolution.*

19 juin. — M. Mathiez, professeur au Lycée Malherbe, à Caen : *L'Histoire religieuse de la Révolution française* (Méthodes et résultats).

1er juillet. — M. Prenant, professeur à la Faculté de Médecine, à Nancy : *Les Progrès de la Cytologie.*

3 juillet. — M. Thaniers, recteur de l'Académie de Bordeaux : *Le Développement des Universités françaises.*

6 juillet. — M. Esmein, professeur à la Faculté de Droit de Paris : *L'Evolution contemporaine du Droit civil.*

17 juillet. — M. Constans, professeur à la Faculté des Lettres, à Aix-en-Provence : *Frédéric Mistral et son Œuvre.*

20 juillet. — M. Emile Hovelacque, inspecteur général de l'Instruction publique : *Les nouvelles méthodes d'enseignement des langues vivantes en France.*

29 juillet. — M. François Franck, professeur au Collège de France : *Les Applications de la photographie instantanée.*

1er août. — M. Moissan, professeur à la Faculté des Sciences, à la Sorbonne : *Le Four électrique et les Hautes températures.*

16 août. — M. Louis Lapicque, professeur à la Faculté des Sciences, à Paris : *Les Races primitives de l'Inde.*

28 août. — M. Bernard Bruhnes, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme : *Les Volcans de la France centrale, leur présent et leur passé magnétique.*

30 août. — M. Michaud, professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble : *La Houille blanche.*

7 septembre. — M. Paul Sabatier, professeur à la Faculté des Sciences, à Toulouse : *Les Métaux-ferments en Chimie organique.*

11 septembre. — M. Flahaut, professeur à la Faculté des Sciences, à Montpellier : *La Végétation et la Géograbhie humaine.*

12 septembre. — M. Henri Becquerel, membre de l'Institut : *Le Rayonnement des corps radio-actifs* (Congrès de radiologie).

16 septembre. — M. Pitres, doyen de la Faculté de Médecine de Bordeaux : *Les obsessions psychiques.*

19 septembre. — Mlle Dugard, professeur au Lycée Molière, à Paris : *L'Enseignement secondaire des jeunes filles en France.*

24 septembre. — M. Pierre Robier, chirurgien des hôpitaux, à Paris : *Les Progrès de la Stomatologie.*

26 septembre. — M. Th. Homolle, directeur des Musées nationaux : *L'Ecole française d'Athènes.*

23 octobre. — M. Pierre Sabet, professeur au Collège de France : *Les Applications des Etudes psychologiques à la Médecine.*

25 octobre. — M. Raoul de Saint-Arroman, chef du bureau des Missions au Ministère de l'Instruction publique : *Les Missions scientifiques françaises* (1873-1905).

31 octobre. — M. Gouraud, secrétaire de la Commission des Enfants anormaux : *La Pédagogie des Anormaux.*

2 novembre. — M. Anatole de Monzie, chef de Cabinet du garde des Sceaux : *Le rôle social de l'Instituteur.*

Par cette éloquente nomenclature on peut juger de l'admirable cycle scientifique qu'ont parcouru, guidés par des maîtres incontestés, les fidèles auditeurs des conférences françaises. Ils ont été initiés à toutes les méthodes d'enseignement employées en France, aux degrés primaire, secondaire et supérieur; le rôle social de l'instituteur leur a été défini avec maîtrise; le progrès des nouvelles méthodes historiques suivies pour élucider l'étude de la Révolution française leur est apparu en un relief saisissant. Les nouvelles découvertes de la science, les études ethnographiques, l'organisation des sociétés savantes, jusqu'aux applications de la photographie instantanée, tous les progrès réalisés en France dans la plupart des champs ouverts aux investigations des hommes ont été exposés avec un éclat lumineux.

Et comme la littérature pure avait droit à une place dans cette encyclopédie parlée, on la lui fit très belle en célébrant les expressions les plus savoureuses et les plus originales de la sensibilité du nord et de la sensibilité du midi de la France. M. Anatole Le Braz évoqua avec une fastueuse éloquence la rude, l'émouvante, la légendaire Armorique, tandis que M. Constans nous parla en termes délicats et prestigieux de la claire Mireille et de la Provence chantante, ravie, ensoleillée.

A chacune de ces conférences, l'assistance toujours fut nombreuse. On y remarquait des personnalités appartenant à la politique, à l'enseignement, à la magistrature, on peut dire que l'élite intellectuelle de notre ville prit plaisir à suivre la plupart de ces exposés dont aucun ne fut banal et qui tous renfermaient des éléments précieux de connaissances nouvelles.

Par une attention très gracieuse, les organisateurs de cette belle Exposition orale avaient demandé à quelques personnnalités éminentes de présider certaines de ces conférences. C'est ainsi qu'outre MM. de Monzie, Chapsal, Pol Neveux, Dedet, Dumesnil, qui présidèrent à plusieurs reprises, MM. Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique, Digneffe, président du Comité Exécutif de l'Exposition, Mme Kergomard, inspectrice générale de l'instruction publique en France, M. Oscar Merten, recteur de l'Université de Liége, les professeurs MM. Galopin, Eric Gérard, Henrijean, Thiry et Wilmotte, le chimiste M. Louis Henry, présentèrent les conférenciers avec autorité et compétence.

On le voit, cette Exposition orale a pris les proportions d'une imposante manifestation scientifique, dont les Liégeois savent grand gré à la France.

En terminant cet article qui n'a d'autre prétention que celle d'être consciencieux, la place étant très mesurée, je crois intéressant de reproduire ici le remarquable discours prononcé par M. de Monzie à l'occasion de la venue à Liége de M. le ministre Bienvenu-Martin. Ce discours résume à merveille, en quelques phrases médullaires, l'effort réalisé.

« Je suis heureux, Monsieur le Ministre, que vous ayez pu constater la bonne grâce de nos hôtes et juger par vous-même l'œuvre collective entreprise par le Ministère de l'Instruction publique.

» De cette initiative, vous avez la haute responsabilité. Mais nous ne pouvions réaliser notre œuvre qu'avec le concours de l'opinion publique. Nous avons voulu grouper des auditeurs pour leur permettre de suivre l'évolution de la culture française; nous avons voulu transporter la pensée française en terre étrangère pour la faire mieux aimer.

» Il fallait escompter vos sympathies à vous tous, Messieurs, qui êtes épris et passionnés de toutes les choses de France.

» Nous n'avions pas trop présumé de votre collaboration.

» La Presse, par des comptes-rendus élogieux; les organisateurs de l'Exposition, les autorités communales, par les manifestations quotidiennes de leur bienveillance; les professeurs de l'Université qui ne nous ont pas marchandé leur assistance gracieuse, ont transformé bien vite en un succès durable ce qui aurait pu n'être que l'engouement momentané d'une mode.

» Quand l'Exposition aura pris fin, nous pourrons dire qu'à vous, Monsieur le Ministre, revient tout l'honneur; à vous, Messieurs, tout le mérite; à la France et à l'esprit français, tout le profit.

» Il restera à ces collaborateurs l'honneur d'avoir servi une belle œuvre dans un beau pays. »

Disons en terminant que les organisateurs des conférences françaises n'ont cessé de faire preuve du dévouement le plus absolu et de la plus parfaite bonne grâce. A M. de Monzie, l'initiateur avisé de cette noble entreprise, et à son zélé délégué, M. Dumesnil, vont les remerciements et la gratitude de tous les Liégeois.

A L'ÉCOLE INTERNATIONALE DES EXPOSITIONS

L'Ecole internationale des Expositions, fondée et présidée à Paris, en 1900, par l'éminent homme d'Etat, M. Léon Bourgeois, a organisé, pendant les mois de l'Exposition liégeoise, une série de conférences du plus haut intérêt et du plus salutaire enseignement. Cette œuvre de l'Ecole internationale avait déjà fait brillamment ses preuves à Paris, en 1900, et à Saint-Louis, en 1904. C'est une œuvre de vaste solidarité qui a pour but de faire comprendre aux visiteurs des Expositions l'admirable développement du progrès moral et scientifique.

« Une Exposition, a dit M. Bourgeois dans l'inoubliable discours qu'il fit à la Salle académique de notre Université lors de la clôture de la série des Conférences à l'Ecole internationale, une Exposition n'est pas qu'un superbe spectacle. Elle est le signe de quelque chose de plus profond, elle est le signe de l'esprit humain, de la pensée de l'homme, de tout ce qu'il y a en lui de développement cérébral. C'est une vivante leçon de choses. Et c'est cela qui a besoin d'être dégagé, et c'est pour cela qu'a été fondée l'Ecole internationale des Expositions ».

Sous la direction intelligente de M. Eugène Montet, délégué de l'Ecole internationale à notre Exposition, que l'on ne saurait trop remercier et complimenter, on a pu entendre un lot choisi de savantes et instructives Conférences qui ont toutes réuni des auditoires aussi nombreux qu'empressés.

Voici du reste la liste des principales Conférences:

M. Mabilleau, sous la présidence de M. Millerand, ancien ministre, a parlé de *La Mutualité.*

M. Paul Strauss, sénateur, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, a traité de *La Solidarité.*

M. Jules Siegfried, député, sous la présidence de M. le Ministre Gustave Francotte, a exposé la question des *Habitations à bon marche.*

M. Charlot, sous la présidence de M. Ferdinand Buisson, député, s'est occupé de *l'Education sociale.*

A ces Conférences, il convient d'ajouter celles de:

M. Henry Barrau : *La Mutualite.*

M. Albert Métin : *Le Travail aux États-Unis.*

M. Varlez : *L'Économie sociale en Belgique.*

M. Maurice Wolff : *L'Éducation sociale dans les principaux pays d'Europe.*

M. Eugène Montet : *La Participation aux bénéfices.*

M. Keufer : *Les Syndicats ouvriers français.*

M. Alfred Nast : *La Corporation de consommation en France.*

M. Agache : *Les Habitations à bon marché.*

M. Manoury : *La Coopération de production en France.*

M. Edouard Fuster : *Nouveaux aspects de l'hygiène sociale,* conférence présidée par M. Putzeys, professeur à l'Université de Liége.

M. Friedel : *Le Rapprochement des Nations par les Instituts scolaires,* conférence présidée par M. Micha, échevin de l'Instruction publique de la Ville de Liége.

Grâce à ces Conférences, faites par des hommes particulièrement compétents, on a pu avoir une idée très exacte des œuvres de solidarité sociale qui existent en France.

A cet exposé remarquable, l'Ecole internationale des Expositions a, dans une charmante pensée, associé l'Art pur. Et c'est un jeune littérateur de talent, M. Delvolvé, qui a développé sur l'Art une éblouissante théorie en une Conférence remarquablement érudite et joliment intitulée: l'*Apparition de la Nature*. L'illustre peintre Eugène Carrière, dont l'Art porte à présent le deuil, présidait cette Conférence, et à cette occasion il fit entendre sur sa conception de l'œuvre d'Art de fières, de médullaires, de définitives paroles.

L'Ecole internationale des Expositions n'a pas chômé, ainsi qu'on peut s'en rendre compte, et elle a rendu à l'Exposition de Liége un éclatant service en lui apportant la parole des hommes les plus éminents de France dans toutes les questions qui touchent au relèvement du sort de l'individu dans une harmonie sociale toujours plus complète.

* * *

D'autre part, une initiative intelligente de M. Crozier, Consul général de France, Commissaire spécial des colonies françaises et des pays de protectorat à l'Exposition de Liége, a valu, le 18 juillet, aux fidèles de la salle du Ministère de l'Instruction publique, une Conférence du plus haut intérêt. Grâce au concours de M. Gaston Loth, docteur ès-lettres, professeur au lycée de Tunis, nous avons pu nous rendre compte, par un exposé clair, précis, substantiel, appuyé d'explications données au moyen de cartes très méthodiquement dressées, des progrès réalisés ces derniers temps en Tunisie. M. Loth, au surplus, a retracé de la Tunisie un historique fort instructif, ce qui a ajouté encore à l'intérêt de son très remarquable discours.

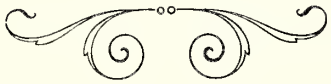

ERRATA

Page	Ligne	*Au lieu de :*	*Lire :*
149	portrait	Fritz A. Rotiers	Fritz Rotiers
151	portrait	G. Thuillier	A. Thuillier
181	8	Exposiiton	Exposition
198	34	maisons ouvrière	maisons ouvrières
256	34 et 39	Emonds	Emond
257	portrait	Camille Emonds	Camille Emond
304	17	Prince et Princesse Arisuzara.	Prince et Princesse Arisugawa
305	7	Rue des Guillemens	Rue des Guillemins
314	3	ayant à sa droite	avait à sa droite
324	52	chaleureux	chaleureuses.
329	2	le contrôleur Emonds	le contrôleur Emond
345	36	(supprimer la ligne 36).	Mentionnons encore la visite de S. A. R. le duc des Abruzzes,
372	41	Henri Leguin	Henri Seguin
466	32	lui envoyent	leur envoyent
521	11	que le nombre de fils	que nombre de fils
521	12	leur études	leurs études
541	20	ex-roi de Milan	ex-roi Milan
548	39	bon an mal en	bon an mal an
588	27	chère aux lettres	chère aux lettrés
595	21	puissannce	puissance
598	7	Barbier Renard et Turenne	Barbier Bénard et Turenne
607	22	pièces automatiques	pièces anatomiques
615	15	classe 74	classe 75
626	40	Prevot et fils de Milan	Prevot Carrière et fils de Paris
677	20	pays	pages

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS

PONTS ET CHAUSSÉES

SERVICE SPÉCIAL DE LA MEUSE

RECTIFICATION DE L'OURTHE ENTRE CHÊNÉE ET LIÉGE
ET ÉTABLISSEMENT D'UN NOUVEAU PONT SUR LA MEUSE, A LIÉGE (FRAGNÉE)

PLAN D'ENSEMBLE

[illegible] l'Ingénieur principal soussigné :
[illegible] 7 Août 1902
[illegible] JACQUEMIN

VU ET PRÉSENTÉ :
LIÉGE, LE 8 AOUT 1902
L'Ingénieur en Chef Directeur,
FENDIUS

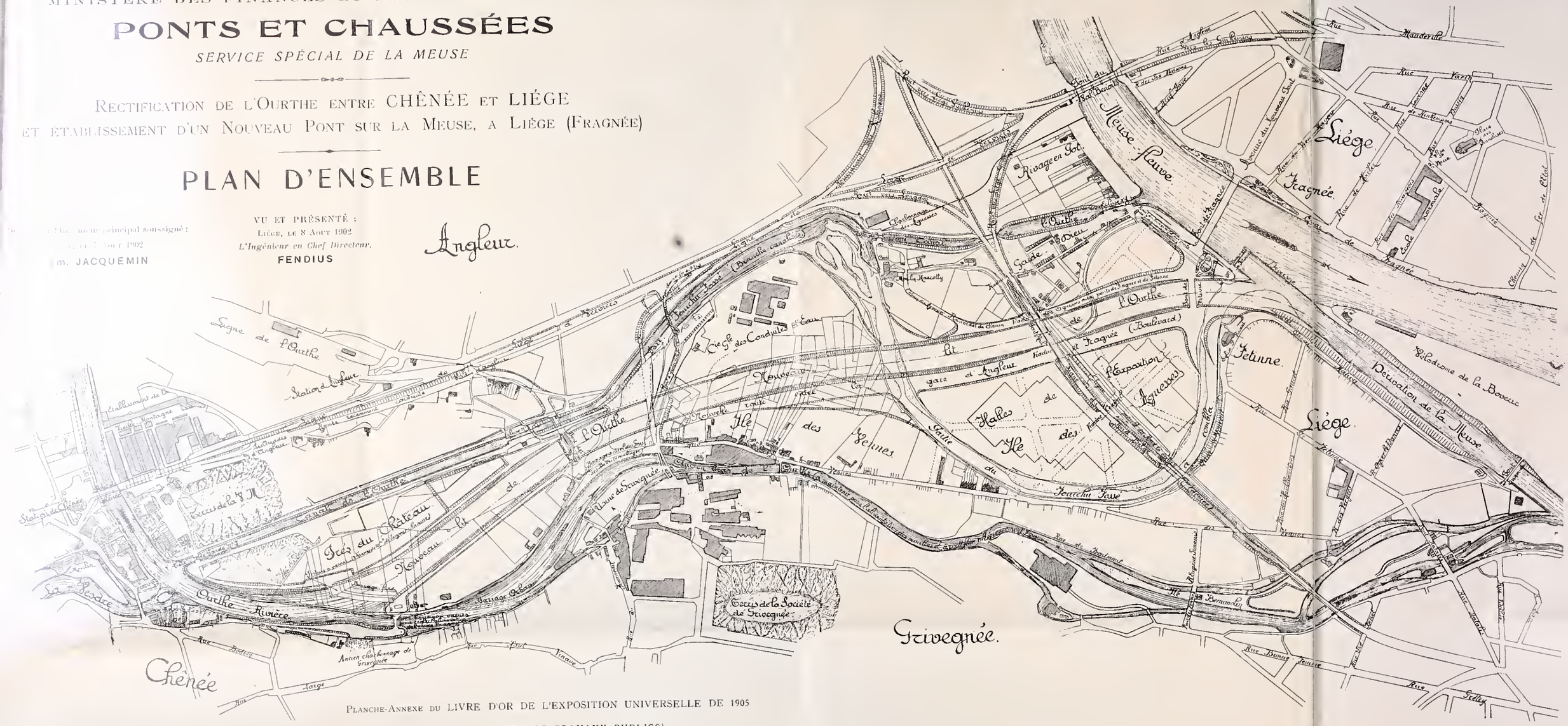

PLANCHE-ANNEXE DU LIVRE D'OR DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1905

(Chapitre : LES GRANDS TRAVAUX PUBLICS)

TABLE DES AUTEURS

GUSTAVE DRÈZE

L'Historique et l'Organisation de l'Exposition . . . pages 1 à 300
La Vie Intérieure à l'Exposition . . . . . 300 à 440
La Bulgarie . . . . . 456 à 468
La Chine . . . . . 472 à 480
Le Congo. . . . . 481 à 492
La Roumanie. . . . . 521 à 524
La Section Internationale. . . . . 529 à 538
La France. . . . . 553 à 688

OLYMPE GILBART

L'Exposition Orale de la France . . . . . 688 à 693

FÉLIX MÉLOTTE

L'Electricité. — Section Française. . . . . 591 à 598

ALFRED TILMANT

Les Sections Étrangères :

L'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche . . . . . 443 à 455
Le Canada . . . . . 469 à 471
La République Dominicaine, les Etats-Unis, la Grèce, la Hollande, la Hongrie, l'Italie . . . . . 493 à 503
Le Luxembourg, le Maroc, le Monténégro, la Norwège, la Perse. . . . . 511 à 520
La Russie. . . . . 525 à 528
La Serbie, la Suède, la Suisse, la Turquie . . . . . 539 à 550

LOUIS VANDENSCHILDE

La Musique à l'Exposition . . . . . 368 à 377

PIERRE VERHAEGEN

Le Japon . . . . . 504 à 510

TABLE DES MATIÈRES

HISTORIQUE ET ORGANISATION DE L'EXPOSITION

LA GENÈSE DE L'EXPOSITION.

	Pages
Préliminaires,	1
Le Comité promoteur,	9
Le Comité de Propagande,	21
La Société d'Etudes,	24
Le Comité Technique,	25
Le Rapport du Comité Technique,	26
La Mise en marche,	33
La Société définitive,	37
Le Roi,	46
L'Organisation du Travail,	49

L'EXPOSITION ET LES GRANDS TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE DE LIÉGE.

La Rectification du Cours de l'Ourthe.

Rétroactes et Considérations Générales,	51
Le programme de 1886,	56
Le Projet de Groote et la Combinaison Noblet,	58
Nouvelles Démarches,	62
Le Projet Jacquemin,	65
Les Négociations en vue de la conclusion d'une convention entre l'Etat et la Ville de Liége,	67
La Convention,	78
Le Comité Exécutif à l'œuvre,	85
L'Ajournement de l'Exposition,	92
La Discorde à Liége,	100
La Date définitive,	107
L'Exécution des Travaux,	109
Le Coût des Travaux,	112
Les autres Travaux Publics à Liége,	114
Conclusions, l'Avenir de la Cité,	121

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'EXPOSITION,

	Pages
L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'EXPOSITION,	125
I. — Le Travail du Comité Exécutif	126
Les Services Généraux,	130
La Direction Générale des Services administratifs, le Secrétariat Général,	135
Les Moyens de Propagande,	136
I. Appel aux Exposants,	136
II. Circulaire du Comité Exécutif aux Producteurs,	141
Le Contentieux,	146
La Publicité,	146
La Presse,	150
Le Secrétariat des Finances,	160
La Commission spéciale du budget,	161
Le Règlement organique de la Direction Générale des Services administratifs,	161
La Direction Générale des Travaux,	163
L'Edification des Halls,	172
Le Service d'Architecture,	174
Le Service des Jardins,	176
La Direction Générale de l'Exploitation,	178
L'Organisation du Comité des Fêtes,	182
Les Comités Consultatifs,	186
Le Bureau Commercial,	188
Les Membres du Comité Exécutif, leur tâche,	197
II. — L'Action du Gouvernement.	
Vues générales,	199
M. Gustave Francotte,	203
Les Patronages,	206
La Commission supérieure de Patronage,	207
Le Commissariat du Gouvernement,	223
L'Installation de la Commission supérieure de Patronage,	226
Les Comités des Groupes et les Comités des Classes,	230

Pages

Les Chefs du Commissariat, 235
M. Richard Lamarche, 235
M. J. Gody, 236
M. John B. Storms, 240
L'Appel aux Producteurs belges, 240
Les Participations étrangères, 245
Le Concours des Ministères, 248
Le Service Mécanique et Electrique, 250
Le Service de la Manutention, 253
La Douane, 256
La Tombola, 257
La Commission consultative, 258
Les Arrêtés organiques, 259
La Gestion des fonds, 263
La Commission d'Exécution, 263
Les Achats, 265
Les Tirages, 266
Le Service des Billets, 268
Les Gagnants, 270
Le Succès, 270
La Délivrance des lots, 271
La vente des lots non réclamés, 272
Le Jury international des récompenses, 272
L'Installation du Jury international, 275
Les Réunions du Jury, 276
Les Récompenses, 276
Les Médailles et le Diplôme, 278
Les Cérémonies avant l'Exposition, 280
Dernières considérations, 297

LA VIE INTÉRIEURE DE L'EXPOSITION

LA VIE INTÉRIEURE, 303

Les grandes Cérémonies.

L'Inauguration de l'Exposition, 304
La Visite solennelle de S. M. Léopold II, 315
La Cérémonie de la Distribution des Récompenses, 320
La Cérémonie de clôture, 325
Les grandes Visites; les Inaugurations et les Banquets, 338
Les Fêtes en 1905:
A l'Exposition, 347
En ville, 356
La Musique à l'Exposition, 368
La Foule à l'Exposition, 378

Les Manifestations de Reconnaissance.

Le Banquet du Conseil communal, 380
La Manifestation en l'honneur de M. Emile Digneffe, 384
La Manifestation en l'honneur de M. Gustave Francotte et de MM. Richard Lamarche et Gody, 391

LA DESCRIPTION DE L'EXPOSITION

LA DESCRIPTION-ITINÉRAIRE, 405

Le Quartier des Palais, 406
La Plaine des Vennes, 413
Le Quartier des Attractions, le Vieux-Liège, 422
Le Quartier des Attractions proprement dites, 429
L'Annexe de Cointe, 434
Les Jardins de l'Exposition, 437

LES SECTIONS ÉTRANGÈRES

L'Allemagne, 443
L'Angleterre, 450
L'Autriche, 453
La Bulgarie, 456
Le Canada, 469
La Chine, 472
La Section chinoise des halls, 474
Le Village chinois, 479
L'Etat Indépendant du Congo, 481
Aperçu historique, 481
Le Pavillon du Congo, 487
La République Dominicaine, 493
Les Etats-Unis, 494
La Grèce, 496
La Hollande, 497
La Hongrie, 499
L'Italie, 501
Le Japon, 504
Le Luxembourg, 511
Le Maroc, 513
Le Monténégro, 515
La Norwège, 517
La Perse, 519
La Roumanie, 521
La Russie, 525
La Section internationale, 529
L'Espagne, 531
Le Danemark, 535
La Norwège, 536
Le Portugal, 537
Le Brésil, 537
La République de Cuba, 537
La République Argentine, 537
L'Egypte 537
La Principauté de Monaco, 538
Le Mexique, 538
La Roumanie, 538
La Chine, 538
Les Indes, 538
La Serbie, 539
La Suède, 542
La Suisse, 545
La Turquie, 548

LA FRANCE

L'origine et l'organisation de la participation française, 553

La Section à l'intérieur des Halls.

L'Aspect général, 569
Le Salon d'Honneur, dit « Le Salon de France », 571
Le Salon des Arts Décoratifs appliqués à l'Industrie, 573

Pages

Les Salons de la Ville de Paris et du Département de la Seine, 574
La Salle des Conférences, 581
Groupe I. — L'Education et l'Enseignement, 583
Groupe III. — Instruments et Procédés Généraux des Lettres, des Sciences et des Arts, 585
Groupe V. — L'Electricité, 591
Groupe VI. — Le Génie Civil. Les Moyens de Transport, 598
Groupe IX. — Forêts, Chasse, Pêche, Cueillette, 604
Groupe XII. — Décoration et Mobilier des Edifices Publics et des Habitations, 607
Groupe XIII. — Fils, Tissus, Vêtements, 616
Groupe XIV. — Les Industries Chimiques, 624
Groupe XV. — Les Industries diverses, 628
Papeterie, 628
Orfèvrerie, Joaillerie, Bijouterie, Horlogerie, 629
Bronzes, Fonte et Ferronnerie d'Art, Métaux repoussés, 630
Brosserie, Maroquinerie, Tabletterie, Vannerie, 632 et 633
Industrie du caoutchouc et de la gutta-percha, 633
Bimbeloterie, 633
Groupe XVI. — Economie sociale, Hygiène, Assistance publique, 634
Groupe XIX. — Armées de terre et de mer, 636
Groupe XX. — Les Sports, 638

Dans les Jardins.

Groupes VII et VIII. — L'Agriculture et l'Horticulture, 641
Le Palais de l'Agriculture, 642
Les Jardins, l'Horticulture, 651
Concours temporaires internationaux, 653
Groupe X. — L'Alimentation, 654
Groupe XVIII. — Les Colonies et les Pays de Protectorat, 662
L'Afrique, 668
L'Algérie, 673
L'Asie, 677
La Tunisie, 679
L'Office Colonial, 684
Les Maisons coloniales, 687

L'Exposition Orale.

Les Conférences, 688
A l'Ecole internationale des Expositions, 692

TABLE ALPHABÉTIQUE DES PORTRAITS

MESSIEURS	Pages
Alberti (G.),	155
Alimanestiano,	521
Ancelot (A.),	555
Ancion (baron),	35, 215
Ancion-Van Put,	530
Baar (A.),	35
Baar (E.),	35
Bada (Maurice),	172
Baivy de Lexhy,	375
Beauffort (Marquis de),	262
Beaulieu,	25
Beer (Ch.),	35
Benoît-Falaise,	35
Bernaert (F.),	375
Berryer (Charles),	97, 197
Bilbassoff (de),	525
Bomboir,	35
Braconier (Frédéric),	215
Braconier (Maurice),	542
Braey (Michel de),	171
Brodie (J.),	469
Bronne (Ch.),	155
Bruyn (Léon de),	69
Campion (Emilio),	532
Chantraine,	35
Chapsal (Fernand),	559
Cid Abderrhaman Benani (Amin),	513
Coetermans,	520
Coumans (G.),	35
Coumans (N.),	35
Crols,	268
Crozier (François),	565
Dalimier (Ch.),	35
Dallemagne (Jules),	89, 197
Daudenard (François),	374
Debeil,	57
Dedet (Paul),	568
Delaite (J.),	35
Delchevalerie (Ch.),	155
Demarteau (Joseph),	151
Desoer (J.),	197
Dewandre (G.),	39
D'Heur (H.),	39
Digneffe (Emile),	47, 197
Doat (H.),	39
Dop (Louis),	643
Doreye (Max),	15
Dossin (Oscar),	371
Douxchamps (Paul),	536
Drèze (Gustave),	151

MESSIEURS	Pages
Drion (Désiré),	155
Dropsy,	269
Dumoulin (Auguste),	105, 197
Dumoulin (Victor),	3
Dupont (A.),	39
Dupont (Emile),	213
Emond (Camille),	257
Favereau (baron de),	243
Forgeur (Paul),	137, 197
Fraigneux (Louis),	183
Francotte (Ch.),	39
Francotte (Gustave),	39, 201
Gérard (Léo),	72
Germay (H.),	39
Gérome (Ernest),	373
Gilbart (Ol.),	155
Gobart (A. De),	155
Goblet (Nicolas),	75, 197
Gody (J.),	197, 237
Greiner,	340
Guérette-Douxchamps,	529
Guillemin,	43
Guineff (Georges S.),	457
Halot (A.),	505
Hamaide (Fénelon),	253
Hargot (E.),	39
Hartberger,	453
Hasse (J.-L.),	174
Hecq,	149
Heinzman-Savino,	153
Hogge-Fort (Joe),	540
Hottermans (Em.),	151
Hutchison,	469
Jacquemin,	66
Jacques (Léon),	182
Joostens (baron),	531
Keppel (Colonel),	444
Kiralfy (Imre),	452
Kleinerman (Albert),	37
Kleyer (Gustave),	127
Lamarche (Richard),	197, 233
Lance (B.),	43
Larroque (Ernest),	554
Layus (Lucien),	556
Le Clément de St-Marcq,	481
Lejeune (Mathieu),	371
Léonard (Charles),	374
Lepersonne (H.),	39
Lewis Ware,	494
Liebaert,	79

MESSIEURS	Pages
Lonneux (F.),	252
Louette (Jos.),	155
Loyens (Alfred),	146
Macar (Ghislain de),	517
Magis (J.),	39
Mahiels (Albert),	99
Mailleux (V.),	39
Mallié,	153
Maréchal (F.),	43
Marneffe (E. de),	35
Masset (Georges),	151
Mativa (Henri),	375
Mihran Effendi Cavaffian,	548
Monzie (de),	584
S. M. Mouzzaffer-ed-Dine, Shah de Perse,	344
Moyano (A.),	39
Nagelmackers (Ernest),	11
Nandrin (F.),	43
Neumann (Max),	180
Noirfalise (Jules),	143, 197
Nyssens,	13
Nyst (Frédéric),	165, 197
Oka (Minora),	504
Ortmans (M.),	43
Oultremont (comte Adrien d'),	263
Penso,	493
Pescatore (Maurice),	511
Pety de Thozée,	83
Philippe (A.),	43
Philippe (Georges),	254
Pholien (Florent),	7, 197
Pieper (H.),	43
Pinard (A),	579
Radoux (J.-Th.),	369
Reblé (Louis),	444
Remouchamps,	26
Rotiers (Fritz),	149

MESSIEURS	Pages
Ruau,	647
Saint-Germain (Marcel),	663
Saint Paul de Sinçay (G.),	43
Sauvenière (Jules),	370
Schoemans,	131
Schollaert,	211
Scholten,	497
Schwob,	667
Senarclens (de),	545
Simonis (Alfred),	213
Simonis (Georges),	188, 197
Smet de Naeyer (comte de),	63
Soubre (Ch.),	175
Soubre (L.),	43
Souguenet (Léon),	155
Storms (J.-B.),	240
Stouls (A.),	43
Surmont de Volsberghe (baron),	100
Thier (chevalier Jules de),	155
Thier (feu chevalier Léon de),	151
Thier (chevalier Maurice de),	151
Thuillier (A.),	151
Timmermans (F.),	43
Truffaut,	131
Ursel (feu le duc d'),	211
Uttini (Alexandre),	501
Vandenschilde (Louis),	372
Van der Swaelmen,	177
Van Hoegaerden (Paul),	115, 197
Vernazza (G.),	456
Viger,	641
Vincenti y Regnera (don Eduardo),	535
Vivegnis,	375
Volpi (Giuseppe),	515
Wiser (N.),	43
Wodon,	267
S. E. Yang-Tsao-Yun,	291, 474

TABLE DES GRAVURES

Pages

Liége, le quai de la Batte, 1
La Meuse et une vue perspective de l'Exposition prise à Fragnée, 19
Le panorama de Liége et l'Exposition, vue prise du parc de la Citadelle, 21
Un panorama de Liége vu de Cointe, 27
Un panorama de Liége vu de Cointe, 31
Coin des Terrasses, 50
Liége au XVIIIe siècle, 51
Confluent de la Vesdre et de l'Ourthe à Chênée, en 1900, 53
Confluent de l'Ourthe et de la Meuse à Fétinne, en 1900, 55
Un coin de Fétinne, au début des travaux en 1903, 59
L'ancienne plaine des Aguesses en 1899 (carte), 61
Fétinne et l'Eglise St-Vincent, en 1899, 65
Au quai St-Vincent, 1899. Pont sur l'ancien Fourchu-Fossé, 67
La plaine des Aguesses et les arches dites d'inondation, 1899 71
La plaine des Aguesses et le passage d'eau à St-Vincent, 1899, 73
L'ancien biez Marcotty, 77
La Meuse et l'Ourthe à Fétinne, avant les travaux, en 1899, 86
La Meuse et l'Ourthe à Fétinne, après les travaux, en 1905, 87
Le pont de Fétinne et l'Ourthe rectifiée, 1905, 93
La Meuse, rive droite, panorama vers le sud, 95
Projet non réalisé d'exposition restreinte pour 1903 (carte), 96
La Meuse à Liége, panorama vers l'est, 101
Quai de Fragnée, groupe de maisons démolies pour l'établissement des accès au pont, 103
Une vue des chantiers des travaux de l'Ourthe, 107
L'excavateur, 109
L'élévateur, la griffe à vapeur, chantiers (construction de la pile droite du pont de Fragnée, travaux de rectification de l'Ourthe), 110
Le pont de Fragnée, 111
L'Exposition à l'entrée du pont de Fragnée, 112
Le nouveau pont de Commerce, construit par la Société Cockerill, 114
Panorama de Liége, rive gauche de la Meuse, 118 et 119
La Meuse, rive gauche, panorama vers le nord, 121
Un coin des Terrasses, 123
L'Hôtel des Postes, La Passerelle sur la Meuse, 125

Pages

Au parc de l'Acclimatation, les Etangs, 129
Au Parc de l'Acclimatation, les Etangs, 133
Affiche Aug. Donnay, 147
Affiche Em. Dupuis, 147
Autre affiche de M. Em. Dupuis, 148
Fac-simile d'une lettre du Comité Exécutif à M. G. Drèze, directeur du journal *Liége-Exposition*, 158
Le portique central de la façade principale des halls, 163
Groupes de Travailleurs décorant le portique central, 168 et 169
La Façade principale des halls, 170
Projet de façade de M. l'architecte Jacob, de Verviers (2me prix au concours d'architecture), 173
La Meuse et l'Ecluse d'Avroy, 199
Les Ponts de Fétinne et de Fragnée, 203
L'Exposition la nuit, dessin de M. Em. Dupuis, 219
La Meuse et le Pont de Fragnée pendant l'Exposition, 225
Le Pont Mativa, 227
L'Exposition vue du Pont de Fragnée, 241
Groupe de Commissaires Généraux, 247
Une affiche du Ministère des Chemins de Fer, 249
La cheminée de 40 mètres de hauteur, 252
Affiche éditée en vue de la dernière série de la Tombola, 270
Fac-simile du billet de la tombola (dessin de M. Aug. Donnay), 271
Un groupe de membre du Jury, 273
Médaille des Beaux-Arts, par G. Devreese, 278
Médaille de l'Industrie, par Paul Dubois, 278
Le diplôme, dessin de M. Emile Berchmans, 279
Le passage du Fourchu-Fossé par le prince Albert, 21 juillet 1903, 286
Pose de la première pierre par le prince Albert, 21 juillet 1903, 287
L'arrivée de S. M. le Roi, 7 novembre 1903, 288
Le Roi et le comte de Smet de Naeyer au Jardin d'Acclimatation, 289
La sortie des halls, 12 janvier 1905, 290
S. A. R. le Prince Albert à l'intérieur des halls, 12 janvier 1905, 295
M. le Ministre Francotte visitant les maisons ouvrières à Cointe, mars 1905, 296
Arrivée du cortège princier, 303
Panorama de Liége, vu de St-Martin, 311
La visite de S. M. Léopold II, dessin de Paul Renouard, 313

Pages

Le Roi sortant du Palais des Fêtes, 316
Arrivée de S. M. dans les jardins, 319
La dernière ronde, dessin de Paul Renouard, 337
S. M. le Roi et S. A. R. la Princesse Clémentine dans les jardins de l'Exposition, 339
Au stand Cockerill, le Roi parlant à M. Greiner, dessin de Paul Renouard, 340
L.L. A.A. R.R. le Prince et la Princesse Albert dans les jardins de l'Exposition, 341
Idem. 342
S. M. le Shah de Perse à l'intérieur du salon de la section persane, 344
Une photographie de l'Exposition, prise la nuit, 349
La Fête des Drapeaux, 350
La Fête des Travailleurs, dessin de Paul Renouard, 353
La Fête des ballons à Cointe, 354
Idem., 355
Le cortège des XXXII Métiers, dessin de Maurice Feuillet, 358
Le monument Rogier, 361
Le monument Zénobe Gramme, 365
Le Palais des Fêtes, 368
La médaille offerte à M. le Ministre Gustave Francotte, avers et revers, 397
Coin d'une des cours du Palais des Princes-Evêques, 402
Une entrée de l'Exposition à l'Acclimatation, 405
Le Pavillon du Guide remboursable, 406
Le Pavillon des Couveuses d'enfants, 407
Le Pavillon de la Régie ottomane, 407
Le Pavillon de la Pisciculture, 408
Le Jardin japonais, 409
Un aspect du Village Chinois, 409
Un restaurant à l'Acclimatation, près de la Meuse, 410
Le panorama des Palais au Parc de la Boverie, 411
Le Palais de la Ville de Liége, 412
Un restaurant allemand, 412
Le quai Mativa, 413
Une promenade en fauteuil roulant, 414
Le Pavillon des Eaux de Chevron, 414
Le Toboggan à l'Extrême-Orient, 415
Sous la voie ferrée du Nord-Belge, 415
Le Pavillon de la Cidrerie de Thimister, 416
Le Pavillon de la Croix-Rouge, 416
Sous la voie ferrée du Nord-Belge, 417
Une vue le long de l'Ourthe rectifiée, 418
Un aspect des Jardins, 419
Le Restaurant flamand, 420
Le Pavillon de la Ville de Spa, 420
Le Pavillon de la Vieille-Montagne, 421
Le Pavillon des Etablissements Solvay, 421
Le Pavillon de l'Elixir de Spa, 422
La Porte d'Amercœur, entrée du Vieux-Liège, 423
Affiche de M. Jean Ubaghs, 424
Affiche de M. Georges Koister, 424

Pages

Panorama du Vieux-Liège, vu de la Plaine des Vennes, 425
Affiche (houillère du Vieux-Liège), 426
L'Exposition la nuit, album commémoratif, dessin de M. Feuillet, 427
Les Arènes Liégeoises, 429
Le Pavillon des Sauveteurs de Belgique, 430
Le Water-Chute, 431
L'Aéroplane, 431
Deux intérieurs du Village Sénégalais, 432
Un panorama de Fragnée, 433
L'entrée de Fragnée, 433
Entrée de Jardin d'Arboriculture, à Cointe, 434
La façade des halls vue de Cointe, 435
Panorama de l'Exposition, vu de Cointe, 436
Un aspect du quartier des Attractions, à Fragnée, 439
La Gare des Guillemins, 443
Entrée extérieure de la section allemande, halls de l'Industrie, 445
Un Pavillon allemand, Tiefbohr Aktiengesellsch. Nordhausen, 447
Une vue intérieure de la Section anglaise, 451
Intérieur de la Section autrichienne, 454
Le salon de la Ville de Vienne, 455
Le Pavillon bulgare, 458
Le Groupe Décoratif de l'Industrie de l'Essence de Rose, 459
Un aspect du premier étage du Pavillon, 461
Un aspect du premier étage du Pavillon, 462
L'Exposition agricole, 463
La Vitrine des eaux-de-vie, 465
Le double escalier, 466
Exposition de l'Ecole des Beaux-Arts de Sofia, 467
Un stand de l'Economie sociale, 468
Vue extérieure du Palais du Canada, 470
Vue intérieure du Palais du Canada, 471
Section chinoise à l'intérieur des halls, 473
La pagode chinoise au Jardin d'Acclimatation, 475
Un pailow ou porte de Village chinois, 476
Restaurant au Village chinois, 477
Magasins au Village chinois, 478
Station de thé Kiayun au Village chinois, 479
Ouvriers travaillant à la voie, chemin de fer du Bas-Congo, 482
Gare de Boma, chemin de fer du Mayumbé, 483
Types de soldats de l'Etat, 484
Un village Bondjo, près de Yumbi (Haut-Congo), 485
Le Pavillon du Congo au Jardin d'Acclimatation, 488
Un train sur le pont de la Luki, chemin de fer du Mayumbé, 489
Femmes du village de Sadi (Haut Congo), 490
Point de la Lukula, en 1904, chemin de fer du Mayumbé, 492

Pages

Une entrée de la section néerlandaise, 498
Vue intérieure de la section hongroise, 500
Un intérieur de la section italienne, 502
La vitrine de MM. Yamanaka et Cie, 506
Le Pavillon du Maroc, 514
Le Pavillon du Monténégro, 516
Le Pavillon norwégien, 518
Intérieur de la section persane, 519
Le Pavillon de la Roumanie, 522
Vue intérieure de la section russe, 526
Vue intérieure de la section russe, 527
L'entrée de la section internationale, 533
Le Pavillon de la Serbie, 539
Vue intérieure de la section suédoise, 543
Vue intérieure de la section suisse, 546
Façade de la section ottomane, 549
L'Affiche officielle de la France, 552
La Visite des Délégués français, le 12 janvier 1905, 569
L'Entrée du Salon d'Honneur, 570
L'Intérieur du Salon d'Honneur, 572
L'Entrée extérieure des Salons de la Ville de Paris, 575
Une vue du compartiment de la Musique, 590
Portique de l'entrée du compartiment de l'Electricité, 593
Un stand de l'Electricité, 597
Le compartiment de l'Automobilisme, 603
Le compartiment de l'Armurerie, 606
Salon Louis XV, 608
Salon Louis XVI, 609
Le compartiment de la Verrerie, 612
La Poterie d'art, 613
Le Salon de la Collectivité de la Couture parisienne, 617

Pages

Une vue du compartiment de la Couture, 619
Une vue du compartiment de la Couture, 621
Compartiment de la Parfumerie, 627
Le compartiment des Bronzes d'art, 631
Compartiments des Sports, 639
Façade du Palais de l'Agriculture française, 644
Vue intérieure du Palais de l'Agriculture française (rez-de-chaussée), 645
Vue intérieure du Palais de l'Agriculture française (rez-de-chaussée), 649
Vue intérieure du Palais de l'Agriculture (Galerie du premier étage), 651
Vue intérieure du Palais de l'Agriculture, (Galerie du premier étage), 652
Le Palais de l'Alimentation française, 656
Le Palais de l'Afrique, Album commémoratif, dessin de Maurice Feuillet, 665
Pavillon de l'Afrique, 668
Le Monument Ballay, 669
Pavillon de l'Afrique (vue intérieure), 670
Pavillon de l'Afrique (vue intérieure), 671
Pavillon de l'Afrique (vue intérieure), 672
Le Pavillon de l'Algérie, 674
Le Pavillon de l'Algérie, 675
Artisans algériens, 676
Pavillon de l'Asie (vue d'ensemble), 677
Pavillon de l'Asie (vue intérieure), 678
Pavillon de la Tunisie (entrée principale), 680
Les Gardiens du Pavillon de la Tunisie, 681
Pavillon de la Tunisie (vue intérieure), 682
Pavillon de la Tunisie (vue intérieure), 683
Pavillon de l'Office Colonial (entrée principale), 685
Pavillon de l'Office Colonial (vue intérieure), 686
Les bureaux du Commissariat des Colonies et Protectorat, 687

PLANCHES HORS-TEXTE

1. L'emplacement de l'Exposition. — La Plaine des Aguesses.

2. Carte coloriée donnant le plan complet de l'Exposition sur les emplacements Acclimatation, Vennes et Fragnée.

3. Plan d'ensemble des Travaux de la Rectification de l'Ourthe.